Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

HISTOIRE

UNIVERSELLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

HISTOIRE

UNIVERSELLE,

PAR

CÉSAR CANTU,

SOIGNEUSEMENT REMANIÉE PAR L'AUTEUR,

ET TRADUITE SOUS SES YEUX,

PAR EUGÈNE AROUX,

ANCIEN DÉPUTÉ,

ET PIERSILVESTRO LÉOPARDI.

Tome Onzième.

PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

M DCCC LIV.

D20
C314
v.11

HISTOIRE
UNIVERSELLE.

LIVRE XII.

DOUZIÈME ÉPOQUE.

SOMMAIRE.

Républiques italiennes. — Henri VI et Innocent III. — Quatrième croisade : empereurs latins à Constantinople. — Cinquième et sixième croisade. — Hérésies ; nouveaux moines. — Inquisition ; croisade contre les Albigeois. — Frédéric II. — Grand interrègne ; fin de la maison de Souabe et de la guerre des investitures. — L'Italie après l'extinction de la maison de Souabe ; république, tyrans. — Mœurs. — La France ; saint Louis. — Tartares et Mongols ; Gengis-Kan. — Les Gengiskanides. — La Chine, de la XIV[e] à la XX[e] dynastie. — Les Mongols en Perse et en Syrie. Relations des Mongols avec les chrétiens. — Septième et huitième croisade. — Considérations sur les croisades. — L'Espagne, le Maghreb et le Portugal. — La Prusse, la Livonie, les chevaliers teutoniques. — La Hongrie. — L'Angleterre et l'Écosse. — Littérature. — Histoire, éloquence. — Architecture gothique, beaux-arts. — Épilogue.

CHAPITRE PREMIER.

RÉPUBLIQUES ITALIENNES.

La ligue lombarde eut certainement de glorieux résultats ; mais elle manquait de sagesse politique. Elle pourvut aux besoins du moment sans songer à l'avenir, sans parvenir à former une confédération forte, avec Milan pour centre, l'Italie entière pour patrie, ayant des fêtes, des armées, un trésor commun, ayant enfin une constitution et des assemblées périodiques. Les communes italiennes, dans la chaleur de la lutte, dans l'ivresse de la victoire, dans la confiance qu'elles avaient d'avoir renoué solidement les liens de leur fraternité, abandonnèrent tout au bon vouloir de leurs alliés et à la sagesse de leurs chefs, qui devaient se réunir, quand besoin serait, pour délibérer sur les

objets d'intérêt général. Mais tout se borna à des expédients, à des mesures de circonstance, et nul ne songea au temps où, le péril ayant cessé ou l'ardeur s'étant refroidie, les brigues et les rivalités ne manqueraient pas de surgir derechef, sous le coup de nécessités nouvelles : conséquence trop ordinaire, hélas ! des victoires populaires.

La ligue ne changeait en rien la condition des États particuliers ; chacun d'eux, comme corps indépendant, pouvait travailler sans cesse à son organisation intérieure ; car les peuples libres peuvent bien aspirer à la victoire, mais non au repos. La révolution qui avait rendu l'indépendance aux villes confédérées fut sanctionnée par la paix de Constance, par laquelle elles se trouvèrent constituées en républiques, avec le droit pour chacune d'elles d'élire ses propres magistrats, de se donner des lois, de pourvoir à sa défense, de faire la paix ou la guerre, de s'imposer des tributs, de réglementer la police rurale et l'industrie, d'avoir des troupes et un drapeau particulier. Mais cette paix n'attribuait pas de droits nouveaux, et ne rendait pas les anciens égaux pour tous les États. Chacun d'eux demeurait donc dans la condition où l'avait trouvé la guerre, avec plus ou moins de priviléges, selon qu'ils avaient été achetés, extorqués, acquis ou obtenus. Aucune des anciennes entraves n'était détruite ; et dans la cité libre il pouvait encore subsister un comte féodal, un évêque jouissant de droits souverains, quelques hommes libres qui ne relevaient pas des magistrats de la commune, des serfs placés en dehors de la loi, et au-dessus de tous un roi ou un empereur (1).

Cette suprématie des empereurs se réduisait à la perception d'un tribut annuel indéterminé (2) ; à la *paratique*, contribution à laquelle ils avaient droit à leur premier voyage en Italie ; enfin à l'inscription de leur nom sur les monnaies et en tête des actes publics. Cependant, parmi les successeurs de Frédéric Barberousse, il y en eut peu qui bénéficièrent de ces droits, attendu qu'ils n'appartenaient qu'aux empereurs élus par le

(1) Dans la hanse allemande, où n'étaient admises que difficilement les villes dépendantes d'un prince, la suprématie de l'empereur continuait de même d'être reconnue, et les cités confédérées juraient de se défendre réciproquement, sauf contre l'empereur.

(2) Milan, par une convention du 11 février 1185, le fixa à trois cents livres, sans compter la *paratique*. Cette paratique fut aussi déterminée dans quelques pays ; Treviglio, par exemple, la fixa à six marcs d'argent. GIULINI, p. VII, lib. 48.

vœu de la nation. Les autres se contentèrent d'un hommage et du serment de fidélité, et traitèrent les Italiens comme des alliés. Henri VI et Frédéric II, sentant le besoin d'être assistés dans leurs guerres, formèrent des alliances avec certaines villes (Côme, par exemple), en les exemptant des obligations que leur imposait la paix de Constance. Ce fut ainsi que, soit renonciation de la part des princes, soit résistance du côté des peuples, toutes les charges se trouvèrent enfin supprimées, à l'exception du *fodrum*, droit au logement et à la nourriture, qui s'était converti en subside volontaire.

Les villes en vinrent bientôt jusqu'à se soustraire à l'obligation de faire confirmer l'élection de leurs magistrats, droit réservé précédemment à l'empereur ou à ses nonces. Frédéric s'était aussi réservé l'appel des jugements; et, pour s'épargner la peine de porter les causes jusqu'en Allemagne, il déléguait, à cet effet, des vicaires dans les provinces. Mais leur intervention bientôt à charge, les villes parvinrent à s'en exempter, et s'arrogèrent ce droit impérial. L'office des commissaires royaux se réduisit donc, à peu de chose près, à celui de notaires (1); et le vicaire que nommait l'empereur pour le représenter, au lieu de soutenir l'autorité impériale, ne servit qu'à accroître celle des grands, qui leur ambitionnèrent ce titre dans l'intérêt de leur propre autorité. A l'époque de la plus grande puissance des empereurs, l'autorité des vicaires était aussi très-grande, comme sous Frédéric II; mais on vit plus tard le vicaire de Henri VII, Guarnier, comte de Humberg, contraint d'abandonner la Lombardie à cause d'un manque absolu d'argent (2). Le même motif détermina Princivalle de Fiesque, vicaire de Rodolphe de Habsbourg, à vendre aux villes de Toscane les juridictions impériales (3).

Néanmoins les rois pouvaient encore troubler les républiques par leurs prétentions. Les feudataires et les anciens comtes en élevaient aussi de leur côté. Les évêques, jadis seigneurs, conservaient dans les villes un reste de leur ancienne autorité;

(1) Le dernier acte que nous connaissions de juridiction volontaire exercée par un commissaire royal est de 1223 : il se trouve dans la semi-cathédrale de Lugano.

(2) BONINCONTRO MORIGIA, *Chron. modoet.*, lib. II, c. 116.

(3) PTOL. LUC., *Hist. eccl.*, lib. XXIV, c. 21. — Nous prendrons Lucques comme exemple des rapports entre les républiques et l'empire. Voir la note A, à la fin du volume.

possesseurs de grandes richesses (1), chefs d'une hiérarchie et d'un tribunal ecclésiastique, ils étaient considérés comme les premiers d'entre les citoyens, émettaient leur opinion avant tous autres et jouaient le principal rôle dans les affaires publiques. A Milan, les jugements étaient rendus au nom de l'archevêque, quoiqu'il n'y prît plus aucune part. Il battait monnaie, en déterminait la valeur, et percevait un péage aux portes de la ville (2), priviléges qu'il avait peut-être stipulés lui-même à l'époque où, volontairement ou par contrainte, il déposa l'autorité princière de comte de la cité.

De ces prétentions naissaient luttes et rivalités. Ce fut au milieu de ces conflits que les communes s'organisèrent, en se donnant chacune une constitution particulière, constitutions dont l'admirable variété démontre l'esprit ingénieux des Italiens. Mais il est impossible de s'arrêter à ce détail dans une histoire générale. Bornons-nous donc à noter les points principaux sur lesquels la plupart d'entre elles s'accordaient, en disant que la souveraineté résidait dans l'assemblée des citoyens, où étaient appelés, au son des trompettes ou de la cloche, les plébéiens et les nobles tout ensemble, au nombre parfois de plusieurs mille (3); leurs votes décidaient de la paix et de la guerre ainsi que des alliances. Mais comme, en certains cas, le secret et une décision prompte, exempte de passion, étaient indispensables au succès, on institua le petit conseil ou conseil de confiance (*credenza*) (4), composé des habitants les plus considérables, et qui faisaient serment de ne rien révéler des délibérations (5). Le petit conseil discutait les questions de

(1) En 1162, le pape Alexandre III confirma les biens et les juridictions de l'archevêque de Milan, d'où l'on peut juger de sa puissance. Voyez GIULINI, qui calcule le revenu de l'archevêché de Milan à dix millions de livres.

(2) GALV. FIAMMA, *Man. Flor.*, c. 223.

(3) A Milan, ce nombre fut d'abord de huit cents; puis il s'accrut, là et ailleurs, jusqu'à quinze cents et à trois mille. A Florence, les vingt-quatre arts et les soixante-douze métiers en faisaient partie. Les seuls métiers les plus vils en étaient exclus à Milan.

(4) De *credere*, dans le sens de confier, se dit dans l'italien de même qu'en latin. *Homines credentes* s'entendait des hommes de crédit, dignes de foi. On lit dans un plaid de Limonta, en 888 : *Cum ibi essent nobiles et credentes homines, liberi Arimanni, habitantes Belasio loco.* MURATORI, *A. m. ævi*, diss. XLI.

(5) *Quisquis in hujuscemodi tribunalis concilium admittebatur jurabat in credentiam consulum; hoc est sese tacite retenturum quæcumque eo in*

finances, s'occupait de la surveillance à exercer sur les consuls des relations extérieures, et préparait les projets qui devaient être soumis à la délibération du peuple. Quelquefois un autre conseil était chargé de faire exécuter les résolutions adoptées.

Pleines des souvenirs de l'ancienne Rome, toutes les républiques se donnèrent comme premiers magistrats des consuls, dont le nombre varia suivant les localités, et qui, choisis à la pluralité des suffrages, étaient appelés, sans division des pouvoirs, à rendre la justice de même qu'à commander les armées, comme s'il n'y avait point de différence entre les ennemis intérieurs ou extérieurs de la tranquillité publique. Ces consuls étaient au nombre de deux ou plus. Florence en eut quatre lorsqu'elle était divisée par quartiers, et six quand elle le fut en *sestiers;* mais l'un d'entre eux avait une position supérieure aux autres; les chroniqueurs désignaient l'année par son nom, et disaient : Au temps de tel consul et de ses collègues (1). Les habitants des campagnes étaient exclus de l'administration publique; mais beaucoup de bourgs et de villages, surtout en Lombardie, se donnèrent des consuls particuliers, dont l'autorité fut plus limitée que ceux des villes, bien qu'ils cherchassent à rivaliser avec eux.

On reconnut bientôt l'inconvénient de confier aux mêmes mains l'administration et la justice, comme cela se pratiquait aux temps féodaux (2). En conséquence, les uns furent chargés des affaires de la commune, les autres des jugements; et on les désigna alors par le nom de grands et de petits consuls (3). Les consuls de justice, dérivés des anciens *scabini*, s'assemblaient pour prononcer sur les causes; au treizième siècle, ils étaient dans l'usage de répartir entre eux les différents quartiers de la ville et d'y exercer une juridiction séparée : le tribunal de chacun d'eux était distingué par une enseigne particulière, et l'on disait le tribunal du bœuf, celui de l'aigle, de l'ours, du lion, etc. **Consuls.**

Le nom de consul était donné aussi à d'autres fonctionnai-

consilio dicta vel acta fuissent, nec enunciaturum uspiam in profanum vulgus. Rer. Ital. Script., VI, 962.

(1) GIOV. VILLANI, V, 32.

(2) Et comme on le voit encore dans certaines localités en Angleterre.

(3) Les grands consuls étaient, selon quelques auteurs, ceux que l'on prenait dans la noblesse, et les petits ceux que l'on tirait de la plèbe. Voy. BENVOGLIENTI, *Osservazioni intorno agli statuti pistolesi.* MURATORI pense le contraire, *A. m. ævi*, diss. XLVI.

res qui présidaient aux approvisionnements, à la marine, aux arts et métiers et autres services publics. A Milan, on créa, en 1172, huit consuls des marchands, avec des émoluments annuels de sept livres de *terzuoli*; ils avaient pour mission de surveiller les poids et mesures, de percevoir le montant des amendes prononcées contre les contraventions de police, les blasphèmes et autres délits, et de pourvoir à la sécurité des commerçants (1). Il y avait aussi des consuls chargés de revendiquer et de défendre les droits de la commune sur les pâturages circonvoisins de la ville; ils veillaient également à l'entretien des routes. Par la suite chaque corporation voulut avoir ses consuls, ainsi que les paroisses et les villages. Ceux-là se sont perpétués jusqu'à nos jours sous le nom d'agents de la commune.

Podestats. L'influence des grandes familles se faisait souvent sentir dans l'élection des consuls; et lorsque ces magistrats se trouvaient choisis dans des familles ennemies, ils se contrariaient réciproquement, ce qui ralentissait les affaires et laissait la justice en souffrance. Afin de remédier à ce mal, Bologne appela le Florentin Guido Ranieri de Sasso, pour exercer le pouvoir des consuls de la commune et présider les consuls de justice. Ce nouveau magistrat fut revêtu du titre de *podestat*, à l'exemple de ceux que Frédéric avait mis à la tête des communes qu'il avait soumises. Il représentait le vieux pouvoir impérial, et était comme le gardien de la souveraineté légale : c'est ainsi qu'après l'émancipation la liberté fut toujours considérée comme un privilége dérivé de l'empereur.

Cependant ce nouveau pouvoir parut utile, soit pour résister aux empereurs, soit pour obtenir la prompte application des lois et agir dans les cas urgents avec la promptitude qui naît de l'unité d'exécution. Le podestat était choisi d'ordinaire parmi les étrangers ou parmi les nobles, qui, bien qu'ayant perdu beaucoup de leur puissance, demeuraient indépendants dans leurs châteaux ou dans des villes de leur parti. Il était proposé dans une assemblée publique, puis élu à la pluralité des voix; ou bien on confiait le soin de sa nomination à un certain nombre de notables. Aussitôt une députation était envoyée au nouvel élu, qui, au commencement de

(1) Corio, c. I, p. 138.

l'année ou à la Saint-Martin, faisait son entrée en grande pompe et avec harangue. Arrivé sur la grande place, il prononçait un discours, jurait d'observer les statuts, et s'engageait à ne pas rester en charge au delà d'un an; mais on dérogea plusieurs fois à cette dernière prescription, soit en raison du mérite des magistrats, soit pour d'autres causes (1).

Le podestat emmenait avec lui deux cavaliers pour sa garde, des juges pour lui prêter conseil dans ses décisions, des employés, des serviteurs, des chevaux; tous étaient entretenus aux frais de la commune (2). Il était regardé dans la république comme chef de l'administration et de la justice. Quelquefois il siégeait seul avec ses assesseurs particuliers; dans d'autres villes, il était assisté de tous les consuls de justice, comme à Milan, ou des juges de collége, comme à Parme (3). L'épée nue que l'on portait devant lui indiquait qu'il avait le droit de prononcer la peine capitale, et qu'il représentait l'ancienne autorité impériale, qui, même après l'émancipation des villes, était considérée comme la gardienne de la souveraineté légale, la liberté n'ayant que le caractère d'un privilége accordé par l'empereur. Quelque crime public était-il dénoncé, le podestat déployait au balcon du palais le gonfanon de justice; au son des trompettes, il appelait les citoyens aux armes, et marchait à leur tête pour forcer le logis du coupable. Le capitaine du peuple, à Pise, prêtait chaque année le serment; voici en quels termes : « Je jure que, si quelque homme, noble ou non, agrégé par serment au peuple, tue, fait tuer ou souffre que l'on tue aucun ancien ou notaire d'anciens, ou homme assermenté au peuple..., je ferai sans délai sonner la cloche du peuple, et, à la tête de ce peuple ou d'un détachement, je me porterai avec fureur au logis de ce meurtrier; et, avant d'en partir, je le ferai raser jusqu'aux fondements... Et jusqu'à ce

(1) Voy. la note B à la fin du volume.

(2) A Florence, le podestat recevait quinze mille deux cent quarante livres, à raison de trois livres deux deniers le florin d'or (G. VILLANI, 92, XI); à Milan, en 1211, deux milles livres, que Giulini évalue à cent vingt mille livres milanaises actuelles, avec l'obligation d'entretenir six juges et deux cavaliers. Plus tard, les statuts, ch. 6, portent ce qui suit : « Il aura pour salaire deux mille quatre cents livres; il devra avoir quatre juges, docteur ès lois, trois soldats, deux connétables, qu'il entretiendra à ses frais. » Les Pisans, par une singulière innovation, demandèrent pour podestat Boniface VIII, avec un traitement de quatre mille florins, et le pontife accepta.

(3) GIULINI, *Contin.*, p. 1, 54. — *Chr. Parm. Rer. It. Script.* t. IX, col. 829.

que la destruction et le ravage de tous les biens du susdit malfaiteur, tant dans la ville que dans la campagne, soient consommés, il ne sera ouvert ni boutique, ni atelier d'art ou métier, ni tribunal de la ville de Pise. » Ainsi, la justice elle-même prenait un air de violence, parce qu'elle n'était autre chose que la vindicte publique substituée à la vengeance privée; et ses châtiments ressemblaient aux représailles des passions qui n'étaient que dirigées, mais non éteintes. L'administration pacifique était donc chose inconnue encore, parce que les républiques, à la manière des seigneurs féodaux, faisaient dériver le droit pénal de celui de la guerre privée et de la vengeance personnelle; ces seigneurs étaient habitués à n'obéir qu'à la force.

Pour que le podestat n'abusât pas d'une si grande autorité, il fut entouré de surveillants et de précautions : on députait, pour l'inviter à accepter la charge, les hommes les plus religieux, étrangers aux brigues de parti. La durée de ses fonctions fut limitée parfois à six et même à trois mois. Il ne devait ni contracter mariage dans la ville ni manger chez aucun citoyen. Le temps de sa charge expiré, il ne pouvait s'absenter jusqu'à ce qu'on eût fait une enquête sur toutes les plaintes portées contre lui (1). Sortait-il de fonctions à son honneur, il recevait de la commune quelque marque d'estime, comme une targe, un pennon ou autre objet semblable. Il n'y a point de ville qui ne conserve quelque inscription, quelque effigie d'un de ces magistrats ayant mérité ce témoignage de gratitude (2).

Ces précautions étaient, au surplus, celles de gens sans expérience; ce qui n'avait été décerné qu'à la vertu fut ensuite prodigué par flatterie ou complaisance. La courte durée de l'office entraînait les inconvénients d'un apprentissage continuel. Et pourtant, durant sa magistrature éphémère, le podestat

(1) Le statut de Rome dit : *Senator, finito suo officio, cum omnibus judicibus et familiaribus et officialibus suis teneatur stare et sistere personaliter decem diebus coram judice, syndico deputando ad ratiocinia ejus; et coram ipso ipse et officiales prædicti teneantur de gestis et administratis et factis durante officio reddere rationem, et unicuique conquerenti respondere de jure, et omnibus satisfacere quibus de jure tenetur. De quibus omnibus dictus judex summarie cognoscat, et infra X dictos dies causam decidat de plano, sine strepitu et figura judicii, non obstantibus feriis et non obstantibus solemnitatibus juris, dummodo veritas discutiatur, et ad illam saltem respectus et consideratio per judicem habeatur.*

(2) Fr. Sacchetti, *Nov.* 196.

demeurait l'arbitre de la vie des citoyens avec toute la latitude laissée par les coutumes locales quand il n'y avait pas de loi spéciale pour mettre obstacle à une excessive rigueur. Jugeant le plus souvent seul ou avec le concours de ses créatures, il pouvait obéir aux passions, et ne rencontrait d'autre frein que la voix de sa conscience; d'autant plus que les procédures étaient secrètes, et que l'accusé, privé de conseil, était mis à la torture; aussi vit-on de terribles exemples de cette étrange justice, surtout dans les procès pour cause de maléfices et d'hérésie. Dans les temps de révolution, on conférait au podestat les pouvoirs de dictateur, dont il usait pour châtier, sans forme de procès, les coupables, c'est-à-dire le parti qui avait eu le dessous (1).

Procédant à tâtons, comme font les États nouveaux, ces villes, au premier inconvénient qui se manifestait dans leur organisation, la changeaient aussitôt pour en adopter une autre, sauf à revenir à la première quelques mois après (2). Quelquefois il arrivait que le peuple, ne se trouvant pas suffisamment protégé, se choisissait un capitaine, étranger aussi au pays, dont la mission était de lui prêter une assistance particulière, et cela pour une année ou pour six mois (3). D'autres fois on nommait un capitaine de guerre, qui partageait le pouvoir avec les consuls ou les podestats, et avait en main la force publique. Les institutions politiques changeant à chaque instant, il en était de même des fonctionnaires administratifs et des magistrats. Pour en citer un exemple, le peuple de Florence était divisé en douze professions (*arti*), sept majeures, savoir les jurisconsultes et notaires, les marchands de drap du quartier de Calimala, les changeurs, les fabricants d'étoffes de laine, les médecins et pharmaciens, les marchands de soieries et les pelletiers; cinq mineures, savoir les marchands de vin, les bouchers, les cordonniers, les maçons et charpentiers, les maréchaux et serruriers. Le noble même qui voulait parvenir aux emplois devait se faire inscrire au rôle de l'une de ces corpo-

(1) Voy. la note C. à la fin du volume.

(2) Le premier podestat de Milan fut Hubert Visconti, en 1186. L'année suivante on revint au consulat, en 1191 à un podestat, à trois podestats en 1201, à cinq dans l'année suivante, à trois en 1204.

(3) *Capitaneus populi ad defensionem libertatis et popularis status et ad observandam unionem civium principaliter est institutus*, etc. Statuts de Lucques.

rations. Lorsqu'en 1284 on institua la seigneurie des prieurs des métiers et de la liberté, il n'y eut que les trois premières professions qui prirent part à la première élection, six participèrent à la seconde : on choisissait dans chacune d'elles un des prieurs, que l'on renouvelait tous les trois mois. Ils vivaient en commun, aux frais du trésor, sans sortir du palais de la commune tant que durait la *balía* (1); ils représentaient l'État et exerçaient le pouvoir exécutif. C'étaient eux qui, réunis aux chefs et aux conseils (*capitudini*) des professions majeures avec quelques membres adjoints (*arroti*), nommaient au scrutin leurs successeurs.

Les nobles supportaient avec peine cette oligarchie plébéienne; aussi créa-t-on en 1292 le gonfalonier de justice, magistrat nouveau, chargé de réprimer les perturbateurs de la tranquillité publique. Quand il déployait sa bannière sur le palais de la commune, les chefs des vingt compagnies bourgeoises entre lesquelles était divisé le peuple devaient se réunir à lui pour attaquer les séditieux, et assurer leur punition. Cet exemple trouva des imitateurs.

Nous rencontrons ailleurs un ou plusieurs abbés du peuple. Pise et Gênes élisaient, dans les circonstances graves, comme à Venise, un doge, auquel étaient conférés tous les pouvoirs publics, sauf pourtant les droits des corporations et la constitution de l'État. A Bologne, l'autorité souveraine était répartie entre trois conseils, désignés par les noms de conseil général, spécial, et de conseil de créance (*credenza*). Dans le premier étaient admis tous les citoyens au-dessus de dix-huit ans, sauf les artisans infimes. Le second se composait de six cents membres; le dernier était moins nombreux, et tous les jurisconsultes du pays en étaient membres de droit. Au commencement de décembre, les consuls ou les podestats mettaient devant leur tribunal deux urnes contenant les noms de tous les citoyens qui pouvaient prendre part aux deux premières assemblées. Dix électeurs de chacune des quatre tribus dont se composait la cité étaient tirés au sort, puis on les enfermait ensemble; ils étaient obligés de nommer, dans les vingt-quatre heures, à la majorité de vingt-sept suffrages, ceux qui devaient entrer dans les conseils. Les consuls ou les podestats avaient l'initiative des affaires; mais la décision appartenait aux con-

(1) Villani, VII, 78.

seils; quatre orateurs au plus y prenaient la parole, et les autres ne faisaient que voter.

Élections.

Les élections, qui sont aujourd'hui l'un des problèmes les plus compliqués dans les pays constitutionnels, furent essayées de mille manières par les communes du moyen âge. Elles eurent lieu d'abord par le suffrage universel : aussi étaient-elles fort tumultueuses, remplies de brigues ou des rixes; on chercha ensuite à les réformer de diverses façons, le plus souvent par la voie du sort, et l'on eut recours aux combinaisons les plus embrouillées. Florence et Venise nous en offrent des exemples bizarres.

A Venise, dans les premiers siècles, le doge était élu par le peuple, et à partir de l'an 1173 par onze électeurs : depuis 1178, le grand conseil choisit quatre commissaires, dont chacun nommait dix électeurs, nombre qui fut porté à quarante et un en 1149. Il en fut ainsi jusqu'en 1268, époque à laquelle, pour éviter la brigue, on introduisit le mode le plus étrange et le plus compliqué. Les membres du grand conseil allaient au scrutin avec des boules de cire, à trente desquelles étaient annexés des bulletins portant pour inscription : *elector*. Sur les neuf premiers à qui ces dernières venaient à échoir, on en excluait deux; les sept autres désignaient quarante électeurs qui, par le même procédé d'exclusion, finissaient par se réduire à douze. Le premier de ces douze en élisait trois, et les onze autres chacun deux. Les vingt-cinq élus devaient être confirmés par neuf fèves; puis ils étaient réduits par élimination à neuf, dont chacun devait en choisir cinq, et ces quarante-cinq devaient obtenir au moins sept suffrages. Les huit premiers de ceux-ci en désignaient (*cappavano*) chacun quatre, et les trois derniers trois. Il en résultait quarante et un électeurs, dont l'élection, mise aux voix, devait réunir au moins neuf boules sur les onze. Toutefois, si un électeur n'obtenait pas, dans le grand conseil, la majorité absolue des voix, il était exclu, et les onze devaient lui en substituer un autre. Ainsi, cinq balottages et cinq scrutins produisaient les quarante et un électeurs. Ils étaient immédiatement renfermés dans une salle, où ils restaient jusqu'à ce qu'ils eussent nommé le doge; on les traitait splendidement, et ils étaient libres de demander tout ce qu'ils désiraient. Mais ce que l'un d'eux venait à réclamer était donné à tous. Il y en eut un qui désira un rosaire, on en apporta quarante et un; un autre voulut les fables d'Ésope, et l'on eut

beaucoup de peine à s'en procurer autant d'exemplaires. Les électeurs nommaient trois prieurs pour les présider, et de plus deux secrétaires qui restaient enfermés avec eux. Alors ils étaient appelés par rang d'âge devant les prieurs, et chacun écrivait de sa main, sur un bulletin, le nom du candidat, qui devait avoir trente ans accomplis et appartenir au grand conseil. Un secrétaire tirait au sort l'un des bulletins, proclamait le nom qui y était inscrit, et chacun alors avait le droit de censurer le candidat comme il l'entendait. Quand tous avaient été passés ainsi en revue, on allait aux voix; et celui qui en obtenait au moins vingt-cinq était nommé doge. Lorenzo Tiepolo fut le premier doge élu de cette manière (1268).

A Lucques la principale magistrature était celle des neuf anciens, y compris le gonfalonier; puis le conseil des trente-six, et le conseil général des soixante-douze. La seigneurie, nom collectif de la magistrature suprême, siégait deux mois; et ceux qui en avaient fait partie en étaient ensuite exclus pour deux ans. Elle nommait, de concert avec les trente-six, à tous les emplois honorifiques et à toutes les charges lucratives. Voici comment Machiavel (1) explique le mode de cette distribution: « Ils élisent, tous les deux ans, les seigneurs et gonfaloniers « qui doivent siéger dans les années suivantes. A cet effet, les « seigneurs, réunis avec le conseil des trente-six dans une salle « disposée pour cet objet, placent dans une autre pièce, voisine « de celle-là, les secrétaires chargés de recueillir les votes avec « un religieux. L'ordre est que chacun des membres siégeants « nomme un candidat de son choix. Le gonfalonier se lève donc « le premier, et va dire à l'oreille du religieux, qui se tient sur « le seuil de la porte de communication entre les deux pièces, « le nom de celui auquel il donne son suffrage et qu'il souhaite « de voir nommer; puis il va se placer devant les secrétaires, et « met une boule dans la boîte. Quand le gonfalonier est revenu

(1) *Sommario delle cose della città di Lucca*. A Sommières, en Languedoc, la ville était divisée en quatre quartiers, d'après les maîtrises, avec quatre magistrats supérieurs et seize conseillers municipaux annuels. Les quatre et les seize, à l'expiration de leurs fonctions, se réunissaient pour choisir dans chacun des quatre quartiers douze personnes notables. Ce choix fait, on introduisait douze jeunes garçons qui tiraient d'une urne douze petites boules de cire, sur quatre desquelles était inscrite la lettre E, c'est-à-dire *Élu*; alors l'enfant qui avait tiré l'une des quatre boules indiquait de la main, à son gré, l'une des douze personnes désignées, laquelle était appelée ainsi à gouverner la commune.

« à sa place, les seigneurs vont successivement, par rang d'âge, « en faire autant. Après les seigneurs, c'est le tour de tous les « membres du conseil. Chacun d'eux, arrivé près du religieux, « lui demande qui a été désigné et à qui il doit donner sa voix : « on n'a pour délibérer que le temps d'aller du moine aux se- « crétaires. Quand chacun a donné son vote, on vide la boîte; « et celui qui a réuni les trois quarts des suffrages est inscrit « parmi les seigneurs; sinon, il tombe au nombre des exclus. Le « premier une fois nommé, le plus ancien des seigneurs se lève « pour en désigner à l'oreille du moine un autre, sur lequel cha- « cun va donner son suffrage; chaque membre de l'assemblée en « fait autant, et le plus souvent la seigneurie est ainsi constituée « en trois séances de conseil. Pour que le nombre soit complet, il « faut cent huit seigneurs et douze gonfaloniers. Cela fait, on « choisit parmi eux les *assortiteurs*, qui règlent l'ordre dans le- « quel ils devront exercer tour à tour; et une fois disposés de la « sorte, leurs noms sont publiés successivement tous les deux « mois. »

Le droit romain avait presque généralement prévalu sur les codes barbares; mais il se trouva modifié dans les différentes villes par une foule de lois municipales. Toutes en effet, usant de la faculté que leur avait accordée la paix de Constance, rédigèrent des statuts; les bourgades et même les monastères, enfin chaque juridiction particulière voulut avoir les siens (1). Ce n'étaient dans le principe que des décrets des républiques et des podestats, presque toujours conformes aux coutumes du pays et aux lois romaines; mais il s'en écartèrent peu à peu, et se modifièrent suivant les besoins et les mœurs; ils n'obligaient d'ailleurs que la ville pour laquelle ils avaient été faits. Francesco de
Legnano disait à Matteo Visconti : « Vous jurerez de régir le 1288.
« peuple, au nom du seigneur, d'ici à cinq ans, avec bonne foi, « sans fraude, et de garder saufs ce peuple et les statuts (2);

(1) Zanfredo da Besozzo donna, en 1321, des statuts aux communes d'Invorio, de Garazuolo et de Montegiasca, près du lac Majeur, qui relevaient de lui. Le bourg de San Colombano les fit rédiger par douze jurisconsultes. Pompeo Neri énumère cinq cents statuts différents, qui étaient en vigueur dans la Toscane jusqu'aux derniers temps.

(2) Un manuscrit de 1216, qui existe dans la bibliothèque Ambrosienne, appelle les anciens statuts de Milan *consuetudines*. Le préambule de la réforme qu'ils subirent en 1396 nous apprend qu'il y avait un notaire chargé d'enregistrer tous les statuts et édits publics, et qui était appelé *gouverneur des statuts*. Les statuts de Côme sont de 1219, et ils furent reformés en 1296.

« dans le cas où ceux-ci sont muets, vous vous en tiendrez aux « lois romaines. » C'est la mention la plus ancienne que l'on trouve du droit ancien appelé à suppléer la loi municipale.

Dans les premiers temps surtout une partie des coutumes introduites par les barbares restèrent en vigueur, comme les épreuves de Dieu et le duel judiciaire avec le bâton et l'écu, en présence du peuple et d'un consul. On appliqua aussi des peines d'une cruauté disproportionnée avec les délits. Ainsi l'on arrachait un œil au voleur pour la première fois; on lui coupait la main à la seconde; il était pendu à la troisième (1), et cela tandis qu'on pouvait se racheter à prix d'argent pour d'autres crimes.

Les statuts n'obligeaient que la commune; ils ne s'appliquaient ni aux feudataires ni aux hommes ou corporations qui dépendaient immédiatement de l'Empire. Les empereurs continuèrent à faire des lois dans la diète impériale, mais seulement pour ce qui concernait les fiefs. Les vassaux et les monastères eurent la faculté, tant qu'ils possédèrent la juridiction féodale, de publier des lois pour les terres de leur dépendance, sur des objets d'économie politique.

Justice.

Il s'ensuit qu'il ne pouvait exister d'unité dans l'administration de la justice. Il y avait les juges du roi; il y avait ceux du municipe, pris tous parmi les citoyens; il y avait ceux du chef féodal, et de plus les juges ecclésiastiques; car les traces de l'ancien gouvernement n'avaient pas entièrement disparu, et quelquefois un village était partagé entre deux ou plusieurs maîtres, ayant chacun des gabelles diverses et une juridiction distincte. L'université jouissait du privilége d'une justice spéciale pour ses écoliers, et la maîtrise du droit de juridiction sur ses membres; un monastère avait aussi sa juridiction sur la foire qu'il avait institué; puis il y avait les droits d'asile, ainsi que les immunités personnelles, sources de prétentions inextricables.

On peut avancer avec vérité que le vice le plus saillant de ces constitutions républicaines était celui dont les citoyens se ressentent le plus immédiatement, c'est à-dire la manière dont s'administrait la justice. A Florence, le podestat et le capitaine de justice, toujours étrangers à la ville, habitaient, l'un le palais de la commune, l'autre celui du peuple, et ils entraient en fonctions, le premier au mois de mai, le second au mois de janvier; tous deux étaient appelés à connaître des causes

(1) CORIO, 121. — CAFFARO, lib. IV, col 384.

civiles et criminelles. Le podestat amenait avec lui sept juges, trois cavaliers, dix-huit notaires, vingt sergents; le capitaine, trois juges, deux cavaliers, quatre notaires, neuf sergents, tous étrangers à la Toscane; l'un recevait six mille livres pour lui et pour sa suite, l'autre deux mille cinq cents. Trois juges délégués par le podestat connaissaient des affaires criminelles, chacun pour deux sestiers de la ville. On ne pouvait dénoncer un délit qu'au juge de son sestier. Le prévenu était obligé de suivre la juridiction du plaignant; les étrangers pouvaient choisir. Dans les causes légères, le juge ne recevait l'accusation que de l'offensé ou d'un des proches parents; dans les cas graves, tout le monde était admis à l'intenter; elle devait être établie par écrit. Il n'était procédé par voie d'enquête que dans les cas où l'offensé se refusait à porter plainte. L'accusateur jurait de poursuivre l'instance en donnant caution pour cent sous; le prévenu était cité aux frais de la partie plaignante. L'instruction était écrite, l'accusé avait dix jours pour se défendre; la preuve se faisait par témoins. Dans le délai de vingt-cinq jours, le juge devait examiner la cause, en conférer avec d'autres juges et avec le podestat, et, dans les cinq jours suivants, prononcer la sentence. La compétence du capitaine s'étendait à tous les faits de violence, d'extorsions, de faux qui lui étaient dénoncés, enfin à tous les délits sur lesquels le podestat n'avait pas statué dans les trente jours.

Les causes civiles étaient décidées, en première instance, par les juges des sestiers, docteurs en droit, citoyens de la ville, qui changeaient tous les six mois et recevaient vingt-cinq livres pour ce laps de temps. L'appel était porté devant le juge, étranger et docteur ès lois; ses fonctions étaient annuelles, et son traitement de cinq cents livres. S'il confirmait la sentence, le jugement était sans appel; sinon, la cause était soumise au podestat, qui, assisté de quatre juges, prononçait en dernier ressort. Les procès relatifs à l'impôt, aux gabelles et autres causes semblables étaient de la compétence du capitaine du peuple.

Les cavaliers avaient pour mission de faire des rondes avec les sergents, pour rechercher les délinquants, et, dans un grand nombre de cas, on ne pouvait procéder à une arrestation qu'en leur présence; à leur défaut, on recourait aux notaires, dont l'office était d'assister les juges (1).

(1) *Delizie degli eruditi Toscani*, tom. IX, 256.

Mais à Florence, à partir de 1300, plusieurs magistratures étrangères eurent chacune sa juridiction et son droit d'infliger la torture; savoir, le podestat, le capitaine du peuple, l'exécuteur des ordres de justice, le capitaine de la garde, ou conservateur du peuple, auxquels il faut ajouter la cour de l'évêque, l'inquisiteur de l'hérésie, le juge des gabelles, le juge d'appel et sans doute d'autres encore (1).

A Milan, les consuls de justice, distincts de ceux de la république, jugeaient avec l'avis d'un jurisconsulte; et la sentence était libellée par des notaires, qui remplissaient les fonctions de greffiers (2).

La juridiction des consuls dans les bourgs et les villages était limitée à certaines sommes. Les juges prêtaient serment de prononcer sur les procès avec bonne foi, selon les lois; de ne pas accorder au prévenu plus de huit jours pour répondre; d'expédier l'affaire en litige dans les quatre mois après l'instance, et d'écrire leur jugement pour les causes qui excédaient quarante sous de *terzuoli* (3). Quand l'autorité des podestats se fut accrue, ils eurent des juges à leur solde; il en résulta que le bon droit fut à la merci de gens cupides et ignorants, sans autre compensation que la simplicité et la promptitude de la procédure.

La juridiction des évêques fut restreinte à leurs fiefs, et les causes féodales furent réservées à un double tribunal de pairs majeurs et mineurs. Quand l'organisation républicaine eut gagné du terrain, et que les consuls occupèrent les tribunaux comme magistrats et juges ordinaires, ils prétendirent prononcer aussi dans les questions relatives aux ecclésiastiques, malgré l'opposition constante des conciles (4).

Les feudataires laïques ou ecclésiastiques administraient la justice, soit personnellement, soit par des lieutenants (*gastaldi*) ou des nonces, qui, d'ordinaire, en chargeaient des juges choisis parmi les habitants du lieu : l'appel de leurs décisions

(1) G. VILLANI, XI, 93.
(2) Voyez la note D à la fin du volume.
(3) GIULINI, p. VII, lib. 50.
(4) MURATORI, *Ant. It.*, diss. 70. — MEYER dans son livre : *Origini e progressi delle Istituzioni giudiziarie*, néglige les institutions judiciaires italiennes, sans réfléchir qu'un grand nombre de celles des autres pays de l'Europe en sont dérivées. FRÉDÉRIC SCLOPIS, *Dell' autorità giudiziaria*, Turin, 1842, y a suppléé en partie.

était porté devant le juge féodal, qui n'avait aucune autorité sur les citoyens libres du fief.

Comment concevoir que tant de juridictions existassent sur le territoire d'une république? Si une commune venait à en assujettir une autre, elle ne changeait pas ses institutions pour se l'assimiler; elle se contentait d'y envoyer un podestat (1).

On trouve dès le onzième siècle des colléges ou corporations de jurisconsultes (2); le nombre s'en était accru au treizième; et il y en eut dans toutes les villes: on y vit même se former des corporations de notaires qui s'arrogèrent le droit de nommer leurs collègues (3).

Quand toutes les cités s'occupaient de se donner une législation particulière, nulle ne sut combiner ses institutions de manière à garantir sa liberté, à mettre un frein aux ambitions tyranniques et à limiter l'autorité des magistrats. La masse du peuple s'entend peu aux subtilités d'une constitution politique, tandis que l'administration de la justice, dont dépendent les personnes et les biens, est comprise de tout le monde. Pleins de sollicitude pour la sûreté des contrats, pour régler les successions, pour réprimer les petits délits, les législateurs locaux ne surent pas consolider la machine de l'État au moyen d'un gouvernement libre à la fois et régulier; ce qui doit être le premier but de la politique. Aussi point de prévoyance pour l'avenir, point de frein à l'ambition des chefs ou aux excès de la multitude. Content de la liberté, on s'inquiétait peu d'éviter l'anarchie et de combiner la première avec la sûreté personnelle et publique, ou bien de favoriser le progrès des institutions. Les passions, plus impétueuses parce qu'elles n'étaient pas contenues par les mœurs et par l'éducation, rendaient les crimes fréquents; et ce morcellement d'États divers aidait à échapper au châtiment. De là des idées incertaines sur la moralité, quand un même délit était passible d'une peine différente à

(1) Ainsi Côme en imposait un à Lugano, Mendrisio, Bellagio, Menaggio, Teglio, aux Trois-Paroisses, aux terciers de la Valteline, à Chiavenna, Poschiavo, Sondalo, Ponte, Portezza, Bormio, dont les habitants devaient se rendre trois fois l'an à Tresivio, pour s'y faire rendre justice par le podestat de Côme, auquel étaient déférés les appels.

(2) Dans la vie du bienheureux Lanfranc, en 1030, on lit: *Pater ejus de ordine illorum qui jura et leges civitatis asservabant fuit*. Ap. BOLLAND. *Acta Sanct.*, 28 *maji*. En 1150, on trouve la curie de Crémone. *Rer. It. Script.*, VIII, 643.

(3) MURATORI, *Ant. Ital.*, diss. XII.

quelques pas de distance; de là aussi l'incertitude du châtiment, puisque le coupable trouvait toujours un asile prêt sur le territoire étranger. Le gouvernement était, en conséquence, obligé de s'occuper presque uniquement de l'administration de la justice criminelle, et il lui fallait confier aux magistrats un pouvoir exorbitant, qui devenait dangereux pour la liberté.

Impôts.

Les impôts restèrent probablement ce qu'ils étaient sous les rois et sous les comtes. Mais le peu qui existe à cet égard de documents écrits ne peut donner aucune idée précise de la nature de ces taxes ni du système de perception; on voit seulement qu'elles durent varier, soit en nature, soit en quotité, selon les pays et les temps.

Le revenu principal provenait des gabelles et des droits d'entrée (1); mais il y avait aussi l'impôt sur les biens-fonds, ou plutôt sur les fruits de la terre, payé tantôt par le propriétaire, tantôt par le colon (2). Les charges étaient réparties entre les habitants de la ville et ceux de la campagne; on déterminait pour ces derniers la quote-part de chaque paroisse, et celle-ci en faisait ensuite la répartition. Il existait à cet effet et des assemblées et des consuls, et partout où subsistaient encore des évêques vicomtes ceux-ci présidaient conjointement avec les consuls (3).

Au temps de Frédéric II, Milan suppléa à la pénurie d'argent par du papier-monnaie, qui devait circuler librement, et pouvait servir à acquitter les peines pécuniaires. Le créancier n'était pas tenu de le recevoir en payement; mais le débiteur échappait au séquestre du moment où il justifiait avoir en cédules une somme suffisante pour acquitter sa dette (4). Dans d'autres cas de besoins extrêmes, la commune dut recourir aux emprunts; mais le crédit était si rare qu'il fallut donner en gage l'argenterie des églises. Pour retirer de la circulation le papier-monnaie, on songea à établir un cadastre pouvant

(1) D'abord les marchandises payaient, pour droit d'entrée (*teloneo*) dans le district de la ville, tant par charrette ou bête de somme, puis on établit des tarifs d'après la valeur des objets. Le premier tarif connu, de 1216, impose quatre deniers par livre sur le prix des marchandises, à peu près 1 1/2 pour 100; en 1396, douze deniers, à peu près 5 pour 100.

(2) GIULINI, p. V, lib. 32.

(3) MURATORI, *Ant. It.*, diss. XLV.

(4) Como, année 1240.

conduire à une meilleure répartition des charges; le podestat présida aux opérations, auxquelles n'échappèrent pas les biens des ecclésiastiques. La dette publique fut, en conséquence, divisée en huit portions, qui, pendant huit années, furent réparties selon la valeur des terres. Elle se trouva ainsi éteinte en 1248; mais la taxe ne disparut pas; on la prolongea pour construire le *Naviglio grande*, et successivement sous divers prétextes (1).

Les amendes payées par les condamnés et les confiscations étaient une nouvelle source de revenu. Puis, à mesure que le génie fiscal se perfectionna, il introduisit de nouveaux impôts, comme ceux du sel (2), de l'estampille des mesures, d'autres sur les fours, sur la vente du vin en détail, sur les eaux du domaine public, enfin une taxe générale sur les biens meubles et immeubles, en déterminant leur valeur d'après la déclaration, sous serment, du propriétaire, contrôlée par des témoins (3). Villani dit qu'à Florence, en 1336, les impôts existants étaient : la gabelle des marchandises, du sel, des contrats, les droits sur la vente du vin au détail, sur les bestiaux, la mouture et la contribution de la banlieue (*estimo del contado*); le tout produisant trois cent mille florins. On pourrait induire de là que la banlieue seule aurait été soumise à la taille, probablement pour égaliser les charges entre tous les citoyens. Les Milanais se plaignaient aussi de ce que les nobles, habitant la campagne, se soustrayaient aux charges de l'État (4); c'est

(1) GIULINI, nonobstant l'exemption accordée au couvent de Pontida (an 1119, ap. TRIST. CALC., *quibus pergravari interdum prædia solent*, l'*interdum* montrant que l'impôt foncier n'était pas encore stable), dit que l'impôt foncier fut, pour la première fois, établi sous le duc Philippe-Marie Visconti, en 1423; mais le fait que nous venons de rapporter, d'après FIAMMA, ne peut pas être révoqué en doute. D'ailleurs, en 1247, chacune des *six portes de Milan eut des commissaires estimateurs*, qui, après avoir fait mesurer les terres par des géomètres, les evaluèrent pour l'*uffizio degl' Inventarii* (commission du cens). A Gênes, le cadastre fut établi en 1214; à Bologne, en 1235; à Parme, en 1302; à Florence, en 1327; mais les Florentins, en 1430, épuisés par la guerre contre les Visconti et les Vénitiens, firent évaluer toutes les propriétés mobilières et immobilières, les imposèrent à 1/2 pour 100, et appelèrent cette opération *catasto*.

(2) La première mention de cet impôt, à Milan, est de 1272. Philippe-Marie Visconti y substitua l'obligation de prendre une quantite de sel. A Gênes, cet impôt existait en 1214 (CAFFARI, IV, 40); à Reggio, en 1261 (*Mem. Potest. Reg. Rer. It.*, VIII, 1122); à Parme, en 1292 (*Chr. Parm.*, lib. IX, 823).

(3) CORIO et GIULINI, *passim*. JEAN VILLANI, X, 17. CAFFARI, IV, 17, etc.

(4) CORIO, 85.

pourquoi, dans la convention de 1225, eux seuls, et non les basses classes, se trouvèrent assujettis aux tailles.

Les églises, les monastères, le clergé avec ses paysans et ses fermiers étaient exempts d'impôts, même pour les biens nouvellement acquis. Quoique les républiques essayassent de soumettre ces derniers à la taille, le clergé persistait à s'y refuser, ne se résignant qu'à grand'peine à payer pour les biens patrimoniaux, non dans les mains d'un laïque, mais dans celles de l'évêque, à qui l'état des propriétés ecclésiastiques était remis à cet effet (1).

La surintendance des impôts appartenait au podestat (2), qui parfois les faisait percevoir par ses hommes d'armes (3). Plus habituellement la république nommait des officiers qui administraient ses revenus, avaient la garde du trésor, et recouvraient les produits de l'impôt. Dans les campagnes, chaque paroisse faisait la répartition de la quotité à sa charge, et procédait au recouvrement, dont les modes étaient très-variés. On comptait des trésoriers, des délégués pour les comestibles (*alle grascie*), et surtout pour le blé (*all' annona*); une partie d'entre eux étaient élus par le conseil public, les autres désignés par le sort; les feudataires en nommaient pour leurs juridictions : tous étaient d'ailleurs soumis à l'enquête. Souvent on confiait la perception à quelque moine ou à des corporations religieuses, chez qui l'on supposait plus de désintéressement.

Monnaies.

Un autre droit important, acquis par les cités, fut celui de battre monnaie. Cinq villes avaient joui de ce privilége sous les Lombards : c'étaient Pavie, Milan, Vérone, Frioul, Lucques, auxquelles on pourrait peut-être ajouter Spolète et Bénévent. Il est à croire qu'elles conservèrent ce droit sous les Francs et sous les empereurs; mais bientôt les comtes et les marquis voulurent avoir leur monnaie particulière. D'après un privilége accordé par Lothaire à Manassès, les archevêques seuls pouvaient battre monnaie à Milan, droit qu'ils gardèrent au moins dans les premiers temps de la république; ainsi des autres villes sans doute, et, d'après les monnaies encore existantes, on peut dire qu'il exista plus de cent hôtels de monnaies

(1) Giulini, lib. LIV. — Ep. Innocentii IV, 24 septemb. 1250.
(2) Corio, 85.
(3) Caffari, VIII, col. [illegible].

en Italie (1). On peut les louer comme ouvrages d'art propres à flatter la vanité nationale ; mais on comprend quelle confusion devait en résulter, inconvénient porté à ce point que les effets s'en font encore sentir.

Frédéric Barberousse tenta de ramener à lui ce droit régalien ; mais il fallut bientôt l'accorder aux villes confédérées, qui continuèrent à frapper leurs monnaies à l'effigie de l'empereur. Elles y substituèrent ensuite le saint que chacune d'elles avait adopté pour patron (2), ou des croix et des monogrammes. Quand les républiques furent tombées sous la domination de différents tyrans, Azzo Visconti donna l'exemple de faire inscrire son nom sur les monnaies. En 1252 (3), les Florentins battirent des florins ou ducats portant d'un côté la fleur de lis, de l'autre saint Jean-Baptiste, et leur nom se répandit dans toute l'Europe. Ils étaient à vingt-quatre carats d'or fin, et se divisaient par vingt sous; leur poids était d'un huitième d'once ou d'un soixante-quatrième de marc. Le sequin de Venise n'eut pas moins de réputation dans le commerce, tout en continuant d'offrir sa grossière empreinte primitive, avec son inscription dévote et barbare : *Sit tibi, Christe, datus quem tu regis iste ducatus* (4).

(1) ZANETTI, *Delle monete e Zecche d'Italia*. G. R. CARLI, ARGELATI, *Delle monete d'Italia*.

(2) Les monnaies de Naples à l'effigie de saint Janvier sont très-anciennes. On ignore quand Venise commença à frapper des pièces d'argent; elle en a de 972. Ancône exerçait ce droit à une époque fort reculée. Après le onzième siècle il appartenait aux villes d'Aquila, Aquilee, Rimini, Arezzo, Ascoli, Bergame, Messine (1130), Plaisance (1140), Bologne (1191), Brescia (1162), Cortone peut-être, mais Crémone sans aucun doute (1155); Tortone (qui l'obtint de Frédéric I); Ferrare (1164); Fermo (au commencement du treizième siècle avec la permission des papes); Florence et Gênes (autorisées par Conrard II). On cite des monnaies de Mantone avant l'an 1000; de Modène, de Parme, de Padoue, de Pérouse, de Reggio dans le treizième siècle; de Pise, en 1175 : celles des comtes de Savoie, qui remontent jusqu'à 1048, sont douteuses ; Sienne obtint le privilege d'en frapper en 1086; Spolète l'eut peut-être sous les Lombards, Turin vers le milieu du treizième siècle, Vérone dans le onzième, Volterra en 1231, et plus tard Urbin, Vigevano, Vicenza, Sinigaglia, Saluzzo, Recanati, Pesaro, Macerata, Forli ; après le quinzième siècle, Lecco, Musso, etc.

(3) Ère florentine correspondant à 1252.

GIOVANNI CRISTOFORO GANDOLFI, *Della moneta antica di Genova*, prouve que Gênes frappa monnaie dès l'année 1102, et précéda Florence d'une année avec sa monnaie d'or, qui put servir de modèle pour les florins.

(4) Les Vénitiens avaient trois différents ducats : le ducat d'or, qui valait

Ce serait s'engager dans un dédale inextricable que de suivre les variations survenues dans la valeur des monnaies et dans le rapport existant entre l'or et l'argent ; il nous suffira de dire que le dernier était principalement en usage dans le commerce du Levant, et qu'en général la valeur put en être réduite à un sixième par la découverte de l'Amérique, celle de l'or à un tiers. Il suffira, pour se faire une idée de l'opulence italienne, de savoir que Venise, au commencement du quinzième siècle, frappait chaque année pour un million de sequins en or et deux cent mille en argent; Florence, pour quatre cent mille sequins en or et plus de deux cent mille livres d'argent. De 1365 à 1415, on y avait battu onze millions et demi de sequins d'or (1).

Statistiques. Les Pisans, les Génois, les Amalfitains et surtout les Vénitiens, adonnés au négoce extérieur, étaient intéressés à connaître leur propre situation et celle des peuples avec lesquels ils avaient des relations commerciales et politiques. Dès le douzième siècle, Venise remit en ordre les actes qui se trouvaient conservés dans ses archives, fit écrire son histoire civile, et établit les formes à suivre par les agents diplomatiques pour recueillir et pour soumettre au sénat toutes sortes de renseignements sur les pays où ils étaient envoyés (2). Aussi aucun gouvernement ne fut-il aussi bien informé. Les relations des ambassadeurs vénitiens sur la politique, sur les forces, sur la puissance des différents États devancèrent l'expérience des temps modernes : si elles étaient livrées à la publicité, elles deviendraient une mine féconde de renseignements historiques.

A l'intérieur, les gouverneurs devaient aussi fournir des notes détaillées sur leurs provinces; nous y trouvons, en 1338, les premières traces d'anagraphes. Les autres républiques en usaient de même; et l'on pourrait encore recueillir dans la poudre des archives leurs statistiques, de même que les procès-verbaux des conseils publics du temps, très-riches en renseignements de tout genre.

environ 16 livres ; l'autre, d'argent, fixé à 4, 50 ; le troisième, de compte, valant de 3, 25 à 4 Dans l'administration de la république ils employaient le ducat d'argent, correspondant à 8 livres vénitiennes ; dans le commerce, le ducat de compte, correspondant a 6 livres 4 deniers vénitiens.

(1) CARLI, *Delle monete*, diss. VII, *Opere*, tom. VII, p. 56.

(2) Lois des 9 decembre 1268 et 24 juillet 1290.

Nous avons parlé des gouvernements en général; mais on peut croire facilement qu'ils avaient autant de formes différentes qu'il y avait de villes; car chacune d'elles, s'étant constituée indépendamment des autres, avait pourvu à sa guise à ses affaires particulières; de là des variétés infinies qui trahissaient toujours beaucoup d'inexpérience.

Les limites de chaque république furent plus ordinairement celles des anciennes juridictions épiscopales. C'est pour cela qu'aujourd'hui encore les diocèses, par l'extrême bizarrerie de leurs circonscriptions, indiquent les territoires qui relevaient d'elles.

De là cette différence prodigieuse entre les dialectes italiens; de là cette multitude d'édifices et d'églises, aucune ville ne voulant se laisser effacer par la cité voisine; mais de là aussi un adoucissement dans les exils, si fréquents alors; car le banni trouvait à deux pas de ses foyers un abri tranquille sans avoir à changer de langue ni de climat.

Nobles et plébéiens

Nous avons répété souvent qu'il faut se garder de confondre les libertés d'alors avec celles qu'ont obtenues ou que réclament les peuples de nos jours; celles-ci sont des droits politiques, les autres étaient des libertés civiles. Poussées par leurs besoins individuels, les républiques italiennes n'avaient pas prétendu étendre leurs franchises sur tout le pays, détruire toute trace de tyrannie, établir l'égalité. Le gouvernement des anciens capitaines et vavasseurs était tout entier dans les mains des bourgeois libres, qui formaient une classe moyenne, dont l'importance s'était accrue tant par les richesses provenant du commerce que par l'adjonction d'un grand nombre de familles nobles et de tous ceux qui parvenaient à se soustraire à l'autorité des seigneurs ecclésiastiques.

Le reste des habitants dépendait encore des nobles ou des vicomtes ecclésiastiques, soit comme serfs, soit en qualité d'hommes liges: un grand nombre cependant étaient affranchis par leurs maîtres et dégagés du lien de la glèbe; d'autres, enrôlés pour défendre la liberté les armes à la main ou pour combattre les infidèles dans des croisades; d'autres encore, enrichis par l'industrie, se rachetaient de leurs obligations personnelles. Il y en avait aussi qui suivaient les bandes de soldats mercenaires, ou qui émigraient dans les villes voisines. La servitude se transforma de la sorte; il se forma une

classe de cultivateurs libres, qui toutefois n'était point regardée comme faisant partie du peuple, c'est-à-dire comme jouissant de la plénitude des droits de citoyen. La basse classe et les ouvriers n'étaient pas représentés dans le gouvernement, et ne pouvaient ni voter les impôts qu'ils payaient ni en surveiller l'emploi.

Cette plèbe était, il est vrai, favorisée tantôt par un podestat, tantôt par un noble, tantôt par une faction. Il se formait aussi dans son sein des ligues, des complots pour obtenir de force ce qu'on ne voulait pas lui accorder de bon gré. Ce fut ce mouvement des esprits qui agita la Lombardie durant tout le cours de ce siècle, et qui ordinairement amena le triomphe des classes inférieures; mais comme elles prirent presque toujours pour appui un noble, grand propriétaire, et remettaient dans ses mains toute l'autorité, leur victoire donna naissance aux diverses tyrannies seigneuriales.

Campagnes.

Les villes une fois affranchies, les campagnes restaient encore soumises à la petite noblesse ou à des feudataires dont la juridiction était absolue. Mais les villes ne purent longtemps supporter à côté d'elles des bourgs asservis. Les hommes qu'on opprimait dans la campagne se réfugiaient dans les murs des cités indépendantes; les occasions ne manquaient pas pour déclarer aux feudataires la plus légitime des guerres, celle qui propage et garantit le libre exercice des droits de l'homme; parfois on en venait à des négociations, et la campagne restait partiellement affranchie. Une fois que les juridictions féodales avaient cessé, les villes envoyaient leurs podestats administrer la justice au dehors, et obligeaient les nobles à résider dans leur sein au moins quelques mois de l'année. Il résulta de cette mesure que les fiefs restèrent tous dans les mains de membres de la cité, et furent cultivés par des fermiers; ce qui fut, en matière de propriété, une transformation du système allemand.

Il en fut ainsi en Lombardie; ailleurs, au contraire, les propriétaires arrondissaient leurs domaines et envahissaient surtout les terres dépendant de la succession contestée de la comtesse Mathilde; puis, en prenant parti pour l'empereur, quand il survenait quelques guerres, ils obtenaient de lui des droits et devenaient ses feudataires. De même que les empereurs avaient favorisé, dans le principe, les communes populaires contre les

seigneurs féodaux, ils soutinrent ensuite, en raison du même intérêt, les nobles libres contre les villes dont l'importance avait grandi; ils faisaient servir les seigneurs de contre-poids à la puissance communale et de sentinelles placées sur leur route. Voilà pourquoi Frédéric Ier agrandit les marquis de Montferrat et d'Este, les plus puissants de tous. Ce titre de marquis n'avait pas en Italie une aussi grande portée qu'en Allemagne; il indiquait seulement les gentilshommes qui acquéraient sur leurs propres domaines les droits de comte, et qui, par ce titre, se distinguaient des comtes, simples fonctionnaires des évêques.

Azzo II d'Este, marquis et comte de Milan en 1097, fut des derniers à perdre ses prérogatives féodales, qu'une concession de Frédéric Ier fit ensuite revivre pour Obizzo, son neveu, en y ajoutant la Marche de Gênes (1).

Il y avait des familles qui n'avaient point perdu leur suzeraineté; il existait à côté des villes libres, ou même au milieu des royaumes, des villages et des cités qui relevaient féodalement d'un seigneur (2). D'autres familles avaient maintenu leur puissance grâce à la position de leurs châteaux sur des hauteurs, d'où ils tenaient tête aux entreprises des villes; ces manoirs, qui avaient offert un asile au peuple contre les incursions étrangères, étaient devenus alors menaçants pour sa liberté. Parmi les familles qui avaient des propriétés sur le territoire florentin, quelques-unes conservèrent dans leurs châteaux une espèce de souveraineté locale, comme les Pazzi dans le val d'Arno, et les Ricasoli dans le Chianti; les moins puissants et les plus voisins de Florence, comme les Cerchi et les Buondelmonti, vinrent bientôt habiter la ville; les Uberti et les Lamberti, qui étaient aussi chefs de bandes (*di masnadieri*), devaient être d'origine allemande; de même les familles féodales des Guidi, des Alberti, des Ubaldini, qui suivirent constamment la bannière gibeline. Quelques-uns s'élevèrent aussi dans l'intérieur de la cité en s'enrichissant par le commerce, comme les Mozzi, les Bardi, les Frescobaldi, qui, après avoir conquis la liberté avec leurs citoyens, ne surent pas se soumettre à l'égalité, et furent assaillis dans leurs maisons, comme les feudataires l'avaient été dans leurs châteaux. Ceux d'entre les nobles même qui étaient devenus tout à fait citoyens

(1) MURATORI, *Ant. Est.*, p. 1, c. 1.

(2) Aujourd'hui encore, sur les neuf cent trente-neuf villes de l'empire russe, il y en a treize qui sont des propriétés privées particulières.

et avaient prêté serment à la commune, indépendamment du pouvoir qu'ils exerçaient dans la cité ou de l'influence que leur procuraient naturellement l'ancienne habitude du commandement, leur richesse ou l'expérience des armes, s'étaient réservé, dans les arrangements intervenus, certains droits de guerre, d'alliances et des priviléges personnels. Les Corvoli de Frignano s'allièrent avec Modène, en 1156, aux conditions suivantes : Ils devaient venir en aide à la cité contre tous ses ennemis, excepté le duc d'Este, ses hommes liges et ses vassaux; ils devaient faire chaque année, dans la ville, avec leurs hommes, un séjour d'un mois en temps de paix, et de deux en temps de guerre; laisser les citoyens traverser librement leurs terres; obliger leurs paysans à payer chaque année six deniers de Lucques par paire de bœufs, à l'exception des châtelains, valets et facteurs, et ne jamais refuser l'entrée de leurs châteaux aux magistrats de la commune. Modène s'obligeait en retour à leur abandonner certaines terres et villages qu'ils devaient conquérir; à les aider dans la revendication de certains droits contre d'autres nobles, et à les protéger contre l'ennemi (1).

Il était facile de se dégager à son gré de semblables traités, et, comme le noble était parfois citoyen de deux communes, quand il se trouvait en contestation avec l'une d'elles, il avait recours à l'autre; ce qui était une cause de discordes continuelles. Dans l'intérieur même des villes, le droit de guerre privée, toujours maintenu, était exercé par les citoyens, qui se livraient bataille entre eux : aussi fortifiaient-ils leurs hôtels comme autant de citadelles, avec tours et pont-levis, sans compter les chaînes que l'on tendait en travers des rues. Trente-deux tours ceignaient ou menaçaient Ferrare; cent enveloppaient Pavie. A Florence, l'architecture massive des édifices, flanquée d'énormes blocs saillants, leurs fenêtres étroites, leurs portes ferrées attestent encore cet état de guerre permanent de voisin à voisin (2).

(1) Savioli, *Ann. Bologn.*, I, dipl. CLVI.

(2) Les exemples des guerres privées ne manquent pas aujourd'hui encore dans des temps et dans des pays civilisés assez rapprochés de l'Italie. Les inimitiés de famille se perpétuent encore dans la Corse, avec paix, trêves, déclarations de guerre. Quand un homme a reçu un affront, il se laisse croître la barbe jusqu'au moment où il en a tiré vengeance. Les maisons sont converties en forteresses; on clôt les fenêtres, en laissant un étroit soupirail qui sert

Dans l'intérieur des villes, les nobles et les bourgeois commencèrent bientôt à entrer en lutte : ceux-là voulaient recouvrer l'autorité qu'ils avaient possédée autrefois, les autres prétendaient l'exercer seuls. Cette querelle était celle qui se débat encore aujourd'hui dans les pays constitutionnels; il s'agissait de savoir si les droits politiques seraient le privilége exclusif des propriétaires; car l'illustration du sang n'était comptée pour rien, on considérait uniquement la fortune; celui-là était noble qui était riche.

Les nobles avaient coopéré activement à la révolution qui avait amené l'établissement des communes; ils avaient été

de meurtrière; on barricade les portes; les femmes et les vieillards sortent pour leur travail et pour leurs affaires, tandis que les hommes restent, prêts à donner ou à recevoir la mort. Les habits ensanglantés de celui qui a été tué sont conservés pour être au besoin exposés aux regards. Il est rare que les inimitiés éclatent sans une déclaration préalable et sans qu'on fixe l'époque à laquelle les hostilités commenceront. Pascal Paoli déclara infâme celui qui violerait une paix jurée; l'on plantait un poteau devant la maison du traître en signe d'ignominie.

En 1835, la ville de Sartene et les communes de Gavignano, Fossano, Santa-Lucia de Follano, ainsi que plusieurs autres, furent bouleversées par une guerre intestine de cette espèce. Les jugements qui condamnèrent les uns et justifièrent les autres devinrent un nouveau ferment de discordes et une source de nouvelles haines. Il se passait jusqu'à des années entières sans qu'un seul mariage fût inscrit sur les registres de l'état civil. Le général Lallemand, ancien compagnon d'armes de Napoléon et pair de France, chercha, de concert avec l'avocat Figarelli, à mettre un terme à ces scandales; et ils parvinrent, en employant des deux côtés les moyens de douceur, à faire conclure la paix à ces adversaires acharnés : or, ce ne fut pas une chose facile que de la maintenir pendant plusieurs années dans les cent cinquante-cinq communes de l'île. A Santa-Lucia de Follano seulement, le prêtre Jean Santa-Lucia, chef d'un parti composé de sa propre famille et des Giacomini, opposé à celui des Poli et des Chiliscini, réveilla, en 1839, toutes les haines mal éteintes en commettant ou laissant commettre un assassinat. Giudice Giacomini avait entraîné ceux de son parti en offrant à leurs regards les vêtements de son fils tué, depuis longtemps déjà, par ses adversaires. Enfin un Poli et un Chiliscini furent tués à coups de fusil pendant les fêtes d'un mariage.

Il y a peu d'années que mourut Franceschino, fameux bandit corse, qui avait eu sous ses ordres une bande de deux à trois cents hommes, et qui, indépendamment des pillages auxquels il se livrait et des *vendette* dont il se faisait l'instrument, prétendait faire des miracles auxquels beaucoup de gens ajoutaient foi. Un jour il proposa de ressusciter un mort; la foule accourue à ce spectacle nouveau vit arriver aussitôt le préfet d'Ajaccio, avec une bonne escorte. Ce magistrat fit consentir les paysans à cette convention : Si le miracle s'opérait, ils devaient rendre de grands honneurs à Franceschino : au cas contraire, ils s'engageaient à le lui livrer. Le bandit trouva prudent de se soustraire à pareille épreuve, et s'enfuit à Rome, où il est mort capucin.

appelés des premiers aux charges de consuls et investis des principales magistratures; car la noblesse italienne a pour elle ce glorieux privilége de ne pas venir uniquement des possesseurs de fiefs (les seigneurs titrés étant rares parmi elle), mais aussi des anciens magistrats civils et des libérateurs de la patrie. Quand le peuple eut acquis de la force, il prétendit avoir sa part; et il s'organisa, à cet effet, en créances (*credenze*), en loges ou auberges (*alberghi*), en maîtrises (*maestranze*), afin de contre-balancer, par le nombre, l'avantage de la puissance et de l'habileté.

La haute noblesse descendait des anciens comtes, marquis et capitaines, dont la puissance traditionnelle avait été soutenue par les empereurs. Elle était habituée à commander sur ses terres, où sa puissance s'était encore accrue au déclin de la juridiction des évêques. Ses membres, tout en ayant prêté serment comme citoyens, n'en avaient pas moins conservé leurs fiefs et leurs châteaux forts, d'où ils sortaient souvent pour aller remplir les magistratures. Le peuple, appliqué à l'industrie et au commerce, ne pouvait se livrer à l'exercice des armes, qui faisaient, au contraire, l'occupation et l'amusement de la noblesse; c'était donc à celle-ci qu'il fallait recourir en cas de guerre, surtout pour la cavalerie. Cette noblesse, sentant sa force, prétendait dominer, même lorsqu'elle avait déposé les armes. Appelés dans d'autres villes pour être podestats ou capitaines, les nobles rapportaient dans leur pays l'habitude du commandement, aussi facile à prendre que difficile à quitter, et y obtenaient des honneurs soit en raison des charges qu'ils avaient occupées, soit en vertu de leur rang de chevaliers.

Ils avaient à la fois, pour se frayer la route du pouvoir, le patronage qu'ils exerçaient sur leurs anciens serfs et sur leurs clients actuels; l'habitude, naturelle au peuple, de révérer chez les fils les mérites et les vertus des pères; l'avantage de se trouver liés entre eux par la parenté ou par l'esprit de corps, et d'avoir dans leurs mains des domaines tellement étendus qu'ils étaient maîtres d'affamer la ville.

Ainsi la lutte entre les nobles et les plébéiens, au lieu d'être le résultat fatal de la liberté, provenait de ce qu'au moment de la révolution l'indépendance n'avait pas été obtenue entière; de ce qu'on avait laissé subsister, à côté des communes libres, des campagnes asservies, des juridictions féodales, et partout la funeste influence des empereurs.

Les nobles, entravés par les magistrats dans leurs volontés tyranniques, se retournaient du côté de la classe inférieure, toujours exclue du gouvernement et tributaire de la cité; ils la caressaient parce qu'ils la trouvaient plus docile et aussi parce qu'elle n'avait ni droits à leur opposer ni richesses pour rivaliser avec eux. Ils la soutenaient donc devant les tribunaux ou dans les plaintes qu'elle élevait contre ses oppresseurs; de là deux factions, la noblesse unie aux plébéiens, et la bourgeoisie jalouse de son indépendance. Ces deux factions ne cessaient de se contrarier dans les conseils, dans les élections, dans les procès; souvent on s'échauffait jusqu'à courir aux armes. Les nobles avaient-ils l'avantage, ils restaient maîtres des charges, libres de faire les lois à leur gré, de décréter toutes les mesures les plus favorables à leur parti; et cela aux applaudissements de la populace, qui, par vengeance, se complaisait à voir abaisser les riches bourgeois, ceux qu'elle appelait *cittadini grassi*. Avaient-ils le dessus, ils se retiraient dans leurs châteaux forts, attendant que la nécessité les fît rappeler, ou qu'une occasion se présentât de rentrer à force ouverte.

Cette alternative continuelle qui caractérise l'histoire d'Italie provenait de la nature des terres, dont la situation faisait la force ou la faiblesse des nobles. Ainsi l'Apennin fournissait à de petits seigneurs des positions favorables, à l'abri desquelles ils se maintenaient indépendants de Florence. Ranieri de Corneto faisait la *guerre aux grands chemins*, comme dit Dante, dans la vallée du Savio; les Cadolinghi à Fucecchio, les Aldobrandeschi à Grosseto et à Savone, les Ubertini à Soffena et à Gaville, les Guidalotti à Sommia, les comtes de Mangona dans les châteaux d'Elci, de Gavorrano, de Scarlino, de Monte-Rotondo et autres dans la Maremme étaient autant d'ennemis de la liberté des Florentins. La Garfagnana, vallée supérieure du Serchio, était partagée en une foule de petits châteaux et de maisons groupées sous un chef appelé *catanio*. La Marche Trévisane, les monts Euganéens, les côteaux des Alpes offraient des forteresses naturelles, où se maintinrent les anciens barons, et où il s'en éleva de nouveaux, qui donnèrent les premiers exemples de tyrannie. Dans le Frioul, les Porcia, les Brugnera, les seigneurs de Valvasone, de Spilimbergo, de Prata restèrent puissants, de même que les Torriani en Lombardie, dans la Valsassina. Dans les villes qui durent au commerce leur plus grande prospérité, les marchands cherchèrent

à prendre part au gouvernement, persuadés qu'ils étaient d'avoir contribué efficacement à la grandeur de leur patrie. Jusque-là leur prétention était juste; mais l'irritation, résultat d'une longue lutte, et l'audace qui vient du succès leur firent dépasser toute mesure; ils voulurent exclure ceux avec lesquels, dans l'origine, ils ne demandaient qu'à partager. Florence écarta du gouvernement, de la seigneurie, comme on le disait, quiconque n'était pas agrégé à un corps de métier (1); les neuf seigneurs de Sienne et les anciens de Pistoie durent être des marchands ou appartenir à la classe moyenne. Il en fut de même à Arezzo, à tel point que l'on portait comme déshonneur, sur la liste des nobles, ceux qui avaient démérité de la commune.

A Pise, les nobles ne pouvaient déposer contre un plébéien. Ils encouraient la peine capitale en sortant de chez eux, avec ou sans armes, en cas d'émeute; et celui qui était suspect encourait une condamnation. Modène avait aussi un registre pour noter les nobles comme suspects, et il en fut de même pendant un temps à Bologne, Padoue, Brescia, Pise, Gênes et autres villes libres, vers la fin du treizième siècle. A Lucques, non-seulement les grands et les gentilshommes (*casatici*) étaient exclus du gouvernement, mais leur témoignage n'était pas admis contre un bourgeois, tandis que celui-ci n'était pas tenu pour calomniateur quand il ne pouvait prouver les faits avancés par lui à la charge d'un patricien (2). C'était, en un mot, une réaction des commerçants contre l'aristocratie, de la richesse industrielle contre la richesse territoriale.

Nous ne soulèverons pas ici la question de savoir lequel vaut le mieux d'un gouvernement démocratique ou aristocratique; le sens de ces mots est trop indéterminé, et nous n'admettons d'ailleurs qu'une distinction, celle des bons et des mauvais gouvernements. Certes si l'on interroge l'histoire, elle répondra que les aristocraties fournissent de grands exemples de fermeté, comme à Sparte, à Rome, à Venise; la classe privilégiée, ne reconnaissant de supérieur que Dieu, s'élève au-dessus de la tâche commune des hommes, et l'émulation entre égaux rend capable des plus grandes choses. Mais si, comme il ar-

(1) A Zurich, à Mayence et dans d'autres villes étrangères les nobles furent obligés de même d'entrer dans les corporations bourgeoises pour être admissibles aux offices.

(2) *Statut.*, lib. III, c. 168, 169.

rive souvent, elle tombe dans l'oligarchie, les nobles ne puisent plus leur orgueil dans le sentiment de leur propre indépendance, mais dans leur position oppressive pour la liberté d'autrui, et ils deviennent alors de petits tyrans dans leurs châteaux, des flatteurs dans les cours, despotes et esclaves tout à la fois.

Il est facile de déverser le mépris sur les gouvernements de marchands; mais comment l'oser quand on voit Florence, capable de si longs et si magnanimes efforts, s'élever à la civilisation la plus brillante, et conserver si longtemps son indépendance?

L'exclusion des nobles, c'est-à-dire des grands propriétaires, fut, à coup sûr, une cause fréquente de désordre dans les républiques italiennes, dont les gouvernements se comportèrent avec une extrême partialité. La bourgeoisie et les riches parvenus n'étalèrent pas moins de faste et d'arrogance que les nobles, sans avoir comme eux l'illustration héréditaire, qui séduit partout la multitude. Or, le peuple, qui révérait dans le gentilhomme dépouillé de toute autorité le souvenir du magistrat ou du capitaine d'autrefois, avait peine à se résigner au joug de l'aristocratie mercantile, soit parce qu'elle est de sa nature plus intéressée et moins généreuse, soit parce qu'on s'afflige d'ordinaire de la chute de ceux-là qu'on avait toujours vus au premier rang et de l'élévation de ceux qui n'ont d'autre mérite que la rapidité avec laquelle ils sont arrivés à la fortune. Ainsi, méprisés par les grandes familles, enviés par les classes inférieures, menacés au-dessus et au-dessous d'eux, les marchands durent aussi avoir recours, pour se soutenir, à des mesures arbitraires et tyranniques.

Voilà pourquoi les industriels, comme les grands propriétaires, constituaient des gouvernements tout à l'avantage de leur classe et au détriment de l'autre, sans égard pour l'intérêt général de la population, qui, en prenant de la force à son tour, élevait ses prétentions, et entretenait l'agitation générale des esprits.

Quand l'autorité publique est faible, on sent le besoin d'accroître la force individuelle au moyen de l'association. Les droits n'étant pas garantis par la constitution, les citoyens devaient veiller avec un soin jaloux à leur défense, soit à l'aide de la force, soit par des alliances qui formaient un État dans Associations.

l'État. De même qu'une famille ou une classe quelconque se tenait incessamment sous les armes pour défendre chacun de ses membres, le peuple, dirigé par une pensée semblable, s'organisa en maîtrises et en ligues.

Tel était le caractère des *créances* de citoyens, de bourgeois et d'artisans qui s'établirent à Milan. En 1198, le peuple, mécontent des nobles, institua la créance de Saint-Ambroise, dite aussi des *paratici*, c'est-à-dire des artisans; elle avait à sa tête un tribun pour la protéger, avec un traitement de cent livres de *terzuoli;* sa bannière était blanche et noire. Les marchands et les arts libéraux en formèrent une autre, appelée la Mota, qui penchait pour le gouvernement d'un seul. Les nobles s'étaient réunis dans celle des Gaillards, et les vavasseurs, c'est à-dire ceux qui tenaient des fiefs des nobles, en composaient une quatrième sous le patronage de l'archevêque, à qui ils prétendaient faire restituer le domaine temporel de la cité. Chacune de ces associations avait ses consuls, rendait des édits, des décrets, et exerçait des actes de juridiction souveraine. Celles de l'*Albergo* et de Saint-Georges, dans la ville de Chieri, étaient du même genre, comme aussi celles de Saint-Eusèbe et de Saint-Étienne à Verceil, du Castel et des *Solari* à Asti (1).

Guelfes et Gibelins.

Tant de dissensions déjà existantes s'aigrirent encore par la distinction des partis en Guelfes et en Gibelins. Nous avons déjà montré l'origine de ces factions en Allemagne (2). Elles gagnèrent l'Italie, qui, bien qu'étrangère aux familles qui leur avaient donné naissance, adopta ces deux noms pour désigner les opinions rivales qui depuis des siècles s'agitaient dans son sein. Elle combattit pour elles avec acharnement, et les conserva lorsqu'il n'en était plus question, même de nom, dans les autres pays.

(1) Voyez Daniel, *Chr. ms. ap. Antichità Long. Mil.*, diss. XXI.
Amiani, *Mem. di Fano*, II, 46.
L. Henri van Asch vun Wijeck. *Specimen historico-juridicum de jure et modo quo in urbe Rheno-Trajectina, ante annum* MDXXVIII, *eligebantur ii quibus in regenda civitate partes erant.* Utrecht, 1839.
Cibrario a donné d'intéressants détails sur la société de Saint-Georges, dans la commune de Chieri. La société des treize familles qui bâtirent la tour de la place à Borgo San Sepolcro était peut-être de la même nature. En Romagne, on a des exemples de sociétés pareilles fondées dans le seizième siècle, telles que celles des *Pacifiques* et de la *Sainte-Union*.
(2) Tome X, chap. XIV.

« Ceux qui s'intitulaient Guelfes aimaient l'État de l'Église « et du pape, dit Villani ; et ceux qui s'appelaient Gibelins ai- « maient l'Empire, et favorisaient l'empereur et ses partisans. » Chez les premiers dominait le désir de se venger de la maison de Souabe, et de voir les communes affranchies de tout lien étranger. Les Gibelins croyaient que cette prétention des villes, de conserver la liberté sans dépendre d'un pouvoir supérieur, ne pouvait amener que des discordes, dont le résultat serait d'user les forces des Italiens en les tournant contre eux-mêmes. Les uns voulaient donc l'indépendance de l'Italie et la faculté pour elle d'organiser à son gré ses différents gouvernements. Les autres aspiraient à l'unité, comme au seul moyen de la rendre paisible à l'intérieur et respectée au dehors, au risque même de perdre en partie une liberté orageuse.

C'étaient donc deux partis également animés d'idées généreuses ; ils avaient chacun l'apparence du bon droit, et aujourd'hui même il serait difficile de décider de quel côté étaient la raison et la justice, solution plus difficile encore quand on ne sait pas se transporter à l'époque où ces partis vivaient. On peut bien, en effet, examiner s'il est bon d'envelopper de langes un enfant ; mais celui qui répondrait qu'un adulte peut s'en passer changerait l'état de la question. Si nous considérons les maux que les empereurs causèrent à l'Italie, et l'exécration qui a survécu jusqu'à nos jours contre Frédéric Barberousse ; si nous songeons que les villes les plus généreuses, comme Milan et Florence, furent toujours les citadelles du parti guelfe, et que celle-ci resta le dernier asile de la liberté italienne, tandis que tous ceux qui voulaient s'ériger en tyrans arboraient la bannière gibeline (1), il semblerait que le triomphe des Guelfes eût été préférable, et que les villes eussent pu s'organiser en républiques, sous le protectorat du souverain pontife, qui les dirigeait de ses conseils en même temps qu'il employait contre les étrangers ses armes spirituelles (2).

(1) « En effet, le parti guelfe est la base, la forteresse solide et stable de la liberté de l'Italie ; il est contraire à toutes les tyrannies, tellement que, si quelqu'un devient tyran, il lui faut forcément devenir gibelin, ce dont on a eu souvent l'expérience. » M. Villani.

(2) « L'Italie entière est divisée confusément en deux partis : l'un qui suit dans les faits du monde la sainte Église, selon la principauté qu'elle tient de Dieu et de son saint empire ici-bas ; ceux-là sont nommés Guelfes, c'est-à-dire *garde-foi* ; l'autre parti suit l'Empire, qu'il soit fidèle ou non, dans les choses du monde, à la sainte Église, et on les appelle Gibelins, ce qui équivaut à *guide-*

Les personnages fameux qui embrassèrent avec le plus d'ardeur les opinions gibelines étaient eux-mêmes ou des gens stipendiés par les empereurs, comme Pierre des Vignes, ou des jurisconsultes idolâtres de l'antiquité, ou des hommes entraînés par la passion, comme Dante, qui, banni d'une ville guelfe, se fit, pour ce motif, le champion du parti contraire. Toutefois, dans son livre *de la Monarchie*, où, sans intention servile, il aboutit à la tyrannie la plus illimitée, Dante, s'il désire que l'Italie soit gouvernée par un empereur, veut aussi que le monarque ait sa résidence dans Rome. Qui fut plus gibelin que Machiavel? et pourtant il termine son abominable livre *du Prince* par un vœu magnanime. D'autre part, on comprenait alors autrement qu'aujourd'hui les droits de la royauté; car elle

guerre (*guida belli*) ou conducteurs de batailles, se conformant à ce nom dans la réalité, car ils sont orgueilleux par-dessus tout de leur titre impérial, et promoteurs de querelles et de guerres. Comme ces deux factions sont extrêmement puissantes, chacune d'elles veut avoir la suprématie; mais cela étant impossible, l'une domine ici, l'autre là, bien que tous jouissent de la liberté et se gouvernent populairement et en communes. Mais, en descendant en Italie, les empereurs allemands ont plus habituellement favorisé les Gibelins que les Guelfes, et, par ce motif, ils ont laissé dans leurs villes des vicaires impériaux avec des troupes. Ceux-ci, conservant l'autorité, sont demeurés tyrans à la mort des empereurs, dont ils étaient les vicaires; ils ont enlevé la liberté aux peuples et se sont faits seigneurs puissants, ennemis dès lors du parti fidèle à la sainte Église et de la liberté. On doit donc bien prendre garde de se soumettre sans conditions à ces empereurs. Il est ensuite à considérer que la langue latine, les usages, les manières d'agir de ceux qui parlent la langue tudesque sont pour ainsi dire barbares, discordants et étranges pour les Italiens, dont le langage, les lois, les mœurs, les coutumes graves et modérées, ont donné des leçons à tout l'univers, et aux Romains l'empire du monde. Voilà pourquoi les empereurs d'Allemagne, venant en Italie avec un titre suprême, et voulant régir les Italiens avec les idées et les forces de l'Allemagne, ne savent et ne peuvent y réussir. Il en résulte qu'étant reçus en paix dans les villes d'Italie ils engendrent des troubles et des soulèvements populaires, ce en quoi ils se complaisent, afin d'être par la discorde ce qu'ils ne savent et ne peuvent être ni par vertu, ni par raison, ni par intelligence des mœurs et de la vie des peuples. Pour ces motifs puissants et réels, il faut que les villes et les peuples qui les reçoivent librement soient forcés de changer leur constitution, soit en subissant la tyrannie, soit en altérant leur système de gouvernement; ce qui bouleverse la situation pacifique et tranquille de ces mêmes villes et de ces mêmes peuples. Afin donc d'obvier à ces périls, la nécessité contraint les villes et les peuples qui veulent maintenir et conserver leurs franchises et leurs constitutions, sans se mettre en rébellion contre les empereurs allemands, de prendre leurs précautions, de traiter avec eux, de subir même leur animadversion plutôt que de les admettre dans leurs murs sans de grandes garanties. » M. VILLANI, IV, 78.

ne comportait rien de plus qu'une suprématie, sans porter aucun préjudice aux libertés particulières. Les Guelfes, en rêvant la théocratie, se laissèrent plus entraîner à leur imagination ; c'étaient d'honnêtes gens et des utopistes ; les Gibelins, se rappelant que les sociétés sont faites pour les hommes, se montraient moins philanthropes, mais plus pratiques. L'esprit démocratique des premiers inclinait à l'orgueil individuel et au désordre, tandis que la pensée organisatrice des autres les faisait pencher vers la force et la tyrannie. Au fond, c'était la même querelle que celle des plébéiens et des patriciens, des esclaves et des hommes libres, de la rose rouge et de la rose blanche, des cavaliers et des têtes-rondes, des libéraux et des absolutistes ; c'était la même lutte dans des temps et des lieux différents (1).

Il est dans la nature des factions de discréditer les intentions les plus honorables, de mettre le tort où était la raison, soit en abusant du droit, soit en l'exagérant, soit en s'en écartant. Les seigneurs, qui aspiraient à recouvrer leurs droits perdus, ne voyaient d'autre moyen d'y réussir que de s'appuyer sur l'empereur et de soutenir ses prétentions ; en outre, ils aimaient mieux dépendre de lui que des bourgeois, vilains parvenus, ou de quelques moines, dont parfois ils subissaient la direction. Ils se déclaraient donc gibelins, excitaient l'empereur à descendre en Italie ; et on les vit même, par opposition au pape, favoriser les hérétiques.

Les papes avaient une grande influence sur la basse Italie, en raison de leur suzeraineté sur les Deux-Siciles ; ils en avaient aussi dans les contrées supérieures, où la maison de Souabe s'était fait beaucoup d'ennemis ; ils en exerçaient partout au moyen du clergé et surtout des moines, qui étaient les guides de l'opinion, si puissante dans les gouvernements populaires, où l'imagination et le sentiment décident des affaires les plus importantes. L'empereur n'avait d'action sur les républiques que par la force des armes, rien n'étant moins facile que de gagner une population entière, toujours jalouse de quiconque possède l'autorité ; le pontife, au contraire, avait pour lui tous les moyens de persuasion. Mais comme lui-même il était souverain, qu'il avait des soldats à sa disposition, et que souvent,

(1) Voy. le traité de Barthole sur les Guelfes et les Gibelins. Une histoire de ces deux factions offrirait la meilleure explication des vicissitudes italiennes.

comme prince, il s'abandonnait à ses passions particulières, les Guelfes épousaient parfois une cause non parce qu'elle était juste et favorable à la liberté, mais parce que le pontife l'avait adoptée.

Les Gibelins l'ont emporté; l'Italie ne le sait que trop.

Il ne faut pas croire cependant que ce fussent de simples noms de parti; car chacun d'eux avait son organisation et ses chefs élus, sa commune en un mot. On appartenait en naissant à l'une ou à l'autre faction, et en changer paraissait une désertion. Les traités se faisaient au nom de la république qui stipulait et de la faction à laquelle elle appartenait (1). A Florence, les biens confisqués sur les Gibelins servirent à former un fonds particulier destiné à soutenir le parti contraire; et une magistrature spéciale fut chargée d'administrer les intérêts guelfes (*la massa*). A cet effet, on élisait, tous les deux mois, trois chefs, avec un conseil secret de quatorze membres et un grand conseil de soixante, trois prieurs, un trésorier et un accusateur des Gibelins. Cette organisation régulière et permanente d'une faction armée et riche dura presque autant que la république.

Ces noms de Guelfes et de Gibelins devinrent plus tard des désignations vaines et sans objet; alors les villes comme les individus changèrent de bannière d'une saison à l'autre, et s'en firent des prétextes de haines et de guerres privées, se déchirant réciproquement jusqu'au moment où les Italiens eurent à subir le suprême châtiment réservé aux insensés, la servitude commune (2).

(1) On lit dans les *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de Lucques*, t. III, p. 47, une convention ainsi conçue : *Orlandinus notarius, filius domini Lanfranchi, et Chele filius Lamberti, syndici et procuratores hominum partis guelfæ, eorum terræ.... volentes se et alios eorum partis ab erroris tramite revocare, et Lucanam civitatem recognoscere tanquam eorum matrem, et ad hoc ut tota provincia vallis Neubulæ* (val de Nievole) *bonum statum sortiatur, promiserunt et convenerunt.... quod ipsi et alii eorum partis guelfæ de dictis communitatibus perpetuo erunt in devotione Lucani communis*, etc.

(2) *Non s'attien fede nè a comun nè a parte,*
Chè guelfo e ghibellino
Veggio andar pellegrino,
E dal principe suo esser deserto.
Misera Italia! tu l'hai bene esperto
Che in te non è latino
Che non strugga il vicino,
Quando per forza e quando per mal arte.

Fol ne se garde à parti ni commune :

Ainsi, dans nombre de villes vivaient, à côté l'un de l'autre, deux partis, nés le plus souvent des rivalités ambitieuses de deux familles principales, qui se rangeaient sous une bannière sans autre motif que de voir leurs adversaires sous la bannière opposée (1). Ils voulaient se distinguer jusque dans les plus

Je vois et Guelfe et Gibelin
Errer battu par la fortune,
Délaissé par son souverain.
Tu l'as bien éprouvé, malheureuse Italie,
Qu'il n'en est pas un dans ton sein
Qui ne mette à mal son voisin
Ou par force ou par perfidie.

GRAZIOLO, chancelier de Bologne en 1200,

Ed ora in te non stanno senza guerra
Li vivi tuoi, e l'un l'altro si rode
Di quei che un muro ed una fossa serra.
Cerca, misera, intorno dalle prode
Le tue marine, e poi ti guarda in seno
Se alcuna parte in te di pace gode.

Et tes vivants entre eux, dans un transport fatal,
Ne peuvent demeurer sans haine ni sans guerre ;
Ceux qu'un même fossé, qu'un même mur enserre
Vont se rongeant l'un l'autre et se mettant à mal.
Regarde, malheureuse, autour de tes rivages,
Regarde dans ton sein, et dis en quels parages
Tes fils vivent en paix.

DANTE, *Purg.*, ch. VI, trad. en vers par E. Aroux, 1842.

(1) Nous donnons ici le tableau des noms sous lesquels les factions étaient désignées dans les différentes villes, bien qu'elles ne suivissent pas constamment le même parti.

Villes.	*Guelfes.*	*Gibelins.*
Milan..........	Torriani............	Visconti.
Florence........	Neri...............	Bianchi.
Arezzo..........	Verdi..............	Secchi.
Gênes..........	Rampini.............	Mascherati.
Ibid............	Grimaldi e Fieschi.....	Doria e Spinola.
Côme..........	Vitani..............	Rusca.
Pistoie.........	Cancellieri...........	Panciatichi.
Modène.........	Aigoni...............	Grasolfi.
Bologne........	Scacchesi (Geremei)....	Maltraversi (Lambertazzi).
Vérone.........	San Bonifacio........	Tegio.
Plaisance.......	Cattanei.............	Landi.
Pise............	Pergolini (Visconti)....	Raspanti (Conti).
Rome..........	Orsini..............	Savelli.
Sienne.........	Tolomei.............	Salimbeni.
Orvieto........	Malcorini............	Beffati.
Asti............	Solari...............	Rotari.

A Rome, les deux frères Stefano et Sciarra Colonna étaient les chefs, l'un

petits détails. Si les uns portaient un bonnet d'une manière, les autres en adoptaient un différent. Les édifices des Guelfes n'offraient que deux fenêtres, et ceux des Gibelins en avaient trois; les créneaux des premiers étaient carrés (1), ceux des seconds en damier; enfin la cocarde, la fleur adoptée (2), l'arrangement des cheveux, la manière de saluer, tout, jusqu'à la façon de couper le pain et de plier la serviette, servait à distinguer le Guelfe du Gibelin.

Forts, exaltés d'orgueil et d'envie, passions fiévreuses du Midi, ils repoussaient l'avis le plus sage dès qu'il était proposé par le parti contraire. C'étaient à chaque instant des conspirations secrètes, des familles désunies, parce que le père et les enfants ou les frères suivaient des bannières différentes : et, à la plus légère occasion, on en venait aux dernières extrémités comme entre ennemis acharnés. Le parti plébéien se soulevait-il en tumulte, il sonnait le tocsin; on barricadait les rues pour intercepter le passage aux chevaux, cette force principale de la noblesse; on attaquait les palais fortifiés, on en escaladait les tours. Les gentilshommes, chassés de position en position, ne parvenaient qu'avec effort à s'ouvrir un passage; puis les vainqueurs couraient au temple du Dieu de paix entonner des hymnes de triomphe, pour célébrer une victoire remportée sur des frères. Mais à peine se trouvaient-ils en rase campagne que les nobles reprenaient l'avantage à leurs concitoyens, leur cavalerie pouvant s'y mouvoir librement. Les vaincus avaient souvent recours aux seigneurs des châteaux voisins ou aux autres villes de leur faction, ou bien ils entraînaient les cités rivales à déclarer la guerre; ils assiégeaient alors leur patrie, la désolaient par la famine, et la contraignaient à les recevoir de nouveau. Parfois on les y voit rentrer à la suite d'un traité, et s'engager par serment à conserver la paix durant de longues années (3); d'autres fois ils démolissent les maisons de leurs ennemis, dont les débris restent sur

des Guelfes, l'autre des Gibelins. Dans d'autres villes aussi, on voyait souvent de grandes et de petites familles passer de l'un à l'autre parti.

(1) Comme dans toute l'enceinte de Florence, à l'exception d'un seul palais.

(2) A Milan, la couleur des Guelfes était le blanc, celle des Gibelins le rouge. Dans la Valteline, les Guelfes portaient des plumes blanches sur la tempe droite et une fleur sur l'oreille du même côté, les Gibelins des plumes rouges et une fleur du côté gauche.

(3) En 1282, les Milanais en conclurent une pour cent années, qui ne dura pas peut-être un mois.

le sol, déplorable trophée des inimitiés fraternelles. Ceux-ci reprennent-ils le dessus, ils en font autant; et ces échauffourées journalières se renouvellent à l'infini (1).

Les changements dans la constitution se faisaient non en vue du bien commun, mais pour donner plus de force au parti triomphant et lui assurer la supériorité. Jamais il n'y eut de sécurité véritable; car il restait toujours un parti mécontent, et c'était pour les artisans de troubles un instrument énergique de révolutions. La faction victorieuse, dirigeant à son gré les conseils de la commune, l'entraînait à déclarer la guerre à ses voisins; car les motifs ne manquent jamais pour cela quand la paix n'est pas à l'intérieur. C'était donc par toute l'Italie une bataille continuelle de ville à ville, et quelquefois pour des motifs aussi frivoles que ceux de nos duels d'aujourd'hui. Chaque ville portait un sobriquet injurieux, que lui avait assigné sa rivale; et c'était une cause incessante de querelles, qui ne finissaient pas sans effusion de sang (2).

Un cardinal romain invite l'ambassadeur de Florence, et l'entendant faire l'éloge d'un petit chien fort joli, il promet de lui en faire don. Survient l'ambassadeur de Pise, qui se montre à son tour enchanté de la gentillesse de l'animal, et reçoit la même promesse. De là discorde entre les deux États et guerre acharnée. Un seau enlevé par les Bolonais à ceux de Modène devint l'occasion d'une guerre chantée par Tassoni. Le vol d'un

(1) Presque chaque jour, ou un sur deux, les citoyens se livraient combat dans plusieurs parties de la ville, voisins contre voisins, selon les partis. Ils avaient des tours munies d'armes, dont on comptait un grand nombre dans la ville, et hautes de cent à cent vingt coudées. Sur la plate-forme, ils établissaient des arbalètes et des mangoneaux pour tirer de l'un à l'autre, et les rues étaient barricadées en plusieurs endroits. Cette fureur de guerroyer entre citoyens devint tellement habituelle qu'ils se battaient un jour, et le lendemain buvaient et mangeaient ensemble, s'entretenant des prouesses par lesquelles chacun d'eux s'était signalé dans ces batailles. » G. VILLANI, V, 9

In diebus meis vidi plusquam quinquies expulsos stare milites de Papia, quia populus fortior illis erat. G. VENT., *Chron. Astanse*, c. 8, in *Rer. Ital. scr.*, *XI*.

(2) On disait des Siennois que c'était le peuple le plus orgueilleux et le plus vindicatif de la Toscane; on accusait les Romagnols d'être de mauvaise foi; les Génois, d'être changeants et impatients; les Milanais, d'être gloutons, etc. En 1152, saint Bernard écrivait ce qui suit : *Quid tam notum sæculis quam protervia et fastus Romanorum? gens insueta paci, tumultui assueta, gens immitis et intractabilis usque adhuc, subdi nescia, nisi quum non valet resistere.* De Consideratione, IV, 2. Il faut lire Dante surtout, si l'on veut connaître tous les reproches injurieux que se renvoyaient les Italiens.

cadenas fit éclater entre Anghiari et Borgo San Sepolcro une lutte qui rougit de sang les flots du Tibre. Les habitants de Chiusi combattirent ceux de Pérouse pour recouvrer l'anneau nuptial de la sainte Vierge, qu'un moine avait volé et que Pérouse conserve encore précieusement.

Les chroniques sont pleines de ces rivalités bruyantes, à la suite desquelles on faisait étalage de honteux trophées remportés sur des voisins. A Gênes, les chaînes arrachées au port des Pisans sont encore suspendues dans diverses parties de la ville; et l'on avait placé sur le palais de la Banque un griffon tenant dans ses serres un aigle et un renard, qui étaient les emblèmes de Frédéric I[er] et de Pise, avec cette légende : *Griphus ut has angit, sic hostes Genua frangit.* A Rome, on avait attaché à l'arc de triomphe de Gallien la clef de la porte Salciccia de Viterbe, qui s'était révoltée contre le sénat. Les habitants de Lodi frappèrent une médaille pour éterniser un affront fait par eux aux Milanais vaincus.

Paix.

Les différends survenus entre les villes étaient parfois soumis au jugement de cités amies ou d'arbitres désignés; de même que ceux qui s'élevaient entre les villes souveraines et leurs vassaux ou communes étaient déférés aux consuls de justice ou à des personnes renommées pour leur savoir et leur probité. Puis, lorsque les haines étaient de plus en plus envenimées et que tous les moyens se trouvaient épuisés, la religion intervenait, ce remède universel dans toutes les calamités du temps. Au milieu des guerres privées, à travers les rangs des combattants, elle envoyait sa milice désarmée, pour enjoindre, au nom du Seigneur, de mettre un terme aux discordes fraternelles. Nous l'avons déjà vue proclamer la trêve de Dieu; plus tard, vers le milieu du treizième siècle, parurent de nombreuses troupes de pénitents (*battuti*), composées d'hommes, de femmes, d'enfants, qui, suivant un crucifix, en longues files désordonnées, chantaient le *Stabat mater* en se flagellant jusqu'au sang, et s'en allaient de ville en ville pour recommander la pénitence, et amener les ennemis à faire la paix.

Cette dévotion bruyante, qui n'avait été imposée ni par les prédicateurs ni par le souverain pontife et qui s'était répandue rapidement d'un bout à l'autre de l'Europe sans que l'on sût par qui ni pourquoi, faisait pénétrer dans les esprits la pensée d'un grand désastre prêt à fondre sur la terre, en

expiation de ses péchés. Les danses et les chansons d'amour cessaient, pour faire place à des pèlerinages et à des cantiques pieux; les usuriers et les voleurs restituaient le bien mal acquis; les pécheurs endurcis se confessaient, et rentraient dans le droit chemin. Les haines les plus violentes s'éteignaient comme un incendie sous un monceau de terre.

Florence a conservé, dans ce genre, la Compagnie de la Miséricorde, que l'on voit accourir, dans tous les cas de rixe ou de danger, pour empêcher le mal ou pour y porter remède; Rome de même ses porte-sacs (*sacconi*), qui, le capuce rabattu sur la face, lorsqu'un furieux se répandait en blasphèmes ou était près d'en venir aux coups, se jetaient au-devant de lui sans faire autre chose que de tendre vers lui leurs mains jointes; et cette supplication muette suffisait souvent pour arrêter le blasphème sur les lèvres et le couteau dans la main prête à frapper.

Les deux ordres nouveaux des Dominicains et des Franciscains s'employèrent particulièrement à calmer les haines, à s'interposer dans les querelles journalières, à prêcher la concorde et à porter des paroles de paix de seigneur à seigneur, et de ville à ville. Des cœurs orgueilleux, que ni la force des lois ni l'autorité des magistrats n'auraient fait fléchir, s'ouvraient à la piété; les dagues rentraient dans le fourreau, les larmes coulaient, et l'on se jetait dans les bras de son ennemi.

Saint François d'Assise décida un grand nombre de réconciliations; il en fut de même de saint Antoine de Padoue, son disciple. A leur exemple, Ugolin, cardinal d'Ostie, réconcilia 1217.
Gênes avec Pise; d'autres religieux, Milan avec Plaisance, Tortone avec Alexandrie. Peu après, l'évêque de Reggio réta- 1229.
blissait l'harmonie entre les Bolonais et les Modénais. A Vérone, le cardinal Giacomo, évêque de Préneste, amenait un rappro- 1232.
chement entre les Montaigus et les Capulets. Le moine Ghérard, de Modène, en faisait autant dans sa patrie, le bienheu- 1233.
reux Jourdain de Forzate chez les habitants de Vicence, le moine Léon de Perego chez les Milanais. Le dominicain Latino réconciliait, dans Bologne, les Lambertazzi avec les Ge- 1279.
remei; dans Faenza, les Acarisii avec les Manfredi; dans Ravenne, les Polenta avec les Traversari. Enfin, le frère Barthélemy de Vicence instituait l'ordre militaire de Sainte-Marie de Gloire, pour maintenir la tranquillité dans les villes d'Italie.

A Milan, les nobles et les bourgeois, dans une de leurs fré-

quentes querelles, s'en remirent à l'arbitrage de quatre religieux, et acceptèrent leur décision; puis, un nouveau différend ayant éclaté, les parties contendantes se réunirent à Parabiago, où deux moines dictèrent les conditions d'un arrangement amiable. Plus tard, le bienheureux Amédée, chevalier portugais, vint prêcher à Milan, et y fit construire Sainte-Marie de la Paix avec le produit des aumônes qu'il recueillit.

Plusieurs inimitiés privées et publiques furent apaisées dans la Valteline et dans le canton de Côme par le frère Venturino de Bergame, qui détermina dix mille Lombards à faire le pèlerinage de Rome en criant paix et miséricorde et en subsistant d'aumônes. La Lombardie ne fut pas moins redevable aux bons offices du frère Bernardin de Sienne, de même qu'au moine Silvestre, son compatriote, que les magistrats de Milan et ceux de Côme appelèrent pour rétablir l'ordre dans le gouvernement.

Le cardinal Nicolas de Prato pacifia Florence, déchirée par les Blancs et les Noirs (1). « Le 26 avril 1304, le peuple étant « réuni sur la place de Sainte-Marie Nouvelle, en présence des « seigneurs, il se fit un grand nombre de pacifications; on se « baisa sur la bouche en signe de réconciliation, et des con- « trats en furent dressés. Des peines furent stipulées contre « ceux qui y contreviendraient. Les Gherardini et les Almieri « se promirent la paix des branches d'olivier à la main. » Tel était le bonheur que chacun éprouvait en ce moment qu'une grande pluie étant survenue dans la journée personne ne s'en alla : on ne paraissait pas la sentir. Il y eut partout des feux de joie, les cloches des églises sonnèrent; c'était une joie universelle (2).

Mais aucun pacifique triomphe ne fut plus éclatant que celui du frère Jean de Schio, de l'ordre des Prédicateurs. Envoyé

(1) Le pape Grégoire X adressait en 1273 ces belles paroles aux Florentins, pour les exhorter à rappeler les exilés gibelins : *Gibellinus est, at christianus, at civis, at proximus. Ergo hæc tot et tam valida conjunctionis nomina Gibellino succumbent? Et id unum atque inane nomen, quod quid significet nemo intelligit, plus valebit ad odium quam ista omnia tam clara et tam solide expressa ad charitatem? Sed quoniam hæc vestra partium studia pro romanis pontificibus contra eorum inimicos suscepisse asseveratis, ego, romanus pontifex, hos vestros cives, etsi hactenus offenderint, redeuntes tamen ad gremium recepi, ac remissis injuriis pro filiis habeo.*

(2) DINO COMPAGNI.

par le pape Grégoire pour calmer la fureur des petits tyrans qui mettaient à feu et à sang la Marche de Trévise, il opéra partout des réconciliations qui tenaient du prodige; les populations, le considérant comme un saint, allaient au-devant de lui les bannières déployées, avec le carroccio; à sa voix les bannis étaient rappelés et les prisonniers délivrés. Enfin, il ordonna que tous se trouvassent à un jour fixé dans la plaine de Paquara, à trois milles de Vérone. De toutes parts la foule accourut, chantant les louanges du Seigneur; et quinze évêques, tous les barons du voisinage, les comtes de Saint-Boniface, les seigneurs de Camino, les Camposampiero, le terrible Salinguerra de Ferrare, Ezzelin et Albéric de Romano, plus redoutables encore, s'en vinrent entendre le frère prêcher la paix et la charité. Le moine, étant monté en chaire, prit pour texte : *Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix;* et il parla avec une éloquence que l'art chercherait vainement à atteindre. A ses paroles, que bien peu pouvaient entendre, mais que tous sentaient à la fois, vous auriez vu tous ces furieux se frapper la poitrine en signe de pénitence, puis se jeter dans les bras les uns des autres; enfin se demander pardon, en se promettant une amitié durable. Et quand le religieux s'écria : *Béni celui qui maintiendra cette paix; maudit celui qui rouvrira son cœur à la haine!* cent mille voix lui répondirent en répétant ces paroles (1).

28 août 1233.

(1) Quelque chose de semblable arriva le 7 juillet 1792 dans l'assemblée législative; car les mêmes scènes se reproduisent dans les grands mouvements populaires. Au plus fort de la lutte des girondins et des jacobins, lorsqu'ils se renvoyaient les uns aux autres le reproche de trahir la patrie, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, se lève, et représente que l'unique cause des maux publics était la division qui existait entre les représentants de la nation. « Oh! celui qui réussirait à vous réunir, s'écriait-il, celui-là serait le véritable « vainqueur de l'Autriche et de Coblentz. On dit tous les jours que votre « réunion est impossible, au point où sont les choses.... Ah! j'en frémis! » Mais c'est là une injure. Il n'y a d'irréconciliables que le crime et la vertu. « Les gens de bien disputent vivement, parce qu'ils ont la conviction sincère « de leurs opinions; mais ils ne sauraient se haïr. Messieurs, le salut public « est dans vos mains; que tardez-vous de l'opérer? Jurons de n'avoir qu'un « seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons-nous fraternité éternelle! Que « l'ennemi sache que ce que nous voulons nous le voulons tous, et la patrie « est sauvée! »

Ces paroles furent accueillies par des applaudissements universels. Les ennemis les plus acharnés se jetèrent dans les bras les uns des autres. Plus de droite ni de gauche, plus de montagne ni de plaine.... Un mois après, c'était le 10 août!

Mais ces réconciliations, produites par la charité et la religion, laissaient assoupi sous la cendre le feu de la discorde; et il éclatait de nouveau dès que l'enthousiasme s'était calmé. Parfois, au moment même où l'on se jurait la paix, un regard orgueilleux, un mot piquant, un geste mal interprété faisaient derechef mettre l'épée à la main.

Ce serait folie de vouloir suivre toutes ces guerres sans gloire, toutes ces paix sans repos, diverses dans leurs accidents, mais uniformes dans leurs causes, et qui finissent par paraître monotones, comme les tempêtes que l'on contemple longtemps.

Les guerres détruisent le sentiment moral des devoirs de nation à nation, d'homme à homme. Les jalousies, les conflits toujours renaissants empêchaient qu'il ne se formât un esprit public et une opinion capable de préparer un glorieux avenir. La patrie restait privée du concours de ses plus nobles enfants, repoussés de son sein, soit comme Guelfes, soit comme Gibelins. On ne songeait pas à établir un gouvernement sage, mais à faire triompher un parti; on employait des moyens qui ruinaient la liberté, et on méconnaissait la justice, pour ne prendre conseil que de la haine ou de l'affection.

Il n'y a pas de moment plus dangereux pour les libertés publiques que celui d'une victoire. Enivrés par le succès, les peuples n'aperçoivent plus de périls, et n'imposent plus de limites à ceux qui leur ont procuré le triomphe; ils croient même utile à leurs intérêts de les rendre plus forts, afin qu'ils puissent empêcher la faction adverse de se relever. Mais les forces qu'on leur donne dans ce but tournent facilement à l'asservissement de la patrie.

A Côme, les Rusca étant demeurés vainqueurs en 1283, les trois podestats de la commune, du peuple et du parti dominant furent autorisés à établir, conjointement avec un conseil de prud'hommes choisis par eux, la constitution qu'ils jugeraient la plus avantageuse pour le parti des Rusca et pour la commune de Côme. Les Vitani l'ayant emporté à leur tour, en 1296, leur podestat décréta qu'il serait créé, chaque mois, deux podestats de cette faction, pour maintenir sa prédominance et l'abaissement des Rusca, dont les insignes seraient abattus, les ventes et les donations annulées. Leurs vassaux et leurs clients furent dépouillés de tous les droits qu'ils avaient pu acquérir

depuis dix-huit ans, les serments qu'ils leur avaient faits considérés comme non avenus, leurs tours et leurs habitations démolies.

Voilà comment, au milieu de ces troubles intérieurs, le peuple n'hésitait pas à se dépouiller des droits souverains, pour les confier soit à une assemblée, soit à un magistrat. Ainsi Milan, en 1301, conférait le pouvoir (*balia*) de faire les lois au capitaine du peuple, au juge de la créance (*credenza*) de Saint-Ambroise et au prieur des anciens du peuple : mandats temporaires, il est vrai, mais qui affaiblissaient le sentiment de la liberté.

Chez les peuples libres on ne gouverne qu'au moyen des factions, ou plutôt le gouvernement n'est lui-même qu'une faction d'autant plus forte et plus persévérante qu'il existe dans la nation des partis plus permanents et plus compactes. Mais des partis de cette nature ne se forment et ne se maintiennent aisément que là où il existe entre les intérêts des citoyens des dissemblances et des oppositions si évidentes et si durables que les esprits se trouvent d'eux-mêmes amenés et arrêtés à des opinions opposées; il est difficile, au contraire, de rallier beaucoup de personnes à la même idée politique dans les localités où les citoyens sont à peu près égaux; car alors des besoins éphémères, des caprices, des intérêts frivoles, particuliers créent et détruisent à chaque instant des factions dont la mobilité dégoûte de l'indépendance, et met la liberté en péril, non parce que ces partis existent, mais parce qu'aucun d'eux n'est en état de gouverner.

Les factions ne causent pas non plus un grand mal quand elles ont leur origine au sein même de la constitution; car alors leur but se confond avec l'espoir d'un bon gouvernement. C'est même à elles que les nations régies par une constitution libérale sont redevables de leur prospérité; car, que leur tendance soit aristocratique ou démocratique, ces factions se proposent toujours pour but le bien du pays. Mais quand il s'y mêle, ainsi qu'en Italie, un levain étranger, l'intérêt de la faction est considéré comme supérieur à l'intérêt national, et tout est sacrifié pour assurer celui-là. La Toscane et Venise furent l'une démocratique, l'autre aristocratique, et toutes deux se soutinrent longtemps. En Lombardie, Guelfes et Gibelins portaient leurs regards hors des limites de la patrie, et les uns et les autres la sacrifièrent à leurs rivalités (1).

(1) « Les villes qui s'administrent sous le nom de république, celles surtout

Gardons-nous toutefois de juger ces luttes avec les idées d'un temps pour qui le repos est le premier élément de félicité, et de nous abandonner aux doléances de ceux qui ne savent y voir que des richesses dilapidées et des frères massacrés par des frères. Les philosophes du siècle passé encensaient une reine qui dépensa quatre cent cinquante millions à soudoyer des amants. La déplorable alliance de la France et de l'Autriche, en 1756, fut décidée par une plaisanterie de Frédéric de Prusse sur le style du cardinal de Bernis, et entraîna une guerre qui dura sept ans sans autre résultat que d'avoir fait périr près d'un million d'hommes. Louis XIV faisait bâtir le château de Trianon : une fenêtre lui paraissant plus petite que les autres, il la fait remarquer à Louvois, surintendant des bâtiments; le ministre affirme qu'il n'en est rien, le roi soutient son dire, tous deux s'obstinent; enfin, ils en viennent à ce qu'ils auraient dû faire d'abord, et mesurent la fenêtre. Il se trouve que le roi avait raison; mais Louvois suscite la guerre avec l'Empire, et met la France au bord du précipice pour ôter au roi le temps de songer à la fenêtre.

qui ne sont pas bien organisées, changent souvent leur gouvernement et leurs institutions, non moyennant la liberté, comme beaucoup le croient, mais moyennant la servitude et la licence. Car le nom seul de la liberté est invoqué par les artisans de la licence, qui sont les bourgeois, et par les artisans de la servitude, qui sont les nobles, chacun désirant ne se trouver soumis ni aux lois ni aux hommes. Lorsqu'il advient (il est vrai, chose trop rare) qu'un heureux hasard fait surgir dans une ville un citoyen sage, probe et puissant, qui remet les lois en ordre, de manière à calmer ces humeurs inquiètes des bourgeois et des nobles, ou à les refréner en les empêchant de mal faire, c'est alors que cette cité peut s'appeler libre, et que cet état de choses peut être considéré comme solide et durable : fondé, en effet, sur de bonnes lois et de bonnes institutions, cet état de choses n'a pas besoin nécessairement, comme ailleurs, de l'habileté d'un homme pour se maintenir. Maintes républiques anciennes, dont l'existence a été longue, furent dotées de lois et d'institutions de ce genre; ces lois et ces institutions ont manqué et manquent à toutes les républiques qui ont fait et font souvent passer leur gouvernement de la tyrannie à la licence, et de celle-ci à celle-là, parce que dans ces deux états, en raison des ennemis nombreux que compte chacun d'eux, il n'y a et ne peut y avoir aucune stabilité. En effet, l'un ne plaît pas aux hommes de bien, l'autre déplaît aux gens sages; dans l'un on peut faire aisément le mal, dans l'autre on ne peut faire le bien qu'avec difficulté; dans l'un les hommes arrogants ont trop d'autorité, et les sots dans l'autre. Il est nécessaire, de plus, que l'un et l'autre soient maintenus par l'habileté et la fortune d'un homme que la mort peut enlever, ou que des travaux excessifs peuvent rendre inutile. » MACHIAVEL, *Storie*, lib. IV.

Les guerres dynastiques des temps modernes (1) nous fourniraient trop d'exemples à opposer à ceux qui tournent en dérision celles des républiques d'Italie. Il périt à coup sûr, en peu de mois, dans la seule campagne de Moscou, plus d'hommes que dans toutes les batailles des communes italiennes.

Ces guerres étaient une cause de souffrances, personne ne le méconnaît; mais elles étaient inévitables dans le système des petits corps d'État et avec tant d'éléments étrangers, qu'il fallait ou assimiler ou détruire. Elles étaient non pas le résultat de la liberté, comme on se plaît à le dire, mais des efforts faits pour la conquérir, et la conséquence de la haine non de ville à ville, mais de Guelfes à Gibelins, de républicains à impérialistes.

La résolution de se réunir tous dans un but d'intérêt public, de se concentrer dans une pensée générale, de subordonner ses inclinations personnelles à un avantage commun bien entendu, pour suivre des entreprises dont le succès doit être profitable à ceux-là même qui y mettent obstacle; en un mot, le patriotisme, tel que nous l'entendons, pouvait-il s'attendre de gens fraîchement émancipés, de passions non encore domptées? Quelque dangereuses que soient les opinions, c'est toujours chose virile que d'en avoir; la prétention d'être utile à son pays mérite l'estime, même quand elle est erronée, comme aussi le courage d'adopter une cause et de la proclamer la tête haute. Au milieu de ces débats intérieurs, l'existence individuelle se développait; et cela est si vrai qu'avec eux cessa soudain toute activité en Italie. Les inimitiés résultaient bien moins de passions haineuses que d'intelligences actives portées à reconnaître le mieux et regrettant de ne pas le posséder. Car

(1) Un des motifs pour lesquels Charles X déclara la guerre à la Pologne en 1655 fut que Jean-Casimir lui avait écrit *roi de Suède* avec deux *etc.* seulement, au lieu de trois. Coxe dit, dans la *Vie de Maximilien Ier* : « Le mariage de Maximilien d'Autriche avec l'héritière de Bourgogne occasionna entre ces deux puissances une haine *qui fit verser durant des siècles des torrents de sang.* » M. Hennet, premier commis des finances, remarque que les dépenses *approuvées* pas le ministère de la guerre en France, de 1802 à 1813, montaient à .... 4,733,000,000 f.
Si l'on ajoute, pour les campagnes de 1813 et 1814, au moins 267,000,000
la France seule aurait dépensé........ 5,000,000,000

Les contributions de guerre dans les pays conquis s'étant élevées à pareille somme au moins, il en résulterait que les guerres napoléoniennes auraient coûté........ 10,000,000,000

c'est le défaut d'équilibre entre les besoins et les moyens d'y satisfaire qui fait que l'homme combat, et s'efforce d'y parvenir; ce qui le met inévitablement aux prises avec ses voisins. Il est d'autres époques où l'unanimité nationale n'est que le calme produit par l'oppression commune; mais autrefois tout homme pensait et agissait par lui-même; il s'ingéniait librement pour atteindre le but qu'il apercevait devant lui. Cette agitation même, une existence occupée des intérêts publics, un drame continuel, les passions en lutte, les questions de droit et d'honneur plus que d'intérêts matériels, une aspiration ardente vers un résultat toujours divers et toujours important, les souffrances éprouvées pour une noble cause, les triomphes de la patrie ou de la faction, c'étaient là autant de jouissances. Rien ne paraît plus doux à l'homme que de contribuer au bonheur et à la gloire de son pays, de n'obéir qu'aux lois sanctionnées par lui-même, de ne supporter d'autres charges que celles qu'il a acceptées, de ne reconnaître que les autorités élues par lui, de sortir, en un mot, du cercle étroit de la vie individuelle et domestique, pour vivre et sentir en commun, pour donner et recevoir ainsi l'impulsion vers des actions généreuses. En effet, sous l'influence des passions politiques, l'âme peut se dépraver, mais non s'avilir; elles donnent à l'homme le sentiment de sa propre dignité, si importante et cependant si facile à oublier dans les ignobles calculs du courtisan, du satellite et du publicain.

Quand l'histoire nous expose ces querelles et ces combats incessants, on est porté à croire que le pays était livré à des massacres continuels, sans tenir compte des nombreux intervalles de paix. On ne veut pas se rappeler que ces guerres ne duraient que quelques jours, un seul quelquefois; que les batailles étaient peu meurtrières, au point d'exciter les railleries des politiques inhumains du seizième siècle, qui prisaient bien autrement celles où les étrangers intervenaient (1). On ne connaissait alors ni quartiers ni garnisons. Au son de la cloche de ville, tout homme prenait les armes; il courait se ranger sous la bannière de sa paroisse, et marchait au combat. Vainqueur,

(1) Voyez, dit à sujet Machiavel, que les guerres, antérieures à son temps, *commençaient sans peur, se faisaient sans danger et finissaient sans dommage*, liv. V. Guichardin dit aussi que la bataille du Taro fut *mémorable, parce qu'elle fut la première, depuis très-longtemps, dans laquelle on combattit avec perte d'hommes et effusion de sang en Italie.*

il revenait le soir même ou le lendemain dans sa patrie, étalant les trophées enlevés au vaincu; blessé, il trouvait des soins et des secours dans son propre logis. Peut-être n'existe-t-il aucun tableau plus fidèle de ces batailles que celui qui nous est offert dans le poëme héroï-comique de Tassoni, que nous avons cité plus haut (1).

C'est à tort aussi que nous ne voyons dans ces guerres que des dissensions fraternelles. Des étrangers avaient envahi le pays, dépossédé les indigènes, et les avaient réduits à l'état de serfs ou de plèbe, privés de droits, tandis qu'eux-mêmes, sous le nom de feudataires ou de nobles, s'étaient emparés de tous les priviléges, de la domination et des propriétés, se déclarant eux-mêmes la nation. Nous qui ne voyons plus dans une origine roturière ou patricienne qu'une distinction, dont toute la valeur réside dans l'opinion du vulgaire, nous pouvons prendre en pitié ces combats entre les deux classes; mais alors il s'agissait de la prédominance des étrangers ou des nationaux. Nos pères voulaient savoir s'ils devaient languir toujours sur la glèbe arrosée de leurs sueurs, et possédée par d'autres, si les seigneurs continueraient à la posséder par droit de conquête, à disposer d'eux à leur gré, à les tuer même, moyennant quelques deniers.

Les plébéiens l'emportent; mais la race dominatrice met en œuvre la force pour les réprimer, ou l'astuce pour les corrompre; et au besoin elle s'associe à la puissance étrangère, dont elle tire son origine. A mesure que le conflit s'augmente, le but que l'on poursuit de part et d'autre apparaît de moins en moins; mais il reste le même au fond. Puis, lorsque les partis se rapprochent et se mêlent, ils oublient, avec le nom de la faction, la diversité de leur origine, et tous s'appellent Italiens. C'est une folie de dire que ces discordes livraient la patrie à la domination de l'étranger. Jamais les populations ne furent plus italiennes qu'à cette époque; et combien de longs efforts les étrangers n'eurent-ils pas à faire pour les corrompre avant de les assujettir! combien ne durent-ils pas travailler à détruire toutes ces communes qui avaient agité et honoré

(1) Nous nous laissons égarer par le même préjugé en ce qui concerne les querelles politiques des autres pays. Dans les diétines de Pologne, en 1763, il fut donné plus de cent mille coups de sabre, et c'est à peine s'il y eut dix personnes de tuées, parce que, dans des circonstances pareilles, les Polonais n'étaient pas dans l'usage d'affiler leurs armes.

le pays avant de l'amener à cette insouciance qui se résigne à obéir !

Cela n'empêche pas qu'on ne doive déplorer ces continuelles rivalités de parti, dont les funestes conséquences se font sentir à une longue suite de générations. Les cités, habituées à se regarder avec haine et défiance, ne purent jamais s'unir dans une confédération de bien général et de défense commune. Les divisions intérieures amenaient des luttes jusque dans la haute politique, car les parties en lutte étaient assurées de trouver de l'appui au dehors. Presque partout le parti populaire finit par l'emporter ; mais, moins expert dans le maniement des affaires publiques, ombrageux de sa nature, manquant du loisir nécessaire pour s'occuper du gouvernement, il s'en remettait de l'emploi de ses forces à la vaillance du plus brave, de l'exercice de ses droits à la prudence du plus habile ; et par là s'établirent les tyrannies qui recueillirent l'héritage des libertés communales.

Les maux qui accompagnent la liberté sont rudes à supporter, et le succès est lent à s'établir ; de là vient que le commun des hommes se laisse aller à la lassitude et à l'impatience. Le ciel suscite trop rarement des héros capables d'élever tout un peuple à leur hauteur et animés du désir de faire tout pour lui et par lui. Quoi qu'il en soit, au milieu de ces maux la civilisation s'étendait et grandissait ; l'état florissant auquel parvinrent rapidement les républiques italiennes répond éloquemment à ceux qui déplorent les misères de ces temps orageux. On les vit toutes, dans la période qui suivit la paix de Constance, élever des édifices soit pour la commodité des citoyens, soit pour la défense ou pour l'ornement des villes ; elles reconstruisirent leurs murailles, pavèrent les rues, facilitèrent les communications en faisant des routes, des ponts, des canaux ; elles creusèrent des aqueducs, enfin, elles bâtirent des hôtels de ville et des cathédrales, déployant à l'envi la magnificence jointe à la solidité.

En 1157, les Milanais dépensèrent en constructions cinquante mille marcs d'argent, qui donneraient, suivant Giulini, vingt millions de francs. Le grand canal qui amène de trente milles les eaux du Tésin pour l'irrigation des plaines à l'ouest de la ville fut entrepris en 1179, puis repris en 1257 et promptement terminé, assez large et assez profond pour porter bateau ; c'est le premier exemple de canaux artificiels. A

la même époque, Milan s'entourait d'une muraille de vingt coudées de hauteur, avec six portes de marbre. En 1228, on décrétait la construction du vieux « *Broletto au centre de la* « *magnanime cité* (1); » et, cinq années après, celle du *nouveau Broletto*.

De 1276 à 1283, les Génois terminèrent les deux belles darses et la grande muraille du môle, et en 1295 le magnifique aqueduc qui apporte à la ville, à travers des montagnes escarpées, des eaux abondantes et salubres.

Les Modénois entreprirent alors la reconstruction de Saint-Géminien (1106); ils creusèrent le *nouveau Panaretto* (1159) et le canal Chiaro, élevèrent la tour de la cathédrale, le palais de la commune et la *Ringhiera;* ils nettoyèrent et pavèrent les rues et les portiques. En 1191, sous le podestat Guillaume de l'Osa, Milanais, Padoue construisit un pont sur la Brenta, rendue navigable jusqu'à Monselice; en 1195, elle réparait ses murailles, et élevait, en 1218, le palais communal, avec la merveilleuse salle de la Raison. Brescia compléta son enceinte, bâtit les églises et les monastères de Saint-Bar[illegible], de Saint-François, de Saint Dominique, de Saint-Jean-[illegible]; acheva le Broletto, agrandit la place du Dôme, creusa trois canaux par les soins de l'évêque Bernard Maggi. Lucques étendit son enceinte en 1260; Reggio bâtit, de 1229 à 1244, ses murailles, d'un développement de trois mille trois cents coudées : hommes et femmes, petits et grands, paysans et bourgeois, allaient portant sur leur dos des pierres du sable, de la ch[illegible]x (2).

La vie individuelle se développait en même temps que la vie publique, et aucun pays de l'Europe n'aurait offert alors autant de prospérité que l'Italie, qui, riche de ses productions et de celles du dehors, savait profiter de sa position entre deux mers pour communiquer avec tout l'ancien monde : elle était comme l'oasis de la civilisation. Nous ne parlons ni de Venise, ni de Gênes, ni de Pise, ces reines des mers; mais chacune des autres républiques était un centre d'activité. Si l'on voit peu de grands hommes apparaître au-dessus des autres, cela ne signifie pas qu'ils fissent défaut, mais c'est que

(1) CORIO.
(2) *Rer. It. Script.*, VIII, 1107.

tous les citoyens étaient à une certaine hauteur. La rédaction et l'application des différents statuts locaux fit faire des progrès à la jurisprudence. La noblesse, à qui l'on ne demandait jadis que des capitaines, eut à fournir aussi des podestats ; ce qui l'obligea à quelques études, ou du moins à faire plus de cas des légistes, dont elle avait besoin pour assesseurs. Les magistrats chargés du pouvoir exécutif, étant parfois choisis en dehors de la république, contribuaient à répandre par toute l'Italie la science du gouvernement ; il venait dans les principales villes jusqu'à deux cents personnes étrangères à la suite des magistrats annuels ; ce qui propageait les idées et les connaissances dans le pays. Tout podestat était fier d'attacher son nom à quelque chose de nouveau ; puis, tout citoyen prenant une part active aux intérêts de sa ville natale, il en résultait une grande excitation des forces individuelles ; les caractères acquéraient un redoublement d'énergie, et, rien ne venant y mettre un frein, ces forces et cette énergie se donnaient carrière dans les dissensions civiles.

Cependant le goût s'épurait ; on commençait à reconnaître la main des maîtres dans la taille du marbre, dans la fonte du bronze ; la peinture, la musique, la poésie renaissaient. Nous avons vu à quel état de désolation étaient reduites les campagnes à la chute de Rome ; il dut empirer encore sous les barbares. Elles eurent heureusement, pour les faire fructifier, les moines, qui, en vertu de leur institution, se vouaient à l'amélioration des terres. Ceux de Cîteaux, établis aux environs de Milan, occupaient sur leurs métairies les plus éloignées une colonie de frères convers pour les travaux qu'elles exigeaient, tandis qu'eux-mêmes cultivaient les terres qu'ils avaient dans le voisinage. Ils y acquirent un tel renom que souvent on les appelait pour remettre en valeur les champs d'autrui (1). C'est à eux qu'il faudrait peut-être attribuer aussi ce système d'irrigation des prairies (2) qui enrichit la basse Lombardie d'abondants pâturages, où

(1) Rainald, chancelier de l'Empire sous Frédéric Ier, ayant trouvé en mauvais état les biens de l'évêché de Cologne, appela des diverses maisons de Cîteaux situées dans son diocèse des frères convers, pour diriger les métairies et rétablir les revenus annuels. CÆSARIUS EISTERBACENSIS, *Dialog.*, dist. 4, c. 64.

(2) Cependant les anciens le pratiquaient aussi : VIRGILE, *Claudite jam rivos, pueri ; sat prata biberunt*. COLUMELLE donne la distinction que Porcius Caton faisait des prés, *alterum siccaneum*, *alterum riguum*.

l'on fit plus tard les fromages si connus sous le nom de parmésans (1). Le moine dominicain Corneto, entraînant à sa suite une multitude de gens, les détermina, par dévotion, à porter de la terre pour combler un étang qui s'étendait à l'entour de son couvent, et l'ensemença aussitôt. C'était ainsi qu'au lieu de joncs et de nymphæa on voyait apparaître peu à peu le trèfle et les graminées, qui fournissaient une nourriture salutaire à de gras troupeaux de bœufs et de génisses.

Les gens de la campagne, en voyant les moines se livrer aux travaux d'agriculture, avaient cessé de les considérer comme un vil labeur. On rencontrait pourtant encore un grand nombre de landes et de bois, des étangs, des marais, surtout au confluent des rivières avec le Pô et aux lieux où ce fleuve, l'Adige et l'Arno se jettent dans la mer; aussi trouve-t-on souvent, dans les actes de vente d'alors, ces mots ajoutés, *cum sylvis, paludibus, piscationibus*. Quand une fois les terres se furent divisées, que la liberté fut venue, que la population se fut soustraite à la servitude personnelle et à l'oppression immédiate des feudataires, que les rudes corvées et le droit de chasse eurent cessé, chacun reprit courage, et se mit à améliorer les terres; on pensa à peupler les solitudes, à défricher les bois, les bruyères, et à les mettre en culture. Des villages et même des villes prirent leur nom des arbres qui existaient sur les lieux où elles s'élevèrent, comme Rovereto (la chênaie), Saliceto (la saussaie), Albereto (la tremblaie). Alors les campagnes prospérèrent, cultivées par des bras libres que l'espérance stimulait, et à qui venaient en aide les capitaux des villes. Alors les cités entreprirent de grands travaux publics pour l'irrigation; elles s'occupaient aussi de remédier par des règlements, quelquefois du reste peu efficaces, au fléau des disettes, dont les ravages des sauterelles étaient souvent la cause (2).

(1) Il n'en apparaît pas de trace dans les comptes des moines de Saint-Ambroise de Clairvaux. En 1494, il est fait mention de fromages pesant quatorze petites livres, ce qui est à peine un cinquième des fromages actuels.

(2) Il est souvent fait mention de ce fléau. Le prêtre André rapporte qu'elles s'élancèrent en 871 sur le Brescian, le Crémonais, le Lodigian et le Milanais; elles allaient, comme des bandes sans chef, dévorant les menus grains, tels que le millet et le panis. Jean Diacre en dit autant de la Campanie et de Naples, comme aussi les *Annales* de Fulde pour l'Allemagne. Celles-ci donnent même la description de ces insectes: « quatre ailes, six pattes, bouche très-large, vaste intestin, deux dents plus dures que pierre, avec lesquelles elles rongent les écorces les plus solides; de la longueur et de la grosseur d'un

Alors disparurent les étangs du Bolonais et du territoire de Ravenne. Ferrare s'occupa de la construction de ses digues, destinées à servir aussi de routes; et les marais dont le Pô l'environnait se transformèrent en campagnes fécondes. Les îles que ce fleuve avait laissées entre Pavie, Lodi et Plaisance furent rattachées à la terre ferme. On abattit les forêts qui s'étendaient autour de Bologne, de Modène et de Ferrare. De meilleures races de chevaux furent importées à Milan, ainsi que des chiens alans et danois, d'une force ou d'une grosseur remarquables. Les vins acquirent plus de qualité au moyen de greffes étrangères, et l'on commença à faire la blanquette dite *vernaccia* (1). Le riz était encore très-cher, et ne se vendait que chez les droguistes (2), à qui il était ordonné, à Milan, de ne pas le faire payer plus de douze sous impériaux la livre, ni le miel au-dessus de huit.

Le commerce prit partout son essor, et, sans parler des villes maritimes, celles de l'intérieur envoyèrent des négociants dans tout l'Occident, où ils répandirent les arts et obtinrent des priviléges non par force ou par astuce, mais par la supériorité de l'intelligence. Le territoire d'Asti contenait une population de quatre cent soixante-dix mille âmes; elle envoyait des négociants en France et dans les Pays-Bas, et elle avait une colonie à Alexandrie. Le roi de France ayant fait

pouce, se dirigeant vers le nord. » Il est rapporté que, cette année, une pluie de sang tomba à Brescia pendant trois jours; ce que l'on peut attribuer aux chrysalides de ces insectes, comme aussi ce qu'André raconte de feuilles trouvées en Lombardie vers l'époque de Pâques toutes couvertes de terre, que l'on croyait être tombée en pluie. Etienne III, outre l'eau bénite dont on aspergeait les sauterelles, employa le moyen, encore usité aujourd'hui, de payer cinq ou six deniers par boisseau de ces insectes que les paysans apportaient. En 1231, Frédéric II, pour délivrer la Pouille de ce fléau, ordonna que tout homme de travail eût à ramasser le matin, avant le lever du soleil, quatre boisseaux de sauterelles, pour les donner à brûler. Selon Azario, en 1364, elles etaient de couleur verte, ayant la tête et le cou gros, et en si grand nombre qu'elles obscurcissaient le soleil.

(1) GALV. FIAMMA.

(2) Il en fut ainsi jusqu'au seizième siècle, car nous lisons dans la *Fiera* de Buonarotti, II, 3, IV :

Ev. *In quanto a spezierie?*
Pro *Circa alle grosse,*
Riso poco o non punto.
Ev. Et quant aux drogueries?
Pro ...Pour les grosses, par Dieu,
Point de riz, ou du moins bien peu.

arrêter tous les banquiers, désignés alors sous le nom de Lombards, il s'en trouva dans le nombre cent cinquante d'Asti, dont les capitaux engagés dépassaient la somme de huit cent mille livres, équivalant à vingt-sept millions d'aujourd'hui (1). Les Florentins soutinrent des guerres extrêmement longues, qui auraient causé la ruine du pays sans le secours de leurs négociants, qui avaient des capitaux dans les magasins d'Anvers et de Venise, sur les marchés de Paris et de Londres, sur les vaisseaux de la Méditerranée et de l'Océan, et qui les employaient à défendre la liberté de leur pays.

Les étoffes italiennes rivalisaient avec celles de l'Asie; en Lombardie surtout, les moines *Humiliés* amassèrent, par cette fabrication, des richesses immenses et corruptrices. On leur attribue l'invention des draps d'or et d'argent pour ornements d'église. L'industrie de la soie se répandit, de la Sicile, dans le reste de l'Italie; les Rhodiens évaluaient, dans leur code, la soie à l'égal de l'or; du temps de Procope, la soie de couleur ordinaire valait six pièces d'or l'once, et le quadruple celle de couleur royale ou pourpre; elle devint si commune, dès le treizième siècle en Italie, que mille Génois s'en montrèrent 1272.
vêtus dans une cérémonie. La culture des mûriers s'étendit (2); messire Borghesan de Bologne inventa le moulin à soie (3), secret gardé avec une extrême jalousie jusqu'au moment où Ugolin le porta aux Modénois; ce qui lui valut d'être pendu en effigie. Un grand nombre de métiers s'établirent en Sicile, et de même à Lucques, d'où ils se répandirent dans toute l'Italie, au temps de Hugues de la Fagiola; et les étoffes de Lombardie rivalisèrent avec celles de Baldac.

La population avait été flottante dans la péninsule italique; clairsemée à l'arrivée des barbares, elle s'était ensuite accrue par les colonies de Bulgares, de Saxons, de Francs et d'autres Germains; puis elle avait été décimée par des pestes, auxquelles Landolphe l'Ancien attribue la dépopulation de Milan au onzième siècle.

(1) Chron. Astense. *Rerum It. Script.*, tom. IX, p. 142.

(2) Il paraît cependant que les particuliers n'y trouvaient pas encore un grand avantage, puisqu'il fallut ordonner cette culture par une loi. Le statut de Modène en 1327 enjoint à quiconque a un verger enclos d'y planter pour l'avantage public trois mûriers, trois figuiers, trois grenadiers et trois amandiers. Durant tout le quatorzième siècle, les soies travaillées à Florence venaient d'Espagne, des îles grecques, de la Marche et de la Calabre.

(3) *Voy.* tome VII, page 110.

Le nombre des habitants dut au surplus s'accroître considérablement, pour suffire à tant de guerres. Bologne mit sur pied contre Venise trente mille fantassins et deux mille cavaliers; Milan comptait deux cent mille citoyens, et offrait dix mille guerriers à Frédéric II pour la croisade; elle en arma vingt-cinq mille contre Lodi et soixante mille, y compris les alliés, contre Brescia. Florence renfermait quatre-vingt-dix mille âmes dans l'enceinte de ses murailles; il y en avait quatre-vingt mille dans la banlieue; et, au temps de la guerre contre Sienne, elle mit sous les armes soixante mille hommes. A Crémone, la faction triomphante expulsa cent mille personnes. Massa, qui aujourd'hui n'a pas deux mille habitants, en contenait vingt mille, et Savone neuf mille. A Pise, chaque famille ayant été taxée à un florin pour les frais de construction du baptistère, il s'en trouva plus de trente mille en état de supporter cette dépense. Nous ne parlons ni d'Amalfi ni de la Maremme siennoise, qui était parsemée de hameaux. En 1293, Gênes armait une flotte de deux cents galères, montée par quarante-cinq mille combattants, tous nationaux. Il en resta pourtant encore assez pour fournir à l'équipement de quarante autres galères sans que pour cela les côtes et la ville restassent dénuées de défenseurs (1). Là chacune de deux factions des Doria et de Spinola armait de dix à seize mille hommes. Ezzelin en tira dix mille de Padoue; Pavie mettait en campagne deux ou trois mille cavaliers et quinze mille piétons; enfin, le territoire de Brescia fournissait quinze mille hommes armés, de quinze à soixante ans. Qu'on juge par là du reste du pays!

Tels étaient ces temps si déplorés de discordes civiles et de luttes fraternelles. Rien n'est plus beau que la vie des peuples; mais il est difficile de la bien régler, et l'on trouve plus commode de l'éteindre. C'est ce que l'on fit. Les agitations cessèrent, et avec elles la liberté. La paix vint, apportée par ceux qui avaient fomenté les haines; la paix vint, et avec elle cette centralisation du pouvoir absolu qui amortit toute volonté individuelle, et isole le gouvernement du peuple. La paix vint, et avec elle la dépopulation, la pauvreté, l'avilissement, la mort politique, et à la suite la mort intellectuelle et civile de l'Italie. Mais peut-être le jour n'est-il pas éloigné où des espé-

(1) J. DE VARAGINE.

rances nouvelles, acceptées par ceux qui ont le pouvoir de les réaliser et favorisées par de nouvelles alliances, parviendront à la ressusciter et à lui rendre sa place au milieu des grandes nations de l'Europe.

CHAPITRE II.

HENRI VI ET INNOCENT III (1).

Après avoir parlé en général de la condition des communes italiennes, nous avons à les considérer dans leurs rapports avec l'Empire et avec la papauté.

L'empire d'Allemagne, encore appelé empire romain, embrassait alors la Germanie, avec les royaumes de Lorraine et d'Arles, la Poméranie nouvellement acquise et l'Italie, à laquelle était attachée la dignité impériale; il conservait en outre de nom, bien qu'elle fût perdue de fait, la suzeraineté sur la Pologne, la Hongrie et le Danemark (2).

L'opinion commune attribuait à l'empereur un droit de suprématie sur tous les rois : elle était favorisée par les légistes,

(1) Il y a peu d'historiens originaux pour cette époque. Nous consulterons de préférence les correspondances épistolaires, surtout des papes et de PIERRE DES VIGNES. Voyez aussi : JÆGER, *Hist. d'Henri IV*.

RAUMER, *Gesch. der Hohenstaufen und ihrer Zeit*; Leipzig.

C. DE CHERRIER, *Hist. de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets*; Paris, 1841.

FR. HUTER, *Gech. Innocenz III*; *Amburgo*, 1830, 1838.

(2) L'Empire embrassait six archevêchés : 1° Mayence avec quatorze évêchés : Worms, Spire, Strasbourg, Constance, Coire, Augsbourg, Eichstadt, Wurzbourg, Olmutz, Prague, Halberstadt, Hildesheim, Paderborn et Verden; 2° Cologne avec cinq : Liége, Utrecht, Munster, Osnabruck, Minden; 3° Trèves avec trois : Metz, Toul, Verdun; 4° Magdebourg avec cinq : Brandebourg, Havelbourg, Naumbourg, Mersebourg, Meissen; 5 Brême avec trois : Oldembourg, puis Lubeck, Mecklembourg, puis Schwerin, Ratzbourg; 6° Salzbourg avec cinq : Ratisbonne, Passau, Frisingue, Brixen, Gurck. Bemberg dépendait directement du pape, Cambrai de l'archevêque de Reims. Il y avait en outre soixante prélats, abbés et abbesses, et trois ordres religieux; ce qui fait plus de cent États ecclésiastiques.

Les États laïques étaient aussi plus de cent : quatre grands électeurs, six grands-ducs, trente comtes avec les titres de duc, margrave, landgrave, burgrave, et soixante-dix villes impériales.

1158. qui, dans la diète de Roncaglia, décidèrent, conformément aux codes de Théodose II et de Justinien, qu'il en était ainsi, allant jusqu'à déclarer que l'empereur était la loi vivante. Le chancelier de Fréderic Barberousse appelait en conséquence les autres souverains des rois provinciaux (*reges provinciales*). Mais, dans le fait, outre que les rois agissaient selon qu'il leur plaisait, le système féodal d'un côté, de l'autre l'agrandissement des républiques diminuaient de plus en plus la puissance impériale. Nous avons déjà vu où elle en était réduite en Italie. En Allemagne, elle s'efforça, durant les querelles des Welf et des Wiblingen (Guelfes et Gibelins) et des empereurs entre eux ou avec le pape, de se faire des partisans au moyen des franchises qu'ils accordaient. Il en résulta que les grands vassaux relâchèrent de plus en plus les liens de leur dépendance en s'arrogeant la juridiction, le commandement militaire, les péages et les autres prérogatives, le droit, de battre monnaie, d'exploiter les mines, enfin en se constituant une *quasi-souveraineté*.

Les assemblées législatives, caractère primitif de la constitution germanique, changèrent de nature : au lieu d'y appeler tous les hommes libres ayant droit de porter les armes, on n'y convoqua que les grands vassaux; et les lois, établies avec leur concours, eurent force de constitutions impériales. La diète s'occupait de régler les intérêts généraux, de faire les lois, de prononcer sur les causes des princes, lorsqu'elles entraînaient peine de mort ou confiscation du fief; l'assemblée ne se tenait qu'en présence de l'empereur. On distingua ensuite les cours plenières (*Hoftage*), où le souverain se montrait au peuple dans toute la pompe royale; et les petites cours (*Reichshofe*), pour lesquelles se réunissaient au moins sept des principaux États, et où se rendaient des jugements d'une importance majeure.

Électeurs. Le roi était électif; mais le plus souvent il se faisait nommer, de son vivant, un successeur dans sa famille. Les hommes libres des quatre nations germaniques, Franconiens, Souabes, Bavarois et Saxons, intervenaient dans l'élection, sous la bannière de leurs quatre chefs, jusqu'à l'époque où les quatre grands-duchés se subdivisèrent en une série de principautés, qui toutes voulaient jouir du même droit. Alors (on ne sait trop quand ni comment) le droit d'élection fut attribué seulement à quatre princes séculiers et à trois princes ecclésiasti-

ques, qui furent les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne.

C'était à eux qu'appartenaient les grandes charges (*Erzamter*) de l'empire. Celle d'archisénéchal (1), première dignité de la cour, était dévolue au palatin du Rhin, considéré comme le premier des princes séculiers, et à ce titre c'était lui qui portait à l'armée la bannière impériale. Le duc de Saxe était archimaréchal (2) et premier écuyer; le duc de Bavière, et ensuite le duc de Bohême, était archiboutillier; le marquis de Brandebourg, archichambellan; l'archevêque de Cologne était archichancelier du royaume d'Italie, et celui de Mayence archichancelier de l'empire, ministre unique de l'empereur en qualité de roi de Germanie. C'est lui qui convoquait la diète pour l'élection qui avait lieu ordinairement à Francfort, et toujours sur terre franque, bien que l'empereur n'eût pas de résidence fixe, mais qu'il habitât dans les châteaux de son patrimoine.

Le système féodal étant basé sur la théocratie, l'empereur n'était considéré comme tel qu'autant qu'il avait été couronné par le pape en qualité de représentant de Dieu, *par qui seul règnent les rois;* et l'empereur se glorifiait du titre d'avocat et de défenseur de l'Église.

Revenus.

Il avait la jouissance des nombreux domaines de la couronne disséminés par toute la Germanie, ainsi que du produit des péages des fleuves, des forêts, des mines, d'une partie des amendes et de la dépouille des évêques et abbés défunts. Les villes lui devaient certaines contributions, ainsi que les juifs, pour obtenir sa protection à titre de serfs de la chambre impériale; il en était de même des Lombards ou Cahorsins, qui s'en allaient de tous côtés vendant des épices et faisant l'usure. Comme c'était aux empereurs qu'il appartenait de disposer des fiefs qui faisaient retour à la couronne, à défaut d'héritiers ou pour cause de félonie, les maisons impériales devinrent extrêmement puissantes; et ce fut ainsi que la maison des comtes de Habsbourg, originairement pauvre, s'éleva au rang suprême.

(1) De *sen*, troupes, et *schalk*, domestique; chef des domestiques, intendant des affaires de la maison, majordome. Il portait l'épée devant l'empereur.

(2) De *mar*, cheval. Le titre de maréchal correspondant à celui de *comes stabuli* à l'époque du Bas-Empire. Voyez livre XIII, chap. II, où il en sera parlé plus au long.

Guerre. A l'empereur appartenait aussi le droit de guerre; mais comme les feudataires avaient à lui fournir les soldats, il avait besoin de leur consentement pour l'exercer. A cette époque, les longues et malencontreuses expéditions de Frédéric en Italie avaient tempéré chez les seigneurs la folie de dépenser leurs forces et leur argent pour des intérêts auxquels ils étaient étrangers. Ainsi, depuis ce prince jusqu'à Sigismond, il ne fut plus décrété aucune expédition générale, malgré toutes les menaces et toutes les promesses que les empereurs ne cessèrent d'employer et malgré ce que l'Allemagne paraissait y trouver d'avantages.

Les évêques allèrent s'affranchissant par degrés des comtes, et devinrent vassaux immédiats de l'empereur, surtout à partir du moment où les duchés de Saxe et de Bavière se trouvèrent morcelés. Alors les grands fiefs, devenus héréditaires, furent répartis comme les biens allodiaux, en violation de leur nature. De là résulta que les officiers de l'empereur se convertirent en princes, sans autre distinction entre eux que leur titre. Leur juridiction était limitée par le concours du roi, et
1220-1230. disparaissait lorsqu'il était présent; puis Frédéric II s'obligea à n'y plus prendre part, sauf les cas où il interviendrait en personne. De même que les grands vassaux participaient à la législation de l'empire, la noblesse inférieure (*Landstande*) avait aussi quelque part au pouvoir territorial du seigneur dont elle relevait.

Noblesse. On distinguait la haute et la petite noblesse : à la première appartenaient les dynastes ou vassaux immédiats, c'est-à-dire ne dépendant que de l'empereur : c'étaient les ducs, marquis, comtes palatins, landgraves, burgraves, comtes et dynastes. Les membres de la noblesse inférieure ne portaient pas de titre; ils ne prirent que postérieurement au quatorzième siècle le nom normand de barons, repoussé par les seigneurs titrés.

Ceux qui étaient attachés au service du seigneur (*les ministériels*) naissaient nobles sans pourtant être libres, puisqu'ils étaient obligés à une domesticité personnelle et héréditaire, et comme attachés à une terre seigneuriale avec laquelle ils pouvaient être vendus. Ils rendaient les services de cour aux princes et aux évêques : quelques-uns portaient les armes comme gardes du seigneur, et pour tenir garnison dans les châteaux et places fermées sur lesquelles leur chef (*Burgrave*) exerçait sa juridiction.

Cependant les seigneurs virent aussi en Allemagne s'élever contre eux les communes des villes, qui, enrichies par l'industrie, achetèrent ou réclamèrent des priviléges, et, se renfermant dans leurs murailles, opposèrent un rude obstacle aux feudataires, dénués encore de la ressource des canons. La tendance des empereurs était de diminuer le nombre des villes administrées par des ducs, des comtes et des marquis, pour multiplier celles qui relevaient d'eux immédiatement (1). Les évêques, ayant obtenu de l'empereur, dans quelques-unes, la charge d'avocat en fief, s'ingéniaient à convertir la juridiction en primatie territoriale, et ne permettaient pas aux communes d'élire des administrateurs sans leur consentement; mais, en dépit de quelques décrets impériaux, ils ne réussirent jamais à consommer cette opération. L'empereur Henri V révoqua même l'une après l'autre les concessions faites précédemment; il supprima la distinction entre les citoyens libres et les artisans; et, afin de fortifier les communes de Spire, de Worms et autres villes, il affranchit les serfs et les gens de métier en leur donnant la qualité de bourgeois. Communes.

Dans le but de se fortifier et de s'étendre, les villes accueillaient dans leurs murs les affranchis (*muntman*) ou serfs, qui, au lieu de se mettre, comme auparavant, sous la protection de quelque seigneur ou de l'Église, venaient se réfugier dans leur enceinte. D'autres, sujets de princes et de nobles, sans changer en réalité de demeure, demandaient le droit de bourgeoisie à quelque ville non sujette de leur seigneur, et se procuraient ainsi un appui contre la tyrannie (*pfahlbürger*). C'est alors que, pour maintenir l'ordre intérieur dans les villes, il s'y forma des maîtrises et des universités d'arts et métiers, avec des costumes, des statuts, des assemblées (2). Bientôt ces corporations prétendirent intervenir dans l'administration municipale, conjointement avec les *majorats*. En vain Frédéric II décréta leur abolition; elles se soutinrent les armes à la main, et 1232.
devinrent même de véritables corps politiques. Un certain

(1) On les appelait *immédiates* ou *impériales*. Les empereurs y exerçaient un droit assez singulier, celui de marier à leur gré les filles des principaux bourgeois. Un hérant s'en allait proclamant que l'empereur avait fiancé à telle personne la fille de tel, et le mariage se célébrait l'année suivante à pareil jour.

(2) Le premier exemple en fut donné par les marchands de draps de Magdebourg, reconnus en 1153 par l'archevêque Wichmann.

nombre de nobles suivirent leur exemple pour se soustraire à la sujétion des princes, et quelques-uns s'associèrent entre eux sous le nom de *métiers*, en se séparant des francs bourgeois; ceux-ci, trouvant aussi au-dessous d'eux de rester confondus avec les tribus, constituèrent un autre corps séparé; et l'empereur Lothaire II, dans la charte octroyée à Mayence en 1135, fait une différence entre les nobles (*familiæ*), les francs bourgeois (*liberi*) et les artisans (*cives opifices*). De là une grande confusion de droits; et comme, dans l'incertitude de la jurisprudence, chaque question se décidait par les armes, les guerres se multiplièrent.

En admettant les artisans parmi les citoyens, et en accueillant les serfs dans leurs murs, les villes devinrent de plus en plus commerçantes. On avait cru longtemps, quand toute noblesse consistait dans les armes, que le négoce était pour l'homme un avilissement (opinion qui fit la fortune des juifs et des Slaves du Mecklembourg, de la Poméranie, du Holstein); on vit le commerce couvrir de ses navires les fleuves de l'Allemagne et répandre l'aisance dans les campagnes, surtout lorsque les croisades eurent ouvert les communications. Wisby, dans le Gothland, devint le centre du commerce avec la Scandinavie et la Russie; et bientôt Lubek, Brême, Hambourg purent rivaliser avec les villes d'Italie Les premières expédiaient aux autres de l'argent en barres, de l'étain, du plomb, du mercure, du fer, des draps, des toiles, des bois de construction, des cordes, du goudron en échange de soies, d'épices et de tissus. Le peu de sécurité des routes obligeait les marchands de voyager en caravanes avec une escorte armée; si bien que les feudataires, qui voyaient cette invasion commerciale d'un œil jaloux, promirent de défendre eux-mêmes les convois, à la condition qu'il leur serait payé une contribution; mais ce fut bientôt de leur part un motif de vexation et d'abus, qui amenèrent les villes à constituer comme un remède une confédération rhénane (1).

Quel parti la Germanie n'aurait-elle pas tiré de pareils éléments si les empereurs n'eussent voulu s'immiscer dans les affaires de l'Italie, où ils engagèrent la lutte contre les papes! Nous avons déjà vu une famille impériale succomber dans

(1) Voyez SCHOELL et PFEFFEL, *Hist. du droit public en Allemagne*, tome I.

cette lutte, et nous en verrons bientôt une autre partager le même sort.

En prenant la croix, Frédéric Barberousse avait confié le gouvernement à son fils Henri VI, déjà couronné roi des Romains. Ce prince, à qui Constance, sa femme, tante du dernier roi Guillaume II, avait apporté la Sicile en dot, semblait devoir élever sa maison au comble de la grandeur; et ce fut lui, au contraire, qui en prépara la ruine.

La Sicile, à cette époque, avait atteint un certain degré de prospérité. Roger y avait introduit l'ordre dans les finances, la justice dans les tribunaux et la prospérité dans l'industrie. Le mûrier, l'arbre à manne, le pistachier, la canne à sucre étaient pour le pays une nouvelle source de richesses. A Palerme, les métiers à tisser la soie et les étoffes de brocart battaient à côté du magnifique palais du roi, et les laines de France y étaient converties en drap. Les Vénitiens y avaient fondé une société de commerce ayant ses magistrats, son trésorier, son président. Les Génois possédaient de même une banque à Syracuse et une maison fortifiée à Messine. Les Amalfitains remplissaient de leurs boutiques une rue de Naples, surtout pour les étoffes de laine et de soie : ils avaient un quartier à Syracuse et une association de marchands à Messine. Les artisans allaient volontiers s'établir dans ce pays, où ils étaient protégés par les lois, sans distinction du chrétien, du Sarrasin ou du juif. En revenant d'Orient, les Pisans, les Vénitiens, les Génois relâchaient à Palerme, avec laquelle rivalisaient Salerne et Amalfi. Les hospitaliers et les templiers élevèrent des couvents à Trapani, où les croisés faisaient escale (1). On cite encore à Palerme les jardins dont la résidence royale était ornée pour embellir une situation déjà si belle, et les ingénieux conduits qui amenaient l'eau sous le sol à la ville (2); les merveilles de la chapelle du palais et de la cathédrale de Montréal attestent les progrès de ce peuple soit dans l'architecture, soit dans la fonte du bronze, soit dans la taille des marbres fins et dans les ouvrages de mosaïque.

A peine Guillaume le Bon eut-il fermé les yeux que les Si- 1189.
ciliens se divisèrent en deux factions. L'une, qui avait pour chef l'archevêque de Palerme, soutenait le droit héréditaire de

(1) ROSARIO DI GREGORIO, *Discorso intorno alla Sicilia*; Palerme, 1821.
(2) Voyez tome X, p. 422.

Constance ; l'autre, ayant à sa tête le chancelier Matteo, niait que cette princesse pût, comme femme, succéder à la couronne de même qu'à un fief. Comme la majorité des citoyens avait horreur du joug étranger, on proclama roi Tancrède, comte de Lecce, qui passait pour fils naturel de Roger, frère aîné du souverain défunt, et qui paraissait digne de régner. La grande église de Palerme, curieux monument d'architecture mélangée de moresque et de normand, où l'on admire encore les urnes de porphyre qui servirent de sépulcres aux successeurs de Guillaume, retentit d'acclamations au couronnement de Tancrède, qui fut aussi reconnu par toutes les provinces de terre ferme. Le pontife lui donna l'investiture, quoiqu'il vît avec regret prendre racine en Italie une famille qui prétendait à la succession de la comtesse Mathilde, qui était parvenue à prévaloir dans la péninsule au point d'y dominer et d'être à portée de renverser, quand il lui plairait, l'édifice élevé par la hardie persévérance de Grégoire VII.

Henri VI en Italie.

Henri vint donc en Italie pour soutenir ses droits menacés; et dès qu'il eut reçu les secours des républiques lombardes et des villes maritimes il descendit vers Rome. Les Romains étaient alors en guerre avec les Tusculans ; et comme Célestin III, qui venait d'être élu pape à l'âge de quatre-vingt-trois ans, différait à se faire consacrer pour ne pas couronner Henri, les Romains offrirent à celui-ci d'amener le pontife à faire ce qu'il désirait, à la condition qu'il abandonnerait Tusculum à leur vengeance. Henri consomma ce marché fratricide; et le pape, après avoir reçu l'onction, couronna Henri et sa femme.

1191 15 avril. Dès que la garnison allemande fut sortie de Tusculum, les Romains égorgèrent ou mutilèrent les habitants, et ruinèrent les foyers. Henri s'avança alors dans le royaume de Naples, et, s'étant emparé de plusieurs villes, mit le siége devant la capitale; mais les maladies sévirent contre les envahisseurs. De leur côté, les Salernitains s'emparèrent de l'impératrice Constance et la remirent aux mains de Tancrède, qui, cédant toutefois à la prière du pontife, lui rendit la liberté sans rançon.

1194. Henri se conduisit tout autrement lorsqu'il profita de la captivité de Richard Cœur de Lion pour extorquer à ce prince de grosses sommes qui lui servirent à préparer une nouvelle expédition dès qu'il apprit la mort de Tancrède. Ce prince laissait sous la tutelle de sa femme, Sibylle d'Acerra, le jeune Guillaume, au milieu des sanglantes querelles des barons avec

les chevaliers; luttes longues, désastreuses et sans résultat profitable.

Henri trouva la Lombardie agitée par de nouvelles tempêtes. Les évêques y avaient perdu l'autorité temporelle sans que les communes eussent encore consolidé leur existence de manière à pouvoir subsister en paix. Les différents ordres participaient plus ou moins au gouvernement, et les relations entre voisins variaient selon les pays. Chaque ville se régissait donc d'après une politique et des lois diverses : l'ancien état de choses était détruit, et le nouveau n'était pas encore fondé. Si, au milieu de cette confusion, quelqu'un tentait d'y rétablir l'ordre, ce n'était qu'en recourant à des moyens tyranniques. Les ligues tendaient moins à assurer la concorde qu'à entraver la loi. Les seigneurs qui s'étaient maintenus indépendants s'arrogeaient les droits de souveraineté; les grandes villes voulaient soumettre celles de leur voisinage, et l'héroïsme n'était que l'énergie de la haine.

Henri s'étant déclaré pour Pavie et Crémone contre Milan, ces deux villes, enorgueillies de cette faveur, s'étaient liguées avec Lodi, Côme, Bergame et le marquis de Montferrat pour attaquer leur rivale; Milan se trouvait ainsi entourée d'ennemis qui ravageaient ses campagnes et interrompaient son commerce, bien que la supériorité lui restât dans les batailles qu'elle leur livrait.

Henri convoqua cependant les états à Verceil, et chercha à ramener la paix; mais, comme il était loin d'avoir l'habileté politique et la force de son père, il n'obtint aucun résultat. Il dut poursuivre sa route vers Gênes, bouleversée aussi par les 1191
factions, par des rixes fréquentes et par des gouvernements éphémères. Il écrivit aux Génois : « Si par votre aide je recouvre le royaume de Naples, j'en aurai l'honneur, et vous le profit; car ni moi ni mes Allemands nous n'y séjournerons, ainsi vous en serez les maîtres. » Il leur promettait en outre, avec des exemptions et des priviléges, la ville de Syracuse et deux cent cinquante fiefs dans le val de Noto, et se montrait d'autant plus prodigue de promesses qu'il avait moins intention de les tenir; c'est ainsi qu'il obtint des secours de Gênes et de Pise. A peine fut-il entré dans le royaume de Naples que toutes les villes se rendirent à lui spontanément, à l'exception de Salerne et de Gaëte. La première, après s'être défendue avec opiniâtreté, fut prise et saccagée; la seconde tomba au pouvoir

des Génois et des Pisans. A l'aide de leur flotte, l'empereur passa en Sicile : Messine et Palerme se soumirent, et il fut couronné dans cette dernière ville avec toute la pompe que peut déployer la frayeur. L'île entière reconnut ses lois.

Il avait attiré près de lui, par des promesses fallacieuses, Sibylle et ses enfants; mais bientôt il l'accusa, elle et plusieurs grands seigneurs, devant les états assemblés à Palerme, d'avoir trempé dans une conjuration, en se fondant uniquement sur une lettre qu'il disait tenir d'un religieux. Il n'en fallut pas davantage pour que les accusés, tant laïques qu'ecclésiastiques, fussent envoyés au gibet ou empalés, aveuglés, brûlés vifs, livrés aux huées du peuple, ou expédiés en Allemagne. Le roi Guillaume fut privé de la vue et retenu prisonnier tant qu'il vécut; Sibylle et ses filles furent aussi enfermées dans une prison, puis dans l'abbaye d'Andlau, en Alsace. On viola la tombe de Tancrède pour lui arracher le diadème, ainsi qu'à son fils Roger; et tous les fonctionnaires qui avaient assisté à leur couronnement subirent le supplice du feu.

Les villes même qui s'étaient soumises volontairement se virent traitées comme si elles eussent été conquises : Syracuse et Catane furent incendiées, sans égard pour leur renommée ou leur importance; Giordano et Margariton, vendus à l'empereur, inventaient des crimes et des complots pour colorer la vengeance du nom de châtiment. Un malheureux qui s'était vanté de pouvoir rendre la liberté et le trône à Sibylle fut placé sur un siége embrasé, avec une couronne de fer brûlant sur la tête; et un grand nombre d'ecclésiastiques et de prélats furent les uns brûlés, les autres écorchés, ceux-ci mutilés, ceux-là fustigés cruellement. Naples et Capoue furent démantelées; et celle-ci vit traîner par les rues, puis attacher au gibet, Richard, comte d'Acerra, dernière gloire de l'ancienne dynastie. Cent soixante bêtes de somme transportèrent de cette ville dans le château de Trifels les riches trésors des rois normands (1),

(1) L'avarice de Guillaume I[er] le porta à amasser de grandes richesses. Guillaume II laissa à Jeanne d'Angleterre, sa femme, une table d'or de grande dimension, une tente de soie assez vaste pour que cent chevaliers pussent y tenir facilement assis à table, deux trépieds d'or et vingt-quatre coupes d'argent. (CAPEFIGUE, I, 7363). Tancrède donna à Richard vingt mille onces d'or pour dot de sa fille. ANN. DE LUB. (IV, 21) parle de tables d'or, de lits et de chaises en or, qui se trouvaient dans le palais de Palerme. Quand Constance vint à Milan épouser Henri VI, *habuit ex ea plus quam CL equos ornatos*

sans compter ce que le vainqueur distribua autour de lui.

Non content de manquer à toutes les promesses faites aux Pisans et aux Génois, Henri les dépouilla de leurs anciens privilèges, et proscrivit de ces villes tous les négociants étrangers. En vain le pape lui adressa des menaces, puis l'excommunia; en vain Constance cherchait-elle à l'adoucir, touchée de pitié pour ceux au milieu desquels elle était née et avait été élevée, qui appartenaient à son héritage et dont elle se concilia l'amour lorsqu'elle les gouverna pendant l'absence de son époux. Mais Henri, en reparaissant bientôt à la tête d'une armée qu'il avait rassemblée sous prétexte d'une croisade destinée à le relever de l'excommunication, exerça une tyrannie stupidement féroce.

Cependant il donna en mariage à Philippe, dernier fils de Frédéric Barberousse, qui devint ensuite duc de Souabe, Irène, fille de l'empereur Isaac l'Ange, veuve du fils aîné de Tancrède, en lui conférant en fief la Toscane, avec d'autres biens de la comtesse Mathilde. Il investit de même d'autres seigneurs allemands de la Romagne, de la Marche d'Ancône, du duché de Spolète, usurpant ainsi les possessions de l'Église sous prétexte de recouvrer les prérogatives impériales. S'apercevant qu'il voulait remettre l'Italie sous le joug des Souabes, les villes guelfes de Lombardie, qu'il avait mises au ban de l'Empire, renouvelèrent à Borgo San Donnino la ligue lombarde, où en- 1195. 13 juin.
trèrent Vérone, Mantoue, Modène, Faenza, Bologne, Reggio, Padoue, Plaisance, Gravedona, avec Crême, Brescia et Milan. C'était ainsi que les Guelfes persévéraient dans leurs efforts pour préserver l'Italie du joug étranger.

C'était en effet à asservir l'Italie et l'Empire que visait Henri, et c'était dans l'intention de rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison qu'il employait tour à tour la cruauté
et la perfidie tant contre les Italiens que contre les Allemands. 1196.
Il assembla les états à Mayence, et y fit la proposition de consacrer l'hérédité dans sa famille, sous la condition d'ajouter à l'Empire la Pouille, la Calabre, Capoue et la Sicile; s'engageant à renoncer à toute prétention royale sur les dépouilles des évêques et abbés defunts, et à reconnaître l'hérédité des fiefs même en ligne féminine. C'étaient là des propositions sédui-

auro et argento, et samitorum et palliorum et grixiorum et variorum et aliarum rerum.

santes pour les seigneurs allemands : aussi cinquante-deux princes y donnèrent-ils leur adhésion ; mais elles furent repoussées par Conrad de Wittelsbach, archevêque de Mayence, et par les princes saxons (1).

Le projet de Henri pouvait avoir de bons côtés en ce qu'il aurait coupé court aux rivalités sans cesse renaissantes entre les familles qui aspiraient au trône, et réuni l'Empire entier sous des lois uniformes; mais était-il possible d'espérer que le pape y consentît jamais, quand il y devait perdre un droit précieux, et dénaturer une dignité fondée non sur le droit de naissance, mais sur le mérite personnel? Puis il eût fallu, pour réussir, bien plus d'habileté politique que n'en possédait Henri et un caractère plus estimable que le sien. Il lui manquait, en effet, jusqu'à ce fond de bonhomie qui se retrouve encore dans les empereurs allemands, même les moins bons. Orgueilleux, parce qu'il se considérait comme le successeur des empereurs romains, cruel et d'un esprit borné, il prenait pour de grands desseins les velléités de son ambition; il promettait aux républiques de leur accorder des priviléges, au pape de former une croisade, aux princes de favoriser leur ambition, et se parjurait effrontément avec tous; puis, se trouvant dans l'impuissance de réaliser ses projets, il entrait en fureur, et méritait assez bien le surnom de Cyclope, que lui avaient appliqué les Siciliens.

Si sa demande relative à l'hérédité échoua dans l'assemblée de Mayence, il obtint du moins que son fils Fréderic, qu'il avait eu de Constance deux ans auparavant, reçût le titre de roi. Puis, changeant de point de vue sans changer de dessein, il médita de relever à son profit l'empire d'Orient. Son intention était donc de l'assaillir comme avaient fait Robert Guiscard et le roi Roger, ses prédécesseurs; de monter sur le trône de Constantinople, de revenir de là triomphant, de réunir les deux Églises et de réduire le pape à la docilité des patriarches grecs.

1197. 28 septembre. La mort, qui le surprit à Messine, âgé seulement de trente-trois ans, mit ses projets au néant. Le bruit courut que sa femme avait accéléré sa fin, pour venger sur lui sa patrie, dont

(1) Henri avait été en guerre avec Henri le Lion, duc de Saxe, dépossédé. Celui-ci, durant cette guerre, recouvra une partie des domaines qui lui avaient été enlevés, et ne mit fin aux hostilités qu'après avoir obtenu de son rival des conditions très-avantageuses pour lui-même, et, en outre le palatinat du Rhin pour ses fils.

cette conquête faisait le malheur : conquête déplorable, car elle devait encore attirer sur l'Italie une foule de maux. Toutefois, en y retenant Henri et ses successeurs continuellement occupés, elle eut pour résultat de laisser grandir en Allemagne les factions qui finirent par amener la ruine de la maison de Souabe.

Constance suivit de près son époux au tombeau, ne laissant qu'un fils en bas âge, qui devait ensuite se rendre célèbre sous le nom de Frédéric II. Ce jeune prince, qui n'avait alors que quatre ans, haï de ses sujets, en butte aux embûches de ses rivaux et des serviteurs même de son père, empressés d'attirer à eux quelques lambeaux d'autorité, ne devait trouver d'abri que sous le manteau du pontife, à qui Henri l'avait recommandé en mourant. 1198. 27 novembre.

Ce pontife était Innocent III, l'un des plus illustres personnages qui aient porté la tiare.

Nous avons vu, dans le siècle précédent, Calixte II mettre fin au premier conflit des papes et des empereurs au sujet des investitures; puis les entreprises d'Honorius II et d'Innocent II (*Gregorio de' Papi*), sous qui commencèrent les démêlés du saint-siége avec la noblesse et le peuple de Rome pour la souveraineté. Sous les règnes très-courts de Célestin II et de Luce II, comme aussi sous ceux d'Eugène III et d'Anastase IV, les dissensions continuèrent, excitées principalement par Arnaud de Brescia, qui fut brûlé sous Adrien IV. Nous nous sommes étendu davantage sur Alexandre III, le promoteur de la ligue lombarde, qui, après de longues querelles avec Frédéric Barberousse, vit enfin sa cause triompher. Ce grand homme, informé que les Suédois, par excès de dévotion, laissaient tous leurs biens aux églises, défendit à ceux qui avaient un enfant de léguer plus de la moitié de leur avoir, et plus du tiers à ceux qui en avaient deux. Papes. 1143-1145. 1145-1154. 1155. Alexandre III. 1159.

Dans le onzième concile général qu'il convoqua, pour prévenir les élections schismatiques, il décréta que pour être pape légitime il faudrait avoir réuni les suffrages des deux tiers des cardinaux, et que dans le cas de contestations personne n'aurait mission d'intervenir pour les résoudre. Déjà, en 1059, Nicolas II avait restreint le droit d'élection aux cardinaux prêtres et évêques, laissant au clergé et au peuple l'influence extérieure. Alexandre appela en outre dans le sacré collége les 1179.

chefs du clergé romain, dont il fit les cardinaux diacres, et il en exclut les autres ecclésiastiques. Il mit encore la canonisation des saints au nombre des causes majeures réservées au souverain pontife, tandis que précédemment les métropolitains y intervenaient quelquefois.

Luce III. 1181. Luce III (de Lucques) fut élu d'après la nouvelle forme; mais, mécontent de la populace de Rome, qui, turbulente et querelleuse, avait assailli à coups de pierres le cadavre de son prédécesseur et crevé les yeux à tous les clercs trouvés lors de l'assaut de Tusculum, il établit sa résidence à Vellétri, puis à Vérone (1).

1185. La nouvelle de la prise de Jérusalem par les infidèles avait hâté la fin d'Urbain III (Uberto Crivelli). Grégoire VIII s'employa, durant son règne très-court, à réparer cette perte
Clément III. 1187. cruelle. Clément III (Paulin Scolaro), qui lui succéda, put enfin conclure la paix avec les Romains, en abandonnant toutefois à leur vengeance Tivoli et Tusculum, que Henri VI leur avait
1191. permis de démolir. Le nouveau pontife, Célestin III, n'avait pu empêcher Henri VI de disposer de l'héritage de la comtesse Mathilde et d'assigner à ses barons plusieurs places de la Romagne; mais son successeur devait déployer un caractère bien autrement énergique.

Innocent III. Innocent III sortait de l'illustre famille de Signa : c'était un des hommes les plus érudits de son temps, et remarqué comme écrivain. Il avait composé, dans sa jeunesse, un traité *du Mépris du monde et des misères de la condition humaine*, non comme un sceptique qui, dégoûté des choses terrestres, en prêche la vanité sans reporter sa pensée vers les choses d'en haut, mais en dirigeant les aspirations de son âme vers les biens impérissables. Il s'était ensuite appliqué longtemps aux affaires; et il joignait à la prudence dans les desseins la fermeté qui les exécute et l'habileté qui sait trouver les moyens d'exécution.

Appelé au trône dans toute la vigueur de l'âge, à trente-sept ans, c'était avec les idées de Grégoire VII qu'il acceptait les charges pesantes qu'un pontife avait à subir alors. Ces charges étaient nombreuses. Concéder, selon le besoin, des priviléges

(1) A Vérone on lit cette épitaphe :

Luca dedit lucem tibi, Luci, pontificatum
Ostia, papatum Roma, Verona mori;
Immo Verona dedit lucis tibi gaudia, Roma
Exilium, curas Ostia, Luca mori.

aux différents ordres, aux couvents, aux églises; les renouveler, ou abroger ceux qui étaient nuisibles; introduire des fêtes religieuses; faire des mandements pour la pureté des mœurs; rendre des sentences contre les simoniaques ou les hérétiques; conserver dans son intégrité l'état ecclésiastique; empêcher l'accumulation des bénéfices; prononcer des décisions générales sur la foi, et résoudre les doutes particuliers, ainsi que les cas de mariage; prévenir les actes arbitraires; faire respecter les ordres de ses prédécesseurs; révoquer ceux qui avaient été obtenus par fraude; refréner le despotisme; recommander les fonctionnaires méritants ou les pauvres prêtres; approuver les conventions entre gens d'Église; protéger les faibles contre les prélats et les chapitres entreprenants; confirmer ou reviser les sentences des légats; relever de l'excommunication; canoniser les saints, tels furent les soins divers auxquels se livra Innocent III.

Tantôt il soutient l'archevêque de Rouen contre les chanoines, divisés sur la question des réparations à faire à la cathédrale; tantôt il enjoint à l'évêque d'Armagnac de ne pas empêcher les femmes qui relevaient de couches de visiter l'église; tantôt il enseigne au clergé de Milan comment il doit traiter les nonces qui voyagent. Il invite le doge de Venise à retirer un ordre trop sévère contre un particulier. Il exhorte différents princes à veiller à la sûreté des routes, les autres à ne pas altérer les monnaies, d'autres à s'abstenir d'augmenter les impôts et d'établir de nouveaux péages. Il réprime l'usure. Il détermine le vêtement des maîtres d'arts et métiers de Paris, et celui des chevaliers teutoniques. Il prend sous sa protection des princes orphelins, comme Frédéric II, à qui il conserve la couronne; il en fit de même pour Ladislas, fils d'Éméric, roi de Hongrie; pour l'héritier de Pierre d'Aragon; pour Henri de Castille. Gauthier de Montpellier, banni par son pupille Hugues, roi de Chypre, a recours à Innocent III; c'est à lui que s'adressent les nations commerçantes pour concilier les différends; leurs contestations pour la succession aux trônes de Danemark et de Hongrie sont déférées à son arbitrage. Pierre II obtient de lui la couronne d'Aragon, en jurant obéissance au saint-siége; Calojean, roi des Bulgares, suit cet exemple, et par là il met fin aux querelles soulevées, dans ce pays, en faveur du schisme grec.

Dans ses États, ce pontife ne s'en rapportait du soin de rendre la justice qu'à des hommes éprouvés par le bon sens et le

caractère : il renouvela l'usage de réunir trois fois chaque semaine, sous sa présidence, une assemblée de cardinaux, dans laquelle tous pouvaient proposer des questions. Dans les jugements, il joignait à l'impartialité une profonde connaissance des lois. C'est à lui qu'on attribue d'avoir posé les bases de la procédure écrite, qui exclut le soupçon de fraude, et qui dès lors rend témoignage de la régularité des faits (1). On peut dire que l'appel suprême de toutes les causes importantes était alors porté à Rome ; on conçoit par là quelle devait être son occupation pour prononcer sur toutes avec maturité. Jamais, en effet, il ne manquait d'assister aux consistoires où elles se débattaient, entendant souvent lui-même les parties secrètement, examinant les actes et adoucissant, par les formes, les sentences contraires qu'il était obligé de porter. Il suffira de dire qu'il nous reste de lui trois mille huit cent cinquante-cinq lettres, la plupart écrites de sa main. Doué d'un coup d'œil sûr pour prévoir les événements, d'une mémoire imperturbable, d'une érudition immense, d'une grande élévation de pensée, de persévérance dans l'exécution, il puisait des forces dans les obstacles, il répondait et agissait avec promptitude, mais sans précipitation, avec une circonspection qui n'avait rien de timide ni d'indécis et toujours après avoir consulté les cardinaux. Sévère avec les opiniâtres, bienveillant avec ceux qui cédaient, il était enclin à croire le bien et à se montrer indulgent. De toutes les mesures adoptées sous son règne, aucune ne fut changée après lui. Or, si nous le voyons quelquefois errer par excès de confiance dans ses légats, c'est à l'étendue de la surveillance qu'il avait à exercer qu'il faut l'imputer.

La première recommandation qu'il faisait à ses envoyés, c'était d'avoir l'œil ouvert sur la conduite du clergé, de soutenir le bon droit, de déraciner les abus, de concilier les différends, et, autant que l'époque le comportait, de refréner l'amour du gain. Il s'appliquait aussi à extirper les scandales parmi les laïques, à introduire des habitudes qui apportassent plus de gravité, plus de régularité dans l'existence ; et il protégeait le mariage contre les caprices voluptueux des princes. Le roi de
1193. France Philippe-Auguste ayant épousé Ingelburge, fille de Waldemar Ier, roi de Danemark, conçut pour elle une telle répugnance, malgré sa grande beauté, qu'il ne consomma pas

(1) *Voy.* le can. II du quatrième concile de Latran, *de Probatione.*

le mariage. On se mit alors à rechercher entre elle et la première femme du monarque un degré de parenté, qui servit de prétexte au parlement convoqué à Compiègne pour casser cette union. La jeune princesse, amenée devant l'assemblée, sans avoir personne pour la défendre contre des imputations scandaleuses, ne comprenant pas même la langue du pays, ne savait que répéter : *Male France, male France! Rome, Rome* (1)!
C'était un appel au pape. Aussi Célestin III évoqua la cause à 1196.
son tribunal. Mais Philippe-Auguste, sans attendre davantage, épousa Agnès de Méranie. Innocent III mit alors le royaume de France en interdit, et obligea le roi à reprendre Ingelburge. Il excommunia de même Alphonse IX, roi de Léon, qui avait épousé une de ses parentes.

Cette grande autorité embrassant la chrétienté tout entière, pour unir tous ceux qui professent le christianisme, pour protéger les droits, déterminer les devoirs de tous, faire respecter la vérité par le sujet et par le prince, également serviteurs de Dieu en ce qui concerne la vérité et la justice, cette autorité suprême était proclamée par Innocent III avec une conviction profonde. Il y associait une dévotion ardente dans la célébration des offices divins, comme aussi dans la prédication; ses homélies nous le montrent très-versé dans les saintes Écritures. Il composa plusieurs hymnes (entre autres le *Veni, Sancte Spiritus*) que l'on chante encore, et il écrivit un livre sur l'éducation des princes. Il aimait Athènes pour son ancienne gloire, et Paris pour son université, à laquelle il donna des règlements et des priviléges. Favorisant les savants, protégeant les arts, il reconstruisait des églises et les faisait orner de peintures. Marchione d'Arezzo, le sculpteur et l'architecte le plus habile de cette époque, fut chargé par lui de plusieurs travaux. Il agrandit et orna l'église de Saint-Pierre et celle de Saint-Jean de Latran; il fit aussi élever sur la place de Nerva la tour des Comtes, la merveille de ce temps (2).

N'ayant rien d'étroit dans ses vues, il tolérait tout ce qui n'était pas véritablement mal : il laissa les Septentrionaux

(1) Les anciens écrivains français, toujours à genoux devant les rois, donnèrent à Ingelburge toute espèce de torts. La Porte du Theil reconnut le premier la justice de sa cause dans l'édition des lettres d'Innocent III; elle fut établie ensuite par M. Géraud dans un mémoire couronné par l'Académie en 1844.

(2) Cette tour, ébranlée par le tremblement de terre de 1349, fut ensuite démolie sous Urbain VIII.

continuer à se nourrir de viande de cheval; les Islandais, prendre leurs divertissements à nager, à sauter à pied et à cheval, à grimper sur les rochers, à glisser au fond des précipices, usages nationaux que la réforme vint ensuite proscrire. Il veilla à ce que les juifs ne fissent point de mal, mais aussi à ce qu'il ne leur en fût pas fait; il adoucit autant qu'il était en lui les horreurs de la guerre contre les Albigeois; il se fit le défenseur du comte de Toulouse contre la fureur des croisés, et rendit à son fils les biens qui lui avaient été enlevés. Il permit aux moines de Haute-Rive, dans le canton de Fribourg, de travailler aux champs les jours de fête; à ceux de Lanternberg de manger de la viande les jours maigres, le poisson y étant rare. Il usa pour les dispenses de mariage de ce pouvoir supérieur qui sait empêcher la loi de devenir une implacable tyrannie, et il prêchait souvent que le péché le plus impardonnable est de désespérer de la bonté de Dieu.

Il consacra aux pauvres les dons offerts dans l'église de Saint-Pierre, avec la dîme de tous les revenus; les dons déposés à ses pieds, selon l'usage, étaient remis à l'aumônier. Une portion du trésor qu'il trouva à son avénement fut mise de côté par ses ordres pour subvenir aux cas imprévus, et le reste fut distribué aux couvents de Rome; tous les établissements de bienfaisance furent dotés; durant une disette il entretint huit mille pauvres par jour; outre les distributions à domicile, beaucoup d'entre eux recevaient quinze livres de pain par semaine; quelques-uns étaient admis à se présenter au lever de la table pour en emporter la desserte.

Un monument insigne de sa libéralité subsiste encore dans l'hôpital du Saint-Esprit. Des pêcheurs ayant retiré du Tibre trois enfants noyés, Innocent en fut tellement touché qu'il résolut d'ouvrir un asile à ces infortunés. Il recontruisit donc et agrandit cet hospice d'origine anglo-saxonne, qu'il dota splendidement, en établissant à perpétuité qu'à l'octave de l'Épiphanie le pape y porterait le saint suaire en procession solennelle, et exhorterait les chrétiens à la charité, dont lui-même leur donnerait l'exemple en distribuant du vin, du pain et de la viande à tous les assistants. Quinze cents malades y étaient recueillis constamment, sans compter des pauvres de toute condition et de tous pays qui s'y trouvaient entretenus. La dépense en a été évaluée depuis à cent mille écus par an (1).

(1) Les statistiques récentes nous apprennent que huit cents enfants aban-

Tel était un pape au treizième siècle, tel fut Innocent, qui entreprit de terminer l'édifice dont les fondements avaient été posés avant lui et où chaque nouveau pontife avait apporté une pierre.

Dès le commencement de son règne, il se proposa deux fins, délivrer la terre sainte et relever l'Église sous le rapport moral : or, il pensait y parvenir en la rendant aussi indépendante que possible du pouvoir temporel (1).

Il lui fallut d'abord s'occuper d'assurer son autorité dans Rome. L'arrogance des nobles s'y était accrue au milieu des prétentions contraires de l'empereur et des papes ; car l'empereur, comme défenseur de l'Église romaine, s'arrogeait, avec la suzeraineté, le droit de conférer les fiefs et de juger les causes, tandis que les papes le lui contestaient ; les seigneurs se partageaient entre les deux antagonistes, selon leurs intérêts ; mais le peuple inclinait plutôt pour un maître qui, comme le pontife, résidait près de lui.

Le parti impérial était représenté par le préfet de Rome, à qui l'empereur donnait l'investiture avec l'épée ; un sénat subsistait, en outre, depuis le temps d'Arnaud de Brescia ; mais son autorité avait été concentrée par le peuple dans un seul magistrat étranger à la ville, et qui, sous le nom de sénateur,

donnés sont reçus annuellement à l'hospice du Saint-Esprit, et qu'il en contient ordinairement deux mille cent.

(1) M. de Saint-Chéron a inséré, dans la préface de sa traduction de l'*Histoire d'Innocent III* par Hurter, les jugements contradictoires de divers auteurs sur ce pontife. Ces jugements sont très-défavorables de la part des philosophes et des défenseurs des libertés gallicanes ; modérés chez les historiens d'un ordre élevé ; élogieux chez certains modernes, comme Raumer, qui ne trouve Innocent III inférieur à aucun des plus grands papes : Lingard et Montalembert partagent cette opinion. Mais avant eux déjà, et pendant la révolution, de La Porte du Theil, dans le *Recueil des chartes, actes et diplômes relatifs à l'histoire de France*, avait publié les lettres jusqu'alors inédites d'Innocent III, qui le plaçaient sous un jour nouveau. Il avait aussi antérieurement donné, dans le tome VI des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, un mémoire en cinquante sections, dont chacune traite des événements les plus importants de ce pontificat, en tirant des faits mêmes la démonstration de sa grandeur.

Les louanges décernées à l'*Histoire d'Innocent III* de Hurter doivent avoir pour correctif les observations critiques de M. Avenel dans le *Journal des savants* de 1842. En citant le passage où l'historien appelle ce pontife l'un des plus beaux génies dont puisse s'enorgueillir l'Italie, M. Avenel dit : « Ce n'est pas là de l'apologie, mais c'est une justice tempérée encore d'un sentiment fort bienveillant. »

chef suprême de la justice, du gouvernement civil et de la force armée, se trouvait le centre du gouvernement, comme ailleurs le podestat. Or, Innocent obligea le préfet à lui prêter l'hommage lige, en recevant le manteau de sa main, avec serment d'y renoncer dès qu'il en serait requis. Il réduisit le sénateur à exercer son autorité non plus au nom du peuple, mais au nom du pape, auquel il dut jurer de ne point tendre d'embûches, mais de le maintenir, au contraire, dans les droits appartenant à saint Pierre, et de pourvoir à la sûreté tant des cardinaux que des gens attachés à leur maison (1).

Après avoir détruit l'autorité royale dans Rome, il invita les habitants de la Marche d'Ancône et du duché de Spolète à chasser les seigneurs que leur avait imposés Henri VI. Il fut obéi, et l'État de l'Église cessa d'être un vain nom, pour devenir une réalité. Il s'efforça d'y réunir l'exarcat de Ravenne et les terres de la comtesse Mathilde; mais comme Philippe de Souabe, à qui elles avaient été attribuées avec le nouveau duché de Toscane, les défendait vigoureusement, et que, d'une autre part, les droits pontificaux étaient contestés, Innocent favorisa l'esprit de liberté en Toscane, où il exhorta les villes à se confédérer, à l'exemple de celles de Lombardie, pour la défense de leurs franchises. Sa voie fut entendue; et si Pise, Pistoie, Poggibonzi restèrent fidèles à l'Empire, Florence, Lucques, Volterra, Prato, San Miniato et autres se liguèrent pour leur sûreté mutuelle.

Nation raffinée comme nous l'avons vue, la Sicile, qui commençait à faire entendre dans sa propre langue les accents de la poésie, considérait les Allemands comme des barbares, d'autant plus que Henri VI semblait s'être étudié à se rendre odieux. Il s'était aperçu lui-même des dispositions peu favorables où il laissait les esprits à l'égard de Frédéric, son jeune fils; c'est ce qui l'avait engagé à le recommander au pape en mourant. Le pontife accepta la mission qui lui était confiée; mais il y mit pour condition certaines modifications dans le privilége de la monarchie; savoir que les évêques fussent élus canoniquement et confirmés par le roi; que l'appel à Rome fût permis à tout ecclésiastique sicilien; que le pape eût la faculté d'envoyer des légats dans l'île. Constance ne put
1198 s'y refuser; et quand elle mourut elle laissa Frédéric sous

(1) Antoine Vitale a écrit la *Storia de' senatori di Roma*.

la tutelle d'Innocent, avec la provision de trente mille taris.

Innocent donna pour gouverneurs à Frédéric quatre évêques, et envoya aussitôt un légat prendre en main le gouvernement : l'autorité ecclésiastique et le pouvoir politique se trouvèrent ainsi réunis, ce qui fit cesser tout conflit à cet égard. Les grands du royaume ne virent pas de bon œil cette intrusion d'un étranger; et Markuald, duc allemand, installé par Henri dans la Romagne, étant revenu dans son comté de Molise après avoir été expulsé de son autre fief, se mit à la tête du parti gibelin, et prétendit à la tutelle du jeune roi, en vue de se rendre indépendant. Les nobles pactisaient avec les Gibelins, qui se montraient tour à tour arrogants et lâches, tandis que le peuple exécrait les Allemands, à tel point que les pèlerins de cette nation ne pouvaient traverser impunément le royaume pour se rendre en terre sainte.

Cependant Gauthier de Brienne, mari de la fille aînée du roi Tancrède, laquelle avait été mise en liberté sur les instances du pape, prétendit s'emparer de Tarente et de Lecce; mais un autre Gauthier, archevêque de Palerme et archichancelier, protesta contre cet acte arbitraire. Innocent excommunia Brienne; et, pour conserver dans son intégrité le patrimoine du roi pupille, il fut contraint de recourir aux armes. La chance varia entre les combattants; enfin Markuald resta vainqueur, et il tint jusqu'à sa mort la Sicile assujettie. 1202.

Aussitôt que les princes allemands eurent appris la mort de Henri VI, ils refusèrent d'obéir au jeune Frédéric, ne se considérant pas comme obligés par le serment qu'ils lui avaient prêté avant son baptême. Le pape ne voulut pas les y contraindre, sentant bien que la dignité impériale n'était pas héréditaire de sa nature, et qu'il fallait un prince capable de tenir le timon dans des circonstances aussi difficiles. Philippe de Souabe, duc de Toscane, fils de Frédéric Barberousse, qui, comme le plus proche parent de Henri VI, était dépositaire du sceptre, de l'épée, de la couronne, du globe et de la sainte lance, non content d'exercer la régence au nom de son neveu, se fit élire par les états de Souabe, de Saxe, de Bavière, de Franconie, de Bohême, et couronner à Mayence; mais les Guelfes lui opposèrent Othon IV, fils de Henri le Lion, qui, s'étant emparé d'Aix-la-Chapelle, s'y fit sacrer par l'archevêque de Cologne. 1198. Mars. Othon IV. 4 juillet.

La décision fut remise au pape, qui exclut Frédéric, eu égard à son jeune âge; réprouva Philippe, en raison des vexa

tions qu'il exerçait envers l'Église comme duc de Toscane, et parce qu'il retenait encore prisonniers l'évêque de Salerne et la famille royale de Tancrède, fit l'éloge d'Othon, mais en déclarant qu'il lui paraissait élu par un trop petit nombre de suffrages. Les deux rivaux en appelèrent donc aux armes : Philippe se fit de nombreux partisans en prodiguant les biens de sa maison; mais le pape se décida enfin, et envoya un légat pour excommunier Philippe, déclarant Othon empereur légitime.

1201. 8 juin. Ce prince prêta serment en ces termes devant trois légats pontificaux : « Moi, Othon, par la grâce de Dieu, je promets « et jure de protéger de tout mon pouvoir et de bonne foi le « seigneur pape Innocent, ses successeurs et l'Église romaine, « dans tous leurs domaines, fiefs et droits, tels qu'ils sont dé- « finis par les actes de plusieurs empereurs, depuis Louis le « Débonnaire jusqu'à nous; de ne pas les troubler dans ce qui « déjà leur est acquis; de les aider dans ce qui leur reste à « acquérir, si le pape m'en donne l'ordre, quand je serai appelé « devant le siége apostolique pour y être couronné. En outre, « je prêterai mon bras à l'Église romaine pour défendre le « royaume de Sicile, en montrant au seigneur pape Innocent « obéissance et respect, ainsi que les empereurs catholiques « ont été dans l'usage de le faire jusqu'à ce jour. Quant aux « garanties des droits et coutumes du peuple romain, et des « ligues lombarde et toscane, je m'en tiendrai aux conseils et « aux intentions du saint-siége, comme aussi en ce qui con- « cerne la paix avec le roi de France. Si l'Église romaine se « trouvait en guerre pour ma cause, je lui fournirais de l'ar- « gent, selon mes moyens. Le présent serment sera renouvelé « de vive voix et par écrit quand j'obtiendrai la couronne im- « périale. »

Les Allemands ont beaucoup reproché ce serment à Othon comme un acte de faiblesse, intéressés qu'ils sont, par amour-propre national, à voir toujours l'empereur dominer sur le pape, et l'Italie soumise à l'Allemagne. Peut-être en pensera-t-on différemment si l'on veut bien observer qu'au fond ce que le pape exigeait c'était l'indépendance de l'Église et de l'Italie. Il est de fait néanmoins que les princes s'indignèrent de ce que le pape leur donnât un empereur en imposant des conditions, et qu'ils écrivirent pour réclamer avec énergie. Le pape leur répondit qu'il ne contestait point aux princes le droit d'élire l'em-

pereur, d'autant plus qu'ils tenaient ce droit du saint-siége; mais qu'il lui appartenait de conférer la couronne à celui qu'il en jugeait digne, ce qu'il venait précisément de faire par l'intermédiaire de ses légats. Cependant, comme le parti d'Othon allait toujours diminuant, il fallut envoyer à Rome pour traiter d'un arrangement qui pût mettre fin à la guerre civile; et Philippe, ayant obtenu l'absolution, conclut une trêve avec Othon jusqu'au jour de Saint-Jean 1208; mais, quatre jours avant qu'elle expirât, Othon de Wittelsbach, duc de Bavière, assassina Philippe de Souabe par vengeance personnelle; ce qui mit fin à la guerre civile après dix ans de combats (1).

Tous les suffrages se réunirent alors sur Othon, qui, ayant épousé Béatrice, fille de Philippe, réunit les deux maisons des Wels et des Hohenstaufen, et se rendit en Italie pour y être couronné.

Les Lombards avaient mis à profit, pour consolider et étendre leurs institutions, le temps pendant lequel les deux empereurs étaient en lutte. La classe moyenne avait grandi tout à la fois par les richesses qu'elle avait acquises dans le commerce, par l'entrée de plusieurs familles nobles dans ses rangs, et parce qu'elle avait secoué toute dépendance à l'égard des seigneurs ecclésiastiques. Le menu peuple chercha aussi à conquérir des droits et des priviléges; il obtint même dans certains lieux de participer au gouvernement et aux magistratures; ou bien il forma des associations particulières pour tenir tête aux gouvernants.

Des mouvements si énergiques ne pouvaient s'effectuer sans troubles. Quelques chefs en profitaient pour tyranniser leur patrie; dans d'autres endroits, les nobles, restés indépendants dans leurs châteaux, cherchaient à acquérir sur les villes voi-

(1) Philippe avait promis à Othon de Wittelsbach la main de Cunégonde, sa seconde fille; mais ayant reconnu Philippe de Souabe violent, il retira sa parole. Othon lui demanda une lettre de recommandation pour le roi de Pologne, prétextant qu'il voulait aller chercher fortune dans ce pays. Philippe lui donna cette lettre. Othon, l'ayant ouverte, s'y trouva dépeint sous les couleurs les plus fâcheuses. Il dissimula son courroux; puis, étant entré dans la chambre de Philippe, à Bamberg, il le frappa à mort au milieu de plusieurs seigneurs, et s'enfuit. Mis au ban de l'Empire, il erra en divers lieux jusqu'au moment où Henri de Calatin, maréchal de l'empereur, accompagné d'un individu dont ce même Othon de Wittelsbach avait tué le frère, découvrit le meurtrier dans une cabane près de Ratisbonne, où ils lui tranchèrent la tête. On croit que les comtes de Salm sont issus de ses fils.

sines l'autorité exercée jadis par les comtes. Beaucoup d'entre eux, postés sur les Apennins, environnaient les républiques de la Toscane; mais, éloignés des villes, ils ne pensaient pas à s'y faire des partisans pour y obtenir la prépondérance, ou ne pouvaient y réussir. Dans la Marche de Trévise, au contraire, où les derniers coteaux des Alpes et les collines Euganéennes s'avancent au milieu de campagnes fertiles et de cités florissantes, les seigneurs, bien fortifiés sur les hauteurs, purent continuer à exercer de l'influence dans les villes, où ils élevèrent même des palais qui ressemblaient à des forteresses.

Parmi ces familles, les Salinguerra de Ferrare, les Campo Sampiero de Padoue, les Guelfe d'Este et les Ezzelin de Romano avaient acquis la prééminence. Ces derniers étaient issus d'un Allemand qui, venu en Italie avec Conrad II, avait reçu de lui, en récompense de ses services, les terres d'Onara et de Romano, dans la Marche de Trévise. Ses descendants s'étaient agrandis par la violence; et s'étant constitués les champions du parti gibelin, dans la Vénétie, ils avaient contracté de gré ou de force, par des mariages, des alliances avec les principales familles, et s'étaient ligués avec Vérone et Padoue.

Un conflit était inévitable entre eux et les seigneurs d'Este, qui, parents des ducs de Bavière et de Saxe, étaient, pour ce motif, à la tête du parti guelfe, et fauteurs des papes dans leurs luttes avec la maison de Souabe. Les uns et les autres cherchaient à prédominer dans les villes environnantes, qui par suite inclinèrent vers une oligarchie déplorable, troublée par des dissensions incessantes et souvent suivies de véritables guerres.

Othon les trouva les armes à la main quand il descendit des Alpes. De maison guelfe, il espérait l'appui de cette faction; et il se flattait en même temps d'avoir les Gibelins favorables comme roi de Germanie. Il réconcilia, en effet, Ezzelin de Romano avec Azzo d'Este; mais cette réconciliation dura peu; et, tout occupés de leurs propres affaires, les Guelfes et les Gibelins n'avaient guère le temps de songer à l'empereur

Il fut cependant reçu avec un appareil de fête par les nombreux ennemis de la maison de Souabe. Innocent III vint à sa rencontre jusqu'à Viterbe, où il le couronna; mais l'empereur et le pape restèrent peu de temps en bonne intelligence. Déjà l'arrogance allemande pesait aux Romains, et la plupart des cardinaux demeuraient hostiles au parti d'Othon. Ce prince,

après avoir juré, selon l'usage, de recouvrer ce que l'Empire avait perdu, prétendit, sur l'avis de plusieurs jurisconsultes, qu'il était en droit de revendiquer Viterbe, Montefiascone, Orviéto, Pérouse, Spolète ; il favorisa la famille des Pierleone, gibelins acharnés, et donna, non pas au nom du pape, mais en son propre nom, l'investiture de la Marche d'Ancône à Azzo II d'Este. Dans l'intention d'humilier Frédéric, il entra dans la Pouille, afin d'y relever la suprématie impériale, et il y resta grâce à la connivence des généraux allemands. C'étaient là des procédés bien opposés au serment qu'il avait fait au pape Innocent III de respecter les droits acquis du saint-siége.

Innocent excommunia donc l'empereur guelfe. Mais Othon 1210.
poursuivit la conquête de la Pouille; et déjà il s'apprêtait à passer en Sicile quand les soulèvements suscités en Germanie par l'anathème pontifical le firent renoncer à cette expédition. La mort de Béatrix brisa les liens qui unissaient à Othon la faction souabe, et en même temps le pape lui opposa Frédéric II.

Le jeune prince fut accueilli avec de grands honneurs à 1212.
Rome par Innocent, qui lui donna sa bénédiction, et l'envoya à Gênes sur ses propres galères. Mais, comme le souvenir de Barberousse lui aliénait les villes de Lombardie, il gagna Coire, dont l'évêque fut le premier à le saluer roi des Romains. Arrivé à Constance, Frédéric se concilia, par sa munificence et son affabilité, les Souabes et les Alsaciens, dont il était devenu le seigneur suzerain, comme héritier de son oncle, et conclut une alliance avec Philippe-Auguste contre le monarque anglais Jean sans Terre et l'empereur Othon.

Ce dernier, peu propre à gagner les cœurs, avait été forcé de quitter le royaume de Naples en recommandant à ses partisans de lui rester fidèles. Il convoqua à Lodi les représentants des villes lombardes ; mais il n'y vint que ceux des villes alliées de Milan, toujours fidèles à Othon, par rancune contre les Souabes. Il ne tira donc nul avantage des délibérations de cette diète, et les factions ne cessèrent pas de se combattre ; les haines s'aigrirent même, à la suite des luttes religieuses qui surgirent à cette époque et qui minèrent la puissance ecclésiastique en accoutumant les peuples à ne tenir aucun compte des excommunications pontificales. Venise fit la guerre à Padoue, qui voulait lui fermer le commerce de la terre ferme. Milan prit les armes contre Pavie et les ducs de Montferrat, les

Malaspina de la Lunigiane contre Gênes, les Salinguerra contre Modène; dans Florence, la rivalité des Buondelmonti et des Amidei y fit entendre pour la première fois les noms de Guelfes et de Gibelins, noms qui devaient lui coûter tant de sang.

Othon néanmoins, cherchant à calmer la tempête soulevée contre lui en Allemagne, était allé jusqu'à se soumettre au jugement des états. Mais cette faiblesse accrut l'audace des mécontents; et d'un autre côté l'alliance qu'il avait contractée avec le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, pour se ven-
1213. ger de Philippe-Auguste, l'ayant enhardi jusqu'à pénétrer en France, il y fut défait et mis en fuite à Bouvines. Déchu alors de toute influence en Allemagne, il rentra dans ses États héréditaires. Frédéric fut couronné de nouveau roi de Germanie à Aix-la-Chapelle, et, conformément à ses conventions avec Innocent, il confirma toutes les prérogatives et possessions de la cour de Rome; il promit de reprendre au profit du saint-siége la Sardaigne et la Corse aux Pisans et de lui céder la Sicile dès qu'il serait empereur.

C'était un surcroît de précautions que prenait Innocent pour garantir l'indépendance de l'Italie. Il avait déjà donné en mariage à Frédéric II Constance d'Aragon, veuve du roi de Hongrie et qui était aussi sa pupille. Le pape, ayant ainsi placé sur le trône l'élève du saint-siége, pouvait en espérer une paix durable et une grandeur nouvelle; et pourtant la mort seule lui épargna la tristesse de voir l'ingratitude d'un prince qu'il avait entouré de sa protection.

Mais, avant de raconter comment se ralluma la guerre entre la papauté et l'Empire, nous devons nous arrêter sur deux faits qui signalèrent le pontificat d'Innocent III : nous voulons parler des deux croisades qui eurent lieu, l'une contre Constantinople, et l'autre contre les Albigeois.

CHAPITRE III.

QUATRIÈME CROISADE, 1202 À 1204. — LES EMPEREURS FRANCS À CONSTANTINOPLE.

L'empire fondé par Saladin était déchiré par les dissensions des princes Ayoubites. Les faibles Seldjoucides étaient impuis-

sants à procurer le repos à la Perse, et l'empire du Kharism s'élevait menaçant pour le Khorassan et pour Bagdad; ces divisions mettaient obstacle à toute entreprise commune et énergique contre les chrétiens.

Ceux-ci, de leur côté, ne savaient pas mieux s'accorder dans la Palestine. Une fois devenu roi de Chypre, Guy de Lusignan ne s'occupa plus de Jérusalem. Bohémond, maître d'Antioche et de Tripoli, cherchait à étendre ses possessions, et employait contre l'Arménie la force et la perfidie; les trois ordres des Templiers, des Hospitaliers et des Chevaliers Teutoniques, la seule force des chrétiens, en étaient venus à une rivalité qui allait jusqu'à la guerre ouverte.

A la mort de Saladin, le pape se figura que le boulevard de l'islamisme venait de s'écrouler. Il prêcha donc la croisade, et Henri VI prit la croix; mais, infidèle à ses promesses et stimulé par l'ambition bien plus que par la piété, il laissa les autres partir, guidés par l'élite des princes allemands et par Marguerite, reine de Hongrie, qui avait voué son veuvage au Christ. Sans égard à la *trêve de Saladin*, conclue avec Richard Cœur 1196.
de Lion, les croisés attaquèrent les musulmans, qui, dans le péril commun, réunirent leurs forces. Malek-Adel, frère de Saladin, dont il était le bras droit, s'était agrandi au milieu des discordes des siens, sur lesquels il l'emportait en valeur : il attaqua Jaffa, avant-poste de Jérusalem à l'ouest, et la démantela; mais les musulmans furent défaits à Sidon, et plusieurs villes reprises sur eux avec un immense butin. De nouvelles armées arrivèrent alors d'Europe; mais, tandis que le pieux enthousiasme du peuple n'avait en vue que Jérusalem, les villes maritimes étaient le seul point de mire des chefs. La valeur accoutumée ne faisait pas défaut, mais elle manquait d'une direction habile. On commençait les expéditions avec ardeur, mais on ne savait pas y persévérer jusqu'à la fin; des querelles survenaient; et tantôt les croisés tournaient les uns contre les autres les armes qu'ils avaient prises contre l'ennemi commun, tantôt ils laissaient sans l'achever leur entreprise, pour repasser en Europe, où les rappelaient des intérêts plus urgents. C'est ainsi qu'à l'époque des conflits qui surgirent en Allemagne au sujet de la succession à l'Empire les croisés allemands reprirent la route de leur pays, et l'expédition n'eut pas d'autre issue, en sorte qu'Almaric (Amaury) se trouva forcé et heureux de renouveler la trêve avec Malek-Adel.

Mais à peine Innocent III fut-il monté sur le trône pontifical que, tout occupé des devoirs de sa position, il songea à la ville sainte, et ne cessa d'exhorter les peuples à la recouvrer sur les infidèles, et le clergé à partager les fatigues et les dépenses de l'entreprise. Comme s'il eût prévu les objections d'un siècle disposé à tout dénigrer, il voulut que l'emploi des contributions fournies par le clergé de chaque pays fût confié à deux chevaliers des deux ordres de Jérusalem et à l'évêque diocésain; l'excédant des fonds devait servir à solder des troupes et à subvenir aux autres besoins de la guerre sainte (1). Lui-même fit fondre sa vaisselle d'or et d'argent, et, tant que dura la croisade, il ne se fit plus servir qu'en argile et en bois.

Son légat, Pierre de Capoue, rétablit la paix entre Richard Cœur de Lion et Philippe-Auguste. Le premier, ayant donné un grand tournoi, y proclama la croisade; mais cet appel eut peu d'échos, et le renouvellement de la guerre entre les deux rivaux détourna les deux nations de prendre part à l'entreprise. Philippe-Auguste, en lutte avec le pape au sujet d'Ingelburge, se sentait peu disposé à la croisade; mais le vœu de la chrétienté fut recueilli par Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne.

Foulques de Neuilly.

Rentré, après une jeunesse orageuse, dans le chemin de la vertu, Foulques se mit à prêcher la pénitence. Ignorant, mais plein de ferveur, il n'en exprimait que plus vivement, dans le langage populaire, les sentiments dont tous étaient animés, et il fit retentir son éloquence de la chaumière jusqu'au palais. Souvent il n'obtenait l'attention qu'en maudissant les auditeurs les plus bruyants, parfois même il était forcé d'employer son bâton de pèlerin pour réduire la multitude au silence; ceux qu'il atteignait baisaient le sang qui jaillissait de leurs blessures.

Un jour qu'il prêchait à Paris, dans la rue Champel, devant une grande foule de peuple, les ecclésiastiques et les laïques furent tellement touchés de sa parole que beaucoup d'entre eux, jetant leurs habits et leurs chaussures, lui présentèrent des verges, afin qu'il leur infligeât la punition méritée. Alors, élevant la voix, il reprocha aux doctes les vanités dans lesquelles ils perdaient le temps, aux clercs et aux prélats la négligence scandaleuse qu'ils apportaient à l'accomplissement de

(1) Heeren, dans l'*Influence des croisades*, appelle à tort cette contribution une opération fiscale.

leurs devoirs. Il prêcha aussi la pénitence aux rois et aux nobles, malgré les menaces d'emprisonnement et de tortures employées d'ordinaire à l'égard de ceux qui proclament la vérité. Une autre fois, comme la multitude s'apprêtait à lui arracher son manteau, il s'écria : *Il n'est pas bénit; attendez que je bénisse le vêtement de cet homme.* Aussitôt il fit sur lui-même le signe de la croix, et tous se disputèrent à l'envi les lambeaux de son vêtement.

Innocent vit en lui l'homme qu'il fallait pour renouveler 1198.
l'exemple de saint Bernard et de Pierre l'Ermite. Bientôt Foulques a pris la croix, et s'en va prêchant partout et à tous; plusieurs moines se joignent à lui pour l'assister dans sa mission sainte. Informé qu'un tournoi doit être célébré au château d'Écry en Champagne, il y accourt, et proclame la croisade au milieu des fêtes profanes. Thibaut IV, comte de cette province, qui recevait l'hommage de deux mille cinq cents chevaliers; Louis, comte de Chartres et de Blois, et une foule de barons et de prélats arborèrent à l'envi la croix rouge. On n'admit que des troupes disciplinées pour prendre part à cette expédition; mais Foulques mourut avant de la voir commencer.

Cependant des plaintes douloureuses arrivaient sans cesse de la Palestine; et le pape gourmandait les chrétiens de leur lenteur et de leur indifférence. Il défendit pour cinq ans toute espèce de spectacle, y compris les tournois. Enfin, des ambassadeurs furent envoyés à Venise pour demander des secours à cette république. Venise avait alors pour doge Henri (Enrico ou Arrigo) Dandolo, ardent défenseur de la gloire nationale, qu'il savait soutenir non moins par les armes que par les négociations : l'empereur d'Orient l'avait outragé au point de le rendre presque aveugle; mais quatre-vingts ans accumulés sur sa tête n'avaient rien diminué de son activité; elle s'accrut même à la proposition d'une entreprise qui pouvait tourner à l'avantage et à l'honneur de sa patrie.

Les envoyés lui demandèrent des bâtiments pour transporter quatre mille cinq cents chevaux, vingt mille fantassins et des provisions pour neuf mois. Dandolo promit de les fournir moyennant quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent (4,250,000 francs) : la république s'engageait en outre à mettre en mer cinquante galères, pourvu qu'on lui cédât la moitié des conquêtes. Les croisés acceptent ces conditions, et le doge assemble le peuple dans l'église de Saint-Marc, où, après une messe

du Saint-Esprit, il se lève pour donner lecture de la demande et des conditions stipulées. Les envoyés se mettent à genoux, et, persuadés qu'il n'y avait de puissants sur mer que les Vénitiens et sur terre que les Français, ils tendent au peuple leurs mains suppliantes, et jurent, sur leurs armes et sur l'Évangile, que les conditions du traité seront fidèlement exécutées. Le peuple y applaudit à grands cris; et l'enthousiasme s'accroît encore quand le doge octogénaire, faisant serment de vivre et de mourir avec les pèlerins, attache lui-même la croix sur son bonnet ducal. Alors les barons français et les négociants vénitiens, attendris jusqu'aux larmes, confondent leur joie dans de mutuels embrassements (1).

Si la jalousie fit rester Pise et Gênes dans l'inaction, les Lombards et les Piémontais répondirent à l'appel; et Boniface de Montferrat fut choisi pour chef de cette croisade, qui faisait accourir de France et de Flandre une foule de gens en Italie.

Les Français trouvèrent à Venise les navires tout appareillés; mais les autres croisés, à leur détriment et à celui de l'expédition, s'embarquèrent dans d'autres ports, attendu que l'argent vint à leur manquer pour payer le fret aux Vénitiens, bien qu'ils eussent converti en sequins leurs vases et leurs joyaux; les croisés donnaient tout, à l'exception de leurs chevaux et de leurs armes, pleins de confiance qu'ils étaient dans la Providence.

(1) *Lors furent assemblé à un dimanche à l'eglise Saint-Marc. Si ére une mult feste, et i fu li peuple de la terre, et li plus des barons, et des pelerins. Devant ce que la grant messe commençast, et li dux de Venise qui avoit nom Henris Dandole, monta el leteril, et parla au peuple, et lor dist : « Seignor, accompagnié estes al la meillor gent dou monde, et por le plus halt affaire que onques genz entreprissent : et je sui vialx hom et febles, et auroie mestier de repos, et moaignier sui de mon cors. Mès je voi que nus ne vos sauroit si gouverner et si maistrer come ge que vostre sire sui. Se vos volies otroier que je presse le signe de la croix por vos garder, et por vos enseignier, et mes fils remansis en mon leu, et gardast la terre, je iroie vivre ou mourir avec vos et avec les pelerins.» Et quand cil oirent, si s'ecrierent tuit à une voix: « Nos vos prions por Dieu que vos l'otroiez, et que vos le façois, et que vos en viegnez avec nos.» Mult ot illuec grand pitié et peuple de la terre et des pelerins mainte larme plorée, porce que cil prodom aust si grant ochoison de remanoir. Ha ! comme mal le sembloient cil qui à autres par estoient allé por eschiver le peril ! Ensi avala li litteril, et alle devant l'autel, et se mist à genoilz mult plorant, et il li considérent la croix en un grant chapel de coton, porce que il voloit que la gent la veissent* — VILLE-HARDOUIN, témoin oculaire.

Mais Venise obéissait à l'esprit de calcul, et non à l'enthousiasme. Comme il n'était pas possible aux croisés, malgré tous ces expédients, de réunir la somme nécessaire, Dandolo leur proposa de leur en faire l'abandon s'ils voulaient aider la république à reprendre Zara, qui s'était soustraite à son obéissance, pour se donner au roi de Hongrie. Beaucoup d'entre eux se faisaient conscience de tourner contre des chrétiens les armes qu'ils avaient fait vœu d'employer contre les infidèles. Le pape s'y opposa surtout, attendu que le roi de Hongrie se trouvait, comme croisé, protégé par la trêve d[illegible] mais le doge ne tint aucun compte de cette opposition [illegible] scandale des Septentrionaux, habitués à soumett[illegible]êts et leurs calculs à l'autorité du pontife.

Les croisés appareillent donc, et partent avec la plus belle flotte qui jamais eût vogué sur l'Adriatique; ils prennent Trieste, et brisent les chaînes du port de Zara : mais là surgissent des démêlés sanglants, et l'on vit les croisés s'entr'égorger entre eux. Le pape, qui avait désapprouvé l'expédition, ordonne de restituer le butin, de faire pénitence et de réparer le tort. Les Vénitiens, au lieu d'obéir, démolissent les murailles; les Français envoient leurs excuses au pontife, et promettent réparation : Innocent excommunie les premiers, sans toutefois les affranchir de la guerre sainte, et accorde l'absolution aux seconds; mais il ordonne à tous de passer en Syrie.

L'occasion était propice en effet. L'inondation du Nil s'étant 1200.
trouvée insuffisante, l'Égypte avait été en proie à une cruelle famine, accompagnée de toutes ses horreurs. Au Caire, on avait brûlé en un jour trente femmes qui avaient mangé leurs maris. En quelques mois, cent onze mille personnes avaient été moissonnées par la peste, suite de la disette. Le fleuve et la mer voisine regorgeaient de cadavres, dont le nombre dépassait un million. Puis des tremblements de terre en Égypte et en Syrie renversèrent les forteresses et détruisirent les villes, comme si Dieu eût voulu les livrer sans défense et désertes aux conquérants chrétiens. Mais ceux-ci ne devaient pas y arriver.

A Constantinople, Alexis I[er] Comnène, que nous avons vu 1118.
allié douteux et ennemi secret des premiers croisés, avait cessé de vivre depuis longtemps; et, quoiqu'il eût peu de mérite comme prince, aucun de ses successeurs ne le valut. Jean I[er] Comnène, surnommé le Beau, avait peu de troupes, et plus



[redacted]

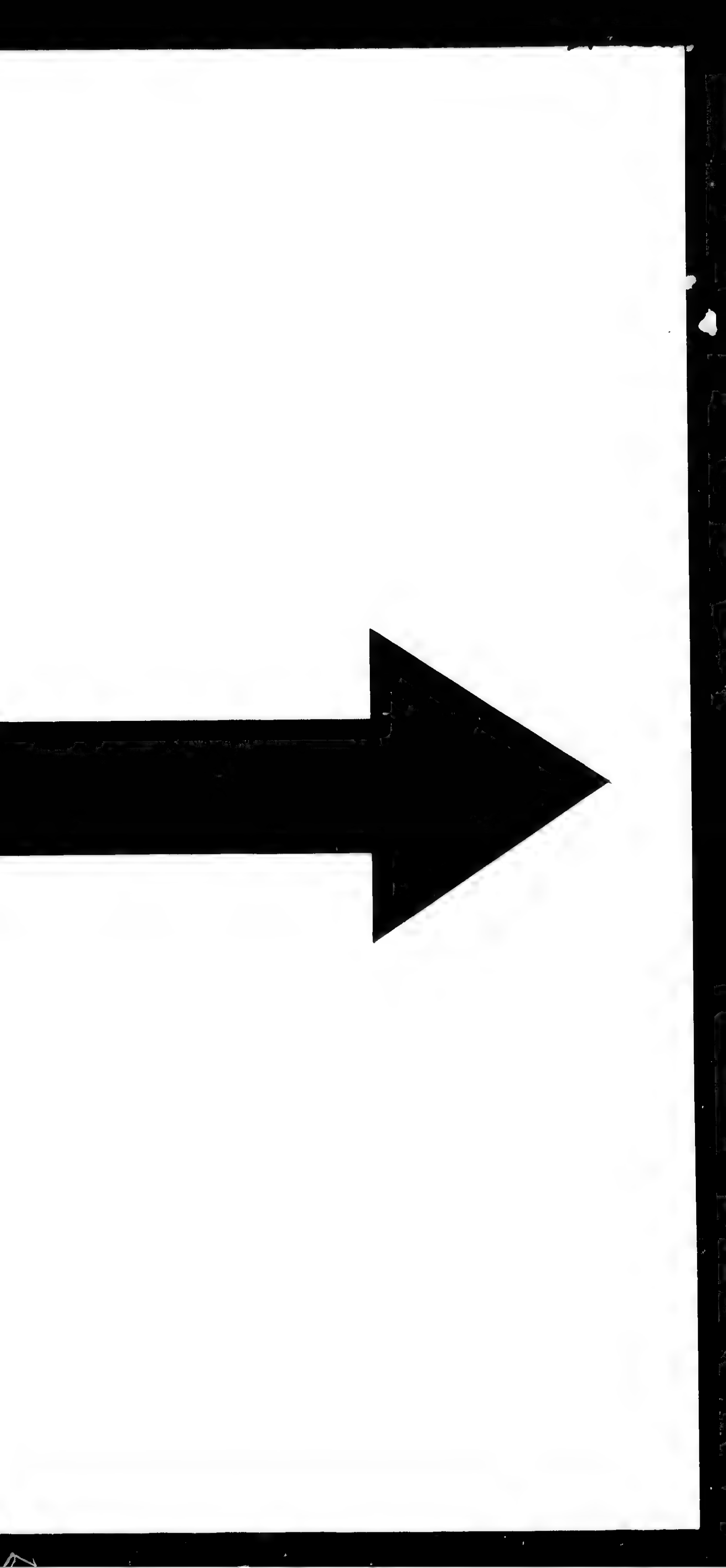
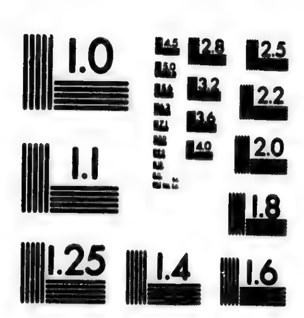


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

de cavaliers que de fantassins; encore ne restaient-ils pas longtemps sous les armes, ce qui ne lui permettait pas de conserver les conquêtes qu'il pouvait faire. Il n'en fit pas moins heureusement la guerre durant vingt-quatre ans contre les Petchenègues, les Serviens, les Hongrois en Europe, et contre les Seld-
1143. joucides en Asie. Il obligea le prince d'Antioche à lui faire hommage, pardonna à Anne Comnène, qui aspirait à faire monter au trône Nicéphore Brienne, son mari, et ne prononça contre personne la peine de mort. Il diminua le faste de la cour, réforma les mœurs; et il méditait des conquêtes nouvelles quand il fut tué à la chasse.

1143. Manuel Ier Comnène, son second fils, avait été désigné pour lui succéder, au lieu d'Isaac, l'aîné; mais, s'il montra des idées
1143-1180. chevaleresques, la prudence lui manqua pour les diriger. Habile à la guerre et tellement robuste que Raymond d'Antioche ne put manier sa lance ni son bouclier, il fut le seul des Comnène qui, par les prouesses d'une bravoure romanesque, excita l'enthousiasme militaire. Néanmoins il ne fit aucune conquête importante. Durant la paix, il s'abandonnait à toutes sortes de
1147. déportements, et les flatteurs firent de lui un tyran. Roger II de Sicile porta la guerre dans ses États, ravagea les côtes de l'Ionie, et prit Thèbes et Corinthe, d'où il emmena les hommes les plus vigoureux, les femmes les plus belles et les ouvriers les plus habiles. Manuel se montra guerrier intelligent et valeureux, surtout pendant le siége opiniâtre de Corfou, que pourtant il ne put sauver. Il résolut alors d'attaquer les Normands en Italie, et de les en chasser. Ses troupes prirent, en effet, Bari et Brindes; mais une déroute complète qu'elles es-
1158. suyèrent ensuite amena la paix. Tantôt soupçonneux, tantôt favorable aux croisés, il seconda Amalric, roi de Jérusalem, dans son expédition d'Égypte.

1180-1183. Manuel avait eu, de son mariage avec Marie, fille de Raymond, prince d'Antioche, Alexis II, qui lui succéda sous la régence de sa mère; mais celle-ci mit toute sa confiance dans le protosébaste Alexis, neveu de Comnène, au grand scandale de la cour, dont le mécontentement produisit une conspiration en
Andronic. faveur d'Andronic, fils d'Isaac Manuel. Andronic, d'une taille athlétique, soupait avec du pain et de l'eau : il y joignait quelquefois une pièce de gibier, qu'il faisait cuire lui-même. Manuel, qui connaissait son ambition, le retenait prisonnier; mais, au bout de douze ans de détention, le captif était par-

venu à s'évader. Après une foule d'aventures étranges, il gagna Haliez, chez les Russes. L'admiration qu'il leur inspira lui permit de ménager une alliance entre ce peuple et les Grecs, ce qui le réconcilia avec l'empereur; mais, sur de nouveaux soupçons, il fut relégué à Énoë dans le Pont. Trois femmes de la famille royale l'aimèrent successivement, lui donnèrent des enfants, et partagèrent ses disgrâces, se glorifiant du titre de concubines d'un homme réduit à errer chez les Turcs, les Arabes, les barbares, excommunié, proscrit, pardonné tour à tour.

Bien qu'il eût engagé sa foi de ne rien tramer contre la famille impériale, Andronic, cédant aux conseils de l'ambition, publia une proclamation contre le protosébaste; et, pressé par le patriarche lui-même de venir délivrer la patrie, il se mit en marche, entraînant à sa suite tous les mécontents. Sur ces entrefaites, Marie, sœur de l'empereur, qui avait épousé le marquis de Montferrat, avait ourdi, de son côté, une autre conspiration contre le protosébaste; mais le complot fut découvert et la princesse arrêtée; puis, le peuple s'étant soulevé en sa faveur, Alexis fut obligé d'en venir à un arrangement avec elle. Cependant à peine Andronic a-t-il paru à Chalcédoine que le peuple le proclame régent. Alors il fait crever les yeux à
Alexis, ordonne de massacrer sans distinction tous les Latins 1183.
qui se trouvaient dans Constantinople, fait empoisonner Marie avec son époux, et étrangler l'impératrice mère. Enfin, après avoir contraint Alexis de l'associer à l'empire, il le fit égorger à son tour, et s'écria en foulant aux pieds son cadavre : *Ton père fut un fripon, ta mère une prostituée, et toi un imbécile.* Il fit jeter son corps à la mer, et demeura seul empereur. Devenu l'époux d'Agnès, fille de Louis VII, il continua à dominer par la terreur et les massacres, mettant beaucoup de gens à mort
sous prétexte d'intelligences avec Guillaume II de Sicile. Ce 1185.
prince, qui se proposait en effet de conquérir l'empire d'Orient, s'était emparé de Durazzo et de Thessalonique, d'où il marchait sur Constantinople.

Le tyran avait désigné pour victime un prince d'une grande réputation, nommé Isaac l'Ange. Mais celui-ci tua le sicaire envoyé pour l'immoler, s'enfuit dans l'église de Sainte-Sophie, et le peuple, soulevé, le proclama empereur malgré lui. Andronic, réduit à prendre la fuite, fut arrêté, et amené à
Isaac. Celui-ci le livra à la fureur de la populace, qui, après 1185. 12 septembre.

l'avoir torturé plusieurs jours, le pendit par un pied dans le théâtre. Il avait alors soixante-treize ans, et en lui finit la dynastie des Comnène. S'il était possible d'oublier les atrocités dont il souilla son règne, il faudrait le louer de son caractère affable et libéral, des efforts qu'il fit pour refréner la rapacité des employés du fisc et des mesures qu'il prit pour abolir l'usage de piller les bâtiments naufragés.

Isaac l'Ange.

Isaac, prince de mœurs efféminées et incapable de gouverner par lui-même, en laissait le soin à des ministres indignes. Il eut des démêlés avec Frédéric Barberousse, et souleva contre lui les républiques lombardes. Les Valaques et les Comans, que Basile II avait vaincus, étaient depuis cent soixante-dix ans sujets de l'Empire sans que les empereurs eussent en aucune manière tenté d'introduire parmi ces populations des lois et des habitudes propres à vaincre leur naturel farouche. Isaac s'attira leur haine lorsqu'à l'occasion des fêtes de son mariage il leur enleva leurs bestiaux, seules ressources qu'ils eussent pour exister, et qu'il refusa de les traiter à l'égal des autres troupes pour la paye et le grade. Ils se révoltèrent donc sous la conduite de Pierre et d'Asan, et massacrèrent les Grecs, depuis les rives du Danube jusqu'aux montagnes de la Thrace et de la Macédoine. Bientôt Joannice ou Jean releva le royaume des Bulgares en se déclarant vassal d'Innocent III, qui, charmé de réunir cette riche portion de l'Empire à la chrétienté, lui conféra le titre de roi et l'étendard bénit.

Alexis. 1195-1204.

Enfin, Isaac fut détrôné par Alexis III, son frère, qui lui fit crever les yeux, et le plongea dans une prison avec son fils, nommé aussi Alexis. Celui-ci, étant parvenu à s'enfuir, se réfugia chez Philippe de Souabe, son beau-frère, qui, se trouvant en guerre avec Othon, ne put lui donner que de vaines paroles. Après avoir en vain supplié tous les princes de lui venir en aide, il s'adressa aux croisés. Les chevaliers, dont la devise était de défendre l'innocence, de redresser les torts et de soutenir les opprimés, l'écoutèrent favorablement; ils résolurent donc d'attaquer Constantinople, et de remettre Isaac sur le trône. Quelques-uns d'entre les croisés étaient d'avis de ne pas prendre les armes pour ce prince, disant que les Grecs ne se plaignaient pas de l'usurpateur, et que toujours les empereurs s'étaient montrés peu favorables aux croisés; d'autres, plus habiles, trouvaient mieux leur compte à guerroyer contre Constantinople, qui était plus voisine et plus riche que la terre

sainte : pour beaucoup, c'était une œuvre méritoire que d'assaillir les Grecs schismatiques et lâches, d'autant plus que, Constantinople une fois prise, on aurait bientôt conquis Jérusalem. On rapporte (mais le fait est-il vrai?) que Malek-Adel fit vendre les biens du clergé chrétien en Égypte, et qu'il employa l'or de cette vente à se procurer des partisans dans Venise, promettant même à la république les plus grandes facilités commerciales si elle détournait l'expédition de la Syrie; mais, indépendamment de cette circonstance, les Vénitiens étaient mus par un extrême désir de détruire les comptoirs établis en Grèce par les Pisans.

Alexis IV, non moins efféminé que son prédécesseur, pressurait ses sujets et négligeait les affaires. Il vendait la justice pour recouvrer les sommes considérables que lui avait coûtées l'usurpation; et, tandis que les Turcs et les Bulgares ravageaient les frontières de ses États, il se laissait gouverner, dans son intérieur, par sa femme Euphrosyne, de la famille des Ducas, princesse aussi avide qu'altière. L'empereur Henri VI, qui méditait le rétablissement de l'ancien empire romain, avait élevé des prétentions sur toutes les provinces situées entre Durazzo et Thessalonique, avec l'offre toutefois de se contenter, comme équivalent, de cinquante quintaux d'or par année. Incapable de lui résister, Alexis le fit consentir à n'en recevoirque seize, et il imposa à ses sujets le *tribut allemand*. Irrité de l'opposition qu'il rencontra, il enleva les vases des églises, et dépouilla jusqu'aux tombes des empereurs; mais à peine avait-il réuni une partie de l'or et de l'argent nécessaire qu'il apprit la mort de Henri. A l'approche de cette nouvelle tempête, il eut recours au pape, sans rien promettre toutefois d'avantageux à la croisade. Le pontife, qui mettait la justice avant tout, interdit aux croisés l'expédition projetée. Les avis étant partagés, c'étaient entre eux des démêlés continuels. Enfin, ceux qui voulaient tenter l'entreprise l'emportèrent; Alexis, fils d'Isaac, fut salué empereur, et sa présence acheva d'enflammer les esprits.

La flotte se réunit à Corfou, et de là les croisés s'avancèrent 1203.
sur Constantinople; c'étaient trente mille hommes qui allaient conquérir un empire de plusieurs millions d'habitants. La veille de la Saint-Jean, ils jetèrent l'ancre près de l'abbaye de Saint-Étienne, à la Tour de la Marine, sur la côte d'Asie, à trois milles de la capitale. Là se déroula à leurs yeux étonnés la

beauté de la Propontide, avec sa riche végétation, ses fruits succulents, ses doux raisins, sa pêche abondante, ses ruisseaux limpides, au milieu de toute la pompe que déployait l'été dans sa majestueuse vigueur. Leur regard parcourait avec enchantement ces rivages fleuris, les jardins, les riantes campagnes avec leurs bosquets de roses et de lauriers, et les villes, les villages qui s'élevaient à l'ombre des platanes et des cyprès verdoyants, depuis la plage jusqu'au sommet des collines, où s'encadrait ce magnifique horizon.

Constantinople leur apparut comme une reine au milieu de tant de beautés, couvrant le vaste espace de sept collines, autour desquelles serpentait son enceinte de hautes murailles flanquées de trois cent quatre-vingt-six tours; des églises, des couvents sans nombre se reflétaient dans les flots, qui semblaient baiser ses pieds comme des esclaves, ou frémir autour d'elle comme des défenseurs menaçants. Port immense de deux mers, diamant dont l'éclat scintille entre le saphir des flots et l'émeraude des campagnes, tel s'offrait aux croisés le séjour le plus beau que l'homme possède sur la terre, la rivale de Rome pour la dignité, de Jérusalem pour ses sanctuaires vénérés et de Babylone pour la grandeur (1).

Mais combien la condition morale du pays était loin d'être en rapport avec sa beauté naturelle! « La ville, dit un voyageur contemporain (2), est salle et puante; une grande partie « est condamnée à une nuit perpétuelle, car les riches enclo« sent les rues avec leurs maisons, ne laissant aux pauvres et « aux étrangers que des immondices et des ténèbres. Les vols « et les assassinats sont fréquents dans ces ruelles, ainsi que « tous autres méfaits que l'obscurité favorise. On n'y connaît « pas la justice; il y a autant de maîtres que d'habitants riches, « autant de voleurs que de pauvres. On n'y connaît pas davan« tage la crainte ni la honte; car le crime n'est pas châtié par « les lois, et même il n'est pas découvert. »

(1) *Or poez savoir que moll esgardent Constantinople cil qui onques mais ne l'avoient veue, et que il ne pooient mie cuider que si riche ville peust estre en tot le monde, cum il virent ces halz murs et ces riches tours dont ere close tot en tor à la reonde, et les riches palais, et les haltes yglises, dont il y avoit tant que nuls nel poist croire, s'il ne les veist à l'œil, et le lonc et le lé de la ville, qui de totes les autres ere souveraine.* VILLE-HARDOUIN.

(2) Eudes de Deuil, ap. CHIFFLET, *Genus illustre Sancti Bernardi*, p. 37.

Si les citoyens furent stupéfaits de cette attaque inattendue, les croisés n'étaient pas moins étonnés de leur propre hardiesse : mais plus l'entreprise était merveilleuse, plus ils comprenaient qu'ils ne devaient se fier qu'à leur épée. Ils avaient établi leur camp dans le jardin du palais, sur le rivage asiatique où Alexis oubliait les soins de son empire ; leurs vaisseaux, rasant les murailles de Constantinople, venaient montrer aux Grecs le jeune prétendant en faveur duquel ils espéraient un soulèvement; mais, ne voyant aucun mouvement dans le peuple, ils se préparèrent à l'attaque. Après avoir brisé les chaînes du port, ils se rendirent maîtres du faubourg de Galata, et donnèrent l'assaut. Alexis avait laissé par avarice l'armée et la flotte dans une extrême faiblesse ; aussi la ville se défendit-elle mollement, malgré le feu grégeois et quoi que pussent faire les Varangues ou Varèques et les Pisans pour repousser l'ennemi. Au milieu du combat, Dandolo, porté par les siens, se fit mettre à terre avec l'étendard de Saint-Marc, qui bientôt flotta au sommet d'une tour, et les flammes ne tardèrent pas à 1203.
gagner Constantinople. 17 juillet.

Alexis osa, pour la première fois, regarder l'ennemi en face; et, revêtu des insignes impériaux, il se jeta au-devant des Français, moins heureux dans leur attaque que les Vénitiens; mais le courage lui faillit bientôt ; il s'enfuit sur un bâtiment, abandonnant tout aux vainqueurs. Alors ce fut à qui maudirait celui qu'on adulait la veille; et Isaac, tiré de sa prison pour être remis sur le trône, vit commencer la compassion pour ses souffrances lorsqu'elles venaient de finir.

Les envoyés des croisés se présentèrent devant lui pour qu'il ratifiât la promesse faite par son fils de donner deux cent mille marcs, des vivres pour une année et toute assistance pour la guerre sainte; engagements auxquels il fut forcé de souscrire.

Ce changement subit qui faisait passer un prince de la prison au trône, ce succès qui épargnait des combats avec l'armée d'Alexis combla la joie du triomphe. Les croisés, à la prière de l'empereur, campèrent à Galata, où tout leur fut fourni en abondance; ils ne cessaient d'admirer tout ce qu'ils voyaient autour d'eux, et leur attention se portait principalement sur les innombrables reliques dont ce faubourg était rempli. Le jeune Alexis, après avoir été couronné au milieu du cortége des barons, pompe inaccoutumée pour les empereurs d'Orient, paya une partie de la somme promise. Si la bonne intelligence

eût continué de régner entre les Latins et les Grecs, c'était peut-être le moment de rajeunir l'empire en le faisant entrer dans l'alliance chrétienne pour prendre part à l'entreprise commune et repousser d'un même accord l'ennemi des chrétiens.

Sur ces entrefaites, les seigneurs latins envoyèrent, en loyaux chevaliers, des hérauts au sultan du Caire et de Damas, pour lui annoncer leur arrivée, au nom du Christ, de l'empereur de
1203. Constantinople, des princes et barons d'Occident. Ils informèrent aussi le pape et les princes chrétiens de l'heureux succès de leurs armes, avec l'invitation d'y prendre part. Mais le pape ne répondit à cet avis que par des reproches, et refusa même de les bénir. Il accepta seulement les excuses d'Alexis, en l'exhortant à tenir ses promesses.

Mais, pour les tenir, il fallait réunir l'Église grecque à l'Église latine et fournir de l'argent. C'est là ce qui devait amener sa ruine : après avoir dépouillé les églises, il obligea ses sujets à abjurer le schisme, et les croisés, dans leur zèle, employèrent même la violence contre ceux qui résistaient. Il s'attira ainsi la haine de ses sujets : aussi invitait-il les croisés à ne point partir, s'ils ne voulaient l'exposer à succomber sous la révolte et permettre à l'hérésie de se relever. Il les engageait à attendre le printemps, leur promettant de subvenir jusque-là à tous leurs besoins.

L'autre Alexis s'était réfugié dans les montagnes de la Thrace, demandant du secours aux Bulgares, qui s'étaient rendus indépendants et avaient juré aux Grecs une mortelle inimitié. Le nouvel empereur, qui marcha contre les rebelles, ne sut pas se faire aider par les croisés pour dompter les Bulgares, et se contenta d'avoir soumis les villes de la Thrace.

Un incendie qui ravagea Constantinople pendant huit jours porta le mécontentement au comble ; et Alexis vit bien qu'il ne pouvait plus compter que sur les Latins. Mais l'habitude qu'il contracta de vivre au milieu d'eux ne fit qu'affaiblir leur respect pour son rang suprême ; et plus d'une fois il arriva que le matelot vénitien, lui enlevant sans façon le diadème de pierreries qui ceignait son front, le coiffa, en échange, de son bonnet de laine. Les Grecs en frémissaient ; et d'un autre côté l'aveugle Isaac était jaloux de son fils. Entouré de moines et d'astrologues, le jeune prince négligeait les affaires, et ne savait trouver d'autre remède aux émeutes que de faire transporter de l'hippodrome à son palais le sanglier calydonien, symbole du peuple

en fureur, de même que le peuple renversait une statue de Minerve, qu'il accusait des malheurs présents. Ce courage que l'amour de la patrie ne pouvait inspirer à la multitude, l'amour des richesses le lui donna, et il se souleva pour les conserver. Un autre Alexis Ducas, surnommé Murtzuphle (c'est-à-dire au sourcil épais), qui avait feint de l'attachement pour le jeune empereur, en même temps qu'il s'entendait avec le peuple et l'excitait contre les croisés, tout en conseillant au prince de se confier à leurs mains, se mit à la tête de l'insurrection, et fondit sur les croisés avec un certain nombre d'amis. Il croyait les prendre au dépourvu, mais il vit les siens dispersés; et lui-même serait resté prisonnier s'il ne se fût frayé un passage par sa valeur; ce qui augmenta sa réputation.

Sur ces entrefaites, arrivèrent de la Palestine des envoyés 1204.
vêtus de deuil, pour annoncer que les croisés de Flandre et de Champagne, avec un certain nombre d'Anglais et de Bretons, qui, s'étant détachés de l'armée chrétienne à Zara, s'étaient joints en Syrie au prince d'Arménie, avaient été surpris et taillés en pièces par les musulmans. Ils ajoutaient que la famine et la peste désolaient ce pays, et qu'on avait enseveli deux mille cadavres en un jour à Ptolémaïs. Les croisés sollicitèrent alors le payement des subsides promis; mais les deux empereurs, n'osant s'expliquer ouvertement dans la crainte de soulever le peuple, répondirent à leur demande avec hauteur. Alors les Latins s'apprêtèrent à reprendre Constantinople, et les Grecs à incendier la flotte vénitienne.

Dix-sept brûlots sont lancés durant la nuit, et déjà les Grecs se réjouissent du haut des murailles en voyant le feu s'avancer vers les bâtiments. Mais les Latins parviennent à écarter le danger; et, indignés d'une pareille trahison, ils n'écoutent plus les protestations de leur protégé. Murtzuphle répand le bruit qu'Alexis veut livrer Constantinople aux Latins; et le peuple demande à grands cris un autre empereur. Alexis appelle les Latins à son secours; puis, au moment où ils arrivent, il fait fermer les portes devant eux. Une sédition éclate, à l'instigation de Murtzuphle, qui, feignant de venir en aide à l'empereur, l'attire dans un piége et le tue. Isaac meurt d'épouvante et de douleur, et Murtzuphle est porté en triomphe à Sainte-Sophie. Alors il envoya vers le doge et vers les chefs latins, qui ignoraient cette révolution, pour les inviter à se rendre au palais des Blachernes, afin d'y recevoir la somme promise; son

intention était de les y faire égorger. Mais Dandolo conçut des soupçons; et lorsque la nouvelle de ce qui s'était passé fut parvenue au camp, tous jurèrent de venger Alexis.

Murtzuphle rançonnait, en attendant, ceux que ses prédécesseurs avaient enrichis; et parcourant la ville, armé d'une épée et d'une masse ferrée, il ranimait par son courage celui des Grecs. Il chercha de nouveau à incendier la flotte et à surprendre les Latins, mais sans y réussir; puis, quand l'étendard de la Vierge Marie fut tombé entre les mains de l'ennemi, les Grecs, se croyant abandonnés par leur protectrice, s'enfermèrent dans la capitale, où cent mille hommes travaillèrent jour et nuit. Les croisés sentaient la difficulté de prendre une place si admirablement située. Après un conseil où l'on délibéra mûrement, il fut décidé que Murtzuphle serait déposé et qu'on lui substituerait un empereur latin, à qui reviendrait un quart des conquêtes; que le reste serait partagé entre les Vénitiens et les Français, et qu'on déterminerait les droits féodaux des empereurs, des sujets, des grands et des petits vassaux (1).

Après s'être ainsi partagé la proie avant de la tenir, ils marchèrent à l'assaut du côté de la mer. Repoussés une première fois, à la seconde ils emportent la muraille. Murtzuphle s'enfuit, et la multitude court à Sainte-Sophie pour se donner un autre empereur. Le choix tombe sur Théodore Lascaris, qui cherche à ranimer le peuple contre les Latins, déjà montés sur les remparts : mais personne ne le seconde; et il est réduit à implorer merci et pour lui et les siens. Les chefs promirent le pardon, et cherchèrent à préserver quelques édifices; mais était-il possible de retenir cette foule de guerriers, dans l'ivresse de posséder enfin une proie si longtemps convoitée? Rien ne fut épargné, ni la pudeur, ni l'âge, ni la sainteté des églises ou des tombeaux. Une prostituée monta dans la chaire de Sainte-Sophie; des mulets, chargés de dépouilles, souillaient les autels du sang qui coulait de leurs blessures. Des soldats, jetant sur leurs épaules les longs vêtements des Grecs, coiffaient leurs chevaux d'un bonnet de toile, avec les cordons de soie des Orientaux, et couraient ainsi par les rues, portant au lieu d'épées des écritoires et du papier, pour railler le savoir efféminé des Grecs. Les monuments dont Constantin et ses successeurs avaient enrichi la ville furent abattus ou dévas-

Prise de Constantinople.

(1) Voy. la note E à la fin du volume

tés (1). L'or, les tapis, les pierreries étaient dérobés à l'aide de fraudes, de violences et sans qu'on reculât devant l'effusion du sang; les reliques n'excitaient pas moins de convoitises, et bientôt le monde fut rempli de reliques non-seulement des saints, mais de Jésus-Christ même. Le pillage terminé, les vainqueurs célèbrèrent dévotement la pâque.

Murtzuphle se réfugia auprès d'Alexis, son beau-père, qui, après l'avoir bien accueilli, lui fit crever les yeux et le chassa. Pris ensuite par les Latins, il fut précipité honteusement du haut d'une colonne. Comme Alexis cherchait à s'échapper, il tomba dans les mains du marquis de Montferrat, qui l'emmena en Italie, d'où il parvint à s'enfuir. Retiré près du sultan d'Iconium, il revint avec les Turcs assaillir Lascaris; mais celui-ci s'empara de son rival, et le renferma dans un monastère.

Le butin, qui devait être mis en commun (et des Latins furent pendus pour ne pas avoir apporté fidèlement ce qu'ils avaient pris), s'éleva à cinq cent mille marcs d'argent (24 millions de francs), malgré les dégâts de deux incendies, malgré le prélèvement d'un quart fait pour le futur empereur et le prix du nolis des Vénitiens. On peut donc l'évaluer en totalité à cinquante millions. Il est certain que si le tout eût été abandonné aux Vénitiens, comme ils le demandaient, ils en auraient tiré meilleur parti et avec moins de cruautés. Le partage se fit dans la proportion suivante : un chevalier recut autant que deux hommes à cheval, et un homme d'armes à cheval autant que deux fantassins.

Le choix d'un empereur fut déféré à six électeurs vénitiens et à autant d'ecclésiastiques français. Les candidats proposés furent Henri Dandolo, le marquis de Montferrat et Baudouin de Flandre, le défenseur des faibles et des pauvres. Dandolo ne voulut pas échanger pour un trône le titre de chef d'une république victorieuse; et ses compatriotes, par jalousie contre un prince voisin, se prononcèrent en faveur de Baudouin, qui fut proclamé. L'avénement du nouvel empereur, Baudouin Ier.
que le légat pontifical revêtit de pourpre, fut célébré par des

(1) Sanuto rapporte que, lorsqu'on transporta à Venise les chevaux de Lysippe, une jambe de l'un d'eux se rompit, et que Dominique Morosini, qui commandait le bâtiment sur lequel on les avait chargés, obtint de la conserver comme souvenir. Le conseil y consentit, et on en fit ajuster une neuve à la place de celle qui manquait. *Et j'ai vu ledit pied,* ajoute-t-il Ce détail a échappé à ceux qui ont décrit ce trophée de tant de victoires.

fêtes dans le goût occidental, par des chants latins dans les églises. On lui offrit, selon l'usage, un vase plein d'ossements et de poussière; et l'on mit le feu à une touffe de coton, pour lui rappeler combien la gloire du monde est prompte à s'évanouir.

Cette conquête, que les premiers croisés avaient eu jadis grande envie d'entreprendre, était un triomphe pour la papauté, bien qu'elle eût été faite contre la volonté du pontife. Baudouin prit le titre de chevalier du saint-siége. Il écrivit au pape Innocent comme s'il eût soumis une nation nouvelle à la suprématie romaine, l'invitant à venir en personne jouir de cette victoire. Le marquis de Montferrat déclara qu'il était prêt, au premier ordre du pape, à retourner mourir sur ce rivage. Le doge de Venise lui-même courba le front, et il allégua, pour excuser l'expédition, la nécessité d'une relâche à Constantinople, pour gagner de là Jérusalem, et il implora l'absolution.

Innocent, considérant moins l'avantage du saint-siége que la justice, les blâma d'avoir préféré les gloires terrestres à celles du ciel; il leur enjoignit de demander pardon à Dieu de la licence militaire, de la violation des choses sacrées, et de mériter sa miséricorde en accomplissant le vœu de délivrer la terre sainte. Dans cet espoir, il rendit sa bénédiction à ceux qu'il avait interdits, se félicita avec les évêques du châtiment infligé aux Grecs endurcis, et il invita d'autres chrétiens à partager la gloire de nouvelles entreprises.

D'après les conventions faites entre les vainqueurs, Baudouin eut un quart de toutes les possessions de l'empire, les deux palais de Blacherne et de Bucoléon, avec la Thrace; Venise obtint trois des huit quartiers de la ville et la moitié des trois quarts de l'empire, une partie du Péloponèse, les îles et la côte orientale de l'Adriatique, celles de la Propontide et du Pont-Euxin, les rives de l'Hèbre et du Vardary, les places maritimes de la Thessalie et les villes de Cypsède, de Didymotichos, d'Andrinople; aux Français échurent la Bithynie, la Thrace, la Thessalonique, la Grèce depuis les Thermopyles jusqu'au cap Sunium, et les grandes îles de l'Archipel; les pays situés au delà du Bosphore, avec Candie, furent attribués au marquis de Montferrat. Ces acquisitions rapides avaient échauffé les imaginations, et déjà les barons d'Occident se voyaient possesseurs de royaumes et de duchés sur les rives de l'Oronte et de l'Euphrate; d'autres employaient

leur part du butin à l'achat de fiefs dans l'empire conquis, dont la soumission n'était pas encore bien complète. Les églises même furent réparties entre les Vénitiens et les Français, et la dignité de patriarche fut conférée à Thomas Morosini. C'était là sans doute une splendide victoire; mais elle offrait peu de sécurité.

A la nouvelle de ce brillant succès et de la proie que se partageaient les vainqueurs, on vit revenir de la Palestine ceux qui s'étaient hâtés de s'y rendre; les templiers et les hospitaliers coururent où il y avait à exécuter des entreprises faciles et lucratives; de telle sorte que de toutes parts se formaient de nouveaux États, selon que chacun savait faire valoir à son profit l'unique droit du moment, celui de l'épée.

C'est ainsi que les Latins soumirent à leur pouvoir toutes les rives de la Propontide et du Bosphore jusqu'à l'antique Éolide, et de l'Hellespont à l'Ida. Ils envahirent la Grèce par les Thermopyles, restées sans défense; l'Attique et le Péloponèse attendaient leur salut de ces nouveaux héros, et Argos, Corinthe, Thèbes, Athènes, l'Achaïe, Sparte eurent des princes nouveaux. Louis, comte de Blois, devint duc de Bithynie; Guillaume de Champlite, bâtard de Champagne, fonda la principauté d'Achaïe, dont relevaient comme fiefs les duchés de Thèbes et d'Athènes, conquis par le Bourguignon Othon de la Roche. Champlite fut ensuite dépossédé par Geoffroy de Villehardouin, que les Vénitiens reconnurent pour prince de toute la Morée, mais en se réservant Modon et Coron; Athènes et Thèbes passèrent de même dans la famille de Brienne. Jacques d'Avesnes, seigneur de Hainaut, obtint Négrepont; Regnier de Trith se fit duc de Philippopolis, et le comte de Saint-Paul prince de Démotique.

A la chute de l'empire, la vie et l'activité parurent se réveiller chez les Grecs. Alexis Comnène, descendant d'Andronic l'Ancien et gouverneur de la Colchide, dans le pays des Lazes, refusa de reconnaître Baudouin; et son petit-fils même prit le titre d'empereur de Trébizonde, État qui dura jusqu'au quinzième siècle.

Les *Assises* de Jérusalem furent introduites dans l'empire grec comme loi des Latins et des Francs, et les diverses parties du territoire furent gouvernées à la manière des fiefs d'Europe. Ainsi, par exemple, les Vénitiens, qui s'arrogèrent la 1232.
souveraineté sur un quart et demi de l'empire, après avoir

subjugué la Crète, y instituèrent quatre-vingt-dix chevaleries. Soixante-quinze d'entre elles furent distribuées à autant de chevaliers; et ils bâtirent la ville de la Canée avec des murailles et des fossés auxquels ils forcèrent les paysans de travailler. La juridiction de la ville appartint au capitaine et conseiller de la république; le quartier des juifs, le port, l'arsenal, les portes faisaient partie de la commune vénitienne. Les chevaliers furent tenus d'amener de Venise et d'entretenir chacun deux chevaux, l'un de la valeur de quatre-vingts livres vénitiennes, l'autre de cinquante, âgé de trois ans, puis d'en acheter un troisième de vingt-cinq livres dans le délai d'un mois et demi. Chacun dut, en outre, avoir un sergent avec un bon cheval bardé de fer et trois écuyers portant la cuirasse et toutes les armes de la chevalerie, et en outre deux arbalètes de corne, avec deux écuyers capables de les tirer, issus de nation latine et âgés de vingt à quarante ans. Il fut enjoint à tout chevalier de se pourvoir d'une bonne armure et d'avoir son cheval bardé de fer. Les sergents titulaires d'une demi-chevalerie durent emmener de Venise un cheval de cinquante livres au moins et deux écuyers, puis se procurer un autre cheval du prix de vingt-cinq livres dans le délai d'un mois et demi; enfin, être bien armés. La solde de chaque chevalier fut fixée à sept cents livres. Ces chevaleries ne pouvaient être ni engagées ni saisies pour dettes, et la solde devait être consacrée à l'acquisition de la terre, et à nul autre usage, jusqu'à ce qu'elle fût payée en totalité. Du reste, il y avait obligation pour chacun d'aider en toute occasion les gouverneurs de l'île, et surtout la commune de Venise (1).

Mais cette conquête, faite sans intelligence, eut bientôt tari les sources de la prospérité publique au point de faire disparaître les moyens d'existence. Le système féodal empêchait l'accord en temps guerre et le bon ordre en temps de paix. Certaines villes se régissaient moitié d'après les lois féodales, moitié d'après celles de Venise ou selon le droit ecclésiastique; en outre, la douceur du climat amollit bientôt les soldats, et le mépris réciproque empêcha vainqueurs et vaincus de se fondre en un seul peuple. Joannice, roi des Bulgares, considérant les croisés

(1) *Decretum Venetum*, ap. CANGIANI, V, 124.

Voyez le *Livre de la conqueste*, publié d'après le manuscrit de Bruxelles par M. Buchon, ainsi que ses autres intéressantes publications *sur la principauté française de la Morée*.

comme des frères, leur adressa des propositions d'alliance; mais l'empereur le traita de rebelle, et lui ordonna de venir se prosterner devant son trône. Joannice dissimula, et attendit que le mécontentement des Grecs eût éclaté. Or ceux-ci, indignés contre leurs conquérants, ne tardèrent pas à l'appeler à leur aide dans leur projet de soulèvement et de vengeance.

Tout à coup commence le massacre des Latins disséminés dans l'empire; leurs bannières sont abattues et font place à celles des Bulgares. Baudouin rassemble ses forces, et, marchant à l'ennemi, il assiége Andrinople, dont les murs étaient en bon 1205
état de défense. Joannice s'avance contre lui, et la bannière de Saint-Pierre, que lui a donnée le pontife, flotte en face de la croix des Latins, guidant des hordes de Comans, nation féroce qui sacrifiait les chrétiens sur ses autels, et de Tartares, qui combattaient en fuyant, montés sur des chevaux rapides. Les Francs sont vaincus; les plus vaillants périssent; Baudouin reste prisonnier des Bulgares, qui le mettent à mort l'année suivante; et les Grecs se réjouissent en voyant leurs vainqueurs refoulés de toutes parts. Vingt mille Arméniens, qui s'étaient rangés du côté des croisés, périrent comme eux. La farouche Bulgare porte également le ravage chez tous, amis ou ennemis. Bientôt les Grecs sont obligés d'implorer le secours des Latins; quelques villes se révoltent, les campagnes sont dévastées, et Joannice conclut une alliance avec Lascaris, ennemi irréconciliable des croisés.

Le bruit se répandit que Baudouin avait péri; mais personne ne pouvait dire de quelle manière. Vingt ans après cependant, un vieillard se présenta à Jeanne, comtesse de Flandre, sa fille, en se donnant pour son père. Elle ne le reconnut pas; mais le peuple crut revoir son seigneur: aussi fut-elle contrainte de se réfugier près de Louis VIII, roi de France, qui la ramena avec une armée. Comme le vieillard ne put répondre à quelques-unes de ses questions, elle le traita d'imposteur, et le fit disparaître, ce qui lui valut d'être considérée par le peuple comme parricide.

Henri Dandolo avait aussi cessé de vivre, après avoir vu la décadence rapide de l'empire; Henri de Hainaut succéda à son 1206
frère Baudouin au milieu de ces circonstances désastreuses, et d'une double guerre à soutenir avec les Grecs d'Asie et avec les Bulgares d'Europe.

La quatrième croisade, qui avait eu pour mobile, non plus

l'enthousiasme religieux, mais l'esprit chevaleresque, la soif des conquêtes et du butin, n'offre point les prodiges qui signalèrent les autres. Le pontife et ses légats sont beaucoup moins obéis que les chefs. Le nom de Jérusalem est sur les lèvres de tous, mais personne ne fait un pas pour la délivrer. Les croisés savent qu'ils ont été frappés d'interdit, et ils ne laissent pas que de continuer leur entreprise; enfin, leur conquête aboutit à montrer aux barbares que la barrière que leur ont opposée jusque-là les murailles de Byzance n'était pas insurmontable. Venise seule en profita. Plus éclairée que les autres, elle emporta des chefs-d'œuvre d'art, et, comme elle n'était pas régie féodalement, les conquêtes de chacun des siens tournèrent à l'avantage de l'État; son crédit s'accrut, et elle conserva les pays qui importaient à son commerce. Elle permit à quelques-uns de ses citoyens de soumettre les îles de l'Archipel, et de les posséder en qualité de vassaux (1).

Pendant que ces choses se passaient, les États de la Palestine, après avoir subi les horreurs de la famine, de la peste et des tremblements de terre, restaient continuellement sous la crainte des incursions ou des poignards des Assassins, qui frappaient dans l'ombre. Après la mort d'Amalric, roi titulaire de Jérusalem, une jeune fille, née d'Isabelle et de Conrad, marquis de Tyr, se trouva héritière de ses droits, et, pour les faire valoir au moyen des secours de l'Occident, on lui chercha un époux en Europe. Philippe-Auguste proposa Jean de Brienne, qui, élevé dans une famille guerrière, n'avait pu s'habituer au cloître, d'où il était sorti pour chercher des aventures. Il accepta avec joie ce titre de roi de Jérusalem, qui promettait plus de dangers qu'il ne procurait d'honneur, et il promit d'aller le chercher avec une armée. Les chrétiens de la Palestine, enhardis par cet espoir, refusèrent la proposition faite par Malek-Adel de renouveler la trêve; mais Brienne ne put réunir au delà de trois cents chevaliers, et les fêtes même de son couronnement ne se passèrent pas sans crainte de quelque incursion de Malek-Adel. En vain Brienne déploya toute sa valeur :

(1) Les Sanuto fondèrent le duché de Naxos, qui embrassait aussi les îles de Paros, Mélos, Santorin; les Navageri eurent le grand-duché de Lemnos; les Michel, la principauté de Céos; les Dandolo, celle d'Andros; les Ghisi, celle de Théonon; d'autres, les seigneuries de Métélin et Lesbos, de Phocée, d'Énos : les comtés de Zante, Corfou, Céphanonie; le duché de Durazzo ou Duras; puis les Viari fondèrent celui de Gallipolis dans la Chersonèse de Thrace.

dénué de ses forces, et réduit à la seule Ptolémaïs, il demanda du secours à l'Europe. Innocent ne cessait de prêcher dans ce but ; mais trop d'intérêts étrangers à la terre sainte occupaient alors l'Occident.

Il sembla que l'ardeur qui s'était éteinte chez les hommes 1212.
se fût ravivée chez les enfants ; on en vit une troupe de cinquante mille se croiser, tant en France qu'en Allemagne, et s'en aller criant : ***Jésus, Jésus, rendez-nous votre croix !*** On avait annoncé à ces petits malheureux une telle sécheresse que la mer tarirait ; et rien ne put les arrêter. Ils passèrent les Alpes, répondant à ceux qui leur demandaient où ils allaient : ***Nous allons délivrer le sépulcre du Sauveur;*** mais, arrivés en Italie, ils succombèrent à la fatigue. Trente mille d'entre eux, qui avaient passé par Marseille, tombèrent entre les mains de marchands d'esclaves, qui les vendirent en Afrique.

Quand Innocent apprit ce désastre, il s'écria : ***Les enfants sont un reproche pour nous qui dormons, tandis qu'ils bravent tout péril pour courir en terre sainte.*** Le saint-père ne négligea donc aucun moyen pour réveiller l'Europe : il écrivit au sultan du Caire pour l'inviter à céder aux fidèles la ville sainte, lui annonçant que le jour était venu où Dieu, apaisé, la rendrait à ceux qui l'avaient perdue par leurs péchés. Des légats et des évêques parcoururent toute l'Europe. Le cardinal de Courçon notamment allait donnant la croix à tous ceux qui la demandaient, enfants, vieillards, gens estropiés et aveugles. Il fut secondé par Jacques de Vitry, que l'étendue de son savoir fit demander pour évêque par les fidèles de Ptolémaïs.

En France, Philippe-Auguste consacra aux dépenses de la croisade la quarantième partie de ses revenus allodiaux ; en Angleterre, Jean sans Terre prit la croix, bien que sans intention de passer outre-mer ; Frédéric II suivit leur exemple. Le pape mit en œuvre toute son éloquence dans un concile œcuménique, où s'étaient rendus des prélats et des seigneurs de tous les pays du monde ; mais il devait s'y traiter des choses plus urgentes encore. Il fut toutefois ordonné de placer des troncs dans toutes les églises, pour recevoir les aumônes des fidèles. Le clergé fut tenu de contribuer d'un vingtième de ses revenus ; le pape et les cardinaux s'imposèrent au dixième. Une paix de quatre ans fut proclamée entre les princes, et l'excommunication prononcée contre les corsaires qui moleste-

raient les pèlerins dans la traversée; le pape s'engagea en outre à fournir trois mille marcs d'argent et un certain nombre de bâtiments de transport. Les prédicateurs se mirent en route, défendant les bals, les tournois, les jeux publics, et exhortant, dans les cours et dans les places publiques, les fidèles à prendre la croix. L'ancienne ferveur sembla se réveiller; les miracles reparurent; les troubadours cessèrent de chanter les amours pour faire retentir le cri de guerre. Les croisés s'apprêtaient à suivre Innocent, qui avait promis de les guider en personne; mais, au milieu des préparatifs, il vint à mourir, et avec lui s'évanouit cette expédition, traversée par tant de mésaventures.

CHAPITRE IV.

CINQUIÈME ET SIXIÈME CROISADE. 1218—1219.

1216. Honorius III, successeur d'Innocent III, se hâta, dès le lendemain de son exaltation au trône pontifical, d'écrire aux chrétiens de Syrie qu'il continuerait l'œuvre d'Innocent III. Il exhorta en même temps les évêques à prêcher la guerre sainte, et les princes à faire la paix, afin de pouvoir diriger l'entreprise. Mais la France et l'Angleterre continuaient leurs hostilités; Frédéric II ne savait que promettre et se rétracter, bien que les prélats et les seigneurs d'Allemagne se montrassent disposés à l'expédition. André II de Hongrie notamment, qui avait juré à son père d'accomplir le vœu que ce roi avait fait à son lit de mort, prit la croix, et se prépara à partir malgré les dissensions soulevées dans ses États par les intrigues de sa femme Gertrude; il fit aussi prêcher la croisade dans les pays nouvellement convertis, d'où accoururent sous ses bannières de ferventes recrues.

S'étant donc mis en route avec les ducs de Bavière et d'Autriche et beaucoup de seigneurs et de prélats allemands, il arriva à Spalatro, d'où les vaisseaux de Venise, de Zara et d'Ancône les transportèrent en Chypre. Ils y furent rejoints par d'autres croisés venus de Brindes, de Gênes, de Marseille; et le roi de Chypre, Lusignan, s'étant uni à eux, ils passèrent à Ptolémaïs.

A l'arrivée de cette armée les chrétiens se réjouirent, les musulmans s'inquiétèrent; mais bientôt les vivres manquant, la nécessité força les croisés de se livrer à la maraude. Afin d'épargner les dégâts aux terres des chrétiens, ils furent conduits par Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et par les rois de Chypre et de Hongrie. Précédés par la croix et chantant des hymnes, ils traversèrent la Palestine jusqu'au Jourdain, puis les plaines de Jéricho et les rives de Génézareth, faisant des prisonniers et du butin, mais évitant de livrer bataille.

Malek-Adel avait renoncé spontanément à un royaume acquis par des méfaits : il avait cédé le Caire à Mélek-Kamel, son fils aîné, Damas à Coradin (*Chérif-Eddyn*), Baalbek, Bosra et autres principautés à ses autres fils, ne se réservant que l'autorité suprême, qui suffisait pour le faire considérer comme le soutien de l'islamisme dans ces contrées. Prévoyant que les chrétiens ne resteraient pas longtemps d'accord entre eux, il défendit de les inquiéter, et voulut seulement que les musulmans se fortifiassent dans le voisinage du mont Thabor. Les chrétiens vinrent les attaquer dans leurs retranchements avec le plus grand courage et en dépit des difficultés, animés qu'ils étaient par le patriarche et par les souvenirs qui se rattachaient à la montagne sainte; mais ils ne tardèrent pas à être mis en déroute; l'indiscipline ou les rivalités en furent la principale cause.

Alors les mauvaises passions éclatent : le patriarche déclare qu'il s'abstiendra désormais de porter dans les combats le bois de la croix; on s'accuse les uns les autres; et les croisés finissent par se diviser en quatre corps, afin d'opérer séparément et de se procurer des vivres. Mais le roi de Chypre vient à mourir; celui de Hongrie reçoit de son pays des nouvelles inquiétantes, et hâte son retour sans avoir tiré de son voyage d'autre profit qu'une grande provision de reliques, auxquelles on attribua le mérite d'avoir calmé les séditions dans son royaume.

Sur ces entrefaites arrivèrent de la Frise et du Rhin de nouveaux croisés, qui, après avoir aidé aux victoires remportées en Portugal par les Espagnols et s'être réunis à d'autres croisés de Hollande, de France et d'Italie, apportaient le courage du succès et la foi dans les miracles. Animés par leur ardeur, Léopold d'Autriche, Othon de Méranie et autres seigneurs et prélats allemands demeurés en Palestine se décidèrent à attaquer l'Égypte, et débarquèrent à Damiette. La fécondité du

pays, qui avait réparé les pertes des guerres précédentes, encourageait les croisés. Après avoir donné à une tour qui fermait l'entrée du Nil plusieurs assauts sanglants, mais que le défaut d'ensemble rendit peu efficaces, l'emploi de machines puissantes la fit tomber en leur pouvoir; et Malek-Adel put apprendre avant d'expirer que le boulevard de l'Égypte était tombé.

Quand Mélek-Kamel vit les chrétiens maîtres de cette forteresse principale des Ayoubites, il leur fit faire des propositions, offrant même de leur restituer Jérusalem; mais le cardinal Pélage, qui jouissait d'une pleine autorité sur les croisés et voulait l'exercer, ne permit pas qu'elles fussent accueillies.

Les princes musulmans se réunirent en face du danger; ils recrutèrent leurs armées, accrurent le nombre de leurs forteresses, démantelèrent Jérusalem et toutes les petites places sur la côte de Syrie. Pendant ce temps, les maladies contagieuses éclaircissaient les rangs des chrétiens; beaucoup d'entre eux regagnaient leur patrie. Les prétentions du légat Pélage entretenaient un levain de discorde; les Égyptiens entravaient les marches et inquiétaient les quartiers en faisant déborder les eaux du Nil, et en même temps l'apparition menaçante des Tartares sur d'autres points empêchait de concentrer tous les efforts de ce côté.

Prise de Damiette. 1219. 5 novembre.

Les chrétiens s'emparèrent pourtant de Damiette, où ils ne trouvèrent que des cadavres pestiférés et d'immenses richesses : amollis alors par l'opulence, décimés par la contagion, divisés par les démêlés survenus entre Pélage et Jean de Brienne, ils étaient exposés à de grands dangers, malgré les secours continuels envoyés par les princes d'Europe, et surtout par le pape. En dépit du roi de Jérusalem et de quiconque avait quelque connaissance de la guerre et du pays, Pélage ordonna que l'armée s'avançât sur le Caire; mais de honteuses défaites prouvèrent combien les premiers avaient raison. Réduits à toutes les angoisses de la faim, les croisés durent se résigner à conclure avec les musulmans une paix de huit années. Le roi, le légat, Louis, duc de Bavière, et plusieurs évêques restèrent comme otages jusqu'à la restitution de Damiette.

1221. Comme le roi se trouvait assis en face du sultan, il fondit tout à coup en larmes; et le sultan lui ayant demandé pourquoi il pleurait ainsi : *J'en ai bien sujet*, répondit-il, *quand je vois*

le peuple qui nous est confié par Dieu périr au milieu des eaux et torturé par la faim. Le sultan, touché de sa douleur, pleura lui-même; puis il envoya trois jours de suite trente mille pains pour les pauvres et les vieillards (1).

Les croisés se retirèrent donc après de cruelles souffrances et sans aucun résultat : les Palestins se plaignaient hautement du cardinal Pélage, et le pape imputait tout le mal aux délais de Frédéric, qui renouvela alors la promesse de se croiser. Afin de hâter la nouvelle expédition, le grand maître des templiers, ceux des hospitaliers et des chevaliers teutoniques, le patriarche de Jérusalem et le roi lui-même se rendirent en Italie, et s'abouchèrent à Vérone avec Frédéric. Non-seulement cet empereur se montra disposé à tenir sa promesse, mais encore, en épousant Yolande, fille de Jean de Brienne, il s'obligea à défendre comme son propre bien le royaume de Jérusalem, dont elle devait hériter. Brienne parcourut les autres États de l'Europe pour réclamer des secours, tandis que Frédéric faisait équiper des vaisseaux en Sicile, renouvelait ses promesses, exhortait le pape à faire tous ses efforts pour affermir la paix, et envoyait aux différents princes des chevaliers appartenant à quelqu'un des trois ordres religieux. La Palestine, désolée, attendait Frédéric, *comme autrefois les Juifs avaient attendu le Messie.* Il n'était pas jusqu'à la reine de Géorgie qui n'écrivît au pape que ses peuples belliqueux brûlaient de se joindre aux croisés pour venger les outrages faits à la cité de Dieu.

Le printemps de 1225 était l'époque fixée pour le départ; mais Frédéric trouva encore des raisons ou des prétextes pour le différer. Puis il prétendit au titre de roi de Jérusalem, au détriment de Jean de Brienne. Comment les prédicateurs auraient-ils pu être écoutés lorsque la déloyauté des chefs apparaissait au grand jour? Les souverains, pendant ce temps, s'occupaient d'arracher aux barons les lambeaux épars de l'autorité royale; les villes songeaient à consolider leurs anciennes franchises et à en acquérir de nouvelles, ou à se faire la guerre entre elles : l'empereur nourrissait des projets ambitieux. Or, la croisade était bien l'objet de la préoccupation générale; mais personne ne se mettait en mouvement, sauf peut-être quelque pèlerin ou quelque chevalier isolé, qui s'en allait dévotement accomplir un vœu.

(1) Contin. de Guill. de Tyr.

« Frédéric se vit pressé plus vivement par Grégoire IX, placé « par Dieu en ce monde comme le chérubin armé du glaive, pour « montrer aux hommes égarés le chemin qui conduit à l'arbre « de vie. » Ce prince, voyant enfin qu'il n'y avait plus moyen pour lui de différer, s'embarqua à Brindes. Mais trois jours s'étaient à peine écoulés qu'il avait remis pied à terre, alléguant la maladie dont lui et d'autres se trouvaient atteints.

Le pontife perdit patience et l'excommunia, le dénonçant à toute l'Europe comme un parjure et un infidèle, comme l'auteur de la mort d'Yolande et de celle des croisés que la faim et les chaleurs avaient moissonnés dans la Pouille. Frédéric répondit au pontife avec non moins de courroux; et pendant ces récriminations la Palestine criait en vain à l'aide sans que personne vînt la secourir.

Heureusement que la discorde se mit entre le sultan de Damas et celui du Caire. Le premier demanda assistance à Djélal-Eddin, prince puissant du Kharism; l'autre chercha à se concilier Frédéric en lui envoyant des présents, avec la promesse de lui remettre Jérusalem s'il passait en Orient. Leurs conventions arrêtées, Frédéric s'apprêta sérieusement cette fois à partir pour la Palestine dans l'intention de satisfaire le pape et de désarmer son beau-père Jean de Brienne, qui se disposait à recouvrer le titre de roi de Jérusalem. Ayant rassemblé une grande foule de gens dans la plaine de Barletta, il y parut sur un trône élevé, dans toute la majesté impériale, avec la croix de pèlerin; et après avoir annoncé son départ et donné publiquement lecture de son testament, il en fit jurer l'exécution aux barons, s'il périssait dans son voyage.

Une croisade conduite par un excommunié parut une chose scandaleuse à Grégoire IX, qui regarda aussi comme imprudent de l'entreprendre avec vingt galères et six cents chevaliers seulement; c'était armer en corsaire plutôt qu'en empereur. Frédéric ne répondit rien, et continua. Alors le pape, irrité, interrompit la canonisation du pacifique saint François, pour lancer de nouvelles malédictions contre Frédéric.

1228. L'empereur se voyait accueilli en Syrie comme un sauveur, quand deux religieux franciscains annoncèrent l'excommunication nouvellement fulminée, ce qui lui enleva la confiance et le respect. Mélek-Kamel s'étant dirigé du Caire vers Damas, dans l'intention de profiter de la mort de son frère pour s'emparer de cette ville, Frédéric députa vers lui pour lui rappeler

leurs conventions. Comme la paix leur était grandement nécessaire à tous deux, la campagne se passa entièrement à négocier, et ces négociations furent, comme de coutume, environnées de mystère; ce qui faisait murmurer également les musulmans et les chrétiens, que ces relations amicales inquiétaient et irritaient. Mélek fit présent à Frédéric d'un éléphant, de plusieurs chameaux et de productions les plus rares de l'Inde, de l'Arabie et de l'Égypte, enfin d'une troupe de danseurs et de cantatrices; ce qui fut pour les musulmans un sujet de reproche et pour les chrétiens un motif de scandale. Enfin, le soudan et l'empereur conclurent une trêve de dix ans, aux conditions suivantes : remise de Jérusalem, de Bethléem, de de Nazareth et de Thoron à Frédéric, avec tout le territoire entre Saint-Jean d'Acre, Tyr et Sidon, c'est-à-dire, à peu de chose près, tout le royaume de Jérusalem : les musulmans conserveraient leurs mosquées et le libre exercice de leur culte, les prisonniers seraient également restitués de part et d'autre, et Frédéric s'engageait à détourner les Francs de toute entreprise hostile contre l'Égypte.

Ce traité parut également impie aux musulmans et aux chrétiens : 1229. les imans, les cadis, protestant contre la cession de la *ville du prophète*, en appelèrent au calife de Bagdad; et les évêques, indignés de voir les deux cultes confondus, en appelèrent au pontife de Rome. Le sultan de Damas refusa de reconnaître l'arrangement; le patriarche de Jérusalem mit l'interdit sur les saints lieux recouvrés. Frédéric fit donc son entrée à Jérusalem 17 mars. accompagné seulement de ses barons allemands et des chevaliers teutoniques. Il trouva l'église du Saint-Sépulcre tendue de deuil, abandonnée par les prêtres; et il dut poser de ses propres mains sur sa tête le diadème royal.

Vainqueur et pourtant objet de haine, il quitta Jérusalem, où il n'avait pu obtenir obéissance, même en sévissant contre les citoyens, en frappant les moines, en suscitant des entraves aux templiers et aux pèlerins venus pour la semaine sainte. Ne respirant que la colère et la vengeance, il regagna son royaume de Sicile, poursuivi par les menaces des partisans du pontife. Son départ fut fêté non moins que ne l'avait été son arrivée; et ce n'était pas sans raison que les gens sages lui reprochaient de n'avoir rien fait pour assurer la conservation de ce qu'il avait acquis.

Le pape songea donc à une autre croisade; et, dans le but de convertir la Syrie et l'Égypte, il expédia une mission pacifi-

que de religieux, qu'il chargea de lettres de sa main pour le calife de Bagdad, le sultan de Damas et les principaux musulmans. Il faisait en même temps prêcher la paix dans l'Occident, et exhortait tous les fidèles à payer un denier par semaine ; ce qui devait suffire pour l'entretien de l'armée pendant dix ans. Les dominicains et les franciscains se mirent à l'œuvre pour cette double tâche ; mais ils n'eurent guère plus de succès en
1239. Europe que dans l'Orient. Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre, non moins habile troubadour que vaillant chevalier, excita par ses chansons à la croisade ; et beaucoup de preux se disposèrent à l'accompagner dans l'expédition qui devait avoir pour chef Frédéric, réconcilié avec le pape. Ils s'étaient réunis à Lyon, quand le pape leur fit savoir que de nouveaux démêlés s'étaient élevés entre lui et l'empereur, et leur enjoignit de se séparer. Quelques-uns obéirent ; d'autres s'embarquèrent à Marseille, et de ce nombre était le roi de Navarre. Arrivés en Palestine, ils rompirent la trêve, et s'avancèrent de Joppé vers Ascalon ; mais ils furent surpris dans le trajet, et
13 novembre. mis en déroute.

Les chrétiens avaient pris parti dans la guerre civile survenue entre le soudan du Caire et celui de Damas, les templiers pour le premier, les hospitaliers pour l'autre, opposant la croix à la croix dans les querelles des païens, jusqu'au moment où le souverain de Damas eut recouvré Jérusalem. De nouveaux croisés étaient venus d'Angleterre et d'ailleurs, assez nombreux pour troubler la paix, mais non pour obtenir la victoire. Et comment l'auraient-ils pu quand l'Europe était en feu par ses dissensions intérieures, quand dans le même moment la croisade était proclamée contre les hérétiques du Languedoc, contre l'empereur excommunié, contre les idolâtres de la Prusse et contre les mahométans de l'Orient ?

1240. Rodolphe de Cœuvres se présenta un moment comme prétendant au royaume de Jérusalem, et il en obtint en effet le gouvernement ; mais il renonça bientôt à cette dignité vaine et périlleuse. Richard, comte de Cornouailles, neveu de ce Cœur de Lion dont le nom inspirait encore l'épouvante aux musulmans, s'en vint en Palestine avec de l'argent et des troupes ; mais, ne pouvant réussir à étouffer la guerre mortelle que se faisaient les deux ordres rivaux, il se borna à conclure avec les Ayoubites un traité par lequel Jérusalem, Ascalon et Tibériade furent restitués aux chrétiens.

Le royaume de Constantinople ne se trouvait pas dans des conditions moins déplorables. Pierre de Courtenay, prince de la maison royale de France, appelé pour succéder à Henri de Flandre, fut surpris et massacré par ordre de Théodore Comnène, prince d'Épire. Robert, son fils, vaincu dans une bataille par Vatace, empereur de Nicée, perdit toutes les provinces situées au delà du Bosphore et de l'Hellespont en même temps que la Thessalie et une partie de la Thrace lui étaient enlevées par le prince d'Épire. L'ennemi en était donc venu à camper sous les murs de Constantinople. Les sujets de Robert avaient même cessé de le respecter. Comme il avait épousé une jeune personne déjà promise à un chevalier bourguignon, celui-ci assaillit le palais impérial pendant la nuit, enleva la femme du prince et sa mère, noya celle-ci, et coupa à l'autre le nez et les lèvres; attentat dont l'empereur fut tellement saisi qu'il en mourut de douleur.

1216.

1219.

Baudouin II, encore enfant, succéda à son frère. Il eut pour tuteur (1231) Jean de Brienne, ancien roi de Jérusalem. Les Grecs et les Bulgares avaient déjà pénétré dans le port de Constantinople et s'apprêtaient à escalader les murailles, quand il tomba sur eux et les mit en fuite. Il sut les décourager par des victoires étonnantes, mais qui n'auraient pas suffi pour remédier à un aussi grand épuisement si les Bulgares ne se fussent fait un ennemi de l'empereur de Nicée. Quoi qu'il en soit, Jean de Brienne atteignit l'âge de quatre-vingt-neuf ans, en soutenant par son courage héroïque un État en ruine; et il put prévoir en mourant, sous l'humble habit de franciscain, qu'il n'en resterait rien à ses successeurs.

1228. Baudouin, dont il avait été le tuteur et qui était devenu son gendre, ne put recueillir les fruits de ses victoires : obligé de fuir, il revint en Europe mendier çà et là des secours, et souvent il manqua de pain. Tel est l'état déplorable où se trouvaient réduites les affaires des chrétiens en Orient, quand de nouveaux et plus terribles ennemis, les Mongols, vinrent imprimer une secousse violente au monde civilisé. Nous aurons bientôt à parler longuement de ces envahisseurs. Nous nous bornerons à dire ici que, soit hasard, soit pour un motif inconnu, ils ne se jetèrent pas sur l'empire latin ni sur les possessions des chrétiens de Syrie, mais qu'ils contribuèrent indirectement toutefois aux événements nouveaux dont ce pays fut le théâtre.

CHAPITRE V.

HÉRÉSIES. — NOUVEAUX ORDRES RELIGIEUX.

Nous avons toujours vu au sein de l'Église la liberté marcher sous l'autorité; et des conciles fréquents, appelés à discuter les opinions diverses, fournir l'unique moyen que l'Église jugeât convenable d'employer pour combattre les dissidents. Nous avons suivi les discussions oiseuses, fléau de l'Église et du bon sens, qui furent, dans l'empire d'Orient, une cause incessante de troubles. Cependant, du moment où Jean Damascène eut mis en honneur la scolastique dans ces contrées, les esprits, craignant de se fourvoyer dans de nouvelles erreurs, ne s'appliquèrent pas tant à chercher des vérités nouvelles qu'à expliquer et à démontrer les dogmes anciens à l'aide de la révélation et de la dialectique. On se rappelle combien de maux causa en Orient l'hérésie des iconoclastes, alors que, sous Constantin Copronyme, on voyait un crime de lèse-majesté divine dans cette exclamation : *Sainte Mère de Dieu, priez pour moi.*

Les chrétiens d'Occident parurent alors vouloir se charger à leur tour de la triste tâche de subtiliser sur la vérité. Déjà Gotescalk et Bérenger, dans le neuvième siècle, avaient contesté la présence réelle; soit oubli, soit modération, les lois que les anciens empereurs avaient rendues contre les hérétiques ne furent pas appliquées à ces deux novateurs non plus qu'à d'autres : Gotescalk fut seulement renfermé quelque temps, et Grégoire VII préserva Bérenger de toute persécution.

Les hérésiarques, ayant contre eux les princes et les lois, se tenaient cachés, satisfaits d'un petit nombre d'adeptes et liés entre eux par des serments redoutables. Il s'en révélait pourtant quelques indices de temps à autre. Vers la moitié du neuvième siècle, Pierre, évêque de Padoue, découvrit dans son diocèse une secte entachée d'erreurs sur la rédemption. Elle dériva des pauliciens, et fut dissipée cinquante ans après par l'évêque Gosselin. Les erreurs d'un nommé Leutard, qui prétendait que le mariage répugnait à l'Évangile, furent aussi étouffées à Châlons (1000); de même qu'à Ravenne celles d'un

certain Vitgard, qui fondait des doctrines insensées sur les écrits d'Horace, de Virgile et de Juvénal.

Vingt-deux ans plus tard (1022), on découvrit à Orléans une hérésie de pauliciens et de manichéens. Les désordres de cette province avaient encouragé les sectaires ; l'apostolat était exercé au milieu d'eux par une Italienne, qui en avait initié un grand nombre à des rites obscènes et sanguinaires. Plusieurs chanoines avaient adopté ces erreurs, et les répandaient parmi la jeunesse confiée à leurs soins. Un clerc, nommé Éribert, eut connaissance de cette hérésie, qui rejetait l'Ancien et le Nouveau Testament, affirmait l'éternité du monde, et proclamait, en conséquence, qu'il n'y avait ni récompenses après la mort ni péché dans la volupté. Il voulut attirer dans cette secte Aréfast, seigneur normand, dont il était chapelain. Celui-ci s'y affilia, sur le conseil de prêtres qu'il consulta, afin de la connaître entièrement et de la révéler ensuite. On le mit en effet au courant des rites, et il fut admis à la table céleste. Cette cérémonie consistait à se réunir la nuit, chacun des adeptes apportant une lanterne allumée, que les assistants tenaient élevée en même temps qu'ils récitaient une litanie composée de noms de diables. Un démon paraissait enfin sous la forme d'un petit animal; ils éteignaient alors les lumières, et prenaient entre leurs bras la première femme qui s'offrait à eux; un des enfants nés de ces unions fortuites était brûlé huit jours après sa naissance, et l'on en gardait les cendres avec la même vénération que les catholiques ont pour le saint sacrement. Il suffisait de faire avaler une pincée de ces cendres à quelque personne que ce fût pour qu'elle demeurât sincèrement et invinciblement convertie.

Le roi Robert donna l'ordre d'arrêter ces hérétiques, parmi lesquels se trouvèrent beaucoup de prêtres et de moines. Treize d'entre eux furent brûlés sur un bûcher, auquel le roi mit le feu de sa propre main; et la reine elle-même se procura le plaisir de crever les yeux avec un tison ardent à celui qui avait été son confesseur. D'autres furent ensuite découverts à Toulouse, d'autres à Arras, tous souillés de la même lèpre.

De nouvelles hérésies pullulèrent dans les écoles, à la voix d'Abélard et de plusieurs autres maîtres. Elles furent condamnées; mais l'esprit de discussion n'en resta pas étouffé pour cela; il fut, au contraire, ranimé par la résurrection de la ju-

risprudence et de la métaphysique d'Aristote. L'abus de la dialectique recommença, comme au temps de Socrate, à faire concevoir une idée orgueilleuse de la raison individuelle; d'où il résulta que, la vertu et la vérité se trouvant réduites à de pures formes de raisonnement, chacun crut pouvoir faire et défaire les religions.

Une fois la raison en révolte contre l'autorité, l'esprit pratique, caractère des Occidentaux, se livra de nouveau à l'hérésie; les croyances se mêlèrent aux actes, et la question religieuse se confondit avec la question sociale.

Vaudois. 1147. Un nommé Pierre de Bruys, sortant des vallées des Alpes, parcourt l'Aquitaine prêchant le peuple et formant un grand nombre d'apôtres. A Saint-Gilles, le jour du vendredi saint, il dresse un bûcher de croix, de statues de saints, d'autels, et y met le feu; il fait ensuite rôtir des viandes, dont il mange avec les siens; mais les habitants, indignés, le saisissent, et le font griller sur les charbons. Un de ses disciples, nommé Henri, marcha sur ses traces; converti par saint Bernard, il retomba
1149. dans l'erreur : le concile de Reims le condamna, et il fut emprisonné. Les hérétiques n'en continuèrent pas moins de pro-
1163. pager leurs doctrines, et le concile de Tours ordonna qu'ils fussent poursuivis. Pierre Vaux ou Valdo, marchand de Lyon, natif de Vaux, près de cette ville, se présenta comme leur champion, vendit ses biens, et s'érigea en réformateur de mœurs. Il n'allait pas enseignant des dogmes abstraits, mais, comme Arnaud de Brescia, des préceptes intelligibles pour tous, disant que l'Église avait dévié de l'Évangile; qu'il fallait la rappeler à la simplicité primitive, alors que le culte était sans luxe, les prêtres sans richesses, les papes sans pouvoir temporel; et qu'on devait lui rendre l'humble pauvreté des premiers temps. Ses sectateurs furent appelés par ce motif Pauvres de Lyon, ou *Cathares*, c'est-à-dire purs; ils étaient peu éloignés, du reste, de la vérité; et telle était leur conviction qu'ils demandèrent au pontife la permission de prêcher (1).

(1) *Multa petebant instantia prædicationis auctoritatem sibi confirmari*. Steph. de Borbon, ap. GIESLER, p. 510. — *Quand les Vaudois se séparèrent de nous, ils avaient bien peu de dogmes contraires aux nôtres, et peut-être aucun.* BOSSUET, *Hist. des Variations*, liv. XI. — *Cum omnes aliæ sectæ immanitate blasphemiarum in Deum audientibus honorem inducant, hæc magnam habet speciem pietatis eo quod coram hominibus juste vivant, et bene omnia de Deo credant, et omnes articulos qui in sym-*

C'était lui demander la permission de se séparer de l'Église; car ils ne tardèrent pas à nier l'autorité du pape et ensuite le purgatoire, l'invocation des saints et d'autres dogmes fondamentaux. Ils proclamèrent la liberté de prêcher, même pour les laïques; c'est en quoi ils paraissent s'être accordés avec d'autres hérétiques, les Albigeois, dont la foi avait pour base la croyance aux deux principes du bien et du mal (1). Cette hérésie, très-répandue en Orient, et qui séduit par l'explication vulgaire qu'elle donne de l'existence du mal sous un Dieu bon, fut prêchée, dans les premiers siècles, par Manès et par ses

bolo continentur observent; solummodo romanam Ecclesiam blasphemant et clerum. L'inquisiteur RANIERI SACCONE.

CONRAT D'USPERG dit que le pape Luce les condamna pour quelques dogmes et quelques pratiques superstitieuses. CLAUDE DE SEISSEL, archevêque de Turin, déclara leur vie irréprochable; ce que Bossuet qualifie de nouvelle séduction du diable. On a écrit sur eux beaucoup d'ouvrages, surtout après que les protestants allemands les eurent considérés comme leurs prédécesseurs.

BERGIER, art. *Vaudois.*

Hist. des Albigeois et des Vaudois ou Barbets, 1705; t. II.

Les PP. VIC et VAISSETTE, *Hist. de Languedoc.*

Les persécutions que le gouvernement piémontais fit essuyer, en 1814, aux habitants du pays de Vaud qui avaient favorisé Napoléon provoquèrent en leur faveur l'intérêt de l'Angleterre et de la Prusse. Des voyageurs anglais allèrent les visiter, et il en résulta divers ouvrages tels que, *Authentic details of the Valdenses in Piemont and other countries, with abridged translations of* l'histoire des Vaudois par Bresse *and* la Rentrée glorieuse d'Henri Armand. *With the ancient Valdensian catechism; to wich is subjoined original letters written during a residence among the Vaudois of Piemont and Wirtemberg in* 1825. Londres, in-8°.

Narrative of an excursion to the mountains of Piemont in the year 1823, *and researches among the Vaudois or Valdenses protestant inhabitans of the Cottien Alpes. With maps. By the rev.* WILLIAM STEPHEN GILLY. 1820, in-8°.

The history of the christian curch, including the very interesting account of the Valdenses and Albigenses. By WILLIAM JONES. 1825, 2 vol. in-8°.

LOWTHEC's *Brief observations on the present state of the Waldenses.*

A brief skatch of the history and present situation of the Vaudois. By HUGH DIKE ACLAND. 1820, in-8°

Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois. Paris, 1836. Auteur catholique. 1822.

PEYRUN, *Notice sur l'état actuel des églises vaudoises.* Il les croit contemporaines du christianisme.

M. MUSTON, *Histoire des Vaudois des vallées du Piémont.* 1834.

(1) Les protestants prétendent démontrer l'antiquité de leur doctrine par ce fait qu'elle se serait conservée par l'entremise des Vaudois, desquels ils repoussent, en conséquence, l'imputation de manichéisme. Basnage et Bossuet ont discuté ce point contradictoirement.

disciples, appelés manichéens, dont les débris se réunirent dans l'Arménie. C'était à peu près la doctrine des pauliciens, ainsi nommés de Paul, fils de Callinique, qui, admettant deux principes, honnissaient le Christ, considéraient la cène comme un symbole, et rejetaient l'Ancien Testament. L'un des plus célèbres pauliciens fut Constantin. Il proclama des choses contraires à l'Évangile ainsi qu'aux apôtres, et recruta des sectateurs qui possédèrent plusieurs communautés dans l'Asie Mineure et dans la Thrace, où les avait transférés Constantin Copronyme; après lui, Irène les persécuta, et poussa la cruauté, si l'on s'en rapporte à leurs récits, jusqu'à en faire périr cent mille. Accueillis par les Arabes, ils se multiplièrent parmi eux; puis, sous la conduite de Carbéas et de Chrysochéir, ils envahirent l'empire, se maintenant sur son territoire jusqu'au moment où Basile le Macédonien les débusqua de la forteresse de Téfrica.

Si l'on peut retrouver quelque fil entre les récits contradictoires et étranges qui entourent le berceau des patarins, on le doit à Pierre de Sicile, qui, député à Téfrica par Basile le Macédonien pour traiter de l'échange des prisonniers, y connut les pauliciens : là, ayant découvert qu'ils envoyaient des apôtres en Bulgarie, il composa, pour les réfuter, un livre qu'il fit répandre dans ce pays. L'antidote produisit peu d'effet; et les sectaires s'y propagèrent même tellement qu'ils en prirent le nom de Bulgares. En 1092, ils troublaient l'Église d'Afrique. En 1153, ils se réunirent autour de Paul de Samosate, d'où leur serait venu, selon d'autres, leur nom de pauliciens. Alexis Comnène tâcha de les ramener à l'unité de l'Église, et avec succès, si l'on en croit Anne, sa fille, qui s'en prévaut pour lui décerner le titre de treizième apôtre.

Mais ils s'étaient déjà répandus en Europe, et d'abord en Lombardie, où ils reconnaissaient pour évêque un certain Marc, qui avait été ordonné en Bulgarie et dont l'autorité s'étendait sur la Lombardie, la Marche et la Toscane. Un autre chef, du nom de Nicétas, qui parut ensuite dans cette contrée, réprouva l'ordination de la Bulgarie, et Marc reçut de lui celle de la Drungarie (1). On distinguait à Milan, siége principal de cette

(1) Tel est le récit de Vignerius, réputé par les protestants le restaurateur de l'histoire ecclésiastique, *Bibl. hist.*, add. à la p. II, p. 313. Nous ne saurions dire où se trouve la Drungarie; mais le frère Lanieri donne aussi pour

secte, les nouveaux cathares des anciens (1). Ces derniers étaient venus de la Dalmatie, de la Croatie et de la Bulgarie; et leur nombre s'était singulièrement accru lorsqu'en dépit du pape Alexandre Frédéric Barberousse se mit à les protéger; les autres se montrèrent en France vers 1176. Il y avait cependant entre eux une communication incessante; car, en 1205, il en était venu un d'Italie à Arras, où il se livrait à l'apostolat, rejetant le sacerdoce, le baptême, la cène, le sacrement de pénitence, et exhortant ses auditeurs à fuir le monde, à dompter leurs passions, à se nourrir de leurs propres mains; c'est en quoi ils faisaient consister la vertu et la justification. L'évêque Gérard sut, par sa douceur, le ramener à la vérité.

Ils avaient pris surtout racine dans le Languedoc, entre le Rhône, la Garonne et la Méditerranée, pays plus civilisés que le reste de la Gaule, où les villes s'étaient constituées en communes, avec une sorte d'égalité entre les nobles et les marchands, favorable au progrès social. Le commerce les attirait vers l'Orient; les Juifs avaient à Carcassonne, à Montpellier, à Nîmes de florissantes écoles de médecine; à côté du municipe, Languedoc.

origine aux églises de France et d'Italie celles de Bulgarie et celle qu'il appelle *Dugranica*.

(1) Cathare signifie *pur* en grec; et peut-être prirent-ils ce nom à cause de l'innocence prétendue de leur vie. Saint Augustin appelle déjà les manichéens *catharites* (*de Hær.*, *in hær. manich.*). Les Allemands appellent encore les hérétiques *Ketzes*. On les nommait *patarins*, de *pati*, souffrir, parce qu'ils faisaient étalage de pénitence, ou du *Pater*, qui était leur prière de prédilection. On lit dans une constitution de Frédéric II : *In exemplum martyrum, qui pro fide catholica martyria subierunt, Patarenos se nominant, veluti expositos passioni*. Dans les assises de Charles I : *Li vice de ceaus sont coneus par leurs anciens nons, et ne vueulent mie qu'il soient appelé par leurs propres nons, mais s'appelent Patalins par aucune excellence, et entendent que Patalins vaut autant come chose abandonnée à souffrir passion en l'essemble des martyrs, qui souffrirent torment pour la sainte foy.*

Le nom de Vaudois (*Valdenses*) ne peut pas dériver de Pierre de Vaux, puisqu'on le trouve dans un manuscrit de Cambridge de l'an 1100, c'est-à-dire soixante ans avant lui :

Que non vollia maudire, ni jurar, ni mentire,
Ni avourtar, ni ancire, ni prenre de l'œutrui,
Ni venjar se de li sio ennemie,
Illi dison quel es Vaudés, et degne de murir.

Peut-être vient-il de *wald*, forêt. On les indiquait, du reste, par des noms plus particuliers, tels que : *Pauvres de Lyon*, *Gazzari*, *Arnaldistes*, *Giuseppini*, *Leonistes*, *Bulgari* (d'où le *bougre* des Français et le *bolgiron* des Lombards), *Circoncis*, *Publicani*, *Insabbasaiati*, *Comisti*, *Vanni*, *Fursci*, *Romulari*, *Carantani*, *credenti di Milano*, *di Bagnolo*, etc.

reste des institutions romaines, s'élevait, à la manière germanique, le château fortifié du seigneur féodal, et non loin de là le rempart, derrière lequel les citoyens s'étaient mis à l'abri des incursions de l'étranger et des avanies de la noblesse. Les Languedociens s'adonnaient volontiers aux armes, non par cupidité ou par amour de la patrie, mais par esprit chevaleresque, par goût pour les exercices militaires et pour les aventures, ce qui les faisait courir soit en Palestine, soit en Espagne, pour y combattre les Arabes. Ils avaient toutefois conçu de la sympathie pour ces derniers dès le temps où Narbonne avait été la capitale du royaume arabe, au nord des Pyrénées. Quelques débris des Arabes étaient restés parmi eux confondus avec les Latins, les Francs, les Goths-Espagnols; éléments très-disparates dont s'était formée cette nation d'empreintes diverses, chez laquelle se développèrent l'imagination, l'amour des arts et le goût des plaisirs délicats.

Les premiers vers composés dans les idiomes nouveaux avaient été chantés dans cette contrée sur la mandoline de l'élégant troubadour, qui s'en allait par les châteaux, célébrant l'amour et les hauts faits des preux, ou lançant les traits de la satire contre les grands et les prêtres. Le comte de Toulouse était devenu comte de Tripoli à l'époque de la première croisade; il passait pour le plus riche seigneur de la chrétienté, bien qu'il fût entouré d'ennemis. Prenant peu souci des excommunications de l'Église, il donnait l'exemple d'un luxe scandaleux, trop imité par ses sujets.

La diversité d'origines faisait que ces Français du midi, d'accord dans leur haine pour la domination étrangère, ne savaient pourtant pas s'unir entre eux, ni s'entendre pour vivre tranquilles; ils s'alliaient tantôt avec le roi de France, tantôt avec celui d'Angleterre, se laissaient circonvenir par leurs suggestions, et n'obtenaient la paix que lorsque les *sterlings et les tournois avaient rompu les trêves*.

Au milieu d'eux se propagèrent les doctrines hétérodoxes, mélangées à celles d'Emeric de Chartres, qui enseignait dans l'université de Paris que la loi de l'Esprit Saint avait abrogé celle de Jésus-Christ; on les appela Albigeois, parce que la persécution dirigée contre eux commença à Alby. En 1167, Nicétas ou Niquintas, leur pontife, étant venu de Constantinople, convoqua en concile, près de Toulouse, les représentants de la Lombardie, de la France septentrionale, d'Alby,

de Carcassonne et d'Arras (1). Il exposa dans cette assemblée les coutumes du manichéisme d'Asie, consacra plusieurs évêques, répartit différemment les diocèses de la province, et prêcha la pauvreté et le renoncement du monde. Il n'est pas facile, au surplus, d'éclaircir ce qu'il y a de vrai dans tout cela.

Il n'est guère moins difficile de savoir en quoi consistaient précisément les erreurs de ces hérésiarques, ni si elles avaient un fond commun, sous la variété infinie qui est le propre de l'erreur. Ils n'avaient point de livre dépositaire de leur croyance symbolique, comme l'on dit aujourd'hui, ou du moins il n'est pas parvenu jusqu'à nous; et saint Bernard assure que, différents des autres hérétiques qui se révèlent et prêchent leurs doctrines, ceux-là ne cherchaient qu'à se cacher. Réduits aux livres qui les réfutent (2) et aux imputations recueillies

(1) Giesler, II, p. 495 : *Anno* MCLXVII *Incarnationis dominicæ, in mense madii, in diebus illis ecclesia Tolosana adduxit papa Niquinta in castro Sancti Felici, et magna multitudo hominum et mulierum ecclesiæ Tolosanæ, aliarumque ecclesiarum vicinæ congregaverunt se ibi, ut acciperent consolamentum, quod dominus papa Niquinta cœpit consolare. Postea vero Robertus de Sperone, episcopus ecclesiæ Francigenarum, venit cum consilio suo similiter, et Sicardus Cellarerius ecclesiæ Albiensis episcopus venit cum consilio suo, et Bernardus Catalani venit cum consilio suo ecclesiæ Carcassensis, et consilium ecclesiæ Arauensis fuit ibi... Post hæc vero papa Niquinta dixit ecclesiæ Tolosanæ : « Vos dixistis mihi ut « ego dicam vobis consuetudines primitivarum ecclesiarum, sint leves aut « graves : et ego dicam vobis : Septem ecclesiæ Asiæ fuerunt divisæ et ter« minatæ inter illas, et nulla illarum faciebat aliquam rem ad suam con« tradictionem. Et ecclesiæ Romanæ et Drogometiæ, et Melenguiæ, et Bul« garæ, et Dalmatiæ sunt divisæ et terminatæ, et una ad alteram non « fecit aliquam rem ad contradictionem, et ita pacem habent intra se. « Similiter et vos facite. »*

Sandii Nucletus, *Hist. eccles.*, IV, 404 : *Veniens papa, Nicetas nomine, a Constantinopoli*, etc.

(2) Nous avons eu occasion d'étudier ce point en particulier, en consultant un grand nombre d'ouvrages, de manuscrits et de procédures. Parmi les Italiens contemporains, nous citerons avant tout le révérend père Moneta de Crémone, homme dissolu, qui se convertit en entendant prêcher à Bologne Réginald d'Orléans. Fait inquisiteur pour la foi, à Milan, en 1220, il se lança *tanquam leo rugiens* contre les hérésies, et écrivit une somme théologique, gros volume in-folio publié à Rome, en 1743, par le P. Thomas-Augustin Ricchino, sous ce titre : *Ven. patris Monetæ Cremonensis, ordinis prædicatorum, sancto patri Dominico æqualis, adversus Catharos et Valdenses libri quinque.* Le moine Ranieri Saccone, après avoir été cathare pendant dix-sept ans, se convertit, et persécuta, comme nous le verrons, ses anciens frères. Sa *Summa de Catharis et Leonistis, sive Pauperibus de Lugduno*, a été insérée dans le *Thesaurus novus anecdotorum* des PP. Martène et Durand,

par les historiens qui les tenaient d'un vulgaire prévenu, nous nous trouvons en présence de doctrines et de méfaits des plus contradictoires. Ils auraient proclamé la création tantôt l'œuvre de Dieu, tantôt celle du démon; tantôt ils auraient prêché un Dieu matériel, tantôt soutenu que le Christ n'était qu'une ombre : les uns prétendaient qu'ils admettaient à la foi tous les mortels, et d'autres qu'ils excluaient les femmes de la félicité éternelle. Ceux-ci veulent qu'ils aient simplifié le culte; ceux-là qu'ils aient ordonné cent génuflexions par jour; d'autres leur imputent d'avoir proclamé licites les voluptés les plus grossières; d'autres enfin leur font réprouver jusqu'au mariage.

Il semble, toutefois, que la croyance dans les deux principes fut générale parmi eux; du mauvais seraient sortis le monde et l'Ancien Testament, principe de mensonge, puisqu'il avait été dit à Adam : *Si tu manges de ce fruit, tu mourras;* et qu'il ne mourut pas après en avoir mangé; principe d'extermination, puisque tant d'hommes périrent dans le déluge, à Sodome, à Gomorrhe, dans les flots de la mer Rouge, et que tant de meurtres furent commandés à Moïse et à David.

Dans le Nouveau Testament, ils n'admettaient que les quatre Évangiles, les Épîtres de saint Paul, les sept Canoniques et l'Apocalypse. S'appuyant sur l'*obedire oportet magis Deo quam hominibus*, ils s'émancipaient de toute autorité terrestre, ne reconnaissant ni pape, ni évêques, ni rites de l'Église, ni canons ou décrétales. Ils rejetaient l'extrême-onction, le purgatoire, et, en conséquence, les prières pour les morts, l'intercession des saints, et l'*Ave Maria*. A leurs yeux, il suffisait, pour contracter mariage, du consentement des deux parties, sans que la bénédiction y fût nécessaire. Le baptême administré aux enfants était sans valeur; Dieu ne descendait pas dans l'hostie consacrée par un officiant indigne. Ils n'admettaient aucune autorité temporelle de la part des prêtres. L'Église romaine, telle qu'ils la voyaient administrée, n'était

t. V, p. 1759. Dans cette *summa* se trouve mentionné un volume de dix cahiers, où Jean de Lugio avait consigné ses erreurs. Bonaccorso, précédemment évêque des cathares à Milan, les réfuta dans sa *Manifestatio hæresecos Catharorum Bonaccursi, quondam magistri illorum Mediolani*. Elle fait partie du *Spicilegium* du P. d'Achery, t. I, p. 208; 1723. Voyez aussi, dans le *Thesaurus* susdit (Paris, 1717, t. V, p. 1073), une *Dissertatio inter catholicum et patarinum*, et l'ouvrage d'Étienne de Belleville, *inquisiteur*.

pas un concile sacré, mais une réunion perverse. Les papes Sylvestre et Laurent n'étaient pas saints. Il ne devait point y avoir de résurrection de la chair; c'était chose risible que la distinction des péchés en véniels et en mortels. Ils ne voyaient dans les miracles que des prestiges du démon. Il ne fallait point adorer la croix, parce que c'était un symbole d'opprobre; il ne fallait prêter de serment pour quoi que ce soit; et c'était sans droit que les magistrats infligeaient la peine de mort ou d'autres châtiments corporels.

On peut voir par là que ces hérétiques enlèvent tout mérite d'originalité aux novateurs du seizième siècle, du moins en ce qui regarde l'exercice d'une critique hardie sur les livres saints. Réduits à la raison individuelle, après avoir renié l'autorité, ils devaient nécessairement flotter à l'infini; il est impossible de discerner les nuances de leurs hérésies, attendu qu'ils ne formaient pas, comme les anciens philosophes, autant d'écoles opposées, et qu'ils n'établissent ni principes supérieurs ni symboles, comme ceux qui, plus tard, se détachèrent de l'Église catholique (1). On peut donc considérer comme définition la

(1) L'inquisiteur Étienne de Belleville raconte que sept évêques de croyances diverses se réunirent dans la cathédrale d'une ville de Lombardie, pour se mettre d'accord sur les points de leur foi; mais que, loin de s'entendre, ils se séparèrent, en s'excommuniant réciproquement. Trois sectes dominaient en Lombardie : les cathares, les concoréziens et les bagnolais. Les cathares, appelés aussi albanais (d'albigeois probablement par corruption), se subdivisaient en deux fractions. A la première appartenait l'évêque Balansinanza de Vérone, à l'autre Jean de Lugio, Bergamasque. Outre les croyances communes que nous avons énumérées, les premiers disaient qu'un ange avait apporté le corps de Jésus-Christ dans le sein de Marie sans qu'elle y eût part; que le Messie était né, avait vécu et souffert, était mort et ressuscité seulement en apparence; que les patriarches avaient été des ministres du démon; que le monde était éternel. Les autres soutenaient que les créatures avaient été formées, celles-ci par le bon principe, celles-là par le mauvais, mais de toute éternité; que la création, la rédemption, les miracles étaient arrivés dans un autre monde, tout à fait différent du nôtre; que Dieu n'est pas tout-puissant, parce qu'il peut être contrarié dans ses œuvres par le principe opposé à lui; que le Christ a pu pécher, etc.

Les concoréziens (appelés peut-être ainsi du bourg de Concorezzo, près de Monza) admettaient un principe unique, mais déliraient ensuite sur l'unité et sur la trinité. Selon eux, Dieu avait créé les anges et les éléments; mais l'ange rebelle, devenu démon, forma l'homme et l'univers visible : le Christ avait été de nature angélique.

Les bagnolais (ainsi nommés de Bagnolo en Piémont, ou de Bagnols en Provence) voulaient que les âmes eussent été créées par Dieu avant le monde, et qu'elles eussent alors péché; que la sainte Vierge fût un ange. Le Christ, selon

plus générale de leurs doctrines celle que fit un converti à l'archevêque Arnold de Cologne : *Ils regardent comme faux tout ce que l'Église croit ou fait.*

Sacrements. Quant aux rites, ils conservaient quatre sacrements, non d'institution divine, mais d'invention humaine. Ils s'approchaient chaque jour de l'Eucharistie, ou, pour mieux dire, ils croyaient s'en approcher, et voici comment : lorsqu'ils étaient assis pour prendre leur repas de compagnie, le plus âgé des convives se levait, et, tenant en main le pain et le vin, il s'écriait : *Gratia Domini Nostri Jesu Christi sit semper cum omnibus vobis !* Il rompait ce pain et le distribuait pour accomplir ce précepte de l'Évangile : « Vous ferez ceci en mémoire de moi. » Le jour de la cène du Seigneur, ils faisaient un banquet plus solennel. Le ministre, se plaçant alors devant une table sur laquelle étaient une coupe de vin et un gâteau azyme, disait : *Prions Dieu qu'il nous pardonne nos péchés par sa miséricorde, et qu'il exauce nos vœux; et récitons sept fois le* Pater noster *en l'honneur de Dieu et de la très-sainte Trinité.* Tous s'agenouillaient alors ; puis, l'oraison faite, ils se relevaient; le ministre bénissait le pain et le vin, rompait le pain, qu'il donnait à manger aux assistants, faisait boire ensuite le vin, et le sacrifice était ainsi accompli.

La confession des péchés se faisait par tous à la fois, et l'un des assistants répétait, au nom de tous les autres, la formule suivante : *Nous confessons devant Dieu et devant vous que nous avons beaucoup péché en œuvres, en paroles, par la vue, par la pensée,* etc. La confession la plus solennelle avait lieu quand le pécheur, en présence d'un certain nombre de ses coreligionnaires, le livre des Évangiles sur la poitrine, prononçait

eux, avait bien pris un corps humain pour souffrir ; mais, loin de le glorifier, il l'avait au contraire déposé lors de son ascension.

Ranieri distingue seize églises de cathares en Lombardie : une des albanais, résidant principalement à Vérone, au nombre de cinq cents; une autre des concoréziens, qui, dans toute la Lombardie, se seraient élevés à quinze cents ; celle des bagnolais disséminés à Mantoue, à Milan et dans la Romagne, n'excédant pas deux cents ; l'Église de la Marche n'en comptait que cent ; il y en avait autant dans celles de Toscane et de Spolète; cent cinquante environ de l'Église de France, résidant à Vérone et dans la Lombardie; deux cents des Églises de Toulouse, d'Alby, de Carcassonne : cinquante de celles des Latins et des Grecs de Constantinople, et cinq cents des autres de l'Esclavonie, de la Lorraine, de Philadelphie et de la Bulgarie. Mais, remarque l'auteur, il faut que ces cathares, dont le chiffre monterait à peine à quatre mille, soient entendus dans le sens d'hommes parfaits, attendu que les croyants sont sans nombre.

ces mots : *Je suis ici devant Dieu et devant vous pour me confesser et me déclarer en faute pour tous les péchés que j'ai commis jusqu'ici, et en recevoir le pardon de vous.* On lui donnait l'absolution en posant sur sa tête les Évangiles. Si un croyant retombait, il devait s'en confesser et recevoir de nouveau l'imposition des mains.

L'élection des chefs tenait lieu du sacrement de l'ordination. La hiérarchie se composait de quatre degrés, l'évêque, le fils aîné, le fils puîné et le diacre. A l'évêque appartenait de préférence le droit d'imposer les mains, de rompre le pain, de réciter l'oraison ; à son défaut, il était suppléé par le fils aîné, et ainsi de suite jusqu'au diacre, qui pouvait aussi être remplacé par un simple croyant ou même par une cathare. Les deux fils étaient les coadjuteurs de l'évêque ; ils visitaient les cathares, et avaient dans chaque ville un diacre pour entendre les petits péchés une fois le mois. Avant de mourir, l'évêque inaugurait le fils aîné, comme son successeur, par l'imposition des mains.

Ils n'avaient point de baptême d'eau, et le remplaçaient par l'imposition des mains, qu'ils appelaient *consolation* ou baptême spirituel ; ou bien encore baptême de l'Esprit Saint : on ne pouvait sans cela obtenir la rémission d'un péché mortel ni la communication de l'esprit consolateur (1). Si l'un des parfaits imposait les mains à un moribond et récitait l'Oraison dominicale, le mourant était certainement sauvé. Les albigeois niaient que cet effet fût le résultat de l'imposition des mains, une œuvre du diable, comme l'est l'œuvre des mains, ne pouvant produire aucun bien ; mais ils le disaient produit par la prière. Ils s'accordaient toutefois à reconnaître que la consolation était sans valeur pour effacer les fautes, si elle était faite par un homme en état de péché, suivant en cela la doctrine déjà professée par les anciens donatistes, que le Saint-Esprit ne peut être conféré par celui qui l'a perdu. Il y était procédé en conséquence par deux ministres, sans que ce moyen bannît pour cela toute crainte sur son efficacité.

Ranieri ajoute qu'après avoir donné la consolation à un moribond ils lui demandaient s'il voulait aller au ciel parmi les martyrs ou parmi les confesseurs : s'il choisissait les premiers,

(1) La *consolation* des albigeois décida le concile de Latran à ordonner de se confesser au moins une fois l'an.

ils le faisaient étrangler par un sicaire soudoyé à cet effet; s'il optait pour les seconds, on ne lui donnait plus à boire ni à manger. Atrocités gratuites, imputées d'ordinaire par l'ignorance ou par la malignité à toutes les congrégations secrètes, et que nous trouvons attribuées aux premiers chrétiens, puis aux gnostiques, et de nos jours même aux juifs et aux catholiques dans des pays qui se vantent d'une grande civilisation (1). Il n'est pas de méfait dont n'aient été accusés les patarins : c'étaient des voleurs, des usuriers, surtout des hommes charnels, pratiquant la communauté des femmes, outrageant la nature, adultères, incestueux à tous les degrés; ils avaient érigé en précepte que l'homme ne pouvait pécher de l'ombilic au bas du corps, attendu que le péché provient du cœur.

Ce qui donne la conviction que de pareilles assertions sont fort éloignées de la vérité, c'est de voir ailleurs, et dans les livres même de leurs ennemis, que ces mêmes hommes regardaient comme péché jusqu'au commerce conjugal; qu'ils s'imposaient des abstinences rigoureuses pour dompter la chair rebelle à la volonté et esclave du mauvais principe; qu'ils avaient quatre carêmes dans l'année; qu'ils s'abstenaient constamment de viandes et de lait, et s'imposaient des jeûnes fréquents et des oraisons réitérées. Le dominicain Sandrini, qui put fouiller à son aise dans les archives du saint-office, en Toscane, et qui voulut les compulser, s'exprime ainsi : « Malgré « toutes mes recherches dans les procédures dressées par nos « frères, je n'ai pas trouvé que les hérétiques consolés se li« vrassent, en Toscane, à des actes énormes, ni qu'il se commît « jamais parmi eux, surtout entre hommes et femmes, des « excès sensuels. Or, si les religieux ne se sont pas tus par « modestie, ce qui ne me paraît pas croyable de la part d'hom« mes qui faisaient attention à tout, leurs erreurs étaient plu« tôt des erreurs d'intelligence que de sensualité (2). »

Initiations. Nous n'hésitons donc pas à rejeter comme supposées certaines professions de foi rapportées par leurs antagonistes. Selon

(1) En 1840, les juifs de Damas furent accusés de tuer annuellement un homme le jour de Pâques, pour leurs cérémonies, procès qui fit alors grand bruit; et nous avions entendu peu auparavant, dans le parlement d'Angleterre, le reproche fait aux catholiques d'Irlande d'égorger un enfant sur l'autel : *as if he were to slay a young child.*

(2) Ap. LANZI, *Lezioni d'antichità toscane*, XVII.

ceux-ci, les initiés auraient renoncé non-seulement à toutes les saines croyances de la religion, mais à toute morale, à toute pudeur, à toute vertu. Nous pouvons toutefois considérer comme vraie la formule d'initiation que nous trouvons dans le recueil de Martène, parce qu'elle a été fournie par Saccone, qui lui-même avait appartenu aux consolés, et qu'il devint ensuite un de leurs persécuteurs les plus acharnés, selon l'usage constant des renégats. Or, qu'y voyons-nous?

Quand les croyants sont réunis, l'évêque ou celui qui le remplace demande au néophyte : *Veux-tu te rendre à notre foi?* Celui-ci, en répondant affirmativement, s'agenouille, et prononce le *Benedicite.* Alors le ministre répète par trois fois : *Dieu te bénisse!* en s'éloignant de plus en plus de l'initié, qui reprend : *Priez Dieu de me faire bon chrétien;* et le ministre de dire : *Dieu soit prié de te faire bon chrétien.*

Il l'interroge ensuite en ces termes : *Te soumets-tu à Dieu et à l'Évangile? — Oui.*

Promets-tu de ne pas manger de chair, d'œufs, de fromage. ni autre chose, sinon d'eau et de bois (c'est-à-dire des fruits et des poissons)? — *Oui.*

Promets-tu de t'abstenir de mentir? — De ne pas jurer? — De ne pas tuer même des veaux? — De ne point faire débauche de ton corps? — De ne point aller seul quand tu peux avoir compagnie? — De ne point manger seul quand tu peux avoir des commensaux? — De ne point coucher sans caleçon ni sans chemise? —De ne jamais renoncer à la foi par crainte du feu, de l'eau ou de tout autre supplice? — Oui.

Quand le néophyte avait satisfait à ces questions, toute l'assemblée se mettait à genoux; le prêtre posait sur le novice le livre des Évangiles, et lisait le commencement de l'évangile de saint Jean; puis il le baisait par trois fois. Ainsi faisaient tous les autres, qui se donnaient l'un à l'autre le baiser de paix. On mettait alors au cou de l'initié un fil de soie et de laine, qui jamais ne devait se détacher.

Dans leur croyance, comme dans celle de toutes les sectes, il y avait un arcane dont la connaissance n'était donnée qu'à quelques-uns, appelés *parfaits* ou *bons hommes.* « J'ai su d'un « prêtre, » dit Étienne de Belleville, qui l'avait ouï en confession, « que ces hérétiques, pour se connaître entre eux, se di- « sent en se rencontrant, l'un : *Prends-le par l'oreille*, et

« l'autre en réponse : *Sois le bien venu*, et récite leurs princi-
« paux commandements (1). »

Parmi les poésies provençales, il y en a une des vaudois, intitulée *le Nouveau Confort*, que nous rapporterons ici :

« Je vous envoie ce nouveau confort de vertueux travail, vous écrivant en amour et en charité; et je vous prie chèrement, pour l'amour du Seigneur, d'abandonner le siècle, de servir Dieu avec crainte.

« Vous dormez longuement dans votre méchanceté; vous ne voulez pas vous réveiller, parce que vous suivez la paresse en vous reposant doucement dans le lit de l'avarice, en vous faisant un oreiller de la cupidité.

« Toute votre vie est un sommeil : en dormant vous songez un songe de plaisir; il vous semble que votre rêve ne peut faillir : vous resterez surpris et bien affligés à votre réveil !

« Vous prenez plaisir à votre vain songe. A l'improviste, le bâton de la mort vous frappera et vous réveillera; et vous tomberez en mauvais pas, sans que parentage ou richesse vous vienne en aide.

« Le corps sera mis dans une fosse obscure; l'esprit rendra raison selon la justice, et il n'y aura point d'excuse, quelques pleurs que vous versiez et quelques regrets que vous ayez. De tout vous serez payés mesure pour mesure.

Beaucoup sont tentés de tentation menteuse; ils tournent leur intention contre l'Écriture; ils mettent leur dévotion dans des liens charnels, à l'aide desquels le démon les entraînera dans le précipice.

« D'autres sont les serviteurs du Seigneur, marqués de son sceau; le Christ les appelle son petit troupeau; agneaux véritables, souvent persécutés par des loups enragés.

« Ces bons agneaux suivent leur pasteur et le connaissent bien, et lui eux; il les appelle par leur nom, et va au-devant d'eux; et ils entendent sa voix avec mansuétude.

« Venez, et n'attendez pas la nuit ténébreuse; elle est sombre, horrible, épouvantable au delà de toute pensée; à celui qui arrive de nuit ni l'époux ni l'épouse n'ouvriront la précieuse porte. »

Le tort le plus généralement reproché aux patarins est l'obstination. En effet, au milieu des massacres, des tourments, en

(1) Ap. MARTÈNE, *N. Thesaurus*, t. V, p. 1794.

présence d'une mort ignominieuse, loin de se convertir, ils s'endurcissaient davantage, protestaient de leur innocence, expiraient en chantant les louanges du Seigneur, avec l'espérance de se réunir dans son sein. Nous verrons, dans l'histoire des albigeois, ces exemples se multiplier autant que les atrocités des persécuteurs. On conserva longtemps en Lombardie le souvenir d'une jeune fille dont la beauté et les quinze ou seize ans inspiraient à tous une si grande compassion qu'on résolut de la sauver. On voulut donc qu'elle assistât au supplice de son père, de sa mère et de ses frères, condamnés à être consumés par les flammes, dans l'espoir que la terreur déterminerait sa conversion. Mais, après avoir enduré quelques moments ce spectacle atroce, elle s'arracha des bras des exécuteurs, et courut se précipiter dans les flammes, pour confondre son dernier soupir avec celui de ses parents (1).

L'Église.

Mais ce qu'il y avait de plus grave dans ces hérésies c'était la guerre qu'elles faisaient à l'Église extérieure. Le Fils de l'homme l'avait constituée de manière que, sous tous les climats, les croyants restassent unis dans la foi, et indépendants sous le rapport des autorités temporelles. Celles-ci cherchaient naturellement à détruire cette barrière du despotisme ; de là les différends que nous avons vus naître entre le trône et l'autel, et par suite les efforts de certaines sectes pour effacer les dogmes inhérents à l'unité du sacerdoce, en constituant des sociétés religieuses spéciales. Leurs attaques n'avaient que trop de moyens de s'exercer dans les désordres du clergé, dont les prédicateurs, non moins que les poëtes (2), s'accordent à attes-

(1) MONETÆ *Summa.*

(2) Gualpert Mapète, clerc de Henri II, roi d'Angleterre, adresse au pape une plainte qui, sérieuse ou non, fait connaître la manière de vivre des prébendés.

Tanto viro locuturi
Studeamus esse puri,
Sed et loqui sobrie :
Carum care venerari,
Et ut simus caro cari,
Careamus carie.....
Commendarem mundi mores,
Sed virtutis amatores
Paucos esse doleo :
Quod si pravos non defendam,
Et eis non condescendam,
Bella mihi video.....

Sed quis sum qui ausim loqui
Coram tanto ? quis ego, qui
Sano fretus capite,
Rodo pravos in aperto,
Vox clamantis in deserto :
Rectas vias facite !
Quid desertum, nisi mundus ?
Mundus quidem, sed immundus
Quia munda respuit,
Sed desertum dici dolet,
Nam quod fructum dare solet
Ecce prorsus aruit.

ter la dépravation. Des écrivains très-religieux confessent que les ecclésiastiques languedociens étaient fort pervertis, recru-

Qui solebat in prælatis
Germinare largitatis
Et pudoris flosculos,
Tali partu destitutum
Gramen affert non virtutum,
Sed spinas et tribulos.
Qui sunt spinæ tribulique?
Qui pastores prælatique?
Amatores muneris,
Qui non pascant, sed pascantur,
Non a pasco derivantur,
Sed a pascor pasceris.
Blandos amant et bilingues.
Canes muti, tauri pingues,
Gigantium fraterculi.
Qui thesauros coacervant,
Non dispergunt, sed observant
Ut pupillam oculi.
Omnis habens muneratur·
Non habenti supplantatur
Id ipsum quod habuit.
In deserto mundi hujus
Nemo floret, nisi ejus
Bursa nondum vomuit.
Bursa prægnans principatur,
Sapiensque conculcatur,
Si manus ære vacet.
Nam si pauper sit Sophia,
Vilis erit : quare? quia
Pauper ubique jacet.
Pauper jacet : sed palpones
Quorum blandi sunt pimones,
Et ipsi sunt jacula,
Isti sunt quos mundus amat,
Et de quibus psalmus clamat,
Beati in macula.
In macula sunt beati,
Sed non sunt immaculati,
Teste conscientia :
Vivit leno more suis,
Quia in labiis suis
Diffusa est gratia.
Quid dant artes, nisi luctum
Et laborem? vel quem fructum
Fert genus et species?
Olim plures non est mirum,
Provehebat arma virum
Et fraternas acies.
Antiquitus nam studere
Fructus erat, et habere
Declamantes sajos :
Nunc in arca sepelire
Nummos, majus est quam scire
Bella per Æmathios.
Si per aquas Rubri maris
Designatur salutaris
Lavacri lavatio.
Licet hoc scit, quod lucrum fert,
Quid hoc mihi scire confert,
Si sciens esurio?
Christus solet appellari,
Lapis scissus de altari,
Non manu, sed forcipe.
Hoc est notum sapienti,
Sed præbendam requirenti
Nemo dicit : Accipe.
Fudit aquam ter Helias,
Pater sanctus Isaias,
Trinitatem innuis.
Vidit Abram trinum chorum,
Ruth in agro Judæorum
Trinitatem messuit.
Sic involvit rota totam,
Sic deponit lepræ notam
Lex in superficie;
Sic amictum parvipendit
Joseph, quando non attendit
Voci fornificariæ.
Dumque per desertum itur,
A gentili reperitur
Calens unda penitus,
Quia legis in deserto
Reperitur a deserto
Calor Sancti Spiritu.
Hæc scrutari quidam solent,
Post afflicti fame dolent
Plus vacasse studio,
Unde multi perierunt,
Et labore defecerunt
Scrutantes scrutinio.
Ergo quia tot oppressis
In studenda prava messis
Creditur plus aspera :
Ad Romani sedem patris
Et ad sacrosanctæ matris
Sum reversus ubera.
Turpe tibi, pastor bone,
Si divina lectione
Spreta, fiam laicus :
Aut absolve clericatu,

tés qu'ils étaient pour la plupart parmi des serfs, auxquels les nobles faisaient conférer les ordres pour jouir en leur nom des biens des églises (1) : ces prêtres conservaient envers leurs patrons des habitudes serviles; et, réunissant la corruption à l'ignorance, ils dépouillaient les malades, les orphelins, les veuves, pour dissiper dans l'orgie et le libertinage l'argent destiné à les secourir. Les novateurs avaient donc à leur disposition un thème malheureusement trop vrai lorsqu'ils élevaient la voix contre le clergé; et le vulgaire se persuadait facilement que ceux qui dénonçaient des immoralités réelles pouvaient signaler dans les dogmes des faussetés non moins réelles.

L'Église, dans le principe, opposa aux erreurs les remèdes qu'il lui convient d'employer : réformer les siens d'abord, avertir ou excommunier ensuite les dissidents. Dans le concile 1163.
de Tours, l'archevêque de Narbonne avait condamné les *bons hommes* qui attaquaient l'autorité de l'Ancien Testament et la sainteté du mariage. Les rois de France et d'Angleterre envoyèrent à Toulouse le légat Pierre de Saint-Chrysogone et 1178.
plusieurs évêques pour extirper l'hérésie. Le chevalier Pierre Mauran, qui la prêchait, fut mis en prison et, après son abjuration, destiné, comme expiation, à servir les pauvres durant trois ans à Jérusalem. Dans le concile de Latran, Alexandre III 1179.
lança l'anathème contre les hérétiques répandus dans la Gascogne, l'Albigeois, le Toulousain, sous les noms de cathares, de patarins, de poplicains ou autres.

Le zèle des moines, et surtout des ordres nouveaux, s'exerça ardemment contre ces hérétiques. Diverses congrégations avaient été instituées au commencement du onzième siècle; ainsi, en Languedoc, celle des Bons Hommes, fondée par Étienne de 1076.
Thiers, gentilhomme d'Auvergne, qui après sa mort fit tant de miracles que le nouveau prieur lui enjoignit de les cesser, attendu que l'ordre récemment établi n'aspirait pas à faire tant parler de soi. Dans le Dauphiné, Bruno de Cologne, savant 1084.
théologien, fonda les chartreux, ordre très-rigide, où la parole même était interdite, pour ne laisser de place qu'à la prière et à la copie des livres. Nous avons déjà vu la règle de Saint-

Nouv. ordres religieux.

Vel fac ut in cleri statu
Perseverem clericus.
Dulcis erit mihi flatus,
Si præbenda muneratus
Reditu, vel alio,
Vivam licet non abunde,
Saltem mihi detur unde
Perseverem studio.

(1) Voyez les PP. VIC et VAISSETTE, dans l'*Histoire de Languedoc*.

Benoît, réformée d'abord par Benoît d'Aniane, et ensuite dans l'ordre de Cluny, qui s'enrichit promptement néanmoins, à tel point que saint Bernard vit l'abbé de ce monastère mener à sa suite soixante chevaux et plus (1). Saint Robert, ayant quitté l'abbaye qu'il avait fondée à Molêmes, se retira près de Dijon, dans le désert de Cîteaux, où il renouvela toute la rigueur de la règle de Saint-Benoît, et ne voulut pas même recevoir de novices. A l'habit noir il substitua un habit blanc, obligea les religieux au travail comme dans les commencements de l'institution; et tandis que les autres congrégations aspiraient à se rendre indépendantes des évêques, il promit, au nom de la sienne, une soumission entière. Peu de temps après, l'ordre de Cîteaux comptait dix-huit cents maisons d'hommes et quatorze cents de femmes.

Ordre de Cîteaux. 1098.

Une telle rigidité plut au génie austère et contemplatif de saint Bernard, qui choisit cette règle, et qui, par sa réputation de sainteté, accrut la considération du nouveau monastère. Aussi bientôt ne fut-il plus assez vaste; il en fut fondé à Clairvaux un autre, dont Bernard, âgé seulement de vingt-cinq ans, fut le premier abbé. En peu de temps, le désert se couvrit de cultures et se remplit d'ouvriers travaillant dans une activité silencieuse; et Clairvaux servit de modèle aux couvents qui se multiplièrent ailleurs.

Guillaume de Champeaux, maître et ensuite adversaire d'Abélard, persuada à Louis VI de construire près de Paris, en l'honneur de saint Victor de Marseille, une abbaye à laquelle fut attachée une congrégation de chanoines réguliers, consacrés à l'enseignement.

Robert d'Arbrissel, qui avait voué principalement son éloquence à la conversion des femmes de mauvaise vie, fonda en Poitou, dans la vallée de Fontevrault, deux monastères sous la règle de Saint-Benoît, l'un pour les hommes, et l'autre pour les femmes; mais son zèle ne lui laissait pas apercevoir les désordres qui se glissaient parmi les nouveaux convertis, parmi lesquels il ne séparait point les deux sexes : ainsi la supérieure des femmes y exerçait l'autorité sur les hommes. Le nombre des moines et des religieuses s'accrut par la suite; mais on fut obligé de modifier la règle.

(1) *Mentior si non vidi abbatem sexaginta equos et eo amplius in suo ducere comitatu... Omitto oratoriorum immensas altitudines*, etc. T. IV, p. 33, édit. Mabillon.

Prémontrés. 1120.

L'évêque de Laon fonda un ordre à Prémontré, avec le concours de saint Norbert, chapelain de Henri V, puis archevêque de Magdebourg; l'ordre des Prémontrés devint l'un des plus célèbres de ce temps.

Cette habitude de méditer constamment sur eux-mêmes et de s'élever jusqu'à la beauté ineffable, de surprendre le mal à sa naissance, sous ses formes les plus fugitives, et d'aspirer avec ardeur au bien infini, au beau substantiel développait dans ces solitaires une grande délicatesse de sentiment, une vue intérieure pleine de pénétration. De là cette profonde connaissance de l'homme qui apparaît chez leurs moralistes et leurs orateurs.

Humiliés.

D'autres ordres s'adonnaient particulièrement au travail. Quelques Milanais, emmenés prisonniers en Allemagne pendant les guerres de Milan avec l'Empire et désabusés du monde à l'école du malheur, firent vœu à la Vierge Marie, s'ils revoyaient leur patrie, de se consacrer spécialement à son service. De retour dans le pays natal, ils instituèrent l'ordre des Humiliés, qui vivaient chacun chez soi, mais solitaires et s'employant à des œuvres saintes, enveloppés d'une robe grossière de couleur grise. Comme ils eurent beaucoup d'imitateurs, ils achetèrent alors une maison, dans laquelle ils se réunissaient les jours de fêtes pour chanter des psaumes et se livrer à des exercices de piété; les femmes, à l'exemple de leurs maris, embrassèrent le même genre de vie dévote et laborieuse. Saint Bernard rédigea pour eux une règle, d'où il résulta que les Humiliés se séparèrent de leurs épouses. Indépendamment des exercices spirituels, ils se livraient à l'industrie des étoffes de laine et au commerce. Le bienheureux Jean de Méda, qui les transféra à Côme, perfectionna leur institut, en élevant plusieurs d'entre eux à la dignité sacerdotale, et en établissant un prévôt pour la direction de chaque *maison*. Ils se multiplièrent, et acquirent d'immenses richesses par le négoce et par la fabrication des étoffes.

Frères du rachat des captifs. 1199. 1198.

Jean de Matha, gentilhomme provençal, touché de compassion pour ceux qui devenaient esclaves des infidèles, s'unit à Félix de Valois pour travailler à les racheter. Ils formèrent un ordre qui se consacra à mendier dans ce but, et qui fut confirmé par Innocent III, sous le nom de *Trinitaires* (1). Admi-

(1) On les appelait encore Frères du rachat des captifs, ou Frères des Ânes,

rable association de la pénitence et de la charité, que n'épargna pas même une révolution dont le mot d'ordre était *philanthropie!*

Ordre de N. D. de la Merci. 1230. Pierre de Nolasque, gentilhomme du Languedoc, fonda dans le même but l'ordre de Notre-Dame de la Merci, qui fut confirmé par Grégoire IX et dont le siége principal fut en Espagne, puis en Amérique.

Ordre du St.-Esprit. Guy de Montpellier établit aussi dans sa patrie un vaste hôpital confié aux soins d'un ordre laïque, qui bientôt eut une maison à Rome et dans d'autres villes. Quand Innocent III fonda ou augmenta l'hospice de Sainte-Marie *in Saxia*, il en remit l'administration à ces frères, en leur adjoignant quelques ecclésiastiques, qui faisaient le vœu formel d'assister les malades. Les aumônes recueillies en Italie, en Angleterre et en Hongrie étaient affectées les unes à l'hôpital de Rome, et les autres à celui de Montpellier.

Servites. Sept gentilshommes florentins, membres d'une confrérie de la Vierge Marie, eurent une vision dans laquelle il leur fut commandé de renoncer au monde. Ayant donc distribué aux pauvres tout ce qu'ils possédaient, ils se couvrirent d'un sac, se chargèrent de chaînes, vécurent d'aumônes, et prirent le nom de Serviteurs de Marie ou Servites. Ils ouvrirent leur premier couvent sur le mont Senario, près de Florence.

Érémitains. 1256. Plus tard, Alexandre IV réunit en une seule les diverses congrégations d'ermites mendiants, et donna à ses membres le titre d'Érémitains de Saint-Augustin.

Toutes ces sociétés ne formaient pas de couvents isolés, mais des congrégations modelées sur celle de Cluny, dont les membres constituaient un seul corps sous un chef commun. Les religieux de Cluny étaient régis monarchiquement, tandis que ceux de Cîteaux avaient adopté la forme aristocratique; car leur abbé partageait l'autorité suprême avec les abbés de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond, et le pouvoir législatif résidait dans le chapitre général de tous les abbés. Comme on commençait alors à revendiquer les biens usurpés sur les églises par l'inféodation, ceux qui en possédaient les vendaient à bon marché aux nouveaux couvents; ce qui avait

parce qu'ils se servaient d'ânes pour monture, ou Mathurins, parce que leur première maison en France était située près d'une chapelle de Saint-Mathurin.

lieu également pour les églises dont les patrons s'étaient approprié jusque-là les revenus et les dîmes. Par ce moyen, les moines acquirent promptement de grandes richesses.

Nous avons parlé ailleurs des ordres militaires. Il ne nous reste donc plus qu'à faire mention des Carmes, fondés par le Calabrais Berthold, qui leur donna une règle rigoureuse, sur le mont Carmel, où la tradition racontait qu'Élie avait vécu. Transférés ensuite à Chypre, ils se répandirent de là en Europe.

Carmes. 1209.

1238.

Innocent III, trouvant alors que les ordres étaient assez nombreux, défendit qu'il en fût introduit de nouveaux. Cependant il en surgit encore sous son pontificat deux autres qui éclipsèrent tous leurs devanciers, les frères Mineurs et les frères Prêcheurs.

Saint François d'Assise.

La femme de Pierre Bernardone, riche marchand d'Assise, vit un ange lui apparaître, et lui enjoindre d'aller faire ses couches sur la paille d'une étable. Elle y donna le jour à un fils, qui reçut au baptême le nom de Jean. Comme il venait beaucoup de Français dans la boutique de son père, le jeune garçon acquit, en s'entretenant avec eux, tant de facilité à s'exprimer dans leur langue qu'ils le surnommèrent *Francesco*, François (1).

Après s'être montré d'abord joyeux compagnon, d'humeur vive et entreprenante, poëte même, il se convertit à l'âge de vingt-cinq ans. S'étant rendu à Foligno, il y vend ce qu'il avait de marchandises, puis s'en va porter à un prêtre l'argent qu'il en avait reçu. Comme celui-ci refuse de le recevoir, il jette cet argent par la fenêtre. Son père, homme économe, croit qu'il a perdu l'esprit; il le conduit devant l'évêque, et le fait interdire. Sans se plaindre, il se dépouille entièrement, et l'évêque est obligé de lui jeter son manteau pour couvrir sa nudité; puis il renonce à son père, se couvre de haillons, se fait adopter par un pauvre hère, et commence à prêcher, exhalant dans ses discours la charité qui débordait en lui, et se flattant, grâce à elle, de conquérir le monde par la prédication populaire.

Son premier disciple fut Bernard, bourgeois d'Assise. Comme celui-ci s'enquérait s'il devait abandonner le monde, François répondit : *Demandez-le à Dieu.* Ayant donc ouvert au hasard le livre des Évangiles, il y lut ces mots : *Si tu veux être par-*

(1) F. EM. CHAUVIN, *Hist. de saint François d'Assise*; Paris, 1841.

fait, vends ce que tu as, et donne-le aux pauvres. Il l'ouvrit de nouveau, et lut : *Ne portez en voyage ni or ni argent, ni besace ni tunique, ou sandales ou bâton.* » Voilà ce que je cherche, s'écrie alors François, c'est ce que je désire de cœur : c'est là ma règle ; » et il jeta tout ce qui lui restait, à l'exception d'une tunique avec son capuce, qu'il serra autour de ses reins avec une corde.

C'est ainsi qu'il apparaît dans un monde enivré de richesses et de plaisirs; c'est ainsi qu'il s'en va prêchant la pauvreté dans ce monde d'Ezzelin et de Frédéric, proclamant l'amour dans un temps de haines, de superstitions et de guerres. Seize compagnons s'étant réunis à lui, il se soumit avec eux aux plus rudes pénitences et se condamna à une pauvreté absolue, renonçant jusqu'à la possession des meubles les plus indispensables, au point de ne pas même considérer comme étant à lui son habit ou ses livres.

François obtint des Bénédictins une petite chapelle près d'Assise, dite *la Portioncule*; et, l'ayant rebâtie, il y jeta les premiers fondements de son ordre, auquel il assigna par humilité le nom de frères Mineurs : il lui donna pour mission de vivre au milieu des pauvres, des malades, des lépreux, de travailler pour se procurer la nourriture, et de mendier.

Faisant abnégation complète de sa propre volonté, François disait : *Heureux le serviteur qui ne s'estime pas meilleur quand il est exalté par les hommes que lorsqu'il est honni et méprisé! parce que l'homme n'est ni plus ni moins que ce qu'il est devant Dieu.* Comme s'il ne lui suffisait pas d'embrasser le genre humain dans son amour, il l'étend à toutes les créatures, et s'en va chantant par les bois, invitant les oiseaux, qu'il appelle ses frères, à célébrer avec lui le Créateur; il prie les hirondelles, ses sœurs, de cesser leur gazouillement tandis qu'il prêche; les mouches sont aussi ses sœurs, la cendre même est sa sœur (1). Une cigale chante-t-elle, elle l'excite à louer Dieu. Il reproche aux fourmis de montrer trop de souci de l'avenir; il détourne du chemin le ver qui court risque d'être écrasé; fait porter du miel aux abeilles, pendant l'hiver; sauve

(1) *Fratres mei aves, multum debetis laudare Creatorem... sorores meæ hirundines, segetes..... vineas, lapides et silvas et omnia speciosa camporum, terramque et ignem, aerem et ventum ad divinum monebat amorem... Omnes creaturas fratres nomine nuncupabat, frater cinis, soror musca.* THOMAS CELANO, son disciple. Acta SS. octobris, etc.

les lièvres et les tourterelles que poursuit le chasseur ; vend son manteau pour soustraire une brebis au couteau du boucher ; enfin il veut, au jour de Noël, qu'on donne à l'âne et au bœuf une provende meilleure que d'habitude.

Les blés, les vignes, les rochers, les forêts, tout ce que les champs et les éléments renferment de splendide étaient pour lui autant de stimulants à l'amour du Créateur ; et chaque couvent dut réserver dans son petit jardin un carré des fleurs les plus belles, afin d'y trouver à louer le Seigneur (1).

Le trop-plein de cette âme affectueuse s'épanchait en poésies originales comme celui qui les composait, où nulle réminiscence de l'antiquité ne se faisait jour, mais une vive tendresse de cœur et des élans d'amour infini. Il fut un des premiers à employer dans les hymnes pieux la langue italienne ; et un de ses premiers disciples, frère Pacifique, mérita la couronne poétique décernée par Frédéric II.

Saint François, voyant que le nombre des frères Mineurs s'était considérablement accru, songea à leur donner une règle écrite. Comme il était occupé de cette pensée, il rêva, pendant la nuit, qu'il avait ramassé trois miettes de pain extrêmement minces, et qu'il lui fallait les distribuer entre une foule de moines affamés. Il craignait qu'elles ne se perdissent dans ses mains, quand une voix lui cria : *Fais-en une hostie, et donnes-en à qui veut de la nourriture*. Il fit ainsi, et quiconque ne recevait pas avec dévotion la parcelle qui lui revenait se trouvait couvert de lèpre aussitôt. François raconta sa vision à ses frères sans en comprendre le sens ; mais le lendemain, comme il priait, une voix du ciel lui dit : *François, les miettes de pain sont les paroles de l'Évangile ; l'hostie est la règle ; la lèpre est l'iniquité*.

Il se retira alors avec deux compagnons sur une montagne, où, jeûnant au pain et à l'eau, il écrivit sa règle, selon que l'Esprit divin la lui dictait intérieurement. Elle débute ainsi :

(1) C'est une particularité remarquable chez les moines que cette vénération pour les œuvres de Dieu, et le soin qu'ils prennent de conserver les arbres historiques. Nous avons déjà parlé de l'arbre de saint Benoît à Naples. A Rome, on se plaît à aller goûter la fraîcheur sous celui où saint Philippe de Néri élevait à la vertu, par la contemplation du beau, les jeunes gens de son oratoire. A Milan, on montre à Sainte-Sabine un oranger planté par saint Dominique, et un autre à Fondi par saint Thomas d'Aquin. Si Aristote ou Théophraste écrivaient aujourd'hui l'histoire naturelle, ils ne négligeraient pas ces particularités.

La règle des frères Mineurs est d'observer l'Évangile, en vivant dans l'obéissance, sans avoir rien en propre, et dans la chasteté. Pour entrer dans leur ordre il fallait vendre tout son bien au profit des pauvres, et subir, avant de prononcer les vœux, un an d'épreuves rigoureuses. Les supérieurs étaient appelés serviteurs, et tous ces *frères Mineurs* rivalisaient d'humilité, se lavant les pieds les uns aux autres. Celui qui savait un métier pouvait l'exercer pour gagner sa nourriture; sinon il allait en quête de vivres, mais non d'argent. L'ordre lui-même ne pouvait rien posséder que le simple nécessaire. Les frères Mineurs devaient prendre un soin spécial des pauvres, des exilés, des mendiants, des lépreux. Celui qui, étant malade, s'impatiente et réclame des remèdes, est indigne du titre de frère, puisqu'il montre plus de souci de son corps que de son âme. Qu'ils ne fréquentent point les femmes, mais qu'ils leur prêchent toujours la pénitence. Si l'un d'eux pèche avec elles, qu'il soit aussitôt chassé. En voyage, qu'ils ne portent que leur habit, sans même un bâton; et s'ils rencontrent des voleurs, qu'ils se laissent dépouiller. Que celui-là seul prêche qui en a l'autorisation, s'engageant à enseigner la doctrine de l'Église sans emprunter de formules à la science profane, sans rechercher les suffrages. Un général, élu par tous les membres, résidera à Rome, assisté d'un conseil; de lui relèveront les provinciaux et les prieurs. Les chapitres généraux seront composés des chefs de chaque province, des prieurs et des députés de chaque couvent. Toute communauté tiendra un chapitre une fois l'an; les supérieurs d'Italie se réuniront tous les ans, et tous les trois ans ceux de l'autre côté des Alpes et d'outre-mer

1210. Innocent III, à qui François se présenta en lui demandant la confirmation de son ordre, c'est-à-dire le droit de prêcher, de mendier et de ne posséder rien, pensa d'abord que la tâche était au-dessus des forces humaines; en conséquence il répondit par un refus. Mais, dans une vision, il lui sembla que l'église de Saint-Jean de Latran menaçait ruine, et qu'elle était soutenue par deux hommes, l'un Italien, l'autre Espagnol, François d'Assise et Dominique de Guzman. Il approuva donc l'ordre de vive voix d'abord, et ensuite solennellement dans le concile
1215. de Latran.

Quatre ans après l'approbation du saint-siége, François, ou, comme on l'appelait, le père Séraphique, avait réuni cinq mille religieux dans la seule Italie. Ils allèrent se multipliant à tel

point que, malgré la Réforme qui sépara du saint-siége la moitié de l'Europe, ils montaient, dit-on, à l'époque de la révolution française, à cent quinze mille, répartis dans sept mille couvents de diverses règles. C'étaient les membres d'une république qui avait pour siége le monde et pour citoyens quiconque en adoptait les vertus rigides. Allant pieds nus, vêtus comme les pauvres d'alors, s'exprimant dans le langage vulgaire, ils se répandaient partout, en parlant au peuple comme il veut qu'on lui parle, avec force, d'une manière dramatique, et même avec un certain cynisme, excitant les pleurs et le rire en pleurant et en riant eux-mêmes, descendant jusqu'aux trivialités, affrontant, provoquant les tourments et jusqu'aux huées.

Le saint fondateur voulait, s'il lui fût arrivé de rompre le jeûne, qu'on le traînât par les rues en le frappant de coups, et en criant derrière lui : *Tenez, voyez le glouton qui s'engraisse de chair de poulet sans que vous en sachiez rien!* Il prêchait à Noël dans une étable, avec le foin, l'âne et le bœuf; et quand il prononçait *Bethléem,* il bêlait comme un jeune agneau ; chaque fois aussi qu'il prononçait le nom de Jésus, il se léchait les lèvres, comme pour en savourer la douceur. Dans les dernières années de sa vie, il portait imprimés sur son corps les stigmates des plaies du Rédempteur.

Le même homme interposait sa parole tendre au milieu des haines rugissantes. Informé qu'il s'était élevé un démêlé entre les magistrats et l'évêque d'Assise, il envoya ses frères chanter à l'évêché son *Cantique du soleil,* auquel il ajouta alors ces paroles : *Loué soit le Seigneur en ceux qui pardonnent pour l'amour de lui, et supportent patiemment les souffrances et les tribulations ! Bienheureux ceux qui persévèrent dans la paix, parce qu'ils seront couronnés par le Très-Haut.*

Il n'en fallut pas davantage pour apaiser l'irritation. « Le jour « de l'Assomption de l'an 1222, dit Thomas, archidiacre de « Spalatro, suivant les écoles à Bologne, je vis François prê- « cher sur la place devant le palais public, où presque toute « la ville était réunie. L'exorde de son sermon fut de parler « des anges, des hommes et des démons. Il s'exprima si bien « sur ces esprits que beaucoup de lettrés, qui étaient présents, « ne furent pas médiocrement surpris d'un langage si juste de « la part d'un homme simple et inculte. Mais tout son discours « eut pour but d'éteindre les inimitiés et d'amener des récon-

« ciliations Sordide dans ses habits, d'un aspect misérable, « d'un visage humble, Dieu mit pourtant une telle efficacité « dans ses paroles que plusieurs familles nobles, entre les- « quelles une rage inhumaine, des haines invétérées avaient « entretenu des hostilités furieuses avec grande effusion de « sang, furent ramenées à des dispositions pacifiques (1). »

Sainte Claire. Une dame noble d'Assise, nommée Claire, touchée de son exemple et de ses discours, abandonna le monde et fonda les religieuses de Sainte-Claire (les Clarisses), qui adoptèrent la même règle.

François se trouvant indécis sur la question de savoir ce qui valait mieux de la prière ou de la prédication, Claire et le frère Sylvestre lui persuadent que c'est cette dernière. Il se rend donc à Rome tout plein de joie, et demande au pape la permission d'aller en quête de conversions, et de s'exposer au martyre en exerçant l'apostolat; puis il s'en va en Espagne, en Barbarie, en Égypte, pour cette croisade, dont le cri de guerre était : *La paix soit avec vous!* Il arriva en Égypte au moment où les croisés assiégeaient Damiette. Melek-Kamel, devant qui il se présenta, l'entendit lui exposer l'Évangile, défier tous les docteurs de la loi, et offrir de sauter dans un bûcher embrasé pour prouver la vérité de la doctrine qu'il annonçait. Le soudan, après l'avoir écouté, le renvoya sans s'être laissé convertir et sans l'avoir fait martyriser.

François disait à ceux de ses frères qu'il envoyait prêcher : « Cheminez deux à deux au nom du Seigneur, avec humilité et « modestie, particulièrement avec un silence absolu, depuis le « matin jusqu'à tierce, en priant Dieu dans votre cœur. Qu'il « n'y ait point entre vous de paroles vaines et inutiles, et, sur « la route même, comportez-vous modestement et humblement, « comme si vous étiez en un ermitage ou dans votre cellule. « Car, en quelque lieu que nous soyons, nous avons toujours « avec nous notre cellule, qui est le corps, notre frère; l'âme « étant l'ermite qui habite cette cellule pour prier et penser à « Dieu. Si donc l'âme n'est pas en repos dans cette cellule, de « rien ne sert aux religieux la cellule extérieure. Que votre « conduite au milieu de la population soit telle que tous ceux « qui vous verront ou vous écouteront aient à louer le Père cé- « leste. Annoncez la paix à tous; mais ayez-la dans le cœur

(1) Ap. Joh. Lucium, *De Regno Dalmat.*

« comme sur les lèvres, et même plus encore. Ne donnez pas « occasion de colère ou de scandale; mais faites, par votre « mansuétude, que chacun incline à la bonté, à la paix, à la « concorde. Nous sommes appelés à guérir les blessés, à ra« mener les égarés. Or, beaucoup vous sembleront des mem« bres du diable, qui seront un jour disciples de Jésus. »

Il implora du ciel et du pontife, pour sa chapelle de *la Portioncule*, une indulgence qui ne coûtât aucune offrande. Quand chaque année encore, au 2 août, elle est proclamée à l'heure solennelle de l'apparition de Marie, une foule innombrable accourt des pays environnants pour demander l'effusion gratuite de la grâce.

Ceux dont les pèlerinages ne se bornent pas à visiter la chambre de Voltaire et l'île de Rousseau vont parcourir avec émotion les collines et les lacs qui entourent cette vallée délicieuse, peuplée de si tendres souvenirs. Dans ce temple majestueux de Sainte-Marie des Anges, élevé à la pauvreté, et non au faste, comme tant d'autres, ils se plaisent à méditer sur la sainteté et la puissance sorties de l'humble ermitage que renferment ses murs bénis.

Les disciples de saint François observèrent fidèlement la règle; et, pour vivre à Rome, frère Égidius s'en allait couper du bois, qu'il vendait. Aussi étaient-ils partout si vénérés que les populations les accueillaient au son des cloches, portant des branches d'olivier à la main. Il n'est pas étonnant que les ordres mendiants aient exercé sur le peuple plus d'influence que les autres; car ils partageaient avec lui le pain de chaque jour, et le peuple respecte une indépendance acquise par des sacrifices volontaires.

François mourut à l'âge de quarante-cinq ans; et s'il faillit 1226. dans sa règle, ce fut en croyant que beaucoup pouvaient atteindre à une perfection dont bien peu sont capables. Mais à cette époque les âmes au-dessus du vulgaire se trouvaient réellement obligées de choisir entre deux routes : l'une, vers la tempête du monde, en s'y faisant faire place par la force et la perfidie; l'autre, qui tournait le dos au monde, en reniant ses vanités et ses jugements. Les premiers devenaient des Ezzelin, des Salinguerra, des Boson de Dovara; les autres, des François, des Pacifique, des Antoine de Padoue, gens qui assumaient toutes les charges du clergé sans participer à ses avantages, dont l'humilité et la pauvreté contrastaient même avec

le faste et l'orgueil clérical, l'une des plaies de la société contemporaine et l'un des griefs qui donnaient le plus de prise aux hérétiques.

1206. A cette époque, les légats du saint-siége à Montpellier étaient véritablement las de leurs pénibles et vains efforts contre l'hérésie, quand l'évêque espagnol Diégo de Azebès, au retour d'un long voyage, se présenta à eux, et, au milieu de leurs entretiens sur les afflictions de l'Église, il leur dit : *Si l'on veut obtenir un bon résultat, il faut déposer le faste extérieur, se mettre à pied, et joindre à la prédication l'exemple d'une vie pauvre et dure.*

Un tel conseil aurait déplu à des âmes moins chrétiennes; mais ces prélats, sentant avec combien de raison on reprochait aux ecclésiastiques leur richesse et leur intervention dans les affaires terrestres, agirent selon les paroles de l'évêque; lui-même congédia sa suite, et, se réunissant à eux bientôt, ils se répandirent dans les différentes villes, qu'ils édifièrent par leurs discours et par leurs actes.

Mais cette première ardeur s'évanouit; et deux ans après, soit lassitude, soit pour d'autres causes, ils abandonnèrent cette tâche. Un seul y resta fidèle, l'Espagnol Dominique, de l'illustre maison de Guzman et chanoine de l'église d'Osma, où la règle de Saint-Augustin avait été introduite par l'évêque. Venu en France, il gémit en voyant combien la religion languissait dans le Languedoc; car l'on pouvait citer certaines bourgades où depuis trente-trois ans le pain consacré n'avait pas été administré aux fidèles, ni le baptême donné aux enfants. Il s'appliqua d'abord à convertir ces malheureux; puis l'évêque d'Osma ayant fondé un monastère à Montréal, pour que l'éducation des jeunes filles nobles ne fût pas abandonnée à des hérétiques, Dominique y consacra tout ce qu'il possédait : il ne lui restait plus rien quand une femme lui dit qu'elle n'aurait plus de quoi vivre si elle abandonnait ses coreligionnaires; alors il parla de se vendre comme esclave pour venir à son aide. Une autre fois il eut le même dessein pour racheter des mains des Sarrasins le frère d'une pauvre femme.

Saint Dominique.

Tant de zèle n'était récompensé que par des outrages : on lui jetait de la fange; on lui crachait au visage; on attachait à ses vêtements de la paille, à laquelle on mettait le feu derrière lui; et le saint supportait tout non-seulement avec tranquillité, mais avec joie. Un jour qu'il passait près d'un lieu où il savait

que les hérétiques cherchaient à lui faire un mauvais parti, il s'en allait chantant paisiblement. Ceux-ci lui ayant demandé : *Est-ce que tu ne crains pas la mort? Si nous t'eussions pris, qu'aurais-tu fait?* il leur répondit : *Je vous aurais priés de ne pas me tuer d'un seul coup, mais de prolonger mon martyre par des mutilations successives; puis, après m'avoir montré mes membres coupés et m'avoir arraché les yeux, de laisser mon tronc mutilé nageant dans son sang, afin de mériter par cette prolongation de supplice une plus noble couronne de martyr.*

Cette soif de douleurs et d'amour lui fit songer à créer un ordre nouveau, non pour y réunir les âmes qui, dégoûtées de l'injustice, viendraient dans la solitude se livrer à la prière, au travail, à la pratique de l'obéissance et des autres vertus exilées du siècle, mais pour que, par la science divine et l'apostolat, base de son institut, il pût espérer une influence directe sur la société. Il se rendit donc à Rome, triompha de la résistance du pontife, et finit par faire approuver son ordre des 1215. 1216 22 décembre.
Prêcheurs.

Cet ordre ne peut être considéré comme monastique; car ses membres peuvent être dispensés par le supérieur de toutes les règles intérieures, à l'exception des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, en sorte qu'ils unissent la force de la vie commune à la liberté de l'action extérieure. Cet ordre est gouverné par un maître général, et il se divise en provinces, comprenant chacune plusieurs couvents, à la tête desquels est un provincial, avec des prieurs élus par les frères de chaque couvent et confirmés par le provincial. La nomination du provincial appartient aux prieurs et à un député des religieux de chaque couvent; elle est confirmée par le général, qui est élu lui-même par les prieurs et par deux députés de chaque province. L'unité se trouve si bien associée à la multiplicité dans ce système d'élection qu'après six siècles il pourrait encore être pris pour modèle.

Les nouveaux religieux ne devaient vivre que d'aumônes, c'est-à-dire n'attendre leur subsistance que du degré d'estime que leur piété leur acquerrait parmi le peuple. Ils ne devinrent propriétaires que sous Sixte IV.

Cinq années après l'approbation de sa règle, Dominique mourut, laissant huit provinces avec soixante maisons; on en comptait quatre cent dix-sept en 1277; puis ces religieux se

répandirent partout; une maison, une église et un cimetière leur suffisaient sans dotation en biens-fonds : aussi, lorsqu'au dix-septième siècle les Hollandais pénétrèrent aux extrémités du Groënland, ils ne furent pas peu surpirs d'y trouver un couvent déjà ancien de dominicains. Le 23 juillet 1253, Innocent IV écrivait : *A nos chers fils les frères prêcheurs, qui prêchent dans les pays des Sarrasins, des Grecs, des Bulgares, des Cumans, des Éthiopiens, des Syriens, des Goths, des Jacobites, des Arméniens, des Indiens, des Tartares, des Hongrois et autres nations infidèles de l'Orient, salut et bénédiction apostolique*. Jean XXII approuva en 1325 une congrégation particulière de cet ordre, sous le nom de Frères voyageant pour Jésus-Christ chez les infidèles; mais il s'en présenta un si grand nombre que le pontife dut restreindre la faculté accordée. Raymond de Pegnafort, cinquième maître général, fonda à Murcie et à Tunis deux colléges pour l'étude des langues orientales; à sa prière, saint Thomas d'Aquin écrivit la *Somme contre les Gentils;* Accoldo de Florence, un traité contre les erreurs des Arabes, dans leur propre langue; Raymond Martin, une *Somme* contre le Coran.

Les deux ordres des dominicains et des franciscains étaient tellement répandus en tous lieux qu'ils excitèrent l'admiration et la sympathie des hommes les plus éclairés de l'époque (1); et d'illustres prosélytes y accoururent en foule. A saint Dominique s'adjoignirent Reynold de Saint-Égide, professeur de droit canonique à Paris; le médecin Roland de Crémone, qui, de chef de l'école de Bologne, devint professeur de théologie dans celle de Paris; Monéta, célèbre maître ès arts; puis Vincent de Beauvais l'encyclopédiste, les cardinaux Hugues de

(1) Dante met dans la bouche de saint Thomas et de saint Bonaventure de magnifiques éloges des deux fondateurs, dans les chants XII et XIII du *Paradis*, tout en se plaignant de leurs disciples dégénérés.

Guitton d'Arezzo écrivait de saint François :

Cieco era il mondo e tu fatlo visare;
Lebbroso, hailo mondato;
Morto, l'hai suscitato;
Sceso all' inferno, fatlo al ciel montare.

Aveugle était le monde, et tu lui rends la vue;
Lépreux, tu l'as purifié;
Mort, et tu l'as vivifié;
A l'enfer descendu, dans le ciel fais qu'il monte.

Saint-Cher et Henri de Suse, auteurs d'une concordance de la sainte Écriture et d'une Somme dorée; enfin saint Thomas d'Aquin, le plus grand philosophe du moyen âge. Avec François s'enrôlèrent Pacifique, poëte lauréat, les bienheureux Égidius, Bernard et Jean de Cortone; enfin saint Antoine de Padoue le Thaumaturge, que Grégoire IX appelait l'arche des deux Testaments et le tabernacle des saintes Écritures. Plus tard, sortirent du même ordre et Scot et Roger Bacon, le restaurateur de la science, et ce saint Bonaventure qui lavait les écuelles de son couvent quand on lui apporta le chapeau de cardinal.

Élisabeth de Hongrie prit l'habit de Saint-François, en refusant la main de Frédéric II, qui dit : *Je m'indignerais qu'elle me préférât un autre homme; mais puis-je me plaindre, quand c'est Dieu seul qu'elle me préfère?* Agnès de Bohême refusa aussi pour époux et l'empereur et le roi de Hongrie : désireuse non de grandeur, mais de pauvreté, elle s'adresse à sainte Claire, qui lui envoie une corde pour ceindre ses reins, une écuelle de terre et un crucifix, en y joignant d'admirables paroles. Hélène, sœur du roi de Portugal; deux filles du roi de Castille; Isabelle de France, sœur de saint Louis; la veuve de ce prince; Salomé, reine de Galicie; Cunégonde, sa nièce, duchesse de Pologne; Élisabeth, reine de Portugal, prirent le cordon de Saint-François; et une foule de filles de comtes et de ducs demandèrent l'habit de Sainte-Claire. Marguerite, après avoir été le scandale de Cortone, devint un miroir de pénitence. Rose de Viterbe, à peine âgée de dix-sept ans, mérita les persécutions de Frédéric II et l'admiration du peuple.

Les tyrans s'aperçurent, en effet, de la puissance de ces réformes, qui atteignait aux entrailles d'une société où il était de leur intérêt de laisser régner la corruption. Aussi Pierre des Vignes s'écriait : *Les frères mineurs et les frères prêcheurs se sont élevés contre nous avec haine; ils ont réprouvé publiquement notre vie et notre conversation, brisé nos droits, et nous ont réduits à rien... Or, voilà que, pour nous affaiblir plus encore et nous enlever l'attachement des peuples, ils ont créé deux nouvelles confréries qui embrassent hommes et femmes; à peine en trouve-t-on un ou une qui ne soit agrégé à celle-ci ou à celle-là* (1).

(1) *Ep.* 37, liv. I.

Et quand Frédéric II, menaçant les libertés italiennes, introduisait dans le pays jusqu'aux Sarrasins pour parvenir à son but, la voix des saints ne cessa de s'élever contre lui. Les païens de Nocéra, ayant fait irruption dans la vallée de Spolète, arrivèrent un jour jusque sous les murs d'Assise; à leur approche, les religieuses de Saint-Damien se serrèrent autour de leur mère sainte Claire, qui était malade; mais elle, se levant, prend l'ostensoir, le place sur la porte, et, agenouillée à la vue des musulmans, supplie Dieu de protéger la ville. Une voix d'en haut, qui retentit à son oreille, la rassure, et les infidèles prennent la fuite. C'est depuis ce moment que la sainte est représentée l'ostensoir à la main.

Une autre fois, Vital d'Averse, capitaine de l'empereur, conduisait ses bandes à l'attaque d'Assise, dont il ravage les alentours. Claire, touchée des maux qui menacent la ville, réunit ses sœurs, et leur dit : *Nous recevons de cette cité notre nourriture de chaque jour, il est bien juste que nous la secourions selon notre pouvoir;* et toutes, se couvrant de cendres, adressent leurs supplications à Dieu, qui les exauce, et délivre le pays des Impériaux (1).

Il est à regretter pour l'histoire qu'il ne soit rien resté de la prédication sociale de ces religieux, qui, accomplissant une mission aujourd'hui perdue, allaient propager la paix, épancher sur la multitude la rosée de la grâce dans des discours d'où était exclu tout ce qui ne servait pas à l'édification et dont toute la rhétorique consistait dans la charité. Quelques sermons dogmatiques et moraux ont bien été conservés; mais ce n'en est évidemment que le canevas aride et décharné, se présentant dès lors sous un aspect scolastique, et qui ne suffirait pas pour rendre raison de la grande influence de ces prédications si l'on ne songeait qu'une parole chaleureuse, animée, convaincue leur donnait la vie et la couleur.

Si pourtant on les interroge sans dedain pour le passé et sans idolâtrie pour la forme, on pourra encore y reconnaître un certain fond de doctrine et de sentiment. Saint Antoine de Padoue disait : « Un bon prédicateur est fils de Zacharie, c'est-« à-dire de la mémoire du Seigneur : il doit toujours avoir dans « l'esprit un souvenir de la passion de Jésus-Christ; il doit rê-« ver de lui dans la nuit de l'adversité, se réveiller en lui au

(1) *Vita S. Claræ*, c. 14. *Sant'* ANTONINO.

« matin de la prospérité; et alors le Verbe de Dieu descendra « dans son cœur, Verbe de paix et de vie, Verbe de Grâce et « de vérité. O parole qui ne brises pas les cœurs, mais qui les « enivres! ô parole pleine de douceur, qui répands la bienheu- « reuse espérance au fond des âmes souffrantes! ô parole ra- « fraîchissante pour les âmes qui ont soif (1)! »

Ailleurs, comparant le prédicateur au prophète Élie, il s'exprimait ainsi : « C'est l'Élie qui doit monter au sommet du Car- « mel, c'est-à-dire au plus haut point de la sainte conversation, « où il acquiert la science de retrancher par une circoncision « mystique tout ce qui est vain et superflu. En signe d'humi- « lité et de souvenir de ses propres misères, il se prosterne « contre terre, il met sa face entre ses genoux, pour attester « la profonde affliction qu'il ressent de ses anciennes iniquités. « Élie dit à son serviteur : *Va, et regarde vers la mer*. Ce ser- « viteur est le corps du prédicateur, qui doit être pur et regar- « der continuellement vers le monde plongé dans le péché, « pour le combattre par ses paroles; regarder sept fois, c'est- « à-dire méditer toujours les sept articles principaux de notre « foi, l'incarnation, le baptême, la passion, la résurrection, la « venue du Saint-Esprit, et le jugement final, qui enverra les « réprouvés au feu éternel. Mais, la septième fois, le prédica- « teur verra s'élever du fond de la mer une légère nuée, et « du fond de l'âme des pécheurs un mouvement de componc- « tion et de repentir. Ce vestige de la grâce de Dieu montera « dans le cœur de l'homme; il deviendra un grand nuage pour « voiler de son ombre les choses terrestres; puis soufflera le « vent de la confession, qui arrachera jusqu'aux dernières ra- « cines du péché; et enfin la grande pluie de la satisfaction « arrosera et fécondera la terre. Ainsi opère le bon prédica- « teur..... Mais malheureux celui dont la prédication est res- « plendissante de gloire, tandis qu'il porte la honte dans ses « œuvres (2)! »

Il rattache presque toujours ainsi son instruction à un fait ou à une parabole de l'Écriture; et, au lieu d'effleurer les comparaisons en passant outre, selon le précepte de l'art, il s'y arrête et s'y complaît, comme il convient à celui qui parle au peuple, dont on ne parvient à toucher le cœur que par les images.

(1) *Sermones sancti Antonii*; Paris, 1641, p. 105.
(2) *Ibid.*, p. 335, 366.

Loin ensuite de flatter les prêtres et les évêques, il dévoile leurs plaies avec l'assurance et en même temps avec la charité du médecin. « L'évêque "aujourd'hui est semblable à Ba-« laam sur son ânesse, qui ne voyait pas l'ange dont celle-ci « avait les yeux frappés. Balaam est le symbole de celui qui « rompt la fraternité, trouble les nations, dévore le peuple. « L'évêque insensé précipite, par son exemple, dans le péché « et dans l'enfer; sa folie trouble les nations; son avarice dé-« vore le peuple; il voit non pas l'ange, mais le diable, qui le « pousse dans l'abîme, tandis que le peuple, simple et droit « dans sa foi, pur dans ses actes, voit l'ange du conseil; il con-« naît et il aime le Fils de Dieu (1)..... Le mauvais prêtre et ces « hommes qui spéculent sur l'Église sont des aveugles, privés « de la vue et de la science; ce sont des chiens muets qu'une « muselière diabolique empêche d'aboyer..... Ils dorment dans « le péché, ils aiment les songes, c'est-à-dire les biens de la « terre, et ils sont le jouet des hommes; leur front, comme ce-« lui d'une courtisane, ne sait point rougir; ils ne connaissent « pas de mesure, et crient toujours : *Apporte, apporte*..... Ils « ont abandonné la voie de Jésus pour des sentiers ténébreux « et ignobles. Voilà ce que vous êtes aujourd'hui; demain une « éternité de châtiments vous enveloppera (2)..... L'avarice dé-« vore certains prêtres, qui sont plutôt des marchands; ils mon-« tent sur ce Thabor, qui est l'autel, et tendent les filets de « l'avarice pour pêcher de l'or; ils célèbrent la messe pour « recevoir quelque argent; sinon, non; et du sacrement « du salut ils font un instrument de cupidité (3)..... Il n'y a pas « de foire, pas de cour séculière ou ecclésiastique où ne se « trouvent des prêtres et des moines; ils achètent et vendent, « bâtissent et démolissent, changent en rond ce qui est carré, « traînent leurs parents au tribunal, et assourdissent le monde « de leurs litiges temporels (4)..... Combien de pareils hom-« mes ne diffèrent-ils pas du véritable prêtre, du bon évêque, « figuré dans le pélican qui tue ses petits, puis répand sur « eux son propre sang, et les ravi ! Ainsi le bon évêque frappe « ses fils avec la verge de la discipline, les tue avec l'épée de « la parole menaçante; puis il répand sur eux ses larmes, et

(1) *Sermones sancti Antonii*; Paris, 1641, p. 301.
(2) *Ibid.*, p. 328—329.
(3) *Ibid.*, p. 335.
(4) *Ibid.*, p. 241.

« fait germer dans leurs cœurs le repentir et la vie de l'âme (1). »

C'est là cet Antoine dont les contemporains racontaient que, pour l'entendre, les oiseaux se réunissaient par bandes, le bétail laissait l'avoine, les poissons se pressaient sur le rivage. Ce fut lui qui obtint que les Padouans fissent remise de leurs créances aux débiteurs irréprochables; ce fut lui qui protesta contre Ezzelin, au nom de la religion et de la liberté humaine. Tyran redoutable pour tous, Ezzelin tremblait devant cet homme pieux, et avouait qu'il craignait plus les frères mineurs que personne au monde (2). Lorsque Antoine fut appelé de bonne heure aux noces célestes, les enfants couraient par les rues de Padoue en criant : *Saint Antoine est mort!* et quand saint Bonaventure ouvrit son tombeau, il le trouva tout réduit en poussière, à l'exception de la langue. *Le Saint* est le seul nom sous lequel le désigne Padoue, où l'on vit les arts renaître pour parer à l'envi le temple élevé en son honneur.

Pauvres, pénitents, amis du peuple et contradicteurs des tyrans, modèles de bonté et de doctrine, les ordres des *mineurs* et des *prêcheurs* acquirent la plus grande influence, et devinrent le plus solide appui du saint-siége. Ils pouvaient confesser et prêcher en quelque lieu que ce fût, et tout curé devait leur céder la chaire de son église. Le peuple les écoutait volontiers; il les consultait, en partageant avec eux le pain que lui accordait la Providence; car leurs actes d'abstinence et d'abnégation touchaient tous les hommes qui reconnaissaient l'amour dans le sacrifice et la vertu dans l'amour.

Pour s'insinuer de plus en plus dans la société, les franciscains instituèrent le *tiers ordre*, composé de laïques vivant dans leur propre logis et vaquant à leurs occupations particulières, mais attachés à l'ordre principal par certaines pratiques et par la participation aux prières. Chacun ne pouvait y entrer qu'aux conditions suivantes : restituer tout bien mal acquis, se réconcilier absolument avec le prochain, observer les commandements de Dieu et ceux de l'Église, et suivre la règle. Les femmes devaient avoir le consentement exprès ou tacite de leurs maris; et pour que la libre volonté constituât le seul lien des affiliés, ils étaient prévenus qu'ils n'étaient pas tenus à l'observation de la règle, sous peine de péché mortel. Tertiaires.

(1) *Ibid.*, p. 280. Voy. CHAUVIN, *Hist. de saint François.*

(2) *De fratribus minoribus Ecelinus plus timebat in suis factis quam de aliquibus aliis personis in mundo.* ROLANDINUS, p. 279.

François montra que les réformes doivent commencer par la vie domestique, par la famille; il bannit le luxe et la soif du gain, répudia les théâtres et les festins. Afin de prévenir les troubles dans la propriété, il voulut que chacun fît son testament; que les différends fussent arrangés à l'amiable, ou portés devant les juges naturels; qu'on ne prêtât aucun serment qui liât l'homme au service d'un autre ou à celui d'une faction; qu'on ne portât les armes que pour la défense de l'Église, de la foi, de la patrie (1). Ainsi, de la même manière qu'on s'enrôlait dans une faction ou dans une corporation, chacun put s'inscrire d'une façon spéciale dans une congrégation religieuse, sans fuir le monde, sans cesser d'être époux, père ou mère de famille, chevalier, évêque, magistrat, roi même et pontife.

Saint Dominique avait aussi fondé un ordre où l'on devait joindre à la chasteté conjugale le vœu de défendre les biens de l'Église, menacée par les hérétiques. Les membres de cet ordre furent appelés *frères de la chevalerie de Jésus-Christ*, puis *frères de la pénitence de saint Dominique :* c'est cet ordre qui fournit des *familiers* à la terrible inquisition d'Espagne.

CHAPITRE VI.

INQUISITION. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS.

Ce nom d'inquisition rappelle une grande iniquité qu'on a voulu imputer comme un opprobre à l'Église; mais nous nous hâtons de déclarer que saint Dominique n'y eut pas la moindre part, et qu'il ne se proposa que d'instituer un ordre avec la mission non d'imposer la foi, mais d'en assurer la liberté (2); et nous abordons ce douloureux sujet.

Les Pères de l'Église avaient proclamé la liberté des croyances tant que la leur fut persécutée. Mais lorsqu'elle eut triom-

(1) *Impugnationis arma secum fratres non deferant, nisi pro defensione romanæ Ecclesiæ, christianæ fidei, vel etiam terræ ipsorum.* c. 7.

(2) Les cortès d'Espagne de 1812 déclarèrent, dans leur rapport sur l'inquisition, que saint Dominique *n'opposa à l'hérésie d'autres armes que les prières, la patience, l'instruction.* Il ne trempa même en rien dans la déplorable guerre des Albigeois, à tel point que Hurter a pu la raconter en détail sans même écrire le nom de saint Dominique.

phé des persécutions et qu'ils virent les hérétiques abuser de la liberté, ils conclurent de là que l'erreur est, de sa nature, intolérante et persécutrice, et que, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre physique, les forts peuvent tyranniser les faibles : la répression des erreurs leur parut donc une défense légitime contre la tyrannie de la persécution et de la séduction. Saint Augustin, après avoir soutenu d'abord la liberté absolue, fut conduit à cette conclusion par les excès des donatistes. Il est vrai qu'il recommandait de corriger, non de punir par le dernier supplice, se souvenant que Dieu *ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.*

Le droit romain s'était déjà pourtant immiscé dans ces sortes de cas. Les empereurs, se rappelant le temps où ils réunissaient les deux pouvoirs, comme chefs de l'État et pontifes suprêmes, crurent que la loi devait protéger la croyance et le culte comme les biens et les personnes : en conséquence ils multiplièrent dans ce but les décrets, auxquels ils donnèrent pour sanction des peines corporelles. Deux décrets contre les hérétiques furent publiés par Constantin, un par Valentinien, deux par Gratien, quinze par Théodose Ier, trois par Valentinien II, douze par Arcadius, dix-huit par Honorius, dix par Théodose II et trois par Valentinien III, tous insérés au code et portant différentes peines, mais rarement la peine capitale, les évêques s'y opposant toujours. Aux prélats était confié le soin de décider si une opinion était hétérodoxe, tandis que la connaissance du fait et le jugement à intervenir ressortissaient du magistrat séculier.

Les choses se passèrent ainsi au déclin de l'empire romain, et continuèrent sur ce pied en Orient ; mais en Occident, après l'invasion des barbares, lorsqu'il s'agissait de punir quelque transgression des lois ecclésiastiques, l'évêque usait de cette autorité, tout à la fois spirituelle et temporelle, dont il jouissait alors. Parfois aussi l'hérésie étant considérée comme une désobéissance politique ; on procédait contre elle par la force, comme fit Aribert, archevêque de Milan, à l'égard de certains hérétiques qui s'étaient réunis sur le territoire d'Asti, dans le château de Montfort. Il prit la place d'assaut, et les conduisit 1028.
à Milan, où il les envoya au bûcher.

Quand le droit romain fut remis en vigueur, on y trouva des textes à invoquer en faveur des persécutions contre les mécréants, comme dans l'intérêt de la tyrannie, sans se rappeler

que la loi d'amour avait aboli cette légalité farouche. Frédéric Barberousse, ayant tenu un concile à Vérone avec Luce III (1184), ordonna aux évêques de s'enquérir des personnes suspectes d'hérésie, en les distinguant en quatre classes, les accusés, les convaincus, les pénitents et les relaps. Othon III (1210), pendant son séjour à Ferrare, mit au ban de l'Empire les gazares et les patarins, et prononça contre eux des peines rigoureuses. Frédéric II, à l'époque de son couronnement (1220), fulmina contre les hérétiques des châtiments temporels; il revint à la charge par quatre édits rendus à Padoue (1240), et dans lesquels il dit que, « faisant usage du glaive que Dieu lui « a confié contre les ennemis de la foi, » il veut que les nombreux hérétiques dont la Lombardie en particulier se trouve infectée soient appréhendés par les évêques, et livrés aux flammes vengeresses, ou qu'ils aient la langue coupée.

C'est la première loi de mort portée contre les mécréants. Le même Frédéric en rendit une autre, dans les *Constitutions* du royaume de Naples (1231), contre les patarins, en se plaignant que de la Lombardie, où ils abondaient principalement, ils eussent pénétré en grand nombre à Rome et jusqu'en Sicile (1); et il envoya, pour diriger des poursuites contre eux, l'archevêque de Reggio et le maréchal Richard de Principat.

D'après l'exemple et l'autorité des décrets impériaux, les différentes villes firent des statuts contre les hérétiques, et les
1228. poursuivirent comme coupables de crime capital. A Milan, il fut décrété *que toute personne pourrait à sa volonté appréhender un hérétique; que les maisons où on les découvrirait seraient démolies, et les biens qui s'y trouveraient confisqués* (2). L'archevêque Henri de Settala, institué alors inquiteur, *jugulavit hæreses*, comme l'en loue son épitaphe; mais il fut chassé par les citoyens. On voit encore à Milan la statue équestre du podestat Oldrade de Trézène, qui *catharos ut debuit uxit* (3), dit l'inscription faite en son honneur.

(1) *Constitutio inconsutilem.* Const. *de Receptoribus*, 1. — Une lettre d'Honorius aux villes Lombardes (1226) dit : « L'empereur s'est plaint, parce « que les villes lombardes l'ont empêché d'en user comme il l'entendait contre « l'hérésie. » RAYN. *ad an.*, n° 26.

(2) CORIO, p. II, 72.

(3) Elle est sur la place des marchands.

GALVANO FIAMMA, chroniqueur de beaucoup d'esprit, dit : *In marmore super equum residens sculptus fuit, quod magnum vituperium fuit.* Voyez la note F à la fin du volume.

Les hérétiques ne cessaient pas pour cela d'exister; et leur nombre augmentait surtout en Languedoc, où ils envahissaient les biens de l'Église, bafouant les prédicateurs, et tournant en risée les choses saintes. Ces désordres en étaient venus au point que c'était désormais une honte et presque un crime de porter la tonsure. Les chanoines de Béziers ne conservèrent leur église qu'en la convertissant en forteresse; en même temps des missionnaires partaient de Toulouse, la Rome des patarins, pour propager l'erreur de proche en proche. Les armes spirituelles ayant échoué contre le mal, le cardinal 1181.
Henri, évêque d'Albano, eut recours au bras séculier, et, à la tête d'une armée, il obligea Roger II à abjurer l'erreur, en même temps qu'il mettait le pays à feu et à sang.

Innocent III, à peine arrivé au trône pontifical, s'occupa des moyens d'extirper ces mauvaises semences. Il envoya des moines prêcher la sainte doctrine, en exhortant les princes à seconder leurs efforts. Quand les inquisiteurs Regnier et Guy avaient excommunié un hérétique, les seigneurs devaient confisquer ses biens et le bannir, sauf à sévir plus rigoureusement en cas de résistance. On leur adjoignit ensuite le légat 1199.
Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelone, plus ardent que les deux autres.

A cette époque, Raymond VI, comte de Toulouse, faisait la guerre au Languedoc et à la Provence, envoyant ses terribles *Routiers* dévaster les terres des citoyens et des églises, sans tenir compte ni du carême, ni des dimanches, ni de la trêve de Dieu; chassant les évêques, s'entourant de juifs et d'hérétiques, au milieu desquels il voulait faire élever son fils. Il eut trois femmes vivantes, sans parler des incestes et des autres abominations dont on l'accusait.

Le légat Pierre lui enjoignit, au nom du pape, de cesser la guerre contre ses voisins, et de se concerter avec eux pour une croisade contre les hérétiques. Sur son refus, il l'excommunia. Alors le comte se rendit; mais il manqua bientôt à sa promesse, et Pierre lui reprocha *sa perfidie*. Quelques jours se passèrent, et le légat fut assassiné par un chevalier de Ray- 1208.
mond, qui se réfugia près du comte de Foix.

Foulques, qui, de troubadour élégant, s'était fait moine, et se trouvait alors évêque de Toulouse, s'unit à Simon de Montfort-l'Amaury, chrétien zélé qui déjà avait pris la croix, pour accuser Raymond de cet assassinat. Innocent III, qui

pourtant n'avait cessé de recommander la modération à ses légats, pour ne pas arracher le bon grain avec l'ivraie, ne garda plus de ménagements, et lança l'excommunication. Les sujets de Raymond furent déliés du serment d'obéissance, des indulgences promises à ceux qui prendraient les armes contre lui, et ses États adjugés au premier occupant (1). Les moines de Cîteaux publièrent cette croisade d'un genre nouveau, avec la même ferveur que les croisades contre les infidèles. Beaucoup de seigneurs, que la conquête de l'Anjou et de la Normandie par Philippe-Auguste avait laissés sans tenures, prirent les armes; bien d'autres, attirés par la facilité d'acquérir des indulgences et par les richesses du Languedoc, suivirent leur exemple; d'autres s'armèrent pour exterminer les Routiers de Raymond, qui ravageaient le pays et qui, confondus au milieu de l'effroi populaire avec les hérétiques, augmentaient la haine qu'on portait à ceux-ci. Le roi de France envoya quinze mille hommes à la croisade, et celui d'Angleterre permit d'en enrôler dans la Guyenne, si bien que cinquante mille guerriers attachèrent la croix sur leur poitrine, à la différence des *Palmiers*, qui la portaient sur l'épaule. Au nombre des croisés se trouvaient le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, le comte de Saint-Pol et Simon de Montfort.

Raymond était l'un des princes les plus puissants de la chrétienté, et peut-être le plus riche. Comte de Toulouse, marquis de la haute Provence, seigneur du Quercy, du Rouergue, du Vivarais, il avait reçu du roi d'Angleterre, à titre de dot, l'Agénois; de celui d'Aragon, le Gévaudan; il était en outre suzerain de plusieurs opulentes cités de la Provence, et plusieurs comtes, dans les Pyrénées, relevaient aussi de lui. Mais ses vassaux profitèrent de cette occasion pour secouer le joug, et les villes pour conquérir leur liberté. De son côté, le roi de France gardait rancune au comte de ce qu'il avait demandé des secours à Othon IV, empereur d'Allemagne, dont la Provence était vassale. Raymond s'aperçut donc qu'il aurait à lutter non-seulement contre ses ennemis, mais encore contre ses sujets; et il se décida à faire acte de soumission. Il se rendit à l'église où avait été enseveli le légat assassiné : là le succes-

(1) *Hist. de la croisade contre les Albigeois, écrite en vers provençaux par un poëte contemporain*, traduite et publiée par FAURIEL; Paris, 1837.

seur de Castelnau lui jeta au cou une étole avec laquelle il le traîna, en le fustigeant, jusqu'au maître-autel; et il lui donna l'absolution, en lui infligeant pour pénitence de commander lui-même la croisade contre les hérétiques ses sujets et ses pa- 1209.
rents, et de donner sept châteaux forts pour places de sûreté.

La religion n'était encore ici, comme trop souvent, qu'un prétexte pour assouvir des haines nationales; car il existait toujours une ancienne animosité entre les méridionaux et les Français du nord, qui auraient voulu implanter dans ces contrées, où prévalaient les habitudes romaines et l'idiome dérivé du latin, les coutumes germaniques avec la langue d'*oil*. Aussi, poussée par des racunes invétérées, toute la population du royaume et surtout celle de l'Ile-de-France accoururent évêques et barons en tête; ce fut même un archidiacre de Paris, nommé Theudis, qui construisit les machines.

L'armée était sous les ordres de deux légats et de Simon de Monfort. Ce dernier était un guerrier d'une grande habileté, d'une ambition opiniâtre, tout dévoué au saint-siége, inaccessible à la pitié pour les autres comme pour lui-même, aussi sévère dans ses mœurs que plein de confiance en Dieu. Se trouvant avec les croisés quand ils se dirigèrent sur Zara, il quitta leur camp tout seul dès qu'il fut instruit de la désapprobation du pape. *Je ne saurais succomber, l'Église entière prie pour moi*, disait-il un jour au moment d'engager une lutte inégale. Sa réputation comme chevalier était telle que Pierre d'Aragon lui envoya son fils pour qu'il fît près de lui son éducation militaire; il était adoré du peuple, auquel il témoignait toutes sortes d'égards. « Une grande pluie étant tombée tout à « coup, dit un chroniqueur, le fleuve grossit tellement que « personne ne pouvait passer sans courir grand risque de la « vie. A la tombée de la nuit, le noble comte, voyant que pres« que tous les cavaliers et les plus robustes de l'armée étaient « passés à la nage et entrés dans la place, tandis que l'infan« terie et les plus faibles, ne pouvant en faire autant, étaient « restés sur l'autre rive, appela son maréchal, et lui dit : *Je « veux retourner avec l'armée. — Que dites-vous?* répondit « celui-ci ; *le gros de l'armée est dans la place, et il ne reste « sur l'autre bord que la tourbe des pèlerins à pied ; puis l'eau « court avec tant de violence que personne ne pourrait pas« ser ; sans compter que les Toulousains s'en viendraient peut« être, et vous tueraient ainsi que les autres.* Mais le comte

« reprit : *A Dieu ne plaise que je fasse selon votre conseil!* « *Les pauvres du Christ sont exposés à la mort et au glaive,* « *et je resterais dans le fort! Qu'il en soit de moi comme il* « *plaira à Dieu : je m'en irai avec eux.* Et, sortant aussitôt, « il traversa le fleuve, rejoignit le piétons, et resta avec eux « n'ayant que quatre ou cinq chevaliers, autant de jours qu'il « en fallut pour réparer le pont, et pour que tous pussent pas- « ser le fleuve (1). »

Une autre fois il recueillit des malheureux qu'on avait fait sortir d'une place assiégée comme autant de bouches inutiles, et fit garder avec le plus grand soin l'honneur des femmes prisonnières.

1209. 22 juillet. L'armée des croisés se mit en marche pour aller assiéger Béziers, dont le vicomte protégeait les hérétiques. La ville fut prise d'assaut, et vingt mille personnes furent tuées au son des cloches, sans distinction d'âge ni de sexe : sept mille d'entre elles furent brûlées dans l'église où elles s'étaient réfugiées. *Tuez-les tous*, disaient les capitaines, à qui l'on demandait comment distinguer les catholiques; *tuez toujours, Dieu saura bien reconnaître ceux qui sont à lui.*

A cet exemple terrible, tous les habitants des autres villes s'enfuirent dans les montagnes. Raymond Roger, vicomte de Béziers, neveu du comte Raymond, se réfugia dans Carcassonne, ville bien fortifiée, mais où la foule des fugitifs était si grande qu'on ne pouvait espérer y prolonger la résistance. Pierre II d'Aragon, son parent, vint intercéder pour lui auprès des croisés, et obtint du légat qu'il pourrait sortir accompagné de douze personnes avec armes et bagages. Mais, aussi généreux que vaillant, Roger répondit : *Je me laisserai écorcher vif plutôt que d'abandonner des malheureux en péril à cause de moi.*

Beaucoup d'assiégés parvinrent à s'échapper par un conduit souterrain qui conduisait à trois lieues de distance. Les autres furent contraints de sortir de la place, nus et dépouillés de tout. Parmi les hérétiques trouvés dans la ville, cinquante furent pendus et quatre cents brûlés. Raymond Roger, arrêté malgré le sauf-conduit avec lequel il était sorti, fut déclaré déchu de son rang; et il mourut ou périt peu de temps après,

(1) PIERRE DE VAUX-CERNAY (68), historien, et l'un des acteurs de cette croisade.

en recommandant son fils, âgé de deux ans, au comte de Foix, du même nom que lui, et l'un des albigeois les plus ardents. Ce seigneur, s'étant mis à leur tête, releva leur fortune en même temps que déclinait celle de Montfort. Ses fiefs avaient été offerts à ce dernier, s'il voulait s'engager à poursuivre l'entreprise ; mais les croisés se dispersaient, comme il arrivait dans toutes les guerres de cette époque ; tellement que Montfort se trouva réduit à quatre mille Bourguignons et Allemands et qu'à la fin il ne lui resta plus que ceux qui étaient à sa solde.

Alors Raymond de Toulouse, voyant que la pénitence humiliante qu'il avait subie ne lui assurait pas même la possession paisible de ses États, s'enfuit à Rome, pour demander justice à Innocent III, et lui faire connaître combien ses intentions 1210.
avaient été mal remplies. Le pape, après avoir entendu les griefs des Provençaux, ordonna d'instruire dans les règles le procès de Raymond sur l'assassinat de Pierre de Castelnau, afin qu'il obtînt réparation solennelle s'il était innocent, se réservant, s'il était coupable, de décider à son égard. Il recommanda surtout la célérité ; mais l'instruction fut, au contraire, traînée en longueur par les subtilités et les calculs de l'archidiacre de Paris, Theudis, qui était un légiste habile. Enfin, il fut enjoint au comte d'accepter, sans autre alternative, les conditions suivantes : « Il déposera les armes et indemnisera l'Église des dommages soufferts : ses sujets seront tenus de se vêtir de deuil en signe de pénitence, et de ne manger que deux sortes de viandes ; et lui, d'expulser tous les hérétiques, de consigner ceux qui seraient réclamés par le légat, et de démolir leurs châteaux. Les nobles ne pourront plus habiter dans la ville ni dans les places fortes ; tout chef de famille sera soumis à une taxe de quatre deniers, payables au légat. Enfin, le comte devra solennellement s'engager à faire le pèlerinage de Jérusalem, et n'en revenir qu'avec une permission spéciale, le légat et Montfort devant lui restituer ses États *quand il leur conviendrait.* »

Raymond frémit et versa des larmes ; alors, réduit au désespoir, il résolut de tenter la chance des armes. Aussitôt l'excommunication fut lancée contre lui comme hérétique et apostat ; il fut déclaré que ses domaines appartiendraient au premier occupant.

Une nouvelle armée avait été amenée à Montfort par sa

femme, Alix de Montmorency : beaucoup de seigneurs vinrent rejoindre le champion de la foi, le nouveau Machabée, qui se prépara à attaquer les Provençaux réfugiés dans les places fortes. Ceux-ci firent, dans le château de Minerve, aux portes de Narbonne, une résistance telle qu'on peut l'attendre de gens qui n'ont que la mort en perspective. En vain promit-on la vie sauve à ceux qui abjureraient, pas un n'accepta la condition, et cent quarante d'entre eux s'élancèrent à la fois dans les flammes qu'ils auraient allumées pour les catholiques s'ils eussent été vainqueurs. D'autres châteaux subirent le même sort. On plantait des crucifix au sommet des machines construites par Theudis, pour rendre plus coupables les assiégés dont les projectiles venaient frapper la sainte effigie. Si l'on se rappelle les massacres dont la France fut témoin de 89 à 93 et ce qu'eut à endurer la noblesse des châteaux, on pourra se faire une idée des horreurs de cette guerre sauvage et de la férocité avec laquelle s'exerce la vengeance du pauvre contre le riche quand on lui persuade qu'il ne doit plus le respecter.

Montfort, tournant ses armes contre Toulouse, promit la paix à quiconque prendrait parti pour les croisés. Dans cette ville, l'évêque Foulques avait enrôlé les catholiques sous le nom de *Compagnie blanche;* à l'approche des croisés, le clergé sortit en chantant les litanies, laissant ainsi la ville sans offices sacrés, et abandonnée à l'anathème. Les amis du comte, tout en lui restant fidèles dans son infortune, étaient frappés d'épouvante; mais les seigneurs des Pyrénées, voyant que Montfort ne ménageait pas plus les catholiques que les hérétiques, et qu'il ne s'agissait en réalité que d'une guerre d'ambition, se rangèrent du côté de Raymond, ce qui força les croisés à lever le siége de Toulouse.

1212. Le roi d'Angleterre n'osait se déclarer ouvertement; celui d'Aragon avait sur les bras l'invasion des Almohades venus d'Afrique; mais aussitôt que la victoire de Las-Navas le laissa libre, il s'interposa auprès du pape. Philippe-Auguste lui-même paraissait désirer la fin des massacres. Innocent, étranger aux passions de ceux qui voulaient abattre la maison de Toulouse, n'était pas néanmoins suffisamment informé de la vérité des choses, et il ne dépendait plus de lui d'arrêter le torrent. Il écrivait bien que Raymond, tout coupable qu'il fût, n'avait encore été reconnu ni hérétique ni homicide; qu'on ne pouvait en conséquence disposer de ses États qu'en faveur de

ses héritiers. En conséquence, il exhortait Montfort à en faire la restitution, pour ne point paraître avoir combattu plus pour son propre compte que pour la foi. Mais cela n'empêcha pas un concile, réuni à Lavaur, de rejeter toute espèce de justificaction 1213.
de la part du comte de Toulouse, et de représenter au pape que l'Église restait en danger si ce seigneur n'était pas anéanti. Montfort, de son côté, agissait en maître; et, convoquant les états à Pamiers, il leur dictait une constitution. Alors don Pedro d'Aragon, qui avait en vain défendu en personne ses amis et ses vassaux dans le concile de Lavaur, recourut aux armes et attaqua Montfort, à la tête de quarante mille fantassins et de deux mille chevaux. Comme il avait écrit en style chevaleresque à une dame de Toulouse qu'il prenait les armes uniquement pour l'amour d'elle, Montfort s'écria : *Notre victoire est certaine, puisqu'il n'a pour lui que les yeux de sa belle;* et, à la tête d'un petit nombre de soldats, mais tous bardés de fer et qui avaient reçu la communion avant le combat, il affronte à Muret le prince aragonais. Au moment d'engager l'action, il déposa ses armes sur l'autel, comme s'il eût voulu les recevoir de Dieu même; puis il livra une bataille sanglante, acharnée, dans laquelle fut tué le roi d'Aragon lui-même, vaillant chevalier qui n'avait pas combattu pour l'hérésie, mais pour ceux qui relevaient de lui et qu'il voyait injustement dépouillés. Raymond, rentré dans les murs de Toulouse, autorisa les magistrats à traiter avec les croisés; et, prenant congé des siens, il rejoignit ses amis en Provence.

Bataille de Muret.

Innocent, trop mal informé, continuait de prêcher la paix et la modération; il envoya même en qualité de légat *à latere* le cardinal Pierre de Bénévent, pour réconcilier les excommuniés avec l'Église, et constituer Toulouse en république indépendante, à la condition qu'elle se convertirait. Il donna l'absolution aux comtes de Comminge et de Foi, au vicomte de Narbonne et de Toulouse; et, ayant tiré des mains de Montfort Jacques d'Aragon, que lui avait confié Pierre II pour faire son éducation militaire, il le rendit aux Aragonais. Raymond remit lui-même ses États entre les mains du légat, en promettant de demeurer tranquillement dans le lieu qu'on lui assignerait jusqu'à ce que le pape lui permît d'aller implorer son pardon.

Mais les expéditions armées continuaient contre le Périgord, l'Agénois, le Quercy, le Rouergue; et Simon songeait à se

former un royaume indépendant des vastes États qu'il avait
1215. conquis avec l'aide des croisés. En effet, il en fut investi par le concile de Montpellier; et Foulques, le poëte archevêque, alla en prendre possession par la force, chassant Raymond, qui se réfugia en Angleterre. Innocent refusa son assentiment à ces actes, et voulut qu'un concile général en décidât. Raymond s'y présenta avec son jeune fils, que le pontife accueillit paternellement. Éclairé alors sur les violences des légats, de Foulques et de Montfort, le pontife intercéda en faveur du comte de Toulouse. Mais le clergé du Languedoc, qui s'était rendu à l'assemblée, soit animosité, soit persuasion que l'hérésie ne pouvait être extirpée qu'en sacrifiant cette famille, repoussa toute clémence à son égard (1). Les États de Raymond passèrent donc à Montfort, à la charge par celui-ci de lui payer annuellement quatre cents marcs d'argent (21,000 fr), ses autres domaines de Provence restant sous la garde de l'Église jusqu'au moment où ils pourraient être restitués au jeune Raymond à l'époque de sa majorité. Le pape prodigua les consolations à ce dernier, et lui assigna le comtat Venaissin, Beaucaire et la Provence. Comme il lui répétait sans cesse : *Prends*

(1) Quand le saint-père eut entendu les uns et les autres, il fit un grand soupir... Ayant pris un livre, il montra à tous comme quoi ce serait grand tort de ne pas rendre les terres et seigneuries enlevées à ces barons... *Je vois bien et reconnais qu'un grand tort a été fait à ces seigneurs et princes, mais j'en suis innocent et n'en savais rien; ce n'est pas par mon ordre qu'on leur a fait souffrir ces dommages... Car le comte Raymond est toujours venu à moi comme fils obéissant, de même que les princes qui sont avec lui.....* Un grand clerc, ayant nom maître Theudis, montra au saint-père tout le contraire de ce que lui avait dit l'archevêque de Narbonne : *Tu sais bien les grandes fatigues soutenues par le comte de Montfort et par le légat, avec grave péril de leur personne, pour convertir le pays de ces princes, tout rempli d'hérétiques. Or, à présent qu'ils les ont détruits, et chacun peut voir avec quels efforts, tu ne peux user de rigueur avec ton légat. Le comte de Montfort a bon droit et bonne cause pour tenir leurs terres, et tu lui ferais un tort grave en les lui ôtant, parce que jour et nuit il s'emploie pour l'Église et pour ses droits.* Le saint-père, ayant ouï et écouté chacun, répondit qu'il savait bien le contraire, étant informé comment le légat avait détruit les bons et les justes, et laissé les méchants impunis; tellement que chaque jour lui arrivaient des plaintes contre le légat et contre le comte, etc., etc. Qu'ils auraient beau dire et faire, il ne dépouillerait personne, Dieu ayant dit de sa propre bouche que le père ne doit pas payer pour les iniquités du fils, ni le fils pour celles du père..... *Quant au fils, si le comte de Montfort lui retient ses terres et seigneuries, je lui en donnerai d'autres avec lesquelles il recouvrera le reste.* CHRONIQUE LANGUEDOCIENNE, dans les *Preuves de l'Hist. de Languedoc.*

patience jusqu'au nouveau concile, le jeune Raymond lui demanda : *Et si en attendant je cherchais à recouvrer mon patrimoine?* Le pape lui donna sa bénédiction (1).

Ce fut pourtant sur Rome que l'on fit tomber tout l'odieux de cette expédition. Les troubadours, qui avaient associé leurs voix à celles des prédicateurs de la croisade pour la terre sainte, se prirent alors à maudire les promoteurs de la guerre contre les hérétiques. Dans ces interprètes des passions populaires se manifeste cet esprit d'opposition, de raillerie, d'hostilité que ne rencontrent pas, dans l'histoire du moyen âge, ceux qui n'en puisent les documents que dans les froids récits des chroniques. *Je ne m'étonne point, Rome,* s'écrie un de ces poëtes méridionaux, *si le monde est dans l'erreur, puisque tu as mis le siècle en travail et en guerre; car mérite et miséricorde sont mis à mort et ensevelis par tes mains... Tu règnes perversement, ô Rome! puisse Dieu t'abattre et précipiter ta ruine, toi qui règnes par le mensonge et l'argent... Rome, tu es en proie à la fougue de tes prédications traîtresses contre Toulouse; tu ronges laidement les mains, à la manière des serpents affamés, aux petits et aux grands... Rome trompeuse, ta convoitise t'égare; à tes brebis tu tonds de trop près la laine; mais que le Saint-Esprit, qui reçut chair humaine, entende mes prières et te coupe les bras, Rome; car tu es fausse et méchante envers nous.*

(1) *Ep.* 14, du 19 mai 1229, ap. RAYNALD, n° 44. « Or l'histoire raconte et dit que, quand le fils du comte Raymond fut demeuré quarante jours à Rome, il comparut avec les barons et seigneurs devant le saint-père. S'étant présenté et ayant fait les saluts en jeune homme sage qu'il était et bien élevé, il demanda congé pour s'en retourner. Quand le saint-père eut ouï ce que le jeune comte voulait lui dire et montrer, il le prit par la main et le fit asseoir à son côté; puis il se prit à lui dire : *Mon fils, écoute que je te parle; et si tu fais comme je vais te dire, tu ne failliras en rien. En premier lieu, aime et sers Dieu, et d'autres ne reçois aucun bien. Si quelqu'un veut t'enlever ce qui est à toi, défends-le; et ainsi tu auras beaucoup de terres et des seigneuries. Et, et afin que tu ne restes pas au dépourvu, je te donne le comtat Venaissin avec toutes ses dépendances, la Provence et Beaucaire pour ton entretien, jusqu'à ce que la sainte Église ait réuni le concile. Alors tu pourras repasser les monts, pour avoir raison de ce que tu demandes contre le comte de Montfort.* Le jeune homme remercia le saint-père du don, et ajouta : *Seigneur, si je pouvais recouvrer ma terre du comte de Montfort et de ceux qui l'occupent, je te prie, seigneur, de ne pas m'en savoir mauvais gré et de ne pas te courroucer contre moi.* Le saint-père lui répondit : *Quoi que tu fasses, Dieu te permet de bien commencer et de mieux finir.* CHRONIQUE LANGUEDOCIENNE.

Le légat Arnaud Almaric s'était investi lui-même de l'archevêché et du duché de Narbonne, au grand déplaisir de Simon de Montfort, qui prit le parti de l'assaillir, et occupa la ville de vive force. Alors l'archevêque excommunia le chef des croisés; mais celui-ci n'en tint aucun compte tant que le pape ne se fut pas prononcé contre lui. Philippe-Auguste lui donna l'investiture des domaines dont il se trouvait en possession. Mais le jeune Raymond, s'étant rendu en Provence avec son père, y fut bien accueilli; secondé par les seigneurs du pays et par les villes de Marseille, d'Avignon, de Tarascon, de Beaucaire, il put repousser les attaques de Montfort. Simon, accusant alors les Toulousains d'avoir pris parti pour Raymond, vint mettre le siége devant leur ville. Ils lui opposèrent en vain une résistance courageuse : Montfort les contraignit à capituler; puis il viola les conventions et les massacra sans pitié. Les Toulousains, réduits au désespoir, s'entendirent alors avec Raymond le père, qui pénétra dans la ville avec un bon corps de troupes, et appela à son aide parents, amis, tous ceux qui avaient souffert.

1218. Montfort ne tarda pas à revenir assiéger la ville; mais il fut tué sous ses murailles, et ses soldats, débandés, se dispersèrent. Amalric, son fils, fut proclamé son héritier par les croisés, à la tête desquels se mit Louis, fils de Philippe-Auguste, qui venait de vaincre les Anglais. Alors recommencèrent les
1219. victoires et les dévastations. Toulouse, assiégée de nouveau, dut sa délivrance aux ardeurs brûlantes de son soleil et à la vaillance de Raymond. Ce jeune prince étendit ses conquêtes, mais il mourut au milieu de ses succès; et il ne se trouva personne qui osât clouer une planche sur son cercueil, jusqu'au moment où il dut la sépulture à cette révolution qui dispersa les cendres de tant d'autres princes.

Philippe-Auguste avait refusé l'offre que lui faisait Amalric de lui céder toutes ses possessions; mais, après la mort de son père, Louis VIII, plus ardent et moins réservé, l'accepta, et, à la suggestion du pape Honorius III, il poursuivit l'expédition contre Raymond VII, qui avait cherché en vain à se concilier les grands vassaux. Le roi entra à Lyon avec cinquante mille chevaux et cent mille hommes de pied; un grand nombre de
1226. villes se hâtèrent de faire leur soumission; Avignon fut démantelée; trois cents hôtels, qui étaient autant de châteaux forts, furent démolis, et des amendes imposées aux habitants.

Louis mourut peu de temps après; et la guerre continua, avec des chances diverses, entre Raymond VII et Humbert VI de Beaujeu, qui avait été laissé pour gouverner les pays conquis. Ce dernier général, en représailles de la cruauté de Raymond, qui faisait mutiler ses prisonniers, poussa la guerre avec une férocité méthodique, ravageant tout et arrachant les vignes, richesse du pays. Le jardin du Midi aurait été bientôt réduit de la sorte à n'être plus qu'un désert si Raymond eût différé à se soumettre entièrement.

La paix fut conclue par la médiation de Thibaut, comte de Champagne, troubadour fameux. Raymond promit fidélité à l'Église et au roi de France et guerre aux hérétiques, fussent-ils ses amis ou ses parents. Il s'engagea à les faire rechercher rigoureusement, en donnant deux marcs d'argent la première année et deux les années suivantes à quiconque arrêterait un hérétique condamné comme tel par l'évêque; à bannir les juifs, à restituer à l'Église les biens enlevés, à payer les dîmes, et dix mille marcs pour réparation des dommages causés aux ecclésiastiques. Il dut fournir, en outre, l'argent nécessaire pour entretenir à Toulouse quatre maîtres de théologie, deux de droit canon, deux de grammaire et six maîtres ès arts; enfin prendre la croix pendant cinq ans. Il confirma à la France la possession du bas Languedoc, et assigna Toulouse en dot à sa fille, qui fut fiancée à un fils de France. La haute Provence fut donnée à l'Église, et c'est de là que date le droit des papes sur le comtat d'Avignon.

Raymond jura d'observer ce traité devant la façade de Notre-Dame de Paris; puis il fut conduit en chemise au maître-autel, où il reçut l'absolution, à la condition de se constituer prisonnier, pendant six semaines, dans la Tour du Louvre.

Ainsi finit cette guerre des Albigeois, suscitée sous des prétextes religieux, et poussée au plus haut degré d'acharnement par des antipathies nationales. Aussi les deux partis se souillèrent-ils de méfaits atroces, renouvelés au temps de Louis XIV dans la guerre des camisards, dernier acte de cette tragédie (1). Les troubadours accompagnèrent de leurs derniers chants ces sanglantes collisions, tantôt gémissant sur les villes renversées, tantôt jetant l'insulte aux Français, tantôt excitant le comte de

(1) On a calculé que dans cette expédition sanglante des camisards, entreprise au commencement du siècle passé, sous le règne du grand roi, il périt cent mille insurgés, dont un dixième par le feu, la roue et la corde.

Toulouse à venir reprendre son héritage sur les cadavres des Français du nord, toujours détestés des Provençaux. Puis le silence de la tombe succéda aux sirventes des poëtes et à l'activité industrieuse des commerçants.

Le cardinal Romano de Saint-Ange accompagna Raymond à Toulouse, pour veiller à l'exécution des traités. Comme au nombre des clauses se trouvait l'extirpation de l'hérésie, un concile se réunit; et il y fut décidé que les évêques désigneraient, dans chaque paroisse, un prêtre avec deux ou trois laïques, lesquels jureraient de rechercher les hérétiques et de les signaler aux magistrats; que quiconque en cacherait un serait puni, et que la maison où il aurait trouvé asile serait rasée.

Telle est l'origine du tribunal de l'inquisition, que l'on peut considérer (et il ne faut pas s'en étonner) comme un véritable progrès; car il remplaçait et les tueries en masse et les tribunaux sans droit de grâce, inexorablement attachés à la lettre de la loi, tels que ceux qui étaient institués en vertu des décrets impériaux. Ce tribunal admonestait par deux fois avant d'attenter aucune procédure; il n'ordonnait l'arrestation que des hérétiques obstinés et des relaps. Il acceptait le repentir, et souvent il se contentait de châtiments moraux. Il sauva ainsi beaucoup de personnes que les tribunaux ordinaires auraient condamnées. C'est pour cela que les templiers, à l'époque de leur célèbre procès, demandèrent hautement à être soumis à l'inquisition.

Le concile de Béziers détermina les règles à suivre dans ces sortes d'affaires. Il voulut qu'on appliquât d'abord l'huile et le vin sur les plaies, de même qu'au blessé de l'Évangile. Un hérétique était-il dénoncé, on devait lui assigner, pour venir à résipiscence, un délai de grâce, passé lequel il était considéré comme rebelle. Il était admis à se disculper; si ses excuses paraissaient insuffisantes, le châtiment devait suivre immédiatement, sans qu'il pût toutefois être condamné que sur son aveu ou d'après des preuves convaincantes : « La mémoire de ceux qui mouraient dans l'hérésie demeurait infâme (1). »

En dépit d'une double oppression politique et ecclésiastique, les Toulousains se révoltèrent encore, et leurs *capitouls* chassèrent les chapelains qui servaient d'assesseurs à l'inquisition; mais la ville fut prise de nouveau et soumise. Grégoire IX pro-

(1) LABBE, tome XI, p. 677-688.

testa contre les atrocités renaissantes, et il écrivit en ces termes à Pélage, évêque d'Albano : « La volonté de Dieu est qu'on maintienne la liberté de son Église de manière que la mansuétude n'empêche pas de se défendre, mais sans que la défense dépasse les limites de l'humanité. Il ne veut ni supplices ni richesses, mais le retour de ceux qui s'égarent. Il est indigne de l'armée du Christ de tuer et de mutiler des hommes en déformant l'image du Créateur. Il suffit de les garder de telle sorte que l'esclavage leur soit plus utile que la liberté dont ils abusent. » Il finit en lui ordonnant d'empêcher toute persécution (1).

Alors les Albigeois, dispersés de tous côtés, rentrèrent dans leurs foyers. Beaucoup de moines furent égorgés, et le pays secoua de nouveau le joug français; mais les armes rétablirent l'ordre, c'est-à-dire l'oppression; et Grégoire organisa véritablement l'inquisition en ôtant l'instruction des procès aux évêques, pour la réserver aux frères prêcheurs. Gauthier de Marnes, évêque de Tournay, légat pontifical, établit deux inquisiteurs dans toutes les villes où les dominicains avaient des couvents. Le pouvoir de l'inquisition s'étendit sur tous les laïques, y compris les gouvernants; le pape, ses légats et le haut clergé échappaient seuls à sa juridiction. A son arrivée dans une ville, l'inquisiteur en donnait avis aux magistrats, en les invitant à se rendre près de lui. Aussitôt le principal d'entre eux prêtait serment de faire exécuter les décrets contre les hérétiques, d'aider à les découvrir et à les arrêter; si quelque officier du prince désobéissait, l'inquisiteur pouvait le suspendre et l'excommunier; il avait même la faculté de mettre la ville en interdit. 1233.

Les dénonciations n'avaient leur effet qu'après qu'on avait attendu si le prévenu se présenterait volontairement; le délai passé, il était cité à comparaître; les témoins étaient entendus en présence de deux ecclésiastiques et du greffier. Si l'instruction préparatoire fournissait la preuve du délit, les inquisiteurs ordonnaient l'arrestation de l'accusé, que ne protégeaient plus ni priviléges ni asile. Une fois détenu, personne ne communiquait plus avec lui; on procédait à la visite de son domicile, et le séquestre était mis sur ses biens.

S'il niait le crime qu'on lui imputait, il était considéré comme obstiné. L'information de la procédure lui était communiquée;

(1) *Ep.* 14 du 19 mai 1229, ap. RAYNALD, n° 44.

mais on y taisait le nom du délateur et ceux des témoins. On lui accordait un avocat; puis, lorsque ses moyens de défense avaient été produits, s'ils ne paraissaient pas satisfaisants, on l'appliquait à la torture.

Un tribunal de cette espèce une fois institué ne pouvait valoir mieux que les autres tribunaux de la même époque. Aussi vit-on se renouveler tous les moyens en usage dans les procès de Rome païenne : les chicanes, la torture et les supplices les plus atroces. Nous n'aurons que trop souvent à déplorer de semblables horreurs, qui, au surplus, valurent à l'Église plus de détracteurs qu'elles ne lui enlevèrent d'ennemis. Heureux ceux qui, comme nous, sont venus dans un temps où la religion n'emploie d'autres armes que la persuasion et la prière ! mais comment prétendre qu'il en pût être ainsi à une époque où l'ignorance, la passion, les convictions profondes poussaient tout principe à l'extrême? Comment l'exiger alors, si dans des siècles bien plus civilisés, et au nom de la liberté de conscience, nous voyons non des massacres dans les accès de la colère, mais des procédures régulières intentées contre les dissidents, et aboutissant à la peine capitale (1)? Dans les temps de foi, on

(1) Sans rappeler même Michel Servet, brûlé, Jacques Gruel, décapité, Bolzec, exilé, Valentin Gentil, condamné à mort et ne devant son salut qu'à sa rétratration, Calvin établit en principe que l'on peut tuer les hérétiques. Voyez son livre *Fidelis expositio errorum Michaelis Serveti, et brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæreticos* (1554); et le doux Melanchthon, dans la lettre 187, adressée à Calvin, dit : *Affirmo etiam vestros magistratus juste fecisse quod hominem blasphemum, re ordine judicata, interfecerunt.* Voltaire fit non-seulement brûler à Genève l'*Émile* de Rousseau, mais décréter l'arrestation de l'auteur. M. Guizot a publié, dans le *Musée des protestants célèbres*, une notice sur Calvin, où, à propos du supplice de Servet, il dit : « L'idée générale selon laquelle Calvin agit en brûlant Servet était de son siècle; et on a tort de la lui imputer. » Page 99.

Nous lisons, dans un article récent du *Foreign Quarterley review*, sur les juifs de Pologne : « Aux yeux d'une saine philosophie, les États ne sont pas des agglomérations d'hommes rassemblés par hasard, mais une réunion d'êtres vivants admirablement formée, et qui doivent à Dieu leur existence. S'ils font partie de l'État par le corps, ils appartiennent par l'âme à l'Église, dont ils sont membres. En conséquence, tous les membres d'un État doivent appartenir à une seule et même Église; et chaque fois que le contraire arrive il en résulte affaiblissement pour l'État, qui cesse de subsister par sa vitalité propre, et est obligé de chercher un appui au dehors. »

Enfin M. Lerminier, dans un pompeux éloge de Calvin (*Revue des deux mondes*, 15 mai 1842), s'exprime ainsi : « Il se considérait comme l'organe « prédestiné de la vérité divine; ainsi les objections et les critiques qu'on lui

ne connaît pas d'autre moyen de conserver son culte que de détruire celui d'autrui. C'était là d'ailleurs une mesure de guerre. Or, nous admirons le soldat qui, dans la mêlée, tue le plus d'ennemis, tandis que nous le prendrions en horreur si en temps de paix il menaçait les jours d'un de ses concitoyens. Quoi qu'il en soit, nous doutons que l'inquisition, dans les quelques siècles de sa durée, ait mis à mort autant de personnes que l'Angleterre en a fait périr dans l'espace de onze ans, en Irlande, pour convertir le pays au protestantisme (de 1641 à 1652). Ni l'Angleterre ni l'inquisition ne sont parvenues à leurs fins, parce que la conscience, cette flamme intérieure de la volonté, résiste à la force, et se ravive dans la lutte.

L'inquisition s'est rendue exécrable aux yeux des vrais chrétiens par les reproches qu'elle a attirés sur la religion, et aussi parce qu'elle a paru justifier les plus graves inculpations ; mais, outre qu'elle fut en réalité beaucoup moins terrible qu'on ne l'a faite, elle se proposait du moins un but moral, différente en cela des institutions qu'on lui a substituées en d'autres temps... Si elle restreignait la pensée, elle le faisait ou croyait le faire pour le salut des âmes, et non pour le seul avantage d'un pouvoir dominant ; et ses terribles exécutions, bien exagérées sans doute, n'ont pas empêché la venue des grands et libres penseurs.

L'Église cependant n'approuva jamais, en concile, cette institution, qu'il faut bien distinguer surtout de l'inquisition espagnole, instrument politique, tout au service des rois. En effet, Ferdinand et Isabelle, autorisés par le pape à nommer les inquisiteurs, les installèrent avec un appareil de rigueur extraordinaire, que pouvait excuser d'abord la nécessité d'extirper du sol cette race maure qui avait coûté à l'Espagne tant de siècles de guerre (1). Léon X ordonna que les procédures

« opposait prenaient à ses yeux le caractère d'impiétés et de blasphèmes. Il « confondait sa cause avec celle de Dieu, et c'est ainsi que la persécution de « ses adversaires devenait pour lui un devoir... Puisque les hommes croyaient « fermement qu'ils vengeaient Dieu, pouvaient-ils moins faire que de s'ôter « la vie les uns aux autres? » Selon cette doctrine, il ne resterait qu'à examiner si l'Église avait au moins autant de motifs que Calvin pour se croire inspirée de Dieu.

(1) Llorente, qui passe généralement pour exagéré, évalue dans une lettre à M. Clausel de Coussergues, publiée en 1824, le nombre des personnes condamnées à mort par l'inquisition espagnole, depuis 1481 jusqu'en 1788, à trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-deux ; à dix-sept mille sept cent quatre-

fussent adoucies : mais Charles-Quint insista si vivement qu'elles restèrent dans toute leur rigueur. L'inquisition étant même tombée en désuétude dans la Sicile, il l'y fit revivre en 1543 ; on connaît ses efforts pour l'établir aussi à Naples et dans le Milanais, où elle fut repoussée de vive force. Jean III sollicita
1521. Clément VII de la lui accorder pour le Portugal ; et le pontife,
1536. malgré ses hésitations, dut enfin y consentir (1).

L'empereur Charles-Quint disait à Philippe II, dans son testament : *Je lui recommande surtout de combler de faveurs et d'honneurs l'office de la sainte inquisition, instituée divinement contre les hérétiques.* Il ajoutait dans le codicille : *Je lui demande instamment, de la manière la plus forte, et je lui ordonne comme un père aimé, au nom de son affection respectueuse pour moi, de se rappeler une chose d'où dépend le salut de toute l'Espagne, savoir de ne jamais laisser les hérétiques impunis, et pour cela de combler de faveurs l'office de la sainte inquisition, dont la vigilance accroît la foi catholique dans ces royaumes, et y conserve la religion chrétienne* (2).

Philippe II n'oublia pas l'avertissement paternel ; et c'est à lui réellement qu'il faut attribuer ce qu'on appelle l'inquisition espagnole. Aucun ordre ne pouvait émaner d'elle sans l'assentiment du roi, et elle était tellement indépendante et des dominicains et des papes que le dominicain Caronza, archevêque de Tolède, ayant dit : « Je me trouve toujours entre mon plus grand ami et mon plus grand ennemi, entre ma conscience et mon archevêché, » l'inquisition le fit arrêter ; et, quoiqu'il fût réclamé par Pie IV et par le concile de Trente, elle ne le relâcha

vingt-dix les personnes brûlées en effigie, et à deux cent quatre-vingt-onze mille les personnes incarcérées. Moreau de Jonnès s'exprime ainsi : « Le pouvoir royal ne vit d'autres moyens de consolider ses victoires que de détruire cette population, qui, en subsistant, pouvait un jour le compromettre. Ferdinand et Isabelle ne recoururent pas, comme Charles IX, à une Saint-Barthélemy ; ils se bornèrent à chasser les Maures, au lieu de les égorger, et instituèrent l'inquisition, qui exécuta le massacre en détail. Ce tribunal, dans l'origine, fut évidemment une institution politique contre la population maure, qui, bien que vaincue, était maîtresse du pays, de son industrie et de ses richesses. Il y arriva par des moyens à l'aide desquels les décemvirs de Rome et les inquisiteurs d'État de Venise réussirent à soutenir un pouvoir tyrannique, sauf qu'au lieu de tomber sous la hache du licteur ou de mourir lentement sous les plombs, les victimes étaient brûlées vives. »

(1) Ces faits sont énoncés dans un rapport soumis à la junte des cortès d'Espagne en 1812.

(2) LYMBROCH, *Hist. de l'inquisition* ; Amsterdam, 1692.

qu'après huit années, sur l'ordre de Philippe II. Jamais les papes ne permirent qu'elle fût introduite à Naples. Paul III fonda ensuite à Rome la congrégation du saint office, composée de six cardinaux ; mais jamais ce tribunal ne fit couler le sang (1), bien que ce fût le temps où l'on brûlait des hommes en France, en Portugal, en Angleterre. Voilà pourquoi les esprits modérés du seizième siècle désapprouvaient l'inquisition d'Espagne, et ne demandaient que celle de Rome (2).

Dès les premiers temps de son institution, l'inquisition trouva à s'exercer en France, mais en dehors du Languedoc. Amalric de Paris enseignait que nul chrétien ne pouvait se sauver à moins de se croire membre de Jésus-Christ, et que le christianisme avait trois époques, distinguées par le règne successif des trois personnes de la Trinité : celui du Père durant la loi mosaïque,

(1) Bergier, *Dict. théol.*, *Inquisit.* Les encyclopédistes ont reproché à l'inquisition espagnole d'avoir abusé « dans une juridiction où les Italiens, ses inventeurs, usèrent de tant de douceur. »

(2) Nous trouvons dans la traduction espagnole de l'*Hist. univ.* de Ségur, par don Albert Litta, encore vivant, une explication assez juste de l'inquisition. « Pendant huit siècles, le principe religieux soutint la grande querelle des chrétiens contre les mahométans. Le christianisme, érigé en puissance politique et visible, arma la France sous Charles Martel, dans les plaines de Tours, délivra la Sicile et l'Italie du pouvoir des Sarrasins, civilisa les provinces du Nord et du nouveau monde, donna la première idée des parlements par les synodes où les évêques représentaient les Églises, et qui, dans plusieurs pays, comme en Espagne, portèrent le nom de conciles. Il répandit le goût et l'étude du droit romain; il créa la suprématie des pontifes, précipita l'Europe entière contre l'Asie, et découvrit aux yeux des peuples occidentaux les éléments de l'ancienne civilisation dans ces contrées mêmes où ils allaient chercher la mort pour leur Dieu. Personne ne pourrait nier que, dans l'Occident européen envahi par les barbares, la religion ne fût une puissance politique au moment où tombaient tous les autres principes conservateurs. Mais comment concevoir une force politique sans pouvoir coercitif? Il était nécessaire de promulguer des lois directes contre les transgresseurs de la religion. Or, ces lois furent sévères; car l'hérésie était un crime de haute trahison contre la première autorité de l'État. Ce fut un devoir de faire la guerre aux hérétiques et aux idolâtres pour la même raison qu'une puissance la fait à ses ennemis. Le christianisme ne soutenait pas ces hostilités par lui-même et pour lui-même, car il ne reconnaît d'autres armes que la persuasion; c'était la société qui défendait en lui son dernier lien. Quiconque méditera sur cette vérité pourra réduire à leur juste valeur les diatribes et les sarcasmes des philosophes du dix-huitième siècle contre l'intolérance et le fanatisme, contre les guerres religieuses et les supplices qui en furent la suite; on verra que ces tristes vengeances n'eurent d'autre motif que la défense sociale, et que la société avait choisi pour principe et pour centre l'unique élément politique qui subsistât. »

celui du Fils dans les cérémonies et les sacrements; enfin celui du Saint-Esprit, où, le culte extérieur devenant inutile, les élus rendront à Dieu un culte de pur esprit : alors chacun se sauvera par la grâce, dont l'effet sera de rendre méritoire ce qui, sans elle, serait un péché. Il y avait là un quiétisme qui fut de plus accusé d'impureté et de vices. Il se répandit dans les diocèses de Paris, de Troyes, de Langres, et les chefs, mis sous la main de l'archevêque, furent livrés au bûcher.

Dans les pays du Rhin, parmi cette population renfermée dans les ateliers humides et malsains des tisserands de Gand, d'Ypres, de Bruges, l'hérésie prit les formes et les pratiques du mysticisme, et elle pouvait devenir redoutable en cas d'insurrection de la part de gens déjà organisés sous des chefs.

L'hérésie dut aussi se propager en Allemagne; car le prêtre Conrad de Marbourg s'y rendit pour informer contre les hérétiques : ceux qui confessaient leur erreur étaient soumis à des pénitences canoniques; on brûlait ceux qui y persistaient, sans que ni seigneurs ni dames fussent épargnés. Cette rigueur fut regardée de mauvais œil par les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, qui prièrent Grégoire IX de mitiger ce zèle excessif; à la fin les habitants de Marbourg tuèrent l'in-
1233. quisiteur, et la diète accorda aux accusés d'hérésie les formes de la procédure ordinaire.

Les croisades contre les mécréants ne manquèrent pas non plus dans ce pays. Les Stedinger, tribu des Frisons, s'étaient maintenus indépendants dans le pays qui forme aujourd'hui les provinces de Groningue, d'Ostfrise et d'Oldenbourg, exempts de toute obligation féodale, et ne payant point les dîmes au clergé. Afin de les soumettre, le comte d'Oldenbourg éleva des châteaux dans leur pays; mais ils les démolirent, rompirent les digues, et se renfermèrent dans leurs marais. Grégoire IX raconte que, parmi cette peuplade, le néophyte était mis en présence d'un crapaud aussi gros qu'une oie, que certains d'entre eux baisaient sur la gueule, et d'autres à l'extrémité opposée; puis, qu'il voyait apparaître un homme pâle, aux yeux noirs, n'ayant que la peau et les os; que le novice le sentait froid comme glace en le baisant, et qu'après ce baiser il oubliait entièrement la foi catholique. Alors on célébrait un banquet, à la suite duquel un chat sortait de derrière une statue. L'initié le baisait au derrière; le président de l'assemblée et les autres personnages les plus dignes faisaient de même, tandis

que les imparfaits ne baisaient que le maître. Après le serment d'obéissance, les lumières étaient éteintes, et les assistants se livraient à toutes les impuretés. Chaque année, ils s'approchaient de la sainte table; mais ils emportaient l'hostie chez eux, où ils la jetaient dans le lieu immonde. Ils croyaient en Lucifer (c'est toujours le pontife qui parle), prétendant qu'il avait été chassé injustement du ciel, où il devait rentrer glorieux un jour (1).

Le pape publia donc contre eux une croisade. Ils furent as- 1233.
saillis par les ducs et les comtes voisins, à la tête de quarante 1234.
mille hommes, et entièrement défaits. Il en périt une partie; le reste se confondit avec les Westfrisons, ou accepta le gouvernement féodal.

En France, saint Louis demanda d'introduire l'inquisition à Alexandre IV. En Italie, les hérésies furent aussi variées qu'étendues. Guillelmine, que l'on disait originaire de Bohême, allait débitant dans Milan qu'elle était le Saint-Esprit incarné (2); que l'archange Raphaël l'avait annoncée à sa mère le jour de la Pentecôte; qu'elle était venue au monde pour racheter les juifs, les Sarrasins et les mauvais chrétiens; qu'elle devait mourir, puis ressusciter, et élever au ciel l'humanité féminine.
Tant qu'elle vécut, elle fut vénérée par le peuple; après sa mort 1281.
elle fut ensevelie magnifiquement dans le Clairvaux milanais, et elle passa pour sainte. Mais enfin l'inquisition se mit à scruter les miracles qu'on lui attribuait; des bruits sinistres coururent bientôt parmi le vulgaire, et les réunions de ses prosélytes passèrent pour des rendez-vous de péché. Il en résulta que ses restes furent exhumés, pour être jetés aux flammes avec ses principaux sectateurs.

Au commencement du treizième siècle, Orvieto abondait de manichéens encouragés par le Florentin Diotisalvi, et par un Campanien nommé Girard de Marsano. Ces deux hommes ayant été chassés par l'évêque, deux femmes, Mélite et Julite,

(1) Lettre du 13 juin 1233, à l'évêque de Mayence; VII, 177, ap. RAYNALD, année 1233.

(2) La femme Messie a été attendue à diverses reprises. Postel, savant orientaliste du seizième siècle, rendit célèbre, sous le nom de mère Jeanne, une Vénitienne dont il prétendait que la substance et le corps étaient descendus et tellement confondus en lui que ce n'était pas lui qui vivait, mais bien elle même. Il y a peu d'années que mourut Jeanne Southcote, à l'âge de soixante-quatre ans, qui, vierge et enceinte, à l'en croire, se disait la femme de l'Apocalypse, et promettait de ressusciter.

se montrèrent après eux, et séduisirent beaucoup de personnes par leur réputation de sainteté. Un certain Pierre Lom-
1199. bard se rendit ensuite de Viterbe dans cette ville. Innocent III envoya contre lui Pierre de Parenzo, noble romain, qui, reçu dans Orvieto au milieu des palmes et des branches d'olivier, y prohiba les combats qu'on était dans l'usage d'y livrer en carnaval, et où le jeu ne finissait guère sans effusion de sang. Mais les hérétiques excitèrent la populace à la désobéissance; et le premier jour de carême une mêlée terrible s'engagea. Pierre de Parenzo fit abattre les tours d'où les grands avaient tiré sur le peuple, et donna, pour l'avenir, de sages dispositions.

Quand il fut de retour, le pape lui demanda : *As-tu bien exécuté nos ordres?*

— *Si bien, que les hérétiques m'en veulent à la mort.*

— *Eh bien! va, continue de les combattre, qu'ils ne puissent tuer que le corps; et s'ils te mettent à mort, je t'absous de tout péché.*

Alors Pierre, ayant fait son testament et pris congé de sa famille désolée, retourna à son poste (1).

Innocent lui-même se rendit à Viterbe pour sévir contre les nombreux manichéens de cette ville, et ordonna que tous ceux qui seraient trouvés sur le patrimoine de saint Pierre fussent livrés au bras séculier, pour être punis et voir leurs biens con-
1207. fisqués (2) et partagés entre le dénonciateur, la commune et le tribunal saisi de l'affaire.

Grégoire IX promulgua des décrets très-sévères contre les cathares et les patarins, voulant qu'ils fussent livrés au bûcher, ou, en cas de conversion, condamnés à une prison perpétuelle : malheur aussi à ceux qui leur donnaient asile ou ne les dénonçaient pas! Beaucoup d'entre eux, en effet, furent brûlés, et beaucoup aussi envoyés faire pénitence dans les monastères du Mont Cassin et de la Cava.

1233. Le comte Egidio de Corte-Nova, dans le pays de Bergame, fut assailli comme fauteur d'hérésie, à l'instigation d'Innocent IV, et son château fut démoli. Vicence (3) avait aussi ses hérétiques; ceux de Brescia étaient tellement audacieux que, tout en lançant de leurs tours des torches allumées, ils excommuniaient l'Église romaine. D'autres furent brûlés à Plaisance

(1) BOLLANDISTES, t. X, p. 86, vit. *S. Petri Parens.*
(2) *Regesta*, n° 123, 124, et p. 130, liv. X.
(3) *Ep.* de Grégoire IX, 20 octobre 1277.

par le podestat, et soixante le furent à Vérone en trois jours par Jean de Schio. Un peu plus tard, frère Doulcin et Marguerite, sa maîtresse, prêchaient aux environs de Novare, traînant après eux des milliers de prosélytes; mais tous finirent par être cernés et réduits à mourir de faim (1).

Yves de Narbonne écrivait à Gérard, archevêque de Bordeaux (2), que, dans un voyage qu'il fit en Italie, il feignit d'être cathare, ce qui lui valut dans toutes les villes un excellent accueil. *A Crémone*, dit-il, *ville très-célèbre du Frioul, je bus des vins exquis chez les patarins, qui me régalèrent de toute espèce de friandises.* Un certain Pierre Gallo, qui était leur évêque, convaincu de fornication, fut chassé de son siége et de la société de ses coreligionnaires.

Saint Antoine de Padoue combattit vivement l'erreur par la parole et par des miracles, notamment dans Rimini. Saint Thomas d'Aquin fut surnommé le Marteau des hérétiques, et saint Bonaventure ne déploya pas contre eux moins d'ardeur. Pierre de Vérone signala d'abord son zèle dans la Toscane, où Phi- Saint Pierre martyr.
lippe Paternon, évêque patarin, comptait de nombreux prosélytes; poursuivi par l'inquisition, il dut son salut à de puissants personnages, ses sectateurs. Il fut remplacé par d'autres chefs, tellement qu'un tiers de Florence fut infecté de cette hérésie, et se rangea du parti impérial. Pierre de Vérone dirigea activement contre eux les prédications et les poursuites judiciaires; la place de Sainte-Marie Nouvelle était trop étroite pour la foule qui accourait l'écouter. Une société qu'il institua chantait Marie et le saint sacrement, pour compenser les outrages dont l'un et l'autre étaient l'objet de la part des patarins. Il organisa une 1244.
compagnie de nobles pour monter la garde au couvent des dominicains, et une autre pour exécuter les commandements de ces moines. C'est de là que naquit ensuite l'ordre des capitaines de Sainte-Marie (3).

Le nombre des procès et des exécutions s'accrut alors, mal-

(1) FR. CHRIST. SCHLOSSER, *Abélard et Doulcin; Vie et opinions d'un enthousiaste et d'un philosophe*; Gotha, 1807.
C. BAGGIOLINI, *Dolcino e i Patareni*; Novare, 1838.

(2) AP. MATTH. PARIS, *ad* 1243.

(3) Florence conserve plusieurs traces de ces faits, entre autres deux fresques de Taddée Gaddi sur la façade de l'office du Bigallo. Elles représentent saint Pierre martyr au moment où il donne à douze nobles florentins l'étendard blanc avec la croix rouge, et où il institue ainsi la *milice sacrée* pour la défense de la foi.

gré la résistance et les réclamations des seigneurs qui faisaient appel à l'empereur. Le podestat impérial ayant voulu défendre les hérétiques et protesté contre les sentences, les inquisiteurs l'interdirent en lançant contre lui l'anathème; les partis s'armèrent en tumulte, les églises furent envahies; mais enfin les catholiques triomphèrent à la suite d'une lutte acharnée qui jonchа de cadavres le Trebbio, la Croix et la place de Sainte-Félicité.

Après avoir ainsi déployé son zèle, Pierre vint le montrer aux Milanais, qui, exaspérés par des combats malheureux contre Frédéric II, blasphémaient le ciel, insultaient aux rites de l'Église et suspendaient les crucifix la tête en bas; mais quelques seigneurs conjurèrent contre lui, et le firent mettre
1252. à mort (1). Les patarins avaient traité de même le frère Roland de Crémone, qui fut assassiné sur la place de Plaisance au moment où il prêchait; Pierre d'Arcagnago, frère mineur, fut égorgé près de Bréra, le moine Pagano de Lecca massacré avec ses compagnons comme il allait établir l'inquisition dans la Valteline; d'autres encore eurent le même sort.

A Pierre de Vérone, révéré aussitôt sous le nom de saint Pierre martyr, succéda le frère Ranieri Saccone, cathare converti, qui rasa la *Gatta*, lieu de réunion des hérétiques, et fit brûler les cadavres de deux de leurs évêques, Didier et Nazaire, pour lesquels ils avaient une grande vénération. Son zèle ne se ralentit pas jusqu'au moment où Martin Torriano le fit chasser.

1259. Cependant les tribunaux continuaient leurs procédures secrètes, auxquelles fut appliquée et la science du droit alors renouvelée, et, ce qui est pire, l'argutie des écoles. Ces formes judiciaires allèrent donc se pervertissant à mesure que la doctrine fit des progrès, tellement que leur plus mauvaise époque fut précisément celle qu'on a appelée l'âge d'or en Italie, c'est-à-dire le seizième siècle (le *Cinquecento*); elles furent appliquées alors non-seulement aux hérésies, mais aux méfaits des

(1) Il fut enseveli à Sainte-Eustorge de Milan, avec cette épitaphe, composée par saint Thomas d'Aquin :

Præco, lucerna, pugil Christi, populi, fideique,
Hic silet, hic tegitur, jacet hic mactatus inique :
Vox ovibus dulcis, gratissima lux animorum,
Et verbi gladius, gladio cecidit catharorum, etc.

sorciers, aux pratiques des magiciennes et aux autres crimes inventés par les imaginations en délire.

L'impiété fut combattue plus efficacement par ceux qui s'efforcèrent d'accroître la dévotion pour les objets qu'elle poursuivait de ses outrages. Pierre de Vérone introduisit à Florence la compagnie, déjà existante à Milan et ailleurs, des *laudesi*, qui chantait, ainsi que nous l'avons dit, les louanges (*laudes*) de la sainte Vierge et du saint sacrement. Jean de Schio commença le pieux salut du *Soit loué Jésus-Christ*. La vénération envers le saint sacrement s'accrut par des miracles. Ainsi l'on racontait qu'une jument affamée avait laissé l'avoine pour s'incliner devant l'hostie que montrait saint Antoine de Padoue; que la cour de saint Louis, au moment de l'élévation, avait vu un enfant entre les mains du prêtre; qu'à Florence, un prêtre ayant oublié dans le calice une partie du breuvage sacré, ce breuvage se trouva le lendemain converti en sang véritable.

Urbain IV, lorsqu'il était archevêque de Liége, y avait vu instituer la fête du saint sacrement (*corpus Domini*), et, devenu pape, l'avait étendue à toute l'Église; saint Thomas d'Aquin composa le bel office de cette solennité. On fit hommage 1264.
à la Vierge Marie de l'enthousiasme avec lequel les chevaliers révéraient la dame de leurs pensées; le dogme de son immaculée conception fut vivement discuté entre les dominicains, qui le niaient, et les franciscains, qui le soutenaient; et on composa un psautier en son honneur sur le modèle de celui de David. Saint Bernard, Pierre Damien, saint Dominique parlèrent de Marie avec une expression passionnée qui rappelle celle de l'époux du Cantique des cantiques; ce fut à qui l'entourerait de la poésie du pardon et des exaltations de la tendresse. Saint Bonaventure paraphrase le psautier fait en son honneur; saint Dominique introduit le Rosaire, dévotion qui devint bientôt populaire; ce qui prouve qu'elle était en harmonie avec les besoins du temps et les sentiments de l'homme (1): interrompue après la terrible peste de 1350, elle fut renouvelée par un autre dominicain, Alain de la Roche. Plus tard on la rattache au souvenir de la victoire de Lépante, qui décida 1573.
de la supériorité des chrétiens sur les Turcs au moment même où tout le monde catholique récitait cette simple formule de salut, de congratulations, de tristesse affectueuse et de prière.

(1) L'*Ave Maria* ne devint général que vers 1240.

Marie inspire les œuvres d'art de cette époque ; son scapulaire, propagé par les carmes, orne leur poitrine comme un vœu de sainte résistance aux passions. Aux trois ordres du Carmel, des Servites et de la Merci, fondés sous ses auspices,
1208. s'adjoint celui des frères Gaudents (1), nés en Languedoc, mais qui, passés en Italie, s'y firent particulièrement remarquer, tout en continuant à vivre dans le monde. « Personne ne peut dire « (écrivait Guitton d'Arezzo, qui appartenait à cet ordre), per« sonne ne peut dire, pour se défendre d'y entrer : *Je ne puis « ou ne veux m'abstenir de femme, car j'en ai ou je veux en « avoir une*, puisqu'une femme est permise ; et que tout droit « de mariage est sauf, soit que l'on veuille ou non venir en re« ligion. On ne doit ni renoncer aux enfants, ni s'abstenir de « viande, ni subir de longs jeûnes, ni porter le cilice, ou de « grossières et laides étoffes de paysans ; il n'est pas besoin de « mendier ni d'aller à pied, car Dieu a trouvé pour notre re« ligion une condition nouvelle : toutes ces rigueurs en sont « écartées ; elle permet d'avoir tout ce qu'on demande ; il est « imposé seulement de haïr et de fuir le vice, de désirer, « de suivre la vertu, et une règle d'une extrême douceur, « donnée en signe d'honnêteté, pour la rémission de tout « péché, et comme gage de la vie éternelle. »

CHAPITRE VII.

FRÉDÉRIC II.

Le pape avait vu Constantinople assujettie à ses lois ; il était sorti triomphant de la guerre des Albigeois et de la lutte contre l'empereur Othon et le roi d'Angleterre. La Grande-Bretagne avait, sous son influence, obtenu la *grande Charte*, sauvegarde de la liberté ; les villes toscanes avaient formé une confédération, et les Espagnols remporté, dans les plaines de Tolosa, l'insigne victoire qui les affranchissait désormais de la domination étrangère ; le roi d'Aragon demandait la couronne au pontife ; le prince anglais lui faisait hommage de la sienne ; il avait affermi la suprématie du saint-siége sur la Si-

(1) FEDERICI, *Storia de' cavalieri Gaudenti.*

cile, après l'avoir affranchie dans Rome; enfin, il avait créé, dans deux ordres rayonnants de jeunesse, une milice permanente, prête à exécuter tous ses commandements. La grandeur de la papauté ne s'était jamais manifestée plus splendidement que dans le quatrième concile de Latran, où les 1215.
empereurs de Constantinople et d'Occident, les rois de Jérusalem, de Sicile, de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Hongrie, de Chypre envoyèrent des ambassadeurs, où assistèrent en personne les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, et par représentants ceux de Constantinople et d'Alexandrie, outre soixante et onze archevêques, quatre cent douze évêques et plus de huit cents abbés et prieurs.

Elles avaient donc porté leurs fruits ces maximes sanctionnées par les décrétales, qui proclamaient que la puissance ecclésiastique était le soleil d'où l'autorité impériale, comme la lune dans le ciel, tirait toute sa splendeur. Or, ajoutaient les canonistes, la terre étant sept fois plus grande que la lune, et le soleil huit fois plus grand que la terre, il en résultait que la papauté était cinquante-six fois supérieure à l'empire (1).

Nous ne devons pas, sur ce sujet, oublier la lettre où Innocent III expliqua les rapports du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel (2) : « Le Seigneur, dit-il, non-seulement pour « constituer l'ordre spirituel, mais encore pour qu'une cer« taine uniformité entre la création et le cours des événements « l'annonce comme auteur de toutes choses, établit l'harmonie « entre le ciel et la terre, afin que la ressemblance merveil« leuse du petit avec le grand, de ce qui est bas avec ce qui « est élevé, nous le révèle pour créateur unique et suprême. « De même qu'au commencement du monde il attacha deux « grands luminaires à la voûte céleste, l'un pour rayonner « de jour, l'autre pour éclairer la nuit, de même dans le « cours des temps il établit au firmament de l'Église deux di« gnités suprêmes, l'une destinée à resplendir le jour, c'est-à« dire à illuminer les intelligences sur les choses spirituelles, « et à délivrer de leurs chaînes les âmes retenues dans l'erreur,

(1) Laurentius fait le pape dix-sept cent quatre fois plus élevé que l'empereur et les rois. Nous ne connaissons pas les éléments de ce calcul.

(2) *Regest.* 32. Il définissait le pape : *Vicarius Jesu Christi, successor Petri, Christus Domini, Deus Pharaonis, citra Deum, ultra hominem, minor Deo, major homine.* Serm. de Consecr. pont.

« l'autre à éclairer la nuit, c'est-à-dire à punir les hérétiques « endurcis et les ennemis de la foi pour les injures faites au « Christ et à son peuple; à saisir le glaive pour le châtiment « des malfaiteurs et pour la gloire des fidèles. Mais, de même « qu'une sombre nuit enveloppe toutes choses quand la lune « vient à s'éclipser, de même, quand l'empereur vient à man- « quer, la rage des hérétiques et la fureur des païens s'élèvent « avec une noire impiété. »

A ces prétentions altières l'étude ranimée du droit romain en avait opposé d'autres non moins absolues, encourageant les empereurs à ressaisir cette autorité sans limites qui avait fait la puissance et l'opprobre de l'ancienne Rome. Les docteurs des nouvelles universités enseignaient, à l'aide d'arguments de même force, que le *saint-empire* s'élevait au-dessus de tout ce qui existe au monde; que, comme dans le ciel les trônes, les dominations, les archanges dépendent l'un de l'autre, de même l'empereur a droit sur les rois, les rois sur les ducs, les ducs sur les marquis et les barons; qu'enfin il porte en main le globe pour signifier la domination sur l'univers entier.

Il était impossible, avec des prétentions si opposées, qu'on ne vît pas se renouveler la lutte entre la tiare et le sceptre, commencée par Grégoire VII, puis assoupie par un arrangement où l'empereur conserva les avantages réels, tandis que le pape, se contentant des formes, fut cependant réputé vainqueur dans l'opinion; ce qui accrut son crédit et rabaissa d'autant celui de son adversaire. Or, la querelle se réveillait, après quatre-vingts ans, plus ouvertement et dans des termes plus positifs; car il ne s'agissait plus d'une formalité féodale, mais de savoir si l'Église devait ou non obéir à l'empire.

Il n'y avait pas moins de différence dans les personnages que dans le fond même de la question. L'inflexible Grégoire VII n'existait plus, et à la place d'un Henri, prince débauché et méprisable, se trouvaient les princes de Souabe, nobles, généreux, beaux de leur personne, aux manières courtoises, amis des lettres, entourés d'un cortége de gentilshommes allemands qui, fidèles au roi et à leur dame, le suivaient dans ses expéditions au delà des mers ou des Alpes aussi volontiers que dans un tournoi.

1219 Frédéric II, prince gibelin, élevé par un pape, et soutenu par lui contre le guelfe Othon, était resté seul roi d'Allemagne après la mort de son rival. D'humeur enjouée, instruit, aima-

ble, il avait tout ce qu'il fallait pour se concilier les esprits, autant qu'Othon se les était aliénés par sa rudesse. Enclin à la guerre comme les Suèves, ses ancêtres paternels, et apportant dans la politique l'habileté, la dissimulation des Normands, ses aïeux maternels, il signala par de sages dispositions les cinq années qu'il passa en Allemagne. Il réunit à la Bavière, dans la maison de Wittelsbach, le palatinat du Rhin, enlevé à Henri le Lion. Ottokar Przémysl reçut de lui, par une lettre impériale, la confirmation du titre de roi de Bohême, avec la faculté de nommer les évêques du pays, la dispense d'intervenir aux diètes, l'exemption du tribut, sauf l'obligation d'accompagner les empereurs avec trois cents hommes à l'époque de leur couronnement, ou de payer en place trois cents marcs d'argent.

Frédéric se rendit bientôt en Italie, où l'attiraient la beaute du ciel, les souvenirs de sa jeunesse, la culture des habitants et le désir de rendre vigueur à l'Empire en commençant par une contrée où il lui était plus aisé avec son armée de tenir le pape en respect qu'il ne le pouvait faire à l'égard des nombreux princes et prélats d'Allemagne, ses pairs et ses électeurs.

Ayant passé les Alpes, il trouva la Lombardie bouleversée par le Guelfes et les Gibelins. Ces derniers s'étaient trouvés détournés du but qu'ils s'étaient d'abord proposé du moment où le pape avait excommunié le Guelfe Othon pour favoriser la maison de Souabe. Milan, qui continuait de haïr ces princes en dépit du pape, de même qu'elle avait commencé à les combattre avec ses bénédictions, était restée enveloppée dans l'anathème pontifical.

Cependant les cités souveraines ne cessaient d'étendre leur domination non plus seulement sur les bourgs environnants, mais sur les villes d'un ordre inférieur, où elles envoyaient des podestats et dont elles exigeaient des tributs; le morcellement du pays, causé par la ligue lombarde, se concentrait ainsi à l'entour de certaines villes. L'un des principaux centres pour la Lombardie était précisément Milan, qui ne discontinuait pas de guerroyer contre Pavie, Crémone, Parme, Modène: Frédéric crut donc prudent de ne pas s'y arrêter, et d'attendre des circonstances plus favorables pour ceindre la couronne de fer.

A Rome, Innocent III avait eu pour successeur Honorius III, de la famille Savelli, ancien gouverneur de Palerme au nom

de Frédéric : pontife rempli de douceur, entre deux papes d'une grande énergie, il ne cessait de recommander aux rois une mansuétude dont il leur donnait l'exemple (1). Il avait à réclamer de Frédéric l'exécution de trois promesses faites à son prédécesseur : la restitution de l'héritage de la comtesse Mathilde, la croisade et la renonciation à la couronne de
12 septembre. Sicile. Frédéric renouvela cet engagement, qui lui valut d'être couronné avec sa femme; et il promulgua à cette occasion une constitution par laquelle il abrogeait toute loi contraire à la liberté de l'Église, et ordonnait l'extirpation de l'hérésie.

Quant à l'héritage de la comtesse Mathilde, il n'avait été recueilli en réalité ni par l'Empire ni par le pontife; car les seigneurs préposés au gouvernement de ces domaines avaient peu à peu secoué toute dépendance, en même temps que maintes communes s'étaient affranchies tout à fait, soit par la force, soit à prix d'argent ou par leur persistance, et parmi elles Florence occupait le premier rang. En ce qui concernait la croisade, l'empereur donnait des paroles, s'en prenant à la négligence de tels ou tels princes de ce qu'il n'avait pu l'exécuter encore, protestant, du reste, de sa docilité et de ses obligations envers l'Église, à laquelle il devait tout, comme à la mère qui l'avait nourri.

Son fils Henri, en faveur duquel il aurait dû abdiquer la couronne de Sicile, entrait dans sa dixième année, quoique son
1220. père fût à peine âgé de vingt-six ans. L'ayant fait élire roi par les princes de l'Empire, il se dirigea vers la basse Italie pour rétablir l'ordre, gravement compromis dans le royaume. Il le parcourut en personne, convoquant des assemblées, publiant des pragmatiques contre le luxe et la licence des riches Siciliens, déposant maints barons, pour les punir de leur déloyauté. Il faisait toutes ces choses sans en informer le pape; et si celui-ci se plaignait, il l'apaisait en promettant de se croiser, promesse qu'il appuyait de l'envoi de quelques hommes et d'un peu d'argent en Palestine.

Les Arabes ne laissaient aucun repos à la Sicile, s'élançant des montagnes qui s'élèvent au centre de l'île et répandant partout la dévastation. Frédéric les dompta, et en transféra vingt mille dans la Capitanate, les établissant partie à Lucera, partie

(1) Il écrivait au roi d'Angleterre : *Ut subjectos suos studeret regere in spiritu lenitatis*; à celui de Bohême : *Sicut regem decet mansuetum habere animum et clementem.* Regest., IX, 16, 25, ap. RAUMER.

à Nocera, ville appelée encore Nocera des Païens. Cette colonie devint très-importante pour Frédéric, à qui elle fournissait une armée à ses ordres et de plus invulnérable aux anathèmes.

Appuyé de ces auxiliaires, il put faire la loi aux feudataires; et, après avoir démantelé leurs châteaux forts dans les campagnes, il en construisit pour lui-même dans les villes les plus considérables, entre autres le castel Capuano, à Naples, qui, embellie et agrandie par ce prince, devint la capitale du royaume. De là vient que le nom de Frédéric y a conservé la sympathie populaire.

Mettant à profit les institutions normandes, et les coordonnant entre elles pour leur donner plus de force, il se proposa pour but constant, dans ses réformes, de procurer à l'autorité royale la vigueur qui lui manquait en restreignant celle des feudataires, et de faire jouir les sujets domaniaux de plus grands priviléges que les serfs des barons. Il voulait que les hommes ne se considérassent pas comme attachés à la propriété qu'ils tenaient des seigneurs; il voulait leur faire une condition plus libre; que le nombre des propriétés libres s'accrût, et que les inconvénients qui provenaient des servitudes personnelles, stipulées par contrat, fussent diminués ou détruits. C'étaient là certes des intentions élevées eu égard à son époque.

Frédéric enleva aux évêques, aux villes et aux barons le pouvoir public, pour le concentrer dans ses mains et dans celles de ses officiers. Il les priva par conséquent de toute juridiction (1), et il appela aux diètes, en même temps que les barons et les évêques, deux *bons hommes* de chaque ville ou bourg, sans excepter les communes qui relevaient des seigneurs. Ces bons hommes, origine des syndics, rapportaient à l'assemblée les plaintes des habitants sur la violation des lois par les officiers royaux, et exposaient les besoins du pays, premier exemple au monde d'une véritable représentation nationale. Frédéric établit partout deux jurés, choisis dans la localité pour veiller sur les artisans, les marchands, les hôtelleries, les monnaies et les jeux prohibés. Naples, Messine, Salerne et quelques autres villes conservèrent une partie de leur ancienne constitution; mais elles furent placées sous la tutelle royale, et il fut défendu d'instituer en aucun lieu des communes indépendantes,

(1) *Quod nullus prælatus, comes, baro officium justitiæ gerat.* Constit. Neap., l. 1, t. 40.

de nommer des consuls, des podestats ou magistrats municipaux, sous peine de la vie (1).

Il proclama (chose inouïe dans les institutions féodales) que les mêmes magistrats devaient prononcer à l'égard de tous les sujets sans distinction, et la juridiction criminelle rester séparée de la juridiction civile. L'organisation judiciaire comprenait trois degrés, les baillis, les magistrats de la chambre des comptes (*camerarii*) et les justiciers. Les baillis, choisis plutôt en raison de leur probité que de leur connaissance des lois, percevaient les impôts, taxaient les vivres, pouvaient arrêter les malfaiteurs et les personnes suspectes, pour les traduire devant les tribunaux; eux-mêmes prononçaient, avec un assesseur jurisconsulte nommé par le roi, sur les délits ruraux et sur les contestations civiles.

Au-dessus d'eux étaient les camériers et les justiciers, les uns pour les affaires civiles et fiscales, les autres pour les causes de police et les causes criminelles. Ces magistrats, assistés d'un greffier et d'un assesseur, rétribués par le roi, rendaient gratuitement la justice durant une année, et devaient être étrangers à la province.

Les appels de tous les sujets et les causes féodales se portaient devant une cour suprême, composée de quatre assesseurs et du grand justicier, qui parcourait les provinces une fois chaque année.

A une chambre fiscale, dite *segrezia*, appartenaient la haute juridiction en matière de finances, l'administration des biens vacants ou saisis, la surintendance du palais et des châteaux royaux, de même que celle des forteresses et des domaines affectés à l'entretien de la flotte. Des procureurs veillaient sur les officiers et sur l'administration des finances, revendiquant les biens confisqués, affermant les domaines de la couronne; et une haute cour des comptes, siégeant à Palerme, statuait sur l'ensemble des recettes et des dépenses. Une commission était chargée d'examiner les concurrents aux emplois publics ou aux professions universitaires. A ces institutions sages se mêla la calamité ordinaire d'un tribunal d'exception, nommé cour Capouane, érigé pour reviser les investitures précédentes et les aliénations de droits publics, dans le seul but d'engraisser le fisc.

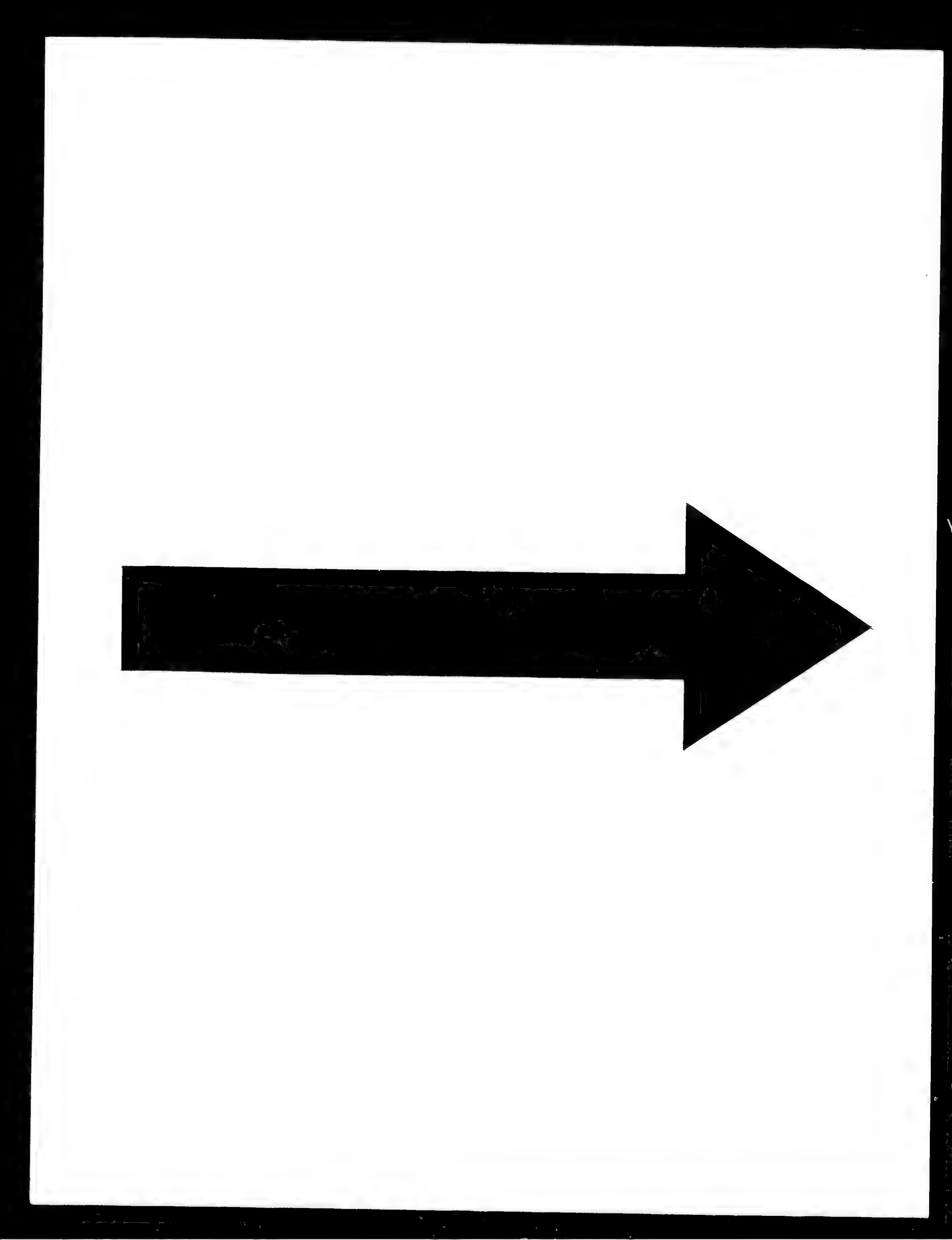
(1) *Qua pœna universitates teneantur, quæ creant potestates et alios officiales.* Tit. 47.

Dans la fixation judicieuse des offices subalternes, dans la publicité des audiences, dans l'abolition des duels et des autres épreuves judiciaires on aperçoit la fin des coutumes germaniques et le commencement des institutions nouvelles (1).

Afin de faire cesser la confusion enfantée par les dominations diverses qui s'étaient succédé, Frédéric promulgua aussi 1231.
un code qui embrassait les législations féodale, ecclésiastique et civile, et de plus le droit politique et l'administration; code qui mettait sur le pied de l'égalité Normands, Francs, Romains et Latins. Tout en faisant l'éloge d[illegible]ins, qui, par la loi royale, avaient transféré au prin[illegible]it de faire les lois, afin que l'origine de la justice et [illegible]e la défendre se trouvassent dans la même perso[illegible] du commandement suprême, il attire à lui toute la juridiction. Sa volonté déclarée est de rendre prompte justice à tous et à chacun, sans acception de personnes; et il institue à cet effet des officiers chargés de connaître, les uns des affaires civiles, les autres des accusations criminelles (2). Plein de zèle pour empêcher les guerres privées et les représailles, il n'accorda le droit de porter les armes qu'aux agents royaux et gens de leur suite, aux chevaliers et aux barons, mais seulement en voyage ou en guerre. Des mesures si opportunes indiquent l'élévation de son esprit; mais la dureté du cœur se révèle dans l'atrocité des châtiments. Les galères, la perte du poing sont des peines prodiguées dans ses lois; elles punissent du gibet quiconque par astuce ou par indigence ne paye pas les impôts. Il rendit aux barons la faculté d'employer la force contre leurs vassaux, détruisit des villes entières, et inventa des supplices atroces, tels que celui des chapes de plomb brûlant.

Frédéric II eut pour bras droit Pierre des Vignes, qui, né de parents pauvres à Capoue, s'était rendu à Bologne en demandant l'aumône. Admis à l'université de cette ville, il s'y distingua tellement que Frédéric, l'ayant rencontré, se l'attacha comme secrétaire; puis il l'éleva aux fonctions de juge, de conseiller, de protonotaire, de gouverneur de la Pouille, enfin de chancelier, investi de toute sa confiance. Le soin des affaires ne le détourna pas des lettres; et, de même qu'il rédigea le premier code, il écrivit le premier sonnet. Pierre des Vignes.

(1) GREGORIO, *Considerazioni sopra la storia di Sicilia*, t. III.
(2) Livre I, tit. 30, Rubr. : *Della asservanza della giustizia.*



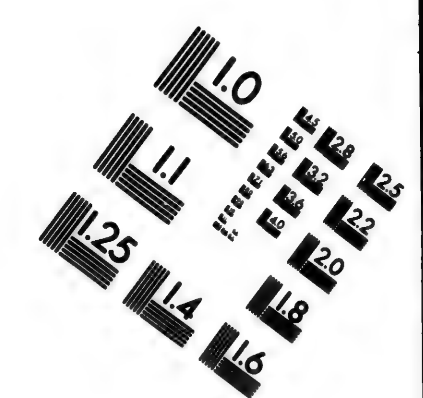
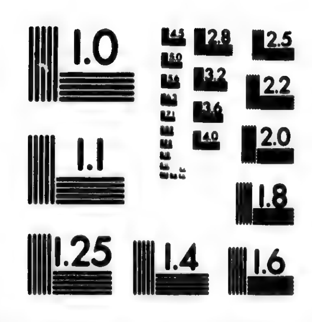


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8

On attribue à ses conseils la protection que Frédéric accorda aux sciences. En effet, ce prince fonda l'université de Naples (1224); il fit travailler à la première traduction d'Aristote, et il forma une ménagerie d'animaux sauvages. Il attirait et accueillait à Palerme quiconque avait du mérite : aussi ce fut à sa cour que se perfectionna la langue italienne; et, à l'exemple des Allemands et des Provençaux, la muse sicilienne s'habitua à former de nouveaux accords.

Frédéric lui-même savait l'italien, le français, le grec, l'allemand, l'arabe, le latin. Il écrivit un livre sur la chasse au faucon, et en dicta un autre sur la nature du cheval à Jourdain Rufo, son écuyer. Il se montra dégagé des préjugés de son siècle. On le voyait dépenser généreusement avec ses amis ou en constructions l'argent qu'il retirait de ses biens ou du négoce, qu'il ne dédaignait pas. C'est à lui qu'on doit le pont sur le Volturno, les tours du mont Cassin, les châteaux de Gaëte, de Capoue, de Saint-Érasme, la ville de Monteleone et autres forts et villages. Au delà du détroit, il restaura Antée, Flégella, Héraclée, et fonda les forts de Lilybée, de Nicosie, de Girgenti.

Il ne sut pas malheureusement concilier avec autant de belles qualités les opinions du temps, qui ne pouvaient lui pardonner ni ses vertus ni ses vices. Il traînait après lui, pour assouvir sa luxure, un grand nombre de femmes, et s'entourait de Sarrasins, à la honte de la religion; « il menait une vie épicurienne, « ne faisant compte que jamais il dût y avoir une autre vie (1); » et Aboulféda dit qu'il inclinait à l'islamisme, attendu qu'il avait été élevé en Sicile. Saisissant avec sagacité les défauts de son siècle, il en éprouvait assez de mépris pour les railler, et il n'avait pas l'amour nécessaire pour y compatir et les corriger. Aussi, tout héros qu'il était, mourut-il sans avoir accompli rien de grand.

Frédéric s'aperçut bientôt, malgré l'apparence d'un changement momentané, que ses alliés naturels étaient les Gibelins : il s'attacha donc à eux dans l'espoir qu'au milieu du conflit orageux des passions excitées dans la Lombardie il réussirait dans la tâche où Barberousse, son aïeul, avait échoué, et qu'à la faveur des divisions il parviendrait à rétablir l'ordre, mot souvent synonyme de servitude, alors comme depuis. Les for-

(1) VILLANI, VI, 1.

ces du royaume et celles de l'Allemagne pouvaient lui servir à l'occasion. Il invita donc, sous le prétexte de la croisade tant de fois promise en vain au pontife, son fils Henri à se rendre en Lombardie, et à se trouver pour Pâques, avec son armée, à Crémone, où il convoqua la diète.

Les cités aperçurent le piége; et, se fiant peu au pape, qui en toutes choses secondait Frédéric, afin de l'amener à la croisade, son principal vœu, elles décidèrent de renouveler la ligue lombarde, selon le droit que leur en donnait la paix de Constance. Une assemblée se tint à Mosio, sur le territoire de Mantoue (1); et Bologne, Plaisance, Vérone, Milan, Brescia, Faënza, Mantoue, Verceil, Lodi, Bergame, Turin, Alexandrie, Vicence, Padoue, Trévise se jurèrent alliance pour vingt-cinq ans, s'engageant à s'indemniser réciproquement de tous dom-

(1) « Les recteurs, podestats et ambassadeurs de la susdite ligue décidèrent que, si quelque ville ou place des confédérés éprouvait quelque dommage des alliés, les malfaiteurs seraient bannis à perpétuité, sans pouvoir être relevés de ce bannissement que par mandat des recteurs de la ligue ou de la majorité de ceux-ci, et que les villes et places confédérées seraient obligées de faire la guerre aux contrevenants, selon la volonté des susdits recteurs. Ils arrêtèrent aussi qu'aucune cité, place ou personne privée parmi les alliés ne pourrait conclure un traité avec aucune ville ou place en dehors de la ligue au préjudice de la ligue; et que, au cas où elles l'auraient fait, elles seraient contraintes de l'annuler dans le délai fixé à leur podestat, sous peine d'en être punies. De plus, si quelque république sortait de la ligue au détriment de celle-ci, elle devait être tenue pour rebelle, les biens de ses habitants confisqués et dévastés. Comme aussi, au cas où quelque ville, place ou personne privée de la ligue était attaquée par les ennemis, toutes les autres de l'alliance seraient obligées de donner aide aux molestés, selon la volonté de ses recteurs ou de la majorité. Que si un dommage quelconque, dévastation ou ban était intervenu, fait ou causé à une ville, place ou personne de cette association, en raison de la ligue, les autres villes alliées seraient tenues d'accorder la réparation due pour le tort éprouvé, à l'arbitrage de tous les recteurs ou de la majorité. Si quelque inféodation ou charge avait été imposée à quelque personne ou place confédérée par quelqu'un en dehors de la ligue, ou leurs possessions occupées, toutes les villes, places et personnes de cette ligue seraient tenues de les aider, de les soutenir, et de leur restituer les choses enlevées. Et si cela ne se pouvait obtenir, elles seraient obligées de les indemniser elles-mêmes, tant du dommage que de la propriété, à l'arbitrage des recteurs ou de la majorité. Or, cela s'entendait des fiefs ou possessions situés dans la Marche, la Romagne, la Lombardie, et de ces évêchés ou districts, qu'ils fussent ou dussent être de ladite ligue. Si quelque personne était suspecte, et ne résidait pas dans les villes ou places de ladite ligue, les recteurs du lieu seraient tenus de les chasser aussitôt du district, sauf qu'il dépendait des recteurs de modérer les termes du statut, et d'avoir guerre avec quelque ville de la ligue, non confédérée contre Venise ni pour Venise. » CORIO, II.

mages. Le traité fut exécuté aussitôt, et tout prit un aspect hostile; chacun fit des préparatifs en armes et en approvisionnements; les communications avec les villes gibelines furent interrompues, et les citoyens reçurent défense de traiter avec l'empereur, comme aussi d'en recevoir des ordres ou des présents (1).

Alors Frédéric jeta le masque; et, se voyant assuré d'être soutenu par Reggio, Modène, Parme, Crémone, Asti, Lucques et Pise, il se mit en marche à la tête de toutes ses forces: mais Faënza et Bologne lui fermèrent leurs portes, ce qui l'obligea de dresser ses tentes dans la campagne; puis des forces imposantes lui barrèrent le passage, et le forcèrent de revenir sur ses pas. Il envoya alors des propositions aux villes confédérées; mais, sur leur refus d'y accéder, il les mit au ban de l'Empire, et les fit excommunier par le légat du pontife. De plus, il défendit d'aller étudier à Bologne, coup sensible pour une ville qui vivait sur ses douze mille écoliers.

Les confédérés ne se montrèrent pourtant pas découragés; et le pape Honorius, toujours préoccupé de la croisade, s'in-
1227. 8 janvier. terposant alors dans le conflit, amena la conclusion d'une paix par laquelle Frédéric s'engagea à révoquer le ban publié con-

(1) Serment du recteur de la ligue lombarde, renouvelé à Mantoue en 1226:
« Moi, recteur, je jure par les saints Évangiles d'exercer avec bonne foi l'office qui m'est confié et les raisons de la juridiction à moi soumises en vertu de l'office; d'agir d'accord avec les autres recteurs dans tout ce qui concernera l'état commun et l'utilité de toute ladite ligue et de chaque commune qui y entrera, de contribuer sans fraude à maintenir et conserver cette société et ligue; de ne rien manifester de tout ce qui sera traité, au [illegible]ment de qui que ce soit, sans l'autorisation de tous les recteurs ou de le[illegible]ité; de ne rien prendre pour moi, ni directemen[illegible] le présent régime, au détriment de ladite société: et si quelque offre m'est faite, elle sera manifestée le plus tôt que je le pourrai à tous les recteurs de la confédération. Je prononcerai, dans les quarante jours de l'avis des autres recteurs, sur les plaintes qui seront faites soit à moi, soit à mes collègues, selon la justice et la bonne coutume, à moins de juste empêchement ou délai; et, avant que soit arrivé le moment de ma sortie d'office, je ferai en sorte qu'il soit nommé un autre recteur pour guider avec droiture cette société, et que celui-ci jure comme j'ai juré; et je m'appliquerai uniquement à conserver le bien de l'universalité, non celui de la spécialité. Je ferai tous mes efforts pour conserver la liberté de chaque commune de cette ligue, et pour défendre ses biens contre tous et chacun. J'observerai de même toute autre condition du statut, sauf le cas où, de commun accord entre tous les recteurs, ou par la majorité de ceux-ci, il serait changé quelque chose à mon serment, seul cas où j'en serai absous; et, pour ce qui aurait été ajouté ou changé, je serai tenu d'observer les actes susdits. » Conto, II.

tre la ligue et la défense dont il avait frappé Bologne. Les villes ne furent tenues à autre chose qu'à se réconcilier avec les Gibelins et à fournir quatre cents hommes pour le passage d'outre-mer.

En présence de tous ces délais sans cesse apportés à l'expédition par Frédéric, le pontife finit par se lasser de sa bonté; et elle était cependant si grande que son légat à Constantinople lui ayant écrit qu'on ne pourrait remédier au schisme autrement que par la rigueur, il lui défendit d'y avoir jamais recours, ne voulant protéger la foi que par la prière, l'instruction, le bon exemple et la patience.

Son successeur Grégoire IX, issu des comtes de Signa, très- 1227.
énergique encore malgré ses quatre-vingt-cinq ans, parut rajeunir lorsqu'il fut devenu dépositaire des clefs éternelles. Il se fit couronner avec une pompe inaccoutumée, et en prolongea les fêtes durant sept jours; le septième, après avoir célébré la messe à Saint-Pierre, il fit une grande procession, dans un costume magnifique, deux couronnes en tête, monté sur un cheval richement enharnaché, dont le préfet de Rome et le sénateur tenaient la bride. Les cardinaux le précédaient; à sa suite venaient les juges et les officiers, en brocart d'or, puis une foule de peuple. Il entra ainsi dans le palais, au milieu des acclamations, des palmes et des branches d'olivier, comme s'il eût célébré le triomphe de l'autorité papale, qui jamais en effet n'était montée plus haut.

La longanimité d'Honorius envers un prince fourbe et sans foi comme Frédéric parut intolérable à la fermeté active de Grégoire IX. Il intima aux villes lombardes l'ordre de se maintenir en paix, et à Frédéric celui de se décider au départ, après lui avoir fait épouser (car Constance était morte) Yolande, fille de
Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, dans l'espoir de 1227.
faire cesser ses temporisations. Frédéric mit alors la croix dans son écusson, et prit le titre de roi de Jérusalem; et, ne trouvant plus d'excuses à alléguer, il s'embarqua à Brindes. Mais presque aussitôt, soit maladie réelle qui aurait éclaté à son bord, soit mauvais vouloir, il se fit remettre à terre, et renvoya l'entreprise à l'année suivante.

Le pape lança alors contre lui l'excommunication; Frédéric, qui s'y était soumis d'avance pour le cas où il manquerait à sa
promesse, allégua d'abord des excuses, et partit enfin, mais 1228.
avec fort peu de monde; puis, arrivé à Saint-Jean d'Acre, il

conduisit l'entreprise avec lenteur, comme nous l'avons raconté ailleurs (1).

Grégoire vit un double outrage dans le retard qu'il avait apporté d'abord à obéir et dans le fait d'avoir entrepris ensuite une guerre sainte sous le coup d'une excommunication. Il le poursuivit donc de ses interdits jusqu'en Palestine, où bientôt personne ne lui obéit plus, et où il se vit contrarié par les évêques et les ordres militaires. L'accord fait par lui avec Maleddin (Malek-al-Kamel) parut au pontife une impiété, et son couronnement par lui-même sur le saint sépulcre une odieuse profanation.

Cependant le pape expédiait des légats en Sicile, plaignant ces peuples, qui, sous la tyrannie d'un nouveau Néron, perdaient jusqu'au désir de la liberté : il leur faisait dire que Dieu ne les avait pas placés sous un ciel si riant pour traîner des chaînes honteuses. Il réclamait en même temps des secours des confédérés lombards. Ayant ainsi réuni une armée, il en con-
1229. fia le commandement à Jean de Brienne, qui, sous l'étendard des clefs saintes, entra dans le royaume de son gendre en dévastant le pays.

Frédéric, à ces nouvelles, revient en hâte de la Palestine, et fait prendre les armes aux troupes allemandes qu'il a ramenées et à ses fidèles Sarrasins. A leur tête, il met en déroute les forces pontificales, recouvre les places du royaume, envahit les États du pape, tue ses partisans, et lui suscite des ennemis dans Rome même. Les prélats romains se résignaient avec peine à supporter les dépenses de la guerre; les villes lombardes regrettaient de se trouver entraînées dans une guerre offensive : on parla d'arrangement; et, après de longues discussions, on annonça, au son des cloches, que l'empereur accordait un pardon général, qu'il révoquait le ban lancé contre les villes lombardes, et que, pour obtenir l'absolution, il promettait que les élections aux bénéfices seraient faites conformément aux lois ecclésiastiques.

Ce n'était pas une paix, mais plutôt une halte pour reprendre haleine, puisque des deux côtés les ennemis se préparaient à tenter un dernier effort. La tempête grondait plus que jamais en Italie; Venise faisait la guerre à Ferrare, Padoue à Vérone, Mantoue et Milan à Crémone, Bologne à Modène,

(1) Voyez ci-dessus, page 107 et suivantes.

Parme à Pavie, Florence à Sienne, Gênes à Savone, Prato à Pistoie; certaines familles féodales, devenues très-puissantes, guerroyaient soit entre elles, soit contre différentes villes; et le nom de l'empereur ou celui du pape servait de prétexte aux haines ou aux ambitions privées.

Frédéric convoqua une diète à Ravenne, où il appela les dé- 1231.
putés des villes, en même temps qu'il faisait venir d'Allemagne son fils Henri avec une armée; mais les villes, se tenant sur leurs gardes et ne se fiant pas plus aux promesses de l'empereur qu'à celles du pape, mirent les passages en état de défense, ce qui arrêta Henri au delà des Alpes : alors Frédéric
mit de nouveau les villes confédérées au ban de l'Empire, et 1232.
annula tous les droits qu'elles avaient pu obtenir jusque-là.

Le pape s'interposa de nouveau; et, accepté pour arbitre, 1233.
il se prononça pour que l'empereur oubliât toute offense, révoquât la proscription prononcée, indemnisât ceux qui en avaient souffert; de leur côté, les Lombards devaient réparer les dommages causés à l'empereur et aux siens, et pendant deux ans entretenir cinq cents chevaux en terre sainte.

Frédéric se récria contre cette sentence, qu'il jugeait partiale et offensante pour la majesté impériale; mais, pour le pontife, les républiques étaient des corps politiques légitimes et reconnus par l'Église; et celles-ci soutenaient n'avoir porté atteinte à aucun droit impérial en formant une ligue autorisée par le traité de Constance.

Le pape se trouvait, de son côté, dans des circonstances critiques. Les Romains lui refusaient le droit d'exiler un citoyen; ils exigeaient le payement d'une rétribution que de temps immémorial la cité percevait de l'Église; ils voulaient astreindre les ecclésiastiques à paraître devant les tribunaux séculiers; enfin ils contestaient au pontife la souveraineté temporelle. Il en résulta que celui qui commandait aux rois de la terre se
trouva contraint de se réfugier à Pérouse : Rome redevint ré- 1234.
publique; et Luc Savelli, sénateur, songea à former une confédération de la Toscane et de l'Italie centrale pour les soustraire à la domination pontificale, ainsi que les Lombards l'avaient fait pour l'autorité impériale.

On demanda à cet effet l'appui de Frédéric; mais celui-ci, redoutant plus encore la liberté que le pape, offrit son secours
au pontife, et lui laissa un corps de troupes napolitaines pour 8 octobre.
subjuguer les Romains. En reconnaissance de ce service, le

pape s'employa à obtenir des Lombards des conditions plus satisfaisantes pour l'empereur; mais ils laissèrent passer le terme fixé pour accepter sa médiation, et de nouvelles complications la rendirent sans effet.

Le contre-coup de ces événements se faisait sentir en Allemagne. Henri, que Frédéric y avait laissé à la tête du gouvernement, manquait de l'énergie nécessaire; et, flatté dans son ambition, il songeait à s'élever aux dépens de son père. Dans ce but, il cherchait à se concilier le peuple. Une constitution publiée à Worms réduisit en loi ce qui n'avait été jusque-là qu'une coutume, savoir l'obligation pour l'empereur de consulter les comtes, les évêques, les ducs et les personnes notables sur les intérêts généraux, ce qui faisait de l'Empire une république. Il délivra aussi d'une entrave les gouvernements municipaux en supprimant les maîtrises qui s'étaient formées dans les villes.

Frédéric adressa des reproches à son fils, qui promit de mieux faire à l'avenir : plusieurs seigneurs se portèrent garants
1234. de sa promesse; mais, bien loin de tenir parole, il en vint à une révolte ouverte; et, mal secondé par les Allemands, il eut recours aux villes lombardes, qu'il excita à ne pas entrer en arrangement avec son père. Il fut salué roi par Milan, Brescia, Bologne, Novare, Lodi et par le marquis de Montferrat, qui lui offrirent cette couronne toujours refusée à Frédéric : ces villes obtinrent de lui en retour la confirmation de tous leurs priviléges et la promesse qu'il aurait pour amis et pour ennemis ceux de la ligue.

1235. Alors éclate une guerre domestique : le pape désapprouve le fils rebelle; les villes et les principautés se divisent en factions. Frédéric, quittant la Sicile, où il lui avait fallu réprimer les insurrections toujours renaissantes, traverse désarmé la Lombardie, qui ne veut pas profiter de son humiliation, et se rend à Ratisbonne. Là soixante-dix prélats et princes déclarent Henri coupable de félonie, et se disposent à le faire rentrer dans le devoir. Ce prince vient alors implorer le pardon de son père, qui le lui accorde par l'entremise du grand maître de l'ordre Teutonique; mais de nouvelles perfidies dont il est convaincu décident l'empereur à le faire arrêter et transférer dans
1235. le fort de Saint-Félix en Pouille, où il succomba quelques années après.

Diète de Mayence. Frédéric convoqua à Mayence une diète, où se trouvèrent

quatre-vingts princes ou prélats et douze cents seigneurs. Henri y fut déposé dans les formes, et la question pendante entre les deux familles guelfe et gibeline y reçut une solution définitive, au moyen d'un arrangement par lequel Othon, dernier Guelfe survivant, reçut de l'Empire les terres dont se forma le duché de Brunswick.

Cette diète de Mayence s'est rendue aussi mémorable par la sagesse de ses dispositions et par ses lois pour assurer la *paix publique*, les premières qui aient été rédigées en allemand. Frédéric confirma les constitutions données à Worms par son fils; il créa un juge de cour (*hofrichter, frymann*) pour juger journellement les différends portés devant son tribunal, à l'exception des causes féodales.

L'éclat qu'il avait déployé dans cette diète éclata bien plus encore à l'occasion de son mariage avec Isabelle, fille de Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Un nombreux cortége de chevaliers et de barons alla en grande pompe recevoir la princesse à la frontière; partout le clergé sortait à sa rencontre, au son des cloches : à Cologne, dix mille bourgeois à cheval, couverts d'armes et d'habits magnifiques, vinrent lui servir d'escorte, en même temps que, sur des chars couverts de tapis et d'étoffes de pourpre, des orgues cachées faisaient entendre leurs concerts. Toute la nuit, des chœurs de jeunes filles chantèrent sous les fenêtres de la royale fiancée. Quatre rois, onze ducs, trente comtes et marquis assistèrent à la cérémonie nuptiale; les dons furent proportionnés à la dignité des nobles invités. Frédéric, entre autres présents, offrit à son beau-père trois léopards amenés d'Orient, et qui faisaient allusion aux armes d'Angleterre.

L'empereur s'étant rendu à Vienne, qu'il avait déclarée ville libre, après avoir humilié le duc d'Autriche, Frédéric le Belliqueux, y fit élire son fils Conrad roi des Romains, puis il se dirigea vers l'Italie. Mais les princes de l'Empire fournissaient 1237.
de si mauvaise grâce des troupes pour des expéditions sans aucun intérêt pour eux qu'il lui fallut s'en procurer en les prenant lui-même à sa solde. Il associa ainsi la pesante cavalerie allemande, toute bardée de fer, à ses escadrons sarrasins, dont les évolutions rapides étaient réglées par les mouvements lents d'un éléphant sur le dos duquel était arborée leur bannière, et qui leur tenait lieu du carroccio.

Les Lombards n'avaient à lui opposer que les milices du pays,

milices qui, composées d'artisans et de paysans réunis au moment du besoin, n'étaient pas exercées alors à la froide constance des batailles régulières. Ils évitaient donc de se mesurer avec l'empereur en rase campagne, préférant l'attendre à l'abri de leurs murailles. Or, c'était une tâche longue et pénible que de forcer une chaîne de places fortes qui se prolongeait des Alpes au Pô, et il n'était pas moins dangereux de les laisser derrière soi.

Les villes guelfes resserrèrent en ce moment leur alliance, et formèrent une caisse commune. Frédéric, de son côté, recherchait l'appui des seigneurs qui avaient établi leur tyrannie sur certaines villes. Au premier rang de ces despotes était Ezzelin de Romano, successeur d'Ezzelin le Moine, son père. Doué d'une fermeté qui ne s'arrêtait ni devant l'effusion du sang ni devant la nécessité d'un crime, il était devenu la terreur de la Marche de Trévise. Il avait déjà ajouté au domaine paternel Bassano et Trévise; puis, avec l'aide de son frère Albéric, il s'était emparé encore de Vérone et de Padoue. Les deux frères avaient pour adversaire Azzo d'Este, qui, outre le territoire dont il tirait son nom, possédait Montagnana, Badia, Rovigo, avec la Polésine du Sud, et jouissait en outre de la faveur de tout le parti guelfe. L'arrivée de Frédéric fut pour Ezzelin, qui avait épousé sa fille naturelle, une occasion de l'emporter sur son rival; il ouvrit donc les portes de Vérone à l'empereur, qui, réunissant à ses dix mille Sarrasins les Gibelins de Crémone, de Parme, de Reggio et de Modène, défit les troupes du marquis d'Este, s'empara de Vicence, assujettit Mantoue, et dévasta le Brescian. Les Milanais, accourus avec les forces guelfes, comme alliés de Brescia, de Bologne et de Vicence, se laissèrent surprendre par l'empereur à Corte-Nova. La journée demeura indécise; mais, voyant qu'ils ne pourraient résister à une nouvelle attaque, les Guelfes songèrent à la retraite, en abandonnant le carroccio, qu'ils n'auraient pu ramener par un sol fangeux, après l'avoir toutefois entièrement dégarni. Frédéric fit grand bruit de ce trophée, qu'il fit traîner par les villes à la remorque de son éléphant, et déposer ensuite dans le Capitole, où on lit encore l'inscription pompeuse par laquelle il voulut immortaliser sa victoire, tandis qu'il éternisait sa frayeur et la vaillance des Lombards.

Ezzelin. — 1237. 27 novembre.

Il n'y avait pas eu de victoire en réalité; et si plusieurs cités perdirent courage, Milan n'hésita pas dans sa résistance, et

Brescia ne se laissa pas intimider par le siége que l'empereur mit devant ses murailles et poussa avec acharnement; d'un autre côté, pour se venger de Frédéric, qui avait fait décapiter le podestat de Milan, fils du doge Tiepolo, la république de Venise se déclara contre lui. Grégoire IX, mécontent aussi de la dureté dont il usait à l'égard des villes lombardes, des prétentions qu'il élevait sur la Sardaigne, de la faveur qu'il montrait pour les Sarrasins, de ses actes arbitraires en Sicile, de son aversion constante pour l'Église et de la violation du compromis, s'allia avec les Vénitiens, en leur cédant tout ce dont ils s'empareraient en Sicile.

Frédéric excommunié. 1239.

Au moment où Frédéric se réjouissait avec Ezzelin dans les murs de Padoue d'avoir accablé le parti guelfe, il reçoit tout à coup la nouvelle de son excommunication et d'une seconde guerre déclarée entre l'Église et l'Empire. Sachant par expérience combien de pareilles sentences produisaient d'impression sur l'esprit de la multitude, il fit prononcer à Padoue, par Pierre des Vignes, une harangue à sa décharge; il chercha à s'assurer par des otages les princes qui lui étaient favorables, et envoya des circulaires dans les différents royaumes, comme un appel à tous les peuples; mais les peuples étaient plus disposés à croire le pape, les curés, les moines, qui répétaient partout que Frédéric était un mauvais chrétien, et l'accusaient d'avoir dit que Moïse, le Christ et Mahomet étaient trois imposteurs, et que si Dieu avait vu Naples il n'aurait jamais choisi la Palestine pour son royaume (1).

Alors se renouvelèrent les dévastations et les massacres, suivis de représailles; mais le parti guelfe releva partout la

(1) Les musulmans avaient conçu de lui la même opinion. Jafès s'exprime ainsi : « L'émir Fakr-eddin entra fort avant dans la confiance de l'empereur ; « souvent ils discutaient de philosophie, et semblaient d'accord sur beaucoup « de points. »..... Les chrétiens étaient scandalisés de ces relations amicales; Frédéric disait à Fakr-eddin : « Je n'aurais pas tant insisté sur la remise de « Jérusalem si je n'avais craint de perdre tout crédit en Occident. Je ne tenais « pas à conserver Jérusalem ni rien de semblable, mais bien l'estime des « Francs. » — L'empereur était roux et chauve; il avait la vue faible : si c'eût été un esclave, on n'en aurait pas donné deux cents drachmes. Il apparaissait par ses discours qu'il ne croyait pas à la religion chrétienne; il n'en parlait que pour la tourner en moquerie..... Un muezzin récita devant lui un verset du Coran qui niait la divinité de Jésus-Christ, et le sultan voulait le punir; mais Frédéric s'y opposa. *Bibl. des croisades*, t. IV, 417. Quant au livre *de Tribus impostoribus*, dont il fut accusé d'être l'auteur, il ne paraît pas qu'il ait jamais existé.

tête; les seigneurs d'Este recouvrèrent les places qu'ils avaient perdues; Trévise se révolta, et Padoue ne fut contenue qu'avec peine par les cruautés d'Ezzelin, qui y fit couler des torrents de sang.

1240. Cependant Frédéric, qui ne s'endormait pas, pénétra dans les États du pape, et marcha droit sur Rome. Quoique les Gibelins y fussent en grand nombre, le pape ne s'effraya point. « Il tira du *Sancta sanctorum* de Latran les têtes des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et, les prenant en main, il alla processionnellement par les principales églises de la ville, avec tous les évêques, archevêques et autres prélats qui se trouvaient en cour de Rome, et avec tout le clergé. Par cette dévotion, et par un miracle spécial des apôtres, le peuple fut soudainement rappelé à la défense de la sainte Église et du pape. Presque tous les Romains se croisèrent contre Frédéric, et le saint-père leur accorda des indulgences pour leurs péchés et pour le châtiment (1). » Des moines prêchèrent la croisade; des prêtres demandèrent permission de porter les armes. Frédéric, contraint de lever son camp, revint à Naples pour se procurer des hommes et de l'argent; de là il rentra en Lombardie, mais il y vit succomber ceux sur qui il comptait le plus.

Afin de résoudre ce grand litige, le pape Grégoire convoqua un concile général à Rome; et Frédéric, qui toujours en avait appelé à cette assemblée, écrivit alors à tous les princes de ne pas laisser partir les cardinaux, jugeant qu'il s'agissait d'un acte d'hostilité contre lui. Ceux de France, d'Angleterre et de
1241. 3 mai. Lombardie s'étant embarqués à Gênes, son fils Enzo attaqua, réuni aux Pisans, les vaisseaux qui les portaient, les défit près de la Méloria, en coula bas une partie, et en captura beaucoup d'autres. Frédéric retint les cardinaux prisonniers à Pise attachés avec des chaînes d'argent (2); en même temps il s'empa-

(1) G. VILLANI.

(2) Voici en quels termes les Génois rendirent compte au pape de cette affaire :

« Notre cœur fut abreuvé d'amertume, et le glaive de douleur nous transperça jusqu'à l'âme lorsque vendredi, le 3 du mois de mai, les ennemis de Dieu et des hommes, Pisans et Siciliens, assaillirent impétueusement nos légats et les autres prélats d'Occident, ainsi que les ambassadeurs milanais, brescians, plaisantins et les nôtres, embarqués avec joie et confiance sur nos galères et brigantins. Les nôtres, se confiant dans l'assistance céleste, opposèrent une merveilleuse résistance; ils s'emparèrent victorieusement des trois premières galères des larrons, décapitèrent les chiourmes, et submergèrent les coques des navires avec les cadavres. Cependant, après un long combat, des

rait d'autres villes des États romains, et trouvait dans le sacré collége lui-même des traîtres pour agir contre le pape, qui mourut bloqué dans les murs de Rome.

A cette nouvelle, Frédéric suspend les hostilités, pour montrer qu'elles n'étaient dirigées que contre le pontife, et rend la 1241, 21 août.

blessures et des morts en grand nombre, la troupe ennemie l'emporta avec la permission de Dieu; et, sans égard ou pitié, elle fit massacre des saints pères innocents et de leurs conducteurs. Cependant, par la grâce de Dieu, plusieurs barques, de petits bâtiments et sept galères portant beaucoup des nôtres, ainsi que les archevêques de Saint-Jacques, d'Arles, de Tarragone et de Bragance, avec les évêques de Plaisance, d'Annecy et d'Asti, revinrent ici sains et saufs. Le vénérable évêque de Palestine revint aussi, comme nous l'avons appris, sur la galère du seigneur Roméo, ambassadeur de l'illustre et magnifique comte de Provence, laquelle traînait après elle un bâtiment ennemi, chargé d'objets précieux; et nous espérons qu'il en a été de même pour d'autres. Il est bien certain que la perte de nos gens et de nos vaisseaux nous afflige moins que l'ignominie de Notre-Seigneur et le mal de tant de saints prélats, qui par obéissance accouraient joyeux au concile pour assister votre sainteté de justes et salutaires avis. Afin de venger une si atroce iniquité et de défendre l'Église de Dieu avec le peuple qui lui est dévoué, nous avons délibéré ici, depuis le premier jusqu'au dernier, de manière irrévocable, d'y consacrer nos vies et tout ce que nous possédons, n'épargnant ni fatigues ni veilles, jusqu'à ce que nous ayons écrasé la rébellion, et tiré vengeance des morts, blessures et outrages que les innocents ont soufferts à l'honneur et gloire du nom de Jésus-Christ, de votre très-sainte personne, de vos vénérables frères, de l'Église universelle et de tout le fidèle peuple chrétien. Dans cette intention, nous certifions à votre sainteté que dans ce moment tout citoyen génois, grand ou petit, comptant pour rien ou pour peu son propre dommage, tout litige, soin ou négoce mis de côté, s'emploie et veille assidûment à la construction et à l'armement de tous nos navires et galères, afin d'obtenir la victoire, comme par le passé, sur nos ennemis, et pour que l'Église de Dieu puisse manifester sa grandeur et sa puissance contre le fils de perdition, homme très-scélérat et apostat, Frédéric, dénommé empereur, ses complices et fauteurs, comme c'est bien justice. Il semble, en effet, n'être monté à si haute fortune que pour être précipité d'une grande élévation au plus profond des maux, et dans le gouffre de l'extrême honte. Nous supplions donc à genoux votre sainteté, par le sang répandu de Jésus-Christ, dont vous tenez la place sur la terre, de ne pas vous désister, malgré le désastre souffert, de votre détermination; de soutenir, au contraire, la barque de saint Pierre battue par les tempêtes et presque abîmée, et de la conduire au port de joie et de salut sous le doux gouvernement de votre prudence, dont la splendeur illumine tous les catholiques et fidèles chrétiens. Venez donc en personne, si votre clémence daigne tant faire, ou envoyez un légat sage et discret à la cité et à votre peuple de Gênes, qui veulent de leur personne et de leurs biens être sujets de votre paternité, et obéir à toujours, avec fidélité et dévouement, à vos commandements et actes de bon plaisir, pour faire ce qui sera plus agréable à Dieu, à l'Église, à tout le peuple chrétien, selon que l'attestent les œuvres présentes et que le prouveront les faits à venir. »

liberté aux cardinaux emprisonnés. Cela ne l'empêchait pas d'enlever l'argent expédié à Rome du dehors, d'envoyer les Sarrasins ravager le territoire pontifical, et d'écrire aux cardinaux, réunis en très-petit nombre dans le conclave : *A vous, fils de Bélial; à vous, fils d'Éphrem; à vous, troupeau de perdition; à vous qui êtes coupables du bouleversement du monde.*

1243. Célestin IV, qui mourut empoisonné dix-huit jours après son élection, fut remplacé par Sinibald de Fiesque, qui prit le nom d'Innocent IV. Sa famille et lui-même étaient amis de l'empereur, ce qui faisait espérer la paix; mais Innocent prétendit que Frédéric commençât par remettre les places et les prisonniers qu'il avait en son pouvoir : Frédéric voulait qu'Innocent séparât sa cause de celle des villes lombardes, coupables, selon lui, d'avoir usurpé les régales, tandis que le pape n'entendait pas que les cités de la ligue fussent tenues de comparaître devant les tribunaux de l'Empire. Mais ils ne purent s'accorder, et Frédéric eut de nouveau recours aux armes. Enfin Thaddée de Suessa et Pierre des Vignes semblèrent sur le point d'arriver à un arrangement; mais, tandis que l'on discutait sur la question de savoir qui des deux aurait à exécuter le premier les conditions du traité, le pontife s'enfuit à Gênes. Frédéric était si puissant et si redouté que nulle part le pape ne trouvait qui voulût lui donner asile, pas même saint Louis. Heureusement que Lyon était ville libre; il put s'y réfugier, et il y réunit le treizième concile général.

Concile de Lyon. 1245.

Cent quarante prélats y assistèrent; et ce fut dans cette circonstance qu'Innocent IV décora les cardinaux du chapeau rouge, pour indiquer qu'ils devaient être préparés même à verser leur sang pour l'Église. Il y ajouta la bourse et la masse d'argent, ornement royal, comme pour protester contre Frédéric, qui prétendait les réduire à la simplicité apostolique. Il exposa à l'assemblée les cinq plaies qui lui faisaient, comme au Christ, verser des larmes de sang : le schisme des Grecs, les hérésies croissantes, les dévastations des Kharizmiens dans la terre sainte, l'invasion menaçante des Mongols, et les énormités de l'empereur hérétique, musulman, blasphémateur, parjure, spoliateur des églises, persécuteur du clergé.

Thaddée de Suessa mit en œuvre toutes les ressources de l'éloquence et de la dialectique pour atténuer ces accusations; mais, après plusieurs délais, accordés successivement à Frédéric pour venir se justifier en personne, l'excommunication

fut prononcée contre lui par contumace, dans les termes suivants : *Moi, vicaire du Christ (et ce que je lierai sur la terre sera lié dans le ciel), après en avoir délibéré avec nos frères les cardinaux et avec le concile, je déclare Frédéric accusé et convaincu de sacrilége et d'hérésie, excommunié et déchu de l'empire; j'absous pour toujours de leur serment ceux qui lui ont promis fidélité; je défends de lui obéir, sous peine d'excommunication* ipso facto, *commandant aux électeurs de choisir un autre empereur, en me réservant de disposer du royaume de Sicile.*

Les cardinaux jetèrent à terre les cierges allumés, en proférant l'anathème rituel; et, tandis que Thaddée se frappait la poitrine en s'écriant, *Jour de colère, jour de calamité et de misère*, Innocent entonna le *Te Deum*.

Frédéric apprit à Turin la sentence pontificale; et s'étant fait apporter la couronne, il la posa sur sa tête, en s'écriant, comme un autre monarque de nos jours : *Malheur à qui ose y toucher! malheur au pontife qui a brisé tous les liens qui m'attachaient à lui, et ne me laisse plus à suivre d'autres conseils que ceux de la colère!* Il écrivit aux princes pour se plaindre d'une condamnation lancée contre lui avant qu'il eût été convaincu de crime, refusant au pape, qu'il accusait d'ambition et d'hypocrisie, le droit de déposer les rois, et proclamant l'intention d'employer la force pour ramener l'Église à sa pureté primitive. Il se montrait hérétique dans la lettre même où il voulait se laver de cette imputation.

La voix d'Innocent IV et du concile avait retenti au loin, et elle avait été entendue. Les Siciliens conspirèrent contre la vie de Frédéric, et payèrent leur attentat du sang des meilleurs citoyens. La couronne de Germanie fut donnée à Henri Raspon, landgrave de Thuringe, qui, favorisé par les dissensions intérieures, par l'argent et par les brefs du pape, vainquit le roi Conrad, fils de Frédéric.

Henri Raspon, battu ensuite à son tour, mourut de douleur; 1247.
mais Frédéric, qui avait trop de motifs pour désirer la paix, tira peu d'avantages de cette mort. Saint Louis, qui regardait comme un acte exorbitant que le pape eût condamné sans l'entendre le plus grand prince de la chrétienté, s'entremit plusieurs fois dans l'intérêt de la concorde, rappelant au pontife que la mansuétude convient au vicaire du Christ, et que des milliers de pèlerins faisaient des vœux en Orient pour que l'har-

monie se rétablit entre les princes chrétiens, et devint le signal de leur délivrance. Mais Innocent restait inébranlable : il imposait des dîmes au clergé, levait de l'argent de toute manière, sollicitait les princes éloignés à prendre les armes, dirigeait chaque jour des moines sur divers points pour prêcher contre l'empereur. Frédéric répondait par des cruautés : il prenait et détruisait la ville papale de Bénévent; et, faisant un crime des paroles, des pensées même, il sévissait contre ses sujets pour des conspirations réelles ou prétendues.

Par moments cependant il lui arrivait de s'humilier : il se faisait examiner sur la foi par cinq prélats italiens; et il voulut aller en personne trouver à Lyon le pape, qui vit une menace dans ce projet de visite. Pierre des Vignes se déchaînait contre les moines, qui, « dans le principe, disait-il, paraissaient « fouler aux pieds la gloire du monde, et qui maintenant s'en« touraient du faste qu'ils méprisaient ; qui, n'ayant rien, pos« sédaient tout, et se montraient plus riches que les riches eux« mêmes. » L'empereur, plus résolu, faisait marquer, à tous les moines qui tombaient entre ses mains, une croix sur la tête avec un fer rouge, et pendre tout voyageur trouvé porteur de lettres favorables au pape; il pilla même et fit évacuer le couvent du mont Cassin. Les supplices n'effrayaient pas les gens les plus libres du temps, c'est-à-dire les moines. Le bienheureux Jourdain, général des prêcheurs, alla trouver l'empereur; et, après être resté un moment silencieux devant lui, il lui dit : *Sire, je parcours différentes contrées, selon que mon office m'en fait un devoir; or, comment ne me demandez-vous pas quels discours circulent à votre sujet? — J'ai des gens dans toutes les cours*, répondit Frédéric, *et dans les différentes provinces, par qui je sais tout ce qui se passe dans le monde entier. — Jésus-Christ*, repartit le frère, *savait tout; et pourtant il demandait à ses disciples ce qui se disait de lui. Vous êtes homme, et vous ignorez beaucoup de choses qu'il vous serait utile de savoir. On dit que vous opprimez les Églises, que vous méprisez les censures, que vous ajoutez foi aux augures, que vous favorisez les Juifs et les Sarrasins, que vous n'honorez plus le pape, vicaire de Jésus-Christ. Cela est indigne de vous* (1).

Les villes lombardes ne restaient pas non plus inactives. Parme s'était insurgée; et, comme sa rébellion interceptait les

(1) Ap. BALL. et *Vit. patr. prædic.*, p. 54.

communications e[illegible] la Pouille et les Gibelins de la haute Italie, Frédéric l'assaillit avec ses Sarrasins, joints aux troupes d'Ezzelin et du reste des Gibelins. Ayant fait arrêter tout ce qui se trouvait au dehors d'étudiants, de soldats ou de gentilshommes de cette ville, il en fit mettre à mort quatre par jour sous les yeux de leurs concitoyens, jusqu'au moment où ceux de Pavie lui dirent formellement : *Nous sommes venus pour combattre les Parmesans, mais non pour faire le métier de bourreaux.*
Il avait fait élever vis-à-vis de Parme une autre ville, qu'il avait 1248.
nommée Victoria ; mais, dans le moment où il prenait le divertissement de la chasse, les assiégés firent une sortie, détruisirent la ville et le camp, tuèrent Thaddée de Suessa, et enlevèrent à Frédéric toutes les chances de la victoire. Son fils Conrad avait aussi le dessous en Allemagne dans sa lutte contre Guillaume de Hollande, le nouvel Anti-César. Mais le coup le plus sensible pour Frédéric, ce fut qu'Enzo, son autre fils, beau jeune homme de vingt-cinq ans, qu'il avait nommé roi de Sardaigne en dépit du pape, ayant marché contre les Bolonais, tomba entre leurs mains, sans que ni menaces, ni promesses, ni prières pussent les déterminer à lui 1250.
ouvrir les portes de la prison courtoise où ils le retinrent
toute sa vie (1). 1272.

Le dépit de l'orgueil humilié livra Frédéric au plus cruel supplice que Dieu réserve d'ordinaire aux tyrans, au soupçon. Les voûtes du palais de Palerme retentirent des gémissements d'une foule de seigneurs qu'il y renferma jusqu'à leur mort, tandis que leurs femmes se consumaient de douleur. Pierre des Vignes lui-même, l'homme à qui il avait confié les clefs de son cœur, l'homme qui, pendant de longues années, avait été le rédacteur de ses lettres, sans se faire scrupule d'offenser les idées alors les plus sacrées, et de mériter auprès de la postérité l'accusation de bassesse, périt aussi victime du soupçon.

(1) On raconte à Bologne que le palais situé en face de la cathédrale fut bâti par lui, et que ce prince eut de Lucia Vendagoli un fils qu'il nomma Bentivoglio. Son tombeau est dans l'église de Saint-Dominique, avec cette épitaphe :

Felsina Sardiniæ regem, sibi vincla minantem,
Victrix captivum, consule ovante, trahit.
Nec patris imperio cedit, nec capitur auro;
Sic cane non magno sæpe tenetur aper.

Ernest Munck a donné une biographie d'Enzo avec de curieux documents. Louisbourg, 1828.

Privé de la vue par ordre de son maître, il se donna lui-même la mort. Sa culpabilité est demeurée douteuse; mais il fut absous par le jugement des contemporains, dont le Dante se rendit l'interprète (1).

Le parti gibelin, soutenu par Pise et par Sienne, était prédominant en Toscane; dans la Lombardie, il balançait la faction guelfe, grâce à la puissance farouche d'Ezzelin. Ainsi la force triomphait. Les Romains eux-mêmes menaçaient de s'insurger si le pape ne revenait dans leurs murs. Frédéric pouvait espérer un arrangement à des conditions favorables,
1250. quand la mort le surprit à Florentino (2). Avant d'expirer, il
13 décembre. reçut l'absolution, et l'excommunication fut levée. Le bruit courut qu'il avait été étouffé par son fils naturel Manfred (Mainfroi); mais c'est là un des mille forfaits dont cette famille fut chargée par la haine des peuples ou par celle des prêtres.

Avec des qualités très-remarquables, ce prince n'accomplit rien de grand dans les cinquante années qu'il fut roi de Sicile, et dans les trente-cinq qu'il régna comme empereur; mais, comme le disait saint Louis, il fit la guerre à Dieu avec ses dons; et, pour employer les expressions du chroniqueur Sa-

(1) Io son colui che tenni ambo le chiavi
Del cuor di Federico, e che le volsi
Serrando e disserrando sì soavi,
Che dal segreto suo quasi ogni uom tolsi;
Fede portai al glorioso uffizio,
Tanto ch'i' ne perdei le vene e i polsi.
. . . .
. . . .
Vi giuro che giammai non ruppi fede
Al mio signor che fu d'onor sì degno.
DANTE, *Inferno*, *XIII*.

Je suis celui qui tint longtemps la double clé
Du cœur de Frédéric, et sus, avec mystère,
L'ouvrir et le fermer de si douce manière
Qu'à tout autre que moi son secret fut voilé:
Au poste glorieux tant j'apportai de zèle,
De foi, que veines, pouls je perdis...
. . . .
. . . .
Je jure que jamais je ne manquai de foi
A mon maître et seigneur, qui d'honneur fut si digne.
Trad. de E. AROUX. Paris, 1842.

(2) Les astrologues lui avaient prédit de se garder d'une ville tirant son nom de fleur. C'est pourquoi il n'avait jamais voulu mettre le pied dans Florence.

limbeni, il aurait été sans égal sur la terre *s'il se fût soucié de son âme*. Il suffit, en effet, de comparer les premiers temps de son règne, lorsqu'il était non pas seulement ami de l'Église, mais sous la tutelle du saint-siége, avec les vingt dernières années de sa vie, durant lesquelles il lui fit la guerre, engoué des usages orientaux, et s'irritant à la moindre intervention de la force spirituelle. Dans un monde qui agissait encore sous l'influence de la foi, il voulut implanter la politique matérialiste, en faisant proclamer, par Pierre des Vignes, que l'empire pouvait disposer des choses humaines et divines. Il visita le sépulcre du Christ comme allié des musulmans, s'entoura d'odalisques et de Sarrasins, et parut se complaire à la civilisation du Levant. On put reconnaître avec quelle imprévoyance il s'était immiscé dans les affaires de la haute Italie, où, sans pouvoir réussir à faire reculer ni les villes ni les seigneurs, il leur apprit même le secret de ce qui leur manquait pour se soutenir. En lutte contre l'opinion, il dut chercher à s'appuyer sur ce qu'il y avait le plus abject, et recourir à des moyens auxquels répugnait son caractère.

Les Allemands l'accusent avec plus de raison d'avoir négligé leur pays pour assujettir l'Italie. Frédéric le considérait presque comme une province, tandis qu'il aurait pu réunir à l'empire tout le nord et l'orient de l'Europe, en répandant la civilisation parmi la race slave, sur laquelle prédominait alors partout la race germanique. La fantaisie qu'il eut d'entrer en lutte avec les papes pour constituer un royaume à sa famille fut cause qu'il laissa s'éclipser la splendeur de l'empire, laquelle depuis ne se raviva plus.

CHAPITRE VIII.

GRAND INTERRÈGNE. — FIN DE LA MAISON DE SOUABE ET DE LA GUERRE DES INVESTITURES.

Guillaume, comte de Hollande, qui avait accepté la couronne de Germanie, se trouvait avoir pour compétiteur Conrad, fils de Frédéric II, qui, sollicité en vain de se révolter contre son père, avait toujours défendu sa cause, surtout depuis qu'il était roi des Romains. L'un et l'autre ne manquaient

pas de partisans; mais il semblait à Innocent IV que sa tâche ne serait pas complétement achevée tant que subsisterait un seul rejeton de la lignée des Hohenstaufen. Il écrivit donc aux seigneurs des Deux-Siciles de ne reconnaître d'autre roi que le pape; aux villes et aux princes d'Allemagne, de renoncer à toute obéissance envers Conrad IV; de n'admettre à la communion et en témoignage que ceux qui se sépareraient des Hohenstaufen. Il déclara en outre Conrad déchu de tout droit, et même du duché de Souabe.

Quittant alors la ville de Lyon, où il avait trouvé un asile(1), pour revenir à Gênes, sa patrie, il traversa la Lombardie, en ravivant partout le courage des Guelfes. Mais les Gibelins, à ce moment même, prenaient le dessus dans Rome, où le peuple se choisit un sénateur dans la personne de Brancaléon d'Andalo, lié avec Ezzelin, les Pellavicini et d'autres seigneurs de ce parti. Brancaléon maintint le calme dans la cité au moyen de mesures sanguinaires. Innocent IV alla s'installer dans la ville d'Assise; mais le sénateur lui intima, de la part du peuple, l'ordre de reprendre son siége.

Conrad IV, de son côté, recourut à l'appui des Gibelins. Quand il se rendit en Italie avec de faibles ressources, il convoqua à Goïto, sur le territoire de Mantoue, les chefs de ce parti, notamment Ezzelin, le plus redoutable tyran dont l'histoire d'Italie fasse mention, et qui n'eût pas alors été loin de fonder un État indépendant si le sang n'était une base trop glissante pour de pareils édifices. En vain le pape avait essayé avec lui les promesses et les menaces : il s'obstinait dans les voies de la violence, et la mettait en œuvre pour soutenir les prétentions de l'empereur. Les villes guelfes renouvelèrent en conséquence leur ligue, dans laquelle elles avaient reconnu que résidait leur salut; et le pape leur promit trois cents lances entretenues à ses frais.

Conrad se transporta par mer dans le royaume des Deux-Siciles livré aux plus grands désordres, car le pape et les fils de Frédéric élevaient des prétentions au gouvernement. L'empereur défunt avait laissé un fils d'Isabelle d'Angleterre, nommé Henri, qui, âgé seulement de treize ans, était trop jeune pour

(1) Pendant son séjour dans les murs de cette ville, il posa la première pierre du pont sur le Rhône, et excita les Lyonnais à former une ligue pour défendre leurs franchises contre la maison d'Autriche. Ils durent donc à ce pontife l'avantage de ne pas devenir Autrichiens. Voyez *Revue lyonnaise*, décembre 1837.

des temps si orageux. Il restait de son autre fils Henri, roi des Romains, deux enfants, à l'aîné desquels Frédéric avait destiné le duché d'Autriche, revenu à l'empire par la mort de Frédéric le Belliqueux. Mais il avait eu, de la fille du comte Lamia, Manfred (Mainfroi), prince de Tarente, bien plus capable Manfred. d'exercer le pouvoir. Agé de dix-huit ans, plein d'ardeur chevaleresque et d'ambition, il était le vivant portrait de son père.

A la mort de l'empereur, Manfred avait pris en main les affaires et tenu en bride la Sicile, ainsi que les villes qui, aspirant à se donner un gouvernement municipal, avaient élu des conseils pour remplacer les baillis royaux. Lorsque Conrad fut arrivé, il lui aida puissamment à les soumettre. Mais Conrad apporta dans cette tâche une rigueur excessive. Vainqueur de Naples après une longue résistance, il saccagea la ville, obligea ses citoyens à la démanteler, et livra au bourreau les chefs de la rébellion.

Le zèle et l'activité dont Manfred avait fait preuve le rendirent suspect à Conrad, qui, pour l'humilier, révoqua les donations faites à ce prince après la mort de Frédéric, et déposa le grand justicier de Tarente, ainsi que plusieurs autres de ses créatures. Mais, de même qu'au temps de leur amitié on avait attribué à Conrad et à Manfred la mort de leur frère Henri et de leur neveu Frédéric, après leur rupture on imputa à Manfred la fin prématurée de Conrad, mort à l'âge de vingt-six ans, comme on lui avait imputé celle de son père. 1254.

Guillaume se trouva ainsi seul roi d'Allemagne; mais, bien que vaillant, ce jeune prince ne put jamais inspirer ni amour ni respect : un bourgeois d'Utrecht le poursuivit dans la rue à coups de pierre; sa femme fut dévalisée sur la route par un gentilhomme; et il se trouva sans cesse obligé de combattre, de soutenir des siéges, jusqu'au moment où il mourut dans une guerre contre les Frisons, avant d'avoir pu se rendre en 1256. Italie pour y recevoir la couronne.

L'Empire se trouvait dans un tel abaissement qu'il ne fut ambitionné par aucun prince : tous se faisaient la guerre les uns aux autres; l'anarchie était complète, à tel point que, pour obvier au bouleversement de la Westphalie et des provinces riveraines du Rhin, il se forma une confédération rhénane. On 1255. vit le beau diadème sicilien, que Henri VI avait tant désiré perpétuer dans sa famille, offert à qui voudrait le prendre. Inno-

cent IV le proposa à Charles d'Anjou, frère de saint Louis; mais Blanche de Castille, alors régente, déclina cette proposition. Il fut refusé par Richard de Cornouailles, qui compara l'offre à celle de la lune; enfin le roi d'Angleterre Henri III l'accepta pour son fils Edmond, seulement comme un apanage pour ce prince contrefait; et il envoya quelque argent pour alimenter la guerre. La couronne de Germanie fut également offerte à Richard de Cornouailles, qui n'avait d'autre mérite que ses immenses richesses, avec fort peu de puissance; il l'accepta, sous la promesse de payer huit mille marcs d'argent à l'archevêque de Mayence, douze mille à celui de Cologne, dix-huit mille au comte palatin et huit mille à chacun des autres électeurs. Mais ceux-ci, se trouvant blessés de ce qu'il en donnait un prix aussi mince, proclamèrent Alphonse de Castille, qui se montra peu digne du surnom de Sage en acceptant ce poste moyennant vingt mille pièces d'or qu'il promit à chaque électeur (1). Voilà donc l'empire de Charlemagne revenu au temps de Didius Julianus, et vendu au plus offrant.

Richard débarqua sur le continent avec une somme de sept cent mille livres sterling; il se fit couronner à Aix-la-Chapelle, et réussit à soumettre presque tous les États. On ne saurait dire, toutefois, qu'il ait exercé son autorité, toujours combattue, autrement que par l'octroi de privilèges. Ce qu'il fit de plus mémorable et de plus utile, c'est d'avoir aboli les nombreux péages établis sur le Rhin par les seigneurs, et qui entravaient la navigation; mais les troubles d'Angleterre le rappelèrent, et le retinrent longtemps dans cette île, où il mourut en 1272.

Alphonse fut aussi retenu en Espagne par ses affaires domestiques, et ne ceignit jamais la couronne impériale; ce temps fut en conséquence appelé le *grand interrègne*, non parce que les empereurs manquaient à l'Empire, mais parce qu'ils n'y possédaient aucune autorité réelle. Ce fut une époque désastreuse pour l'Allemagne, qui vit régner plus que jamais le droit du poing, c'est-à-dire de guerre privée (*faustrecht*): aux anciens motifs d'inimitié se joignaient les investitures octroyées par les différents empereurs; et les peuples ne savaient à qui recourir contre les brigandages des seigneurs, qui ne connaissaient plus que leurs caprices pour unique loi.

(1) C'est la première fois qu'on voit l'élection restreinte parmi les grands dignitaires, à l'exclusion des autres grands vassaux.

En Italie, la querelle entre l'empire et le sacerdoce était envenimée par des antipathies nationales. Cette race souabe, greffée sur le tronc normand et qui ne s'appuyait que sur des guerriers et des magistrats arabes ou allemands, était regardée de mauvais œil par les Italiens, jaloux de l'indépendance de leur patrie; les républiques voyaient en elle l'ennemie héréditaire de leurs franchises; et les papes, qui l'avaient toujours trouvée en opposition avec le saint-siége, étaient loin d'être favorablement disposés à son égard. Conrad avait laissé un enfant de deux ans, né d'Élisabeth de Bavière et connu sous le nom de Conradin. Comme il se défiait de Manfred, il l'avait Conradin. confié à la tutelle de Berthold de Hohenbourg, seigneur bavarois. Celui-ci, pour se conformer à la volonté du défunt, le recommanda à la bienveillance du pape, qui répondit que le royaume de Sicile appartenait à l'Église; que son intention était de laisser à Conradin le duché de Souabe et le titre de roi de Jérusalem; et que, lorsque le jeune prince aurait atteint l'âge d'homme, il ferait examiner ses droits sur la Sicile. Au milieu de ces prétentions rivales, quiconque trouvait le pouvoir à sa portée l'usurpait sans scrupule, celui-ci au nom du pape, celui-là au nom du roi, un autre au nom de la commune, et d'autres en leur propre nom; la Sicile s'était déclarée république et avait développé davantage ses institutions municipales; d'un autre côté, Berthold, voyant les Italiens mal disposés à son égard à cause de sa qualité d'étranger, remit la régence dans les mains de Manfred.

Frédéric avait désigné ce prince pour lui succéder, au cas où Conrad mourrait sans héritier; et la conduite de Manfred semble indiquer que, tout en paraissant travailler pour son neveu, il visait à se saisir du royaume pour lui-même : or, il avait à coup sûr autant d'énergie, de courage, de prudence et d'adresse qu'il en fallait pour parvenir à son but. Persuadé dans le principe qu'il ne pourrait résister au pape, et que le pontife ne tarderait pas à s'aliéner les esprits, il s'humilia, et le reconnut non-seulement comme suzerain, mais encore comme véritable souverain du royaume. A cette condition, Innocent lui 1254. concéda la principauté de Tarente et les autres terres comme fiefs de l'Église, à la charge de fournir à toute réquisition cinquante cavaliers pour quarante jours; il le délégua, en outre, comme son vicaire en deçà du Phare, tandis que la Sicile restait sous le gouvernement de Pierre Rufo, nommé par Con-

rad IV. Innocent fit ensuite son entrée dans le pays, accompagné des exilés, auxquels il rendait leur patrie, et accueilli avec joie tant par la population que par les seigneurs.

Ce bon accord n'était qu'apparent. Dès le commencement, des trahisons furent ourdies, et les deux factions en vinrent aux prises; puis, l'escorte de Manfred ayant tué Borel d'Anglone, son ennemi personnel et créature du pape, Innocent somma Manfred de venir se justifier. Mais, au lieu d'obéir, il songea à résister; et, voyant qu'il ne pouvait compter sur les regnicoles, il se rendit à Lucera, au milieu des Sarrasins que son père y avait établis. Cette ville l'accueillit avec enthousiasme; des trésors y furent mis à sa disposition, et il s'en servit pour soudoyer des Allemands et se faire des partisans.

1254. Sur ces entrefaites Innocent IV mourut, et Manfred, enorgueilli du succès de ses armes, refusa l'hommage à Alexandre IV, son successeur; ce refus amena la guerre, et le légat Octavien réunit en un seul faisceau tous les ennemis de Manfred. Mais partout ce prince triompha, et se montra digne du trône par son activité. Le bruit de la mort de Conradin étant venu à se répandre, il se fit couronner à Palerme, et le pape
1258. 11 août. l'excommunia ainsi que tous ses adhérents. Mais il se constitua le chef de tous les Gibelins d'Italie; et, se trouvant à peu près le maître dans les Marches d'Ancône et de Spolète, il menaça des deux côtés les États pontificaux, épousa une fille de Pierre d'Aragon, s'entoura de savants, de jongleurs, de concubines, et tint une cour à la manière des princes de l'Orient.

1261. Alexandre eut pour successeur Urbain IV, ce pape qui fit peindre sur les vitraux de l'église de Troyes son père travaillant à son métier de savetier. Le nouveau pontife songea à rendre la guerre plus rude à Manfred en lui opposant un compétiteur.

Raymond Bérenger, comte de Provence, après avoir marié ses trois filles aînées à trois princes couronnés, avait laissé Béatrix, la quatrième, d'âge nubile, sous la tutelle de ses parents,
Charles d'Anjou. qui offrirent sa main à Charles d'Anjou, frère du roi de France. Cette union déplut aux gens du pays, qui, la regardant avec effroi comme la perte de leur indépendance, disaient tristement : *Au lieu d'un bon et brave seigneur, les Provençaux vont avoir un maître; ils ne pourront plus édifier ni tours ni châteaux; ils n'oseront plus porter la lance et l'écu contre les Français. Oh! mieux vaut mourir que de tomber si bas* (1)!

(1) Poésies des troubadours.

En effet, la Provence fut bientôt inondée d'officiers étrangers; la liberté fut enlevée à cette grande commune, et l'on vit se multiplier les impôts, les confiscations, les emprisonnements, les supplices sans jugement. Les richesses que Charles acquit de cette manière lui inspirèrent l'ambition de s'élever au niveau de son frère : sa femme aussi brûlait du désir de porter une couronne comme ses trois sœurs, surtout depuis que, s'étant trouvée avec elles à une cour plénière, elle s'était vue obligée de prendre place sur un siége inférieur. Les deux époux n'hésitèrent donc pas quand le pape leur offrit le royaume des Deux-Siciles; et Béatrix engagea ses joyaux pour procurer de l'argent à son mari, qui passa en Italie à la tête de trente mille cavaliers d'élite, sans compter une ample provision d'indulgences.

Le pape lui imposait pour toutes conditions de payer annuellement, à titre de tribut, mille onces d'or et un cheval blanc, de lui fournir à toute réquisition trois cents hommes d'armes, de n'accepter jamais la dignité impériale, et d'abdiquer celle de sénateur de Rome aussitôt qu'il serait roi; il devait du reste respecter les droits du clergé et la constitution que le pape se réservait de donner à la Sicile. Charles promit tout, bien résolu à ne rien tenir.

Cette expédition pouvait présenter l'aspect d'une croisade ayant pour but de fermer aux Arabes l'entrée de l'Italie, où les Hohenstaufen les avaient déjà installés. D'autres papes avaient précédemment employé ce moyen au temps de Charlemagne; d'autres encore y recoururent depuis cette époque, même de nos jours, pour soutenir de bonnes ou de mauvaises causes : quant aux résultats, ils furent si divers qu'on n'oserait y chercher un sujet d'éloge ou de blâme. Le pape Urbain IV ne vit pas les désastres que l'Italie éprouverait de l'appel fait à un prince du sang royal de France; pressé de plus en plus par les Gibelins, il se renferma dans Rome, et y mourut avant l'arrivée de Charles. Il eut pour successeur Clément IV, qui, né 1264.
en Provence et dès lors tout dévoué à Charles, lui devint d'autant plus favorable quand il vit l'Italie se débattre entre les Guelfes et les Gibelins dans une guerre tout à la fois politique et religieuse, et Manfred y assurer la prédominance aux ennemis du pape. 1265.

Charles débarqua donc à Rome malgré les flottes combinées de Sicile et de Pise : le pape s'engagea à lui faire obtenir le

royaume de Sicile pour lui et ses descendants mâles, ou nés de ses filles, selon l'ordre de promogéniture; Charles, de son côté, promit de ne partager ni d'étendre ces domaines, et de ne point se mêler des affaires de la Lombardie et de la Toscane. Il promit de laisser régler selon le droit canonique ce qui concernait les ecclésiastiques, de payer une certaine somme comptant, et ensuite huit mille onces d'or chaque année, sous peine de déchéance en cas d'un retard de plus de six mois.

Mais les républicains de Rome, comme le pape lui-même, quand ils furent à même de connaître Charles, le trouvèrent bien au-dessous de ce qu'ils attendaient et de ce que leur avaient fait espérer des apparences fastueuses. Tant de misère et d'égoïsme se révélèrent en lui que le pape renoua les négociations avec Manfred. Mais sur ces entrefaites une armée arriva de France pour appuyer Charles et les Guelfes contre le parti gibelin, dont les adversaires reprirent le dessus en Lombardie et en Toscane. Le comte d'Anjou reçut la couronne de Sicile et la bannière de l'Église; et, pour purger Rome de troupes détestées et indisciplinées, on l'invita à hâter son expédition pour la conquête du royaume.

Manfred avait rassemblé des hommes et de l'argent, et le courage ne lui manquait pas; mais la vengeance d'un époux outragé ouvrit, dit-on, à Charles ces défilés qui seraient in-
1266. franchissables sans la trahison ou la lâcheté de ceux qui sont chargés de les défendre. Manfred ayant proposé un arrangement, Charles répondit : *Dites au soudan de Nocéra que je ne veux avec lui ni paix ni trêve; aujourd'hui je l'enverrai en enfer, ou il m'enverra en paradis.* Tous deux se rencontrèrent à Bénévent. D'un côté, les devins arabes observèrent le point favorable des astres pour engager l'action; de l'autre, l'évêque d'Auxerre, revêtu d'une armure complète, donna l'absolution aux Français en leur disant : *Je vous impose pour pénitence de frapper fort et à coups redoublés.* Alors on en vint aux mains. Les Guelfes, et surtout ceux de Toscane, firent des prodiges de valeur; l'armée de Manfred se signala plus encore, et avec une habileté supérieure. Charles, voyant la cavalerie allemande l'emporter, mit de côté toute loyauté chevaleresque, et ordonna de frapper au poitrail des chevaux; il en résulta que les Allemands démontés restèrent accablés sous le poids de leur pesante armure. Manfred, se précipitant avec la rage du désespoir au plus épais de la mêlée, y tomba percé de coups; la

Bataille de Bénévent.

sépulture sacrée fut refusée à son cadavre, que les pleurs de ses fidèles firent reconnaître; et il fut recouvert d'un monceau de pierres sur le rivage du Verd, aujourd'hui le Marino (1).

Ainsi périt le chef des Gibelins, au midi de l'Italie; comme peu de temps auparavant avait péri le chef des Gibelins du nord. Après la mort de Frédéric, Ezzelin, se considérant comme seigneur indépendant, avait étouffé dans le sang toutes les plaintes qui s'élevaient contre sa domination farouche. Il laissait ses ennemis expirer et pourrir dans les horribles cachots de Padoue; ou s'il les en tirait, c'était pour les envoyer par bandes au supplice, afin d'apprendre l'obéissance aux autres. A ses yeux non-seulement l'ancienneté de la race, l'opulence, la valeur, la cléricature étaient des crimes dignes de mort, mais encore la piété, la beauté et tout ce qui, distinguant un homme de la foule, lui attirait la considération, et dès lors le faisait craindre du tyran. Mort d'Ezzelin.

Alexandre IV invita les chrétiens à se croiser, au nom de Dieu, contre cet ennemi de l'humanité. Une foule d'hommes accoururent à sa voix; et les villes guelfes, appuyées par Venise, ayant réuni une forte armée, enlevèrent Padoue à Ezze- 1256.

(1) Biondo era e bello e di gentile aspetto,
Ma l'un de' cigli un colpo avea diviso....
. . . .
I' son Manfredi,
Nipote di Costanza imperatrice...
Orribil furon li peccati miei,
Ma la bontà divina ha sì gran braccia,
Che prende ciò che si rivolve a lei.....
Per lor maledizion sì non si perde,
Che non possa tornar l'eterno amore,
Mentre che la speranza ha fior di verde.
DANTE, *Purgat.*, *III.*

Ses cheveux étaient blonds, et belle sa figure;
Son aspect noble; mais le fer avait tranché
L'arc de l'un des sourcils...
. . . .
De Constance, dit-il, la noble impératrice,
Je suis le petit-fils, Manfred.....
Mes péchés furent grands, horribles; mais aussi
Est la bonté divine inépuisable, immense,
Et tend les bras à qui vient lui criant merci.
. . . .
Ne perd leur anathème au point que sans retour
On se trouve déchu de l'éternel amour,
Tant que verdit encore un reste d'espérance.
Trad. d'E. AROUX, Paris, 1842.

lin, et à leur voix d'autres villes se révoltèrent contre le despote. Mais il leur infligea une vengeance terrible, et recouvra Padoue, ce qui fut une double ruine pour cette importante cité. Allié avec son frère Albéric, avec Boson de Dovara et avec le marquis Obert Pellavicini, il se trouvait avoir à sa disposition toutes les forces des Gibelins, qui s'emparèrent de Brescia, centre de la faction guelfe, et la mirent à sac. Alors Ezzelin, redoublant d'habileté et de valeur, écarta Obert et Boson pour rester seul maître de cette ville; puis il courut attaquer l'une après l'autre les places que lui avaient enlevées les croisés, et les mit à feu et à sang.

Peu s'en fallut que les déplorables factions intérieures n'assurassent son triomphe. Au moment où les Milanais battaient en retraite après la journée de Corte-Nova, Martin de la Torre, seigneur de Valsassina, les avait accueillis et pourvus de vivres; ce qui lui avait acquis l'affection des bourgeois, qui, pour se mettre à l'abri des vexations des nobles, l'élurent capitaine du peuple. Il en résulta que les nobles, conduits par Guillaume de Soresina, lui déclarèrent la guerre, mais ils eurent le dessous; et, se voyant expulsés de leur patrie, ils prirent le parti désespéré de la livrer à Ezzelin, avec qui ils entamèrent un traité secret. Il s'avança, en effet, à la dérobée, dans l'intention de surprendre Milan; déjà il avait passé l'Adda, et marchait sur la métropole de la Lombardie, quand Martin de la Torre se montra sur ses derrières. Menacé de se voir couper la retraite, Ezzelin rebroussa chemin; mais, forcé d'accepter la bataille
1259. au pont de Cassano, il tomba blessé dangereusement, et expira peu après en désespéré.

Ce fut un cri de joie par toute la Lombardie et la Marche; les villes et les places fortes qui lui avaient appartenu se rendirent ou furent emportées; son frère Albéric, assiégé dans
1260 Saint-Zénon, fut pris, et livré, avec sa famille innocente, à ces horribles traitements dans lesquels s'assouvissent les vengeances populaires.

Le parti guelfe demeurait donc partout vainqueur; plusieurs villes, même dans la Lombardie, demandaient des podestats à Charles d'Anjou, qui alla jusqu'à leur proposer de le choisir pour leur souverain; mais la plupart lui répondirent : *Nous vous voulons pour ami, non pour maître*. Comme vicaire de l'Empire, il étendit sa juridiction sur le Piémont, territoire

voisin de son comté de Provence. Il réduisit le roi de Barbarie à lui payer un tribut de vingt mille pistoles. Baudouin, empereur de Constantinople, fut obligé de lui céder l'Achaïe, la Morée, une partie du territoire de Thessalonique, et le royaume de Jérusalem. Marie, fille de Bohémond IV d'Antioche et de Mélisende de Chypre, lui abandonna des titres vains, auxquels il espérait donner une réalité.

Charles, ne trouvant plus de résistance dans son nouveau royaume, ne tarda pas à y installer des barons, des magistrats, des justiciers, ses compatriotes; il en résulta tous les maux d'une conquête, bien qu'on la décorât du nom d'affranchissement. Les anciens amis de la maison de Souabe gémissaient; ceux qui, toujours trop nombreux, se laissent prendre aux belles promesses des prétendus libérateurs se plaignaient d'avoir été trompés. Ainsi de toutes parts il y avait mécontentement, et il éclatait tantôt dans les doléances du peuple, tantôt dans les reproches du pontife, qui trouvait un despote dans celui dont il avait cru se faire un champion dévoué; il s'apercevait trop tard qu'il avait donné un tyran aux Siciliens quand il voulait assurer leurs franchises.

Alors commencèrent les regrets et la pitié pour cette maison de Souabe que l'on maudissait naguère; et les regards se tournèrent de l'autre côté des Alpes, où il en restait un dernier rejeton. Conradin, dépouillé des biens et des dignités de ses ancêtres, condamné avant de naître avec toute la descendance de Frédéric II, vivait avec sa mère à la cour de Louis, duc de Bavière. Les sollicitations des Italiens entretenaient chez lui les songes de restauration dont se bercent si volontiers les descendants d'une famille détrônée. Il pouvait se procurer avec de l'argent des soldats mercenaires, dont les armées commençaient alors à se composer. Les chevaliers qui cherchaient fortune devaient accourir pour prendre part à l'expédition, indépendamment des amis nombreux qu'il avait conservés ou qu'on promettait à sa cause. Enfin, les peuples étaient mécontents, et il espérait, jeune comme il était, que tous ceux que son aïeul avait comblés de bienfaits seraient restés fidèles à l'infortune.

Il se rendit donc à Vérone à la tête de dix mille combattants; mais il y connut l'amertume des premières déceptions; car, l'argent étant venu à lui manquer, il se vit abandonner par tout le monde; et ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'en en-

gageant ce qui lui restait de patrimoine il parvint à en retenir trois mille. Les villes gibelines de Lombardie lui firent un accueil bienveillant; mais celles de la faction guelfe, implacables dans leur haine, renouvelèrent leur ligue. Le pape excommunia le jeune prince avec tous ceux qui se joindraient à lui pour recommencer en Italie une si funeste lutte.

Cependant les Sarrasins de Lucera, se rappelant qu'ils étaient redevables à Frédéric de cette nouvelle patrie, se levèrent en faveur de son petit-fils. Conrad Capèce, nommé vicaire de Conradin en Sicile, y conduisit des troupes d'Afrique, auxquelles se réunirent les insulaires mécontents. Henri de Castille, sénateur de Rome, qui méditait le projet de fonder un royaume en Sardaigne, et se trouvait gêné dans ses projets par Charles d'Anjou, favorisa Conradin. Ce jeune prince, accueilli triomphalement dans la ville des papes avec Frédéric d'Autriche, son jeune cousin, dut croire, aux démonstrations de joie qu'on lui prodiguait, que l'Italie l'attendait comme un libérateur; mais le pape, en le voyant passer du haut des remparts de Viterbe, s'écria : *Pauvres victimes qui se laissent conduire au sacrifice!*

Conradin poursuivit sa marche vers les Abruzzes, se flattant d'un heureux succès d'après celui qu'avaient obtenu ses partisans en Sicile; mais Charles d'Anjou vint à sa rencontre à Tagliacozzo, et, se refusant à tout arrangement, voulut engager la bataille. La valeur et l'habileté, aidées de la fortune, qui a une si grande part dans les victoires, donnèrent l'avantage aux Français. Conradin, réduit à prendre la fuite, fut livré à son rival avec Frédéric et Henri de Castille.

Malgré la pitié que devait inspirer le jeune âge du prince vaincu, malgré les conseils de clémence que donna le pontife à Charles (1), il traita Conradin comme criminel de félonie.

Pour ajouter même à la cruauté l'insulte des apparences légales, il convoqua deux syndics de chacune des villes de la terre de Labour, pour qu'ils eussent à le juger selon son bon plaisir. Il n'y eut pourtant qu'un juge, un Provençal, qui osa opiner pour la mort, et ce fut cette peine que Charles prononça. Conradin fut conduit avec Frédéric sur la place du Car-

(1) On raconte que Charles, ayant consulté Clément IV sur ce qu'il devait faire des prisonniers, reçut de lui cette réponse : *Vita Conradini mors Caroli*; ce qui équivalait à un arrêt de mort. Ce conte, répété par Giannone, et qui paraît peu croyable à Sismondi lui-même, est réfuté par des lettres authentiques, où le pontife insiste vivement pour le pardon.

mine, théâtre de tant de méfaits royaux et populaires, et ils y eurent la tête tranchée en présence de Charles d'Anjou. La potence et le glaive punirent quiconque avait laissé paraître le moindre intérêt à l'infortuné Conradin; et ceux qui avaient à se faire pardonner leur hésitation ou leur connivence ne furent pas les moins ardents à sévir. Les villes révoltées furent ramenées sous le joug par la force, et alors Charles se décida à l'un de ces actes qui ont les apparences de la générosité, et qui ne sont, le plus souvent, que le résultat de la lassitude ou du calcul : il accorda une amnistie.

En montant sur l'échafaud, Conradin s'était écrié : *O ma mère, quelle sera ta douleur en apprenant le sort de ton fils !*

L'infortunée Marguerite quitta la Bavière pour aller recueillir les restes de son fils et de son neveu. Une statue et une inscription pieuse (1), placées dans le cloître du Carmine, rappellent encore la douleur de la malheureuse mère et les riches dotations qu'elle fit aux religieux de ce couvent, en retour de leurs prières pour ces deux objets de ses affections.

Il ne survivait plus de la race des Hohenstaufen qu'une jeune femme mariée au duc de Saxe, qui se mit à l'outrager quand il vit le désastre de tous les siens; il alla jusqu'à la frapper et à mettre à ses côtés une concubine. L'infortunée duchesse résolut de fuir, et un serviteur dévoué lui prépara un bateau sur l'Elbe. Au moment de descendre du château à l'aide d'une corde, elle voulut revoir son enfant au berceau; et, dans l'angoisse de l'amour maternel, ses dents s'imprimèrent convulsivement sur la joue du nouveau-né. Frédéric le Mordu, comme on l'appela, devint par la suite l'ennemi inexorable de son père.

Avec les princes souabes finit la série des empereurs qui exercèrent une influence directe sur l'Italie encore libre. En Allemagne, les guerres et les rivalités continuaient, plus acharnées que jamais, entre les princes. Ils résolurent enfin de mettre

(1) *Margaritæ Augustæ* (quelques historiens l'appellent Elisabeth), *quæ Conradino filio et Friderico nepoti captivis opitulatum, opibus onusta, Neapolim festinarat, cum capite plexos repertsset, virili quidem pectore non lacrymas pro illis, sed profusissima munera ad hoc templum exornandum profundens, ad aram hic maximam humandos curavit; familia carmelitana, ingentibus ab ea divitiis donata, tam piæ bene meritæ semper ærumnam ploratura, ac cælestem pro tantis principibus imperatricem oratura. P. anno Domini MCCLXIX.*

un terme au grand interrègne en élisant un empereur dans une famille nouvelle, de manière qu'il ne pût ni leur inspirer d'ombrage ni les entraver dans l'exercice de leur autorité. Le
Rodolphe de Habsbourg. 1273. choix tomba sur Rodolphe de Habsbourg. Comme le royaume d'Allemagne devint avec ce prince l'héritage, pour ainsi dire, d'une famille, nous exposerons dans le livre suivant la forme nouvelle qui lui fut donnée. Nous nous bornerons ici à suivre jusqu'à la fin la guerre depuis longtemps commencée entre le saint-siége et l'Empire.

La ruine de la maison de Souabe laissait la papauté triomphante. Mais Clément IV ne vit pas la paix rétablie dans l'Empire; car, au moment où il allait se prononcer entre les
1268. compétiteurs au trône de Germanie, il mourut à Viterbe. Les cardinaux se réunirent dans cette ville pour l'élection d'un nouveau pape, et ne purent, pendant trois ans, se mettre d'accord sur le choix du pontife. Enfin ils s'en remirent par com-
1271. promis à la décision de six d'entre eux; et Tibaldo Visconti de Plaisance, alors légat en Palestine, ayant été proclamé, prit le nom de Grégoire X. Afin de prévenir les vacances prolongées du saint-siége, il régla la forme du conclave; puis il réunit à Lyon le quatorzième concile général, à l'effet de provoquer une nouvelle croisade et d'obvier au schisme de l'Église grecque.

Othon, vice-chancelier de Rodolphe de Habsbourg, se présenta devant l'assemblée pour terminer le différend qui durait depuis soixante-dix ans. En conséquence, il jura que l'empereur accomplirait les promesses d'Othon IV et de Frédéric II; qu'il renoncerait absolument aux terres en litige entre l'Empire et l'Église; qu'il n'accepterait aucune tenure ecclésiastique, quand même elle lui serait offerte, ni aucune charge dans l'État romain sans l'assentiment du pape; qu'il ne troublerait ni le roi de Sicile ni les autres vassaux de l'Église, et ne chercherait point à venger la mort de Conradin.

Grégoire X, de son côté, promit de faire en sorte qu'Alphonse de Castille renonçât à l'Empire et au duché de Souabe; puis,
1275. ayant eu, l'année suivante, une entrevue à Lausanne avec Rodolphe, il obtint de lui la promesse qu'il prendrait la croix avec sa femme, et viendrait, l'année suivante, se faire couronner à Rome, deux choses qu'il n'exécuta jamais.

La domination réelle du pape sur une bonne partie de l'Italie demeurait donc reconnue; on a vu cependant combien il avait

peu de pouvoir à Rome, où il se voyait tantôt insulté, tantôt chassé, tantôt rappelé d'un ton menaçant, tantôt réduit à être témoin de l'accueil fait à ses ennemis. Grégoire X lui-même dut sortir de la ville, et il alla s'établir à Arezzo, où il mourut en odeur de sainteté. Alors fut élevé au pontificat le savant théo- 1276.
logien Pierre de Tarantaise, qui régna à peine six mois sous le nom d'Innocent V; puis, sous celui d'Adrien X, Ottobon Fieschi, qui abrogea la constitution de Grégoire X sur le conclave, et mourut avant même d'avoir été ordonné prêtre. Enfin, après lui, Pierre, archevêque de Braga, médecin et astrologue habile, qui prit le nom de Jean XXI, ne tarda pas à mourir, écrasé sous le plafond de sa chambre.

Nicolas III (Gaétan Orsini), élu après huit mois de débats, 1277.
s'éleva contre Rodolphe, qui, pendant la vacance du saint-siége, avait envoyé ses délégués recevoir l'hommage de la Romagne. Instruit, par l'exemple de ses prédécesseurs, à ne pas combattre pour un royaume éloigné et pour une autorité à peu près nominale, Rodolphe reconnut la souveraineté du pontife par un acte signé des électeurs eux-mêmes, et dans lequel il 1278.
était déclaré que Bologne, Imola, Faënza, Forli, Forlimpopoli, Césène, Ravenne, Rimini, Urbin, la Sicile, la Corse et la Sardaigne appartenaient à l'Église. Ainsi disparaissait le germe des dissensions entre l'Empire et l'Église, qui, tout en conquérant sa liberté, affranchissait aussi l'Italie des empereurs, dont il faisait cesser toute prétention à la suzeraineté de la Péninsule, et réalisait la pensée constante du parti guelfe. Nicolas avait en outre conçu un vaste projet, c'était de partager l'Empire en quatre royaumes héréditaires : le trône d'Allemagne serait resté à la descendance masculine de Rodolphe; le royaume d'Arles aurait appartenu à Clémence, sa fille, mariée à Charles Martel, la Lombardie et la Toscane à deux neveux du pontife.

Quelles auraient été les conséquences de ce plan? De quel droit répartir ainsi les peuples et les assigner comme un héritage? Avant tout, la chose eût-elle été possible? Nicolas en fit la proposition à Rodolphe; mais sa mort mit fin à toute négociation à cet égard.

L'Église, qui, tout en paraissant vaincue à l'époque de sa première guerre avec l'Empire, en était sortie de fait extrêmement puissante, commença, au contraire, sa décadence au moment où on la croyait victorieuse. On pouvait appliquer en

effet à sa puissance ce que saint Thomas d'Aquin répondait à Innocent IV quand ce pontife, lui montrant son trésor bien rempli, ajoutait : *Vous voyez que nous ne sommes plus au temps où saint Pierre disait : « Je n'ai ni or ni argent. » — Oui*, répliqua le saint; *mais nous ne sommes pas non plus au temps où saint Pierre disait au paralytique : « Lève-toi, et marche. »*

L'Église avait été à même d'acquérir de grandes richesses, tant en biens-fonds, provenant de seigneuries et de provinces entières, reçues en don ou achetées aux barons qui passaient outre-mer, qu'en argent provenant des dîmes, qui s'étendaient jusque sur le commerce, sur le butin fait en guerre, que dis-je ? sur le misérable gain des mendiants et sur le salaire honteux des prostituées.

L'exemption d'impôts dont jouissaient, sous la féodalité, les biens des ecclésiastiques, de même que ceux des feudataires, vint à cesser, attendu que les communes, obligées de se taxer, appelèrent le clergé à supporter sa part des charges d'un gouvernement dont il recueillait aussi les avantages. On n'y trouva pas d'abord d'inconvénient; mais, soit qu'il y eût injustice dans la répartition, soit que les guerres fréquentes des communes, surtout en Italie, rendissent cette obligation excessivement onéreuse, les ecclésiastiques s'en plaignirent amèrement. Le troisième (1179) et le quatrième concile de Latran (1215), leur venant en aide, défendirent d'asseoir aucunes taxes sur le clergé, lequel ne devait contribuer aux charges publiques qu'autant qu'il le jugerait utile à l'intérêt général. Les conciles postérieurs de Narbonne (1227) et de Toulouse (1219) défendirent d'imposer la personne des ecclésiastiques ainsi que leurs biens, même ceux qui provenaient d'héritage, comme aussi d'exiger aucun droit de péage, soit pour eux, soit pour leurs bagages, sauf les objets de commerce.

Immunités.

Mais certains États apportèrent des restrictions à une immunité aussi étendue; et comme il était établi que les évêques auraient à consulter le pape sur l'opportunité de subvenir aux besoins de l'État, les rois s'adressèrent au pontife pour réclamer les dîmes; et le pape les leur accordait avec moins de difficulté que les évêques, sur qui en retombait le poids. Le saint-siége avait déjà accoutumé le clergé à ces sacrifices durant les croisades, puis à l'occasion de ses propres besoins; il était même arrivé que les églises d'Angleterre s'étant refusées à payer une grosse contribution mise par Alexandre IV, ce pon-

tife s'en fit avancer le montant par des banquiers italiens, au moyen d'une hypothèque proportionnelle sur les biens de chaque église et de chaque monastère. Enfin, les rois, ayant obtenu la faculté de lever des dîmes pour frais de guerre, ne tardèrent pas à se passer de l'autorisation pontificale; et c'est ainsi qu'un préjudice perpétuel résulta pour l'Église de ses triomphes momentanés.

Quelques pays assignèrent également des limites à l'acquisition des immeubles par le clergé : c'est ce que fit l'Angleterre par le statut de mainmorte. Partout aussi disparut l'usage, qui avait prévalu dans l'Église, de récompenser certains services par l'investiture de biens ou d'offices, puisqu'ils finissaient par devenir héréditaires, et se trouvaient ainsi perdus pour elle. Les avocats et les vidames eux-mêmes, protecteurs laïques des Églises, étaient arrivés à s'en faire les tyrans; ils attiraient à eux les dîmes inféodées, élevaient des châteaux au milieu des domaines ecclésiastiques, et se livraient impunément à leurs exactions.

Les gouvernements cherchaient à intervenir dans les décisions des cours ecclésiastiques, qui, ne prononçant presque jamais des peines corporelles, réprimaient mal les délits sur lesquels elles avaient à statuer. Les tribunaux même de l'inquisition mirent l'Église dans une certaine dépendance des laïques, dont il leur fallait réclamer le bras pour l'exécution de leurs sentences.

Discipline.

L'intervention séculière parut d'autant mieux justifiée que la conduite du clergé était moins exemplaire. Dans les rangs élevés il conservait les habitudes de l'éducation séculière et un luxe effréné, que nous avons vu servir de texte aux diatribes des Albigeois et des troubadours. Le troisième concile de Latran représente aux prélats combien il est inconvenant de voyager avec un train aussi nombreux, et de consommer dans un repas le produit annuel de l'Église qu'ils visitent (1); il leur recommande ailleurs la discrétion, pour ne pas grever démesurément les paroisses en parcourant les diocèses; il veut que les archevêques se contentent de quarante ou cinquante voitures, les cardinaux de vingt-cinq, les évêques de trente ou quarante, les archidiacres de cinq ou sept, les doyens de deux chevaux : tous d'ailleurs doivent s'abstenir de conduire avec

(1) Année 1179, can. IV.

eux des chiens de chasse, des faucons et autres oiseaux de proie. Le quatrième concile de Latran (1) leur défend les habits trop courts qui laissent les membres découverts, ou les habits trop longs qui traînent sur le pavé; il leur interdit l'or, les anneaux ou autres joyaux, à moins que ce ne soit en signe de dignité, et aussi les boucles et chaînes dorées; il veut que les prélats qui n'appartiennent point à un ordre monastique portent toujours sur leurs habits de laine un surtout blanc.

Plusieurs autres constitutions postérieures limitèrent, au moins sur le papier, le luxe du clergé; tellement qu'en 1263 un concile de Nantes voulait que les évêques se contentassent, dans leurs visites diocésaines, de deux mets seulement; et que, si on leur en servait plus, l'excédant fût distribué aux pauvres (2).

Le clergé inférieur perdait de son côté en considération; les moines faisaient tous leurs efforts pour se soustraire à la juridiction de l'ordinaire; et le pontife accordait cette dispense non-seulement aux monastères, mais encore aux congrégations, aux chapitres et même aux individus, sans parler des prêtres *acéphales*, c'est-à-dire qui n'étaient attachés à aucun titre, mais qui, chapelains ou aumôniers de seigneurs, pou-
1179. vaient vivre d'une manière plus libre et moins réservée. Alexandre III avait établi que tout évêque qui ordonnerait un prêtre sans titre serait tenu de l'entretenir à ses frais; mais les évêques éludèrent le décret, en se contentant qu'un clerc eût de quoi vivre, fût-ce même avec ses biens patrimoniaux.

L'introduction dans le clergé d'un ordre nouveau, celui des simples tonsurés, nuisit aussi à sa considération; car, comme ils n'avaient d'ecclésiastique que l'habit et le titre, ils menaient une existence toute mondaine.

[illegible] Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, l'un des prélats les plus dévoués au saint-siége, défendit cependant contre ses pré-

(1) Année 1215, can. XVI. Saint Bernard écrit à Eugène III que son légat a rançonné, des Alpes aux Pyrénées, les églises de France comme aurait pu le faire une horde de Hongrois.

(2) LABBE, XI, 826. Quatre cents ans plus tard, Lazare Carafino, évêque de Côme, ordonnait que, pour la réception de l'évêque, on s'abstînt des décharges d'arquebuses et de mortiers, et « même de faire sur les lacs ces joutes de barques entre confréries ou autres, en allant à sa rencontre; » que le service se composât d'un hors-d'œuvre de fruits ou autre, d'un potage, d'un ou deux plats au plus, et du dessert, à l'exclusion de tous mets délicats, du sucre et d'épices, sauf le poivre.

tentions les droits de son diocèse; et dans le concile de Lyon il présenta un mémoire sur les maux de l'Église, maux qu'il imputait aux mauvais pasteurs, en accusant le pontife de les choisir mal : il s'élevait en outre contre l'abus des exemptions, contre les appels, contre la vénalité de certains officiers pontificaux. Le pape ordonna que ce mémoire fût lu en plein consistoire (2).

L'usage réitéré des excommunications et des interdits en diminua la redoutable efficacité; et si Grégoire VII avait dû adoucir les pénitences imposées aux réprouvés, on reconnut plus tard la nécessité d'encourager au bien par des récompenses spirituelles. Des indulgences furent en conséquence accordées à des actes qui n'étaient pas toujours méritoires, ni même toujours justes.

Nous avons vu et nous verrons encore combien de désordres avaient causés les mariages contractés aux degrés prohibés. Dans l'origine, ils étaient défendus jusqu'au septième degré, d'après le droit civil, c'est-à-dire à partir de la souche commune jusqu'aux contractants, ce qui embrassait les troisièmes cousins. Alexandre II introduisit la manière canonique de compter les générations au lieu des personnes, ce qui étendait la prohibition jusqu'au quatorzième degré civil. Il en résultait que dans certains villages tous se trouvaient parents; or, comme on ne tenait pas de registres, et qu'il n'était pas facile de garder un souvenir exact de parentés aussi compliquées, on contractait des unions interdites; puis, quand l'amour avait fait place à la satiété, les époux faisaient connaître l'empêchement dissimulé d'abord, et les lois ecclésiastiques déliaient des nœuds que l'Église veilla toujours à conserver indissolubles. Ces abus forcèrent le quatrième concile de Latran de revenir à l'ancien mode, qui prohibait seulement le mariage jusqu'au quatrième degré du droit canonique. 1215.

(1) LINGARD, III, 3.

CHAPITRE IX.

L'ITALIE APRÈS LA FIN DE LA MAISON DE SOUABE. — TYRANS.

Au milieu des agitations générales, chaque contrée d'Italie continuait à développer sa constitution particulière, née de la fusion des éléments nationaux avec ceux de la conquête, et de la lutte qu'elle avait soutenue d'abord contre les évêques et les comtes, pour se soustraire à leur juridiction; puis contre les armes allemandes et contre les ambitions indigènes, pour défendre sa liberté. Triompher d'un pouvoir guerrier, mettre un frein à une autorité illimitée, restreindre les immunités du clergé et les priviléges de la noblesse, arracher à d'anciennes familles leurs possessions ou leur puissance, affranchir les esclaves, construire l'édifice nouveau avec des ruines cimentées de sang, telle avait été la mission de cette époque, et pour la remplir il lui fallut nécessairement traverser de terribles tempêtes : mais ces orages de la liberté, qui effrayent les âmes timides, sont un noble et grand spectacle pour ceux qui croient qu'une des plus belles tâches de l'histoire est de peindre les hommes dans les circonstances où leur esprit est le plus agité, où leurs passions sont le plus exaltées.

Pressé par la nature de notre travail, nous ne pouvons qu'indiquer les points capitaux qui marquent le passage des républiques aux principautés. Parmi les anciens dominateurs, le petit nombre de ceux qui avaient maintenu leur autorité s'acheminait à la souveraineté par l'exercice d'une juridiction indépendante et par les guerres qu'il faisait de son propre chef. Le patriarche d'Aquilée, qui était seigneur du Frioul et de l'Istrie, empêcha les communes de s'y former. Les marquis de Finale tinrent dans la sujétion cette partie de la *rivière* ou golfe de Gênes en prêtant hommage à l'empire. Les marquis d'Este possédaient, outre le château et la bourgade d'où ils tiraient leur nom, la seigneurie de Gavello, des domaines considérables sur les territoires de Padoue, de Vicence, Ferrare, Vérone, Brescia, Crémone, Parme, et en particulier dans la Lunigiane, dans les monts de la Toscane, dans le Modénois et le Plaisantin; ils s'avançaient jusque vers Tortone, où ils

Familles anciennes.

confinaient aux terres des marquis de Montferrat. Quelques-uns de ces domaines étaient de francs-alleux ; d'autres n'étaient que des fiefs ou des biens ecclésiastiques ; mais la puissance à laquelle la famille d'Este s'était élevée lui permettait de les considérer comme lui appartenant en propre.

Frédéric Barberousse avait accordé à Obizzo I d'Este, outre 1188. la confirmation des anciens biens de sa maison, le marquisat de Milan et de Gênes. Ces deux villes étant déjà libres, il entendait par là l'y constituer son vicaire pour le soutien des droits impériaux. Obizzo était vassal de l'évêque de Gênes, de même que Moruello, son fils, l'était de la cité ; et tous deux se trouvaient confédérés avec les seigneurs de la Lunigiane, les comtes de Lavagna et autres.

La chute des Ezzelin de Romano contribua à la grandeur de cette maison. Azzo VI enleva Ferrare à Salinguerra ; Mo- 1208. dène et Reggio, puis Comacchio se soumirent volontairement. Mais les seigneurs d'Este se virent ensuite enlever Ferrare par le pape, et réduire à leurs possessions primitives d'Adria et de 1308. la Polésine.

La maison de Savoie eut pour souche Humbert aux Blanches-Mains, comte de Maurienne (1). Vice-roi d'Arles pour Conrad le Pacifique, il obtint de Conrad le Salique le Chablais, le Bas-Valais, la vallée d'Aoste et probablement une partie de la Savoie. Ces domaines s'accrurent ensuite par le mariage d'un de ses fils, Amédée Ier ou plutôt Odon, avec Adélaïde, héritière du marquis de Suse, et devinrent le noyau d'une puissance qui a beaucoup influé et qui peut-être influera davantage encore sur les destinées de l'Europe, particulièrement de l'Italie.

Comté de Savoie. 1034.

Le marquisat de Suse, autrement nommé Marche d'Italie, tirait son importance de sa position. Adélaïde, à qui il appar-

(1) Les généalogistes, pour flatter la maison régnante de Piémont, ont voulu faire descendre Humbert de Witikind; d'autres, de Bérold de Saxe, petit-fils d'Othon III. Il y a trois siècles, Lud. della Chiesa prétendit lui assigner une origine italienne, opinion reprise ensuite par Napione, et récemment par Cibrario. Selon lui, Bérold ou Gerold, désigné comme père de Humbert, serait fils d'Othon-Guillaume, duc de Bourgogne, fils d'Adalbert et petit-fils de Bérenger, qui furent rois d'Italie, arrière-petit-fils de Gisla, fille de l'empereur Bérenger Ier, et deuxième arrière-petit-fils d'Anschaire, marquis d'Ivrée, fils de Guy de Spolète, frère de Guy, roi d'Italie. On voit qu'il ne manque à tout cela que l'anneau de jonction; aussi le chevalier Cibrario conclut-il en disant que « l'on attend des documents qui en fournissent la preuve directe. »

tenait, avait été mariée à Hermann, duc de Souabe, puis à Henri de Montferrat, enfin à Odon, comte de Maurienne. De ce mariage naquit Amédée II, qui, réunissant l'héritage paternel aux possessions de sa mère, rendit italienne la maison de Savoie (1).

1226. Frédéric II nomma Thomas de Savoie son vicaire général en Piémont et en Lombardie jusqu'au Lambro. Il conféra à son successeur, Amédée IV, le titre de duc de Chablais et comte d'Aoste, et donna en mariage à Manfred, son bâtard, une fille de ce seigneur. Amédée IV tomba de cette haute position à
1263. l'arrivée de Charles d'Anjou, qui prit Turin; et son fils Boniface, saisi par ses sujets révoltés, mourut de chagrin (2). Pierre, son oncle, devenu baron de Vaud et protecteur de Genève, après avoir été ministre d'Henri III, roi d'Angleterre, prit alors le titre de comte de Savoie; il reconquit Turin, et fut surnommé le *petit Charlemagne*. Sentant la nécessité d'être fort, il fortifia le pays, prit à sa solde des troupes, régla les finances et la justice. Son frère Philippe, archevêque de
1268. Lyon avant son avénement, lui succéda dans ces domaines agités.

Toujours ferme à soutenir le principe monarchique, la maison de Savoie comprima constamment les germes de liberté que l'exemple des pays voisins développait dans les villes subalpines; sans être ni guelfe ni gibeline, elle mettait à profit les différends des autres pour se consolider, étendre son autorité, accroître ses possessions et ses forces.

Il n'est pas possible, dans une histoire générale, de suivre cette famille dans les divisions et les recompositions de ses diverses branches. La branche de Piémont eut à lutter contre
1255. la florissante république d'Asti, à laquelle Thomas II, livré prisonnier par les Turinois, dut céder plusieurs domaines
1280. pour sa rançon. Thomas III et Amédée V, ses fils, cherchèrent à les recouvrer, en faisant même la guerre à Guillaume VII, marquis de Monferrat, dont ils s'emparèrent par surprise, et qu'ils retinrent captif jusqu'à ce qu'il eût satisfait à leurs exigences. Thomas étant mort, Amédée V aspirait à la succession

(1) Cependant le comte de Turin resta longtemps sous la dépendance de l'évêque, à qui Frédéric Barberousse accorda l'immunité pour un mille de circonférence.

(2) Des écrivains modernes nient ce fait, en établissant qu'il mourut très-jeune.

de Philippe de Savoie, leur oncle ; déjà il en était venu à se disputer avec Louis, son frère, des possessions qu'ils ne tenaient pas encore. Lorsque ensuite elles lui furent acquises, il lui fallut les défendre sans cesse les armes à la main, jusqu'au moment où il les céda à Philippe, fils de Thomas III. Ce Philippe épousa Isabelle de Villehardouin, héritière de la principauté d'Achaïe, dont il prit le titre ; il le céda par la suite à Philippe d'Anjou, pour n'être pas inquiété dans l'acquisition bien autrement importante d'Asti ; mais il ne put réussir à s'en emparer. 1301.

Asti fut donné plus tard, par l'empereur Henri VII, à Amédée V de Savoie, son beau-frère ; mais ce ne fut qu'un don en paroles. Amédée passait pour avoir assisté à trente-deux siéges, tant les guerres de l'époque étaient continuelles. 1313.

La famille du marquis de Montferrat a été célébrée par les poëtes, et des traditions romanesques se rattachent à son berceau. Deux nobles époux allemands se rendaient en pèlerinage à Rome, lorsque, arrivés dans le Montferrat, la dame est prise des douleurs de l'enfantement et met au monde un fils, qu'elle laisse dans le pays pour y être nourri. Tous deux meurent dans le voyage, et le jeune Aléram se fait un nom par sa valeur. Étant allé prêter le secours de son bras à Othon contre Brescia, il se fait aimer d'Adélaïde, fille de cet empereur, et va se réfugier avec elle parmi les charbonniers des montagnes de la Ligurie. Les deux amants restent cachés jusqu'au moment où Othon pardonne au ravisseur, et lui assigne un marquisat entre l'Orbe, le Pô et la mer (1). A un autre siége de Brescia, Aléram tue, sans le connaître, son propre fils Othon : de ses deux autres enfants, Boniface et Théodoric, seraient issues les familles de Bosco, Ponzone, Occimiano, Carretto, Saluces, Lancia, Chiavesana, Ceva, Incisa ; un quatrième fils, nommé Guillaume, aurait été la souche des marquis de Montferrat.

Ces derniers prirent part aux vicissitudes de l'Italie supérieure ainsi qu'aux croisades ; devenus les princes les plus illustres de ces contrées, leur alliance fut recherchée, leur inimitié redoutée. Le *grand marquis* Guillaume VII, fils de Marguerite de Savoie, marié à Isabelle de Glocester, puis à Béatrix de Castille, donna la main de sa fille Yolande à l'empereur grec Andronic Paléologue ; et, selon le parti qu'il favorisait, il 1263-1292.

(1) Il est certain qu'aucune fille d'Othon n'eut un époux de ce nom.

faisait pencher la balance en faveur des Guelfes ou des Gibelins.

Thomas de Savoie, pour le contraindre de renoncer à ses droits sur Turin, s'empara de lui par trahison. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, il vit plusieurs villes se révolter contre son pouvoir, et même il fut pris par les habitants d'Alexandrie,
1308. qui le gardèrent, tant qu'il vécut, renfermé dans une cage de fer. Alors les communes du Montferrat consolidèrent leurs franchises; les Visconti s'emparèrent d'une grande partie du pays; et Jean, fils de Guillaume, n'hérita que de ses domaines primitifs. Vint ensuite Théodore Paléologue, prince grec, fils d'Andronic, qui eut à conquérir son héritage contre divers compétiteurs des autres branches, et chercha à s'affermir contre les Visconti, en exigeant des hommes et de l'argent de ses vassaux, au mépris de leurs priviléges.

Quand la Savoie, qui jusqu'alors ne s'était étendue que de l'autre côté des Alpes, tourna ses vues vers l'Italie, elle donna beaucoup à faire au Montferrat; et la possession d'Ivrée fut une
1349 cause continuelle de guerre jusqu'au moment où Amédée de de Savoie, surnommé *le Verd*, et Jean de Monferrat conclurent la paix, en se partageant cette possession. L'acquisition de la puissante république d'Asti apporta une grande force aux seigneurs de Montferrat; mais, resserrés comme ils étaient entre les ambitions rivales des princes de Savoie et des Visconti, ils ne purent s'étendre autour de leur domaine primitif, en même temps qu'une noblesse qui se vantait d'avoir la même origine que la famille régnante les contrariait à l'intérieur, empêchant ainsi le pays de s'organiser, soit sous la forme monarchique, soit sous la forme populaire.

Cette famille et un petit nombre d'autres s'élevèrent grâce à l'ancienne féodalité, tandis que beaucoup d'autres durent leur élévation au peuple, et finirent par dominer ceux-là qui d'abord avaient constitué un gouvernement républicain (1).

(1) Tyrans :
Les Ezzelin, dans la Marche de Trévise.
Les d'Este, dans le Padouan et dans la Polésine de Rovigo, puis à Ferrare, à Modène, à Reggio.
Les Pellavicini, à Crémone.
Les San Bonifacio, à Mantoue.
Les Scotti, à Plaisance.
Les Languschi, à Pavie.
Les Vignati, à Lodi.
Les Rusca, à Côme.
Les Baglioni, à Pérouse.
Les Correggio, à Parme.
Les Manfredi, à Faënza.
Les Vitelli, à Città di Castello.
Les Camino, à Feltre et à Bellune.
Les Della Scala, à Vérone.
Les Pic, à la Mirandola.
Les Malaspina, à Massa.
Les Grimaldi, à Monaco.
Les Polenta, à Ravenne.

Quand les nobles restaient en armes alentour des villes et dans leurs murs, quand les familles, les maîtrises, les associations se soutenaient mutuellement, comment aurait-il été possible de rendre la justice avec calme, à l'aide de tribunaux et de magistrats ? Il fallait donc dompter la violence par la violence, en investissant le magistrat suprême d'une large autorité, pour qu'il pût, à la tête du peuple et des milices, faire la guerre aux perturbateurs, et recourir même à l'arbitraire quand le droit faisait défaut. Ce magistrat était dès lors haï et redouté des grands ; le peuple s'habituait à le considérer comme son seigneur et se façonnait à des formules serviles, tandis que lui-même se trouvait amené à abuser du pouvoir qui lui était confié : tout cela constituait autant d'obstacles à l'établissement de cette liberté réglée, de cette sujétion raisonnée qui font prospérer les États.

Le peuple, victorieux dans ces démêlés avec les nobles, mais se sentant incapable de gouverner par lui-même, confiait le pouvoir à quelque personnage éminent, noble le plus souvent, et cependant chargé de réprimer les nobles. Ceux-ci, partagés entre le regret du passé et l'envie contre les parvenus, ne savaient ni fraterniser avec les communes ni s'associer entre eux avec cet accord qui, dans d'autres pays, rendit leur opposition si redoutable à la monarchie naissante.

Nous avons dit que chacun avait dû nécessairement se donner à une faction : or, les factions à leur tour se donnent facilement à un homme, et celui-ci se trouve le maître de tous ceux qui se sont livrés à elle, ne lui demandant que de les faire triompher. Chaque parti avait donc un chef, de même que les ambitieux avaient besoin d'un parti pour s'élever. Le parti qui l'emportait, afin d'assurer son triomphe, conférait tous les pouvoirs à un seul individu, lequel s'intitulait le défenseur du peuple ; et ces pouvoirs étaient prorogés pour trois, cinq ou dix ans. C'est ainsi que ce défenseur s'habituait à trancher du prince, et les citoyens à obéir (1).

Les Malatesta, à Rimini.
Les Pepoli, à Bologne.
Les Montefeltro, à Urbin.
Les Varano, à Camerino.
Les Colonna, à Preneste.
Les Savelli, dans le Latium.
Les Frangipani, dans les marais Pontins.
Les Farnèse, près du lac de Bolsena.
Les Aldobrandini, au sud-est de la Toscane.
Les del Pecora, à Montepulciano.
Etc., etc.

(1) Machiavel discute magistralement, à sa manière, les différents modes à

Une fois le péril de la domination étrangère passé, les citoyens, dont les richesses et le bien-être s'étaient accrus,

l'aide desquels se constituaient les seigneuries, c'est-à-dire la domination d'un seul, et la conduite que devaient tenir ensuite ceux qui y parvenaient.

« On s'élève au rang de prince ou par la faveur du peuple ou par celle des grands. Dans chaque cité se trouvent ces deux inclinations diverses : le peuple désire n'être ni commandé ni opprimé par les grands, et les grands désirent commander et opprimer le peuple. Cette divergence de volonté fait naître dans la cité un de ces trois effets : ou la principauté, ou la liberté, ou la licence. La principauté est donc introduite ou par le peuple ou par les grands, selon que l'un ou l'autre de ces deux partis en a l'occasion : en effet, quand les grands voient qu'ils ne peuvent résister au peuple, ils commencent à mettre en réputation l'un d'entre eux, et le font prince, afin de pouvoir, sous son ombre, satisfaire leur ambition. Le peuple aussi, quand il se voit hors d'état de résister aux grands, cherche à mettre un des siens en crédit, et le fait prince, afin d'être défendu par son autorité. Celui qui arrive à la principauté avec l'aide des grands se maintient plus difficilement que celui qui y parvient avec l'aide du peuple, parce qu'il se trouve prince, ayant autour de lui beaucoup de gens qui se considèrent comme ses égaux ; et par suite il ne peut ni les commander ni les diriger à son gré. Mais celui qui arrive à la principauté par la faveur populaire s'y trouve seul, et il n'y a personne autour de lui, ou c'est le très-petit nombre, qui ne soit prêt à lui obéir. Outre cela, on ne peut avec honnêteté satisfaire les grands sans faire injure à autrui ; mais il n'en est pas ainsi du peuple, parce que le but du peuple est plus honnête que celui des grands, ceux-ci voulant opprimer, et celui-là ne pas être opprimé. Ajoutez à cela qu'un prince ne peut jamais être en sûreté quand il a le peuple pour ennemi, attendu que le peuple est trop nombreux, tandis qu'il peut se mettre en sûreté contre les grands, qui sont en petit nombre. Le pire qui puisse arriver à un prince qui a le peuple pour ennemi, c'est d'en être abandonné, au lieu que s'il a les grands pour ennemis, non-seulement il doit craindre d'en être abandonné, mais encore de les voir marcher contre lui, parce que ceux-ci, ayant plus de pénétration et d'astuce, devancent toujours le moment pour se sauver, et cherchent à obtenir des grades de celui qu'ils espèrent devoir être vainqueur. Il est nécessaire, de plus, que le prince vive toujours au milieu du même peuple ; mais il lui est facile de se passer des mêmes grands, puisqu'il peut en faire ou en défaire journellement, leur donner ou leur ôter à son gré la considération. Afin de rendre ceci plus clair, je dis que les grands doivent être envisagés principalement sous deux rapports : ou ils se conduisent de manière que, par leurs actes, ils s'obligent entièrement à suivre la fortune du prince, ou il n'en est pas ainsi. Ceux qui s'obligent et ne sont pas rapaces, on doit les honorer et les aimer ; ceux qui ne s'obligent pas sont à considérer sous deux rapports : où ils agissent ainsi par pusillanimité et manque naturel de courage, et alors on doit se servir d'eux, de ceux surtout qui sont de bon conseil, pour s'en faire honneur dans la prospérité, sans avoir rien à craindre d'eux dans l'adversité ; ou ils ne s'obligent pas par calcul et par motif ambitieux, et c'est signe qu'ils songent plus à eux qu'au prince. Le prince doit se garder de ceux-là et les craindre, comme s'ils étaient ses ennemis déclarés, parce que toujours, dans les circonstances difficiles, ils aideron à sa ruine. Celui qui devient prince par la faveur du peuple doit donc se le conserver

déposèrent les armes et s'appliquèrent à l'industrie. L'importance des nobles s'en accrut; car, élevés dès l'enfance aux exercices guerriers, habitués à porter une armure de fer complète, sous laquelle ils étaient invulnérables aux piques de la milice bourgeoise, ils triomphaient presque sans péril : l'assurance de vaincre les encourageait aux tentatives audacieuses, et ils se flattaient aisément de dominer sur des gens incapables de résister. Ils s'engagèrent surtout dans cette voie quand se furent introduits les capitaines d'aventuriers, qui mettaient leur valeur au service d'une ville ou d'une faction, et traitaient avec les petits tyrans pour les soutenir de leurs armes ou aspiraient pour eux-mêmes au premier rang.

L'agitation orageuse des guerres civiles avait engendré la lassitude : or, celui-là est toujours le bienvenu qui arrive à la fin d'une révolution pour réorganiser les choses, lors même qu'il substitue au tumulte l'obéissance servile et l'engourdissement. Le menu peuple se trouvait beaucoup mieux sous un seul maître, dont l'intérêt en résultat était de le faire prospérer, que sous la direction d'une oligarchie plus ou moins nombreuse, aux appétits immodérés; et il en attendait cette justice qui, si elle ne compense pas la privation de la liberté, en dédommage jusqu'à un certain point. Les lettrés et les légistes, qui augmentaient de nombre et d'importance, apprenaient, dans le Code romain, les règles de la servitude; et ils avaient toujours quelque harangue prête pour démontrer aux assemblées populaires les avantages de la tyranie (1). Les nobles, au

ami; ce qui lui sera facile, le peuple ne demandant qu'à ne pas être opprimé. Mais celui qui devient prince contrairement au peuple, avec la faveur des grands, doit, avant toute chose, chercher à se concilier le peuple, ce qui lui sera facile en le prenant sous sa protection. Or, comme les hommes, quand ils reçoivent du bien de qui ils attendaient du mal, n'en sont que plus obligés à leur bienfaiteur, le peuple devient soudain plus bienveillant pour lui que s'il eût été porté par sa faveur à la principauté, et le prince peut se le gagner de beaucoup de manières. Je conclurai en disant qu'il est nécessaire à un prince d'avoir le peuple pour ami; sinon, il reste sans ressources dans l'adversité. » *Le Prince*, IX.

(1) Le jurisconsulte Nicolas Duc représentait aux citoyens d'Asti combien il leur serait profitable de se mettre sous la dépendance de Philippe de Piémont. Messire Ugolin de Celles, docteur ès lois, persuadait aux Lucquois d'élire Castruccio pour leur seigneur : *Cum magnificus vir Castruccius, sua industria, sapientia, virtute, sollicitudine et vigore, et non sine magno risico suæ personæ, multos vicarios, castra, terras, jura et jurisdictiones Lucani communis, diu in damnum et præjudicium Lucani communis*

préjudice desquels tournait cette révolution, ou se mettaient à courtiser le nouveau seigneur, pour en obtenir quelque parcelle d'autorité, pour partager les jouissances du pouvoir et se maintenir, ou bien ils se jetaient dans des machinations qui fournissaient au despote de justes motifs pour les exterminer ou les comprimer.

Les tyrans (c'était le nom que les Italiens donnaient, à l'exemple des Grecs (1), à ceux qui acquéraient l'autorité suprême dans une ville libre), les tyrans avaient soin de se faire décréter solennellement par les anciens ou par l'assemblée du peuple le titre et les pouvoirs de seigneurs généraux pour un certain nombre d'années, et de recevoir l'investiture par la remise de l'étendard et du carroccio. On se tromperait en voyant là un acte de déférence pour la souveraineté du peuple, en vue de mettre obstacle au despotisme par des formes constitutionnelles ou des magistratures populaires destinées à modérer l'action des seigneurs, et à les protéger par les lois et par la garantie nationale. De même que nous avons vu dans Rome les empereurs, maîtres absolus comme représentants du peuple souverain, de même ces petits tyrans exerçaient sans limites le pouvoir que leur conférait le peuple. Et le peuple les aimait ainsi, satisfait de jouir de la tranquillité intérieure, des spectacles, des pompes de la cour, et de voir les nobles tenus en bride. C'est pour cela que nous voyons si rarement des soulèvements populaires contre ceux-là que l'on nous représente

per quosdam nobiles et magnates detenta, occupata, recuperaverit, et subjecerit fortiæ Lucani communis, et alia maxima ordinaverit, et fecerit, et ordinare, facere, et executioni mandare in honorem et servitium Lucani communis continuo sit paratus in actu, et prosecuturus; et ipsam civitatem Lucanam multimodo dissolutam reduxerit, et conservet continuo in plena justitia, pacifico et tranquillo statu: et dignum sit quod ex tantis beneficiis et honoribus, quæ Lucano communi acquisivit, et quibus ipsam civitatem sua virtute promovit, meritum consequatur; si placet ordinare, consulere et reformare quod ipse Castruccius sit et eligatur, et electus intelligatur, et sit vigore præsentis consilii dominus et generalis capitaneus civitatis Lucanæ, et ejus comitatus, districtus et fortiæ, cum omni et tota baylia et auctoritate Lucani communis, quæ baylia et auctoritas vigore præsentis consilii eidem attributa sit, et intelligatur super omnibus et singulis negotiis ejusdem communis pro tempore vitæ ipsius Castruccii, etc. Mémoires de Lucques, I, 249.

(1) CORNELIUS NEPOS dans Miltiade : *Omnes et haberi et dici tyranni qui potestate sunt perpetua in ea civitate quæ libertate usa est.*

JEAN VILLANI, IX, 154 : *Maffeo Visconti fu un savio signore e tiranno.*

pour les plus féroces, mais plutôt des conjurations de quelques individus qui, en échouant dans leurs tentatives, consolidaient la puissance qu'ils avaient eu pour but d'anéantir.

Aussi les révolutions ne produisaient-elles pas la liberté, mais un changement de seigneur; et le gouvernement demeurait toujours militaire et despotique, attendu qu'à des citoyens divisés il fallait des chefs absolus. Les chefs étaient applaudis quand ils châtiaient les anciens dominateurs, à quelques excès qu'ils se portassent; les partisans des nouveaux gouvernants prétendaient aux franchises et à l'indépendance; obligés de quitter la ville, les vaincus complotaient; le nouveau tyran, se sentant mal affermi, donnait libre carrière à ses passions, et cherchait à se soutenir à l'aide d'une politique perfide et cruelle.

La suprématie précédemment acquise par une ville sur les autres devint alors une souveraineté que les ambitieux cherchèrent à étendre : c'est ainsi que l'Italie, qui, à la paix de Constance, s'était trouvée, au moins dans la partie septentrionale, fractionnée en autant de républiques qu'elle comptait de villes, en vint peu à peu à s'agglomérer à l'entour de quelques centres. Ceux-ci formèrent ensuite les nouveaux États dont les vicissitudes constituent l'histoire de l'Italie, histoire très-variée dès-lors et beaucoup plus difficile à traiter d'ensemble que celle des contrées où un souverain dirige seul la marche des événements. Mais si cette unité nuit à la contexture littéraire du travail, elle se trouve largement compensée quand on se propose pour sujet d'étude non les rois, mais les peuples.

Au premier rang, dans la haute Italie, figurait Milan, dont la domination s'étendait sur plusieurs des villes voisines, et l'influence sur toutes. Gardant le souvenir de Frédéric Barberousse, elle restait à la tête du parti guelfe, tandis que les nobles, propriétaires de châteaux et de terres situés dans le voisinage, penchaient pour les Gibelins; ce qui envenimait les haines entre les deux ordres, qu'aigrissait encore l'hérésie des patarins. Il en résultait des guerres intestines, des expulsions alternatives, des désastres pour la cité comme pour les campagnes et la négligence des intérêts publics. Milan.

Tant d'orages avaient laissé les finances en assez mauvais état, lorsque Beno Gozzadini, appelé de Bologne pour exercer

les fonctions de podestat (1256), entreprit de les rétablir; il créa de nouveaux impôts, et put de la sorte conduire à bonne fin le beau travail du grand canal navigable, appelé Naviglio. Mais la multitude, qui mesure le bonheur sur le plus ou moins de charges qui pèsent sur elle, se souleva en fureur, et le massacra. On pouvait déjà dire que la commune était dissoute par cela seul qu'elle se subdivisait; car il s'en était formé autant qu'il y avait d'ordres dans l'État, chacune ayant son gouvernement propre; deux ou trois podestats se trouvaient en présence; les consuls étaient opposés aux consuls, les assemblées aux assemblées, et un pareil état de choses ne pouvait qu'être un obstacle à toute bonne administration.

Les chanoines de la métropole milanaise étaient choisis uniquement dans les familles enregistrées sur un livre d'or. Il en résultait que l'archevêque élu par eux appartenait toujours à la première noblesse. Appuyés par le prélat, par leurs vassaux et les gens placés sous leur dépendance; comptant d'ailleurs sur l'habitude des armes, les nobles maltraitaient le peuple, qui se voyait contraint de chercher parmi eux quelque gentilhomme qui prisât plus la faveur populaire ou la crût utile à ses projets ambitieux, et de le choisir pour son chef. Tel fut ce Martin de la Torre de Valsassina, dont nous avons parlé, qui entreprit de protéger la plèbe, afin de parvenir à une position élevée.

Les Torriani. Élu capitaine du peuple, il humilia et repoussa les nobles; et quand il les eut vaincus ainsi qu'Ezzelin, leur allié, le pouvoir qu'il exerça sur l'opinion publique fut tel qu'il put agir en véritable seigneur de la cité : il en réforma les institutions, et put soustraire les maîtrises à la dépendance de l'archevêque; les emplois furent répartis également entre les nobles et les bourgeois, depuis le poste d'ambassadeur jusqu'à celui de trompette; les nobles perdirent jusqu'au droit de se racheter, à prix
1257. d'argent, des peines corporelles. Ils en furent vivement blessés, et se retirèrent, l'archevêque Léon de Périgo à leur tête, dans leurs châteaux, d'où ils pouvaient entraver le commerce de la ville et lui couper les vivres. Martin fit sortir le carroccio; et la guerre civile allait commencer, quand elle fut prévenue
1258. par une transaction, dite paix de Saint-Ambroise, qui établit l'égalité politique entre les nobles et les plébéiens (1).

Les premiers ne surent pas s'y résigner, ni les seconds en

(1) Voyez la note G, à la fin du volume.

user avec dignité ; aussi les gentilshommes ne tardèrent-ils pas à quitter de nouveau la ville pour aller réclamer l'assistance de Côme, où leur parti était le plus fort. Plusieurs combats leur furent livrés avec des chances diverses, jusqu'au moment où neuf cents d'entre eux, s'étant fortifiés dans le château de Tabiago, y furent faits prisonnniers et conduits à Milan. Martin, toujours opposé à l'effusion du sang, empêcha qu'ils ne fussent massacrés : *Puisque je n'ai pu donner la vie à personne*, dit-il, 1261.
je ne souffrirai pas qu'on la ravisse à qui que ce soit.

Ce chef populaire montra combien il était modéré dans son ambition lorsque, voyant l'insuffisance de la milice bourgeoise pour résister aux forces de la noblesse, il n'hésita pas à faire nommer capitaine général Obert Pellavicino de Crémone, chef des Gibelins et fauteur des hérétiques, déjà investi de la capitainerie de Brescia, de Novare et de Plaisance. Ce secours releva le parti démocratique, qui chercha à se fortifier encore en faisant élire pour archevêque Raymond de la Torre, cousin de Martin. Les nobles s'y opposèrent de tout leur pouvoir, en proclamant de leur côté Othon Visconti, l'un des principaux seigneurs du pays, qui tint la campagne avec leur appui, et
s'empara de plusieurs châteaux. 1263.

Martin de la Torre mourut prématurément; et son frère Philippe, ayant obtenu des Milanais l'autorité dont il était investi, la défendit les armes à la main. Côme se donna à lui par l'influence des Vitani; Lodi, Novare, Verceil, Bergame suivirent cet exemple; la Valteline y fut contrainte. Mais il cher- 1265.
chait à dissimuler les progrès de sa puissance, à tel point qu'il fit investir Charles d'Anjou de la seigneurie de Milan.

Napoléon de la Torre lui succéda sous la dénomination d'Ancien perpétuel : et c'est ainsi que les Torriani obtinrent l'autorité suprême sans en rechercher le titre. Contrairement à d'autres tyrans, ils restèrent fidèles au parti guelfe; et par là les victoires des Angevins tournèrent à leur avantage. Puis, lorsqu'à l'apparition de Conradin ceux qui tenaient pour l'Empire relevèrent la tête, et qu'Obert Pellavicino et Boson de Dovara
menacèrent de ramener les temps de Frédéric et d'Ezzelin, 1267.
Milan fit aux autres villes un appel chaleureux, et renoua la ligue lombarde. Alors Verceil, Novare, Côme, Mantoue, Parme, Vicence, Padoue, Bergame, Lodi, Brescia, Crémone, Plaisance s'unirent avec elle au marquis d'Este et à celui de Montferrat, qui fut nommé chef de la confédération.

Pellavicino mourut laissant sa famille opulente, mais non pas souveraine; Dovara finit ses jours sans avoir acquis ni richesses ni puissance, tandis que Napoléon de la Torre était en réalité seigneur de Milan sous un titre populaire. Appuyé en outre par Raymond, son cousin, patriarche d'Aquilée, il soudoya des troupes avec lesquelles il tint en respect les nobles, qu'il vainquit plusieurs fois, et, tout Guelfe qu'il était, il se fit nommer vicaire de l'Empire par Rodolphe de Habsbourg. Il résista au pape et à l'archevêque Othon Visconti, dont l'élection avait été confirmée par le pontife, sans se laisser ni séduire par les faveurs ni intimider par les excommunications.

Moins constant que lui, le marquis de Montferrat se fit le capitaine du parti gibelin, et gagna à sa cause Pavie, Asti, Côme, ainsi que les nobles exilés de Milan. Ces derniers avaient pris pour centre de leurs opérations Côme, et pour chef Othon Visconti, qui, toujours exclu de l'archevêché, intriguait, et livrait des batailles dans les plaines et sur les lacs qui font le charme et la fécondité de la haute Lombardie. A la fin, il combina si bien ses plans qu'il surprit les Torriani dans Desio; il
1277. enferma Napoléon et ses parents dans des cages de fer au château Baradello de Côme, et se fit proclamer seigneur perpétuel de Milan. Dès lors la plus considérable des républiques lombardes devint une principauté, que les Visconti, aidés par la fortune, eurent l'art de rendre héréditaire et d'étendre sur toute la Lombardie, en dépossédant les petits seigneurs qui s'étaient élevés dans chaque cité, ou en s'emparant de leur héritage.

Romagne. L'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'Empire avait, comme nous l'avons vu, consolidé la puissance temporelle des pontifes. Élevé récemment au trône contre son attente, n'ayant ni possessions ni intérêts dans l'Italie, dont il ne connaissait pas même la géographie et où il n'avait aucun droit à exercer, puisqu'il n'était pas encore couronné; désireux, d'un autre côté, d'affermir la grandeur de sa famille, il accorda au pape toutes ses demandes, justes ou non. C'est ainsi qu'il lui confirma la possession de tout le pays depuis Radicofani jusqu'à Ceprano, et de plus l'Émilie, la Marche d'Ancône, la Pentapole, les anciens domaines de la comtesse Mathilde, Spolète, le comté de Bertinoro, Massa et tout ce qui avait été concédé par diplôme à saint Pierre et à ses successeurs (1).

(1) Rodulphi *Epist.*, ap. RAYNALD., 1278, p. 294.

De ce moment l'état pontifical acquit l'étendue qu'il a encore aujourd'hui, et les droits de suzeraineté cessèrent d'y être partagés entre les papes et les empereurs, ou leurs vicaires et leurs comtes. Mais la souveraineté pontificale ne consistait guère qu'en une suprématie de dignité qui ne donnait au pape presque aucune autorité ni sur les villes régies en communes ni sur les seigneuries comprises dans le territoire et qui provenaient soit de la noblesse indigène de Rome et de Ravenne, soit des capitaineries étrangères, soit d'alliances et de parenté avec les papes. Les villes et les seigneuries continuèrent à agir comme indépendantes, se mettant quelquefois même en hostilité avec le saint-siége, n'ayant aucun lien entre elles, et ne se distinguant des autres pays de l'Italie que parce qu'elles se ressentaient des vicissitudes de l'Église.

Dans Rome même, quoique Innocent III eût réservé au pontife le droit de confirmer l'élection du sénateur, et que Nicolas III eût établi que ce dignitaire ne pourrait être étranger ni rester en fonctions plus d'un an, le gouvernement était sans cesse tiraillé par les factions et par les familles dominantes des Colonna, des Orsini, des Savelli. Le pouvoir des papes croissait ou baissait selon que les Guelfes ou les Gibelins avaient le dessus dans le reste de l'Italie. L'avénement de Charles d'Anjou valut au saint-siége la restitution de Bénévent. En plusieurs occasions, les pontifes se virent contraints de résider hors de Rome, notamment à Viterbe et à Orviéto; et, afin de se ménager un appui, ils élisaient pour sénateurs les rois qui venaient en Italie, ou déféraient cet honneur à d'autres personnages puissants; mais c'étaient là de dangereux amis.

Le pape nommait aussi le comte de Romagne, qui relevait du légat pontifical. Mais cela n'empêchait pas les communes de grandir dans cette contrée, ni les tyrannies d'y prendre racine. Bologne, riche et fière de ses écoles, se gouvernait en république; dès le principe, les consuls des marchands y avaient eu entrée dans le grand et le petit conseil; les arts et métiers, au contraire, n'obtinrent d'y être représentés qu'en 1228. Alors ils prétendirent non-seulement participer au gouvernement, mais rester indépendants sous leurs propres chefs, chargés de statuer sur leurs intérêts, sans l'intervention des autres membres du conseil. Les bouchers firent passer cette mesure de 1248.
vive force, et la république se trouva ainsi divisée en deux États, la commune et les arts, chacun avec son sceau particu-

lier et ses assemblées distinctes. Il en résulta que le podestat de la commune et le capitaine des arts se trouvaient en conflit perpétuel; mais enfin les arts l'emportèrent, et instituèrent (1321) un gonfalonier de justice, dont les fonctions duraient un mois; il devait être élu à tour de rôle par chacun des arts, avec deux adjoints des métiers et un de la commune, c'est-à-dire de la noblesse.

Toscane. Sous la forte domination de ses marquis, la Toscane n'avait pu se rendre libre, comme les villes de Lombardie; mais lors-
1115. que cet obstacle eut cessé à la mort de la comtesse Mathilde, les débats suscités au sujet de son héritage entre les pontifes et les empereurs offrirent aux communes l'occasion de s'affranchir : s'appuyant donc ou sur l'un ou sur l'autre des prétendants, elles surent en obtenir des priviléges, ou les usurpèrent pendant leur lutte (1). Frédéric II, héritier du dernier duc Phi-
1208. lippe de Souabe, frère de Barberousse, y plaça des vicaires; mais leur autorité y déclina chaque jour à tel point qu'ils se virent obligés de se renfermer dans quelque place forte (2).

Florence, bien que déjà importante, semblait être alors inférieure à Pise pour le commerce et à Fiésole pour l'avantage de la situation. Cette dernière ville, reste de tant de cités dont les Étrusques avaient couronné tous les points culminants de la contrée, était déjà citée par Cicéron pour son luxe, pour ses banquets somptueux, pour ses riches métairies, pour le nombre de ses grandes familles et pour la splendeur de ses édifices. Elle avait converti en baptistère un très-beau débris d'antiquité, et construit une cathédrale où l'évêque Jacques de Bavière avait transporté, en 1028, les reliques de saint Romule, patron de la cité; et de cette position élevée les familles patriciennes menaçaient les habitants de la plaine.

Mais le temps était venu où ces derniers devaient l'emporter sur leurs rivaux; et Florence se préparait à la liberté, qu'elle devait ensuite conserver longtemps et aimer toujours. La première assemblée générale du peuple s'y tint en 1105, sous les auspices de l'évêque Ranieri; et la première expédition des
1113. Florentins dont il ait été conservé souvenir est celle qu'ils firent contre Robert, vicaire impérial, qui, posté à Monte-Cascioli,

(1) On trouve des consuls à Lucques en 1124, à Volterra en 1144, à Sienne en 1145, etc. Pise en avait dès 1094.

(2) Comme San Miniato *al Tedesco* (à l'Allemand).

petite forteresse appartenant aux comtes Cadolingi, ne cessait de les molester, et qu'ils tuèrent, après l'avoir forcé dans son repaire. Entraînée par Pise dans une guerre contre Lucques, Florence apprit à connaître ses forces, et les employa à subjuguer les nobles de son voisinage, et à raser leurs châteaux, qui entravaient son négoce ou qui abritaient d'insolents agresseurs.

Bientôt après elle contraignit les vieilles familles nobles à descendre de la menaçante Fiésole (1). Des villages furent construits pour les paysans délivrés du joug de leurs seigneurs; et les franchises qu'ils obtinrent les attachèrent à la commune libératrice, au sein de laquelle continuait une guerre opiniâtre avec le parti des comtes Guidi.

On trouverait, à y regarder de près, la même manière de procéder dans toutes les communes italiennes. La position et le caractère des habitants contribuèrent à maintenir dans Florence les mœurs simples et naïves décrites par Dante et Villani, qui ont exagéré sans doute, mais sur un fond vrai. Lorsque les Pisans dirigèrent toutes leurs forces sur les îles Baléares, les Florentins offrirent de veiller, pendant leur absence, à la sûreté de leur ville : à leur retour, ils réclamèrent d'eux, pour toute récompense, deux colonnes de porphyre : le service et le salaire en disent assez sur cette époque à la fois *sobre et pudique*. Florence croissait ainsi en prospérité, et ses citoyens jouissaient du calme et du bien-être, quand l'inimitié privée de deux familles, les Buondelmonti et les Amidei, y développa le germe 1215.
fatal des factions guelfe et gibeline, chacune expulsant tour à tour ses adversaires, et faisant alliance soit avec les autres villes, soit avec les seigneurs de son parti.

Sous le règne de Frédéric II, les Uberti, famille gibeline, 1248.
ayant pris le dessus, chassèrent les Guelfes de la ville et des bourgs qui en dépendaient, et établirent un gouvernement aristocratique, préjudiciable au peuple et aux bourgeois, dont le commerce, entravé par les violences continuelles, était menacé de ruine. Une réaction s'ensuivit; et les citoyens, s'étant assemblés sur la place de Sainte-Croix, formèrent une confédéra- 1250.
tion sous le nom de *peuple*, en abolissant la dignité de podestat, auquel fut substitué un capitaine, assisté d'une seigneurie

(1) Nous ne rejetons pas entièrement le récit des chroniqueurs relatif à la prise d'assaut de Fiésole.

bimensuelle, composée de douze *anciens*, deux par *sestier*. La confédération urbaine fut divisée en vingt gonfalons, qui formaient autant de compagnies de milice; et la campagne le fut en paroisses (*pivieri*), qui en fournissaient quatre-vingt-seize. Sur l'ordre du capitaine du peuple et au son de la cloche de ville (la *martinella*), toute la milice devait se réunir autour du carroccio, surmonté du gonfalon blanc et rouge. Les bourgeois n'enlevèrent aux grands que le pouvoir de nuire, en abaissant leurs tours au niveau de cinquante coudées et en se servant des pierres qui provinrent de cette démolition pour élever un mur à l'entour du sestier, de l'autre côté de l'Arno. C'est alors qu'ils élevèrent aussi le palais du podestat en manière de forteresse.

Dès que Florence, ainsi constituée en république, apprit la mort de Frédéric, elle obligea Pistoie, Arezzo et Sienne à changer la bannière impériale contre la sienne; elle assaillit Poggibonzi et Volterra, dont les murailles étrusques étaient devenues le refuge des Gibelins; elle défit les Pisans près de Pontedera; et, en mémoire de ce triomphe, non contente de donner à l'année où elle l'avait remporté le nom d'*année des victoires*, elle frappa la nouvelle monnaie d'or de vingt-quatre carats, qu'elle appela *florin* (1).

Les années suivantes ne lui furent pas moins heureuses, ce qui obligea les Gibelins, à la tête desquels étaient les Uberti, à demander un renfort de soldats allemands à Manfred, que Sienne s'était donné pour seigneur. Grâce à ce secours, Farinata des Uberti mit les Guelfes en pleine déroute à Monte-Aperti, sur l'Arbia, où les Siennois s'emparèrent du carroccio florentin, qu'ils emmenèrent en le traînant à reculons avec de grandes démonstrations de joie. Les Gibelins acharnés ayant alors proposé de détruire Florence, Farinata leur déclara avec magnanimité qu'il était entré dans leur confédération non pour renverser la ville, mais pour la conserver victorieuse. On peut juger par là de la fureur du parti gibelin, qui sévit contre les habitants, les rançonna, et remania la constitution florentine dans le sens impérial. Mais à l'arrivée de Charles d'Anjou les Guelfes renouèrent leurs intelligences avec le pape, qui leur donna la bannière à l'aigle rouge sur fond blanc, avec le serpent vert

(1) Il était du huitième d'une once d'or, ce qui équivaudrait aujourd'hui à quatre louis.

au-dessous ; bannière qui resta depuis l'enseigne du ***magistrat du parti guelfe***, comme on appela celui qui, après la victoire de cette faction, fut chargé d'administrer les biens confisqués sur les Gibelins contumaces. Ces alternatives de succès et de revers multipliaient les animosités, les confiscations, les souffrances; mais en même temps elles entretenaient la vie et l'audace, qui fait entreprendre les grandes choses.

Dans un pays comme la Toscane, dont le commerce faisait 1292.
la richesse, souvent les marchands étaient les seuls à supporter les charges publiques ; c'étaient eux qui fournissaient l'argent aux nobles pour faire figure et au menu peuple pour acheter les denrées de première nécessité. Il en résulta qu'ils voulurent non-seulement prendre part au gouvernement, mais encore en exclure les propriétaires, et qu'enfin il fallut appartenir à l'une des corporations d'art pour siéger dans la seigneurie; puis que les nobles et les châtelains durent se faire inscrire sur les registres de l'une ou de l'autre de ces corporations pour être promus aux fonctions publiques. Mais les gentilshommes, accoutumés à soutenir leurs prétentions les armes à la main, ne savaient pas se résigner à plier sous le joug de la loi; ils ne se gênaient guère pour injurier les bourgeois, ou même les battre et leur faire subir mille autres avanies; puis, quand l'un d'eux avait commis quelque délit, il ne se montrait qu'entouré de ses parents et de ses serviteurs, tous bien armés et prêts à le soustraire aux vengeances de la justice. De là vint qu'en toute occasion le gonfalonier était obligé d'appeler la jeunesse aux armes pour se saisir de vive force du délinquant et le punir (1).

Ce fut alors qu'un gentilhomme nommé Giano de la Bella, qui s'était mis à la tête du parti des bourgeois les plus consi-

(1) « Beaucoup furent punis selon la loi, et les premiers qu'elle atteignit furent les Galigaï. Car deux d'entre eux commirent un attentat en France sur les deux fils d'un marchand estimé, qui avait nom Ugolin Benivieni; comme ils en étaient venus aux injures, l'un des Benivieni fut frappé par l'un des Galigaï, et il en mourut. Or moi, Dino Compagni, me trouvant gonfalonier de justice en 1293, j'allai à leurs maisons et à celles de leurs complices, et je les fis démolir, selon les lois. Cet exemple entraîna pour les autres gonfaloniers un inconvénient grave, attendu que, s'ils démolissaient aux termes des lois, le peuple disait qu'ils étaient cruels, et qu'ils étaient lâches s'ils ne démolissaient pas complétement. Aussi plusieurs, par crainte du peuple, manquèrent-ils à la justice. Il arriva même qu'un fils de messire Buondelmonte ayant commis un crime capital, on lui démolit ses maisons de telle manière qu'il en fut ensuite indemnisé. » DINO COMPAGNI.

dérables, fut promu à la dignité de gonfalonier. C'était un « homme viril et de grand courage, qui tenait bon quand le « découragement s'emparait des autres, et qui disait haute-
1293. « ment ce que d'autres taisaient. » Il appesantit principalement son autorité sur l'aristocratie, fit exclure à perpétuité de tout droit civique trente-sept familles patriciennes, et autoriser la seigneurie à agir de même à l'égard de toute famille noble qui démériterait. Tout gentilhomme noté de la sorte devait fournir caution de deux mille livres pour sa conduite, et s'abstenir de paraître en public en cas de tumulte ; il lui était interdit de posséder une maison voisine d'un pont ou d'une porte de la ville, d'interjeter appel des jugements criminels, d'accuser un plébéien à moins d'un délit commis contre sa personne ou contre un membre de sa famille ; de porter témoignage contre un bourgeois sans le consentement des prieurs (on appelait ainsi les membres qui composaient la seigneurie) ; enfin, ses parents jusqu'au quatrième degré étaient solidaires des amendes qu'il encourrait.

Les nobles, indignés contre Giano, d'autant plus qu'ils le considéraient comme un déserteur, trouvèrent moyen de le rendre suspect aux corporations d'arts ; et, sur son refus « de dé« truire toute liberté par une lâche tolérance, » ils le rendirent responsable des violences des bouchers, gens farouches et toujours mal disposés, et de la conduite des juges, qui faisaient traîner les procès trois et quatre années. Comme il voulut réprimer ces abus, il fut chassé de Florence, et mourut en exil.

Les nobles, placés ainsi par la loi dans un état d'infériorité, s'éloignèrent de la ville ; et, retirés dans leurs châteaux, sur les hauteurs de l'Apennin, entre Lucques, Modène et Bologne, ils y exerçaient leur domination comme autant de petits tyrans. La ville cependant prospérait. On y comptait trente mille hommes en état de porter les armes, et quatre-vingt mille sur son territoire ; les impôts y étaient très-légers ; et quand on avait besoin d'argent, on vendait des terrains à ceux qui voulaient construire des maisons ; l'enceinte des murs avait été agrandie de manière à embrasser le faubourg appelé Borgognisanti et le Prato.

« Florence, pauvre de territoire, mais abondante en bons « fruits, en citoyens vaillants au métier des armes, mais or« gueilleux et divisés ; riche de gains mal acquis, redoutée « pour sa grandeur par les cités voisines plus qu'elle n'en était ai-

« mée (1), » songeait à mener joyeuse vie. A la Toussaint se célébrait la fête du vin nouveau, à la Saint-Jean celle du *pallio* (2).

« Il y avait en ces temps environ trois cents chevaliers équi-« pés, et maintes compagnies et jeunes gens, qui soir et matin « tenaient table splendide avec beaucoup d'hommes de cour, « donnant à Pâques maintes robes de vair. Aussi venait-il, de « la Lombardie et de toute l'Italie, des bouffons, des jongleurs « et des courtisans, que l'on recevait très-joyeusement ; et il « ne passait par Florence aucun étranger, aucun personnage « de rang et de distinction qui ne fût invité et retenu par « lesdites compagnies, escorté à pied et à cheval par la ville et « la campagne, comme il était convenable (3). »

A la Saint-Jean de 1283, un certain Rossi forma une société composée de plus de mille bourgeois, ayant des statuts, un costume blanc uniforme, et un *Seigneur de l'amour*, pour faire des cavalcades, des danses, des triomphes, attirant force jongleurs et improvisateurs, et donnant de joyeux banquets. Les constructions étaient en rapport avec ces goûts de luxe et de plaisir : « C'était une chose si magnifique à voir que « les étrangers, venus du dehors, croyaient que les riches ha-« bitations et les beaux palais qu'on apercevait à trois milles à « l'entour de Florence faisaient tous partie de la même ville, « sans parler des maisons, tours, châteaux, cours et jardins « entourés de murs qui s'étendaient plus au loin : aussi esti-« mait-on qu'il y avait à six milles aux environs tant de riches « et nobles logis que deux Florences n'en contiendraient pas « autant. »

Cela n'empêchait pas les Florentins de prendre de temps en temps les armes pour faire prévaloir la faction guelfe, ou de s'immiscer dans les querelles des villes voisines. Ainsi les Gibelins, qui avaient à leur tête l'évêque Guillaume des Ubertini, étant restés vainqueurs dans Arezzo, les Guelfes de Florence voulurent aller les réprimer ; toute la Toscane prit parti pour ou contre, et les force rivales en vinrent aux mains à Campaldino près de Bibiena. Il était d'usage dans les républiques italiennes de choisir, au moment d'engager le combat, Bataille de Campaldino. [illegible]

(1) DINO COMPAGNI.

(2) On appelait *pallio* une pièce d'étoffe destinée à celui qui remportait le prix de la course, et l'on disait courir le *pallio*.

(3) G. VILLANI, VII, 88.

douze champions ou paladins pour charger l'ennemi, comme enfants perdus, à la tête de la cavalerie, qu'encourageait leur exemple. Dans cette circonstance, Vieri des Cerchi, bien que malade, se désigna lui-même avec son fils, mais sans vouloir désigner les autres; mais il n'en fallut pas davantage pour que chacun à l'envi tînt à honneur de se proposer; et cent cinquante champions, au lieu de douze, se présentèrent pour engager l'action. Les Florentins remportèrent la victoire, mais elle ne leur procura point la paix (1).

Les Blancs et les Noirs. Les Bianchi (*Blancs*) et les Néri (*Noirs*) de Pistoie, appartenant à deux branches de la famille guelfe des Cancellieri, les uns plus nobles, les autres plus riches, en étaient venus aux querelles et aux coups. Un des Néri, ayant été assailli par un des Bianchi, lui coupa la main : le père de l'offenseur l'ayant envoyé aux offensés pour qu'ils eussent à le châtier, ceux-ci
1300. eurent la lâcheté de lui abattre le poing à son tour sur la mangeoire des chevaux. Le sang demanda du sang; et les Florentins, craignant qu'au milieu du tumulte l'une des factions ne se rapprochât des Gibelins, intervinrent en ordonnant aux chefs des toutes deux de se rendre à Florence.

(1) « L'évêque (d'Arezzo), qui avait la vue courte, demanda : *Quels sont ces murs là-bas?* Il lui fut répondu : *Ce sont les pavois* (boucliers) *des ennemis.*

« Messire le baron du Mangiadori, des San Miniato, brave chevalier et expert en fait d'armes, ayant réuni les hommes d'armes, leur dit : *Messieurs, dans les guerres de Toscane on était vainqueur d'ordinaire lorsqu'on attaquait bien; elles duraient peu, et peu d'hommes y périssaient, attendu qu'on n'avait pas coutume de les tuer. A présent on a changé de tactique, et le vainqueur est celui qui se tient le plus ferme; c'est pourquoi je vous conseille de rester sans bouger, et de les laisser commencer l'attaque.* C'est ce qu'ils résolurent de faire. Les Arétins assaillirent le camp si vigoureusement et d'une telle force, que le corps des Florentins recula considérablement. La bataille fut rude et acharnée. On avait fait d'un côté et de l'autre de nouveaux chevaliers. Messire Corso Donati, à la tête de l'escadron de Pistoie, chargea les ennemis en flanc. Les carreaux (flèches) pleuvaient; les Arétins en avaient peu, et ils se trouvaient criblés du côté où ils étaient découverts. L'air était chargé de nuages, la poussière était très-grande. Les piétons des Arétins se glissaient sous le ventre des chevaux avec le couteau à la main, et les éventraient. Leurs champions d'attaque s'avancèrent tellement qu'il y eut beaucoup de morts des deux côtés au milieu du corps de bataille. Dans cette journée, plusieurs qui étaient réputés pour leur grande prouesse se montrèrent lâches, et plusieurs dont on ne parlait pas se firent estimer. Le bailli du capitaine y acquit grand honneur, et y fut tué. » DINO COMPAGNI.

Ils y importèrent le germe des discordes civiles. Les Bianchi furent accueillis par les Cerchi, famille bourgeoise aux manières rudes, parvenue par le négoce, tandis que les Donati, ses rivaux, aux mœurs guerrières et chevaleresques, donnèrent asile aux Négri. Les uns et les autres, adoptant les noms de leurs hôtes, devinrent ennemis comme eux, et se firent la guerre avec les vicissitudes accoutumées. Leurs maisons étaient voisines, leurs champs se touchaient; et en toutes circonstances, bals, mariages, funérailles, c'étaient des conflits, des scènes continuelles de violence. La chose fut rapportée à Boniface VIII, « et les paroles de Florence faussement redites 1301.
« furent plus dangereuses que la pointe du fer (1). » En effet, le pape, après avoir tenté vainement de réconcilier les adversaires, envoya à Florence Charles de Valois, qui se rendait alors en Sicile pour s'entremettre comme pacificateur. Mais ce prince vint enlever aux citoyens des droits plus précieux que la paix (2). Comme les Bianchi paraissaient pencher vers le parti gibelin, il s'unit aux Négri, qui l'emportèrent, et il les laissa saccager, durant cinq jours, les maisons et les possessions de leurs ennemis, épouser les héritières, incendier les bâtiments, tuer et bannir les principaux citoyens du parti contraire. Dans le nombre se distinguaient notamment l'historien Dino Compagni, Guido Cavalcante, philosophe et poëte, Dante Alighieri, son ami, qui, avec Petrarco de l'Ancisa, père de Pétrarque, fut frappé d'une sentence de bannissement par le terrible podestat Cante des Gabrielli.

Charles, « seigneur de grande et désordonnée dépense, » voulait de l'argent; et lorsqu'il en eut beaucoup extorqué, il alla encore en demander au pape, qui lui répondit : *Hé quoi ! ne t'ai-je pas envoyé à la source de l'or?* Ce fut tout le profit que Rome tira de son entremise; et il repartit avec des trésors, emportant les malédictions des Toscans. Cependant Corso Donati, le chef des Négri, toujours entouré d'une es-

(1) DINO COMPAGNI.

(3) « O bon roi Louis, qui tant craignis Dieu, où est la foi de ta royale maison de France, déchue par mauvais conseil jusqu'à ne plus craindre la honte? O mauvais conseillers, qui avez fait d'un prince du sang de si haute couronne non un soldat, mais un assassin, emprisonnant les citoyens à tort, manquant à sa foi, et faussant le nom de la royale maison de France! Maître Ruggeri, attaché à ladite maison, étant allé le trouver, lui dit : *Sous toi périt une noble cité*; ce à quoi il répondit *qu'il n'y était pour rien.* » DINO COMPAGNI.

corte nombreuse et soutenu par les grands, qui espéraient monter au pouvoir avec lui, avait fait son entrée dans la ville aux cris de *vive le baron!* Il délivra les prisonniers d'État, chassa la seigneurie, et s'allia avec Hugues (Uguccione) de la Faggiola, redoutable chef des Gibelins de la Romagne. Le peuple en conçut des soupçons contre lui ; et, s'assemblant en tumulte au son des cloches, il l'eut bientôt cité en jugement, et condamné dans le délai de deux heures, par contumace, « comme rebelle et traître envers sa commune. Aussitôt sortit « de la maison des prieurs (l'hôtel de ville) le gonfalon de jus- « tice avec le podestat, le capitaine, l'exécuteur et leurs gens, « suivis des gonfalons des compagnies, du peuple en armes, « des bandes à cheval, poussant de grands cris pour se rendre « aux maisons où habitait messire Corso (1). » Celui-ci se barricada, dans l'espoir que Hugues de la Faggiola, qu'il avait fait prévenir, arriverait à son secours ; mais, appesanti par la goutte, il lui était difficile de se défendre ; sa demeure fut forcée, et il fut arrêté dans sa fuite. Il se précipita alors en bas
1307. de son cheval, et se tua. « C'était un chevalier de grand cou- « rage et renom ; noble de race et de manières ; très-beau de « sa personne jusque dans sa vieillesse ; aimable, instruit, « beau parleur, et visant toujours à de grandes choses : fré- « quentant familièrement les grands seigneurs et la noblesse, « il était célèbre par toute l'Italie, ennemi du peuple et des « bourgeois, aimé des gens de guerre, plein de desseins mali- « cieux, pervers et rusés (2). »

Sienne, Lucques et Pistoie éprouvaient les mêmes tiraillements, les mêmes agitations intérieures, qu'il serait trop long de raconter en détail.

Cortone s'était donné un gouvernement composé de consuls, de la noblesse (*majores milites*), des chefs d'arts et métiers, d'un camerlingue et d'un chancelier ; le conseil de créance (*credenza*) était formé de vingt nobles, le conseil général de cent citoyens et artisans. Elle soumit les familles de la campagne, comme les marquis de Pierle, les comtes de Cegliolo, les seigneurs de Pergo, de Pogoni, et les camaldules du prieuré de Saint-Égide, qu'elle fit entrer dans l'enceinte de la ville ; ce qui l'obligea d'étendre ses murailles, en 1210, de manière à

(1) VILLANI.
(2) DINO COMPAGNI.

enfermer aussi dans son enceinte le faubourg de Saint-Vincent. Tour à tour alliée et ennemie des Arétins, elle fut surprise par ceux-ci en 1259, saccagée, démantelée et contrainte de prendre pour podestat un citoyen d'Arezzo. Plus tard, les Casali s'y emparèrent de l'autorité, et devinrent vicaires de l'Empire; enfin la république de Florence soumit Cortone à sa domination.

De même que Florence était à la tête des Guelfes, Pise tenait le premier rang parmi les villes du parti gibelin. Elle était « en grand et noble état de riches et puissants citoyens les plus « renommés d'Italie; il y avait entre eux accord et unité, et ils « tenaient grand état, car parmi les citoyens se trouvaient le « juge de Gallura, le comte Ugolin, le comte Fazio, le comte « Nieri, le comte Anselme et le juge d'Arborea; chacun d'eux « avait nombreuse cour; et de temps à autre chacun d'eux « chevauchait par la ville avec beaucoup de citoyens et de « chevaliers. Or ils étaient, pour leur grandeur et noblesse, « seigneurs de Sardaigne, de Corse et de l'île d'Elbe, où ils « avaient de très-riches revenus en propre et pour le compte « de la commune; et ils dominaient presque sur mer par leurs « vaisseaux et leur commerce (1). » Pise avait des possessions dans la Toscane, de même que Gênes sur les deux rivières du levant et du ponent (2), et Venise sur les côtes de Dalmatie. Henri VI lui céda tous les droits royaux dans ses murs et sur un territoire où l'on compte soixante-quatre villages et bourgs fortifiés. En lutte avec Gênes et avec Lucques pour la possession de la Lunigiane, elle s'empara des fiefs des évêques comtes de Luni, et rouvrit les carrières de marbre pour la construction de sa cathédrale et de celle de Carrare (3).

Pise.

1192.

En même temps les Pisans couraient les mers, et acquéraient des richesses et de la puissance dans le Levant. Non-seulement l'empereur d'Orient leur avait accordé des priviléges dans ses ports, mais il s'était obligé envers la ville à payer cinq

(1) VILLANI.

(2) Ce sont les deux parties du golfe de Gênes.

(3) Dès 1188, le peuple de Carrare avait obtenu de l'évêque de Luni, son ancien seigneur, le terrain nécessaire pour construire le bourg d'Avenza, dans la vallée de la Magra, pour la commodité des charretiers et des mariniers qui transportaient les marbres. Il existe un compromis de 1202 entre l'évêque de Luni et le marquis de Malaspina, auquel intervinrent comme garants les consuls et chevaliers (*milites*) de la commune de Carrare.

cents besants par an, plus deux tapis de soie, puis quarante besants et un tapis de soie pour l'évêque. Pise opposa soixante-quatre galères aux soixante-dix armées par Gênes, sa rivale, et durant la guerre elles suivirent quelque temps l'usage d'entretenir chacune près de son ennemie un notaire assisté de quatre explorateurs, afin d'informer la patrie des desseins et des préparatifs dirigés contre elle, chacune de ces républiques voulant l'emporter non par la ruse, mais à force ouverte (1).

Mais la bataille navale gagnée par les Génois près de la Méloria, où ils en avaient perdu une autre un demi-siècle auparavant (2), porta un coup funeste à Pise : onze mille de ses citoyens furent emmenés prisonniers à Gênes, qui les garda plus de seize ans sans vouloir les mettre à mort, afin que leurs femmes ne pussent se remarier, et donner à la patrie des enfants en remplacement de ceux qu'elle avait perdus. Aussi disait-on que pour voir Pise il fallait aller à Gênes. Les captifs dictaient de là à leurs concitoyens la conduite qu'ils avaient à tenir : nouveaux Régulus, ils les détournaient d'abandonner pour leur rançon Castro, en Sardaigne, place forte construite par leurs aïeux et défendue au prix de tant d'efforts; jurant que, s'ils recouvraient la liberté à ce prix, ils se déclareraient les ennemis des êtres pusillanimes qui auraient sacrifié l'honneur national à l'intérêt particulier.

Ugolin. L'humiliation de Pise laissa l'avantage aux Guelfes de Toscane; et la république aurait entièrement succombé si l'habileté d'Ugolin, seigneur de la Gherardesca, petit pays situé dans la montagne, le long de la mer, entre Livourne et Piombino, n'eût réussi à dissoudre leur ligue. Il sut se maintenir pendant dix ans à la tête des affaires de la république, et il réussit à conclure la paix entre les Lucquois et les Florentins, mais en livrant à ces derniers les places fortes du territoire; puis, afin d'étouffer les plaintes provoquées par ces sacrifices, il poussa à l'excès la tyrannie, et se rendit tellement odieux
1288. qu'il fut renversé, fait prisonnier, et enfermé avec sa famille au fond d'une tour, où on les laissa périr de faim.

Plus tard, Gênes conquit aussi avec vingt-deux mille com-
1290. battants, dont « cinq mille avaient des cuirasses blanches comme la neige (3), » l'île d'Elbe, et détruisit le port Pisan, où ses

(1) Ub. Folietta, l. V. — *Ann. Genuens.*, lib. X.
(2) *Voy.* ci-dessus, page 192.
(3) Cafaro.

vaisseaux pénétrèrent, en brisant les chaînes suspendues qu'on voit encore aux murs de ses palais; déplorables trophées de guerres fraternelles, qui ont survécu aux institutions, ces trophées de la liberté. Enfin, à la paix de 1297, Pise renonça à ses droits sur la Corse et à Sassari en Sardaigne.

Gênes s'était toujours gouvernée comme une société marchande. Des compagnies se formaient pour équiper une flotte et pour entreprendre quelque grande affaire, qui durait deux, six et jusqu'à vingt années; leurs consuls de commerce étaient souvent en même temps ceux de la cité : gouvernement d'apprentis, mais qui pourtant exécuta les nombreuses entreprises dont nous avons parlé, acquit les deux rivières, des possessions dans le Levant et la prépondérance dans les affaires d'Italie. L'administration de la cité ne put toujours rester cependant confondue avec celle d'intérêts particuliers; elle fut donc confiée à des chefs annuels, distincts des consuls marchands, bien qu'élus encore par les compagnies, qui subsistèrent toujours et devinrent presque le moyen à l'aide duquel les citoyens exerçaient des droits dans l'État. Lorsqu'une compagnie s'était formée, quiconque se présentait pour en faire partie dans le délai de onze jours était déclaré apte aux emplois publics; ceux qui s'en abstenaient ne pouvaient comparaître en justice qu'autant qu'ils y étaient cités, et aucun membre de la compagnie ne devait soit les servir sur les galères, soit les assister devant les tribunaux. Les quatre consuls, élus par le peuple, en qui résidait la souveraineté, juraient de ne faire ni la paix ni la guerre sans son consentement; de ne point permettre l'entrée des marchandises étrangères, sauf les bois de construction et les munitions navales, et de rendre exactement justice (1). Ces consuls devinrent annuels en 1121, et l'administration de l'État fut, en 1130, séparée de la juridiction confiée alors à plusieurs autres consuls, qui continuèrent à subsister même lorsqu'on eut appelé des podestats étrangers. Par suite des guerres étrangères, et les magistratures se perpétuant dans les familles, il se forma une noblesse citoyenne, qui tirait son lustre des charges remplies dans les huit compagnies entre lesquelles étaient répartis la ville et le bourg qui se partageaient le gouvernement. Gênes.

(1) Le serment rapporté par Serra (I, 277) comme étant de l'année 950 paraît devoir être placé entre les années 1121 et 1130. *Voy.* VINCENS, *Hist. de la rép. de Gênes;* Paris, 1842.

Lorsqu'une noblesse se fut ainsi formée, elle donna naissance à des factions et à des brigues; entourée de nombreux clients, elle éleva des tours et livra des combats dans l'intérieur des murs, désordres mal réprimés par la religion et par les consuls. On eut donc aussi recours à un podestat étranger (1194), et chaque compagnie élut un noble pour former le conseil des *clavigeri* (porte-clefs), gardiens et administrateurs du trésor, qui bientôt acquirent une grande importance. Il ne paraît pas que la totalité du peuple assistât au conseil général, mais seulement les plus considérés d'entre les membres de chaque compagnie : il se réunissait dans l'église de Saint-Laurent, non pour délibérer, mais pour émettre des avis. Le conseil de créance (*silentiarii*) devait être moins nombreux et plus régulier. Chaque quartier avait un tribunal, où se rendait la justice.

Gênes avait aussi ses factions de Guelfes et de Gibelins, qu'on appelait encore *Masqués*. Les premiers étaient soutenus par les Fieschi et les Grimaldi, et les seconds par les Doria et les Spinola, toutes familles qui avaient conquis de grands avantages sur les autres et possédaient plusieurs châteaux dans les Apennins et sur les bords de la mer. La république en était bouleversée, les magistrats étaient souvent méconnus; et chaque parti portait tour à tour ses créatures aux fonctions de podestat, d'abbé, de capitaine de la liberté. Nous passons les mille petites guerres et les expéditions que l'esprit de parti fit entreprendre, de même que l'élévation et la décadence alternatives des fonctions, amenées par le contre-coup des événements généraux de l'Italie, qui entraînaient aussi des changements dans le gouvernement intérieur de la république.

De temps à autre surgissait un de ces hommes qui savent flatter les passions du peuple, et qui s'emparait en son nom de

Boccanegra. 1257.

l'autorité suprême. Tel fut Guillaume Boccanegra, de famille plébéienne, qui, nommé capitaine du peuple par les nobles de la cité, fit échouer les tentatives dirigées contre lui par les patriciens, et acquit une grande puissance en s'entourant d'hommes nouveaux et en caressant la multitude. Mais une trame qu'il avait ourdie pour emprisonner les principaux citoyens fit naître un soulèvement qui le renversa. Ce fut avec beaucoup de peine qu'il dut la vie aux instances de l'archevêque. On en revint alors à l'administration d'un podestat étranger, mais sans recouvrer la tranquillité; et le poste de capitaine du peuple devint le but où visa l'ambition des nobles.

Les Génois crurent obvier à ces rivalités en corrigeant le mode arbitraire qui présidait à la formation du grand conseil. Chaque compagnie eut donc à élire cinquante membres, qui à leur tour nommaient quatre conseillers, et ces trente-deux citoyens désignaient les conseillers urbains et les Huit (*Otto*). Mais les prétentions ambitieuses des familles ne laissaient pas un moment de calme à la cité.

Les Spinola parurent un moment avoir acquis l'autorité suprême; mais les mille ambitions que la lutte faisait éclore mettaient obstacle à la tyrannie d'un seul. Plus tard, en 1339, la domination des nobles fut renversée, et on leur substitua les familles populaires des Adorno et des Fregoso, sans toutefois qu'ils eussent à courir risque de la vie. Ils obtinrent, au contraire, une large part dans les magistratures, dans l'administration, sur les flottes; et, se rangeant tantôt avec l'une des familles dominantes, tantôt avec l'autre, ils produisaient une instabilité qui ne pouvait se résoudre en tyrannie.

Gênes possédait au dehors des établissements de grande importance, entre autres ceux de Caffa et d'Azov. Elle avait obtenu de l'empereur grec Smyrne, Ténédos, Mételin et le faubourg de Péra. Chios fut conquise par neuf familles qui, réunies ensuite sous le nom de Giustiniani, en conservèrent la possession jusqu'en 1556, et continuèrent toujours à en porter le titre. Tripoli de Syrie fut enlevée aux Génois par les Égyptiens; mais ils la recouvrèrent par un traité avec le roi d'Arménie. Ils avaient à Tunis le comptoir le plus important de l'Afrique, de même qu'à Nîmes, à Aigues-Mortes, à Majorque pour l'Europe occidentale. Il partait chaque année des rivages liguriens cinquante à soixante-dix gros navires, portant des drogues et autres denrées sur les côtes de la mer Noire, en Sardaigne, en Sicile, en Provence; beaucoup d'autres étaient chargés de laines et de peaux; et cet accroissement continuel de richesses rendait cette cité belle, heureuse et redoutable (1).

Venise.

Venise travaillait à développer, suivant les circonstances, les germes qu'elle possédait dès son berceau. Le doge n'était plus élu par le peuple, mais à l'aide de ce mécanisme compliqué que nous avons exposé (2). La seule part qui fût restée

(1) Voy. ci-dessus, page 51.
(2) Voy. ci-dessus, page 11.

à la plèbe, c'était le privilége qu'avaient les maîtres ouvriers de l'arsenal de porter en chaise sur leurs épaules le nouveau chef de l'État, pour lui faire faire par trois fois le tour de la place Saint-Marc. A la mort de Vital Michiéli II, il avait été établi que chaque quartier nommerait tous les ans douze électeurs, qui se réuniraient pour choisir quatre cent quatre-vingts membres, appelés à former un grand conseil qui tiendrait lieu des assemblées générales. Au milieu du treizième siècle, il fut décidé que ce conseil ne se renouvellerait plus par douze électeurs, mais qu'un collége de quatre membres nommerait, tous les ans, cent nouveaux conseillers, les trois cent quatre-vingts autres restant en fonctions; et enfin qu'un autre collége de trois membres élirait les successeurs de ceux qui viendraient à mourir, ou laisseraient, de quelque manière que ce fût, un vide dans l'assemblée.

Quand le doge croyait opportun de prendre l'avis ou le consentement des citoyens les plus notables, pour s'en faire un appui dans l'opinion, principalement dans les cas nouveaux et sans précédents, ou bien en matière de crédit public et de
1229. commerce, il les *priait* de se rendre auprès de lui. Cette forme accidentelle devint stable plus tard dans la constitution, et le nombre des *pregadi* (*priés*), qui étaient choisis non par le doge, mais par le grand conseil, fut fixé à soixante.

Les différentes îles dont se compose Venise avaient chacune, dans l'origine, leur cour de justice; il est probable que de leur réunion se forma la cour suprême de la *Quarantie*. Appelée d'abord à juger les affaires d'État, elle acquit ensuite des attributions de droit civil, comme collége intermédiaire entre la seigneurie et le grand conseil; elle discutait les propositions de l'une avant de les soumettre à l'autre. Les trois chefs de la Quarantie devinrent ensuite membres perpétuels de la seigneurie.

Lorsqu'une délibération était prise, le grand conseil en confiait l'exécution soit au doge, soit aux six conseillers nobles, soit à la seigneurie, soit aux Quarante. Dans le cas où tous devaient concourir aux mêmes charges, on convoquait le peuple, qui votait par acclamation (*arrengo*). Les Vénitiens transportaient partout leur constitution, comme font aujourd'hui les Anglais, et jusque sur leurs vaisseaux il leur arrivait de traiter les affaires par voie de scrutin.

Le sceau de l'État restait entre les mains du grand chance-

lier, haut fonctionnaire qui jouissait d'un traitement et d'honneurs insignes. Il était inamovible, ce qui le rendait indépendant du doge, et on le choisissait non parmi les familles nobles, mais dans celles de la bourgeoisie, privilége illusoire qui reconnaissait et consolidait les priviléges plus réels attribués aux patriciens. Trois avogadors exerçaient les fonctions du ministère public dans les affaires qui concernaient l'État comme dans celles d'intérêt privé : ils veillaient au maintien de la légalité, à la perception des taxes, à la nomination des magistrats, au bon ordre : ils tenaient en outre les registres de naissance des nobles. Leur *veto* suspendait pour un mois et un jour les actes de toutes les magistratures, excepté ceux du grand conseil, et ils pouvaient le renouveler par trois fois ; après quoi ils devaient développer les motifs de leur opposition.

On prétend que les premiers sequins fussent frappés en 1285, sous le doge Jean Dandolo, et que le pape Alexandre III, s'étant rendu à Venise pour conférer avec Frédéric Barberousse, donna alors au doge un anneau en lui disant : *Que la mer vous soit soumise comme l'épouse à l'époux, puisque, par vos victoires, vous en avez acquis la souveraineté.* De là la fête annuelle qui se célébrait à l'Ascension, où le doge allait, monté sur le Bucentaure, épouser la mer en jetant un anneau dans les flots (1).

Les Vénitiens, se considérant comme les maîtres et seigneurs de l'Adriatique, prétendirent soumettre à un droit tous les bâtiments qui dépassaient une ligne tirée de Ravenne au golfe de Fiume. C'était une chose jusque-là sans exemple que de fermer une mer commune aux riverains : aussi en résulta-t-il des guerres, surtout avec les Bolonais, qui pourtant durent se résigner. Jules II, qui voulut plus tard mettre fin à cette usurpation, ayant demandé à l'ambassadeur de la république, Jérôme Donato, de lui représenter le titre qui attribuait exclusivement le golfe aux Vénitiens, reçut de lui cette réponse : *Il est écrit au revers de la donation faite à saint Sylvestre par Constantin.*

Ce mot prouve toute la hardiesse que Venise montra constamment en face de la cour de Rome. Bien qu'animée, en effet, de sentiments religieux, elle ne se laissa jamais forcer la main par les exigences cléricales. L'inquisition religieuse y fut

(1) *Desponsamus te, mare, in signum veri perpetuique dominii.*

acceptée, parce qu'elle était conforme aux temps ; mais elle ne le fut qu'avec des restrictions : des magistrats civils intervinrent dans les procès, les amendes furent perçues par le trésor, et les inquisiteurs ne purent ni confisquer les biens ni instruire contre les juifs ou les Grecs. Un livre favorable aux opinions de Jean Huss ayant été dénoncé, ils le brûlèrent ; et l'auteur fut ensuite condamné à six mois de prison, tandis qu'ailleurs il aurait été envoyé au bûcher.

Dans l'origine, les différentes îles avaient chacune leurs tribuns, et elles étaient divisées, à la manière grecque, en écoles de métiers, indépendantes l'une de l'autre. Lorsque le doge fut investi de l'autorité suprême, il n'eut pas le droit d'altérer l'organisation intérieure ; et les tribuns, convertis en trésoriers ou économes, décidèrent des mesures relatives à la guerre, au commerce, à l'administration intérieure. Un étranger était rarement admis dans les écoles, et l'on distinguait aussi les citoyens nouveaux des anciens, qui seuls avaient voix à l'élection du doge et part au gouvernement. La force des anciens nobles provenait de leur influence dans ces fractions de commune, avec lesquelles ils étaient considérés comme identifiés, parce qu'ils avaient grandi avec elles ; et ils opposaient ainsi au doge une forte barrière. Ce magistrat suprême voyait son autorité restreinte par le clergé, quelque docile qu'il fût, par les patriciens, grâce aux six conseillers pris dans leur sein ; enfin par les divers colléges et les institutions des pays qui leur étaient soumis. Comme tout changement lui était interdit au dedans, il dirigeait de préférence son attention sur les affaires du dehors. Henri Dandolo, doué d'une âme énergique et d'une fermeté inébranlable dans l'exécution de ses desseins, n'étendit pas peu la puissance de Venise, qu'il chercha à faire prévaloir dans le Levant sur celle des Pisans. Aussi, voyant que l'empereur de Constantinople ne lui donnait pas à cet égard de sûretés suffisantes, il s'unit à ses ennemis, et il conquit cette capitale avec *un quart et demi* de l'empire (1).

Ces conquêtes, néanmoins, n'étaient pas réunies, mais disséminées sur les côtes, de la mer Noire au Pont-Euxin, indé-

(1) *Johannes, Dei gratia, Venetiarum, Dalmatiæ atque Croatiæ dux, dominus quartæ partis et dimidii totius imperii romani, de consensu et voluntate minoris et majoris consilii sui, et communis Venetiarum, ad sonum campanæ et voce præconis, more solito, congregati, et ipso concilio*, etc., etc.

pendamment des îles. Boniface de Montferrat céda ensuite aux Vénitiens, moyennant mille marcs d'argent, l'île de Candie, ses créances sur l'empereur Alexis et un territoire suffisant pour assurer un revenu annuel de mille florins d'or dans la Macédoine occidentale.

La possession de Constantinople assura aux Vénitiens l'entrée de la mer Noire, où débouchent le Tanaïs, le Borysthène, le Dniester, le Danube, fleuves qui traversent de vastes contrées, riches des productions les plus variées. Ils fournissaient cette capitale soit de subsistances, soit d'objets de luxe; les Mongols leur vendaient des esclaves et du butin; ils trafiquaient avec l'Égypte d'armes, d'esclaves, de bois, de peaux, d'huiles, de soies, de coton, de noix, d'amandes, de dattes, de sucre. Ils obtinrent des priviléges sur les côtes d'Afrique (1) et de Syrie, en même temps que le Danube les mettait en relation avec la Bulgarie, la Servie, la Hongrie, la Valachie; ils possédèrent à Trébizonde même un quartier avec une juridiction propre, ce qui facilitait leur commerce avec l'Arménie, la Perse, la Mésopotamie, où ils avaient un passage libre et où ils établirent des comptoirs, pour y faire la banque et le commerce du vin.

Les Vénitiens qui résidaient à Constantinople recevaient de la métropole un podestat, qui relevait du doge et du grand conseil; il y avait aussi un grand et un petit conseil, six juges pour les affaires civiles et criminelles, deux camerlingues pour l'administration des finances, deux avocats pour les contestations fiscales et un capitaine de la flotte, tous expédiés de la métropole. Les autres colonies étaient constituées de même, ou à peu de chose près. Candie, plus importante encore pour le commerce que Constantinople, dut être réglée avec plus de soin encore. Il s'y trouvait beaucoup de Sarrasins réduits à l'état de servitude, et les indigènes étaient d'un caractère perfide et inconstant; ils supportaient impatiemment la domination étrangère. Afin d'y établir une colonie, méthode que Venise, ainsi que l'Angleterre en Amérique, croyait la plus propre à tenir les vaincus dans la sujétion, on choisit dans tous les quartiers de la ville des hommes auxquels furent affectés dans l'île cent trente-deux fiefs de chevaliers et cent huit d'écuyers. Elle était régie

(1) La république conclut avec les rois de Tunis, de la race des Hafficas ou Hafûdes, quatre traités ignorés des historiens de Venise, et donnés par le baron de Hammer, t. IV, p. 691.

par un duc dont les fonctions duraient deux ans, indépendamment des autres magistratures instituées sur le modèle de la métropole. Mais il fallut de grands efforts pour la conserver contre les soulèvements des indigènes, les incursions des Grecs et la rivalité de Gênes.

Les magistrats des colonies relevant de la seigneurie, le doge pouvait exercer dans ces possessions l'activité qui lui était interdite à l'intérieur; il en tirait de gros revenus, dont il n'était pas tenu de rendre compte, et se faisait courtiser par les nobles qui désiraient être nommés à des emplois lucratifs; car les riches acquisitions faites par certaines familles étaient un stimulant pour les autres. Aussi beaucoup de maisons vénitiennes s'établirent-elles dans les îles et sur les côtes.

C'était pour l'aristocratie une cause d'agrandissement. Les nobles se regardaient comme supérieurs en raison de leur descendance des émigrés primitifs, qui de la terre ferme vinrent chercher un asile dans les lagunes, en sorte que les nouveaux venus n'avaient à réclamer aucune part à la souveraineté d'un État créé par ces premiers occupants. La noblesse ne dérivait donc pas là, comme ailleurs, de la conquête; et puisqu'il n'y avait pas de territoire, on ignorait le système féodal et les différents droits des fiefs, les propriétés de terre ferme n'en conférant aucun, non plus que celles des colonies. Les uns, qui s'étaient signalés dans les magistratures, avaient transmis à leur famille leur lustre personnel; d'autres s'étaient enrichis par le commerce et par des acquisitions de terres au dehors. De là résulta une noblesse qui n'était ni oisive ni dangereuse, mais qui peu à peu acquérait des priviléges; noblesse liée du reste aux plébéiens par une espèce de patronage que les nobles contractaient en devenant parrains de leurs enfants et par la protection qu'ils accordaient aux bourgeois désireux de s'élever. La fréquentation des chevaliers francs durant la croisade apprit aux nobles vénitiens qu'ils pouvaient se rendre supérieurs à la bourgeoisie et la dépouiller de ses droits; ils prirent dans les gouvernements au dehors une habitude de dominer qui, par contagion, s'étendit aux autres familles patriciennes; et ils finirent par mépriser les roturiers, en les considérant comme des gens bien au-dessous d'eux.

Les Dandolo principalement, à qui de grands services avaient valu beaucoup de gloire et une haute importance dans les pays conquis, devinrent tellement altiers qu'ils blessèrent l'orgueil

des autres nobles et s'aliénèrent les citoyens. Ceux-ci songèrent donc à leur opposer les Tiépolo, qu'ils mirent à leur tête; de là des partis rivaux, puis des rixes sanglantes et des tentatives d'assassinat. A la mort de Jean Dandolo, on commença à se récrier contre les usurpations des nobles, qui avaient fait du doge, magistrat du peuple, leur créature, et l'on porta au pouvoir Jacques Tiépolo. C'était un homme vertueux, d'un caractère doux et qui n'était pas fait pour être chef de parti; il s'enfuit, et les nobles élurent à sa place Pierre Gradenigo, homme d'un caractère entier, enclin à l'aristocratie et disposé à se venger du peuple en l'humiliant.

Réforme du grand conseil. 1298.

La guerre avec Gênes ayant éclaté vers ce temps, l'aristocratie reprit le dessus, comme seule habituée au commandement et seule entourée du prestige de la gloire. Elle profita de cette circonstance pour faire adopter une loi toute en sa faveur. Le doge Pierre Gradenigo décréta, sous son inspiration, que les juges de la Quarantie procéderaient à un scrutin de ballottage pour chacun de ceux qui, dans les quatre dernières années, étaient entrés au grand conseil; que ceux qui obtiendraient douze suffrages sur quarante seraient de droit membres de cette assemblée; que trois membres de celle-ci formeraient ensuite une liste supplémentaire de noms à soumettre également au ballottage; enfin, que ceux qui obtiendraient également douze suffrages y seraient admis.

L'élection au grand conseil se trouva ainsi transférée du peuple au tribunal criminel. Il fut ensuite défendu, en 1300, d'y admettre d'autres personnes que les anciens membres de ce corps; et une noblesse privilégiée, héréditaire se trouva constituée, à l'exclusion même de familles très-anciennes, telles que celle des Badoero, par exemple, le hasard faisant qu'aucun d'eux, cette année-là, ne siégeait dans le grand conseil. Cette assemblée ne se composant plus que de nobles et pouvant faire librement des statuts pour leur plus grand avantage, la puissance patricienne resta sans contre-poids, et le mérite dut renoncer à tout espoir de parvenir. Les avogadors de la commune, espèce de tribuns qui auraient dû s'opposer aux prétentions excessives de l'aristocratie, n'étaient pas organisés comme il l'aurait fallu pour la résistance; ils furent bientôt comprimés. 1316.
L'aristocratie devint peu après absolument héréditaire, lorsque, sous le doge Jean Soranzo, il fut décrété que le conseil de la Quarantie tiendrait un *livre d'or* ouvert, où l'on inscrirait les

citoyens majeurs de dix-huit ans qui réunissaient les qualités
1319. requises pour obtenir les charges du gouvernement; puis on en vint à supprimer le renouvellement périodique du grand conseil ainsi que les électeurs, en statuant que quiconque justifierait des conditions requises serait inscrit à vingt-cinq ans dans le livre d'or, et aurait ainsi entrée au grand conseil.

Plus tard, et comme compensation, le commerce, dans lequel les nobles auraient pu à leur gré porter préjudice aux citoyens exclus de leurs rangs, leur fut interdit; mais ils s'en firent un nouveau titre pour se réserver les emplois publics. Quand tout moyen légitime d'opposition fut anéanti, on eut recours aux conspirations, et, pendant plusieurs années consécutives, elles jetèrent le trouble dans la république; celle de Baiamonte Tiépolo notamment coûta beaucoup de sang (1). Afin
1310. d'y mettre un terme, on institua le terrible *conseil des Dix*, composé de dix membres, du doge ou du vice-doge pour président et des six conseillers ducaux. Ce conseil était investi du pouvoir de disposer arbitrairement du trésor public, comme de la vie et des biens des citoyens.

Créés pour protéger l'œuvre du doge Gradenigo, pour rechercher et châtier les crimes de félonie, les inquisiteurs d'État devinrent plutôt des instruments de répression contre la noblesse que de tyrannie contre le peuple. Ce fut d'abord une commission extraordinaire; mais ils surent prolonger les procès et en enchaîner les incidents de manière à se perpétuer jusqu'à
1335. ce que leur tribunal fût déclaré permanent et nécessaire, comme *le lien le plus solide de la concorde publique.*

(1) On dressa à Baiamonte un monument d'infamie, avec cette inscription :

De Baiamonte fo questo terreno,
E mo per lo so iniquo tradimento
S'è posto in comun per altrui spavento,
E per mostrare a tutti sempre seno.
« Ce terrain, autrefois qui fut à Baïamont,
Est fait, pour châtier sa noire trahison,
Du domaine public, aux autres en leçon,
Et pour montrer à tous jugement et raison. »

Lorsque la république vénitienne eut été renversée, on proposa de réhabiliter Tiépolo comme martyr, pour avoir tenté de briser cette oligarchie dont on ne parlait alors qu'avec horreur. On écrivit beaucoup pour et contre; puis arrivèrent des temps où l'on ne songea plus ni aux gloires ni aux hontes passées.

Cette institution empêcha qu'il ne s'élevât à Venise des familles puissantes pour usurper la souveraineté; mais sa procédure secrète, où les témoins n'étaient ni confrontés avec l'accusé ni même nommés, et où la dénonciation sous la foi du serment suffisait, n'offrait aucune garantie ni à la société ni à l'individu; elle substituait au témoignage juridique la délation perfide et l'espionnage soudoyé; elle établissait le despotisme pour conserver la république; elle délivrait de la crainte d'ennemis dangereux en se rendant elle-même redoutable pour tous, et consolait de la perte de la liberté par l'espérance d'exercer un jour soi-même ce pouvoir despotique.

Le doge, réduit à n'être plus que le délégué d'un petit nombre après avoir été le chef de la république, se vit lier les mains de plus en plus par l'institution des cinq *corrégidors de la promission dogale*. A chaque interrègne, ces hauts fonctionnaires devaient reviser les conditions à imposer au nouvel élu, en y introduisant les modifications opportunes, et proposaient les réformes dont le gouvernement était susceptible; puis trois *inquisiteurs du doge défunt* instruisaient son procès sur sa tombe, en confrontant sa conduite avec le serment qu'il avait prêté. Ces restrictions se multiplièrent au point de constituer pour le doge une renonciation à toutes les anciennes prérogatives et presque à la liberté personnelle du chef de l'État. Les corrégidors firent porter leurs réformes sur le conseil du doge (*consejo* 1384.
de sora), qu'il choisissait d'abord lui-même et qui fut ensuite nommé par le sénat; enfin il lui fallut la confirmation du grand conseil. Les six membres du conseil dogal restaient huit mois en fonctions, et on les renouvelait par moitié tous les quatre mois; ils ne devaient jamais se trouver deux du même nom de famille, ni du même quartier. C'étaient eux qui ouvraient les lettres adressées au doge, et les remettaient aux divers employés pour l'expédition des affaires; ils faisaient en outre les propositions relatives à ces affaires dans le sénat ainsi que dans le grand conseil, et le doge n'avait qu'une voix comme l'un d'eux. De plus, afin que la souveraineté fût surveillée par l'administration, on établit que trois membres de la Quarantie siégeraient avec les six conseillers du doge, et prendraient part à leurs fonctions.

Bientôt il fut interdit au doge de recevoir ni ambassadeurs ni lettres du dehors qu'en présence de son conseil; il en fut de même pour les écrits des sujets, avec défense de répondre oui

ou non sans avoir pris l'avis de ses conseillers; de permettre qu'aucun citoyen pliât le genou devant lui ou lui baisât la main; de souffrir qu'on le traitât de *domine mi* (monseigneur), mais seulement *messire le doge*. Il ne put non plus posséder hors de l'État fief, censive, tenure ou biens immeubles, ni marier ses filles à des étrangers sans y être autorisé. Nul ne pouvait occuper d'emplois tant qu'il recevait de lui un salaire et moins d'une année après. Le statut descendit même à des minuties, en interdisant, par exemple, au doge de dépenser plus de mille livres pour recevoir des étrangers, en lui enjoignant d'acheter dans les six mois un habit de brocart d'or, et en lui défendant, ainsi qu'à sa femme et à ses enfants, d'accepter aucun présent.

Cette jalousie de sérail s'étendit aussi sur la noblesse, à laquelle on interdit d'épouser des étrangères, de remplir au dehors des fonctions publiques, d'exercer des commandements dans les armées de la république, sans parler de l'invisible épée des Dix, toujours suspendue sur leur tête. Les capitaines étrangers, à qui Venise était contrainte de confier la direction de ses guerres, étaient surveillés par des *provéditeurs* choisis parmi les nobles; le clergé était tenu dans la dépendance; il ne restait à la plèbe, exclue même des armées, composées entièrement de mercenaires ou de sujets, d'autre carrière, pour exercer son activité, que celle de la navigation.

Il en résulta que Venise fut exempte des troubles dont souffrirent les autres cités d'Italie, sans compter que le pouvoir permanent de l'aristocratie la sauva des extravagances populaires : mais un gouvernement qui ne pourvoit qu'au bien-être d'un petit nombre d'individus, qui cherche sa sécurité propre, et non le progrès de tous, a-t-il rempli complétement son devoir? Le corps est-il sain quand, pour fortifier la tête, on est réduit à affaiblir les membres?

Il ne faut pourtant pas juger le gouvernement vénitien d'après la peinture qu'en a faite le comte Daru, qui n'en eut pas une idée bien précise, et qui, d'ailleurs, montre peu de sympathie pour la liberté. Eu égard au temps et sous le rapport de l'expérience, l'organisation de ce gouvernement était admirable. Si la noblesse y exerça parfois le despotisme, elle était pourtant aimée du peuple, qui se souvient d'elle encore avec regret. En s'imposant à elle-même des charges excessivement onéreuses, elle évita, autant qu'elle le put, de blesser par trop l'amour-propre des citoyens, sachant que rien n'est plus préju-

diciable au pouvoir que la manière vexatrice dont il est exercé. Les Dix inspiraient l'épouvante aux nobles qui nourrissaient des projets ambitieux; mais cet effroi ne s'étendait pas au peuple. Du reste, Venise offrait un asile aux exilés, aux princes déchus, et les mœurs comme la presse y étaient entièrement libres; enfin, l'espionnage, qui fut l'opprobre de sa vieillesse, y était d'abord plutôt une vexation qu'une tyrannie.

Le doge Renieri Zeno fit rédiger, par Nicolas Quirino, Pierre 1255.
Badoero et Marie Dandolo, un code de commerce et de navigation (*capitolare nauticum*), où d'excellentes prescriptions s'allient à une simplicité, à une précision et à une brièveté qui peuvent servir de modèle. Il règle le mode des armements, le serment des matelots, les devoirs des patrons et des consuls, le chargement à embarquer, les provisions à prendre à bord, le prix du trajet, les armes, les pavillons.

Les conquêtes de la république se continuaient cependant, et Corfou, Modon, Coron passèrent aux mains des *conservateurs* de Venise, qui se créait de nouvelles colonies en distribuant des fiefs. Il fallut soutenir des guerres multipliées pour les asseoir et les conserver, celle de Candie surtout, dont nous aurons à nous occuper. Nous avons vu en même temps les Vénitiens prendre part aux vicissitudes de l'Italie, où ils commencèrent, après la chute d'Ezzelin, à mettre le pied, à leur grand détriment. Dans leurs relations avec les républiques italiennes, ils visèrent à s'emparer du commerce sur le Pô. Leur but était de tirer de ces parages leurs approvisionnements en blé, au cas où ils ne pourraient s'en procurer par la mer Noire, ou qu'ils obtiendraient dans la péninsule des conditions plus avantageuses. La question des subsistances étant un objet d'extrême importance dans un État qui n'a pas de territoire, ils nommèrent des intendants chargés spécialement de cette partie; et, à l'imitation des Sarrasins, ils prohibèrent l'exportation des grains tant que le prix n'en était pas descendu à un certain taux.

Un agrandissement si rapide excita la jalousie de Gênes et de Pise : la guerre éclata ouvertement avec la première à Ptolémaïs; mais le lion de Saint-Marc en sortit vainqueur. Afin de contrarier leurs rivaux, les Génois favorisèrent les Grecs au détriment des empereurs francs de Constantinople; aussi, quand 1261.
cette ville fut reprise, obtinrent-ils de grands avantages. Une longue inimitié s'ensuivit, à laquelle l'entremise du pape mit enfin un terme. De nouveaux conflits ayant éclaté, l'empereur

Andronic en prit occasion pour faire arrêter tous les Vénitiens; alors les Génois se jetèrent sur les prisonniers, et les massacrèrent.

Roger Morosini sortit de Venise avec soixante galères pour aller tirer vengeance de cette boucherie, saccageant les établissements de Gênes. Il prit et démolit Péra, quartier occupé par ses négociants, et attaqua le palais impérial; en même temps
1297. une autre flottille détruisait Caffa, et les bâtiments des Génois étaient capturés sur toutes les mers, et leurs colonies, menacées.

Les deux flottes se rencontrèrent devant Curzola île de la Dalmatie; les Génois, commandés par Lambo Doria, étaient tellement découragés qu'ils proposèrent aux Vénitiens d'abandonner leurs navires, à la condition que les équipages pourraient se retirer la vie sauve. Repoussés par un refus, ils combattirent avec le courage du désespoir, et demeurèrent vainqueurs. L'amiral vénitien lui-même, André Dandolo, fut fait prisonnier; et, ne pouvant se résigner à la perte d'une bataille engagée contre sa volonté, il se donna la mort.

Ce triomphe jeta Gênes dans la joie et Venise dans le deuil; mais le désastre redoubla son courage, et bientôt elle eut mis en mer cent autres galères; elle fit venir de Catalogne des machines et des pilotes, accueillit les Guelfes bannis de Gênes; et Dominique Schiavo, qui déjà s'était illustré dans les guerres de la Roumélie, porta la terreur au milieu des flottes génoises; il pénétra même dans le port de la ville ennemie, et érigea sur le môle un monument à sa honte.

Enfin, la médiation de Matthieu Visconti amena les deux républiques à conclure une paix perpétuelle, que tout capitaine de navire fut astreint à jurer avant de mettre à la voile.

CHAPITRE X.

MOEURS.

On ne pouvait guère espérer d'adoucissement dans les mœurs quand la rivalité d'intérêts engendrait tant de haines, quand les actes de violence qui en étaient la suite restaient impunis pour quiconque pouvait ou éluder la loi en se réfugiant sur le

territoire voisin, ou la braver avec l'appui d'une faction. Mais rien ne contribue à élever le sentiment de la dignité personnelle comme de sortir du cercle étroit des affaires domestiques pour s'occuper des affaires de l'État, comme de soutenir sur la place publique et dans le conseil des discussions d'où dépend le salut de la patrie. L'agitation des partis, les souffrances des individus, l'empressement à triompher de ses rivaux, l'ambition de parvenir aux emplois comme témoignage de la confiance publique ne laissent jamais les âmes s'engourdir dans ce sommeil où s'engendrent les passions basses. L'homme se sentait citoyen ; il acquérait la conscience de ses forces morales et physiques en se mesurant au dedans avec des émules, au dehors avec des ennemis ; et, en élevant ses fils, il souriait à la certitude de leur laisser un rang dans la société et une espérance d'avenir.

Ne nous laissons pas abuser par les panégyristes du passé en croyant à la pureté des mœurs de cette époque. Si les châteaux continuaient à être les repaires de la violence oppressive et effrontée, de la débauche sans frein : si le clergé, fastueux et dissolu, se livrait aux excès qui répugnent le plus à son caractère, les communes de leur côté étaient loin d'offrir des exemples de moralité sévère. On comptait les prostituées par milliers, non-seulement dans les villes, mais à la suite des armées même des croisés ; et l'on allait jusqu'à les faire figurer dans les courses à l'époque des solennités publiques. Dans les archives de Massa il existe un contrat du 3 janvier 1384, par lequel la commune vend une maison de prostitution à Anne l'Allemande, femme publique, moyennant une rente annuelle de huit livres et l'obligation de la tenir pourvue d'un personnel suffisant. Dans un autre contrat du 19 novembre 1370, qui se trouve dans les archives diplomatiques de Florence, la commune de Montepulciano loue pour un an, à Franceschina de Martino, de Milan, une maison de prostitution au prix de quarante livres de Cortone, sans compter la taxe payée d'ordinaire par les femmes de mauvaise vie.

Les usuriers se livraient avec âpreté à leur ignoble trafic ; le commerce des esclaves se faisait activement à Gênes et à Venise. Deux colonnes qui avait été apportées à Venise, d'une île de l'Archipel, y restaient gisantes à terre faute de quelqu'un qui sût les dresser, quand un changeur lombard essaya d'y réussir : il les lia avec des câbles mouillés, et, à mesure

que le raccourcissement des câbles en séchant soulevait la masse, il prenait soin de les étayer, opération qu'il répéta jusqu'à ce qu'il fût parvenu à les mettre debout. Nous ne savons ce qu'il faut croire d'un expédient aussi grossier, mis en œuvre parmi des gens qui avaient sous les yeux l'édifice de Saint-Marc ; ce qu'il nous importe de constater, c'est la récompense qu'il en tira : il obtint que les jeux de hasard (*zara*) fussent autorisés à son profit dans l'intervalle de ces deux colonnes, que l'on voit encore sur la petite place (*piazzetta*), concession qui dura quatre cents ans, jusqu'à ce que l'on fît de cet emplacement un lieu infâme réservé aux exécutions. On se livrait publiquement à Florence et à Gênes à ces jeux de hasard, à chaque instant prohibés et toujours inutilement dans d'autres villes.

Les lois municipales révèlent les habitudes du peuple, dont les historiens ne racontent que les faits. Les ordonnances somptuaires si répétées alors témoignent d'un luxe excessif et de toutes les corruptions qui en sont la suite ; d'autres règlements nous apprennent que les spéculations sur le change et sur les fonds publics étaient déjà connues. A Lucques, la femme de condition libre qui violait la foi conjugale était remise à ses parents, pour qu'ils lui infligeassent un châtiment à leur gré, excepté qu'ils ne pouvaient lui donner la mort : ailleurs elle était brûlée vive.

Dans ces siècles poétiques et pittoresques, les différentes classes continuaient à se distinguer l'une de l'autre par le vêtement ; de là le soin avec lequel les statuts locaux prescrivaient à chacun le sien, pour que nul ne s'arrogeât celui d'un rang plus élevé. Quant à la nourriture, la plus habituelle chez le peuple était le lard ; et nous trouvons souvent des legs ayant pour objet d'en distribuer aux pauvres (1). Le pain blanc n'était en usage que lorsqu'on invitait des étrangers. Celui que l'on mangeait d'ordinaire était fait de farine mélangée ou de seigle ; et en 1355 il n'y avait encore à Milan qu'un four où l'on cuisait du pain blanc. Chacun faisait le sien au logis, encore était-ce rarement, mais surtout à l'approche des grandes solennités, comme à Noël et à Pâques. Alors on ne manquait pas de faire

(1) Ainsi le testament de l'archevêque de Milan, André, contient cette disposition : *Pascere debeat pauperes centum, et det per unumquemque pauperem dimidium panem, et companaticum lardum, et de caseum inter quatuor libra una et vino stario uno.*

aussi nombre de gâteaux, de fouaces et autres pâtisseries, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. En 1150, les chanoines de Saint-Ambroise de Milan se faisaient donner par l'abbé, sans que nous puissions dire quel jour, un dîner à cinq services : le premier de poulets froids, de gigots au vin et de viande de porc, également froide ; l'autre, de poulets farcis : venaient ensuite du veau à la poivrade et une tourte ; puis des poulets rôtis et des filets aux croûtons ; enfin des cochons de lait farcis (1). Le grand usage que l'on faisait des viandes rendait nécessaire l'emploi du poivre, dont la consommation peut se comparer à celle que l'on fait aujourd'hui du café et du sucre.

Buonvicino de Riva, qui fit en 1288 la statistique de Milan, rapporte qu'on y comptait treize mille maisons et six mille puits, d'où l'on peut conclure que beaucoup d'entre elles étaient privées de cette commodité et devaient recourir aux puits publics. Il énumère ensuite quatre cents fours, mille tavernes pour la vente du vin, plus de cinquante hôtelleries et auberges pour les étrangers, et soixante abris, ou loges comme on les appelle à Florence, devant les maisons des nobles, où l'on se réunissait pour causer d'affaires ou de plaisirs. Dans un temps, en effet, où une grande partie de l'existence se passait en plein air, les seigneurs se contentaient d'un petit nombre de commodités intérieures : une salle, quelques chambres et un grenier composaient tout leur logis ; c'était au dehors qu'ils cherchaient les agréments de la vie : le parvis des églises, les cloîtres des couvents, le palais de la commune ou hôtel de ville (*broletto*), la salle d'assemblée (*arengo*) étaient les lieux de réunion où l'on se rendait pour discuter et pour délibérer. En 1272, le podestat de Milan défendit d'encombrer, de quelque manière que ce fût, les portiques qui régnaient sous le *broletto* neuf, afin que les nobles et les marchands pussent s'y promener librement ; on ordonna même d'y placer des bancs pour s'asseoir et des perchoirs pour y déposer les faucons, éperviers et autres oiseaux chasseurs que l'on portait partout avec soi, comme aujourd'hui l'on se fait suivre de chiens.

Assez souvent les habitations étaient formées d'épaisses murailles flanquées de fortes tours, avec des portes massives,

(1) Giulini, t. V, page 473.

de gros barreaux de fer aux fenêtres, parfois même des barbacanes et des meurtrières. Quand le peuple eut pris le dessus, il fit abaisser les tours les plus menaçantes, qui jadis avaient servi de repaire à l'arrogance féodale ; et il lui arrivait souvent d'y forcer le seigneur, qui cherchait à s'y soustraire à la punition légale. Souvent le parti triomphant, abusant d'un avantage momentané, rasait les maisons des vaincus ; parfois c'était un châtiment décrété par l'autorité publique, qui abandonnait les murailles à la fureur populaire. Le terrain où elles s'élevaient demeurait infâme, et l'on ne pouvait plus y bâtir ; des espaces vagues restaient ainsi comme obstacle à toute symétrie, et obligeaient à construire les nouveaux édifices en dehors de l'alignement. C'est ainsi que le palais Vieux de Florence fut construit hors d'équerre, pour ne pas occuper l'emplacement exécré où étaient situées les maisons des Uberti, qui avaient voulu livrer leur patrie à l'étranger.

Quand le luxe se fut répandu, il pénétra aussi dans les édifices privés, et aucune ville ne peut en montrer des restes aussi solides, aussi majestueux que la riche Florence. Toutes les communes élevèrent, aux frais du trésor, leur palais de justice et leur hôtel de ville. L'immense salle de Padoue est un monument incomparable de cette époque. Galvano Fiamma nous a laissé la description détaillée du palais ducal élevé à Milan par Azzon Visconti, avec ses salles peintes par Giotto et peut-être aussi par Andrino d'Edesia de Pavie, l'un des restaurateurs de la peinture. Dans le salon, notamment, on voyait se détacher, sur un fond azur, des figures et des ornements en or représentant le temple de la Gloire, où se trouvaient réunis Hector et Attila, Charlemagne et Énée, Hercule et Azzon.

On songeait bien moins, dans les édifices, aux commodités de la vie qu'à la solidité et à la magnificence ; car, sans parler d'une ancienne loi lombarde qui défendait de coucher plus de quatorze dans chaque pièce, nous rappellerons que les huit membres de la seigneurie de Florence n'avaient qu'une chambre pour eux tous, jusqu'au moment où Michelozzo leur en construisit à chacun une vers 1430. C'étaient pourtant les chefs de cette glorieuse république dont les citoyens, simples dans leurs vêtements et leurs habitudes privées, dépensaient généreusement leur fortune en tableaux, en sculptures, en bibliothèques, en édifices religieux, et dont les vaisseaux, faisant voile pour

Alexandrie et Constantinople, où ils portaient de précieux tissus de soie, revenaient chargés de manuscrits d'Homère, de Thucydide et de Platon (1).

Nous voudrions trouver dans quelqu'un des chroniqueurs contemporains la peinture des mœurs de cette époque. Le Ferrarais Ricobaldo (si toutefois sa chronique est authentique) s'exprimait ainsi vers 1234 : « Au temps de l'empereur Fré- « déric II, les mœurs et les usages étaient grossiers en Italie. « Les hommes portaient des mitres de fer et de mailles; les « maris et les femmes mangeaient, au souper, sur une seule « assiette; ils ne se servaient pas de tailloirs en bois; il n'y « avait dans une maison qu'un ou deux verres à boire. De « nuit, on éclairait la table avec une torche que tenait un va- « let, sans employer de chandelles de cire ou de suif. Les pa- « rures des hommes et des femmes étaient de mince valeur. « L'or et l'argent n'étaient portés sur les habits par personne, « ou seulement par un petit nombre; la nourriture était « très-mesquine. Les plébéiens mangeaient, trois jours la se- « maine, de la viande fraîche. Le dîner se composait alors « de légumes cuits avec les viandes, et l'on soupait avec les « viandes froides, qui étaient remises sur table. Tous n'étaient « pas dans l'usage de boire du vin en été. On se considérait « comme riche avec une petite somme. On n'avait que des cel- « liers et des greniers fort petits. On mariait les filles avec une « dot des plus modiques, parce que leur toilette était très-mo- « deste. Les demoiselles se contentaient d'une jupe de droguet « (*pignolato*) et d'une guimpe (*socca*) de linon; mariées ou « fiancées, elles ne mettaient sur leur tête aucun ornement de « prix; les femmes s'entouraient les tempes et les joues de « larges bandes nouées sous le menton. Les hommes mettaient « leur gloire dans les armes et les chevaux, et, s'ils étaient no- « bles, dans la hauteur de leurs donjons. »

L'extrême simplicité que nous offre cette description ne doit nous faire oublier ni les doléances que nous avons entendues sur les progrès croissants du luxe ni le penchant naturel chez l'homme à déprécier le présent par la comparaison du passé. Ricobaldo voulait, en exagérant le contraste, faire honte

(1) On trouvera à la note H de l'appendice les statuts des Anciens de Lucques, document curieux sur les coutumes du temps. L'introduction à l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*, par le comte de Montalembert, offre un magnifique tableau de la première moitié du treizième siècle.

de leur faste à ses contemporains. C'est ainsi que nous entendons les vieillards exalter les habitudes sobres et simples dont ils furent témoins dans leur jeunesse, et qui pourtant ont fourni aux poëtes, aux auteurs comiques, aux prédicateurs un texte abondant de railleries et de reproches.

Une admirable description des mœurs de Florence vers l'an 1200 a été tracée par le poëte le plus splendide et tout à la fois le chroniqueur le plus fidèle du moyen âge, par Dante, lorsqu'il se fait raconter par son aïeul Cacciaguida quelle était, de son temps, cette ville paisible, sobre et pudique dans son étroite enceinte : « On n'y voyait alors ni chaînettes, ni couronnes, ni brodequins, ni riches ceintures d'or, qui attiraient « les regards bien plus que la personne. Une fille, en naissant, n'effrayait pas encore ses parents; car l'heure nuptiale « n'avait pas à sonner avant le temps, ni la dot à se grossir « hors de toute raison. Les plus grands citoyens ne portaient « pour ceinture qu'une bande de cuir, avec des boutons d'os. « Tenant tout le jour la quenouille et le fuseau en main, leurs « femmes s'éloignaient du miroir sans que leur joue offrît la « moindre trace de fausses couleurs. L'une veillait sur le berceau de l'enfant, en apaisant ses pleurs par ce langage naïf « qui fait le charme des pères et des mères; l'autre, tout en « filant, parlait à sa jeune famille des Troyens de Rome et de « Fiésole (1). »

Ces vers, que tout le monde sait par cœur en Italie, ont pour commentaire ce passage de Jean Villani, contemporain de Dante : « En ce temps-là (1250) les citoyens de Florence vivaient sobrement de mets grossiers et avec une petite dépense; les mœurs étaient simples et rudes; les femmes s'habillaient de gros drap, et beaucoup d'hommes portaient des « peaux, que ne recouvrait aucun vêtement de drap, avec un « bonnet sur la tête; tous avaient des houseaux aux pieds. Les « dames florentines étaient sans ornements. Celles du plus « haut parage se contentaient d'une robe très-étroite de grosse « étoffe écarlate, avec une ceinture à l'antique qui serrait la « taille, et qui était recouverte d'un manteau doublé de vair, « avec un collet qu'elles rabattaient sur la tête. Les femmes « du commun s'habillaient également d'une grosse étoffe de « Cambrai (*cambrasio*) verte, et on leur donnait d'ordinaire

(1) Paradis, XV.

« cent livres de dot; la dot de deux cents livres était réputée « riche, celle de trois cents splendide; et la plupart des « filles qui se mariaient avaient vingt ans au plus. Telles étaient « alors réellement la manière de se vêtir, les mœurs et les ha- « bitudes simples des Florentins, dont l'âme était loyale et la « bonne foi réciproque. »

Benvenuto d'Imola, qui, peu de temps après, commentait la *Divine Comédie*, dit en expliquant ce vers, *On ne voyait alors ni chaînettes ni couronnes :* « Les boulangères ne portaient « point alors de perles ni de brodequins, comme elles le font « aujourd'hui ici, à Gênes et à Venise. » La manière de vivre des Florentins, lisons-nous ailleurs, est simple et économe; mais les gens du commun vont, sans prendre de souci, manger, avec une propreté et une politesse admirable, dans les tavernes qui passent pour fournir de bon vin, tandis que les marchands conservent des habitudes de médiocrité.

Un écrivain anonyme du treizième siècle s'exprime ainsi, mais plus longuement que nous ne le faisons, sur les mœurs des Padouans : « Avant Ezzelin, ils allaient jusqu'à vingt ans la « tête découverte; mais ensuite ils se mirent à porter des mi- « tres et des heaumes ou capuces à becs (1); et tous adoptè- « rent le surcot (*épitoge*) en drap, dont la brasse valait plus de « vingt sous. Belle famille, bons chevaux, toujours des armes. « Aux jours de fêtes, les jeunes gens nobles traitaient les da- « mes, qu'ils servaient eux-mêmes; ensuite ils dansaient et « faisaient des tournois. Dans les châteaux des environs se te- « naient des cours splendides. Les femmes, après avoir renoncé « à la grosse jupe de droguet crépu, se vêtirent de linon très- « fin, dont elles employaient de cinquante à soixante brasses, « chacune selon sa fortune. Si au temps d'Ezzelin un bourgeois « se présentait à une danse, il était souffleté par les nobles; si « un noble faisait la cour à quelque bourgeoise, il ne pouvait « l'introduire à la danse qu'autant qu'il y était autorisé. »

On retrouve dans ces derniers mots un reste de ces insolences aristocratiques dont les plébéiens parvinrent à affranchir,

(1) Les chapeaux s'introduisirent en France sous Charles VI. Anciennement le roi, les princes et les chevaliers avaient pour coiffure le *mortier*, bonnet de velours galonné; le clergé et le peuple portaient un bonnet de laine avec le capuce par-dessus. Les chapeaux sont venus, dit-on, d'Espagne; et Tristan Salazar de Biscaye, archevêque de Sens, aurait été le premier à en faire usage en France.

par une longue suite de résistances sanglantes, les générations futures.

Si nous considérons Dante comme historien, nous trouverons chez lui le regret continuel des temps passés; de ces temps où la valeur et la courtoisie se trouvaient dans toutes les cités d'Italie, quand les cours brillaient de tout l'éclat de la noblesse, et que les parvenus, les fortunes subites n'avaient pas encore troublé ce genre de vie si beau et si calme. Il suffit, en outre, de parcourir les *Cent Nouvelles antiques*, dont quelques-unes ont été certainement écrites du temps d'Ezzelin, comme aussi les *Nouvelles* de Boccace et de Sacchetti, pour se former une idée des habitudes sociables et gaies de cette époque, où abondaient les réunions joyeuses, les plaisanteries pleines de sel, les amusements naïfs; et où les seigneurs se mêlaient, avec une familiarité de bonne humeur, aux gens de la classe inférieure. On y voit tous les princes entourés d'astrologues et de bouffons; les grands seigneurs traitant splendidement les simples chevaliers, et faisant entre eux assaut de courtoisie; et, faute de pouvoir suffire avec leurs modestes revenus au train qu'ils menaient, s'ingéniant pour trouver maintes ressources. Ce sont à chaque instant des mots piquants, de vives ripostes et un certain laisser aller entre le riche et l'homme du peuple, dont, à coup sûr, on ne trouverait point d'exemples parmi les autres nations. Au temps où Frédéric II régnait en Sicile, « un droguiste de Palerme, nommé maître Mazzeo, avait coutume, chaque année, à la saison des citrons, de s'en aller « bien frisé et cravaté porter au roi, d'une main, des citrons « sur un plateau, et de l'autre des pommes; et le roi recevait « ce don gracieusement (1). »

Le vaillant empereur Frédéric II et ses nobles fils Enzo et Manfred allaient le soir par les rues de Palerme en jouant de la mandore, et chantant, à la clarté des étoiles, des *coblas* et des *sirventes* de leur composition.

L'hospitalité était générale, et, parmi les gentilshommes, c'était à qui emmènerait chez soi l'étranger arrivant dans la ville; tellement que ceux de Brettinoro s'avisèrent d'un expédient bizarre pour prévenir les querelles qui naissaient de cet empressement. Ils placèrent au milieu de la ville une colonne entourée de clochettes : le voyageur attachait son cheval à un

(1) SACCHETTI, nouv. 11.

anneau qui répondait à l'une d'elles, et il devenait l'hôte de celui à qui cette clochette était attribuée. On institua ensuite des sociétés chargées d'accueillir honorablement les voyageurs et dont les membres couraient à l'envi au-devant de ceux qui arrivaient, pour leur faire quitter l'hôtellerie et s'en emparer avant tous les autres.

Ce qui charme surtout dans le tableau de cette époque, c'est la publicité de toutes les fêtes, si différentes de celles d'aujourd'hui, où la joie comme la douleur se renferme entre les murailles domestiques, ou ne se communique tout au plus qu'à ceux qu'on appelle encore ses égaux. Il semblait alors que le contentement d'un seul fût celui de tous. On célébrait les noces en tenant table ouverte, et les funérailles en y faisant intervenir la ville entière; on dansait sur les places publiques, et l'on versait à boire au premier venu. Celui qui bâtissait élevait près de sa maison une loge ou portique ouvert, pour y recevoir ses amis en présence de tous (1). Quand on n'était pas en état de faire une pareille dépense, on plaçait en dehors de sa porte un banc en pierre ou en bois, pour causer avec les passants. C'était sur ce siége modeste que le boulanger Cisti excitait l'envie des gros bourgeois, avec le pain mollet et le bon vin qu'il s'estimait heureux d'offrir aux premiers citoyens et aux ambassadeurs des plus grandes puissances (2).

On comprend donc qu'en général, lorsqu'on parle du luxe du moyen âge, il ne faut pas le confondre avec le luxe de nos jours, luxe de vêtements et de colifichets, ayant plus d'apparence que de valeur et changeant du jour au lendemain, selon le caprice de la grande ville, qui règle en Europe la manière de se vêtir et celle de penser. Les habits étaient d'un grand prix, chargés d'or et de pierreries et garnis d'une profusion de fourrures; mais un seul suffisait pour toute la vie; il passait même du père au fils et au petit-fils. Chaque condition avait ensuite son costume particulier; car un des caractères qui distinguent le moyen âge des temps modernes, c'est la séparation que les opinions, les lois, les usages mettaient entre la bourgeoisie et la noblesse, entre le propriétaire et l'artisan, entre

(1) « Le carrefour et la place seront ornés, s'ils ont un portique sous lequel se réunissent les pères de famille pour fuir la chaleur et s'entretenir de leurs affaires. Ajoutez à cela que la jeunesse sera moins effrénée dans les jeux en présence des patriciens. » L. B. ALBERTI, *Architect.*, VIII, 6.

(2) *Voy.* Boccace.

le marchand et le lettré, séparation qui disparaît chaque jour de plus en plus au grand scandale de ceux qui croient que la différence des classes a été établie par la nature et qu'elle est nécessaire au bien de la chose publique.

De vastes palais présentant un aspect de force plutôt que de beauté extérieure, et garnis de meubles massifs qui paraissaient faits pour l'éternité ; de grandes salles pouvant suffire à la réunion des membres de la famille et de ses nombreux adhérents ; des portiques pourvus de larges bancs pour se promener, causer, discuter, fronder ; des bouffons et des jongleurs égayant les réunions, les banquets de leurs récits joyeux et de leurs facéties ; des dons splendides et d'une valeur substantielle, tels que vêtements, argent, vivres ; des troupes de chiens, d'éperviers, de vautours, de chevaux ; des parcs immenses, enclos de murs, pour les chasses ; une nombreuse suite de serviteurs, la pompe des armes, les villes entières appelées à prendre part aux solennités domestiques, des associations de jeunes gens, des chevauchées, des cérémonies fréquentes, une existence en plein air, voilà ce qui distingue la vie opulente d'alors de celle d'aujourd'hui.

Les Florentins, comme on peut en juger par leurs écrivains, étaient les Athéniens de l'Italie : pleins de sagacité pour trouver les meilleurs expédients, subtils, railleurs, ils saisissaient le ridicule avec autant de tact que de délicatesse, et joignaient le plus ordinairement à un caractère ferme une conduite mesurée ; dans la culture des lettres, ils se faisaient remarquer tout à la fois par la force du raisonnement et par la vivacité de la pensée ; facétieux et méditatifs, chez eux la philosophie n'excluait pas la gaieté.

Ce serait nous répéter que d'entrer ici dans le détail de ces mœurs chevaleresques, qui sont un aliment pour la poésie ; leur caractère dominant est encore la conviction. De là ce caractère absolu qu'on remarque dans les croyances, dans les prescriptions, dans les haines, dans l'amour, dans les persécutions, dans les entreprises généreuses ou futiles, dans la science et dans la volonté. En général, on y rencontre beaucoup de grossièreté dans toutes choses, une extrême licence dans les relations avec le beau sexe, le goût des bouffonneries, l'abus fréquent de la force, le brigandage exercé sur les grands chemins par des gentilshommes, les déréglements, l'avarice, les simonies du clergé, les excès de table chez les personnages

même considérables, l'absence de cette pudeur publique qui est le fruit de la délicatesse des sentiments. De là chez les grands un libertinage effronté, et chez les particuliers, chez les prêtres même l'usage d'élever près de soi, et sans la moindre honte, des enfants naturels. De là aussi des vices dégoûtants, que Dante n'hésite pas à signaler chez des hommes révérés à d'autres égards. C'est ainsi qu'il place dans l'enfer des citoyens renommés : le père de Cavalcanti, son meilleur ami, et le grand Farinata des Uberti s'y trouvent parmi les hérétiques épicuriens, c'est-à-dire au nombre de ceux qui s'occupaient de jouir de la vie présente sans souci de l'avenir; et parmi les pécheurs contre nature « la chère bonne image paternelle » de ce Brunetto Latini qui lui avait appris « comment l'homme s'éternise. »

Mais, chez tous les personnages auxquels Dante donne un rôle dans son grand drame, apparaît un désir de renommée qui leur fait, pour un instant, oublier leurs tourments, oublier la honte que leur damnation connue peut leur faire encourir; ils ont à cœur, avant tout, que leur mémoire puisse revivre dans ce monde regretté. Ce désir est à peine étouffé chez ceux qui se plongent dans des vices d'une perversité basse et égoïste, chez les traîtres, les espions et autres êtres dégradés. C'est que Dante a transporté dans l'autre monde ce qu'il avait sous les yeux en celui-ci, où les passions, entre la barbarie qui n'était pas encore tout à fait éteinte et la civilisation qui ne brillait pas encore d'un pur éclat, n'avaient rien perdu de leur énergie, et obéissaient à l'instinct plus qu'au calcul. Ajoutez à cela une dévotion outrée, qui dans tout événement voyait un miracle, à la suite de toute action des récompenses et des châtiments immédiats, qui mettait sous la garde d'un saint chaque passion, chaque méfait, chaque espérance, qui faisait intervenir des apparitions à tout propos, et multipliait les vœux comme des pactes avec le ciel pour écarter les dangers et parfois pour réussir dans de mauvais desseins.

De grandes vertus, de grands crimes, de grandes calamités sont le partage de pareils temps, au milieu desquels se développent ces caractères résolus que Dante sut saisir et qu'il ne fit que transporter de la vie réelle sur la scène surnaturelle de son drame, sans avoir presque besoin d'y ajouter ni d'en retrancher rien. Car ce n'est que dans des temps de civilisation raffinée que toutes les physionomies morales se modèlent sur

un type commun, de même que, dans les villes, les lignes et tous les accidents extérieurs s'embellissent et sont amenés à une plus grande uniformité, tandis que dans la campagne ils conservent un caractère plus distinct et plus prononcé (1).

CHAPITRE XI.

FRANCE.

La France était encore loin d'atteindre à l'unité : Provençaux, Angevins, Manceaux, Normands, Aquitains, habitants de l'Ile-de-France formaient comme autant de nations distinctes, qui commençaient à peine à s'associer sous le nom de Français. Au-dessus de cette foule de feudataires, de communes, d'indépendances fractionnées il y avait un roi, qui lui-même n'était guère qu'un nom; mais ces deux noms allaient bientôt acquérir une consistance.

Nous avons déjà vu Philippe-Auguste étendre les possessions du petit roi de l'Ile-de-France, et parvenir à substituer une monarchie féodale au fédéralisme féodal. Jeune encore, il avait répondu à un de ses vassaux, qui lui demandait la cause de son air rêveur : *Je songe au moyen de rendre à la France la splendeur et la force qu'elle eut sous Charlemagne* (2); et c'était la tâche, en effet, qu'il avait entreprise. Les barons, effrayés de cet agrandissement du pouvoir royal, songèrent à l'abaisser, et ceux du nord, soutenus par l'empire, ceux de l'ouest par l'Angleterre marchèrent contre Philippe; mais la victoire de Bouvines assura la suprématie monarchique. La guerre des Albigeois, fomentée par ce prince, tourna tout entière à son profit, Montfort lui ayant rendu hommage pour le Languedoc. Tout le Midi fut ainsi placé sous sa dépendance, quand il n'y avait pas même trouvé un port ami pour s'embarquer lors de son départ pour la croisade. L'Angleterre, rivale redoutable, se voyait refoulée; ami du pape sans lui être asservi, Phi-

(1) La partie généreuse et poétique de ce siècle est peinte de main de maître par M. de Montalembert, dans la préface de la *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie*.

(2) Sylv. Girard Cambrensis, dans le *Recueil des hist. fr.*, XVIII.

lippe-Auguste avait créé la capitale du royaume, fondé la juridiction royale; il s'était attaché la plus grande partie de la noblesse en affranchissant les cadets de la dépendance de leurs aînés, et les communes en leur prodiguant des immunités pour les opposer aux barons : il n'était pas jusqu'aux félonies des grands vassaux dont il n'eût profité pour les réduire sous son autorité.

Louis VIII.

Philippe eut pour successeur Louis VIII, alors dans la vigueur de l'âge, puisqu'il atteignait sa trente-sixième année. Il avait été élevé par Gilles de Paris, célèbre professeur de l'université, qui, de même que Fénelon pour le dauphin, composa pour l'éducation de son élève un poëme en cinq livres (*Carolinus*). Cet ouvrage, inférieur sans doute au *Télémaque* sous le rapport de l'art, lui est supérieur toutefois pour l'opportunité du sujet; car il y dépeignit non pas les vertus des héros fabuleux, mais la prudence, la justice, le courage, la tempérance de Charlemagne. On pouvait donc espérer que son disciple poursuivrait dignement et avec succès l'œuvre paternelle : en effet, Henri III ayant élevé la prétention de recouvrer les villes de France qui avaient appartenu à l'Angleterre, Louis VIII, pour toute réponse, envahit et occupa celles qui lui restaient encore, vengeant ainsi la défaite qu'il avait essuyée dans la Grande-Bretagne. Il ne resta aux insulaires que Bordeaux et la Gascogne, que Louis ne leur aurait pas même laissés s'il n'eût été distrait par la guerre des Albigeois et si la mort ne fût venue le frapper après trois années de règne.

Saint Louis.

Louis IX, son fils, avait à peine douze ans quand il lui succéda, sous la régence de Blanche de Castille, sa mère, qui, « prenant courage d'homme en cœur de femme, » porta à son sacre l'épée de France, avec laquelle elle devait briser celle des grands feudataires récalcitrants. Elle eut pour appuis l'Église et Thibaut, comte de Champagne, poëte et guerrier, qui passait pour être très-épris d'elle. Les guerres s'étaient prolongées, et le commerce réclama t la paix, l'ordre, la justice, la sécurité des chemins : or, il n'y avait d'espoir de ce côté que dans l'affermissement de la monarchie, seule capable de réprimer les turbulents feudataires, qui se livraient impunément au vol et au brigandage. Les plus puissants d'entre eux furent obligés de céder, soit aux manières insinuantes et à l'habileté, soit aux mesures énergiques de Blanche, aussi intrépide contre les sarcasmes insultants des poëtes et des écoliers que contre les li-

gues des feudataires, qui espéraient profiter de la minorité du roi pour recouvrer leur indépendance. A leur tête était Pierre, dit Mauclerc, qui s'obstinait à vouloir dominer despotiquement dans son duché de Bretagne et avait à cœur d'affaiblir la monarchie. Mais il partit pour la croisade; et le comte de Champagne, qui s'était rendu puissant en érigeant de nombreuses communes dans ses domaines (1), étant devenu roi de Navarre, vendit à la reine Chartres, Blois, Sancerre et Châteaudun.

Fortifiée par ces acquisitions et par d'autres succès, la régente fit sentir aux barons que le roi n'était plus leur égal. Aussi, lorsque saint Louis prit les rênes de l'État, il reçut de Blanche un sceptre devenu assez fort pour se faire craindre et des conseils dictés par une expérience de dix années. Après l'avoir nourri de son lait, elle s'était consacrée à son éducation avec une sévérité maternelle (2), n'y voulant d'autre assistance que celle de frère Pacifique, l'ami de saint François. Chaque matin elle avait coutume de lui dire : *Biau et douls filz, rien au monde ne m'est plus chier que vous; mais prefere vous perdre de mort, que soyez entaschié d'un seul pechié mortel.*

Afin de lui conserver cette pudeur délicate qu'elle lui avait inspirée, elle lui fit épouser, à dix-neuf ans, Marguerite de Provence, en continuant toutefois à le tenir sous une telle discipline qu'il ne voyait sa femme qu'après en avoir obtenu la permission de sa mère. Il se confessait une fois la semaine, et chaque jour il entendait deux messes au moins; il se levait la nuit pour psalmodier comme les moines; puis c'était pour lui un délassement que de lire la Bible, de l'expliquer à ses serviteurs, ainsi que les saints Pères, et de discuter sur les vérités éternelles. Lui reprochait-on de perdre ainsi un temps précieux : *Voire*, disait-il, *ceux-là n'y trouveroient à redire si je le perdois aux dez*. Outre l'observation rigide des préceptes de l'Église, il se soumettait à des pénitences que son confesseur dut maintes fois modérer dans l'intérêt de sa santé. Il se faisait donner la discipline avec des chaînettes de fer qu'il portait toujours à sa ceinture, renfermées dans une bourse, et dont parfois il faisait don à ses enfants ou à ses amis. Ayant acheté

(1) *Communis burgentium et rusticorum facit, in quibus magis confidebat quam in militibus suis.* ALBERIC, p. 541.

(2) M. DE VILLENEUVE, *Hist. de saint Louis, roi de France*; Paris, 1839. MIGNET, *des Institutions de saint Louis*, dans les Mém. de l'Académie. BEUGNOT, *Essai sur les Institutions de saint Louis.*

des Vénitiens la couronne d'épines du Christ, la lance et l'éponge que les empereurs de Constantinople leur avaient données en gage, il fit cinq lieues, pieds nus et sans ceinture, pour aller au-devant de ces reliques, qu'il déposa avec honneur dans sa capitale.

C'était, en un mot, François d'Assise sur le trône (1). Tout amour pour les pauvres et pour les malades, il les servait et soignait en personne; rempli d'une affection confiante et dévouée pour les religieux, il consultait saint Thomas sur les affaires d'État; il avait tant de conviction dans sa foi qu'il disait à Joinville, son sénéchal (2) et son historien : *S'il t'advient*

(1) Ces deux âmes identiques dans leur nature et dans leurs penchants, si bien faites pour se comprendre et s'aimer, ne se rencontrèrent jamais sur la terre; mais une pieuse et touchante tradition veut que saint Louis soit allé en pèlerinage au tombeau de son glorieux contemporain, et qu'il y ait trouvé un digne successeur de saint François, un de ses disciples les plus vénérés, le bienheureux Égidius. Le récit de leur entrevue donne si bien la mesure de ce siècle que nous ne saurions l'omettre.

« Saint Louis, étant donc venu d'Assise au couvent de Pérouse, où se trouvait Égidius, le fit prévenir qu'un pauvre pèlerin demandait à lui parler. Mais une vision intérieure révéla aussitôt au religieux que ce pèlerin n'était rien moins que le roi de France. Il courut à la porte; et en l'apercevant d'abord, quoique ce fût pour la première fois, *tous deux s'agenouillant en même temps avec une très-grande dévotion, ils s'embrassèrent et se baisèrent avec autant de familiarité que s'ils avaient entretenu depuis longtemps une grande amitié. Malgré cela, ni l'un ni l'autre ne parlait, mais ils se tenaient embrassés avec ces signes de tendre charité, en gardant le silence. Et après être restés ainsi un grand espace de temps sans se dire une parole, ils se séparèrent l'un de l'autre : saint Louis s'en alla à son voyage, et frère Égidius retourna à sa cellule.* Les autres moines du couvent, ayant découvert que c'était le roi, allèrent se plaindre à Égidius : *O frère Égidius, pourquoi as-tu été assez discourtois pour ne pas lui dire seulement un mot ?—Très-chers frères,* répondit-il, *ne vous étonnez pas de cela ; car je ne pouvais lui dire une parole, ni lui à moi, attendu que, au moment même où nous nous tînmes embrassés, la clarté de la divine sagesse me révéla et me manifesta son cœur, comme à lui le mien : en regardant ainsi dans nos cœurs par opération divine, nous connaissions mieux ce que je voulais lui dire et lui à moi que si nous avions parlé avec les lèvres; et nous en éprouvions plus de satisfaction que si nous avions voulu expliquer avec la voix ce que nous sentions dans le cœur, vu le défaut de la langue humaine, qui ne peut exprimer clairement les mystères secrets de Dieu.* » Floretti di San Francesco, ch. 34.

(2) La charge de sénéchal fut ensuite héréditaire chez les comtes d'Anjou. Le grand sénéchal de France, avant de servir le roi à table, s'asseyait en face de lui sur un large fauteuil; puis, lorsque son service était fini, il était reconduit à son logis sur un palefroi, dont il faisait don au cuisinier royal; on lui apportait des pièces d'or qu'il distribuait aux lépreux. Quand il se ren-

d'avoir debat de theologie avec quelque mecreant, ne t'amuse pas à discuter; mais chasse-lui ton espée à travers du corps, tant qu'elle y pourra entrer.

Plein d'affabilité dans ses manières, il ne tutoyait personne, disant *vous* à tout le monde. Sa conversation était enjouée sans que jamais aucun discours libre, aucune médisance, aucun mensonge sortît de sa bouche, même à l'égard de ses ennemis. La musique, les chants, les facéties étaient exclus de sa cour, et il faisait percer la lèvre aux blasphémateurs. Cette rigueur excessive montre qu'il obéissait aux erreurs et aux passions de son siècle en même temps qu'il s'en affranchissait pour se rendre l'esclave de la conscience et du devoir jusqu'à y sacrifier son intérêt. Ami sincère de la vérité, et (alliance rare) grand homme et modéré, il changea par suite cette peine du basphème en une amende; il recommandait de ne pas tuer les Sarrasins, surtout les femmes et les enfants; mais il cherchait à les convertir; et s'il y réussissait, il leur faisait des largesses, et les mariait avec des chrétiens. Si quelqu'un de ses serviteurs lui dérobait un plat d'argent ou quelque autre pièce de sa vaisselle, il l'envoyait outre-mer, sans lui infliger d'autre châment. Il ne condamnait même les juifs que pour délit d'usure, en les obligeant à restitution.

Il écrivait à sa fille : *La mesure dont nous devons aimer Dieu, c'est de l'aimer sans mesure*; à son fils : *Fais-toi aimer du peuple; car je voudrois plustost qu'un Escossais s'en vinst d'Escosse pour gouverner bien et loyalement le royaume que te le laisser pour mal faire*. Cette équité lui faisait attacher tant de prix à la paix qu'il lui sacrifia jusqu'à l'agrandissement du royaume.

Cependant la compassion qu'il portait aux pauvres, le profond intérêt qu'il prenait au malheur et à la vie des hommes n'excluaient pas chez lui une très-grande activité en ce qui concernait l'intelligence, la guerre, la politique. Ces sentiments n'excluaient pas non plus l'instinct du progrès et le besoin de réformer les abus, de donner l'impulsion au bien. Quoique très-respectueux envers la cour de Rome, il ne se prêtait nullement à la seconder dans ses inimitiés particulières ou dans

dait à l'armée, le roi devait lui faire préparer une riche tente, capable de contenir cent personnes; il avait de droit le commandement de l'avant-garde dans les marches et de l'arrière-garde dans les retraites, et jamais le roi ne pouvait lui adresser de reproches ni pour des fautes ni pour des revers.

ses prétentions excessives; il s'entremit pour la réconcilier avec Fréderic II, et ne permit pas à son frère Robert d'accepter la couronne de Sicile au détriment de la maison de Souabe. Il ne voulut pas recevoir Innocent IV fugitif (1266); et lorsque ensuite Clément IV publia une bulle contenant des réserves et des expectatives sur les bénéfices, Louis y opposa la pragmatique sanction (1269), en déclarant que le royaume de France ne relevait que de Dieu. Il ordonna en conséquence que les prélats, pasteurs et collateurs des bénéfices eussent à exercer leur droit comme par le passé, sans restriction de réserves, de mandats ou d'expectatives; que les cathédrales et abbayes procédassent librement à la nomination de leurs chefs; que la simonie fût frappée d'anathème, et que les promotions, collations, provisions des dignités ecclésiastiques se fissent conformément aux règles du droit canonique, aux décisions des conciles et des Pères. Quant à la cour de Rome, elle ne pouvait rien exiger que du consentement du roi et de l'Église de France, sans préjudice des libertés et prérogatives précédemment accordées par le roi au clergé, aux églises et monastères. Cette pragmatique est le fondement des libertés de l'Église gallicane (1).

« Quand le roi estoit en bonne humeur, raconte Joinville, il « me disoit : *Seneschal, ores dites-moi pourquoi galant homme « vaut mieux que saint homme.* Ici commençoit la discussion « entre moi et maistre Robert (Sorbon) ; et quand nous avions « disputé un bon moment, il rendoit sa sentence, disant : « *Maistre Robert, je voudrois avoir le nom de galant homme « et l'estre en effet, et je vous laisserois tout le reste; car ga- « lant homme est si grande et bonne chose que rien qu'à en « prononcer le nom la bouche en est pleine.* »

Ainsi la piété n'affaiblissait pas Louis, mais le purifiait, et

(1) L'authenticité de ce document a été mise en doute. Il n'est pas mentionné parmi les décisions des parlements, ni dans les *Olim;* et Gerson, l'apologiste de Louis IX, n'en dit pas un mot. Le premier indice historique de son existence se trouve dans un discours de Louis XI, et l'on a pensé qu'il fut inventé pour servir d'appui à la pragmatique de Charles VII. Quoi qu'il en soit, il paraît presque impossible que le saint roi ait promulgué un acte de cette nature au moment où il faisait ses préparatifs pour aller porter la guerre aux infidèles, et l'année même où le pape obligeait le clergé à lui fournir des subsides. — M. A. Thomassy, ancien élève de l'Ecole des chartes, s'est proposé de démontrer le caractère apocryphe de la pragmatique attribuée à saint Louis. (*Voy.* la 15e livraison de la 2e année du *Correspondant*, p. 342-370.)

elle ne contribua pas peu à étendre la juridiction royale. En effet, quand il prononçait, dans l'intérêt de la justice, ce que ses conseillers lui suggéraient comme opportun pour l'accroissement de l'autorité souveraine, il semblait que Dieu parlât par la bouche du bon roi. Il ne voulait point de procédures secrètes, mais il exigeait que tout se fît en présence du peuple. Après avoir entendu la messe, il s'asseyait sous un chêne du bois de Vincennes, entouré de ses barons, et là, sans huissiers ni sergents, il demandait si quelqu'un avait des griefs à exposer, écoutait ceux qui se présentaient, et rendait justice. Il exigeait de même que ses vassaux fussent bons justiciers envers ceux qui relevaient de leur juridiction; et tous ceux qui avaient des réclamations à porter devant sa cour eurent libre accès pour y arriver. Il habitua ainsi les peuples à considérer le roi comme le juge suprême, et certaines provinces se soumirent même à lui, voulant être régies par les lois du juste et pieux monarque.

L'institution des communes et l'affranchissement des baillis royaux avaient déjà porté atteinte à la féodalité. Le patronage et la quarantaine du roi avaient diminué le nombre des guerres privées, et les appels à la cour avaient affaibli les suzerainetés particulières; mais les membres de l'État restaient encore sans cohésion; on éludait les appels par le duel, le patronage par les attaques imprévues, et la corruption débarrassait des baillis. Les efforts du législateur devaient tendre à mettre ces discordances à l'unisson en les harmonisant avec la monarchie; mais, tout en réformant, il fallait se montrer occupé seulement de remédier aux désordres, respecter la chose jugée, donner une direction nouvelle aux magistratures judiciaires, aux parlements, aux communes.

Le réseau des juridictions seigneuriales s'étendait sur toute la surface du territoire. Il faut donc distinguer les ordonnances que saint Louis rendit pour tout le royaume de celles qui étaient particulières à ses domaines. Plus libre dans ces derniers pays, il y réforma l'administration intérieure. Tout magistrat dut faire serment de ne point recevoir de dons; les jeux, les maisons de prostitution y furent prohibés; les tavernes et autres lieux publics soumis à des règlements. Il fut défendu aux sénéchaux, baillis et autres officiers d'acheter des biens immeubles, de marier leurs enfants, de les faire entrer dans un monastère, ou de leur conférer des bénéfices

dans les pays de leur dépendance, et ils furent obligés d'y demeurer quarante jours après leur sortie de charge, pour répondre devant leurs successeurs de toute accusation portée contre eux.

Il n'aurait pas été possible, sans provoquer une lutte avec les barons, d'abolir tout d'un coup une institution légale comme le duel judiciaire : en conséquence, Louis commença par le défendre sur ses domaines; il fut déclaré que le plaignant pourrait faire usage de tous les moyens de preuve en usage devant les tribunaux, à l'exception de cel[illegible]t que la partie adverse pourrait démentir les témoins [illegible] les défier. Ces conditions acceptées, le procès s'en[illegible]me de coutume, jusqu'au point où, au lieu d[illegible]ombat, on procédait à l'audition des témoins. L[illegible]n royale se substitua ainsi à la force individuelle, et des juges décidèrent les questions qui auparavant étaient tranchées par le glaive.

L'exemple et l'influence de celui de qui partait cet exemple étendirent ailleurs cette forme nouvelle, et beaucoup de juridictions seigneuriales abolirent l'épreuve du duel. Louis se trouva donc avoir affaibli la féodalité non pas avec l'intention de la détruire, mais en élaguant ce qu'il y avait en elle de contraire à l'esprit du christianisme.

Une fois les combats judiciaires abolis par l'appel à la loi et aux tribunaux, les occupations des juges se multiplient, et le ministère d'un avocat devient nécessaire pour représenter les parties et pour les défendre. Auparavant nul autre que celui qui était en cause ne pouvait donner le démenti ni demander le combat. Désormais les plaideurs ignorent la procédure à suivre dans beaucoup d'affaires. Les procureurs, de temporaires qu'ils étaient, deviennent donc permanents, et la défense devient une fonction.

Au-dessus des baillis royaux, dont jusqu'alors les décisions avaient été sans appel, Louis institua une cour de prélats et de barons, présidée par le roi, à laquelle pouvaient être soumises en dernier ressort les sentences des premiers juges. La compétence de cette cour ne s'étendait qu'aux domaines royaux; mais les barons, sans s'apercevoir des conséquences, permirent d'y porter aussi l'appel des sentences rendues par leurs officiers de justice, par respect surtout pour l'extrême équité du roi. Ce fut ainsi que toutes les décisions en vinrent à se trouver déférées au monarque, et que chacune des petites

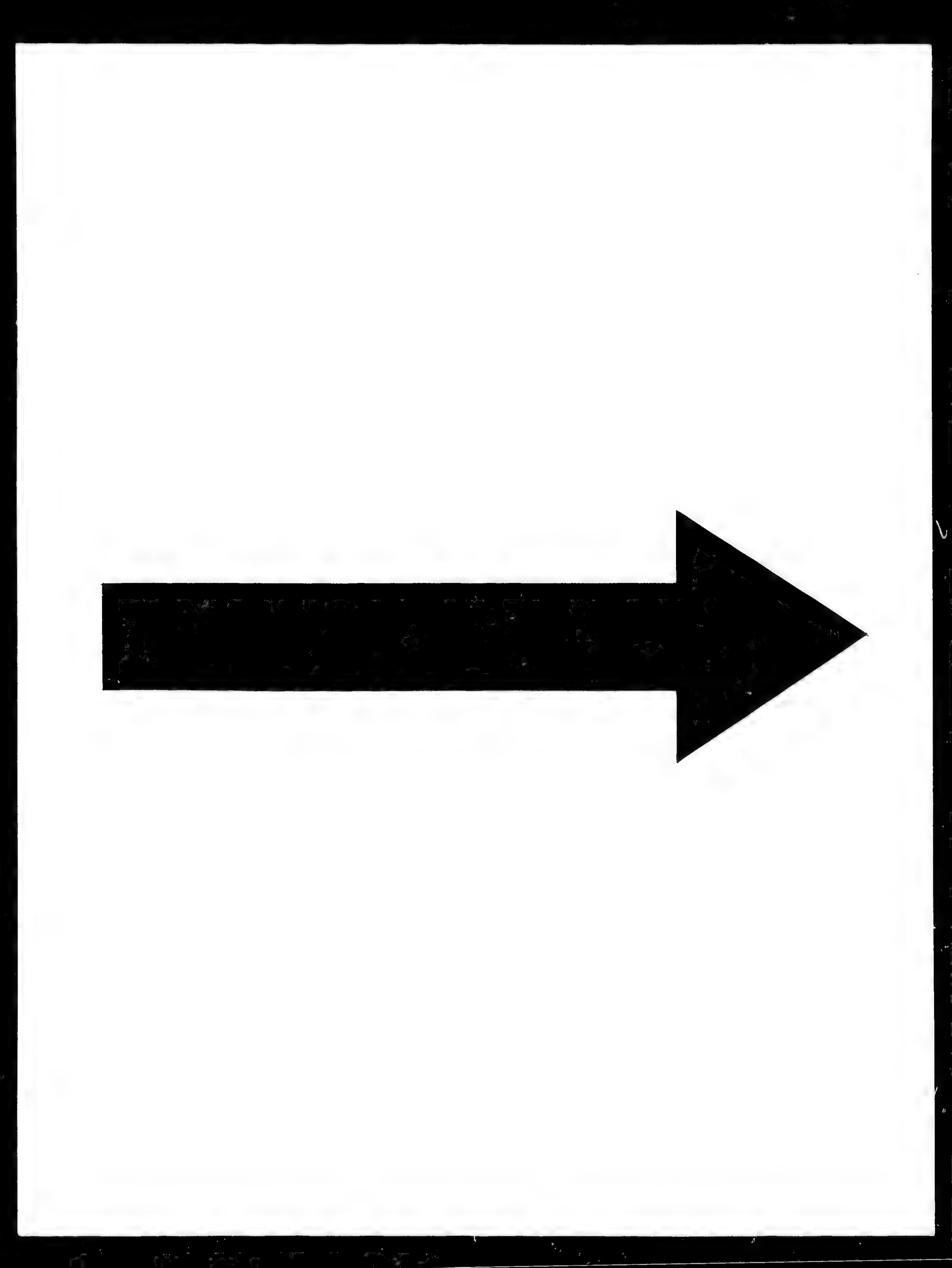
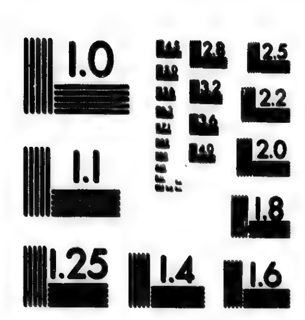


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

souverainetés s'effaça devant la sienne. De plus, les appels n'étaient pas invoqués contre la partie adverse, mais contre les juges; et comme ceux-ci devaient être les protecteurs des plaideurs, s'ils avaient failli, ils en subissaient les conséquences en supportant les frais du procès devant une cour supérieure.

Louis assigna aussi aux baillis un ressort spécial, composé de certaines provinces en partie royales, en partie seigneuriales, où ils avaient à statuer sur les cas royaux. Ainsi, à côté de la justice féodale il s'en élevait une autre, qui s'étendit chaque jour de plus en plus, attendu que les cas sur lesquels il était réservé au roi de prononcer n'étaient pas bien déterminés, et que l'introduction du droit romain contribuait à en accroître le nombre.

Les barons avaient jusqu'alors siégé dans les parlements, soit comme pairs pour juger un autre vassal, soit comme législateurs pour abroger ou pour établir une coutume, soit comme souverains pour approuver un traité ou pour déclarer une guerre. En perdant désormais les deux caractères diplomatique et législatif, les parlements acquièrent une plus grande importance judiciaire; et, changeant de nature en changeant de fonctions, ils admettent dans leur sein d'autres membres, qui sont les clercs, les lettrés pour l'examen des pièces écrites. Ceux-ci ne font d'adord que l'office de rapporteurs; mais en réalité ils jugent déjà du moment qu'ils instruisent les procès, dans lesquels les barons n'interviennent que de nom; et ce qui se pratiquait en fait ne tarde pas à passer en droit. Ces hommes nouveaux, étrangers à la féodalité, à laquelle leur intérêt même les rendait contraires, apportent un renfort à la puissance royale et au principe de l'obéissance absolue. Ainsi, on voit d'un côté l'autorité législative, de l'autre l'autorité judiciaire, et un seul pouvoir souverain, celui du roi.

Établissements.

Afin d'assurer l'administration uniforme de la justice, Louis promulgua les *Établissements de France*, délibérés et sanctionnés en plein parlement par les barons et docteurs ès lois (1). Ce n'est plus seulement un code pénal, mais un corps de droit civil en deux cents chapitres, qui suit l'homme dans toutes les circonstances de la vie. Le baptême, la bénédiction nuptiale et les funérailles, tenant lieu de registres de l'état civil, attes-

(1) *Par grand conseil de sages hommes et de bons clercs.* Quelques-uns nient qu'il ait promulgué réellement ce code. *Voy.* KLIMRATH, *Mémoire sur les monuments inédits de l'hist. du droit français au moyen âge.*

teront les naissances, les mariages et les morts. Les dots seront constituées et les testaments ouverts en présence de l'Église. Le gentilhomme mineur restera jusqu'à vingt et un ans sous la tutelle du suzerain, qui interviendra également au mariage des demoiselles et veuves nobles; et leur époux, appelé à devenir son vassal, devra être agréé par lui. Les roturiers qui ne sont point tenus d'hommage ni de service corporel envers le roi ne restent point sous sa tutelle, mais sous celle de leur proche parent, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se choisir un tuteur, dont ils sont d'ailleurs affranchis à quinze ans, s'ils n'ont pas de fief à servir.

Tout gentilhomme est tenu de laisser à son fils aîné les deux tiers de son patrimoine, et peut disposer à son gré des biens qu'il a acquis. Le noble doit, en mariant son fils ou en l'armant chevalier, lui céder un tiers de sa terre. Le vassal ne peut instituer de legs en faveur de l'Église ni celle-ci les accepter que du consentement des seigneurs, disposition qui permettait au roi de limiter les possessions ecclésiastiques.

Les peines, soit afflictives, soit infamantes, se ressentent de la rudesse du temps. Un simple larcin est puni de la perte de l'oreille, de la perte du pied pour la récidive, et du gibet pour la troisième fois, de même que le brigandage, l'assassinat, le vol domestique, qui constitue trahison; même peine pour le vol d'un cheval, d'une bête de somme ou de trait et pour la complicité dans ces crimes; même peine encore pour bris de prison, pour accusation calomnieuse d'un crime capital, et contre le propriétaire d'un animal qui a causé la mort d'un homme par suite d'un vice connu de son maître. Il y va des yeux pour celui qui vole dans une église et pour le faux monnayeur, de la main pour celui qui frappe son seigneur sans en avoir été frappé. En cas de rapines, d'invasions, d'assassinats sur la voie publique, le coupable est pendu et son cadavre traîné sur la claie; ses biens meubles appartiennent au baron, qui peut brûler sa maison, dessécher ses prés, arracher ses arbres et ses vignes. La femme infanticide est remise à l'Église pour subir les peines canoniques, pour être condamnée au feu en cas de récidive. Le gentilhomme coupable d'avoir abusé d'une jeune fille confiée à son honneur voit briser son écu; s'il lui a fait violence, il est pendu. La fille nubile qui se déshonore ne peut succéder à ses pères et mère; le vassal qui corrompt la femme ou la fille de son seigneur est déchu de son

fief, et le seigneur qui en use de même envers son vassal perd sa suzeraineté. L'hérétique est livré aux flammes.

Des amendes étaient infligées pour injures et dommages causés soit pour une plainte injuste, soit pour un appel mal fondé; l'usure entraînait la confiscation des biens. Afin de prévenir les crimes, la loi réprima le vagabondage; quiconque n'avait ni demeure fixe ni métier devait être expulsé s'il ne justifiait de ses moyens d'existence. En punissant les joueurs, la loi obvia au désœuvrement et aux passe-temps ruineux.

Lorsqu'un crime est commis, on procède à l'arrestation de l'accusé; s'il s'agit d'un simple délit, il est mis en liberté sous caution; si le fait est grave, il est emprisonné. L'accusation appartient à l'offensé, et le méfait qui n'est pas dénoncé ne donne pas matière à jugement. L'accusateur n'est pas admis comme témoin; les charges sont communiquées au prévenu, qui peut être assisté de conseils et se défendre sans restriction : à égalité de preuves, il est renvoyé absous. Le crime est prescrit après dix ans, l'injure après une année, et la simple contravention dans le délai d'un mois.

Pour réduire le droit en fait, il fallait réformer aussi les juges; et Louis en fit de véritables magistrats, qu'il s'efforça de rendre incorruptibles par l'exemple et par la sévérité. Il allait souvent s'asseoir sur le banc où le prévôt de Paris rendait la justice, et ne se levait qu'après avoir entendu la sentence; il intervenait aussi à l'improviste au milieu des procès, pour s'assurer qu'ils s'instruisaient avec régularité et pour en accélérer les décisions.

Il réprima lui-même avec fermeté les violences exercées par ses vassaux envers ceux qui relevaient de leur juridiction. Le comte d'Anjou, son frère, avait rendu une sentence injuste; et comme la partie lésée en interjetait appel, il la fit jeter en prison. Dès que Louis en fut informé, il gourmanda son frère, fit rendre la liberté au gentilhomme incarcéré, ainsi que le château qu'on lui contestait. Enguerrand de Coucy ayant mis à mort trois Flamands qui avaient tué des lièvres sur ses terres, Louis le cita à comparaître devant les juges ordinaires : ce fut en vain que ses parents, tous personnages considérables, demandèrent l'épreuve du duel, ou du moins la permission de siéger parmi ses juges. Ne voyant pas alors d'autre moyen de salut pour lui, ils se jetèrent aux pieds du roi, qui accorda la vie à l'accusé, mais à la condition de fonder trois chapelles

avec des messes perpétuelles pour ses victimes, de perdre le droit de haute justice et celui de chasse sur ses domaines, de servir trois ans en terre sainte, et de payer douze mille cinq cents livres (247,000 fr.) d'amende, que le roi employa en œuvres pies.

On aperçoit sans doute dans cette législation l'absence d'idées générales et de larges vues, en même temps que les erreurs et les passions du temps, auxquelles il aurait fallu une force plus qu'humaine pour se soustraire; mais on y sent l'homme sensé et libre qui voit et veut le bien, qui porte le remède où il le croit nécessaire, et qui, tout en respectant le droit, ne laisse pas, s'il aperçoit le mal derrière, de chercher à le combattre.

Aux arrogances de l'épée Louis opposait l'autorité de la justice écrite, citant fréquemment la législation de Justinien. Or, c'était là une autorité que les docteurs en droit n'auraient osé contredire, de même que les barons et le peuple respectaient tout ce qui venait d'un roi considéré comme un saint.

C'était ainsi qu'il organisait ses propres domaines, tout en cherchant à introduire quelque ordre dans ceux de ses vassaux. Le baron avait pleine justice dans ses terres et sur ses hommes; mais il n'en avait aucune sur les hommes du roi, sauf le cas de flagrant délit. Il n'avait pas le droit de conduire ses gens en armes pour une expédition militaire en un lieu d'où ils n'auraient pu revenir le soir, tandis qu'il était tenu, ainsi que tous les vassaux du roi, de se rendre à l'appel du monarque et de le servir à ses frais pendant soixante jours et soixante nuits, et aux frais du prince si l'expédition dépassait ce laps de temps.

Louis ne négligea pas non plus les communes; il facilita même leur émancipation, et leur accorda un assez grand nombre de chartes; il voulut que tous les consuls, jurats et échevins de France fussent élus par les citoyens, et qu'ils vinssent tous les ans à Paris, à la Saint-Martin, pour rendre compte au roi des recettes et des dépenses de leur gestion.

La fabrication des monnaies concourut aussi à l'accroissement de la puissance royale. Quatre-vingts ateliers en frappaient de forme et de valeur très-diverses : il remédia à cet abus en déterminant celles qui auraient cours, et en fixant leur valeur relativement à la livre tournois. Il fit battre en outre des sous parisis d'argent et de gros tournois, qui offraient pour empreinte les chaînes qu'il avait portées en Égypte.

Déjà Philippe-Auguste, en réunissant ses vassaux immédiats pour décider sur le sort de l'un d'entre eux, avait créé la cour des pairs. La multiplication des cas royaux amena saint Louis à la rendre presque permanente, vu le besoin continuel qu'il avait, pour les résoudre, de les soumettre à un parlement; et ce nom, qui exprimait alors toute délibération d'une assemblée quelconque, servit bientôt à désigner la cour des pairs, attendu que les pairs de France (1) y siégeaient avec les autres conseillers.

Dévoué comme il l'était à l'idée du devoir, jusqu'à se proposer avant tout la question du bien ou du mal moral, indépendamment de l'utilité et des conséquences, Louis ne pouvait douter que les terres réunies au royaume par suite de la guerre contre les Albigeois ne fussent une acquisition légitime Il ne doutait pas davantage que le pontife n'eût le droit de lui commander la croisade. Aussi Blanche elle-même, cette mère dont le pouvoir allait jusqu'à lui interdire les caresses conjugales, ne réussit pas à l'en détourner. Il passa donc en Égypte, comme nous le raconterons bientôt avec plus de détail; mais, au moment où l'on célébrait en France les débuts heureux de cette expédition, on apprit tout à coup que le roi vaincu était tombé au pouvoir des infidèles. Ce fut un deuil profond et universel, comme si l'ennemi eût envahi le royaume. Plus de fêtes, de spectacles, de réunions bruyantes : le deuil était dans tous les cœurs, tandis que le roi captif supportait sa défaite avec une patience magnanime qui le faisait paraître plus grand et qui lui donnait même cette supériorité morale que donne à d'autres la victoire.

1254. Il revint plus vénéré encore; et le spectacle de mœurs nouvelles, les leçons du malheur, les réflexions auxquelles il s'était livré pendant sa captivité sur ce qui pouvait contribuer au bien de ses sujets, les Assises de Jérusalem qu'il avait pu méditer avaient mûri et éclairé son esprit. Néanmoins il continua à s'imposer de rudes pénitences, comme si Dieu eût fait échouer son entreprise en châtiment de ses fautes; et c'est en faisant du bien, en perfectionnant la justice qu'il cherchait à les racheter.

(1) Les douze pairs étaient : l'archevêque de Reims, comme duc; les évêques de Laon et de Langres, aussi comme ducs; les évêques de Beauvais et de Noyon, comme comtes palatins; l'évêque de Châlons, comme comte; les ducs de Normandie, de Guyenne et de Bourgogne; les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse.

A son retour, un religieux était venu au-devant de lui au château d'Hières, et l'avait prêché sur les devoirs des rois envers leurs sujets, disant n'avoir jamais lu dans les livres chrétiens ni dans ceux des infidèles qu'un royaume se fût jamais perdu et eût changé de maître si ce n'est faute de justice. Afin donc qu'il n'en fût pas ainsi en France, le pieux roi réunit un parlement; il parcourut le royaume pour écouter en personne les plaintes de chacun; il voulut que les prédicateurs fissent connaître ses intentions au peuple, et envoya partout des prêtres, des religieux pour s'enquérir secrètement si les juges qu'il avait nommés se montraient dignes de sa confiance.

Tandis qu'il était à Hières, l'abbé de Cluny lui fit présent de deux chevaux magnifiques, et obtint de lui une longue audience. « Quand l'abbé fut parti, raconte Joinville, je dis au roi : « *N'est-il pas vrai, sire, que le don du bon père a plus ou* « *moins contribué à vous faire l'escouter avec bienveillance?* « Après avoir pensé quelque peu, le roi respondit : *Vraiment* « *oui.* Alors je repris : *Savez-vous, sire, pourquoi je vous ai* « *fait cette demande?* Et lui : *Pourquoi?* — *Parce que*, fis-je, « *je vous conseille de défendre à un chacun de vos conseillers* « *jurés d'accepter rien de quiconque a affaire devant vous;* « *car soyez certain que, s'ils reçoivent, ils escouteront plus* « *volontiers et plus attentivement ceux qui leur auront donné,* « *comme vous avez fait avec l'abbé de Cluny.* »

L'avis porta ses fruits, et le roi fit défense à tout membre de son conseil de recevoir des présents. Les baillis seulement et autres juges eurent permission d'en accepter pour leur table, à la condition qu'ils ne dépasseraient pas la valeur de sept sous parisis par semaine.

Louis IX fit aussi rédiger par Étienne Boileau les *Établissements* des corporations d'arts et métiers de Paris, établissements qui contiennent tous les règlements intérieurs imposés aux diverses maîtrises.

Le domaine de la couronne s'augmenta, sous le saint roi, par les biens que beaucoup de gentilshommes furent contraints de vendre pour aller à la croisade ou pour payer leur rançon; mais si le monarque fit profiter l'État de pareilles occasions, du moins il ne les faisait pas naître en fomentant la guerre entre les petits feudataires, dans l'intention de les affaiblir. Ayant ouï dire qu'un émir de Syrie réunissait des livres, il voulut l'imiter, fit copier un grand nombre de manuscrits dans les mo-

nastères, et les déposa dans la Sainte-Chapelle, sous la garde de Vincent de Beauvais. Il se plaisait aussi aux récits; et les chevaliers de son armée se répandaient à la ronde pour s'instruire des mœurs, des forces, du gouvernement des peuples étrangers, et venir lui raconter ce qu'ils avaient appris. Il recherchait curieusement les raretés naturelles, et surtout ce qui concernait la chasse; aussi, de même qu'il orna ses jardins de la renoncule, il ramena de sa captivité une race de chiens de chasse des plus belles. Mais lorsqu'un ambassadeur lui demanda à voir ses lévriers, il le conduisit dans un réfectoire rempli de pauvres, en lui disant : *Voilà les chiens que je nourris, et avec lesquels j'espère gagner la vie éternelle.*

Il fonda, dit-on, l'hospice des *Quinze-Vingts* pour trois cents croisés revenus aveugles de l'expédition d'Orient. Il ramena de la Palestine les premiers carmélites, et établit plusieurs autres ordres dans sa capitale. Le monastère des *Filles-Dieu* reçut les dames et demoiselles dont l'honnêteté encourait quelque dangers; d'autres établissements utiles ou pieux furent aussi fondés
1250. alors; et François Sorbon, chapelain du roi, contribua activement à celui du collége qui conserve son nom. C'est le plus ancien qui ait été ouvert à l'étude de la théologie; les docteurs qui y professaient furent d'abord appelés les pauvres maîtres.

Souvent Louis lavait les pieds aux pauvres, et de préférence aux aveugles, afin qu'ils ne le connussent pas. Un jour il demanda à Joinville : *Ne lavez-vous donc jamais les pieds aux pauvres le jeudi saint? — Fi donc, sire*, répondit le sénéchal, *à la malheure! jamais je ne laverai les pieds de ces vilains. — Vraiment?* reprit Louis : *ce fut mal dit; car ne devez mie avoir en desdain ce que Dieu fit pour nostre enseignement. Si vous priai-je, pour amour de Dieu et de moi, que vous vous les accoutumiez à laver; auriez-vous donc respugnance à faire ce que fait mon cousin d'Angleterre, qui lave les pieds aux lépreux, et les baise?*

D'autres fois, cherchant à faire passer dans l'âme du sénéchal la conviction dont la sienne était remplie : « Il faut croire, « lui disait-il, les articles de foi si fermement, qu'on soit prest « à les soutenir en paroles et en faicts, au prix de mésaventures « et de mort; il faut croire mesme ce qui ne se sait que par « ouï-dire. Comment s'appeloit vostre pere? — Simon. — Et « comment le savez-vous? — Je crois en estre certain, et ma « mere me l'a toujours attesté. — Vous devriez croire avec la

« mesme fermeté les Actes des Apostres, et ce qui est dans le « *Credo*. Ainsi faisoit le noble comte de Montfort. Les Langue« dociens, durant la guerre des Albigeois, vinrent l'appeler « pour voir le corps de Nostre-Seigneur, devenu chair et sang « dans la main du prebstre. Or, le guerrier respondit : *Allez-y,* « *vous qui doutez; quant à moi, j'y crois fermement comme la* « *sainte Eglise nous l'enseigne, parce que, en croyant ainsi,* « *j'espere en avoir une couronne de plus au ciel que les anges* « *qui voient Dieu face à face : par quoi il faut bien qu'ils le* « *croient.* »

Une autre fois, le roi se trouvait après dîner avec Joinville et deux religieux de sa chapelle; il tenait un manuscrit à la main : « Seneschal, dit-il (c'est toujours Joinville qui raconte), « je n'ose parler à vous, pour le subtil sens dont vous estes, « de chose qui touche à Dieu; et pour ce ai-je appelé ces frè« res qui sont ici, parce que je veux vous faire une demande. « Quelle chose est Dieu?

« Sire, c'est si souveraine et bonne chose, que meilleure ne « peut estre. »

« Vraiment c'est moult bien respondu, car cette response « est écrite en ce livret que je tiens en ma main. Autre demande « vous ferai-je, savoir : Lequel vous aimeriez mieux estre le« preux et ladre, ou avoir commis et commettre un peché « mortel? »

« Et moi, continue Joinville, qui oncques ne lui voulus men« tir, je lui respondis que j'aimerois mieux avoir fait trente « pechés mortels que d'estre lepreux. »

Le roi ne répliqua rien pour le moment; mais « quand les « freres furent despartis, il me rappela tout seul, et me fit seoir « à ses pieds, et me dit : Comment avez-vous osé dire ce que « vous avez dit? Et je lui responds que encore je le dirois. Et « il va me dire : Ha! fou musart, musart, vous y estes desçu; « car vous savez qu'il n'est lepre si laide que d'estre en peché « mortel. Si l'homme meurt, il est gueri de la lepre du corps. « Mais quand l'homme qui a fait le peché mortel quitte cette « vie, il ne sait et n'est certain d'avoir eu telle repentance que « Dieu lui ait pardonné. »

Puis le regardant affectueusement : « Par ainsi je vous prie « tant que je puis de changer vostre cœur, et d'aimer mieux « que tout mal de lepre et toute autre maladie advienne à votre « corps, plustost que le peché mortel advienne à votre ame. »

Dans une autre circonstance il lui disait : « Voulez-vous estre « honoré en ce siecle, et avoir le paradis après?

« Oui bien le voudrois-je.

« Gardez-vous de faire ni dire chose vilaine que vous ne puis« siez confesser, et que, si le monde la connoissoit, vous eussiez « vergogne à dire : *J'ai fait et dict ainsi*. Puis il faut prier sou« vent les saints, qui sont à Dieu ce que sont au roi les officiers « de la couronne; et toujours il faut prendre interest pour les « victimes des gens puissants. Quant à moi, grande compassion « ai-je des pauvres hommes tués, parce que personne n'est « pour les morts, et tous veulent estre pour les vivants. »

Rien ne fait mieux connaître l'homme et le roi que ces entretiens intimes entre Louis IX et son fidèle serviteur; nous ne pensons donc pas qu'on nous reproche d'avoir prolongé la citation (1).

(1) Nous voulons cependant extraire encore quelques détails de ce peintre naïf du saint roi.

Louis se trouvait avec une centaine de chevaliers à Corbeil le jour de la Pentecôte, où il était d'usage de chausser les éperons d'or à plusieurs nobles écuyers. Après le banquet accoutumé, le roi, étant descendu dans le préau, sous la chapelle, se mit à s'entretenir avec le comte duc Jean de Bretagne. En ce moment, maître Robert Sorbon, apercevant le sénéchal de Champagne, s'approcha de lui, et l'ayant pris par son manteau, l'emmena jusqu'auprès du roi, plusieurs barons les suivant par curiosité. *Que me voulez-vous, maistre Robert?* demanda Joinville, étonné de cette familiarité. — *Je voulois vous demander : S'il venoit en pensée au roi de s'asseoir dans ce pré, et que vous alliez vous asseoir sur son banc plus haut que lui, ne devroit-on pas vous en blasmer? — Qui en doubte? — Or donc*, reprit le docteur, *moult estes-vous à blasmer, vestu comme vous voilà de vair et de verd, plus noblement que le roi. — Sauf vostre grace*, repartit vivement Joinville, *je ne suis à blasmer. Ces habits de vair et de verd me furent laissés par mes pere et mere. En pourra-t-on dire autant de vous, fils de vilain et de vilaine, qui avez quitté là les habits de vos parents, pour vestir plus riche camelin que le sire nostre roi?*

Prenant à ces mots le bord de l'habit du docteur, il ajouta, en s'approchant de celui du roi : *Voyez si je dis vrai.*

Les chevaliers présents n'osaient se regarder en face, pour ne pas éclater de rire; maître Robert se mordait les lèvres de dépit, faute de trouver une bonne repartie. Le roi, qui s'aperçut de son embarras, se mit à prendre sa défense, en affectant de croire que le sénéchal était vêtu trop fastueusement. La plaisanterie en resta là; mais, peu après, le monarque étant retourné au palais, appela son fils Philippe, ainsi que le roi de Navarre, son gendre, s'assit sur le seuil de l'oratoire, la main en terre, et leur dit : *Asseyez-vous là bien près, que personne ne nous entende. — O sire*, répondirent-ils en se tenant debout, *nous placer aussi près? — Seneschal*, poursuivit Louis en se tournant vers Joinville, *mettez-vous là aussi*. Et le sénéchal s'assit telle-

Il y avait eu trêve avec l'Angleterre, mais jamais de paix. 1242.
Lorsque Henri III s'était aventuré sur le sol français, il s'était vu serré de si près à Taillebourg qu'il eût été fait prisonnier si Richard, son frère, n'eût obtenu un armistice. Il fut ensuite battu de nouveau près de Saintes par le roi Louis IX en personne, qui combattit avec la valeur d'un chevalier. Enfin, lorsque celui-ci fut revenu de Palestine, il alla trouver le monarque anglais, et, après avoir passé huit jours avec lui, il conclut la paix.

Louis, ne croyant pas à la légitimité des conquêtes, nourris- 1259.
sait des scrupules au sujet des pays enlevés à l'Angleterre par Philippe-Auguste. Il lui céda en conséquence, outre la Guienne, qu'elle avait toujours possédée, le Limousin, le Périgord, le Quercy, et, de plus, la succession de la Saintonge et de l'Agénois, si le comte de Poitou venait à mourir sans héritier, et dans le cas où il en laisserait, le roi s'engagea à payer la valeur en argent de l'Agénois. Il s'obligea en outre à payer pendant deux ans l'entretien de cinq cents cavaliers qui devaient être envoyés contre les infidèles, sous les ordres d'un prince anglais. Henri III, de son côté, renonça à toute prétention sur

ment près de lui que leurs robes se touchaient. Alors Louis, obligeant les deux princes à en faire autant : *Ce n'est pas bien à vous de ne l'avoir fait de suite; que cela n'arrive plus!* Puis continuant : *Je vous ai appelés pour confesser à Joinville qu'à tort j'ai défendu maistre Robert; mais je le vis si esbahi, qu'il avoit bien mestier que je lui vinsse en aide. Partant, sire de Joinville, ne vous en tenez pas à mes paroles pour desfendre maistre Robert, vous devez, comme vous l'avez dit, aller bien vêtu et nettement, parce que vostre femme vous en aimera mieux, et que vos gens vous en priseront plus.*

Une autre fois, Joinville, voyant son frère avec des vêtements brodés qui coûtaient huit cents sous parisis (13,000 fr.), lui en fit reproche, en disant : *Feu Simon de Joinville, nostre noble pere, se contentoit d'une fine estoffe de bon taffetas, armorié de son escusson.* Et le roi reprit : *Chacun doit estre vêtu selon son rang et son âge.*

C'est ce qu'oublia une dame de la cour qui, bien que surannée, se présenta à l'audience de saint Louis avec une parure qui aurait beaucoup mieux convenu à une jeune fille. Admise dans le cabinet, où il se tenait seul avec son confesseur, il l'écouta, puis lui répondit en ces termes : *Madame, je prendrai vostre affaire à cœur; mais j'y mets une condition : c'est que vous-mesme prendrez plus cure de vostre salut. La beauté du corps n'a qu'un jour, et passe comme la fleur des champs; on a beau faire, on ne sauroit la rappeler. Pensons donc à la beauté de l'ame, fleur immortelle qui jamais ne se fletrit.* Touchée de cette remontrance, la dame s'adonna depuis aux pratiques d'une piété sincère.

la Normandie et sur les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou, s'obligeant en outre à l'hommage pour les comtés qu'il recevait et pour le duché d'Aquitaine. Louis répondit à ceux qui le blâmaient de ces concessions : *La terre que je li donne, ne li donné-je pas pour chose que je sois tenu à li ne à ses hoirs, mès pour mettre amour entre mes enfants et les siens. Et me semble que ce que ce que je li donne l'employé-je bien, pource que il n'estoit pas mon home ; si en entre en mon homage.*

Le fait est que le pieux roi retarda par ces concessions l'unité de la France sans avoir égard au dommage que les populations des pays cédés pouvaient éprouver à en être détachées. Serait-il donc vrai que la vraie politique ne puisse en rien se concilier avec l'exacte justice ?

1258. Louis arrangea aussi à Corbeil, avec le roi d'Aragon, leurs anciens différends au sujet des possessions du Midi. Comme beaucoup de barons possédaient des fiefs tout à la fois en Angleterre et en Normandie, d'où il résultait qu'en cas de guerre ils avaient à répondre, en sens opposé, à l'appel des deux suzerains, Louis allégua l'autorité de l'Évangile : *On ne peut servir deux maîtres;* et il les obligea de choisir auquel des deux ils voulaient prêter hommage.

En résumé, l'agrandissement de la monarchie, commencé et poursuivi par ses aïeux à l'aide de la force et de la ruse, saint Louis le continua, mais en n'y employant que l'ordre et la douceur. La loi par laquelle il enjoignit aux vassaux de laisser aux puînés un tiers de leurs fiefs patrimoniaux produisit, en s'étendant à la famille royale, les apanages des princes. Ceux-ci se trouvèrent ainsi rattachés par leur intérêt à la couronne, dont la grandeur et les accroissements tournèrent à leur propre avantage; ce qui aux anciennes branches cadettes, remuantes et dangereuses, en substitua de nouvelles, dociles et affectionnées au roi (1). Les membres du clergé, les feudataires, les bourgeois, auparavant isolés, vinrent ainsi se réunir autour du trône, d'où le souverain réglait la justice et

(1) Ce qui ne s'est pas toujours vérifié. — A la mort de saint Louis, la famille royale possédait directement les duchés de France, de Vermandois, de Valois, de Normandie, de Touraine, du Maine, de Berry, les comtés de Mâcon et du Languedoc occidental; indirectement, par huit branches de la famille royale, la Bourgogne, la Bretagne, Boulogne, l'Artois, le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, l'Anjou, la Provence, le Nivernais et le Bourbonnais.

la guerre. Si déjà Philippe-Auguste avait pourvu à ce que les murailles des châteaux ne bravassent plus la justice royale, les fonctions judiciaires, d'héréditaires qu'elles étaient, devinrent alors amovibles, et la magistrature cessa d'être un patrimoine. On peut donc dire avec vérité que saint Louis fonda la monarchie sous le rapport politique, de même que Philippe-Auguste l'avait fondée sous le rapport territorial. Mais là où ce dernier prince et les autres avaient procédé par la force et l'astuce Louis ne mit en œuvre que la bonté et le sentiment indéfectible de l'équité.

CHAPITRE XII.

TARTARES ET MONGOLS.

Les savants du dix-huitième siècle, poussés d'un côté par le besoin de faire dériver d'une source unique les connaissances humaines, et de l'autre par le parti pris d'infirmer la vérité de la Bible, ont placé le berceau de la civilisation sur le plateau central de l'Asie. Tous les peuples, selon eux, seraient issus des Tartares, nom sous lequel on désigne les hordes errantes dans la vaste plaine circonscrite par la triple chaîne des Altaï, des Himalaya et des montagnes de la Chine (1). Cette opinion fut accueillie, parce qu'elle était paradoxale, et qu'on était à une époque où le manque de documents empêchait de la démentir. Mais depuis, malheureusement pour les arrangeurs de systèmes, on a appris à lire dans les livres chinois, et l'on y a trouvé l'histoire des Tartares, en tout opposée à des asser-

(1) Quelques lecteurs auront peine à nous pardonner de dire encore *Tartares* au lieu de *Tatars*. Nous avons pourtant de bonnes raisons pour cela. *Tatars* est le nom particulier d'une tribu : on appela Tartares en général, au moyen âge, cette masse de peuples errants dans l'Asie centrale, réunis ensemble par Gengis-khan, et poussés tant sur l'Orient que sur l'Occident. On peut appeler *Tartares* les Mandchoux, les Thibétains, les Turcs, qui ne sont pourtant point *Tatars ;* ce nom ne conviendrait qu'aux Mongols, qui ont succédé à ces derniers. Selon Abel Rémusat, « on entend par Tartares les peuples habitant dans les vastes contrées de la haute Asie, entre l'Inde, la Chine, la Perse au midi, la mer du Japon à l'orient ; à l'occident, les fleuves qui se jettent dans la mer Caspienne et dans l'Euxin ; au nord, la mer Glaciale.

tions téméraires ; et rien ne fait supposer que la demi-civilisation de ces peuples soit antérieure au second siècle avant Jésus-Christ. Alors seulement des missionnaires indiens, venus dans la Tartarie méridionale, y répandirent les rudiments des sciences et des arts, avec l'écriture indienne et la religion de Bouddha, qui se propagea beaucoup plus tard parmi les Thibétains et les nomades du Nord. Longtemps après y pénétrèrent les Samanéens, sans pourtant convertir tous les habitants, dont un grand nombre conservèrent leurs rites grossiers ; puis on vit successivement s'y implanter le bouddhisme primitif, la philosophie de Confucius, le magisme, les doctrines des manichéens et des nestoriens, ensuite l'islamisme et en dernier lieu le lamanisme.

Bien loin donc que les Tartares fussent civilisés avant la Chine et l'Inde, ils furent dégrossis par un petit nombre de familles disséminées dans leur immense pays, dont Buffon et Bailly prétendaient faire le foyer de la sagesse humaine. Maintenant que nous avons à arrêter nos regards sur ces populations, nous suivrons les indications d'écrivains plus modernes, qui ont pu consulter et mettre à profit les livres chinois (1).

Les écrivains chinois mentionnent souvent sous le nom de barbares du Nord trois races distinctes : la toungouse ou *tchourché*, la turque et la tatare. Nous avons raconté ailleurs comment la puissance des Turcs s'étendit sur la Chine, et finit par être abattue par les Chinois de concert avec les Ouigours. Les *Tchourché*, qui habitaient aussi dans la Tartarie orientale, conquirent un tiers de la Chine, et y fondèrent l'empire de Kin ou d'Or, qui eut pour tributaires les hordes turques de la Tartarie, où elles menaient une existence nomade.

(1) VISDELOU, *Hist. de la Tartarie*, dans la *Bibliothèque orientale*.
GAUBIL, *Hist. de Gentschiscan et de toute la dynastie des Mongous*, etc.
DE GUIGNES, *Hist. des Huns*.
SAINT-MARTIN, *Mém. sur l'Arménie*.
SCHMIDT, *Gesch. der Ost Mongolen*.
C. D'OHSSON, *Hist. des Mongols depuis Tchinguiz-kan*, etc.; Amsterdam, 1835.
PALLAS, *Samlungen historischer Nachrichten mongolischen Volkerschaften*; Pétersbourg, 1770.
BERGMANN, *Nomadischen streifereyen unter den Kalmuken*; Riga, 1804.
HAMMER, *Gesch. der Goldnen Hordo von Kiptschack*; Pesth, 1840.
QUATREMÈRE, *Hist. des Mongols de la Perse*, *écrite en persan par Raschid-Eldin*, *publiée*, *traduite en français*, *accompagnée de notes et d'un mémoire sur la vie et les ouvrages de l'auteur*; Paris, 1836.

Au midi du lac Baïkal, la nation mongole, divisée en plusieurs tribus, habitait au milieu de hautes cimes où ne végètent que la mousse et quelque maigre arbuste s'élançant des fentes des rochers; contrée sauvage, dont les montagnes sont couvertes de glaces éternelles, les vallons de sable, et qui n'offre des prairies et des forêts de pin et de bouleau que le long des fleuves. L'élévation du sol y rend le climat plus rigoureux qu'il ne l'est d'ordinaire dans nos pays, sous la même latitude. Aussi le lac Baïkal y reste gelé quatre ou cinq mois de l'année.

Cette nation a de la ressemblance avec les Chinois : les yeux bruns, fendus obliquement et demi-fermés, avec les sourcils très-saillants : les joues protubérantes, le nez camus, les lèvres grosses, le visage et la tête ronde, la barbe rase, la stature moyenne, la taille mince et les épaules larges. Ils se coupaient les cheveux sur le sommet de la tête et à la nuque, en forme de fer à cheval ; le surplus, réuni en tresse, leur tombait derrière les oreilles. Ils se coiffaient d'un bonnet de forme basse à bord fourré, derrière lequel se rabattait une bande de dix-huit pouces de long sur autant de large; deux cordons se liaient sous le menton, et restaient flottants. Ils croisaient leur tunique sur leur poitrine, en l'attachant au corps avec une ceinture. En hiver ils portaient deux vêtements en fourrure, l'un le poil tourné en dedans, l'autre en dehors. Les jeunes filles ne s'habillaient pas autrement que les hommes, et les femmes ne s'en distinguaient que par un bonnet plus élevé. Des claies circulaires, soutenues par des perches convergentes à un anneau de fer, telle était leur habitation, qu'ils recouvraient de feutre, et d'où la fumée s'exhalait par le milieu du toit, sous lequel le feu était allumé.

Des troupeaux de bœufs, de chameaux, de moutons, de chèvres leur fournissaient la nourriture ; la chair de cheval était pour eux un régal, bien qu'ils mangeassent aussi de celle des autres animaux, soit fraîche, soit salée, et même des animaux morts de maladie; et ils s'enivraient avec du lait de jument fermenté (*coumiz*). Les peaux de leur bétail servaient à les vêtir, la laine et le crin à fabriquer du feutre et des cordes, les tendons à garnir leurs arcs et à coudre, les os à armer les flèches; ils brûlaient le fumier, faisaient des outres avec le cuir et des coupes à boire avec les cornes de l'*artac*.

Ils erraient de contrée en contrée pour trouver de la pâture

à leurs troupeaux; et quand les fourrages étaient épuisés dans un lieu, ils démontaient la hutte, la chargeaient sur leurs animaux, avec les ustensiles de ménage et leurs enfants; puis ils s'en allaient chercher ailleurs un campement où l'herbe fût intacte. Le bétail de chaque tribu était distingué par une marque. Durant l'hiver, il n'avait pour se nourrir que le peu qu'il parvenait à trouver en grattant la neige avec ses pieds; et si la saison devenait par trop rigoureuse, il en périssait beaucoup. Les chevaux n'en avaient que plus de prix en ce qu'ils étaient plus capables de résister aux intempéries du climat.

Chaque Mongol épouse autant de femmes qu'il peut en entretenir, achetant la jeune fille qui lui plaît moyennant un nombre plus ou moins grand de têtes de bétail. Mais chaque femme a son habitation séparée. Après la mort du père, le fils prend souvent ses femmes, à l'exception toutefois de sa mère. La femme s'assujettit à toutes les fatigues réservées ailleurs à l'homme, soignant les troupeaux, faisant les habillements et les feutres, traînant les chariots, montant à cheval, chargeant les chameaux. Les hommes, livrés à l'oisiveté quand ils ne sont pas à la chasse, sont rusés, rapaces, malpropres et adonnés à l'ivrognerie. Tombent-ils malades, une lance, plantée devant la hutte, indique que personne ne doit y entrer, hormis ceux qui ont à lui donner des soins. Si le malade meurt, ses parents et ses amis poussent des gémissements et se hâtent de l'ensevelir, le croyant déjà en proie aux esprits malins : on lui sert de la viande et du lait; son cheval favori est immolé sur sa tombe, dans laquelle on a soin de mettre son arc, ses flèches, ses ustensiles de ménage, pour son usage dans l'autre monde. Celui qui avait inhumé un cadavre devait se purifier en passant entre deux brasiers; la hutte du mort et tout ce qui lui appartenait devaient aussi être purifiés; et la cérémonie funèbre se terminait par un banquet. Le prince était placé, après sa mort, au milieu de sa demeure, avec une table devant lui, couverte de mets et de lait; tout ce qui se trouvait dans sa chambre était enseveli avec lui; on y ajoutait encore une jument avec son poulain, un cheval sellé et autres objets de prix. Son habitation était abattue, et son nom ne devait pas être prononcé jusqu'à la troisième génération.

Les Mongols vénéraient Tangri (le ciel) comme Dieu suprême; mais ils rendaient aussi un culte aux astres principaux et aux forces de la nature. Ils faisaient vers midi des génuflexions

au soleil, et offraient une partie de leurs boissons en libations aux corps célestes et aux éléments. Ils suspendaient à leurs huttes des *ongons*, figures de bois ou de feutre représentant des divinités, dont ils frottaient la bouche avec de la viande et du lait avant de s'en repaître eux-mêmes. Ils cherchaient à détourner la colère des génies malfaisants par des offrandes et par les prières des *cami*, ministres du culte et tout à la fois magiciens, interprètes des songes, médecins, astrologues, connaissant tous les secrets à l'aide d'esprits familiers qu'ils évoquaient au son du tambour, et rendant des oracles au milieu de contorsions et de gambades.

La nation était organisée en groupes de dix mille individus, puis de mille, puis en compagnies de cent et en pelotons de dix; et s'il survenait une guerre, on levait un ou plusieurs hommes par peloton. L'obéissance était absolue. Si le chef de cent mille individus recevait à l'extrémité du territoire, et de quelque courrier si vulgaire qu'il fût, un message du monarque, il devait obéir et se prosterner jusqu'à terre, pour recevoir la bastonnade ou tendre sa tête au tranchant du fer. Les *noyans* ou *taïschis*, gouverneurs des tribus, étaient héréditaires et relevaient du roi, qui recevait d'eux annuellement un certain nombre de têtes de bétail; ils étaient, du reste, maîtres de disposer à leur gré de la vie et des biens de leurs sujets.

Admirablement doués sous le rapport de la finesse de l'ouïe, de l'odorat et de la vue, habitués dès l'enfance à monter à cheval, à tirer de l'arc, à vivre dans les camps et à endurer les privations les plus cruelles sous un ciel extrêmement rigoureux, les Mongols étaient particulièrement propres à la guerre. Faisant usage de chevaux petits de taille, mais aussi patients que dociles, sans même se servir, pour la plupart, d'étriers de fer, qui, pour quelques-uns, étaient un objet de luxe, ils combattaient généralement à coups de flèches : leurs expéditions commençaient en automne, alors que les chevaux sont le plus vigoureux, couverts d'une armure et d'un casque en cuivre, munis d'un arc, d'un bouclier, d'un sabre, d'une lance, et ayant chacun plusieurs chevaux. Ils emportaient une tente, une outre pour le lait, et une chaudière; souvent aussi ils traînaient à leur suite une portion de leurs troupeaux, pour leur fournir des vivres. S'ils avaient une rivière à traverser, ils attachaient à la queue de leurs chevaux un sac rempli de leurs

harnais; et, s'en servant comme d'un point d'appui, ils passaient ainsi le fleuve.

Tels étaient les peuples, et tels sont encore leurs débris, qui, sous le nom de Mongols, fondèrent en très-peu de temps l'empire le plus vaste qui ait existé sous le soleil. Ils devinrent, d'un jour à l'autre, le plus remarquable de tous les peuples de l'Asie; et le rapprochement de deux nations qui habitaient aux extrémités opposées du monde exerça une grande influence sur les usages, la politique, le commerce et les sciences. Mais, avant l'époque où leurs gestes se trouvèrent rapportés dans les annales des peuples nombreux qu'ils assujettirent, leur histoire est tout à fait obscure, leur origine est controversée, et leur nom même incertain. C'est donc avec peu de raison qu'on a voulu appliquer ce nom, comme une dénomination primitive, pour désigner une des variétés de l'espèce humaine, celle qui se distingue par des paupières gonflées et remontant vers les tempes, une face écrasée, des joues saillantes, des cheveux noirs, lisses et rares. On ne trouve ce nom mentionné qu'au dixième siècle par les Chinois, qui l'écrivent *Mong-ou* ou *Mong-ko-ssu*; or, selon les traditions indigènes, ils ne le prirent que sous Gengis-khan, en 1189; ils s'appelaient auparavant *Bida*. Le nom de Mongols sert aujourd'hui à désigner ceux qui parlent un même groupe de langues à l'est et à l'ouest de l'Altaï, c'est-à-dire les Mongols proprement dits ou Kalkha, les Éleuts ou Kalmouks, les Tourgan, les Zungars, les Bouriats de Sibérie.

Mais ne font-ils qu'un avec les Tartares, dont souvent on leur donne le nom? Quelques-uns le nient tout à fait, en se fondant sur les caractères des tribus mongoles qui subsistent encore, et qui diffèrent des Tartares complétement sous le rapport physiologique, bien qu'ils s'en rapprochent pour le langage. D'autres les croient une tribu de Tartares confondus d'abord avec les Tung-nou dans les annales chinoises, puis, dans le neuvième siècle, distingués par le nom de *Mo-ho*, et supposent que des Mo-ho septentrionaux sortirent les Tartares modernes et les Mongols; des Mo-ho méridionaux les Toungouses, tels que les You-tchin et les Mandchoux, qui aujourd'hui dominent en Chine (1). A l'époque où les Kitans s'agran-

(1) Voyez à ce propos RITTER, *Géolog. en rapport avec la nature et l'hist. des hommes*, part. II, liv. II, *Asie*.
PRICHARD, *Recherches*, etc., II, p. 283.

dirent, les Mo-ho furent dispersés, et se partagèrent en trois hordes (1) : l'une d'elles se soumit aux vainqueurs; une autre s'enfuit au nord de la Corée, chez les Fou-hé; la troisième se réfugia sur le versant méridional des monts Inscham, vers le 103° de longitude orientale au nord de la Chine, et dans le Tangut, à l'ouest de l'Hoang-ho supérieur, sous le nom de Tatars.

Le dernier jour de chaque année, les descendants de Gengis-khan faisaient battre en leur présence un fer chaud, en remerciant Dieu de ce que, selon leurs traditions, les Mongols ayant été vaincus deux mille ans auparavant, et tous exterminés, deux couples avaient pu échapper, et se réfugier dans la vallée d'Erguène-coun. Ils y multiplièrent à ce point que, ne pouvant plus tenir dans ces étroites limites, leurs descendants amoncelèrent dans une mine tant de bois et de charbon que tout le fer qu'elle contenait se fondit, et laissa ouvert un large passage, d'où sortirent plusieurs tribus pour aller s'établir sur les rives de l'Ho-nan, du Kéroulun et du Toula. Dunbun-Bayan, l'un de leurs chefs, laissa une jeune veuve nommée Alung-Goa, qui, étant devenue enceinte quelques années après, assura qu'un rayon de soleil, en pénétrant pendant son sommeil par le toit de sa chambre, s'était transformé en un beau jeune homme qui l'avait rendue mère de trois fils. De cette souche sortit une série de rois et de héros, parmi lesquels leurs chantres célébrèrent particulièrement Koubilaï, la terreur des Chinois. Sa voix résonnait comme le tonnerre dans les montagnes; il brisait un homme en deux comme l'aurait fait un ours ou comme on le ferait d'une flèche; durant l'hiver, il se couchait nu près d'un foyer embrasé, sans rien sentir des étincelles ou des tisons qui s'en élançaient sur son corps; et le matin il croyait avoir été piqué par quelque insecte. A son retour de la Chine, il fut assailli par les Mongols de la tribu de Dourban; le peu d'hommes qui le suivaient furent dispersés, et lui-même fut réduit à fuir vers un étang, où son cheval s'enfonça jus-

KLAPROTH, *Asie polyglotte*, p. 235.
VIREY, qui croit les Tartares de famille mongole.
BLUMENBACH, qui les croit Caucasiens.

(1) *Ordou*, dont nous avons formé horde, signifie proprement la réunion de huttes et de tentes où habite le prince avec sa famille. Ils appellent *yourte* le territoire particulier soit d'un prince, soit d'un chef de tribu ou de famille.

qu'au cou. Koubilaï s'élança de la selle, et sortit du marais; alors les Dourbans, dédaignant de le poursuivre, s'éloignèrent en disant : *Que peut faire un Mongol désarçonné?* Le bruit de sa mort se répandit; mais à peine les ennemis s'étaient-ils retirés que, saisissant son cheval par la crinière, il l'avait tiré hors de la fange, et était revenu parmi les siens en chassant devant lui une troupe de chevaux qui appartenaient à la tribu ennemie.

Gengis-khan. D'un descendant de Koubilaï naquit Témudjin, qui, n'étant âgé que de treize ans, succéda à son père dans le commandement des hordes mongoles. Quelques-unes cependant trouvèrent indigne d'elles d'obéir à un enfant; ce qui, en dépit du rang qu'occupait sa mère, le réduisit à de pénibles extrémités. Il fut même enlevé par les ennemis, et ne parvint à se sauver qu'à grand'peine en se plongeant dans un étang et en tenant seulement ses narines hors de l'eau. Une autre fois, il tomba, la bouche et la gorge traversées d'une flèche; mais un ami, en faisant fondre de la neige sur des pierres rougies, dégagea le sang caillé dans ses plaies, et lui rendit la respiration, tandis qu'un autre tenait, pendant toute une nuit, son manteau étendu, avec ses bras, au-dessus du blessé, pour le garantir de la neige qui tombait à flocons. Ces deux amis obtinrent le privilége de *terkan*, en vertu duquel ils étaient exempts de toute charge, pouvaient librement s'approcher du prince, et commettre impunément huit délits.

Prêtre Jean. La valeur personnelle de Témudjin ne tarda pas à lui procurer des alliés et des sujets : s'étant confédéré avec Ong-khan,
1203. chef des Kéraïtes et chrétien, il remporta plusieurs victoires sur les hordes tartares, qui se liguèrent en vain pour s'opposer à leurs progrès. Témudjin soumit ensuite les Kéraïtes eux-mêmes, et le crâne de leur chef, converti en coupe, épouvanta ses ennemis. Ce fut alors le tour des Tartares, la plus riche des nations au nord de la Chine, qui furent exterminés sans distinction, Témudjin ayant défendu d'accorder merci à qui que ce fût. Ce nom de Tartares survécut pourtant, et il fut même appliqué à leurs vainqueurs, à l'imitation des Chinois, qui appelaient Tatars tous les nomades du Nord; ce nom se propagea aussi en Occident, bien que les Mongols le répudiassent comme appartenant aux vaincus.

Témudjin employa avec un égal succès les deux principaux moteurs des actions humaines, des récompenses à ses amis,

des châtiments à ses ennemis : il promettait aux uns une part du butin, tandis que des chaudières d'eau bouillante attendaient ceux qui osaient lui résister. Il en arriva jusqu'à jeter un regard avide sur la Chine, contrée aussi riche par la nature que par l'industrie. Mais, avant d'entreprendre de nouvelles conquêtes, il résolut de prendre un nom digne du chef de tous les Tartares nomades. Ayant donc convoqué tous les chefs des tribus près 1206.
des sources de l'Ho-nan, il y fit arborer un étendard formé de neuf queues de bœufs blancs; et Ghoukdjou, devin (*kam*), qui jouissait parmi ces hordes d'une grande réputation, annonça, au nom du ciel, que le titre de Gour-khan, c'est-à-dire grand khan, n'était plus assez pour Témudjin, et qu'il devait prendre celui de Gengis-khan, ou khan des khans. Il accomplissait sa quarante-quatrième année quand il fut salué de ce nom.

Ce devin se flattait sans doute d'accroître par là son crédit et son autorité; mais il ne connaissait guère combien la gratitude des grands dure peu une fois que le besoin est passé. Gengis-khan, ennuyé de ses prédications, le fit chasser et tuer; puis il continua ses expéditions dans le Tangut, c'est-à-dire au nord du Chen-si, en soumettant les Kirghiz, les Kem-kemdjoutes, les Oïrates et les Oïgours. Enhardi par ces succès, il envahit la Chine septentrionale; quatre-vingt-dix villes furent prises d'assaut ou par famine; et comme il connaissait tout le respect des Chinois pour leurs ancêtres, il plaça en tête de ses colonnes les vieillards prisonniers. Mais bientôt il confia la suite de cette entreprise à un général qui, ainsi que nous le verrons bientôt, soumit tout l'empire; et il se dirigea vers l'occident.

Ses conquêtes avaient étendu son territoire jusqu'aux confins de l'empire kharizmien, qui s'était élevé sur les ruines des Seldjoucides. On appelle Khovaresm ou Kharizm cette contrée assez resserrée qui s'allonge en serpentant entre l'Oxus et la mer Caspienne, du Khorassan au pays des Turcomans; pays tantôt libre, tantôt dépendant des Seldjoucides, jusqu'au moment où l'esclave Noustékin, s'étant élevé aux premières dignités, puis au gouvernement du pays, s'en était fait prince indépendant. Aladin Tékesc, son petit-fils, fut le premier à arborer sur sa bannière le croissant, qui fut adopté ensuite par les Ottomans, avec lesquels il ne faut pas confondre la nation intrépide qui osa résister à Gengis-khan. Il était d'usage, sous les monarques seldjoucides, que la musique militaire jouât cinq fois à l'heure des cinq prières; vingt-sept princes, qui en fai-

saient partie, battaient sur des tambours dorés, avec des baguettes incrustées de perles. Aladin ordonna que cet usage continuât sous ses descendants, mais deux fois par jour seulement, au lever et au coucher du soleil. Il conquit la Perse; mais la prospérité dont ce pays jouissait sous les califes avait déjà disparu sous l'invasion des Ogouses, race de Turcs.

1208. Aladin Mohammed, se trouvant maître de tout le Kharizm, refusa le tribut qu'il payait à l'empire de Cara-kitaï, subjugua
1210. quelques idolâtres du Turkestan, et ensuite la Transoxiane; il transféra alors sa résidence à Samarcande, et occupa la principauté des Gourides ou Ghaurides de l'Inde, en pénétrant jusqu'au Gange.

Nasser, calife de Bagdad, avait employé tous ses efforts à opposer une digue aux Kharizmiens, non avec ses propres armées, car il n'en restait plus au successeur du prophète, mais avec celles des princes musulmans. Pour s'en venger, Aladin songea à enlever le pontificat aux Abbassides. Les raisons ne manquèrent pas aux ulémas pour justifier l'entreprise. Le nom de Nasser fut banni des prières, et les descendants d'Ali crurent qu'enfin était venue l'heure d'un triomphe longtemps attendu. Le sultan répondit aux ambassadeurs du calife, qui lui répétaient les paroles par lesquelles le prophète ordonne de respecter la famille d'Abbas, que les plus grands maux endurés par cette famille étaient l'œuvre de ses propres membres, dont la plupart naissaient en prison et y passaient leur vie; qu'il n'apercevait dans Nasser aucune des vertus propres à le rendre digne de ce rang sublime, et que celui qu'il y mettrait les posséderait réellement.

Mais il fut détourné du projet d'assiéger Bagdad par les expéditions menaçantes des Mongols; il dut même, pour conjurer le péril, partager entre ses quatre fils les provinces de la Perse, conquête récente, et par conséquent encore mal affermie.

De grands mécontentements s'y étaient élevés par l'arrogance et les excès des *Turcomans*. Ce nom, qui signifie semblable aux Turcs, fut donné en persan aux soldats de Mohammed, qui étaient Turcs en effet, mais dont le langage et les mœurs avaient subi de graves modifications; la même répulsion s'attachait aux Kancals, qui, des plaines sablonneuses situées près de la mer Caspienne, s'étaient transplantés dans l'empire du Kharizm, où ils avaient acquis de l'importance par leur valeur, et dont l'orgueil se croyait tout permis. De cette nation était issue

Turcan-Katouna, mère de Mohammed, femme d'une volonté énergique, qui s'intitulait souveraine du monde, reine de toutes les femmes et dont les ordres n'étaient pas moins obéis que ceux de son fils.

Gengis-khan envoya en présent à Mohammed de l'argent en barres, des vessies de musc, des morceaux de jaspe, des habits d'une laine blanche très-fine, en lui demandant la liberté du commerce et le vasselage. Ils commencèrent, en effet, à entretenir des relations amicales; mais Mohammed fit mettre à mort quatre cent cinquante individus venus en qualité de marchands, et qu'il regarda comme des espions de Gengis-khan; en apprenant cette nouvelle, le chef des Mongols en pleura de rage. Ayant gagné le sommet d'une montagne, il s'y prosterna la face contre terre, ses habits flottants, la tête nue, en implorant la vengeance du ciel; et il y passa trois jours et trois nuits en prières et en mortifications. Mohammed l'exaspéra par de nouveaux actes de perfidie, se vantant d'être élu de Dieu pour exterminer les idolâtres; et afin que les faits suivissent les menaces, il rassembla des troupes supérieures en nombre et en discipline à celles du Mongol; mais, bien qu'il fût en état de se promettre une victoire à la première rencontre, il comprit quels terribles ennemis il avait provoqués.

Gengis-kan, ayant réuni les membres de sa famille et ses 1218.
principaux officiers, résolut d'entreprendre une nouvelle guerre contre Mohammed, et d'en finir avec lui. En vain celui-ci lui opposa quatre cent mille Persans; il les écrasa à la tête de sept cent mille Mongols, accoutumés à une obéissance aveugle. Gengis-khan occupa en vainqueur la Transoxiane, et prit Boukhara. A son entrée dans cette ville, comme il passait devant la mosquée, il demanda si c'était le palais du sultan; lorsqu'on lui eut répondu que c'était la maison de Dieu, il y entra, monta dans la chaire, et dit : *La campagne est dépourvue, donnez à manger à vos chevaux.* On en amena aussitôt : les livres saints servirent de litière et leurs caissons de mangeoires; on apporta du vin; les barbares firent venir des danseuses, des cantatrices, et se livrèrent à la joie et à la débauche, tandis que les docteurs scandalisés étaient obligés de soigner les chevaux.

Après avoir fait réunir les habitants de la ville dans une plaine, Gengis-khan, monté sur une estrade, demanda quels étaient les plus riches parmi eux; lorsqu'on lui en eut indiqué

deux cent quatre-vingts, il leur reprocha les perfidies du sultant, en ajoutant : *Je suis le fléau de Dieu; et si vous n'étiez pas bien chargés de péchés, Dieu ne m'eût pas lancé sur vos têtes. Je ne vous demande pas les richesses qui sont sur terre, car celles-là nous saurons bien les trouver nous-mêmes; mais je vous demande celles qui sont enfouies.*

1220. La ville fut mise à sac et les riches furent livrés aux tortures. Les habitants, après avoir été témoins du déshonneur de leurs femmes, furent partagés entre les Mongols ; enfin le feu dévora les édifices.

Bientôt après, cette horde farouche, suivant la délicieuse vallée de Sogd, remplie de jardins et de somptueuses maisons de campagne, alla assaillir Samarcande, en poussant devant elle ses prisonniers. Mohammed Aladin, dont toute l'arrogance avait fait place au découragement, ne savait plus que résoudre ; et comme il voyait les citoyens creuser un fossé autour de Samarcande, il secoua la tête, en s'écriant : *Que les Mongols y jettent seulement leurs fouets, et cela suffira pour le combler.* Si quelque courage restait encore aux habitants, ils le perdirent à ces paroles de désespoir, et se décidèrent à capituler. Aussitôt la ville fut démantelée, pillée, et mise à feu et à sang. Trente mille guerriers kancals périrent égorgés de sang-froid; une foule d'habitants eurent le même sort. Les autres furent partagés entre les vainqueurs ou cruellement rançonnés, et cette riche province fut dévastée entièrement. Aboul-Farug al-Sandjar, poëte persan, qui parvint à échapper aux Tartares, s'écriait : *Le soleil ne se lève plus que de l'occident. Toute allégresse est bannie de l'univers, et les hommes ne paraissent nés que pour souffrir. Dans tant de pays que j'ai parcourus, je n'ai trouvé âme vivante; et si par hasard j'ai rencontré quelques humains, je n'ai vu en eux que deux sources de larmes.*

La terreur que répandaient ces sauvages destructeurs était telle que la population abattue, découragée n'osait même résister. « J'ai entendu raconter, dit Ibn al-Athir, beaucoup de « faits qui sont à peine croyables, tant Dieu avait répandu « d'épouvante dans les cœurs. On dit qu'un cavalier tartare « entra tout seul dans un village très-peuplé de la Mésopotamie, « et se mit à massacrer les habitants l'un après l'autre sans « qu'aucun d'eux fît mine de se défendre. Un autre, n'ayant point « d'arme pour tuer un prisonnier, lui ordonna de se coucher « à terre pendant qu'il irait chercher une épée, et il égorgea

« le malheureux, qui l'avait attendu sans bouger. Voici ce « qu'un autre m'a raconté : étant en voyage avec dix-sept per- « sonnes, nous vîmes arriver un cavalier tartare, qui nous or- « donna de nous lier les uns aux autres les mains derrière le « dos. Mes compagnons firent ce qu'il commandait; je leur « dis : *Il est seul, tuons-le et fuyons;* mais ils répondirent : « *Nous avons peur.* Et moi : *Il vous égorgera, tuons-le ; et peut- « être que Dieu nous aidera à nous sauver.* Sur ma foi, aucun « n'osa le faire ; mais je le frappai d'un coup de poignard, et « nous nous enfuîmes tous. »

Turcan-Katouna, ne croyant pas aux promesses insidieuses de Gengis-khan, s'enfuit après avoir fait égorger tous les princes dépossédés par Mohammed; mais elle fut prise avec le sérail du sultan. Les Mongols tuèrent les fils de Mohammed, et se partagèrent ses femmes. Turcan-Katouna fut envoyée mourir en Tartarie, et Mohammed, toujours fuyant devant l'orage qu'il avait provoqué, ne parvint qu'avec les plus grands efforts à échapper à ceux qui le poursuivaient. Réduit à manquer du nécessaire après avoir été l'un des plus puissants monarques d'Orient, il mourut dans une île inhabitée de la mer Caspienne, où l'on ne trouva pas même un linceul pour ensevelir celui qui avait dépouillé tant de princes.

Le Kharizm fut traité avec la même férocité que les autres provinces. A Balkh, ville enrichie par le commerce, les Mongols firent sortir les habitants sous prétexte de les compter, et les égorgèrent tous jusqu'au dernier; puis ils mirent le feu à la ville. Nichapour, qui avait été la métropole du Kharizm sous la descendance de Chosroès, déjà détruite en 1153 par les Turcs Ogouses, puis en 1208 par un tremblement de terre, avait relevé ses fortifications et s'était repeuplée; trois mille balistes et cinq cents catapultes défendaient ses remparts. Mais les Mongols l'assaillirent avec un nombre égal de balistes, trois cents catapultes, sept cents machines à projectiles incendiaires, quatre mille échelles, deux mille cinq cents charges de pierres.
Bientôt ils l'eurent forcée ; et, pendant quatre jours, ils y mas- 1221.
sacrèrent tout, jusqu'aux chiens. Le vainqueur, instruit que quelques malheureux avaient échappé à cette boucherie en se couchant parmi les cadavres, ordonna de décapiter tous ces corps gisants ; et des pyramides distinctes de têtes d'hommes, de femmes, d'enfants s'élevèrent aussitôt, horrible monument de la ruine définitive de l'ancienne capitale de Sapor. Ailleurs,

l'ordre était donné d'anéantir tout, gens et biens. Dans Hérat il périt, dit-on, seize cent mille personnes ; et comme le fils de Gengis-khan s'excusait auprès de lui d'avoir épargné quelques malheureux par compassion : *Je te défends*, lui répondit-il, *d'avoir de la compassion ; c'est un signe de faiblesse*. Et comme le spectacle de ces massacres était pour ces barbares un objet de triomphe, à chaque millier de cadavres qu'ils entassaient, ils en plaçaient un les pieds en haut et la tête en bas, pour les compter facilement.

Avant d'envahir une contrée, Gengis-khan envoyait dire au prince qui y commandait : *Si tu ne te soumets pas, Dieu seul sait ce qui adviendra de toi*. Quand le prince se déclarait vassal, il devait donner des otages, recevoir des gouverneurs mongols, payer un gros tribut, qui le plus souvent était du dixième de toutes les productions, y compris les hommes. Ainsi s'accomplissait lentement la ruine du pays, tandis que dans ceux qui étaient conquis de vive force la destruction était instantanée. Les Mongols n'y entraient pas en un seul corps, mais par bandes détachées, qui, sans s'occuper de l'armée ennemie ni des forteresses, se débandaient en égorgeant tout ; le seul moyen de salut était d'échapper à leurs regards. Lorsque plus tard ils envahirent la Hongrie, ils entouraient des villages entiers, et les brûlaient avec tout ce qu'ils contenaient. Dans les villages, ils réunissaient tous les habitants sur la place, et, les mettant dans la plus complète nudité, les égorgeaient l'un après l'autre. Pour amuser leurs enfants, ils leur donnaient à briser à coups de marteau la tête des enfants ennemis. Les plus robustes étaient gardés pour être esclaves, après qu'on leur avait coupé les narines et les oreilles. Les femmes exerçaient leur colère sur les femmes, massacrant les plus belles, et donnant leur chair à manger aux maris, laissant la vie aux laides pour s'en servir comme d'esclaves. Il semblait, en un mot, que ces barbares voulussent réduire le monde en une vaste steppe pour y faire paître librement leurs troupeaux.

De redoutables catapultes, manœuvrées par des prisonniers, battaient les murailles des forteresses qui ne s'ouvraient pas immédiatement devant les Mongols ; ils employaient aussi le feu grégeois, l'eau des fleuves, les mines, les stratagèmes les plus subtils et les plus perfides. Les Chinois surent cependant faire usage contre eux d'une arme terrible, que les Européens ne connurent que plus tard. On rapporte en effet que, lorsque

Gengis-khan assaillit Kaï-fung-fou, les assiégés se servirent contre les Mongols de « *pao à feu* qui lançaient des morceaux de « fer, en forme de ventouses, remplis de poudre ; quand le « feu s'y communiquait, ils éclataient comme le tonnerre, au « point que le fracas s'étendait à cent *li*. L'endroit où ces pro- « jectiles tombaient se trouvait brûlé, le feu s'étendant à plus « de deux mille pieds à la ronde, et les cuirasses qu'ils attei- « gnaient étaient traversées de part en part. » Les Mongols, pour s'en garantir, se creusaient des chambres souterraines ; mais les assiégés, pour les débusquer, attachaient ces globes avec des chaînes de fer, pour les descendre du haut de la muraille ; puis, lorsqu'elles étaient arrivées aux chambres souterraines, ils y mettaient le feu au moyen d'une mèche, et foudroyaient les travailleurs.

1232.

Bombes.

Aussi dénués de sentiments chevaleresques qu'ils l'étaient d'humanité, les Mongols fuyaient sans honte, trahissaient sans remords. La campagne finie, ils entraient dans leurs quartiers pour quelques mois, afin surtout de reposer leurs chevaux, commençant par ravager le pays à plusieurs milles à la ronde, puis s'abandonnant à de grossiers plaisirs.

Les esclaves qu'ils faisaient par milliers étaient plus à plaindre que ceux à qui ils donnaient la mort : nus, sans nourriture, les hommes se voyaient contraints aux plus rudes fatigues ; les femmes, arrachées aux cloîtres des chrétiens ou aux retraites voluptueuses des mahométans, restaient exposées au libertinage effronté d'une soldatesque immonde. Gengis-khan demanda un jour à ses officiers quel était le plus grand plaisir qu'un homme pût goûter. On lui répondit : *Aller à la chasse au printemps sur un beau cheval, avec un bel autour au poing, et le voir saisir la proie.*

Le chef secoua la tête, et reprit : *Non : la plus grande jouissance est de vaincre ses ennemis, de les chasser devant soi, de leur ravir ce qu'ils possèdent, de voir en larmes tous ceux qui leur sont chers, de monter leurs chevaux, d'embrasser leurs filles et leurs femmes.*

Djélal-Eddin Mankberni, le plus résolu des fils de Mohammed et le seul qui lui eût survécu, s'était échappé du Kharizm et sauvé vers le Khorassan. Arrivé à Gazna, où s'étaient ralliés beaucoup de Turcomans, il s'y vit bientôt obéi d'un corps de soixante à soixante-dix mille cavaliers. A leur tête, il surprit et battit plusieurs fois des détachements mongols. Mais, ayant osé

affronter Gengis-khan lui-même, il fut vaincu, malgré des prodiges de valeur : étant parvenu pourtant à s'ouvrir un passage sur les cadavres ennemis, il jeta sa cuirasse, courut vers le Sind, et s'y précipita d'une hauteur de vingt pieds, le bouclier sur l'épaule, l'étendard à la main ; il le traversa à la nage, tandis que Gengis-khan, émerveillé, le montrait en exemple à ses fils. Rejoint sur l'autre rive par un petit nombre des siens, mais manquant de tout, il se dirigea sur Dehli, où dominait un Turc qui, avec le roi de Lahor, était le plus puissant des petits princes devenus indépendants après la chute de l'empire des Gourides.

Les Mongols ne tardèrent pas à porter la désolation dans le cœur de l'Inde tandis que Gengis-khan finissait de soumettre et de ravager le Khorassan. Puis, soit caprice, soit satiété, après tant de sang répandu, il résolut de retourner dans la Mongolie, par l'Inde et le Thibet. Il ordonna de faire nettoyer par les prisonniers, dont le nombre s'élevait jusqu'à vingt et trente pour chaque tente, une énorme quantité de riz ; puis il les fit tous égorger dans une nuit. Voyant ensuite qu'il lui serait extrêmement difficile de passer par le Thibet, il reprit la route qu'il avait suivie pour entrer en Perse, massacrant les quelques malheureux qui étaient revenus parmi les ruines des cités, et
1224 détruisant les blés sur son passage ; ce qui réduisit à périr de faim les habitants réfugiés dans les bois, tandis que les troupeaux qui suivaient l'armée suffisaient à sa subsistance.

Il avait eu pour compagnons dans ses expéditions ses fils et ses neveux, aguerris au massacre par ses exemples ; en même temps ses généraux étaient allés porter l'épouvante jusqu'en Europe. Douschi ou Touchi soumit le Kaptchak, c'est-à-dire les immenses vallées méridionales du Volga et de l'Oural, appelées par les anciens Scythie en deçà de l'Imaüs et Sarmatie asiatique. Cette contrée avait pour habitants des peuplades qui avaient survécu à l'empire turc, les Petchenèques, les Uzes, dits ensuite Polovtzes par les Russes, c'est-à-dire habitants des plaines, Cumans par les Hongrois et les Grecs ; de là le nom de Cumanie resté à ce pays, d'où émigrèrent alors dix mille familles qui furent accueillies par l'empereur Jean Ducas et d'autres qui se réfugièrent en Russie. Après avoir fait le tour de la mer Caspienne, franchi le Caucase et traversé les gorges de Derbend, Douschi défit un reste d'Alains, et se mit à la poursuite des Uzes, qui souvent infestaient le territoire des po-

pulations slaves et inquiétaient Kiev, et qui, se réunissant alors aux Russes, tentèrent d'arrêter les Mongols; mais ils furent vaincus à Kalkha. 1223.

Quand les Polovtses, assaillis sur le Don par les Mongols, réclamèrent l'assistance des Russes, les princes assemblés à Kiev, comprenant bien que, leurs voisins une fois écrasés, le même sort les menaçait, résolurent de faire cause commune avec eux contre les Mongols; et, bien que ceux-ci protestassent n'avoir point d'intentions hostiles à leur égard, ils tuèrent leurs ambassadeurs. Une bataille fut livrée à Kaleza; les Russes y furent défaits, et leurs débris poursuivis jusqu'au Dnieper. Mais là un ordre de Gengis-khan rappela les Mongols pour de nouvelles entreprises. 1223. 30 mai.

Souboutaï, qu'il avait chargé de poursuivre les Kharizmiens, s'empara de leurs immenses trésors, et reçut la soumission du prince chrétien de la Géorgie résidant à Tauris, qui avait en vain tenté de lui résister en s'alliant avec les princes de l'Adzerbaïdjan et de la Mésopotamie. Puis il établit son camp dans la plaine de Mougan, qui devint ensuite la résidence habituelle des généraux mongols et des descendants d'Houlagou. 1225.

Après avoir abattu en six ans l'empire qui embrassait Balkh, Boukhara, Samarcande, le Turkestan, le Khorassan, le Kharizm, le Mawarannahar et une grande partie de la Perse, jusqu'à l'Inde, Gengis-khan choisit Kharakorum pour capitale de ses États. Cette ville appelée Holin par les Chinois, est située presque au même degré de latitude que Paris, entre les fleuves Toula et Orkhon. Le terrible Mongol était rentré en Chine pour y renverser la dynastie des Hia, quand la mort le surprit au milieu des massacres et des victoires. Il dit à ses fils avant d'expirer : *Je vous ai conquis, avec l'aide de Dieu, un empire si vaste que dans un an on ne peut arriver du centre à ses extrémités. Voulez-vous le conserver, restez unis; opérez de concert pour écraser vos ennemis et élever vos amis. Un seul de vous doit occuper le trône, et je désigne pour y monter le troisième, Oktaï.* Après avoir indiqué ce qu'il fallait faire pour obtenir la victoire, et ordonné de tuer le roi des Toungouses dès qu'il aurait capitulé, il rendit le dernier soupir à l'âge de soixante-six ans, dont il avait régné vingt-deux. Mort de Gengis-khan. 1227. 18 août.

Comme il avait recommandé de cacher sa mort, il fut transporté secrètement dans la Mongolie, et l'on tua tous ceux qui rencontrèrent le convoi dans ce long trajet. Dès qu'il fut arrivé

à la grande horde, la mort du khan fut proclamée; les chefs de son immense empire accoururent pour le pleurer, puis il fut enseveli dans les montagnes du Bourkan-Caldoun, et la forêt qui s'éleva à l'entour de sa tombe devint la résidence royale de ses successeurs.

Gengis-khan fut considéré comme un dieu par la nation mongole, qu'il avait tirée de la misère et de l'obscurité pour l'élever à une puissance formidable. Il voulait, disait-il, soumettre à ses armes le monde entier, dont Dieu lui avait donné l'empire; et, ne pouvant terminer la tâche qu'il avait commencée, il la transmit à ses fils. Il dut ses triomphes à la valeur la plus audacieuse, jointe à l'astuce la plus profonde; ses exploits nous représentent moins un homme qu'un fléau dévastateur, peste, incendie, tremblement de terre, une de ces forces de la nature qui, sourdes aux gémissements des victimes, consomment irrésistiblement leur œuvre de destruction. Il fut puissamment secondé par l'obéissance absolue des siens. Il voulait que ses officiers tinssent toujours leurs hommes prêts à sauter à cheval au premier signal : *Celui qui commande bien une dizaine d'hommes*, disait-il, *mérite que je lui en confie un mille. Mais si un chef de dix conduit mal les siens, je le punis de mort avec sa femme et ses enfants, et j'en choisis un autre dans la dizaine. J'en fais autant avec les chefs de cent, de mille, de dix mille.*

Il ajoutait : *J'ai confié le commandement à ceux qui réunissaient le talent et la valeur, les bagages à ceux qui étaient adroits et diligents; aux gens lourds, je leur mettais un fouet à la main, et je leur faisais garder les troupeaux. En occupant ainsi chacun selon sa capacité, et en maintenant l'ordre et la discipline, j'ai vu ma puissance s'accroître de jour en jour comme la nouvelle lune.*

Ce conquérant, doué du génie de la destruction, fut pourtant aussi le législateur de son peuple. L'*Ouloug yassa*, recueil de ses lois, écrit en langue mongole avec des caractères oïgoures, était consulté avec vénération dans les circonstances importantes. Non-seulement il nettoya les routes de la Tartarie des bandes qu'y jetaient les tribus nomades, mais encore il y institua des postes comme en Chine. Il se vantait d'avoir établi l'ordre et la justice parmi les siens, chez qui régnaient avant lui l'insubordination et la défiance. Il punissait de la peine capitale l'homicide, le vol, l'adultère, la sodomie, celui qui laissait périr pour la troisième fois les capitaux qu'on lui avait confiés,

celui qui recélait les esclaves fugitifs, les objets volés ou l'arme qu'un autre avait laissé tomber en combattant, celui qui usait de sortiléges pour faire du mal, ou celui qui dans les duels favorisait l'un des adversaires contre l'autre. Quant aux vaincus, leur vie était tarifée; celle d'un musulman coûtait quarante balisks d'or, celle d'un Chinois la valeur d'un âne, etc.

Dans l'opinion des Mongols, nul ne devait au printemps et en été se baigner dans une eau courante, y plonger ses mains ou y puiser avec un vase d'or ou d'argent, ce qui, selon eux, attirait la foudre, dont les éclats sont fréquents dans ces régions. Si quelqu'un d'entre eux était atteint du tonnerre, on éloignait sa hutte et sa famille; lorsqu'un prince venait à mourir, aucun des siens, pendant trois ans, ne pouvait entrer dans sa tente; tout ce qui lui avait appartenu devait être purifié entre deux feux. Conformément à ces idées, Gengis-khan défendait sévèrement de répandre de l'urine dans l'eau ou sur les cendres, de jeter dans un courant les tisons du foyer, les restes d'une table ou d'un plat, d'y laver ses mains ou ses vêtements. Quiconque égorgeait des animaux à la manière des musulmans devait être égorgé lui-même; il fallait leur ouvrir la poitrine, y introduire la main, et leur arracher le cœur. Quiconque se présentait pouvait s'asseoir dans les banquets, et devait avoir part aux mets servis sur la table; mais les Mongols composaient leurs mets avec les choses même les plus repoussantes (1).

Gengis-khan recommandait de ne pas favoriser une religion plus qu'une autre, mais de les traiter toutes également, la Divinité ne s'inquiétant guère de quelle manière on l'honorait. Il exempta en conséquence de contributions et de charges publiques les ministres de tous les cultes, ainsi que les pauvres, les médecins et les savants.

Il avait cinq cents femmes et concubines, l'élite des beautés mongoles et des captives : chaque capitaine devait passer en revue les femmes tombées aux mains de sa compagnie, pour faire présent au roi et aux princes de celles qui réunissaient le plus d'attraits.

(1) *Cibi eorum sunt omnia quæ mandi possunt; vidimus eos etiam pediculos manducare.* JEAN CARPINO.

CHAPITRE XIII.

LES GENGISKHANIDES.

Gengis-khan avait partagé ses États et son armée entre ses fils; mais les rivalités n'ayant pas tardé à éclater entre eux, ils convinrent d'élire, conformément à son intention, un empereur, qui fut Oktaï. Alors tous, la tête découverte et la ceinture rejetée sur l'épaule, firent devant lui neuf génuflexions et célébrèrent le banquet solennel, en prononçant le serment : *Tant que restera de ta postérité le moindre brin de chair qui, jeté dans l'herbe, empêche le bœuf de la manger; qui, mis dans sa pâtée, empêche le chien d'y goûter, nous ne placerons sur le trône aucun prince d'une autre race.* Le nouvel empereur distribua généreusement de riches présents, honora l'ombre de son père d'un festin magnifique, et, faisant choix de quarante jeunes filles parmi les plus belles, *il les envoya le servir dans l'autre monde.*

Oktaï.

Il commença par mettre quelque ordre dans les finances, et limita le pouvoir des gouverneurs, d'après les conseils de Yélioui-Coutsaï, qui lui dit : *L'empire a été conquis à cheval; mais il ne peut se gouverner à cheval.*

Il fit partir alors trois armées pour conduire à fin les conquêtes paternelles. L'une d'elles se dirigea vers la Perse, contre Djélal-Eddin qui, de retour de l'Inde, avait reconquis plusieurs provinces; une autre contre les Kaptchaks et les Bulgares;
1234. lui-même, avec la troisième, marcha sur la Chine, où il eut bientôt exterminé la dynastie des Kin. Ses courtisans lui ayant remontré qu'il ne lui convenait pas de s'exposer aux fatigues et aux périls de la guerre, il se rendit à leurs raisons, et laissa triompher ses généraux. Il se mit alors à construire des édifices avec une partie des sommes considérables versées au trésor par Yélioui-Coutsaï (Yé-liu-tchou-tsaï), qui administrait les finances avec habileté, émettait des billets de banque, et cherchait à introduire parmi les Mongols la civilisation chinoise avec ses colléges et ses concours.

L'armée destinée à conquérir les pays à l'ouest du Volga

s'avança sous le commandement de Batou, et soumit les Bulgares, les Kaptchaks, la Russie, la Circassie, la Galicie et la 1236.
Pologne. Gengis-khan avait imposé à ses quatre fils l'obligation Inde.
de fournir chacun un régiment pour garder l'Inde : cette force fut employée à envahir la partie du nord et à prendre Lahor, 1241.
qui fut livré au pillage. Alors Delhi se révolta contre le sultan Moïzzaddin Baramschah, à l'instigation d'un ministre perfide, Néjam-al-Moulk, qui tua son maître et lui substitua Aladdin 1242.
Massoudschah, tandis que les Mongols envahissaient par le Kandahar la contrée du Sind.

Oktaï meurt; les plaisirs de la chasse et de la table avaient abrégé ses jours. Bien différent de son père, il était d'un carac- 1241.
tère doux et libéral à l'excès. Si ses officiers voulaient faire quelque réduction sur les sommes énormes dont il rétribuait des services minimes, il leur disait : *Vous êtes mes plus grands ennemis en m'empêchant d'acquérir la seule chose durable au monde, un bon renom.* Ayant trouvé un jour le trésor rempli, il s'écria que c'était un véritable ennui que d'avoir à garder tant d'argent, et il invita tous ceux qui en avaient besoin à y puiser librement. Après le dîner, il s'asseyait hors de sa tente, et distribuait des dons à tout venant; s'il achetait quelque chose d'un marchand, il lui faisait payer un dixième en sus du prix convenu. Il trouvait des excuses en faveur des musulmans qui se baignaient dans l'eau courante, ou qui tuaient des animaux à leur mode; et un fanatique étant venu lui dire que Gengis-khan lui était apparu en songe pour lui enjoindre d'ordonner de sa part à son successeur d'exterminer les musulmans, race perverse : *Sais-tu le mongol?* lui demanda Oktaï; sur sa réponse négative : *Eh bien! tu es un menteur*, reprit-il, *car Gengis-khan ne parla jamais d'autre langue;* et il le fit mettre à mort.

Tchagataï, son frère aîné, qui avait hérité de la Transoxiane et du Turkestan, et qui était désigné comme son successeur, mourut peu après lui, et sa descendance conserva la domination de ces pays jusqu'à Tamerlan.

L'impératrice Tourakina, veuve d'Oktaï, prit la régence comme tutrice de son fils Goujouk ou Gayouk, et confia les finances au mahométan Abd-el-Rhaman, qui remplit le trésor à force de pressurer les peuples, dont il aliéna l'affection. Yélioui- Yélioui-Coutsaï.
Coutsaï en mourut de chagrin, et, rare exemple dans sa position, on ne trouva dans sa demeure que des livres, des cartes

géographiques, des instruments de musique, des médailles et des inscriptions antiques. Il est compté parmi les ministres les plus remarquables non-seulement de l'Asie, mais encore d'autres contrées. Né Tartare, il adopta les idées et la culture de la Chine, ne cessa de s'interposer entre les opprimés et les oppresseurs, et plaida toute sa vie pour les vaincus avec tant de chaleur qu'Oktaï lui dit un jour : *Il nous reste à te voir aussi pleurer pour le peuple.* Il tâcha de faire pénétrer la justice et quelque sentiment d'humanité parmi une nation féroce qui ne connaissait que le droit de l'épée, et de substituer au pillage les impôts, à l'extermination les tributs. Il avait évalué les revenus de la Chine à cinq cent mille onces d'argent par an (1), lorsqu'elle ne comprenait que les pays situés au nord du fleuve Jaune; ils s'élevèrent à un million cent mille onces après la conquête de l'Ho-nan. Le musulman Abd-el-Rhaman offrit le double pour en avoir la perception à ferme; Yélioui lui répondit : *Vous pourriez même en tirer cinq millions, mais en épuisant les contribuables et en excitant le mécontentement.* Comme on proposait de faire passer les troupes chinoises en Occident et les forces mahométanes en Chine, Yélioui s'y opposa, en représentant que la différence de climat tuerait plus de soldats que la guerre elle-même; généreuse préoccupation qui n'arrête pas toujours des nations que l'on appelle civilisées (2) et dont nous devons lui tenir compte, quoique ses conseils fussent peu suivis. Aussi sa mémoire est-elle restée en vénération parmi les Chinois; un siècle après, un empereur lui décerna le titre posthume de roi.

D'autres personnages puissants sous Oktaï déchurent aussi sous son successeur. La diète ayant été convoquée, on y vit accourir de toutes parts, à l'exception de Batou, peu bienveillant pour la régente, les princes du sang et les généraux, dont la magnificence faisait ressortir davantage la simplicité de deux

(1) La monnaie courante des Mongols, en or et en argent, était appelée balisk; sa valeur était du poids de cinq cents miscals de ces métaux. Frère Orderic de Pordenone comparait, en 1320, le balisk de papier à un sequin et demi de Venise. La valeur en a beaucoup varié.

(2) L'Angleterre, qui entretient des garnisons militaires sous tous les climats, a adopté un système pour que toutes ses troupes partagent à leur tour, et graduellement, les fatigues et les dangers. On commence par les stations de la Méditerranée, puis on passe à celles des Antilles et de la Guyane, puis à celles de l'Amérique, puis à celles de l'Afrique, puis à celles des grandes Indes, d'où l'on revient en Angleterre, pour recommencer le même tour.

moines européens, venus au milieu de guerriers farouches pour leur apporter l'Évangile. L'assemblée se tint dans un pavillon 1246. Août. entouré d'une palissade en bois peint, et qui pouvait contenir deux mille personnes ; la moitié de la journée se passait dans les discussions sur les affaires, et le reste à s'enivrer d'une liqueur de lait fermenté ; chaque jour les membres de ce congrès barbare revêtaient de nouveaux habits. Goujouk y fut salué khan. Goujouk. Il distribua à son gré différents royaumes ; mais il renvoya avec menaces les ambassadeurs du calife, et avec mépris ceux du Vieux de la Montagne.

Goujouk ne tarda pas à mourir, usé par les boissons spiritueuses et les excès vénériens. 1248. Il avait eu pour ministres deux chrétiens, Cadac et Tchingaï, à la faveur desquels plusieurs religieux pénétrèrent dans le palais, ainsi que des médecins chrétiens ; une chapelle fut même ouverte dans la résidence royale pour la célébration des saints mystères. Ce fut sa veuve qui reçut, comme régente, l'ambassade envoyée par saint Louis, ambassade dont nous avons déjà fait mention.

Le trône fut alors déféré à Mangou, qui déjà s'était signalé Mangou. 1251. dans les rangs des armées envoyées en Chine et en Occident. « Entre autres preuves de sa fortune, il advint qu'au moment « de son inauguration les nuages étaient amoncelés depuis « plusieurs jours et que la pluie tombait à torrents ; des ombres épaisses dérobaient le soleil au regard des astrologues, « qui devaient en prendre la hauteur pour indiquer le point « favorable. Tout à coup le disque resplendissant de l'astre « du jour se dévoile, comme une fiancée qui se montre à l'époux impatient après une longue attente ; il se découvre du « ciel autant d'espace qu'il en faut pour laisser apparaître le « globe lumineux, si bien que les astrologues purent accomplir leur observation (1). »

Le nouveau prince introduisit dans la perception des impôts un ordre meilleur, libéra les débiteurs arriérés, abolit les exactions, et enleva aux princes du sang le pouvoir absolu qu'ils s'arrogeaient arbitrairement sur les pays conquis. Il commença par envoyer au supplice un grand nombre de personnes qui avaient attenté à sa vie par des sortiléges ; puis il abattit la domination des Abbassides et des Assassins, et soumit le Thibet et l'Inde. 1253.

(1) Djouvéni, ap. D'Ohsson.

Mangou dirigeait en personne la guerre contre les Chinois,
1259. lorsqu'il mourut âgé de cinquante-deux ans. Les devins avaient
sur son esprit un grand empire; mais il était simple dans ses
habitudes et se montrait sévère à l'égard des grands; il interdisait le pillage à ses troupes avec une telle rigueur qu'un
1256. soldat fut mis à mort pour avoir dérobé un oignon. A cette
époque mourut Batou, qui avait porté la guerre sur le Volga
et refusé d'être khan, satisfait de commander les armées.

Koubilaï. 1260. Koubilaï, qui combattait alors contre le Céleste Empire, fut
élu khan des Mongols; mais Arik-Bouga, son frère, gouverneur de Karakorum, fut proclamé en même temps; de là
une guerre civile qui dura plusieurs années; enfin, Arik-Bouga fut réduit à se mettre à la merci de son frère, qui lui fit
1261. grâce de la vie. Koubilaï acheva la conquête de la Chine, dont
il adopta les lois et les usages; il y fixa sa résidence, et la race
1271. mongole fut désignée par le nom de Yuen ou Ivan.

Les Lamas l'avaient emporté sur les Kams parmi les Gengiskhanides; Koubilaï éleva à la dignité de Pakba-Lama, ou de chef de la religion bouddhiste dans son empire, le jeune Mati Dvasia, natif du Thibet, à l'autorité duquel il soumit les gouverneurs des différents districts dont se compose ce pays. Indifférent, comme ses prédécesseurs, en matière de religion, il favorisait les autres cultes. Lorsque les chrétiens célébraient leurs fêtes, il les faisait venir auprès lui, baisait l'Évangile après l'avoir encensé, et disait qu'il y avait parmi les nations quatre prophètes, dont il invoquait l'assistance : le Christ, Mahomet, Moïse et Sakia Mouni. Il ne montra d'inimitié que contre les Tao-Tsée, dont il ordonna de brûler tous les livres.

Les missionnaires que le pape envoya vers Koubilaï obtinrent peu de succès. Il persécuta quelque temps les musulmans, parce qu'ils refusaient de manger des viandes tuées à la manière mongole, et que le Koran leur ordonne de détruire ceux qui adorent plusieurs dieux.

« Coblaï-khan, dit Marco Polo (1), qui visita sa cour, est de « belle stature, ni petit ni grand, mais de taille moyenne. Il a « les cheveux tout blancs, et il est très-bien proportionné de « tous ses membres; il a le visage blanc et vermeil comme une « rose, les yeux noirs et beaux, le nez bien fait et bien planté; « il a quatre femmes, qu'il considère comme ses épouses lé-

(1) Marco Polo, 67.

« gitimes. Il a aussi beaucoup de maîtresses; et vous saurez « qu'il existe une race de Tartares appelés Ungrats, gens très- « beaux et avenants; on choisit parmi les jeunes filles les cent « les plus belles que l'on mène au gran kan. Il les donne à gar- « der à des dames du palais, et les fait coucher près de lui « dans un lit, pour savoir si elles ont bonne haleine, si elles « sont vierges et bien saines en toute chose. Celles qui sont « belles et bonnes de toute manière sont admises à servir le « seigneur de la sorte : tous les trois jours et trois nuits, six « de ces jeunes filles servent le seigneur dans sa chambre et « au lit, pour ce dont est besoin, et le seigneur fait d'elles ce « qu'il veut; puis, au bout de trois jours et trois nuits, vien- « nent six autres jeunes filles, et il en est ainsi toute l'année, « de six en six. »

Honteux de voir ses Mongols, habiles à tirer de l'arc et à soigner les chevaux, paraître ignorants à côté des Chinois et des Occidentaux, Koubilaï chercha à introduire les sciences parmi eux. Pakba-Lama, par son ordre, inventa un alphabet carré (1), qui forma plus de mille groupes syllabiques. Il fit traduire les livres classiques de la Chine, et favorisa les savants de toute nation, surtout les traducteurs et les astrologues (2). Il établit une administration régulière, et détermina les attributions et les traitements des fonctionnaires; il créa des colléges, des tribunaux et des charges militaires. Pendant tout son règne, il eut à lutter contre des compétiteurs, et mourut âgé de quatre-vingts ans, après avoir été trente-cinq ans à la tête de 1294.
l'empire.

Ce n'était plus un nomade qui ne s'occupait que d'exterminer les peuples vaincus; élevé dans les idées chinoises, il sentait les avantages de la civilisation. Son empire, le plus vaste dont l'histoire fasse mention, embrassait la Chine, la Corée,

(1) KLAPROTH, *Abhandl. über die sprache und schrift der Uigurin*, dans la deuxième partie du *Reise in den Kaukasus*; 1814, p. 538.

(2) L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg s'est chargée, en 1840, de faire imprimer la version allemande, faite par Schmidt, d'un poëme mongol intitulé *Exploits de Gesser-khan*. Tout ce qui se rapporte à ce poëme est incertain, l'époque, l'auteur et même l'existence historique du héros, que l'on donne pourtant comme originaire du Thibet, et qui fait ses expéditions dans le Tangut, contrée voisine de ce pays. On ne sait pas non plus si l'original a été composé en mongol ou en thibétain; mais la version de Schmidt a été faite sur le texte mongol, qui n'est pas dans la langue littéraire, mais dans la langue vulgaire que parlent toutes les classes.

le Thibet, le Tong-king, la Cochinchine, une grande partie de l'Inde transgangétique, plusieurs îles de la mer du Sud et le Nord depuis la mer Orientale jusqu'au Dniéper. Les schahs de Perse, dont les États s'étendaient jusqu'à la Méditerranée et aux confins de l'empire grec, étaient considérés par les empereurs mongols comme leurs officiers, destinés à commander en leur nom aux barbares d'Occident.

Koubilaï-khan fit construire à Djandou « un palais en marbre et autres riches pierres, dont les salles et les chambres « sont toutes dorées, et qui est admirablement beau. A l'entour de ce palais est un mur de quinze milles de circonférence. Il y a des rivières, des fontaines et beaucoup de pièces « de gazon; le grand khan y conserve beaucoup d'animaux de « diverses espèces, comme cerfs, daims, chevreuils, pour « fournir de la nourriture aux faucons et gerfauts qu'il tient en « mue. Il a bien là deux cents gerfauts, et il y va certes une « fois la semaine. Souvent, lorsque le grand khan se rend dans « ce parc muré, il porte un léopard sur la croupe de son cheval; et s'il veut faire prendre un de ces animaux, il laisse aller « le léopard, et quand le léopard l'a saisi il fait donner la « proie à ses gerfauts qu'il tient en mue, ce qui est son amusement. Sachez que le grand kan a fait faire au milieu de ce « parc un palais en cannes; mais il est tout doré à l'intérieur, « et travaillé délicatement à figures d'animaux et d'oiseaux dorés; la couverture est de cannes vernies, et si bien jointes que « l'eau n'y peut pénétrer. Or, sachez que ces cannes ont trois « ou quatre palmes de grosseur et une longueur qui varie de « dix à quinze pas; on les taille au nœud, puis en long, ce qui « fait comme des tuiles, et l'on peut bien ainsi en couvrir une « maison. Il a fait construire ce toit si artistement qu'il peut « le faire démonter quand il veut, et le faire soutenir par plus « de deux cents cordes de soie..... Il a une race de chevaux « blancs et de juments blanches comme neige, sans aucune « autre couleur, et celles-ci sont bien au nombre de dix mille; « nulle personne, à moins d'être de la famille impériale, ne « peut boire du lait de ces juments. »

Koubilaï, occupé de gouverner la Chine et voyant l'impossibilité de diriger d'un centre unique une machine aussi vaste, divisa ses États en quatre parties, et garda pour lui la Chine, le Karakorum, la Mongolie, la Corée, le Kamil, le Thibet, les royaumes transgangétiques, appelés aujourd'hui Siam, le Tong-

king et la Cochinchine, c'est-à-dire toute l'Asie orientale, avec la souveraineté sur les autres provinces.

A son oncle Tchagataï il assigna le Mawarannahar, qui comprenait le Turkestan, s'étendait dans l'Asie centrale, et avait pour capitale Bisbalig.

Berki, fils de Batou, eut le Kaptchak, c'est-à-dire tout ce qui se trouve entre le lac d'Aral, la mer Caspienne, la mer Noire et les frontières orientales de la Russie. Holagou obtint en partage le Kharizm, le Khorassan, la Perse, l'Arménie, la Géorgie et tout ce qu'il avait conquis de l'Asie Mineure et de la Syrie, avec Tauris ou Tébriz pour capitale.

Ce fractionnement de l'empire de Gengis-khan annonçait que le fléau cessait et que les nationalités ne tarderaient pas à prévaloir.

Les communications entre ces parties éloignées d'un même corps, qui embrassait presque toute l'Asie, étaient facilitées par des relais de postes destinés au service public; ils étaient placés à vingt-cinq ou trente milles de distance, à la charge, pour ceux qui les avaient, d'entretenir chacun quatre cents chevaux, dont la moitié se reposait chaque mois. En approchant de la poste, le courrier sonnait du cor pour faire préparer les chevaux; aussi quelques-uns arrivaient à parcourir deux cent cinquante milles en vingt-quatre heures. Tous les trois milles il y avait d'autres stations pour les courriers à pied, qui se transmettaient les dépêches de l'un à l'autre, tandis que des commissaires notaient l'heure précise de l'arrivée de chacun d'eux (1).

Les soldats étaient obligés de faire six ans de service; on avait la précaution d'envoyer les Chinois dans la Tartarie, et les Mongols en Chine; il en était de même pour les autres provinces. On remettait aux officiers et aux étrangers de distinction des plaques d'argent ou d'or, avec ordre d'en respecter les porteurs. Douze mille hommes formaient la garde particulière de Koubilaï.

L'armée était payée en billets fabriqués avec l'écorce du mûrier, d'une grandeur proportionnée à leur valeur, revêtus d'un sceau et d'une signature; c'était un crime capital de les refuser comme de les contrefaire. Quelque usés qu'ils fussent, on pouvait les faire renouveler en payant trois pour cent. Les

(1) Marco Polo, II, 20.

étrangers devaient, en arrivant à la frontière, remettre l'or et l'argent qu'ils portaient, pour recevoir du papier en échange; les doreurs et les orfèvres pouvaient retirer à la monnaie le métal fin dont ils avaient besoin pour leurs travaux.

Les dynasties chinoises des Song et des Tang avaient eu déjà recours au papier-monnaie; il y a donc quatre siècles que l'on connaît en Chine cet expédient, qui procure tant de facilité aux relations commerciales (1).

Koubilaï désigna pour lui succéder Temour, qui, reconnu par
Olgaïtou. 294. l'assemblée, prit le nom d'Olgaïtou, c'est-à-dire fortuné. Il eut plus de goût pour la paix que pour la guerre, renonça lui-même aux excès du vin, vice dont aucun ordre de Koubi-
1307. laï n'avait pu le corriger. Il mourut sans enfants, et les intrigues de sa veuve en faveur d'Ananda n'eurent d'autre résultat
Caïschan. que de coûter la vie à ses partisans, attendu que Caïschan (*Vou-Song*) fut proclamé empereur. Nous avons peu de chose à dire de ce prince, sinon qu'il fit répandre, traduit en mongol, un ouvrage de Confucius sur l'obéissance filiale, et que, par ses ordres, un lama transporta dans la même langue la plupart des livres bouddhistes. Il ordonna que l'on coupât la main à celui qui frapperait un lama, et la langue à celui qui
1311. en médirait. Ces rigueurs enflèrent l'orgueil de la caste. Il mourut jeune, et eut pour successeur son frère Adjourbali-
1320. Batra (*Djin-Song*), qui fut amis des lettres et auquel succéda
1323. Yssoun-Temour.

Mais l'empire mongol étant désormais devenu chinois, nous devons reporter maintenant notre attention sur la Chine elle-même.

CHAPITRE XIV.

CHINE. — DYNASTIES XIV-XIX.

On appelle petites dynasties les cinq dynasties des Li-ang, des Tang, des Tsin, des Han et des Tchéou postérieurs, qui régnèrent en Chine de 907 à 960; ce fut une époque de guerres civiles entre les divers prétendants au trône, dont la domina-

(1) KLAPROTH, *sur l'origine du papier-monnaie*, dans le *Journal asiatique*, t. I, p. 257, et t. II, p. 410.

tion durait assez pour exercer des persécutions et la tyrannie, mais non pour faire le bien du peuple. L'aventurier turc qui avait fondé la dynastie des Li-ang postérieurs (1) extermina les débris de la famille détrônée; mais les torrents de sang qu'il versa ne l'empêchèrent pas d'être lui-même assassiné par un de ses fils.

Li-ang.

Song.

Ici vient une série d'usurpateurs qui, troublés à l'intérieur par les eunuques, au dehors par les courses des Tartares, ne purent jamais se consolider jusqu'à l'avénement de Taï-song III. Celui-ci commença la dix-neuvième dynastie, dont les huit empereurs résidèrent dans les provinces septentrionales, sans doute pour mieux s'opposer aux Tartares. La durée plus longue de cette dynastie procura quelque repos à l'empire, et substitua à l'anarchie le règne de la loi.

976-997.

Taï-song, habile à la guerre et dans l'administration, ordonna que les quatre portes de son palais restassent toujours ouvertes, « comme son cœur l'était à tous ses sujets. » Durant un hiver rigoureux, pensant combien avaient à souffrir ceux de ses sujets qui faisaient la guerre dans le nord, il envoya sa propre pelisse au général, en exprimant le regret de n'en pouvoir donner une à chaque soldat. Il assiégeait Nan-king; entraîné par le désir de prévenir les massacres qui accompagnent d'ordinaire la prise des villes, il feignit d'être malade; ses officiers étant accourus pour le visiter, il leur dit : *Le remède le plus sûr dépend de vous; jurez-moi que vous ne verserez pas le sang des citoyens*. Le serment fait, il reparut en parfaite santé. On ne put empêcher, malgré toutes les précautions, qu'il n'y eût quelques victimes; aussi s'écria-t-il : *Quelle triste nécessité que la guerre, où il faut toujours répandre du sang innocent!* Il disait encore : *La vie de l'homme est le plus grand trésor qu'il y ait sous le ciel, et l'on ne prend jamais trop de soins pour empêcher qu'elle ne soit ravie à qui que ce soit, quand les lois et la nécessité ne l'exigent pas absolument*. Il défendit en conséquence aux gouverneurs des provinces et aux magistrats particuliers d'envoyer personne au supplice avant que la sentence eût été revisée par le tribunal suprême et soumise à l'empereur.

Il voulut que l'avancement dans la carrière militaire ne fût obtenu, comme dans la carrière civile, qu'à la suite de con-

(1) Voyez t. VIII, p. 447.

cours, et que tout officier eût à faire preuve de connaissances théoriques et pratiques dans l'art de la guerre. Il remit Confucius en honneur et protégea les lettrés; il les accueillait avec bienveillance lorsqu'ils avaient quelque chose à lui demander, et les interrogeait sur les *kings;* l'un d'eux, consulté par lui sur la meilleure manière de se conduire et de diriger les autres, lui répondit : *Pour améliorer un empire, rien n'est aussi profitable que d'aimer le peuple; pour s'améliorer soi-même, rien n'est aussi utile que de réprimer ses passions.* Ces maximes plurent tant à Taï-song qu'il voulut les avoir sans cesse devant les yeux. Il créa des charges lucratives et honorifiques pour les lettrés, réunit une bibliothèque de quatre-vingt mille volumes, réorganisa les anciens colléges, en institua de nouveaux, chacun avec une salle remplie de portraits de personnages illustres, et lui-même assistait quelquefois aux leçons. Il fit ainsi refleurir les lettres, qui devinrent le chemin des honneurs et des richesses.

Quoiqu'il ne fût pas toujours heureux dans ses guerres, il put du moins repousser les Tartares. L'apparition d'une comète lui fit alléger les impôts, et, par une proclamation, il invita chacun de ses sujets à l'avertir des fautes par lesquelles il avait pu mériter les fléaux dont cet astre menaçait l'empire.

998. King-song ordonna la réimpression des livres anciens, et fit rechercher les ouvrages inconnus ou précieux. Le dénombrement de la population agricole fait sous son règne donna vingt
1013. et un millions neuf cent soixante-seize mille individus, payant le tribut en denrées, sans compter les femmes et les mineurs de vingt ans. A la guerre il préféra les traités, et s'obligea de payer annuellement aux Tartares-Khitans cent mille onces d'argent et de plus deux cent mille pièces d'étoffes.

1023-1063. Djin-song, son sixième fils et son successeur, fut gouverné d'abord par sa mère, ensuite par sa femme; désireux de conserver la paix, il augmentait le tribut payé aux Khitans, qui ne s'en montraient que plus disposés à lui faire la guerre. Plein, du reste, de compassion pour ses sujets souffrants, il favorisa les lettres et accrut le nombre des colléges, dont il régla la discipline et les examens. Voulant connaître ceux qui, parmi ses sujets, étaient les plus capables de bien administrer, il réunit dans son palais les lettrés de plus grand renom, et leur ordonna d'écrire en sa présence les noms de ceux qu'ils jugeaient les plus dignes des emplois publics, dans la pensée

d'échapper ainsi aux dangers de la corruption ou de la faveur.

La bonté de l'empereur donna de la hardiesse aux lettrés, qui, fortifiés par leur union, ne craignirent pas de s'attaquer aux grands et de diriger contre eux des satires. L'empereur, auprès duquel ils furent accusés comme criminels, dit à ses ministres : *J'ai souvent entendu parler de factions formées par des gens de bas lieu, n'ayant ni mérite ni vertu; mais les personnes honorables, qui occupent des emplois et possèdent mérite et vertu, ne se compromettent pas dans de pareilles machinations.*

Un de ces lettrés, plus particulièrement accusé, se disculpa en ces termes : « Prince, on a voulu de tout temps confondre « astucieusement les associations honnêtes et utiles avec les « conciliabules indignes et dangereux. Les premières tendent « à la vertu et au bien public, les autres se fondent sur le seul « intérêt; quand l'intérêt n'existe plus, les associés s'abandonnent et se trahissent mutuellement. Il n'en est pas ainsi des « associations qui, ayant un but élevé, se proposent de garder « inviolablement les règles de la plus droite raison et de l'équité « la plus rigoureuse. Leur conduite est la droiture et la fidélité; « ils n'ont d'autre crainte que de perdre leur réputation; ils « tendent à améliorer et à perfectionner l'individu, et pour ce « motif s'identifient avec la droite raison et se soutiennent les « uns les autres. Quand il s'agit de servir l'État, ils unissent « leurs cœurs, et se dirigent d'accord où ils peuvent être utiles. « Telle est l'association des hommes honorables, telles sont « les factions qu'ils forment..... Le Chou-King dit : Le tyran « Tchéou avait sous lui des millions de personnes; mais autant « d'hommes, autant de cœurs. Wou-Wang, lorsqu'il allait « combattre, était à peine suivi de trente mille hommes; mais « ils n'avaient tous qu'une âme. Sous le tyran Tchéou, il n'y « avait ni union ni intelligence; aussi il périt et perdit l'empire. Wou-Wang fut redevable de ses heureux succès à ce « qu'on appelle des conciliabules. Au temps des derniers Han, « sous prétexte de partis et de conspirations, les lettrés les plus « renommés furent recherchés, arrêtés, emprisonnés. La rébellion des bonnets jaunes survint, et ceux dont le zèle et la « prudence auraient pu prévenir le mal ou y remédier étaient « dans les prisons, ce qui fit que l'empire fut en désarroi. La « cour reconnut sa faute, et, repentante, mit en liberté les « prétendus conspirateurs; mais il était trop tard, et le mal ne

« put être réparé. Des accusations semblables se firent entendre vers la fin de la dynastie des Tang; Tchao-song envoya « au supplice, sans autre motif, de célèbres docteurs, et des « personnes de mérite furent précipitées dans le fleuve Jaune; « on disait qu'il fallait donner à boire de cette eau fangeuse à « ceux qui se vantaient d'être purs et sans tache. La consé- « quence fut la ruine de cette dynastie..... »

Sous cet empereur fleurit le grand historien Ssée-ma-tsian, gouverneur de la capitale de l'Ho-nan, puis censeur public et historiographe du palais. Sa franchise à dire la vérité et les remontrances restées célèbres qu'il rédigea comme censeur (1) lui nuisirent auprès des successeurs de Djin-song; il se retira de la cour pour s'appliquer entièrement à son grand travail qui devait embrasser les actions des princes et des sujets et tout ce qui pouvait profiter à un gouvernement équitable. Il recueillit, à cet effet, tous les matériaux qu'il put se procurer, comparant les opinions, rectifiant les erreurs, éclaircissant les doutes, et composa le *Miroir universel pour ceux qui gouvernent*, histoire des différentes dynasties à partir des premiers Tchéou jusqu'à celle qui régnait alors (2).

Mencius et Confucius occupaient le premier rang dans l'estime des lettrés; Lao-séou était l'idole des Tao-tsée. Une philosophie nouvelle fit alors son apparition, que l'on pourrait appeler philosophie de la nature; car elle visait à en expliquer les lois et à en interpréter le langage; elle parut même à quelques-uns entachée d'athéisme. Tchen-lien-ki en fut le promoteur; ses prosélytes obtinrent de Schin-song des honneurs et des emplois. Wang-an-schi, ministre d'État, qui méditait une réforme, les protégeait et les favorisait; cette conduite lui suscita une opposition énergique de la part de l'historien Ssé-ma-tsian. Le premier voulait bouleverser et régénérer tout; l'autre rappelait sans cesse le souvenir des traditions antiques et les exemples du passé, dont il se servait pour appuyer les institutions utiles aussi bien que les préjugés vieillis.

1069. Des épidémies, des tremblements de terre et la sécheresse désolaient le pays; les censeurs, selon la coutume, invitèrent l'empereur à examiner sa conduite et à réformer sa manière de vivre; ce qu'il fit en se refusant le plaisir de la musique, de la

(1) Voyez ce discours à la fin du t. III.
(2) Voyez t. III, p. 401.

promenade et des divertissements. Il fut désapprouvé par Wang-an-schi, qui lui dit : *Les calamités présentes proviennent de choses fixes, immuables, et qui n'ont aucune connexion avec les œuvres des hommes. Espérez-vous changer le cours ordinaire des choses, ou prétendez-vous que la nature s'impose d'autres lois?*

A ces paroles, Ssé-ma-tsian s'écria : *Malheureux les princes dans l'oreille desquels on insinue des maximes semblables! Si on leur enlève la crainte du ciel, quel frein restera-t-il pour empêcher leurs excès? Maîtres de tout, pouvant tout faire impunément, ils s'abandonneront sans remords à tous leurs caprices; il n'y aura plus moyen, pour leurs serviteurs les plus affectionnés, de les ramener au devoir.*

Wang-an-schi profita de la confiance que l'empereur mettait en lui pour introduire des coutumes et des lois nouvelles. Selon son système, le premier devoir d'un souverain, le plus essentiel est d'aimer son peuple de manière à lui procurer l'abondance et le contentement, avantages réels de l'existence. Il suffirait, dans ce but, d'inspirer à tous les règles inviolables de la justice; mais comme on ne peut espérer que tous la pratiquent avec exactitude, le prince doit y pourvoir avec sagesse. Il rétablit en conséquence les tribunaux de police institués par les Tchéou, qui, veillant sur l'achat et la vente des objets les plus usuels, déterminaient les prix jour par jour, et n'imposaient de taxes qu'aux seules personnes riches; le produit était joint aux épargnes des princes, et servait à nourrir les vieillards, les pauvres et les ouvriers sans travail.

D'autres officiers étaient chargés de répartir les terres en friche entre les cultivateurs, et de leur donner des grains pour les ensemencer, à la condition qu'ils restitueraient en denrées la valeur des avances qu'on leur faisait. Les magistrats décidaient quel genre de culture convenait à chaque terrain, mesures qui seraient désastreuses sous un gouvernement moins puéril que celui de la Chine, où tout est réservé à l'autorité publique, et rien au bon sens privé.

Dans chaque ville, des bureaux furent établis pour la perception des droits royaux, dont la quotité était déterminée proportionnellement à la récolte. Chacun pouvait battre monnaie, pourvu qu'elle fût de poids, ce qui produisait une variété infinie dans l'espèce et le taux; Wang-an-schi en fixa la forme et

la valeur, et réserva à un tribunal institué dans chaque district le droit d'en frapper selon les besoins. Il souleva beaucoup plus de haines par les innovations qu'il voulut introduire dans la classe des lettrés, innovations qui changeaient la forme ordinaire des examens pour les différents grades, et faisaient une obligation d'expliquer les *King* selon les commentaires dont il était l'auteur et d'interpréter les caractères conformément à son *Dictionnaire universel*.

1085. Quelques réclamations que fissent les docteurs, Schin-song, tant qu'il vécut, conserva son appui au ministre. Lorsqu'il eut terminé ses jours, son fils Schi-song, âgé de dix ans à peine, lui succéda sous la tutelle de sa mère. Le ministre Liou-koung-tchou écrivit pour l'instruction du jeune prince un petit livre en forme de commentaire de ces dix préceptes : « Crains Dieu; « aime le peuple; cherche à te perfectionner; applique-toi aux « sciences; élève les hommes instruits aux emplois; écoute les « conseils; allége les impôts; adoucis les supplices; évite la « prodigalité; abstiens-toi de la débauche. »

Sous le règne de ses faibles et superstitieux successeurs, les Tartares de Tchour-tché vainquirent les Khitans, et fondèrent au nord de la Chine l'empire de Kin. Taï-tsou, souche de cette dynastie, ne tarda point à venir en lutte avec l'empire du Milieu, et s'empara des provinces septentrionales de Pe-tchi-li et de Schen-si. Ils étendirent leurs conquêtes, prirent la capitale, incendièrent Nan-king, et, sous Ning-sang, menacèrent plus que jamais l'empire. Alors le fils du Ciel eut recours aux Mongols, qui venaient à peine d'apparaître, mais déjà si formidables qu'à la nouvelle de leur marche il fit offrir la paix à Ning-sang; sur le refus qu'il essuya, il s'écria : *les Tartares occidentaux me ravissent aujourd'hui mon empire; demain ils vous enlèveront le vôtre.*

En effet, Gengis-khan, qui comptait sur l'appui des Khitans, peu résignés à la soumission, après avoir invoqué la Divinité sur une montagne élevée, avec la tunique flottante, se mit en marche avec ses quatre fils et suivi d'une armée sévèrement
1212. disciplinée et pleine de confiance en sa valeur. Il traversa le désert de Cobi, et bientôt il eut assujetti l'empire des Kins, d'où il enleva un immense butin en tissus d'or et de soie, en bestiaux, en chevaux et en hommes. Mais, s'arrêtant au milieu de ses triomphes, il accorda la paix à cet empereur, et reçut

au nombre de ses femmes une princesse du sang royal, avec de riches présents, entre autres, cinq cents jeunes gens, autant de jeunes filles et trois mille chevaux.

Lorsqu'il eut franchi les frontières, il fit égorger ses nombreux prisonniers, revint sur ses pas, et, avant que les différents princes eussent le temps de se mettre d'accord, il les vainquit l'un après l'autre. Il assaillit en personne le Tangut, et 1226.
mit tout à feu et à sang. Ses généraux lui conseillaient même de tuer jusqu'au dernier les habitants dont on ne pouvait tirer aucun service, pour réduire le pays en pâturages; mais Yélioui-Coutsaï leur démontra comment, au moyen de taxes, on pourrait tirer sans peine d'un pays fertile et d'habitants industrieux un tribut de cinq cent mille onces d'argent, de quatre-vingt mille pièces d'étoffe de soie et de quatre cent mille sacs de grain. Le roi des Kins lui avait envoyé un grand vase rempli de perles; Gengis-khan les distribua à tous ceux qui portaient des boucles d'oreilles, et répandit les autres par terre, les abandonnant au premier venu.

Ce conquérant farouche, se sentant mourir avant d'avoir 1227.
achevé la conquête, indiquait les moyens de soumettre les Toungouses, et ordonnait de massacrer le roi et la population aussitôt qu'ils auraient capitulé; ce qui fut exécuté. Ainsi la mort même ne réduisait pas au repos ce fléau de l'humanité. Pé-yen, général d'Oktaï, fils de Gengis-khan, prit Ho-nan, 1234.
capitale des Tartares occidentaux, dont le roi s'étrangla de désespoir. Avec lui finit l'empire des Kins; mais les débris de cet empire survécurent, et plus tard donnèrent naissance à la dynastie qui gouverne aujourd'hui l'empire du Milieu. Le tribut de cinq cents onces d'argent que payait la Chine au nord du fleuve Jaune fut alors porté à onze cent mille.

Les Chinois ne tardèrent pas à reconnaître combien de pareils 1225.
alliés étaient dangereux; mais quand le péril réclamait un guerrier courageux, le pays avait pour souverain Li-song, qui, tout à fait inhabile aux armes, flottait entre les Tao-tsée, dont il observait les rites, et Confucius, à la famille duquel il conféra le titre ducal et l'exemption de tout tribut. Les derniers empereurs Song résidaient à Lin-gan, ville bâtie sur les lagunes, qui rappelait à Marco Polo Venise, sa patrie (1); elle comptait douze

(1) Marco Polo, à qui nous empruntons cette description, l'appelle Quin-Saï, qu'il interprète *cité du ciel*. Ce serait en chinois Tien-tsaï; il est pro-

cents ponts (1), gardés la nuit par des sentinelles et assez élevés pour donner passage aux navires avec toute leur mâture. Construite en bois et peuplée de six cent mille habitants, elle renfermait un grand nombre de places pavées et trois mille bains; elle avait cent milles de circuit, y compris un lac de trente milles de tour, et une montagne au sommet de laquelle se tenait une vigie qui, à la première lueur d'un incendie, battait avec des mails sur des pieux de bois, donnant ainsi l'alerte à toute la ville.

Il ne restait plus à Li-song que les provinces méridionales;
1265. Tou-song, son successeur, ne songea pas à les défendre, mais à s'étourdir dans les voluptés. Aussi beaucoup d'hommes sages, prévoyant la ruine inévitable de cette dynastie, se réfugiaient-ils au nord, dans les conquêtes des Mongols. Leur khan Mangou
1260. avait envoyé Koubilaï pour les affermir et les étendre; ce général prit goût à la civilisation chinoise, et bientôt, sous le titre de khan, il fonda un empire septentrional, en laissant aux vaincus la satisfaction d'avoir fait l'éducation des vainqueurs.

Koubilaï se concilia la faveur des lettrés en montrant du respect pour les sciences et leur fondateur, quoiqu'il inclinât au bouddhisme; le philosophe Yao-chou, qui, dès son enfance, l'avait instruit dans les lettres, rédigea pour lui un traité de morale et de politique, où il signalait trente abus à détruire promptement. Le midi de l'Ho-nan fut donné aux soldats pour le cultiver et le défendre contre les armées des Song. Bientôt il déclara la guerre à ces derniers, marcha contre eux sans tenir compte des propositions de la reine veuve, et s'empara du jeune empereur Kong-song, qu'il envoya mourir dans le désert
1276. de Cobi. Ses frères, qui prirent l'un après l'autre le titre de fils du Ciel, ne purent empêcher la dynastie des Song de périr
1279. dans les flammes. Avec elle finit la domination chinoise, qui s'était continuée quatre mille ans dans dix-neuf dynasties, et l'empire céleste tomba pour la première fois sous l'autorité des étrangers. Les Chinois, après avoir résisté plusieurs années aux armes de Koubilaï guidées par le héros Pé-yen, se courbèrent

bable qu'il confond avec King-ssé, *résidence royale*, titre que l'on donnait en effet à Lin-gan, qui aujourd'hui est Hang-tchéou-fou.

(1) Nous hasardons ce chiffre, moins exorbitant que celui de douze mille qu'on lit dans le texte de Marco Polo.

sous le joug de la force ; beaucoup de gouverneurs et d'employés impériaux se tuèrent, et plusieurs commandants de places s'ensevelirent sous les ruines avec leur famille.

Lorsqu'une fois Koubilaï se trouva maître de toute la Chine sous le nom de Chi-Tsou, il songea à assujettir le Japon, qui avait refusé de lui rendre hommage ; mais une tempête terrible détruisit sa flotte, et les guerres qu'il eut à soutenir contre les prétendants l'empêchèrent d'en équiper une autre. Il promulgua un code plus doux que celui de la dynastie des Kins, et fit faire le dénombrement du pays, où l'on trouva treize millions de familles sujettes à l'impôt avec cinquante-neuf millions de personnes, sans y comprendre la Corée, dont le roi, son vassal, lui envoyait ses congratulations au commencement de chaque année.

Dynastie mongole ou Yuen, 1280.

Se fiant peu aux vaincus, il conférait les magistratures aux Mongols chrétiens ou musulmans, au grand déplaisir des Chinois.

Koubilaï faisait sa résidence dans la ville nouvelle de Ta-tou, appelée aujourd'hui Pe-king, et Cambalu (1) par Marco Polo, qui en fait la description suivante : « La résidence royale est « une enceinte de murs carrée, d'un mille sur chaque face, « avec un très-beau palais de chaque côté. Là se trouvent tous « les harnais du grand khan, à savoir : arcs, carquois, selles, « brides, cordes, tentes, et tout ce qui est nécessaire à l'armée « et à la guerre..... Ces palais sont les plus grands qu'on ait « jamais vus ; il n'y a point de parvis, mais l'esplanade est plus « élevée que le sol de six pieds au moins ; la couverture est « très-haute. Les murs des salles et des chambres sont tous « couverts d'or et d'argent. On y voit sculptées de belles histoires de femmes, de chevaliers, des oiseaux, des bêtes et « beaucoup d'autres belles choses ; le plafond est fait de telle « sorte qu'on n'y peut apercevoir que de l'or et de l'argent. La « salle est si longue et si large que six mille personnes peuvent « aisément y manger, et il y a tant de chambres que c'est merveille à croire. Le revêtement à l'extérieur est de couleur « rouge, violette, verte et de beaucoup d'autres nuances, et si « bien vernissé qu'il brille comme l'or ou le cristal ; ce qui fait « qu'on voit le palais resplendir de très-loin. Entre un mur et « l'autre il y a de beaux gazons et des arbres..... Un grand

(1) C'est-à-dire *Khan-balik*, résidence du khan.

« fleuve y entre et en sort, si bien dirigé que pas un poisson « ne peut s'échapper..... Or, sachez que lorsqu'il est parlé au « grand khan d'un bel arbre il le fait enlever avec toutes ses « racines et beaucoup de terre et planter sur cette montagne, « quelle qu'en soit la taille, car il est transporté par des élé- « phants.

« La ville de Cambalu, où sont ces palais..... a vingt-quatre « milles de tour, c'est-à-dire six milles de chaque côté, vu « qu'elle est entièrement carrée..... Les murailles sont de « terre......, et il y a dix portes, à chacune desquelles s'élève « un grand palais..... Il y a aussi dans chaque carré de cette mu- « raille un grand palais où se tiennent les hommes qui gardent « la place. Et sachez que les rues de la ville sont si droites que « d'une porte on aperçoit l'autre, et qu'il en est ainsi de toutes « celles qu'on y rencontre. La ville contient beaucoup de pa- « lais, et au milieu il y en a un au-dessus duquel une très- « grande cloche sonne trois fois le soir; personne alors ne peut « aller par les rues à moins d'un besoin urgent, comme pour « une femme en mal d'enfant ou pour quelque malade. Sachez « que chaque porte est gardée par mille hommes, et ne croyez « pas que ce soit par crainte d'une autre nation; mais on le fait « par respect pour le souverain qui y réside, et pour que les « voleurs ne commettent point de méfaits par la ville.

« Lorsque le grand khan veut faire une cour plénière...., sa « table est plus élevée que les autres, et il est assis du côté du « nord...., de telle manière qu'il peut voir tout le monde. En « dehors de cette salle, mangent plus de quarante mille per- « sonnes, parce qu'il vient là beaucoup d'hommes de contrées « étrangères avec des présents singuliers..... Dans la salle « est un très-grand vase d'or fin de la contenance d'un gros « tonneau, tout rempli de bon vin, et de chaque côté de ce « vase il y en a deux petits; on tire du vin du grand, et d'au- « tres boissons des petits. Des flacons vernis d'or, contenant « assez de vin pour abreuver huit personnes, sont disposés « sur les tables, un pour deux, et chacun a pour boire une « coupe d'or avec une anse; tout ce service est d'une grande « valeur..... Sachez que ceux qui servent à table le grand khan « sont de grands seigneurs, et qu'ils tiennent leur bouche et « leur nez enveloppés de beaux mouchoirs de soie, afin que « leur souffle n'aille pas sur les mets de leur maître. Lorsque le « grand khan est sur le point de boire, tous les instruments se

« mettent à jouer, et il y en a une grande quantité; on joue « pendant qu'il a la coupe en main, et alors chacun s'agenouille, les seigneurs et toute l'assistance, et ils font signe de « grande humilité.

« Le jour de sa naissance, le grand khan se revêt d'un habil« lement de drap d'or battu; douze mille barons et chevaliers « s'habillent tous avec lui de la même couleur et de la même « façon; mais leurs vêtements ne sont pas aussi chers. Ils ont « de grandes ceintures d'or, qui sont un présent du grand « khan. Or je vous dis qu'il y a tels de ces costumes qui va« lent, avec les pierres précieuses et les perles qui sont dessus, « plus de dix mille besants d'or; et il y en a beaucoup de ceux« là. Sachez aussi que le grand khan donne treize fois par an « de riches vêtements à ces douze mille barons, et qu'il les « habille tous de la même couleur que lui (1). »

Ce Marco Polo était né à Venise, pendant que Nicolas, son 1260.
père, et Maffio, son oncle, Vénitiens instruits et habiles, voyageaient dans les contrées les plus reculées. De Constantinople ils étaient passés avec leurs marchandises à Soldadia, et de là à la cour du Kaptchak; enfin ils s'étaient rendus avec un ambassadeur persan à la horde de Koubilaï-khan, à Chémenfou (2).

Celui-ci accueillit courtoisement les deux Italiens, et s'enquit des mœurs et de la religion de leur pays, les questionnant « sur « la manière dont l'empereur maintenait sa domination contre « ses ennemis et la justice dans son empire; sur ce qui con« cernait les guerres, les armées et les batailles; sur messire « le pape et la condition de l'Église romaine; sur les rois et les « princes du pays... Et lorsque le grand khan eut entendu les « conditions des Latins, il témoigna qu'elles lui plaisaient beau« coup; » il les chargea, une fois de retour en Italie, de prier le pape de lui envoyer des personnes versées dans les sept arts libéraux pour dégrossir ses peuples.

Il leur donna des lettres et une feuille d'or ou dorée sur laquelle était tracé l'ordre à tous ses sujets de les respecter et de leur fournir gratuitement, sur tout son territoire, des moyens de transport et des escortes. Ils parvinrent à travers l'Asie jusqu'à Saint-Jean d'Acre, et de là gagnèrent Venise, où Nicolas trouva son fils Marco, qu'il avait laissé dans le sein de sa mère,

(1) *Milione*, 69, 70, 71.
(2) *Kan-fou*, c'est-à-dire à la cour.

âgé de quinze ans. Le saint-siége étant alors vacant, pour ne pas différer davantage, ils repartirent pour la Palestine, où ils présentèrent leur message au cardinal légat Tebaldo Visconti.
1271. Comme la nouvelle de sa promotion à la tiare arriva précisément sur ces entrefaites, il leur remit des lettres, et leur donna, pour les accompagner, deux religieux carmélites, Nicolas de Vienne et Guillaume de Tripoli, tous deux lettrés et théologiens.

Malgré les périls qui accompagnaient l'invasion des Bibars, les cinq chrétiens arrivèrent dans l'Arménie et atteignirent Chemenfou, où ils rendirent compte au khan de leur ambassade. Marco, jeune homme éveillé, resta étonné en présence d'un monde si différent du nôtre, et commença dès lors à noter tout ce qui lui paraissait digne de souvenir, ce qu'il sut faire mieux que personne au monde. Il assista à la ruine des Song, et les Polo secondèrent Koubilaï dans cette entreprise en
1279. lui construisant des machines à lancer des pierres qui pesaient trois cents livres.

Marco, que Koubilaï estimait au point de le nommer membre du conseil privé, fut envoyé pour recueillir des renseignements statistiques dans l'empire, chargé d'importantes légations et pourvu de gouvernements. Le père et le fils, ayant appris, pendant qu'ils étaient en ambassade à la cour de Perse, la mort de Koubilaï, résolurent de retourner en Europe. Ils revirent leur patrie; mais, en combattant pour elle aux îles Curzolari, Marco fut pris par un bâtiment génois. Retenu prisonnier,
1323. il consola sa captivité en racontant diverses choses, « selon qu'il « les vit de ses yeux, et beaucoup d'autres qu'il ne vit pas, « mais qu'il entendit de la bouche d'hommes instruits et dignes « de foi. » En conséquence, « il donne ce qu'il a vu pour vu, « et les ouï-dire pour des ouï-dire, afin que *son* livre soit exact, « loyal et sans reproche. Croyez certainement que, depuis le « jour où Notre-Seigneur Jésus-Christ créa Adam, notre pre- « mier père, il n'y eut point d'homme au monde qui ait autant « vu ou questionné que ledit messire Marco Polo. »

Rendu à la liberté et à sa patrie, il mourut chargé d'années; sa relation (1) courut aussitôt toute l'Europe et provoqua de

(1) Klaproth avait préparé une édition de Marco Polo avec des commentaires, et la carte analytique des pays visités par ce voyageur. Elle devait être imprimée aux frais de la Société géographique de Paris; mais il ne put la ter-

nouvelles découvertes qui confirmèrent la véracité d'un livre que l'on avait accusé d'abord d'exagération, au point qu'on avait donné à son auteur le surnom de Million (1).

Les écrits de Marco Polo sont donc une source précieuse de renseignements lorsqu'il est question de la Chine et de la politique de Koubilaï. Ce conquérant établit les règles d'un nouveau cérémonial particulier à la dynastie des Yuen pour tout ce qui était relatif aux rites, à la musique, aux danses, aux réceptions d'ambassadeurs, aux habillements et à beaucoup d'autres choses. Il institua des concours et des degrés par le moyen desquels, et non par les brigues, on devait parvenir aux emplois; plusieurs lettrés chinois, notamment Hiou-heng, l'aidèrent dans la tâche qu'il avait entreprise d'introduire la civilisation chinoise parmi les Mongols. Marco Polo remarqua dans ces contrées que pour tracer les routes on plantait des arbres à grandes branches; que l'on brûlait une espèce de pierres noires qui « se tiraient des montagnes par veines, qui deviennent ar- « dentes comme de la braise, et tiennent plus au feu que ne « fait le bois.....; et dans tout le pays de Cathaï on ne brûle « pas autre chose. » Voilà le charbon de terre (2) dans ces régions, comme nous y avons déjà trouvé les bombes et le papier-monnaie; il n'y aurait même rien d'invraisemblable à croire que l'Europe dut à ces voyages la connaissance du papier, de la poudre à canon et de l'imprimerie.

Tching-tong (*Temour*), successeur de Koubilaï, fit peu de 1294.
choses, sinon que, pour enlever aux grands le droit qu'ils s'étaient arrogé d'infliger la peine capitale, il ordonna que toute sentence de mort fût soumise à l'empereur. Les lettrés, qu'il honora en révérant Confucius, lui décernèrent le titre d'Illustre.

Wou-song, au contraire, montra de la prédilection pour les 1308-1311.
lamas, qui, sous son règne, se livrèrent à tous les abus de pou-

miner. Il y a lieu de croire que son livre fut originairement écrit en vénitien, dialecte de l'auteur; cependant Spotorno soutient que, durant sa longue absence, il devait avoir oublié sa langue maternelle, et que le Génois Andalo del Negro écrivit l'ouvrage en latin, d'après la relation de Polo lui-même. Il ne tarda pas à être traduit en toscan et dans d'autres langues.

(1) Wood, lieutenant de la marine britannique dans l'Inde, qui découvrit en 1839 les véritables sources de l'Oxus, sur le haut plateau de Pamer, reconnut que la description faite de ces contrées par Marco Polo était très-exacte.

(2) Les premiers missionnaires jésuites à la Chine nous parlent aussi d'une « certaine pierre bitumineuse qui s'allume parfaitement, et produit une chaleur « plus âpre et plus durable que celle du charbon. »

voir. Son frère, Djin-song, pour remédier au mal, fit périr ou
1320. exila les ministres infidèles qu'il remplaça par des hommes intègres et désintéressés. Il honora l'histoire et les anciens sages, et voulut qu'à l'occasion des éclipses et des désastres, considérés par les Chinois comme des avertissements du ciel sur les fautes des rois, chacun exposât ses griefs; il expulsa les eunuques des emplois, et fit une meilleure répartition des impôts.

1320. Les Mongols se rapprochèrent davantage des Chinois sous Yng-song, qui connut et pratiqua toutes les cérémonies des anciens empereurs, et proclama une amnistie générale. Mais, assassiné
1323. bientôt après, il eut pour successeur Taï-ting (*Yesoun-temour*), qui le vengea. Ce souverain installa dans le palais des docteurs chargés d'expliquer chaque jour les livres les plus propres à habituer au gouvernement les princes et les grands, qui durent, ainsi que ses fils, assister à ces leçons, dont le texte était fourni par l'histoire de Ssé-ma-kouang. Ainsi pénétrèrent dans l'opinion publique des maximes différentes de celles que les Mongols avaient suivies jusque-là, et la vérité put se faire entendre même sur les marches du trône. Malgre l'influence des lettrés, le pouvoir des lamas augmentait chaque jour; aussi, ne manquèrent-ils pas d'attribuer à cette cause la sécheresse, les épidémies et la mort prématurée de Taï-ting.

1329. Après quelques oppositions, Ven-song (*Tob-temour*) resta possesseur du trône, et rendit hommage en personne au ciel, cérémonie qui, d'après les règlements de Koubilaï, ne devait s'accomplir que par représentant; il voulut qu'une seule des femmes du souverain portât le titre d'impératrice.

Il fit venir à la cour le grand lama, auquel il décerna des honneurs plus qu'humains (1); les grands lui rendirent hommage en lui présentant à genoux la coupe de vin. Comme celui-ci, renfermé dans son impassibilité divine, s'abstenait de tout signe de satisfaction et de ces politesses qui, pour les Chinois, sont de rigoureux devoirs, un lettré en conçut du dépit et lui dit : *Homme de bien, je sais que vous êtes disciple de Fo et chef des bonzes; mais vous ignorez peut-être que je suis disciple de Confucius et l'un des premiers parmi les lettrés de l'empire. Ainsi, trêve de cérémonies;* et, debout, il

(1) Voyez sur les vicissitudes du lamanisme en Chine une note du *Livre des rois*, traduit par Mohl; Paris, 1838, p. 186 et suiv.

lui présenta la coupe. Le grand lama se leva de son siége, la prit en souriant et but.

Choun-ti (*Toan-temour*) fut le dernier Mongol qui gouverna 1333.
la Chine; monté sur le trône à l'âge de treize ans, d'un caractère faible et livré aux plaisirs, il laissa libre carrière aux abus. Les seigneurs mongols en profitèrent pour rançonner les provinces; de là un mécontentement favorable aux patriotes chinois, qui jamais n'avaient renoncé à l'espoir de secouer le joug détesté de l'étranger. Exagérer les fautes du roi et de ses ministres, attribuer aux météores et aux événements fortuits la signification la plus sinistre, telle fut leur tactique; le gouvernement défendit aux naturels d'avoir des armes et d'apprendre le mongol, mais des indices d'insurrection prochaine se manifestaient de toutes parts.

Ces dispositions hostiles trouvèrent un nouvel aliment dans les travaux qui avaient pour objet de changer le cours du fleuve Jaune, pour lui ouvrir une issue dans la mer de Tiou-sin-hoeï, entreprise très-dispendieuse, qui priva plusieurs provinces des avantages d'un grand fleuve, tandis que dans d'autres les propriétaires étaient violemment dépouillés de leurs terrains. Dans les deux provinces de Chan-toung et de Ho-nan, les plus maltraitées de toutes, il se forma un rassemblement de rebelles qui bientôt monta jusqu'à cent mille hommes; d'un autre côté, un pirate courant le long des côtes empêchait de transporter le riz à la cour. Pendant que le nuage grossissait, Choun-ti passait joyeusement le temps avec seize jeunes filles, au milieu des chants, des concerts, des rites de Fo et de toutes sortes de magnificences, contraste déplorable au milieu des ravages de la famine, qui moissonna jusqu'à neuf cent mille individus.

Le bonze Tchou, à la tête des insurgés, combina leurs efforts de manière à vaincre la résistance qu'opposaient les gouverneurs des villes et des forteresses, Mongols d'origine, d'affection ou d'intérêt. Proclamé roi, il s'efforça de s'attacher 1367.
le peuple par un gouvernement modelé sur les anciennes traditions, s'entoura des hommes les plus capables, favorisa le savoir et la vertu, offrit, en un mot, l'exemple d'un bon souverain et l'opposé de Choun-ti. On le vit s'interdire tout faste, se rapprocher du peuple, dont il était sorti, tracer le plan des opérations militaires, et diriger la guerre en personne. Il conquit plusieurs provinces; d'autres se donnèrent à lui sponta-

nément, déterminées par les proclamations qu'il expédiait au loin pour démontrer que la Chine civilisée ne devait pas rester assujettie aux grossiers Septentrionaux; envoyés par le ciel comme un châtiment, le ciel, disait-il, les châtie à leur tour en les repoussant. Vaincu de toutes parts, l'empereur se réfugia dans la Tartarie, et cette race, dont les commencements avaient été si formidables, cessa de régner sur la Chine.

Quelques-uns des princes qu'elle lui avait donnés s'étaient trop reposés sur la force; d'autres, il est vrai, s'appliquèrent à greffer cette civilisation vieillie sur le jeune tronc encore sauvage; mais les musulmans et les bouddhistes qui entouraient l'empereur cherchaient toujours à lui faire instituer des colléges naturellement en opposition avec les maximes de l'éducation chinoise. Celle-ci, fidèle à ses antiques traditions, repoussait opiniâtrément de son cercle les personnes et les idées étrangères, tandis que les Mongols attiraient dans l'empire du Milieu des Indiens et des Occidentaux, qui occupaient même des fonctions littéraires, enseignaient et traduisaient. Koubilaï, qui eut la principale part à ce mouvement, connut et apprécia, il est vrai, les philosophes chinois, dont il fit faire des versions mongoles; mais peut-être trouvait-il que leur religion sans autel, dépourvue de ce prestige sensuel qui accompagne le lamanisme, convenait peu à la barbarie des siens.

Avec quelle ardeur les lettrés chinois ne durent-ils pas s'opposer à cette invasion des idées! On peut dire, en effet, que leur littérature et leur philosophie s'en ressentirent fort peu, tandis que les Mongols profitèrent de la culture intellectuelle des Chinois.

Une invasion étrangère ne change pas la Chine, car les mœurs y sont identifiées avec les opinions, et celles-ci avec le gouvernement. C'est à la classe des lettrés qu'il appartient de connaître les livres dépositaires des rites et des usages anciens; or, dans le long apprentissage nécessaire pour apprendre à lire, ils s'habituent au respect machinal des coutumes de leurs ancêtres, et le gouvernement veille avec le plus grand soin à ce qu'en toute chose on ne s'écarte point de ces règles vénérées. Le culte des aïeux morts porte à les honorer lorsqu'ils vivent; la puissance accordée aux pères sur la famille consolide la tyrannie, en habituant les esprits à une obéissance aveugle qui fait révérer de la même manière l'autorité des magistrats et celle des vieillards. Les rites officieux et matériels

sont faciles à observer; les Chinois, forcés de les pratiquer pour échapper à l'opprobre et même au châtiment, finissent par y attacher un sentiment de devoir; aussi les actes extérieurs s'identifient avec les mœurs, et les mœurs avec les lois. La conquête ne peut donc pas changer les lois, parce qu'elles se fondent sur les croyances et les habitudes domestiques. Si le conquérant veut introduire une constitution un peu énergique, il provoquera une guerre d'extermination; dans le cas contraire, il est obligé de céder, de se conformer aux coutumes du pays, de laisser intacte la machine du gouvernement et de ne changer que la main destinée à lui donner l'impulsion.

Il en fut ainsi dans la conquête des Mongols; on dirait, aux noms de leurs princes et aux formes de leur administration, qu'ils étaient les vaincus; car ils reçurent, avec un petit nombre de modifications, jusqu'au code de la dynastie des Tong. Les lettrés indiens et chinois, satisfaits de pouvoir trafiquer de leurs talents, traduisaient à l'envi, en langue mongole, les livres les plus renommés. Pé-youn (*Tchagan*), de Balkh, traduisit le code et une histoire des empereurs; Pi-lan-na-chi-li traduisit tous les écrits indiens relatifs à la religion et à la morale; les livres sacrés des bouddhistes furent recopiés en caractères d'or, avec une dépense de trois mille deux cents onces de ce métal (400,000 fr.). Ma-touan-li écrivit, par ordre de l'empereur, les *Recherches profondes des monuments laissés par les doctes;* et dans la préface il pèse avec bon sens et discernement les ouvrages antérieurs, dont il signale les défauts, se proposant de les éviter et d'exposer les éléments de la civilisation, ainsi que les causes qui firent propérer ou tomber les dynasties. Il réunit, à cet effet, des dissertations et des passages tirés des ouvrages les plus remarquables sur chaque matière, en conservant, autant que possible, les expressions mêmes des originaux, et en embrassant ainsi ce que l'on avait acquis de savoir sur chaque sujet dans les trente-six siècles écoulés depuis Yao. Son travail comprend vingt-quatre classes et trois cent quarante-huit livres, qui forment cent volumes(1).

(1) En voici les titres : I[re] classe : *De la division des terres et de leurs produits sous les différentes dynasties.* II°. *Des monnaies effectives ou en papier.* III°. *De la population.* IV°. *De l'administration.* V°. *Des péages, douanes, droits sur la pêche dans les lacs et étangs, sur la culture du thé, sur les mines de sel, de fer et autres métaux, sur les marchés*, etc. VI°. *Du commerce et des échanges.* VII°. *Des impositions sur les terres.* VIII°. *Des dépenses de l'État.* IX°. *De la promotion aux charges et du*

Les matières y sont traitées systématiquement dans un ordre chronologique ; c'est une véritable bibliothèque, dont les vastes proportions suffiraient pour nous instruire de l'état de la Chine quand on n'en connaîtrait rien autre chose, et dans laquelle ont surtout moissonné largement ceux dont les recherches ont porté sur l'histoire des Chinois et des peuples limitrophes.

Quand la grandeur des Mongols se fut évanouie, Ajour-Schiridara, qui aurait dû hériter du trône, se retira à Karakorum, qui devint la résidence des Kacans-Mongols. Ainsi, quoiqu'ils
1370. eussent perdu la Chine, les Mongols, restés puissants dans la Tartarie, continuèrent longtemps à lui faire la guerre ; soixante-quatorze ans après leur expulsion, ils firent même prisonnier un roi chinois qui combattait contre eux. Ce ne fut, pendant deux siècles, qu'une alternative continuelle de soumissions et de révoltes. La Chine profita grandement des divisions survenues entre les Mongols, divisions qui amenèrent leur partage en deux peuples, les Khalkhas et les Éleuts ou Kalmouks. Les premiers, au nombre de six cent mille familles, conduisirent leurs troupeaux entre les monts Altaï et le désert de Cobi, divisés en trois principautés par le grand lama ; plus tard, à la suite de dissensions de cour, ils se soumirent à la souveraineté des Mandchous, maîtres actuels de la Chine.

Les Kalmouks étaient gouvernés par un koutaïsc, confirmé par le dalaï-lama, et souvent en guerre avec la Chine ; ils devinrent ensuite vassaux de la Russie, qui, de nos jours, les a envoyés jeter l'épouvante en Italie et jusque dans Paris. Ils obéissent à des khans, et sont distribués par hordes (*oulouss*), dont chacune est sous les ordres d'un *nojon ;* ces hordes se subdivisent en *aïmaks*, et celles-ci en compagnies de dix ou douze tentes chacune, dites chaudières (*chatoun*), parce que les repas s'y prennent en commun. Le chef d'un chatoun peut infliger

rang des magistrats. Xe. *Des études et des examens des lettrés.* XIe. *Des fonctions des magistrats.* XIIe. *Des sacrifices.* XIIIe. *Des chapelles des ancêtres.* XIVe. *Du cérémonial de la cour.* XVe. *De la musique.* XVIe. *De la guerre.* XVIIe. *Des châtiments et des supplices.* XVIIIe. *Des livres classiques.* XIXe. *De la chronologie des empereurs et de la généalogie de leurs dynasties.* XXe. *Des principautés tributaires et des fiefs érigés sous les différentes dynasties.* XXIe. *Des corps célestes et de leurs accidents, tels qu'éclipses, conjonctions*, etc. XXIIe. *Des prodiges et des calamités, comme les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les aérolithes*, etc. XXIIIe. *De la géographie de la Chine et de ses divisions dans les différentes époques de la monarchie.* XXIVe. *De la géographie étrangère et de tous les peuples connus par les Chinois.*

des peines aux délinquants, mais non la mort. Une assemblée du khan, des nojons et des autres chefs prononce sur les affaires les plus importantes. Celui qui fait la guerre aux autres, qui n'obéit pas lorsqu'il est appelé à prendre les armes ou qui se rend coupable de lâcheté ou d'insubordination perd ce qu'il possède. Celui qui en tue un autre dans une rixe est obligé de prendre avec lui la veuve et les enfants de la victime. Les amendes pour cause de blessures sont proportionnées au rang de la personne et à leur gravité, comme dans les codes barbares, que rappelle aussi le soin minutieux avec lequel sont réprimées les diverses injures envers la femme. Le vol est le délit le plus grave; outre la compensation, le coupable doit perdre un doigt ou donner pour se racheter cinq têtes de gros bétail, quand il n'aurait dérobé qu'une aiguille ou un brin de fil. Les amendes sont partagées entre le nojon, le lama et le dénonciateur. Si un prince commet contre un autre un acte d'hostilité, il est puni d'une amende de cent cuirasses, cent chameaux et mille chevaux; tous les autres princes fournissent leur contingent de forces pour l'obliger au payement, et reçoivent une part de l'amende. Pour se purger d'une accusation, ils sont obligés de porter une hache rougie au feu; ils prêtent serment en baisant un fusil ou une flèche, et rendent hommage en mettant le poing sur leur front, et en touchant de la main gauche le côté de la personne envers laquelle ils font acte de respect.

Aucune fille ne peut se marier avant quatorze ans ni après vingt; par chaque groupe de quarante tentes, quatre hommes au moins, dans l'année, doivent prendre une femme; ils reçoivent, sur le fonds commun, dix têtes de bétail pour se la procurer. Des superstitions particulières se mêlent chez eux au lamanisme.

Pendant deux siècles la Chine resta séparée de l'Europe, parce que la puissance maritime des Arabes n'existait plus, et que le trajet par terre, au milieu de tant d'armées, était semé de périls. Enfin les Portugais doublèrent le cap de Bonne-Espérance, et trouvèrent sur le trône chinois la dynastie des Ming, qui avait succédé aux Mongols et qui dura jusqu'en 1644.

CHAPITRE XV.

MONGOLS EN PERSE ET EN SYRIE (1).

Nous avons maintenant à reprendre la trace des Mongols dans d'autres pays, et d'abord en Perse. Djélal-Eddin Moukbezni, fils de Mohammed de Kharizm, ayant gagné, dans sa fuite, les environs de Delhi, fit demander asile au sultan Schams-Ad-Ilmisc, Turc de naissance, qui avait été l'esclave du dernier sultan de Gour. Ce prince lui envoya des présents, mais lui fit dire que le climat lui serait contraire. Djélal-Eddin rebroussa donc chemin avec ses Kharizmiens, menaçant et combattant les ennemis qu'il rencontrait, jusqu'au moment où il rentra en Perse dans l'espoir de recouvrer les États paternels. Lorsqu'il arriva dans le Kerman, quatre mille hommes à peine lui restaient de ceux qui avaient affronté avec lui les fatigues du désert. Là il fut rejoint par une foule de ses partisans et reconnu généralement par les petits princes qui, pendant les troubles, s'étaient soulevés dans le Khorassan, le Mazanderan et l'Irak.

1227. Il assaillit le calife Nasser, ennemi implacable de son père, qu'il accusait d'avoir appelé les Mongols en Perse, et dévasta la Géorgie, parce que les chrétiens de ce pays avaient fait beaucoup de mal aux musulmans pendant la dernière guerre; les Assassins, qui étaient toujours la terreur des puissants, devinrent aussi l'objet de ses vengeances.

Le nouveau calife Monstanser, réconcilié par la fortune à Djélal-Eddin, lui fit demander la paix, et son nom fut rétabli dans les prières publiques. Dans l'Irak, Djélal-Eddin fut attaqué
1228. et vaincu par les Mongols, qui, néanmoins, n'osèrent pas assiéger Ispahan.

Courmagon, général d'Olgaï, chargé de poursuivre la conquête de la Perse, assaillit Djélal-Eddin, qui, après avoir tout perdu, sauf le courage, et s'être soustrait cent fois aux mains

(1) Voyez, outre les auteurs précédents, l'ouvrage récent du baron DE HAMMER, *Hist. des Mongols en Perse.*

des envahisseurs pour reparaître avec de nouvelles bandes, fut enfin pris et tué par les Kurdes. Avec lui finit la dynastie des Chah-kharizmiens. 1231.

Les Mongols purent alors continuer, sans être inquiétés, leurs dévastations dans le Diarbékir, la Mésopotamie, le pays d'Erbil et de Kélat; pendant vingt années, ils promenèrent le pillage et l'incendie dans ces contrées. Le calife Mostanser, effrayé de ce fléau, fortifia Bagdad; mais son heure allait bientôt sonner.

Les puissants Seldjoucides dominaient encore dans le Roum. Seldjoucides.
David et Kilidj-Arslan, fils de Soliman, étaient parvenus à faire d'Iconium la capitale d'un État despotique, qu'ils étendirent au 1106.
détriment des croisés et que leurs successeurs avaient accru en enlevant la Cappadoce aux Danisménides. Mais les dix fils d'Az-Eddin-Kilidj-Arslan s'étant partagé ces provinces, Frédéric Barberousse put leur enlever Iconium. Plus tard, la guerre éclata entre tous ces frères. Aladin-Kaïkobad, le plus digne de tous, retenu cinq ans dans les fers par son frère, puis exilé à Constan- 1219-1237.
tinople, perfectionna dans l'infortune les belles qualités dont il était doué. Il vainquit le Kharizmien Djélal-Eddin, fit construire des édifices et protégea la littérature, qui, fuyant devant les Mongols, s'éloignait de l'Oxus pour chercher un asile vers l'Ionie. Lui-même se livrait à l'étude, et faisait trois parts de sa journée : l'une pour expédier les affaires, une autre pour s'entretenir avec les savants et les scheiks, la troisième pour lire des ouvrages historiques. Il passait en outre les deux tiers de la nuit soit à faire des dévotions, soit à méditer sur des œuvres de morale.

Il y avait cinq ans que Gaïatheddin-Kaï-Kosrou II lui avait succédé, comme huitième sultan depuis Soliman-schah, lorsque les Mongols envahirent ce royaume et prirent d'assaut Erzeroum. Alors s'unirent à Kaï-Kosrou deux mille guerriers 1242.
francs, commandés par Jean Liminata, Chypriote, et par Boniface de Castro, Génois; mais ils ne purent empêcher une nouvelle défaite; le sultan fut donc obligé d'accepter la paix et de subir la honte onéreuse d'un tribut. Les Mongols répandirent alors l'épouvante en Syrie; après la mort de Kaï-Kosrou, ils partagèrent le Roum entre son fils Rokneddin et son frère Azzeddin-Kii-Kaous, dont les querelles les appelèrent plus d'une fois dans le pays. Le Roum languit dans cet état de dépendance jusqu'en 1294, époque de la révolte des émirs contre

Masoud et de son partage entre dix princes indépendants; la dynastie des Seldjoucides ne se releva plus dans l'Asie Mineure, et les Ottomans restèrent seuls de la famille turque.

1251. Quand Mangou fut proclamé empereur, il résolut d'assujettir le Thibet et de déterminer la conquête de la Perse. Il chargea son frère Houlagou de cette expédition, et lui donna, comme propriétés particulières, une grosse armée et mille ingénieurs chinois, avec ordre de réserver intactes pour l'usage de ces troupes les prairies situées sur leur passage à l'ouest du mont Tungat; les intendants de la Perse devaient tenir prêtes pour chaque soldat cent mesures de farine et cinquante de vin. Mangou recommanda spécialement à son frère d'exterminer les Assassins ismaélites et de soumettre le calife.

1253. Houlagou se mit en marche, recevant sur la route l'hommage de tous les princes, et sommant les vassaux de se rendre auprès de lui avec leurs contingents d'hommes; son armée augmentait ainsi à mesure qu'il avançait.

Fin des Assassins. Les Assassins possédaient alors plusieurs châteaux forts dans le Kouhistan, le Ghilan et même dans la Syrie, d'où ils jetaient l'épouvante chez leurs voisins. La terreur qu'ils inspiraient était si grande que les portes de Kazbin se fermaient à la tombée de la nuit et qu'on y cachait tout ce qui était objet de prix; les habitants, en défiance continuelle, restaient sans cesse sous les armes, et ceux même qui étaient les plus éloignés tremblaient d'être atteints par leurs poignards. Tous les émirs des environs se joignirent donc volontiers à Houlagou; il fut même encouragé par le calife, qui voyait avec effroi les cent
1256. châteaux dont les Assassins avaient entouré son territoire. Ils étaient alors gouvernés par le parricide Rokneddin, homme faible et inhabile, que dirigeait à son gré Nassireddin, astronome de Bagdad. Ce savant, le musulman le plus illustre du douzième siècle, et que les siens comparaient à Ptolémée, offensé dans sa vanité littéraire par le calife, s'était réfugié près du scheik de la Montagne, qu'il trahit ensuite.

Sur la demande de Rokneddin, Houlagou consentit à traiter; quarante forteresses furent démolies, et dans celle d'Alamont on brûla tous les livres de la secte. Bientôt Rokneddin luimême fut assassiné avec ses Ismaélites, qu'on avait répartis dans les différents corps mongols; et le monde fut délivré de cet opprobre; ainsi, parfois, l'ouragan chasse la peste.

Fin du kalifat. 1258. Bagdad, toujours très-peuplée, était alors mollement gou-

vernée par Mostasem qui, timide et débonnaire, abandonnait, pour se livrer aux plaisirs, le soin des affaires à ses ministres. Croyant imposer le respect à l'aide du mystère, jamais il ne se laissait voir, même aux princes qui venaient lui rendre hommage; ils devaient se contenter de porter à leurs lèvres une étoffe figurant le bord de la robe du calife et suspendue à la porte, dont ils baisaient aussi le seuil, comme les pèlerins baisaient la pierre noire et le voile de la Kaaba. Dans les solennités même, le calife ne sortait qu'à cheval, le visage couvert d'un voile noir.

Comme vestige de son ancienne autorité, il lui restait le droit de donner l'investiture aux princes orthodoxes. Lorsqu'il avait reçu la notification de leur avénement comme soudans, méliks ou atabeks, il leur expédiait, au retour de leur ambassadeur, un cadi ou scheik, porteur du diplôme qui leur conférait la souveraineté et leur en indiquait les devoirs. Il leur envoyait en même temps un vêtement royal, un turban, un sabre, un anneau et, de plus, une mule ferrée d'or, avec sa housse ornée de pierreries. Les grands du pays et le nouveau prince venaient au-devant de l'envoyé pour lui baiser la main ; quelques jours après, celui-ci parait le sultan de la robe et du turban apportés de Bagdad, en lui disant : *Sois juste, prends soin de ne pas transgresser la loi.* Alors le prince pouvait s'asseoir sur le trône; il baisait le pied de la mule, et traversait ensuite la ville à cheval, accompagné de l'envoyé du calife, précédé de l'étendard royal, d'une musique militaire et couvert du parasol.

Depuis que le Roum, le Fars et le Kerman étaient devenus tributaires des Mongols, l'autorité du calife ne s'étendait plus que sur les soudans d'Égypte, les princes d'Erbil, de Moussoul et sur quelques autres moins puissants. A l'intérieur, ses États, peu étendus, étaient agités par les factions, et les espérances des Alides se relevaient à mesure que déclinait la dynastie d'Abbas. Houlagou, raconte l'historien Raschid-Eldin, expédia à Mostasem un messager, avec une dépêche conçue en ces termes : *Tu ne m'as pas aidé de troupes contre les Ismaélites. Bien que ta maison soit ancienne et illustre, et ta race favorisée de la fortune, la lune ne brille que quand le soleil est caché. Tu n'ignores pas comment les Mongols ont traité le monde depuis Gengis-khan.* Après ce préambule, il lui rappelait les dynasties et les nations détruites, l'invitait à combler les fossés,

à raser les murailles de ses villes, et à venir se reconnaître son vassal. *Veux-tu sauver ta tête*, ajoutait-il, *et ton antique famille? écoute mon conseil; si tu le repousses, je verrai quelle est la volonté de Dieu.*

Le calife, nourri dans l'orgueil des gloires passées, répondit avec toute la fierté d'un chef de race royale et sacerdotale, oubliant que sans la force les paroles hautaines sont ridicules. Aussi Houlagou s'écria-t-il : *Le calife se montre à notre égard doublé comme un arc; mais si l'Éternel me protége, je redresserai cet audacieux comme une flèche* (1).

Le vizir conseillait à Mostasem de s'humilier et de fléchir l'ennemi; mais ses courtisans l'enivraient de flatteries, et ce fut aux applaudissements de ces insensés qu'il lui répondit : *Est-il quelque chose à redouter pour la famille d'Abbas? Les monarques qui règnent sur la face du monde ne sont-ils pas au rang de mes soldats? Courage donc, vizir, et cesse de craindre les menaces des Mongols.* Ces paroles, dit l'historien musulman, troublèrent le vizir, qui vit clairement que le règne des Abbassides touchait à sa fin; comme cette ruine devait arriver sous son vizirat, il se replia sur lui-même comme un serpent, et roula dans son esprit des expédients de toute sorte. Mostasem s'efforça de réveiller l'enthousiasme religieux, et soumit aux ulémas la question de savoir quel était l'acte le plus méritoire, ou le pèlerinage à la Mecque, ou la guerre contre les infidèles. La guerre, répondirent-ils unanimement, et la guerre fut prêchée partout, mais sans grand effet.

L'astronome Nassireddin, devenu le conseiller d'Houlagou, l'excitait contre le calife. Alkami, le vizir de Mostasem, parut oublier son inimitié contre Nassireddin pour trahir aussi son maître, qui, tour à tour, se laissait entraîner à de lâches soumissions et à de folles bravades. Houlagou s'avança donc contre lui; une bataille acharnée, mais indécise, fut livrée sur le bras occidental du Tigre. Pour s'attribuer les honneurs de la vic-
1258. toire, les soldats du calife passèrent la nuit sur les lieux mêmes du combat; les Mongols crevèrent les digues du fleuve, et les noyèrent. Bagdad était assiégée depuis cinquante jours, quand Mostasem s'achemina vers le camp mongol pour se rendre à discrétion.

La ville fut mise à feu et à sang pendant sept jours, et lors-

(1) Collection orientale, *Hist. des Mongols de la Perse*; Paris, 1840.

que quatre-vingt mille personnes eurent péri, Houlagou daigna, dans sa clémence, épargner ce qui restait d'habitants. Les chrétiens eurent la vie sauve, grâce au patriarche des nestoriens. Les trésors amassés durant cinq siècles par les califes furent amoncelés autour du farouche Gengiskhanide ; on trouva dans le harem sept cents femmes et mille eunuques. Le pontife des croyants supplia le vainqueur de lui abandonner ces beautés, qui jamais n'avaient subi les regards du soleil et de la lune ; Houlagou lui en accorda cent. Peu de temps après, Mostasem et ses fils étaient renfermés dans des sacs et foulés aux pieds des chevaux ; car les Mongols se faisaient scrupule de verser le sang des princes. Les personnes de sa suite furent tuées avec tout ce qui fut trouvé d'Abbassides.

Bagdad, après avoir été pendant cinq siècles la métropole de l'islamisme, fut ensevelie sous ses ruines. L'imam qui, le premier vendredi de mars, récita la khothbah dans la mosquée déserte, dit, au lieu de la prière habituelle pour le calife : *Louange à Dieu, qui a tranché d'illustres vies et condamné au néant les habitants de cette capitale!* Il termina par ces mots : *O Seigneur, assiste-nous dans nos calamités! elles sont telles que jamais l'islamisme n'en éprouva de pareilles. Nous venons du Seignenr, et nous retournons au Seigneur.*

Houlagou soumit cette question aux ulémas : lequel vaut mieux d'un maître mécréant, mais juste, ou d'un maître musulman, mais inique? et les dociles docteurs se prononcèrent en faveur du premier.

Ainsi finit l'empire de Mahomet après avoir passé entre les mains de cinquante-six califes, dont trente-sept depuis que la famille d'Abbas avait établi sa résidence à Bagdad. A partir de cette époque aucun prince ne réunit le titre de commandeur des croyants et celui de grand pontife de l'islamisme, double titre qui constituait le califat. Ahmed, oncle de Mos- 1261.
tasem, fut élevé, en Égypte, à la dignité de pontife suprême et d'iman-al-moumenim ; quatorze Abbassides se la transmirent dans ce royaume, mais sous la dépendance des sultans et sans autorité séculière, jusqu'au moment où le dernier d'entre eux la céda à Sélim I (1517), sultan ottoman, en le reconnaissant pour imam de tous les Sunnites.

Les Alides, s'ils nourrissaient l'espoir de recouvrer alors la suprématie, ne furent jamais satisfaits dans leurs désirs. Houlagou garda pour lui la Perse et ses vastes dépendances, l'Irak-

Arabi, le Kourdistan, l'Al-Djézirah, le Diarbékir et le Roum, où il fonda la dynastie des Mongols de l'Irak. Cet empire dura jusqu'en 1355, époque où il fut partagé entre plusieurs émirs.

Nassireddin, passionné pour l'astrologie, engageait Houlagou à lui faire construire un grand observatoire; mais la dépense lui parut si considérable, qu'il demanda de quelle utilité pourrait être ce genre d'études. Nassireddin lui répondit : *Faites rouler de cette hauteur un grand bassin de cuivre.* Ainsi fut fait; attirés par le bruit, les soldats accoururent en foule, tandis que le prince et l'astronome, qui en connaissaient la cause, demeuraient immobiles. *Voilà*, reprit alors Nassireddin, *l'utilité de l'astrologie ; elle annonce ce qui doit arriver, afin qu'on sache y pourvoir, et qu'on ne partage pas la consternation de ceux qui sont surpris par les événements.*

Syrie: 1260. Précédé par la terreur que la peste accroissait encore, Houlagou marcha sur la Syrie, où Nasser-Saladin-Yousouf était devenu maître d'Alep par héritage, et de Damas par l'assassinat. Alep fut prise d'assaut, et souffrit trois jours de carnage; cent mille femmes et enfants furent réduits en esclavage. Damas capitula, les autres places jusqu'à Gaza furent prises, et Nasser tomba au pouvoir de l'ennemi.

Égypte. 1259. L'Égypte, où régnaient les Mamelouks, était le refuge de ceux que l'effroi chassait des contrées envahies. Une de ces révolutions si fréquentes dans un gouvernement militaire avait renversé le soudan du trône, et lui avait substitué son frère Séif-Eddin-Koutouz. Houlagou le fait sommer de se reconnaître son vassal, et le menace de la guerre dans le cas d'un refus; ses ambassadeurs sont jetés en prison; il hâte ses préparatifs d'attaque, et, pour se procurer de l'argent, il multiplie les taxes arbitraires, les confiscations, et dépouille même de leurs joyaux les femmes des émirs. La bataille se livre, et les Mamelouks triomphent, grâce surtout à la valeur déployée par Koutouz, le premier parmi les princes musulmans qui, depuis Djélal-Eddin, ait remporté une victoire signalée sur les Tartares (1). Le fait parut si extraordinaire que les villes déjà soumises, reprenant courage, se soulevèrent et massacrèrent les gouverneurs mongols. Damas, entre autres, recouvra sa liberté; les musulmans qui l'habitaient se vengèrent des chrétiens, des

(1) Novairi.

juifs et de tous ceux qui s'étaient montrés moins hostiles aux Mongols.

Mais, à peine de retour en Égypte, le victorieux Koutouz fut massacré par les Mamelouks, qu'il voulait refréner. Bibars se présenta devant l'atabek, pour lui annoncer que Koutouz avait
cessé de vivre : *Qui l'a tué?* lui demanda-t-il. — *Moi*, répondit 1260.
Bibars. — *Eh bien donc*, reprit l'atabek, *règne à sa place*. Ce guerrier farouche régénéra l'Égypte par la force. Il assujettit à la règle les Mamelouks, qui avant lui ne connaissaient aucune discipline, enrichit l'Égypte de constructions, entre autres de l'aqueduc du Caire, enleva aux chrétiens Césarée, Tibériade, Jaffa, Antioche, et porta sa domination de l'extrémité méridionale de la Nubie jusqu'à l'Euphrate. Il envahit aussi le Roum, et, vainqueur des Seldjoucides à Aboulistin, il s'empara de Césarée sur Moïn-Ouddin (*Saïb-Pervané*), qui s'était rendu maître de tout le Roum.

Houlagou revenait dans l'intention d'effacer la honte de sa défaite, lorsqu'il fut arrêté par le soulèvement de Berkaï, son cousin, qui commandait dans les contrées situées au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne. Il eut à combattre d'autres ennemis que lui suscitait l'infatigable Bibars, devenu l'appui d'un nouveau calife et le protecteur de tous les déserteurs et mécontents. Avant d'avoir pu le châtier, Houlagou mourut
à l'âge de quarante-huit ans. 1265.

Il fut remplacé par son fils Abaka, qui continua les hostilités contre Bibars ; celui-ci rechercha l'alliance de Bereke, khan du Kaptchak, qui s'était fait musulman, et qui envahit la Palestine pour en chasser les chrétiens. Les croisés, pour détourner l'orage qui les menaçait, prièrent Abaka de marcher contre leurs ennemis; en conséquence, le prince mongol, saint Louis, Charles de Sicile et Jacques d'Aragon formèrent une ligue; mais les incursions qui se succédèrent ne firent que bouleverser la Palestine et les contrées voisines ; les khans du Kaptchak dirigèrent de préférence leurs expéditions contre la Russie, où nous les verrons puissants.

Des ruines des Seldjoucides sortit une nouvelle dynastie fondée par Mohammed, bey des Caramans, qui donnèrent leur nom à la partie centrale de l'Asie Mineure, et dont Iconium
fut la capitale pendant deux siècles. Bibars mourut empoisonné 1277.
à Damas, et ses États furent divisés. Kélaoun, soudan d'Égypte, se forma une garde particulière de Circassiens, dits Mamelouks-

Bordjites, qui, en moins d'un siècle, élevèrent leur chef au rang de sultan. Ils furent ensuite soumis par les Ottomans, et restèrent vassaux de Constantinople jusqu'au jour où ils furent exterminés par Méhémet-Ali.

Les délices de l'Iran énervaient les Gengiskhanides, et les
1282. seigneurs du pays profitaient de leur faiblesse pour se rendre indépendants. Abaka mourut empoisonné; il eut pour successeur son frère Tagoudar, qui, prenant le nom d'Hamed et le titre de sultan, embrassa l'islamisme, convertit en mosquées les temples des idoles, et délivra de tout danger le pèlerinage de la Mecque. Le pouvoir lui fut disputé par Argoun, son neveu, qui, fait prisonnier et gracié, reprit les armes, tua son oncle et régna à sa place.

1292. Gandjatou, son successeur, ayant offensé un personnage, fut pris et étranglé par des conjurés. Baïdou, celui qui venait de venger l'affront qu'il avait reçu, s'empara du pouvoir, que lui ravit Casan ou Haçan, fils d'Argoun. Ce prince, partisan déclaré de l'islamisme, abattit tout à la fois les églises des chrétiens, les temples des idoles et les autels des mages. Voyant la Syrie et l'Égypte agitées par les révolutions des Mamelouks, il fit décider par les ulémas qu'il était du devoir d'un souverain de réprimer les violences exercées contre les fidèles par des bandes perverses; il les attaqua donc à la tête de quatre-vingt-dix mille hommes de cavalerie, et remporta sur eux une victoire sanglante; il occupa Alep, Émèse, Damas, dans lesquelles il épargna généreusement les personnes et les biens. Mais une nouvelle armée ne tarda pas à se reformer en Égypte, qui recouvra la Syrie, ruina Damas, et transporta sur les bords du Nil d'immenses richesses qui se joignirent à tant d'autres.

Casan tenta par deux fois de reconquérir la Syrie, mais sans pouvoir y réussir; et Nasser rentra triomphant au Caire. Casan resta toutefois puissant et aimé dans l'Iran, où il multiplia les actes de dévotion, les édifices religieux et les fondations pieuses; il poussait la libéralité jusqu'à obérer ses finances. A son exemple, les Mongols se mirent à bâtir, eux qui naguère ne
1304. savaient que détruire. Il mourut regretté, et laissa pour héri-
17 mars. tier son frère, auquel il recommanda de maintenir les lois qu'il avait données, de ne pas établir de nouveaux impôts et de continuer les pensions qu'il avait accordées.

Musulman zélé, Casan donna des preuves de faveur aux descendants d'Ali, et propagea dans son armée la croyance

qu'il avait embrassée. Ayant un jour réuni les principaux membres du clergé, il leur parla ainsi : « Vous portez l'habit religieux, « et cherchez à paraître parfaits aux yeux de Dieu plus qu'à « ceux des hommes; ceux-ci peuvent être abusés par les ap- « parences, mais Dieu voit les cœurs et s'indigne de la fausseté, « qu'il punit dans ce monde et dans l'autre; il démasque les « hypocrites, les dépouille de leurs vêtements, de leur réputa- « tion usurpée, et les livre à la risée et au mépris du monde. « Bien qu'égaux à tous les hommes, vous avez, par votre cos- « tume, acquis une réputation de vertus rares, vous l'avez « consolidée par vos discours et par votre rigidité. Consultez en « vous-mêmes si vous pouvez remplir exactement les devoirs « que vous impose votre habit; si vous le faites, vous en aurez « un mérite insigne devant Dieu et les hommes; sinon, la « honte sera votre lot. Dieu m'a élevé par vous à l'empire, afin « que je gouverne avec équité; il m'a imposé l'obligation de « rendre justice et de punir les coupables selon leurs fautes, « mais surtout les personnages les plus élevés. Mon devoir est « donc d'avoir l'œil sur vos manquements, et ne croyez pas « que je veuille avoir égard à l'habit. Que vos actions soient « conformes à la loi et aux préceptes du prophète; que « chacun accomplisse ses devoirs, et dirige les autres dans la « voie du salut. Ne vous soutenez pas l'un l'autre par esprit « de corps, et n'exigez pas des autres ce que Dieu ne commande « pas; car il serait injuste de tourmenter le prochain pour vous « acquérir de la réputation, et de vous montrer, pour le salut « d'autrui, plus zélés que Dieu et le prophète. Manqué-je à « la loi et à la religion, avertissez-moi, et vos discours me per- « suaderont dès que, votre cœur étant d'accord avec la voca- « tion que vous affichez, vos paroles seront inspirées par la « sincérité, le zèle et le courage; autrement elles ne feront « que provoquer ma colère (1). »

Il parlait plusieurs langues et connaissait l'histoire des différents peuples, mais surtout celle des Mongols, citant de mémoire les noms de ses prédécesseurs et des différents généraux, avec leur généalogie. Il savait travailler dans toute espèce de métier, au point de pouvoir diriger les artisans mêmes dans leur tâche. Grâce à ses connaissances dans la médecine et la botanique, il découvrit dans la Perse plusieurs simples que l'on

(1) Raschid.

tirait à grands frais de la Chine et de l'Inde. Il s'appliquait en outre à la chimie, surtout pour chercher la pierre philosophale; il connaissait des enchantements pour guérir tous les genres de maux et pour prédire dans l'avenir; enfin, il avait inventé, pour observer les astres, un instrument comme on n'en avait jamais vu jusqu'à lui. Ni ces diverses occupations ni le plaisir de la chasse ne l'empêchaient de rendre exacte et prompte justice, et de veiller sur la conduite des magistrats. Pour alléger, au profit des vaincus, le poids de la conquête, il régla les impôts, encouragea l'agriculture, assura la défense des frontières, établit des courriers, disposa des logements pour eux et les militaires sans grever les particuliers, et donna en fief aux vétérans les terres incultes.

Karbendé, son frère, lui succéda sous le nom de sultan Aldjaptou; il fit périr ceux qui pouvaient lui disputer le rang suprême, et obtint la main de Marie, sœur de l'empereur Andronic, qui, par ce mariage, espérait contenir les Turcomans. Il favorisa la secte d'Ali, et finit par l'embrasser, d'où il résulta que le nom des trois premiers califes fut supprimé dans la khothbah, pour ne faire mention que d'Ali, d'Hassan et d'Hossein.

1316. Il mourut comme ses prédécesseurs, usé par les boissons spiritueuses et par les femmes.

Abou-Saïd, son fils et son successeur, remporta plusieurs victoires contre l'Égypte, l'Inde et autres pays contigus à ses États; il prohiba les liqueurs enivantes, et fit fermer les tavernes ainsi que les lieux de prostitution. Il ne fallut rien moins
1335. que la valeur d'Hassan-Bouzcouk-Ilekkhan, son successeur, pour réprimer l'anarchie qui menaçait de destruction le royaume fondé par Houlagou. Mais il ne tarda pas à succomber, et alors tout s'écroula au milieu des divisions qui éclatèrent entre les différents émirs. Cet empire finit en 1355, époque où Tamerlan fonda une nouvelle dynastie mongole.

CHAPITRE XVI.

RELATIONS DES MONGOLS AVEC LES CHRÉTIENS.

On a pu voir si le monde s'épouvantait à tort de ces nouveaux ennemis, également formidables aux Sunnites et aux Schiytes, aux Alides et aux Abbassides, aux califes de Bagdad et à ceux du Caire, aux Assassins et aux ordres chevaleresques, aux Indiens et aux Scandinaves (1), aux sectateurs de Confucius, de Moïse, de Mahomet, de Bouddha et du Christ.

Ce fut en 1221, quand deux généraux mongols, Sabada-Baadour et Schoupé-Nouyan, envoyés pour conquérir la Médie, traversèrent le Caucase et assaillirent la Géorgie, que les chrétiens connurent pour la première fois ces terribles envahisseurs (2). La Géorgie était le plus puissant des États restés sous la domination de princes chrétiens; tranquille entre ses montagnes, elle n'avait connu les généraux des califes que par les courses qu'ils avaient faites sur son territoire. Les Seldjoucides étendirent, il est vrai, leur autorité sur ce pays; mais, entre la fin du onzième siècle et le commencement du douzième, David II, le Réparateur, profita des divisions qui avaient éclaté parmi les princes turcs pour recouvrer Tiflis, son ancienne capitale, et les refouler jusqu'à l'Araxe. Ses successeurs augmentèrent la force du royaume, et eurent pour vassaux les princes arméniens au nord de l'Araxe, affranchis, grâce à eux, du joug musulman. La famille d'Iwan, connétable de Géorgie, qui possédait presque tout le pays entre Kour et l'Araxe, les princes de Schamkor, de Kachan et beaucoup d'autres, reconnaissaient comme seigneurs suzerains les rois de Géorgie, dont la domination s'étendait, au treizième siècle, de la mer Noire, entre Trébizonde et la Crimée, jusqu'aux gorges de Derbend et au confluent de l'Araxe et du Kour; il compre-

(1) En 1238, les Danois et les Frisons n'osaient aller à la pêche du hareng, en laissant leurs femmes épouvantées par les Mongols.

(2) ABEL REMUSAT, *Rapports des premiers chrétiens avec le grand empire des Mongols depuis sa fondation*, etc. Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, t. VI de la nouvelle série.

nait ainsi, outre la Géorgie proprement dite, la Colchide, la Mingrélie, le pays d'Abkas et l'Arménie septentrionale.

Aux temps des croisades, la communauté de religion et d'intérêts mit ces princes en rapport d'amitié avec les Francs, bien que la distance ne leur permît pas de les aider dans leur entreprise. Lorsqu'ils apprirent la prise de Damiette, ils écrivirent aux vainqueurs pour les féliciter et les engager à s'emparer aussi de Damas ou d'autres places importantes. Les papes avaient invité Grégoire Lasca à se croiser; il se disposait à le faire lorsque les Tartares envahirent son territoire et le contraignirent de pourvoir à sa propre défense.

La chrétienté observait le danger qui menaçait la Géorgie avec cet intérêt que l'on apporte à regarder les flots battant contre une digue qui nous garantit de l'irruption d'un fleuve. Roussoudana, qui avait succédé à son frère George, informa le pape Honorius III, par des avis pressants, de l'aproche de la tempête. Les Mongols arrivèrent sur ces entrefaires, et, soit qu'ils eussent simulé par ruse une croix sur leurs étendards, ou qu'un de leurs signes particuliers en offrît la ressemblance, les Géorgiens les prirent pour des chrétiens et se laissèrent surprendre. Mais, revenus d'un premier effroi, ils repoussèrent courageusement l'attaque, qui pour le moment n'eut pas d'autre suite, attendu que Gengis-khan portait ses regards d'un autre côté.

Oktaï, son successeur, après avoir soumis les Kins, leva cent cinquante mille hommes, destinés à opérer sur deux points opposés, dans la Corée et de l'autre côté de la mer Caspienne. Batou, petit-fils de Gengis-khan, fut mis à la tête de la seconde expédition. Après avoir soumis les Cumans et les Bulgares, il traversa le pays des Baschkires, pénétra en Russie et prit Moscou avec les principales villes des gouvernements actuels de Vladimir et d'Iroslav; les grands princes de Russie devinrent alors tributaires du grand khan, ainsi que nous l'avons raconté ailleurs plus en détail.

Une autre partie de Mongols, traînant à sa suite des femmes et des enfants, se dirigea vers la Géorgie et l'Arménie, sous la conduite de Scharmagan et de dix-sept autres généraux, au nombre desquels Baschou, qui devint célèbre en Europe sous le nom de Bayotnoï. Dans cette première irruption, dont la fureur ne laissait de choix qu'entre la soumission et la mort et pendant laquelle des pyramides d'ossements humains élevées

sur les ruines des cités avertissaient des suites qu'entraînait la résistance, quelques princes, afin d'acheter leur sûreté, se rendirent et s'associèrent aux Mongols pour la ruine de leurs frères ; mais plusieurs villes d'Albanie, de la Géorgie et de la grande Arménie furent brûlées et saccagées. Les habitants se réfugièrent dans les montagnes ; la reine Roussoudana s'enferma dans Ousanet, forteresse inexpugnable ; de là, elle continuait à solliciter les secours de l'Occident, et promettait soumission entière au pape Grégoire IX ; mais elle était peu écoutée, et encore moins exaucée.

Le péril parut plus imminent aux Européens quand l'armée 1240.
de Batou s'empara de Kiev et de Kaminiec, brûla Cracovie, défit près de Liegnitz les troupes de la Pologne, de la Moravie et de la Silésie, tandis que lui-même, à la tête d'un demi-mil- 1241.
lion d'hommes, battait le comte palatin de Saxe, et s'avançait en désordre vers la Germanie, mettant tout à feu et à sang. Alors Venceslas de Bohême réclama les secours des princes voisins ; le palatin de Saxe écrivit au duc de Brabant pour lui retracer les dévastations de ces hordes farouches. Matthieu Pâris rapporte que la reine Blanche, effrayée, s'en entretenait avec saint Louis : *Que ferons-nous?* lui disait-elle ; *quels bruits sinistres se sont répandus sur nos frontières! L'irruption des Tartares semble nous menacer d'une ruine totale, nous et notre sainte Église.*

Et Louis, d'une voix attendrie, lui répondait : *Ayons confiance dans l'aide du ciel ; si ces Tartares viennent, nous les repousserons dans le Tartare, d'où ils sont sortis* (1), *ou ils nous feront monter au ciel pour y jouir de la félicité promise aux élus.*

On les considérait, en effet, comme une race infernale, en raison surtout de certains éclats de flammes et de tourbillons de fumée qui s'élevaient de leur camp, phénomènes qui pourraient bien désigner les pièces d'artillerie dont nous avons déjà vu que les Chinois faisaient usage. Des prières ferventes furent donc ordonnées par toute la chrétienté, qu'on invitait à se réunir sous l'étendard de la croix.

Un Anglais, qui s'était réfugié chez les Mongols et leur ser- 1253-1270.
vait d'interprète, vint à deux reprises sommer Béla, roi de

(1) Ce jeu de mots sur les *Tartares*, peuples, et le *Tartare*, enfer, est commun dans les écrits du temps.

Hongrie, de se soumettre ; mais, plus généreux que prudent, ce prince voulut rester fidèle à son poste comme avant-garde de l'Europe. Les Tartares dispersèrent ses troupes peu nombreuses, lui enlevèrent son royaume, et le forcèrent, la lance aux reins, à se retirer en Dalmatie, et de là dans une île de l'Adriatique.

Les Mongols se trouvaient donc en vue de l'Italie; Grégoire IX mettait tout en œuvre, promesses, indulgences, menaces, absolutions, pour réunir la chrétienté et déterminer l'empereur Frédéric II à prendre la croix. Mais ce prince se contentait d'écrire de belles phrases de rhétorique (1), conviant à la sainte entreprise la Germanie bouillante aux combats, la France, mère de vaillants soldats, l'intrépide et belliqueuse Espagne, l'Angleterre forte en hommes et munie de flottes, l'Allemagne pleine d'impétueux guerriers, la Dacie navale, l'indomptable Italie, la Bourgogne impatiente de la paix et l'inquiète Apulie; les îles peuplées de pirates de la mer Grecque, de la mer Adriatique et de la mer Tyrrhénienne; les îles invincibles de Crète, de Chypre, de Sicile; les îles et les côtes de l'Océan, la sanguinaire Hibernie, l'agile Galles, la marécageuse Écosse, la glaciale Norwége (2).

Tout préoccupé de son propre danger, chaque roi paraissait insensible à celui des autres. Les têtes des plus braves Allemands, portées au bout des lances mongoles, jetaient l'effroi parmi ceux qui auraient été tentés de les imiter. Venceslas, craignant de dégarnir ses propres États, ne voulait pas joindre ses efforts à ceux de la Moravie; quant à Frédéric, il agissait avec tant de lenteur que ses ennemis le soupçonnèrent d'avoir lui-même appelé les Tartares. Ceux-ci lui envoyèrent la sommation habituelle, invitation de se rendre, de faire hommage pour ses États, et de choisir, en récompense, la charge qui lui conviendrait le mieux à la cour du khacan. La proposition était honorable, selon les idées chinoses qui dominaient alors parmi les Tartares; Frédéric répondit en riant : *Comme je m'entends assez en oiseaux de proie, je pense que je ne m'acquitterai pas mal de l'emploi de fauconnier.*

(1) *Jactatis inanibus verborum lenociniis, oratorem quam rapto contra Tartaros exercitu christianum imperatorem agere malebat.* Greg. IX, ap. Matt. Paris.

(2) Matthieu Paris.

Quand les Mongols eurent fait de la Hongrie un désert, la famine les obligea de battre en retraite. L'Orient s'était soustrait à leur fureur par une prompte soumission. Après la 1240. mort du général Scharmagan, l'armée fut livrée à la confusion, et chacun des commandants prétendit agir en maître. Un officier inférieur, nommé Siodsbouga, étant allé rendre visite au prince géorgien Avag, et trouvant que celui-ci avait trop tardé à venir au-devant de lui, le frappa de son éperon; les serviteurs d'Avag, indignés, maltraitèrent le Mongol malgré les efforts de leur maître pour les en empêcher. L'officier réunit quelques compagnons et revint pour se venger. Avag, trop faible pour résister, s'enfuit près de Roussoudana. Siodsbouga fut châtié par les chefs mongols, qui rappelèrent le prince géorgien; mais celui-ci ne crut pas devoir se rendre à leur invitation jusqu'à ce qu'il eût informé le grand khan de ce qui s'était passé. En effet, un *yarlik*, ou ordre suprême, enjoignit aux généraux mongols de bien traiter Avag et tous les princes arméniens ou géorgiens, de n'exiger rien par la force, et de percevoir seulement les tributs imposés.

La reine de Géorgie avait aussi, par l'entremise d'Avag, conclu la paix avec les Tartares, sans sortir néanmoins de son refuge, malgré toutes les assurances et les présents qu'elle recevait de Baschou. Mais quand Batou lui adressa de larges propositions, elle lui remit en otage son propre fils le prince David. Baschou, indigné, résolut d'enlever la couronne à Roussoudona, et, dans ce but, il jeta les yeux sur David, son neveu, fils naturel de Grégoire Lasca et héritier légitime du trône. Elle l'avait confié au soudan d'Iconium, qui le retenait prisonnier à Césarée; Baschou se le fit remettre, et l'envoya au khacan, auprès duquel il fit valoir ses droits. Batou, qui en fut informé, fit partir de son côté l'autre David, avec de meilleures recommandations encore. Gayouk donna la préférence au premier arrivé, qui fut David Lasca; lorsqu'il eut ensuite entendu le second, il lui conféra aussi le titre de roi de Géorgie, sous la condition de relever du premier. Roussoudana, toujours persécutée par les Tartares, finit par s'empoisonner, et la Géorgie resta un demi-siècle sous la domination de deux rois occupés à l'envi de pressurer le peuple.

Les Perses musulmans ne cessaient d'irriter les Tartares contre les chrétiens, à tel point que les Syriens, les Arméniens et les Albanais ne pouvaient qu'avec beaucoup de peine exercer

leur culte. Alors vivait à la cour du grand khan un Syrien, nommé Siméon, dont le zèle égalait la science. Il était venu prêcher l'Évangile aux extrémités de l'Asie; Oktaï l'appelait *ata*, c'est-à-dire père; les autres *rabboum*, maître. Le khacan, au-
1241. quel il fit connaître les persécutions exercées contre des sujets fidèles, l'envoya en Arménie pour gérer toutes les affaires relatives aux chrétiens, qui recouvrèrent ainsi la liberté de leur culte. Le peuple, qui voit des miracles dans tout événement, se mit alors à dire que les Tartares étaient devenus chrétiens.

Baschou-Nouyan, élu par les généraux pour remplacer Schar-magan, marcha avec une grosse armée contre le soudan d'Iconium, le défit, et s'empara d'Erzeroum, de Sébaste, de Césarée et d'autres villes. La mère, la femme et la fille du soudan se réfugièrent près d'Hayton, roi de la petite Arménie; mais ce prince, intimidé et entraîné par l'exemple des États voisins, se soumit à Baschou, dont il accepta lâchement la première condition, celle de livrer les fugitifs. Alors Baschou pensa que le moment était venu d'écouter le vœu des chrétiens de Syrie, qui l'invitaient à les affranchir de l'oppression des musulmans; il enjoignit donc au prince d'Antioche de démanteler ses villes et ses châteaux, de lui céder tous les revenus de son État en or et en argent, d'expédier enfin à son camp trois mille jeunes filles. *Vive Dieu et ses saints!* s'écria d'abord Bohémond; *des trois commandements je n'en exécuterai pas un; que la chose se décide plutôt avec le sang, et que de la face du Seigneur vienne le jugement de cette gent!*
1244. Mais quand il apprit la marche triomphale des Mongols à travers la Mésopotamie et la terreur qu'ils répandaient, à ce point que les femmes avortaient en entendant prononcer leur nom (1), il se résigna à payer le tribut avec beaucoup d'autres princes musulmans et chrétiens (2). Kélat, Amide, Nisibe, Édesse et plusieurs places de la Mésopotamie furent prises par les Tartares; mais l'été fit éclater parmi eux tant de maladies qu'ils durent battre en retraite en semant sur leur route l'épouvante et le carnage.

Les Mongols étaient en guerre avec les Seldjoucides d'Ico-

(1) *Toutes les gens de Orient en eurent si grant paour et si grand hide que le seul nom de Tartres, et la hideur [illegible] oyr nommer par les villes et les chasteaulx, faisoit les dames ench[illegible] avortir de peur et de hide.* [illegible]lerinage du frère BIEULT, manuscrit de [illegible]liothèque royale.

(2) MATTH. PARIS, pp. 875, 937.

nium et les autres princes musulmans, contre lesquels les Francs combattaient de leur côté ; cette communauté d'intérêts détermina les derniers à se rapprocher des Mongols pour mettre à profit leur alliance inattendue. Le pape Innocent IV, qui mettait au nombre de ses adhérents les adversaires de ses ennemis, entra dans l'idée de les convertir au christianisme ; magnifique conception et moins illusoire qu'elle ne le semble au premier abord. Le bruit courait que les Mongols ne reconnaissaient pas Mahomet et persécutaient les musulmans, qu'ils protégeaient les chrétiens et leur accordaient le libre exercice de leur culte ; on savait encore qu'ils admettaient un seul dieu (*Tagri*, le ciel), et qu'ils avaient peu de superstitions (1). A cela se joignait l'histoire miraculeuse d'un prêtre Jean, leur souverain, qui s'était converti (2), avec une grande partie de ses sujets. Il n'en fallait pas davantage, au milieu d'un âge crédule, pour les supposer bien avancés dans la foi. Dans des siècles raisonneurs on aurait pu réfléchir que Gengis-khan n'avait, par sa loi, determiné leur préférence pour aucune croyance positive ; qu'ils étaient dès lors disposés à recevoir la première venue ; en effet, partout où ils s'établirent, ils adop-

(1) *Tartari unum deum colunt, factorem omnium bonorum, et pœnarum in hoc mundo datorem.* MARIN. SANUT. III, p. XIII, c. 9. — C'est ce que disent PIERRE, archevêque de Russie, ap. MATTH. PARIS, RUBRUQUIS, JEAN CARPINO, MARCO POLO. Dans le Pèlerinage du frère Bieult, cité ci-dessus, on lit : *En maniere de vivre et de creance, different-ils de toutes aultres nations du monde ; car ils ne se vantent point d'avoir loy baillie de Dieu, comme plusieurs autres nations mentent, mais croient en Dieu, et ce bien tenument et bien simplement, par ne sçay quel mouvement de nature que notre nature leur monstre, que, sur toutes choses du monde, est une chose souveraine, qui est Dieu.*

(2) Les nestoriens, qui propagèrent le christianisme dans l'est de l'Asie, racontèrent de grandes merveilles d'un prince chrétien, tout ensemble roi et prêtre, qu'ils appelaient le prêtre Jean. L'idée d'avoir en lui un allié fit que les croisés s'enquirent de lui de tous côtés, sans pouvoir en trouver de trace. Quand ils furent entrés en relation avec les Tartares, ils espérèrent bien davantage arriver à le découvrir, et Rubruquis dit : « Il était renommé partout, bien que personne, quand je passai dans son pays, ne sût rien de lui, hormis quelques nestoriens qui en racontaient merveilles, et bien au delà du vrai, comme c'est leur coutume (ch. XIX). » Les Kéraïtes avaient, en effet, connaissance du christianisme ; le nom de leur roi Houg-khan fut interprété Johan ou Jean par les Européens, qui ne doutèrent pas alors d'avoir trouvé le prêtre Jean.

L'opinion se perpétua en Europe de l'existence de deux prêtres Jean, l'un en Abyssinie, et l'autre dans la Tartarie.

tèrent celle des vaincus. Bouddhistes à la Chine, musulmans en Perse, peut-être seraient-ils devenus chrétiens en Italie, et le prodige de la conversion de Septentrionaux se serait renouvelé avec les Orientaux.

Au moment donc où le monde entier ne voyait dans les Mongols qu'une race à exterminer si l'on ne voulait être exterminé par eux, les pontifes se flattaient de la gagner à la
1245. civilisation. Dans le concile de Lyon, Innocent IV décréta l'envoi de missionnaires aux Tartares, et en écrivit au prieur des dominicains à Paris. Lorsque la lettre eut été lue en chapitre, ce fut parmi les religieux à qui s'offrirait pour cette tâche aventureuse, et les élus furent considérés avec envie (1). Trois frères mineurs, Laurent de Portugal, Jean Piano de Carpi et Benoît de Pologne, furent expédiés à Batou, campé alors sur les rives du Volga, avec ordre de se conformer aux mœurs et à la manière de vivre des Tartares. Trois dominicains partirent pour aller trouver Baschou en Perse et en Arménie, savoir Simon de Saint-Quentin, Français, Alexandre et Albert Ascelino, Italiens, auxquels se joignirent en route Guiscard de Crémone et André de Longjumeau. Les lettres du pape dont ces religieux étaient porteurs exhortaient les Tartares à embrasser le christianisme, et leur exposaient les principaux articles de la foi et la suprématie acquise au pape sur la terre; mêlant en outre les prières aux reproches et aux menaces, elles leur demandaient quel motif les poussait à détruire toutes les autres nations.

1246. Les dominicains arrivèrent au camp de Baschou-Nouyan à travers mille périls. Quel ne fut pas l'étonnement des Tartares lorsqu'ils leur dirent qu'ils venaient comme ambassadeurs du plus grand parmi les hommes? *Ne savez-vous donc pas*, s'écrièrent-ils, *que le khacan est fils du Ciel?* Et ils s'émerveillèrent bien plus encore en apprenant que le pape ignorait l'existence du khacan; enfin, leur surprise n'eut pas de bornes quand ils virent qu'ils n'apportaient aucun présent (2), et re-

(1) Voyez ODOR. RAYN., *Ann. eccl.*
L. WADING, *Ann. minorum.*
FONTANA, *Mon. dominicana.*
VINCENT. BELLOVAC., *Spec. hist*

(2) *Ung François vint au grand caan des Tartares, et li empereur lui demanda quel chose cilx lui avoit apportée. Ly François repondy, et dist : « Sire, je ne vous ai riens apporté, car je ne savoie mie vostre grant*

fusaient de se prosterner devant Baschou, à moins qu'il ne consentît à se faire chrétien. Entraînés par la fureur, certains d'entre eux proposaient de les écorcher vifs, et de renvoyer au pape leur peau empaillée; d'autres craignirent des représailles de la part des chrétiens, la désapprobation du khacan (1) et la valeur des Francs, grandement renommée dans l'Orient, où il ne se faisait presque pas d'entreprise importante dans laquelle ils ne fussent mêlés. Les Mongols renvoyèrent donc les bons frères avec une lettre dédaigneuse pour le pape, où le khacan était nommé fils du Ciel, et dans laquelle on traitait de rebelle quiconque essayerait de se soustraire à sa domination (2).

Deux ambassadeurs de Baschou vinrent cependant avec eux; le pape les accueillit avec de grands honneurs, et leur donna

« *puissance. — Comment, dist l'empereur, les oyseaulx qui voulent par* « *les paiz ne te dirent-il riens de nostre puissance, quand tu entras dans* « *ce pays?* » *Ly Françoys repondy :* « *Sire, dit-il, peust bien estre qu'il* « *me dirent; mais je n'entendy point leur parole.* » *Et par ainsi fu l'em-* « *pereur apaisé.* » Pèlerinage cité plus haut.

(1) *Et cil qui avoit la cure des messagers dist à Bayonoy :* « *Te souvient-* « *il comment Cham fut jadis courechiez à moi par un message que tu me* « *fesis ochire que je li esrachai le cuer dou ventre, et puis le pendi à mon* « *poitral et portai par l'ost? Saiches, se tu me commendes ces messages* « *à ochire, je ne le ferai pas, ains m'en irai plustost que je porai à Cham,* « *et t'encuserai comme faus et deslojal des œuvres ke tu veuls faire.* » Chron. mss.

(2) *Papa ita scias : tui nuncii venerunt, et tuas litteras ad nos detulerunt. Tui nuncii magna verba dixerunt. Nescimus utrum injunxeris eis ita loqui, aut a semetipsis dixerunt; et in litteris taliter scripseras :* Homines multos occiditis, interimitis et perditis. *Præceptum Dei stabile et statutum ejus qui totius faciem orbis continet ad nos sic est : Quicumque statutum audierint super propriam terram, aquam et patrimonium sedeant, et ei qui faciem totius orbis continet virtutem* (servitutem) *tradant. Quicumque aut præceptum et statutum non audierint, sed aliter fecerint, illi deleantur et perdantur. Nunc superbum istud statutum et præceptum ad vos transmittimus. Si vultis super terram vestram, aquam et patrimonium sedere, oportet ut, tu papa, in propria persona ad nos venias, et ad eum qui faciem totius terræ continet accedas. Et si tu præceptum Dei stabile et illius qui faciem totius terræ continet non audieris, illud nos nescimus, Deus scit. Oportet ut, antequam venias, nuncios præmittas, et nobis significes si venis aut non; si velis nobiscum componere, aut inimicus esse; et responsionem præcepti cito ad nos transmittas.*

Istud præceptum per manus Aybeg et Sergis misimus mense julii, vigesimo die lunationis, in territorio Sitiensi castris scripsimus.

VINCENT. BELLOV. *Specul. histor.*, lib. XXXI, c. LI. *Voyage d'Ascelino*, p. [illegible]

des robes d'écarlate et de riches fourrures; mais l'objet de leur mission ne fut jamais connu.

Les moines franciscains rencontrèrent Batou sur les rives du Volga, et lui remirent leurs lettres, qui furent expédiées à l'empereur mongol après avoir été traduites en esclavon en tartare et en arabe. Le fils du Ciel appela à sa cour les envoyés, qui, au bout de quatre mois, arrivèrent sous la *tente jaune* et assistèrent à l'inauguration de Gayouk avec quatre mille ambassadeurs, le roi de Géorgie, Iaroslav, duc de Souzdal, et une foule innombrable d'émirs de la Perse, de la Transoxiane et de l'Irak. Les seigneurs et grands feudataires réunis prirent, au milieu de l'assemblée, un siége doré, sur lequel ils firent asseoir le nouveau monarque, en disant : *Nous voulons, nous vous prions et commandons d'avoir puissance et domination sur nous tous.* Et il répondit : *Puisque vous me voulez pour votre roi, êtes-vous résolus et disposés chacun à faire ainsi que je vous commanderai, à venir où je vous appellerai, à aller où je vous enverrai, à tuer qui je vous dirai?* Tous ayant répondu affirmativement, il ajouta : *Ainsi donc, à partir de ce moment, ma seule parole me tiendra lieu d'épée?* Et tous applaudirent. Alors ils étendirent par terre un tapis sur lequel ils le firent asseoir, en lui disant : *Regarde en haut, et reconnais Dieu; regarde en bas, et considère où tu es assis. Si tu gouvernes bien, si tu te montres libéral et bienfaisant, si tu fais régner la justice, si tu honores les princes et les seigneurs qui relèvent de toi, chacun selon son rang et sa dignité, tu domineras en toute magnificence et splendeur, la terre sera soumise à ta puissance, et Dieu te donnera tout ce que ton cœur peut désirer; mais si tu fais le contraire, tu deviendras misérable et vil, et si pauvre qu'il ne te restera que le tapis sur lequel tu reposes.*

Après cette cérémonie, ils placèrent sa femme sur le même tapis, et les élevèrent tous les deux, en les proclamant à haute voix empereur et impératrice. On lui apporta de l'or, de l'argent, des pierreries innombrables et autres richesses laissées par Chamagan; il en fit aussitôt la distribution aux princes et aux seigneurs qui l'entouraient. Des chariots apportèrent ensuite une grande abondance de viande cuite sans sel, dont il fut distribué un morceau à chacun; sous la tente, d'autres viandes avec du sel et de la soupe furent encore données aux assistants, et ces largesses durèrent tout le temps des fêtes.

Lorsque les cérémonies du couronnement furent terminées, les religieux, admis à l'audience du grand Mongol, lui demandèrent pourquoi il détruisait le monde : *Dieu*, répondit-il, *m'a commandé, à moi et à tous mes aïeux, de châtier les nations coupables*. Comme ils ajoutèrent que le pape désirait savoir s'il était chrétien, il repartit : *Dieu le sait; si le pape désire s'en assurer, qu'il vienne et voie*.

Ils furent congédiés sans autre résultat (1) avec des lettres

(1) Jean Duplan de Carpin, qui nous donne ces détails, avait été disciple de saint François; d'abord gardien en Saxe, puis provincial d'Allemagne, il propagea son ordre dans la Bohême, la Hongrie, la Norwége, la Dacie, la Lorraine. A son retour de la Tartarie, il reçut d'Innocent IV le titre d'évêque d'Antivari.

Il est le premier qui ait procuré à l'Europe sur les Mongols et leurs mœurs des renseignements particuliers, dont nous avons tiré parti. Il rapporte que Michel, duc de Russie, étant venu pour rendre hommage à Batou, fut amené entre deux feux, et que, sommé de se prosterner devant l'image de Gengis-khan, il répondit qu'il le ferait volontiers devant Batou; mais que la religion lui défendait cet acte de respect devant l'effigie d'un mort. Comme il persistait dans son refus, il fut menacé de mort; Batou, voyant qu'il ne voulait pas céder, lui fit donner tant de coups de pied dans le ventre et dans la poitrine qu'il en mourut peu après.

« Pendant que nous étions sur les terres de Batou, dit-il ailleurs, il advint qu'un certain André, duc de Sarvogle en Russie, accusé devant ce prince d'avoir tiré des chevaux de la Tartarie pour les vendre ailleurs, fut mis à mort, bien que le fait ne fût pas prouvé. Le frère cadet et la veuve du défunt, informés de l'événement, se rendirent à la cour de Batou pour le prier de ne pas les priver de la principauté; Batou ordonna que, selon l'usage des Tartares, le prince épousât la veuve de son frère; mais il répondit qu'il se tuerait plutôt que de commettre un acte aussi contraire à sa religion. Il la fit néanmoins donner au jeune homme, et comme elle refusait aussi, les Tartares les conduisirent au lit, et les y mirent ensemble, quoique la dame pleurât et poussât des cris. »

Ailleurs il dit encore : « Les Tartares sont les hommes les plus orgueilleux, et ils méprisent les chefs des autres nations. Nous avons vu à la cour de l'empereur le grand-duc de Russie, le fils du roi de Géorgie, plusieurs soudans et autres princes, auxquels ils ne rendaient aucune espèce d'honneurs. Les Tartares même qu'on leur donnait en sentinelles, quelque infimes qu'ils fussent, prenaient le pas sur eux, et s'emparaient de la meilleure place. »

Il est singulier d'ouïr frère Jean se plaindre souvent de l'exiguïté de son régime. « Nous partîmes les larmes aux yeux, pensant que nous allions à la mort; car nous étions tellement épuisés que nous pouvions à peine nous tenir à cheval. Pendant tout le carême, nous n'avions eu pour nourriture que du millet cuit dans l'eau avec du sel, et pour boisson que de la neige fondue. » Pendant leur séjour d'un mois à la cour, ils furent près de mourir de faim, les vivres qu'ils recevaient pour quatre jours étant à peine suffisants pour une journée.

Sur la demande que leur en fit Gayouk, ils répondirent qu'il n'y avait personne à la cour du pape qui entendît le mongol, l'arabe ou le russe.

qui devaient être conçues à peu près dans la même forme que celles de Baschou. Du reste, l'accueil fait par Gayouk aux chrétiens ne différait pas de celui que recevaient les musulmans et les lamanistes. Aujourd'hui même, les empereurs mandchous qui règnent à la Chine honorent, dans les cérémonies civiles, le ciel, la terre et Confucius comme patriarche de la secte des lettrés; ils adressent des prières aux esprits adorés par les Tao-tsée, et vénèrent Bouddha, incarné dans la personne du grand lama, sans trouver rien d'extravagant dans ces cultes contradictoires.

Quoique les instances du pape n'eussent obtenu aucune concession, elles suffirent pour faire craindre aux musulmans que l'Orient et l'Occident ne se liguassent pour leur ruine. L'année 1248 leur inspira surtout une grande frayeur; Damiette venait d'être prise par les Francs, la Perse envahie par les Gengiskhanides; malheur à eux si ces deux ennemis redoutables avaient pu s'entendre ! Les circonstances n'en étaient que plus favorables pour les sultans d'Iconium; les Tartares se trouvaient dans un tel état d'épuisement qu'ils n'auraient pu résister à Louis IX, s'il avait dirigé ses armes contre eux, au lieu de les tourner contre l'Égypte. Mais alors une guerre générale se serait engagée entre les Mongols et les Francs, et nul ne saurait dire quelle en eût été l'issue.

1247. Au moment où saint Louis avait convoqué les grands du royaume pour délibérer sur l'expédition d'Égypte, il lui arriva une sommation du roi mongol d'avoir à se déclarer son sujet, attendu que les Tartares étaient ceux dont il était écrit que Dieu a donné la terre aux fils des hommes (1). Louis n'en tint compte; mais, dans la suite, il accueillit honorablement les ambassadeurs mongols qui vinrent le trouver en Égypte de la part de Ichy-kataï, commandant de la Perse et de l'Arménie; il fit partir avec eux frère André et d'autres moines, qui emportèrent, pour les offrir en don, une chapelle avec tous les ornements nécessaires au culte divin, et un morceau de la vraie croix. Ils étaient, en outre, porteurs de lettres qui invitaient le khacan à suivre la vraie foi, comme l'avaient fait ses pères (disait le roi), et d'autres lettres du légat lui-même, qui félicitait le khacan, sa belle-mère et les évêques du pays de s'être faits chrétiens, et les exhortait à persister dans la foi. Des imposteurs avaient débité ces histoires que l'on croyait

(1) MATTH. PARIS.

vraies, parce qu'on désirait qu'elles le fussent; mais on peut se figurer l'effet qu'elles durent produire à la cour du Mongol.

Les religieux, après avoir traversé la Perse, arrivèrent à la cour. Comme Gayouk était mort, ils furent reçus par la régente Ogoulgaïmisc, qui leur donna d'autres présents en échange des leurs, entre autres un morceau d'étoffe de soie, suivant l'usage chinois; mais cette ambassade, au lieu de produire l'effet principal qu'on en attendait, fut considérée comme un hommage de sujétion. Saint Louis en envoya donc une autre, à la tête de laquelle se trouvait frère Guillaume Ruysbrœck (Rubruquis), accompagné de frère Barthélemy de Crémone et d'autres religieux; il le chargea de nouveaux dons pour les princes tartares avec recommandation toutefois de ne pas dire qu'ils vinssent du roi. Rubruquis nous a laissé le récit de sa mission dans un style clair et concis, qualité rare chez les anciens narrateurs; il dépeint les habillements, la manière de se nourrir et les cérémonies d'après ce qu'il a observé lui-même ou recueilli de témoins oculaires, sauf à croire à des sorcelleries et à des histoires de diables (1).

Voyages de Rubruquis. 1253.

S'étant embarqués à Constantinople, ils trouvèrent à Soldaye, en Crimée, les premiers quartiers des Tartares. *Quand je les vis*, dit le frère, *il me sembla entrer dans un nouveau monde.* Ils s'acheminèrent à travers les steppes qui séparaient le Dniéper du Tanaïs, « ne dormant jamais, deux mois durant, sous « un toit ni sous une tente, mais à ciel ouvert et sous nos cha- « riots, sans rencontrer ni village, ni vestige de construction, « ni rien autre chose que les sépultures des Cumans. »

Sur les rives du Volga, ils trouvèrent le camp de Batou, aussi vaste qu'une ville et rempli de gens de guerre dans un circuit de dix à douze milles; au milieu du camp était la tente du général, tournée au midi, avec des huttes, sur la droite et sur la gauche, disposées de l'est à l'ouest; à gauche se trouvaient celles des seize femmes du chef, distantes d'un jet de pierre l'une de l'autre et entourées des habitations des femmes à leur service, toutes couvertes de feutres gras et portées sur des traîneaux que des bœufs ou des chameaux charriaient à travers ces plaines immenses.

(1) *Relations des voyages de Guillaume de Rubruk* (Rubruquis), *Bernard le Sage et Sœvulf*, publiées par FR. MICHEL et TH. WRIGHT; Paris, 1839.
Bernard, moine du dixième siècle, voyagea en Égypte et en terre sainte; Sœvulf, moine anglais, alla de Bari en Palestine en 1102.

« Ils nous avertissaient continuellement, dit le frère, de ne « pas toucher les cordes qui soutenaient cette tente, qu'ils vénè« rent comme le seuil sacré des apôtres. » Rubruquis se présenta devant Batou revêtu de riches ornements sacerdotaux, tenant à la main une belle Bible, don du roi, et un psautier enluminé, don de la reine. Son compagnon portait le missel et la croix, et un clerc l'encensoir.

« Lorsqu'on nous eut introduits, on n'exigea point de nous « les révérences et les génuflexions ordinaires aux ambassa« deurs. Nous restâmes ainsi un *miserere*, sans que personne « soufflât. Batou était assis sur un trône élevé, grand comme un « lit, auquel on montait par trois marches ; il avait près de lui « une de ses femmes, à la droite et à la gauche de laquelle se « tenaient les hommes, les femmes de Batou, les seules qui « fussent présentes, ne suffisant pas pour remplir un des côtés. « A l'entrée, sur un guéridon, étaient du cumiz et de larges « coupes d'or et d'argent ornées de pierreries. Batou nous re« gardait fixement, et nous lui. Il avait le visage rougeâtre ; « enfin, il m'enjoignit de parler, et notre conducteur m'avertit « de m'agenouiller et de parler ainsi. Je pliai un genou comme « on le fait pour un homme ; mais il me fit signe de les plier « tous deux, et je n'osai désobéir ; imaginant donc que je priais « Dieu, je commençai ma harangue en ces termes : Seigneur, « nous prions le Seigneur de qui procède tout bien et qui vous « a favorisé de tant de prospérités terrestres, de vous octroyer « aussi les biens célestes, sans lesquels les autres sont futiles et « vains. Sachez, seigneur, que jamais vous n'obtiendrez ceux« là si vous n'êtes chrétien ; car Dieu même a dit : *Celui qui « croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas « sera condamné*. A ces paroles Batou sourit modérément ; mais « les Mongols commencèrent à claquer des mains et à se railler « de nous. Quand le silence fut rétabli..., il s'enquit du nom de « votre majesté (saint Louis, à qui Rubruquis adresse la rela« tion), du mien et de celui de mes compagnons ; notre inter« prète les lui donna par écrit..... Il nous fit ensuite asseoir et « versa du lait, ce qui est réputé une grande faveur ; comme « je tenais les yeux baissés, il m'ordonna de les lever. Après « cela, nous sortîmes. »

Batou ne se crut pas l'autorité suffisante pour leur permettre de prêcher la foi en Tartarie ; Rubruquis poursuivit donc sa route, et arriva à Karakorum. Leur voyage fut pénible au delà

de toute croyance, bien que dans le trajet entier chariots et chevaux leur fussent fournis par les habitants du pays, tenus à ce service à l'égard de toutes personnes expédiées par les princes du sang.

Mangou-khan les reçut avec un orgueil extrême. « Le tapis « qui recouvrait la porte du palais ayant été levé, nous entrâ- « mes, et, comme nous étions encore aux jours du saint Noël, « nous entonnâmes l'*A solis ortus cardine*. Quand nous eûmes « fini, on nous fouilla avec soin pour s'assurer que nous ne por- « tions point de couteaux, et l'on fit déposer à notre interprète « sa ceinture et son *palochio*. A l'entrée, était une table avec du « cumiz, près de laquelle nous laissâmes notre drogman; nous « fûmes placés en face des dames. La chambre était toute ta- « pissée de toile d'or; au milieu, se trouvait un bassin plein de « feu, alimenté avec des racines d'absinthe, des épines et du « fumier. Le grand khan était assis sur un petit lit, en riche ha- « bit garni de fourrures et brillant comme la peau de veau ma- « rin. Il pouvait avoir quarante-cinq ans; taille moyenne, nez « écrasé et tordu. Sa femme, jeune et avenante, était assise à « son côté, avec sa fille, nommée Cirina, d'âge à marier, mais « d'une grande laideur; plusieurs enfants dormaient là auprès, « couchés sur un matelas. Le khan nous fit demander ce que « nous préférions boire, du vin, de la *terasina* qui se tire du « riz, du *cara cumis* préparé avec du lait de vache, ou du *ball* « fait de miel, toutes boissons dont ils font usage l'hiver. Je ré- « pondis que nous n'aimions pas à boire; mais que nous accep- « terions volontiers toute boisson qui nous serait offerte par sa « grandeur. Il nous fit donc verser la terasina, limpide et agréa- « ble comme du vin blanc; j'en goûtai par obéissance, mais « notre interprète, s'étant approché du bouteiller, but tant qu'il « ne savait plus ce qu'il disait ni ce qu'il faisait. Le khan fit « ensuite apporter des oiseaux de proie d'espèces diverses, « qu'il prenait sur son poing et considérait longuement; puis « il nous commanda de parler. Il avait pour drogman un nesto- « rien, et nous le nôtre à moitié ivre. Nous étant donc age- « nouillés, je lui dis : Nous remercions Dieu d'avoir daigné « nous amener d'aussi loin pour voir et saluer ce grand Mangou- « khan, auquel il a départi tant de puissance sur la terre; nous « supplions la bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui « tous vivent et meurent, de vouloir bien accorder à votre ma- « jesté vie longue et prospère (c'est là leur vœu principal, et

« l'on prie pour qu'il soit exaucé). Ayant appris dans nos pays « que Sartac était chrétien, toute la chrétienté s'en est réjouie « et par-dessus tous le roi de France, qui, par ce motif, nous a « envoyés avec des lettres de paix et d'amitié, pour vous attes- « ter quelles gens nous sommes, afin d'avoir permission de res- « ter dans ce pays; car notre institut nous oblige d'enseigner « aux hommes comment ils doivent vivre selon la loi de Dieu. « Sartac nous a adressés à Batou, son père, et celui-ci à votre « majesté impériale, que nous supplions de consentir à notre « séjour dans ses États, pour y remplir les commandements de « Dieu et prier pour elle et les siens. Nous n'offrons ni or ni « argent, mais seulement notre service et les prières que nous « élèverons incessamment vers Dieu pour votre majesté. Je le « priai, en terminant, de nous laisser au moins demeurer jus- « qu'à ce que le froid fût passé, d'autant plus que mon compa- « gnon était à bout de forces.

« A cela le grand kan répondit que, de même que le soleil « répand ses rayons de toutes parts, de même sa puissance et « celle de Batou s'étendaient en tous lieux; quant à l'or et à « l'argent, il n'en avait que faire..... Je compris à peu près « jusque-là notre interprète; mais je ne pus rien saisir du reste; « je m'aperçus seulement qu'il était ivre, et que Mangou lui- « même n'avait pas bu d'eau. »

La conclusion fut que le khan leur permit de rester deux mois pour se remettre de leurs fatigues. Dans cet espace de temps, Rubruquis remarqua que Mangou et ceux de sa suite assistaient indifféremment aux cérémonies des chrétiens, des mahométans et des bouddhistes; qu'ils entretenaient des prêtres de chaque culte, qui tous bénissaient la coupe royale dans les festins (1) et tous cherchaient à gagner des sectateurs à leur culte, mais surtout l'empereur; que celui-ci, pourtant, fidèle au système de Gengis-khan, les traitait tous de la même manière. Après cinq mois de séjour, les religieux prirent congé. « Je pensais, dit ingénument Rubruquis, que si Dieu m'avait « fait la grâce de miracles pareils à ceux que Moïse opéra jadis, « je l'aurais peut-être converti. » En soixante-dix jours de chemin, ils ne rencontrèrent qu'un seul village, où ils ne trouvèrent pas même de pain. Ayant suivi quelque temps la cour de Batou dans le Caucase, l'Arménie et la Syrie, Rubruquis arriva

(1) Voir, pour d'autres détails, la note H à la fin du volume.

à son couvent de Saint-Jean d'Acre, où il rendit compte de l'effroi et de la surprise que lui avaient causés toutes les choses qu'il avait vues; des questions que les princes lui adressaient de temps à autre, pour savoir s'il y avait dans son pays beaucoup de bœufs, de moutons, de chevaux, comme s'ils eussent pu y venir du jour au lendemain, et en rapporter le plus beau et le meilleur.

Lorsque Rubruquis partit de la cour mongole, on y annonçait l'arrivée prochaine d'Aytou, roi d'Arménie, qui vint en effet à Karakorum pour implorer quelque soulagement en faveur de ses sujets. Mangou lui accorda les titres de prince, des lettres patentes pour la liberté des Églises et l'allégement des tributs. Depuis cette époque, et pendant un demi-siècle, les Arméniens restent dévoués aux Mongols, alliés zélés des Francs et ennemis implacables des musulmans; ils sollicitent sans relâche les Occidentaux de s'allier avec les Tartares et d'entreprendre des croisades dans lesquelles ils promettent de les aider.

Cependant on continuait à éprouver en Europe une horreur invincible pour les Tartares et pour ceux qui, soumis au Nord
par leurs armes, se trouvaient contraints de combattre non [illegible]
contre les Turcs, comme les Arméniens, mais contre des chrétiens. Le pape n'avait rien négligé de ce qu'il était possible de faire pour défendre la Livonie, la Prusse et l'Esthonie de l'invasion des Tartares réunis aux Russes. Des ambassadeurs de Bérek, successeur de Batou, vinrent trouver Béla, roi de Hongrie, pour lui offrir alliance et mariage, et, dans le cas de refus, pour lui déclarer une guerre d'extermination. Béla écrivit au pape pour lui demander conseil et secours, en lui rappelant que naguère Grégoire IX l'avait abandonné à la fureur des Mongols. Alexandre IV excuse son prédécesseur par les guerres avec Frédéric, et cherche à le détourner de faire alliance avec les Mongols. *Quelle infamie*, lui disait-il, *de se détacher du corps des fidèles pour s'associer avec des païens! et cela non pour obtenir le salut, mais pour retarder sa ruine*. Quant à des secours, il n'était pas en état de lui en envoyer. Béla fut sauvé par l'alliance de la Bohême, et plus encore par le caprice de Bérek, qui se reporta vers les Perses pour combattre d'autres princes mongols, restés fidèles à l'ancienne croyance des Tartares.

Houlagou, lorsqu'il fut envoyé par Mangou dans la Médie et [illegible]

la Syrie, proposa aux templiers et aux hospitaliers de se soumettre; ceux-ci refusèrent avec indignation. Nous avons déjà vu ce général entrer dans la Mésopotamie après avoir détruit les Assassins et renversé le calife, et occuper pour un moment la terre sainte; la mort de Mangou-khan le contraignit de s'éloigner en laissant à Koui-Bouga Jérusalem à conquérir.

Les chrétiens assuraient qu'Houlagou était parfaitement disposé pour eux, et le caressaient dans cette persuasion, d'autant plus qu'il ne restait aucune barrière entre les Tartares et les chrétiens. Mais lorsque Koui-Bouga eut pris et démantelé Sidon, ils virent qu'ils ne devaient leur accorder aucune confiance, et
1260. se mirent sur la défensive. L'Europe en fut attérée; saint Louis réunit à Paris un concile de prélats pour aviser aux moyens de conjurer le danger; il y fut décidé qu'on devait redoubler les prières, faire des processions, punir les blasphémateurs, renoncer à toute superfluité dans les repas, défendre les tournois pendant deux ans et tout autre jeu que le tir à la cible. Le
1261. pontife, qui cherchait des remèdes plus efficaces, excitait les princes à faire la guerre aux Tartares, non-seulement à ceux de la Perse et de la Syrie, mais encore à ceux qui menaçaient la Hongrie.

Sur ces entrefaites, le soudan d'Égypte défit Koui-Bouga, et cette déroute des Tartares, la première dont l'Europe avait entendu parler, ranima le courage. En effet, la puissance de ces conquérants était sur son déclin; tant de guerres les avaient épuisés d'hommes, et leur empire était divisé en plusieurs États soumis aux éventualités de la guerre et de la politique.

Les khans du Kaptchak, qui se montrèrent toujours ennemis de ceux de la Perse, s'étendaient jusque dans la Crimée, et se laissaient prendre aux douceurs de la civilisation; ils fournissaient aux Génois les facilités nécessaires pour bâtir Caffa, et introduisaient dans la Crimée et dans l'Ukraine la distillation, qu'ils avaient apprise des Arabes. Ils conservaient sous leur domination la Russie, où la politique des princes consistait à
1328. se maintenir dans les bonnes grâces de la Horde d'or. Uzbek, neveu de Nogaï, devint khan du Kaptchak avec l'aide d'Iwan I, prince de Moscou, auquel il s'allia par un mariage. Cette ville, bâtie en 1147 par George de Souzdal, eut ainsi la prédominance sur les autres; comme aucun prince n'y avait exercé l'autorité souveraine, les Mongols la fortifièrent sans défiance et la firent

métropole, ce qui prépara l'indépendance nationale, accomplie ensuite par Iwan.

Les Mongols de Perse sollicitèrent aussi de temps à autre l'alliance des croisés et de l'Europe, qu'ils avaient naguère repoussée avec un orgueilleux dédain; mais ils venaient exciter les chrétiens contre les musulmans au moment où l'ardeur des croisades s'était attiédie chez les Occidentaux. Les Mongols sentaient que cette foule de princes musulmans leur étaient soumis par crainte, et non par conviction; ennemis cachés qui, à la première occasion, deviendraient des ennemis redoutables. En outre, Damas, Alep, Ana, Émèse obéissaient encore à des princes de la race de Saladin, et il suffisait à l'Égypte de reprendre quelque énergie pour leur tenir tête. Seuls les chrétiens, avec leurs propres forces et celles qu'ils pouvaient appeler, auraient été en état d'assurer la victoire aux Tartares.

Houlagou, ayant appris que le soudan d'Égypte avait vaincu Koui-Bouga à Aïn-Djalout (*Fontaine de Goliath*), sollicita avec plus de chaleur l'alliance des chrétiens, fit des approvisionnements militaires, réunit ses vassaux et excita les autres chrétiens de l'Orient à marcher contre le soudan. Mais la mort l'ar- 1265.
rêta dans ses projets : ainsi s'évanouit l'espérance des fidèles, qui se flattaient que les Tartares leur auraient abandonné la Palestine, dont le climat était trop chaud pour eux, avec les franchises accordées aux Arméniens et aux Géorgiens.

Abaka, son successeur, quoiqu'il adorât les idoles, suivit sa politique à l'égard des chrétiens, et épousa Marie, fille naturelle de Michel Paléologue, venue pour donner sa main à Houlagou. Le soudan d'Égypte attaqua l'Arménie, la plus puissante des principautés fondées par les croisés et vassale des Mongols. La division avait affaibli la puissance des conquérants, et la politique du soudan sut tourner contre eux plusieurs princes gengiskhanides. Abaka écrivit au pape, en langue tartare, une lettre que personne ne put déchiffrer; mais on apprit de celui qui l'avait apportée qu'il s'agissait de savoir quelle route suivraient les Occidentaux pour tomber sur les musulmans, contre lesquels il se proposait de les seconder, de concert avec son beau-père. Il est probable que Clément IV informa de ces bonnes dispositions saint Louis et Thibaut de Navarre. D'autres envoyés d'Abaka et de Michel Paléologue vinrent trouver Jacques d'Aragon, qui s'embarqua en effet; mais, jeté par la tempête sur le rivage d'Aigues-Mortes, il fut contraint de regagner

ses États. Les autres croisés, au lieu de profiter de ces propo-
1270. sitions d'Abaka, s'engagèrent dans l'expédition de Tunis, où ils ne pouvaient espérer aucune assistance des Mongols.

Pendant qu'Abaka faisait la guerre dans le Dchagataï, le roi d'Arménie se vit forcé de traiter avec le soudan d'Égypte pour sauver ses États. Son expédition terminée, Abaka marcha contre le soudan, qui avait pénétré dans la Turquie, favorisé par les musulmans rebelles, le chassa et offrit à Léon, roi d'Arménie, en reconnaissance de ses services, la couronne de ce pays. Léon eut le bon esprit de la refuser; seulement il conseilla au khan de ne plus confier de gouvernement à aucun musulman, et de coopérer à la délivrance de la terre sainte.

A cet effet, il expédia seize envoyés qui arrivèrent au con-
1274. cile de Lyon, où Grégoire X les accueillit avec bienveillance, et leur répondit qu'avant le passage de l'armée chrétienne il enverrait lui-même prévenir Abaka. Mais les dissensions des princes chrétiens ne permirent pas de rien entreprendre pour la terre sainte. Deux ans après, le prince tartare envoya de nouveau comme ambassadeurs deux chrétiens de Géorgie, Jean et Jacques Vassali; mais ils eurent beau se présenter dans les différentes cours, ils furent peu écoutés, et passèrent même pour des imposteurs.

L'imposture, c'était d'affirmer la conversion de Koubilaï, qui, au contraire, avait fait adopter le lamanisme à ses Mongols; cependant, quoique façonné aux idées chinoises, il pouvait fort bien avoir reçu le baptême, comme une cérémonie à ajouter aux autres.

1278. Quoi qu'il en soit, afin de s'assurer d'un fait de cette importance, le pape délégua cinq frères mineurs : Girard de Prato, Antoine de Parme, Jean de Sainte-Agathe, André de Florence et Matthieu d'Arezzo. Mais la barbarie des Mongols, l'indifférence des Chinois, la prévention des idolâtres, la rivalité des nestoriens qui s'étaient insinués parmi les Mongols traversèrent les progrès des missionnaires; aussi, lorsque, dix ans plus tard, Jean de Montecorvino arriva dans ces contrées, il les trouva bien peu avancés dans leur mission.

Abaka, voyant que les secours d'Occident n'arrivaient pas, se décida, de concert avec le roi d'Arménie, à faire la guerre aux musulmans; mais Mangou-Temour, son frère, fit perdre par légèreté le fruit de plusieurs victoires. La force du soudan d'Égypte s'en accrut, et l'Arménie fut ravagée. Abaka, qui

voulait prendre sa revanche, mourut empoisonné par ceux-là 1282.
peut-être à qui portait ombrage son attachement pour les chrétiens. Ce fut, dit-on, une cause de mort pour quelques princes mongols.

Les chrétiens furent, au contraire, persécutés par Ahmed, son frère, musulman zélé, qui abattit les églises, rompit tout traité avec les Francs et rechercha l'alliance du soudan d'Égypte; mais celui-ci se méfia de son ambassade. D'un autre côté, les vassaux chrétiens et les Mongols lamanistes associaient leur haine contre Ahmed, qui finit par être détrôné et tué.

Argoun, son successeur, fut confirmé par Koubilaï; il attaqua les musulmans, releva les églises abattues et déclara la guerre au soudan d'Égypte; alors les chrétiens d'Orient reparurent à sa cour, et l'excitèrent à délivrer la terre sainte. Il 1284.
en écrivit à Honorius IV, à qui d'autres ambassades furent adressées en 1289; le pontife les accueillit avec de grands honneurs, surtout d'après les assurances qui lui étaient données que les princes mongols avaient l'intention de se faire chrétiens; mais quant à ce but politique, il était presque impossible de l'atteindre. Nicolas IV expédia en Tartarie Jean de Monte- 1289.
corvino pour convertir ces princes; après avoir parcouru la Perse et l'Inde, ce religieux arriva, en prêchant, dans la capitale de l'empire mongol, y fonda deux églises, et baptisa, en six années, près de six mille personnes. Sur sa demande, le pape Clément V lui envoya, comme suffragants, sept missionnaires franciscains; en outre, il le nommait archevêque de Cambalu (Peking) et primat d'Orient. Trois d'entre eux seulement arrivèrent, et ces derniers, comme les autres qui les suivirent, dépeignaient l'état du christianisme beaucoup plus florissant qu'il ne l'était en effet. Il arriva même plusieurs fois que des aventuriers se présentèrent au pape comme envoyés des empereurs de la Chine ou du prêtre Jean pour traiter de la conversion de ce pays (1).

Vers cette époque, le Génois Biscarel de Gisolfe, envoyé par Argoun pour offrir d'aider à la délivrance de la terre sainte, passa de la cour pontificale à celles d'Angleterre et de France. La lettre d'Argoun au roi de France, que l'on a conservée, est

(1) Ce genre d'imposture ne cessa pas même de sitôt; car lorsque Charles-Quint se fit couronner à Boulogne, il arriva une lettre du prêtre Jean, qui se trouve insérée parmi celles de princes à princes dans le recueil de Jérôme Ruscelli.

le plus ancien monument de la langue mongole en Orient comme en Occident; les lettres chinoises empreintes sur le sceau sont aussi les premières qui ont été vues en Europe. Les exhortations ne produisirent pas plus d'effet que la nouvelle ambassade envoyée par Argoun en 1291, parce que les Français n'avaient plus d'intérêt à conserver des relations avec les Tartares; le pape avait beau représenter l'immense avantage qu'en tirerait la chrétienté, il était peu écouté au milieu du choc des intérêts particuliers. Il s'attacha donc plutôt à convertir les Mongols qu'à recouvrer la Palestine. Si ce projet eût réussi, on n'aurait pu attendre des croisades aucun résultat plus signalé que de voir la civilisation se répandre rapidement en Orient, et pénétrer dans les steppes tartares comme dans les plaines chinoises. Les avantages d'une semblable union n'échappaient pas même aux princes mongols; mais le peuple y était ou indifférent ou hostile.

Cette indifférence causa la décadence subite des Mongols. Tandis que les Turcs, introduits dans l'Orient comme esclaves, arrivèrent, par la ferveur avec laquelle ils embrassèrent l'islamisme, à occuper tous les trônes musulmans, les Mongols, faute de savoir s'attacher ni les sectateurs de Mahomet ni ceux du Christ, restèrent seuls et énervés. Les Il-Khaniens ne tardèrent pas à perdre leur puissance en Perse, où, soixante ans plus tard, il ne restait pas même une tribu de leur race.

1267. Des deux nouveaux rois de Perse, Kandjatou et Baïdou, le premier favorisa les musulmans et persécuta les chrétiens;
1262. l'autre suivit le système contraire, et fut renversé. Casan ou Haçan, qui remplaça Baïdou sur le trône, se montra hostile aux chrétiens jusqu'au moment où il épousa la fille du roi d'Arménie; uni à son beau-père, il assaillit le soudan d'Égypte Malek-Naser, prit Damas et ravagea la Syrie. Les chrétiens en éprouvèrent une grande satisfaction, et vinrent de Chypre pour lui prêter secours. De son côté, Casan envoya des ambassadeurs en Occident pour solliciter une croisade; mais, sur ces entrefaites, une grande victoire des musulmans refoula les Mongols au delà de l'Euphrate, et Casan tarda peu à mourir.

1307. Aldjaptou (Olgaïtou), son successeur, qui avait été baptisé, avait ensuite embrassé l'islamisme; mais, à peine monté sur le trône, il songea à renouer les négociations avec les chrétiens. Le prince mongol offrait deux cent mille chevaux, deux cent mille charges de grain et cent mille cavaliers qu'il s'engageait

à conduire en personne (1); mais Clément V ne put parvenir à ranimer l'enthousiasme des croisades. Aldjaptou entreprit cependant la guerre contre les musulmans, et adressa au roi de France une lettre conservée aux archives, avec une version italienne contemporaine au revers (2). Mais d'autres inimitiés et la mort de ce prince firent évanouir toute pensée d'alliance entre les Mongols et les Occidentaux. Les diverses églises qui, dans ces derniers temps, s'étaient établies parmi les Tartares, furent dispersées, et les Francs renoncèrent à l'idée que l'alliance mongole était l'unique moyen de recouvrer la Palestine.

De toutes ces démarches, quoique inutiles dans leur but, il sortit un résultat, par le rapprochement des deux civilisations

(1) On peut voir combien c'est à tort que Voltaire tourne en ridicule les prétendues offres de service faites à saint Louis par un roi mongol.

(2) « La parole d'Aldjaptou, soudan, au roi de France :

« Aux temps passés, vous, seigneurs francs, au temps de nos aïeux et de mon bon père, de mon bon frère, nous avions entre nous amitié et bienveillance; si l'on était à distance, la bonne volonté était près, et toutes nos nouvelles, celles de notre santé, ainsi que nos présents, ne manquaient jamais en France. Or, le Seigneur Dieu m'a donné telle force que je me suis assis sur ce grand trône; et, selon qu'il a été par le temps passé de mon aïeul et de mon père, aussi de mon frère, nous avons maintenu leurs commandements tels qu'ils étaient; et, selon les conventions qu'ils avaient délibérées et promises avec les seigneurs et barons, leurs paroles, nous les avons comme serment. Notre pensée est d'accroître l'amitié bien plus encore qu'elle n'a été. Ainsi, dorénavant, que nos messages ne manquent pas de vous à nous et de nous à vous. Par suite de paroles proférées par des personnes mauvaises, nous, sang de gengiskhanide, avons eu depuis quatorze ans inimitié et guerre entre nous. Dieu nous a partagés ainsi : Damur, empereur des Tartares, Tchapar, empereur, et Jochetaï, empereur, et Doa, empereur, se sont tous accordés et ont fait la paix ensemble, depuis le point où le soleil se lève jusqu'à vos confins. Nous avons lié nos chevaux pour les messages qui vont et viennent. Or, toute personne quelconque qui penserait mal de nous, nous tomberions dessus tous ensemble. Mais l'amitié que nos bons ancêtres avaient avec vous, comment pourrions-nous la délaisser et l'oublier ? Et pour ce, je vous envoie Thomas, mon hitduque, avec cette dépêche, et Mamalac, qui vous diront de bouche le surplus de nos paroles.

« Il nous a été fait savoir que vous, seigneurs francs, vous êtes tous accordés ensemble, et avez fait paix. De laquelle chose nous avons eu grande allégresse, car il n'est au monde si bonne chose comme la paix. Désormais entre vous et nous, nous serons ensemble une même chose avec la force de Dieu; qui ne fera nos commandements, nous donnerons sur eux, et il en sera ce qu'il plaira à Dieu.

« Écrit à Moudjan, de l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ année MCCCVI, cinquième jour d'avril, en Mogan.

orientale et occidentale. Après avoir grandi isolément, elles se mêlèrent au moyen des voyages, des expéditions, des ambassades et des missions. Sempad Orbélian, Aytou, roi d'Arménie, les deux princes géorgiens du nom de David furent conduits par la politique à l'extrémité de l'Asie. Iaroslav, grand-duc de Souzdal, mourut à Karokorum; plusieurs moines français, flamands, italiens furent chargés de missions diplomatiques auprès du grand khan; lui-même envoya des ambassadeurs à Rome, à Barcelone, à Valence, à Londres, à Lyon, à Paris, à Northampton. Un franciscain, natif de Naples, fut archevêque à Peking, et eut pour successeur un professeur de théologie de la faculté de Paris. Ces voyageurs furent accompagnés par grand nombre de gens, les uns comme esclaves et serviteurs, les autres entraînés par le désir de faire fortune, par curiosité ou zèle religieux. Un Anglais, banni de son pays, prit du service parmi les Mongols. Un cordelier flamand trouva au fond de la Tartarie une femme de Metz, nommée Pâquette, qui avait été enlevée en Hongrie, un orfévre de Paris, un jeune homme de Rouen, des Russes, des Hongrois, des Flamands. Le chanteur Robert parcourut l'Asie orientale, et mourut dans la cathédrale de Chartres. Un Tartare fournissait des casques à l'armée de Philippe le Bel. Jean Duplan de Carpin trouva auprès de Gayouk un gentilhomme russe qui remplissait les fonctions d'interprète; plusieurs marchands de Breslau, de Pologne et d'Autriche l'accompagnèrent dans son voyage de Tartarie; d'autres, Génois, Pisans et Vénitiens, revinrent avec lui par la Russie. Il est inutile de rappeler Marco Polo et ses parents.

Le même voyage fut entrepris dans le siècle suivant par le médecin anglais Jean de Mandeville, par Pigoletti, Guillaume de Bouldeselle et par d'autres encore, au nombre desquels se trouvait le bienheureux Orderic de Pordenone (1). Combien n'en est-il pas dont la mémoire aura péri ? Tous ces voyageurs introduisaient au loin les connaissances et les arts de leur patrie, et rapportaient chez eux des notions nouvelles, au grand avantage de l'industrie et de l'activité commerciale : la connaissance des usages étrangers ouvrait des horizons plus vastes à l'esprit étroit de l'Européen.

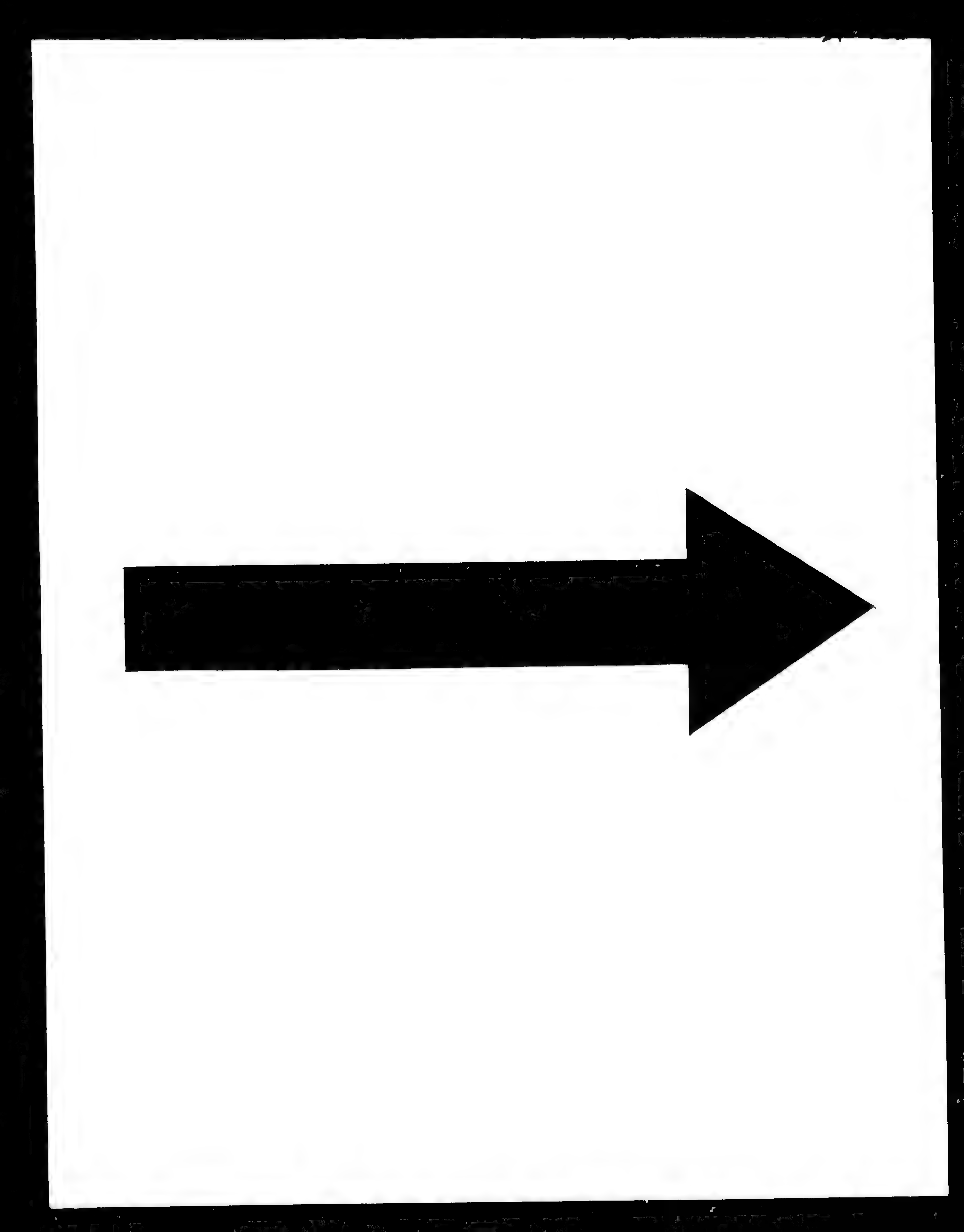
L'invasion des Mongols eut elle-même des conséquences salutaires : elle détruisit le califat, anéantit la puissance des

(1) Voir ses voyages à la note I, à la fin du volume.

Assassins, extermina les Bulgares, les Cumans et autres barbares septentrionaux; elle énerva la population de la haute Asie, ce qui permit aux Russes de se redresser contre leurs oppresseurs; une religion régulière et pacifique fut établie dans le Thibet et la Tartarie, avec la hiérarchie lamanique, à l'imitation de l'Église catholique. Dans ce mélange des peuples, les chiffres indiens furent i[illegible]its dans la Chine, et l'on connut les méthodes astron[illegible]s musulmans; l'Évangile et les psaumes furent t[illegible]angue mongole. Il est vrai cependant que les Orie[illegible] toujours le tort de ne pas vouloir profiter des le[illegible]urope, qu'ils méprisaient.

Quant à l'Occident, il est certain que les inventions capitales du moyen âge étaient depuis longtemps connues chez les Asiatiques : la poudre à canon chez les Indiens et les Chinois; chez ces derniers, l'imprimerie et le papier-monnaie, que les Mongols adoptèrent; les cartes à jouer furent imaginées par les Chinois en 1120. Il est probable que les Mongols, en facilitant les communications, contribuèrent à répandre ces nouveautés en Europe; cette opinion se confirme lorsqu'on voit les cartes de tarots, les premières de toutes, offrir une très-grande analogie dans la forme, les dessins et le nombre avec les cartes chinoises. Le papier-monnaie fut imprimé au moyen de planches de bois stéréotypes, absolument comme en Chine (1). Le *suan-pan*, appareil arithmétique des Chinois, fut certainement apporté en Europe par l'armée de Batou; aujourd'hui même il est très-répandu dans la Pologne et la Russie, où le peuple, qui ne sait pas lire, ne se sert pas d'autre chose pour les comptes de détail. Sans nous arrêter à discuter le plus ou moins de certitude de toutes ces inventions, nous pouvons dire que toutes étaient connues dans l'Asie orientale et toutes ignorées dans l'Occident : or, après un siècle de communications avec cette contrée, elles furent révélées à l'Europe non par le génie des penseurs, mais par l'œuvre de gens médiocres et tout à fait obscurs.

(1) Le Vénitien Josaphat Barbaro apprit d'un Tartare, qu'il rencontra à Azov en 1450 et qui avait été ambassadeur à la Chine, que ce papier était imprimé chaque année avec une *nouvelle planche*.



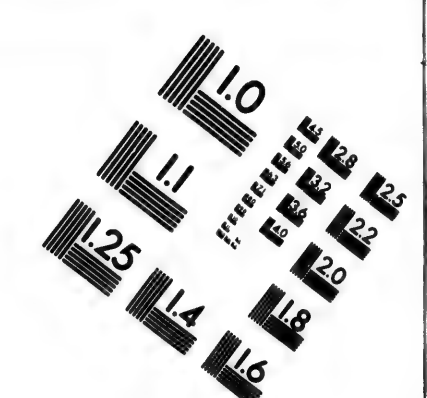
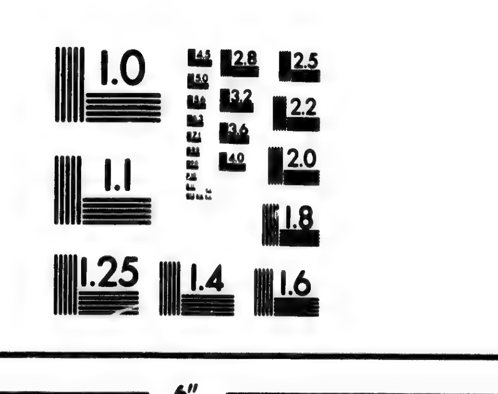


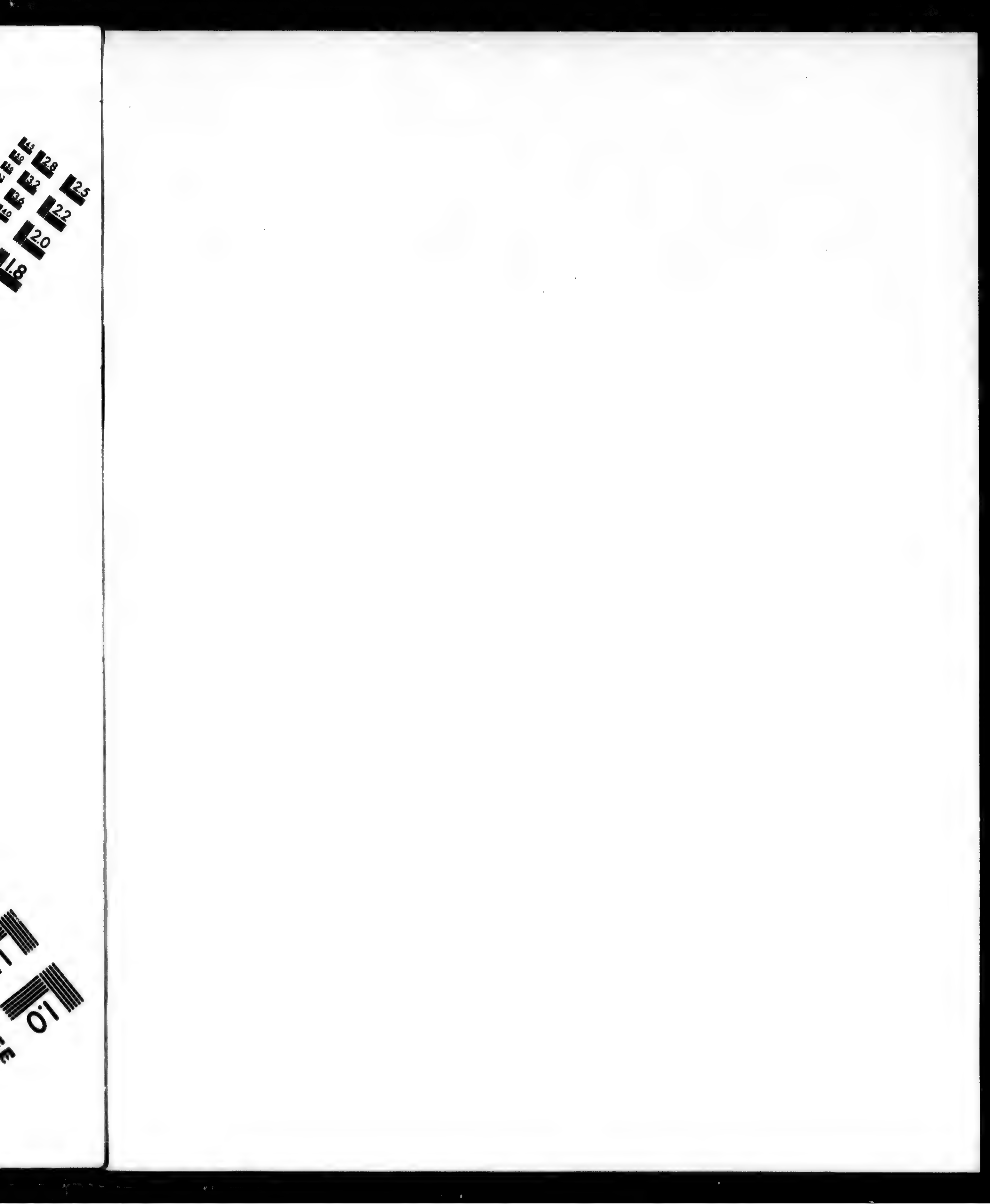
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



CHAPITRE XVII.

SEPTIÈME ET HUITIÈME CROISADE.

La Palestine avait été en proie à de nouvelles calamités. A l'époque de la conquête du Kharizm par les Mongols, les farouches habitants de cette contrée, échappés à leurs flèches, se rejetèrent sur l'Asie et la Syrie, sous la conduite de Barbakhan, et s'y livrèrent aux atrocités dont ils avaient vu désoler leur patrie. Couverts d'habillements et d'armes aux formes bizarres, ramassées sur la route, ils chassaient devant eux des milliers d'esclaves et traînaient à leur suite de longues files de chariots chargés de butin; ils ne faisaient point quartier à leurs ennemis, chrétiens ou musulmans, et succombaient sans se plaindre. Vaincre ou mourir, tel était le cri de guerre de leurs chefs.

Les princes syriens s'allièrent contre ce fléau, et repoussèrent ces hordes au delà de l'Euphrate; mais le soudan du Caire, pour se venger de celui de Damas, les rappela, en leur promettant la Palestine, si elles l'aidaient à la soumettre. Aussitôt une bande de vingt mille hommes à cheval tombe sur le pays, et une foule de malheureux, échappés à grand'peine de leurs foyers ravagés, viennent annoncer à Jérusalem l'ouragan qui s'approchait. La défense y étant impossible depuis que les fortifications avaient été abattues, tous les habitants résolurent de fuir, escortés par les templiers et les hospitaliers, et de ne laisser dans la ville que les infirmes. Les Kharizmiens, qui ne tardent pas à arriver, massacrent les quelques infortunés qu'ils y trouvent; mais comme le carnage leur avait paru trop limité, ils s'avisent d'arborer la croix au haut des tours et 1244, 17 septembre. de sonner les cloches. Les fugitifs, croyant la sainte cité sauvée par un miracle, reviennent en foule, et sont égorgés avec des raffinements de cruauté tels que jamais Jérusalem n'en avait vu de semblables. Le tombeau du Christ et ceux des rois furent réduits en décombres. Tout ce qui dans la Syrie était en état de combattre prit les armes, et les fidèles s'unirent aux infidèles pour conjurer le danger commun. Dans la ba-

taille livrée aux Kharizmiens près de Gaza, évêques, chevaliers, comtes, émirs déployèrent la valeur la plus obstinée, mais ils succombèrent; trois cent douze templiers, trois cent vingt-cinq hospitaliers et seize mille autres combattants furent tués; un nombre infini resta prisonnier. Des trois ordres militaires, il ne répondit à l'appel que trente et un templiers, vingt-six 18 octobre. hospitaliers et trois chevaliers teutoniques.

Cette victoire, qui étala pour trophées les têtes sanglantes des guerriers tués et de longues chaînes de prisonniers, fut célébrée en Égypte par des fêtes publiques. La Palestine entière, à l'exception de Jaffa, tomba au pouvoir des Kharizmiens. Gauthier de Brienne, qui en était comte, ayant été conduit sous ses murailles dans l'espoir qu'il déterminerait les habitants à se rendre, les exhorta, au contraire, à tenir vigoureusement : *Votre devoir*, leur dit-il, *est de défendre une ville chrétienne; le mien est de mourir pour vous, pour le Christ;* et il mourut.

Après avoir pris Damas, les Kharizmiens demandèrent au soudan du Caire la possession de la Palestine, qu'il leur avait promise; sur son refus, ils offrirent leurs secours à celui qu'ils avaient renversé, et remirent le siége devant Damas. L'Égyptien accourut, et, avec l'aide des autres émirs de Syrie, il les défit si complétement qu'à partir de cette époque il n'est plus question d'eux dans l'histoire.

La condition des chrétiens, épuisés de forces et menacés à la fois par les Mongols et les Ottomans, n'en devint pas meilleure. Au mémorable concile de Lyon, on vit paraître l'évêque 1245. de Béryte et Baudouin II, empereur de Constantinople, objet tout ensemble d'attention et de sympathie. Thadée de Suessa, pour détourner l'excommunication de la tête de Frédéric II, promettait que ce monarque arrêterait les incursions des Tartares, qu'il relèverait la domination latine en Grèce, et qu'il irait en personne délivrer la Palestine. Mais Innocent IV, qui ne savait que trop combien les promesses de Frédéric étaient trompeuses, resta sourd aux paroles de Thadée; la douleur qu'il ressentit de sa duplicité lui fut plus pénible peut-être que l'invasion des Kharizmiens et le schisme d'Orient. Une nouvelle croisade fut néanmoins résolue : ceux qui prendraient la croix devaient être exempts d'impôts et de tailles pendant trois ans. Les chevaliers furent invités à modérer leur luxe, et les clercs à multiplier les œuvres de charité; les tournois fu-

rent prohibés ; on ordonna de célébrer l'octave de la Nativité, et le clergé fut imposé au vingtième de ses revenus, le pape et les cardinaux au dixième.

Mais lorsque la chrétienté était déchirée entre l'empereur et le pontife et que son chef temporel était excommunié, pouvait-on espérer que les forces de l'Europe se réuniraient en faveur de la Palestine ? Vers cette époque, saint Louis était tombé gravement malade ; on l'avait même cru mort, lorsqu'il rouvre tout à coup les yeux et se lève au milieu des chants funèbres : *La lumière de l'Orient*, s'écria-t-il, *se répand sur moi du haut des cieux ; la grâce du Seigneur me rappelle du tombeau. Seigneur, mon Dieu, soyez béni !* Il demande un ruban rouge, en fait une croix, la couvre de baisers, l'attache à son épaule, et fait vœu d'aller en terre sainte. La reine Blanche, sa mère, et les princes de sa famille tentèrent en vain de l'en dissuader ; il n'avait à la pensée et sur les lèvres que le tombeau du Christ livré aux profanations. Dans un parlement des grands et des prélats du royaume, saint Louis et le légat proclamèrent la croisade (1), et les comtes d'Artois, de Poitou, d'Anjou, frères du roi, prirent la croix ; les principaux prélats se joignirent à eux ainsi qu'une foule de seigneurs, entre autres Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, qui nous a laissé le récit de cette expédition.

La reine Marguerite, la comtesse d'Anjou et la duchesse de Poitiers voulurent prendre part aux fatigues de l'entreprise ; la reine Blanche, qui n'avait pu dissuader son fils d'abandonner la France dans des temps si critiques, prit la régence du royaume. Louis joignit ses prières à celles du patriarche d'Arménie et d'autres chrétiens d'outre-mer, pour obtenir du pape qu'il rendît sa bénédiction à Frédéric, afin que l'empereur pût prendre la croix ; mais ce fut en vain. De son côté, l'empereur informa, par dépit, les musulmans des préparatifs qui se faisaient contre eux en Occident, et lui-même déclara la guerre au pontife.

(1) Matthieu Paris, écrivain contemporain, dont la naïveté est souvent malicieuse, raconte que le roi de France était dans l'usage, la nuit de Noël, de faire don aux seigneurs de sa cour de certaines casaques qu'ils revêtaient immédiatement. Il en fit préparer cette année-là un plus grand nombre et de plus belles, qui furent distribuées dans une pièce obscure, où entraient les seigneurs à mesure qu'ils sortaient de la messe ; puis, quand le jour parut, il se trouva que toutes portaient des croix brodées en or.

Après avoir reçu l'oriflamme à Saint-Denis avec la cape et le bourdon de pèlerin, Louis ne déposa plus cet humble vêtement. Il renonça aux fourrures et aux étoffes de prix; ses armes et les harnais de ses chevaux ne brillèrent que de l'éclat de l'acier, et l'argent qu'il dépensait en objets de luxe fut converti en aumônes.

Il mit à la voile du port d'Aigues-Mortes avec quarante mille hommes et deux mille huit cents chevaliers, ayant pour amiraux deux Génois, Hugues Lercari et Jacques de Levanto. Il passa l'hiver dans l'île de Chypre, auprès de Henri de Lusignan, où il fut rejoint par une foule d'Anglais, de Frisons, de Hollandais et de Norwégiens. Ce séjour prolongé dans l'île consacrée jadis à la déesse des amours devint funeste à l'armée; les plaisirs et le vin énervèrent les guerriers et relâchèrent la discipline; la peste exerça ses ravages dans leurs rangs; beaucoup d'entre eux regagnèrent leurs foyers; d'autres se virent réduits à la misère, et les souffrances auraient été plus grandes encore sans l'arrivée d'un convoi de grains expédié par Frédéric II.

Il parut opportun de commencer l'entreprise par la conquête de l'Égypte, qui, une fois soumise, devait rendre plus facile l'occupation de la Palestine; car pour être maître de celle-ci il faut s'emparer de celle-là. Comme il avait l'intention de la coloniser, Louis avait apporté des instruments aratoires et des graines de toutes sortes. A la différence d'un conquérant de nos jours, qui, sur les mêmes plages, déclarait que toutes les religions étaient bonnes, Louis commença par adresser au soudan cette déclaration : *Entendez bien que je vous poursuivrai en ennemi jusqu'à ce que je puisse vous appeler chrétien et frère.* Malek-Saleh la reçut sur son lit de mort, et en versa des larmes, tout en répondant par ce verset du Koran : *Celui qui combat injustement périra.*

Dix-huit cents bâtiments portèrent les chrétiens de Limissus 1249. 15 mai.
à Damiette; la vaillante tribu des Béni-Kénone fut repoussée, et laissa la ville au roi de France, qui, le premier, s'était jeté à la mer en criant : *Montjoie, Saint-Denis !* et en portant l'effroi dans les rangs ennemis. La tête et les pieds nus, ainsi que les seigneurs et évêques, il entra processionnellement dans la place au milieu des *Kyrie eleison* et des versets du *Te Deum.*

Ce fut avec un sentiment de surprise profonde que les Septentrionaux contemplèrent ces sables de la côte bordés en fes-

tons par la fraîche verdure du lin, des tamarins, des bananiers et des orangers; les cimes ondoyantes des platanes, des sycomores et des grenadiers qui s'élevaient au-dessus des cannes à sucre et du papyrus; les larges feuilles du lotos et du nénuphar qui flottaient sur l'eau des rivières, où se débattaient l'ibis et le crocodile. Ils se rappelèrent avec une pieuse vénération les mystères de cette contrée d'Égypte, avec ses pyramides élevées peut-être par les fils de Jacob, son Nil, où Moïse avait été sauvé, ses berceaux d'acacia, qui peut-être avaient abrité Jésus fugitif.

Les chrétiens attendirent six mois à Damiette les croisés restés en arrière et les nouveaux renforts de la noblesse française. Mais, durant cette inaction, on vit se reproduire les désordres accoutumés, les rixes pour le partage du butin, les excès, les débauches de toute espèce, les rivalités haineuses et le relâchement de la discipline. D'autre part, les coureurs bédouins ne cessaient de harceler le camp, cherchant à gagner le besant d'or que le soudan du Caire avait promis par tête de chrétien, et dissipant l'effroi des musulmans par de petits avantages dans des escarmouches d'avant-postes.

Il s'agissait de savoir si l'on attaquerait d'abord Alexandrie ou le Caire; le comte d'Artois fut d'avis que, pour tuer le serpent, il fallait lui écraser la tête. Soixante mille chrétiens s'avancèrent donc sur l'immense capitale, appuyés par la flotte qui remontait le Nil, chargée des approvisionnements.

Malek-Saleh renouvela ses propositions de paix, offrant même de restituer le royaume de Jérusalem avec tous les prisonniers, et de céder Damiette; mais il ne fut pas écouté, et mourut. Moadham-Touran-chah, son fils, se trouvant alors en Asie, Fakhr-Eddyn (Facardin), général de l'armée égyptienne, prit en mains le gouvernement. A l'approche de l'ennemi, il répandit et fit lire dans la grande mosquée une proclamation en ces termes : *Grands et petits, accourez; la cause de Dieu a besoin de vos armes et de vos richesses. Les Francs, à qui mal advienne, sont arrivés dans notre pays avec des épées et des étendards; ils veulent occuper nos cités. Quel musulman refusera de marcher contre eux pour venger la gloire de l'islamisme.*

Le fanatisme ravivé par cet appel aux armes, le feu grégeois (1) et les débordements du Nil causèrent de grands

(1) *Ung soir, advint que les Turcs ammenerent un engin qu'ilz appel-*

ravages dans l'armée chrétienne. Le comte d'Artois, toujours intrépide dans les conseils comme dans l'action, attaqua les Turcs à Mansourah (la Massoure), et fut tué en combattant; 1250
mais Fakhr-Eddyn eut le même sort, et saint Louis vengea son frère par deux victoires signalées.

Gloire sans profit; son armée était consumée par la famine et le feu grégeois. Rien d'édifiant comme la pieuse confiance du roi et de ses chevaliers dans l'assistance de Dieu. Joinville, que menaçait le feu grégeois, se jette à genoux et prie; *et croyez-moi que ces oraisons et prières nous vinrent à grand métier*. A l'occasion d'une insigne victoire, Louis écrit: *Le premier vendredi de carême, le camp fut investi par toutes les forces sarrasines; mais Dieu s'étant déclaré pour la France, les infidèles furent repoussés à leur très-grand dam.*

Cependant, malgré les prières que le saint roi adressait à Dieu, malgré les pleurs qu'il versait à la nouvelle de désastres sans cesse renaissants, et bien qu'il cherchât à remédier au mal partout où il en était besoin, et à soutenir le courage des autres, il ne vit d'autre moyen de salut que de regagner Damiette avec les débris de son armée.

Le scorbut, qui se développa au milieu de tant de cadavres, de vivres gâtés et d'eau corrompue, atteignit également les

loient la Perriere, ung terrible engin à mal faire; e le mis drent vis à vis des chaz chateilz que messire Gaultier de Curel et moy guettions de nuyt. Par lequel engin ilz nous gettoient le feu gregois à planté, qui estoit la plus orrible chose que unque jamès je veisse. Quant le bon chevalier messire Gaultier mon compagnon vit ce feu, il s'écrie et nous dit: « Seigneurs, nous sommes perduz à jamais, sans nul remède. Car s'ilz « bruslent nos chaz chateilz, nous sommes ars et brulez; et si nous lais« sons nos gardes, nous sommes ahontez. Pourquoy je conclu que nul « n'est qui de ce peril nous peust defendre, si ce n'est Dieu, nostre be« noist createur. Si vous conseille à tous que toutes et quantes foiz qu'ilz « nous jetteront le feu gregois, que chascun de nous se jette sur les coudes « et à genoulz; et crions mercy à Nostre-Seigneur, en qui est toute « puissance... » La maniere du feu gregois estoit telle, qu'il venoit bien devant aussi gros que ung tonneau, et de longueur la quëue en duroit bien comme d'une demye canne de quatre pans. Il faisoit tel bruit à venir, qu'il sembloit que ce fust fouldre qui cheust du ciel, et me sembloit d'un grand dragon vollant par l'air; et jettoit si grant clarté, qu'il faisoit aussi clar dedans nostre ost comme le jour, tant y avoit grant flamme de feu. — Et ailleurs: *Toust les fois que nostre saint roy ooit que ils nous jetoient le feu gregois, il se vestoit en son lit, [illegible]endoit ses mains vers Nostre-Seigneur, et disoit en pleurant: « Biau sire Diex, gardez« moi ma gent! »* JOINVILLE.

faibles et les forts, Louis soignait en personne les malades, les consolait et s'exposait lui-même à la contagion, à tel point qu'il en fut attaqué à son tour. Les Mamelouks n'avaient donc plus besoin de courir les risques d'une bataille; il leur suffisait d'attendre que le mal dévorât le camp chrétien, auquel ils avaient coupé les vivres. Les Francs furent réduits à implorer une capitulation; mais le soudan ne voulut accepter d'autres otages que le roi lui-même. Les barons n'y voulurent pas consentir, au risque de perdre la vie; et l'on résolut de tenter la retraite. Bien qu'épuisé par un relâchement de corps, Louis ne voulut pas abandonner l'armée, et marcha avec l'arrière-garde. Les Sarrasins fondent sur les croisés, les mettent en déroute, pillent les bagages, brûlent la flotte, exterminent tous ceux qu'ils

Saint Louis prisonnier.

peuvent atteindre, et font prisonnier Louis lui-même. Il fut conduit à Mansourah, n'ayant que son bréviaire, qu'il récitait avec calme et résignation, comme s'il eût été dans sa chapelle. Affaibli au point de ne pouvoir se tenir debout, manquant des choses les plus nécessaires, réduit à se couvrir d'une misérable casaque qu'un pauvre Arabe lui avait cédée, avec un seul valet pour le servir, il ne laissa pas échapper un signe d'impatience.

La triste nouvelle arriva bientôt à Damiette, où Marguerite était sur le point d'accoucher; elle avait une telle frayeur qu'on dut faire coucher un homme dans sa chambre; l'on choisit, à cet effet, un chevalier octogénaire qui lui tenait la main pendant son sommeil, et pouvait l'assurer, lorsqu'elle ouvrait les yeux, que sa chambre n'était pas remplie de Sarrasins. Une nuit, elle se jeta à ses pieds et lui dit : *Sire chevalier, jurez de me faire la grâce que je requiers de vous;* et quand il s'y fut engagé : *Par la foi que vous m'avez donnée, si les Sarrasins s'emparent de cette ville, je vous ordonne de me couper la tête avant qu'elle soit prise.* — *Ainsi ferai-je,* répondit le vieillard; *j'y avois pensé, le cas arrivant.*

Elle accoucha bientôt d'un fils, à qui ces circonstances douloureuses firent donner le nom de Jean Tristan. Ce jour même, on vint lui annoncer que les Génois, les Pisans et autres gens de mer se disposaient à partir; elle les fit venir auprès de son lit, et leur dit : « Pour l'amour de Dieu, messires, n'abandon-
250. nez pas la ville; car sa perte entraîneroit celle du roi et de toute l'armée. Ayez pitié de mes larmes et de ce pauvre enfant. » Mais elle avait affaire à des gens de négoce, que des prières auraient peu touchés si elle n'eût fait acheter tout ce

qui restait de vivres dans la ville, et ne les leur eût donnés comme ils le demandaient.

C'est un beau spectacle, dans un si grand désordre, que le courage si différent de ces deux époux couronnés : la femme, avec les faiblesses et les vertus de son sexe, soutenue par l'amour qu'elle porte à son mari et à son enfant; le roi plus affligé du malheur des autres que du sien propre, résigné, intrépide, au point d'exciter l'admiration de ses ennemis. Le soudan lui envoya cinquante habits magnifiques, pour lui et les seigneurs qui l'accompagnaient; il les refusa en disant que, souverain d'un royaume plus grand que l'Égypte, il ne revêtirait jamais la *livrée* (1) d'un prince étranger. Il n'accepta pas non plus un banquet, parce qu'il ne voulait pas se donner en spectacle à toute l'armée. On lui offrit de racheter sa liberté par la cession de Damiette et de tout ce que possédaient les Francs en Palestine; il repoussa la proposition. Alors le soudan menaça de l'envoyer au calife de Bagdad, ou de le traîner en triomphe à sa suite par tout le Levant, et de le livrer au supplice le plus atroce; il répondait : *Je suis prisonnier du soudan, il peut faire de moi ce qu'il lui plaît;* et il récitait l'office du jour.

Plus de dix mille croisés avaient été faits prisonniers, et chaque jour on en tirait du bagne deux ou trois cents, pour les engager à renier le Christ : à ceux qui cédaient la liberté, à ceux qui résistaient la mort. Las de frapper, les bourreaux les traînèrent au Caire avec mille souffrances; beaucoup d'entre eux périrent de misère; d'autres furent dispersés comme esclaves, sans espoir de revoir jamais leur patrie. Ni menaces ni supplices ne parvinrent à ébranler les barons français, tous dociles au moindre signe de leur roi infortuné, plus qu'ils ne l'avaient jamais été au temps de sa grandeur. Enfin Al-Moadham rabattit de ses prétentions; il demanda la restitution de Damiette et un million de besants d'or (35 millions). Louis, informé que la place ne pouvait tenir longtemps, répondit à cette ouverture : *Un roi de France ne se rachète pas à prix d'argent; pour ma liberté je donnerai Damiette, et pour mon armée le million de besants.* Ce qui fit dire au soudan : *Roi franc et libéral, sur ma foi, est le Français, qui, sans s'arrêter à marchander, a donné ce qui lui était demandé. Eh bien! je lui fais remise de deux cent mille besants.*

(1) On appelait livrées les habits qui, ainsi qu'on l'a vu dans la note de la p. 272, étaient donnés en présent, *livrés*, par le roi dans certaines solennités.

Le jeune soudan se voyait salué par tout l'islamisme comme un glorieux vainqueur, et pourtant il était sur le bord de l'abîme. Il avait mécontenté plusieurs ministres de son père, et principalement les Mamelouks, ou esclaves achetés, dont se composait depuis Saladin la garde du soudan et qui jouissaient de grands priviléges. Ils se plaignirent de ce qu'il avait conclu la paix sans l'avis de ceux qui soutenaient le poids de la guerre; ces plaintes, jointes au bruit répandu par eux que le soudan méditait de faire périr les principaux émirs, provoquèrent la révolte. Moadham fut égorgé trois jours avant celui où les chrétiens devaient voir tomber leurs chaînes; avec lui finit la dynastie des Ayoubites. Une tourbe d'esclaves s'empara du gouvernement, et son despotisme pesa sur la terre des Pharaons jusqu'au moment où une autre armée française produisit une nouvelle révolution qui extermina les Mamelouks (1).

Les Mamelouks.

Peu s'en fallut que les révoltés ne massacrassent les princes français; mais, leur première fureur calmée, ils éprouvèrent en présence de Louis un sentiment de respect et le besoin de justifier l'assassinat qu'ils venaient de commettre; ils lui proposèrent même de le faire roi d'Égypte. Sur son refus, ils conférent le pouvoir à la sultane Sagger-Eddour, qui déjà l'avait exercé; pour se venger de son fils, qui l'en avait exclue, elle avait été l'instigatrice principale de sa ruine. Le Turcoman Ezzeddin-Ibek, venu en Égypte comme esclave, lui fut donné pour atabek. Les monnaies portèrent alors pour empreinte le nom d'une femme, et même d'une esclave, nouveauté qui déplut au calife et d'où naquirent des troubles pendant lesquels le sort des chrétiens resta dans une terrible incertitude. Enfin, l'accord fut ratifié; les émirs devaient jurer de l'observer, sous peine de demeurer infâmes comme celui qui fait le voyage de la Mecque la tête découverte ou reprend sa femme après l'avoir répudiée. Louis devait, comme celui qui renie Dieu, cracher sur la croix et la fouler aux pieds; il rejeta cette formule comme blasphématoire et indigne d'un roi; mais son refus faillit entraîner la perte de l'armée. Les émirs finirent par se contenter de sa parole, en disant : *C'est le chrétien le plus fier qui jamais ait été vu dans le Levant.*

Après la reddition de Damiette, les musulmans, contraire-

(1) *Hist. des sultans mamelouks de l'Égypte, écrite en arabe par* Takin-Eddin-Ahmed-Makrizi, *traduite en français, et accompagnée de notes philologiques, historiques, géographiques, par M.* Quatremère.

ment au traité, massacrèrent les malades restés dans la place; ils se proposaient d'exterminer aussi les prisonniers, persuadés que c'était le moyen d'assurer le pays contre d'autres attaques; mais la cupidité calma la soif du sang, et ils songèrent que *les morts ne payent pas rançon*. L'islamisme triompha de cette victoire, et cette chanson arabe était répétée dans tout l'Orient :

« Quand tu verras le roi français, dis-lui ces paroles d'amour « sincère :

« Tu vins en Égypte, tu ambitionnas ses richesses, tu crus « dissiper ses forces en fumée.

« Regarde à présent ton armée; vois comme ta légèreté l'a « précipitée au tombeau!

« Cinquante mille combattants, et pas un qui ne soit tué ou « prisonnier, ou couvert de blessures.

« S'il lui venait dans l'esprit de venger sa défaite, si un motif « quelconque le ramenait dans ces lieux,

« Dis-lui que la maison du fils de Lokman est préparée pour « sa tombe, et qu'il y trouvera aussi ses chaînes, avec l'eunu- « que Sabyh, lequel tiendra lieu des anges Mouhir et Nakir, qui « demandent aux morts : *Quel est ton Seigneur? quel est ton « prophète?* »

La terreur était aussi grande en Occident que la joie parmi les infidèles. La France était dans les pleurs; le pape écrivait des lettres de condoléance à Blanche et à Louis; tous les rois protestaient de leur volonté de se croiser; Frédéric II rejetait tout le mal sur le pape, et préparait des navires en Sicile. Quelques pirates italiens profitèrent seuls de ce désastre pour dépouiller les croisés qui regagnaient leurs foyers, et Florence s'en réjouit par suite de l'inimitié qu'elle portait aux Français.

Dans ces circonstances douloureuses, certaines gens se mirent à répéter que le Christ était irrité contre les seigneurs, et qu'il ne voulait plus de leurs œuvres, mais de celles du peuple. Un Hongrois, nommé Jacques, aux cheveux blancs, au corps Pastoureaux. décharné, s'en allait prêchant la délivrance du roi et celle de Jérusalem; une foule de pâtres et de laboureurs le suivaient sous la bannière qu'il avait arborée, et sur laquelle on voyait l'agneau de Dieu. Ils l'appelaient le *maître de Hongrie;* la sainte Vierge lui avait remis, disait-il, une lettre pour les bergers de la terre sainte, et, pour ce motif, il tenait toujours sa main fermée; on racontait que ses sectateurs, dits pastoureaux,

multipliaient les pains, soutenus qu'ils étaient par la charité. S'étant réunis en Flandre et en Picardie, ils vinrent à Amiens, à Paris, recrutés de la plus vile populace et se livrant à des excès que l'on n'osait réprimer à cause de l'intention. L'impunité les exalta; ils se mirent à déclamer contre le clergé, le pape, s'érigèrent en prêtres, en prédicateurs, et firent entendre à la multitude les discours qui sonnent le mieux à ses oreilles. Sortis de Paris au nombre de plus de dix mille, en répétant bien haut qu'ils partaient pour le Levant, ils dévastèrent tout sur leur passage; mais, poussé à bout, le peuple de Bourges prit les armes, les mit en déroute et sévit contre eux avec fureur; d'autres furent taillés en pièces à Bordeaux et en Angleterre.

Cependant les Mamelouks d'Égypte, réconciliés avec le soudan de Damas, recommençaient la guerre; les maladies ravageaient les rangs chrétiens, et les cadavres restaient sans sépulture. Enfin, saint Louis les chargea lui-même sur ses bras et se mit à les ensevelir; son exemple entraîna les autres. Le pieux roi, après avoir payé la moitié de sa rançon, et laissé douze mille prisonniers pour otages du surplus, vint aborder à Saint-Jean d'Acre. De là, il envoya le reste de la somme promise; mais quatre cents captifs seulement purent le rejoindre; quelques-uns avaient été tués, les autres avaient renié leur foi ou se trouvaient retenus. Louis flottait donc entre le désir de délivrer tous les prisonniers et les besoins de son royaume, qui réclamaient sa présence. Mais lorsqu'il apprit la mort de
1254. Avril. Blanche, sa mère, il se décida à mettre à la voile, après avoir pourvu à la défense des villes de la côte. Il refusa même de visiter le saint sépulcre, comme le lui proposait le soudan de Damas, ne voulant pas entrer en pèlerin là où il espérait sous peu revenir en triomphateur.

L'hostie sainte avait été portée sur les vaisseaux; les autels, les prêtres, les offices divins et les consolations du viatique attestaient les débris d'une armée chrétienne. Louis bénissait le Seigneur de l'avoir tiré des périls de terre et d'une terrible tempête qui l'assaillit. « Après, dit Joinville, que nous eusmes « eschappé à ces deux dangers, le roi s'assis sur le bord de la « nef, me fit asseoir à ses pieds, et me dit ainsi : *Senechal*, « *nous a bien monstré nostre Dieu son grand pouvoir; car un* « *de ces petits vents, non pas le maistre des quatre vents, de-* « *voit noyer le roi de France, sa femme et ses enfants, et toute*

« *sa compagnie; or, li devons gré et grace rendre du peril* « *dont il nous a deslivrés.*

« Le bon saint roi ne pouvoit se lasser de parler du péril « passé, et comme Dieu nous avoit monstré sa grande puis« sance, il me disoit : *Senechal, de telles tribulations, quand* « *elles adviennent aux gens, ou de grandes maladies ou d'au*« *tres persécutions, disent les saints que ce sont les menaces de* « *Nostre-Seigneur; car c'est comme si Dieu disoit à ceux qui* « *eschappent à de grandes maladies : Or, voyez-vous bien que* « *je vous eusse bien fait mourir, si j'eusse voulu. Or devons*« *nous*, fit le roi, *regarder à nous qu'il n'y ait chose qui lui* « *desplaise, et que nous ne mettions pas dehors; car si nous* « *faisions aultrement, après cette menace qu'il nous a faite,* « *il frappera sur nous ou par mort ou par aultre grant mes*« *cheance, au dommage de nos corps et de nos ames.* »

Ce roi qui, du tillac de son navire, prêchait les rares débris qu'il ramenait d'une expédition malheureuse nous offre le véritable type d'un chevalier et d'un croisé d'alors, type d'autant plus admirable que, sous l'habit de pèlerin et ce langage de moine, on aperçoit l'un des plus grands rois qui aient porté la couronne en Europe.

Les autres expéditions, déterminées par un enthousiasme imprévoyant, avaient réussi au gré de ses vœux; il n'en fut pas de même de celle-ci, où il avait été pourvu à tout, où les seigneurs étaient venus pour obéir à leur chef, et non à leur propre impulsion, où le meilleur des rois maintenait la discipline et édifiait par ses exemples. On n'en recueillit d'autre gloire que d'avoir supporté dignement l'infortune. Mais si les siècles suivants comprirent tous qu'il importait à la France de posséder une colonie en Afrique, on ne pourra refuser à Louis IX les louanges qu'il mérite pour avoir prévu cette nécessité, bien qu'il y ait échoué. Les Égyptiens, qui en gardèrent la crainte, démolirent Damiette et encombrèrent l'embouchure du Nil.

Dans la Palestine, les discordes que le péril avait comprimées éclatèrent de nouveau entre les hospitaliers et les templiers, entre les Génois et les Vénitiens, et furent poussées quelquefois jusqu'à l'effusion du sang. En Égypte, le pouvoir fondé par l'usurpation était en proie à des usurpations nouvelles, qui toutes aboutissaient au despotisme militaire. Quand les

1260. Mongols tombèrent sur le pays, les Mamelouks mirent à leur tête Koutouz, le plus vaillant des émirs, et défirent ces redoutables ennemis. Ils voulurent alors faire la guerre aux chrétiens, qui s'étaient montrés favorables aux Tartares. Koutouz s'opposait à leur désir ; ils le tuèrent, et lui substituèrent Bi-
1260. bars, son assassin. Ce nouveau soudan, *colonne de l'islamisme et père des victoires*, commençant aussitôt les hostilités, prit et détruisit plusieurs villes; il s'empara avec facilité d'Antioche, et la livra à une horrible dévastation; il ravagea l'Arménie et menaça Ptolémaïs. Il emmenait prisonniers tous ceux qui avaient échappé au cimeterre ou qui refusaient de renier leur foi : aussi « il n'y eut esclave d'esclave qui n'eût un esclave. » Si quelque prince envoyait pour le fléchir, il lui répondait : *Je vais tout à l'heure moissonner vos terres; bientôt j'assiégerai votre capitale.* Le carnage était un mérite à ses yeux, et il décrivait en ces termes la prise d'Antioche au comte de Tripoli : « La mort venait aux assiégés de tous côtés, « de toute manière. Nous exterminâmes tous ceux qui étaient « destinés à garder la ville et à défendre les remparts. Si tu « avais vu tes chevaliers foulés aux pieds des chevaux, tes « provinces livrées au pillage, tes richesses pesées dans la balance, les femmes de tes sujets vendues à l'encan; si tu avais « vu les chaires et les croix abattues, les feuilles des Évangiles « dispersés au vent, les sépulcres des patriarches violés; si tu « avais vu tes ennemis, les musulmans, marcher sur le tabernacle, immoler dans le sanctuaire le moine, le prêtre, le diacre; si tu avais vu tes palais en proie aux flammes, les morts « dévorés par le feu de ce monde, les églises de Saint-Paul et « de Saint-Pierre renversées de fond en comble, à coup sûr tu « te serais écrié : *Plût au ciel que je fusse réduit en poussière !* »

Fin de l'empire latin. 1261.

Ces terribles nouvelles arrivèrent en Europe en même temps que les derniers soupirs de l'empire latin. Baudouin II, qui portait encore le titre d'empereur, ne se soutenait à Constantinople que par les aumônes de la chrétienté. La couverture de plomb des églises, la charpente des édifices publics, tout, jusqu'aux reliques, se vendait pour fournir le nécessaire à la maigre cuisine impériale. Baudouin laissa son propre fils en gage entre les mains des Vénitiens; il ne put donner à un marchand auquel il devait cinquante livres d'autre caution que la parole du roi de France.

Vatace et après lui son fils Théodore Lascaris II n'avaient cessé de harceler les Latins. Enlevé par une mort prématurée, ce dernier ne laissa qu'un enfant en bas âge, nommé Jean. A force de ruses et de crimes, l'ambitieux Michel Paléologue obtint la tutelle du jeune prince, se fit décerner le titre de despote, accepter comme collègue à l'empire, et puis couronner seul. Après s'être concilié ses sujets au moyen de concessions, il résolut d'effrayer l'ennemi. Une trêve qu'il feignit d'accorder lui ménagea l'occasion de surprendre Constantinople et de l'envahir en pleine paix, sans qu'un soldat tirât l'épée pour la défendre; on criait partout *vive Michel Paléoloque, empereur des Romains!* avant que Baudouin se doutât du danger. Ce dernier des empereurs latins, qui avait régné trente-sept ans dans Constantinople, réussit à fuir, et, sa vieillesse se passa, 1261
comme sa jeunesse, à courir l'Europe en mendiant. Les empereurs de Nicée remontaient ainsi sur le trône de Constantinople. Michel, après avoir fait aveugler le jeune Lascaris, fonda la dynastie des Paléologue.

Le bruit de ces événements retentissait en Europe; mais les princes se contentaient d'expédier des messages au soudan du Caire pour lui demander la paix, démarches qui excitaient son orgueil à la guerre. Saint Louis seul, en portant toujours la croix sur son habit, annonçait l'intention de tenter une nouvelle expédition. Ayant réuni le parlement au Louvre, il y pa- 1267.
rut avec la couronne d'épines, et manifesta le désir d'aller combattre les infidèles. Il prit la croix des mains du légat, et beaucoup de seigneurs la reçurent avec lui. Pour subvenir aux frais de la croisade, le clergé dut payer quatre années de dîmes, et les sujets une capitation. Les gens sages désapprouvèrent cette entreprise, et Joinville ne voulut pas y prendre part, disant que ceux qui la conseillaient au roi péchaient mortellement. Beaucoup cependant se présentèrent pour l'accompagner, et l'on considéra comme de bon augure le message par lequel le khan des Mongols proposait au pape de s'allier avec les chrétiens pour abattre les Mamelouks.

Après avoir passé trois ans à compléter ses préparatifs, Louis 1270. 1er juillet.
mit à la voile et fit route pour Tunis lorsqu'on s'attendait à le voir se diriger vers l'Égypte ou bien vers Acre, dernier asile des chrétiens. Comme le prince de Tunis avait plusieurs fois envoyé des ambassadeurs en France, en se montrant disposé à embrasser la religion chrétienne, Louis se flatta de convertir

par les armes cette vaste contrée. Peut-être étaient-ce des invitations de Charles d'Anjou, auquel il importait beaucoup plus, comme roi de Sicile, que ce repaire de pirates fût détruit. Le bon roi disait que rien ne lui causerait autant de joie que de tenir sur les fonts de baptême un prince musulman; il se déclarait prêt à passer toute sa vie dans un cachot sans voir le soleil pourvu qu'à cette condition il pût convertir le roi de Tunis.

1270. 18 juillet.

Il débarqua dans une baie, à neuf milles de Tunis, et bientôt la bannière des lis flotta sur la citadelle et la ville de Carthage. Mais le roi de Tunis, loin de songer au baptême, lui envoya dire qu'il allait fondre sur lui à la tête de cent mille combattants. En effet, il appelait sous ses drapeaux tous les musulmans d'Afrique, et ne cessait de harceler les chrétiens. L'eau manquait; le sable du désert, soulevé par l'ennemi, empêchait la respiration; la dyssenterie et la peste détruisaient les chrétiens, qui, renfermés dans leur camp, étaient contraints de se tenir constamment sur la défensive. Le jeune Tristan, né dans les murs de Damiette, que le roi aimait tendrement, fut une des premières victimes; après lui, le légat du pontife et d'autres seigneurs succombèrent à la contagion. Loin de perdre courage, Louis soutenait celui de ses compagnons; mais, atteint lui-même par le fléau, il se fit placer devant une croix en invoquant Celui qui y avait souffert. Ayant fait appeler Philippe, son fils, destiné à lui succéder, il lui adressa ses derniers adieux. « Mon fils, lui dit-il, maintiens les bonnes mœurs « dans le royaume et corrige les mauvaises; garde-toi de trop « désirer, comme aussi d'imposer à ton peuple des tailles ou « des subsides excessifs, sinon pour la défense du royaume. « Si tu ressens quelque courroux, dis-le de suite à ton con- « fesseur ou à d'autres personnes de bon conseil; tu pourras « ainsi le calmer par les consolations que tu recevras. Fais en « sorte d'avoir près de toi des gens sages et loyaux; écoute « la parole de Dieu, retiens-la dans ton cœur, et prends soin « constamment de prier et de pardonner. Sois jaloux de ton « honneur; ne souffre pas qu'on profère en ta présence des « paroles faites pour exciter à pécher, ni qu'on médise en face « ou derrière. Fais droit et justice à tous, pauvres ou riches; « montre-toi libéral à tes serviteurs et ferme à tenir ta parole, « afin qu'ils t'aiment et te craignent comme leur seigneur. S'il « naît quelque différend, enquiers-toi jusqu'à ce que tu sa-

Mort de Saint Louis.

« ches la vérité, qu'il s'agisse de toi ou des autres. Si l'on t'a« vertit que tu possèdes le bien d'autrui, qu'il soit acquis par « toi ou tes prédécesseurs, fais en sorte de le rendre inconti« nent. Applique-toi à faire régner la paix et la justice; con« serve les franchises et les libertés maintenues par tes pré« décesseurs; car si tes villes sont riches et puissantes, les « ennemis n'auront garde de les assaillir. Quand la veuve et « l'orphelin souffriront sous tes yeux, prends leur parti contre « le fort, jusqu'à ce que tu sois parvenu à connaître la vérité. « Évite surtout la guerre avec les chrétiens; mais si tu es con« traint de la faire, sauve le pauvre peuple de ses horreurs. « Accorde l'autorité à des personnes qui sachent en user, et « châtie-les si elles en abusent; car si tu dois haïr le mal dans « les autres, tu dois le haïr plus encore chez ceux qui ont reçu « de toi la puissance. »

Après avoir terminé, il le bénit et lui souhaita les félicités de la vie éternelle. Il adressa des adieux pleins de tendresse à tous ceux qui l'entouraient; cela fait, il ne voulut songer qu'à Dieu. Enfin, au milieu de prières ardentes pendant lesquelles il invoquait saint Denis, comme aux jours des combats, et murmurant le nom de la Jérusalem terrestre, qu'il avait tant désiré voir, il ouvrit les yeux à la Jérusalem céleste. Sur ces plages août.
où il mourait vaincu, malheureux, mais avec gloire, Carthage avait grandi autrefois. Avant d'invoquer les souvenirs d'Annibal ou de Marius pleurant sur les ruines de la rivale de Rome, ou de Caton, avec lequel l'aristocratie romaine tomba à Utique, celui qui aborde à ce rivage se retourne par la pensée vers ce roi martyr volontaire et ses dernières paroles; il sent quelle est la puissance de l'héroïsme sanctifié par la dévotion. S'il a l'espoir que la terre des Cyprien et des Augustin doit revenir à la société chrétienne, il ne peut attendre ce résultat que de la croix que Louis a plantée sur cette côte, de la croix que le roi Sébastien du Portugal et le cardinal Ximénès ont essayé de relever. De nos jours, la confiance inspirée par les ressources de la civilisation et les progrès de la tactique fait trop oublier cette croix.

L'armée tomba dans la consternation autant par la perte d'un tel roi que par le manque d'un chef, Philippe étant luimême très-malade. Mais Charles d'Anjou, arrivé de Sicile ce jour même, prit le commandement et poursuivit la guerre. Les soldats virent avec joie le moment de quitter leurs retranche-

ments ; ils triomphèrent, et leurs succès déterminèrent le roi de Tunis à proposer la paix ; elle fut conclue sous les conditions que les frais de la guerre seraient remboursés aux Français par deux cent mille onces d'or, que les prisonniers seraient restitués de part et d'autre et que quarante mille écus d'or seraient payés annuellement au roi de Sicile.

L'armée se rembarqua pour cette île ; mais une tempête terrible fit périr dix-huit gros navires, beaucoup de petits et quatre mille croisés. Le roi de Sicile, qui, avant tout, songeait à faire tourner l'expédition à son profit, proposa aux croisés de conquérir la Grèce ; sur leur refus, il s'appropria les navires et les débris du naufrage. Les Français ne rapportèrent dans leur patrie que deuil et misère.

Comme on ignorait alors l'art des embaumements, on avait fait cuire le corps du roi défunt (1). Ses entrailles furent envoyées par Charles à Montréal de Palerme ; ses os et son cœur demeurèrent au milieu de l'armée jusqu'au moment où Philippe les rapporta en France avec les restes de son frère et de sa femme, morte en Calabre. Quelques années après, au cri populaire qui
1297. retentit dans le Vatican, on conféra canoniquement le titre de saint au prince à qui déjà tous l'avaient décerné : *Réjouis-toi, maison de France,* s'écria Boniface VIII, *d'avoir donné au monde un si grand prince ! Peuple de France, réjouis-toi d'avoir eu un si bon roi !*

Joinville put vivre assez longtemps pour être témoin de cette joie universelle ; il termine ainsi son récit : *Ce fut grand honneur à tout son lignage, voire à ceux qui voudront suivre ; mais ce sera grande honte à ceux de sa race qui ne l'imiteront, et qui seront montrés au doigt, en disant que le bon saint homme oncques n'auroit fait telle mauvaiseté et villenie.*

Ici se termine le grand drame des croisades. Quelques bandes se rendirent encore en Palestine ; mais les chrétiens de cette contrée comprirent aisément que des secours aussi faibles ne pouvaient sauver un royaume réduit au seul Saint-Jean d'Acre. Tibaldo Visconti, lorsqu'il fut parvenu au pontificat, avait dit avec le Psalmiste, en quittant cette ville : *Jérusalem, si je t'oublie jamais, que l'oubli recouvre mon âme.* En effet,

(1) Boniface VIII fut le premier qui défendit, le 18 février 1300, de mettre les cadavres en morceaux et de les faire bouillir, comme un barbarie détestable.

dans le concile de Lyon, il exhorta vivement à la croisade. Des envoyés mongols, venus pour traiter d'une alliance contre les musulmans, parurent même dans cette assemblée, et quelques-uns d'entre eux se convertirent, ou du moins reçurent le baptême. Michel Paléologue promettait du secours ; Rodolphe de Habsbourg s'engageait à prendre la croix ; mais le vent emporta ces promesses. Ces misérables possessions de Syrie ne se défendaient donc qu'avec la plus grande peine, et pourtant le titre de roi de Jérusalem était disputé entre le roi de Chypre, le roi de Sicile et Marie d'Antioche, et souvent l'on combattit pour un nom auquel personne ne savait donner la réalité.

Dans le cours des dix-sept années qu'il régna sur l'Égypte, Bibars ne resta pas un seul jour en repos, aussi redoutable à ses sujets qu'à l'ennemi ; car, dans la crainte d'être renversé du trône comme il y était monté, il punissait avec atrocité sur le plus léger soupçon. Aussi conserva-t-il l'autorité, mais sans pouvoir la transmettre à sa descendance, qui fut supplantée par d'autres guerriers. Khalil-Ascraf, le plus vaillant des émirs, acheva la ruine des chrétiens, qui ne furent tolérés désormais qu'à la condition de se faire oublier et sous la promesse de prévenir les musulmans de toutes les expéditions qui se prépareraient en Occident. Quoi qu'il en soit, l'ennemi, après s'être emparé de Tripoli, marcha sur Ptolémaïs, où se trouvaient

Siége de Saint-Jean d'Acre.

renfermés les représentants des rois de Naples, de Chypre, de France, d'Angleterre, le légat du pape, le patriarche de Jérusalem, le prince d'Antioche, les trois ordres militaires, des Vénitiens, des Génois, des Pisans, des Arméniens, des Mongols, chacun avec ses quartiers, ses juridictions et ses offices distincts, chacun avec son droit de souveraineté, et tous rivaux et souvent ennemis. Tous, en effet, apportaient sur ce coin de terre non-seulement leurs rivalités nationales, mais encore les dissensions de leur patrie ; une querelle suscitée dans Ancône ou dans Pise faisait prendre les armes dans Saint-Jean d'Acre, et les maisons devenaient des forteresses ; tous y commandaient, personne n'obéissait. Les habitants, assiégés par Khalil-Ascraf, demandèrent des secours en Europe (1) ; mais ils étaient

(1) Quand Étienne de Lorraine envoya en 1747, comme grand-duc de Toscane, un internonce à Constantinople pour conclure un traité de commerce, la Porte (qui, quoique très-pompeuse dans ses titres, ne pousserait pas l'absurdité au point de prendre ceux de pays qu'elle ne possède pas) trouva étrange que ce grand-duc s'intitulât roi d'une contrée qui, de fait, apparte-

destinés à finir comme le Roland des romanciers, en sonnant du cor pour avoir de l'aide sans espoir d'en obtenir. Réduits à leurs propres forces, ils se défendirent en héros, surtout les chevaliers; mais enfin le dernier rempart des croisades s'é-
1291. 18 juin. croula, et deux mois après toutes les places qui restaient aux chrétiens subirent le même sort. « Dix-huit Templiers et seize Hospitaliers parvinrent à s'échapper, et ils se repentirent d'avoir fui, » écrit Guillaume de Châteauneuf, grand maître des Hospitaliers. Le musulman put alors louer en paix Allah sur cette terre qui, pendant quelque temps, avait de nouveau retenti des louanges du Christ.

Des trois ordres religieux et militaires, les chevaliers teutoniques s'agrandirent en Allemagne, jusqu'au jour où ils acquirent le pouvoir souverain; les Templiers excitèrent par leurs richesses la cupidité d'un roi qui leur suscita des accusations pour les condamner au feu; les Hospitaliers se soutinrent d'abord dans l'île de Chypre, ensuite dans celles de Rhodes et de Malte. On les connut longtemps sous le nom de cette dernière, et une ombre de leur ordre s'en pare encore aujourd'hui.

Il arriva plus d'une fois à l'Europe, alors et depuis cette époque, de parler encore de croisades; les papes ne les oublièrent jamais, et les poëtes les sollicitèrent dans toutes les langues; mais la saison en était passée. Raymond Lulle et Marin Sanuto s'efforcèrent d'en raviver l'esprit défaillant. Le pre-
1311. mier, comme nous l'avons vu (1), se rendit au concile de Vienne pour faire établir des chaires de langues orientales dans les universités de Rome, de Bologne, de Paris et de Salamanque; il présenta au pape plusieurs écrits sur les moyens d'abolir l'islamisme; puis, après avoir parcouru la terre sainte, la Syrie, l'Arménie, l'Égypte, il revint raconter les maux des chrétiens et chercher les moyens d'y remédier. Tous ses efforts ayant échoué auprès des chrétiens, il passa en Afrique pour convertir les Maures; mais il ne réussit pas mieux avec eux, et se retira à Majorque, où il se mit à écrire sur le même sujet. Retourné en Afrique, il y mourut martyr (2).

nait au sultan. Cela donna lieu à tant de plaintes qu'il fallut changer les lettres de créance de l'internonce. L'historien turc Isa rapporte ce fait avec orgueil, comme un triomphe sur les prétentions autrichiennes.

(1) Tome X, p. 567.

(2) Le frère Philippe Broussier de Savone, professeur de philosophie à Paris, écrivit le *Sépulcre de terre sainte*, où il exposait les moyens de le re-

En 1321, Marin Sanuto traça le plan d'un débarquement en Égypte, où il estime que quinze mille fantassins et trois cents cavaliers, y compris les vaisseaux, les vivres, les munitions et autres approvisionnements, pourraient entraîner une dépense de deux millions cent mille florins de deux sous, ce qui équivaudrait à quatorze millions de francs. Il eut la constance d'offrir son projet à toutes les cours; mais il ne trouva partout qu'insouciance (1).

Pétrarque fit appel à l'enthousiasme pour déterminer une nouvelle entreprise (2). « La nouvelle de ce passage s'étant ré« pandue en Égypte et en Syrie, les chrétiens du pays qui « étaient soumis au joug des Sarrasins et surtout les voyageurs « marchands qui se trouvaient alors dans ces pays éprouvèrent « de graves oppressions et divers tourments. Plusieurs d'entre « eux furent tués par les seigneurs sarrasins, et on leur prit ce « qu'ils possédaient sous le faux prétexte qu'ils étaient les né« gociateurs du passage. C'est pourquoi un vaillant religieux « italien, qu'on appelait frère André d'Antioche, affligé, dans la « ferveur de son âme, de l'injure que recevaient les chrétiens « innocents, partit d'Antioche et vint à la cour de Rome dans « Avignon. Il y arriva quand le roi Philippe de France revenait « du pèlerinage de Marseille à Avignon, ayant passé de long« temps le terme de sa promesse, sans en être repris ni par le « pape ni par les cardinaux. Il avait déjà pris congé du saint« père, traversé le Rhône et dîné dans le noble logis de Saint« André, qu'avait fait bâtir messire Napoléon des Orsini de

couvrer. Il avait été envoyé par Benoît XI, en 1340, avec Pierre dell'Orto, consul de Caffa, et Albert de la même colonie, à Uzbek, empereur du Kaptchak, dont il avait obtenu que le christianisme pût être prêché dans les contrées voisines de la mer Noire.

(1) Voyez ci-après, chap. XXVII. Un nommé Antonin d'Archibourg de Trente écrivit aussi, en 1391, un livre militaire sur le moyen de recouvrer la terre sainte; il est manuscrit à la Bibliothèque royale. En 1335, Guy de Vigevano rédigea un traité sur la manière de conduire l'entreprise, projetée alors par Philippe de Valois, soit pour les machines, soit sous le rapport sanitaire, soit pour se préserver des poisons.

Le Milanais Lampo Birago écrivit *ad Nicolaum quintum, pontificem maximum, strategicon adversus Turcos;* 1454. Son projet comporte une armée italienne de douze mille chevaux et de quinze mille hommes d'infanterie, plus cinq mille chevau-légers étrangers; il fait le calcul des dépenses, et il croit qu'il suffirait de deux ou trois ans au plus.

(2) *O aspettata in ciel beata e bella*, etc.
O belle et bienheureuse au ciel que l'on attend, etc.

« Rome, afin d'y recevoir le roi de France et les autres princes. « Le roi était déjà monté à cheval pour prendre le chemin de « Paris ; le courageux frère André ayant supplié les écuyers « des cardinaux de l'aider à s'avancer jusqu'au frein du cheval « du roi, il put ainsi arriver près de lui lorsqu'il sortit du logis. « Le religieux avait la barbe longue et blanche, son aspect était « saint, et, par respect pour lui, le roi s'arrêta. Alors frère « André lui dit : *Es-tu ce Philippe, roi de France, qui as pro-« mis à Dieu et à la sainte Église d'aller, avec ta puissance, « tirer des mains des Sarrasins la terre où le Christ notre Sau-« veur voulut répandre son sang immaculé pour notre rédemp-« tion?* Le roi répondit affirmativement, et le vénérable reli-« gieux reprit : *Si tu as résolu cela, et que tu te proposes de le « poursuivre avec une intention et une foi pure, je prie ce Christ « béni, qui voulut pour nous recevoir passion en cette terre « sainte, de te conduire à une complète victoire, à l'entière « prospérité de toi et de ton armée; de t'accorder, en toutes « choses, son assistance et sa bénédiction; de te faire grandir « par la grâce en biens spirituels et temporels; si bien que tu « sois celui qui, par ta victoire, délivre d'opprobre le peuple « chrétien, abatte l'erreur de l'indigne et perfide Mahomet, « nettoie et purifie le lieu vénérable de toutes les abominations « des infidèles, à ton éternelle gloire par Jésus-Christ. Mais si « tu as commencé et publié cela, chose qui tourne au grave « tourment et à la mort des chrétiens qui fréquentent ces pays, « sans avoir l'intention parfaite en Dieu de poursuivre cette « entreprise, et si la sainte Église catholique est ainsi trompée « par toi, que l'ire de l'indignation divine tombe sur toi, sur « ta maison, tes descendants et ton royaume; qu'elle démontre « contre toi et tes successeurs, à l'évidence des chrétiens, le « fléau de la divine justice; et que le sang des chrétiens inno-« cents, déjà répandu sur le bruit de ce passage, crie à Dieu « contre toi.* Le roi, troublé de cette malédiction jusqu'au fond « de l'âme, dit au religieux : *Venez-vous-en avec nous.* Mais « frère André répondit : *Si vous alliez vers la terre de promis-« sion dans le Levant, j'irais devant vous. Mais comme votre « voyage est vers le Ponent* (l'Occident), *je vous laisserai aller, « et je retournerai faire pénitence de mes péchés dans cette terre « que vous avez promis à Dieu d'arracher aux mains de ces « chiens de Sarrasins* (1). »

(1) M. VILLANI, VII, 3.

Le nom de Jérusalem exerçait encore une si grande autorité que les dernières paroles du frère jetèrent l'incertitude et le trouble dans l'âme de ce monarque puissant; mais de nouvelles tempêtes politiques détournèrent son attention. Ceux qui se rappellent Pierre l'Ermite et saint Bernard, qui, des haillons sur le corps, allaient partout retracer les misères de la sainte cité, seront frappés du contraste que présentaient les fastueux préparatifs faits à Lille et à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Des fêtes, des divertissements de toute espèce charmèrent l'ennui des chevaliers qui attendaient l'arrivée des autres. Au festin qui fut ensuite donné par le duc de Clèves, une dame montée sur une estrade où était le duc de Bourgogne s'agenouilla devant lui, posa sur sa tête une guirlande de fleurs et proclama que sous dix-huit jours le duc donnerait un grand banquet.

La magnificence y fut telle qu'il convenait à une aussi brillante réunion et au prince le plus riche et le plus splendide de la chrétienté. Sur une estrade, on voyait une église avec un orgue et des cloches, des fontaines, des navires, des prés, et dans le milieu un saint André crucifié; sur une autre, un pâté qui renfermait une symphonie de vingt musiciens, un château avec des fossés et des tours, une vigne contenant deux cuves du bien et du mal, un désert avec des tigres, des sauvages et des chasses; la troisième portait une boutique avec toute espèce de marchandises, une forêt indienne et un lion. Nous omettons les vases d'or, les statues qui versaient le vin et l'hypocras, un lion vivant, et la splendeur du duc, qui avait sur lui pour un million d'écus d'or de pierres précieuses. Quelle devait être la salle pour contenir une pareille foule de convives, de spectateurs et de machines! Chaque service était descendu par une ouverture, sur un char d'or et d'azur au milieu de musiciens. On servait des sangliers entiers. Des intermèdes, c'est-à-dire des représentations, amusaient les convives pendant le festin. Après quelques scènes, un géant se présenta tout à coup, vêtu à l'ancienne mode de Grenade, conduisant un éléphant sur lequel était un château, où l'on voyait une dame en pleurs et habillée de deuil. Arrivée au milieu de la salle, elle ordonna au géant de s'arrêter; il n'obéit que lorsqu'il fut parvenu devant le duc. Alors la prisonnière, qui représentait la Religion, exposa, dans une longue plainte en vers, l'oppression qu'elle endurait de la part des infidèles et la lenteur de ceux qui devaient lui prêter assistance. Le héraut de la Toison d'or, pré-

cédé d'un long cortége d'officiers d'armes, portant sur le poing un faisan vivant et sur la poitrine un collier d'or enrichi de perles et de pierreries, s'avança vers le duc, lui présenta deux dames accompagnées chacune d'un chevalier de cet ordre, lui offrit l'oiseau au nom de ces dames, et les recommanda à sa protection. Le duc, après avoir écouté le héraut, lui remit un billet qui, lu à haute voix, contenait le vœu fait à Dieu, à la Vierge Marie, aux dames et au faisan de guerroyer les infidèles; tous les assistants répondirent par des vœux semblables, en s'imposant des pénitences ou des prouesses. Celui-ci s'obligeait à ne plus dormir dans un lit, celui-là à ne plus manger sur une nappe; d'autres promirent de s'abstenir de vin ou de viande, quelques-uns de porter l'armure nuit et jour ou de se vêtir de bure et d'un sac jusqu'à ce que l'entreprise eût été menée à bonne fin.

En dernier lieu, on vit apparaître une dame vêtue de blanc qui portait écrit sur ses épaules : *Grâce de Dieu;* elle venait remercier l'assemblée, à qui elle présenta douze dames figurant les vertus dont elles avaient le nom sur les épaules et qui devaient être les compagnes de l'expédition afin d'en assurer l'heureux succès. C'étaient la Foi, la Charité, la Justice, la Raison, la Prudence, la Tempérance, la Force, la Vérité, la Générosité, la Diligence, l'Espérance, et la Vaillance. Après que chacune d'elles eut lu une strophe en rapport avec son rôle, elles se mirent à exécuter des danses qui ajoutèrent encore aux plaisirs de cette fête.

Voilà par quels moyens on voulait délivrer la terre sainte!

Les esprits parurent se réchauffer lorsque les Turcs otto-
1453. mans occupèrent la Grèce, s'emparèrent de Constantinople et menacèrent de près l'Allemagne et l'Italie. Alors les poëtes excitèrent plus vivement que jamais les princes à enlever au Thrace farouche son injuste proie (1); les papes proclamèrent

(1) TASSE, *Jérusalem délivrée.* Sans parler de beaucoup d'autres, on connaît les octaves de l'Arioste dans le ch. XVII du *Roland furieux;* et le CAMOENS s'écriait aussi dans ses *Lusiades*, ch. VII :

O miseros christianos! pella ventura
Sois os dentes de Cadmo desparzidos
Que huns aos oatros se dao a morte dura,
Sendo todos de hum ventre produzidos!...
Aquellas juvenções feras e novas
De instrumentos mortaes de artilheria,
Já devem de fazer as duras provas

la croisade et firent de grands préparatifs; tous les potentats de l'Europe promirent leur concours, mais aucun d'eux ne tint parole. Les gens d'imagination n'étaient pas les seuls qui rêvassent d'une expédition en Orient; même après que l'opinion se fut substituée au sentiment dans les affaires de la politique, dont les calculs n'avaient pas encore étouffé les antipathies populaires contre le Turc, Bacon de Verulam composait un traité *de Bello sacro;* Mazarin léguait sept cent mille livres pour la guerre contre les musulmans, aussi bien que le fanatique Desmarets de Saint-Sorlin, le docte Job Ludolf (1) et Herman Conring y consacraient de graves méditations; le fameux père Joseph, capucin, conseiller de Richelieu et l'un des politiques les plus déliés, composait sur ce sujet un poëme latin qu'Urbain VIII appelait l'Énéide chrétienne; l'électeur de Mayence, Philippe de Schönborn, se faisait le champion de la guerre sainte, poussé dans cette voie par deux grands esprits, le baron Christian de Boinebourg et l'illustre Leibnitz.

Ce dernier eut longtemps à cœur de déterminer les princes européens à faire la guerre au Turc, au lieu de se déchirer entre eux. C'est à Louis XIV qu'il s'adressa, de préférence, 1670.
pour l'engager à faire la conquête de l'Égypte, dont il lui signalait l'importance. Après avoir tracé un plan de réorganisation politique pour l'Allemagne, sa patrie, il ajoutait : « Alors « l'Europe se mettra en repos, elle cessera de déchirer ses pro« pres entrailles, et portera son attention là où tant d'hommes, « de victoires, d'avantages, de richesses restent à acquérir en « bonne conscience et d'une manière agréable à Dieu. Alors « on ne se disputera pas pour arracher ce qui appartient à un « autre; mais ce sera à qui gagnera le plus sur l'ennemi héré-

Nos muros de Byzancio e de Turquia,
Fazer que torne là ás silvestres covas
Dos Caspios montes e de Scythia fria
A turca geracã que multiplica
Na policia de vossa Europa rica.
Grecos, Thraces, Armenios, Georgianos
Bradando vos estão, que o povo bruto
Lhe obriga os caros filhos aos profanos
Preceitos do Alcorão : duro tributo!
Em castigar os feitos inhumanos
Vos gloriai de peito forte e astuto :
E não que rais louvores arrogantes
De serdes contra os vossos mui possantes.

(1) *Libellus de Bello turcico feliciter conficiendo*; 1686.

« ditaire, et chacun s'efforcera d'étendre non pas seulement « son propre royaume, mais aussi celui du Christ. Si la « Suède et la Pologne avaient tourné contre ces pays barbares « les forces qu'elles ont dirigées l'une contre l'autre, n'au- « raient-elles pas pénétré, la première dans la Sibérie, et l'au- « tre jusque dans la Tauride ?... Supposons que l'empereur, la « Pologne et la Suède s'avancent parallèlement sur les bar- « bares, et cherchent à étendre les limites (*pomœria*) de la « chrétienté, sans avoir d'autres desseins qui les détournent, « sans avoir derrière eux d'ennemis à redouter, comme la bé- « nédiction de Dieu se manifestera en faveur de la juste cause ! « D'un autre côté, l'Angleterre et le Danemark se trouvent en « face de l'Amérique du Nord, l'Espagne en face de celle du « Sud, la Hollande en face des Indes occidentales. La France « est prédestinée par la divine Providence à guider les armes « chrétiennes dans le Levant, pour donner à la chrétienté des « Godefroy, des Baudouin et surtout des saint Louis qui en- « vahissent l'Afrique placée en face d'elle, pour détruire ces « nids de pirates, et pour attaquer l'Égypte, ce pays si bien « situé ; elle ne manque ni d'hommes ni d'argent pour se rendre « maîtresse de cette contrée mal armée..... Voilà un moyen « d'acquérir une gloire éternelle, une conscience tranquille, « les applaudissements universels, une victoire sûre, d'im- « menses avantages. Alors s'accomplirait ce vœu du philosophe : « Puissent les hommes n'avoir à faire la guerre qu'aux loups et « aux sauvages, auxquels jusqu'à présent on a pu comparer « les barbares et les infidèles ! »

Ces pensées, Leibnitz les développa par écrit (1) et de vive voix ; il s'adressa aux princes et aux ministres pour leur faire appuyer auprès du grand roi un conseil qui devait flatter son ambition et les moyens d'exécution qu'il proposait ; mais la politique pesait et ne sentait plus ; aussi Leibnitz entendait-il le ministre Pomponne lui répondre : *Quant au projet d'une guerre sainte, vous savez bien qu'elles ont cessé d'être de mode depuis saint Louis.*

Quant à nous, puisque les hommes d'État l'ordonnent, nous

(1) Quand Napoléon entreprit la conquête de l'Égypte, on tira des archives cet écrit de Leibnitz, au sujet duquel beaucoup d'erreurs ont été débitées par des gens qui ne l'ont pas vu. Voyez dans les *Mémoires de l'Institut, savants étrangers*, t. I, une dissertation de G. E. Gühraüer, avec documents originaux.

croyons que la durée de cette immorale puissance est nécessaire au bien de l'Europe (1). Si nous avons rappelé les rêves d'hommes à la pensée grave et morale, nous l'avons fait seulement pour montrer que l'on devrait réfléchir plus d'une fois avant d'appeler les croisades un délire de fanatiques et d'ignorants.

CHAPITRE XVIII.

CONSIDÉRATIONS SUR LES CROISADES.

Quand on nous parle du sang prodigué dans les croisades, on n'entend pas sans doute le mettre en comparaison avec celui que les anciens Romains versèrent à flots, ou bien avec celui qui coula soit dans les guerres dynastiques du siècle passé pour la succession d'Espagne et d'Autriche, soit dans les vingt-cinq années qui suivirent 1789. Mais quelle différence entre ces guerres! Dans celles des Romains, c'était une nation qui, poussée par ses chefs, allait conquérir la patrie des autres pour enchaîner ou massacrer les habitants, ou bien leur imposer les lois et les usages des vainqueurs. Dans les guerres modernes, on voit des hommes qu'on arrache par force de leurs foyers, pour tuer et se faire tuer sans savoir pourquoi. Dans les croisades, toute l'Europe se lève comme un seul homme, et court, dans l'ardeur d'un zèle volontaire, affranchir des frères d'un joug oppresseur, sauver les mécréants de l'enfer et acquérir une récompense éternelle.

Le concile de Clermont ne fut pas le promoteur de ces entreprises, mais l'effet de l'opinion publique; ainsi l'assemblée nationale ne produisit pas la révolution française, mais la cons-

(1) Le 12 janvier 1842, M. Guizot disait devant la chambre des pairs : « *Il y* « *a parmi les chrétiens d'Orient un mouvement naturel, résultant de ce* « *qui se passe dans le monde depuis quarante ans, et qui les porte à l'in-* « *surrection et à la séparation de l'empire ottoman. Eh bien! je le dis* « *très-haut, nous ne poussons pas à ce mouvement-là, nous ne l'approu-* « *vons pas, nous ne l'encourageons pas... Quand nous disons que nous vou-* « *lons l'intégrité de l'empire ottoman, nous le disons sérieusement; nous* « *le voulons au dedans et au dehors.* »

tata. Il suffit, en effet, d'observer quel était alors le sentiment général. Se croiser était considéré comme une dette dont chacun était tenu envers Jésus-Christ ; les villes expédiaient des bataillons de braves; pour faire de l'argent, le prince empruntait ou engageait ses domaines, l'homme d'Église ses bénéfices; le baron aliénait ses fiefs; le poëte espérait y gagner la couronne céleste, le moine la palme glorieuse de la persévérance dans la foi. La jeune fille, le vieillard, la religieuse ne s'effrayaient pas des mille périls qu'il fallait affronter. Les croisés étaient exempts des droits de péages; dans les contrats de mariage, les nobles se réservaient la faculté de se croiser; la femme pouvait empêcher son mari de s'enfermer dans un monastère, mais non de prendre la croix (1), lors même qu'il laissait des enfants en bas âge. Celui qui ne savait comment se délivrer d'un ennemi mortel ou qui voulait obtenir l'indulgence de l'Église pour ses méfaits s'empressait de se croiser; riches et grands pensaient croître en mérite lorsque les souffrances les mettaient de pair avec leurs plus humbles compagnons.

Des milliers de ces dévots pèlerins avaient fait serment de ne pas revenir dans leur patrie qu'ils n'eussent affranchi la terre sainte; quiconque manquait à son vœu n'était plus reconnu par l'Église comme un de ses fils; les hommes d'honneur le tenaient pour vil, tandis que celui qui tombait sur cette terre bénie était honoré comme un martyr.

Entretenus par la charité publique, les pèlerins chantaient joyeusement la terre promise, la patrie du Sauveur, la contrée qui avait donné le jour aux saints Pères, le théâtre de la réconciliation avec Dieu ; si mille d'entre eux périssaient, les autres bénissaient le Seigneur de ce que tant de nouveaux témoins de sa foi fussent montés au ciel. Qu'on appelle cela, si l'on veut, erreur, ignorance, folie; il n'en est pas moins vrai qu'une pensée de gloire, d'avenir, de sainteté naissait du milieu de ces agitations de la féodalité; c'était la première lueur du beau et de l'infini parmi les peuples et les armées. Dans cette tourbe qui se précipitait à la mort pour le triomphe de ce qu'elle croyait la bonne cause et la vérité nous voyons une prépara-

(1) INNOCENT III, ep. XVI : *Cum constet quod vocatos ad terreni regis exercitum, uxorum non impedit contradictio, liquet quod ad summi regis exercitum invitatos, et ad illum proficisci volentes, prædicta debet occasio non impedire, cum per hoc matrimoniale vinculum non solvatur.*

tion aux temps (puissent-ils être voisins!) où la guerre ne se fera plus qu'en vue de la paix.

Tout portait à croire que Constantinople, la première menacée par les armes musulmanes, aiderait de toutes ses forces l'entreprise, qui aurait sans doute réussi s'il n'avait pas fallu se tenir continuellement en garde contre l'amitié déloyale ou contre l'hostilité insidieuse des Grecs. La justice des croisades était du moins conforme aux idées du temps. Les musulmans étant considérés comme autant d'ennemis de la foi, occupés à l'extirper en tous lieux par les armes, les supplices et les doctrines, des rives de l'Èbre à celles de l'Euphrate. Comme chrétiens, les nôtres se croyaient donc obligés de secourir leurs frères et de réprimer la tyrannie de l'islamisme; comme amis de l'empire d'Orient, ils devaient l'aider à recouvrer ses provinces perdues; comme héritiers des droits et des griefs de leurs pères, ils avaient à demander compte des souffrances qu'on leur avait fait endurer, à reconquérir des terres usurpées sur eux.

Les princes et les papes, qui conduisaient ou conseillaient les masses, connaissaient les nouvelles menaces des Arabes qui avaient occupé l'Espagne, assailli jusqu'à la capitale du christianisme, infesté la moitié de l'Italie, pénétré en France; ils savaient que toute guerre contre les chrétiens était sainte aux yeux des Sarrasins. Nous ne dirons pas qu'il est de toute justice de sauver le monde de la barbarie, de défendre la religion, la pudeur des femmes, sa liberté propre ou celle d'autrui; ce sont là des sentiments, et l'on s'en moque dans notre siècle de calcul; mais toute société n'a-t-elle pas le droit de défendre sa propre existence? Et si l'on vante Scipion qui va frapper au cœur la cité rivale de Rome, pourquoi ne louerait-on pas les princes *ignorants* et les papes *fanatiques* du moyen âge qui envoyèrent des armées sur le Jourdain et sur le Nil pour vider une querelle qui, sans aucun doute, aurait eu pour champ clos les rives du Danube ou de la Seine?

Notre époque comprend mal l'enthousiasme depuis qu'elle s'est habituée, étrange spectacle, à voir l'Europe s'armer pour soutenir l'empire musulman, qui n'a plus ni commerce, ni industrie, ni agriculture, ni morale, ni religion, et qui ne conserve un reste de vie que parce que les puissances voisines ne sont pas d'accord sur la manière de se le partager (1). Notre époque,

(1) Le maréchal Soult répondait à l'Autriche, le 17 juillet 1839 : « Tous les

à coup sûr, est beaucoup plus éclairée ; mais si nous voulons faire au passé sa part de raison, nous verrons que leur manière d'agir était conseillée par la politique des cabinets et la conviction enthousiaste des peuples. Ceux-ci, dans leur besoin d'épancher une surabondance de force, de sentiment, d'activité, et pleins de l'idée qu'ils rendaient hommage à Dieu en massacrant ses ennemis, allaient en avant sans ordre ni prévoyance, confiants dans le Dieu qui nourrit Israël au désert. De là cette facilité à voir partout des prodiges et des faits surnaturels ; de là ces apparitions et ces fréquentes révélations divines qui rappellent involontairement les récits de Plutarque et de Tite-Live (1) ; de là encore cette intrépide assurance d'acquérir la palme des martyrs qui faisait braver la famine, le fer, la fatigue et la misère, en chantant des hymnes au Seigneur et sans autre regret que celui de ne pouvoir expirer les yeux fixés sur la cité sainte. C'est pourquoi dans ce triomphe de la religion, dans cette grande aventure de la féodalité, dont la gloire fut toute populaire, nous croyons qu'il vaut mieux étudier les mœurs et les sentiments que les faits eux-mêmes.

Quand une nation ou plusieurs nations réunies opèrent ainsi par conviction et dans un but moral élevé, il est impossible qu'il n'en résulte pas des avantages pour l'humanité ; le premier de ces avantages fut la paix ou les longues trêves que les croisades procurèrent à l'Europe. Dans un temps où le droit du glaive poussait les barons les uns contre les autres, où il n'y avait pas un coin de terre qui ne fût baigné de sang, la trêve de Dieu fut proclamée, et de la France s'étendit jusqu'à l'Allemagne ; mais, au lieu de ne protéger, comme auparavant, que les ecclésiastiques dans certains jours et certains lieux, elle embrassa des royaumes entiers, et pour de longues années. Maintes fois les papes ordonnèrent que les armes prises contre

cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la monarchie ottomane sous la dynastie régnante ; tous sont disposés à faire usage de leurs moyens d'action et d'influence pour assurer le maintien de cet élément essentiel de l'équilibre européen. »

(1) Le Tasse a incontestablement rapetissé la scène en mettant des magiciens et des enchantements à la place de ces croyances efficaces, magnifiques, grandioses qui supposaient le ciel intéressé immédiatement au triomphe de la cause sainte. Il n'est presque pas mention de magie dans l'histoire des croisades. Seulement la mère du sultan Kerbogah est désignée par quelques-uns comme magicienne, et il est parlé de deux sorciers qui parurent sur les remparts de Jérusalem pendant le siége, et conjurèrent les puissances infernales dans l'intérêt de leur patrie, et c'est ce dont le Tasse s'est prévalu.

des frères fussent tournées contre les ennemis communs; ils protégèrent par des indulgences et des excommunications les domaines et les personnes de ceux qui étaient considérés comme sacrés du moment où ils avaient pris la croix. Jean de Courcy ne put obtenir de Jean de Lascy sa délivrance en Irlande qu'en s'engageant par serment à passer en Palestine et à n'en pas revenir (1). Les Normands et ces autres Septentrionaux qui infestaient les côtes et qui auraient détruit ou empêché la civilisation sur les rivages de la Baltique et de la mer Germanique allèrent donner l'essor à leur ardeur belliqueuse sur les plages de l'Asie.

L'avantage de ces expéditions se faisait plus sentir encore dans le petit cercle des sociétés particulières. Le paysan respirait, tandis que bataillait en terre sainte le baron qui avait ou prétendait avoir droit sur ses biens, son honneur et sa vie. Des hommes de meurtre et de rapine cessaient de faire la guerre aux voyageurs et aux villages pour porter en Palestine leur activité sanguinaire (2).

Dans ce temps où, d'une part, se prêchait une morale pure, vigoureuse, sans transactions, lorsque, de l'autre, les inclinations non corrigées par les égards, l'habitude, l'éducation et fomentées par de déplorables exemples portaient à des actes féroces, on sentait le péché même en le commettant, et soudain naissait le besoin de l'expier devant la justice divine. En conséquence, des âmes déchirées par le remords, des personnes déshonorées, mais jalouses d'estime et d'honneur, s'en allaient combattre outre-mer, pour revenir en paix avec elles-mêmes et avec les autres (3).

Deux chevaliers ayant tué Conrad, évêque de Wurtzbourg, et taillé son cadavre en morceaux, s'en confessèrent dans leur repentir; il leur fut enjoint d'aller se présenter au pape vêtus seulement de caleçons, la corde au cou, en présence de la

(1) Ep. 8. INNOC. III.

(2) « Cette expédition (la seconde croisade) eut pour effet, si elle n'en produisit pas d'autres, de purger l'Allemagne de cette engeance qui ne vivait habituellement que de ce qu'elle ravissait aux autres. » KRANTZ, *Sax.*, c. XIII, *autore Christ. Besold. de reg. Hierosol.*, p. 214.

(3) M. de Talleyrand proposait, pendant la révolution, d'établir des colonies, comme de nouveaux champs offerts « à tant d'hommes agités qui avaient besoin de projets, à tant d'hommes malheureux qui avaient besoin d'espérances. » C'était là le cas.

multitude. Le pontife leur imposa pour pénitence de ne plus faire usage de leurs armes que contre les musulmans; de ne porter ni vair, ni hermine, ni étoffe de couleur; de n'assister à aucuns spectacles publics; de ne point se remarier, s'ils devenaient veufs; de passer le plus tôt possible en terre sainte pour y faire pendant quatre ans la guerre aux Sarrasins, en faisant le voyage pieds nus et vêtus de laine; de jeûner au pain et à l'eau les mercredis et les vendredis, les quatre-temps et vigiles, et trois carêmes; de ne goûter de viande qu'à Pâques, à la Pentecôte et à Noël; de dire chaque jour cent *Pater*, en faisant autant de génuflexions, et de ne recevoir l'eucharistie qu'à l'article de la mort. Si jamais ils pouvaient rentrer dans quelques villes d'Allemagne, ils devaient se rendre, en simples caleçons, à l'église principale, avec la corde au cou et des verges à la main, expliquer les motifs de leur conduite et se faire donner la discipline par les chanoines.

Lumberd, après avoir coupé la langue à l'évêque de Caithness, en Écosse, vint à Rome pour obtenir son pardon; le pape le lui accorda à condition qu'il retournerait au plus tôt dans son pays, et s'y montrerait, pendant quinze jours, vêtu seulement d'une tunique courte de laine, sans manches, la langue liée avec une ficelle, de manière qu'elle sortît de la bouche. Dans cet état, il devait se présenter avec des verges à la porte de l'église pour y recevoir la discipline; il ne pouvait rompre le jeûne que le soir, avec du pain et de l'eau; enfin, il avait pour dernière obligation d'aller servir trois ans en terre sainte, de ne plus porter les armes contre les chrétiens, et de jeûner tous les vendredis pendant onze ans.

Robert, étant esclave des Sarrasins avec sa femme et une fille, se laissa pousser, durant un famine, par les ordres de l'émir, à manger cette dernière et à faire cuire aussi la mère, dont il n'eut pourtant pas le courage de se nourrir. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, le pape lui enjoignit de ne plus goûter de viande durant toute sa vie; de jeûner souvent au pain et à l'eau; d'aller pieds nus avec une tunique de laine très-courte et le bourdon, en demandant l'aumône, sauf à ne recevoir que le nécessaire pour la journée, sans dormir deux nuits dans le même lieu; de passer trois années en pèlerinage et de se prosterner hors des églises pour y attendre la discipline; de ne pas se remarier; de ne prendre part à aucuns jeux; de dire cent

Pater avec cent génuflexions ; puis, les trois ans expirés, de se représenter devant le pape (1).

De même que les grands pécheurs allaient expier leurs fautes en Palestine, les amants trompés, les âmes ulcérées par des déceptions allaient y chercher la paix ; de là tant d'histoires touchantes brodées sur ce fond guerrier.

Un Bolonais s'était épris d'une religieuse nommée Lucie, du couvent de Sainte-Catherine, dans sa ville natale ; chaque jour il venait la regarder à la tribune d'où elle entendait la messe. La pieuse recluse s'en aperçut, et, sentant qu'il était de son devoir « de détourner les yeux pour ne pas voir la vanité, » elle ne parut plus à l'église que derrière une jalousie. L'amant désolé jure de se consacrer à Dieu comme celle qu'il adore, s'en va en Palestine, et s'aventure dans les combats. Fait prisonnier et livré à d'affreux tourments par les infidèles, qui voulaient le contraindre à renier sa foi, il s'écrie : *Sainte Vierge, chaste Lucie, si tu vis encore, soutiens par tes prières celui qui l'aima tant! Si tu es bienheureuse dans le ciel, rends-moi le Seigneur propice!* A peine a-t-il prononcé ces mots qu'il est pris d'un profond sommeil ; en se réveillant, il se trouve chargé de chaînes, mais dans sa patrie et près du monastère de l'objet de son amour ; elle-même se tenait debout près de lui, toute rayonnante de beauté et de splendeur : *Serais-tu encore vivante, ô Lucie?* s'écrie-t-il. — *Vivante, oui*, répond-elle ; *mais de la véritable vie. Va et dépose tes fers sur mon tombeau, en remerciant le Seigneur.*

La chaste fille était morte le jour qu'il avait quitté l'Europe (2).

Frédéric Barberousse, jeune encore, s'éprit de Géla, fille d'un de ses vassaux ; elle répondit à cet innocent amour ; mais, ne se trouvant pas digne d'épouser un prince, elle le décida à se croiser. Au moment des adieux : *Notre amour est éternel,* s'écria Frédéric. — *Éternel, oui,* répondit-elle en laissant tomber sa tête sur l'épaule de son amant. Il part, il triomphe et revient ; son père n'était plus, il se trouvait duc. Il vole au logis de Géla ; mais il n'y trouve qu'un billet avec ces mots : *Tu es duc, et tu dois faire choix d'une épouse. Le bonheur d'avoir été à toi une année me laisse un souvenir qui me suffira tout le*

(1) RAINALD, 1203, n° 45 ; 1202, n° 10. — INNOC. III, *Ep.* VI, 51 et 77, 79.
(2) GHIRARDACCI, *Storia di Bologna*, lib. IV.

reste de ma vie. Notre amour est éternel. Elle avait pris le voile, et Frédéric posa dans le bois où il avait pris congé de Géla la première pierre de la ville de Gelnhausen.

On racontait à Florence que Pazzino des Pazzi était monté le premier sur les murailles de Jérusalem, et que Godefroy lui avait fait don, en récompense, de quelques éclats du saint sépulcre, dont il s'était servi, à son retour dans sa patrie, pour allumer le feu bénit. Sa famille conserva le privilége de renouveler le feu le jour du samedi saint; le flambeau destiné à cet usage parcourait les rues sur un char qui peu à peu s'agrandit et s'orna; on le promène encore aujourd'hui par la ville, jusqu'au moment où il va faire prendre l'essor aux feux d'artifice préparés sur la place des Pazzi. On montre à Brescia l'étendard (croix d'oriflamme) que l'évêque de cette ville, Albert, à la tête de quinze cents Brescians, planta lui-même, en 1221, sur les murs de Damiette; cet exploit lui valut le patriarcat d'Antioche. En 1160, un prêtre rapporta du Levant à Bologne l'effigie de Marie, peinte par saint Luc, et la déposa sur la colline de la Garde, dans l'ermitage de la pieuse Angèle, où elle devint célèbre par les miracles qu'elle opérait.

Avec un tel mélange de sentiments sacrés et profanes; avec la corruption naturelle de l'homme, qui fait dégénérer les choses les plus saintes; avec cette disposition toute particulière au moyen âge à pousser les principes à l'extrême; avec le désordre qui accompagnait même les meilleures institutions, il ne faut pas s'étonner si tant de désastres suivirent les croisades. Les rois et les princes, arrachés aux affaires, laissèrent leurs États en souffrance pour en acquérir d'autres au loin; de nouvelles charges pesèrent sur les peuples, et la politique, prenant la religion pour prétexte, donna carrière à ses intrigues. Le contact avec les Orientaux propagea parmi les Européens la lèpre, le feu sacré, peut-être aussi le virus variolique. A l'époque de la prise de Constantinople, plusieurs chefs-d'œuvre d'art périrent.

Beaucoup d'erreurs nouvelles s'établirent ou se propagèrent, entre autres le goût de l'astrologie et de l'alchimie et la croyance à la magie, fomentée par les contes orientaux qui se répandirent parmi le peuple et dans les cours.

On abusa de la crédulité pour inventer des reliques depuis qu'elles étaient un témoignage de courses aventureuses; elles

devinrent bientôt l'objet d'un commerce profane. Au retour, on avait la vanité d'en étaler quelqu'une des plus précieuses. Ce fut bientôt une multitude de clous, une infinité de morceaux de la vraie croix, des vêtements de la Vierge, des tuniques de Notre-Seigneur, des restes des patriarches (1). Lorsque Saladin envoyait la vraie croix à l'empereur grec, un Pisan trouva moyen de l'enlever, et, traversant les mers à pied sec, la rapporta dans sa patrie (2). On disait aussi qu'un Génois avait trouvé la croix de sainte Hélène dans un navire des Vénitiens, et l'avait ravie pour en enrichir sa ville natale. Quelques moines rapportèrent de Jérusalem au mont Cassin un morceau de la serviette avec laquelle Jésus-Christ essuya les pieds des apôtres; mais, voyant qu'on croyait peu à cette relique, ils la mirent dans un encensoir, et à l'instant elle devint couleur de feu; ils la retirerènt intacte, et l'enchâssèrent dans l'or, l'argent et les pierreries. On révérait à Sens un fragment de la verge de Moïse; dans l'Anjou, une chaussure de Jésus-Christ; à Saint-Jean d'Angely, la tête du Précurseur. Nous ne disons rien de Rome, où les récits des sacristains nous reportent aujourd'hui encore à l'époque des croisades et aux prodiges recueillis dans le livre des Sept Voyages. En effet, chaque relique devait avoir une légende pour être récitée au chœur; s'il n'y en avait pas, on la fabriquait. Il serait trop long de rapporter les révélations qui firent découvrir quelques morceaux de l'arche de Noé, quelques poils de la barbe d'Aaron, du lait de la vierge Marie, et les miracles qui avaient attesté l'authenticité de ces précieuses reliques.

L'impunité accordée aux croisés facilita les méfaits; et le mélange désordonné de gens de tous pays fomenta la licence.

(1) La caisse déposée par saint Louis dans la Sainte-Chapelle contenait la couronne d'épines, un morceau de la vraie croix, le fer de la lance, le roseau, l'éponge, les menottes, la croix du bon larron; du sang de Jésus-Christ; des langes de son enfance; des serviettes qui avaient servi au lavement des pieds; du lait, des cheveux et un voile de la sainte Vierge; un bonnet de saint Jean-Baptiste; le saint suaire; un sacré visage; la verge de Moïse; la nappe de la Cène; la robe de pourpre; la croix du triomphe, que les empereurs de Constantinople portaient en guerre.

Une relique en grande vénération à cette époque était la larme versée par Jésus-Christ sur la tombe de Lazare. On conservait à Aix-la-Chapelle la chemise que portait la Vierge Marie lorsqu'elle enfanta, la tunique de Jésus-Christ, le morceau d'étoffe qui lui servit de ceinture sur la croix, etc.; et l'exposition annuelle des reliques y durait quinze jours.

(2) *Chronique de* Jacques de Voragine, *Rer. It. Script.*, IX.

Dans une époque où saint Bernard pouvait se vanter d'avoir rempli l'Europe de veuves dont les maris étaient encore vivants, les liens de famille durent se relâcher ; la corruption s'en accrut, et avec elle les infections vénériennes. Les moines trouvèrent dans ces pèlerinages un prétexte pour se soustraire à la discipline ; les religieuses quittaient leurs pieuses retraites pour affronter les périls d'un monde qu'elles ne devaient pas connaître.

Une nuée de pauvres hères accouraient à ces expéditions ; ils étaient si nombreux au siége d'Antioche qu'on les enrégimenta sous un roi des gueux, et les *chevaliers sans avoir*, les *pauvres du Christ* semblaient afficher des prétentions d'autant plus hautes qu'ils étalaient plus de misère. Une pareille tourbe ne pouvait songer qu'au butin ; aussi le siége d'une place ne fut souvent déterminé que par le motif qu'elle avait plus de richesses et de plus belles femmes.

A côté de ces misérables, les riches déployaient le plus grand luxe, et se divertissaient à la chasse, à des courses, aux jeux de hasard, mais avec une telle passion que les papes et les conciles cherchèrent à les refréner par des ordonnances somptuaires réitérées.

Les différents peuples, par leur mélange, se communiquaient d'ailleurs leurs mauvaises qualités, la perfidie des Grecs, l'orgueilleuse grossièreté des Français, la cupidité des Italiens, la fastueuse mollesse des Asiatiques, la violence déloyale des Africains. Les mœurs de l'Orient entraînèrent à une déplorable imitation les princes européens, qui, peu contents de former des sérails de femmes, voulurent avoir des assassins à leur disposition, comme le Vieux de la Montagne ; ce qui plus d'une fois provoqua l'indignation des conciles (1).

Aucune armée cependant ne fut jamais aussi généralement préoccupée de l'idée morale ; jamais on ne répara par tant de fondations pieuses les tristes conséquences de la guerre. Tous appréciaient la vertu, ambitionnaient la sainteté et faisaient

(1) On désignait ces coupe-jarrets sous le nom d'Arrogènes, de Navarrais, de Bascoles, de Cottereaux, de Traiverdins ; ils furent confondus souvent avec les bandes armées, surtout avec les Brabançons, qui commencèrent alors à vendre leur courage. Le troisième concile de Latran, en 1179, les maudit ; découverts, ils devaient être dénoncés au peuple les jours de fête, et poursuivis opiniâtrément. Deux ans d'indulgence furent accordés à quiconque prenait part à cette poursuite, avec les mêmes mérites que pour les pèlerins de terre sainte.

des efforts pour devenir meilleurs. Un remords qui tenait de la vertu secouait les âmes, et des gens enrichis par la violence et les extorsions s'empressaient de faire des restitutions. Tout le monde donnait aux hospices des pèlerins, des malades et des enfants trouvés; on testait en leur faveur. Le sire de Joinville réunit ses vassaux et ses voisins, auxquels il offrit de réparer tous les torts qu'il pourrait leur avoir causés; le comte de la Marche, célèbre par ses empiétements et son arrogance, ordonna dans son testament de restituer tous les biens qu'il avait usurpés.

Si l'ambition guida souvent les chefs, les peuples étaient conduits par un sentiment religieux bien ou mal interprété, mais qui ne calculait pas, et s'abandonnait à l'enthousiame. Chez les chevaliers on voit régner une humilité, une abnégation admirables au milieu de l'orgueil de l'époque et parmi des guerriers avides d'exploits et de gloire. C'est à la vertu divine, à des prodiges de saints, plus qu'à leur propre valeur, qu'ils rapportent le mérite des succès obtenus; leur bras s'affaiblit dès qu'ils se confient dans leurs propres forces, tandis qu'il conserve une vigueur invincible lorsque Dieu seul le dirige. Le grand maître des hospitaliers s'intitulait gardien des pauvres du Christ, et ses chevaliers disaient aux malades *nosseigneurs*. Le grand maître de l'ordre de Saint-Lazare devait avoir été lépreux. Godefroy ne voulut pas ceindre la couronne royale aux lieux où le Christ en avait porté une d'épines; aux envoyés de Samarie, qui s'étonnaient de le voir assis par terre, il répondit qu'il pouvait bien se coucher sur la poussière qui devait le couvrir après sa mort. Tancrède fit promettre à son écuyer de ne parler à qui que ce fût d'une belle action dont il avait été le seul témoin.

Célestin IV, en proclamant la croisade, signale l'humilité comme l'unique voie du triomphe. Après la prise de Constantinople, les croisés demandent pardon au pontife de leur victoire; un historien raconte les exploits accomplis en Orient, sous le titre de *Gesta Dei per Francos*. Bien plus, nous avons deux lettres de l'orgueilleux Richard Cœur de Lion à l'archevêque de Rouen et à l'abbé de Clairvaux, où il leur apprend ses victoires sur Saladin, sans faire la moindre allusion à sa propre vaillance, sans même parler de lui autrement que pour dire qu'il a été atteint d'une flèche. La chrétienté se scandalisa de l'orgueil apporté par Frédéric II dans cette expédition, et les fidèles le desservirent. Ce caractère suffit pour distin-

guer des Achille et des Ajax les héros de l'épopée moderne.

Tandis que la diversité de race et la hiérarchie féodale mettaient encore en Europe une immense distance entre l'homme et l'homme, on voit les soldats de la croix inspirés par un sentiment de fraternité, et les prédicateurs de la guerre sainte prendre pour thème favori l'origine et la fin communes à tous. Les princes promettaient en partant de s'occuper avec sollicitude de ceux qui les suivaient; l'évêque Adhémar répétait : *Nous sommes tous des frères, fils de Dieu; une affection réciproque nous unit dans un lien spirituel.* Richard s'élance au milieu des périls en s'écriant : *Je serais indigne du titre de roi si je ne savais mépriser la mort pour défendre ceux qui m'ont suivi au milieu des dangers de la guerre.* Louis IX refuse de s'embarquer sur le Nil si les siens doivent être contraints d'effectuer leur retraite par terre ; au moment de mourir, il disait : *Qui reconduira mon bon peuple en France?* Le sire de Boulaincourt disait à Joinville : *Cousin, en passant outre-mer, ne songez pas au retour; nul chevalier, riche ou pauvre qu'il soit, ne saurait revenir sans infamie quand il laisse aux mains des Sarrasins le menu peuple en compagnie duquel il partit.* Foulques de Chartres écrit : *Quand vit-on jamais que tant de nations de langages différents se soient réunies en une seule armée, Francs, Flamands, Gaulois, Allemands, Bretons, Allobroges, Lorrains, Bavarois, Normands, Écossais, Anglais, Aquitains, Italiens, Apuliens, Ibères, Daces, Grecs, Arméniens? Lorsqu'un Breton ou un Germain m'adressait la parole, je ne savais lui répondre; mais, bien que séparés par la différence du langage, nous paraissions ne former qu'un seul peuple par notre amour pour Dieu et par notre charité pour le peuple. Si l'un de nous perdait quelque chose, celui qui le trouvait le conservait soigneusement jusqu'à ce que, à force de recherches, il en eût découvert le propriétaire; alors il le restituait de bon gré, comme il convient à des pèlerins qui ont entrepris de conserve un pieux voyage.*

Nous ne voulons pas dire que les actions fussent toutes en rapport avec de telles idées; mais ces maximes étaient du moins proclamées, et l'on peut dire qu'elles poussaient vers l'égalité. Au moment où les premiers croisés regagnaient leur patrie, ceux qui étaient restés dans le Levant écrivaient à leurs frères d'Occident : *Au nom de Jésus, montrez votre gratitude à nos frères quand ils retournent dans leur pays; faites-leur*

du bien, acquittez votre dette envers eux. Quoi de plus respectable que ces prières échangées entre des peuples éloignés ?

Le grand nombre des femmes qui, seules ou avec leurs maris, accompagnèrent les croisés furent sans doute un foyer de corruption, puisqu'on les voyait amorcer les galants jusque devant la tente de saint Louis; mais la présence d'un sexe chez qui la pitié est naturelle put du moins quelquefois sauver la pudeur des captives. Les femmes, d'ailleurs, eurent aussi leur part d'héroïsme et de malheurs. Florine, fille du duc de Bourgogne, mourait en combattant à côté de Suénon, fils unique du roi de Danemark; Marguerite de Hainaut cherchait parmi les cadavres son mari tué par les Turcs; une autre Marguerite défendit Jérusalem contre Saladin, et retourna seule en Europe, ne rapportant que son casque, sa fronde et son psautier. Le comte de Blois avait déserté la guerre sainte; Adèle, sa femme, par ses reproches, le força d'y retourner. Une autre femme qui, au siége de Ptolémaïs, travaillait à combler un fossé, se sentant atteinte mortellement, pria son mari de l'y jeter, pour que son cadavre eût du moins son utilité. Les scandales d'Éléonore de Guyenne ont pour contraste la résignation généreuse de Marguerite de France; quand saint Louis, captif, répondait qu'il ne pouvait rien stipuler sans sa mère, la grossièreté musulmane resta frappée d'étonnement. Enfin, lorsque les hommes perdirent foi en ces expéditions aventureuses, les femmes de Gênes conçurent la pensée d'aller combattre à leur place.

La puissance stationnaire et inhumaine des feudataires avait pour contre-poids cette milice mobile et généreuse de la chevalerie, animée de nobles sentiments, ne respirant que la gloire et la justice, et dont la profession l'appelait à tout ce qui était généreux et désintéressé. Elle revêtit des formes plus pures lorsqu'elle se trouva rattachée aux ordres ecclésiatiques militaires, dont les membres, réunis dans le même but, affranchis du lien féodal comme des distinctions de nation, devinrent les guerriers immédiats du Christ, et offrirent dans leurs rangs aux gentilshommes un asile actif en temps de paix, une école d'héroïsme en temps de guerre.

La noblesse, de farouche qu'elle était d'abord, parce qu'elle se fondait uniquement sur le droit brutal de la conquête, finit par adopter cet esprit chevaleresque qui fut depuis son

caractère, et par associer au courage la politesse, l'ardeur religieuse, l'amour délicat et l'enthousiasme. Elle perdit, il est vrai, de ses richesses; mais en revanche elle acquit de l'illustration, puisqu'elle fut jetée, des étroites limites de ses châteaux, sur un théâtre vers lequel se tournaient les regards de l'Europe et de l'Asie. Elle vit ses fastes écrits dans les pages éternelles de l'histoire; quelques-uns de ses membres conquirent des provinces dans le Levant, et s'assirent sur les trônes de David, de Constantin, de Léonidas et d'Agamemnon.

Les armoiries et les noms de famille permirent de mieux déterminer les descendants illustres, et, pour ce motif, donnèrent une base stable aux généalogies, qui avant cette époque n'étaient que de purs rêves.

A l'appel de Dieu, le serf s'arracha de la glèbe sans que le maître pût lui opposer la loi qui l'y enchaînait; ce libre exercice de sa volonté lui tenait lieu d'affranchissement. Celui qui avait pris la croix devenait l'homme de Dieu et de l'Église, jouissait de certains priviléges et lavait la tache de la servitude personnelle. Le grand nombre de ceux qui allaient d'ordinaire s'offrir à quelque église (les *oblats*) trouvèrent à exercer ailleurs leur dévotion sans but, et ceux qui déjà s'étaient engagés un moyen de se délier.

En vertu du droit d'aubaine, les seigneurs s'emparaient des biens de ceux qui mouraient ou faisaient naufrage sur leurs domaines, et rendaient serfs ceux qui s'y fixaient. Désormais le pèlerin fut protégé par les lois de l'Église, et sa personne considérée comme sacrée. Aussi les malédictions poursuivirent-elles le duc d'Autriche, qui, par vengeance, retint Richard prisonnier, et Charles d'Anjou, qui pilla les Français naufragés.

Au milieu de tant d'aventures, le pauvre eut aussi son histoire, et put la raconter. Cette histoire s'associait souvent à celle de son maître, qu'il avait tantôt défendu à Ptolémaïs ou sous les murs d'Ascalon, tantôt emporté malade sur ses épaules à travers les défilés de la Cilicie, tantôt sauvé d'une mort certaine par le morceau de pain partagé avec lui, ou par quelques gouttes d'eau puisées au fond d'un casque, à une source découverte par hasard. Voilà ce que racontait le vieux croisé, et le fils était fier d'un père qui avait fait autre chose que d'arroser de ses sueurs le sillon obligé; de semblables souvenirs amenèrent à penser que les vilains étaient aussi des

hommes, qu'ils pouvaient aller et venir, se marier à leur gré, disposer du fruit de leurs labeurs.

Les seigneurs, obligés de sortir de l'étroit théâtre de leurs châteaux pour figurer au milieu des autres princes, de l'élite des dames et des chevaliers, cherchèrent à rivaliser de luxe, et l'industrie en profita. Les étoffes de soie, en remplaçant les fourrures, firent naître des manufactures nouvelles; le faste dans les vêtements s'accrut sans mesure, surtout en Italie. Les tissus de Damas, ceux de poil de chameau excitèrent l'émulation des Occidentaux; Palerme d'abord, puis Lucques, Modène, Milan multiplièrent les ateliers de tissage; les verres de Tyr furent imités à Venise, qui bientôt fabriqua les glaces de cristal destinées à remplacer les miroirs de métal; les moulins à vent, dont on se servait dans l'Asie Mineure faute de cours d'eau, se répandirent en Europe, s'ils n'y furent pas apportés alors. Il y eut aussi une grande amélioration dans l'art de damasquiner l'acier et les travaux de la ciselure, industrie dans laquelle les Arabes excellaient. Les coins des monnaies et la gravure des sceaux se perfectionnèrent; on apprit à appliquer l'émail, et l'orfévrerie prit un nouvel essor pour enchâsser tant de perles, pour décorer tant de reliques rapportées d'Orient.

L'industrie, qui n'était point le monopole de gros capitalistes, donnait de l'importance à l'homme du peuple, et tirait des mains des riches les trésors entassés, pour les répandre parmi les pauvres, auxquels ils procuraient tout à la fois les commodités de la vie, des franchises et l'indépendance. Ceux qui administraient les biens des maîtres absents prirent et laissèrent prendre à leurs subordonnés des habitudes moins serviles; le clergé n'eut point de conflits à repousser dans l'administration de la justice et la tutelle des orphelins; les campagnes jouirent aussi de la paix, et les bourgeois se préparèrent à consommer l'abaissement des nobles. Ce fut le peuple, en effet, qui profita de ces expéditions, quoiqu'elles eussent été sollicitées par le clergé et dirigées par la noblesse.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que les croisades produisirent les communes; mais du moins elles facilitèrent leur institution. Le châtelain, descendu de son donjon, s'était rapproché du manant, non pour le rançonner, mais pour l'inviter à joindre ses forces aux siennes; les grands considérèrent ceux qui les suivirent comme leurs pauvres (*pauperes nostri*), et ceux-ci, dégagés de la servitude légale, désapprirent les habitudes de

l'esclavage héréditaire, tandis que la féodalité détachait ses racines de la glèbe immobile.

En même temps, au milieu du fracas de la guerre, la voix de la justice se faisait entendre, et l'ordre reparaissait. Les gouvernements pouvaient se développer avec moins d'obstacles en l'absence des barons, qui peut-être auraient eu des droits à faire valoir, ou des restrictions à imposer. Les communes et les républiques, pour établir ou consolider leur indépendance, soumettaient à des lois égales jusqu'à la terre du baron qui guerroyait contre les Sarrasins, abolissaient les priviléges nuisibles à la sécurité publique, et mettaient le pouvoir public au-dessus de la puissance privée. Le menu peuple et les paysans s'accoutumèrent, pendant les longues absences des feudataires, à tourner leurs regards vers l'autorité supérieure des rois pour en obtenir justice et protection. Cette tendance fut surtout favorisée par le retour d'un grand nombre de fiefs à la couronne, vendus par les barons pour se procurer l'argent du passage ou restés vacants par leur mort (1).

Qui ne sait combien les voyages, la vue de pays et d'usages nouveaux élargissent les idées et détruisent les préjugés de clocher? Si nous trouvons ridicules certaines habitudes, d'autres nous plaisent et nous les contractons. Dans la société féodale, si morcelée, la patrie de chacun avait pour limite la haie qui servait d'enclos à son champ; c'était une dépense et un danger que de passer sur le pont du petit torrent rapproché ou en vue du donjon du seigneur voisin. Mais voilà tout à coup que les barrières tombent, et que des nations entières se précipitent sur des routes fermées jusque-là. C'est alors que les Septentrionaux voient en Italie les restes majestueux de la civilisation antique et les commencements de la nouvelle. Ils entendent professer le code à Bologne; ils trouvent à Salerne et au mont Cassin des écoles de médecine, à Thessalonique des écoles de beaux-arts, à Constantinople des bibliothèques et des musées. Jacques de Vitry exprime son étonnement de trouver les Italiens « diligents dans les conseils secrets, soigneux de « rechercher l'avantage public, s'occupant de pourvoir à l'ave- « nir, pleins de répugnance pour le joug d'autrui, défenseurs « opiniâtres de leur liberté. »

(1) Capefigue assure que dans la *collection de chartes* de Brequigny on trouve, de 1189 à 1192, plus de cent fiefs aliénés à l'occasion des croisades.

En Sicile et à Venise, où les croisés venaient s'embarquer, ils avaient sous les yeux des formes de gouvernement plus réglées; la surprise qu'ils éprouvèrent en voyant tous les citoyens de Venise convoqués pour donner leur assentiment à la délibération du doge dut leur inspirer l'idée d'une liberté différente des institutions germaniques. Établis sur un nouveau territoire, ils songèrent à lui donner une législation qui fût non pas imposée par la force, mais discutée par la raison de nations qui se sentent égales, et veulent ce qui leur est le plus avantageux. Les *Assises* rédigées alors devinrent un modèle pour les princes et les communes; saint Louis en profita pour ses *Établissements*, et peut-être les Anglais en ont-ils tiré l'idée du jury. Les méthodes introduites par l'Église pour la perception de la dîme servirent d'exemple aux rois pour le recouvrement régulier des impôts, qui, s'ils devinrent perpétuels, cessèrent du moins d'être arbitraires et multipliés.

L'égoïsme effréné qui avait rendu possible la domination illimitée des empereurs romains et qui plus tard causa sa ruine se perpétua dans le sentiment individuel des empereurs d'Allemagne, qui jamais, pour ce motif, n'étaient parvenus à fonder une puissance stable. Cloîtres, chapitres, baronnies, bandes armées, universités, etc., tout vivait d'une vie particulière et isolée; il n'y avait point de nations, car les nations consistent dans l'accord des intérêts, des sentiments et du penchant naturel ou instinctif vers un but commun. Mais soudain, aux croisades, tous les peuples se mêlent à leur gré, tous obéissent à un chef, tous reviennent avec des idées d'unité et de liberté. Dans ces expéditions tout à fait sociales, l'individualité des personnes et des nations disparaît sous le nom de chrétienté, et il en sort un patriotisme européen et chrétien.

On impute aux croisades le fait d'avoir élevé au comble le pouvoir des pontifes, et ces derniers sont accusés de les avoir provoquées dans l'intention de tyranniser le monde. Disons la la vérité : des expéditions faites au nom du pape qui accordait des priviléges affranchissant de toute autre juridiction que de la sienne pouvaient bien lui fournir un prétexte pour envahir les droits essentiels de la souveraineté, tels que ceux de lever des soldats, de percevoir des taxes, de convertir en loi la volonté des légats; mais il est certain que le cri de *Dieu le veut!* n'avait pas encore retenti quand Grégoire VII proclama, plus haut que le saint-siége ne le fit jamais, les prétentions pontifi-

cales qui, à la fin des croisades, se trouvèrent affaiblies. La conquête d'une partie considérable de l'Asie ajouta peu de chose au pouvoir des papes, qui, au contraire, furent entraînés dans les dissensions des colonies nouvelles. Les croisés eux-mêmes refusèrent parfois d'ecouter leur voix; les Vénitiens méprisèrent les menaces du légat, et poursuivirent leur entreprise au milieu des foudres du Vatican. La maladresse des légats, qui, avec la prétention de diriger les batailles, les perdaient souvent, compromit la réputation de sagesse et d'habileté dont jouissait la cour de Rome; la violence ou l'infidélité apportée dans la perception des dîmes souleva des rumeurs, et fit supposer des intentions moins nobles. Tous ces faits contribuèrent à détruire cette idée sublime que le moyen âge s'était formée des papes. La prééminence du saint-siége sur les royaumes de la terre est déjà perdue, la suprématie ecclésiastique menacée, et la réaction, qui bientôt va commencer, est devenue possible.

Le clergé, sans doute, s'enrichit par les biens des particuliers qu'il reçut en gage ou par l'achat à vil prix de ceux des barons; mais il dut aussi s'assujettir à des taxes onéreuses, lorsque les laïques se furent plaints que les clercs ne savaient que prêcher, et qu'il était injuste qu'ils ne fournissent pas des moyens terrestres pour contribuer à une guerre sainte. Dans ces taxes, il dépensa plus qu'il n'avait gagné, et les rois apprirent alors qu'il existait sous l'autel une mine qu'ils n'avaient pas encore exploitée.

Quel avantage aussi ne devait pas résulter pour l'Asie des communications ouvertes avec notre monde? Les musulmans, trop isolés par leur religion hautaine et anti-sociale, ne durent que peu d'idées à notre contact. Les Grecs, orgueilleux ou plutôt vains, n'eurent que dédain pour les Barbares d'Occident; mais ils ne purent toutefois fermer les yeux en présence d'institutions plus libérales que ne l'était, dans sa légalité, le despotisme héréditaire de la civilisation païenne, et plus respectueuses envers la dignité de l'homme; quelques auteurs latins furent traduits dans leur langue; les relations entre l'empire et l'Italie se multiplièrent malgré le conflit qui survint et l'irritation mutuelle qui acheva le déplorable schisme des deux Églises.

Quant aux Latins, plus dociles, plus enclins à l'imitation, on ne saurait dire combien ils profitèrent de ces rapports. Ils connurent la culture intellectuelle des Arabes, en partie indigène,

en partie empruntée aux livres indiens, grecs ou persans traduits dans leur langue; ils en tirèrent les nouvelles, les romans, la philosophie. La médecine adopta sinon les méthodes, au moins les médicaments orientaux; des drogues nouvelles et de nouveaux composés entrèrent dans la pharmaceutique; le sucre devint la base de beaucoup de préparations, et servit à conserver le parfum et la saveur des fruits et des fleurs; la thériaque fut longtemps un secret gardé avec soin dans les officines vénitiennes; les belles races de coursiers arabes excitèrent l'envie de nos chevaliers, qui voulurent en posséder; saint Louis introduisit une nouvelle espèce de chiens de chasse; les éléphants parurent dans nos armées, et l'on voit encore dans le domaine de Rossore, près de Pise, la descendance des chameaux qui furent alors amenés pour le cultiver.

Les premiers croisés, en voyageant le long du Liban, étanchèrent la soif qui les dévorait en suçant la pulpe de la canne à sucre; elle leur rendit le même service dans le cours des différents siéges; ils la rapportèrent donc en Sicile, où elle prospéra; les Sarrasins la plantèrent avec plus de succès encore à Grenade, d'où elle passa avec les Espagnols à Madère et en Amérique. Saint Louis ornait ses jardins de la renoncule; le troubadour Thibaut parait les siens des roses de Damas; d'autres croisés empruntaient à Ascalon les petits oignons appelés de son nom *échalotes*; un duc d'Anjou transplantait le prunier de Damas, et Roger de Sicile le mûrier, destiné à devenir la plus grande richesse de l'Italie. On apprit également à cette époque l'usage du safran, de l'alun, de l'indigo (1). Nous avons déjà parlé de certains arts dont les Occidentaux acquirent alors la connaissance, et qui bientôt se répandirent comme des inventions nouvelles (2).

La Grèce était bien loin de ses jours de splendeur, quoiqu'elle possédât des monuments d'arts et de littérature ancienne; si la nouvelle littérature était pauvre de génie et d'originalité, elle offrait du moins l'ordre et la politesse dont celle

(1) Dans la *Storia d'Incisa e del già celebre suo marchesato* (Asti, 1810) se trouve rapportée une charte de 1204, faite à Incisa, où il est dit que Boniface, marquis de Montferrat, fit don à la commune d'un morceau de la sainte croix et du huitième d'un boisseau d'un grain couleur d'or et en partie blanc, encore inconnu, apporté de l'Anatolie, et dit *melica*. Le document doit être faux; car il n'est pas fait mention du maïs ou blé de Turquie avant la découverte de l'Amérique.

(2) Voyez ci-dessus, pages 368 et 369.

de l'Europe était dépourvue. Les Latins purent donc avoir sous les yeux des modèles propres à raffiner leur goût, des industries nouvelles et mille objets capables d'embellir la vie. Il est impossible que la vue de Sainte-Sophie et des autres édifices de l'Italie et de l'Orient n'ait contribué en rien au grand essor que prit alors l'architecture.

Comme il est d'ailleurs hors de doute que les croisades retardèrent la chute de Constantinople, nous pensons que littérairement elles eurent encore un heureux résultat, parce que l'Europe n'était pas encore mûre pour recevoir les classiques de cette ville, comme elle put le faire au quinzième siècle. En effet, aucun de nos chroniqueurs ne fait mention de deux très-riches bibliothèques qui périrent alors, tant c'était chose peu importante à leurs yeux; les chefs-d'œuvre furent brutalement détruits, à l'exception de ceux que les Italiens et surtout les Vénitiens mirent en réserve pour embellir leurs cités en progrès. Voyez Pise, voyez Gênes et les édifices normands en Italie, et vous les trouverez riches de colonnes et de statues transportées du Levant; ce qui révèle la renaissance du sentiment du beau, et nous explique la maturité soudaine des beaux-arts dans cette partie de l'Europe.

Les entreprises universelles auxquelles tout le monde participait firent sortir du sanctuaire la littérature elle-même. L'histoire, en passant des faits locaux aux prodiges de la valeur admirée, éleva quelque peu son style; la poésie trouva dans la réalité ce que l'imagination n'aurait jamais pu lui fournir.

Les effets des croisades se font surtout remarquer dans l'extension et la direction du commerce. Les villes maritimes d'Italie, après avoir gagné beaucoup dans le transport des croisés, stipulèrent des priviléges très-avantageux dans les pays soumis, et peuplèrent de comptoirs la Syrie et les côtes de la mer Ionienne et de la mer Noire. Les navires de villes plus éloignées encore, en portant des hommes d'armes et des dévots en Palestine, revenaient chargés d'étoffes, d'épices, de toutes sortes de marchandises; de là commença la prospérité commerciale du midi de la France, des Frisons, des Flamands, de Brême et de Lubeck, où les arts et l'industrie se développèrent. Les cités acquirent de l'opulence et de la force, et les bourgeois purent réclamer des droits.

Le goût des épices devint général; on en remplissait les mets, les vins et les maisons; à chaque instant, les poëtes tirent leurs

comparaisons de l'odeur des drogues, et environnent les palais des fées d'arbres qui exhalent le parfum du cinnamome, du girofle, de la noix muscade. Encore quelques années, et un navigateur fortuné, naviguant à la recherche de la terre qui les produit, rencontrera un nouveau monde.

Mais il fallait pour cela que la navigation s'améliorât, et les croisades lui en fournirent l'occasion. Les Septentrionaux employaient des vaisseaux massifs et pesants, et les navigateurs de la Mediterranée des bâtiments fragiles et légers; ils profitèrent réciproquement des méthodes dont ils faisaient usage. On en construisit de très-grands pour contenir plus de monde; si des désastres réitérés décidèrent à abandonner ce système, on comprit toutefois qu'un seul mât ne suffisait pas à d'aussi gros navires, et l'on en mit plusieurs sur le même bâtiment.

On abandonna dès lors, pour la voie de mer, le lent et ruineux transport par terre des marchandises d'Anvers à Gênes. Puis les rois, de retour de la terre sainte, voulurent avoir une marine, comme fit le roi Philippe-Auguste Aux Arabes on emprunta le nom d'amiral, et, comme eux, on rendit perpétuelle une charge qui d'abord n'était conférée que pour la durée de la guerre.

Combien aussi cet art de la guerre, qui rend moins meurtriers et plus décisifs les résultats de ce grand développement de la force, n'était-il pas dans l'enfance avant les croisades! Le système féodal empêchait qu'il y eût un seul chef. Si le passage se fût effectué par mer, la multitude, qui fut l'embarras et la victime de ces expéditions, en aurait été exclue; mais elle était poussée par l'enthousiasme. Les chevaliers avaient trop de confiance dans leurs chevaux, et l'expérience de cruels revers démontra que la cavalerie ne valait rien contre de pareils ennemis. Quand la guerre eut cessé d'être l'élan fougueux d'une tourbe fanatisée, on fit, pour la conduire d'après un certain plan, de grands préparatifs; on établit des magasins, des moyens de transport, un train d'équipages, toutes choses inconnues dans les courtes campagnes féodales qui se faisaient à petite distance et même dans les expéditions des empereurs en Italie, où les villes et les seigneurs étaient tenus de fournir des vivres.

C'est une plaisanterie de dire que les cymbales et les tambours sont tout ce que nous avons gagné à ces expéditions (1),

(1) Quelques historiens veulent que les croisés aient rapporté du Levant le

quand il est positif qu'elles nous ont appris à régler les opérations militaires d'après des procédés de prévoyance et de tactique qui rendent les guerres moins meurtrières et plus décisives; à maintenir dans les camps la propreté et le bon ordre; à voir des troupes, entretenues par leurs chefs, prolonger leur service des années, origine des armées permanentes; à discipliner enfin ces masses qui prenaient part à des expéditions où ne suffisait plus le chevalier bardé de fer, ce qui reconstitua l'infanterie et porta un nouveau coup à la féodalité. On apprit encore à faire usage de machines nouvelles pour la défense et l'attaque des places, et même pour la garantie des personnes. Enfin, les machines incendiaires employées par les musulmans hâtèrent l'application de la poudre à canon.

Ces faits ne peuvent échapper à l'histoire, si elle dépose le dédain et le fiel. Que l'on ne dise pas que ce bien s'opérait à l'insu des promoteurs de ces expéditions, et que leur volonté n'y concourait point. Est-ce que le grand homme, l'instrument le plus insigne dans les mains de la Providence, connaît lui-même toutes ses voies? Napoléon savait-il qu'il rendrait service à la liberté en la comprimant, et les rois, lorsqu'ils abattaient la révolution, croyaient-ils travailler pour elle? Sans doute, les jugements d'une philosophie railleuse sur les croisades ont été singulièrement modifiés dans notre siècle; mais, si nous ne nous abusons, elles ont toujours été racontées et chantées en détail, et non dans ce majestueux ensemble qu'on admire en lisant les naïves chroniques françaises, les déclamations pompeuses des musulmans, la satire larmoyante des Grecs, les récits enthousiastes des dévots et les diatribes railleuses des esprits forts.

Il est impossible toutefois de considérer sous le même point de vue ces expéditions si différentes quant au temps et à l'intention. L'enthousiasme imprévoyant de la première croisade, personnifiée dans Pierre l'Ermite, qui n'attend de secours que de sa foi et d'une volonté invincible, se mêla, dans la seconde, à la piété monarchique de ceux qui la provoquèrent. La troisième, plus guerrière et plus politique, vise à des conquêtes plutôt qu'à la délivrance du saint sépulcre; on ne sait pas sa-

violon, qui, dit-on, était en usage dans l'Inde. Mais c'est là une conjecture sans fondement. On voit dans un bas-relief du grand portail de Saint-Michel à Pavie, église qui, si elle n'est pas antérieure, est de peu postérieure à l'an 1000, une figure grossière qui joue de cet instrument.

crifier à ce but pieux l'orgueil, l'ambition et la jalousie. Dans l'origine, les lettres pastorales, les prédications, la force même ne suffisent pas pour retenir la multitude qui se précipite en Asie; plus tard, Henri VI est obligé de promettre trente onces d'or à quiconque voudra passer en Syrie; Pierre l'Ermite et Foulques de Neuilly déclarent indigne quiconque ne prend pas la croix et ne s'arme pas du glaive contre les infidèles. Peu à peu la lutte religieuse et chevaleresque dégénère en calcul, et l'on juge nécessaire d'occuper l'empire grec et de posséder l'Égypte; enfin, ce n'est plus qu'une affaire de curiosité, de vagabondage, un champ ouvert au goût des aventures et à la soif des richesses.

Les revers de toutes ces expéditions provenaient de l'excessive confiance que l'on avait dans les miracles; de la fougue qui, plus que le sang-froid, présidait aux opérations; de ce que les républiques italiennes, qui en étaient les meilleurs instruments, se livraient à des luttes de parti intérieures; du défaut d'unité et de concert entre les puissances conjurées; du peu d'habileté dans l'art de la guerre et de l'ignorance absolue de ce qu'il y avait à faire; de ce que les papes détournaient souvent ces expéditions tantôt contre les barbares du Nord, tantôt contre les hérétiques ou contre leurs propres ennemis; de ce que le peuple le plus chevaleresque de l'Europe fut occupé à une croisade domestique, tandis que les autres eurent à pourvoir à leur organisation intérieure. Ajoutez le climat, ajoutez la foi douteuse ou l'inimitié secrète des empereurs grecs, qui firent avorter les expéditions les mieux combinées, comme celles de Conrad III et de Frédéric Barberousse; ajoutez encore que l'on n'avait pas affaire à ces musulmans ineptes revêtus de nos jours d'un ridicule uniforme, et qui reçoivent à coups de bâton le titre de soldat, mais à ces Arabes chez qui le souvenir d'immenses conquêtes était encore récent et aux Turcs, qui, nouveaux venus et pleins d'audace, demandaient du butin et une patrie aux plus belles contrées du monde (1).

Que l'on s'abstienne donc de juger les croisades par un résultat partiel, et de verser sur l'âge héroïque de toutes les nations européennes un blâme que repoussent le sentiment et la raison. Bannissons du moins cette injustice, nous qui avons

(1) Les efforts auxquels la France est obligée pour conserver l'Algérie justifient les croisés du tort d'avoir succombé.

tant déploré les infortunes de la patrie de Phidias et de Socrate, et qui, faute de savoir mieux faire, nous sommes contentés de seconder de nos vœux et de nos chants les généreux efforts des arrière-descendants de Timoléon et d'Épaminondas (1).

Supposez que le lion de Saint-Marc et le dragon de Saint-George se fussent établis à demeure sur les rives du Bosphore, du Jourdain et du Tigre; une population policée y puiserait encore cette énergie qui jadis faisait de ces contrées autant de centres enviés de civilisation; Séleucie, Antioche et Bagdad seraient pour l'Asie ce que sont aujourd'hui Paris et Londres pour l'Europe; aux lieux où un pacha force, à coups de fouet ou de cimeterre, des peuples misérables à se courber sous le regard ou le caprice d'un despote, où le Bédouin et le pirate barbaresque exercent audacieusement leurs brigandages, on verrait fleurir des gouvernements constitués pour l'ordre et la liberté. Le savoir et l'amour de l'humanité se répandraient à grands flots, du sein de la plus belle ville que le soleil éclaire, sur l'Europe et l'Asie, qui, dans un sentiment commun d'affection et dans un même but de progrès, s'entendraient pour verser la lumière au Nord et propager la vérité au cœur de l'Afrique et jusqu'aux plus lointaines contrées de l'Orient.

Si un ermite n'eût pas poussé ce cri de *Dieu le veut!* et que

(1) On a dit des croisades : « Transporter au delà des mers des vassaux, des factieux, et par là rendre le calme à l'État; tourner contre les barbares la fureur de ces lions indomptés qui déchiraient la patrie, et par là laisser reposer les peuples; occuper leurs armes contre un ennemi éloigné, afin qu'ils ne les tournassent pas contre leurs rois, et par là affermir le trône, et par les guerres étrangères étouffer les guerres intestines : *en voilà la politique.*

« Combattre un peuple féroce qui avait pour article de foi d'exterminer les chrétiens; qui avait porté ses ravages en Espagne, en Portugal, en Allemagne et jusque dans la France; qui préparait des fers à toute la chrétienté, si la religion n'eût réuni les princes chrétiens contre ces rapides conquérants et par les croisades délivré l'Asie et rassuré l'Europe : *en voilà la justice.*

« Osons donc une fois braver le préjugé, et nous représenter ces guerres saintes aussi heureuses qu'elles auraient pu être! L'Asie ne serait point la proie des barbares, la loi de l'Évangile aurait fait des mœurs et des hommes là où la loi d'un imposteur n'a produit que des mœurs honteuses pour l'humanité. L'Europe, l'Asie, l'Afrique ne seraient, pour ainsi dire, qu'un peuple et une religion; la mer serait sans pirates, le commerce sans obstacles, le nom de chrétien sans ennemis; des millions de malheureux, nos frères et nos compatriotes, ne gémiraient point, à la honte des nations, sous les fers des infidèles; et, en voyant le monde affranchi de la tyrannie ottomane, au lieu de dire : Quelle folie que les croisades! on s'écrierait : Quel malheur pour l'humanité que les croisades n'aient pas réussi! *En voilà l'apologie.* »

les papes ne l'eussent pas accueilli, la civilisation qui commençait en Europe, rude encore, mais qui devait être si féconde en grandeurs et en vertus, aurait peut-être disparu sous le vernis de la civilisation arabe, que le ver mortel attaquait déjà au cœur. La religion de l'amour et de la liberté aurait été forcée de céder le sol européen à une religion de sang et d'esclavage, et sur ces belles contrées d'Italie et de France pèseraient la brutale tyrannie domestique et politique, l'orgueilleuse immobilité, l'ignorance systématique et la fatale indifférence.

CHAPITRE XIX.

L'ESPAGNE ET LE MAGHREB.

En Espagne, la croisade perpétuelle n'était pas loin de triompher. La forte et vivace dynastie des Ommyades une fois éteinte, 1031.
la monarchie arabe se décomposa. Dans les provinces septentrionales dominaient les Atégibes, puissante tribu arabe; les Algarves et la Lusitanie formaient une confédération sous le roi de Badajoz; Tolède, toujours rebelle à la domination des califes, se donna une organisation propre sous le vasselage d'Ismaël-ben-Dilnum qui, fier de son courage et de l'ancienneté de sa race, aspirait à la prééminence sur les rois de Cordoue et de Séville; Saragosse, Huesca, Valence, Grenade, Algéziras, Alméria, Dénia, Carmone, Murcie et Majorque obéissaient à des princes particuliers; en outre, Gibraltar, Huebla, Lérida, Tudela et Tortosa formaient de petits États.

Ces subdivisions, loin de ressembler à la féodalité européenne, ne rappelaient que l'état de guerre continuelle dans lequel s'agitaient les fils d'Ismaël avant de sortir de l'Arabie, se soutenant les uns les autres et s'unissant aux plus faibles pour réprimer les plus forts. Le récit de ces combats incessants et des guerres soutenues par les trois royaumes chrétiens de Navarre, de Castille et d'Aragon contre la principauté de Barcelone serait pour nous sans profit; attachons-nous donc aux faits principaux et au spectacle plein d'intérêt d'une nation occupée à recouvrer laborieusement son indépendance.

Les vizirs de Cordoue élurent pour roi Caliste Géwar, fils de Mohammed, ministre du roi précédent, homme d'un grand

sens, et qui s'était noblement conduit pendant la guerre civile. Pour se décharger d'une partie de l'autorité, Géwar forma un conseil des principaux chefs des tribus, auquel il confia les affaires les plus importantes; lorsqu'on lui demandait une grâce, il répondait qu'il ne pouvait rien par lui-même, et qu'il n'avait qu'une voix dans le conseil. Il supprima dans la cour les serviteurs et les ornements inutiles, et bannit les espions avec les médecins non autorisés; il remplaça les avocats par d'autres qu'il rétribua; il bâtit des magasins, régla la justice, et il aurait sans doute joué un grand rôle si les temps eussent été moins difficiles.

Les valis, qui, depuis la chute des Ommyades, se regardaient comme affranchis de toute obligation d'obéissance, se liguèrent contre lui le jour où il voulut faire sentir son pouvoir; en outre, il était menacé par Ben-Abad, roi de Séville, qui réunit Cordoue sous sa domination, et commença la célèbre
1013-1041. dynastie des Beni-Abad. Al-Mamoun-Yahia, roi de Tolède, soutenu par Alphonse de Léon, arma contre les deux royaumes, et prit les deux capitales. A sa mort, non-seulement ses conquêtes furent perdues, mais les habitants de Tolède, mé-
1085. contents, appelèrent le roi Alphonse, qui s'empara du royaume.

Abad III, roi de Séville et de Cordoue, en conçut de l'ombrage, et, pour conjurer le danger, il convoqua les princes en assemblée; c'est là que fut prise la funeste résolution de faire
Almoravides. un appel aux Maures Almoravides d'Afrique.

Vers la moitié du onzième siècle, les deux tribus arabes homérites de Goudala et de Lamtounah, qui étaient sorties de l'Arabie à la suite de discordes intestines, vivaient dans les déserts au delà de l'Atlas, sans autres biens que leurs chameaux et la liberté. Yahia-ben-Ibrahim, de la tribu de Goudala, rencontra, dans un pèlerinage à la Mecque, Abn-Amram (al-faki très-renommé), auquel il apprit l'ignorance et la grossièreté de sa tribu; Abn-Amram lui proposa d'y envoyer des missionnaires. Abdallah s'y rendit en cette qualité; mais, fort mal accueilli lorsqu'il parla de pratiquer des abstinences et de renoncer à des vices enracinés, il se retira dans un ermitage, où il fut suivi par sept disciples; leur nombre s'étant bientôt élevé à plusieurs milliers, il les envoya prêcher chacun dans leur tribu, avec ordre d'employer la force là où la persuasion serait ineffi-
1042. cace. Abdallah fut donc promptement reconnu chef; il subjugua la tribu de Lamtounah et les Berbères voisins, auxquels il

donna, pour les récompenser de leur courage infatigable, le nom de Morabites ou Almoravides (1), mot qui signifie dévoué au service de Dieu.

Il consolida son apostolat par les conquêtes, dépouilla les Tégris de tout le Maghreb, et laissa le pouvoir à Abou-Bekr, qui bâtit Maroc; puis, s'en retournant dans le désert, il abandonna ce territoire (faute de pouvoir le reprendre) à Yousouf-ben-Taschfyn. Ce chef, aussi capable qu'ambitieux, affermit la conquête de l'Afrique par la prise de Fez et de Ceuta; afin de ne pas blesser les Fatimites d'Égypte, qui prenaient le titre d'Émir Al-Moumenin, il adopta celui d'Al-Moslémyn. 1030.

Ce fut à lui que treize émirs d'Espagne s'adressèrent pour obtenir des secours, au lieu de chercher leur force dans l'union. Joyeux de l'occasion, il se hâta d'accueillir leur demande, à la condition que la mer lui serait assurée par la cession de la province d'Algéziras. Au moment de son départ, il s'écria : *Allah, si mon expédition doit tourner à l'avantage des croyants, commande aux flots de favoriser mon passage; sinon, donne-m'en un signe en me les rendant contraires.* Ayant abordé heureusement sur les côtes d'Espagne, il défit 1030. entièrement les chrétiens à Zalaca, près de Badajoz, où il leur tua vingt-quatre mille hommes; Alphonse eut la plus grande peine à se sauver avec un petit nombre de cavaliers.

Il semblait que les jours de Tarif et de Mousa étaient revenus, et que le fruit de quatre siècles de résistance allait se perdre; mais Alphonse, sans perdre courage, s'occupa de remédier au mal, tandis que les troupes de Yousouf, qui combattaient pour un pays étranger, regrettaient la brûlante Afrique, malgré tout ce qu'avait d'attrayant le sourire de l'Hespérie. Yousouf, qui méditait de subjuguer ceux qui l'avaient appelé comme allié, revint avec des forces plus considérables. Les 1090. émirs d'Espagne, à qui n'avaient point échappé ses projets ambitieux, ne le secondèrent pas; leur inaction lui fournit le prétexte de les traiter en ennemis; il assiégea donc Grenade, s'en rendit maître et y installa son gouvernement; puis, s'étant rembarqué, il fit attaquer par ses généraux Séville, Cordoue, Ronda, Alméria, qui toutes furent prises.

Abad III, qui avait fait venir les Maures et plus tard réclamé l'assistance des chrétieus, se vit contraint de rendre

(1) *El-morabethyn*, religieux, ermites.

Séville ; quoiqu'il eût stipulé pour lui la vie sauve, il fut, avec ses fils et cent de ses femmes, transporté en Afrique, où ils furent obligés de filer pour vivre. Ce renversement de fortune et l'adieu de ces malheureux aux tours dorées de Séville devinrent le sujet des élégies arabes.

Après soixante ans d'une existence turbulente, les royaumes de l'Andalousie avaient fini ; Yousouf, resté seul maître de
1103. l'Espagne, se fit reconnaître par le calife fatimite d'Égypte. Étant venu visiter les conquêtes de ses généraux, il désigna pour son successeur Ali, le second de ses fils, en lui recommandant, comme le moyen le plus sûr de tenir ses ennemis dans la sujétion, de confier le gouvernement à des Almoravides, d'en avoir dix-sept mille pour sa garde et d'employer les Arabes d'Espagne à la guerre sacrée.

1106. Yousouf mourut à Maroc, de la première maladie dont il eût été atteint en cent années d'existence, laissant trente mille arrobes d'argent et cinq mille quarante d'or (75,000 et 1,260 quintaux) ; aussi les louanges que prodigue l'adulation aux héros fortunés ne manquèrent-elles pas à sa mémoire.

Le bel et généreux Ali confia la guerre sainte à son frère aîné Témin, qui assaillit les chrétiens et vainquit Alphonse à
1108. Uclès, en lui tuant son fils Sancho, héros de dix ans, avec l'élite de la noblesse. Cette victoire avait coûté cher aux Arabes, et, par son habileté autant que par sa vaillance, Alphonse les empêcha d'en tirer un grand avantage ; mais de nouvelles forces étant arrivées d'Afrique, les Maures envahirent les Al-
1111. garves, Lisbonne et la plus grande partie du Portugal ; c'en était peut-être fait des chrétiens si d'autres événements n'avaient rappelé les Almoravides en Afrique.

Le Maghreb se trouvait divisé, à cette époque, entre les *Zéirites*, qui occupaient la partie orientale dite Afrique, où sont aujourd'hui les régences de Tunis et de Tripoli ; les *Ammadides*, maîtres du Maghreb-Ausath, qui serait la régence d'Alger, moins la partie à l'ouest d'Oran, et les *Almoravides*, qui au Maghreb-Aksaï, c'est-à-dire d'Oran à Noun, joignaient tout le Sahara occidental jusqu'aux pays nègres, sans parler de l'Espagne ; mais tous furent absorbés dans la nouvelle puis-
Almohades. sance des Almohades.

Abou-Abdallah, homme obscur, qui avait étudié dans les écoles célèbres de Cordoue et du Caire, et s'était perfectionné en Orient, eut pour maître, à Bagdad, Abou-Hamed Al-

Gazali, de cette ville, auteur d'un livre condamné comme hétérodoxe par le cadi et l'académie de Cordoue, et qu'Ali avait fait brûler. Il n'en fallut pas davantage pour inspirer le désir de lire cet ouvrage à ceux qui sans cette circonstance n'y auraient pas même songé. Al-Gazali pria Dieu de le venger d'une condamnation injuste, et Abdallah ajouta : *Et puissé-je être l'instrument de cette vengeance !*

De retour en Afrique, Abdallah prêcha la doctrine réprouvée ; il entra dans la mosquée au moment où elle était remplie 1110.
de peuple, monta dans la chaire, et, donnant l'ordre à l'iman de se retirer, il dit : *Les temps sont de Dieu, et ne sont que de Dieu*, avec le reste de ce chapitre du Koran. Le peuple l'écoutait étonné, quand survint le roi; tous se levèrent, excepté Abdallah, qui, s'adressant à Ali : *Trouve un remède*, dit-il, *aux maux de ton peuple, parce que Dieu te demandera raison de ses souffrances.* Le roi lui demandant s'il avait besoin de quelque chose : *D'aucune de ce monde*, répondit-il ; *mais je suis destiné à prêcher la réforme et à corriger les abus.*

Le peuple accueillit ces paroles avec faveur ; Ali, obligé de les respecter, ordonna que la nouvelle doctrine fût examinée par les docteurs. Les uns virent dans Abdallah un homme qui cherchait à jeter le trouble dans le pays; les autres le dédaignèrent. Bientôt il sortit de Maroc, et, déjà puissant par la persécution, il déclama contre les vices des Almoravides, rappela les Maures au culte de Dieu dans sa pureté et à l'extirpation de l'idolâtrie. Ali voulut alors le faire arrêter ; mais il se mit en sûreté, et ses partisans, lui formant une armée, le proclamèrent Al-Mâhdi, c'est-à-dire maître. Il choisit pour son vizir Abd-el-Moumen, le plus ardent de ses dix premiers sectateurs, institua un gouvernement, et forma trois conseils, le premier composé de ces dix derniers, le second de cinquante membres, et le troisième de soixante-dix. Il continua de prêcher contre les Almoravides, arbora l'étendard blanc, et se mit en marche avec dix mille hommes pour les abattre les armes à la main ; une multitude infinie le suivit, animée de l'ardeur intolérante de prosélytes qui ne doutent point de la victoire.

Ali, revenu d'Espagne pour faire face à l'orage, se vit, malgré sa puissance et les bénédictions dont son nom était l'objet dans trente mille mosquées, vaincu plusieurs fois par les *Almohades*, c'était le nom que prenaient ces sectaires (1), au mi- 1120.

(1) *Al-mowaedayn*, les unitaires.

lieu desquels combattait Al-Mâhdi lui-même, en leur criant : *Vous défendez la véritable loi; si vous êtes frappés en combattant,*
1130. *songez aux récompenses éternelles qui vous attendent.* Après sa mort, il eut pour successeur Ab-del-Moumen, qui se rendit maître de Tidla, Darah, Salé, Oran, Fez, Tlemcen et Ceuta.

Taschfyn, fils et successeur d'Ali, fut assiégé dans Oran; au moment où il tâchait de s'enfuir à la faveur de la nuit, il fut précipité dans la mer par son cheval. Sous le règne d'Isaac,
1146. Abd-el-Moumen mit le siége devant Maroc, dont la défense obstinée fit, dit-on, périr dans ses murs deux cent mille personnes, soit par la famine ou par le fer, sans compter soixante-dix mille lorsque la place fut emportée. Le carnage dura trois jours; la ville fut ensuite tenue fermée trois autres jours, et purifiée selon le rit du Mâhdi; les mosquées furent abattues, d'autres reconstruites, et de nouvelles maisons s'élevèrent, que vinrent habiter les tribus du désert. Isaac fut pris et tué avec tous les grands. La vengeance d'Al-Gazali était accomplie. Ainsi finit la courte domination des Almoravides, dont les débris se retirèrent dans le Saar, où l'on rencontre encore des tribus entières de Marabouts (1).

Abd-el-Moumen enleva Bougie aux Ammalides, chassa les Siciliens de Tunis, de Tripoli et de Mahadia, où Roger les avait établis, et fonda la dynastie des Almohades. Terrible envers ses ennemis, bienveillant pendant la paix, il protégea les lettres et favorisa, comme une distraction agréable, les romans de chevalerie ainsi que les nouvelles, prohibées par les Almoravides. Il ouvrit plusieurs colléges pour instruire les jeunes gens dans les sciences et les former à l'exercice du corps (2).

Les revers des Almoravides avaient enhardi les mécontents

(1) Voici la liste des *Almoravides* :

1036. Yahia I ben Ibrahim.	1106. Ali ben Yousouf.
1045? Yahia II ben Omar.	1143. Tacfin ben Ali.
1056. Abou-Bekr ben Omar.	1145. Isaac ben Tacfin.
1061. Yousouf ben Taschfyn.	

(2) Liste des *Almohades* :

1121. Mohammed el-Mâhdi.	1224. Abd-Allah.
1131. Abd el-Moumen.	1227. Yaha el-Motasem.
1163. Yousouf el-Mansor.	— Edris el-Mamoun.
1184. Yacoub el-Mansor.	1232. Abd el-Uahed II el-Raschid.
1199. Mohammed II el-Nasir.	1242. Aly el-Sayd.
1213. Yousouf II.	1248. Omar el-Mortaday.
1224. Abd el-Uahed.	1266. Edris el-Uatseg.

d'Espagne, et les doctrines d'Al-Gazali y trouvaient des partisans; la religion servit donc de prétexte aux ambitieux ou à ceux qui haïssaient les nouveaux conquérants africains, pour former autant d'États qu'il y avait de villes. Les chrétiens profitèrent de ce désordre, grâce à l'habileté et à la vaillance d'Alphonse le Grand, qui, par la conquête de Calatrava, d'Almeria et de Lisbonne, devint maître du cours du Tage. Les dépouilles des Maures ajoutaient peu de chose au royaume de Navarre, resserré qu'il était entre trois États chrétiens auxquels il passait alternativement par les femmes (1). États chrétiens. 1147.

Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, avait huit filles sans un seul héritier mâle; il donna Elvire en mariage à Raymond de Toulouse, et Thérèse à Henri de Bourgogne, avec le titre de comte de Portugal. Urraque, l'aînée de toutes et son héritière présomptive, veuve de Raymond de Bourgogne, épousa Alphonse, roi d'Aragon, dit le Batailleur; mais ce qui aurait dû avancer de trois siècles la réunion des deux royaumes devint une cause de discordes. Doña Urraque, princesse hautaine et impérieuse autant que relâchée dans ses mœurs, ne laissa à son mari, qu'elle n'aimait point, que le titre de roi; il perdit enfin patience, se fit un parti, et l'enferma dans un château fort. Délivrée de vive force par les Castillans, elle demanda la dissolution de son mariage pour cause de parenté. Alphonse la répudia, mais sans vouloir renoncer à ses États. Pour la venger, les comtes Gomez et Pedro de Lara, ses amants, déclarèrent la guerre à Alphonse; mais il tua le premier à Sepulveda, mit l'autre en fuite, et ravagea le pays. Doña Urraque fit alors proclamer en Galice Raymond, son fils du premier lit, et, soutenue par Henri de Portugal, elle contraignit son mari de renoncer à tout droit sur la Castille et de retourner en Aragon. Alphonse VII.

Elle ne profita pas longtemps de ce triomphe; Pedro de Lara, son confident, s'attira la haine des grands de Castille, qui le renfermèrent dans une forteresse, et proclamèrent roi Alphonse II (2), malgré l'opposition de sa mère; elle-même fut confinée à Salsagne, dans un monastère. Alphonse Raymond.

(1) En 1234, il passa à la maison de Champagne; en 1274, à celle des Capets; en 1328, à celle d'Évreux, branche de la précédente; en 1425, à celle d'Aragon; en 1479, à celle de Foix; en 1483, à celle d'Albret; en 1555, à celle de Bourbon.

(2) La numération de ces rois, qui varie selon le royaume dont ils prenaient

Le roi d'Aragon aussi, par force d'abord, puis par arrangement, se désista de ses prétentions. Alphonse Raymond épousa, par politique, la fille du comte de Barcelone et de Provence, éleva des prétentions sur la Navarre et sur l'Aragon, et contraignit le roi de la première à se déclarer son vassal; il voulut même se faire couronner empereur, en sa présence, par l'archevêque de Tolède. Loin de reconnaître cette dignité nouvelle, les autres princes s'armèrent pour la lui disputer. Il les amena cependant à faire la paix; mais le comte de Portugal prit le titre de roi, celui de Navarre secoua toute dépendance, et l'empereur ne put les faire rentrer dans le devoir.

Il dirigea contre les Almoravides des expéditions plus pompeuses qu'utiles. Trompé par l'espoir qu'il avait conçu d'occuper Grenade avec l'aide des Mozarabes, il ravagea le pays, poussa jusqu'à la mer, fit construire un bateau, jeta le filet et se fit servir sa pêche en disant qu'il avait fait vœu de manger du poisson sur les plages de Grenade; mais il ne tira d'autre fruit de cette prouesse que d'exciter une persécution contre les chrétiens restés dans cette ville. Il réussit mieux contre Alméria, d'où sortaient les flottes arabes pour entraver la navigation des chrétiens.

Pendant qu'il assiégeait Oréja, les valis de Séville, de Cordoue et de Valence assaillirent Azéca, où Bérengère, femme de l'empereur, était renfermée. Elle leur envoya dire : *Comment ne trouvez-vous pas discourtois d'attaquer une ville occupée par des femmes quand vous pourriez recueillir de la gloire au milieu des périls d'Oréja?* Touchés du reproche, ils demandèrent à la saluer; ils furent reçus au milieu d'une cour splendide, et la quittèrent remplis de respect. Fiction poétique peut-être, mais conforme aux idées chevaleresques du temps.

Alphonse II, selon l'usage mal entendu des rois espagnols, divisa ses États entre Sancho et Ferdinand, assignant au premier la Castille, et au second Léon avec les Asturies et la Galice. Sancho III régna peu de temps, et laissa le trône à Al-
1158. phonse III.

leur titre, ne laisse pas que d'embarrasser. Alphonse VII de Léon est Alphonse Ier d'Aragon et de Navarre; Alphonse, fils de Raymond, est Alphonse II pour ceux qui comptent le fils de Ferdinand Ier (Alphonse VI) pour premier roi de Castille et de Léon, en excluant le mari de doña Urraque; il est Alphonse VII pour ceux qui nomment Alphonse VI le père d'Urraque; il est Alphonse VIII pour ceux qui comptent tous les rois de Léon. D'autres l'appellent du nom de son père Alphonse Raymond.

Vers cette époque, les musulmans, qui s'apercevaient de
leur décadence, envoyèrent réclamer l'assistance de l'empe-
reur de Maroc Abd-el-Moumen; celui-ci, en effet, attaqua plu-
sieurs fois l'Andalousie et préparait contre elle une expédition
formidable, pour laquelle il avait réuni quatre-vingt mille hom-
mes de cavalerie régulière, trois cent mille Bédouins irréguliers
et cent mille fantassins, quand il mourut. Son fils et son suc-
cesseur Saïd-Yousouf marcha sur ses traces; mais il fut tué au 1163.
siége de Santarem. Ses victoires lui avaient valu le surnom
d'Al-Mansor, le Victorieux; il fit établir des ponts, des fon-
taines, des hôtelleries sur les routes, des hôpitaux, des abris,
des mosquées et des écoles; il accrut le traitement des cadis,
pour qu'ils fussent moins accessibles à la corruption, et favo-
risa les lettres. Son fils Yacoub, vaillant et généreux, prit aussi
et mérita le titre d'*Al-Mansor-be-Fadhl-Allah*, victorieux par la 1184.
grâce de Dieu; il châtia les peuples qui tentaient de secouer le
joug, et ravagea les alentours de Santarem, d'où il emmena à
Fez treize mille prisonniers.

Alphonse de Castille lui écrivit, dit-on : *Puisque tu ne peux venir me combattre, ni envoyer contre moi tes armées, prête-moi tes vaisseaux, afin que j'aille te présenter la bataille. Si tu es vainqueur, tu auras mes dépouilles, et je serai ton prisonnier; si je te vaincs, je deviendrai ton seigneur.*

Al-Mansor fit de grands armements, et, près d'Alarcos, remporta sur les chrétiens une grande victoire; pour en éterniser le souvenir, il éleva à Séville la Giralda, tour de cent soixante-douze pieds de hauteur, surmontée d'un globe de fer doré d'un tel volume que, pour l'introduire dans la ville, il fallut abattre l'archivolte d'une porte (1). Mais il ne savait profiter de ses victoires que pour saccager; avant d'avoir assis son autorité, il retourna à Maroc.

*Nos défaites ont pour cause l'habitude de la mollesse et l'u-
sage des bains, qui énervent le corps et l'âme; revenons à
l'ancienne simplicité au milieu de laquelle surgirent les héros.*
Ainsi s'exprimaient les Espagnols; mais le roi Alphonse accu-
sait Sancho VII de Navarre qui, dit-on, demanda l'amitié de 1199.
Mohammed, successeur de Yacoub au trône de Maroc, et alla

(1) Ce globe fut ensuite enlevé, et l'on construisit à sa place une seconde tour de quatre-vingt-six pieds, avec la statue de la Foi au sommet, qui se trouve ainsi à deux cent cinquante-huit pieds au-dessus du sol. On y monte par une pente circulaire.

même le trouver. Mohammed avait donné ordre de lui prodiguer tous les honneurs sur la route, de ne le laisser partir de chaque ville qu'après l'y avoir fait passer huit jours, et de retenir une partie de son escorte, de telle manière qu'il se trouva désarmé lorsqu'il arriva à Cordoue. Il fit présent au roi musulman d'une magnifique copie du Koran, dans un étui d'or, couverte de soie verte, brodée en or et semée d'émeraudes. Après avoir reçu de riches présents, Sancho quitta Cordoue, et reprit, à son retour, les soldats qu'il avait laissés sur sa route. Pour le punir, Alphonse III occupa les provinces d'Alava et de Guipuzcoa.

Mais, pour châtier tout à la fois et pour assoupir les haines particulières, l'Afrique envoie un nouveau fléau. Ce même Mohammed-el-Naser chez qui les voluptés n'éteignaient pas l'ardeur
1211. guerrière, après avoir dompté la rébellion en Afrique et à Majorque, mit sur pied six cent mille musulmans pour assujettir l'Espagne. Le passage de cette armée dura deux mois. A l'approche d'un si grand péril, les princes chrétiens déposèrent leurs inimitiés antérieures; Innocent III proclama la croisade;
Bataille de Las Navas de Tolosa. 1212. 16 juillet. des chevaliers accoururent de France, d'Italie et d'Allemagne. La bataille s'engagea dans la plaine voisine de Tolosa; les évêques de Narbonne et de Tolède, armés de la croix, excitaient les combattants à déployer toute leur vaillance pour la patrie, leurs foyers et la foi; les rois d'Aragon, de Navarre et de Castille commandaient en personne contre Mohammed. Les nègres et les Africains, d'une ardeur fougueuse, mais sans discipline, ne tardèrent pas à être taillés en pièces. En les voyant tomber par milliers, Mohammed s'écriait : *Dieu seul est juste; le démon est perfide et menteur*. Il fut obligé de fuir, abandonnant à l'ennemi la victoire la plus sanglante de toutes celles auxquelles les Espagnols durent la gloire de recouvrer leur indépendance; car on rapporte que cent quatre-vingt-cinq mille Maures furent massacrés sans merci.

Une grande part de la gloire et des avantages de cette journée revint à Alphonse de Castille, surnommé le Bon ou le Noble, qui établit à Palencia la première université, où il appela des savants de France et d'Italie. Il paraît être l'auteur du *Fuero Real*, code qui donne à l'autorité royale des droits exagérés, mais qui règle les duels judiciaires et pourvoit avec intelligence à tous les objets civils et criminels. Son fils, Henri Ier,
1217. mourut jeune : Bérengère, sa sœur, n'hésita pas à sacrifier les

douceurs du pouvoir au sentiment de l'amour maternel, et fit proclamer son propre fils Ferdinand III; elle amena même Alphonse IX à renoncer en sa faveur au royaume de Léon, qui 1230.
fut ainsi réuni à la Castille. Ferdinand III, depuis vénéré comme saint, obtint les bénédictions de toute l'Espagne, à laquelle il procura l'union, la force et la gloire. C'est, en effet sous son règne que l'accord des volontés commence dans ce pays, quoiqu'il fût divisé en quatre royaumes, la Castille, l'Aragon, la Navarre et le Portugal.

Après la défaite de Las Navas de Tolosa, Mohammed-el-Naser s'était enfui à Maroc, où il oubliait dans les délices du harem la honte de sa défaite et le soin des affaires; aussi, mais plus encore sous Yousouf II, qui lui succéda à l'âge de douze 1213.
ans, les mécontents et les ambitieux troublèrent l'État.

En Afrique, le gouverneur de Tunis fonda la nouvelle dynastie des Abuafiens; dans la partie de l'ouest se forma celle des Meirinides, qui envahit ensuite Maroc et tenta de rétablir les 1270.
choses dans leur ancien état; dans ce but, il renversa les Almohades, abolit les conseils institués par Al-Mâhdi, proscrivit sa doctrine et jusqu'à son nom. En Espagne, l'Andalous Aben-Houd songea à relever les débris des Almohades pour en former un nouvel État; éloquent, riche, généreux, il promettait la liberté, la destruction des hérésies, et se fit de nombreux partisans à l'aide desquels il réunit les royaumes de Cordoue, de Séville et de Grenade. Mais le nom d'Al-Moumenin n'était plus respecté; différents cids cherchaient à usurper une partie de l'autorité, et les valis de Valence, de Cordoue, de Séville et de Murcie se rendirent indépendants.

Les chrétiens profitèrent des circonstances; le roi de Portugal s'empara d'Elva, et celui d'Aragon de Valence; Ferdinand de Castille, plus aventureux encore, pénétra dans l'Andalousie, ravagea les campagnes arrosées par le Xénil et se rendit maître de Cordoue et du royaume de Murcie; puis, fermant le 1236.
Guadalquivir avec une flotte, il prit Séville, dont il laissa sortir les trois cent mille habitants. Ces expéditions, soutenues par l'argent du clergé, le rendirent la terreur des Maures, qu'il alla même insulter avec une flotte nombreuse jusque sur les côtes d'Afrique; mais la mort l'arrêta dans ses triomphes. 1252.

On peut l'appeler le saint Louis de la Castille, tant il lui ressembla par cet heureux accord de la valeur, de la prudence et de la piété que nous avons admiré dans le monarque français.

Je crains plus, disait-il, *la malédiction de la moindre pauvre femme que toutes les armes des Maures*. Après la prise de Cordoue, il dédia l'église principale de la ville à la Vierge Marie, et fit reporter à Compostelle, à dos des Maures, les cloches que le calife Al-Mansor en avait enlevées.

Les ambitieux Lara, qui s'étaient retirés à Maroc, avaient cessé de troubler le pays. Ferdinand put alors, dans l'intérêt de l'ordre qu'il voulait rétablir, rédiger un code pour les deux royaumes, déclarés indivisibles; mais ce code, intitulé *Las siete partidas*, ou ne fut point promulgué, ou tomba bientôt en désuétude. Pour subvenir aux dépenses de ses guerres, Ferdinand imposa une taxe perpétuelle sur les acquisitions et les ventes (*alcavala*), et, pour l'étendre à toutes les villes, il convoqua leurs députés, et même ceux des villes qui jamais n'en avaient envoyé. Il fut alors arrêté que dix-sept villes seulement, auxquelles fut ensuite ajoutée Grenade, auraient le privilége de figurer aux cortès. Cette loi et cette constitution, décrétées sous l'influence des lieux et du temps, ont duré jusqu'à nos jours.

Constitution de la Castille.

Les territoires recouvrés peu à peu restaient au pouvoir des vainqueurs, qui s'empressaient d'y rappeler les chrétiens; la nécessité d'y rester sur la défensive donnait, même aux classes inférieures, un certain orgueil et le sentiment de la dignité personnelle. Excepté dans l'Aragon, pays organisé féodalement, on ne trouvait de vilains sans droits civils ni dans le royaume de Léon ni dans celui de la Castille. Les nobles allaient faire des conquêtes pour leur propre compte, ce qui contribuait à étendre les possessions, mais sans procurer ni vigueur au gouvernement ni repos à l'intérieur.

Les communes se formèrent non par l'achat ou l'usurpation de droits ou d'immunités, mais pour la défense de la patrie. Dès l'an 1020, Alphonse V avait déterminé les priviléges de la ville de Léon; Sepulveda eut sa charte (*fuero*) d'Alphonse VI en 1076; il en fut de même pour Logrono, Saagena, Salamanque et autres communes autorisées à avoir un conseil et des magistrats propres, sous les lois données par le fondateur, qui nommait encore un gouverneur pour surveiller l'administration et percevoir les contributions; son autorité exécutive était, du reste, si limitée que la charte de Logrono autorisait à le tuer s'il entrait de force dans une maison. En retour, les villes fournissaient de l'argent et des hommes, et

chaque citoyen était obligé de servir sous la bannière du magistrat royal. Celui qui jouissait d'un certain revenu devait servir à cheval, mais, à titre d'indemnité, il était exempt de charges, d'où naquit la distinction entre les nobles (*caballeros*) et les contribuables (*pecheros*). Les premiers n'étaient pas héréditaires, et n'avaient aucun privilége de juridiction; seulement ils n'étaient pas tenus de remplir certaines magistratures, et l'on ne pouvait saisir leur cheval pour dettes (1).

Au-dessus de la noblesse la plus élevée étaient les *altos omes*, d'où sortirent les grands d'Espagne. Or, comme de vastes portions de territoire et jusqu'à des villes tombaient en partage à la noblesse dans les conquêtes, il n'était guère possible au roi de la retenir dans la sujétion. De là, pour elle, le droit, que nous avons vu ailleurs, de renoncer à la fidélité envers le prince, et d'aller avec ses vassaux guerroyer pour son propre compte ou au service d'un autre prince, même contre sa patrie (2).

La noblesse grandit par l'institution des bénéfactoreries (*behetrias*); c'étaient des districts qui se mettaient sous la protection de quelque grand du royaume, moyennant des services et certaines rétributions. Les nobles acquéraient une autorité absolue sur les villes situées dans la bénéfactorerie; plusieurs d'entre elles au nord du Douro, qui d'abord ne relevaient que du roi, se trouvèrent dans la même condition que celles du midi, laissées en fief à ceux qui les avaient enlevées aux Arabes.

Lorsque la Castille fut une fois maîtresse du Guadalquivir, elle devint aussi une puissance maritime; les villes, à mesure qu'elles s'enrichirent, pesèrent à leur tour dans la balance. Don Sanche IV institua à Valladolid une *hermandad* de prélats, de 1284.
nobles et de citoyens qui se garantissaient mutuellement leurs priviléges. Pour refréner les nobles, il donna aux villes de la couronne le droit d'élire leurs officiers et d'administrer la justice; elles constituèrent ainsi une confédération hostile à la noblesse.

Le roi fut électif dans une famille jusqu'au onzième siècle; à cette époque il devint héréditaire et fut reconnu dans un par-

(1) MARINA, *Ensayo historico-critico*, etc.; Madrid, 1808.

(2) Mariana rapporte sans le moindre étonnement les fréquentes désertions de la maison de Castro : *Alvarus Castrius, patria aliquanto antea, uti mos erat, renunciata. — Castria gens per hæc tempora ad Mauros sæpe defecisse visa est.* XII, 12, 17, 19.

lement. Les cortès se composaient de la haute noblesse et du clergé ; on y voit intervenir pour la première fois, en 1169, les députés des villes, qui avaient acquis ce privilége non par les richesses et le négoce, mais par la nécessité de se concerter sur les moyens de pourvoir à l'organisation militaire. Tous les bourgs avaient le droit d'y figurer, bien que plusieurs rois tendissent à le restreindre à un petit nombre (1). En 1295, l'archevêque de Tolède protesta contre les actes d'une assemblée, parce qu'il n'avait pas été convoqué avec les autres prélats, mais, dans la suite, ces derniers furent souvent oubliés. On n'envoyait pas de représentants d'un ordre; il fallait s'y rendre en personne, ce qui devenait onéreux aux moins riches. Les terres des nobles et des prélats étaient probablement exemptes d'impôts; les communes en payaient, mais ils ne pouvaient être augmentés sans leur consentement (2), clause qui fut maintes fois violée par les rois. Si elles n'obtenaient pas de bonnes conditions et le redressement de leurs griefs, elles refusaient les subsides, ce qu'elles firent même avec les deux redoutables despotes Charles-Quint et Philippe II.

Le droit d'examiner les comptes était une conséquence légitime ; en 1258 les cortès disaient à Alphonse X « qu'elles trou-
« vaient convenable que le roi et la reine ne dépensassent pas
« plus de cent cinquante maravédis par jour pour leur table, et
« que le roi recommandât aux gens de sa maison de manger
« avec plus de discrétion.

Les cortès inspiraient moins de confiance aux grands que le pouvoir armé de leurs *hermandads* ou confréries, avec l'aide desquelles ils étaient en mesure de résister aux entreprises répréhensibles du roi. Aussi, forts de cet appui, les grands propriétaires ne voulurent jamais former avec les communes une

(1) Dans les actes des cortès de Léon, de 1020 : *Omnes pontifices et abbates et optimates regni Hispaniæ, jussu ipsius regis, talia decreta decrevimus, quæ firmiter teneantur futuris temporibus.* — Dans ceux des cortès de Salamanque, de 1178 : *Ego, rex Ferdinandus, inter cætera quæ cum episcopis et abbatibus regni nostri, et quamplurimis aliis religiosis, cum comitibus terrarum et principibus et rectoribus provinciarum, tota posse tenenda statuimus apud Salamancam.*

(2) L'un des *fueros* conclut ainsi : *Liberi et ingenui semper maneatis, reddendo mihi et successoribus meis in unoquoque anno, in die pentecostes de unaquaque domo duodecim denarios ; et nisi cum bona voluntate vestra feceritis, nullum aliud servitium faciatis.* Ap. MARINA, *Teoria de las Cortes*, II, 357.

alliance assez intime pour faire aux rois une opposition énergique. En l'absence des cortès, le roi était assisté d'un conseil composé de princes du sang et des grands, dont l'assentiment était nécessaire à presque tous les actes de la couronne, pensions, lettres de grâce et nominations. Ce conseil, au temps de Ferdinand et d'Isabelle, fut investi d'une autorité judiciaire.

Dans l'origine, la justice était rendue, en première instance, par des alcades municipaux; si quelques seigneurs avaient leur juridiction, ce n'était point un privilége territorial, mais une concession du roi. Au treizième siècle, les rois nommèrent des *corregidores*, juges royaux, contre lesquels les cortès élevèrent des réclamations. L'appel de leurs jugements était porté devant le gouverneur de la province, sauf recours devant les alcades royaux, qui ne pouvaient toutefois connaître d'une affaire tant qu'elle était soumise à la décision des juges ordinaires. Le roi pouvait faire reviser les sentences des alcades, mais non les faire casser, bien que l'on cite des rois qui, par violence, firent condamner leurs ennemis ou périr des accusés sans jugement régulier. Il est beau de voir avec quelle constance les Castillans firent valoir ces droits à l'époque où les princes de la maison d'Autriche les foulaient aux pieds; c'étaient des protestations continuelles, quoique inutiles, contre les atteintes portées à leur liberté.

Alphonse le Sage. 1252-1284.

Alphonse le Sage ou plutôt le Savant, fils de saint Ferdinand, partagé entre l'étude et les soins de la royauté, composait des vers et donnait son nom aux tables astronomiques rédigées sous sa protection par des astronomes arabes et juifs de Tolède; il publia le code des *Siete-Partidas*, fait par son père et dans lequel sont reproduites la plus grande partie des dispositions du *Fuero real* d'Alphonse VIII. Il méditait de transporter la guerre en Afrique; mais, pour le malheur de l'Espagne, il se laissa séduire par le titre d'empereur d'Allemagne, qui lui fut offert et auquel il ne renonça que lorsque l'archevêque de Séville l'eut menacé d'excommunication. Le résultat de ces songes ambitieux, qui mécontentaient tout le monde, fut de faire sortir les richesses du pays et d'enhardir les Africains, qui, n'ayant plus à se défendre dans leurs propres foyers, vinrent l'attaquer lui-même.

Royaume de Grenade. 1238.

Il ne restait des anciens États musulmans en Espagne que le royaume de Grenade, destiné à leur survivre encore deux

siècles. Il avait été fondé par Mohammed-ben-Alhamar, frère d'Aben-Houd, qui, associant aux vertus guerrières une prudence consommée, aurait pu relever la fortune des musulmans, si les valis, au lieu de le contrarier par jalousie, eussent joint leurs efforts aux siens. Après s'être procuré les armes nécessaires, il soudoya des troupes permanentes et assigna sur la frontière à chaque soldat une étendue de terre suffisante pour
1245. son entretien, celui de sa famille et la nourriture d'un cheval. Cependant lorsqu'il fut attaqué par le roi de Castille, il ne put se maintenir qu'en venant faire hommage de sa couronne à Ferdinand; le vainqueur l'accueillit avec honneur et lui laissa ses États, mais sous l'obligation de lui céder la moitié de ses revenus, qui s'élevaient à cent soixante-dix mille pièces d'or, de venir en personne aux cortès comme les autres vassaux, et de fournir des troupes. En effet, Ferdinand le requit de l'accompagner dans son expédition contre Séville, dont la chute dut apprendre au prince musulman que les chrétiens ne s'arrêteraient pas là; aussi cultiva-t-il l'amitié des nouveaux émirs de Tunis, de Fez et de Tlemcen. Il conserva la paix, favorisa l'agriculture, distribua des récompenses à ceux qui lui présentaient les plus beaux chevaux, la meilleure soie, les armes les plus fines, les tissus les mieux fabriqués. Grâce à tous ses efforts, Grenade parvint à ce degré de prospérité que ses étoffes surpassèrent celles de Damas. Il fortifia sa capitale et multiplia les établissements utiles, hospices pour les malades, les pauvres et les voyageurs, bains, fontaines, aqueducs et canaux d'irrigation; il fit exploiter les mines, et jeter les fondements du palais de l'Alhambra. Les populations que les rois chrétiens avaient chassées de Séville et de Valence trouvèrent un asile sur son territoire.

1254-1257. Alphonse le Sage somma Ben-Alhamar de venir l'aider à conquérir Xérès et Niébla, dernier asile des Almohades (1). C'était bien à contre-cœur que le prince arabe combattait contre ses compatriotes, il s'écriait : *Combien cette vie de misère serait lourde à supporter si l'on n'avait l'espérance!* Les émirs

(1) Les Arabes rapportent que, pendant le siége de Niébla, ceux qui défendaient la place employèrent des machines à l'aide desquelles ils lançaient dans le camp des chrétiens des pierres et des matières enflammées avec un fracas pareil à celui de la foudre; ce qui semble désigner des pièces d'artillerie. Il est du reste, hors de doute que les Maures en firent usage à la bataille de Wadacélite (1340) et au siége d'Algéziras (1342).

de l'Algarve et de Murcie, qui le sollicitaient de briser leurs chaînes et les siennes, ne furent pas plus tôt assurés de son concours qu'ils se soulevèrent; à Murcie, Lorca, Xérès, Lebrija et Arcos ils égorgèrent les chrétiens, et Ben-Alhamar ravagea les frontières voisines. Alphonse, allié à son beau-père, fit une guerre terrible aux insurgés et à Ben-Alhamar; mais celui-ci, profitant de la jalousie des deux rois chrétiens, obtint de nouveau la paix sous la condition d'aider Alphonse à reprendre Murcie, qui dut être donnée en fief à un vali musulman, sans autre redevance que le dixième du produit des biens. Il fut convenu, en outre, que le roi de Grenade n'aurait plus de troupes à fournir, mais de l'argent, et que, de son côté, le roi de Castille ne prêterait point de secours aux valis qui se révolteraient contre lui. 1261.

La paix fut donc signée; mais il survint bientôt de nouveaux motifs de mésintelligence, de nouvelles révoltes, et Ben-Alhamar envoya en Afrique réclamer l'assistance des Meirinides, qui avaient succédé, dans le Maroc, à la puissance déchue des Almohades. Une troisième invasion se préparait donc, comme 1270. celle des Almoravides et des Almohades; mais Ben-Alhamar ne vit pas les calamités qu'elle apporta; on lut en lettres d'or, sur le mausolée où il fut déposé dans une caisse d'argent : *Cette tombe est celle du grand sultan, force de l'islamisme, honneur de la race humaine, gloire du jour et de la nuit, pluie de générosité, rosée de clémence pour les peuples, pôle de la religion, splendeur de la loi, appui de la tradition, glaive de la vérité, soutien des créatures, lion en guerre, colonne de l'État, ruine des ennemis, défenseur des frontières, vainqueur des armées, triomphateur des impies et des tyrans, prince des fidèles, chef du peuple élu, tuteur de la foi, honneur des rois et des sultans, victorieux au nom du vrai Dieu.*

Son fils Mohammed II, qui ne lui cédait ni en courage ni en prudence, commença son règne sous d'heureux auspices en remportant sur les rebelles une victoire signalée à Antequerra. Plus les musulmans perdaient de territoire, plus la population augmentait dans ses États; et il voulut que ceux qui venaient de la savante Cordoue et de l'industrieuse Valence n'eussent rien à regretter à Grenade. L'Alhambra s'éleva sur un plan plus vaste, et la colline voisine se para d'eaux jaillissantes, de bosquets de lauriers, d'orangers et de kiosques d'où l'œil embrassait la riche plaine qui entoure l'enceinte cré-

nelée des murailles. L'instruction fut propagée, le commerce protégé, tout ce que l'Andalousie possédait d'hommes instruits accueilli avec faveur.

Dans l'intention de prévenir l'arrivée des Meirinides, Alphonse se hâta de s'arranger avec les mécontents de son royaume qui s'étaient réfugiés à la cour de Mohammed, et, sous main, excita la rébellion parmi les musulmans. Alors Mohammed adressa de nouvelles instances à Abou-Yousouf, roi de Maroc, pour qu'il vînt en aide à l'islamisme en péril; il lui promettait Algéziras et Tarifa. Yousouf répondit à cet appel; les valis re-
1275. belles se soumirent, et les deux rois s'entendirent pour porter la guerre sur le territoire des chrétiens, les Meirinides vers Séville, et les Grenadins vers Cordoue.

Les chrétiens accouraient de toutes parts, saisis d'épouvante; mais Alphonse se trouvait en Italie, occupé de briguer la couronne impériale, tandis que les Arabes mettaient les siens en déroute et tuaient Sanche, archevêque de Tolède, infant d'Aragon; les chrétiens, en présence de cette invasion, se rappelaient avec douleur les défaites de Zalaca et d'Alarcos. Cependant Sancho, fils d'Alphonse, qui partagea les dangers et les exploits des plus vaillants, dirigea si bien la défense que le roi de Maroc fut obligé de se rembarquer pour l'Afrique, et l'Espagne fut sauvée de cette troisième invasion des Africains.

Pour subvenir aux dépenses de ces guerres ruineuses, Alphonse altéra les monnaies et taxa toutes les marchandises; déplorables expédients qui firent monter le prix de toute chose, lui aliénèrent l'esprit du peuple et suscitèrent la rébellion jusque dans sa famille. Pendant qu'il s'occupait de se faire nommer empereur, il avait confié le royaume à son fils Ferdinand, prince de la Cerda; mais celui-ci étant mort, Sancho, qui avait repoussé les Maures et sauvé la Castille, fut déclaré par les états héritier du trône au détriment des fils que Ferdinand avait eus de Blanche de France. Philippe le Hardi, roi de France, irrité de cette exclusion, déclara la guerre à la Castille; mais l'intervention de Jean XXI conjura l'orage. Cependant la reine Yolande, accompagnée de Blanche et des princes déshérités, abandonna Alphonse pour se réfugier près de Pierre III d'Aragon, son frère. Alphonse, persuadé que son
1282. frère Frédéric avait favorisé leur fuite, le fit étrangler. Sancho, à son tour, indigné de ces excès, se révolta contre son père, et, dans l'assemblée des prélats, des nobles et des villes,

prononça sa déchéance, bien qu'il ne prît lui-même que le titre de régent.

Alors Alphonse, l'empereur de la chrétienté, rechercha l'alliance d'Abou-Yousouf, qui revint de Maroc avec une grosse armée. Sancho, assiégé dans Cordoue, effrayé des excommunications du pape, déshérité par son père, eut recours au roi de
Grenade. Mais il fut délivré du péril qui le menaçait par la 1284.
mort d'Alphonse, dont la tombe reçut cette inscription : *Tandis qu'il contemple les choses célestes, il perd celles de la terre.*

Il avait désigné pour héritiers du trône les princes de la Cerda ; mais on ne pouvait supposer que celui qui avait dépossédé son père de son vivant respectât sa volonté lorsqu'il n'était plus. Sancho occupe donc le trône ; don Juan, son frère, se révolte contre lui : le roi d'Aragon fait proclamer les princes de la Cerda, et les factions des Haro et des Lara déchirent le royaume ; mais enfin les fils de Ferdinand succombent et se réfugient en France.

Sancho IV renouvela son alliance avec le roi de Grenade, et fit dire au roi de Maroc : *Je tiens d'une main le pain, de l'autre le bâton; choisissez.* Abou-Yousouf choisit la guerre; mais lorsqu'il eut cessé de vivre, Abou-Yacoub, son successeur, trouva de l'occupation en Afrique.

Sancho, uni aux Génois commandés par Bernard Zaccaria, défit les Maures et leur prit Tarifa; mais son frère don Juan s'insurgea de nouveau, se joignit aux Marocains et aux Lara, infatigables artisans de troubles, et mit le siége devant cette place. Le fils de Guzman de Pérez, qui la défendait, tomba entre les mains de don Juan, qui menaça de le tuer pour forcer le père à capituler; Guzman, pour toute réponse, lui jeta son épée; le jeune homme fut immolé, mais Tarifa sauvée. Mohammed, à son tour, éleva sur la place des prétentions qui furent repoussées; il prit les armes et ravagea le pays. Ses hostilités devinrent d'autant plus redoutables que la mort de
Sancho plongea le royaume dans de nouveaux troubles; il en 1295.
profita pour soumettre les gouverneurs rebelles, faire de nouvelles acquisitions de territoire, et acheter Algéziras, la dernière possession des Marocains en Espagne; il mourut enfin d'apoplexie.

Le royaume d'Aragon ne comprenait dans l'origine que le Aragon.

petit pays de Jaca, enfermé entre la Navarre, l'Èbre et le Gallégo; il s'agrandit lorsqu'il eut passé des Navarrais aux comtes
1063. de Barcelone. Sancho Ramirez, qui était aussi roi de Navarre, combattit sans relâche les Ben-Hud, qui régnaient à Saragosse; blessé à mort au siége de Huesca, il ne voulut pas laisser arracher le trait de sa poitrine que son fils don Pèdre et les grands n'eussent juré de ne pas déposer les armes avant que
1094. la croix fût arborée sur les murs de cette ville. Don Pèdre accomplit son vœu, et remporta près d'Alcaraz, sur les Arabes et les Castillans, une de ces brillantes victoires dont est riche l'histoire d'Espagne; secondé par le Cid, dont il se fit un allié, il fut la terreur des Almoravides.

Alphonse Ier, son frère, unit quelque temps la couronne de
1104. Castille, comme dot de doña Urraque, à celles d'Aragon et de Navarre; son surnom de *Batailleur* rappelle ses combats continuels contre les Maures, combats dans lesquels beaucoup de preux français lui apportèrent le secours de leur vaillance. Cette Saragosse qui déploya tant d'opiniâtreté contre les Francs de Childebert, de Charlemagne et de Napoléon était, depuis quatre cents ans, dans les mains des Maures, et obéissait à un émir indépendant. Alphonse le Batailleur annonça l'intention de l'attaquer, et aussitôt accoururent de toutes parts de vaillants
1118. champions; les Maures, de leur côté, vinrent en force pour la défendre; enfin, elle fut prise, et devint la capitale de l'Aragon. Alphonse continuait à poursuivre les Arabes pour en délivrer
1134. le pays au nord de l'Èbre, quand il fut défait sous Fraga, surpris et tué.

Par son testament, il partageait ses États entre les templiers, les hospitaliers et les chevaliers du Saint-Sépulcre, qu'il avait fondés à Montréal. Mais les Navarrais choisirent pour roi don Garcias Ramirez; les nobles, les villes et les bourgs d'Aragon (qui apparaissent alors pour la première fois comme corps de nation) proclamèrent Ramire II, frère d'Alphonse; ainsi le royaume se divisait de nouveau. Ramire était moine; une dispense du pape l'autorise à se marier; après la naissance d'une fille, il abdique, devient évêque de Tarragone, et puis se renferme dans le cloître. Raymond Bérenger, comte de Barce-
1137. lone et fiancé de sa fille, régnait en Aragon. Ce prince, après avoir vaincu les Maures, conquit Tortosa avec l'aide des Génois, qui eurent un tiers de cette ville; il hérita d'une grande partie de la Provence.

1162. Alphonse II, son fils, réunit au royaume d'Aragon le comté de Barcelone et la Provence; le roi de Castille, son beau-père, en récompense du secours qu'il lui avait prêté contre les Maures, lui laissa Saragosse libre de vasselage.

1196 Pierre II, son fils, se fit couronner à Rome par Innocent III, auquel il promit un tribut annuel. Les états d'Aragon lui surent mauvais gré de cette concession, et leur mécontentement s'accrut encore lorsqu'il tenta d'étendre la juridiction royale au détriment de celle des seigneurs.

Constitution d'Aragon.

Ce royaume, qui n'avait pas été formé par la conquête, mais par des hommes libres associés dans le but de sauver la liberté de leur patrie, conserva toujours des formes libérales, mais bizarres et intéressantes. Spinosa rapporte que les Aragonais, s'étant affranchis du joug des Maures, résolurent d'élire un roi, et que, ne pouvant s'accorder entre eux, ils eurent recours à la décision du pape. Le pontife leur conseilla de ne point se donner un monarque, à moins que l'ordre intérieur de l'État ne leur en fît une obligation; dans cette hypothèse, il les exhortait à instituer, comme on le fait pour les mineurs, un conseil suprême qui pût lui résister, avec le droit illimité de décider les différends entre le roi et la nation.

Vrai ou non, ce fait représente le penchant continuel des Aragonais à limiter le pouvoir du monarque et à lui rappeler qu'il était leur créature. Dès l'apparition du premier roi, on le voit assisté d'un conseil de douze anciens et sages hommes du pays. La noblesse, dont il était le chef, se divisait en haute (*ricos hombres*) et en inférieure (*infançones*), qui se composait de *mesnadores*, de *cavalleros* et de simples *hidalgos* (1). Les riches hommes prétendaient appuyer leurs priviléges sur des concessions faites par Charlemagne à des Visigoths qui avaient cherché dans la Marche d'Espagne un refuge contre les Arabes. C'était l'élite de la nation; ils gouvernaient avec le roi, qu'ils élisaient même dès l'origine, en lui disant : *Nous qui sommes autant que vous, nous vous élisons roi et seigneur si vous observez les lois et nos priviléges; sinon, non.* Il partageait entre eux les pays conquis, et leur donnait à chacun ce qu'il fallait

(1) *Hijo di algo*, fils de quelqu'un, c'est-à-dire d'un propriétaire, ou plutôt d'un Goth. Par la suite, les *ricos hombres*, riches hommes, prirent le titre de barons; puis, au quinzième siècle, ils furent appelés nobles. Quand les rois nommèrent des chevaliers d'origine roturière, ceux qui étaient nés hidalgos s'intitulèrent chevaliers de l'Éperon d'or.

pour entretenir trois chevaux; à la terre était jointe la basse juridiction et le droit de percevoir certains impôts, mais avec l'obligation de créer des sous-fiefs, de servir en armes trois mois de l'année, et d'aller à la cour et au tribunal.

La dignité de riche homme ne se transmettait qu'au fils légitime que le père désignait; les autres appartenaient aux *mesnadores*, ou, comme on disait ailleurs, aux *ministériels*, c'est-à-dire simples nobles attachés à la maison royale (*mesnada*).

Le riche homme ne pouvait être arrêté qu'autant qu'il était convaincu d'un délit; il n'était jamais condamné à mort ni à des peines afflictives. Le roi, son vicaire ou l'infant étaient seuls juges compétents dans les affaires, civiles ou criminelles, qui le concernaient.

Le roi pouvait par un décret créer un riche homme, un hidalgo ou un infançone; tout hidalgo de naissance devenait chevalier avec les cérémonies d'usage, de la main du roi ou d'un riche homme. Les rois d'Aragon, qui dans leurs guerres continuelles avaient besoin de l'amour de leurs hommes, les traitaient avec familiarité. Ramon Montaner, historien militaire, dépeint en ces termes les souverains aragonais : « Si les sujets « de nos rois savaient combien les autres rois sont rudes et « cruels envers les peuples, ils baiseraient la terre que foulent « leurs seigneurs. Si l'on me demandait : *Montaner, quelles « grâces les rois d'Aragon font-ils à leurs sujets plus que les « autres?* je répondrais d'abord qu'ils font observer la justice « et la bonne foi aux nobles, aux prélats, chevaliers, citoyens, « bourgeois et paysans, sans qu'il y ait à craindre qu'on de- « mande à ceux-ci plus qu'il n'est dû, ce qui n'arrive pas avec « les autres seigneurs. De là vient que les Catalans et les Arago- « nais ont des sentiments élevés, parce qu'ils ne sont pas en- « través dans leurs actions; or, nul ne peut être vaillant en « guerre s'il n'a le cœur haut placé. Chacun de leurs sujets « parle quand il veut au prince, sûr d'être écouté avec bien- « veillance et d'en recevoir des réponses satisfaisantes. D'un « autre côté, si un riche, un chevalier, un galant homme veut « marier sa fille, et prie les seigneurs d'honorer la cérémonie « de leur présence, ils viendront à l'église, ou partout ailleurs. « Ils iront même à un dîner ou à l'anniversaire de qui que ce « soit, comme si c'était leur parent, ce que ne font pas assu- « rément les autres seigneurs. Puis, dans les grandes fêtes, ils « invitent beaucoup de braves gens, et ne font pas difficulté de

« manger en public, et tous les invités mangent avec eux; ce « qui n'arrive pas ailleurs. Si des riches, des chevaliers, des « prélats, des citoyens, des bourgeois, des paysans leur pré« sentent des fruits, du vin ou autre chose, ils ne font pas dif« ficulté d'en goûter; ils acceptent des invitations dans les « châteaux, les maisons des champs et les chaumières, mangent « ce qu'on leur sert, couchent dans les chambres qu'on leur « assigne, chevauchent par les cités et dans les campagnes, et « se montrent à leurs gens; si des personnes pauvres, hommes « ou femmes, les implorent, ils s'arrêtent, les écoutent, exau« cent leurs vœux. En un mot, ils sont si bons et si affectueux « envers leurs sujets qu'on ne pourrait l'exprimer; c'est pour« quoi ceux-ci les aiment on ne peut davantage, et ne craignent « pas la mort pour les faire croître en honneur et en puissance, « toujours prêts, sans que rien les retienne, à souffrir pour eux « le froid et le chaud, à braver tous les périls. »

Les communes formées dans les villes acquirent de bonne heure le droit d'envoyer des députés aux cortès du royaume, et nous y trouvons dès 1133 ceux d'Aragon, en 1250 ceux de la Catalogne; avantage qu'ils devaient à la richesse que leur procurèrent le commerce maritime et l'industrie. Elles étaient si florissantes sous ce rapport que les Catalans prétendent avoir donné à l'Europe entière le code commercial dans le *Consolato di mare*, rédigé, disent-ils, en langue limousine par le conseil municipal de Barcelone au commencement du treizième siècle (1).

Certaines villes jouissaient de priviléges spéciaux. Ainsi, à Saragosse, Alphonse Ier accorda les droits d'hidalgo à tous les *honorati*, c'est-à-dire à tous ceux qui avaient un cheval de selle et ne gagnaient pas leur vie du travail de leurs mains; les notaires jouissaient de cette faveur.

Les gens de la campagne étaient *quiñoneros* ou *villanos de parada;* les premiers cultivaient les terres d'autrui moyennant un cens; les autres étaient attachés à la glèbe, mais ils perdaient la possession s'ils changeaient de résidence.

Le clergé eut peu de pouvoir, et ce ne fut qu'à la fin du douzième siècle que les évêques furent appelés aux cortès.

En 1307, il fut établi que les cortès se réuniraient tous les

(1) C'est une gloire que revendiquent aussi les Marseillais. Voy. PARDESSUS, *Lois maritimes*.

deux ans dans la ville que désignerait le roi. En 1436, plusieurs grands officiers de la cour en furent exclus, ainsi que les religieux et les nobles qui avaient des charges municipales à Saragosse, Barbastro, Huesca et Daroca; cette exclusion comprenait encore les marchands en boutique ou artisans, les chirurgiens, les apothicaires. Plus tard, une contribution fut substituée au service militaire.

Pierre II ayant donc excité le mécontentement général, la haute et la basse noblesse, avec la plupart des villes, formèrent une *union pour la défense des libertés politiques*. Le mariage de sa sœur Éléonore avec Raymond de Toulouse enveloppa Pierre dans la guerre des Albigeois, en faveur desquels il com-
1213. battit; il fut tué les armes à la main. Guerrier et lettré, il cultiva la poésie provençale et chanta les louanges des dames, qu'il eut le tort de trop aimer.

Comme les rivalités pour la tutelle de son fils Jayme ou Jacques excitaient des troubles, le cardinal de Bénévent détermina les états à jurer fidélité au jeune prince, cérémonie inusitée, qui n'empêcha pas la guerre civile. Après avoir été, deux fois, obligé de fuir devant ses tuteurs, Jacques enfin monta sur le trône, et se signala par de grandes victoires; il conquit les
1229. îles Baléares et, ce qui était plus important, le royaume de Valence, « réunion de tous les biens disséminés ailleurs, » où il établit comme vassaux trois cent quatre-vingts chevaliers aragonais et catalans. Il donna au pays de Valence un code très-étendu, rédigé en catalan (*Costumes de Valencia*), et où l'on sent l'influence de légistes versés dans la jurisprudence romaine; car la plupart des dispositions sont une libre traduction du Digeste et du code de Justinien. Il en avait donné un autre
1247. à l'Aragon et à la Catalogne, d'après les conseils de Vidal, évêque de Huesca. Jacques fut surnommé le *Conquérant* et le *Juste*, double qualification qu'il mérita; mais sa prudence ne sut pas conjurer les dissensions domestiques. Il avait désigné pour son héritier Alphonse; puis, comme il eut plusieurs fils d'un second lit, il fit pour chacun des dispositions nouvelles qui ne laissaient au premier que l'Aragon. L'infant Alphonse, appuyé par un parti puissant, eut recours aux armes, et les conditions de la paix lui assurèrent l'héritage de l'Aragon et de
1260. Valence. Après sa mort, ses frères, Pierre et Jacques, se firent la guerre; pour les satisfaire, leur père assigna au premier

l'Aragon, la Catalogne et Valence, et à l'autre le royaume de Majorque, avec différentes possessions sur les frontières de France. Il fut alors établi dans les cortès que les mâles en ligne directe succéderaient à la couronne d'Aragon, à l'exclusion des lignes collatérales.

Pierre III, à qui Conradin de Souabe envoya son gant du 1276.
haut de l'échafaud, occupa, comme nous le dirons, la Sicile après les Vêpres siciliennes. Les Aragonais, sur lesquels cette expédition fit peser de lourdes dépenses et attira l'interdit pontifical, en conçurent un grand mécontentement, qu'ils exprimèrent d'une manière énergique. Les états, convoqués par Pierre III à Tarragone, n'obtenant pas satisfaction au sujet de leurs demandes, se concertèrent pour la défense de leurs anciennes prérogatives, sauf l'obéissance au roi. Il fut arrêté que, si jamais il envoyait à la mort ou en prison quelqu'un des confédérés sans la sentence du justicier et des assesseurs, la fidélité cesserait envers lui, et que le trône serait offert à son fils Alphonse, à la condition qu'il les aiderait à chasser son père; s'il refusait, tout lien de sujétion serait rompu envers lui et ses héritiers, et dépossédé comme traître quiconque n'entrerait pas dans la confédération.

Le roi de France, Philippe le Hardi, déclara la guerre à Pierre, à la tête de seize mille hommes de cavalerie, de dix-sept mille arbalétriers et de cent mille fantassins, il jeta l'effroi dans la Catalogne, pénétra dans l'Aragon par des gorges laissées sans défense, et fit couronner son fils Charles de Valois. Le long siége de Girone décima l'armée française, et Roger de Loria, amiral de Sicile, détruisit la flotte dans le golfe de Roses; privé, par ce désastre, de toutes ses ressources, argent et vivres, Philippe fut obligé d'effectuer sa retraite. Alphonse III, le Bienfaisant, hérita du royaume, tandis que la Sicile, comme conquête, fut laissée à Jacques, qui recouvra Minorque sur les Arabes et Majorque sur son oncle.

L'Aragon, la Catalogne et Valence avaient chacun leurs cor- Cortès.
tès, qui se réunissaient pour jurer fidélité au nouveau roi, accorder le service militaire ou des subsides, et pour faire des lois. Le roi en personne ou un représentant agréé par les états devait les présider; en l'absence de l'un et de l'autre, elles s'appelaient parlement; lorsque toutes trois étaient réunies dans une ville, elles constituaient les cortès générales. Dans l'Aragon, elles se composaient de quatre *bras* : le clergé, la haute

noblesse, l'un et l'autre en personne ou par délégués, la noblesse inférieure en personne, et les députés des villes; en Catalogne et à Valence, la noblesse ne formait qu'un bras. Chaque bras délibérait à part, et aucune loi ne passait qu'à l'unanimité absolue, une seule voix contraire suffisant pour faire rejeter une proposition.

De ces assemblées sortirent les sages lois qui prohibèrent les procédures secrètes, les arrestations arbitraires, la torture, la confiscation des biens pour tout autre motif que le crime de lèse-majesté ou de fausse monnaie; en outre, elles garantirent au pays les priviléges politiques, et prévinrent, entre les nobles et les cités, les luttes qui déchirèrent la Castille et les autres royaumes féodaux. Elles avaient toutefois l'inconvénient de réduire l'autorité royale à un vain titre, pour faire prévaloir le despotisme populaire ou l'aristocratie féodale, et de laisser à un seul individu le pouvoir d'arrêter les décisions.

Outre les *unions* que nous avons vues se former sous Pierre II pour la défense des libertés nationales, il s'organisa, vers l'an 1260, une autre grande confédération pour réprimer les factions nées pendant les guerres fraternelles; le royaume fut, en conséquence, divisé en cinq régions (*juntas*), sous la direction d'un *sobre junteros* choisi dans une des principales familles, afin de combattre les factieux. En 1264, une autre union des nobles posa des limites au droit qu'avait le roi de disposer des grands fiefs; à l'avenir il ne devait l'exercer que de concert avec les riches hommes.

1283. Pierre, menacé par la France, fut obligé de concéder à la nation le *grand privilége*, par lequel il s'engageait à n'enlever à aucun vassal son fief sans jugement, ce dont les grands feudataires furent également tenus envers les petits. Aucun vassal ne put être contraint d'aller combattre hors du royaume; les états furent autorisés à nommer des conservateurs de la paix dans les royaumes d'Aragon et de Valence; ils durent être réunis chaque année à Saragosse, et le roi ne put faire la guerre ou lever des impôts sans leur consentement.

Pierre accorda les mêmes droits à la Catalogne, en récompense des secours qu'elle lui avait fournis pour l'expédition de Sicile.

Enhardies par leurs succès, les unions résolurent d'imposer de nouvelles entraves à l'autorité royale; elles ne consentirent à reconnaître Alphonse pour roi qu'à la condition qu'il choisi-

rait ses conseillers de concert avec les états ; sur son refus, il se forma une autre ligue qui obtint du roi le *privilége de l'Union*. Aux termes de ce pacte, on ne put désormais procéder contre aucun des membres de l'Union que dans les formes juridiques ; il lui fut donné dix places de sûreté ; si le roi ou ses successeurs manquaient à leur promesse, elle fut autorisée à choisir un autre roi ; les cortès durent être assemblées tous les ans à Saragosse, avec la faculté de nommer un conseil au roi, ou d'en changer les membres en totalité ou en partie. Les associés adoptèrent un sceau où ils étaient représentés dans une attitude suppliante devant le roi, tandis qu'on apercevait au loin des lances et des bataillons.

Le roi se trouvait donc à peu près annulé, d'autant plus Justicier.
qu'il avait encore près de lui le *justiza* ou *justicier*, juge de la cour, qui prononçait seul ou avec l'assistance des barons ; c'était un antique magistrat, antérieur peut-être à la monarchie. Dans le principe, il ne faisait que recueillir les avis des riches hommes, et rendre la sentence conformément à leur décision. Quand les lois eurent grandi avec les idées de liberté, la vénération pour celui qui était chargé de les interpréter s'accrut aussi ; il fut pris comme arbitre dans les différends entre le roi et les grands ; mais il était responsable du préjudice qui résultait de ses décisions et justiciable des cortès. Les rois, en rapetissant la juridiction des feudataires, fortifièrent celle du justicier ; enfin, pour écarter la haute noblesse de fonctions trop
importantes, on décréta qu'il serait choisi parmi les cheva- 1265.
liers, sous le prétexte que les riches hommes ne pouvaient être punis de mort, tandis que ce magistrat devait répondre, même sur sa tête, de son administration. A ce haut magistrat furent aussi commises par le grand privilége toutes les causes déférées au roi, qui devait en délibérer avec les nobles et les citoyens.

Le droit d'union fut ensuite aboli par Pierre IV, qui, s'é- 1348.
tant blessé en lacérant la charte avec son poignard, s'écria : *Que le sang d'un roi efface un privilége si funeste et si injurieux à la royauté !* On eut grand soin d'en faire disparaître l'original ; mais il résulta de cette abrogation que le justicier demeura la garantie la plus puissante du peuple contre l'oppression. Les juges municipaux et royaux lui soumettaient tous les doutes soulevés dans les tribunaux en matière de loi ; il donnait sa solution dans les huit jours, sans que les lettres du

roi pussent rien contre ses décisions. En vertu du *jurisfirma*, il avait le droit d'évoquer toute cause portée devant un autre tribunal, et garantissait des effets de la condamnation les biens de ceux qui recouraient à son assistance. Par la *manifestation*, il assurait la liberté personnelle contre les officiers royaux, non pas qu'il affranchit le prévenu de la prison, mais il lui *manifestait* les actes du procès, et il le tenait dans une geôle particulière. On appelait ces mesures du justicier *remèdes de droit* contre l'autorité des magistrats royaux. Interprète des lois, juge suprême, il pouvait infirmer par son *veto* les ordres du roi, destituer ou censurer ses ministres; il est vrai que, par une étrange contradiction, il était nommé par le roi, et pouvait être révoqué. Ce fut seulement en 1442 que les cortès le déclarèrent inamovible.

Elles obtinrent, en 1398, que le roi nommerait quatre censeurs du justicier, un par bras; ils siégeaient trois fois l'an pour recevoir les plaintes adressées aux cortès; celles-ci d'abord, puis le roi seul avec les états pouvaient juger le justicier.

Nous nous sommes arrêté sur les constitutions diverses des royaumes espagnols, soit à cause de leur propre importance ou de leur différence dans l'origine et la forme avec celles des autres pays européens, soit aussi parce qu'elles continuent encore à servir de drapeau aux ennemis du libéralisme moderne, qui s'obstine trop peut-être à isoler les institutions nouvelles des anciennes, toujours chères au peuple, parce qu'elles sont nées avec lui.

La noblesse n'était donc pas féodale en Espagne; mais le roi devait avoir pour elle beaucoup d'égards, parce que, élevée avec l'État, elle possédait de grandes richesses, et s'appuyait sur treize ordres militaires, puissants par leur opulence et leurs priviléges et rendus presque indépendants par leur état de guerre perpétuel contre un ennemi qui n'était pas celui d'un royaume particulier, mais de la nation entière. Bien qu'ils combattissent au nom de la religion, leur contact continuel avec les Maures dut modifier leurs idées; aussi se maintinrent-ils indépendants de la cour de Rome pendant comme après la guerre de l'islamisme; ils ne lui furent assujettis que par Charles-Quint.

On ne vit point en Espagne de rois déposés par les évêques,

ni la lutte du sacerdoce contre la royauté; les évêques, qui, même avant la conquête, avaient le droit d'intervenir à la nomination du roi, au lieu d'amoindrir son autorité, aimaient à y participer; ils toléraient une différence dans le rit en faveur des chrétiens qui, pendant un certain temps, avaient été sujets des Maures, et laissaient encore une plus grande latitude aux Mozarabes. La poésie décernait tant d'hommages aux *hidalgos* maures que les âmes timorées s'en scandalisaient. Les pauliciens furent accueillis dans l'Aragon; Pierre II mourut en combattant pour les Albigeois; Pierre III occupa la Sicile en dépit du pape, et ses successeurs furent excommuniés pendant toute la durée du siècle; puis nous verrons, dans le grand schisme, Pierre IV et Alphonse V se ranger du parti opposé au pape; l'inquisition, que les moines établirent dans le pays, resta indépendante de Rome. Occupés à servir le christianisme de leurs bras, les Espagnols n'appliquèrent point leur esprit aux subtilités du dogme; ils eurent donc peu de dissertateurs et encore moins d'hérétiques, à l'exception de quelques mystiques.

De ces institutions sortit le caractère des Espagnols, mélange d'intérêts et d'habitudes opposés, sentiment énergique du droit, joint à une résignation absolue à des privilèges sanctionnés par la loi; des habitudes d'agilité qui tiennent de la république, la fière indépendance des montagnards associée au culte enthousiaste de la monarchie et à une soumission orientale envers le souverain, identifié avec la patrie. Lorsque ailleurs l'homme n'obtenait de considération qu'autant qu'il était noble, la conscience de la dignité de chacun parlait haut là où chacun avait contribué de ses efforts à l'affranchissement de la patrie. Tous avaient résisté à la séduction, à la menace, à l'exemple des Sarrasins; de là une pieuse vénération pour les sentiments les plus vrais, pour la famille, la patrie, l'existence paisible et réglée des champs, et en même temps le goût des aventures, des courses, des armes, l'insouciance de la mort : tout, en un mot, y était mêlé comme les éléments de la population et l'histoire du pays. Faut-il donc s'étonner que la fusion, toujours troublée par des influences étrangères, ait mis tant de siècles à s'opérer, ait coûté et coûte encore tant de sang?

Parmi les chevaliers français venus au secours d'Alphonse Ier, nous avons nommé Henri de Bourgogne; il avait, avec la main

de Thérèse, fille de ce roi, obtenu le titre de comte du pays situé entre le Minho, le Douro et Tras-os-Montes, et qui de Porto-Cale, ancienne capitale des Gallèces, fut appelé Portugal. Il laissa son fils Alphonse-Henri, âgé de deux ans à peine, sous la ré-
1112. gence de sa mère, qui repoussa les attaques de doña Urraque, et l'imita dans ses intrigues avec les deux fils du comte de Transtamare, dont l'un devint son époux.

Alphonse-Henri, parvenu à l'âge d'homme, recouvra ses États de vive force, enferma sa mère, bannit son beau-père, et se défendit contre Alphonse de Castille. Cinq émirs arabes s'avancèrent contre lui à la tête d'une armée formidable; il était campé en face d'eux, dans les plaines d'orient, sur les confins des Algarves, lorsque, par une nuit sombre, le Christ lui apparut sur la croix, et lui dit : *L'armée te proclamera roi de Portugal, accepte; prends pour armoiries mes cinq plaies et les trente deniers pour lesquels je fus vendu, et ta race sera*
1139. 24 juillet. *glorieuse jusqu'à la seizième génération.* Alphonse en fit sa déclaration par écrit et sous la foi du serment; l'armée le proclama donc en le couronnant de feuillage, et la victoire signalée d'Oriæ (Ourique), qui coûta la vie aux cinq émirs, ne laissa aucun doute sur cette révélation.

Le roi de Castille lui contesta ce titre, à moins qu'il ne reconnût le tenir de lui; une guerre intervint, et le pape fut appelé à prononcer. Pour se concilier saint Bernard, Alphonse mit son royaume sous le patronage de Notre-Dame de Clairvaux, à laquelle il promit, à titre de fief, cinquante morabitains d'or par an, pour qu'elle affranchît le Portugal de toute domination étrangère. Il fit en outre hommage comme vassal à saint Pierre et à l'Église de Rome, et contracta l'obligation
1179. de payer un cens annuel de quatre onces d'or. Alexandre III lui confirma le titre de roi et toutes les terres qu'il pourrait recouvrer sur les Maures (1).

Mais l'armée, c'est-à-dire un corps qui, par sa nature, renonce à la liberté politique, a-t-elle le droit de prendre une délibération quelconque, et surtout de donner un roi à une na-
Cortès de Lamégo. tion? Les cortès furent donc convoquées pour la première fois à Lamégo, et composées du haut clergé, de la noblesse et des députés des seize principales villes; le choix de l'armée y fut sanctionné, moyennant des conditions très-libérales, acceptées

(1) G. C. Gebaner, *Hist. du Portugal* (allemand).

par le roi. Alphonse-Henri fut couronné par l'archevêque de Braga, qui ceignit son front d'un diadème d'or et de perles, donné par les Goths au couvent de Laurbano; la main posée sur l'épée avec laquelle il avait combattu les Maures, il remercia Dieu d'abord, puis les cortès, qu'il invita à faire des lois, auxquelles les états, tant pour eux que pour leurs descendants, promirent obéissance. Le royaume fut déclaré héréditaire de mâle en mâle; à leur défaut, les femmes étaient appelées au trône, à la condition d'épouser un Portugais, lequel ne prendrait le titre de roi que lorsqu'il aurait un fils. La noblesse dut être composée d'abord des parents du roi, puis de ceux qui auraient sauvé à la guerre les jours du roi, de son fils ou de son gendre, et ne seraient ni Maures ni juifs de naissance; enfin, des fils de ceux qui, pris par les infidèles, mourraient pour ne pas renier leur foi. On déclara nobles aussi ceux qui tueraient sur le champ de bataille le roi ennemi et son fils, ou s'empareraient de l'étendard royal; ceux qui, à ce moment, se trouvaient à la cour du roi et possédaient la noblesse de temps immémorial, et ceux qui avaient combattu à la journée d'Orico.

Par contre, est déclaré déchu de la noblesse avec tous ses descendants le noble qui a pris la fuite dans une bataille, ou frappé une femme avec la lance ou avec l'épée; celui qui dans une mêlée ne défend pas de toutes ses forces le roi, son fils ou sa bannière; celui qui prête faux témoignage, qui dissimule la vérité au roi, qui médit de la reine ou de ses filles, qui passe aux Maures, occupe le domaine d'autrui, blasphème le Christ et conspire contre la vie du roi.

La noblesse portugaise ne s'appuyait donc ni sur la conquête ni sur la féodalité, mais sur les qualités personnelles, le courage, la loyauté, la religion. Les états sanctionnèrent ces lois, parce qu'elles leur parurent *bonnes et justes*, double condition trop oubliée dans des temps beaucoup plus raffinés.

Sur la demande qui fut faite à l'assemblée si elle entendait que le roi se rendît aux cortès du roi de Léon et se reconnut son vassal, tous se levèrent, et, tirant leurs épées, s'écrièrent d'une voix unanime : *Libres nous sommes, et libre est notre roi; nos bras nous ont rendus tels. S'il en est un qui accepte la servitude, qu'il meure; s'il est roi, qu'il cesse de régner.*

Les cortès de Portugal se bornaient à délibérer sur les pro-

positions du roi, qui consistaient le plus souvent en demandes d'argent et d'hommes pour la défense du pays. Elles pouvaient aussi lui exposer leurs griefs, sous la dénomination de chapitres; ces chapitres étaient *généraux* s'il étaient présentés par tous les ordres réunis, *spéciaux* lorsqu'ils émanaient d'un seul; ils étaient rédigés sous forme de supplique, et le roi rendait sur leur contenu des lois et des rescrits, ce qui donne aux cortès portugaises un air d'assemblée consultative. Les chapitres généraux de l'an 1372, qui nous sont restés, peuvent donner une idée de la manière dont les choses se passaient. Le roi est prié, dans les termes les plus respectueux, d'ordonner qu'il ne soit pas commencé de guerre ni battu de monnaie sans l'ordre des communes; d'examiner si les dépenses de la cour peuvent être diminuées; de bien choisir les officiers de justice; de ne pas contraindre au mariage les veuves et les filles de personnes considérables; de conduire avec lui un boulanger et un boucher lorsqu'il se rend dans un pays où il n'y en a pas; de maintenir les exemptions de logement; de ne pas laisser faire le négoce aux grands ni aux nobles; de ne pas contraindre les hommes privilégiés à servir sur la flotte; de ne pas exiger le service militaire de ceux qui travaillent aux champs; d'empêcher les ecclésiatiques de vendre ou d'acheter des biens-fonds pour eux-mêmes ou pour autrui; d'ordonner que tous puissent vendre des vivres sans qu'il soit permis de les accaparer pour en exagérer le prix; que les juifs ne soient point admis aux emplois; que tous les sujets aient la faculté de présenter leurs requêtes au roi partout où il se trouve; que les prélats et les riches, qui ont du pain et de la viande, ne puissent s'en procurer de vive force; que tout ce qui est pris pour l'usage du roi soit payé ou rendu en nature; que les cortès soient convoquées tous les trois ans, et que tout ce qui a été établi dans les précédentes soit observé exactement. Tout cela est dit dans la forme et avec le ton de la prière; mais les demandes ont un but élevé.

Le pacte entre la nation et le roi ne dut être modifié que par les deux parties contractantes. Aussi, lorsque par la suite les institutions libérales qui signalèrent le règne d'Alphonse se trouvèrent modifiées, ce ne fut point par des secousses violentes, mais par l'accord de la nation et de son chef; elles restèrent la base de la liberté d'un peuple qui, dès le berceau, connut et défendit ses droits, si bien que, de nos jours encore,

après tant de théories et d'expériences, elles peuvent offrir des modèles de véritables franchises (1).

Alphonse continua d'expulser les Maures du pays; mais Lisbonne lui opposa une résistance telle qu'il était près d'en lever le siége lorsque aborda tout à coup, sur les côtes de Galice, une flotte de croisés flamands, anglais, normands, frisons, allemands. Il sembla que Dieu les eût lui-même guidés vers ces plages : une entreprise qui avait tant de rapport avec la croisade ne pouvait que leur sourire; ils se mirent donc volontiers à l'œuvre et prirent la ville. A leur retour, ils répandirent par toute l'Europe la gloire d'Alphonse; maints chevaliers vinrent alors combattre sous ses bannières, qu'il porta triomphantes jusqu'aux Algarves. Il régna quarante-six ans, béni par la nation qu'il avait rendue indépendante, et révéré comme saint par le clergé, qui avait eu large part à ses faveurs.

1147. 1185.

Son fils Sancho Ier n'eut pas comme lui l'habileté de se le concilier; pendant les vingt-six années de son règne, il eut de continuels démêlés avec la cour de Rome et les évêques du pays. Celui de Porto lui reproche un mariage à un degré prohibé; Sancho le fait jeter en prison; mais le prélat réussit à s'enfuir, met son diocèse en interdit, et se réfugie à Rome, où il est soutenu par Innocent III avec assez d'énergie pour que le roi, malgré son opiniâtreté, soit obligé de plier. Plus tard, l'évêque de Coïmbre lui infligea des censures, où le vulgaire vit la cause de la maladie dont il fut atteint et de laquelle il

Sancho Ier, 1221.

(1) Nous voulons parler du célèbre décret de Jean VI, du 4 [illegible] qui met en relief le mérite de l'ancienne constitution. Il y c[illegible] qui les présentes liront sachent qu'après mûr examen se[illegible] l'ancienne constitution portugaise, où se trouve cette admirable [illegible] et cette prudente combinaison dont l'expérience de tant de siècles a montré l'incalculable utilité pour la nation portugaise, utilité telle qu'on n'en saurait attendre de plus grande et ni même d'égale d'institutions nouvelles et différentes; considérant que, selon les plus sages politiques, une nation ne peut tirer aucun avantage d'une forme de gouvernement qui n'est pas parfaitement en rapport avec son caractère, son éducation, ses anciens usages, et que les essais faits pour réduire à un type général les usages particuliers des nations se sont trouvés dangereux et presque toujours impraticables, nous avons pensé qu'il ne convenait pas de démolir le noble édifice de notre ancienne constitution politique, composée de lois sages, écrites ou traditionnelles;... d'autant plus que nous savons que l'ancienne constitution portugaise renferme en soi tous les éléments nécessaires pour protéger la religion, la majesté du trône, la sécurité des droits individuels de tous les sujets et le bon ordre de l'administration publique. »

mourut, après s'être réconcilié avec l'Église. Le soin qu'il prit de repeupler le pays, épuisé par la guerre et la peste, le fit surnommer *el Poplador*.

Alphonse II. Les ordres militaires et les croisés, qui avaient aidé Sancho Ier dans ses conquêtes, rendirent aussi de grands services à Alphonse II, son fils, qui vécut pourtant en querelles incessantes
1223. santes avec les moines et les évêques pour les prétentions de suzeraineté et d'exemptions; il mourut excommunié.

Sancho II. Les différends avec le clergé s'envenimèrent sous Sancho II, dit le *Capuchonné* à cause du capuchon de l'ordre de Saint-Augustin que sa mère lui fit porter dans son enfance. Les évêques riches et puissants, considérant le roi comme vassal du saint-siége, prétendaient rester, dans leur personne et leurs biens, exempts de tout impôt et ne relever d'aucune juridiction; comme le roi refusait d'admettre ces prétentions, une grande irritation se manifesta, qu'aigrirent encore les intrigues de doña Mencia, sa femme ou sa concubine, et de son oncle
1245. Ferdinand, qu'appuyait une faction puissante. Les prélats obtinrent d'Innocent IV, au concile de Lyon, qu'il déliât les Portugais du serment d'obéissance envers un roi « perturbateur de l'Église et ennemi de ses libertés, qui appelait les « ecclésiastiques au forum séculier, imposait les biens des « églises et des couvents, ne réprimait pas les violences de la « noblesse, et faisait seulement pour la forme de petites guer- « res aux Maures. » Alphonse III, son frère, appelé au trône à sa place, se rendit en Portugal après avoir juré entre les mains du légat de bien administrer le royaume. Sancho, réduit à s'enfuir, fut appuyé par les armes et les bons offices de Ferdinand III de Castille, ce qui détermina le pape à faire
1248. examiner de plus près les accusations portées contre ce prince; mais, sur ces entrefaites, Sancho mourut sans laisser d'enfants.

Alphonse III. Alphonse III finit de soumettre les Algarves, dont il conquit une partie et dont l'autre lui fut cédée par le roi de Castille, comme dot de sa fille, qu'il lui donna en mariage. Cependant Mathilde, sa première femme, qu'il avait répudiée, ayant porté plainte au pape, le royaume fut mis en interdit jusqu'au moment où sa mort permit de légitimer la seconde union. Loin de vivre en paix avec le clergé, qui l'avait porté au trône, Alphonse refusa le tribut à Grégoire IX; menacé de censures, il n'obtint l'absolution que sur son lit de mort, en jurant obéissance au saint-siége.

Denis Ier, son fils, ne se considéra pas comme obligé par ce serment; il restreignit même la juridiction et les possessions du clergé, ce qui lui valut l'excommunication. Afin de terminer le différend, les cortès furent convoquées; le clergé y présenta quarante-deux griefs, auxquels le roi donna satisfaction, et l'accord fut conclu. Denis Ier. 1279-1325.

L'agrandissement de Lisbonne accoutuma les Portugais à un genre de vie moins solitaire que celui des châteaux féodaux, ce qui modéra chez eux la fierté hautaine et le fanatisme. Les nombreux Mozarabes mêlés avec eux leur communiquèrent les idées orientales; de même que la langue garda l'empreinte arabe, ce fut sur l'amour que roulèrent les œuvres d'imagination. L'agriculture ne fut jamais florissante dans le pays, parce que les Portugais lui préféraient la profession du pâtre, du soldat et du navigateur, dans laquelle ils pouvaient déployer leur énergie et leur courage; aussi les verrons-nous se couvrir de gloire dans cette dernière carrière. 1300

CHAPITRE XX.

PRUSSE, LIVONIE, CHEVALIERS TEUTONIQUES.

L'histoire de la Prusse est la suite ou plutôt un épisode de l'histoire des croisades (1). Peu connue des anciens, qui en tiraient l'ambre jaune, elle fut probablement visitée par Pythéas; mais il en fit une description confuse et fabuleuse. Des tribus gothiques se transplantèrent, selon Jornandès, de la Scandinavie sur la Vistule, et, mêlées avec les peuplades slaves qui habitaient cette contrée, formèrent la nation des Prussiens. Les Vénèdes et les Estyens continuèrent d'occuper ces rivages, malgré les conquêtes d'Attila; ils y restèrent même lorsque les Leckles ou Polonais, les Mazoviens, les Poméraniens et les Lutizes vinrent du Danube dans les pays qui maintenant portent leur nom.

On rapporte que les Prussiens choisirent un chef commun et un grand prêtre, et que deux frères, Widewud et Brutène,

(1) Voyez SCHOELL.

VOIGT, *Hist. de la Prusse depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'abolition de l'ordre Teutonique*; Königsberg, 1827-1840.

organisèrent un gouvernement et pourvurent au culte national; ils creusèrent dans un chêne immense trois niches pour leurs trois dieux, Jumala, créateur; Perkun, tonnant; Seminik, dispensateur des fruits de la terre. Nul autre que le *Waïdelot*, ou prêtre, ne devait, sous peine de la vie, approcher de ce sanctuaire, appelé Romov ou Rikaït. Les deux frères se brûlèrent solennellement, après avoir partagé le royaume entre leurs douze fils, qui se firent une guerre terrible jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus indépendants les uns des autres.

Il est très-difficile de reconnaître la vérité au milieu de ces ténèbres. L'histoire certaine ne commence qu'avec le christianisme; à cette époque, on ne trouve aucune trace de la constitution, des usages et même de langue ancienne. On sait seulement que le pays était divisé en onze ou douze États, gouvernés par des princes (*reiks*), division qui jamais ne put être détruite, malgré toutes les vicissitudes politiques.

On prétend qu'en 900 une colonie d'Italiens fugitifs, Palémon Libo, Julien Dorsprungo, Prosper et César Colonne, Hector et Orsino Rosa, y porta la civilisation et les nombreuses expressions latines qu'on remarque dans cette langue. Cette colonie aurait été la souche des diverses dynasties de la Lithuanie et de la Samogitie.

Vers l'an 1000, on rencontre le nom de Pruczes ou Prussiens, dont on ne connaît pas l'origine, et qui probablement leur fut donné par des étrangers; leur histoire ne cesse d'être obscure que lorsque nous les trouvons en guerre avec la Pologne. Bien que les Normands et les Danois eussent touché le golfe de Finlande, et qu'il ne fût pas ignoré des Russes, le reste de l'Europe n'eut connaissance de ces pays qu'au moment où des marchands de Brême, se rendant à Wisby, furent jetés
1158. par la tempête à l'embouchure de la Duna. Ils y trouvèrent une population sauvage parlant une langue inconnue, qui, les prenant pour des Danois, s'opposa à leur débarquement; mais lorsqu'elle eut compris que leur intention était seulement de troquer leurs marchandises, elle devint traitable. Il fut possible alors de savoir qu'ils se nommaient Lives, Lettons, Wendes, Curons, Semigals, Esthons, et qu'ils payaient tribut au prince de Polotsk. C'est de ces peuplades que reçurent leur nom la Courlande, l'Esthonie, la ville de Wenden et la Livonie. Les Lives, quoique moins nombreux que les Lettons, donnèrent leur nom à cette dernière province, parce qu'ils furent les pre-

miers à se trouver en relation avec les Allemands; ils étaient de la race des Tchoudes, comme les Esthoniens, les Finnois et les Lapons; leur langue n'a rien de commun avec les idiomes slaves ou teutons, non plus qu'avec le letton et le lithuanien actuel, parlé par une population mélangée de Slaves et de Germains.

Les Hanséatiques accoururent, poussés par la curiosité et la soif du gain, dans ces parages, pour débiter leurs denrées; les marchands de Brême, de Lubeck et de Wisby vinrent y chercher des pelleteries tirées du fond de la Russie; ils donnaient, en échange, du sel, des toiles communes et des objets en rapport avec les besoins d'un peuple grossier.

Saint Adalbert, archevêque de Prague, vint y prêcher l'Évan- 997.
gile; mais il fut mal accueilli par la caste sacerdotale, intéressée à conserver l'ancien culte. Étant entré sans le savoir sur le territoire sacré du Romov, il fut tué comme sacrilége; Bruno, 1008.
qui entreprit de poursuivre la tâche commencée par Adalbert, éprouva le même sort.

Les Danois avaient aussi cherché à introduire dans ces lieux la religion chrétienne; mais ils n'avaient réussi qu'à se faire abhorrer par cette nation, très-attachée à ses idoles. Cependant le péril n'effraya pas Maynard, chanoine de Sigeberg; il se joignit à des marchands, alla prêcher chez les Lives, et obtint du 1186.
prince de Polotzk la permission de fonder une église à Yxküll, près d'un fort élevé par les Allemands pour leur sûreté et celle de leurs marchandises. Aussitôt qu'il eut parlé de christianisme, les naturels s'imaginèrent qu'on voulait attenter à leur indépendance, et formèrent le complot d'exterminer les étrangers. Maynard alors proposa de construire plusieurs forts, et fit venir de Wisby les matériaux, la chaux et les ouvriers; le pape l'institua évêque d'Yxküll sous le métropolitain de Brême. Il mou- 1191.
rut dans un âge avancé en grand renom de vertu. Berthold, 1196.
abbé saxon, qui lui succéda, fut chassé par la force des armes avec tous les prêtres; ceux qui avaient été baptisés se purifièrent de cette tache dans les eaux de la Duna, et retournèrent au culte de leurs dieux. Célestin III ayant proclamé la croisade contre ces idolâtres, Berthold revint à la tête d'une armée, et défit les Lives; mais, en les poursuivant avec trop d'ardeur, il fut massacré. 1198.

Albert d'Asseldern, qui lui fut donné pour successeur, aidé par sa puissante famille, l'empereur Philippe et Kanut IV de

Danemark, parvint, à la tête d'une croisade, à prendre possession de son siége. Ayant abordé avec vingt-trois vaisseaux sur la rive droite de la Duna, il y bâtit Riga, où il établit son
1200. évêché; pendant vingt-huit années, il s'efforça de propager le christianisme avec plus de zèle que de fruit.

Philippe, se considérant, en sa qualité d'empereur, comme seigneur de toutes les terres des païens, investit Albert de la Livonie, à titre de fief et de principauté de l'Empire. Le prélat chercha, par des courses fréquentes, à se procurer des colons et des protecteurs, bâtit Kockenhausen, et rendit son siége, qui fut ensuite érigé en archevêché, indépendant de celui de Brême. Il éleva des châteaux forts dans les lieux qui lui parurent les plus favorables; pour se donner un appui plus constant et plus sûr que celui des croisés, il introduisit dans le pays la féodalité, en distribuant les terres conquises à des seigneurs allemands, sous l'obligation du service militaire; en outre, il
Chevaliers porte-glaives. institua l'ordre militaire des chevaliers porte-glaives, qui portaient avec la croix une épée sur leur manteau blanc. Winnon de Rohrbach, premier grand maître, bâtit Segewold, Ascheraden
1204. et Wenden, qui fut le siége de l'ordre. L'évêque leur concéda un tiers des terres qu'ils aideraient à conquérir; mais, au lieu de se les concilier par ce moyen, il ne fit que préparer de longues discordes; car les chevaliers prétendaient rester affran-
1210. chis de tout hommage. Enfin, Innocent III décida que l'évêque laisserait aux chevaliers un tiers de la Livonie et de la Lettonie, et les dispenserait de payer la dîme avec les autres pensions et oblations; mais que l'ordre dépendrait des évêques, qu'ils seraient tenus de servir pour la défense du pays et de la foi, sauf à rester maîtres de tout ce qu'ils pourraient conquérir hors de la Livonie et de la Lettonie.

Encouragés par cette faveur, et secourus par de nouveaux croisés venus avec le vaillant Albert, comte d'Ourlemonde, les
1216. chevaliers entreprirent avec Albert la conquête de l'Esthonie. Les Esthoniens, défaits près de Fellin, acceptèrent le baptême, et Albert fonda dans le pays deux évêchés, un pour l'Esthonie, l'autre pour la Sémigalle; la conquête fut partagée entre les porte-glaives et le prélat. Mais à peine le comte d'Ourlemonde était-il parti que les Esthoniens s'insurgèrent; Albert ne put
1220. les soumettre sans avoir recours à Valdemar I[er] de Danemark, qui établit sa domination dans l'Esthonie et bâtit Narva. Celui-ci ayant été fait prisonnier, les Danois furent chassés, et l'Es-

thonie partagée entre l'ordre et les évêques d'Ungamia et de Riga.

Un moine de la Poméranie, nommé Christian, réussit à introduire le christianisme en Prusse, dont il fut nommé évêque par Innocent III après un voyage fait à Rome pour rendre 1214.
compte de son apostolat. Mais, à son retour, il trouva la population révoltée contre l'Évangile et en guerre avec le pays de Culm, converti déjà depuis quelque temps, où l'on détruisit plus de deux cent cinquante églises. Christian se fit aider par des croisés qui rebâtirent Culm, restèrent plusieurs années dans le pays et contraignirent les Prussiens de renoncer à l'idolâtrie; mais à peine s'étaient-ils éloignés que les Prussiens coururent de nouveaux aux armes, et dévastèrent le pays de Culm. Christian, continuant à marcher sur les traces d'Albert de Livonie, institua l'ordre militaire des Frères de la milice du Christ, qui portaient le manteau blanc avec l'épée rouge, dont le siége fut placé à Dobrzin, et qui faisaient vœu de combattre sans relâche l'idolâtrie.

Les Prussiens se levèrent en masse contre eux, et, dans une bataille qui dura deux jours, ils les exterminèrent tous, à l'exception de cinq. Voyant l'impossibilité de relever cet ordre, Christian persuada Conrad, duc de Mazovie, d'appeler à sa place les chevaliers teutoniques. Cet ordre s'était couvert de 1219. Chevaliers teutoniques.
gloire en Palestine et en Égypte; comme il avait sauvé l'armée par sa valeur au siége de Damiette, Jean de Brienne autorisa le grand maître à joindre à la croix noire celle du royaume de Jérusalem. Ces chevaliers possédaient déjà tant de biens en Allemagne qu'ils avaient été forcés d'en former une province particulière, confiée à un maître teutonique qui faisait sa résidence à Mergentheim, ville donnée à l'ordre par les comtes d'Hohenlohe avec tous leurs domaines.

Hermann de Salza, leur grand maître, célèbre par ses victoires et sa vertu, était l'ami et le conseiller de Frédéric II, qui l'avait fait prince de l'Empire. S'apercevant peut-être combien leurs possessions en Palestine étaient précaires, il ne demanda pas mieux que d'accepter l'offre d'André de Hongrie, et de défendre la Transylvanie contre les Cumans, moyennant la cession à l'ordre du district appelé la Burcie.

La même pensée fut inspirée à Christian par un besoin semblable; ignorant peut-être que cet ordre était exempté par le pape de toute juridiction épiscopale, il offrit à Hermann le pays

de Culm et un autre district sur les frontières des Prussiens ido-
1226. lâtres. Frédéric II approuva la proposition à Rimini, et conféra ces pays à l'ordre en toute propriété, avec tout ce qu'ils pouvaient enlever aux Prussiens idolâtres.

Le premier maître provincial en Prusse fut Hermann Balco, qui avait pour maréchal Thierry de Bertheim; arrivés en Ma-
1230. zovie à la tête des chevaliers et des soldats, ils stipulèrent avec le duc la cession des territoires de Culm et de Læbau, et la remise des possessions des Frères de la milice du Christ; puis ils s'établirent dans les deux forts de Nogelsang et de Nassau, sur la rive gauche de la Vistule.

Ils commencèrent alors une guerre d'extermination contre les Prussiens. Ceux-ci, grâce à leur connaissance du pays, trouvaient des lieux de refuge au milieu des lacs, des marécages et des forêts dont il est couvert. Les chevaliers s'aperçurent alors qu'il était pour eux de la plus grande importance d'être maîtres de la Vistule, afin de pouvoir, selon le besoin, porter des troupes d'une rive à l'autre, et s'emparèrent de plusieurs bourgs fortifiés, situés en face de Vogelsang. Ils firent appel à de pacifiques colons, à de belliqueux croisés; des villes s'éle-
1231. vèrent, et l'ennemi finit par succomber. Thorn fut fondée par des aventuriers allemands, et Culm agrandie par d'autres; ces deux villes, les plus anciennes de la Prusse, furent constituées
1233. en communes par la charte dite de Culm (*Culmsches Handfeste*); Marienwerder fut aussi édifiée dans l'île de Kwidzin par les croisés, qui plus tard, aidés par une nouvelle croisade, réussirent à conquérir la Poméranie La Pogésanie fut soumise de la même manière, et les marchands de Lubeck y fondèrent Elbing, qui partagea le droit de leur cité.

Des différends s'étant élevés entre les chevaliers teutoniques et l'évêque de Prusse, le pape les avait apaisés en décidant qu'un tiers des conquêtes faites par l'ordre appartiendrait au prélat, avec juridiction sur les deux autres tiers, qui seraient considérés comme propriétés du saint-siége conférées à l'ordre à titre de bénéfices. Il ne fut pas aussi facile d'arranger la querelle soulevée entre l'évêque de Riga et les chevaliers de Livonie, dans le moment même où ce dernier pays, ainsi que l'Esthonie, leur était disputé par les Russes, les Danois et les Lithuaniens. Le grand maître, Volquin, proposa à Hermann de Salza de fondre les deux ordres en un seul : ce dernier hésita; mais après la mort de Volquin, qui succomba dans ses luttes

contre les Lithuaniens, les porte-glaives devinrent une langue
de l'ordre Teutonique, sous un maître provincial. Cependant, 1237.
comme ceux-ci, fondés par un évêque, lui étaient tout à fait
soumis, tandis que les chevaliers teutoniques jouissaient d'une
pleine franchise, le pape décida que, dans la Livonie, les teu-
toniques seraient tenus envers l'évêque aux mêmes obligations
que les porte-glaives.

Hermann de Salza mourut à Salerne, où il était venu pour se
faire traiter; il eut pour successeur le landgrave Conrad, frère
de Louis de Thuringe. La veuve de ce dernier, vénérée parmi les
saints et bénie du peuple, qui l'appelait *chère bonne Élisabeth*,
avait confié aux chevaliers teutoniques l'hôpital et l'église fon-
dée par elle à Marbourg, avec de riches domaines. L'ordre
poursuivit le cours de ses conquêtes, et parvint, à force d'ha-
bileté et de constance, à triompher de la résistance des Prus-
siens, qui défendaient avec fureur leur indépendance et le culte
de leurs ancêtres.

Les Mongols envahirent, sur ces entrefaites, les royaumes
septentrionaux; les chevaliers teutoniques, dans l'impossibilité
de défendre la Pologne, concentrèrent leurs forces sur la Vis-
tule. Les Prussiens profitèrent du moment pour recouvrer leur
liberté, et s'allièrent avec Sviatopolk, duc de Pomérellie, de-
venu hostile à l'ordre par jalousie, après avoir été le principal
auteur de la victoire remportée par les chrétiens à Sirguna. Ils
massacrèrent tous les Allemands qu'ils purent saisir, détruisi-
rent les principales forteresses, et interceptèrent tout secours
de l'Allemagne et de la Pologne. Ce fut une guerre de dévas-
tation mutuelle, soutenue en grande partie par des croisés et
dans laquelle combattaient encore contre Sviatopolk deux frè-
res qu'il avait dépouillés; mais enfin on arrêta les conditions 1248.
de la paix. Jacques Pantaléon de Court-Palais, qui fut depuis
Urbain IV, en avait été le médiateur; il parvint aussi, quelque
temps après, à la conclure à Christbourg entre les naturels et
l'ordre. Les conventions portaient que les néophytes jouiraient
de la liberté de leur personne et de leurs biens; qu'ils auraient
droit d'acheter et de transmettre en héritage à leurs descen-
dants mâles, ou aux femmes non mariées; qu'en ligne collaté-
rale l'hérédité compéterait seulement aux cousins germains;
qu'à défaut d'héritiers la succession reviendrait à l'ordre; que
les néophytes pourraient contracter légitimement mariage, tes-
ter en justice, entrer dans les ordres; s'ils étaient nobles, ils

auraient le droit de ceindre le baudrier militaire et de vendre leurs biens à des Allemands ou à des naturels, à la condition de donner sûreté qu'ils ne passeraient pas aux ennemis de l'ordre; les églises devaient vendre, dans le délai d'un an, les propriétés qu'elles avaient acquises. Conformément au désir des naturels, ils furent régis par le droit polonais; ils durent cesser d'ensevelir les morts avec les rites idolâtres, pour les inhumer à la manière des chrétiens; renoncer à la polygamie, à la traite des femmes, aux mariages prohibés par les canons de l'Église, à l'exposition des enfants; en outre, ils furent obligés de construire un nombre déterminé d'églises, dont on leur fournissait les ornements et les livres nécessaires, et que l'ordre aurait soin de doter; mais ils furent tenus de lui payer les dîmes, de lui être fidèles dans la paix et de le servir dans la guerre.

Tel fut le droit civil des vaincus. Quant au droit ecclésiastique ou des vainqueurs, Guillaume de Savoie, évêque de Modène, légat pontifical, dont l'habileté eut une grande part dans les traités de cette époque, divisa, au nom d'Innocent III, la Prusse en trois diocèses, de Culm, de Poméranie et de Warmia, sans parler d'un quatrième, qui comprenait les pays non encore soumis. Chaque diocèse fut partagé entre l'évêque et l'ordre; l'évêque choisissait un tiers, sur lequel il exerçait la suzeraineté territoriale; le reste appartenait à l'ordre avec les mêmes droits. La juridiction ecclésiastique de tout le pays fut attribuée aux évêques; ils durent contribuer à sa défense avec de l'argent, et les chevaliers avec leurs bras.

1255. Riga fut ensuite érigée en métropole, d'où relevèrent les deux provinces de Prusse et de Livonie. Dans cette dernière, les Allemands réduisirent à la condition de serfs les naturels, qui, sous le nom de Lives, d'Esthoniens et de Lettons, conservèrent l'ancien langage. Les dominateurs formaient une confédération d'États indépendants, parmi lesquels l'ordre était le plus puissant. L'archevêque de Riga possédait une partie du pays; la région la plus septentrionale avait pour suzerain le roi de Danemark; Riga et Revas étaient régies par des lois populaires, sauf quelques régales réservées à l'évêque.

1254. Restait à soumettre la Sambie, c'est-à-dire le pays au nord du Prégel. A la voix du pontife, une armée de soixante mille croisés se mit en marche, accompagnée d'Ottokar II de Bohême et de plusieurs autres princes, sans compter le grand

maître Poppon d'Osterne. Elle pénétra sur le territoire sacré du Romov, mit tout à feu et à sang, détruisit les idoles et le chêne révéré, et força le peu d'idolâtres qui survécut à recevoir le baptême. La ville qui fut bâtie en cet endroit reçut le nom de Königsberg, en l'honneur du roi de Bohême.

L'ordre s'apprêtait à subjuguer le reste de la Prusse, c'est-à-dire la Sudavie, la Nodrovie et la Scalovie, lorsque les Mongols, tombant sur la Lithuanie et la Pologne, contraignirent les chevaliers à réunir leurs forces contre les dévastateurs. Ils se mirent donc à recruter des troupes et à reconstruire en pierres les forts de bois. Pour hâter les travaux, ils requirent le concours des habitants, et enlevèrent comme otages les enfants de ceux qui refusaient leurs bras.

Les Lithuaniens étaient originairement de race lettone, mêlée de slave, de finnoise et de gothique; c'était une nation sauvage, adonnée au fétichisme. A l'époque de l'irruption des Mongols, ils envahirent Grodno et autres villes de la Russie blanche. Erdivil, leur premier chef connu, s'opposa énergiquement aux Mongols. Ringold réunit les petites seigneuries du pays, dont il se fit grand prince; menacé par les chevaliers teutoniques, 1250.
il accepta le christianisme, et fut couronné roi; mais il revint bientôt à l'idolâtrie, et se montra l'ennemi acharné des chrétiens.

Le grand maître donna cette couronne à Mendog, après l'avoir vaincu et fait baptiser; mais il persista peu dans la foi, et 1252.
quelques démêlés le firent retourner à l'idolâtrie. Il envahit la 1260.
Courlande, et défit entièrement l'ordre sur la Durba; sur quatorze chevaliers restés prisonniers, il en brûla huit en l'honneur de ses dieux et hacha les autres par morceaux.

Il envahit ensuite la Sambie, et par son exemple il entraîna ces populations à la révolte. Les jeunes gens qui s'étaient formés à la guerre en Germanie se mirent à leur tête, et bientôt ils eurent détruit les églises, réduit en esclavage les chrétiens qui ne prirent pas la fuite, et bloqué les châteaux forts.

Une croisade se réunit à la voix du pape et du grand maître; mais elle échoua contre la fureur des insurgés; une autre dégagea toute la Sambie, ce qui n'empêcha pas la résistance de se prolonger dans les autres provinces.

Ottokar II, roi de Bohême, pressé de nouveau par le pape de se croiser contre les idolâtres, conçut le dessein de constituer un grand empire en Lithuanie. Il convint en conséquence 1267.

d'aider l'ordre à recouvrer ses anciennes possessions, à la condition qu'il en serait secondé à son tour pour soumettre la Lithuanie, la Galandie, la Jazwingie et autres pays idolâtres, où
1270. le pape l'autorisait à ériger un royaume en faveur de qui il voudrait. L'entreprise fut plus rude qu'il ne l'avait pensé; le roi n'en retira aucun avantage, et les Prussiens se jetèrent de nouveau dans le pays de Culm, qu'ils n'abandonnèrent qu'après avoir essuyé plusieurs défaites de la part d'une nouvelle croisade; l'ordre alors rentra dans ses anciennes possessions.

Rodolphe de Habsbourg, qui avait combattu sous sa bannière, le prit sous sa protection particulière lorsqu'il fut devenu empereur. Ainsi fut terminée, cinquante-trois ans après le commencement de la guerre et vingt ans depuis l'insurrection, la conquête de la Prusse entre le Memel et la Vistule.

Cette principauté, qui ne provenait pas d'un fief, était d'une nature particulière. Selon le droit public de l'Europe, le pape disposait des terres appartenant aux païens, sauf le droit de l'empereur comme chef temporel de la chrétienté. Les chevaliers teutoniques tenaient donc de tous deux leur autorité; Frédéric II leur conféra tout à la fois la suprématie et la propriété des terres, outre Culm, dont ils étaient souverains par la cession des ducs de Mazovie et par les conquêtes.

Les anciens propriétaires devinrent donc serfs de la glèbe; mais, en recevant le baptême, ils recouvraient la liberté personnelle. Après la paix de Christbourg, ils purent aussi posséder des biens-fonds, et une noblesse fut même reconnue parmi eux.

L'insurrection changea la face des choses; les expropriés rentrèrent dans leurs biens, et les nobles demeurés fidèles conservèrent la liberté, qui fut ravie aux autres. Ceux qui possédaient en vertu de la *loi de Culm* devaient des prestations proportionnées à la tenure; les personnes dont les biens situés dans les provinces conquises étaient régis par la paix de 1249, outre leurs charges dans cette proportion, en avaient encore d'autres à supporter, fixées d'après la dignité du propriétaire. La première classe se composait des *withings*, grands propriétaires d'ancienne date, et des plus considérables parmi les nobles. La véritable *withingie*, formée des possessions allodiales et originaires, demeurait exempte de toute charge, corvées et dîmes, et n'était point assujettie aux formalités féodales. La nouvelle, concédée par l'ordre, consistait en un cer-

tain nombre de familles données au withing pour qu'elles lui payassent la dîme et fussent tenues envers lui des services corporels, des obligations et prestations imposées aux sujets immédiats de l'ordre, à la juridiction duquel elles restaient soumises. Les terres de cette seconde classe pouvaient être vendues avec les familles des paysans qui étaient attachées à la glèbe. Les propr[illegible]s étaient tenus pour ces secondes terres, bien qu'elles [illegible]liénables comme alleux, au service militaire env[illegible]soit pour la défense de la province ou des expéditio[illegible] quelques-unes étaient en outre grevées d'un cen[illegible]ndis que la withingie ancienne passait héréditairem[illegible] mâles et aux femelles, la nouvelle ne se transmettait que de mâle en mâle, et, à leur défaut, faisait retour au withing.

Au même rang que ces derniers se trouvaient les propriétaires libres, exempts des corvées et du payement de la dîme, et dont les biens passaient à leurs fils en ligne directe, sous la condition du service militaire.

La troisième classe était celle des *culmiens*, propriétaires de champs régis en tout ou partie par le droit accordé à la ville de Culm. La plupart devaient la dîme, une rente à la mense épiscopale et une autre en cire ou en argent à l'ordre, indépendamment du service militaire.

Venaient ensuite les paysans, les vilains; ceux-ci étaient membres d'une corporation dite village, et soumis à un scultète; les paysans vivaient isolés sur les tenures des riches, ou, s'ils habitaient des villages, ils n'en étaient pas membres et ne dépendaient pas du juge. Lorsque la famille d'un paysan s'éteignait, ses biens retournaient à l'ordre ou aux grands propriétaires qui avaient obtenu de lui ce village. La même classification entre les propriétaires se retrouvait sur les terres appartenant à l'évêque.

Les colons formèrent ensuite une classe distincte des autres, et leur nombre s'accrut au point de l'emporter sur celui des naturels, qui finirent par adopter leurs mœurs et leur langage, d'où il résulta que l'ancien idiome prussien, dialecte du slave, périt entièrement.

L'ordre Teutonique avait son siége à Saint-Jean d'Acre; il dépendait en Prusse d'un maître provincial ou précepteur, qui relevait du grand maître et du chapitre général, avec lequel il exerçait la souveraineté. Dans les circonstances majeures, il

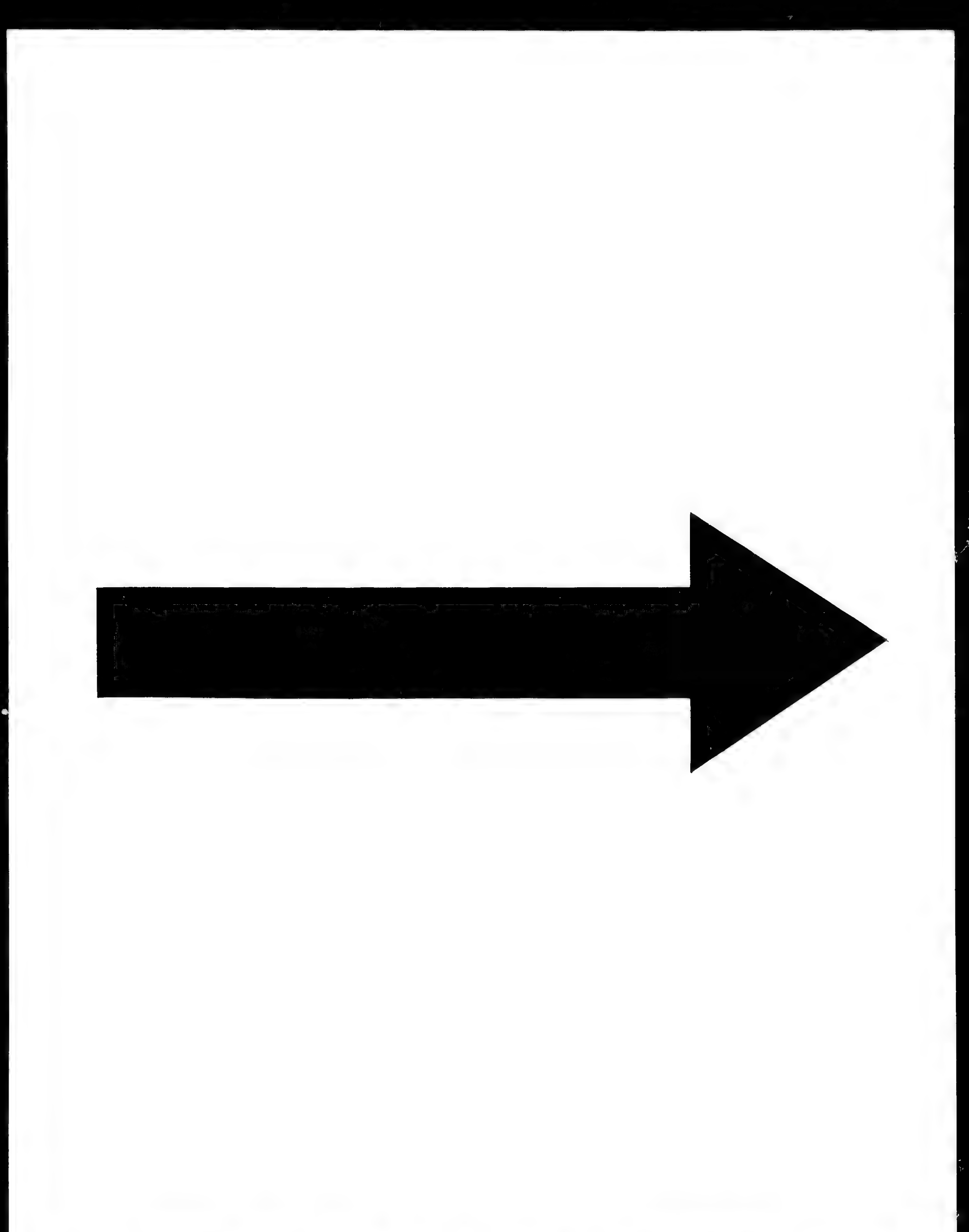
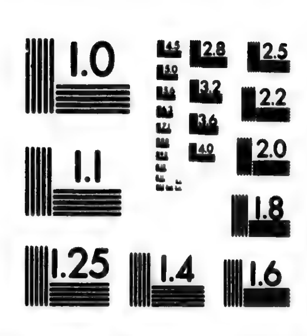


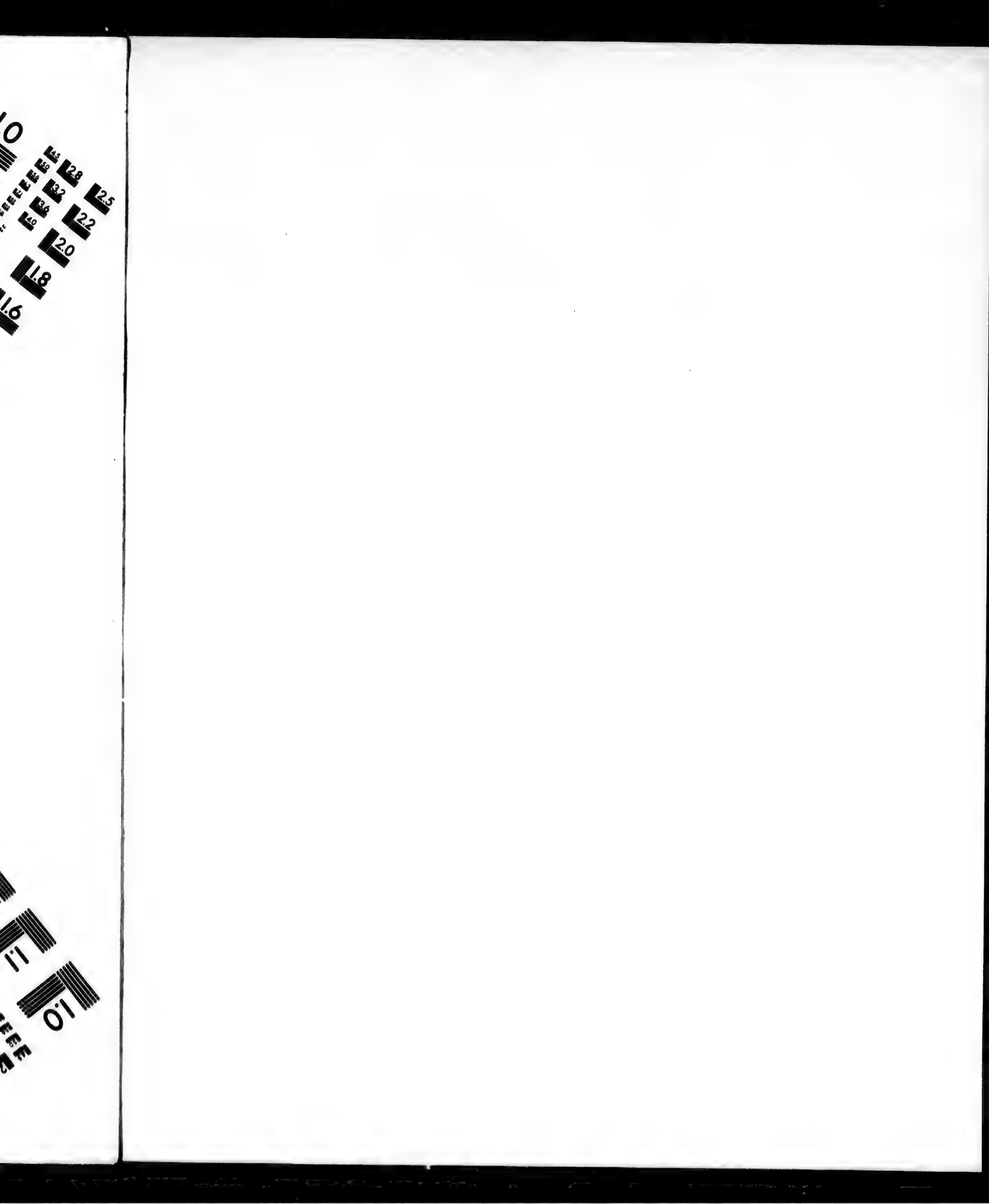
IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



devait prendre l'avis des dignitaires de l'ordre; le pouvoir exécutif lui appartenait, et c'était lui qui commandait en campagne; un maréchal lui servait de vicaire en temps de paix et d'aide de camp à la guerre.

Le droit de la force ne s'introduisit donc point en Prusse comme dans le reste de la Germanie; les différends furent vidés par des juges, et non par des guerres privées. Le contraire avait lieu dans les autres pays, où le chef de l'État, lorsqu'il manquait d'appui pour l'exécution de ses ordres, avait sous la main une milice permanente, ou plutôt lui-même était armé de toutes pièces. Les biens immenses qu'il possédait lui épargnaient les embarras si communs dans les gouvernements de cette époque, c'est-à-dire l'obligation d'acheter, moyennant des priviléges, la condescendance de ses vassaux. Du vœu d'obéissance fait par les religieux guerriers résultait une discipline ignorée des autres gouvernements, car l'honneur et la religion entraînaient leur volonté. Les premières familles de la Germanie se tenaient honorées d'enrôler leurs fils dans cet ordre souverain; des rois et des princes faisaient en Prusse le noviciat des armes. La considération dont il était entouré ajoutait à la force de cet État guerrier et religieux, qui parvint rapidement au comble de la puissance, mais pour tomber aussi vite dans la dissolution et la tyrannie.

CHAPITRE XXI.

HONGRIE.

Dans la Hongrie régnaient les descendants d'Apad, qui se la disputèrent par lambeaux jusqu'au moment où le pays entier se
1077. trouva réuni dans les mains de saint Ladislas, prince ami de la paix à l'intérieur et conquérant au dehors. La croatie et la Dalmatie formaient une partie de l'empire des Avares, détruit par Pepin, roi d'Italie; la première était habitée par des Croates ou montagnards, l'autre par les Sorabes, nation slave, gouvernée par des *zupan* ou chefs de district, dont plusieurs relevaient d'un *ban* ou duc, et tous d'un grand prince. Les Francs les ayant acceptés pour sujets, il en résulta des démêlés avec l'em-

pire d'Orient jusqu'au moment où il fut convenu que Zara, 812.
Trau, Spalatro, Raguse, c'est-à-dire la Dalmatie maritime, resteraient aux Grecs et les autres villes à l'empire d'Occident. Au milieu des vicissitudes qu'éprouva ce dernier, les grands princes se rendirent indépendants. Crescimir, grand prince de Croatie, avait sur pied une armée de soixante mille chevaux et de cent mille fantassins, et son fils Dircislas prit le titre de roi. Les habitants du pays se mirent alors à faire la course. Une guerre intervint, et Venise occupa les villes maritimes.

Elles furent reprises par Crescimir Pierre, qui, s'étant emparé de l'Esclavonie, indépendante jusqu'alors, prit le titre de roi de Dalmatie et de Croatie. Démétrius Suinimir, pour légitimer son usurpation, se fit couronner dans Salona par le légat du pape, prêta hommage lige à Grégoire VII et à ses successeurs, promit un cens annuel de deux cents besants, et contraignit au célibat le clergé, auquel il laissa les dîmes et les prémices.

Après l'extinction de la lignée de ce prince, et lorsque l'anarchie bouleversait le royaume, Ladislas parut à main armée, soumit les petits tyrans, et nomma son neveu Almus duc de Croatie et d'Esclavonie.

Sa victoire fut interrompue par les Cumans, rameau des Uzes ou, comme les Russes les appellent, des Polowz, qui habitaient la Moldavie et la Valachie, après avoir refoulé les Petchenèques en Transylvanie. Les Cumans ravagèrent la Hongrie, où Ladislas les défit et les força d'opter entre l'esclavage ou le baptême; à ceux qui acceptèrent le baptême il assigna
des terres entre le Danube et la Theiss, où leurs descendants 1091.
existent encore sous le nom d'Iazyges. Le khan de Transylvanie fut aussi contraint de se faire chrétien et vassal de la Hongrie.

Ces victoires furent accompagnées de miracles, qui rendirent sainte la mémoire de Ladislas; ce prince arrêta dans le concile de Szabolcs des mesures très rigoureuses contre les idolâtres, et permit le mariage des prêtres.

Coloman, son successeur, qui vit les premiers croisés traver- 1095.
ser ses États, soumit aussi la partie maritime de la Dalmatie, dont il s'intitula roi, ainsi que de la Croatie et de la Hongrie. Docile envers le pape, il publia un code rédigé par le prêtre Albéric, confirma les donations faites aux églises par saint Étienne, et statua que, dans les fiefs conférés par ce prince, les deux sexes hériteraient à titre égal, et les mâles seulement

dans les autres. La loi qui défend les procès de sorcellerie et celle qui exclut partout les ordalies, à l'exception des églises principales et des grands prieurés, sont dignes d'attention.

1114-1131. Étienne II, son fils, prince dissolu, eut des différends avec les Vénitiens pour la Dalmatie, et prit à sa solde les Cumans, auxquels il assigna un district appelé encore la grande Cumanie. Il commença les guerres, destinées à durer un demi-siècle, avec les empereurs d'Orient qui, dans l'espoir d'acquérir la Hongrie, se mettaient au nombre des prétendants.

1141-1161. Geysa II, au moyen de grands priviléges, attira les Allemands dans la Transylvanie; ils y bâtirent sept villes, d'où vint le nom de *Sibenbürgen* au pays appelé ensuite Transylvanie, parce qu'il était situé au delà des comtés couverts de forêts, de Zolnok et Kraszna (*Sylvania*); Hermanstadt en devint la capitale. On assigna aux Petchenèques survivants un canton, où ils existent encore sous le nom de Szeklers ou de Sicules.

1163-1173. Étienne III, que Manuel Comnène et le pape Alexandre III avaient aidé à parvenir au trône, fut obligé d'abandonner au premier l'Esclavonie et la Croatie, et de se reconnaître vassal de l'Empire; au second, de promettre qu'il ne transférerait ou ne déposerait aucun évêque, à moins d'un délit canonique; qu'il renoncerait à la dépouille des prélats; enfin qu'il laisserait des ecclésiastiques administrer les siéges dans les vacances, pour que le produit en fût employé au profit des pauvres et des églises.

Les croisés avaient plusieurs fois, dans ce temps, traversé la Hongrie, où ils s'étaient vu d'abord traités en ennemis, puis
1173-1196. tolérés. Enfin André, fils de Béla III, promit de se croiser lui-même. Mais il dissipa une partie des trésors amassés à cet effet par son père, et employa le reste à faire la guerre au roi Émeric, son frère. Les deux armées se trouvaient en présence, lorsque Émeric, qui se jugeait trop inférieur en forces, mit bas intrépidement la cuirasse, et, le fouet à la main pour toute arme, entra dans le camp ennemi, traversa les rangs étonnés jusqu'à la tente d'André, où il commanda à ses gardes mêmes de l'arrêter, et l'emmena dans son camp sans que personne bougeât. Il le retint prisonnier jusqu'à ce que le pape lui eût demandé sa
1204. liberté; Émeric le nomma pourtant tuteur de son fils Ladislas III, après la mort duquel André monta sur le trône. Il fut le père de cette Élisabeth célébrée comme protectrice de la poésie et comme sainte.

A la mort de Henri, empereur de Constantinople, il fut question de donner la couronne impériale à André, qui, à la vérité, aurait pu mieux que personne en soutenir le poids; mais il rencontra de l'opposition dans le pape, qui l'exhortait à entreprendre la croisade à laquelle il s'était engagé. Nous avons déjà vu le résultat de cette expédition; à son retour, il trouva le royaume bouleversé, surtout à cause des vexations exercées par les magnats, qui avaient usurpé sur la couronne un grand nombre de possessions. Leur audace tyrannique était arrivée au point que, mécontents de voir la reine préférer les usages allemands à ceux des Hongrois, ils lui donnèrent la mort. Son fils Béla, entraîné par la haine contre une belle-mère autant que par le désir ambitieux de conserver le pouvoir qu'il avait exercé pendant l'absence d'André, ne cessait d'entraver son autorité; afin donc de sortir d'embarras, André donna la bulle d'or à la Hongrie, constitution qui diffère de toute autre par sa base. En effet, il confirma tous les droits que les nobles s'étaient arrogés, rendit les fiefs héréditaires, interdit au roi le droit d'exiger le service militaire ou des contributions sans l'assentiment des nobles, et déclara que, si le roi violait ces conditions, ce ne serait point un crime de rébellion que de lui résister à force ouverte.

1216.

Bulle d'or.

Mais qui devait décider si le roi avait ou non violé la constitution? Les nobles eux-mêmes. Aussi, juges et parties tout à la fois, ne manquèrent-ils pas de déclarer tyrannique tout acte qui avait pour but de réprimer leurs excès (1). L'anarchie se trouva donc constituée légalement et l'oppression du paysan consolidée, puisque l'autorité royale affaiblie ne lui offrait plus de refuge.

1235.

Béla IV succéda à son père, qu'il avait déjà privé de tout pouvoir de son vivant; prince avide et orgueilleux, il persécuta tous ceux qui l'avaient desservi sous le règne d'André, et enleva aux magnats le droit de s'asseoir en sa présence, à l'exception des quatre dignitaires et des nobles. Il révoqua les donations des biens de la couronne, et contraignit les palatins à lui verser les deux tiers du revenu de leurs comtés. Il réforma la justice et régla la procédure d'après celle de la cour de Rome, toujours dans le but de diminuer la puissance des grands au profit du pouvoir royal. L'appel devait être porté devant un

(1) VERBOCZI, *Corpus juris Hung.*, t. II, p. 38.

chancelier, au lieu de laisser à tout plaideur le libre accès auprès du roi, qui se réservait seulement la connaissance des affaires les plus importantes.

La noblesse, indisposée par toutes ces mesures, offrit le royaume à Frédéric le Belliqueux, duc d'Autriche; mais ce prince fut vaincu et soumis à un tribut; ses partisans ainsi que ceux qui tentaient de soumettre le pays à l'Empire expièrent cruellement leurs torts.

Béla se montrait habile dans l'art de gouverner; mais son caractère et les intrigues de sa femme, fille de Théodore Lascaris, empereur de Nicée, lui firent commettre de graves erreurs. Les Mongols paraissent alors. Touschi ou Douschi, fils du fondateur de ce nouvel empire, envahit le pays des Polowz ou Polovtzes; Kutan, chef des Cumans, qui appartenaient à cette nation, demanda au roi de Hongrie un refuge dans certains cantons incultes où, en effet, cinquante mille familles furent accueillies avec leurs troupeaux; elles reçurent le baptême, et obtinrent des priviléges avec le libre accès auprès de la personne du roi. Ces nouveaux venus continuèrent à vivre en nomades, sous des tentes, mais dociles, et prêtant leur concours aux Hongrois pour cultiver les champs et les vignes.

Béla, prévoyant que les Mongols, après avoir assujetti la Pologne et la Russie, n'épargneraient pas son pays, implora des secours de l'Allemagne et du pape; mais il ne fut pas écouté; les Hongrois eux-mêmes, amollis et jaloux de leur roi, lui refusèrent assistance. Bientôt cinq cent mille Tartares tombèrent sur le pays; Frédéric d'Autriche, qui était venu avec un contingent de troupes, voyant les Hongrois irrités contre les Cumans, que le roi favorisait, répandit le bruit que les Mongols avaient été appelés par eux. Il n'en fallut pas davantage pour faire égorger Kutan; les Cumans tournèrent alors leurs armes contre les Hongrois, s'unirent aux Mongols, et, devenus
1241. leurs guides, ils les aidèrent à surprendre le camp, où cent mille Hongrois furent massacrés, parmi lesquels deux archevêques, trois évêques et beaucoup de seigneurs.

Le roi s'enfuit à grand'peine; Batou, ayant trouvé son sceau, l'apposa sur une lettre qu'il adressa en son nom aux Hongrois; il leur disait de ne point s'effrayer et de rester dans leurs foyers. On le crut, et Batou profita de leur erreur pour prendre d'assaut Pesth et Grand-Varadin, qu'il détruisit. Spalatro, Cataro, Suagio, Drivasto furent saccagés. Après cette

expédition, il résolut de se diriger vers l'Orient; mais avant d'abandonner la Hongrie il fit publier que tout étranger, libre ou esclave, qui se trouvait dans le camp pouvait regagner ses foyers. Beaucoup de Hongrois et d'Esclavons se retirèrent; mais à peu de distance ils furent assaillis par l'ennemi et massacrés.

Roger de Bénévent, chapelain du cardinal Jean de Tolède, qui l'avait envoyé plusieurs fois en Hongrie pour ses affaires 1207.
ou celles de l'Église, était devenu chanoine de Varadin, puis archevêque de Spalatro; au temps de l'invasion des Mongols, il ne parvint à sauver sa vie qu'avec la plus grande peine; il a écrit ses misères et celles des autres (1). « Pendant que les « Tartares saccageaient Varadin, j'étais caché dans une forêt « voisine, et je me réfugiai, lorsqu'il fut nuit, à Ponthomas, « bourg allemand, sur le bord du Körös; n'y étant pas en « sûreté, je me sauvai dans une île fortifiée de la Maros. Là, « j'entendis le sac de Ponthomas, et mes cheveux se dressè- « rent sur ma tête; alors j'abandonnai l'île et me jetai dans une « autre forêt. Le lendemain, les Tartares envahirent l'île, où « ils exterminèrent tout ce qu'ils trouvèrent. Beaucoup de na- « turels qui s'étaient réfugiés dans les bois, croyant au bout « de trois jours que l'ennemi s'était éloigné, retournèrent pour « chercher des vivres; mais ils trouvèrent les Tartares en em- « buscade, qui les massacrèrent. Cependant j'errais par les « bois, privé de tout. Poussé par la faim, j'étais obligé d'aller « la nuit dans l'île pour retirer de dessous les cadavres quel- « que peu de viande et de farine que j'emportais à la dérobée; « je vécus plus de vingt jours caché dans les grottes, les fossés « et le creux des arbres.

« Lorsque les Tartares promirent de ne faire aucun mal aux « habitants qui reviendraient dans leurs foyers, je ne me fiai « pas à leur parole, et mes soupçons n'étaient que trop bien « fondés; j'aimai mieux aller droit à leur camp que d'attendre « mon sort dans un village. Je me livrai donc à un Hongrois « qui s'était mis au service des Tartares, et qui daigna, par « grande faveur, m'admettre parmi les gens de sa suite. Je « gardais à demi nu ses chariots, et tant que je demeurai près « de lui j'eus constamment la mort devant les yeux. Un jour,

(1) *Miserabile carmen, seu historia super destructione regni Hungariæ temporibus Belæ IV regis per Tartaros facta.* Ap. SCHWANDTNER, *Script. Rer. Hungaricarum*, 1; Vienne, 1746.

« je vis beaucoup de Tartares et de Cumans revenir de tous « côtés avec des chariots pleins de dépouilles, des bœufs et « des chevaux en grande quantité ; j'appris qu'ils avait égorgé, « dans une nuit, les habitants de tous les villages environnants, « mais sans brûler les grains, les fourrages ni les maisons ; « j'en conclus qu'ils avaient l'intention de passer l'hiver en ce « lieu, ce qui eut lieu en effet. Ils n'avaient prolongé l'existence « de ces malheureux que pour leur donner le temps de faire « la récolte, qui devait être consommée par d'autres. » (Chap. 24 et 36.)

« Une fois que les princes eurent reçu l'ordre de retourner « en Tartarie, nous commençâmes à rétrograder avec les cha- « riots encombrés de butin, avec les troupeaux et les chevaux. « Les Tartares exploraient les forêts à pied, pour découvrir « si quelque chose n'avait pas échappé à leur première recher- « che... Lorsque nous fûmes sortis de la Hongrie pour entrer « dans la Cumanie, il ne fut plus permis de tuer de bétail pour « les prisonniers ; on leur abandonnait seulement les intestins, « les pieds et la tête des animaux dont les Tartares se repais- « saient. Nous commençâmes alors à trembler qu'on ne nous « massacrât tous, comme les interprètes le donnaient à enten- « dre. Je songeai donc à me sauver, et, feignant un besoin, « je m'enfuis à toutes jambes dans la forêt avec mon serviteur. « J'entrai dans une grotte, où je me fis couvrir de feuilles, « et mon serviteur s'abrita près de moi. Ainsi blottis comme « dans la tombe, nous restâmes deux jours sans oser lever la « tête, entendant l'horrible voix des Tartares, qui cherchaient « le bétail par la forêt ou appelaient les prisonniers fugitifs. « Chassés par la faim, nous sortîmes de notre retraite, et, au « premier homme que nous aperçûmes, nous prîmes la fuite, « pleins d'épouvante ; il en fit autant de son côté ; puis nous « nous regardâmes, et, comme il était sans armes, nous nous « fîmes signe mutuellement pour nous rapprocher. Nous nous « racontâmes nos épreuves, et nous délibérâmes sur ce que nous « ferions. Encouragés par notre confiance en Dieu, nous attei- « gnîmes l'extrémité de la forêt ; montés sur un arbre élevé, « nous vîmes les pays que les Tartares avaient épargnés lors « de leur premier passage dévastés au loin. O douleur ! nous « nous mîmes en route à travers ce désert, dirigés par les tours « des églises, heureux encore quand nous pouvions trouver, « dans les jardins dévastés, des poireaux, de l'ail et des

« oignons ; du reste, nous vivions de racines. Huit jours après « notre sortie de la forêt, nous arrivâmes à Alba (*Alba-Julia*), « où l'on ne voyait que des ossements sans sépulture ; les murs « des églises et des palais étaient encore souillés de sang chré« tien. A dix milles de là, près d'un bois, était une maison « de campagne appelée vulgairement la *Frata* et à quatre « milles plus loin une haute montagne, où beaucoup d'habi« tants avaient cherché un refuge. Ils se félicitèrent avec nous « en pleurant, nous interrogèrent sur les périls que nous avions « courus et nous offrirent du pain noir fait avec de la farine mé« langée d'écorce d'arbre, qui nous parut délicieux. Nous res« tâmes là un mois, sans oser nous en écarter ; mais nous en« voyions souvent les plus dispos épier si les Tartares n'étaient « pas restés, craignant toujours que leur retraite ne fût feinte « et qu'ils ne revinssent pour égorger ceux qui s'étaient sous« traits à leur barbarie. Quoique le besoin de vivres nous « contraignît par moments de descendre dans les lieux jadis « habités, nous n'abandonnâmes jamais entièrement cet asile « qu'après le retour de Béla. » (Chap. 20.)

En effet, après avoir exercé pendant deux ans une férocité systématique à laquelle on a peine à croire, les Mongols, informés de la mort d'Oktaï, avaient évacué la Hongrie, mais après avoir égorgé leurs prisonniers. Alors Béla, qui s'était 1241.
réfugié dans les îles de l'Adriatique, revint avec les Hongrois fugitifs, quelques Dalmates et des chevaliers de Saint-Jean. Ceux qui avaient survécu sortirent aussitôt des grottes et des forêts ; le roi tira du voisinage des grains, des troupeaux et des colons ; il releva les églises et les murailles des villes, s'occupa de porter remède aux maux du pays, et se montra reconnaissant envers ceux qui lui étaient venus en aide dans ses calamités. Les Cumans, épargnés au milieu de ces massacres, se trouvaient supérieurs en nombre aux Hongrois ; aussi Béla, loin de leur permettre de se choisir un chef, se nomma lui-même leur roi. Il attaqua Frédéric d'Autriche, qui s'était emparé de plusieurs districts et qui périt dans une bataille où il avait triomphé ; c'était le dernier rejeton de l'ancienne lignée autrichienne de Bamberg.

Le roi de Bohême, qui défit Béla dans une sanglante ba- 1270.
taille, continua la guerre contre son fils Étienne V, qui fut
obligé de subir des conditions onéreuses. Ce prince laissa un 1272.
fils de dix ans, Ladislas IV, qui, mal élevé par sa mère, s'aban-

donna aux plaisirs et aux flatteries des courtisans; il avait pour les Cumans, compatriotes de sa mère, une prédilection qui lui faisait adopter leurs usages et leur manière de se vêtir. Ils en profitèrent pour revenir à l'idolâtrie et à leur ancienne division en sept tribus, chacune avec son chef; c'était un outrage à la nationalité et à la religion des Hongrois.

Nicolas III envoya un légat pour remédier au désordre; le roi fut amené par ses conseils à se détacher des Cumans, et ceux-ci à se convertir, à changer même de résidence, moyennant certains priviléges qui leur laissaient le droit de conser-
1279. ver l'habit national, la tête rase et la barbe courte. Dans le concile de Bude, le même légat promulgua diverses constitutions qui dispensaient le clergé des services féodaux et militaires, enlevaient aux laïques le droit de patronage et leur défendaient d'imposer les biens ecclésiastiques, même en cas de péril de la patrie; enfin, les appels des tribunaux séculiers à la cour de Rome furent autorisés.

Tout cela avait été décidé sans l'aveu du roi, qui, sortant bientôt de son insouciance, affama les prélats réunis à Bude, et les contraignit à se disperser avant la fin du concile, dont il ne resta que l'érection de Strigonie en siége primatial pour ce royaume.

Les nobles procédèrent avec plus de résolution; se prévalant du droit d'insurrection, ils firent le roi prisonnier, et le forcèrent à suivre en tout leur volonté, à déclarer même la guerre aux Cumans, dont beaucoup furent exterminés comme traîtres; les autres le devinrent pour se défendre, et appelèrent de nouveau les Mongols. Ils arrivèrent; mais, trouvant toutes les hauteurs munies d'un château fort et les vivres renfermés
1285. dans l'enceinte de ses murailles, ils périrent presque tous, sans qu'il fût besoin de les combattre.

Ladislas, à peine remis en liberté, répudia sa femme; excommunié pour ce motif, il retourna aux Cumans et aux plaisirs; mais trois maris outragés lavèrent leur offense dans son
1290. sang.

André II avait laissé sa femme enceinte de l'unique rejeton de la famille d'Arpad; il fut couronné sous le nom d'André III le Vénitien. Rodolphe de Habsbourg prétendit avoir le droit, comme empereur, de disposer du royaume, et l'attribua à son fils Albert; de son côté, Nicolas IV, considérant la Hongrie comme fief de l'Église, en investit Charles Martel, fils du roi de

Naples Charles II, et de Marie, sœur du dernier roi Ladislas IV. André les vainquit tous deux; mais, lorsqu'à l'arrivée de Carobert, héritier de Charles Martel, il vit toutes les provinces maritimes se déclarer en sa faveur, il mourut de chagrin; avec lui s'éteignit la race d'Arpad. Elle avait donné en trois siècles vingt-trois souverains à la Hongrie; la courte durée de leurs règnes empêcha le pouvoir monarchique de s'y consolider, quoiqu'un certain nombre d'entre eux se fût distingué par des qualités éminentes. 1301.

Constitution.

Jusqu'à cette époque, la couronne avait appartenu à la descendance d'Almus, à qui les Madgyars avaient promis fidélité dès le jour où ils avaient quitté leurs demeures natales. Le roi devait être couronné; il résidait tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour rendre la justice ou célébrer des fêtes, aux frais des villes ou des magnats dans la juridiction desquels il se trouvait. Il avait pour conseil le sénat royal, et de grands dignitaires, à la tête desquels figurait le palatin du royaume, lui étaient attachés. La *collecta denariorum*, qui se payait en trois termes, et le *lucrum cameræ* annuel pour la fabrication des monnaies constituaient ses revenus, auxquels il faut ajouter les produits en nature de ses domaines, le vingtième des biens ecclésiastiques et des biens inféodés, la dîme sur le vin et le sang, les peaux de martre et les droits sur les marchés, les péages, le sel et les comestibles; mais ce qui est particulier au pays, c'est que certaines corporations étaient obligées de fournir aux besoins de la cour en retour des priviléges dont elles jouissaient.

Les palatins réunissaient l'administration de la justice, le gouvernement politique et le pouvoir militaire, qu'ils confiaient à des comtes inférieurs. Ils rendaient la justice assistés de juges (*bilot*) et d'exécuteurs (*priastalos*). L'appel de leurs sentences était porté devant le palatin du royaume ou devant le grand juge de la cour, qui, trois fois l'an, établissait son tribunal dans trois lieux différents, sous la présidence du roi. Les biens des contumaces étaient confisqués au profit du palatin, mais sa famille pouvait les racheter. Chaque comte envoyait deux ou trois députés à l'assemblée annuelle des états, convoquée dans Albe-Royale.

L'esclave domestique et le serf de la glèbe étaient regardés comme choses, et non comme personnes. Les paysans libres, propriétaires tenus à certaines prestations, ou fermiers, étaient

divisés en centaines et en dizaines de chefs de maison. Les hommes du commun privilégiés, exempts de ces prestations ou fermages, étaient obligés à certains services, selon les stipulations de leurs chartes. Les colons allemands, appelés pour travailler aux champs ou aux mines, formaient des communes tout à fait libres; mais aucune ville ne pouvait intervenir aux états.

Après les villes, venaient les vassaux du roi (*jobbagyes*), qui étaient obligés, grands et petits, au service militaire.

La première classe de la nation était la noblesse issue des cent dix-huit familles madgyares venues avec Arpad, et qui s'étaient partagé la Hongrie; leur patrimoine (*descensus*) était tout à fait libre, avantage accordé par la suite à d'autres survenants. Chaque famille noble, de même que chaque évêque, arborait sa bannière, que suivait un huitième ou un dixième de la population; des troupes commandées par un comte étaient préposées à la garde des frontières.

CHAPITRE XXII.

ANGLETERRE.

Richard Cœur de Lion n'avait pas laissé d'héritier légitime;
1199. sa succession devait donc passer à un fils de son frère Geoffroy, duc de Bretagne. Les Armoricains, toujours pleins de confiance dans une restauration prochaine, avaient imposé à ce jeune prince le nom de leur fabuleux Arthur, et l'avaient proclamé leur duc, heureux de l'espérance d'avoir un souverain national. Richard, après avoir tenté en vain de s'en débarrasser, l'avait reconnu pour son successeur; mais, réconcilié plus tard avec son frère Jean sans Terre, ce fut ce dernier qu'il appela au trône, en exhortant sur son lit de mort les Anglais et les Normands à le préférer à un enfant. En effet, Jean reçut le serment de fidélité des uns et des autres; il offrait dans sa personne le mélange de vices opposés sans aucune vertu même apparente; emporté, dissolu, insolent, fou, plein d'outrecuidance dans la prospérité, pusillanime dans les revers, il voulut régner en despote, et s'avilit comme il avilit la nation; mais elle se releva, et raffermit ses libertés.

Les vassaux de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, considérant les princes normands comme des étrangers depuis qu'ils régnaient en Angleterre, se déclarèrent en faveur d'Arthur. De son côté, Philippe-Auguste, non par affection sans doute, mais pour causer un embarras à l'Angleterre et se ménager l'acquisition de ce pays, lui donna l'investiture des provinces du Poitou et de la Normandie. Ce fut pour Arthur une protection onéreuse et qui n'avait pour but que d'affaiblir ses domaines. Si Arthur élevait quelque plainte de ce qu'on démantelait ses forteresses, le roi répondait : *Quoi donc! ne puis-je faire comme il me plaît sur mes terres?*

Arthur s'enfuit de Paris à Londres; mais, comme son oncle, non moins déloyal, cherchait à le retenir prisonnier, il regagna la France. Philippe le tint en réserve pour l'opposer à Jean dans le cas d'une guerre, et pour lui arracher, en attendant, des concessions imprudentes au mépris des droits du prince et
des désirs de la population, qui mettait en lui son espoir. Jean 1201.
vint dans le Poitou, et cita ses vassaux à son tribunal, entouré d'une troupe de bravaches, avec lesquels il voulait les contraindre à se mesurer en champ clos; mais ils s'entendirent pour ne pas comparaître. Invité aux fêtes du mariage de Hugues le Brun, comte de la Marche, avec Isabelle d'Angoulême, il enleva la fiancée, méfait d'autant plus grave que les lois féodales faisaient en quelque sorte du suzerain le père du vassal.

Les Poitevins, les Limousins et les Bretons coururent aux armes; Philippe-Auguste mit à leur tête Arthur, après l'avoir
armé chevalier. Mais ce jeune prince tomba par trahison entre 1203.
les mains de son oncle, et disparut de la scène pour ne laisser que des bruits incertains sur sa fin cruelle. Les Bretons accusèrent Jean de l'avoir assassiné, portèrent plainte à Philippe-Auguste, qui, charmé d'avoir une occasion d'exercer sa suzeraineté sur ce pays, somma Jean de venir se défendre devant ses pairs; sur son refus de comparaître, il le déclara déchu, comme félon, de tous les fiefs qu'il tenait de la couronne de France, occupa la Bretagne, qui se donna volontairement à lui, et envahit la Normandie, qui se défendit mollement. Les députés de Rouen, qui furent chargés d'aller prévenir Jean qu'ils
avaient obtenu avec peine un armistice de quinze jours, à l'ex- 1204.
piration duquel ils seraient obligés de se rendre, le trouvèrent jouant aux échecs; il ne voulut les entendre qu'après avoir fini la partie, puis il leur répondit : *Je ne puis vous secourir aussi*

promptement; faites donc pour le mieux. Les seigneurs ne savaient attribuer tant de lâche insouciance qu'à des sortiléges; ils abandonnaient ses bannières et se retiraient dans leurs châteaux.

Rouen fut donc obligé de capituler, et toute la province rentra sous la domination de la couronne de France, avec l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Touraine. Une foule de gens adroits accoururent en Angleterre des pays qu'elle venait de perdre, gagnèrent la confiance de Jean, et obtinrent de brillants mariages, des charges et des fiefs, enlevés même aux vieux Normands. Comme ils s'apercevaient que l'ancienne noblesse leur était hostile, ils se hâtaient de rançonner le pays et de faire fortune; leur conduite réunit dans la haine et l'oppression les deux races des Anglo-Saxons et des Normands, qui toutes deux craignaient que le roi Jean ne voulût les déposséder en faveur de ses nouveaux hôtes. De là une vive irritation contre lui, puis la guerre, qu'il semblait provoquer de tous ses efforts.

Il s'attira aussi l'inimitié d'Innocent III (1), l'un des papes les

(1) Déjà, sur l'invitation de Jean, ce pontife avait rappelé le roi de France à l'observation des traités, et évoqué devant lui le différend qui existait entre eux. La lettre relative à cette affaire est d'une grande importance, attendu qu'elle fait connaître les motifs sur lesquels les papes fondaient ce que l'on appelle mal à propos leur autorité temporelle. Innocent cite donc d'abord ces paroles de l'Évangile : *Si ton frère pèche contre toi, va, et reprends-le entre toi et lui seulement... S'il ne se rend pas à la raison, prends-en deux ou trois autres avec toi..., et s'il refuse de t'écouter, donnes-en avis à l'Église; mais s'il néglige d'écouter l'Église, tiens-le pour païen et publicain*. (Matthieu, XVIII, 15-17.) « Or, continue-t-il, le roi d'Angleterre soutient que le souverain français, en donnant une exécution violente à une sentence injuste, a péché contre lui. Il l'a en conséquence averti de son tort dans le mode prescrit par l'Évangile; mais, voyant qu'il n'en tenait compte, il en a appelé à l'Église, selon le précepte évangélique. Comment donc nous, que la divine Providence a placé à la tête de l'Église, refuserions-nous d'obéir au divin commandement? Comment hésiterions-nous à procéder conformément au mode indiqué par le Christ lui-même?... Nous ne nous arrogeons pas le droit de juger quant au fief, cela appartient au roi de France; mais nous avons le droit de juger quant au péché, et ce droit, il est de notre devoir de l'exercer contre celui qui pèche, quel qu'il soit... Il a été établi par la loi impériale que si une des parties contendantes préfère le jugement du siége apostolique à celui du magistrat civil (*apud Grat. caus. II, q. 1, can.* 35), l'autre partie sera obligée de se soumettre à ce jugement. Si nous en faisons mention, ce n'est pas que nous fondions notre juridiction sur aucune autorité civile. Dieu nous a fait un devoir de reprendre celui qui tombe en péché mortel, et, s'il ne tient compte de notre réprimande, de le contraindre à s'amender au moyen des censures ecclésiastiques. En outre, les deux rois ont fait

plus énergiques. Diverses abbayes d'Angleterre, contrairement à l'usage établi dans les autres royaumes, constituaient le chapitre de certaines cathédrales, avec faculté d'élire les évêques; ce privilége portait ombrage aux rois, qui craignaient de voir un de leurs ennemis appelé à ces hautes dignités, qu'ils auraient voulu pouvoir donner comme récompense à leurs créatures. Les moines de Christchurch, entre autres, conservaient avec une extrême jalousie un ancien droit des vaincus, celui d'élire l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, armé d'une grande puissance, puisqu'il était le véritable chef du pays de Kent, où s'était maintenu l'ancien esprit saxon. Après la mort 1208.
d'Hubert, les religieux les plus jeunes se hâtèrent d'élire son successeur sans s'occuper du vœu du roi, tandis que les vieux, dociles à ses recommandations, en nommaient un autre de leur côté. De là conflit; le pape cassa les deux nominations, en reconnaissant toutefois le droit des moines, et sous la défense d'avoir égard aux recommandations du roi; mais il leur enjoignit d'élire le vertueux et savant cardinal Étienne Langton, de race saxonne, qui avait été professeur et chancelier de l'université de Paris.

Jean refusa de l'agréer, quoiqu'il reçût du pape, avec des présents et des éloges, des lettres affectueuses. Il chassa les moines de l'île, et jura que si le pontife prononçait contre lui l'interdit, il confisquerait tous les biens du clergé, et couperait le nez et les oreilles à tous les Romains qu'il trouverait en Angleterre

Mais rien ne pouvait effrayer Innocent III quand il s'agissait de ce qu'il croyait son devoir; il lance l'excommunication, et Jean met en œuvre la violence pour en conjurer les effets. L'archidiacre Geoffroi s'étant démis de ses fonctions de membre de l'échiquier, il le fait périr sous une chape de plomb; il exige des otages de tous les barons, qui n'osent lui refuser l'hommage; il récompense un prêtre pour avoir prêché que le roi était un fléau de Dieu, et qu'il fallait l'endurer comme ministre de la colère céleste. En même temps il usurpe les biens ecclésiastiques, chasse tous les prêtres qui obéissent à l'interdit, renferme les moines dans les couvents, viole les jeunes filles

serment d'observer le dernier traité de paix; cependant Philippe l'a violé. Il est généralement admis qu'il appartient aux cours spirituelles de juger le parjure. Nous avons donc, par ce motif, le droit même d'appeler les parties à notre tribunal. » *Cap. Novit.* 13, *de judiciis.*

nobles, enlève aux églises et aux villages l'argent qu'il y trouve pour solder des troupes, rançonne les juifs et fait arracher les dents aux récalcitrants; il déploie, en un mot, une méchanceté infernale pour tenir tête à l'Église. Mais, comme il ne respecte jamais personne, il s'aliène aussi les laïques, à l'égard desquels il fait exécuter avec plus de rigueur que jamais les lois forestières, leur impose des taxes arbitraires et les traîne à la guerre contre l'Écosse, l'Irlande, le pays de Galles, où il porte l'extermination, pour tenir occupés les seigneurs anglais (1).

Le pape et les princes étaient alors engagés dans la guerre contre les Albigeois; après la défaite de ces hérétiques, Inno-
1212. cent prononça la déchéance de Jean, publia contre lui la croisade, et chargea Philippe-Auguste, auquel il transféra le royaume, d'exécuter la sentence. Le roi de France équipa une flotte redoutable, et de son côté Jean mit sur pied soixante mille hommes; mais il s'aperçut bientôt qu'il était isolé, sans amis, et force lui fut d'humilier son orgueil devant l'imminence du péril; il souscrivit l'obligation d'obéir en tout au pape, de reconnaître l'archevêque de Cantorbéry, de rappeler les personnes expulsées, de payer au pape mille livres sterling chaque année, et lui fit hommage pour l'Angleterre et l'Irlande, patrimoine de saint Pierre, avec promesse de rétablir les lois d'Édouard.

De semblables vasselages ne dégradaient pas alors comme ils feraient aujourd'hui : le roi d'Angleterre avait toujours reconnu pour suzerain le roi de France; Henri II avait prêté hommage à Alexandre III, Richard à l'empereur. Cependant cette soumission absolue parut un avilissement profond, et le mécontentement fut porté au comble.

Philippe-Auguste prit alors le parti de diriger ses forces contre les Flamands, population industrieuse, mais qui passait pour donner dans l'hérésie. Il porta le ravage dans le pays, et prit Dam, Cassel, Ypres, Bruges; il mit le siége devant Gand; mais la flotte de Jean vint au secours de cette ville, et les Français se virent obligés de brûler la leur.

Jean s'était réconcilié avec l'Église par force, et non par affection; un prêtre s'avisa de prédire qu'il ne serait plus roi le jour de l'Ascension; pour lui montrer qu'il l'était, il le fit trai-

(1) *Cunctis murmurantibus, sed contradicere non audentibus.* MATT. PARIS.

ner à la queue d'un cheval. Lorsque les Albigeois eurent succombé sous l'effort de la croisade, il songea à s'allier avec les Almohades d'Espagne, auxquels il offrit même de se faire mahométan. Mais il ne tira d'eux que des refus et une nouvelle humiliation. Il se met donc à réunir des troupes, et à provoquer les Belges; puis, traversant la mer au milieu de l'hiver, il débarque à la Rochelle pour assaillir Philippe au midi, tan- 1214
dis que les Allemands et les Flamands s'avançaient du côté opposé.

La puissance de Philippe commençait à exciter la défiance des seigneurs; ceux du Poitou étaient mécontents de la domination nouvelle, et les Flamands avaient à se venger de la dernière expédition; une ligue se forma donc dans le but d'humilier la France. Les deux armées, qui ne comptaient pas plus de quinze à vingt mille guerriers, se rencontrèrent à Bouvines; Philippe-Auguste y combattit en personne, ainsi que l'empereur Othon avec l'élite de ses chevaliers et les terribles Brabançons. Le monarque français remporta la victoire. Jean échoua aussi dans son entreprise, et il fut heureux que le pape, comme son suzerain, lui obtînt une trêve au prix de soixante mille marcs d'argent.

Pauvre et honni, il retourne dans l'Angleterre, d'où il était parti superbe et menaçant; son humiliation ajouta le mépris à la haine chez les seigneurs, qu'il dépouillait, et chez le clergé, qu'il offensait. Alors l'archevêque de Cantorbéry, qui déjà plusieurs fois avait résisté aux fureurs et aux actes arbitraires de Jean, exhuma une copie de cette charte que Henri Ier avait accordée en 1110, puis abrogée (1), et il exhorta les mécontents à réclamer les anciens droits. Après cet appel, ils se réunirent à l'abbaye d'Edmonsbourg, et formèrent une confédération à 1214.
l'effet d'obliger Jean à exécuter tout ce qu'il avait promis pour 20 novembre.
obtenir l'absolution.

Pour ramener le clergé, Jean promit de laisser les élections 1215.
libres; il prit même la croix, et le pape déclara la confédération dissoute, tandis qu'il exhortait le roi à faire de bonnes conditions à ses sujets. Mais le clergé resta uni aux patriotes; les villes, qui jouissaient déjà de priviléges, les secondèrent; les barons *défièrent le roi*, et renoncèrent solennellement à leur serment de féauté. Robert Fitz Walter (fils de Gauthier), qu'ils

(1) Voyez tome X.

élurent pour leur chef, prit le titre de maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église, et occupa Londres.

Le roi, après s'être vainement efforcé de faire renvoyer au pape la décision du différend, se trouva contraint de parlementer. Dans la plaine de Runnymède, en présence des deux
19 juin. armées, le roi Jean signa la *grande Charte*. Il promit par cet acte solennel de ne porter atteinte aux droits de personne, de rétablir le gouvernement et la justice selon les coutumes anglo-saxonnes et normandes : nul ne devait être arrêté, exproprié ou exilé, ni offensé de toute autre manière, sans avoir été jugé par ses pairs; la justice ne sera ni refusée, ni différée, ni vendue; le tribunal ne suivra point le roi, mais siégera à Westminster sous les yeux du peuple, et les juges seront des personnes versées dans la connaissance des lois. Les villes sont confirmées dans leurs privilèges et libres coutumes, et délivrées de différentes corvées; chacun pourra aller et venir à son gré, avec sûreté de sa personne et de ses biens. Les censives et prestations des feudataires, ainsi que les droits de tutelle, sont déterminés avec plus de précision, et l'abus de marier contre leur gré les veuves et les héritières est aboli. Le roi n'exigera de subsides des vassaux que dans le cas où il se trouverait prisonnier, lorsqu'il armera son fils aîné chevalier, ou qu'il sera sur le point de marier sa fille aînée. Du reste, les logements et les fourrages qui lui étaient dus précédemment, lorsqu'il voyageait, sont supprimés. Les contributions et le service militaire ne pourront être imposés que du consentement des grands, c'est-à-dire des archevêques, évêques, abbés, comtes, grands et barons (1). Le clergé aura la liberté des élections, sa juridiction propre, la faculté de sortir du royaume et le droit d'appel au pape.

Peut-être, pour punir les barons qui se montraient si exigeants à son égard, le roi Jean voulut assurer les franchises populaires en stipulant que tous les droits accordés par le roi à ses feudataires seraient également concédés aux leurs par le clergé et par les seigneurs laïques.

Les confédérés et le souverain étaient bien loin de prévoir à quel degré de grandeur ce pacte devait un jour élever la nation. L'ambition des confédérés se bornait à garantir le système féodal, et le roi n'y voyait qu'une restriction de ses droits;

(1) Cet article fut ensuite effacé sous Henri II.

aussi s'écriait-il indigné : *Ils pourraient aussi bien me demander la couronne.* En effet, toutes les stipulations étant au profit des deux classes privilégiées, aucune n'introduisait de réforme dans le gouvernement ni d'amélioration dans le sort des paysans, la classe la plus nombreuse; il y avait peu de chose pour les villes, qui n'obtinrent la représentation nationale qu'en devenant membres de la féodalité; les parlements dont il est parlé sont les revues de l'armée, dans lesquelles on parlait des guerres à faire, de la tranquillité intérieure, des moyens de pressurer davantage le peuple, mais sans offrir la moindre ressemblance avec les deux chambres actuelles, l'une héréditaire, l'autre composée des représentants de la nation.

La grande Charte ne posa même pas de larges bases législatives, et n'apporta point dans la jurisprudence d'améliorations réelles. Cependant, par l'obligation imposée aux juges de connaître les lois, le pouvoir judiciaire se trouvait transféré des hommes de guerre aux hommes d'étude. L'intention d'arriver à des améliorations réelles restait mieux déterminée que lorsqu'on se bornait à invoquer les lois mal connues du roi Édouard, ce qui n'était qu'une manière de demander la répression des abus introduits par la conquête dans la perception des impôts et le système féodal. Quant au peuple, nous avons vu, après la conquête du pays, les vaincus partagés entre les barons, qui prirent le nom de la terre où chacun d'eux s'installait, comme leur général prenait le titre de roi d'Angleterre. Comme lui encore, ils avaient des sergents et des administrateurs pour régir leurs biens et percevoir les taxes : ce monde-là s'appelait la cour. Lorsque le roi arrivait sur les domaines d'un baron, il vivait aux dépens des habitants, qui, à son approche, s'enfuyaient dans les bois. De leur côté, les seigneurs, peu soucieux de ces visites, qui tournaient au détriment de leur propriété, cherchaient à jouir le moins possible de la présence du roi, et à modérer les déprédations de ses agents. Il en résulta des querelles qui profitèrent au peuple; car la grande Charte limita le pouvoir qu'avait le roi de lever du monde pour des constructions et des corvées ou de mettre en réquisition des chariots, des bêtes de trait et des grains.

En outre, le roi, pour se venger sans doute des nobles, les obligea à son tour à ne lever que des taxes régulières, à laisser le peuple voyager ou former des associations dans l'intérêt de son industrie; enfin, il stipula que les barons laïques et les ec-

clésiastiques seraient tenus d'accorder à tous les hommes libres les droits qu'ils auraient eux-mêmes obtenus du roi. Ainsi, ce qui d'abord était privilége féodal devint franchise populaire; de même que l'on ne pouvait saisir le destrier et les armes d'un chevalier, de même il fut défendu d'enlever au pauvre les instruments de sa profession, son gagne-pain (*gagnage*), et les deux races restèrent unies dans la jouissance des mêmes droits, avec les mêmes charges à supporter.

Une monarchie comme celle d'Angleterre, où tous les perfectionnements peuvent être amenés sans révolution, dut modifier profondément le statut national; la grande Charte en est pourtant encore la base fondamentale, celles qui l'ont suivie s'y rattachant comme confirmation ou comme explication. Les caractères qui distinguent la monarchie tempérée du gouvernement absolu y sont indiqués d'une manière tranchée : l'égalité des droits civils pour tous les hommes libres, la sollicitude pour les intérêts du peuple et le respect pour les prérogatives du roi, avec des garanties pour sa dynastie et des mesures contre une nouvelle invasion.

Les barons, afin de se donner des sûretés pour le maintie de la grande Charte, voulurent avant tout qu'il ne restât près du roi aucun conseiller étranger ni aucunes troupes continentales; que Londres fût remise entre leurs mains, et que vingt-cinq barons *conservateurs* fussent chargés de surveiller le roi et ses officiers, pour garantir tous les droits de chacun à l'aide du seul moyen que l'on connût alors, l'appel aux armes. Le peuple se réjouit de voir les étrangers exclus des charges, et, pour se venger, il pilla leurs biens et arrêta sur les routes quiconque avait mine de ne pas être du pays.

Cependant le roi frémissait de la concession qu'il avait été forcé de faire; retiré dans l'île de Wight, il épiait un prétexte pour recommencer la guerre, et se livrait en attendant à la piraterie. Il fit publier sur le continent que tous les aventuriers brabançons ou poitevins qui voudraient prendre du service obtiendraient en Angleterre les terres des barons rebelles; ils accoururent en foule. Le roi fit alors déclarer à Rome que les concessions qu'on lui avait arrachées blessaient le droit du pontife, comme chef suprême de l'île, et les franchises de Jean lui-même, en sa qualité de croisé. Le pape, abusé de la sorte, le releva de son serment et cassa le pacte juré; Jean marcha contre les barons et dévasta le pays.

Arrachés à une sécurité trop confiante, les conservateurs s'adressèrent à Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, neveu de Jean sans Terre comme époux de Blanche de Castille, et lui offrirent la couronne d'Angleterre, à la condition qu'il confirmerait la charte. Malgré l'opposition déclarée du pape et l'op- 1216.
position apparente de son père, Louis passa donc en Angleterre, où Jean fut abandonné et réduit à vivre au jour le jour de ce qu'il pillait. Lorsqu'il eut ramassé, à l'aide de ce brigandage, une somme assez considérable, il songea à prendre à sa solde une nouvelle armée; mais il perdit cet argent au passage d'une rivière, et la rage qu'il en conçut lui causa une maladie dont il mourut à cinquante ans, haï et méprisé de tous (1).

Comme il arrive toujours, les Anglais avaient appelé les Français non par affection pour eux, mais pour se délivrer d'un plus grand mal; ils ne tardèrent pas à voir de mauvais œil ces étrangers au milieu d'eux, et passèrent du côté de Henri, *Henri III.* fils de Jean, qui était innocent des fautes de son père. Les Français furent défaits et obligés de se rembarquer pour laisser le trône à un prince anglo-normand. Durant les cinquante-six ans de son règne, Henri III ne fut pas mauvais prince, mais faible; il préserva le royaume des invasions étrangères, mais non de la guerre civile. Après avoir reçu la couronne à Glocester, il dut accepter pour régent Guillaume, comte de Pembroke, auquel il la devait. La grande Charte, qu'il dut confirmer, reçut par addition plusieurs articles qui, d'un côté, étendaient un peu le pouvoir royal, et, de l'autre, celui des feudataires, auxquels ils rendaient le droit de chasse.

Mais aussitôt que le pape, auquel il prêta l'hommage lige, l'eut déclaré majeur, avec ordre aux nobles et aux barons de lui restituer les châteaux par eux usurpés, qui, dit-on, s'élevaient à onze cent quinze, il cassa la charte des forêts, comme *Charte des forêts. 1227.* lui ayant été arrachée dans sa minorité; de là de graves mécontentements. Sous le nouveau roi, fils d'une femme poitevine et époux d'une Provençale, les emplois se trouvèrent envahis de plus belle par des Poitevins, des Provençaux, des hommes de la Savoie et de l'Italie; des filles pauvres furent données en mariage à d'opulents pupilles, et des personnes qui ne savaient

(1) *Quis dolet aut doluit de regis morte Johannis?*
Sordida fœdatur fœtente Johanne gehenna.
Script. Ror. Anglicarum.

pas même la langue du pays promues aux siéges ecclésiastiques. Le Poitevin Pierre des Roches, évêque de Winchester, était le ministre et le confident du roi; lorsqu'on s'adressait à lui pour réclamer l'exécution des lois et de la charte de Jean, *Je ne suis pas Anglais*, répondait-il, *pour connaître ces chartes et ces lois.*

Les barons et les bourgeois se réunirent donc, et firent promesse sur les saints Évangiles de se protéger réciproquement et de se rendre justice à eux-mêmes. La révolte était sur le point d'éclater, quand Edmond, archevêque de Cantorbéry, obligea
1234. le roi, sous menace d'excommunication, à déposer son indigne ministre, qui fut banni avec tous les siens.

Restait encore cependant une foule de parents de la reine, qui avaient quitté leurs pauvres gentilhommières pour venir chercher fortune en Angleterre. Les papes, d'autre part, rançonnaient le pays sous prétexte de la croisade; puis ils s'attribuèrent les revenus des bénéfices vacants, le vingtième de toutes les rentes ecclésiastiques et les dépouilles des titulaires morts ab intestat, ainsi que la collation des bénéfices. Les nouveaux prétextes ne manquaient pas pour pressurer le royaume; tellement qu'on estima que soixante mille marcs d'argent, c'est-à-dire plus que le revenu du roi, passaient chaque année d'Angleterre en Italie. D'autres sommes d'argent prirent encore cette direction lorsque la croisade fut proclamée contre Manfred et surtout lorsque Henri accepta pour son fils la couronne de Sicile, sous la promesse de payer 135,541 marcs.

Pour subvenir à ses prodigalités, Henri se fit accorder d'abord par un *parlement* un quarantième de tous les biens meubles de ses sujets, puis un trentième, enfin un tiers de ce que possédaient les juifs. Cependant, comme les grains et le bétail qu'il enlevait aux campagnes et les droits d'entrée qu'il imposait aux navires étrangers ne suffisaient pas à ses besoins, il fut obligé de convoquer le conseil des barons et des prélats à
1253. Westminster, où il renouvela la charte, à la condition qu'on lui
2 mai. fournirait des subsides. Cette charte fut lue, les cierges allumés, en présence des évêques et des abbés, qui déclarèrent excommunié quiconque violerait le pacte national, et s'écrièrent après avoir éteint et jeté les cierges : *Ainsi s'éteigne dans l'enfer et laisse son triste renom après lui quiconque encourra pareille excommunication.*

Ainsi soit-il, ajouta le roi. *Je jure d'observer inviolablement*

ces conditions comme homme, comme chrétien, comme chevalier, comme roi couronné et consacré.

Mais ni serments ni anathèmes ne furent capables de le retenir; il fallut donc, dans l'impuissance de tout autre moyen, avoir recours à la force. Simon de Montfort, fils de l'exterminateur des Albigeois et beau-frère du roi, qui le créa comte de Leicester, mais qui l'accablait tour à tour de faveurs et de disgrâces, fut, bien qu'étranger, le chef que les mécontents mirent à leur tête. Leur refus de fournir au roi les sommes nécessaires pour payer la couronne de Sicile l'obligea de convoquer à Oxford l'assemblée que l'on désigna sous le nom de parlement enragé (*the mad parliament*). Les barons, accompagnés de leurs vassaux en armes, contraignirent Henri de souscrire à tout ce qu'ils voulurent; il fut arrêté que douze personnes choisies parmi les officiers du roi, avec un nombre égal de barons, sous la présidence du comte de Leicester, s'occuperaient de réformer l'État. Après avoir confirmé la grande Charte, ils décidèrent que le parlement se réunirait trois fois par an; qu'un grand juge national serait élu; qu'aucun étranger n'aurait ni le commandement d'une forteresse ni la gestion d'une tutelle; qu'il ne serait planté ni forêts ni garennes nouvelles; que les revenus d'aucun comté ou centenière ne seraient donnés à ferme; que chaque comté élirait quatre chevaliers pour recueillir les griefs des habitants et les soumettre au plus prochain parlement.

1258. 11 juin.

Provisions d'Oxford.

Mais les vingt-quatre commissaires étaient moins animés par le désir du bien public que par l'ambition de perpétuer leur pouvoir, d'abaisser le roi et d'établir une oligarchie. Ils y réussirent pendant dix ans; puis la division se mit entre eux, les uns adhérant à Leicester, les autres à Glocester, qui, par rivalité, était devenu royaliste. Le roi recourut au pape, qui cassa les provisions d'Oxford, et le dispensa, ainsi que la nation, de les maintenir. En conséquence, Henri destitua les officiers nommés par les vingt-quatre, et reprit les rênes du gouvernement. 1261.

Ce fut le signal de la guerre; Simon de Montfort ravage les terres et les châteaux du roi et de la reine, chasse tous les étrangers, fait venir du pays de Galles trente mille alliés, soulève la population de Londres et jette dans la Tour le roi et la reine. Enfin, les deux partis s'en remettent à l'arbitrage du roi de France; accord unique dans l'histoire, mais justifié par le caractère du prince choisi pour juge. 1263.

La famille royale d'Angleterre et les révoltés comparurent à Amiens devant saint Louis, qui, après avoir pesé les raisons exposées de part et d'autre, abolit les provisions d'Oxford, et décida qu'au roi seul appartenait de nommer à toutes les charges et de choisir ses conseillers; il prononça, du reste, l'oubli du passé et le rétablissement des droits et coutumes tels qu'ils étaient avant la guerre civile.

Une parole donnée pouvait-elle servir de frein à des factions exaspérées? Les seigneurs prétendirent que les provisions étaient une conséquence directe de la grande Charte, et reprirent les armes. Dans un combat contre les bourgeois de Londres, Henri fut fait prisonnier avec Richard, roi de Germanie, et avec son propre fils Édouard, qui fut retenu comme otage jusqu'à de nouveaux arrangements.

Montfort resta le maître du royaume; non moins habile qu'ambitieux, avec des intentions peut-être populaires, il temporisa pour éloigner une conclusion, et fit nommer une régence dont il fut déclaré le chef. Il convoqua alors un parlement, non plus composé seulement de barons et de prélats, mais encore de deux députés pour chacune des villes et des bourgs; premier exemple de représentation et acheminement vers la chambre des communes (1); puis il avisa au moyen de se soutenir contre Glocester. Cependant la reine Éléonore se procurait avec de l'argent des troupes en France, et le prince
1265. Édouard réussissait à s'évader. Les insurgés, auxquels il livra ba-
4 août. taille à Évesham, furent défaits, et Leicester y périt, outragé par les vainqueurs, mais toujours vénéré par le peuple. La ligue des barons se trouva désorganisée; cependant la pacification de ce royaume fut à peine accomplie au bout de deux ans, et l'on fut redevable de ce résultat moins à la force qu'à la modération, commandée par la nécessité des temps et les conseils du pontife.

1272. Lorsque Henri cessa de vivre, Édouard, qui avait pris la croix, se trouvait en Palestine. A son retour, il séjourna dans l'Italie pour jouir de ses fêtes, dans la France pour figurer dans ses
1274. tournois sanglants, et regagna l'Angleterre, où il fut couronné; il s'occupa dès lors à réparer les déplorables effets de la guerre civile et les faiblesses paternelles. Les *premiers statuts de*

(1) Lingard établit cependant que, déjà en 1213, Jean sans Terre avait convoqué quatre chevaliers par comté à Oxford, pour délibérer sur les intérêts du royaume.

Westminster mirent la justice criminelle dans une bonne voie. Les vassaux directs du roi et le petit nombre de barons d'origine anglaise, restés indépendants, étaient seuls régis par la loi commune; les Normands conservaient leurs coutumes, et le peuple suivait la loi des maîtres, ce qui constituait comme deux nations dans le pays. Édouard, dans l'intention de diminuer la puissance des seigneurs et d'élever le peuple, accrut l'influence de la garantie mutuelle en l'étendant à tout le royaume; il établissait donc une loi commune. Il se réserva la nomination des conservateurs de la paix, qu'il éleva aux fonctions de juges, et leur attribua la connaissance des crimes de félonie et d'autres délits contre la loi générale, de manière qu'ils jugeaient sans distinction d'origine; première extension de l'autorité royale, extension qui fut encore favorisée par l'institution d'un tribunal destiné à parcourir le royaume pour la répression des crimes.

On employa des moyens étranges pour réparer le désordre 1290.
des finances; un parlement autorisa Édouard à prélever le quinzième de tous les biens meubles de la nation, et Nicolas IV lui accorda le dixième des revenus ecclésiastiques pendant six ans. 1290

L'usage s'était introduit de couper le *penny* d'argent, qui était carré, pour en faire des moitiés et des quarts, ce qui fournissait l'occasion de rogner les monnaies et de les altérer. Comme les juifs étaient accusés de ce méfait, Édouard en fit 1279.
pendre deux cent quatre-vingts en un jour dans la seule ville de Londres, et confisqua leurs biens; il en fit ensuite bannir soixante-cinq mille cinq cents, avec ordre de n'emporter qu'une petite partie de leurs biens, de laquelle même ils furent dépouillés par les marins, qui jetaient à la mer ceux dont les plaintes les importunaient. Édouard voulut aussi forcer tous ceux qui tenaient des fiefs de la couronne à justifier, par des documents originaux, leur possession légitime; mais il en résulta tant de trouble et de désordre qu'il fallut surseoir à cette inquisition tyrannique. Il enleva, d'autre part, les trésors qu'il trouva dans les églises et les monastères, richesses qui souvent n'étaient que des dépôts. Admonesté par Boniface VIII, puis interdit à cause de cette spoliation, il proscrivit le clergé en masse et déclara ses biens confisqués; ces mesures effrayèrent les faibles, qui lui accordèrent tout ce qu'il voulut.

Ce fut pourtant de la pénurie du roi et de la nécessité d'y porter remède que sortit cette constitution dont Édouard est

considéré comme le fondateur. Ce prince, qui le cédait à peine à Guillaume le Conquérant en vaillance et en bonheur, voulut régner sans entraves, et se trouva conduit à consolider la liberté anglaise.

Guillaume, comme nous l'avons vu, avait laissé subsister la division du pays en comtés ; les comtes qui les administraient, devenus héréditaires, occupaient le premier rang après le roi, exerçaient la juridiction royale dans les provinces, possédaient de vastes domaines, et réunissaient le double caractère d'officiers royaux et de grands vassaux. Le territoire fut divisé en soixante mille deux cent quinze fiefs de chevalier, dont le roi, pour son domaine particulier, s'appropria quatorze cent soixante-deux, auxquels il ajouta les principales cités. Les autres furent distribués à six cents seigneurs, ses compagnons ; quelques-uns eurent deux cents, quatre cents et jusqu'à neuf cents fiefs ; mais, pour que leur puissance ne devînt pas un danger, Guillaume eut soin d'assigner les fiefs dans divers comtés. Bientôt ils furent subdivisés, soit par des apanages assignés aux fils puînés, soit par des partages entre cohéritiers ou par suite de ventes, comme aussi par leur retour au roi, qui les distribuait entre les courtisans. Il en résulta que l'ordre des chevaliers et des barons inférieurs s'accrut, et devint la classe prédominante ; comme vassaux immédiats de la couronne, ils siégeaient dans les assemblées. La charte statua néanmoins que, lorsque les hauts barons seraient convoqués par un ordre particulier, les petits feudataires recevraient du schérif une invitation générale. Quant à la distinction des grands et des petits, elle était laissée à la discrétion du roi et des ministres. Il arriva plus tard, lorsque le droit de siéger ne fut plus considéré comme inhérent à la terre, que le parlement ne fut ouvert qu'à ceux qui recevaient une invitation personnelle. Les comtes avaient pleine juridiction dans leur comté, et prélevaient un tiers des amendes ; le roi n'en pouvait créer de nouveaux sans ériger en comté une partie du territoire. Le roi, pour diminuer leur influence, les dépouilla de l'autorité, dont il investit les schérifs, élus par lui et plus dépendants. Ces officiers administraient les finances, percevaient les revenus, imposaient les taxes, présidaient les tribunaux inférieurs, et finirent par être considérés comme supérieurs aux comtes ; puis, au lieu du tiers des impôts, on leur assigna un traitement qui fut, pour la plupart, de vingt livres sterling au plus, ce qui rendit la dignité personnelle.

L'autorité royale s'en accrut; mais, d'un autre côté, la chute de la milice féodale permit aux barons d'oublier leur dépendance à son égard, sans compter que la charte avait posé des limites à son agrandissement. Le roi dut alors désirer de voir le parlement ouvert aux petits seigneurs; mais comme leur grand nombre aurait pu devenir une cause de confusion, il décida qu'ils pourraient envoyer des représentants, et s'assura la prépondérance au moyen du choix et de la quantité, qu'il augmentait ou diminuait selon le besoin.

Les habitants des villes étaient plus libres que ceux de la campagne; mais ils se trouvaient parfois soumis à un seigneur pour le pouvoir civil, à un autre pour les taxes, avec des priviléges spéciaux (1). Les richesses des bourgeois augmentant par le commerce et l'industrie, les barons, qui s'entendaient peu à tenir des comptes exacts, exigèrent qu'ils envoyassent au parlement des hommes capables de fournir des renseignements sur l'état du bourg ou de la cité, de même que sur ce qu'ils étaient en état de payer; puis, pour les obliger davantage à se soumettre aux taxes imposées, ils leur faisaient signer les procès-verbaux. De son côté, le roi, dans l'intention de comprimer l'essor des seigneurs, concédait aux villes des priviléges moyennant finance; un de ces priviléges interdit aux barons le droit de mettre des tailles sans le consentement des bourgeois. Les villes tendaient aussi à se soustraire à l'autorité directe que les seigneurs exerçaient sur leur territoire; elles commencèrent par substituer aux taxes individuelles un cens perpétuel de tout le bourg (*firma burgi*), considéré comme une rente, dont le payement assurait aux habitants le droit de cité; comme les bourgeois eux-mêmes pouvaient devenir censitaires, le baron cessa d'être propriétaire direct et immédiat, pour devenir un surintendant. Une fois affranchies de la sorte, leur importance grandit, et Londres put jouer le principal rôle dans toutes les guerres civiles.

Nous avons vu les villes appelées au parlement en 1265; le furent-elles dans la suite? Rien ne l'indique. A cette époque, Édouard Ier, toujours dans la pénurie à cause de ses nombreuses guerres, le réunit souvent pour obtenir des subsides; mais s'il pouvait en tirer des domaines royaux, il n'en était pas de même des barons. De leur côté, les francs tenanciers et les villes refusèrent de payer, comme n'ayant point entrée au par-

(1) HALLAM, VIII.

lement où les taxes étaient décrétées. Édouard ordonna donc
1295. aux schérifs de faire élire pour la première session deux chevaliers par comté, pour qu'ils y représentassent les francs tenanciers ou propriétaires allodiaux ; même mesure devait être prise à l'égard de chaque ville et bourg, qui alors étaient au nombre de cent vingt. Ces députés devaient avoir le mandat d'accorder au roi ses demandes, attendu *qu'il est juste que ce qui regarde tout le monde soit approuvé de tous, et que des efforts communs repoussent des dommages qui menacent tous les citoyens.*

Édouard ne reconnaissait donc pas aux communes le droit de défendre la liberté ou d'apporter des limites à son pouvoir ; leur mission, pour lui, se bornait à se rendre au parlement pour y siéger à l'écart et méprisées, à consentir aux nouvelles subventions qu'il réclamait, et puis à se retirer. Il lui fut accordé, en effet, plus qu'il n'avait levé par des mesures arbitraires ; c'était une charge pour les bourgeois et les députés, qui étaient obligés de quitter leurs affaires et de s'imposer des dépenses, pour venir déclarer à leurs seigneurs combien ils pouvaient payer sans avoir à mourir de faim. Mais les droits ont la propriété de se réduire en faits. Les besoins augmentant, les seigneurs durent plus souvent réunir les sujets, et ceux-ci s'habituèrent à leur adresser la parole, à veiller à leurs intérêts, à exposer leurs raisons et leurs griefs. Lorsque les légistes, au nom du roi, eurent examiné les droits des seigneurs, le peuple les chargea d'examiner ceux du roi ; plus tard, grâce aux conséquences qu'il tira de la grande Charte, il devint nation en vertu des droits communs, eut sa part de la puissance législative, et obtint même que le vote des plébéiens fût nécessaire pour changer les lois, avec le pouvoir de dénoncer au roi les conseillers prévaricateurs. Ainsi fut constituée la chambre des communes.

1294. Incessamment poussé par le besoin d'argent, Édouard, pour éviter de réunir le parlement, obligea le clergé de lui abandonner une demi-année de ses revenus. Une nouvelle pénurie le mit dans la nécessité de convoquer le clergé inférieur, pour lui
1296. demander des subsides. Sur son refus, à l'appui duquel fut citée une bulle récente de Boniface VIII, interdisant au clergé toute contribution imposée par des laïques, il le punit par la mise hors la loi de tous les ecclésiastiques, et défendit aux juges de recevoir aucunes plaintes de leur part. C'était ou-

vrir la porte à mille abus, et chacun, à l'envi, se mit à voler, à injurier le clergé, jusqu'à ce qu'il se fût soumis à payer un cinquième de ses biens mobiliers.

Nouvelle pénurie; pour remplir ses coffres, Édouard éleva le droit de sortie sur les laines jusqu'au tiers de leur valeur, et fit enlever dans la campagne les grains dont il avait besoin. La patience est épuisée; les seigneurs profitent de l'absence du roi, alors en Flandre, s'unissent avec la ville de Londres, et contraignent le prince de Galles de confirmer la grande Charte avec certaines additions, dont la principale portait que le roi ne pourrait point lever de taxes sans le consentement unanime des prélats, comtes, barons, chevaliers et autres personnes libres.

Confirmation des chartes. 1300.

Édouard se trouva forcé de sanctionner dans la nouvelle charte le triomphe le plus signalé du peuple anglais sur ses rois. Ces chartes furent envoyées à tous les schérifs et magistrats, pour que lecture en fût donnée publiquement, et qu'on en gardât copie dans les églises; elles durent être proclamées deux fois l'an; leur violation fut frappée d'anathème, et tous jugements contraires étaient déclarés nuls de plein droit.

Si la grande Charte avait garanti la sécurité des personnes, le statut d'Édouard ajouta celle des propriétés, en empêchant le roi d'imposer des charges ou des tailles nouvelles sans le consentement de la nation. Ce fut ainsi que de la féodalité et des coutumes barbares sortit cette constitution qui, malgré ses nombreux défauts, est encore enviée comme l'une des meilleures. L'autorité royale avait toujours été plus forte en Angleterre qu'en France; aucune armée étrangère ne l'avait envahie depuis Guillaume le Conquérant, car ni la descente de Louis VIII ni quelques excursions des Écossais dans le Northumberland n'ont la moindre importance. Le roi avait eu toujours sous sa domination la totalité du pays, même dans la plus grande fureur des guerres civiles, et aucun baron ne pouvait aller de pair avec lui pour l'importance de son fief.

La France, au contraire, fut souvent envahie par l'étranger et surtout par les Anglais; ses rois se trouvèrent parfois réduits à une telle extrémité qu'il ne leur resta que le prestige de leur nom; souvent ils se virent contraints à rechercher, même au prix de condescendances funestes, la protection et l'appui de vassaux aussi puissants qu'eux.

Tandis donc que les rois de France devaient ou transiger avec les grands ou caresser les petits pour suivre avec hésitation et

souvent au hasard une politique incertaine, le monarque anglais pouvait soutenir avec plus de confiance les vassaux inférieurs contre les hauts barons; il n'était pas non plus obligé, pour obtenir l'appui de ces derniers, de leur faire des concessions préjudiciables; il était en mesure de tenir la balance entre les uns et les autres. En Angleterre, le parlement se réunissait plus régulièrement, et les communes, qui de bonne heure y furent admises, prêtèrent bientôt leur concours au roi; en France, il ne pouvait pas devenir un solide appui du trône, parce qu'il n'était convoqué que dans les cas de guerre, ou par crainte des grands feudataires, ou pour apaiser quelque grave tumulte. La liberté individuelle n'était pas garantie en France; on conserva, au contraire, en Angleterre les *hundred* ou associations de cent hommes, garants l'un envers l'autre de la tranquillité de chacun; institution antérieure aux fiefs qui, après leur introduction, entretint dans le pays l'esprit de liberté et un ordre qui mettait obstacle à l'arrogante licence des vassaux, en tempérant plus qu'ailleurs la féodalité (1).

La législation anglaise, en effet, se distingue précisément de toutes les autres en ce qu'elle a maintenu les associations particulières et la garantie mutuelle, qui sont la source de l'esprit public et de cette liberté personnelle qui a fait la grandeur du pays. Si tout citoyen est responsable des œuvres des autres, il a droit de connaître les obligations de ceux dont il est caution, d'où il suit que le magistrat ne peut rien lui cacher; mais cela serait sans valeur s'il ne pouvait discuter la validité de tout ce qui a été fait sous sa garantie, et dès lors chacun peut débattre les comptes, élire les magistrats, et ainsi de suite. De cette manière, l'individu s'identifie avec la nation, le bon ordre est maintenu sans sbires, et l'opinion publique s'affermit, puisque chaque pas que l'on fait rappelle des droits personnels.

La garantie mutuelle continua sous les fiefs et le gouvernement royal; comme ces associations furent appelées au parlement plus tôt que les véritables communes, elles devinrent les protectrices de la liberté. Aussi ne voit-on pas en Angleterre la commune composée de citoyens, mais bien la représentation de quiconque a le droit de voter. Sur le continent, les membres d'une commune sont ennemis de ceux d'une autre, parce

(1) Voyez MAYER, *Orig. des instit. judiciaires*, I, 17.

qu'il n'y a pas de citoyen, le pays étant composé de communes ; en Angleterre, au contraire, tous les bourgs sont formés de citoyens, et celui qui vote au parlement, agissant pour toute la nation, se préoccupe des intérêts généraux.

Il en résulte que le schérif est la première autorité administrative et judiciaire, comme le *graf* des barbares ; il convoque les assemblées du comté, préside à tous les actes d'administration, et surtout à l'élection des députés ; il fait exécuter les sentences civiles ou criminelles et les levées en masse, bien que la couronne ait fini par s'attribuer la nomination de ce magistrat.

De là dérive aussi le droit d'exiger caution pour la bonne conduite de quiconque est prévenu d'un délit ; car les peines étant pécuniaires, il n'était pas besoin d'emprisonner celui qui fournissait sûreté de payement ; la commune, qui était responsable pour tous ses membres, pouvait se prémunir en exigeant une garantie de celui qui lui inspirait des craintes.

Voilà sans doute de belles conséquences d'une institution de barbares. Ces mêmes associations mutuelles ont donné naissance au grand jury, qui, composé de douze pairs du prévenu, décide s'il y a lieu de procéder contre lui. Quelques auteurs, n'en trouvant aucune trace dans les institutions anglo-saxonnes, inclinent à le croire imité des assises de Jérusalem, et introduit par Henri III dans le but de modifier les *grandes assises* que Henri II avait instituées (1). Le jury anglais offre sûreté, mieux qu'en aucun autre pays, contre toute injustice ; il protége la liberté individuelle et donne au citoyen la certitude qu'il ne sera condamné que d'après la conviction de ses pairs, choisis au hasard et à l'exclusion de quiconque pourrait avoir un intérêt opposé.

C'était là un grand lien entre les citoyens, dans ce pays où chacun concourt à exercer le pouvoir judiciaire, comme il a part au pouvoir législatif par ses députés et au pouvoir exécutif par les magistrats qu'il élit lui-même. Le gouvernement lui-même, qui comprit l'utilité de cette institution, l'étendit et la dégagea d'entraves ; ainsi, sous Charles II, le droit de censure sur les jurés fut enlevé aux juges, et, en 1792, sur la proposition de Fox, le jury fut appelé à statuer sur les délits de la presse.

(1) MAYER, liv. III, c. 3.

Obligés de prendre la grande Charte pour base, les Anglais durent employer la logique la plus subtile pour en tirer les dernières conséquences; leur législation procède non d'après les principes, mais d'après les exemples antérieurs, non à l'aide de théories, mais de faits, et se renferme dans la lettre stricte. De là une répétition ennuyeuse des mêmes termes pour exprimer les gradations diverses d'une même chose dans une langue très-riche; puis des usages différents sont autorisés dans chaque province, dans chaque commune, soit par des chartes partielles, soit par usucapion; ce qui fait que la mémoire est le talent principal du jurisconsulte anglais. Toutes les relations avec le gouvernement se ressentent de son origine positive et pratique, et se réduisent toujours à une limitation constitutionnelle, à un équilibre compatible avec le sentiment de l'utilité générale et de ce qui est nécessaire au plus grand avantage du pays.

Dès ce moment, une loi commune embrasse vainqueurs et vaincus, c'est-à-dire nobles et plébéiens; car aucun gentilhomme, même de la plus ancienne famille, ne peut se soustraire au jury ordinaire, aux taxes ni à une peine infamante; seuls, les pairs jouissent de priviléges comme législateurs ordinaires. La noblesse inférieure et les gentilshommes ne sont distingués par aucun droit civil des simples individus de condition libre, et ceux-ci peuvent se marier avec les nobles, acquérir des fiefs militaires, ou prétendre à quelque charge que ce soit. Ce progrès notable put s'accomplir, parce que la féodalité était moins effrénée qu'ailleurs, et que la paix du roi mettait obstacle aux guerres privées, si elle ne les supprimait pas.

L'aristocratie anglaise est, comme toutes les autres, sujette à abuser et à tomber dans l'excès par égoïsme; en effet, elle resserre chaque jour dans ses mains la possession du sol, de telle sorte que les propriétaires se réduisent à un très-petit nombre. Le peuple se contente de l'industrie, et laisse aux lords leurs immenses domaines, parce qu'il a pour indemnité le commerce du monde entier.

Nous devions nous arrêter à cette constitution remarquable, que nous verrons se compléter successivement au milieu de nouvelles tempêtes.

On a surnommé Édouard le Justinien de l'Angleterre, ce qui prouve que l'adulation s'attache aux princes jusque dans

le tombeau. L'histoire nous le montre comme un tyran rusé, habile à pressurer ses sujets, dont il ne confirme les droits que sous l'empire d'une nécessité absolue. Il est vrai qu'il apporta quelques amélioration dans l'ordre judiciaire ; en effet, il détermina mieux les attributions de l'échiquier, du banc du roi et des tribunaux ordinaires, et limita la juridiction des cours ecclésiastiques au parjure, aux affaires de mariage et de testament, aux legs pieux et aux dîmes. Il obligea les juges ambulants à tenir trois sessions par an ; en outre, il institua les juges de paix et les prévôts qui parcouraient les comtés pour faire justice sommaire des voleurs et des rebelles. Le pays étant infesté par les brigands, on ordonna d'arracher les haies et taillis, et d'abattre les rangées d'arbres à deux cents pieds de distance des routes.

Tandis que l'autorité royale déclinait par ses concessions involontaires, les Cambriens, réfugiés dans le pays de Galles, conservaient au fond du cœur la haine de l'étranger, haine alimentée par les chants de leurs bardes et qui se manifestait en excursions et en escarmouches dès que l'occasion se présentait ; toujours vaincus par les troupes régulières et toujours indomptés, ils juraient fidélité quand ils étaient battus, mais ne se croyaient pas obligés de tenir une promesse extorquée. Pendant les derniers troubles, les princes de Galles avaient secoué toute dépendance. Lewelyn refusa l'hommage, Édouard l'attaqua et 1277.
le réduisit à accepter de dures conditions, qui ne furent pas observées ; il revint à la charge, et l'on vit bientôt la tête de Lewelyn exposée sur une pique au sommet de la Tour de Londres.

Merlin avait prédit qu'un prince de Galles s'assiérait sur le trône d'Angleterre le jour où les pièces de monnaie carrées seraient devenues rondes. Après l'acte que venait d'accomplir Édouard, le soulèvement reprit une nouvelle ardeur, et David Bruce conduisit au combat les clans du pays. La lutte se prolongea sanglante et acharnée ; mais enfin David fut livré à l'en- 1283.
nemi, et destiné à expier le crime de tous ces défenseurs de leur indépendance. Traîné au supplice comme félon et sacrilége pour avoir pris une place forte le dimanche des Rameaux, on lui arracha les entrailles, qui furent brûlées sous ses yeux et tandis qu'il vivait encore ; il fut ensuite pendu comme meurtrier de chevaliers, et son corps, coupé en quartiers, fut exposé dans les quatre principales villes du royaume.

Après l'extinction de la race des Lewelyn, le pays fut soumis et réduit à subir les formes de l'administration anglaise. Édouard promit aux vaincus de leur donner un prince né dans leur pays, et qui n'avait jamais prononcé un mot de français ni d'anglais; cette nouvelle les remplit de joie : *Je vous donne*, leur dit-il, *mon fils Édouard, qui vient de naître à Caernarvon.* De là commença l'usage de donner le titre de prince de Galles au fils aîné des rois d'Angleterre.

Les bardes avaient toujours été chez les Gallois, nation passionnée pour les chants guerriers, d'ardents soutiens de l'indépendance. Il n'est pas vrai peut-être, comme le disent quelques-uns, qu'Édouard ait ordonné de les exterminer tous; mais il commença du moins le système de persécutions dont cette race d'hommes, après lui, fut toujours l'objet de la part des rois d'Angleterre.

Restait l'Écosse, tantôt vassale, tantôt indépendante des monarques anglais; mais si les hommes de la plaine (*lowlands*), c'est-à-dire les habitants du centre, obéissaient, les habitants (*higlands*) du nord vivaient indépendants, organisés en clans qui portaient le nom d'un ancien chef dont ils prétendaient tirer leur origine et dont les principaux étaient les Douglas, les Donald, les Grégor et les Campelle. Les *borders*, qui résidaient au midi, sur les confins de l'Angleterre, vivaient du butin qu'ils faisaient sur les deux pays. Les Hébrides obéissaient au comte de Ross, lord des îles.

Quand la race des anciens rois d'Écosse se fut éteinte avec
1286. Alexandre III, après avoir régné de 838 à 1286, treize prétendants se trouvèrent en présence; afin d'éviter la guerre civile, ils s'en remirent à la décision du roi Édouard, qui, non comme arbitre, mais à titre de suzerain, se prononça en faveur de Baliol. Pour lui faire sentir le poids du vasselage, il le cita
1292. jusqu'à six fois dans une année à son parlement, pour répondre sur les appels qu'on y avait portés. Baliol, offensé, prit les armes et s'entendit avec le roi de France Philippe IV; mais, vaincu par Édouard, il se constitua prisonnier; lorsqu'il eut
[illegible] recouvré sa liberté, il alla mourir en France (1314).

Rien alors n'empêcha Édouard de soumettre l'Écosse; il fit détruire les monuments, les chartes des archives, les anciens sceaux, et transporter à Londres la pierre sur laquelle s'asseyaient les rois lors de leur couronnement. Ces actes et la dure administration de ses agents provoquèrent une si grande

exaspération dans le peuple qu'un grand nombre d'habitants s'enfuirent dans les bois. Guillaume Wallace, géant de corps et d'âme, qui résistait indomptable aux travaux, aux fatigues, aux revers, se mit à la tête des révoltés, et, favorisé par la connaissance des lieux, commença la terrible guerre de bandes. Lorsque le nombre de ses partisans se fut accru, il affronta et défit quarante mille Anglais. Les Écossais trouvèrent parmi les morts le trésorier Cressingham, leur oppresseur; après l'avoir écorché, ils firent de sa peau des sangles et des selles. Bientôt on ne trouva plus en Écosse un seul Anglais, et les révoltés, pour enlever des dépouilles, firent des incursions dans la partie septentrionale de l'Angleterre.

S'ils fussent restés unis, ils auraient encore triomphé des cent mille soldats qu'Édouard mena contre eux; mais les lords dédaignèrent d'obéir à un simple gentilhomme. Wallace, qui, dévoué toute entier au pur amour de la patrie, n'avait accepté la régence que comme le poste le plus périlleux, la déposa donc, et ne garda que le commandement des premiers compagnons de ses exploits. Ainsi fut perdue l'opportunité d'une défense offerte par la nature même des lieux. La frontière de l'Écosse était dépeuplée à tel point qu'on pouvait y voyager plusieurs heures sans rencontrer une maison ou même un arbre; les habitants vivaient de ce qu'ils trouvaient dans le voisinage; quand le butin de la dernière expédition était consommé, la femme offrait à son mari une paire d'éperons sur un plat, et il partait joyeux en quête d'une nouvelle proie; ils s'en allaient avec peu de chevaux, sans bagages, chacun emportant derrière lui un sac de grain et une marmite pour le faire cuire; ils se jetaient sur l'Angleterre, pillaient, disparaissaient, et pour les atteindre il fallait courir au loin.

Après avoir cheminé plusieurs jours au milieu de la pluie et du brouillard, sans rencontrer d'autres êtres vivants que des cerfs et des daims, Édouard fut obligé de promettre une grosse récompense à qui lui indiquerait de quel côté se trouvait l'ennemi. Il atteignit les Écossais à Falkirk, et, grâce à leurs divisions, il leur fit éprouver une défaite sanglante, qui replaça 1298.
l'Écosse méridionale sous le joug de l'Angleterre. Lord Cumin, qui, avec le lord gardien (*Steward*), dirigeait les affaires du pays, implora l'aide de la France, mais sans résultat; il eut recours au pape Boniface, qui écrivit à Édouard pour lui représenter que depuis un temps très-ancien ce royaume apparte-

nait au saint-siége; mais Édouard retourna les arguments du pontife en alléguant que les droits de suzeraineté des rois d'Angleterre sur l'Écosse remontaient jusqu'aux temps du Troyen Brut, contemporain d'Élie et de Samuel.

1300 Abandonnés à leurs propres forces, les Écossais, guidés par Wallace, tinrent tête à leurs ennemis, et surent vaincre encore; mais à la fin ils durent courber la tête. Alors Édouard abolit l'ancien costume national, et modifia dans son intérêt le
1305. statut du roi David. Wallace, qui seul avait refusé de subir la clémence du vainqueur, fut livré et envoyé à Londres, où il fut justicié comme rebelle, bien qu'il n'eût jamais prêté serment de fidélité au roi. Il a survécu dans la mémoire et les chants des Écossais.

Robert Bruce relève la bannière de son pays, égorge lord Cummin, qui avait révélé au roi les projets dont il l'avait rendu confident, chasse du royaume les juges nommés par Édouard, extermine les troupes anglaises, et se fait couronner. Mais les
1306. Cummin se levèrent contre lui; de son côté, Édouard ceignit l'épée à deux cent soixante-dix chevaliers, qui jurèrent sur deux cygnes d'obtenir vengeance, et lui-même déclara sous serment que, s'il mourait dans l'expédition, il ne voulait pas être inhumé en terre sainte jusqu'à ce que son fils eût fait expier aux révoltés le sang répandu. Bruce fut vaincu et réduit à souffrir la faim dans des lieux déserts, d'où il s'élançait de temps à autre pour soutenir l'espérance des siens. Édouard s'apprêtait à étouffer l'indépendance écossaise quand il mou-
1307. 7 juillet. rut à Carlisle, après avoir ordonné de continuer la guerre et de faire porter son cercueil en tête de l'armée.

1327. Édouard II, son fils, à la tête de cent mille soldats, est défait à Bannockburn par trente mille patriotes: cette victoire consolide Robert Bruce sur le trône. Édouard III efface la honte de son père avec une armée de soixante mille Anglais et Brabançons; mais les Écossais, tous à cheval, sans bagages, sans pain ni vin, et ne se nourrissant que des animaux qu'ils trouvent, fatiguaient l'ennemi par de longues marches. Édouard, battu,
1328. conclut la paix avec Bruce, renonce à toutes ses prétentions sur l'Écosse, restitue la pierre de Scone, et fiance une de ses sœurs à David, l'héritier présomptif.

1332. Robert mourut bientôt; il eut pour successeur David II, âgé de six ans. Beaucoup d'Anglais, mécontents de ne pas recouvrer les terres qu'on leur avait confisquées dans la dernière

guerre, proclamèrent Édouard, fils du roi Jean I[illegible]ul, qui soumit presque toute l'Écosse, et se fit couronner à Scone. Après sa défaite, David fit hommage du royaume au roi d'Angleterre, qui, charmé de cette occasion, le rétablit dans ses droits. Les Écossais, indignés de le voir céder à son protecteur une grande partie de leur territoire, le chassèrent. La 1342.
France attisait le feu de leurs discordes. David tombe au pouvoir des Anglais; mais Bailleul, qui rougit de n'être que l'ins- 1347.
trument des Anglais, abdique en sa faveur. Le roi d'Angleterre, retenu sur le continent par la guerre, rend la liberté à David moyennant cent mille livres sterling, et conclut une trêve de 1357.
dix ans. Après la mort de David, le trône passa à son neveu 1370.
Robert II, Stuart.

CHAPITRE XXIII.

LITTÉRATURE.

Chez les Grecs, les familles des Comnène et des Ducas accordèrent leur faveur aux lettres. Constantin Ducas déclara qu'il préférerait la couronne de l'éloquence à celle de l'empire; Eudoxie, sa femme, vante la protection que les savants obtenaient à la cour de Constantinople. Michel eut pour instituteur Psellus, courtisan délié, qui, fier du titre de premier philosophe du siècle, s'arrogeait celui de restaurateur de la littérature orientale. Il transmit sa présomption à son élève, pédant couronné, qui, pour des inepties d'école, négligeait les affaires publiques et aspirait au renom de rhéteur, de grammairien et de poëte au moment où les musulmans arrachaient les plus beaux fleurons de sa couronne. Grecs

Nous avons déjà parlé des historiens byzantins. Nicéphore Grégoras prodigue à l'empereur Andronic des louanges d'une lâcheté incroyable : « Votre voix a des accents si suaves que, de « même qu'elle flatte ceux qui l'entendent, elle suit longtemps « après ceux qui l'ont ouïe, attachée aux oreilles et à la mé« moire comme la saveur du miel à la langue. Les prés, les pâ« turages, les forêts résonnent à la saison printanière des « gazouillements des citoyens alliés; mais toutes les saisons

« jouissent des charmes de votre éloquence, et toute la terre « en est le théâtre. » Puis Orphée, Nestor, Socrate, Platon, Périclès offrent à l'envi des sujets de comparaison, et sont tous vaincus par la douce voix de l'empereur : « Le chant des Sirè« nes fut très-célèbre dans un temps ; mais il ne pouvait être « entendu sans danger ; pour vous, quand vous prononcez une « harangue, loin de nous boucher les oreilles avec de la cire, « nous gémissons de ce que la nature ne nous a pas faits tout « oreilles. Ne dépassez-vous pas Démosthène pour l'ordre et la « vigueur, Platon pour l'étendue et la puissance du génie? A « qui n'inspirez-vous pas une admiration plus durable que celle « dont les auditeurs de Socrate étaient saisis au siècle de l'atti« cisme? De même que les campagnes sont couvertes d'une « belle variété de fleurs, de même vos discours sont ornés des « attraits de la persuasion et des grâces de l'esprit. »

Qui n'aurait chassé ignominieusement ce vil flatteur? Et pourtant il avoue que ces louanges le mirent sur la route des honneurs.

Zonaras écrit d'un style inégal ; il s'en prend à ce qu'il a dû copier différents auteurs et tâcher de se conformer à leur manière dans ses additions. Nicétas procède avec éloquence et clarté ; sa narration est coulante malgré quelque peu d'emphase ; il se montre tout zèle pour les lettres. Aigri cependant par la décadence de l'empire, il se laisse aller à d'amères invectives contre les croisés, non-seulement parce qu'ils manquent de tout sentiment du beau (τοῦ καλοῦ ἀνεραστοὶ βάρβαροι), mais en raison même de leur caractère moral. Anne Comnène s'occupe moins, dans son *Alexiade*, de l'éloge de son père que du sien propre ; et l'ambition qui la fit prétendre au trône lui inspira cette composition purement littéraire, destinée à la faire briller dans la personne de son père.

Cyr-Théodore Prodrome, qui devint ensuite frère Hilarion, vivait au commencement du douzième siècle ; outre la guerre des souris et des belettes qu'il chanta (*Galeomyomachia*), il a laissé en neuf livres d'iambes les *Amours de Rhodas et de Doriclée*, roman dépourvu d'art et dont les cacratères sont mal tracés. Sans parler de ses autres poésies très-nombreuses et de différents écrits sophistiques, il en a composé quelques-uns du genre satirique ; tel est le *Charme de la vie poétique et politique*, parodie des *Philosophes en vente*, de Lucien, et surtout le *Timarion*, ou *de ses souffrances*, dans lequel le héros ra-

conte à l'un de ses amis ce qu'il feint avoir vu dans l'enfer, en dispensant l'éloge et la critique. Si le trait lui manque souvent, il sait éviter les expressions ampoulées que l'on prenait alors pour de l'élégance.

Les *Amours de Drosillus et Chariclée*, de Nicétas Eugénianus, en vers politiques (1), sont un roman bien inférieur à celui de Prodrome.

Michel Olobole était recteur des recteurs de Sainte-Sophie à Constantinople ; mais Michel Paléologue lui ayant fait couper le nez pour avoir montré de la pitié envers l'infortuné Lascaris, il s'enferma dans un couvent. Lorsqu'il s'agit de réunir les deux églises, il intervint au concile de Constantinople, et, formalisé de ce que l'empereur ne lui eût pas assigné un poste honorifique, il devint contraire à la réunion. Par les ordres de l'empereur, Olobole et d'autres furent arrêtés, attachés par le cou, couverts de sales tripes de mouton et promenés dans les rues de la ville. Cet outrage n'empêcha point le poëte de composer beaucoup de vers à la louange du tyran.

Vers la fin de ce siècle, Jean Tzetzès eut la présomption de vouloir compléter Homère au moyen de trois poëmes iliaques, embrassant en mille six cent soixante-cinq vers les événements antéhomériques, homériques et posthomériques ; il composa aussi en donze mille sept cent cinquante-neuf vers politiques et en style pédestre une série incohérente de faits réels et fabuleux, où il révèle des particularités inconnues ailleurs. Quoiqu'il accuse sans cesse les autres d'ignorance, on soupçonne beaucoup qu'il ne connut lui-même les ouvrages dont il parle que sur la foi des commentateurs. Dans les *Allégories homériques*, il s'ingénie à donner un sens moral ou physique aux fables des poëtes, et tombe souvent dans l'absurde.

Eustache, homme respectable pour son jugement et sa vertu, intercéda éloquemment en faveur de Thessalonique lors de la prise de cette ville par les Siciliens. Dans la *Corne d'abondance* (Κέρας ἀμαλθείας), il commenta Homère et Denys le Périégète ; avec une modestie rare parmi les siens, il dit avoir réuni tant de documents et coordonné ce qui lui a paru le plus utile dans les différents interprètes non pour les doctes, mais pour la jeunesse. C'est pourtant un travail très-complet,

(1) C'est-à-dire en vers de quinze syllabes, où l'on n'observait pas la quantité, pourvu qu'ils eussent la césure après la huitième, et l'accent sur l'avant-dernière. Voyez BÉRINGTON, *Hist. de la litt. grecque*.

bien conçu dans son ensemble, riche de détails et alliant la morale à la philologie. Une si grande patience ne pouvait être inspirée que par l'enthousiasme pour les anciens, enthousiasme qui n'était pas attiédi par la piété chrétienne de l'archevêque commentateur.

Suidas. C'est par supposition que nous plaçons à cette époque Suidas, auteur des plus célèbres glossaires grecs. Non content de donner, dans cette compilation des anciens grammairiens, scoliastes et lexicographes, l'explication philosophique des mots, il indique les auteurs et les ouvrages, auxquels il ajoute beaucoup d'extraits précieux malgré l'absence de toute critique.

Planude. Le moine Maxime Planude de Constantinople, envoyé à Venise par l'empereur Andronic l'Ancien, recueillit les fables d'Ésope et l'*Anthologie*. Il se distingua de ses compatriotes par les recherches qu'il fit en dehors de la littérature grecque. Il introduisit le premier les chiffres arabes dans sa patrie, et traduisit en grec le *Songe de Scipion*, les *Métamorphoses* d'Ovide, la *Guerre des Gaules* de César, la *Consolation* de Boëce et autres ouvrages.

On voit combien étaient devenues rares et misérables les productions de ceux même qui possédaient tous les chefs-d'œuvre des anciens et parlaient encore la langue la plus perfectionnée et la plus harmonieuse.

Arméniens. Ici se présente une seconde période de la littérature arménienne, dont nous avons vu la première au cinquième siècle, illustrée principalement par Moïse de Khoren. Séparés de l'Église catholique depuis le concile de Chalcédoine, les Arméniens cessèrent de marcher dans la voie de la civilisation, s'égarèrent dans de frivoles débats, et n'eurent plus la faculté de s'instruire aux écoles du dehors. Il convient cependant de rappeler et la réforme du calendrier faite dans le synode de Tovin en 552, et quelques écrivains classiques, tels que Yeznac, Abraham Mamigonais, historien du concile d'Éphèse, l'hymnographe Gomidas, l'astronome Ananias Chiragusis et le patriarche Jean Oznien.

Sous les Pagratides, les Arméniens purent s'adonner aux lettres avec plus de tranquillité, et s'appliquer surtout à des traductions du grec, du syriaque et de l'arabe. Dans le dixième siècle s'illustra Chosroès le Grand, qui écrivit d'une manière classique sur le bréviaire et sur la liturgie, ainsi que son fils

Grégoire de Nareg, auteur d'un commentaire sur le Cantique des cantiques et d'élégies en prose poétique.

Dans ce pays, et même plus qu'ailleurs, la science était sacrée ; elle ne vivait que dans les monastères, qui tenaient lieu des universités européennes. Ceux de Sanahin, d'Halbat, de Sévan et de Krad possédaient des bibliothèques précieuses ; mais celui de Lazare, près de Tarou, dans la grande Arménie, l'emportait sur tous les autres.

Au onzième siècle, Grégoire Machistruos résuma en deux mille vers l'Ancien et le Nouveau Testament avec une telle habileté que le poëte arabe Mamoutz, qui avait soutenu qu'il n'était pas possible de faire de meilleurs vers que ceux du Koran, se convertit au christianisme après les avoir lus. L'histoire d'Aristak de Lastivert retrace les événements de l'Arménie depuis l'an 989 jusqu'à l'an 1071 et surtout la dévastation d'Ani par Alp Arslan dans un style pur et souvent pathétique.

L'élégance s'accrut au treizième siècle, et les monastères de Garmir-Vank, d'Ischevra, de Kédig et de Cantzaxar ajoutèrent la culture du latin à celle du grec et du syriaque. Les Arméniens placent au niveau des poëtes de l'antiquité Narsès le Gracieux, auteur du poëme de *Jésus le Fils*, d'une élégie sur la prise d'Édesse, d'une histoire de son pays et de plusieurs écrits ascétiques qui lui méritèrent la dignité de patriarche. Matthieu d'Édesse écrivit une bonne histoire critique de l'an 952 à l'an 1132, poursuivie jusqu'à l'an 1136 par Grégoire Éretz, d'où l'on peut tirer beaucoup de lumières sur les croisades. La chronique universelle de Samuel Éretz, qui commence à l'origine du monde jusqu'à l'an 1179, fut ensuite continuée jusqu'à l'an 1337. Le médecin Méchitar écrivit les *Consolations dans la fièvre*. Méchitar Coss marcha sur les traces d'Ésope et de Phèdre, et composa de plus un corps de droit canonique.

Dans le siècle suivant, le nombre de ceux qui cultivent les lettres s'accroît ; mais celui des grands écrivains diminue. Nous nous bornerons à nommer Vartan le Grand, auteur d'une *Histoire universelle* s'arrêtant à l'an 1267, et appuyée sur de bons documents ; il publia en outre des commentaires sur la Bible, le *Livre du Renard*, recueil de fables, et de beaux hymnes qui se chantent encore (1).

(1) Des éditions faites à Paris, à Venise et à Milan, etc., ont fait connaître dans ces dernières années les auteurs ci-dessus nommés.

Ici commence la décadence. Ceux qui cultivent les lettres se divisent en *frères unis* et en *datéviens*, opposés en tout, sauf en fait de mauvais goût, d'incorrection de style et d'idolâtrie pour les auteurs anciens les plus médiocres. Un jargon scolastique remplaça la limpidité classique, et alla toujours empirant jusqu'à ce que les colléges arméniens établis en Europe (1) fissent briller quelques nouveaux rayons. Un jour nouveau apparut ensuite lorsque, au commencement du siècle passé, le
1676. P. Méchitar de Sébaste fonda à Venise l'estimable congréga-
1717. tion de Saint-Lazare, qui donna le premier dictionnaire arménien et l'entière collection des écrivains arméniens depuis le quatrième siècle jusqu'au quinzième, époque à laquelle cessèrent les œuvres originales et où la pureté du langage se trouva altérée par le mélange des peuples au milieu desquels la nation fut disséminée. Les plus importants parmi ces auteurs sont les historiens, qui, outre qu'ils font connaître leur pays, peu riche à la vérité d'événements grandioses, fournissent beaucoup de lumières sur l'histoire des autres peuples de l'Asie et sur celle des religions.

Europe. A l'exception de quelques couvents, la langue grecque était négligée dans le reste de l'Europe; mais, pendant les croisades, on se mit à l'étudier pour apprendre à le parler. Bien que les Occidentaux méprisassent la pédanterie des Byzantins, quelques auteurs furent apportés alors comme on apportait des reliques. Sous Philippe-Auguste, des écoles furent ouvertes pour de jeunes Grecs, entrés dans l'Église latine, afin d'en faire des apôtres qu'on pût opposer au schisme. Sur l'invitation d'Eugène III, et pour venir en aide à l'âme de son fils, Burgondion, juge de Pise, traduisit en latin quelques homélies de saint Jean Chrysostome, les œuvres de Jean Damascène et la *Nature de l'homme* de Grégoire de Nysse.

On étudia ensuite l'arabe, langue de laquelle passaient ordinairement en latin les ouvrages des Grecs, déjà traduits en arménien; on ne les avait ainsi que de troisième main, incorrects dès lors, et n'offant aucune certitude. Vers l'an 1128,

(1) Celui de la Propagande à Rome, établi par Urbain VIII; d'Érivan en 1629; de Lemberg en Gallicie; une imprimerie à Venise en 1565; à Rome en 1584; à Milan en 1624; à Paris en 1633: à Ispahan et à Livourne en 1640; à Amsterdam en 1660; à Marseille en 1675; à Leipzig en 1680; à Padoue en 1690.

Iacopo, clerc vénitien, traduisit, le premier, Aristote d'après le texte grec; mais ou son travail ne fut pas publié, ou il se perdit, car il n'en est fait aucune mention jusqu'au moment où Frédéric II en fit faire une version nouvelle.

Nous ne sommes pas de l'opinion de ceux qui veulent que l'Europe soit redevable aux Arabes de sa renaissance. Nous avons déjà dit comment chez eux les sciences étaient non pas négligées, mais fourvoyées, ce qui est pire peut-être. Leur poésie différait trop de la nôtre; ne respirant que gloire et vengeance, consacrée à célébrer des familles et des faits partiels, toute spéciale dès lors aux lieux et aux temps, elle était peu susceptible de se transplanter. C'est de la Perse et de l'Inde que furent tirés indubitablement les contes arabes, l'un des premiers livres venus en Europe avec les fables de Bidpaï. La mythologie persane n'était pas encore éteinte dans le nord de l'Europe; aussi, grâce à la communauté d'origine, elles se rencontrèrent comme deux sœurs séparées, et se firent bon accueil.

Ceux qui font dériver toutes les littératures et toutes les langues d'une seule littérature et d'une seule langue se trompent; car nous avons déjà vu les romans de chevalerie revêtir chez les peuples divers des formes distinctes. La grande école, c'était l'Église, qui était partout; elle donnait le latin aux clercs, l'ordre de chevalerie aux soldats, l'Évangile au peuple et les langues vulgaires aux laïques.

Latin.

Personne, à coup sûr, n'attend de la muse latine de bien gracieuses modulations; cependant elle fut aidée par le poli nouveau que cet idiome avait acquis dans les cloîtres; aussi trouve-t-on alors des écrivains plus châtiés et plus précis que certains auteurs de la décadence de l'empire. Les lettres de Guillaume le Conquérant et mieux encore celles de Grégoire VII sont écrites dans un langage énergique. La chronique de Lambert d'Haschaffenbourg pèche plutôt par la recherche que par la rusticité. Les drames de la religieuse Hroswhita (1) sentent le Térence, et les écrits sortis des chancelleries de Mayence et de Bamberg, au temps des démêlés survenus entre l'Empire et le sacerdoce, sont vigoureux, précis, quelquefois même éloquents. Les sermons de saint Bernard ne sont pas dépourvus de beautés non plus que la correspondance d'Abélard et d'Héloïse.

(1) Voyez tome IX.

Nous avons, dans cette langue, des poëmes et des passions du Breton Marbod, et un traité des pierres précieuses. Hildebert, archevêque de Tours, retraça la vie de sainte Marie l'Égyptienne, l'ordre de la messe, le martyre de sainte Agnès; il composa aussi des élégies sur Rome, sur son fils et la création du monde, qui ne sont pas sans quelque mérite. Jean Égidius, Grec de naissance et d'éducation, écrivit sur l'art de guérir, et consacra quinze cent vingt-cinq vers à célébrer les louanges et les vertus des compositions médicales (1).

L'Anglais Pierre de Riga, versificateur très-fécond, traduisit en vers l'Ancien et le Nouveau Testament, dont il fit une récapitulation en distiques d'où se trouve exclue successivement une des lettres de l'alphabet depuis l'*a* jusqu'au *z*, mauvais ouvrage auquel travailla aussi Égidius, clerc de Paris, qui le termina.

1212. Au temps de Richard Ier, Nigel, moine de Cantorbéry, écrivit le *Brunel* ou *Miroir des fous*, et Éberhard de Béthune une poétique prolixe dans laquelle il joint aux règles des exemples de toutes sortes de mètres et de combinaisons de rimes. L'Anglo-Normand Galfrid Vinesauf (*de Vino Salvo*) en composa une autre en deux mille cent quatorze vers dont les premiers, adressés à Innocent III, attestent l'excès de son mauvais goût (2).

(1) Voyez ap. LEISER.

(2) *Papa stupor mundi, si dixero papa* NOCENTI,
Acephalum nomen tribuam tibi : si caput addam,
Hostis erit metri : nomen tibi vult similari.
Nec nomen metro, nec vult tua maxima virtus
Claudi mensura, nihil est quo metiar illam,
Transit mensuras hominum. Sed divide nomen,
Divide sic nomen : IN *præfer, et adde* NOCENTI,
Efficiturque comes metri : sic et tua virtus
Pluribus æquatur divisa, sed integra nulli.
Egregius sanguis te confert Bartholomæo;
Mite cor Andreæ; pretiosa juventa Johanni;
Firma fides Petro; perfecta scientia Paulo.
Ita simul nulli. Superest de dotibus una,
Quam nulli fas est attingere, gratia linguæ.
Augustine tace, Leo papa quiesce, Johannes
Desine, Gregori subsiste. Quid eloquar omnes?
Esto, quod in verbis aut hic, aut ille sit ore
Aureus, et totus resplendeat : os tamen ejus
Impar est, orisque tuis præjudicat aurum.
Trans hominem totus es : ubi corporis ista juventus

Henri de Settimello, réduit à la misère par l'évêque de Florence qui lui enviait un opulent bénéfice, chanta son infortune dans une élégie intitulée *De diversitate fortunæ et philosophiæ consolatione*. Quoiqu'elle se compose de quatre pauvres livres, elle acquit promptement une telle réputation que, du vivant de l'auteur, on la lisait dans les écoles.

Pierre Comestor, ou le Mangeur, fit aussi des vers, mais avec peu de succès (1), et un poëte encore plus malencontreux composa son épitaphe (2).

On peut citer parmi les meilleurs poëtes Alain Scot ou Siculus, qui dirigea plusieurs années l'école de Paris et fut surnommé le *Docteur universel;* plus tard il entra dans l'ordre 1294.
de Cîteaux, où il se soumit aux plus humbles offices. Comme le poëte Claudien, dans ses invectives contre Ruffin, avait mis en scène les vices pour corrompre ce dernier, tandis que lui faisait appel aux vertus pour rendre l'homme heureux, il intitula l'*Anticlaudien* un de ses ouvrages, plus riche de connaissances et d'esprit qu'on ne pourrait l'attendre de cette époque.

Laurent, diacre de l'église de Pise, chanta avec assez de talent l'expédition de ses concitoyens contre les îles Baléares en 1114; il laissa loin derrière lui d'autres narrateurs des hauts faits de leur temps, chroniqueurs grossiers qui voulurent à la difficulté de leur tâche ajouter celle du vers.

Tam grandis senii, vel cordis tanta senectus
Insita tam juveni? Quam mira rebellio rerum!
Ecce senex juvenis. Fidei sub tempore primæ
Cum Dominus Petro præferret amore Johannem,
Papatum Petro voluit præferre Johanni.
In te papa modo nova res hic accidit annis:
Papa senex Petrus, et papa juventa Johannis.

(1) Il dit, en voulant faire l'éloge de la Vierge Marie:
Si fieri posset quod arenæ pulvis et undæ,
Undarum guttæ, ros, gemmæ, lilia, flammæ,
Æthera, cœlicolæ, nix, grando, sexus uterque,
Ventorum pennæ, volucrum, pecudum genus omne,
Silvarum rami, frondes, avium quoque plumæ,
Ros, gramen, stellæ, pisces, angues et aristæ,
Et lapides, montes, convalles, feræ, dracones,
Singula lingua forent, minime depromere possent.

(2) *Petrus eram, quem petra tegit, dictusque Comestor:*
Nunc comedor; vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum:
Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod hic est.

La culture du latin nuisit à la poésie et à la philosophie : à la première, parce qu'elle l'isolait de la vie actuelle en l'enveloppant dans un idiome étranger et mort; à la seconde, parce qu'avec les formes elle retenait des pensées vieillies et préférait les réminiscences aux expansions spontanées; en outre, par ses traductions altérées des légendes des peuples envahisseurs, elle laissa perdre les sources originales, comme il advint avec Jornandès et Paul Warnefride. Il est vrai que le latin, comme langue savante, prédomina dans l'Europe jusqu'à l'époque où les idiomes nouveaux l'emportèrent; la persistance de cette langue fut un bonheur pour les hommes de savoir, qui purent dans tous les pays conserver les traditions du bon goût et des beaux-arts.

Les nouveaux idiomes se développaient déjà pour exprimer des idées et des sentiments nouveaux. Nous en avons examiné ailleurs la formation, et nous avons vu le provençal faire éclore une brillante poésie (1); dans le même temps, ou peu après, les autres langues nées du latin ou originaires du Nord acquéraient aussi une littérature et pour la plupart tentaient dans la poésie leurs premiers essais.

Poésie italienne.

Les Latins peut-être, de même qu'ils avaient une langue parlée différente de la langue écrite, cultivaient, avec la poésie métrique, c'est-à-dire mesurée par temps, une poésie rhythmique basée sur le nombre des syllabes. Tels étaient peut-être les vers fescennins, qui faisaient les délices du peuple, auxquels il faut ajouter les pasquinades (2) et quelques strophes de l'empereur Adrien, qui ne se prêtent point aux mesures connues (3). Lorsque se furent émoussés le goût et la délicatesse qui résultaient de l'habitude d'entendre le latin et de le parler, on ne rechercha que le son des mots, comme nous l'avons vu dans les vers de certains auteurs (4) et dans les hymnes de l'É-

(1) Voyez livre XI, chap. 11 et 28.

(2) *Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem*, etc.
SUET., *in J. Cæs.*

(3) *Ego nolo Florus esse*, etc.
Et l'épigramme que tout le monde sait :
Animula, vagula, blandula, etc.

(4) Voyez vol. VI, chap. 22.
Dans FABRETTI, on lit cette épitaphe :
Nome fuit nomen; hæsit nascenti Cosuccia,
Utraque hoc titulo nomina significo.
Vixi parum, dulcisque fui dum vixi parenti :

glise, faciles pour le chant, mais rebelles à la prosodie; on en varia la mesure, et toujours en raison des syllabes, mais non de leur quantité.

La rime, qui donna du relief à leur rude et traînante bassesse, était connue des classiques grecs et latins, qui prenaient soin de l'éviter (1). Cependant les consonnances sont parfois accumulées chez eux de telle manière qu'il n'est pas possible de les attribuer à une inadvertance (2). A la décadence du latin, la rime devient plus générale; on ne cherchait d'abord qu'à produire une cadence semblable dans la dernière syllabe ou dans les deux dernières des mots *sdruccioli* (3), puis on voulut que toutes les lettres à la suite de l'accent tonique fussent pareilles. Ces vers furent, dit-on, appelés *léonins*, de Léon, bénédictin de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, qui florissait vers 1190; mais ils étaient en usage bien avant lui (4). La rime

Hoc titulo tegor, debita persolui.
Quique legis titulum, sentis quam vixerim parum;
Hoc peto nunc dicas : Sit tibi terra levis.

(1) Ἔσπετε νῦν, μοῦσαι, ὀλύμπια δώματ' ἔχουσαι.

Ceci est d'Homère; mais l'on peut en trouver beaucoup chez les Grecs, et surtout dans l'*Œdipe à Colone* et dans les *Trachiniennes* de Sophocle.

Trajicit. I, verbis virtutem illude superbis.
Cornua velatarum obvertimus antennarum.
(VIRGILE.)

Quot cœlum stellas, tot habet tua Roma puellas.
(OVIDE.)

Non non humani sunt partus talia dona :
Ista deûm mentes non peperere bona.
(PROPERCE.)

Non satis est pulchra esse poemata : dulcia sunto,
Et quocumque volent animum auditoris agunto.
(HORACE.)

(2) Ainsi que dans les quatre vers de Virgile :
Sic vos non vobis fertis aratra, boves, etc.

Et dans ceux-ci d'Ennius, rapportés par Cicéron, *Tuscul* :
Hæc omnia vidi inflammari,
Priamo vitam evitari,
Jovis aram sanguine turpari.

(3) SAINT-COLOMBAN :
Differentibus vitam mors incerta surripit;
Omnes supertos vagos mœror mortis corripit.

(4) MURATORI trouva dans un antiphonaire du septième ou huitième siècle ces vers, dans lesquels la rime est intercalée :
Vere regalis aula,
Varis gemmis ornata,

passa dans toutes les langues romanes, comme elle se trouva déjà chez les Arabes et les peuples septentrionaux, dont l'exemple la propagea peut-être parmi nous, mais ne l'enseigna pas.

On peut déjà rencontrer dans les classiques latins la forme des vers italiens, si l'on veut ne pas tenir compte de la quantité; il y a des vers de cinq, six, sept, huit syllabes, dont s'accrurent les combinaisons et dont l'allure se dégagea quand ils furent consacrés au chant ecclésiastique (1). Le vers héroïque italien vient des hendécasyllabes des anciens (2), ou du

Gregisque Christi caula,
Patre summo servata.

Pierre Damien en employait régulièrement ou irrégulièrement dans la moitié du onzième siècle :

Ave, David filia,
Sancta mundo nata,
Virgo prudens, sobria,
Joseph desponsata,
Ad salutem omnium
In exemplum data,
Supernorum civium
Consers jam probata.

Et ailleurs :

O miseratrix,
O dominatrix,
Præcipe dictu
Ne devastemur,
Ne lapidemur
Grandinis ictu.

(1) Fra Jacopone composa des vers rimés de six syllabes, dont les deux dernières brèves :

Cur mundus militat
Sub vana gloria,
Cujus prosperitas
Est transitoria?
Jam cito labitur
Ejus præsentia,
Quam vasa figuli
Quæ sunt fragilia, etc.

(2) *Dulce et decorum est pro patria mori.*
(Horace.)
Jam satis terræ nivis atque diræ.
(Horace.)
Ibis Liburnis inter alta navium.
(Catulle.)
Phaselus ille quem videtis, hospites.
(Catulle.)

vers saphique, ou bien encore de l'iambe hipponacien; il fut en usage dans les temps de basse latinité (1); c'était dans ce rhythme que les soldats s'exhortaient, l'an 900, à garder les remparts de Vérone (2). Le vers décasyllabique, inconnu aux Latins et aux Provençaux, est attribué à messire Onesto de Bologne (3).

Il n'est donc pas nécessaire de rapporter aux Provençaux l'origine des formes de la poésie italienne, bien qu'on leur doive les *canzoni* à vers inégaux et à rimes croisées, terminées par un envoi, et de plus celles de Pétrarque avec la forme fastidieuse des *sestine* anciennes et des ballades, où se reproduit, à chaque intervalle donné, soit le même vers, soit la même expression. Leur sonnet différait de celui qu'adopta l'Italie, et dont le plus ancien est attribué à Pierre des Vignes (4). Il fut ensuite déterminé régulièrement par Guitton d'Arezzo, que l'on dit avoir employé le premier les *ottonari*. On attribue à Boccace l'invention de l'*octave* (5), dont la *sestina* moderne

(1) WALFRID STRABON, dans le neuvième siècle :
O rerum Sator omnium tremende,
Dum pœnas crucis innocens luisti,
In quo nil nisi reperis ruinam, etc.

(2) *Fortis juventus, virtus audax bellica,*
Vestra per muros audiantur carmina,
Et sit in armis alterna vigilia,
Ne fraus hostilis hæc invadat mœnia :
Resultet echo comes, eja, vigila
Per muros ; eja, dicat echo vigila.
MURAT. DISS., 80. *Ant. M. ævi.*

(3) *La partenza che fo dolorosa*
E penosa — più ch' altra m' ancide :
Per mia fide — a voi dà bel diporto.
Le départ que je fais, douloureux et pénible, m'afflige plus que tout autre; mais pour vous, je crois qu'il vous met à votre aise.

(4) Il se trouve dans Allacci (*poeti antichi*), comme aussi deux autres de Ceno Nuccoli de Pérouse, avec trois tercets.

(5) Nous trouvons avant lui l'octave dans Thibaut, comte de Champagne, ap. PASQUIER, *Recherches de la France*; Paris, 1617.
Au rinouviau de la doulsour d'esté,
Que reclaircit li doiz à la fontaine,
Et que son vert bois, et verger, et pré,
Et li rosiers en may florit et graine;
Lors chanterai que trop m'ava grevé,
Ire et esmais, qui m' est au cuer prochaine :
Et fins amis à tort acoisannez,
Et moult souvent de leger effréez.
On en trouve aussi parmi les Arabes.

n'est qu'une mutilation. Les premiers poëtes italiens se complurent grandement aux tercets ou *terzine*, après les avoir vus employés par messire Brunetto Latini dans son *Patafio*.

La Sicile entendit les premiers accents de la muse italienne dans la bouche de Pierre des Vignes, de Frédéric II, d'Enzo et de Manfred, ses fils, qui « souvent sortaient de nuit par les rues de Barletta, chantant des rimes amoureuses; avec eux allaient deux musiciens siciliens qui étaient grands *romançateurs*. » Ciullo d'Alcamo et Mazzeo de Ricco semblent les avoir précédés, ainsi que Iacobo de Lentino, qui est plus châtié qu'eux. A la même époque, la poésie était cultivée en Toscane; sans parler des deux Bonagiunta, de Chiaro Davanzati, de Salvino Doni et de Guido Orlandi, cités seulement parce qu'ils furent les premiers, nous mentionnerons Dante de Majano, qui devint amoureux, sur sa renommée, de la Sicilienne Nina, et entretint avec elle une correspondance en vers. Guitton d'Arezzo exprima sous des formes grossières de hautes pensées tant dans ses vers que dans les quarante lettres qu'on a de lui sur différents sujets.

Guido Guinicelli, que Dante appelle *noble, très-grand, son père et l'un des meilleurs qui jamais aient chanté rimes d'amour douces et gracieuses*, est, au dire de Politien, « le pre- « mier par qui la belle forme de l'idiome italien fut doucement « colorée, quand le rude Guitton l'avait à peine crayonnée. » Il fut détrôné par Guido Cavalcanti, qui, en célébrant la belle
1294. Mandetta de Toulouse, mêla la philosophie à l'amour. Messire Brunetto Latini nous a laissé son *Tesoretto*, recueil de préceptes moraux en vers de sept syllabes, rimés deux par deux, et son *Patafio*, salmigondis des plus obscurs. « Il fut dictateur (se- « crétaire) de la commune de Florence, mais homme mondain. « Il commença *le premier à dégrossir les Florentins, à leur « enseigner à parler bien et habilement*, à savoir juger et ré- « gir la république selon la politique (1). » Persécuté par le roi Manfred, il se réfugia en France près du roi saint Louis; il y écrivit le *Trésor*, que l'on a voulu faire passer pour une encyclopédie de cette époque, tandis que c'est tout simplement un ramassis de choses diverses, empruntées à la Bible, à Pline, à Solin. *Je l'ai composé*, dit-il, *en françois, pour chose que nous sommes en France, et pour chose que la par-*

(1) J. VILLANI.

leure en est plus délitable et plus commune à toutes gens. Il traduisit aussi dans cette langue la *Morale* d'Aristote.

Jacopon de Lodi, homme de lettres et docteur, s'occupa de gagner de l'argent et de le dépenser en plaisirs, jusqu'au moment où la chute d'un plafond tua sa jeune épouse, avec laquelle il assistait à une fête; en lui découvrant le sein, il aperçut qu'elle portait un cilice sous ses riches habits. Touché à cet aspect, il se fit tertiaire de l'ordre de Saint-François et, pour s'attirer le mépris, il feignit d'être fou. Il se vit alors en butte aux huées des enfants, aux persécutions de ses frères en religion et de Boniface VIII; jeté dans un cachot, il y composa des vers satiriques et des chants pieux d'une poésie grossière et incorrecte, mais souvent énergique et parfois pleine de spontanéité dans la pensée comme dans l'expression. On ne voulut le recevoir dans le premier ordre des franciscains que lorsqu'il eut écrit sur le mépris du monde; mais il refusa constamment de se faire prêtre. 1306.

Cino de Pistoie est vanté pour son élégance et sa douceur; 1337
nous avouerons qu'il nous paraît obscur et d'une affectation platonique fort alambiquée. Dante dit pourtant que les *canzoni* de Cino et les siennes avaient contribué à donner de la force et de la puissance au dialecte italique; que, de rude qu'il était dans les mots, embarrassé dans les constructions, vicieux dans la prononciation, mêlé de termes rustiques, elles l'avaient rendu élégant, dégagé, épuré et poli (1).

Nous avons déjà payé à saint François et à frère Pacifique le tribut d'éloges qui leur était dû; nous ne parlerons pas des autres auteurs, dont les chétives compositions étaient loin d'annoncer le degré de grandeur où Dante devait élever la poésie italienne.

Dans le nord de l'Italie, la manière d'écrire était plus inculte. Les deux Milanais Pierre de Besgapé, auteur de l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, frère Buonvicino de Riva, qui enseigna les belles manières (2), et Guido de Somacampa-

(1) *De Vulg. eloquio*, lib. I, c. 17.

(2) *Fra Bonvexin de Riva, che sta in borgo Legnano,*
D' la cortesie de descho ne disette primano;
D' le cortesie cinquanta che s' dè osservare a descho
Fra Bonvexin de Riva ne parla mo de frescho.

« Le frère Bonvoisin de Riva, qui demeure dans le bourg de Legnano, nous a parlé le premier des courtoisies de la table; des cinquante courtoisies que

gna, recteur de Vérone, qui le premier traita des différents genres de compositions poétiques dans la Péninsule, ne peuvent qu'attester combien le dialecte toscan était supérieur aux autres à cette époque.

Français. Le président Fauchet, savant du seizième siècle, a écrit les vies de plus de cent poëtes français antérieurs à l'an 1300; dans le nombre se trouve celle de Chrestiens de Troyes, qui composa plusieurs romans de chevalerie, de dix à douze mille vers chacun. Les bibliothèques abondent de poëmes manuscrits des trouvères; comme nous en avons parlé ailleurs, nous rappellerons seulement ici le poëme original connu sous le nom de *Roman de la Rose*, épopée didactique et allégorique sur l'art d'aimer. Guillaume de Lorris fit les premiers quatre mille
1260. cinq cent cinquante-cinq vers. Quarante-cinq ans après, Jean de Meung, le boiteux (*Clopinel*), le termina par l'addition de vingt mille. La longueur en serait insupportable, l'ouvrage offrît-il de grandes beautés; mais il est à la fois insipide dans la forme, fastidieux d'invention et répréhensible dans son but, puisque c'est une satire grossière qui dévoile brutalement les faiblesses du beau sexe, et prêche la communauté des femmes et la sensualité la plus matérielle. On y voit dame Fainéantise, Male-Bouche, Dangier, Félonie, Bassesse, Haine, Avarice, Bel-Accueil jouer chacun leur rôle dans un songe pour exciter un amant à chercher la Rose, douce récompense de l'amour, ou pour l'empêcher de la trouver. Au milieu de tout ce fatras, nulles pensées élevées, mais un mélange de réminiscences des temps passés et modernes, d'histoire et d'alchimie, d'Ovide et de saint Thomas, de sentiment quintessencié et d'amour tout matériel. Ce poëme n'en eut pas moins un immense succès lorsqu'il parut; peut-être le dut-il à des allusions ironiques qui devaient alors frapper plus vivement; peut-être à l'esprit français, qui toujours dirige la littérature vers un but pratique, et veut que le récit soit clair et naïf, que les expressions rendent l'idée avec précision. Au milieu de nombreuses divagations pédantesques, on aimait ses continuels sarcasmes dirigés contre les

l'on doit observer à table, le frère Bonvoisin de Riva nous a parlé tout récemment. »

Ce sont deux vers de sept syllabes, réunis, et formant le vers que les Italiens appellent *martelliano*.

moines; on aimait encore à voir l'esprit se faire l'allié des princes dans leur réaction contre Rome.

Cette œuvre cynique indigna les honnêtes gens, et le chancelier Gerson tonnait du haut de la chaire contre ceux qui s'en faisaient une excuse pour proférer des paroles ou des discours messéants : *Gens de bon sens*, disait-il, *arrachez ce livre des mains de vos fils et de vos filles; si j'en possédais l'exemplaire unique, valût-il mille livres d'argent, je le jetterais au feu.* Pour en combattre les effets, il composa lui-même un autre roman sur le même plan, mais dans une pensée toute contraire. Le 18 mai 1402, au matin, Gerson, au moment de s'éveiller, est enlevé à la cour de la sainte chrétienté. Dame Justice, siégeant sur le trône d'Équité, soutenue par Vérité et par Miséricorde, avait autour d'elle Charité, Force, Humilité, Tempérance et le cortége de toutes les autres vertus. Au conseil présidait Esprit-Subtil uni à Raison, ayant pour secrétaires Prudence et Science, tandis que Foi chrétienne et Sagesse divine formaient le conseil secret, dont les assesseurs étaient Mémoire, Prévoyance, Bon-Sens et autres personnages de même genre; l'Éloquence théologique faisait l'office d'avocat. Conscience, remplissant les fonctions de rapporteur, se leva pour exposer la plainte de Chasteté, qui jamais n'avait voulu consentir non pas à dire, mais à penser même quelque chose de contraire à l'honnêteté (1). Ce goût de froide et absurde allégorie dominait alors.

Outre le basque en Navarre, le *limousin*, c'est-à-dire le provençal en Catalogne, et le castillan joint au portugais, l'arabe était parlé et écrit habituellement dans la péninsule ibérique; les imaginations espagnoles s'appuyèrent plus volontiers sur l'histoire, qui, chez eux, abondait en poésie. Le monument le plus ancien du véritable idiome espagnol est le poëme du *Cid*, ou plutôt les fragments qui en restent; car ils ne sont relatifs qu'à la vieillesse du héros. L'auteur en est inconnu, mais il est antérieur au Dante d'au moins cent cinquante ans. Ce poëme, composé peut-être d'après des traditions arabes, dont il conserve la couleur et même les formes, est en vers alexandrins irréguliers de dix à seize syllabes, qui

Espagnols.

(1) J. Gersonii, *doctoris et cancellarii parisiensis, tractatus contra romancium de Rosa, qui ad illicitam venerem et libidinosum amorem utriusque status homines quodam libello excitabat.*

parfois reproduisent longuement la même rime, selon l'usage des Arabes. La rime est elle-même si incertaine que par moments l'oreille ne saisit pas l'assonnance. Naïf et vigoureux, bien que dénué d'art et de prétention, ce poëme peint les hommes au naturel et selon la grandeur des temps, sans craindre qu'ils paraissent étranges et moins admirables ; on n'y trouve aucun de ces sarcasmes et de ces traits spirituels qui, dans les romances, révèlent une époque postérieure ; tout, en un mot, y est original, la langue comme les mœurs. Il y a des poëmes dont l'influence est très-grande sur les destinées d'un pays, et le *Cid* n'en eut pas moins sur la société que la *Divine Comédie* sur la littérature.

La langue, qui dans ce poëme tient beaucoup du latin, sauf quelques expressions dérivées de l'arabe, reçut une impulsion
1198-1268. rapide du chanoine Gonzalès de Bercéo ; il laissa de nouveaux poëmes comprenant plus de treize mille vers déjà réguliers, de douze ou de quatorze syllabes, moins grossiers, mais aussi moins naïfs que ceux du Cid, et dont quatre seulement se suivent sur la même rime. Gonzalès traita des sujets sacrés, remplis de miracles, pauvres d'imagination, mais qui suffisent pour montrer que, dans une époque plus cultivée, il aurait pu devenir poëte.

1260. Juan-Lorenzo Segura d'Astorga, soit qu'il imite ou traduise l'*Alexandre* de Philippe Gauthier, transporte son héros à l'époque où il écrit, et le fait armer chevalier le jour de Saint-Anter, combattre les Juifs et les Maures, et désirer d'étendre sa domination aussi loin que Charlemagne. Le poëte ajoute à son livre deux lettres morales, qui sont, après le *Fuero juzgo*, les plus anciens monuments en prose.

On a aussi d'Alphonse X une série manuscrite de cantiques en l'honneur de Marie dans le langage galicien, des plaintes sur la rébellion de son fils, et le *Livre du Trésor*, où il révèle le secret de la pierre philosophale. Dans son traité sur les sphères armillaires, les onze premières strophes, où il raconte comment il fut initié à la science des astres, sont dans un jargon inintelligible, et trente-cinq octaves sont écrites en chiffres dont nous n'avons pas la clef. Ce roi traduisit la Bible en roman, c'est-à-dire en castillan, avec une paraphrase de l'Histoire sainte ; il recueillit les chroniques d'Espagne ainsi que l'histoire de la conquête de la terre sainte, et introduisit l'usage de la langue espagnole dans les tribunaux.

Sous Alphonse XI, Jean Ruiz, archiprêtre de Hita, composa un dialogue dans lequel don Amour, doña Carême (1), don Carnaval et don Jeûne discourent en vers alexandrins qui riment quatre par quatre. La rigide Carême triomphe du corpulent Carnaval, que l'indigestion a énervé; mais celui-ci, son vin une fois cuvé, se refait, et à Pâques prend sa revanche contre son adversaire décharnée. Plus libre parleur qu'on ne pourrait l'attendre dans un pays comme l'Espagne et (chose rare) tout à la fois moral et satirique, il flagelle hardiment la toute-puissance de l'or dans les choses profanes et sacrées, les vices des grands et la vénalité de la cour de Rome.

Une composition particulière aux Espagnols, c'est la *Gloza*, que l'on pourrait comparer aux variations de la musique sur un air donné. Ils prennent un vers dont ils étendent la paraphrase en plusieurs stances, de manière que la même pensée se reproduise dans chacune, et font même revenir les expressions du vers fondamental, pour terminer chaque stance par sa reproduction partielle ou totale (2).

Mais la vraie poésie espagnole consiste dans les romances; effusion héroïque et spontanée du courage national et de l'esprit chevaleresque exaltés par une croisade de huit siècles, on y trouve, comme aujourd'hui, un peuple dur, au cœur généreux, à l'orgueil indomptable, toujours prêt à verser son propre sang ou le sang d'autrui. On appelait d'abord romances toutes les compositions en langue vulgaire, pour les distinguer des compositions en latin; puis ce nom fut restreint aux ballades héroïques et romanesques (3). Aucun art dans cette Iliade populaire; le narrateur entre en matière de plain-pied; il dialogue, il peint sans exagération, sans recherche affectée, sans l'emphase qui semble innée dans cette littérature depuis le temps de Sénèque. Le romancero prend indifféremment les noms dans l'histoire ou dans le roman; il raconte l'assassinat

(1) Nous conservons le genre féminin espagnol.

(2) T. A. Sanchez, *Colleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*; 1779.

(3) L'Espagne fut la première à former un recueil de chansons populaires. Le Romancero du Cid fut imprimé en 1510 par Fernand de Castillo, puis par Pedro Florez en 1614. Dans le siècle suivant, Juan d'Escobar le mit en ordre, de manière à former une histoire suivie. Vincent Gonzales de Roguero, en le réimprimant en 1818, en retrancha vingt-quatre romances, comme fausses. Voyez Velasquez, *Historia de la poesia espanola*; Fr. Denis, *Chroniq. chevaleresques d'Espagne et de Portugal*; Paris, 1840.

comme une chose naturelle, sans excuse ni voile, de même que les erreurs de l'amour. Il prend le héros dans une situation isolée, sans s'occuper des antécédents, et commence soudain pour finir de même : c'est un tableau sans encadrement.

La même négligence apparaît dans les formes; car, le plus souvent, les romances sont composées en vers de huit syllabes, rhythme plein de vivacité, mais monotone, qu'ils appellent *redondilla* (1); les strophes sont tantôt de quatre, tantôt de six vers, parfois de douze et même de seize, avec une ritournelle fréquente; souvent on se contente de la simple assonnance, et pour l'obtenir on ajoute des mots et des chevilles, on rompt le vers et la strophe, sans plus de souci que n'en prend un rossignol lorsqu'il se met à moduler ses douces mélodies. Les romances étaient chantées par le peuple, ce qui fait que les auteurs sont inconnus; probablement elles nous sont parvenues très-altérées dans leur forme primitive, et de plus interpolées avec des traditions moresques. Cependant les personnes qui connaissent à fond la langue et les coutumes du pays peuvent déterminer avec certitude l'époque de chaque composition. Les plus anciennes appartiennent au treizième siècle et les plus récentes au seizième. Et lorsqu'on ne se laisse pas arrêter par l'ennui qui résulte d'un langage suranné, de phrases tombées en désuétude, de changements fréquents, de beaucoup de trivialités, on est largement récompensé par des beautés véritables; car on y trouve une peinture fidèle des hommes et l'expression ingénue du cœur. Cette vaste épopée d'un peuple qui a besoin de choses s'adressant directement à son imagination arrive en résultat, bien qu'elle dure huit siècles,

(1) Les deux mètres les plus usités chez les anciens Espagnols sont la *redondilla* et l'*arte-mayor*. La première est en vers de huit syllabes, comme dans cette romance :

Fonte frida, fonte frida,
Fonte frida y con amor
Do todas las avezicas
Van tomar consolacion

Les vers d'*arte-mayor* sont formés de deux vers de six syllabes, comme ceux que Manzoni a introduits récemment dans la poésie italienne :

La fuerza del fuogo que alumbra, que ciega
Mi cuerpo, mi alma, mi muerte, mi vida,
Do entra, do hieve, do toca, do urga
Mata y no muere, se llama encendida.

ALONZO DE CARTHAGÈNE.

à une unité plus prodigieuse que celle des épopées qui sont le fruit de l'étude et de l'art. A côté de l'histoire réelle de l'Espagne, elle en crée une autre poétique, où les faits sont souvent de pure invention, plus souvent dénaturés, mais toujours empreints de la couleur vraie du temps et de la nation. Ainsi les traditions populaires ont eu la consécration poétique qui les éternise.

Les premières romances traitent de l'invasion des Maures et du roi Rodrigue, dont les aventures romanesques sont peut-être dérivées de cette source. D'autres chantent le roi Charles et sa défaite à Roncevaux; mais aucun sujet ne leur a fourni plus abondante matière que le Cid (1). Après lui, le héros qu'elles célèbrent le plus fréquemment est Bernard de Carpio, qui souvent s'allie aux Maures, soit pour soustraire son père, le comte de Saldaña, à la colère d'Alphonse le Chaste, soit pour le venger. D'autres romances célèbrent les sept fils de Lara, d'autres les expéditions qui contribuèrent à relever la nation. Quoique le plus souvent fidèle aux rois, la muse sait pourtant exprimer le mécontentement des grands, maudire les cruautés de don Pèdre et applaudir aux vengeances de Henri de Transtamare. Elle chanta enfin la chute des Maures, et sembla faire appel à la compassion pour les vaincus, compassion qui, du reste, mettait en relief la gloire du peuple dont la nationalité avait fini par triompher. Des hommes éminents en composèrent ensuite à l'imitation des premières; après quoi on voulut en recueillir un cycle entier, celles par exemple qui sont relatives au Cid; mais, pour les ramener à une forme suivie et les enchaîner étroitement, il fallut leur faire subir beaucoup d'altérations. Grâce à elles, et c'est là leur plus grand mérite, la femme et le laboureur, quelle que soit leur ignorance, connaissent les grands événements des siècles passés, les exploits des héros et les luttes glorieuses au milieu desquelles la nation se régénéra.

Il est à remarquer que les romances espagnoles célèbrent sans distinction les héros chrétiens et musulmans; dans une guerre d'extermination, ils semblent ne faire assaut que de courtoisie; aussi le clergé se récriait-il contre les poésies qui inspiraient de l'intérêt pour ceux que les Espagnols, comme croisés et comme patriotes, devaient immoler sans pitié, et

(1) Voyez les romances citées dans le livre précédent.

qui travestissaient en chevaliers et en hidalgos, quoique Maures, les Zégris et les Abencerrages.

L'*Amadis* contribuait à cette fusion des races, en célébrant également les Maures et Bernard de Carpio; car il avait été accueilli avec enthousiasme par les Espagnols, charmés de ce merveilleux que répandaient les fées, les sylphes et tout le cortége de vertus et de croyances orientales. La littérature chevaleresque trouva le terrain si bien disposé en Espagne qu'elle résista même à la guerre que lui déclara Cervantes, et ne succomba que sous l'oppression systématique des princes de la maison d'Autriche, qui ne lui laissa pour caractère que l'idylle.

Le sentiment religieux, inné chez les Espagnols comme l'esprit chevaleresque, eut aussi sa poésie dans une foule de légendes en vers incultes et d'un style sans couleur, mais grandioses parfois et toujours conçues avec hardiesse.

Portugais. La poésie portugaise se réveilla quand le pays devint une nation, et comme cette nation acquit l'existence sous un prince français, les inspirations provençales s'y firent tellement sentir qu'il semble, en lisant l'ancien recueil publié par sir Charles Stuart, que l'on a sous les yeux les ouvrages gracieux et légers, élégants et irréfléchis des troubadours. On veut faire remonter jusqu'aux temps de l'invasion un poëme historique qui la décrit et qui paraît antérieur aux deux poëtes lyriques du douzième siècle, Gonzales Hermiguez et Égaz Moniz; mais ces compositions sont à peine intelligibles pour les antiquaires, et il en est à peu près de même des chansons du roi Denys, de son successeur Alphonse IV et du fils naturel de ce prince, Alphonse Sanchez.

Allemands. Contemporaine des littératures provençale et française, si elle ne leur est pas antérieure, la littérature allemande, pure de toute influence étrangère, arriva tout d'abord à une telle hauteur qu'elle semblait annoncer une bien autre moisson que celle qu'elle a donnée. Les *singers* ou *meisters* de Germanie ressemblent, en raison de la conformité du système féodal, aux troubadours de France; mais ils en diffèrent par la nature des deux peuples. Le troubadour est plus subtil, plus lyrique, plus recherché, plus alambiqué en fait d'amour que les minne-

singers; il se plaît à harceler les autres dames pour donner à la sienne plus de relief. Les Allemands montrent pour la femme, en général, ce respect dont le sentiment est invétéré chez les races teutoniques. Peu d'entre eux s'inspirèrent des croisades (1); graves, sérieux, dédaigneux, plus bourgeois et plus prosaïques, avec une naïveté, une aménité de cœur qui n'excluent pas la hardiesse, ils peignirent avec mépris, au lieu d'une vie aventureuse, une société grossière ou dégradée, et lancèrent au clergé les traits de la satire, dans laquelle ils mêlaient de fréquentes réflexions sur la vie future.

Déjà, au commencement du douzième siècle, le dialecte des Francs, nation prédominante, avait été écrit par quelques-uns tel qu'il était parlé à la cour franconienne. Quand les Hohenstaufen furent montés sur le trône, l'idiome suève ou souabe prévalut; il fut employé dans les actes publics, pour la rédaction du code appelé *Miroir de Souabe* et pour la paix publique de 1235. Devenu alors plus riche, plus flexible, plus harmonieux, il put servir de type aux autres dialectes germaniques. L'Allemagne, c'est-à-dire la Souabe, l'Alsace et une partie de la Suisse, vit prospérer bientôt la culture intellectuelle; car les uns en suivant leurs empereurs en Italie et en Palestine, les autres en se transportant aux universités de Paris, de Padoue et de Salamanque, d'autres en parcourant l'Europe comme chevaliers polissaient leur esprit, leurs manières et leur langage. Les princes de Hohenstaufen voulaient paraître au niveau de ceux de France et de Provence dans la magnificence de leur cour et dans la faveur qu'ils accordaient aux lettres (2). Frédéric Barberousse fut fêté par les troubadours en Italie et en Languedoc; lui-même cultiva la poésie, et conçut la pensée de transplanter dans son pays les joyeuses solennités de la Provence.

D'autres rois, comme Henri VI, Conrad IV, Frédéric II, Conradin, Wenceslas de Bohême et plusieurs princes cultivèrent les lettres; d'autres les favorisèrent davantage encore, et les ponts-levis, qui n'étaient habitués à retentir que sous le pas des des-

(1) Eccard, vol. II, a publié un très-long poëme sur la perte de la terre sainte, écrit en allemand par un contemporain :

Darum wolt er sich noch naigen
Und euch ertzaigen
Sein Tugent also gros, etc.

(2) *Desschwertes meister wie des Gesanges.*

triers, s'abaissèrent aussi pour les minnesingers, qui répétèrent leurs chants sur tous les rivages du Weser et de l'Elbe. Plus de trois cents minnesingers ou chevaliers poëtes chantaient en langue souabe, de la Baltique au golfe de Venise, du Brabant au lac de Neuchâtel, employant avec succès ce dialecte plein de douceur et riche de voyelles, d'épithètes expressives, pittoresques, gracieuses. A leur tête est Henri de Waldeck, contemporain de Barberousse, qui écrivit une Énéide toute différente de celle de Rome pour les événements et plus encore pour le sentiment inspirateur, une épopée sur les infortunes d'Ernest, duc de Bavière, et la légende du bienheureux Gervais de Maestricht (1).

Henri d'Ofterdingen courait l'Allemagne, exaltant Léopold VII d'Autriche, son protecteur, *vaillant comme un lion et pudique comme une jeune fille*; d'autres poëtes, indignés, se coalisèrent contre lui, et lui adressèrent un défi littéraire. Le rendez-vous fut assigné au château de Wartbourg, où se rencontrèrent les plus illustres minnesingers, Walter de Wogelweide, Biterolf le ministériel, Wolfram d'Eschenbach, Henri le Vertueux. Wolfram avait l'avantage sur ses rivaux, lorsque Henri d'Ofterdingen eut recours à Nicolas Klingsœr. Ce singer, qui commandait aux esprits en même temps qu'il charmait les humains par la beauté de ses chants et de sa personne, se trouvait alors en Transylvanie près d'André de Hongrie, où il jouissait d'un grand crédit, quand Ofterdingen se présenta pour lui demander assistance; il lui promit de l'accompagner en Thuringe; mais, sous divers prétextes, il différa tant qu'il restait à peine vingt-quatre heures pour se rendre à Wartbourg; Ofterdingen se désolait en vain. Klingsœr l'endormit, et le lendemain ils se trouvèrent dans l'endroit où la lutte devait s'engager; il expliqua toutes les énigmes proposées par les rivaux, et procura la victoire à son protégé.

Guerre de Wartbourg. 1207.

Les minnesingers ne s'offrent pas à nous avec une grande perfection de formes : verbeux, pauvres d'idées, ils se perdent en descriptions minutieuses. Cependant Walter de Vogelweide de Thurgovie est doué d'une imagination vive; son style est médité, tendre et sublime à la fois. Du fond de sa chambre solitaire, il observe les événements politiques, sait faire une large part aux sympathies nationales, et regrette les temps

(1) WAGENZIL, *De civitate Nonbergensi; accedit de der Meistersinger institutis liber*; 1697.

J. GRIMM, *Ueber den altdeutschen Meistergesang*; Goëttingue, 1811.

passés, la loyauté allemande, la foi religieuse, l'amour de la patrie, qui tous ont disparu.

« Dites-moi que je suis le bien venu, et je vous raconterai une histoire auprès de laquelle tout ce que vous avez entendu jusqu'ici n'est que billevesée. Mais je veux une récompense, et, si elle est telle que je la désire, peut-être vous rendrai-je contents. Allons, que me donnerez-vous ?

« Je fais entendre aux dames allemandes des récits tels que l'Amour ne les entourera que mieux de ses guirlandes. Je débuterai sans grande récompense; mais par où commencerai-je ? Elles sont trop belles; je serai modéré, charmantes demoiselles : un sourire me suffira.

« J'ai vu beaucoup de pays, et j'ai trouvé du bon partout. Mais que je sois un vaurien si mon cœur prenait plaisir à des coutumes étrangères ! Hélas ! à quoi me serviraient toutes ces misères ? Un cœur d'Allemand vaut mieux que tout.

« De l'Elbe au Rhin, et du Rhin à la Hongrie, les dames ont un charme céleste, digne de nos chevaliers; en grâces, en talents, en beauté, par la foi de Dieu, il n'en est pas ailleurs qui ne leur cèdent la palme.

« Les hommes sont bien nés, mais les femmes sont des anges. Celui-là est sans ombre de bon sens qui leur marchande les louanges. Celui qui cherche vertu, amour tendre n'a qu'à venir ici ; c'est ici leur séjour. Ah ! puissé-je y passer ma vie !

« Celle pour qui je soupire, pour qui je veux soupirer toujours est loin de moi. Oh ! qu'elle me fait pâtir ! Elle me déchire le cœur, et me fait perdre courage. Grand Dieu, pardonne-lui le mal qu'elle me cause, mais fais qu'elle se convertisse bientôt (1) ! »

De plus graves pensées l'occupaient à son retour de Palestine, où il avait combattu avec Frédéric II. « Hélas ! toute douceur a « fui ; la bise cruelle souffle aussi sur les rois. La terre est belle « à la vue, verdoyante, pourpre ; mais au dedans elle est noire « comme la mort. Que celui qui fut séduit par elle cherche « une consolation ; une souffrance légère expiera d'énormes of- « fenses. Prenez bien garde, chevaliers ! cela vous concerne, « vous qui portez le casque élégant, l'anneau de fer, le solide « bouclier et l'épée bénite. Oh ! puissiez-vous être dignes de ce « triomphe ! Combien je voudrais, dans mon indigence, méri-

(1) Un des poëtes vivants les plus illustres a écrit sa biographie : *Walter von Vogelweide ein all deutscher Dichter geschildert von* L. UHLAND ; 1822.

« ter une aussi riche récompense ! Je ne songe ni à des terres « ni à des trésors de prince, mais à la couronne éternelle. Les « autres couronnes, un mercenaire peut vous les ravir d'un « coup d'épée. Oh ! puissé-je faire encore le saint voyage d'ou- « tre-mer ! Je dirais : C'est bien ! et je ne soufflerais plus la « moindre plainte. »

Il mit de la poésie jusque dans son testament : « Je veux que « les oiseaux trouvent des grains de blé et de l'eau sur mon tom- « beau ; ainsi donc vous creuserez dans la pierre sous laquelle « je reposerai quatre trous pour leur en mettre chaque jour. »

Ulric de Lichtenstein se distingue par une vivacité rare de son temps et dans sa nation. Il raconte quelques-unes de ses prouesses dans son poëme intitulé *Frauen Puech und der Itwitz* (Service des dames et Remords). D'une taille haute et élancée, l'œil vif, le visage agréable, il avait pourtant la bouche déparée par une difformité ; comme ce défaut déplaisait à celle qu'il aimait, dame de haut parage, il se soumit à une opération douloureuse. Un jour qu'il l'avait accompagnée avec plusieurs chevaliers, il n'eut pas le courage de lui ouvrir son cœur ; mais pendant qu'elle descendait de sa haquenée, appuyée sur son bras, elle lui coupa une boucle de ses cheveux sans que les autres s'en aperçussent, en lui disant que c'était pour le punir de sa timidité. Comme elle paraissait ne pas croire que, dans un tournoi où il avait figuré, son adversaire lui eût rompu un doigt, il se le fit couper, et le lui envoya enchâssé en or dans un volume de ses poésies, relié en velours bleu. Il passa l'hiver caché à Venise, et se fit faire des habits de femme brodés d'or, d'argent et de perles et d'autres tout blancs pour ses gens, avec des selles et des housses de la même couleur ; dans cet équipage bizarre, il traversa, le visage voilé, la Lombardie et l'Autriche. Il fit savoir au loin que la déesse Vénus venait enseigner aux chevaliers à aimer et à mériter les faveurs les dames ; qu'elle donnerait à celui qui la vaincrait un doigt enchâssé en or, ayant la vertu d'embellir la dame à laquelle on l'enverrait, et de la rendre constante en amour ; que la déesse serait vingt-neuf jours en voyage, et s'arrêterait à Teya en Bohême ; que, dans cet intervalle, personne ne verrait son visage ou ses mains, et n'entendrait sa voix ; enfin, que tout chevalier qui, à son arrivée, ne se présenterait pas pour rompre une lance, serait mis au ban de l'Amour et des dames.

Partout, sur sa route, la déesse fut accueillie avec de grands

honneurs; ce ne furent que fêtes, courses et tournois. Tout Vienne courut pour la voir; sur les balcons ornés de fleurs, les dames applaudissaient au faste et à la valeur qu'elle déployait. Lichtenstein triomphait des chevaliers; mais il fut sur le point de se laisser vaincre à Felsberg par une jeune beauté; échappé cependant au péril, il congédia sa suite, laissa dans une forêt, à la merci du premier venu, son costume féminin et tout son riche attirail, puis revint à Vienne sous l'habit d'homme. Une terrible nouvelle l'y attendait; sa dame, informée de sa fidélité chancelante, lui renvoyait son gage d'amour, et lui déclarait qu'il était banni de son cœur. Lichtenstein pensa se tuer, et peu s'en fallut qu'il ne devînt fou. Il écrivit pour se disculper les plus beaux vers du monde, mais en vain; pour dernière consolation, il retourna près de sa femme, *qu'il aimait tendrement*.

Sa dame, apaisée, le rappela, et il courut cent quatre-vingts milles à cheval en trente-six heures; afin de ne pas exciter l'attention, il prit l'habit de lépreux, et vint mendier sous ses fenêtres. Reconnu par elle, il obtint un rendez-vous pour le soir. Lorsqu'il est monté à l'aide d'une corde qu'on lui jette, il trouve non pas sa dame, mais sa nièce, qui, vêtue d'une petite robe avec un corset écarlate garni d'hermine, une camisole verte et un élégant tablier, était assise sur des matelas en velours recouverts d'un drap très-fin avec deux coussins, et surmontés d'un ciel très-riche; au pied du lit de repos resplendissaient deux candélabres, et cent lumières attachées aux lambris éclairaient la chambre. Huit dames charmantes en toilette éblouissante, qui entouraient le lit, offraient un fort beau coup d'œil, mais peu agréable pour un amant. Lichtenstein, revêtu par la jolie nièce d'un habit de soie broché d'or, se retira, n'emportant que l'assurance d'être un jour payé par sa dame d'un entier retour.

Tandis qu'il descendait par la même voie, la corde se rompit; il tomba, et fut poursuivi par le gardien du château; désespéré, il voulait se jeter dans le fleuve, quand survint son valet, qui lui apportait les excuses de sa dame et ses regrets d'avoir été retenue par une de ses amies. Elle lui envoyait, en attendant, l'oreiller sur lequel sa joue s'était appuyée, et l'invitait à revenir dans vingt jours, époque où elle serait débarrassée de cette ennuyeuse compagnie.

Promesses trompeuses! Déçu de nouveau dans ses espérances, il s'en consola avec une autre dame; ensuite il se mit à voyager,

dans l'intention de rétablir la Table ronde, à l'exemple du roi
1263. Arthur. Plus tard il alla combattre les Prussiens avec le roi Ottokar ; mais sur les soupçons de ce prince, il fut jeté en prison, et ne recouvra la liberté qu'en cédant ses châteaux. Si nous nous sommes un peu étendu sur ces aventures, c'est afin de prouver que les folies poétiques n'étaient pas le partage exclusif de la Provence et de l'Italie.

Le sénateur Manesse donnait l'hospitalité, dans son riche château sur les bords du lac de Zurich, aux minnesingers de la Suisse, copiait leurs compositions et les ornait de figures dessinées avec verve et coloriées ; c'est ainsi que cent quarante de ces poésies ont été sauvées de l'oubli. « En vain vous par« courriez tout le royaume pour trouver autant de livres qu'en « possède la bibliothèque de Zurich. Apparaît-il un chant quel« que part, aussitôt on voit Manesse y accourir. » C'est ainsi que parlait de lui Hadloub, poëte malheureux en amour, mais délicat et sublime.

Une des formes les plus gracieuses de la poésie allemande, le *Leiche*, composition religieuse et élégiaque, naquit dans les contrées si poétiques de la Suisse et surtout dans les monastères de Muri et d'Engelberg.

Le moine dominicain Éberhard fit en l'honneur de la Vierge un poëme dont voici un fragment : « Marie, fleur brillante de « pudeur, comment te glorifier dans un chant, toi prodige de « l'univers, célébrée par le ciel et la terre ? Enflammé par « l'Esprit divin, ton corps rayonna de beauté ; le soleil vérita« ble t'illumina de ses rayons, et de toi vient la lumière qui « nous éclaire. O Marie ! ta paix est immense, parce que Dieu n'a « rien oublié en toi ; il t'a pénétrée et comblée de ses grâces.

« O mère du bel amour ! ô notre étoile dans les ténèbres ! « brûle, consume mes sens du feu du véritable amour ! Que « mon âme se purifie et se confonde dans son Dieu ! Si j'ai pu « jamais nourrir d'autres pensées, voile-les, ô ma bonne reine ! « aie pitié de moi à chaque heure, parce que tu as trouvé grâce, « et que ton amour a vaincu le courroux de Dieu. »

Les chants fugitifs des minnesingers firent ensuite place à de longs poëmes tirés de trois sources : la chevalerie, les traditions nationales et l'allégorie. Les romans de chevalerie et les fabliaux furent de bonne heure traduits en allemand ; puis on en fit d'originaux. Le *Perceval* et le *Titurel* provençaux furent imités par Wolfram d'Eschenbach, que Gœthe appelle le plus

grand poëte né sur le sol germanique; il écrivit aussi le *Marquis de Narbonne*, épopée sur les preux de Charlemagne, qui fait suite à *Guillaume d'Orause*, d'Ulric de Türkheim, et dont *Rennevart le Fort* est la continuation. A l'histoire de Charlemagne se rattachait aussi celle des *quatre fils Aymon*, qui, née dans les Pays-Bas, devint populaire en Allemagne. On doit à Geoffroy de Strasbourg l'épopée de *Tristan*, qui, envoyé par son oncle Marc, roi de Cornouailles, pour demander la main de la belle Iseult, oublie en la conduisant qu'il l'a épousée pour un autre; de cet oubli résultent de longs malheurs et une constance qui ne finit qu'au tombeau où les deux amants reposent à l'ombre de deux lierres jumeaux nés de leurs cendres.

Les anciens souvenirs servent de base au *Livre des héros* (*Heldenbuch*), tout rempli de récits sur le Goth Hermanric, Théodoric de Vérone et autres guerriers francs, saxons, lombards de l'époque d'Attila; toujours féroces, ils ne respirent que le sang, et ne manifestent aucun sentiment chrétien.

Éginhard raconte que Charlemagne fit recueillir de *très-anciens chants* des Tudesques, qui célébraient les héros antiques; mais il n'en reste rien. Il est fait mention seulement de ballades sur le Lombard Alboin, la trahison de Hatton et l'héroïsme de Bannon, qui plusieurs siècles après étaient chantées par les Saxons et les Bavarois. Ces traditions et d'autres semblables donnèrent naissance aux poëmes dont le plus célèbre est celui des *Niebelungen*, écrit en strophes iambiques et trochaïques de quatre vers qui riment deux à deux ou alternativement. Personne ne connaissait ce poëme il y a cinquante ans, et aujourd'hui il fait la gloire des Allemands et l'objet de leurs études, comme le plus éminent parmi les poëmes chevaleresques modernes. Le sujet est tiré de l'Edda et de l'histoire. Les dieux Odin, Amer et Loch, voyageant sur la terre, arrivèrent à la cascade près de laquelle habitait le nain Andvar; là ils virent un serpent qui dévorait un poisson, et le tuèrent. Comme ils reposaient, pendant la nuit, près d'Ardmar, celui-ci découvre que le serpent tué par eux était Othur, son fils, qui avait pris cette forme. Il retint donc les dieux prisonniers jusqu'à ce que, pour prix du sang versé, ils eussent couvert d'or la peau du serpent immolé. Afin de se le procurer, Loch va prendre dans son filet Andvar changé en poisson, qu'il oblige à lui céder son immense trésor. Le nain s'y résigne, en le priant de lui laisser un anneau, à l'aide duquel il pourra en recouvrer un autre. Loch refuse; alors

le nain maudit l'anneau et quiconque le possédera jamais.

L'anneau fatal échoit avec le reste aux Niebelungen, qui bientôt se prennent de querelle pour le partage. Tasrur, autre fils d'Ardmar, tue ce dernier et transporte dans la campagne de Geitna, en Westphalie, ses richesses, qu'il garde sous la forme d'un dragon. Rigin, son frère, habile dans l'art de travailler le fer, songe à les recouvrer; il élève à cet effet Sigfrid, de la race des Valsungen; se mettant donc avec lui à la recherche de son frère, il le trouve, et le fait tuer par son compagnon; il feint ensuite d'être affligé de ce meurtre, et l'oblige à frire le cœur du dragon. Sigfrid, sur la main duquel a jailli de la graisse bouillante, la porte à ses lèvres pour apaiser la douleur, et aussitôt il s'aperçoit qu'il comprend le langage des oiseaux. Instruit par deux hirondelles que le perfide Rigin veut aussi se débarrasser de lui, il le prévient. Sa victime renouvelle en expirant l'imprécation du nain contre le trésor; mais Sigfrid s'en empare, et se met en quête d'aventures. Il arrive en Franconie, près d'un château fort entouré de flammes, où se trouve enfermée Brunhilde, fille du roi Atle, dormant tout armée sur un lit magnifique; celui qui aspire à la posséder doit se précipiter dans les flammes. Sigfrid n'hésite pas, et il détruit l'enchantement qui retenait la jeune fille; elle lui raconte que, née valkyrie, elle a été punie de la sorte par Odin, pour avoir donné la victoire à celui qu'il ne voulait pas. Elle lui enseigne la science des runes, et en retour il lui met au doigt l'anneau enchanté.

Sigfrid laisse Brunhilde pour courir de nouveau les aventures; il arrive en Bourgogne, à la cour de Guntar, dont la sœur Gudrune s'éprend de lui, lui fait, au moyen d'un philtre, oublier Brunhilde, et l'amène à lui donner sa main. Sur ces entrefaites, Guntar, qui a entendu parler de Brunhilde, veut en faire sa femme; il se rend donc, accompagné de son frère Argon et de Sigfrid, au château embrasé; mais comme il n'ose se lancer dans les flammes, Sigfrid, auquel un enchanteur donne les traits de Guntar, passe à travers, et rapporte Brunhilde. Emmenée en Bourgogne, elle épouse Guntar sans jamais reconnaître Sigfrid ni en être reconnue elle-même. Mais, dans une querelle, Gudrune révèle l'artifice à Brunhilde, qui jure de se venger; elle pousse Argon à tuer Sigfrid, qui, au moment d'expirer, se rappelle Brunhilde; celle-ci désespérée se jette sur son bûcher.

Tel est le récit de l'Edda qui sert de base aux Niebelungen. Dans le poëme, Sigfrid, prince des Pays-Bas, est conduit à la cour de Bourgogne par le désir d'épouser Chrimilde. Il vainc, pour l'amour d'elle, les Saxons et les Danois; il aide en outre Gondecar, frère de cette princesse, à obtenir par des exploits difficiles Brunhilde, reine d'Irlande, et pour récompense demande et reçoit la main de Chrimilde. Les deux épouses vécurent heureuses pendant dix ans; un jour, animée par le désir de la vengeance, Brunhilde apprend de l'autre que c'est par la seule valeur de Sigfrid qu'elle a été obtenue; elle se concerte avec son mari, et prépare une trahison qui a pour résultat de faire assassiner Sigfrid par Agen de Tronek.

Chrimilde lui rend avec solennité les derniers devoirs, et jure de le venger; afin d'y parvenir, elle se décide à épouser Attila, le fléau de Dieu (1), qui figure ici comme personnage héroïque, mais dans un rôle secondaire. A l'instigation de Brunhilde, il envoya deux ménestrels inviter Gondecar et ses frères à se rendre près de lui; malgré les augures et les conseils de la prudence, ils arrivent en Hongrie avec Agen, pour être témoins du bonheur de leur sœur et contempler la magnificence de leur beau-frère. Une querelle s'élève dans un tournoi entre les Huns et les Bourguignons; la fête se termine par une lutte sanglante, et Chrimilde excite les guerriers au carnage. Mais les Bourguignons font une défense vigoureuse et sèment la mort

(1) Attila est le héros d'autres poëmes. Fischer en publia un latin en 1780, qu'il croyait du sixième siècle, d'autres du huitième. Il en existait un en français à Modène, qui a été publié en italien par Rossi; Ferrare, 1768.

Voyez Weber, *Illustrations of Northern Antiquities*; 1814.

Dans le *Chronicon Novaliciense*, publié par Muratori, on lit des fragments d'un poëme sur les exploits de Walter d'Aquitaine.

Le poëme publié par Fischer en 1780, sous le titre de *Waltharius*, manquait de la fin, que son traducteur Frédéric Molter découvrit, douze ans plus tard, à Carlsruhe. Ignace Fessler en tira son roman historique *Attila König von Hunnen*, dans ses *Gemälde aus den alten Zeiten der Hungarn*, Breslau, 1806. J. Grimm fit une nouvelle édition du texte latin dans le recueil *Lateinische Gedichte des* x *und* xi Jh.; Goëttingue, 1838. Ce poëme est lui-même une traduction ou une imitation de chants populaires qui se rapportent au cycle d'Attila, et peut-être un épisode d'une épopée plus étendue. Il ne s'occupe que d'un seul exploit du héros, sa fuite du pays d'Attila et son combat avec les guerriers d'un roi bourguignon qui veut lui ravir le trésor des Francs. La plupart des personnages sont nommés, non-seulement dans les Niebelungen, mais encore dans les chants scandinaves et dans les poëmes intitulés *Gutrun*, *Otuit*, *Der grosse und der Kleiner-Rosengarten*, *die Rabenschlacht*, *die Klage*, *Bitterhof und Dietlieb*, *Dieterichs-Flucht*, etc.

parmi les Huns. Pour irriter Attila, Chrimilde met le feu à la salle, et tue son propre fils; elle égorge encore son frère pour obtenir d'Agen les trésors confiés à sa garde; enfin elle se jette sur Agen lui-même et l'immole; mais à son tour elle est tuée par un vieillard. Scène horrible de massacres qui n'est relevée par aucun des sentiments humains.

Ce poëme offre, comme on le voit, deux groupes de traditions dont le lien est une femme; elle apparaît, dès le début, pour ne plus quitter la scène, et se révèle tout entière depuis son innocence virginale jusqu'au moment où elle expire dans l'exaltation farouche d'une sanglante agonie. Chrimilde, qui éclipse les autres héroïnes, est le caractère de femme le mieux tracé que présentent les épopées; avec la Béatrice du Dante, elle annonce une ère nouvelle.

On ignore l'auteur des Niebelungen et l'époque où ils furent composés. Les manuscrits attestent qu'ils sont du commencement du treizième siècle, et par conséquent antérieurs à Dante; mais ceux-ci l'attribuent à quelqu'un des minnisengers les plus célèbres, comme Conrad de Wurtzbourg, Wolfram d'Eschenbach, Klingsœr; ceux-là, avec plus de probabilité, à Henri de Ofterdingen, qui fut en grande réputation de son temps et dont on ne connaît rien autre chose (1); d'autres les croient formés d'une réunion d'épisodes d'auteurs divers, comme on l'a prétendu de l'Iliade. On y voit, il est vrai, deux actions distinctes, l'assassinat de Sigfrid et le châtiment de ses meurtriers, mêlées à quelques réminiscences de temps divers; Attila y figure avec le marquis Rudiger et Pilgrim, évêque de Passau au dixième siècle; on y parle aussi de Vienne, bâtie seulement en 1162. Les répétitions fréquentes, la variété de style et de langage que l'on y reconnaît avec plus de certitude que dans Homère favorisent cette opinion (2).

Le fond des Niebelungen est tiré de l'Edda; mais, tandis que dans celle-ci le moteur principal est l'amour de la famille et l'obligation de venger ses parents immolés, dans ceux-là c'est l'affection conjugale qui l'emporte sur le sentiment domestique. La férocité païenne, qui en est le fondement, est

(1) On peut consulter les preuves à l'appui dans *Heinrich von Ofterdingen und des Niebelungenlied*, *von* ANT. RITTER VON SPAUN.

(2) LACHMANN, *Ueber die ursprüngliche Gestalt des Gedichts von der Niebelungen*, et *Aufmerkungen zu der Niebelungen*, a déterminé l'époque, l'interruption et l'interpolation de chaque morceau.

tempérée par quelques touches de sentiments plus modernes. Lorsque Attila, au milieu de son palais en flammes, se sent dévoré de soif, le farouche Agen lui crie : *Si tu as soif, bois du sang.* Il boit en effet celui d'un cadavre encore chaud, et le trouve délicieux. Tout est chevaleresque, au contraire, dans le fait de Rudiger qui, obligé par loyauté de combattre contre les Niebelungen, qu'il aime, en verse des larmes, et qui, voyant Agen, son ennemi, sans bouclier, lui donne le sien. *Combien je te donnerais volontiers mon bouclier si j'osais te l'offrir devant Chrimilde. N'importe! prends-le, Agen, et porte-le à ton bras. Ah! puisses-tu le porter jusqu'à ta demeure, jusqu'au pays des Bourguignons!*

Ce poëme resta ignoré jusqu'au moment où, dans le siècle passé, le désir de régénérer la littérature allemande, viciée par l'imitation française, inspira au Suisse Bodmer la pensée d'en exhumer une partie, à laquelle on fit peu d'attention; Mais lorsque vingt-cinq ans après (1757) C. H. Muller eut publié le reste, les savants se mirent à l'étudier avec soin (1). Il fut commenté, traduit en allemand moderne, mis au niveau des épopées d'Homère, et même au-dessus pour les caractères, d'un fini plus moderne. Cependant, quoique ces caractères soient toujours grandioses et vrais, sauf celui d'Attila, ils ne sont pas toujours constants avec eux-mêmes; il y aurait folie à chercher dans ce poëme la délicatesse virginale de l'art grec; la langue, qui n'était pas encore dégrossie, lui enlève ce charme puissant qui seul peut perpétuer une épopée.

Il est pourtant heureux que l'indifférence de notre siècle ait conduit du moins à l'appréciation plus impartiale des productions qui n'avaient, pour se recommander, ni des noms ni des idiomes classiques. Bien que parfois la critique moderne, devenue subtile par dépit et satiété, ait accordé trop complaisamment son admiration à quelques restes du moyen âge, dont tout le mérite consistait à ne pas ressembler aux œuvres qu'on exaltait dans d'autres temps, on ne peut nier que l'Edda et les Niebelungen ne l'emportent autant sur toutes les com-

(1) L'édition la plus correcte est celle de Lachmann, intitulée : *Der Niebelungen Noth, mit der Klage; in der ältesten gestalt mit den Abweichungen der gemeinen Lesart.* Au lieu de *nécessité* (Noth) *des Niebelungen*, on l'intitule aussi *chant* (Sied) ou *trésor des Niebelungen.* La *lamentation* (Klage) est un autre poëme de moindre mérite en harmonie avec la deuxième partie des Niebelungen.

positions contemporaines du Midi que les troubadours sur les trouvères du Nord. Si les méridionaux s'attachent à la forme, et l'admirent au détriment même de l'originalité, c'est l'originalité, au contraire, qui constitue le principal mérite de la littérature septentrionale, dont les critiques portent aux nues tout ce qui atteste et génie et pensée.

En fait de merveilleux, on trouve mêlées dans ces anciens poëmes toutes les traditions et toutes les superstitions des temps : les nains, les gnomes, les dragons, les magiciens; les normes ourdissant la trame des guerriers avec des fils teints de sang; les ondines qui vivent dans l'eau, et se marient à des mortels. Il y a même de ces poëmes, le *Laurin*, par exemple, où le merveilleux forme l'action principale. Dietlieb et Similda avaient eu pour père Bitterhof, roi de Steiermark; la jeune princesse étant allée un jour s'ébattre dans une prairie avec une suite brillante, Laurin, roi des nains, la vit, s'éprit d'elle et l'enleva. Après l'avoir cherchée en vain, Dietlieb va trouver le vieux duc Hildebrand, et tous deux, avec une suite nombreuse, partent pour Vérone, résidence de Théodoric. Sur la route, Hildebrand entend parler de Laurin, roi dans le Tyrol, et d'une princesse d'une grande beauté qu'il a su conquérir. Poussé par la curiosité, il se dirige avec ses compagnons vers la demeure de celui-ci; ils trouvent un jardin tout émaillé de roses, entouré d'un fil presque imperceptible; mais, tandis que Dietlieb le contemple avec délices, un des chevaliers de sa suite se met à ravager ce charmant parterre à grands coups d'épée, et brise les portes d'or du parc de Laurin. Soudain le roi paraît en grande pompe, armé de pied en cap, sur un magnifique destrier, et, pour réparation de l'insulte, il exige la main gauche et le pied droit du téméraire. Celui-ci furieux engage le combat avec le roi; mais il succombe, et se voit chargé de fers. Alors Dietlieb défie Laurin, et, secondé par les siens et Théodoric, il parvient à le vaincre; au moment où il va lui porter le coup mortel, Laurin lui demande merci, et lui apprend qu'il a sa sœur en son pouvoir.

Une réconciliation s'ensuit, et Laurin les invite à lui rendre visite dans son palais souterrain. Ils passent auparavant par le château de son neveu, où ils sont accueillis au chant joyeux d'une foule d'oiseaux, auquel se mêlent les sons des harpes et des cornemuses. Le lendemain, Laurin reçoit ses hôtes dans son palais, où Similda s'offre à leurs yeux, mais proteste

qu'elle ne consentira jamais à épouser le roi des nains. Laurin, indigné, leur donne un somnifère, et, lorsqu'ils sont endormis, les fait transporter par un géant sous une voûte obscure, où ils restent suspendus à une traverse de fer. Théodoric, à son réveil, est saisi d'une telle fureur que le feu de son souffle fait fondre les chaînes qui le retiennent; ainsi délivré de ses liens, il détache ceux de ses compagnons. Similda, de son côté, procure à son frère la liberté en lui donnant un anneau qui centuple ses forces et à l'aide duquel il tire ses compagnons de leur cachot; au moyen d'un autre anneau, il détruit l'enchantement qui rend Laurin invisible. Alors s'engage une nouvelle lutte, où Laurin finit par succomber; il est condamné à faire sur les places le métier de bateleur,

Ceux qui voulurent comparer les Niebelungen à l'Iliade trouvèrent un pendant à l'Odyssée dans la *Gudrune*, dont voici le sujet. Agen, fils de Sigeband et d'Ata, fut enlevé dans son berceau par un aigle, qui le déposa dans son aire. Rendu par miracle à ses parents, il épouse Ilda, princesse des Indes, dont il a une fille, qui est surprise et enlevée par Ettel d'Hegeling. Agen part pour la recouvrer; mais un accord intervient, Ettel épouse celle dont il est le ravisseur et devient père de Gudrune. Sur la renommée de sa beauté, Gudrune est demandée par plusieurs rois, qui tous sont refusés; enfin Erwig, roi de Zélande, obtient sa main. Mais Armuth, roi de Normandie, tue Ettel et emmène Gudrune prisonnière; sur son refus de s'unir à lui, elle est condamnée par la mère du roi à laver dans les eaux de la mer, par le plus grand froid, le linge du palais. Sur ces entrefaites, la mère de Gudrune équipe une flotte pour la délivrer; un jour que la princesse est occupée à sa pénible tâche, un petit oiseau lui prédit sa prochaine délivrance. Le lendemain, comme elle était encore occupée à travailler, elle voit une barque s'approcher, d'où on lui demande des nouvelles de la princesse Gudrune. Elle ne tarde pas à reconnaître son bien-aimé et son frère Otweis, dans les bras desquels elle se précipite, mais pour les voir s'éloigner bientôt, car ils n'ont pas voulu l'emmener sans ses compagnes prisonnières. Alors Gudrune, indignée, refuse de continuer son vil métier, et jette le linge à la mer; elle est condamnée par la reine à être battue et à rester avec les linges glacés sur le corps. Pour mettre fin à son malheur, elle feint de céder enfin aux désirs d'Armuth, et se revêt de riches habits; mais, pendant la nuit, elle annonce

à ses compagnes que la fin de leur captivité s'approche. En effet, le lendemain la ville est attaquée et prise, les ennemis sont passés au fil de l'épée, et tout le monde est content.

Ces inventions sentent les Mille et une Nuits et le livre des Rois; fraternité de traditions qui pourrait faire croire à celle du sang. D'autres chants farouches et superstitieux ont été tirés des mêmes sources, comme des restes de l'ancienne idolâtrie réfugiée dans la poésie. Diverses croyances ont cours dans ce pays au sujet de puissances mystérieuses, intermédiaires entre le ciel et la terre ou entre la terre et l'enfer. L'*alp*, qui est le cauchemar des Français (1) et que les Italiens désignent par le mot classique d'incube, fait encore frémir les femmes d'effroi; les montagnards ont cent récits où jouent un rôle les petits hommes gris et les nains de montagne (*graumännchen*, *borgmännchen*), êtres qui vivent tantôt dans des cavernes, tantôt dans des palais, au fond de mines d'or, avec des rois et des reines, tous nains, comme ceux que Gulliver rencontra dans son voyage bizarre. Ils sont riches, et enrichissent ceux dont ils ont reçu quelque service; car souvent ils ont besoin de la main des hommes soit pour les couches de leurs reines, soit pour le transport des trésors royaux. Le plus grand mal qu'ils fassent est de substituer aux nouveau-nés leurs propres enfants, afin que ceux-ci aient part aux fruits de la rédemption. Les mères veillent donc avec grand soin sur leurs nourrissons tant qu'ils n'ont pas reçu le baptême; il arrive parfois cependant que le mauvais génie réussit à les remplacer par un faux (*wechselbag*), qui reste toujours chétif et affamé, quoiqu'il épuise les différentes nourrices qu'on lui donne.

Après la chute des Hohenstaufen, Rodolphe de Habsbourg montra la plus grande indifférence pour la poésie; les minnesingers s'éteignirent, et la poésie, négligée dans les cours, se réfugia parmi le peuple; c'est alors que surgirent les *meistersängers* ou maîtres de chant, artificiels et bizarres.

Anglais. L'invasion française greffa en Angleterre un reste de civilisation romaine sur le tronc septentrional; aussi les formes des

(1) *Alp* vient de *elf*, et se rapproche d'*Alphito*, nom du fantôme blanc dont les nourrices grecques font peur aux enfants. Cauchemar vient de *marra*, nom que lui donnent les Scandinaves, et d'où dérive aussi le *nightmare* des Anglais. Les Gallois disent *gvyll*, et les Irlandais *phuka*. Voyez un article du *Nort american Review*, attribué au professeur Ticknor, du Massachusset.

troubadours et des trouvères se rencontrent-elles dans ce langage mélangé, malgré toute la résistance que l'instinct national opposa à la longue et puissante domination d'un idiome étranger. La littérature des vainqueurs et de ceux qui briguaient leurs bonnes grâces était toute française; les vaincus murmuraient leurs plaintes à voix basse, et, ne pouvant s'épancher autrement, célébraient la gloire des saints nationaux, les miracles qui protégeaient les couvents, refuge et consolation des opprimés. Alexandre le Grand ne commence à figurer dans les romans qu'après Richard Cœur de Lion; d'autres écrivains répétèrent les exploits d'Hector, de Jason, de Roland, ou réveillèrent le souvenir d'Arthur, de Merlin et de Lancelot du Lac. Richard lui-même devint le sujet d'une épopée, dont l'auteur se fourvoya dans les fictions orientales.

En général, les romans anglais de cette époque ont quelque chose de plus sérieux et de pratique, en harmonie avec le caractère de ce peuple, qui arriva à la liberté par des subtilités. Loin de louer les puissants, ils attaquent les rois et les moines, et tirent des aventures merveilleuses des enseignements hardis.

Les proscrits (*outlaws*), qui exerçaient le brigandage sur les routes et dans les forêts où la chasse était prohibée, avaient leurs chansons particulières. Voleurs par opposition au gouvernement, comme les bandits en Italie à certaines époques, ils bravaient les lois et protégeaient ceux qui les violaient. Robin Hood fut leur type idéal. On ne trouvera dans les romances qui le célèbrent ni l'imagination chevaleresque des trouvères, ni la galanterie des troubadours, ni la malice bourgeoise des maîtres allemands, mais la libre audace du montagnard et la fraîcheur des lieux où il erre intrépide, bravant le péril et les gardes forestiers.

Parmi les musulmans, nous mentionnerons le grand poëte persan Anvéri; il étudiait, privé du nécessaire, à l'académie Mansouriéh à Tous, quand il vit passer le cortége de Sendgiar, sultan seldjoucide de Perse, et dans ses rangs un personnage en pompeux équipage. En apprenant que c'était le poëte de la cour: *Vive Dieu!* s'écria-t-il, *la science obtient un si haut rang, et je suis, moi, si pauvre! Par la gloire de Dieu, dès ce jour je deviens poëte.* Aussitôt il adressa une chanson au sultan, qui, l'ayant trouvée bonne, le fit venir et lui demanda ce qu'il pouvait faire pour lui. Anvéri lui fit cette ré- Asiatiques.

ponse improvisée : *Je n'ai pas d'autre asile que le seuil de ton palais; l'unique refuge que j'ambitionne est le vestibule de ta puissance.* Il obtint des présents, des charges à la cour, et sa réputation devint telle que l'on disait partout, sous forme de proverbe : « Bien que Mahomet dise : *Aucun prophète après « moi*, trois poëtes sont prophètes (hommes inspirés); dans « l'épopée, Ferdoucy; dans la Gazela, Saadi; dans les cas- « sides, Anvéri. » Mais ses poésies sont si difficiles à comprendre qu'elles exigent de longs commentaires pour ses compatriotes eux-mêmes. La satire, pour laquelle il eut un goût particulier, lui valut, comme il arrive toujours, l'inimitié d'autrui, accompagnée de son propre repentir.

Il avait la prétention d'être très-savant en astronomie; or, la conjonction des sept planètes devant s'effectuer dans la constellation de la Balance, il prédit que ce jour-là les vents se déchaîneraient en tourbillons si impétueux que les arbres seraient déracinés, les maisons renversées, des villes entières balayées. Tout le royaume fut donc plongé dans la consternation, et chacun se préparait un refuge dans les caves et grottes. Mais au jour fixé l'atmosphère resta aussi calme qu'on l'eût jamais vue, à tel point que, dans la soirée, le vent n'éteignit pas même une lumière dans la main d'un homme monté sur un minaret, et qu'il ne souffla pas dans toute l'année assez fort pour le vannage du blé. Le prophète malencontreux, en butte aux railleries, composa une casside commençant ainsi : *Hélas! hélas! musulmans, combien le ciel est trompeur! Périsse l'hypocrisie de Mercure, la tyrannie de la Lune, la perfidie de Jupiter!*

CHAPITRE XXIV.

HISTOIRE. ÉLOQUENCE.

Les historiens ou, pour mieux dire, les chroniqueurs arabes ne font généralement que se copier les uns les autres, sans avoir vu, ou compris, ou osé dire la vérité. Parmi eux se distingue Mohammed, fils d'Amed de Nessa, qui écrivit les faits militaires de Djelal-Eddin, dont il était le secrétaire et
1231. près duquel il se trouvait dans la nuit où ce prince fut assailli et tué par les Mongols. Désolé de la perte de son maître, il

voulut au moins conserver sa mémoire en transmettant à la postérité les choses dont il avait été témoin.

Les vainqueurs de Djelal-Eddin trouvèrent un panégyriste dans Aladdin-Atta-Moulk, qui écrivit l'histoire du conquérant du monde. Il peut donner des leçons aux plus habiles rhéteurs européens par la manière dont il sait louer la mansuétude des Mongols et montrer l'utilité de leurs dévastations. « Les biens « et les maux arrivent en ce monde par la volonté de Dieu, « dont les décrets sont dictés par une profonde sagesse et une « justice exacte. Les plus grandes calamités, la dispersion des « peuples, l'infortune des bons, le triomphe des méchants sont « jugés nécessaires par cette divine Sagesse, dont les voies « mystérieuses dépassent la capacité de l'intelligence humaine. « Or, nous pouvons observer (ce que chacun de nous a sous les « yeux) comment, après six siècles, les conquêtes d'un peuple « étranger ont réalisé la vision dans laquelle il fut révélé à « notre prophète que la foi atteindrait aux confins de l'Occi- « dent et de l'Orient. La Providence s'est servie de l'invasion « d'une armée étrangère pour exalter le Koran, et pour faire « resplendir le soleil de la foi sur des contrées où le parfum « de l'islamisme n'était pas encore parvenu, où les oreilles n'a- « vaient pas été charmées par le son du *tekbir* et de *l'ezann*. « Maintenant ces contrées orientales sont semées d'une foule « de croyants; les uns ont été conduits esclaves dans la Tran- « soxiane et dans le Khorassan pour y servir comme artisans ou « pasteurs; d'autres y ont été transportés sur leur demande; « d'autres sont venus de l'Occident pour trafiquer, s'y sont « établis, ont fondé des mosquées et des colléges en face des « temples des idoles. Des enfants enlevés aux païens ont été « élevés dans l'islamisme; des idolâtres se sont convertis; plu- « sieurs princes de la famille de Gengiskhan ont embrassé no- « tre religion, et leur exemple a été suivi par des vassaux et « des guerriers. »

Tant il est vrai que toute chose humaine peut être considérée sous deux aspects. Il continue en vantant la tolérance religieuse des Mongols, l'exemption accordée par eux aux ministres de tous les cultes et aux biens ecclésiastiques, et il exhorte les siens à leur rester fidèles, parce que le prophète a dit: *Gardez-vous de provoquer les Turcs, parce qu'ils sont redoutables.*

Il ajoute que parmi les fléaux dont Dieu châtie les humains

Mahomet a obtenu que, sauf celui de l'épée, aucun n'atteignît les musulmans. « En effet, dit-il, sans ce châtiment il serait « impossible de remédier aux plus graves désordres; le petit « nombre des bons serait opprimé par la foule des méchants; « de là cette exception faite par la bonté de Dieu. Au com- « mencement du septième siècle, le peuple de Mahomet étant « corrompu par l'abondance des biens temporels, Dieu, pour « châtier sa négligence et donner une terrible leçon à l'avenir « et une nouvelle splendeur à l'islamisme, arma le bras d'un « vengeur; mais il ne tarda pas à montrer sa clémence, comme « un bon médecin qui emploie des remèdes en rapport avec « le tempérament du malade. »

Il est vrai que les flatteries de l'historien reçoivent un démenti des faits mêmes qu'il rapporte si l'on sait les interroger. En racontant comment il entreprit cette tâche laborieuse de l'histoire, il trouve les difficultés plus grandes, parce que ceux qui cultivaient les lettres ont péri dans le Khorassan. « Ce pays « était le tronc des doctrines, le rendez-vous des savants, selon « ces paroles du prophète : *La science est un arbre qui a ses « racines à la Mecque, et qui porte ses fruits dans le Khoras- « san*. Tous les lettrés périrent par le glaive, et les hommes « abjects qui les remplacent ne s'occupent qu'à étudier et à « écrire la langue oïgoure; les emplois et les dignités même « les plus élevées sont le partage de la lie des hommes; beau- « coup de misérables se sont enrichis; tout brigand est devenu « émir ou vizir; tout téméraire a acquis de la puissance; qui- « conque porte le turban de docteur se croit docteur, et le « plébéien tranche du grand. En ce temps, il y a disette de « science et de vertu, l'ignorance et le corruption regorgent; « tout vaurien est en crédit. Jugez, d'après cela, des encoura- « gements qu'obtiennent les lettres et les sciences. »

L'ouvrage d'Atta-Moulk, qui ne va que jusqu'à l'an 1257, fut continué jusqu'en 1327 par Abdallah, dit Vassas-él-Azret, c'est-à-dire le panégyriste de sa majesté, titre qui lui fut conféré par le sultan Aldjaptou pour une ode qu'il lui avait lue avec les explications requises. Il confesse ouvertement (ce que des historiens s'obstinent même à faire parmi nous) qu'il s'était proposé le beau plutôt que le vrai. « J'ai fait en sorte que « ce livre offrît une collection de beautés littéraires, de modè- « les en tout genre d'éloquence, de figures de rhétorique de « toute sorte, afin que les lettrés fussent obligés de convenir

« que, pour le choix des expressions, l'élégance des phrases, « la convenance des citations, les agréments du style, aucun « auteur arabe ou persan ne l'emporte sur moi. »

Le même sultan Aldjaptou favorisa Fazel-Allah-Raschid, et l'encouragea à écrire une histoire universelle. « Attendu que « les historiens, en général, ne furent pas témoins des faits « qu'ils rapportent, et que ceux même qui traitent des événe- « ments contemporains doivent s'en tenir à des récits qui va- « rient du jour au lendemain, l'histoire de tant de nations et « de temps si éloignés ne peut se trouver fidèle ; les faits sont « exposés d'une manière différente, soit parce que l'auteur est « abusé par les sources où il puise, soit parce qu'il exagère à « dessein certains faits et qu'il en omet d'autres, soit parce que, « sans vouloir trahir la vérité, il s'exprime d'une manière « inexacte. Celui donc qui prétendrait être parfaitement véri- « dique ne trouverait rien à écrire, et les événements tombe- « raient aussi dans l'oubli. Le devoir d'un historien est donc « de puiser les faits de chaque nation dans les annales les plus « réputées, et de consulter ceux qui savent le mieux. »

La réflexion est juste et la règle bonne. Comme grand vizir de la Perse, Raschid put connaître parfaitement les événements; le sultan lui-même revit et approuva son travail, dont ses faveurs furent la récompense; mais à la fin il le fit couper 1317.
par le milieu du corps (1). Peut-être avait-il osé lui faire entendre la vérité.

Aboul-Faradj ou Bar le Juif, fils d'un médecin de Mélitène, étant entré dans l'état ecclésiastique, fut promu par le patriarche jacobite à l'évêché de Gobas, puis à ceux de Lacabène et d'Alep; il fut ensuite primat des jacobites. Il écrivit sur la théologie, la métaphysique, la logique, la dialectique, l'économie et autres sciences; il composa en outre une chronique universelle allant jusqu'à 1286, assez aride et de peu d'utilité, sauf dans les faits relatifs aux chrétiens en Orient.

L'Arabe Ebn-Kaldoun, né à Tunis en 1332, et mort en 1406, jette une très-grande lumière sur les événements d'alors, bien qu'il soit d'une époque postérieure. Il vécut longtemps en Espagne, à la cour du roi de Grenade, où son office consistait à inscrire sur les actes du gouvernement la devise de ce prince, qui était : *Louange à Dieu, grâces à Dieu.* Plus tard, il se re-

(1) D'Hosson, *Hist. des Mongols.*

tira dans l'Orient, et professa au Caire, respecté de Tamerlan et persécuté par les envieux. Son ouvrage principal est le *Livre des exemples instructifs, et recueil du sujet et de l'attribut touchant l'histoire des Arabes, des Persans, des Berbers et des nations qui avec eux habitèrent la terre.* Il est divisé en quatre parties, dont la première forme un traité distinct; la seconde est un tableau du monde ancien et principalement de l'Arabie avant Mahomet; la troisième comprend l'établissement des Arabes en Afrique et en Espagne, ainsi que les vicissitudes des tribus berbères jusqu'au quatorzième siècle. La dernière offre le tableau des nombreuses dynasties musulmanes répandues dans le monde entier.

Ce livre fournit des renseignements précieux sur l'histoire des Orientaux, qui ne nous était connue que par les chrétiens, très-sobres d'ailleurs de détails.

En Europe, l'histoire prend avec les croisades un ton plus élevé, et se dégage des minuties pour rapporter les expéditions communes de la chrétienté ou les vicissitudes des républiques, dans des livres écrits au milieu des camps ou des conseils, avec une autre langue que celle des clercs. Tous remontent à Adam, comme faisaient les orateurs de la constituante, et poursuivent leur besogne sans critique aucune; mais quand ils se rapprochent de leurs temps, ils deviennent pleins de charme pour la manière et précieux pour les choses. De plus, comme les livres étaient encore une confidence de famille, comme le sont aujourd'hui les lettres, ils ont cette naïveté qui disparut ensuite sous les procédés de l'art.

Sigebert, moine de Gemblours, continua la *Chronique* d'Eusèbe jusqu'en 1112, année dans laquelle il mourut; riche de connaissances, pauvre de critique, il cite cent soixante-et-onze auteurs ecclésiastiques contemporains.

1075. L'Anglais Ordéric Vital, moine de Saint-Évroul, commence l'*Histoire ecclésiastique* à la création; mais il passe rapidement à l'histoire de la France et surtout des Normands, dont il raconte les expéditions. Il rivalise avec Grégoire de Tours pour la manière de mettre en relief les mœurs des temps.

1124. Guibert, abbé de Nogent, nous initie, en racontant sa propre vie, aux événements domestiques, aux croyances et aux passions de son siècle.

Les quatre cent trente-neuf lettres de saint Bernard sont un

témoignage de l'empire universel qu'il exerça sur son siècle, de même que ses trois cent quarante-huit sermons ont été, pour les prédicateurs venus après lui, une mine inépuisable.

L'abbé Suger, dans la *Vie de Louis le Gros*, répand une vive lumière sur la société française et le gouvernement, qu'il dirigea si bien, comme aussi sur les luttes actives entre la monarchie naissante et les puissants feudataires. 1152.

Matthieu Pâris, moine de Saint-Alban de l'ordre de Cluny, poëte, orateur, théologien, ayant même des connaissances en peinture, en architecture et en mécanique, fut envoyé de Rome en Norwége pour réformer divers monastères. Son *Historia major Angliæ* le place à la tête des historiens anglais; il plaît par le sentiment national qui l'anime toujours; mais il se laisse égarer par sa partialité excessive pour Henri III, auquel il dédia son ouvrage, par sa manie de tout dénigrer et sa rancune contre les papes; il change l'histoire en roman ou en diatribe. 1259.

Martin de Pologne, dominicain, mort à Bologne lorsqu'il se rendait à Gnesne avec le titre d'archevêque, disposa par ordre alphabétique les matières du décret de Gratien, ce qui le fit surnommer la *Perle du décret*. « Il composa une chronique « pour les théologiens et les jurisconsultes, afin qu'ils sachent « le nécessaire sur le temps des papes et des empereurs. » Dans ce but, il mit en regard, d'un côté les papes depuis saint Pierre jusqu'à Nicolas III, de l'autre les empereurs jusqu'à Rodolphe Ier, en indiquant en marge les années. 1278.

Les *Vies des papes*, connues sous le nom d'Anastase le Bibliothécaire, interrompues à l'année 889, furent reprises à l'année 1050 par le cardinal d'Aragon. Au milieu d'autres plus ou moins importantes, celle d'Alexandre III offre un tableau saisissant du temps de la ligue lombarde.

A la fin du onzième siècle, le moine Grégoire rédigea, sur les diplômes appartenant au monastère de Farfa, la chronique de ce couvent; exemple nouveau, qui fut imité dans d'autres monastères, et mieux que partout ailleurs dans la célèbre abbaye du mont Cassin, dont l'abbé Oderisio retraça les vicissitudes jusqu'à Victor III.

Pour les temps de Frédéric Barberousse, il convient de consulter, comme correctif à l'esprit républicain de sire Raoul ou Rodolphe, Milanais (*de Gestis Frederici*), les tendances impériales d'Othon Morena (*Rerum Laudensium*), magistrat de Lodi.

Tous deux sont, du reste, inférieurs à Othon et à Radevic de Flessingue, qui retracèrent les faits dont ils avaient été témoins, le dernier comme continuateur de l'autre.

Déjà l'importance des choses à raconter relevait l'histoire, qui, associée à la politique, instruit et charme par la connaissance profonde et l'appréciation subtile des événements, par la vérité caractéristique des détails et par ce mouvement qui naît des sentiments vrais. On peut dire que chaque ville avait alors son chroniqueur. Arnolf et Landolf l'ancien, qui vivaient peu après l'an 1000, furent les premiers laïques qui entreprirent d'écrire une histoire civile; bien qu'ils pèchent par l'inexactitude, on aime à retrouver dans leur récit l'origine des luttes entre les nobles et les bourgeois, entre les laïques et le clergé séculier, luttes qui amenèrent non-seulement le changement de la constitution politique, mais encore celui de l'organisation sociale.

Galvano Fiamma (*Manipulus florum*) entasse force radotages dans l'ancienne histoire de Milan; mais il devient meilleur lorsqu'il se rapproche de son époque. Frère Stéfenard de Vimercate expose, dans les meilleurs vers de son temps, les événements de 1262 à 1295.

1183-1237. Gérard Maurisio écrivit les gestes d'Ezzelin lorsqu'il ne s'était pas encore montré odieux, ce qui le rend non moins partial envers lui que Rolandino lui est hostile dans son *Histoire de Padoue*, qui va jusqu'à la chute des Ezzelin; cette histoire fut lue devant les professeurs et les écoliers de cette université, qui l'approuvèrent ou du moins l'applaudirent.

Pour le royaume de Sicile apparaît, après Galfrid Malaterra et Guillaume de Pouille, Hugues Falcand, surnommé le Tacite sicilien. Il emploie, en effet, les couleurs de l'annaliste de Tibère pour peindre la cour de Guillaume le Mauvais. Courageux, élégant, sensé dans ses observations, il prévoit les maux auxquels la Sicile serait exposée en passant sous la domination des Allemands. « Engeance barbare, dit-il, que sa fougue brutale porte à réduire aux abois par la terreur, le massacre, les « rapines, la luxure, et à asservir cette noblesse des Corin« thiens qui établit anciennement son séjour dans la Sicile, « belle en vain de tant de philosophes et de poëtes et pour « qui aurait mieux valu le joug des anciens tyrans. Malheur à « toi, Aréthuse, vouée à tant de misères, qui, au lieu des vers « que tu avais l'habitude de moduler, assistes maintenant aux

« querelles des Allemands ivres, aux turpitudes desquels tu es « livrée (1) ! »

Geoffroy de Viterbe composa un *Panthéon* qui embrasse depuis l'origine du monde jusqu'au mariage de Constance. « Il dit « avoir, durant quatre ans, fouillé en deçà et au delà des mers « toutes les armoires (bibliothèques) latines, barbares, grec- « ques, judaïques, chaldéennes. » 1186.

Richard de San Germano, notaire, témoin oculaire et sincère, quoique gibelin, décrit les temps de Frédéric II. Nicolas de Iamsilla, qui se montre partial, continue depuis la mort de ce prince jusqu'au couronnement de Manfred; mais sa partialité est si naïve qu'on éprouve à le lire un véritable plaisir. Matthieu Spinello de Giovenazzo, le plus ancien des historiens en langue italienne, a laissé une chronique qui comprend depuis l'an 1247 jusqu'à la bataille de Tagliacozzo en 1268, où il perdit la vie.

Saba Malaspina, l'Anonyme de Salerne, Alexandre de Telesa, Falcand de Bénévent, historiens du royaume de Naples, l'emportent sur ceux du reste de l'Italie.

A Gênes, à la fin de chaque année, on présentait aux consuls, en plein conseil, la chronique des faits qui venaient de s'accomplir; lorsqu'elle avait été approuvée, on la déposait dans les archives. Ce fut à cette source que Caffaro, qui avait commandé les flottes de sa patrie, puisa les éléments de son histoire jusqu'à l'an 1101, et ensuite jusqu'à l'année de sa mort. Elle fut continuée, en vertu d'un décret public, par d'autres 1163.
personnages illustres et consulaires, tels que Marin de Marino, Jacob Doria, Henri Guasco, marquis de Gavi, qui vont de l'an 1000 à 1294; puis, après un intervalle de quatre ans, viennent d'autres écrivains des familles Stella et Senarega jusqu'en 1514, et à leur suite Philippe Casoni, qui s'arrête à 1700. Ce sont là les sources de l'histoire de Gênes, histoire partiale sans 1524.
doute, mais précieuse par une succession d'auteurs contemporains, dont cette ville est la seule qui puisse se vanter.

Venise s'enorgueillit d'André Dandolo. Instruit dans la législation et dans les belles-lettres, plein d'une dignité grave, d'amour de la patrie et de cette prudence qui sied au chef d'une république, il composa en latin une histoire de son pays depuis l'ère vulgaire jusqu'en 1342, avec plus d'impartialité qu'on ne pourrait l'attendre d'un patricien et d'un républicain.

(1) *Hist. sic.*, Rer. Ital. Script., VII.

Histoire des croisades. Parmi les nombreux historiens des croisades, aucun ne s'est élevé réellement à la hauteur du sujet. Bongars en a fait la collection (*Gesta Dei per Francos*), et Michaud les a résumés assez judicieusement. Ils plaisent quand ils racontent ce qu'ils ont vu. Guillaume, archevêque de Tyr, né en Palestine, parent des rois de Jérusalem et mêlé personnellement aux vicissitudes de ce pays, put en faire le meilleur récit jusqu'à l'an 1185 (*Historia belli sacri*). La connaissance des lieux lui permit de donner de la vie à sa narration, et ses réminiscences classiques embellirent son style.

Jacques de Vitry, curé d'Argenteuil près de Paris, puis chanoine et curé dans le pays de Liége, prêcha contre les Albigeois; promu ensuite à l'évêché d'Acre, de là à celui de Tusculum, enfin cardinal, loin de s'endormir sous la pourpre, il
1216. écrivit en trois livres une *Histoire de Jérusalem*, esquisse rapide qui va jusqu'à la prise de Damiette, et donne des renseignements utiles sur le pays et les mœurs.

Ville-Hardouin et Joinville, dont nous avons déjà parlé, écrivirent en français. Le premier assista à la prise de Constantinople; quoique, peut-être, il ne sût pas même signer son nom, il charme par ce langage sincère et ingénu d'un chevalier dont la vaillance ne connaît que les armes et qui pourtant est capable d'admirer la civilisation qu'il renverse. Son style est précis, et, parce qu'il n'aspire point à innover, il se renferme toujours dans les limites du goût. Il est exact dans les détails, vif et vrai dans les descriptions, comme peut l'être celui qui a vu; aussi sa prose simple et pittoresque devient-elle parfois grandiose et épique (1). Il gagne beaucoup à être comparé avec le Grec Nicétas, qui raconte aussi la prise de Constantinople, mais avec une pédanterie imperturbable, méprisant les Francs parce qu'ils sont illettrés, et s'attendrissant sur la perte des chefs-d'œuvre autant que sur le sort de sa patrie.

Ville-Hardouin est plus historien, Joinville plus chroniqueur. Le compagnon d'armes de saint Louis, franc, loyal, joignant la naïveté de l'époque à la vivacité de sa nation, sait ce qu'il raconte et raconte tout ce qu'il sait avec peu d'ordre et sans aucun art, sans rechercher les causes ni discuter les moyens; mais il se passionne pour tout ce qu'il trouve de beau, de grand, de religieux dans les personnages qu'il approche.

(1) Le manuscrit de l'ouvrage de Ville-Hardouin fut découvert en 1573 dans les Pays-Bas, par François Contarini.

« Une sorte de sympathie indéfinissable s'attache à ses ré-
« cits comme à sa personne aventureuse ; sans lui, on admi-
« rerait autant peut-être, mais on connaîtrait, on aimerait
« moins son auguste ami, son saint maître, tant il nous a pro-
« fondément initiés aux secrets intimes de sa vie, identifiés à
« ses royales pensées. Une couleur locale et contemporaine,
« une piquante naïveté, une teinte pittoresque, la crédulité
« superstitieuse du baron champenois, ses aveux candides, les
« détails précieux qu'il fournit sur les connaissances du temps,
« son vieux langage expressif, sorte de reflet du siècle, tout
« enfin, jusqu'à sa gaieté piquante au sein des périls, rendra
« constamment la lecture des Mémoires du bon sénéchal une
« des plus curieuses de notre histoire. »

Plus chevalier qu'historien, aimant Dieu, son roi, sa patrie, son château, ses frères d'armes, il offre en lui-même un vivant portrait des guerriers d'alors; en le lisant on semble vivre dans ces temps, au milieu de ces expéditions, lorsque déjà, la chevalerie ayant dépouillé sa rudesse primitive, les mœurs étaient moins énergiques et plus aimables. Son bonheur fut d'avoir eu à reproduire les traits d'un héros aussi intéressant que l'était saint Louis, dont les conversations avec lui, toujours ingénues et parfois puériles, font ressortir le contraste entre le bon et franc gentilhomme qui tient un peu du mondain et le pieux roi qui ne sait élever de doute sur rien; âmes candides tous deux, et riches d'un bon sens qui tient lieu de tant d'autres qualités.

De Ville-Hardouin à Joinville on sent un grand progrès dans la langue française, qui, déjà dans le dernier, a déposé les syllabes sonores, reste de la latinité, et adopté les phrases ainsi que les liaisons qu'elle a conservées depuis. A ces deux écrivains commence pour les Français la richesse qui leur appartient le plus en propre; nous voulons parler des *mémoires*, détails historiques sur quelques hommes, racontés par eux-mêmes ou par ceux qui vécurent avec eux, et qui réclament un esprit réfléchi, prompt, façonné par la société.

Alors s'accrut la moisson des historiettes sacrées et des miracles, soit faux ou altérés; mille choses merveilleuses furent inventées principalement sur la Passion du Christ, pour rattacher des prodiges au moindre coin de la Palestine, à la moindre bagatelle rapportée du Levant. Jacques de Voragine (*légende* 1230-1298.

dorée) est le premier, après les anciens biographes des ermites, qui ait recueilli les vies des saints, auxquelles il mêle une foule de fables (1). Celles du frère Pierre Calo de Chiozza ont une moins mauvaise réputation. Parmi le fatras indigeste et ridicule des vies publiées alors, les protestants firent grand bruit du *Liber conformitatum sancti Francisci cum domino nostro Jesu Christo*, ouvrage d'une simplicité niaise. Barthélemy de Lucques, évêque de Torcello et ami de saint Thomas d'Aquin, a écrit une histoire ecclésiastique jusqu'à l'an 1313, où il copie au hasard ce qu'il trouve, mais où il nous conserve des renseignements importants.

On fit aussi alors beaucoup de compilations sous le nom de *bibliothèques*, de *trésors*, de *miroirs*, encyclopédies de toutes les connaissances de l'auteur, et d'une grande utilité dans cette disette de livres. La bibliothèque de Stuttgard possède le *Jardin de délices* de sœur Errade de Landsberg, supérieure du monastère de Sainte-Odile en Alsace, au douzième siècle; ce sont des extraits des Pères et des écrivains ecclésiastiques, avec beaucoup de peintures historiques ou allégoriques, qui démontrent qu'elle connaissait tout ce qu'il y avait de meilleur, même des ouvrages d'astronomie, de géographie, de chronologie et d'agronomie. Le *Catholicon*, ou somme universelle, du Génois Jean Balbi, est une table alphabétique et raisonnée de tout ce que les Européens savaient alors, et *valet ad omnes fere scientias*, à ce qu'assure l'auteur.

Nous avons déjà parlé du *Trésor* de sire Brunetto. Vincent de Beauvais, lecteur et confesseur de saint Louis, fut chargé par ce prince de réunir une bibliothèque du palais, et d'en extraire ensuite le meilleur. En conséquence, il compila le *Speculum naturale* sur la création et les merveilles de la nature, auquel il ajouta de la chronologie et de la géographie; le *Speculum doctrinale*, abrégé de la théologie, de la philosophie et des autres sciences, et de la théorie des arts; enfin le *Speculum historiale*, qui est tout en récits.

Éloquence. Il semblerait que l'éloquence dût grandir au milieu des intérêts publics; mais il est probable que ce brillant symptôme du développement d'un peuple, la puissance politique de la pa-

(1) Spotorno prend sa défense, en établissant que les passages absurdes qu'on y signale sont des intercalations.

role, le talent appliqué non à distraire les esprits, mais à gouverner les masses, resta entravé par l'inexpérience des langues. Le petit nombre de discours rapportés par les historiens n'offrent point le cachet de l'authenticité; nous savons pourtant que les orateurs, fidèles aux habitudes scolastiques, choisissaient un texte, souvent vulgaire, sur lequel ils discouraient sans art. Ainsi quand Farinata des Uberti, après la bataille de l'Arbia, se leva pour défendre, à visage découvert, Florence, que les autres Gibelins voulaient détruire, il prit pour texte deux proverbes vulgaires : *Comme l'âne sait, il épluche le navet; S'en va la chèvre boitant tant que le loup n'y met la dent.* Saint François, prêchant à Montefeltro, choisit pour thème un autre dicton banal : *Si grand est le bien, mon désir, que toute peine m'est plaisir.*

Ces prédicateurs qui attiraient des multitudes sur leurs pas, qui les poussaient à la guerre et, ce qui est plus admirable, à la paix, s'offrent à nous, si l'on en excepte saint Bernard, chez qui brillent des éclairs d'une éloquence sentie, comme des hommes incultes, ressassant pêle-mêle des subtilités scolastiques, ou s'abandonnant à des aspirations mystiques; le tout entremêlé de textes de l'Écriture et d'allusions forcées, divisé et subdivisé à la manière des rhéteurs, sans ombre de génie et presque toujours dépourvu de sentiment (1). Ajoutez à cela qu'ils prêchaient probablement en latin rustique, et au milieu d'une si grande foule que bien peu pouvaient les entendre et bien moins encore les comprendre; aussi les chroniqueurs ont-ils recours au miracle. Il faut donc attribuer cette influence prodigieuse à l'idée de leur sainteté et à la conviction avec laquelle ils parlaient, conviction qui passe facilement dans l'âme de ceux qui écoutent. Nous voyons nous-mêmes aujour-

(1) Saint Antoine de Padoue, dans le *Sermon sur les noces de Cana*, s'exprime ainsi : « Quatre choses sont à observer : l'abord l'allégresse, l'union nuptiale et la circonstance du lieu; secondement, l'intervention de la Vierge; troisièmement, la puissance de Jésus-Christ; quatrièmement, sa magnificence. En ce qui concerne le premier point, Cana signifiant *zèle* et Galilée *passage*, il se fait un mariage entre le Saint-Esprit et l'âme pénitente, par l'intermédiaire du zèle et de l'amour du passage; c'est pourquoi il est dit que Ruth passa du pays de Moab à Bethléem, où elle fut épousée par Booz. Ruth signifie voyante ou diligente, ou qui s'évanouit, elle exprime l'âme penitente qui, en voyant ses péchés, s'empresse, avec contrition, de se purifier dans la fontaine de la confession, et tombe épuisée en perdant ses forces dans la satisfaction. » Le reste est sur ce ton.

d'hui l'orateur qui émeut le plus les chambres anglaises et les *meetings* de l'Irlande se montrer non pas le plus châtié, mais le plus chaleureux, employer un style tout figuré, un mélange de poétique et de burlesque, de colère et de bonhomie, de rudesse et de grâce, d'ironie et d'amour.

Parmi les bons prédicateurs des premiers temps on cite Wederic, moine de Blandimberg, qui prêchait dans la Flandre et le Brabant avec un tel succès qu'à sa voix six petits seigneurs, la terreur du voisinage, déposèrent les armes pour fonder une abbaye. Hugues de Grenoble fut surnommé *prædicator egregius;* Rodolphe Ardent a laissé plusieurs discours animés d'une certaine chaleur et dont quelques-uns ne sont pas dépourvus d'éloquence; Guibert de Nogent a donné de bons préceptes sur l'art oratoire.

CHAPITRE XXV.

BEAUX-ARTS.

Le beau étant la manifestation du vrai, de l'idée, l'homme en a la perception avant celle du vrai dans sa pureté. L'art, dont le but est de révéler le beau au moyen du phénomène, impliquant la vision de l'idée, implique nécessairement l'intelligence, dont les progrès entraînent les siens. La science consiste à connaître et à comprendre l'œuvre divine, et l'art, à la reproduire sous des conditions sensibles et matérielles, en se proposant pour but le perfectionnement de l'être dont il manifeste les progrès.

Lorsque tant de circonstances opportunes eurent contribué à stimuler les esprits, les beaux-arts se réveillèrent aussi, et déjà nous avons vu, vers la fin du siècle précédent, les édifices se multiplier; dans celui-ci, un système nouveau préside à leur construction (1).

(1) Les Anglais ont étudié spécialement cette partie; après Langlay, qui, en publiant, en 1742, une série d'ornements et de détails, démontra que l'architecture gothique méritait l'attention des artistes, J. Bentham, avec l'histoire de la cathédrale d'Ely (1771), vint exciter plus puissamment encore la curiosité. Mais c'est de nos jours qu'ont paru les ouvrages les plus importants, tels

Les monuments sont l'écriture des peuples; or, le changement de forme dans l'architecture signifie changement de la civilisation; si l'originalité manque à celle-là, c'est un signe qu'elle manquait dans les idées du temps. Ce que nous avons dit des siècles précédents nous dispense de démontrer que les Goths n'introduisirent aucune espèce d'architecture, et que dès lors c'est très-improprement qu'on a donné le nom de gothique à l'ordre qui a pour caractère l'arc aigu, ou plutôt l'ensemble pyramidal de l'édifice. Nous nous exprimons ainsi, parce qu'il existe en Italie, et même chez les Byzantins, des arcs qui se brisent en pointe dans des constructions d'un autre caractère, et modelés sur la basilique de la dernière époque

que le quatrième volume des *Monumenta antiqua* de KING, qui roule tout entier sur l'architecture religieuse du moyen âge; l'ouvrage de J. DALLAWAY, qui traite de l'architecture militaire, religieuse et civile moins systématiquement que l'autre; le *Traité d'architecture ecclésiastique en Angleterre*, de MILNER, qui prétend que l'arc aigu a été pour la première fois pratiqué en Angleterre; l'*Histoire de l'origine et de l'établissement de l'architecture gothique et de la peinture sur verre*, de SIDNEY HAWKINS; *Architectural antiquities of Great Britain; chronical and historical illustrations of the ancient ecclesiastical architecture of Great Britain*, de BRITTON, qui unissent à la richesse et à la précision des dessins des observations excellentes; *Specimens of gothic architecture, selected from various ancient edifices in England*, de PUGIN; les ouvrages de WITTINGTON, qui rechercha l'origine du style gothique en France et en Italie, et donna aux monuments français la préférence sur les monuments anglais, ainsi que HAGGITT, qui combattit l'origine orientale de cette architecture; *Remarks on the architecture of the middle ages, especially of Italy*, de WILLIS, qui analyse les principaux monuments italiens avec des considérations fort élevées; *Architectural notes of german churches*, etc., de WEWEL, qui s'occupa des monuments sur le Rhin.

GALLY KNIGHT a profité de ces travaux pour les éclipser tous.

J. CONEY, *Architecture religieuse*, ou série de gravures des meilleures cathédrales gothiques; Londres, 1839.

Nous avons, parmi les Français, cité déjà l'ouvrage de SEROUX D'AGINCOURT.

Voyez aussi: *Essai sur la description du temple de Saint-Graal.* — *Histoire et description de la cathédrale de Cologne*, etc., de SULPICE BOISSERRÉE, et les descriptions des cathédrales de Strasbourg, par SCHWEIGHOEUSER; de Chartres, de Reims et de Paris, par GILBERT; de Rouen, d'Amiens et de Dijon, par JOLIMONT, etc.

TH. HOPPE, *Histoire de l'architecture.*

FÉLIBIEN, *Vies des architectes.*

AMAURY DUVAL, *Essai sur l'état des beaux-arts au treizième siècle.*

CAUMONT, *Histoire sommaire de l'architecture religieuse, civile et militaire au moyen âge.*

Le moyen âge monumental et archéologique, ou vues des édifices les plus remarquables de cette époque en Europe, avec un texte explicatif, et d'après les dessins de M. CHAPUY.

romaine. On peut même dire que ce mode prédomina en Italie, où la véritable forme gothique fut adoptée fort tard et lorsque la majesté du plan était déjà négligée pour la variété des détails, comme on peut le voir dans Saint-André de Verceil, dans Saint-Pétrone de Bologne et dans la cathédrale de Milan. Quelques auteurs ont voulu par ce motif appeler lombarde cette architecture locale dérivée du style romain-byzantin (1), laquelle se conforma au goût des peuples chez qui elle fut employée; on en trouverait des modèles dans Saint-Ambroise de Milan, dans les cathédrales de Milan, de Plaisance, de Modène, de Vérone, de Pise, de Bourg San-Donnino, de Terracine, dans Saint-Marc de Venise, Saint-Michel de Pavie et Sainte-Fosca de Torcello.

La vanité nationale serait flattée de voir dans l'architecture gothique un perfectionnement ou du moins une variété de l'architecture lombarde, qui, dans les pays septentrionaux, fut adaptée à soutenir le poids de la nef. Mais l'histoire ne favorise pas cette supposition; il est vrai toutefois qu'elle nous fournit bien peu de renseignements sur l'origine de cet ordre appelé lombard par les Français et saxon par les Anglais, ou mieux encore normand, parce qu'il passa chez eux de la Normandie. Peut-être fut-il nommé gothique au temps de la renaissance, quand tout ce qui n'était pas romain paraissait barbare.

A coup sûr l'arc à cintre aigu est de très-ancienne date; l'idée de cette forme dérive naturellement des grottes, que l'art imita dans celles qu'il exécuta pour des substructions ou des aqueducs. Le temple pélasgique des Géants à Gozzo, que certains antiquaires supposent antérieur au déluge, présente l'arc en pointe. A Malipouran, sur la côte de Coromandel, les ruines de deux pagodes, si anciennes que personne n'en peut déchiffrer les inscriptions, offrent la voûte à deux segments de cercle, ce qui produit le cintre en pointe. Dans la Lycie (Caramanie), des mausolées, antérieurs à la conquête romaine, sont surmontés d'un toit dans cette forme. La porte *Sanguinaria*, à Alatri, dans

(1) On peut appeler architecture romaine-byzantine celle d'après laquelle sont construites à Rome les églises de Sainte-Agnès hors des murs, de Saint-Étienne le Rond, le baptistère de Constantin, Sainte-Constance, Sainte-Marie de Transtévère, Saint-Étienne à Bologne, l'ancienne cathédrale de Brescia, etc. Tel serait aussi le baptistère du huitième siècle à Sainte-Marie Majeure, près d'Averse, avec ses colonnes de granit antique, disposées selon le rayon, comme dans Sainte-Constance.

le Latium, attribuée à Saturne, et la porte *Acuminata*, aussi dans le Latium, de construction cyclopéenne, remontent peut-être à deux mille ans avant Jésus-Christ (1). Or, elles sont à cintre aigu, comme quelques-uns des conduits souterrains de Rome; ceux que nous voyons dans les cent cellules de Néron au cap Misène et dans quelques fours de Pompéi sont plutôt l'effet du caprice ou du hasard que le résultat d'un système.

Mais chez les Perses cet arc se reproduit souvent, même dès le temps des Sassanides. C'est de là qu'il est venu aux Arabes, qui l'employèrent fréquemment, surtout au Caire, dans l'édifice où se trouve placé le nilomètre, près de l'île de Rodha, et que l'on croit de l'année 715. Il en existe à Memphis du deuxième ou troisième siècle de l'hégire. Cette forme devint tellement propre aux musulmans que Mahomet II l'adopta pour la mosquée qu'il fit élever à Constantinople aussitôt qu'il eut fait la conquête de cette ville.

Ce modèle a déterminé la forme de tous les édifices de la terre sainte dans le onzième siècle, tels que la chapelle sépulcrale de Godefroi et de Baudouin et la vaste arcade qui donne accès au tombeau de la sainte Vierge. Dans l'aqueduc que Justinien II construisit à Pyrgos, les arcs pointus alternent avec les pleins-cintres; ils figurent encore plus fréquemment dans les ornements.

Le fait capital qui ne permet pas de croire que les chrétiens ont emprunté cette forme aux peuples qu'ils allaient combattre, c'est qu'on la trouve dans des églises antérieures, comme la cathédrale de Chartres, de 1029, celle de Coutances de 1030, de Mortain de 1082, dans Saint-Siméon de Trèves, dans Saint-Pierre et Saint-George de Bamberg. Nous savons qu'on prétend révoquer en doute les chartes où sont enregistrées les dates de leur construction (2); mais pourquoi? Parce que le style ne convient pas à l'époque; pétition de principes que repousse la raison. Il faut considérer d'ailleurs que l'architecture gothique ne consiste pas tout entière dans l'arc aigu, et qu'avant de l'employer on connaissait déjà la grandeur des

(1) On en trouve les dessins dans l'ouvrage de LUIGI MAZARA, *Temple antédiluvien, dit des Géants, découvert dans l'île de Calypso, aujourd'hui de Gozzo, près de Malte*; Paris, 1827.

(2) Voyez CAUMONT, p. 130 et suivantes. On dit qu'elles ont pu être reconstruites à neuf plus tard; mais des cathédrales ne se réédifient pas au bout d'un siècle.

cathédrales, le système pyramidal et les nefs en caracol autour du chœur. Peu avant les croisades ou à peine au commencement, on accordait des indulgences à ceux qui construisaient des églises; on en élevait même pour y déposer les reliques nouvelles, et des pèlerins se dirigeaient vers des sanctuaires fameux. Dans leur foi, les chrétiens s'éloignaient des modèles grecs et romains comme de l'expression timide à laquelle, dans le moyen âge, le sentiment était réduit. Il pourrait bien se faire que les chrétiens aient porté l'art en Orient, au lieu de le lui avoir emprunté. Telle est donc la cause qui explique la construction d'églises gothiques à Mistra, Chalcis, Jérusalem et ailleurs, tandis qu'on n'en trouve pas une seule bâtie à l'orientale par nous.

Il est vrai que les Occidentaux pouvaient avoir déjà vu de ces arcs en Orient, dans les pèlerinages fréquents alors, ou bien encore en Espagne, où s'était introduit un genre d'architecture particulier, c'est-à-dire le style moresque, remarquable surtout par la profusion des ornements, empruntés aux riches étoffes de l'Orient. L'aspect gracieux qui frappe dans ces monuments, à la première vue, approche de l'affectation, n'est pas en rapport avec la hardiesse, la grandeur, la variété, la richesse de l'ornementation et ses formes fantastiques. Ce sont des œuvres de patience plus que de génie.

Les arcs aigus sont mêlés avec les arcs en fer à cheval dans la cathédrale de Cordoue, de 800; tous sont cintrés en pointe dans l'Alhambra de Grenade, construit seulement en 1273; mais nous n'avons pas fait consister l'essence du gothique dans l'arc brisé, et cela même n'exclurait pas l'origine septentrionale, puisque les Goths ont soumis l'Espagne.

Ceux qui supposent l'idée de cet ordre suggérée par les constructions en bois et par les forêts d'arbres conifères ne font que reproduire la genèse arbitraire de Vitruve, en la transportant à d'autres lieux. Il est à remarquer que cette architecture se rapproche d'autant moins de la forme des arbres qu'elle est plus près de son origine, et que l'arc se rétrécit à mesure qu'on avance vers le quatorzième siècle.

Ce qui porterait à placer son berceau chez les Allemands, c'est le style aigu de leurs constructions, et leur alphabet même, qui prit la forme anguleuse et se chargea de fleurons dans le genre des ornements d'architecture. Ils n'avaient pas sous les yeux de modèles anciens qui, d'un côté, obligeassent à l'imi-

tation, et de l'autre offrissent des matériaux, beaux sans doute, mais discordants et capables d'enchaîner l'invention au désir de les employer. Peut-être les Allemands, prenant en dégoût la masse pesante des derniers édifices byzantins, firent-ils, comme il arrive souvent, une réaction en sens opposé, en cherchant le léger et l'élancé.

Il est certain qu'en Italie nous ne voyons de monuments gothiques que dans les pays soumis à l'Empire et surtout aux Normands; la loge principale des francs-maçons, qui propageaient ce style, s'ouvrait en Germanie, et c'est dans ce pays qu'on trouve les modèles les plus parfaits : telles sont, pour leurs dimensions, les cathédrales de Cologne, de Ratisbonne, de Strasbourg, d'Ulm, de Fribourg, et, pour le style, celles de Vienne, d'Oppenheim, d'Oberwesel; la tradition elle-même, quoique vacillante, attribue aux Allemands le mérite du premier plan des constructions gothiques faites à l'étranger.

Nous n'osons donc pas nous prononcer sur la question toujours débattue de l'origine du style appelé *ogival;* mais nous voudrions que l'observateur s'isolât des temps présents, où nous entendons répéter sans cesse à certaine école que tel genre est le seul vrai, où nous trouvons une commission d'édiles toujours prêts à nous blâmer et une pédanterie fougueuse qui nous foudroie si nous osons innover. Tout était libre alors, et tout s'expérimentait sans préférence pour aucun genre; de même qu'en littérature nous avons vu les traditions anciennes se mêler aux inspirations nouvelles, de même dans l'architecture les conceptions indigènes se marièrent aux souvenirs gréco-romains et au goût oriental.

L'art gothique ne s'est pas formé néanmoins des emprunts qu'il a faits; il est tout entier dans l'unité à laquelle il a su les réduire, unité qui fait qu'en voyant un édifice, on dit : *Il est gothique;* et cela par la seule force d'une pensée harmonique qui ramène les diverses parties vers un but commun et vivant. N'est-il pas étonnant de voir tous les édifices revêtir ce caractère nouveau à l'époque même où les nouveaux idiomes prennent naissance? Il faut chercher, telle est notre opinion, l'explication de ce fait dans l'existence des loges maçonniques.

Loges maçonniques.

Il y en a qui prétendent reporter leur origine à l'époque où Salomon bâtissait le Temple (1); d'autres les font venir des corporations de métiers instituées dans les provinces par les Ro-

(1) Voyez la note page 237 du tome I.

mains et transportées de la Gaule en Angleterre par Alfred, quand il voulut construire des édifices. C'est une vanité excusable et commune que de rattacher son origine à des noms célèbres et à des temps éloignés. Krause, Stieglitz, Boisserrée, Hofstadt, Görres, Van der Ritt et autres ont étudié les sociétés des francs-maçons; quelques-uns prétendent qu'à la décadence des corporations hiérarchiques du quatorzième et du quinzième siècle des corporations laïques les remplacèrent dans l'art de la construction, et qu'elles en reçurent quelques croyances ésotériques qui se transmettaient de vive voix ou par des signes conventionnels sculptés sur les monuments. Il est vrai qu'on trouve dans les cathédrales gothiques des lettres et des figures dont on ignore la signification; mais peut-être ne sont-elles que des marques des architectes ou des signes destinés à aider les maçons pour la disposition des pierres. D'autres veulent y voir un reste ou d'alphabet celtique ou d'hiéroglyphes non encore déchiffrés. La première société maçonnique est la confrérie d'York de 926, qui établit une hiérarchie légale basée sur des traditions beaucoup plus anciennes, et divisa les ouvriers en maîtres, compagnons et élèves. Au onzième siècle, un évêque d'Utrecht fut tué par le père d'un jeune Frison, nommé Pléber, parce qu'il avait dérobé à celui-ci le secret (*arcanum magisterium*) de jeter les fondements d'une église. Lorsque Erwin de Steinbach eut commencé la cathédrale de Strasbourg, il fonda dans cette ville une loge, modèle et centre des autres loges répandues dans toute l'Europe. Les chefs de chacune d'elles, réunis à Ratisbonne le 25 avril 1459, rédigèrent l'acte de confraternité qui instituait pour loge principale à perpétuité celle de Strasbourg, et son président pour grand maître des
1498. francs-maçons de toute l'Allemagne. L'empereur Maximilien approuva cet institut, qui fut confirmé par Charles-Quint et Ferdinand Ier et dont les constitutions, renouvelées ensuite, furent imprimées en 1563.

Les maîtres, les compagnons et les novices formaient un corps, avec une juridiction particulière; mais les membres de la loge de Strasbourg étendaient la leur sur tous les autres, et jugeaient sans appel les causes portées devant elle, conformément aux statuts. De cette loge principale dépendaient celles de Souabe, de Hesse, de Bavière, de Franconie, de Saxe, de Thuringe et de tous les pays riverains de la Moselle. Elle était même consultée dans les cas les plus graves par la grande

loge de Zurich et par celle de Vienne, de laquelle relevaient les loges de la Hongrie et de la Styrie.

On élevait dans l'enceinte de l'édifice en construction une hutte de bois, et c'était là que le maître en chef, siégeant sous un baldaquin, se tenait, l'épée de justice en main, pour rendre ses jugements.

Afin de ne pas être confondus avec la tourbe qui ne savait que manier le marteau et la truelle, ils inventèrent des signes de reconnaissance et une initiation symbolique (1); ils gardèrent un secret traditionnel, qui n'était révélé aux initiés que dans la mesure de leurs grades. Ils adoptèrent pour symbole les instruments de leur art, l'équerre, le niveau, le compas et le marteau, qui rappelait celui du dieu Thor.

Dans tous les lieux où ils allaient travailler, ils faisaient des contrats particuliers; on en conserve un du règne de Henri VI d'Angleterre, entre les sacristains d'une paroisse de Suffolk et une société de francs-maçons, où il est stipulé que chaque ouvrier recevra un tablier blanc avec des gants pareils en peau, et qu'il leur sera élevé une loge couverte en tuiles. Les routes étant alors peu sûres et dépourvues d'hôtelleries, les maçons, obligés par leur profession à changer souvent de lieu, s'engagèrent à une hospitalité mutuelle. Peut-être s'adjoignirent-ils des personnes étrangères à l'art, soit pour se faire aider dans leurs travaux, soit pour empêcher de leur nuire ou d'usurper leurs priviléges. Plus tard, leurs doctrines s'étant étendues à la philosophie, à la morale, à la politique, elles ne furent pas l'instrument le moins actif des révolutions sociales.

En Lombardie, les arts et métiers étaient tous organisés en corporations et confréries. A la manière probablement des loges maçonniques, et nous trouvons déjà, sous les Longobards, qu'il est fait mention des *magistri comacini*.

Ces confréries expliquent la ressemblance que l'on trouve entre des travaux très-éloignés les uns des autres, ressemblance qui autrement serait inexplicable dans des temps où il n'y avait point d'écoles et où les communications étaient peu fréquentes. Les idées que les maîtres et les compagnons se suggéraient mutuellement, les découvertes et les procédés qu'ils met-

(1) De Hammer rapporte que sur la façade de l'église de Prague, travail de l'an 1250, on trouva vingt-quatre figures maçonniques recouvertes d'un enduit de chaux.

taient en commun firent avancer rapidement la mécanique, connaître exactement la poussée des voûtes, la force des arcs, la forme convenable à chaque partie de l'édifice et d'autres principes scientifiques qui se perdirent ensuite grâce au secret avec lequel ils étaient gardés.

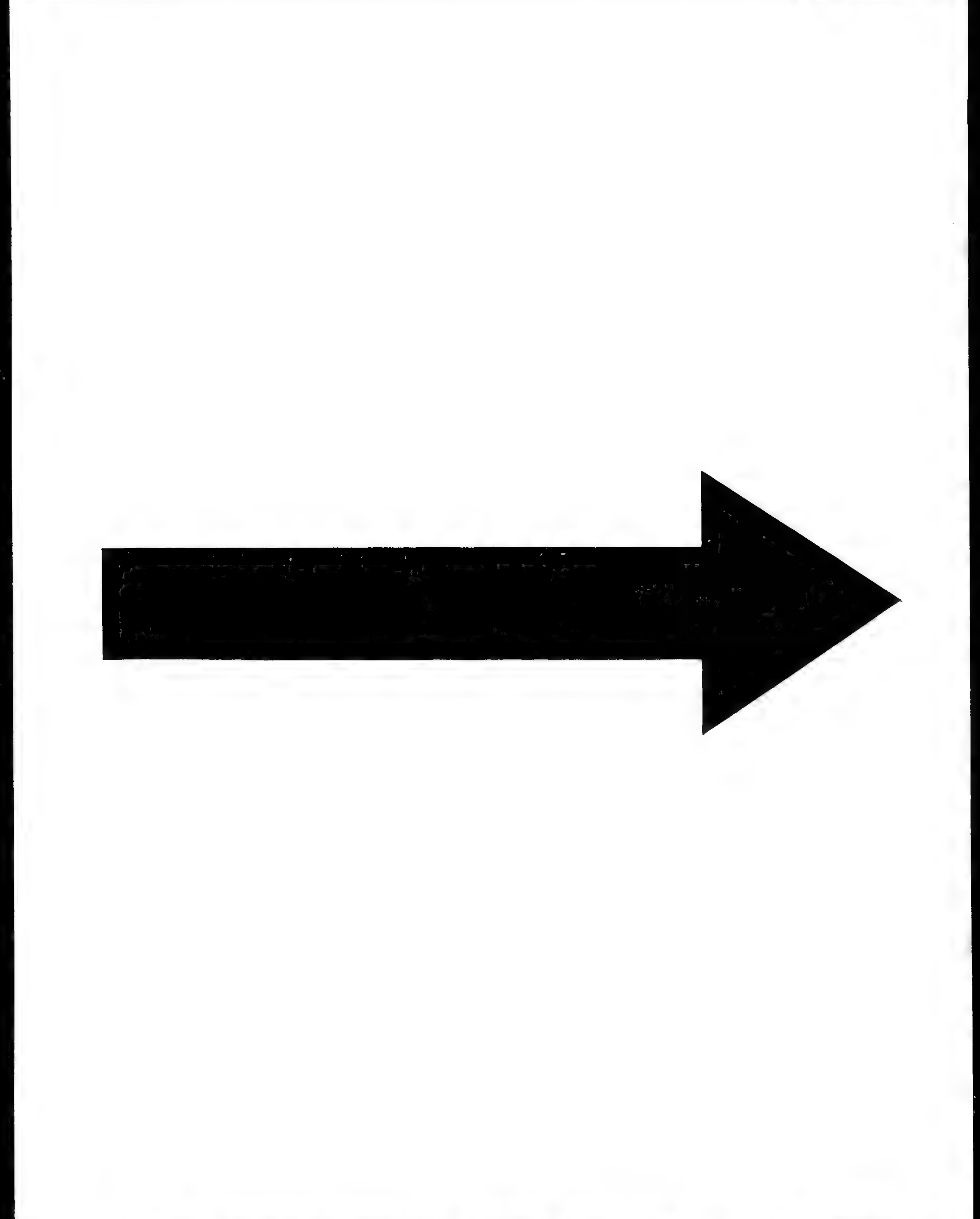
Tout cela néanmoins ne concernait que la solidité et l'ensemble; quant aux accessoires, ils étaient abandonnés à la fantaisie de chacun. Les francs-maçons, qui étaient compagnons ou frères, et non manœuvres, voulaient donner l'essor à leur génie inventif dans les détails; de là leur immense variété, qui va souvent jusqu'à nuire à l'harmonie de l'ensemble, et révèle l'œuvre de siècles différents. C'est pour cela aussi qu'à la grandeur du plan et à sa hardiesse réfléchie ne répond pas le fini des accessoires, qui se trouve déparé par des statues mesquines et roides, des monstres fantastiques, de lourds feuillages, des reliefs empâtés; à voir même ces attitudes empesées, ces mouvements et ces plis uniformes, nous inclinons à croire qu'au lieu de copier la nature ils se considéraient comme obligés de se conformer à des types établis. L'architecture grandit, tandis que la sculpture se borne encore, dans le quatorzième et le quinzième siècle, à la reproduction de diables, de rustres, de monstres et à des représentations dont on voudrait vainement excuser la cynique franchise en les donnant comme symboliques. En un mot, l'art ressemble à une voix puissante qui se refuse à toute espèce de modulations délicates.

La plupart des architectes primitifs nous sont restés inconnus. Est-ce le résultat d'une abnégation pieuse, comme quelques-uns le prétendent? ou bien une incurie ignorante a-t-elle laissé périr leur mémoire? Ce qui milite en faveur de la première supposition, c'est de voir souvent le plan des cathédrales attribué aux évêques, comme représentants l'Église qui les élevait d'accord avec eux, et qui invitait par des indulgences à participer à l'œuvre. Ainsi on rapporte que cent mille personnes travaillaient jour et nuit à l'église de Strasbourg. Les écrits de Pierre le Chanteur et de Robert de Flamesbourg, pénitencier de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, nous apprennent que les confesseurs substituaient parfois à la pénitence une aumône pour construire des ponts ou pour l'entretien des routes. « C'est un prodige inouï, dit Aimon, abbé de Saint-Pierre sur « Dive, dans une lettre de 1145, aux moines de Tutteberg, de « voir des hommes puissants, fiers de leur naissance, habitués

« à une vie voluptueuse, s'attacher à un chariot et traîner des « pierres, de la chaux, des pièces de bois et tout ce qu'il faut « pour le saint édifice. Parfois mille personnes, hommes et « femmes, sont attelées à un seul chariot, tant la charge est « pesante, et cependant on n'entendrait pas le plus léger « bruit. Quand ils s'arrêtent en route, ils parlent, mais seule« ment de leurs péchés, dont ils se confessent avec larmes et « prières. Alors les prêtres les [illegible]hortent à déposer les haines, « à remettre les dettes; si [illegible]n se trouve endurci au point « de ne pas vouloir pard[illegible]s ennemis et de repousser « les exhortations pieuse[illegible]tôt détaché du chariot, et « rejeté de la sainte com[illegible] continue en disant que pendant la nuit on alluma[illegible]rches sur les chariots et à l'entour de l'édifice en construction, et que la veillée était animée par des chants.

D'un autre côté, l'ignorance ayant peine à comprendre l'imagination vigoureuse et l'art profond de l'homme qui concevait ces monuments ainsi que la puissance de l'union populaire qui les exécutait, avait recours à des forces surnaturelles; de même que, dans les premiers siècles, on avait cru qu'un ange était venu dessiner sur la neige le plan de la basilique de Sainte-Marie Majeure, on racontait alors que tel ou tel architecte avait fait un pacte avec le diable pour en être aidé dans un ouvrage plus qu'humain.

Le couvent d'Assise, construit peu après l'an 1226, passe en Italie pour le plus ancien exemple de style gothique; mais ce fait ne signifie point que c'est en Italie qu'on a employé l'ogive pour la première fois. A Subiaco, délicieuse solitude à cinquante milles de Rome, près de la source de l'Anio, plusieurs chapelles et cellules furent construites autour de la grotte qui servit d'asile à la première jeunesse de saint Benoît, auxquelles on conserva le nom de Sainte-Grotte. Elles furent dévastées ou abattues par les Longobards et les Sarrasins, puis réédifiées en 847 par l'abbé Pierre, qui restaura particulièrement la chapelle consacrée à saint Sylvestre par Léon IV. La voûte creusée dans la roche vive est en forme d'ogive formant croix, ainsi que d'autres excavations dans le même endroit. Au-dessus, l'abbé Hombert commença, en 1053, un véritable corps d'église, et treize ans après l'abbé Jean le fit servir de confessionnal au temple qu'il y éleva. Peut-être le cintre aigu, et là comme dans le monastère de Sainte-Sco-



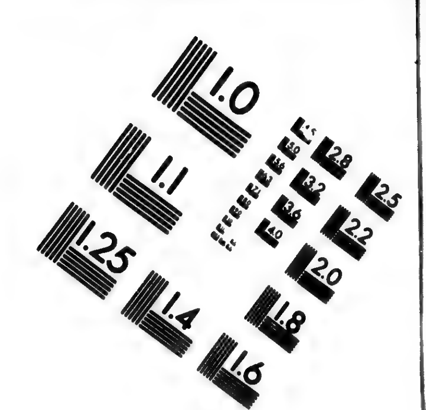
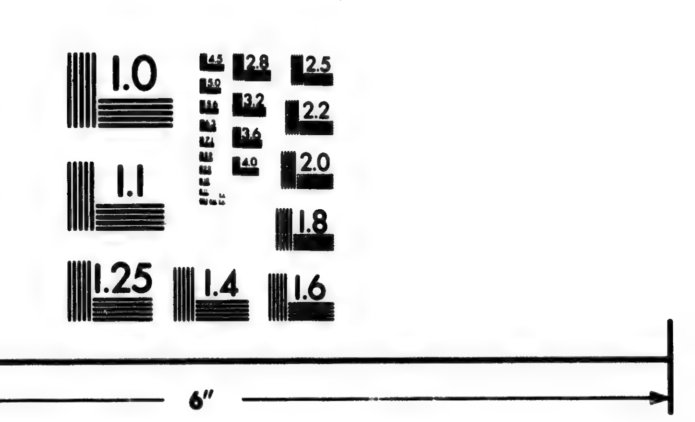


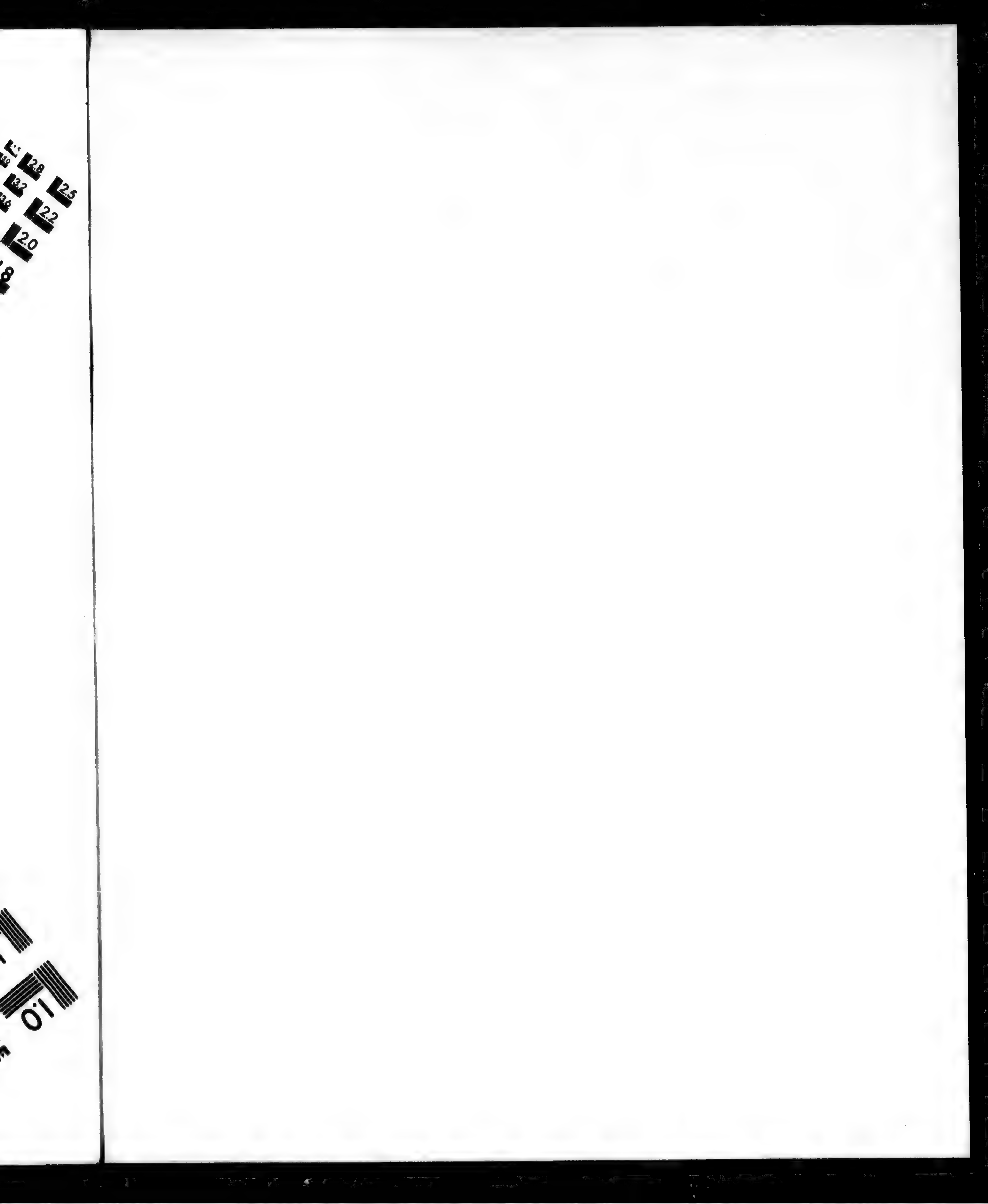
IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



lastique, qui en dépend, fut-il adopté à cause des vents et des neiges, ou bien à l'imitation des souterrains.

Une porte en ogive de l'église de Chiaravalle, entre Ancône et Sinigaglia, est de l'année 1172; l'année suivante, une partie de l'église de San-Leo, dans le duché d'Urbin, fut aussi restaurée à cintre aigu. Les portiques de Rimini, de l'an 1204, sont du même style, et les ogives se mêlent aux pleins cintres dans l'église de Saint-Flavien, près de Montefiascone, réédifiée par Urbain IV. C'est ainsi que cette innovation se glissait timidement, n'occupant souvent que les espaces où la voûte ne pouvait s'arrondir. Dans la Portioncule, cellule de saint François d'Assise, renfermée maintenant dans l'église de Sainte-Marie des Anges, l'arc aigu de la petite porte est enclos dans un autre à plein cintre.

L'ordre nouveau prit librement son essor dans le temple élevé à ce patriarche par frère Élie à Assise. Ce sont trois édifices superposés l'un à l'autre; dans l'intérieur se développent régulièrement les arceaux en pointe, appuyés sur de gros piliers, d'où s'élèvent les colonnes du corps supérieur, faites en faisceaux, dont le rinceau principal se croise avec celui du pilastre voisin pour former le comble de la nef.

Cette église, devenue le modèle des autres élevées à ce saint, ne contribua pas peu à répandre ce système. On n'est pas d'accord sur le nom de l'architecte; Vasari désigne à tort un Allemand, père d'Arnolfo di Lapo; d'autres pensent qu'Arnolfo di Lapo et Arnolf son père eurent pour maître Nicolas Pisano, auquel ils attribueraient la conception de ce plan (1).

Les édifices normands de la Sicile sont antérieurs à tous ceux-là. Avant 1132, Roger faisait construire, dans son palais de Palerme, la chapelle de Saint-Pierre, d'un travail admirable et bien conservé, dont le plafond doré est orné de vingt caissons portant des inscriptions arabes. Les parois et le pavé sont en mosaïque d'une extrême délicatesse, et tous les arceaux en ogive, ainsi que le triomphal, s'élancent de colonnes corinthiennes des plus beaux marbres d'Orient (2).

Ce fut lui aussi qui érigea la cathédrale de Céphalu, alors la plus vaste de la Sicile, et dans laquelle s'enlacent capricieusement des arceaux aiguisés de toute grandeur. En 1174 fut

(1) *Lettere sanesi sopra l'arti belle*, t. II, p. 75.

(2) *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale*, par le duc DE LUYNES; 1844.

commencée et rapidement terminée la basilique de Montréal, œuvre merveilleuse, tout en ogives, revêtue de mosaïques d'une incomparable richesse. A la même époque s'élevaient la Matrice et le Saint-Esprit à Palerme, la cathédrale de Messine, dont le tremblement de terre ne laissa subsister qu'une porte, et, toujours avec les mêmes formes, Sainte-Marie de Randazzo et la chapelle de Saint-Cataldo, à Palerme, antérieure à l'an 1160.

La Zisa et la Cuba, hors des murs de Palerme, furent probablement construites par les Arabes avant la conquête des Normands; mais, à coup sûr, on leur doit la forteresse et les bains d'Alcamo sur le mont Bonifat; on trouve l'arc droit dans tous ces édifices. Le Mongibel, près de Syracuse, montre encore d'autres constructions des Arabes. Les villes de Polemi et et de Lonama conservaient aussi, il y a deux siècles, de précieux débris; le port de Lilybée (*Marsala*, port de Dieu) attestait que les Arabes de Sicile n'avaient pas dégénéré de leurs frères de Babylone et d'Espagne.

Serions-nous donc ramenés à supposer que l'exemple de l'architecture gothique nous est venu de l'Orient? Quoi qu'il en soit, ce style nouveau se répandit en Italie sans pourtant exclure l'hémicycle, que nous trouvons mêlé à l'ogive dans des édifices insignes; tels sont le Campo Santo de Pise, Saint-Michel de Florence, les dômes de Sienne, d'Orviéto, de Padoue, la chapelle souterraine de Montefiascone, le palais communal de Côme. A Rome, si l'on excepte Aracœli et Sainte-Marie, près de la Minerve, il n'y a de gothique que quelques décorations. En général, les cathédrales d'Italie ne sont pas conçues dans les caractères précis du gothique; elles sont riches, mais on y aperçoit des contradictions de style entre les parties inférieures et les parties supérieures, entre les parties carrées et les parties aiguës; il n'y a pas même, que nous sachions, un clocher gothique, à moins que l'on ne considère comme tel celui qui forme la flèche de l'église de Chiaravalle, près de Milan.

Nicolas de Pise jeta, en 1231, les fondements de Saint-Antoine de Padoue, temple de style gothique orné, à la construction duquel le pape Alexandre IV convia toute la chrétienté, comme Grégoire XVI l'a fait de nos jours pour Saint-Paul hors des murs. Trois incendies le détruisirent, causés, en 1394, par la foudre; en 1567, par l'illumination annuelle; en 1749, par une négligence fortuite, et toujours il fut restauré. La cathédrale d'Orviéto, aussi très-ornée, fut bâtie, en 1290, sur le

plan de Laurent Maitani de Sienne. C'est à des temps moins sévères et plus fastueux qu'appartiennent le dôme de Milan et la Chartreuse de Pavie, dont le plan est noble et majestueux comme l'est ordinairement celui des édifices gothiques, mais que surcharge l'abus des ornements. Le dôme de Milan, monument le plus remarquable en ce genre d'architecture qui se trouve de ce côté des Alpes, fut commencé ou plutôt repris avec ardeur en 1386; l'architecte, dont le nom est inconnu et qui probablement fut un Allemand, s'écarta tout à fait des formes néogrecques, pour se rapprocher du type de Strasbourg. Les arceaux très-aigus des cinq nefs à croix latine sont soutenus par cinquante-deux piliers octogones, avec des chapiteaux ornés diversement de huit niches qui renferment des statues. Nul autre édifice en Italie ne dresse dans les airs une aussi grande quantité de flèches; on en compte, en effet, quatre-vingt-huit ornées de statues, dont le nombre pour l'édifice entier s'élève à trois mille trois cents. Toutes ces choses réunies nous portent à croire que le plan était de beaucoup antérieur à l'époque où il fut mis à exécution.

Longtemps ce monument fut une école nationale pour les arts, de laquelle presque toujours furent exclus les artistes étrangers; Gobbo Solaro, Vairon, Bombaia et autres l'ornèrent d'ouvrages de beaucoup supérieurs au Saint-Barthélemy trop vanté de Marc Agrati.

1396. A la même époque, mais dans un style plus récent, s'élevait la Chartreuse située près de Pavie. Ici encore l'architecte primitif est inconn[illegible]orthographie extérieure fut exécutée sur les dessins du [illegible]e Ambroise Fossano; on peut dire qu'elle fut terminée en 1542. Cet édifice, qui ne le cède qu'à Saint-Marc pour la richesse des marbres et des pierres précieuses, est en forme de croix latine de deux cent soixante-cinq pieds de long sur cent soixante-cinq de large, et se divise en trois nefs, avec quatorze chapelles et deux enfoncements de croix. Au point d'intersection s'élève le pinacle, à quatre étages de galeries extérieures. Des ordres d'architecture divers ont été fondus dans l'édifice, où l'on remarque surtout le grand portail et le mausolée de Jean-Galéas. Le couvent, à notre avis, est encore un chef-d'œuvre, ce couvent qui, avec sa cour de trois cent vingt pieds de chaque côté, entourée d'un portique à colonnes de marbre, orné de médaillons en terre cuite, donne accès à vingt-quatre cellules, chacune à deux étages avec

son petit jardin, distribution aussi commode qu'ingénieuse.

Parmi les autres monuments gothiques de la Lombardie se distingue au premier rang la cathédrale de Côme, toute en marbre du pays et enrichie d'ornements d'un excellent goût; elle fut reconstruite en 1396.

Pour le Saint-Pétrone de Bologne, dont l'architecte fut Antoine de Vincent, l'un des seize réformateurs de la cité et ambassadeur à Venise, on fit un modèle en bois et en carton, à un douzième de la grandeur naturelle. On devait démolir pour sa construction huit églises environnantes; mais le plan ne fut pas exécuté dans sa grandeur primitive (1). Les ornements sont admirables et la disposition intérieure des plus majestueuses.

Le plus ancien monument gothique en Allemagne est l'église de Fribourg en Brisgaw, commencée vers 1130 et finie plus d'un siècle après. Chaque habitant donna pour la construire le meilleur habit qu'il possédât. En 1248 fut entreprise celle de Cologne, triomphe de l'art, avec les cent colonnes qui soutiennent la voûte; mais elle resta inachevée. Les fondements de la cathédrale d'Ulm furent jetés en 1277, et la même année Erwin de Steinbach commença celle de Strasbourg, chef-d'œuvre de l'architecture gothique, bien que le dessin ait été corrigé, c'est-à-dire gâté, par ses successeurs jusqu'à Jean Hilz, en 1449. Là le style saxon est mêlé au gothique; le système pyramidal, les difficultés et la profusion des sculptures sont poussés au plus haut degré. Le clocher surtout accrut la réputation de ces maîtres maçons, à ce point qu'on les recherchait de toutes parts. En dernier lieu vint la cathédrale de Spire, et plus tard la tour de Saint-Étienne à Venise, dont le projet fut dessiné par Grégoire Hauser vers 1360, et exécuté par Antoine Pilgram de Brünn.

En France, l'abbé Suger fit restaurer, dès l'an 1140, la façade de Saint-Denis; neuf années après, fut commencée la cathédrale de Cambrai, et en 1172 Hugues de Bourgogne éleva la Sainte-Chapelle de Dijon. Saint Louis, qui avait emmené en Orient plusieurs ingénieurs avec son armée, s'occupa, à son retour, de leur faire construire des édifices où ils se firent particulièrement remarquer par la légèreté du style. Au

(1) Au nombre des plus curieux documents de l'art il faut compter les seize projets de la façade qui se trouvent dans les archives de la fabrique et qui sont des dessins originaux des premiers architectes du temps.

1200. premier rang se distingue Pierre de Montereau, qui bâtit la Sainte-Chapelle et d'autres monuments dans Paris, peut-être
1236. aussi l'église de Royaumont, pour laquelle saint Louis dépensa cent mille livres parisis (1,700,000 fr.). Déjà, dans Notre-Dame de Dijon, les arceaux aigus d'ouverture diverse reposent sur des colonnes très-élevées, offrant l'association de la hardiesse et de la solidité, objet principal des architectes de la seconde manière.

1163. Les cathédrales d'Amiens, de Beauvais, de Chartres et d'Orléans révèlent la même intention. Sous le règne de Louis VII, Alexandre III posait la première pierre de Notre-Dame de Paris. La façade, ornée des effigies des rois France, fut exécutée sous Philippe-Auguste, le côté du midi sous saint Louis et celui du nord sous Philippe le Bel. L'art s'y développe sur de grandes proportions; l'étendue du vaisseau, à peine inférieure d'un tiers à Saint-Pierre de Rome, la portée des arceaux, la légèreté et le peu d'épaisseur des voûtes excitent encore l'admiration. A l'extérieur, les tours massives de la façade, hautes de soixante-six pieds (elles devaient probablement être portées à cent et se terminer par une flèche), et l'enfilade des longs flancs et des galeries supérieures associent on ne peut plus heureusement la variété à l'unité de la pensée.

La façade de la cathédrale de Reims, commencée en 1211 sur le plan de Hugues Libergier, a du rapport avec celle de Notre-Dame; mais elle est plus svelte et plus pyramidale dans ses ornements. Après avoir été incendiée, elle fut réédifiée en moins de trente ans par Robert de Coucy, qui ajouta les ornements dont elle est chargée plus que ne le comporte le goût normand. L'église de Saint-Nicaise, dans la même ville, est aussi l'œuvre de ces deux architectes.

Nous avons dit que les chefs-d'œuvre de l'art gothique se trouvent en Normandie; quelques auteurs ont même soutenu qu'il y était né, et que les conquérants le transportèrent en Angleterre (1). Saint-Ouen de Rouen fut détruit par deux incendies, en 1136 et 1248; la reconstruction fut commencée en 1318, et vingt ans après il était parvenu à plus de moitié, avec une dépense de deux millions et demi, ce qui fit dire que l'abbé Marc Dargent avait trouvé la pierre philosophale.

(1) GUILL. DE MALMESBURY, après que les Normands furent établis en Angleterre : *Videas ubique in villis ecclesias, in vicis et urbibus monasteria novo ædificandi genere consurgere.* De regibus Angliæ, p. 102.

A sa mort, le travail se ralentit, et se termine à peine en deux siècles, sans perdre toutefois l'harmonie des parties.

La façade n'est pas terminée; deux tours de hauteur différente devaient flanquer le portail; quarante-deux piliers à distances inégales sont surmontés de flèches; les arceaux, les fenêtres, les dentelures à jour s'entrelacent à l'infini, et la porte du midi est extrêmement riche. Au centre de l'édifice, s'élève la tour principale, de forme octogone sur base carrée, que couronnent seize aiguilles et trente-deux pinacles triangulaires avec la pointe en trèfle; dans l'intérieur, le vaisseau est sévère et dépouillé d'ornements (1).

Le goût normand et saxon, qui répudie les dentelures et les sculptures à jour pour la beauté et la délicatesse des membres, fut transporté en Angleterre dans sa pureté, comme il faut le voir dans Sainte-Marie de Cambridge, Saint-Pierre d'York et Sainte-Marie d'Oxford, mais surtout dans ces prodiges de l'art, l'abbaye de Westminster et la grand'salle. La cathédrale de Cantorbéry, œuvre du Français Guillaume de Sens, est riche de sculptures. Celles d'Exeter, de Durham, de Sarum, de Salisbury, de Lichfield appartiennent aussi au quatorzième siècle, ainsi que la chapelle de Henri VII à Westminster, celle de Saint-George à Windsor et celle du *King's college* à Cambridge, qui fut faite pour Henri IV par l'Allemand Klaus.

Le style moresque prévalut en Espagne. On croira facilement que les Arabes, errant sous des tentes, n'avaient pas réduit l'architecture en science. Cependant, lorsqu'ils se répandirent sur l'Asie et adoptèrent la vie sédentaire, ils élevèrent aussi des constructions d'après les modèles qu'ils trouvèrent, sauf à les modifier selon leur génie particulier. Ils n'avaient pas d'architecture religieuse, parce que leur foi sépare entièrement Dieu de son œuvre; loin de le faire connaître en soi et dans ses rapports avec la création, elle le relègue au fond des ténèbres impénétrables de son unité absolue. L'architecture civile leur dut, au contraire, des innovations, bien que tout s'y rapporte à l'individu, qu'on n'y trouve aucune connaissance dogmatique des choses ni aucune pensée sociale, excepté toutefois l'hospitalité, telle qu'elle se pratique dans les caravansérais.

Le luxe oriental, joint à l'habitude de contempler le feuillage

(1) GILBERT, *Descript. hist. de l'église de Saint-Ouen de Rouen*; 1822.

luxuriant du petit nombre d'arbres qu'ils possèdent, les portait à donner dans l'excès des ornements. Persépolis, Babylone, Palmyre et les autres villes de civilisation primitive surabondaient en colonnes et en frises; le même goût domine à Bagdad, à Bassora, à Damas, au Vieux Caire; ce sont partout des arabesques et des légendes sur stuc, ou relevées de couleurs et de dorure, des coupoles et des fontaines, qu'ils prodiguent d'autant plus qu'ils sont obligés de suppléer à l'absence des figures humaines, proscrites par leur culte. Comme ils avaient sous les yeux les exemples des Grecs, ils auront connu leurs théories artistiques; car l'architecture n'est pas un art auquel on puisse atteindre par la seule force du génie; il faut, au contraire, pour l'acquérir, avoir vu et médité beaucoup et s'être formé le goût par l'étude.

C'est en Espagne surtout qu'il faut étudier les édifices des Arabes, si l'on veut les rattacher aux traditions de l'art, et connaître jusqu'à quel point ils contribuèrent au nouveau goût européen. Sous Abd-el-Rahman Ier, vers l'an 800, fut commencée à Cordoue une mosquée des plus riches et des plus bizarres qu'il soit possible de voir. Elle a trois cent quatre-vingt-sept pieds de large sur cinq cent trente-quatre de long, et sa voûte plate s'appuie sur des arcs doubles qui ne s'élèvent pas au delà de trente-cinq pieds; ces arcs reposent sur un millier de colonnes du plus beau marbre, qui forment dix-neuf nefs dans un sens et vingt-neuf dans l'autre. Vingt-quatre portes enrichies d'or et de bronze donnent accès dans le temple, où quatre mille lampes répandent une douce lumière. La couleur variée des marbres et la richesse prodigieuse des ornements offrent un spectacle extraordinaire au regard qui erre dans le demi-jour de cette forêt de colonnes, apportées là de toute l'Espagne et de la Gaule Narbonnaise, puis allongées, mutilées, et surmontées parfois de chapiteaux monstrueux.

L'arceau particulier aux Arabes a deux parties distinctes; les lignes de la partie supérieure se renflent au lieu de s'arrondir comme dans l'arc romain, ou de s'entre-couper diagonalement comme dans l'ogive gothique; la base, au contraire, au lieu d'être le plus grand diamètre de la courbe, se trouve diminuée par deux parties rentrantes, de manière qu'elle ressemble à un fer à cheval. Ils employaient aussi l'arc semi-circulaire et, comme nous l'avons dit, l'arc en pointe.

La dernière époque de cette architecture est signalée par

l'Alhambra de Grenade. On y remarque un véritable perfectionnement, une plus grande solidité, des accessoires mieux entendus. Ils sont cependant, comme toujours, d'une richesse excessive; tout est aérien et travaillé à jour, à l'imitation des kiosques de l'Asie, destinés à cacher aux regards curieux les voluptés intérieures.

La tour de la Giralda est aussi un monument digne d'attention; on ne peut parcourir la Pénisule sans s'émerveiller plus d'une fois devant ces restes de la splendeur des Maures, bien qu'ils aient changé de destination et que les formes primitives soient souvent altérées.

Il existe aussi cependant en Espagne des édifices élevés par les chrétiens dans le style gothique, comme les cathédrales de Barcelone, de Séville, de Tarragone, de Ségovie, et en Portugal celle de Batalha. Au treizième siècle appartient celle de Burgos, toute découpée à jour, avec ses nombreuses fenêtres, ses aiguilles et ses dentelures, ses broderies de pierre pleines de légèreté, qui la rapprochent des ouvrages moresques.

Une vénération aveugle pour le style classique peut seule faire dénigrer le gothique comme le produit de l'ignorance, qui ne procède que sous l'inspiration de folles fantaisies. Il est certain que, si tout doit être modelé sur les édifices classiques, il faut rire ou gémir en présence de cette architecture si différente. En effet, aux colonnes toujours belles malgré leur uniformité, qui caractérisent les ordres grecs, se substituent d'autres colonnes isolées, tantôt massives, tantôt maigres et élancées, d'une variété infinie, ou disposées en faisceaux, de telle sorte que les trois quarts du cylindre restent invisibles. On les voit tour à tour torses ou en spirale, polygonales, striées, séparées par des colonnettes, ou ornées de pampres; sur quelques-unes grimpent des animaux; souvent elles portent des inscriptions. Quelquefois, dans la nef principale, elles s'élèvent jusqu'au comble, ou reçoivent l'arceau des voûtes; plus communément elles sont superposées à plusieurs rangs, sans corniche.

La gracieuse acanthe est remplacée dans les chapiteaux par le chou vulgaire, par la grosse feuille du figuier ou par le trèfle; souvent on est choqué par des côtes végétales trop grossières, ou des membres incohérents, et ceux-ci n'offrent ni repos ni harmonie, à tel point que parfois le faible soutient le fort; des piliers de renfort encombrent l'arceau; ce sont des façades disproportionnées, où, au lieu d'un beau fronton et d'un tympan

uni, vous trouvez des aiguilles et des découpures avec de vastes gouttières en saillie, des figures monstrueuses qui s'avancent, et pour corniche deux énormes tours. Les fenêtres sont d'ordinaire hautes et étroites, terminées en fer de lance; quelques-unes d'entre elles sont divisées par une colonnette, plus ou moins ornées, et souvent surmontées d'une autre ouverture en forme de trèfle.

Ce serait à tort cependant qu'on s'obstinerait à ne voir dans tout cela que caprice ou ignorance. Dans l'immense variété à laquelle l'ordre gothique se prête bien mieux que les ordres grecs règne néanmoins un système qui se rapporte en partie à la forme des premières basiliques chrétiennes, en partie à certains algorithmes, langue mystérieuse des sociétés maçonniques, et dont peuvent toutefois se rendre compte ceux qui en ont la clef. Le triangle était la forme régulière à laquelle les artistes nouveaux rapportaient l'élévation des temples gothiques. Ils adoptent des types neufs, mais tirés de la nature et des productions de nos climats, comme les feuilles du chêne ou du hêtre, comme le trèfle, le persil, le chou et la feuille du fraisier. La rose est pour eux la figure fondamentale, comme la palme dans l'architecture arabe et la corolle renversée chez les Chinois, qui la reproduisent dans leurs pavillons aériens, leurs clochettes et leurs bonnets.

Au lieu donc d'affirmer que le gothique s'écarte des proportions régulières, il faut dire qu'il les tire d'objets naturels, différents de ceux qui servirent de types aux Grecs, et que l'immense variété qu'il s'est proposée, quelque étrange qu'elle paraisse dans ses rapprochements, n'en est pas moins réglée par des combinaisons systématiques. De même que le corps humain est composé d'ossements entre lesquels s'étendent les parties charnues et musculaires, de même dans l'architecture gothique les nervures qui soutiennent le toit sont renforcées avec soin; les milieux sont remplis de briques, et des piliers prennent la place des murs.

Parmi les secrets des loges maçonniques était la science des nombres mystiques et des formes symboliques d'après lesquelles on édifiait sur le type de la Jérusalem céleste. C'était vers la réalisation de cette idée que l'architecture régénérée dirigeait les formes géométriques de l'édifice, ses proportions générales et son aspect entier, depuis l'ornement végétal, si varié dans ses effets, si organique dans ses principes, jusqu'aux murailles ren-

dues transparentes par les vitraux coloriés, jusqu'aux statues et aux peintures qui les décoraient au dedans et au dehors. L'ogive, les flèches découpées, les fleurons en trèfles, les lignes perpendiculaires ou pyramidales exprimaient l'élan vers le ciel. L'élévation générale des édifices est divisée en trois parties, nombre sacré qui règle aussi les constructions secondaires; la croix de la nef est la base mystique sur laquelle se dresse le triangle de l'élévation; les arêtes se croisent sur la tête du croyant agenouillé, comme l'instrument de sa rédemption; les nains et les singes indiquent les esprits pervers, le génie du mal, qui se trouve sans cesse à côté de celui du bien; les croix mises partout rappellent la régénération par la souffrance. Dans la dédicace même de l'édifice tout était allégorique, tout reportait les chrétiens à l'origine du culte véritable et à la destination mystique du temple; tout devait remettre en mémoire que l'église n'est pas un assemblage de pierres, mais un édifice vivant, dont Jésus-Christ est la pierre angulaire, dont les fidèles sont les membres.

César Cicerano, qui prétend retrouver les préceptes de Vitruve dans la *Maxima sacra de barycefalu* de Milan, démontre que les nombres symboliques 7, 10, 12 y reviennent constamment; que l'arcade a cinquante pieds d'un pilier à l'autre; que les colonnes ont cinquante pieds de hauteur, et les petites nefs vingt-cinq; que la façade a cent cinquante pieds, et que tout l'édifice a trois fois sa largeur totale; qu'il y a sept fenêtres au chœur, et que deux fois sept colonnes bordent la nef.

A Cologne, la croix est régulièrement tirée de la figure à l'aide de laquelle Euclide construit le triangle équilatéral; les parties inférieures dérivent du carré et se développent dans l'octogone; les parties supérieures du triangle se divisent en hexagones et en dodécagones. Quatorze colonnes soutiennent la voûte du chœur, en portant autant de statues des apôtres, avec Jésus et Marie; sept chapelles indiquent les sacrements et les dons de l'Esprit Saint; quatre colonnes, les évangélistes et les docteurs.

Il y avait de même sept portes à Reims, sept chapelles à l'entour du chœur, autant à Chartres, et sept arcades au chœur de Notre-Dame de Paris. Saint-Ouen à Rouen, les cathédrales de Strasbourg et de Chartres ont également une longueur de cent quarante-quatre pieds, carré du nombre qui résulte de la multiplication de trois par quatre. La Sainte-Chapelle de Paris a cent dix pieds, tant en longueur qu'en hauteur, et vingt-sept

de largeur, cube de trois. C'était donc un genre libre, mais non arbitraire, tant il est vrai que les édifices gothiques se distinguent de tout autre manière.

Ces édifices sont surtout vantés pour la construction, la forme et les distributions des voûtes. Ce fut une grande hardiesse que ces pilastres courbés en arc qui, d'un côté, s'appuient aux contre-forts des collatéraux, et de l'autre vont soutenir les murs du comble; moyen ingénieux de consolider la sommité et d'établir ces voûtes aériennes à côté desquelles les contre-forts s'élèvent comme des tours sur le toit des ailes, couronnés de flèches ou de frontons en pointe, tout garnis de niches et de statuettes; en même temps, les côtés mêmes des arcs étaient creusés en conduits pour amener l'eau dans des gargouilles de pierre, qui devenaient un nouvel ornement.

Les galeries intérieures du haut, si bien appropriées à l'architecture chrétienne pour éloigner les distractions en séparant les femmes des hommes, ont été souvent conservées dans les cathédrales gothiques. Elles ont autant de portes que de nefs, souvent très-riches, que précède parfois un petit portique surmonté d'un frontispice aigu; les plus remarquables en ce genre sont ceux de la cathédrale de Chartres.

L'art déploie surtout sa magnificence dans les tours, qui, plus élevées qu'on ne les avait vues jamais, furent percées de nombreuses fenêtres et terminées en flèche quand on put les achever. Quelquefois la façade était flanquée de deux, ou bien on en élevait une à jour, soit sur la porte principale, soit sur les quatre piliers des arcades centrales. Goëthe comparait celle de Strasbourg à un arbre immense et divin qui, par ses milliers de rameaux et son abondant feuillage, annonce la magnificence du Créateur.

Soyons donc moins hardis à décider que nos pères ne firent du gothique que parce qu'ils ne savaient pas faire mieux (1).

(1) Il est à remarquer que les meilleurs maîtres n'ont pas manifesté pour le style gothique ce dédain qui parut ensuite une preuve de bon goût. Palladio, consulté au sujet de la façade de Saint-Pétrone, voulait que l'on conservât le soubassement, et que l'on mît le reste en rapport avec la physionomie générale de l'édifice; il signala en outre ce que l'Italie possédait d'admirables édifices du genre gothique. Pellegrini Tibaldi déclare que « les préceptes de cette architecture sont plus rationnels qu'on ne le pense. » On peut consulter en outre plusieurs lettres du tome III du *Carteggio d'Artisti* par Gaye, et notamment les numéros CCXCV, CCCCLIX, CCCLXXX; le numéro CCCXVIII mérite surtout l'attention; il y est discuté sur les moyens de couvrir Saint-Pétrone, que

Nous considérons l'architecture gothique comme un grand progrès, si l'on doit appeler tel ce qui fait obtenir avec des moyens moindres un résultat égal, soit à couvrir un espace donné avec des soutiens moindres en nombre et en volume et avec des matériaux plus faciles à se procurer (1). Chez les Romains, l'art avait avancé en donnant aux colonnes plus d'importance, en jetant les arcs et les voûtes mieux que ne faisaient les Grecs. Il adopta cette forme en se faisant chrétien, et employa les arcades qui s'appuient en voûtes sur les colonnes dans les basiliques, afin d'utiliser les fragments d'édifices païens. Comme les procédés de construction avaient dégénéré, les voûtes et les travées étaient faibles; enfin, l'art s'élance à des hardiesses nouvelles; il conserve l'arcade sur la colonne, mais il ajoute à sa solidité et à son élévation. On dirait qu'il veut dissimuler le poids de la matière sous la puissance de l'esprit, tant il déploie d'habileté dans la combinaison des voûtes, des points d'appui et des contre-forts, qu'il sait masquer sous des feuillages et de minces colonnettes. Les clefs de voûte paraissent indépendantes de toute pression latérale; construction solide, mais d'une solidité cachée, qui saisit l'imagination sans que l'intelligence se révèle dans toute sa portée réelle.

Au déclin du sentiment chrétien, on abandonne ce genre; d'abord on le mélange d'enjolivements classiques et moresques, puis on associe les idées du gothique et les raffinements de l'antiquité; c'étaient des œuvres d'imitation sans doute, mais originales et qui flattaient les yeux. On crut ensuite que l'imitation seule constituait le beau, et l'on ravit à l'architecture toute originalité, toute variété, toute indépendance. Il y fut suppléé avec des clefs de fer et des fictions; le temple de Pestum devint un abattoir, et les arcs de triomphe servirent de corps de garde.

Ceux-là donc dont nous nous moquons avec tant de légèreté

certains architectes voulaient ramener aux règles de Vitruve, tandis que d'autres tenaient à lui conserver la façon *allemande*.

(1) L'architecture gothique réussit à se ménager un grand espace en employant le moins possible de matériaux. Le temple de la Paix, à Rome, est l'un des édifices les plus légers de l'antiquité; il embrasse une superficie de 6225 mètres, dont 810 sont occupés par les constructions. Notre-Dame de Paris, l'un des édifices les plus massifs du treizième siècle, embrasse une superficie de 6800 mètres, dont 728 sont occupés par les constructions, sans compter ses deux tours; Saint-Ouen de Rouen a 4830 mètres de superficie, dont 404 seulement pour les constructions.

surent réaliser ce qui fut impossible aux siècles de Léon X, de Louis XIV et de Napoléon, c'est-à-dire créer du nouveau, atteindre un genre de beau plus élevé et plus spirituel. Aussi, dans la nouvelle phase où elle vient d'entrer, nous trouvons l'architecture consacrée, comme dans son époque primitive, à la construction spéciale des édifices religieux. En effet, le temple est l'image imparfaite et finie du modèle infini de la création progressive ; de même que le monde est le temple que le Seigneur se bâtit à lui-même dans l'espace, de même l'église matérielle représente à l'homme la création telle qu'il la conçoit dans la cause première ; elle est l'idée la plus complète qu'il ait du vrai et du beau, le centre de la manifestation de la nature intellectuelle et morale.

L'architecture gothique se conforme entièrement à cette idée en adoptant ce que la basilique des premiers chrétiens avait de symbolique. Le temple est sombre comme l'humanité après sa chute ; la crainte et la confiance, la vie et la mort s'en exhalent de partout, comme un mélange indéfinissable ; Dieu le remplit tout entier, comme l'univers dont il est l'image. Afin qu'il ressemblât mieux à la création, il réunissait l'infinité des formes par l'architecture et celle des couleurs par la peinture ; à côté du baptistère se dressait la tombe ; la lumière elle-même y pénétrait sous des nuances variées ; puis le son de l'orgue (instrument par excellence qui marie mille voix dans une voix sublime), le mouvement des danses et l'ensemble des chœurs représentaient la vie.

La fureur iconoclaste des protestants et celle de la révolution dévastèrent beaucoup de ces édifices ; d'autres se trouvèrent pressés au milieu des maisons, qui s'attachèrent même à leurs murailles lorsque la cité ne respecta plus l'Église. Beaucoup aussi furent plus ou moins défigurés par des travestissements grecs ou romains, qui au ravage des siècles ajoutèrent l'affront du ridicule.

Les cathédrales gothiques offrent cette particularité que presque aucune d'elles n'est terminée. Au dôme de Florence, comme au plus grand nombre des édifices toscans, il manque la façade ; les clochers de Florence et d'Amiens n'ont pas atteint la hauteur projetée ; ceux de Tours et de Chartres sont inégaux ; Auxerre n'en a qu'un, Milan n'en a point ; la nef manque à Beauvais, la façade à Saint-Ouen ; la cathédrale de Reims et celle de Cologne sont inachevées. Nous ne saurions

voir là encore un symbole; mais la foi vive avec laquelle ces temples avaient été commencés s'attiédissait; des événements ou des besoins nouveaux survenaient; enfin la réforme suspendit ou détruisit les œuvres d'un culte qu'elle reniait.

On ne retrouve pas, en général, les dessins et les plans primitifs, soit qu'on ait voulu les entourer de mystère, soit qu'ils fussent envoyés aux loges d'Allemagne, dans les archives desquelles, en effet, plusieurs ont été découverts.

Les édifices sacrés de cette époque offrent une beauté spéciale dans les cloîtres, dérivés de la cour intérieure ménagée par les anciens au centre de leurs palais, pour donner de l'air et de la lumière, et faciliter les communications au dedans sans en avoir le dehors. Les moines les destinèrent au même usage, et les ornèrent autant qu'il leur fut possible. Ils consistent généralement en un vaste parallélogramme, entouré d'un stylobate sur lequel posent de petites colonnes qui soutiennent autant d'arceaux ou une architrave continue; au milieu est le jardin avec un puits; les parois sont disposées de manière que les peintres y puissent représenter les faits relatifs à l'histoire de l'ordre. Cloîtres.

Le cloître de Sainte-Scolastique à Subiaco (1) est au nombre des plus beaux; il est l'ouvrage des Cosmats, famille d'artistes qui figure souvent dans les monuments romains de cette époque. Celui des bénédictins à Monréal de Palerme est admirable; ses colonnes jumelles, suivant l'épaisseur du stylobate, et toutes différentes l'une de l'autre, sont recouvertes de mosaïques et singulièrement riches, surtout autour de la fontaine, du moins autant que les ont épargnées les mains rapaces des Espagnols.

Parmi les nombreux cloîtres de Rome, il suffira de citer celui de Saint-Paul hors des murs, avec ses arcades séparées par de gros pilastres carrés qui soutiennent les voûtes de la galerie; ils sont remplacés sur la façade par de doubles colonnes, comme à Monréal; au-dessus règne une corniche qui a les deux tiers de la hauteur des parties inférieures jusqu'au sol; les mem-

(1) On y lit :

Cosmas et filii Lucas, Jacobus alter,
Romani cives in marmoris arte periti,
Hoc opus explerunt abbatis tempore Landi.

Landus fut abbé en 1235.

bres, les chapiteaux et la cymaise sont variés à l'infini; en outre, jusqu'au larmier de la corniche, tout est revêtu de mosaïques. Michel-Ange avait certainement ces exemples sous les yeux quand il exécuta le cloître de Sainte-Marie des Anges, si merveilleux avec ses cent colonnes et digne de rivaliser avec les Thermes de Dioclétien, sur les ruines desquels il s'élevait.

Verres peints.

Un des ornements les plus habituels des cathédrales gothiques étaient les verres peints, espèce de mosaïque transparente (1). On trouve déjà des vitres de couleur dans les églises grecques et latines, Sainte-Marie Majeure de Rome, Sainte-Sophie de Constantinople et Notre-Dame de Bethléem; mais au douzième siècle on commença à former des dessins, des figures et des tableaux. C'étaient le plus souvent des histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, ou des miracles du saint patron, qui reproduisaient aux regards du peuple ce que la bouche du prêtre ou les chants du chœur avaient fait entendre à son oreille: la foule avait là comme un livre ouvert à sa curiosité ou à son intelligence; c'était un moyen de plus employé par l'Église pour atteindre le cœur et l'intelligence par les yeux et l'imagination. La sainte plèbe de Dieu (2) y voyait le tableau de la vie active dans le Fils divin d'un artisan, dans les pêcheurs apôtres, dans les pâtres appelés les premiers à contempler l'envoyé de Dieu; la pauvreté se consolait à la vue de Lazare enlevé au ciel par les chérubins couronnés d'or, tandis qu'Épulon gisait au milieu des diables, aux figures horribles, pour avoir refusé l'aumône. Le peuple les regardait donc avec un pieux étonnement, et le peuple n'était pas le seul; car Godefroi de Bouillon, comme nous le dit son historien, « fut un héros parfait, aussi « terrible aux ennemis qu'aimé de ses familiers, lesquels lui « reprochaient un seul défaut, celui d'oublier l'heure du dî- « ner quand il était dans les églises à contempler les vitraux. » Cet art atteignit à son apogée au seizième siècle, par les travaux de Cousin et de Luc de Leyde.

Tombeaux.

Le culte des tombeaux, seconde religion des peuples et des familles, contribuait aussi à l'ornement des cathédrales. Che-

(1) Langlois, *Essai historique et descriptif de la peinture sur verre;* Rouen, 1832.

(2) On lit sur certaines verrières: *Sanctæ plebi Dei.*

valiers, dames et princes étaient représentés sur leur dernier asile; les preux, morts vainqueurs sur le champ de bataille, avaient l'épée au poing, le casque en tête, un lion vivant à leurs pieds; ceux qui avaient été vaincus étaient sans cotte d'armes, les mains jointes sur la poitrine, les pieds sur un lion abattu; ceux qui avaient fini leurs jours dans les fers de l'ennemi, sans éperons, ni casque, ni cuirasse, et sans épée; si la mort les avait frappés pendant la paix, ils avaient la tête découverte, les yeux fermés et les pieds sur un lévrier; si c'étaient enfin des pèlerins d'outre-mer, ils avaient les jambes croisées. On pouvait donc lire après la mort, dans cette génération de statues, l'histoire des temps passés: ici s'offrait le roi sur son trône, avec le diadème et le sceptre; là l'épouse du Christ portant à sa ceinture les tresses de ses cheveux, coupées le jour où elle se consacra à Dieu; plus loin le prélat avec les éperons et la cotte de maille sous sa chape. Le lévrier ou le faucon exprimait les goûts du chasseur; l'amour conjugal était indiqué par la pose des deux époux, qu'on représentait côte à côte, les mains enlacées; l'ange de la mort suspendait des couronnes sur la tête de l'enfant qui avait emporté avec lui toutes les espérances de ses parents; une pierre nue, avec le nom du défunt et les mots *De profundis*, indiquait le lieu de repos d'un religieux qui peut-être avait présidé aux conseils des princes et aux destinées des royaumes, comme celle où on lisait: *Hic jacet Sugerius abbas*.

Henri I[er], enseveli dans l'église de Saint-Étienne de Troyes, eut un magnifique monument en bronze doré, recouvert d'une plaque avec des incrustations d'or et d'argent, où ce prince était représenté de grandeur naturelle. La base du tombeau, à feuillages, offre vingt-huit morceaux très-riches, émaillés, avec des inscriptions et des colonnettes de bronze doré. Blanche de Navarre fit élever en 1201, à son mari Thibaut II, un tombeau surchargé d'or et d'argent, de bronze, d'émaux, de statues d'argent, représentant les comtes de Champagne. Thibaut lui-même, de grandeur naturelle, est revêtu d'argent, et tient en main le bourdon de pèlerin, aussi d'argent, avec quatre cercles d'or, et la panetière sur laquelle ses armes étaient figurées en émail. La couronne qui ceignait sa tête était ornée de quatre turquoises, de deux cornalines, de cinq perles, d'une émeraude, d'un saphir, de deux topazes et d'un grenat. Les yeux, en émail, imitaient le naturel; le collet de l'habit, en

filigrane d'argent doré, était garni de trois émeraudes, de quatre améthystes et d'un grenat.

Les figures couchées d'Alice de Bretagne, femme de Pierre Ier, et de leur fille la comtesse de la Marche, dans l'église de l'abbaye de Villeneuve, étaient aussi en bronze doré, et les écussons en cuivre émaillé. Cette tombe était extrêmement riche, et offrait un grand intérêt, entourée comme elle l'était des armoiries les plus illustres de la chrétienté; quatre lions en ornaient les angles.

Les premiers évêques furent inhumés, dans l'origine, avec des crosses de bois et des croix de plomb; on les revêtit ensuite de soie ou des plus riches ornements. Lorsqu'on découvrit, en 1563, la tombe d'Albéron III, évêque de Metz, mort en 1072, on trouva son corps enveloppé dans une espèce de tunique de soie, couleur violette. En 1521, on avait trouvé dans la tombe d'Étienne, mort en 1162, trois épingles d'or, à tête d'améthyste ou de rubis, une croix de plomb et une crosse en bois, avec son extrémité d'ivoire. Jean d'Apremont, mort en 1228, fut enseveli avec sa mitre d'étoffe d'or, ornée d'oiseaux et autres broderies, un petit calice d'argent avec sa patène dans la main, et au doigt un anneau avec une émeraude; au cou, un crucifix d'argent était suspendu à un fil d'or. Philippe de Florence, mort en 1297, fut enseveli avec une très-belle mitre d'or, ornée de boutons d'argent, un anneau d'argent doré au doigt avec une pierre fausse; près de lui avaient été placés le calice, la ceinture, la tunique, la dalmatique, les sandales et la croix de plomb. Renaud de Bar, mort en 1316, fut trouvé dans son cercueil avec deux anneaux, et à son doigt un saphir enchâssé dans l'or et un rubis monté en argent; il était revêtu d'une chape d'étoffe d'or, et sur sa mitre extrêmement riche étaient représentés Moïse et Aaron avec un livre à la main; le pastoral était d'ivoire (1).

La grandeur, la gloire, la beauté, la dévotion qui peuplaient ces tombes se ranimaient sous le regard qui les contemplait; le pauvre se consolait en songeant que l'épée et les armoiries ne dispensaient pas le haut et puissant seigneur de comparaître à son tour au tribunal devant lequel il devenait l'égal de son vassal.

Un des caractères qui plaisent encore dans les cathédrales

(1) De Villeneuve-Trans, *Histoire de saint Louis.*

gothiques, c'est qu'elles ont été édifiées non par l'ordre et aux frais d'un prince, mais par le concours du peuple entier, au moyen d'aumônes et de corvées volontaires. La prédication d'un moine excitait chacun à concourir à la construction de ces monuments par des sommes proportionnées à sa fortune; le tronc placé près de l'édifice commencé se remplissait; une taxe était parfois imposée à ceux qui désiraient obtenir une dispense pour certains aliments en temps de carême (1), ou bien on employait à cet usage le prix de certaines indulgences; enfin, les communes se taxaient volontairement, et dépensaient à ces constructions les sommes que l'on vit ensuite prodiguées follement, par exemple, à acheter pour un roi le célèbre diamant du Régent.

Les barons croisés fondaient souvent, à leur retour, un monastère ou bien une église, soit pour accomplir un vœu, rappeler un souvenir, ou bien encore pour employer l'argent pris aux infidèles. « Beaucoup d'habitants de Chartres, dit l'archevêque de Rouen, concoururent à la construction de leur « église en transportant des matériaux, et Dieu récompensa « leur zèle par des miracles qui excitèrent les Normands à imiter la piété de leurs voisins. Par suite, les fidèles de notre « diocèse et des diocèses voisins ont formé dans le même but « des associations, où ils n'admettent que ceux qui se sont « confessés, et qui, ayant renoncé aux animosités et aux vengeances, se sont réconciliés avec leurs ennemis. Cela fait, « ils élisent un chef, sous la conduite duquel ils tirent les chariots en silence et avec humilité. »

En 1165, saint Bénézet fonda la pieuse confrérie des *pontifes*, c'est-à-dire constructeurs de ponts; c'est à elle qu'on doit celui d'Avignon, ouvrage merveilleux de 1188; elle se répandit ensuite partout, offrant ses services pour ce genre de travaux, pour édifier ou restaurer des églises.

En présence des monuments les plus admirés de l'art régulier, sans même excepter Saint-Pierre, nous n'avons jamais éprouvé une émotion pareille à celle que nous procure l'aspect des édifices gothiques, où il ne faut point marcher avec le compas, mais laisser parler le sentiment et l'imagination. Tout respire la religion dans ces masses énormes qui, solidement

(1) On appelle encore *tour de Beurre* celle qui flanque au midi le portail de la cathédrale de Rouen. On fit de même à Beauvais.

assises sur le sol, dressent cent flèches vers le ciel, comme pour inviter la pensée à se détacher des choses d'ici-bas et à s'élancer vers la Divinité, ou pour représenter les vœux d'innombrables croyants qui montent d'accord vers son trône immortel. La nudité des murailles intérieures; ces voûtes élancées, dont l'écho répond aux voix de la multitude priant en chœur; ces longues fenêtres, qui ne paraissent ouvertes que pour donner la vue du ciel; ces énormes piliers, derrière lesquels le pécheur repentant se cachait pour pleurer; ces mausolées, ces tombes de guerriers, docteurs, moines, évêques, les mains croisées sur la poitrine, endormis dans le sommeil de la mort avec l'espoir de se réveiller dans le ciel, tout vous pénètre d'une piété grave et consolante à la fois, qui vous élève au-dessus de vous-même.

Si l'on revient à la terre, combien ne doit-on pas admirer la confraternité des peuples qui pouvaient élever de tels ouvrages sans autres ressources que celles de la charité spontanée, la foi de ceux qui jetaient les fondements d'édifices dont leurs arrière-neveux pourraient à peine poser le faîte, la religion des hommes qui remplissaient ces vastes nefs, pour remercier le Seigneur de leur avoir donné une patrie!

C'est seulement lorsque ces sentiments s'effacent que la raison se met à recueillir les défauts de l'ouvrage, office le plus mesquin de l'art critique.

Aujourd'hui le goût du gothique est redevenu de mode; de mode, disons-nous, mais au moyen d'une imitation diverse qui, dépouillée du sentiment vrai, ne fait qu'ajouter un défaut nouveau à ceux du genre, la disconvenance. Il faudrait pour imiter ces maîtres de l'art leur demander la parole qui les inspirait, la foi qui seule peut donner la vie à des pierres inertes.

Le gothique s'accommodait à l'esprit et aux besoins des différents pays; il était plus riche et plus recherché en Angleterre; dominé par l'esprit mystique en Allemagne; modifié en Italie par les exemples classiques, grâce auxquels l'art y changea ses allures plus tôt que dans les autres pays.

L'ardeur qui, sur la voie de la civilisation, poussait les Italiens si avant les excitait aussi à embellir leurs villes des productions des beaux-arts. Et, chose remarquable, cette ardeur ne fut pas alimentée par les faveurs des princes, mais par l'enthousiasme populaire. Lorsque André de Pise eut fondu les

portes du baptistère de Saint-Jean à Florence, la seigneurie fut autorisée à sortir du palais, où elle était renfermée, pour venir les voir avec les ambassadeurs de Naples et de Sicile. Les habitants de Pérouse envoyèrent supplier Charles d'Anjou de leur accorder Jean de Pise pour orner leur ville de sculptures, et surtout la fontaine publique, qui est encore une merveille. Lorsque ensuite ce même roi Charles vint à Florence, la commune l'invita à venir voir le tableau que Cimabué terminait alors; il s'y rendit avec son cortége, suivi des magistrats et de tout le peuple; l'allégresse et les applaudissements furent tels que la rue où logeait le peintre reçut et conserva le nom de *Borgo Allegri*. L'œuvre achevée, on la porta dans l'église en procession solennelle, et son auteur fut accablé de récompenses et d'honneurs.

Margaritone ne croyait pas pouvoir récompenser mieux le magnanime Farinata qu'en lui donnant un crucifix fait de sa main. Les Vénitiens assignèrent un ducat par jour à Gentile de Fabriano, avec le privilége de porter la toge de sénateur. Les Pisans cédèrent quelques villes en Asie à l'empereur Calojean, pour qu'il les aidât à construire leur archevêché et la cathédrale de Palerme. La commune de Florence rendait de son côté ce décret remarquable : « Attendu que la haute prudence « d'un peuple de grande origine consiste à procéder dans ses « affaires de manière qu'il apparaisse que son action, dans ses « œuvres extérieures, est tout à la fois sage et magnanime, il « est ordonné à Arnolf, maître maçon de notre commune, de « faire le modèle ou dessin de la reconstruction de Sainte-Réparate avec la magnificence la plus haute et la plus somptueuse, « si bien que rien ne puisse être inventé de plus grand ni de « plus beau par l'industrie et le pouvoir des hommes; selon « qu'il a été dit et conseillé par les plus sages de cette cité, en « assemblée publique et privée, les choses de la commune ne « peuvent s'entreprendre qu'autant que la pensée est de les « faire correspondre à un cœur dont la grandeur est extrême, « parce qu'il est composé de l'âme de nombreux citoyens réunis « dans une seule volonté. »

Tels étaient les encouragements donnés aux artistes. Le même esprit animait le peuple d'Athènes lorsque Phidias demandant s'il devait employer pour sa statue de Minerve le marbre, comme moins coûteux que l'ivoire, il lui fut répondu, d'une voix unanime, de *faire ce qui serait le plus digne de la*

cité. Aussi, quand on visite les temples d'Assise, d'Orviéto, de Milan et la Chartreuse de Pavie, on n'est pas moins émerveillé de tant de travail prodigué là même où l'on a peine à le découvrir que de la foi profonde dans l'art, la dignité nationale et religieuse. Le génie des artistes, il est vrai, pouvait être entravé dans les constructions dirigées d'après les conseils du public; mais le goût se formait et s'étendait

On attribue à Bono, l'un des rares architectes dont le nom s'est conservé, différents travaux exécutés à Naples, à Ravenne et ailleurs, mais particulièrement le clocher de Saint-Marc de
1152. Venise, construction massive, quoiqu'élevée sur pilotis.

Pise, comme nous l'avons dit, avait fait élever dès l'an 1061, par Buschetto, l'un de ses citoyens, sa belle cathédrale, premier modèle du genre toscan, à la fois solide et majestueux. Cet exemple donna l'impulsion à d'autres travaux qui participent du style grec et romain et dont le baptistère situé en face de l'église fut un des meilleurs. Il porte la date de 1153, et le nom de Diotisalvi; il est de forme ronde, élevé sur un soubassement de trois degrés, décoré de trois rangs de colonnes corinthiennes adhérentes au mur et d'une quantité d'ornements qui tiennent du gothique. Dans l'intérieur, où l'on descend par trois marches, on voit au centre le vaste octogone pour le baptême; huit colonnes et quatre pilastres carrés soutiennent les arcades, sur lesquelles court un second ordre qui supporte la coupole, allongée en forme de poire. L'architecte fut également obligé de plier son art aux matériaux qu'il avait sous la main, et de suppléer par différents moyens à la mesure diverse des colonnes et des chapiteaux, dont quelques-uns imitent parfaitement les modèles antiques.

Le clocher, troisième merveille de cette place enchanteresse, fut élevé en 1174. Il forme un grand cylindre, orné extérieurement d'une profusion ou même d'une confusion de bas-reliefs et de statues, sur lequel s'enroulent deux cent sept petites colonnes de formes et de matières différentes, surmontées de chapiteaux dont les uns offrent une élégance grecque, et les autres des feuillages grossiers, des têtes d'hommes et d'animaux. Le dessin est attribué à un certain Guillaume, ou à Bonanno. Il paraît que l'édifice avait déjà atteint une certaine élévation lorsque le terrain s'affaissa d'un côté; malgré cet accident, l'architecte reconnut qu'il pouvait, sans danger, continuer l'édifice, qui surplombe de treize pieds.

Dès l'an 1032, Pistoie avait commencé son Saint-Paul; Lucques élevait, vingt-neuf ans après, l'église de Saint-Martin, dont la façade, ainsi que celle de Saint-Michel, fut faite en 1200 par un nommé Guidetto; elles sont à plusieurs rangs de colonnettes et se resserrent en montant, comme dans les quelques églises de la Toscane qui sont terminées. Viennent ensuite les cathédrales (*Piscopio*) de Naples, de Saint-Pierre et de Saint-Pétrone de Bologne. La première pierre du baptistère de Parme fut posée en 1196, et la dernière en 1270.

Le dôme de Sienne, commencé probablement en 1089, couvert et consacré en 1180, attire moins l'admiration par sa grandeur que par sa beauté et la riche profusion du marbre et du bronze; et puis il s'harmonise très-bien avec la ville, qui est une véritable vision du moyen âge. L'admirable sacristie, avec ses précieux manuscrits enluminés, fut plus tard embellie par les fresques du Pintoricchio, exécutées sur les dessins de Raphaël. Duccio Buoninsegni inventa ces pavages incrustés dans le marbre blanc au moyen de poix en fusion, qui produisent l'effet de nielles gigantesques. Dans cette cathédrale, où se trouve l'exemple le plus remarquable de ce pavage, on le tient couvert pour qu'il ne soit pas usé par le frottement des pieds. Au milieu de ce siècle, on comptait à Sienne soixante et un maîtres maçons, et il est probable qu'il se trouvait de pareilles compagnies partout où l'on bâtissait.

Marchione d'Arezzo fut employé par Innocent III à la cons- 1216.
truction de plusieurs édifices; il éleva aussi l'église paroissiale de sa patrie et le clocher à trois rangs de colonnes à vis, superposées par deux et par quatre; on y remarque une grande variété dans les fûts et les chapiteaux, comme aussi d'étranges compositions d'hommes et d'animaux qui supportent les parties massives.

La merveille d'Assise dut exciter les artistes à entreprendre
des ouvrages semblables. Arnolf, que nous appelons de Lapo, 1252.
mais qui était fils de Cambio, dirigea à Florence la construction de la *loge*, sur la place des Prieurs, de la dernière enceinte des murailles et du palais vieux de la Seigneurie, qui joint à une simplicité vigoureuse la grandeur et une force caractéristique. Sainte-Marie del Fiore fut érigée par lui; elle est en forme de croix latine, à arceaux obtus, soutenus par de gros piliers formés de quatre pilastres que surmontent des chapiteaux à feuillage. L'ampleur des arcs donne l'idée d'une immense étendue, tandis que la simplicité du syle, désapprouvée

par d'autres, inspire un recueillement religieux, et ne laisse pas concevoir une attente au-dessus de la vérité; aussi la réflexion ne détruit pas l'effet de la première impression. Cette simplicité nous paraît d'autant plus digne d'éloges que déjà on inclinait vers l'abus des ornements. Une taxe de quatre deniers par livre sur les marchandises qui sortaient de la ville et de deux sous par tête chaque année forma le subside accordé par Florence à la piété de ses habitants pour ériger cet insigne monument national et religieux (1). Arnolf le laissa inachevé; mais la coupole, comment l'élever? Ce fut pour les Florentins un grand sujet d'inquiétude jusqu'à ce que ce travail fût accompli par Brunelleschi, auquel Michel-Ange rendit le plus magnifique témoignage en voulant que son tombeau fût placé en face de son œuvre.

Arnolf, en remaniant la disposition et les ornements du baptistère voisin, bâti peut-être au sixième siècle avec des matériaux antiques, en fit disparaître ce qui était en désaccord avec sa destination, et le revêtit en entier de marbre noir de Prato.

1294. Il fit preuve encore dans Sainte-Croix d'une belle et majestueuse simplicité; il ménagea l'écoulement des eaux pluviales au moyen de toits à frontispice et de rigoles en maçonnerie.

On donne pour architecte à Sainte-Marie Nouvelle frère Jacobo Talenti de Nipozzano, assisté de deux autres dominicains, élèves d'Arnolf. A l'intérieur, dit-on, ils formèrent les nerfs par un artifice d'optique, en diminuant par degrés le développement des arcs, comme on le ferait en perspective.

1290. Lorenzo Maitani de Sienne édifiait à la même époque la magnifique cathédrale d'Orviéto, qui, élevée sur une montagne, dut coûter un prix énorme.

Durant les fureurs féodales, la nécessité de repousser la guerre privée ou de la porter chez ses voisins avait fait bâtir sur toutes les hauteurs des tours et des châteaux forts. Après l'invasion des Normands, l'Angleterre surtout se couvrit de ces forteresses, qui souvent revêtirent le caractère gothique. Les communes furent plus tard obligées de se mettre à l'abri derrière de bonnes murailles, comme aussi de s'embellir de palais à l'intérieur. Dès le début, lorsque la population serve des

(1) On dit qu'Arnolf ouvrit, sous l'édifice, de grands puits, afin que les gaz élastiques développés par le feu central y trouvassent une libre issue. Fait important pour la physique de l'époque.

campagnes était accourue dans la ville affranchie, on s'était contenté de construire à la hâte; c'étaient des maisons aux murs de bois ou de charpente entremêlée d'argile pétrie avec des roseaux et de la paille, couvertes de toits de chaume; souvent, au lieu des numéros modernes, un dicton ou un saint placés sur la porte servaient à les distinguer. Les rues étaient étroites pour la plupart, afin de ne pas trop étendre l'enceinte de la ville, et parce qu'il n'était pas nécessaire qu'elles eussent plus de largeur, les transports se faisant à dos de mulets; elles étaient en outre tortueuses et sans correspondance entre elles, attendu que le caprice particulier s'y donnait libre carrière. Le grand nombre des portiques rendaient obscurs les appartements du rez-de-chaussée; mais ils offraient au peuple un lieu de rendez-vous; c'est pourquoi les seigneurs et les riches bourgeois élevaient des *loges* ou des *couverts* contigus à leur habitation.

Alors aussi se multiplièrent les hôtelleries et les hôpitaux pour les pèlerins et les malades; chaque commune eut son hôtel de ville, avec de vastes salles pour les assemblées du peuple, et la tour du beffroi pour le convoquer. Le frère Jean, érémitain, ingénieur de la ville de Padoue, dessina le plafond de la salle de la *Ragione*, la plus grande de l'Italie; le frère Ristoro et le frère Sixte, tous deux Florentins, construisirent, dans leur ville natale, les ponts sur l'Arno et plusieurs des voûtes du palais communal.

De leur côté, les seigneurs, contraints de se transporter dans la ville, voulurent s'y fortifier dans des palais d'une masse solide. Quand les Gibelins se rendirent maîtres de Florence en 1248, ils démolirent trente-six palais tous munis de tours, parmi lesquelles se distinguait la tour des Tosinghi, sur le marché Vieux, ornée de colonnes de marbre et haute de cent trente coudées. Celle de Guardamorto était d'une telle solidité que l'on ne pouvait à coups de pics en détacher une pierre; il fallut, d'après le conseil de Nicolas de Pise, l'étayer avec de longues pièces de bois, et, après l'avoir déchaussée d'un côté, mettre le feu aux arcs-boutants pour la faire écrouler.

Ces nombreuses tours, les pignons aigus, les coupoles et les clochers donnaient aux villes, vues dans le lointain, un aspect tout différent des anciennes cités. Au dedans, l'architecture se modifiait selon la nature du sol et du gouvernement. A Gênes, dont l'emplacement est resserré, on bâtit des palais très-élevés;

ses jardins sont en pente et par gradins. A Venise, où il faut de grandes salles et de vastes magasins pour ses patriciens négociants, on fait courir sur toute la façade, pour éclairer l'intérieur, une rangée de fenêtres, interrompue à peine par les châssis; à Bologne, pour border la rue de portiques, on en ajoute un à chaque maison; à Naples et en Sicile, on substitue les terrasses aux toits, pour y prendre le frais après les journées brûlantes; à Florence, les maisons ressemblent à des forteresses, avec leurs fenêtres étroites, leurs portes massives et leurs énormes blocs saillants. Si vous observez le palais des ducs de Ferrare, tout entouré de fossés, vous y reconnaissez la demeure d'un homme qui fait trembler et qui tremble lui-même, tandis que celui du doge de Venise est au milieu du peuple duquel il tire son pouvoir. L'égalité républicaine exclut le faste dans les palais de la commune; ils n'ont point de vastes portes, et parfois même ils paraissent mesquins; mais ils sont surmontés de la cloche, dont la voix solennelle appelle les citoyens à débattre les intérêts publics. Plus tard, le peuple entier devra travailler à bâtir le palais d'un roi qui s'écrie : *L'État, c'est moi!* et l'architecture, pour se conformer à cette condition nouvelle, devra se gonfler pour paraître grande.

Les monuments du moyen âge ne nous touchent pas sans doute par ce sentiment harmonique de la perfection qui fait admirer ceux des Grecs et des Romains; mais on doit les compter parmi les éléments essentiels de l'histoire; car rien ne révèle mieux la condition sociale que le spectacle continuel de l'Église, de la féodalité, de la commune, de la cathédrale, des palais, des donjons, de la cité, des bourgs, des hôpitaux et des couvents. Aujourd'hui nous plaçons dans les fondations des médailles et des pièces de monnaie pour attester l'époque d'une construction, et nous scellons avec la première pierre d'un monument la gloire de ses ruines, si bien que sa destination reste parfois un secret enseveli dans sa base; mais alors tous les édifices avaient une signification, et le sentiment profond de leur destination faisait que l'on recherchait les proportions grandioses plutôt que l'élégance la pureté et la grâce.

Peintures. Les édifices étaient ornés de peintures à fresque, appliquées soit avec le blanc d'œuf, soit avec la colle. Pour imiter les mosaïques des constructions byzantines, on couvrit les murailles et les pilastres de décorations peintes, où chatoyaient à l'envi l'or, le bleu d'outre-mer et le vert, couleurs vives, disposées

en damier, par faisceaux ou en rosaces, se détachant de manière à frapper le regard plus qu'à le charmer. De là prirent leur nom Saint-Pierre au Ciel d'or, à Pavie, et Saint-Germain le Doré (des Prés), à Paris.

La tâche la plus noble de l'art, celle de retracer les traits de l'homme, se continuait dans les enluminures ou miniatures pour l'ornement des manuscrits, surtout des psautiers et des bénédictionnaires. De pieux moines s'y exerçaient dans les couvents, et, bien qu'étrangers aux anciens modèles, leurs ouvrages ne manquaient ni de mouvement ni d'expression; d'Agincourt aurait dû leur accorder plus d'attention quand il recueillit avec une longue patience les fragments qui attestent, contrairement à l'assertion des rhéteurs de cour, que les beaux-arts n'avaient pas disparu même dans les siècles les plus obscurs (1). Ce n'était pas en Italie seulement qu'on trouvait des artistes, mais en France (2), en Angleterre, en Allemagne et, peut-être plus qu'ailleurs, à Saint-Gall; les artistes sont même plus dégagés d'imitation de l'autre côté des Alpes.

Vinrent ensuite des essais plus hardis, et la coupole de l'abbaye de Cluny, la plus ancienne fresque qu'ait possédée la France, fut peinte en l'an 1000; saint Bernard, évêque d'Hildesheim, peignit les voûtes de son église; le saint de Clairvaux se récrie contre l'usage de représenter dans certains cloîtres des chasses, des centaures et des arabesques profanes. Les moines de Cîteaux réprouvaient chez les évêques leur émulation à orner les temples; mais cette sévérité de leur part les faisait accuser par les moines voisins d'être des novateurs et des fauteurs de schisme, et le concile d'Arras se prononçait en faveur des peintures, attendu que *illiterati, quod pars scripturam non possunt intueri, hoc per quædam picturæ lineamenta contemplantur*. Tant il est vrai que l'art, dans le moyen âge, avait pour objet de manifester au peuple les vérités morales éternelles. Appeler byzantins tous les ouvrages antérieurs au douzième siècle est donc une pure classification d'école. Dans ce style byzantin, le bizarre est substitué à la grâce, la fantaisie à la règle, la richesse à la correction, la

(1) Nous ne voulons pas passer sous silence, comme témoignage de civilisation, le beau manuscrit des lettres de saint Jérôme, que les dames de Modène firent exécuter en 1157.

(2) Au temps de Charlemagne, un nommé Ingobertus est cité comme *Graphidas Ausonidos æquans superansve tenore.*

roideur à la force, et le talent au génie; en un mot, c'est un style de décadence. Dans la pale d'or de Saint-Marc de Venise, les mosaïques respirent tout à la fois la vigueur ingénue et la grandeur, et rendent avec majesté les poses hiératiques; mais, outre l'ignorance complète des lois de la perspective, la disposition des groupes est extravagante, la forme incorrecte dans les détails et le dessin sec. La profusion d'or qui forme le vaste fond sur lequel se détachent le Créateur ou le Rédempteur, les crucifix ressemblant à des momies, avec les pieds disjoints et des blessures d'où s'échappent des torrents de sang verdâtre, les madones noires et hagardes, aux doigts longs et maigres, aux yeux ronds, avec un gros enfant sur les genoux, et, en général, les figures longues et les têtes vulgaires sans aucune expression sont les caractères distinctifs des Byzantins; mais cela n'empêche pas qu'à cette époque ils ne fissent pas quelquefois mieux, ou que les nôtres ne suivissent pas la même méthode. Le mécanisme de l'art s'était mieux conservé parmi eux, grâce aux nombreuses copies faites par les moines; mais il en résultait précisément qu'ils n'étudiaient pas la nature, et s'attachaient à certains types invariables.

La croisade, à Constantinople, enseigna probablement l'usage de substances et d'instruments qui améliorèrent l'habileté technique du coloris, comme elle amena aussi l'imitation de quelques formes grecques. Les monuments les plus anciens de cette manière néogrecque sont une peinture dans l'église de Spolète de 1207, et une pale d'autel de 1215, dans la galerie de Sienne, ville d'où la peinture nouvelle jeta ses premières lueurs. On voit dans l'église des dominicains une précieuse Madone de 1221, par Guido de Sienne. A la même époque, Buonamico, Parabuoi, Diotisalvi ornaient de peintures les livres du Camerlingue; puis, vers la fin du siècle, Duccio exécutait le grand tableau de la cathédrale, dans lequel, secouant la tyrannie des types, il rechercha la douceur et la dignité. On conserve encore le Christ que les Siennois portèrent à la bataille de Montaperto; ils avaient fait vœu, s'ils étaient vainqueurs, de dédier leur ville à Marie; en conséquence, pour accomplir leur promesse, ils firent peindre la Vierge par Mino
1287. de Simone, leur concitoyen, qui s'écarta beaucoup, dans cet ouvrage, de la dureté byzantine. Simon Memmi, Ambroise et Pierre de Lorenzo, inspirés par la religion et la patrie, conti-

nuèrent cette école, qui a plus de verve que celle de Florence et dont les chefs-d'œuvre ornent les galeries et les églises; aussi, lorsqu'on visite cette ville, on incline à lui assigner le premier rang dans les beaux-arts.

Dès 1202, Giunta de Pise porte le titre de peintre; et le Christ d'Assise, attribué faussement à Margaritone, est de sa main; on lui doit peut-être aussi les peintures de la tribune, ainsi qu'un autre Christ dans la petite église de Saint-Renier, à Pise. L'autel de Saint-Jean de Florence fut décoré par Jacopo Francescano; il y a d'autres ouvrages dont la date est incertaine.

Vasari fait honneur à Margaritone d'Arezzo, sculpteur et architecte compté parmi les meilleurs disciples des Grecs, d'avoir le premier remédié aux fissures des tables en bois en les couvrant d'une toile encollée sur laquelle il étendait un enduit de plâtre ; d'avoir aussi enseigné à les préparer, à y appliquer l'or en feuille et à le brunir (*dar di bolo*). Il laissa beaucoup d'ouvrages à fresque, en détrempe et sur toile, mais il mourut, dit-on, de déplaisir en voyant s'élever une génération plus habile. Ferrare cite avec orgueil Gelasi de Nicolas, et Bologne Guido, Ventura et Orsone, peintres du douzième siècle; on conserve même plusieurs ouvrages de ce temps.

On reconnaît dans ces artistes un pinceau timide, mais soigneux; les poses sont forcées et roides dans Buonagiunta de Lucques et quelques autres; souvent les sujets se détachent sur un fond d'or, à la manière des mosaïques, ou d'outre-mer avec des étoiles d'or, ce qui donne de la dureté aux contours; mais une certaine expression dans les traits commence à s'unir à l'air de mansuétude et de tranquillité que l'on avait cru jusque-là devoir attribuer à la sainteté. On suppléait souvent à ce manque d'expression en faisant sortir des légendes de la bouche des personnages ou en les plaçant au-dessous d'eux. Quoique Bufalmacco passe pour avoir suggéré le premier cet expédient burlesque, il est beaucoup plus ancien (1).

(1) On voyait à Naples Frédéric II sur son trône, avec Pierre des Vignes en chaire, et devant eux le peuple qui demandait justice par ces vers :

Cæsar, amor legum, — Federice piissime regum,
Causarum telas, — nostras resolve querelas.

Et Frédéric répondait, en indiquant son ministre :

Pro vestra lite, — censorem juris adite :
Hic est : jura dabit, — vel per me danda rogabit.
Vinea cognomen, — Petrus judex est tibi nomen.

Ces bizarreries ne cessèrent pas de sitôt, car Simon Memmi, loué par Pétrarque, voulant exprimer l'inutilité des tentations du diable à l'égard de saint Renier, représenta l'esprit malin la tête en bas, les deux mains sur les yeux, avec une bande sortant de sa bouche, sur laquelle on lisait : *Hélas ! je n'en puis plus.*

La peinture s'était donc relevée avant la venue de celui qu'on dit l'avoir restaurée, c'est-à-dire avant Cimabué. Né à Florence en 1240, Cimabué fut élevé par les Grecs, qu'il surpassa bientôt dans le dessin, l'invention et le coloris ; ses tons furent moins enfumés et plus fondus ; il abandonna la vieille routine des lignes droites, et sut rendre, par une imitation faite avec goût, les vêtements souples et les attitudes vivantes. Si les académiciens trouvent encore ses vierges sombres et sans grâce, qu'ils veuillent bien se rappeler qu'il fit ainsi par un respect religieux pour les types ; car il sait donner un bien meilleur air à ses autres têtes. Toute perspective aérienne ou linéaire lui manque, et les contours paraissent plus secs, parce qu'ils se détachent sur un fond bleu ou vert ; mais dans les deux grands tableaux de Sainte-Marie Nouvelle et de la Sainte-Trinité, à Florence, les caractères des personnages sont exprimés avec une dignité convenable, et non sans vie. Le premier est plus dégagé d'imitation, plus doux dans les visages ; l'autre, plus vigoureux, comme si le peintre avait moins cherché la grâce que la majesté.

Les artistes surgirent alors de toutes parts ; presque à la même époque, Thomas des Stefani peignait à Naples ; on exécutait à Pérouse, en 1297, la *Maestà delle volte*, c'est-à-dire une Vierge et quelques saints (changés aujourd'hui en anges), sous le palais du peuple, Vierge représentée en manteau d'or avec des arabesques ; les têtes et l'enfant ont beaucoup de grâce. Il existe dans le dôme de Crémone des vestiges d'ancienne école, aux contours secs, aux couleurs tranchées, qui paraissent antérieurs à Giotto. Les Crémonais, vainqueurs des Milanais en 1213, firent peindre ce fait d'armes par Lanfranc Oldovino. Simon de Crémone exécuta des travaux dans Sainte-Claire de Naples en 1335. Le baptistère de Parme fut couvert, par des artistes de la ville, de peintures qui imitaient la mosaïque, mais d'une manière moins anguleuse et avec de nouvelles dispositions de draperies. A Rome florissaient les Cosmats, et bientôt après, dans Agobio, le frère Oderisi et Fran-

cesco de Bologne, « honneurs de cet art appelé enluminure à « Paris (1). » Ce qui contribuait encore à éloigner les peintres des types grecs, c'était la nécessité de représenter des choses nouvelles, telles que les armoiries et souvent les portraits des podestats (2), les armes de la commune et les gestes de saint François, personnage neuf, aux actes pleins d'une bonté simple, au milieu de personnes et d'événements positifs et récents. On eut donc recours à la nature, à défaut de modèles préétablis : les artistes, sans doute, ne cessèrent point d'appliquer les idées mystiques ; mais ils le firent avec une imitation plus dégagée et de meilleurs procédés techniques.

Mosaïques.

L'art des mosaïques ne se perdit jamais ; Rome est là pour l'attester ; mais elles s'améliorèrent alors. Il y en a du neuvième siècle dans le grand arc et la tribune de Sainte-Praxède. Sous le portique de Sainte-Marie Transtevere, formé de différentes colonnes dont le chapiteau porte les images d'Isis, d'Harpocrate et de Sérapis, se trouve une Annonciation du treizième siècle, d'un travail très-remarquable ; les mosaïques de la tribune, qui remontent à l'année 1343, sont aussi très-belles. Le concile de Nicée (787) citait les histoires du saint Testament exécutées en mosaïque sous Sixte III dans la Liberiana, où elles se voient encore ; mais Jacopo et Mino de Torrita, Siennois, en ajoutèrent de nouvelles à l'époque où nous nous trouvons ; le dernier, aidé par frère Jacopo de Camerino, fit celle de la nef transversale de Latran, achevée en 1292 par Gaddo Gaddi.

Sur la façade de la cathédrale de Spolète est une mosaïque de 1207, avec cette inscription : *Doctor Solsernus hac summus in arte modernus*. Six années après naissait à Florence André Tafi, grand maître en ce genre d'ouvrages (3).

Sculpture.

C'est à ce point que l'art fut trouvé par Giotto, dans lequel, au siècle suivant, nous saluerons le fondateur de la nouvelle école. La sculpture avait marché d'un pas plus assuré. Dans

(1) DANTE.

(2) La république de Pérouse ordonna, en 1297, que ces portraits fussent effacés. Quelquefois aussi on faisait faire le portrait des condamnés.

(3) On montre dans Sainte-Restitute, contiguë à la cathédrale de Naples, la *Madonna del Principio*, mosaïque du temps de Constantin. Mais l'inscription dément la tradition donnée comme indubitable, car on y lit :

Annis datur clerus jam instaurator parthenopensis
Mille tricentenis undenis bisque retensis ;

et on déchiffre avec plus de difficulté, *Hoc opus fecit Lellus*. Il y a là, dans la chapelle de Saint-Jean des Fonts, des peintures de l'an 550.

tous les temps, malgré l'ignorance du ciseau et l'imperfection des formes, on avait employé les bas-reliefs; on représentait principalement sur le fronton des portes des cathédrales la Divinité avec différents attributs, ou Jésus-Christ sur un trône avec une robe traînante, la main levée pour bénir, ayant autour de lui des anges ou des animaux symboliques; la sainte Vierge y figurait aussi quelquefois, réunissant les âmes dévotes sous les plis de son manteau. Quelques façades portaient la série des signes du zodiaque, accompagnée parfois de figures qui rappelaient les travaux champêtres de chaque mois.

Au douzième siècle, les colonnes paraissent mieux travaillées; les chapiteaux sont toujours bizarres et profondément entaillés; les arabesques et les découpures, déjà introduites dans les églises romaines, acquièrent de la finesse; les statues de saints et de rois s'y reproduisent, mais roides encore et façonnées d'une manière conventionnelle, uniformes dès lors quant à la physionomie, aux vêtements et à la coiffure. Bien qu'elles manquent de vie et de mouvement, quelques-unes commencent à se draper avec élégance et hardiesse; mais le beau même, quand il s'y rencontre, est différent du beau antique; car celui-ci exprime le développement de la force physique, celui-là plutôt le sentiment.

Il existe à Milan, de cette époque, un bas-relief qui représente la reconstruction de cette ville. Dans la cathédrale de Parme est une descente de croix en bas-relief, de 1170, par Benoît Antelami; on trouve à Bologne, sur la place Saint-Dominique, le tombeau du jurisconsulte Rolandin Passaggeri, qui rédigea la réponse adressée à Frédéric II lorsqu'il demanda d'un ton menaçant la restitution du roi Enzo, et le tombeau des Foscherari, orné en 1289 de bas-reliefs grossiers. L'église renferme le tombeau de Thaddée Pepoli, représenté par le Vénitien Jacques Lanfrani dans l'acte de rendre la justice. Dans la cathédrale de Sessa est un lutrin grandiose, soutenu par six colonnes de granit avec de très-beaux chapiteaux et orné de mosaïques, comme les deux qui se trouvent à Salerne; de plus, un candélabre d'un travail remarquable, que l'inscription attribue à un Pellegrino dont le nom n'est cité nulle part, et qui date de 1224 à 1283 (1). Mais Pise, où Giunta avait formé

(1) *Munere divino decus et laus sit Peregrino,*
Talia qui sculpsit : opus ejus ubique refulsit.

une excellente école, nous offre des tentatives d'une habileté bien autrement remarquable. Nicolas, son élève le plus heureux, frappé d'admiration à la vue d'un morceau antique qui représentait la chasse de Méléagre, prit à tâche d'imiter cette perfection, et laissa tous les autres artistes derrière lui. On admire dans cette ville les sculptures de la chaire de Saint-Jean, mal-
gré les nombreux défauts de dessin (1), et à Sienne une autre 1265.
chaire octogone, très-riche de figures, avec des lions bien 1266.
étudiés; dans cet ouvrage, fait avec goût et beaucoup de soin, on remarque surtout un jugement dernier, traité pour la première fois d'une manière large, quoique la lecture de Dante n'ait point aidé l'artiste. Une descente de croix, dans l'église de Saint-Martin de Lucques, est aussi due à son ciseau; mais il se surpassa lui-même dans le tombeau de saint Dominique, à Bologne, exécuté probablement en 1260 (2), et d'une composition sobre. Nicolas de Pise concourut aussi aux travaux de la magnifique église d'Orviéto, où s'exercèrent les peintres et les sculpteurs les plus distingués de ce siècle. Ce fut parmi eux, en effet, que Boniface VIII recruta les artistes qu'il fit travailler à Saint-Pierre de Rome, entre autres Augustin et Ange de Sienne (3). Nicolas déploya ses talents architectoniques dans le monastère des frères mineurs de Florence et dans Saint-Antoine de Padoue.

Son fils Jean, qui se montra son digne héritier, fit ses preuves en différents lieux, surtout à Pérouse, dans le mausolée de Benoît XI et dans la riche fontaine historiée à trois bassins superposés, dont l'inférieur s'appuie sur un soubassement de douze marches tout orné de nymphes et de griffons de bronze; elle coûta cent soixante mille ducats. Il fit aussi dans sa patrie les sculptures de Sainte-Marie de l'Épine, véritable joyau de menus détails gothiques. Cinquante galères de la république, qui étaient allées porter du secours à Frédéric Barberousse en Palestine, revinrent chargées de terre de ce

(1) Il recevait, pour ce travail, huit sous par jour, quatre pour son fils Jean et six pour ses autres élèves.

(2) La chronologie de ces ouvrages a été rectifiée par Rossini, *Storia della pittura italiana*, etc.; Pise, 1840.

Voyez aussi V. DAVIA, *Memorie storico-artistiche intorno all' Arca di San Domenico;* Bologne, 1838.

(3) On voit sur la façade de la cathédrale de Sienne des ornements et des statues de Jean de la Guercia, de 1339.

pays, à la grande joie des âmes pieuses. Les Pisans résolurent d'en faire un cimetière, afin de procurer à ceux qui n'avaient pas visité la Syrie le bonheur de la toucher et d'y reposer. Jean adopta les formes d'un cloître, nu au dehors et oblong comme un cercueil, avec des piliers carrés soutenant des arceaux ronds et fermés, sur lesquels court une corniche. A l'intérieur, le *Campo Santo* est entouré d'un portique de quatre cent cinquante pieds de développement, avec vingt-six arceaux sur les côtés et cinq seulement aux deux extrémités; la courbe en est arrondie, mais avec des découpures et des arceaux dans le genre gothique, le tout en marbre blanc. Il fut terminé en 1283, et rempli, comme un musée, de sarcophages, d'inscriptions et autres antiquités; il fut ensuite embelli par les plus habiles pinceaux des siècles suivants, si bien qu'on peut y retrouver toute la série des peintres italiens. Jean fut appelé par Charles d'Anjou à Naples, pour construire le Château-Neuf; il dessina ensuite les façades de Sienne et d'Orviéto, et fit également exécuter un très-beau tableau en mosaïque pour le grand autel d'Arezzo. André de Pise commença en 1304 l'arsenal de Venise, qui fut longtemps le monument le plus glorieux et le plus utile de cette ville, comme il en est aujourd'hui le plus déplorable.

Fonte des métaux.

L'art de fondre les métaux ne s'était pas perdu non plus. L'abbé Didier du Mont Cassin, voyageant en 1062, vit couler par un nommé André les portes de bronze d'Almalfi; Pantaléon de Viaretta fit faire en 1087 celles de Saint-Sauveur, à Atrani. Dix ans auparavant, Robert Guiscard en posait à la cathédrale de Palerme, d'un travail grossier, il est vrai, et ressemblant à celles des premiers siècles récemment consumées avec Saint-Paul de Rome; d'autres ferment le tombeau de Bohémond, roi d'Antioche, à Canossa; celles qui sont à la cathédrale de Troyes portent la date de 1119 et de 1127; celles de Saint-Barthélemy à Bénévent furent fondues en 1150; d'autres, à Ravello et à Trani, ont été faites sur le dessins de Barisano, de cette dernière ville. Celles que Buonanno de Pise posa en 1180 à l'église primatiale de sa patrie furent détruites lors de l'incendie de 1596 (1); mais celles qu'il fit six ans plus

(1) Rossini élève des doutes sur l'auteur, ou du moins sur le temps, attendu que le travail en est trop grossier. Il n'a pas vu celles de Monréal.

tard pour l'église de Monréal subsistent encore, et sont d'un dessin très-convenable. En 1197, l'abbé Gioel en fit placer à Saint-Clément, à douze milles de Riéti ; quatre ans plus tard, Hubert et Pierre de Plaisance terminaient celles de la chapelle de Saint-Jean de Latran du côté oriental ; peu après, Marchione achevait celles de Saint-Pierre à Bologne, et en 1232 Nicolas de Pise, à Lucques, celles de Saint-Pierre, martyr. Il faut probablement attribuer à des artistes italiens les portes fondues en 1192 pour Novogorod, tant elles offrent de ressemblance avec leur manière habituelle. Vinrent enfin, en 1330, les portes de Saint-Jean de Florence, œuvre d'André de Pise, en haut relief, divisées en compartiments qui forment autant de tableaux d'une merveilleuse beauté, et coulées à feu de fourneau par des maîtres vénitiens.

Célestin II fit don à la cathédrale de Cività di Castello, dans l'Ombrie, d'un devant d'autel en argent ciselé, et en 1166 Gonamène et Adéodat exécutèrent les bas-reliefs de la porte principale de Saint-André, à Pistoie.

En général, au dehors de la Toscane les sculpteurs restent inférieurs dans l'exécution, et leurs compositions tiennent plus du dessin que du bas-relief. Mais nous ne voulons pas finir sans signaler l'inspiration pieuse qui s'y manifeste souvent ; les arts, en effet, continuent à porter un caractère religieux, bien qu'ils aient déjà passé, des temples qu'ils élevaient et décoraient en l'honneur de Dieu, à l'embellissement des habitations humaines. Bufalmacco disait que « les peintres s'occu« paient de faire des saints et des saintes sur les murailles et « les planches de bois, afin de rendre, en dépit des démons, « les hommes plus dévots et meilleurs. » Une inscription placée au bas du tableau (1) ou le portrait du peintre lui-même

(1) Jean de Pise dans Saint-André de Pistoie :
Laude Dei trini — rem ceptam copulo fini.

A Pise :
Laudo Deum verum, — per quem sunt optima rerum,
Qui dedit has puras — homini formare figuras.

A Castel Saint-Pierre, près de Pise :
Magister Johannes... fecit ad honorem Dei et sancti Petri Apostoli.

A Saint-Paul extra muros :
Summe Deus, — tibi hic abbas Bartholomæus,
Feci opus fieri, — sibi te dignare mereri.

représenté en prières devaient éterniser le souvenir de sa dévotion. Les statuts de la corporation des peintres de Sienne, en 1335, commencent en ces termes : « Nous sommes, par la « grâce de Dieu, appelés à manifester aux hommes grossiers, « qui ne savent pas lire, les choses miraculeuses opérées par « la vertu et en vertu de la sainte foi; notre foi consiste prin- « cipalement à adorer et à croire un Dieu éternel, un Dieu « d'une puissance infinie, d'une sagesse immense, d'un amour « et d'une clémence sans bornes; persuadés qu'aucune chose, « quelque petite qu'elle soit, ne peut avoir commencement « ou fin sans ces trois choses, c'est-à-dire sans pouvoir, sans « savoir et sans vouloir avec amour. »

ÉPILOGUE.

Une des plus grandes difficultés de notre travail, difficultés vraiment au-dessus des forces d'un seul homme, c'est de coordonner les événements de telle manière qu'il apparaisse entre eux, malgré la diversité de tant de pays et de nations, un lien de conséquence et de concomitance; en outre, nous ne voulons pas altérer la valeur ou changer le sens de ces événements, comme sont contraints de le faire ceux qui immolent la vérité à un système.

Ces deux derniers livres, plus que les autres, ont aggravé ma tâche, à cause des faits accomplis dans la période qu'ils embrassent; jamais peut-être, en effet, il ne s'en était présenté d'aussi nombreux ni d'aussi variés; jamais il ne s'était vu un tel mélange de nations, de croyances et d'idées.

Rome, Constantinople et Bassora se disputent la palme de la civilisation. Mais Constantinople, enchaînée aux formes païen-

Duccio de Bouninsegna, dans le dôme de Sienne :
Mater sancta Dei, — sis causa senis requiei.
Gélase de Nicolas, à Ferrare :
Jesus, spos dilet, a ti me rachomando; doname fede.
Jésus, époux chéri, je me recommande à vous; donnez-moi la foi.

nes au milieu desquelles était née son [illegible]uence, prétendait maintenir les pouvoirs politiques et religieux réunis dans les mains du souverain. En vertu de cette omnipotence, le chef de l'État intervenait avec intolérance dans le culte et dans les croyances, et comme il voulait détruire les images pieuses ou résoudre des problèmes de foi inextricables, il troublait les consciences, perdait des provinces entières et se déconsidérait aux yeux des peuples. Tandis qu'en Europe les rois étaient entravés par les feudataires et la puissance ecclésiastique, les successeurs de Constantin disposaient librement des forces de leur pays, aussi vaste encore qu'aucun empire moderne : il semblait donc qu'on dût attendre d'eux des prodiges de vigueur; le contraire avait lieu, parce qu'ils étaient tyrans, se montraient insensés, manifestaient de folles prétentions qu'ils ne pouvaient soutenir que par des moyens insuffisants, et, dans l'orgueil d'une grandeur historique, ne recherchaient pas l'appui de l'opinion; aussi ne surent-ils jamais réunir pour une résistance commune les peuples que l'invasion musulmane avait convertis en héros. Ils voulaient tout attirer au centre, tout sacrifier à la métropole; mais c'était sur des fondations vermoulues qu'ils élevaient leur édifice fastueux et sans solidité. Renfermés dans des harems à l'orientale, ils alimentaient des discussions sophistiques, et se laissaient circonvenir par des intrigues de femmes et d'eunuques, au milieu desquelles la dignité impériale tombait dans le mépris. Les provinces éloignées se rendaient indépendantes, et leur isolement finissait par les livrer aux mains des Sarrasins; bientôt le roi d'une île de la Méditerranée pouvait venir, jusque sous les murs de Blacherne, insulter la majesté sacrée.

Mahomet avait à sa disposition les instruments qui manquaient à l'empire d'Orient, la persuasion et la force; le prophète commandait à des nations nouvelles, l'empereur à un peuple décrépit. Mais qu'apportait-il au monde, sinon la conquête et le droit de l'épée? Ses sectateurs débouchent de la péninsule arabique comme une bande qui, partout où elle s'établit, reste campée en conquérante; livrés à une superstition fanatique et tout ensemble négative, ils oppriment les vaincus sans se fondre avec eux; d'où il suit que jamais ils n'arrivent à constituer un peuple, et que leur triomphe d'abord, puis la prolongation de leur existence, a pour seule cause la faiblesse de ceux qui les entourent et plus tard leur tolérance.

L'Europe, qu'ils menacent, vient alors se heurter avec eux. Les croisades pourtant ne commencent pas au cri de *Dieu le veut!* poussé à Clermont, et ne finissent point à la mort de saint Louis sur la plage de Tunis; la lutte remonte à Pélage et à Héraclius, et cette lutte s'est poursuivie jusqu'à nos jours. C'est une guerre de douze siècles et d'une moitié du monde contre l'autre.

Le contact des Européens avec les Orientaux fit ressortir la différence qui existait entre les uns et les autres. Le Turc, barbare encore, repoussait toute culture et toute aménité de mœurs, et ramenait l'islamisme à sa férocité primitive. Les Grecs, corrompus, sophistiques, de mauvaise foi, incapables d'héroïsme, ne sentent pas cette grande opportunité de régénération; une vile jalousie les pousse à troubler par des perfidies et des bassesses le triomphe de la croix.

Chez les Latins, toujours grossiers, parfois même farouches encore, se révèle quelque chose de généreux, comme il arrive chez des peuples peu civilisés, mais jeunes; ils sont avides de gloire, sensibles à l'honneur, capables de sacrifices et de dévouement. Les Grecs avaient fait de la religion un champ de disputes inextricables; les Européens la vénéraient comme une chose à l'abri de toute controverse, se laissaient diriger par elle dans leurs entreprises, lui abandonnaient le soin de fixer leurs croyances, et modéraient l'emploi de la force selon ses désirs. Là elle était la compagne et l'esclave de la tyrannie; ici, associée à la liberté et opposée à toutes les violences, elle ordonnait un système de lois qui amélioraient l'ancien droit et devaient servir de modèle au nouveau (1). Là le sacerdoce était assujetti aux liens de la famille et asservi au gouvernement; ici, affranchi de la puissance matérielle, fortifié par les privations du célibat, il peut se consacrer, sans être retenu par des considérations mondaines, à vaincre dans les batailles du Seigneur.

Au quatrième rang dans cette grande lutte se présentaient

(1) M. Troplong a lu, au mois de mars 1842, à l'Académie des sciences morales et politiques, une dissertation concernant l'influence du christianisme sur le droit privé des Romains. Il y développe la thèse suivante : « Le droit romain fut meilleur durant l'époque chrétienne que dans les siècles précédents, et quand on avance le contraire c'est ou un paradoxe ou une méprise; mais il reste inférieur aux législations modernes, nées à l'ombre du christianisme et mieux pénétrées de son esprit. »

les Mongols. De même que les révolutions qui agitent la surface de la terre proviennent de celles qui sont causées à l'intérieur par l'embrasement ou le refroidissement central, de même les grands mouvements des peuples d'Europe paraissent toujours déterminés par ceux qui se produisent au cœur de l'Asie. On dirait que les nations de ces contrées sont destinées à la destruction des institutions vieillies; afin de pouvoir se mettre en mouvement au premier appel de la Providence, elles ne prennent pas racine sur le sol, et continuent, au contraire, cette vie nomade dans laquelle chacun acquiert de la confiance en soi-même, parce qu'elle oblige à de continuels efforts contre les tribus voisines et contre la nature. Ce genre d'existence amène l'obéissance absolue envers les chefs; si quelqu'un de ceux-ci prédomine, loin de songer à lui résister, c'est à qui s'empressera de s'en faire un protecteur. C'est ainsi que se forment à l'improviste ces vastes empires et qu'à l'improviste ils s'écroulent.

Cinq siècles suffirent à peine pour réparer les dévastations accomplies en cinq ans par Gengis-Khan, et qui firent un désert de la mer Caspienne à l'Inde; et toutefois ce conquérant sanguinaire contribua aux progrès de la civilisation en substituant un camp immense à cette foule de petits campements occupés à guerroyer sans relâche l'un contre l'autre. Il fit cesser, pour les guider à des expéditions lointaines, les combats que se livraient les Oïgours, les Kitans, les Kharizmiens et les innombrables hordes tartares; pour lui résister, les tribus turques de la Syrie et de la Perse se réunirent en corps de nations; il en fut de même chez les Russes, et cent peuples se confondirent dans un empire qui embrassait la Chine, la Perse, la Tartarie et une partie de l'Europe. En outre, ce fut un grand progrès pour les Tartares que l'introduction du lamisme parmi eux, puisqu'il adoucit leur férocité. D'un autre côté, l'islamisme, qui dépérissait depuis qu'il s'était mis à cultiver les sciences, les arts et les belles-lettres, puisa une nouvelle énergie chez les Mongols et les Turcs, qui, le rendant à sa barbarie primitive, lui restituèrent la puissance guerrière.

Le péril qui menaçait l'Europe fut conjuré par les croisades, expression fidèle du caractère batailleur et religieux de cette époque. Pour quelques-uns elles furent l'élan d'une piété fervente, pour d'autres un calcul politique, l'effet d'un vif entraînement pour les voyages, les découvertes, le commerce, les

aventures. Les croisades attirèrent l'attention générale vers cet Orient « d'où viennent comme le disait Napoléon, toutes les grandes gloires. »

De là un prodigieux mélange de personnes, d'idées, de croyances, comme jamais il n'y en avait eu dans l'antiquité. L'empereur d'Allemagne Conrad s'allie par un mariage à l'empereur grec Emmanuel Comnène ; le roi de France donne la main de sa fille au César de Byzance ; Sancho de Navarre demande pour femme celle du chef des Almohades ; Henri VI, en épousant l'héritière des princes normands, réunit à l'empire d'Occident la Sicile, île arabe. Richard Cœur de Lion offre sa sœur à Malek-Adhel, dont il est devenu le frère d'armes ; Saladin veut recevoir les insignes de chevalier ; Jean sans Terre offre aux Almoravides, s'ils lui viennent en aide, de se faire musulman ; Frédéric II est à moitié musulman avec son université sarrasine, ses gardes sarrasins, son sérail à la manière arabe ; il établit dans le royaume de Naples des colonies mahométanes, et son meilleur ami est le sultan d'Égypte ; des seigneurs lorrains ceignent la couronne de Jérusalem, et des barons français et italiens se créent des seigneuries en Asie, et s'asseyent même sur le trône de Constantinople, tandis que des corps d'Alains et de Kaptchaks font la guerre dans le Tonquin ; des ingénieurs chinois dirigent les opérations militaires sur le Tigre ; des Tartares et des Indiens enseignent à la Chine le culte de Fo et la hiérarchie des lamas ; les mahométans, de leur côté, greffent leurs croyances sur le brahmanisme ; dans la Perse, dans la Syrie se répandent des dogmes qui se rapprochent de ceux de l'incarnation ; les imans mohométans discutent avec les disciples de Confucius et les moines de saint François ; Averroès et Aristote sont associés dans la scolastique ; la Perse envoie le manichéisme infester l'Église, et ses inventions fantastiques aviver les romans que produit la France ; en Europe, les trois ou quatre nations les plus avancées, sortant de leur isolement, se livrent à un échange mutuel de sentiments et d'idées.

C'était sous ces influences si diverses que se développait la civilisation européenne. Deux grandes idées dominaient alors, qui doivent être dans la nature humaine, puisqu'elles subsistent encore dans un si grand nombre de pays : l'une, que toute puissance, droit et privilége émanent du sol ; l'autre, que la Providence veille continuellement aux progrès de l'humanité,

soit dans la personne des rois, soit surtout dans celle des prêtres, auxquels elle assure tant de pouvoir. Sur la première est fondée la féodalité; de l'autre naît cette foi qui est la clef de toute l'histoire du moyen âge. De là deux systèmes principaux: l'un qui provient de la féodalité et du roi dont elle relève, l'autre de l'Église et de Dieu; celui-là d'autorité, et celui-ci de liberté.

Que l'attrait de la religion fût tout-puissant, c'est ce qu'atteste le grand nombre de ceux qui se cloîtraient, abandonnant les grandeurs humaines et renonçant aux affections domestiques. Ainsi, dans la seule histoire d'Abélard, nous voyons Béranger, son père, laisser femme et enfants pour mourir moine; Lucie, son épouse, suit son exemple, puis Abélard lui-même. Héloïse fonde le Paraclet, où Agathe et Agnès, les deux nièces de son amant, prennent le voile; Astrolabe, son fils, paraît avoir fait une fin semblable. Les saints aussi furent fréquents alors, et nous n'avons pas craint de nous arrêter longtemps sur leur histoire, qu'ils aient vécu sur le trône ou dans le fond d'un cloître, parce qu'ils sont les vrais héros populaires. La fondation d'un monastère était un événement aussi important que celle d'un royaume. Les congrégations anciennes et nouvelles étaient régies par des règles faites pour servir de modèles dans l'enfance des institutions politiques; là se trouvaient à la fois les écoles et l'asile de la culture intellectuelle, le souvenir des faits et la tradition littéraire.

Tandis que les particuliers s'appliquent ainsi au perfectionnement individuel, les papes s'occupent de celui de la société; discernant mieux les éléments mauvais de la conquête, ils les sanctifient et les civilisent; ils propagent les bonnes doctrines, protégent la morale, consacrent l'égalité, élèvent la voix en faveur des serfs, et portent aux premières dignités des personnes du rang le plus infime, pourvu qu'elles aient en partage la science et la vertu; ils luttent contre l'Empire, qui, oubliant son origine, prétend confondre les deux pouvoirs et soumettre la conscience à l'autorité du glaive.

Quel spectacle inusité pour le monde que de voir les pontifes armer l'Europe entière au nom d'une idée! Quel magnifique triomphe de la religion que de la voir dompter les mœurs farouches des chevaliers en instituant les ordres militaires, et soumettre des guerriers audacieux à la discipline de cénobites réguliers!

Dans toute la vie féodale, qui manque de délicatesse, nous sommes frappés de perpétuels contrastes de rudesse et de courtoisie, de barbarie et d'humanité. Aussi l'observateur qui n'examine qu'une seule face de cette époque y trouve-t-il le comble de la férocité ou de la sainteté.

Cependant deux forces énergiques se développent en opposition à la féodalité, la monarchie et les communes : celle-là tend à établir un gouvernement central, et celle-ci à former la nation, deux choses qui manquaient à la féodalité. Le résultat, c'est que l'importance de ces deux siècles ne consiste pas dans de grandes guerres, mais dans des luttes partielles des communes et des feudataires, dans le conflit universel des soldats avec leurs chefs, des barons avec leurs vassaux, du despotisme avec la liberté ; d'un autre côté, des mariages, des confiscations, des actes de déloyauté, des excommunications resserrent ou relâchent le lien national.

Aucun pays au monde ne nous avait encore offert le spectacle remarquable des longs et persévérants efforts d'une race vaincue et sans nom qui parvient à se relever, réforme toute chose et change non-seulement les gouvernements, mais encore l'organisation sociale tout entière. L'Inde conquise et reconquise conserve la hiérarchie de ses castes, et le soudra comme le paria gémit encore dans l'opprobre et la pauvreté. La Chine entraîne ses conquérants dans son élégante puérilité. Les peuples subjugués par les Turcs continuent de croupir dans la servitude comme au premier jour, et si quelques-uns ont secoué le joug, ce n'est que par l'expulsion des vainqueurs. La Perse est devenue un chaos par la superposition de tant de races diverses. Dans l'ancienne Rome, nous avons suivi avec intérêt les pas de la plèbe qui arrachait aux patriciens la communauté des droits ; mais là c'étaient deux nations de forces presque égales dès l'origine, qui déjà, sous les premiers rois, avaient réclamé et obtenu des franchises ; on peut donc n'y voir qu'une prolongation de la guerre de conquête où les familles plébéiennes, qui parmi les vaincus avaient un rang et des richesses, demandaient à jouir des droits politiques.

Au moyen âge, les citoyens des communes réclamaient une existence civile et humaine ; ils voulaient d'abord pouvoir vivre comme des êtres humains, libres dans les actes innocents, puis venir dans la cité participer à la confection des lois qui les concernaient.

Alors les possesseurs de terres cessent de constituer seuls la nation, et la société politique se trouve composée d'éléments plus nombreux. Les feudataires s'attachent à conserver leurs priviléges, c'est-à-dire le droit sans limites d'opprimer leurs sujets; le roi vise à se former au-dessus d'eux une existence distincte, comme l'était son origine. Au-dessous et à côté d'eux la commune cherche à s'affranchir de ceux-là moyennant l'appui de celui-ci; en même temps le clergé se replonge dans l'ordre matériel, dont on avait tant fait pour le dégager. L'action réciproque de ces différentes forces constitue l'histoire de ces deux siècles, où les guerres proviennent toutes de rois et de communes qui veulent reprendre des fractions de territoire aux vassaux ou aux feudataires; il ne faut pas en excepter celles des croisades, où le clergé demande l'affermissement et l'extension de la civilisation nouvelle, créée sous ses auspices.

Cette tâche fut aidée par la renaissance du droit romain, non qu'il fournît des exemples ou des préceptes de liberté, car il tendait, au contraire, à fortifier la tyrannie; mais l'intrépide servilité des légistes, qui ne tenaient aucun compte des éléments nouveaux apportés par la conquête, humiliait les châteaux en élevant le palais, et abattait la barrière élevée entre le peuple qui obéit et le roi qui fait les lois et rend la justice. Un fait remarquable de ce temps, c'est l'importance des hommes de loi; ce ne sont plus les armées, mais les légistes qui décident du droit à Roncaglia, discutent à Lyon les prérogatives de l'Empire et de la tiare, siégent dans les tribunaux au lieu du baron revêtu de l'armure, et font ainsi passer la justice entre les mains de la plèbe.

Les constitutions, qui sont un autre caractère de ce temps, naissent de cette lutte de la liberté contre le despotisme; par elles, les gouvernements substituent le pouvoir public aux volontés particulières, et les peuples la résistance légale à l'opposition personnelle.

Déjà s'offrent à nous des formes très-larges de liberté et de franchises. En France, les communes sont reconnues par des chartes royales; en Angleterre, elles obtiennent sous Jean sans Terre le droit d'élire leurs aldermen; en Espagne, elles ont leurs *fueros*, avec des corrégidors et des alcades investis de la juridiction; en Italie, elles se transforment en républiques; en Allemagne, Frédéric I[er] s'en fait des instruments pour accroître le pouvoir royal; mais déjà elles portent ombrage à Frédéric II,

qui tente de les déprimer. Dans les différentes contrées, les états s'aperçoivent de leur propre existence et prennent place dans les assemblées; depuis longtemps, le Languedoc avait ses états; Louis IX les étend à la France, et bientôt Philippe le Bel (1302) convoque tous les représentants des communes. En Angleterre, la grande Charte garantit les droits de la nation, représentée par le clergé et la noblesse; puis, sous Henri IV, apparaissent les députés des communes (1264), et sous Édouard I[er] (1295) leur vote devient indispensable pour imposer de nouvelles taxes; en Sicile, Frédéric II appelle les députés des villes aux assemblées des barons (1231); en Allemagne, sous Adolphe de Nassau (1293), les députés des villes immédiates ont entrée à la diète des évêques et des nobles; en Espagne, les communes prennent part aux cortès d'Aragon (1130) et de Castille (1169).

L'empereur est la clef de voûte du système féodal. Les papes, qui l'ont créé, veillent à ce qu'il ne viole pas le pacte qu'il a juré d'observer, et n'attribue pas au hasard de la naissance, en rendant héréditaire une dignité décernée à des qualités éminentes, ce qui ne peut appartenir qu'au mérite personnel.

Les trois races franque, saxonne et souabe avaient donné successivement des empereurs; dans chacune d'elles, les premiers furent de grands guerriers et des souverains énergiques; les derniers inclinent davantage à la civilisation, et tendent à abuser de leur force. Othon et Henri I[er] se montrent des héros; mais les deux derniers Othon contractent des liens de famille avec les Grecs, et songent à transférer leur résidence à Rome. Conrad le Salique et Henri III sont les rois les plus puissants et les plus heureux de la Germanie; mais leurs successeurs dégénèrent et s'épuisent dans leur lutte avec les papes. Frédéric I[er], grand capitaine, à volonté de fer, releva la dignité impériale; mais Frédéric II, le roi le plus éclairé du moyen âge, conduit au bord du précipice et sa maison et l'Empire lui-même; celui-ci reprend ensuite vigueur avec Rodolphe et Maximilien, mais sous un aspect bien différent; car il n'est plus désormais occupé que d'agrandissements de famille. Les monarques précédents avaient tous visé, bien que par des moyens divers, à l'augmentation de la puissance césarienne. Les princes de Saxe domptent de nouveaux barbares dans leur irruption menaçante, et régissent l'Empire en souverains magnanimes. Les princes de Franconie aspirent à le rendre héréditaire; dans ce but, ils suppriment les droits particuliers des na-

tions, incorporent les grands duchés dans les domaines de la couronne, et veulent réduire les titres ecclésiastiques en dignités féodales, d'où naissent la querelle des investitures et les guerres qui en résultent. Les princes de Souabe croient se consolider en devenant souverains de l'Italie; mais le différend avec les papes change alors de caractère, et peut amener l'indépendance ou la servitude de l'Italie. Ainsi l'acquisition de la Sicile, au lieu d'affermir cette puissance, la fait redouter, et les peuples restent indifférents lorsque l'infortuné rejeton des Hohenstaufen périt sur l'échafaud que lui a dressé l'ambition de son aïeul.

Lorsque nous observions avec un insultant dédain ces siècles qui nous trouvèrent serfs et nous laissèrent hommes (1), ne ressemblions-nous pas à ces parvenus qui oublient leur famille et leurs premières années? Maintenant, sans regretter les temps qui ne sont pas, parce que le passé a accompli sa tâche, et que l'avenir doit se développer par lui et non avec lui, nous ne pouvons qu'admirer des siècles si pleins de vie, émus tour à tour par la voix tonnante de Pierre l'Ermite et de saint Bernard, par les chants harmonieux des troubadours et des Siciliens, par la libre parole d'Abélard et des Patarins, par les graves travaux d'Anselme, de Suger et de saint Thomas; des siècles qui purent exalter les exploits de Barberousse, de Richard, de Philippe-Auguste, de Saladin, et bénir les actions de saint François d'Assise, d'Élisabeth et de saint Louis; des siècles où nous trouvons un Descartes et un Malebranche dans saint Bonaventure, un Bacon dans le moine du même nom, un Hume dans Jean de Salisbury, un Montesquieu dans Égidius Colonna; des siècles où surgirent de grands hommes tels que Innocent III, Grégoire IX et autres pontifes, Philippe-Auguste et Philippe le Bel en France; Ferdinand III et Alphonse X en Espagne; les Frédéric en Allemagne, Thomas Becket en Angleterre, et partout la force populaire, qui, plus grande que les héros, détruit et recrée, brise les chaînes et fonde les constitutions. Alors prennent naissance les croisades, la chevalerie, l'architecture, les langues, les lettres; tout se refait à neuf. De là commence l'histoire véritable des arts et des littératures modernes, et la civilisation se transforme réellement du monde ancien dans le nôtre.

(1) VOLTAIRE dit : *Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser.*

L'Angleterre a fixé sa constitution, qu'elle n'aura plus qu'à développer. La Norwége, le Danemark, la Suède, la Pologne, la Hongrie, l'Esthonie et la Prusse, abandonnant le paganisme, se soumettent à des idées de justice publique et aux prescriptions d'une puissance désarmée; l'Arménie, la Bulgarie et la Servie sont réunies à l'Église latine, et pour un moment le schisme a cessé; la bataille livrée dans la plaine de Tolosa écrase sans retour les Maures en Espagne, où la lutte engagée entre les guerriers de la croix et ceux du Koran pourra se prolonger, mais sans incertitude, et laissera aux Espagnols, non plus la fausse gloire d'exploits accomplis par des héros fabuleux, mais la gloire réelle des efforts faits par une nation généreuse pour conquérir et assurer son indépendauce. La France, soit par l'école de Paris, soit par sa langue et ses expéditions militaires, se met à la tête du progrès. Là, comme en Angleterre, l'unité morale a pu mûrir et produire l'unité politique, tandis qu'en Espagne, en Italie, en Allemagne elle a été retardée par des circonstances différentes, qui néanmoins n'ont pas empêché d'y voir éclore les temps de l'héroïsme et de la grandeur nationale. En Italie surtout, la vie se trouve multipliée par l'immense variété de ses États; là c'est une démocratie toute d'émulation et de mouvement, qui n'ouvre la route des honneurs qu'au savoir et aux actes; ici, une aristocratie qui fait servir toutes les forces sociales à son intérêt particulier; ailleurs de petits seigneurs batailleurs qui ne connaissent que la force, ou de petites cours élégantes et voluptueuses qui caressent les arts et le savoir.

Cette prodigieuse activité se manifeste dans les œuvres aussi bien que dans les conceptions de l'esprit. Jamais on n'entreprit autant de contructions qu'à cette époque; les beaux-arts renaissent à la même époque en Toscane, où Cimabué, Guido de Sienne et Giunta de Pise embellissaient avec le pinceau, Nicolas et Jean de Pise avec le ciseau, André de Pise avec le bronze les édifices élevés par Bono et par Arnolf. Et si jamais les arts ont été le miroir des mœurs et des idées, ce fut surtout à cette époque, dont les édifices nous révèlent la fierté menaçante des grands, l'ambition des communes, la richesse des bourgeois éclairés et libres et la foi active des âmes pieuses.

Deux littératures se donnent la main, l'ancienne et la nouvelle; l'une fournit les formes, et l'autre les pensées. La langue latine est encore employée généralement dans les écrits

sérieux, dans l'enseignement, presque toujours dans l'histoire. Cependant, au commencement du quatorzième siècle, sept langues européennes ont une littérature nationale : l'italien, plus poli que les autres idiomes ; le provençal, dont les fleurs précoces se sont flétries avant de produire des fruits mûrs ; l'espagnol et le portugais, qui répètent les romances nationales ; le français, qui s'enrichit des beautés de la langue romane et des idiomes teutoniques ; l'anglais, qui a déjà servi aux chants du bandit et aux lois du conquérant ; l'allemand, qui sert à célébrer les anciens héros et à tracer les codes des Saxons et des Souabes, en attendant que le théologien mystique Jean Tauler (1361), dominicain de Strasbourg, donne à la prose la direction dans laquelle l'affermira plus tard Martin Luther.

Comme aujourd'hui toutes les idées se traduisent en faits politiques et s'appliquent aux féconds problèmes sociaux, de même alors la théologie était la forme générale de la pensée. Une littérature cléricale, lourde, mais puissante, pauvre de science, mais riche de patience et de foi, a initié le monde à l'art du raisonnement. Elle peut désormais sortir des cloîtres, son unique refuge contre les hurlements des barbares, et trouver un accueil favorable dans le castel du baron ou aux fêtes du peuple, le souffle religieux ; l'imagination, qui se laisse séduire par la poésie, impatiente de franchir les anciennes limites, cherche des langages nouveaux, et alterne entre quatre sources de fables ou de légendes, la chevalerie, l'allégorie, l'orientalisme et le christianisme. Les *Niebelungen* sont tout à fait païens ; dans le *romancero* du *Cid* la religion est, comme pour les Grecs modernes, plutôt un symbole national qu'un sentiment ; en effet le héros se rend à Rome, et tire son épée au milieu de Saint-Pierre pour effrayer le pontife ; il n'hésite pas à se liguer avec des rois maures. Dans les romans, au contraire, domine la chevalerie, qui, née de l'association du christianisme à des affections terrestres, élevées et purifiées, se glisse jusque dans les miracles et les faux évangiles.

Des traditions longtemps enfouies comme le germe sous la terre éclosent de toutes parts dans les fantaisies mystiques du cloître, dans les créations idéales de force et d'amour, les légendes populaires et la poésie chevaleresque. Des cordes jusque-là inconnues résonnent de tous côtés, non par des réminiscences, mais avec des voix graves venant du cœur, des sentiments d'héroïsme et des élans vers le ciel. Les trouvères et les

minnesingers sont originaux ; alors même qu'ils célèbrent d'anciens héros, ils les affublent d'habits et de sentiments modernes. La satire, le drame et le mystère n'ont pas moins d'originalité ; car on ne s'était pas encore avisé de songer que l'unique mérite d'un ouvrage fût d'être calqué sur ceux des anciens. La nouvelle littérature s'exhale du luth des troubadours sous les orangers de la Provence, et commence à frémir au milieu des forêts de chênes de la Souabe ; des génies gracieux, des fées bienfaisantes et de redoutables géants peuplent les vallons, les fleuves et les donjons ; des armes enchantées, des anneaux magiques remplissent les histoires séculières, tandis que les légendes se nourrissent de miracles ; chaque pays a son héros, son saint, son poëte.

L'Espagne se célèbre elle-même dans le Cid, la Bretagne dans son roi Arthur, la France dans Charlemagne, auquel, par une sublime erreur, elle attribue les croisades ; Walter de Wogelweide chante les dames et les amours, sur lesquels Pétrarque étend un voile virginal ; Perceval et Tristan font soupirer l'Angleterre, et bientôt Dante élèvera ce splendide édifice auquel mirent la main et le ciel et la terre.

Quelques-unes de ces littératures commencent à porter leur influence sur celles d'autres nations. Les légendes arabes inspirent le *Romancero*, comme les sirventes des troubadours ont pour échos les *rimes* siciliennes ; la France, placée au centre, reçoit de l'Espagne et de la Bretagne, pour les transmettre à toute l'Europe, les nouvelles, les fabliaux et les légendes chevaleresques.

L'amour, sentiment qui prédomine dans ces compositions, revêt, selon les différents peuples, des formes variées, mais sans éviter toutefois la monotonie, qui l'emporte toujours sur la richesse des pensées. Il est cependant remarquable que, dans les créations de ce temps, on ne voit apparaître que rarement ce terrible et ce tragique que l'histoire et le roman offrent si souvent dans les aventures de l'époque.

Toutes ces littératures nouvelles, quoiqu'elles s'éloignent de l'imitation des classiques, révèlent de la force et de la richesse dans l'imagination, de la chaleur et de la délicatesse dans le sentiment ; elles s'abandonnent aux impressions, aux mœurs, aux habitudes, aux préjugés contemporains, au caractère national et propre ; mais on y chercherait en vain la précision limpide des idées, en vain ce goût assuré qui évite également les

trivialités de l'expression et les égarements de la pensée, la délicatesse de la poésie classique ou l'art de tendre constamment au but que l'on s'est proposé. En effet là, comme en tout, nous rencontrons l'absence du fini; là, comme en tout, se trouvent de belles conceptions, grandioses parfois, mais qui jamais ne sont ni châtiées ni complètes. Ainsi jamais l'architecture gothique ne fut réalisée dans toute sa perfection; jamais la philosophie chrétienne ne parvint à son dernier développement; jamais ne s'effectua la séparation exacte des deux pouvoirs, et ne se compléta l'unité catholique.

Mais le souffle de la liberté se faisait sentir de toutes parts; sous son influence naissent en Italie et en Flandre les arts, l'industrie et les républiques; la valeur guerrière et l'héroïsme de l'indépendance dans l'Angleterre, l'Écosse et l'Espagne; les guerres privées sont réprimées, les juridictions féodales abolies ou limitées; des associations d'arts et métiers s'établissent; toutes les classes éprouvent une amélioration dans leur sort; l'existence devient plus aisée, plus honorable et plus morale; le clergé a pour lui la doctrine, la noblesse, l'honneur chevaleresque, le peuple des franchises et l'industrie; la pensée tend à prendre un essor indépendant; la Bible est traduite et se propage; les allégories sont interprétées; la scolastique est battue en brèche, et sert de voile aux questions les plus hardies, jusqu'à celles qui attaquent l'autorité des papes et la divinité des sacrements; la poésie décoche ses traits contre les personnes et les choses les plus saintes; la peinture se détache des types immuables pour s'adapter aux expressions mobiles et variées; l'architecture élève ses flèches et ses dômes bien au-dessus des humbles habitations de l'homme et des constructions régulières des anciens; l'alchimie et l'astrologie franchissent les barrières du monde visible pour chercher des forces occultes, interroger les astres.

Nous approchons donc des temps nouveaux; trois découvertes sont désormais nécessaires pour assurer les progrès de la civilisation contre de nouvelles invasions de barbares, et lui fournir les moyens de se répandre au loin, afin que l'élément qui fut d'abord la famille, puis la tribu, puis le domaine des seigneurs, puis l'association des communes devienne la nation pour constituer la civilisation de l'Europe et du monde.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

Les
Consta
déric
les arc

In n
mentia
sulibus
petuum
nostri
rorum
dilecti
larii , e
in eccle
civitati
Ego a
ratoris,
in 'cons
vel imp
luntaten
norem s
cumque
contra c
et crede
literas c
fecerit d
adimplel
larii , ve
tatum L
destinato
fidelitati
tam non
fendam

NOTES ADDITIONNELLES.

A.

L'EMPIRE ET LES RÉPUBLIQUES. — Page 3.

Les rapports entre l'empire et les républiques, à l'époque de la paix de Constance, sont plus apparents que partout ailleurs dans un diplôme de Frédéric Barberousse adressé à la commune de Lucques, diplôme qui existe dans les archives secrètes de ce duché :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Fredericus, divina favente clementia, Romanorum imperator, semper Augustus, dilectis fidelibus suis consulibus Lucanis, et universo populo tam præsentibus quam futuris, in perpetuum. Sinceritas eximiæ vestræ fidelitatis, quam inter cæteras imperii nostri civitates hactenus erga nos excellenter instituistis, nos invitat ad futurorum memoriam scripturæ ministerio declarare qualiter, in conspectu domini dilecti nostri Rainaldi, Coloniensis archiepiscopi electi, et Italiæ archicancellarii, et imperatoriæ nostræ majestatis legati, in burgo qui dicitur S. Genesii, in ecclesia S. Christophori, Rossus, Guadardus et Guilielmus, majores Lucanæ civitatis consules, quisque pro se ad sancta Dei Evangelia juravit ita :

Ego ab hac hora in antea fidelis ero domini Frederici Romanorum imperatoris, sicut de jure debeo domino imperatori meo, et non ero in facto, vel in consilio sive auxilio quod perdat vitam, vel membra sua, vel coronam, vel imperium, seu honorem suum, vel quod in captione aliqua contra voluntatem suam teneatur; et bona fide juvabo eum retinere coronam et honorem suum, et nominatim civitatem Lucanam, et ejus comitatum, et quæcumque regalia quæ de jure in ea debet habere intus vel foris. Hæc omnia contra omnes adjuvabo eum retinere bona fide, et si perdiderit recuperare, et credentias suas quas per se, vel per suum certum missum, vel per suas literas certas mihi significaverit, bona fide celabo, et præcepta ejus quæ mihi fecerit de pace servanda, vel guerra in Tuscia facienda, sive de regalibus suis adimplebo, nisi per parabolam domini imperatoris, vel domini archicancellarii, vel ejus certi missi remanserit, et fodrum ei per episcopatum et comitatum Lucanum bona fide recolligi juvabo, cum ab ejus certo misso ad hoc destinato requisitus fuero. Et homines civitatis Lucanæ idem sacramentum fidelitatis domini imperatoris pro posse meo jurare faciam bona fide. Et stratam non offendam, et ne ab aliquo offendatur bona fide pro posse meo defendam et vindicabo. Et dabo domino imperatori Frederico in expeditione

versus Romam, Apuliam et Calabriam milites viginti, et ad illos terminos, quos dominus imperator per se vel per certum suum missum ad hoc destinatum imposuerit mihi. Et conventionem factam de pecunia quadringentarum librarum annuatim solvenda observabo; et nullum recipiam in consulatu, qui hoc sacramentum de pecunia solvenda non juret: et hæc omnia observabo, nisi quatenus remanserit per parabolam domini imperatoris, vel domini archicancellarii, vel alterius sui certi missi nominatim ad hoc destinati. Quæ quidem omnia acta sunt in præsentia comitis Gerardi et comitis Aldibrandini et comitis Alberti, et quorumdam consulum Pisanor. Florentinor. et Pistoriens. et aliorum multorum, anno Dominicæ Incarnationis 1162, sexto idus julii, indictione decima.

Postea in eodem mense et anno aliquantis diebus interpositis, videlicet idus julii, Lambertus filius Solatte, et Guiducius, et Carolus, majores Luc. civitatis consules, eodem modo et ordine, infra Lucanam civitatem in publico parlamento, in præsentia prælibati archicancellarii, et aliorum quamplurium prope ecclesiam et canonicam S. Martini Lucani episcopatus totum suprascriptum fecerunt.

Concordia vero inter nos et Lucanos consules quomodo sit et esse debeat, per eundem Rainaldum Coloniensem electum, et archicancellarium Italiæ atque imperatoriæ majestatis legatum facta, talis est, videlicet quod ipsi consules, a proximis kalendis augusti usque ad sex annos, debeant omnia regalia quæ habent tam in civitate quam extra, salvo fodro domini imperatoris, extra civitatem libere tenere, dando in purificatione B. M. in unoquoque anno domino Frederico Rom. imperatori, vel suo certo misso nominatim ad hoc delegato, quadringentas libras lucanæ monetæ publice probatæ; et ipsis sex annis transactis, ipsa prælibata regalia prælibato domino imperatori resignabunt, et per parabolam prædicti Frederici imperatoris vel ejus Rainaldi Coloniensis electi, et Italiæ archicancellarii, vel sui certi missi ad hoc destinati.

Præterea dominus imperator concedit civitati Lucanæ ut eligant omni anno ex se consules quos voluerint, qui debeant jurare, ita videlicet, quod guidabunt et regent populum et civitatem Lucanam ad honorem Dei, et ad servitium domini imperatoris Frederici, et ad ipsius civitatis salvamentum. Et ex ipsis consulibus qui electi fuerint, ibunt omni anno in præsentia ipsius domini imperatoris Frederici si in Italia fuerit, aut unus si in Alemania fuerit, recepturi investituram a domino imperatore vice omnium. Et si domino imperatori placuerit quod Lucæ solvant duci solidos mille, quos convenerunt, tanto minus domino imperatori de prædicta pecunia usque ad prædictum terminum solvere debent, alias secundum prædictum ordinem totum solvere debent. Item consules qui fuerunt electi omni anno, si non habuerint juratam domino imperatori fidelitatem, eam jurare debent. Et hanc totam conventionem nostram per nostrum mandatum et auctoritatem ab eodem Coloniensi electo et Italiæ archicancellario factam præsentis paginæ scripto corroboramus, ac sigillo majestatis nostræ confirmamus. Hæc autem omnis concordia firmata et habita est inter nos et civitatem Lucanam per Rainaldum Coloniensem electum legatum nostrum, ac prænominatos Lambertum et Guilielmum Lucanæ civitatis consules pro se et suis sociis consulibus in prædicto burgo S. Genisii, in domo Rambotti, in præsentia Rolandi de Octavo, Tignosi Causidicorum, Dati Cherinchi... Malusi, Uberti Sandei, et alior., etc. Dominicæ Incarnationis anno 1162, VII idus julii, indict. X.

Cette liberté fait des progrès rapides. En 1209 Othon IV accorde à la même commune d'autres franchises par le diplôme suivant :

In nomine sanctæ individuæ Trinitatis. Amen.

Otto quartus, divina favente clementia Romanor. imperator, semper Augustus. Imperialis excellentiæ nostræ decet eminentiam devotos fidelesque suos sua clementia respicere, et pro benemeritis digna munificentiæ suæ beneficia liberaliter impertiri. Quapropter notum facimus universis imperii nostri fidelibus præsentibus et futuris quod nos, cognoscentes ex privilegiis antiquis antecessorum nostrorum divorum augustorum et ex multis obsequiis quæ fideles nostri Lucenses cives in primo adventu nostro ipsi majestati nostræ honorabiliter exhibuerunt, ipsos ferventer devotionem ac fidem indefessam ad honorem et exaltationem romani imperii multis laboribus et expensis semper ostendisse, de imperiali clementia ipsos cum omnibus bonis et rebus eorum mobilibus et immobilibus in speciale imperialis nostræ defensionis patrocinium recipimus. Insuper concedimus eis, juxta privilegiorum suorum tenorem, et imperiali auctoritate statuimus ut nullus hominum, nullaque potestas cujuscumque dignitatis murum Lucanæ civitatis antiquum, sive novum in circuitu frangere audeat, et domus quæ infra hunc murum ædificabuntur vel jam sunt ædificatæ aut circa in suburbio, nullus mortalium aliquo malo ingenio sine legali judicio deponere præsumat. Volumus etiam et præcipimus quatenus imperiale palatium nostrum in ipsa civitate Lucensi vel extra in burgo eorum non ædificetur, vel hospitia capiantur ibi vi, vel aliqua potestate, de speciali gratia ipsis concedentes quatenus nulli hominum fodrum aliquod persolvatur, curaturam aliquam seu Ripaticum a Papia usque Romam vel in civitate Pisana, vel in ejus comitatu. Addimus etiam ut, si qui hominum introierint fluvium Serculum, Mutronem aut mare cum navi sive cum navibus causa negotiandi cum Lucensibus, aut ipsi Lucenses cum eis, nullus hominum eos molestare, aut cum negotiatores venerint a Luni usque Lucam per stratam, nullus hominum eos strata retorqueat, aut venire aut recedere prohibeat, sed per omnia et in omnibus veniant usque Lucam securi, omni contradictione remota. Præcipimus insuper imperiali edicto ut ab ipsa civitate Lucensi infra sex milliaria nulla castella, sive munitiones ædificentur ab aliquo, et si aliquæ fuerint ædificatæ contra hanc nostram prohitionem, illico nostro et imperii auxilio, ac plena nostra licentia funditus destruantur. Concedimus et indulgemus ut si aliquis horum possessionem alicujus rei per annos XXX habuerit, si autorem vel datorem ostendere potuerit per pugnam aut duellum, inde nulli teneatur respondere. De speciali gratia omnibus eis indulgentes ut in foro S. Domini, et in foro Parmensi plenam licentiam habeant ac libertatem imperiali auctoritate emendi, vendendi, ac res suas quolibet modo commutandi. Interdicimus quoque ac omni modo inhibemus perversas consuetudines a tempore Bonifacii marchionis prædictis fidelibus nostris civibus Lucanis graviter impositas, volentes ut securitates quas marchiones vel aliqua quælibet persona cum ipsis aliquando pepigerunt firma permaneant et rata. Decernimus et præcipimus ut omnino nullus judex Lombardiæ aliquod judicium vel placitum in ipsa civitate Lucana vel ejus burgo aliquo modo exerceat, nisi nostra specialiter, aut familiarissimi nostri imperialis aulæ cancellarii persona præsente. Statuimus itaque ut nullus archiepiscopus, episcopus, dux, comes, vice-comes, nullus legatus et nuntius noster omnino, nullaque persona vel magna vel parva, sæcularis aut ecclesiastica, prædictos fideles nostros Lucanos contra hanc nostram concessionem

gravare audeat, vel modo aliquo perturbare. Quod si quis attemptaverit, centum libras auri puri pro pœna componat, dimidiam cameræ nostræ, et reliquam passis injuriam. Unde et præsentem paginam inde conscriptam majestatis nostræ sigillo jussimus communiri. Hujus rei testes sunt Volcherius, patriarca Aquilegiensis; Joannes, episcopus cancellarius; Henricus, mantuanus episcopus, vicarius curiæ; Joannes, episcopus florentinus; Robertus, lucanus episcopus; Ildebrandus, comes Tusciæ; Guido, comes de Gurvis; Menicardus, comes de Gurvis; Azzelinus de Trevisio; Salinguerra de Ferraria; Henricus, marischalcus de Calidia; Cuno de Minchenber, et alii quam plures.

Ego Conradus Spirensis, episcopus imperialis, aulæ cancellarius, vice domini Tedicis, coloniensis archiepiscopi, totius Italiæ archicancellarii, recognovi.

Acta sunt hæc anno Dominicæ Incarnationis MCCIX, regnante domino Octone quarto Romanor. Imperat. gloriosissimo, anno imperii ejus primo.

Datum apud Fulgineum, per manum Gualtherii, imperialis aulæ protonotarii, secundo idus decembris.

Frédéric Barberousse, en 1164, confirma le *merum et mixtum imperium* à l'évêque de Lucques sur un grand nombre de pays, de villages et de châteaux, *piissimorum antecessorum nostrorum exempla secuti;* l'évêque y est autorisé *ad legem et justitiam faciendam, gubernandumque per te et per tuum nuptium, ita sicut nos et noster nuptius agere debuissemus.*

La même commune veut acquérir des droits sur ses voisins, et voilà un diplôme de Frédéric II qui vient les lui octroyer (1244).

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Fredericus, divina favente clementia, Rom. imperat., semper Augustus, et Siciliæ rex.

Liberalitas imperialis recompensat in præmiis impensa fidelium servitia quæ merentur. Ea propter, per præsentis privilegii nostri tenorem notum fieri volumus universis imperii fidelibus tam præsentibus quam futuris quod commune civitatis Lucæ fideles nostri majestati nostræ humiliter supplicarunt, ut castrum Motronis, Montisfegatensis, et castrum Luliani, quæ sunt de Carfagnana cum omnibus eorum, et cujusque eorum rationibus, pertinentiis, jurisdictionibus et districtu eis concedere in perpetuum, et dare licentiam eidem communi recipiendi et retinendi homines et personas quaslibet Carfanianæ fideles nostros in concives eorum, qui, vel quæ effici voluerint habitatores et incolæ, vel alios concives civitatis ejusdem, et eisdem hominibus et personis veniendi ad eamdem civitatem ad habitandum si voluerint, vel alias se concives faciendi; et quod liceat communibus et aliis singularibus personis de Carfagnana recipere potestates, et rectores civitatis prædictæ de gratia nostri culminis dignaremur. Nos vero ejusdem communis nostrorum fidelium supplicationibus benignius inclinati, attendentes etiam grata et accepta servitia quæ idem commune majestati nostræ exhibuit, hactenus exhibet in præsenti, et quæ exhibere poterit in futurum, eidem communi Castra de Carfagnana superius denotata cum omnibus eorum, et cujusque eorum rationibus, pertinentiis, jurisdictionibus et districtu concedimus, nec non ipsis licentiam recipiendi et retinendi homines, et quaslibet personas Carfanianæ fideles nostros in concives eorum, qui, vel quæ effici voluerint habitatores et incolæ, vel alias concives civitatis ejusdem, et eisdem hominibus et personis veniendi ad ipsam civitatem ad habitandum si voluerint, vel alias

se concives faciendi, et hominibus et aliis singularibus personis de Carfagnana recipiendi potestates et rectores civitatis prædictæ de gratia majestatis nostræ, et plenitudine potestatis, salva in omnibus imperiali justitia. Statuimus præterea, et sancimus ut nulla persona, etc.

Pour la punir de s'être alliée au pape, Frédéric enlève à Lucques les concessions qu'il lui avait faites; puis il la réintègre dans ses priviléges.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis.

Fridericus, divina favente clementia, Rom. imperat., semper Augustus, Hierusalem et Siciliæ rex.

Ad prosequenda munifice vota fidelium, et si tum plenitudine gratiæ, tum supremæ majestatis auspiciis liberalitatis cesareæ dextera generali quadam regularitate sic habilis illis, verumtamen gratiosa porrigitur quadam specialitate libentior, in quibus velut fide præclaris, et operum actione pro meritis servitia recepta remunerat, et præstanda in posterum efficit promptiora. Ea propter per præsens privilegium notum facimus universis imperii fidelibus præsentibus et futuris quod, licet nos olim provinciam Carfagnanæ cum juribus et pertinentiis suis Henrico juniori, illustri regi Sardiniæ, sacri imperii in Italia generali legato, dilecto filio nostro, de mera donatione nostra duximus conferendam; attendentes tamen fidei puræ zelum quem commune Lucæ fideles erga majestatis nostræ personam habere noscuntur; considerantes etiam grata servitia quæ culmini nostro exhibuerunt hactenus et præsentis turbationis tempore fideliter exhibere non cessant, et quæ exhibere poterunt in antea gratiora, de voluntate regis ejusdem, cui in aliis et majoribus providentia paterna volumus providere, de speciali gratia, et ex certa conscientia nostra provinciam ipsam cum castris, villis, hominibus, jurisdictionibus, possessionibus, terris cultis et incultis, aquis et aquarum decursibus, justitiis, rationibus omnibus et pertinentiis suis, videlicet quæ de dimanio in dimanium, et quæ de servitio in servitium eidem communi fidelibus nostris in fide et devotione nostra persistentibus, in *rectum feudum* duximus concedendum. Ita tamen quod provincia ipsa a nobis et successoribus nostris in perpetuum nomine *recti feudi* de cætero teneant, sicut tenent alias terras eorum districtus, et a nobis et imperio recognoscunt, eis olim a divis Augustis progenitoribus nostris concessas, et a nobis postmodum confirmatas, debita quoque et consueta servitia proinde nobis et imperio facere teneantur. Statuimus igitur et imperiali sancimus edicto quod nullus dux, et nullus marchio, nullus comes, nullus vicarius, nullus potestas seu commune, nulla denique persona alta vel humilis, ecclesiastica vel sæcularis, dictum commune fideles nostros in fide devotione nostra persistentes, super præmissis contra præsentis privilegii nostri tenorem temere impedire seu molestare præsumat. Quod qui præsumpserit, præter indignationem nostri culminis quam incurret, tria millia marcarum argenti pro pœna se compositurum agnoscat, medietate ipsarum fisco nostro, et reliqua medietate passis injuriam applicanda.

Ad ejus autem concessionis et gratiæ nostræ memoriam ac perpetuo valituram præsens privilegium per manus Nicolai de Rocha, notarii et fidelis nostri scribi, et sigillo majestatis nostræ jussimus communire.

Hujus rei testes sunt Manfredus, dilectus filius noster. Manfredus marchio, dilectus affinis noster. Petrus de Calabria, mariscalcus noster. Magister Ricciardus de Montenigro, magnæ curiæ nostræ magister justitiarius. Magister

39.

Gualterius de Octa, dilecti familiares et fideles nostri, et alii quam plures.

Acta sunt hæc anno Dominicæ Incarnationis 1248, mense decembris septimæ indictionis, imperante domino Frederico, Dei gratia Roman. imperatore, semper Augusto, Hierusalem et Siciliæ rege, imperii ejus anno XXVIII, regni Hierusalem XXIII, regni vero Siciliæ L. Datum Vercellis mense, indictione suprascriptis feliciter. Amen.

B.

SERMENT DES CONSULS ET PODESTATS. — Page 7.

Les statuts primitifs de Gênes donnent le serment que prêtaient les consuls à leur entrée en charge; nous l'empruntons à la traduction de Serra (*Histoire de l'ancienne Ligurie*, t. I, p. 277).

Au nom du Seigneur, nous prendrons la magistrature le jour de la Purification de sainte Marie, et dans le même jour, la compagnie dissoute, nous déposerons notre office.

Nous agirons en tout pour l'avantage de notre évêché et de notre commune, à l'honneur de notre mère l'Église.

Nous connaîtrons des contestations privées sur l'instance des intéressés, des questions publiques même sans instance, et toujours de bonne foi, selon le droit et avec une parfaite équité, sans porter préjudice aux droits de la commune en faveur des particuliers, ni aux droits des particuliers en faveur de la commune.

En cas de dissentiment entre nous, nous suivrons l'avis du plus grand nombre; et dans le cas de partage égal des opinions, nous ferons choix d'un homme éclairé dont l'avis ne sera pas encore connu, et nous nous en tiendrons à son dire.

Nous exercerons le droit de révoquer et d'améliorer les sentences rendues pendant notre consulat toutes les fois que la justice le requerra.

Pour quelque sentence que ce soit, nous ne prendrons, ni directement ni indirectement, plus de trois sous.

Les propriétés, les fiefs, les droits possédés sans trouble pendant trente ans seront conservés par nous à leurs possesseurs.

Si quelqu'une des parties ne trouve pas d'avocat pour se défendre, et qu'elle nous en prie, nous lui en choisirons un; et si celui qui aura été choisi refuse ou ne s'y emploie pas de bonne foi, nous ne lui permettrons point de paraître désormais devant nous durant notre consulat.

Nous enjoindrons aux témoins appelés en justice par les parties de comparaître et de dire la vérité, en les obligeant, en cas de refus, à la réparation des dommages. Les témoins dans les causes majeures ne seront pas moins de douze.

Nous tirerons vengeance à notre gré de toute personne qui, appelée en témoignage, ne voudra pas comparaître devant nous et jurer de dire la vérité,

quand bien même elle serait engagée dans les ordres sacrés, parce qu'ainsi le veut la justice.

Nous rendrons la sentence en public dans le délai de quinze jours à partir de la présentation de la requête, excepté le cas d'un jour férié, d'un oubli de notre part ou d'un désistement.

En cas d'homicide prémédité et constant, nous enverrons le coupable en exil, nous dévasterons ses biens et nous les donnerons à posséder aux plus proches parents de la victime, ou, sur leur refus, à la cathédrale. Si la culpabilité du prévenu n'est pas clairement établie, nous permettrons à ses parents jusqu'au troisième degré de demander telle réparation pécuniaire qu'ils voudront, ou telle au moins qu'elle pourra être donnée, à celui qu'ils soupçonneront du méfait ; mais s'il refuse de la payer et qu'il défie au combat l'accusateur, il en aura faculté, et nous punirons celui qui succombera comme nous aurions puni le meurtrier convaincu.

Quiconque portera des armes du moment où la grosse cloche aura sonné jusqu'à la fin du parlement sera condamné par nous à dix livres, s'il en possède au moins cinquante, à une livre sur dix, et à moins d'une livre, à notre gré, s'il est sans fortune.

Nous ne tolérerons pas de tours ayant plus de quatre-vingts pieds de hauteur; nous ferons abaisser celles qui s'élèveraient au delà, et nous condamnerons les contrevenants à vingt sous par pied d'excédant.

Nous dépouillerons de tous leurs biens et de tout droit au profit du trésor public les faux monnayeurs et leurs complices; nous proposerons au parlement leur bannissement à perpétuité, et s'ils tombent en notre pouvoir, nous leur ferons couper la main droite. Il faudra néanmoins, pour un tel châtiment, ou l'aveu du coupable ou sa conviction, moyennant une déposition légale des témoins.

Quiconque, invité nominativement par nous ou par le peuple à s'inscrire dans notre compagnie, n'y aura pas adhéré dans les onze jours de l'invitation ne sera plus reçu ensuite de trois ans. Nous n'admettrons pas ses instances en jugement, sauf le cas où il serait obligé de se défendre; nous ne le nommerons pas aux emplois publics, et ferons défense que personne de notre compagnie prenne du service sur ses navires, ou défende ses droits devant les tribunaux. De même feront les consuls élus après nous et leurs successeurs.

Quand nous voudrons envoyer des ambassadeurs, nous ne leur assignerons pas des honoraires plus élevés que ceux qui auront été approuvés par la majorité du parlement; ils seront déterminés avant l'élection.

Nous empêcherons qu'il ne soit apporté sur notre territoire des marchandises qui puissent nuire aux nôtres, sauf les bois de construction et objets d'équipement naval.

Nous n'entreprendrons point de nouvelle guerre, nous ne lèverons point d'armée, nous ne ferons aucune défense, nous ne mettrons point d'impôts sans le consentement du parlement, et nous n'accroîtrons pas les droits maritimes, sauf le cas d'une nouvelle guerre sur mer; et les charges seront égales pour tous.

Toutes les fois qu'un étranger sera admis dans notre compagnie, nous lui déférerons le serment d'habitation non interrompue dans notre cité, selon qu'il est d'usage pour les autres citoyens. Seulement il suffira d'une habitation de trois mois par an pour les comtes, les marquis et les personnes domiciliées entre Chiavari et Porto-Venere.

Nous maintiendrons fidèlement la ferme des monnaies à ceux qui se sont obligés envers la commune. Nous serons pareillement exécuteurs loyaux des conventions stipulées avec les princes et les peuples étrangers.

A mesure qu'il sera fait de nouveaux accords et de nouvelles admissions, nous aurons soin de les faire transcrire sur le registre consulaire.

Corio nous donne en ces termes les engagements que devait prendre le podestat de Milan (liv. II, page 86):

In nomine Domini, sacramentum potestatis communis Mediolani tale est.

Il jurait sur les saints Évangiles, jusqu'au premier d'avril prochain et pendant tout le temps qu'il gouvernerait la commune de Milan, ses faubourgs et sa juridiction, de se comporter le mieux et le plus sagement possible pour l'avantage de cette communauté, surtout en ce qui concernait la paix et la guerre à intervenir; de faire mettre par écrit les conventions et accords qui seraient stipulés entre elle et les autres villes, et de les conserver; d'assister, de maintenir la commune de la cité dans les accords et conventions écrites, impôts et droits, surtout pour les lieux du dehors, tels que ceux au delà du fleuve Adda et ceux que l'empereur Frédéric ou son fils l'empereur et roi Henri, comme aussi Othon roi des Romains, avaient concédés à cette illustre communauté, et de s'enquérir diligemment si les susdits lieux étaient possédés par ladite république. S'il en était autrement, il jurait d'employer tout son pouvoir pour les recouvrer et les conserver sous l'autorité de cette cité, spécialement le territoire de Pontio et de Melegnano.

Il jurait encore de ne servir ni de guide ni d'espion au préjudice de ladite cité, pour l'avantage d'aucun ennemi ou d'aucune société. Il promettait par le même serment, tant qu'il serait dans l'enceinte des fossés publics de Milan, de vaquer une fois par jour à son office, et d'exercer la justice à l'avantage de cette république; de plus, qu'il ne serait pas vingt jours dans toute l'année sans exercer ses fonctions dans la communauté. Il promettait encore de ne commettre aucun larcin ni fraude, de n'en point laisser commettre par d'autres, et lorsqu'il en serait commis, de les dénoncer dans le conseil public et parlement, s'ils n'étaient pas connus, sous huit jours à partir du moment où il en aurait été informé. Il jurait qu'il ne prendrait aucune chose de personne, soit par amitié, soit en raison de son office; qu'il n'obligerait ni ne souffrirait qu'on obligeât personne à lui donner; eût-il même pris quelque chose, qu'il le restituerait au donateur ou à la commune de Milan dans les huit jours, et d'en user de même pour tout gain fait par sa femme ou ses enfants en semblable occasion, en le rendant, dans les huit jours de la connaissance qu'il en aurait eue, au donateur, à son envoyé ou à ladite commune.

Il jurait de ne gagner illicitement quoi que ce soit dans ses légations, sans l'envoyer à la communauté; de ne prétendre rien d'elle, outre ce qui avait été ordonné pour le traitement assigné, plus un subside suffisant pour rémunérer sans fraude les conseillers; et s'il savait qu'il eût été donné quelque chose qui n'aurait pas été restitué, il jurait de le faire connaître dans les huit jours; de ne donner aucun conseil dans les causes du ressort des consuls de justice ou de la commune, hormis à ceux qui auraient à juger la cause, et de ne recevoir aucune récompense pour ce conseil; de ne prendre pour ses

jugements que douze deniers par livre, pour en donner dix à la commune et en distribuer deux entre ses juges (assesseurs); de ne rien manifester des causes qui seraient pour recevoir sentence qu'à un de ses juges et au notaire (greffier) chargé de l'écrire, ou bien à celui dont il aurait pris l'avis, en prononçant ladite sentence selon la disposition des lois appartenant à la commune de Milan, renouvelées au temps de Jacob Malcoregia, podestat en cette cité; de ne point révéler, sous peine de parjure, une délibération qui lui serait manifestée, au préjudice du conseil ou de la république de Milan; de ne pas adjuger définitivement les fournitures des vivres et de la monnaie pour faire des présents, si ce n'est après l'avis du conseil de sages hommes, au nombre de deux cents au moins; de donner selon le besoin, dans les causes qui dépendent de son office, sur la requête des juges, son avis de bonne foi, sans le manifester qu'après la sentence rendue ou après arrangement entre les parties; et de n'être l'avocat de personne, en dedans des fossés de Milan, excepté de la commune ou de quiconque serait son tuteur ou curateur, et de ne plaider en aucun cas contre ladite république.

Il jurait de relever les consuls de toutes les causes dans lesquelles ils auraient prononcé par son commandement ou par son avis, et pareillement de tout serment à la fin de son office; de ne faire remise à personne d'aucune taille imposée, sauf pour cause d'incendie, de tempête ou de pauvreté manifeste ou d'autre cause juste approuvée par le conseil lorsqu'il serait composé au moins de trois cents hommes, et d'exécuter le surplus de bonne foi; d'appliquer aussi ou de faire appliquer les peines encourues par les boulangers, faute par eux de faire le pain conformément aux prescriptions de la commune de Milan, sauf le cas de pauvreté, et de ne faire remise du jugement qu'avec le consentement sus-énoncé; de ne restituer les dépôts faits pour les peines des méfaits commis que moyennant satisfaction; de ne constituer aucun village en bourg, de n'affranchir aucun habitant de bourg ou de village des charges imposées par la république sans le consentement du conseil des sages hommes, n'ayant point été consuls, sans fraude, et au nombre de deux cents membres au moins; de ne prendre pour aucune affaire particulière à lui ni cheval ni mule dont le louage devrait être payé par la commune; de tenir la main à ce que les terres des bannis demeurassent incultes et dévastées, sous réserve des droits des métayers et créanciers; de n'accorder aucun emploi ou mission à des bannis, ni à ceux qui auraient cédé leurs biens, à moins que les créanciers ne fussent d'abord satisfaits, non plus qu'à une personne infâme ou ayant été révoquée, pour fraude, d'un office quelconque. Et si, par erreur, il en avait accordé à l'un d'eux, de les priver de cette dignité quinze jours après avoir reconnu son erreur, sans la lui rendre durant le temps de son office.

Il jurait de ne donner aucun des biens de la commune contrairement à ce que portaient les règlements et statuts; de ne point aliéner les moulins tenus et anciennement possédés par la commune de Milan, de les défendre même fidèlement de toute sa force, en ne les louant pas pour plus de quatorze mois; de ne point contrevenir sciemment aux sentences rendues par lui ou par les autres préteurs, juges ou consuls de la commune de Milan, ou de justice; de les mettre même à exécution et à effet lorsqu'il en serait requis; de ne point changer les constitutions de la commune sans le conseil de la *crédence*, composé au moins de quatre cents hommes, de les observer au contraire avec bonne foi; de faire en sorte que les serviteurs chargés de missions pour la communauté n'eussent que six deniers, outre la nourriture pour la personne

et le cheval qui leur serait fourni par la commune de Milan ; de ne pas permettre à ceux qui seraient bannis pour homicide ou traité, d'habiter à la suite d'aucune paix ni trêve dans la commune de Milan, mais de tenir leurs terres incultes et leurs habitations dévastées tout le temps de ses fonctions; de ne point prendre d'indemnité pour cheval ni autre chose perdue au service de la commune contre l'ennemi, dans des combats ou autres circonstances semblables; de donner par écrit à son retour, lorsqu'il serait envoyé quelque part aux frais de ladite commune, le nombre des jours de son absence; de faire chaque mois pour elle les comptes avec les fonctionnaires (*camerieri*) chargés de l'administration de la communauté, et d'en faire passer devant lui écriture publique et authentique, à moins d'empêchement majeur; de faire punir, selon les ordonnances et constitutions, les malfaiteurs convaincus soit par preuve, soit par leur aveu, ou tenus pour contumaces, et bannis comme absents; et ce qu'il ne pourrait faire par les statuts, de l'exécuter selon les lois ou la coutume approuvée, et d'en faire de même pour les méfaits commis avant son entrée en fonctions; de faire acquitter toutes les dettes du dernier podestat ou juge durant son office, et pareillement celles de la communauté, sur l'ordre du préteur; de ne contracter aucun emprunt qu'en dehors de sa juridiction, au profit de la république; de ne donner aucun office à personne, excepté pour la garde de la ville, qu'autant que les deniers auraient été comptés pour ledit office et le serment prêté, et de n'accorder cet emploi à nul autre, sous peine de destitution.

Il jurait qu'il observerait avec bonne foi les sentences prononcées par les consuls de justice et par ses délégués, sauf la suspension de droit pour cause d'appel, selon la teneur de l'accord fait avec l'empereur Frédéric, c'est-à-dire pour celles qui excédaient vingt-cinq livres impériales, ou au cas où elles seraient nulles *ipso jure*, et reconnues telles par lui ou par les consuls; d'expédier les appels portés à raison d'homicides ou de bannissements, incendies, batailles ou autres causes, à moins que l'appelant n'eût pas fourni garantie à la partie adverse pour la restitution des frais, en jurant de n'avoir rien donné au juge des appellations, ni à autre personne qu'à l'avocat; de rechercher fidèlement si aucun consul ou officier public commet des fraudes ou des exactions, et s'il en trouvait dans ce cas, de les condamner publiquement au quadruple, et de faire jurer la même chose au podestat son successeur ainsi qu'aux consuls pendant leurs fonctions; de contraindre tous les officiers de la commune de Milan à rendre compte, tous les quatre mois, de tous les deniers qu'ils auraient eus à leur disposition; de consigner dans les huit jours, à la communauté, toutes les sommes appartenant à la commune de Milan qui parviendraient en ses mains dans le temps de ses fonctions, sauf ce qui pourrait concerner les dépenses faites pour ladite commune, sans qu'il eût à dépenser toutefois au dela de ce qui lui aurait été concédé; de veiller à ce que les condamnés pour homicide spécialement, incendies et pillages fussent pris et punis, s'ils n'obtenaient pas le pardon; de ne point révéler le conseil par lui donné au préjudice des personnes conseillées, et de ne pas faire connaître ceux dont il prendrait l'avis pour des sentences ou pour quelque autre circonstance; de ne donner aucune chose pour le conseil de condamnation, au delà de ce qui est contenu au statut relatif à cet objet.

Il jurait aussi que les serments qu'il ferait prêter d'obéir à ses prescriptions seraient généraux, et non de teneur différente; de faire élire les membres de l'administration de la ville avant le 1er de novembre suivant; de maintenir et

d'assister l'honneur, l'état, les possessions, les juridictions et droits de la commune de Milan, et spécialement le bourg nommé Laciarella; de n'élire aucun officier de la commune de Milan que de l'avis du conseil, de ne les récompenser d'aucune chose de la commune que du vœu des conseillers, et conformément aux statuts; de n'avoir à dépenser, s'il allait hors de la cité, que ce qui est prescrit par les ordonnances de la république; de désigner, dans le délai de vingt jours après son serment prêté, deux procurateurs, qui auraient à rechercher si lui podestat ou quelqu'un de sa famille n'avaient rien pris contrairement aux ordonnances, et à le faire rendre au fisc de la commune; de faire percevoir et employer, dans l'intérêt public, les amendes prononcées par lui ou par ses prédécesseurs; de ne point toucher au delà du traitement de deux mille livres, sauf le salaire de cinq juges, lesquels il ne pourrait avoir que donnés par le conseil général; de faire tenir note des serments à ses juges, et de les signer sans rétribution.

Il jurait de ne faire justice à aucune personne ni à aucune corporation, soit par lui-même, soit par son délégué, et même de défendre que rien ne se fît à l'égard des choses ou raisons acquises à la commune par Jacopo Malcoregia, *olim* podestat de Milan, ni de la part d'Hugues Visconti, fils du *quondam* Roger, ni de celle des fils dudit Hugues, ni de celle de Conrad Visconti, ni de celle de Henri, fils du *quondam* Rodolphe, frère de Conrad; mais que ces mêmes choses ou raisons devraient demeurer telles qu'elles étaient contenues dans l'acte public dressé par Martin Zona, notaire de la commune de Milan; d'observer toutes les conditions sus-énoncées, et d'en faire, avant de se démettre de sa charge, jurer l'accomplissement par le recteur ou les recteurs qui lui succéderaient l'année suivante, sans pouvoir être délivré de ce serment ni par le conseil de la commune ni par aucun autre moyen, et avec l'obligation de le faire lire publiquement chaque mois, de manière que tout le monde pût l'entendre. De même cela devait se pratiquer tous les quatre mois pour les statuts.

Il jurait de convoquer dans le délai de vingt jours un conseil pour organiser les gardes du pont du Tésin et des châteaux, et déterminer le prix de cette garde, ce qui serait délibéré, selon l'ordonnance, dans le parlement public; de faire faire pour le 1[er] mai suivant, par le conseil, l'enquête des fortunes tant des citoyens et bourgeois qu'étrangers, et de faire procéder à cette description, avec l'agrément du conseil, par des hommes capables; de ne point faire droit et de ne point permettre que d'autres le fissent pour lui, relativement aux condamnations prononcées par ses prédécesseurs, ni aux deniers de la commune dépensés par ces fonctionnaires ou par d'autres pour elle; de n'en point recevoir non plus de plaintes par les consuls de justice ni par d'autres; de n'accorder à aucun consul ou officier, qui devait rester une année dans son office, le payement de son salaire qu'il ne se soit passé la moitié de son temps; de contraindre chaque quartier (*porta*) et faubourg (*gagia*) à s'acquitter envers les consuls et les officiers de manière qu'aucun faubourg ou quartier ne soit exempté de cette charge.

Il jurait d'observer tous les règlements et statuts arrêtés lors de l'accord conclu à Milan entre les parties, traduits par Sighimbald Turriano; de faire en sorte que toutes les dettes de la commune fussent payées argent comptant pour tout le mois de novembre suivant. De faire percevoir toutes les tailles imposées par lui tant dans la cité que dans les bourgs, villes et villages, ainsi que par les particuliers, comme le portent les statuts; de demeurer à Milan,

une fois ses fonctions finies, quinze jours avec toute son escorte, pour être soumis à telle enquête qui lui serait imposée; de faire une dépense en blé de six mille livres, dans l'intérêt de la commune; de bannir tous les juifs et hérétiques de Milan, de sa banlieue et juridiction dans le délai de deux mois après sa prestation de serment; d'enregistrer cet arrêt au nombre des actes authentiques, et de ne point recevoir les susdits ni les relever du bannissement sans mandat archiépiscopal ; d'avertir ceux qui auraient reçu ces hérétiques de tout sexe, après leur dénonciation par l'archevêque, que, s'ils ne les avaient pas chassés dans le délai de vingt jours, ils seraient eux-mêmes bannis, ce dont il ne pourrait les préserver sans licence ecclésiastique, et qu'il ferait démolir leurs maisons en les mettant au rang des hérétiques ; de détruire tous les statuts qu'il pourrait trouver contraires à l'Église, et de donner connaissance à son successeur de toutes les choses susdites ; de n'ajouter aucune chose aux institutions de la commune de Milan sans le vœu du conseil général, et d'observer de bonne foi toutes les choses sus-énoncées.

Après ce serment prononcé par le podestat, les consuls de la crédence prêtèrent pareillement le suivant.

Ils jurèrent principalement de juger de bonne foi les causes en administrant la justice, et de se rendre chaque jour au conseil aussitôt qu'ils entendraient la cloche, à moins qu'ils ne fussent occupés dans les cas réservés pour le podestat au premier chapitre ; de ne servir de guides ni d'espions contre la commune de Milan, et ne prendre rien ni directement ni par des intermédiaires au delà de huit livres de *terzoli ;* de ne point donner sentence sans le conseil d'un jurisconsulte et la sanction de justice, si le podestat les requérait d'en prononcer une dans l'intérêt de la république ; de ne pas rester plus de quatre nuits en un mois hors de la ville, sauf pour cause de maladie d'un de leurs proches, auquel cas ils pourraient rester absents jusqu'à meilleure santé du malade, ou jusqu'après les funérailles ; et aussi, au temps de la moisson et des vendanges, il leur serait permis de rester absents quatorze nuits par chaque récolte; de ne point accorder de délai pour répondre au prévenu de la juridiction de Milan au delà de huit jours sans l'aveu du poursuivant.

Ils jurèrent de finir les causes portées devant eux dans quatre mois à partir du début du litige, non compris les délais, et de décider selon les dispositions des statuts, lois et coutumes de la république ; de ne point prononcer de sentence excédant quarante sous de *terzoli* sans le concours verbal et par écrit de tous les consuls de la chambre ou de la plus grande partie qu'ils sauraient être dans le Broletto (hôtel de ville), après le son de la cloche; et si les avis étaient partagés, de prononcer, de l'aveu des parties, d'après le conseil de jurisconsultes; de ne point engager de contestation ou de procès durant le temps de leur consulat pour aucune chose immobilière dans lesquels ils fussent demandeurs ; de ne rien prendre pour les conseils à émettre sur les causes, ni de rien faire donner aux autres consuls de la chambre relevant du consulat de Milan.

Ils jurèrent encore de veiller à ce que les sentences par eux rendues fussent exécutées à la requête de la partie ; de ne faire connaître qu'à leurs collègues ou à ceux dont ils prendraient l'avis les sentences rendues par eux ou par le podestat ; de ne rien faire contre la loi municipale et les statuts de la commune de Milan ; de ne point révéler non plus, sous peine de parjure, la délibération dont ils auraient eu communication ; de ne point recevoir de plaintes pour les bannissements et dégâts exécutés par le podestat de Milan et ses offi-

ciers; de ne s'immiscer dans aucune affaire du ressort du podestat sans son autorisation; de ne point changer les statuts, et de les observer au contraire en tout.

Si pourtant ils devaient changer d'habits pour entrer en religion, ou aller au Saint-Sépulcre ou à Saint-Jacques de Galice, ils ne seraient pas tenus audit serment. Comme aussi dans le cas où quelqu'un ferait donation de ses biens, ce que le vulgaire appelle spoliation, ils ne seraient point tenus à juger en faveur de celui qui l'aurait reçue, à moins que cette donation n'eût pas été proclamée.

Ils jurèrent de ne point accorder d'indemnité pour les choses dévastées par la commune de Milan; de tenir écriture authentique des témoignages reçus par eux ou par leurs greffiers, ainsi que des sentences rendues; de ne point donner de cédule à la requête de personnes étrangères à la juridiction, et, au cas où quelqu'un porterait plainte sans y donner suite, de faire indemniser des dépenses faites celui qui aurait été cité. Ils promettaient de se faire lire ce serment dans les termes où il était rédigé par le magnifique podestat de Milan.

En l'an 1272, sous le pontificat du pape Grégoire, l'Empire étant vacant, l'archevêque Othon Visconti en exil avec beaucoup de nobles, Napo Turiano dominant dans cette ville, Visconte des Visconti, frère du pape Grégoire et noble chevalier, fut élu préteur. Or, il fit, conjointement avec les recteurs de Milan et Napo Turiano, ancien et recteur perpétuel du peuple milanais, le jeudi sept de janvier de ladite année, quinzième indiction, les statuts et ordonnances ci-dessous, sur lesquels et pour l'observation desquels le podestat devait prêter serment; et ces statuts furent établis avec l'assentiment du conseil des huit cents hommes.

Il jura principalement qu'en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Ambroise, très-puissant patron de cette cité, comme aussi à l'exaltation de la sainte Église et de Charles, roi sérénissime de Sicile, pour le bon état de la cité et district de Milan, ensemble de la famille Turriana et de ses amis, sans écouter ni la haine ni l'affection, il gouvernerait le territoire pendant une année à partir de la prestation de son serment jusqu'à la suivante, en observant lesdits règlements. Il s'engagea d'abord à ne pas prendre pour son salaire ou traitement, y compris sa suite, plus de quatre mille livres de terzoli par an des deniers propres de la commune. Il jura ensuite d'observer, lui podestat, ainsi que sa suite, tous les statuts faits contre les hérétiques, et de même les ordonnances et statuts concernant les bannis et les traîtres envers la patrie; de punir tout homicide, nonobstant la paix, conformément aux ordonnances précédemment relatées, à moins qu'il ne s'agît du meurtre de bannis; de rester quinze jours après l'expiration de ses fonctions dans la ville à ses frais avec sa suite, pour l'examen de ses actes et pour satisfaire aux dettes qu'il pourrait avoir, tant à l'égard d'ecclésiastiques que de séculiers, sauf pour son habitation, que la commune devra lui fournir; d'obéir à toutes les prescriptions de la crédence de Saint-Ambroise, et de même aux ordres de Napo Torriano, ancien et recteur perpétuel du peuple; de faire observer les fermes et marchés de la gabelle du sel, aux termes des actes et arrangements faits avec Marc de Côme et compagnie, de même que les péages et autres droits aliénés par la commune à Resonado de Palerno et associés; de faire payer les ambassadeurs, notaires, trompettes et autres personnes salariées selon les ordonnances faites de la manière susdite; de châtier les voleurs, savoir: en leur faisant arracher

un œil pour le premier larcin, couper les mains pour le second, et en les faisant pendre par la gorge pour le troisième.

Il jurait d'aller chaque mois, conjointement avec Jacob Ariloto, délégué à cet effet, voir s'il était besoin de quelque réparation au pont neuf sur le Tésin, vers Vigerano, et au pont sur le canal d'Abbiate; de punir absolument les voleurs fameux, les joueurs et ceux qui leur donnaient asile; d'élire de la manière qui lui paraîtrait la meilleure, assisté de deux hommes par quartier, la moitié de la moitié du conseil des huit cents revenant à la société des capitainiers et vavasseurs, savoir, deux cents des susdits, les deux autres cents devant être tirés au sort selon la coutume; d'élire dans cette dernière forme les quatre cents appartenant à la société de Motta et Credenzia; de n'admettre personne ayant parenté dans Milan et dans la banlieue parmi les membres du susdit conseil; de châtier sans rémission les faussaires et rogneurs de monnaies, ceux qui altèrent les grains et les vivres, contrairement aux ordonnances de cette république, et de punir pareillement ceux qui donneraient asile à ces délinquants par la privation de leurs biens; de veiller à ce qu'aucun consul de justice ne pût exercer plus d'un an, l'élection de ces magistrats lui appartenant.

Il jurait de faire percevoir tous les péages, nonobstant tout privilége; de ne pas souffrir que l'on mît des prisonnier dans la Malastalla ou dans le Broletto neuf, mais dans les lieux qui lui paraîtraient le plus convenables; de veiller à ce que les rues conduisant des portes de la ville audit Broletto fussent libres, et non pas encombrées par des marchands de fruit, de poisson, de viande ou autres objets, en punissant les contrevenants selon qu'il l'entendrait; de tenir la main à ce qu'aucun entremetteur ni aucune prostituée n'entrent dans le Broletto de la communauté de Milan; de faire recouvrer toutes les charges et redevances imposées dans la cité ou dans les faubourgs (*fage*) selon qu'elles le furent par Jacob Scutario, moine de Caravalle, ou par Oldrade Nosiggia, juge de ces faubourgs; de punir les gardiens des portes et poternes, coutumiers de voler des bois et autres choses à leur entrée dans la ville, d'une amende de cent sous de terzoli, dont moitié pour la commune, et l'autre pour le dénonciateur.

Il jurait de faire terminer pour la fin du mois d'avril prochain les travaux dans la rue de Pavie; de faire paver toutes les rues aboutissant au Broletto neuf, ou nouvelle cour de la commune; de faire observer la solennité du jour de Saint-Ambroise, et d'offrir un *palio* et des cierges pour cette communauté; de faire payer également à l'agent ou au couvent des frères mineurs cinq cents livres de terzoli pour aider à la construction du clocher en l'honneur de tous les saints, la moitié aux calendes de mars et le reste dans tout le cours de mai; de contraindre, pour le mois de février suivant, les communes et villages, bourgeois et châtelains à dix mille pas de distance hors de Milan à donner caution suffisante qu'ils ne laisseraient aucun encombrement dans ces lieux; de faire délibérer le conseil à la moitié dudit mois au sujet de la reconstruction de la tour sur le Lambro, et de faire commencer aussi l'excavation à l'embouchure du Tessinello, afin que le canal du lac Majeur pût entrer commodément dans la cité, en faisant jurer son successeur de continuer le même travail, afin que toutes les grandes routes aboutissant à Milan fussent achevées pour le terme fixé.

Il jurait d'observer inviolablement le tout en conseil général et public sur la loge de deux d'Ozio.

Puis le quatorze du mois de janvier, un jeudi, le susdit Viscoute des Visconti, podestat de Milan à l'honneur et avantage du peuple, et D. Napo Torriano, ancien perpétuel, statuèrent que personne, de quelque condition qu'il fût, n'eût à blasphémer Dieu, la sainte Vierge, saint Ambroise et tout autre saint ou sainte; faute de quoi, si le contrevenant était chevalier ou fils de chevalier, il encourrait une peine de cent livres de terzoli, de trois livres s'il était fantassin, et faute de pouvoir payer, il serait mis au pilori et fustigé. Personne ne dut héberger en son logis un banni pour meurtre, vol de grand chemin, faux ou incendie, à moins d'encourir la susdite peine, outre la démolition de leurs habitations. Tout bourg ou hameau du district recevant des bannis encourait une condamnation de deux cents livres de terzoli, à l'exception des veuves et des orphelins indigents; pareillement ceux qui auraient donné asile à des émigrés de la cité.

Dans le cas où quelqu'un insulterait l'habitation d'une personne quelconque, il fut décidé qu'il serait condamné sans rémission, s'il était chevalier, à trois cents livres de terzoli, fantassin, à cent livres, et, faute de pouvoir les payer, qu'il aurait la main droite coupée; que celui qui engagerait une rixe dans le Broletto, sans armes, serait condamné à dix livres de terzoli, et avec armes, à la discrétion du préteur; les anciens des paroisses étant dans l'usage de faire garder de nuit le voisinage, si quelque larron ou malfaiteur était pris, qu'il fût conduit dans les prisons du préteur, et condamné selon qu'il aviserait.

Défense à tous de se mêler à une émeute; s'ils y prenaient part, et ce avec armes, ils devaient être condamnés à cinquante livres, et à la moitié seulement s'ils étaient sans armes. Défense aussi d'emporter hors de la ville des grains ou des légumes, sous peine de cent livres de terzoli par chaque muids, ou de la confiscation des chevaux, chariots et bœufs; de même pour toute espèce de viandes; faute de pouvoir payer la condamnation, le délinquant devait avoir le pied droit coupé.

Il fut aussi arrêté que nul porteur de grains ne pourrait stationner dans le Broletto, sous peine de vingt sous; que personne ne pourrait jouer aux dés en aucun lieu lorsqu'il en résulterait perte d'argent, sous peine de cinquante livres de terzoli et de laisser la maison inhabitée en brûlant la porte; que personne n'eût à se permettre de laisser venir des porcs dans le Broletto neuf, sous peine de dix sous de terzoli, et que les voûtes du palais fussent évacuées de manière que les marchands et les nobles de Milan ou autres y venant à leur volonté pussent y demeurer et y converser; que chaque partie en serait évacuée, sans qu'il restât aucun embarras; que l'on y disposerait un certain nombre de bancs sur lesquels on pourrait s'asseoir; *qu'on y placerait aussi des perchoirs où il conviendrait mieux, afin de pouvoir y poser faucons, autours, éperviers ou autres oiseaux*, pour le plaisir et la commodité de quiconque le voudrait.

Il fut décrété encore que personne n'eût à défendre l'entrée des habitations à un officier quelconque du préteur, sous peine d'une amende égale à ce qui existerait à l'intérieur; qu'aucun tavernier ne pourrait donner à boire à personne après le premier son de la cloche, ni vendre après le troisième son, sous peine de dix livres de terzoli; que personne n'eût à se permettre de donner à boire ou à manger à quelqu'un de sa famille, sous la même peine; que personne, de quelque condition que ce fût, ne pourrait aller de nuit par la ville après le troisième son de la cloche avec ou sans armes, sans avoir de lumière, sous peine de vingt-cinq livres de terzoli; qu'il ne pourrait être porté d'armes

sans autorisation expresse du préteur ; que chaque conseiller se rendrait au conseil au son de la cloche, sous peine de dix livres de terzoli ; que personne n'eût à se permettre de faire de réunions d'hommes ni parlements ailleurs qu'aux lieux à ce destinés, sous peine de cinq livres de terzoli; que chaque ancien dans les diverses paroisses de la ville serait obligé, dans un délai de huit jours, de dénoncer au podestat ou aux juges tous ceux qui tenaient des maisons de prêt, de jeu, de débauche, sous peine de dix livres de terzoli ; qu'ils seraient tenus d'en faire de même pour toutes les querelles ou blessures tant dans la juridiction que dans les paroisses susdites.

C.

DE L'OFFICE DU PODESTAT. — Page 9.

Messire Brunetto Latini, dans le neuvième livre de son *Trésor*, traite de la politique, et s'étend sur les devoirs du *seigneur* ou administrateur des villes et de leur territoire. La plupart de ses enseignements consistent en préceptes de morale tirés d'Aristote et de Cicéron, et çà et là en conseils conformes aux besoins des Italiens du temps. Nous en extrairons quelques passages, d'après la traduction de Bono Giamboni.

Quand les gens de la ville à qui appartient l'élection sont d'accord au sujet de quelque homme de mérite, ils doivent immédiatement, d'après leurs usages, coutumes et la loi de la cité, élire le podestat au nom de celui qui donne tous les honneurs et tous les biens. Ils doivent écrire incontinent des lettres à ce vaillant homme, pour lui signifier bien et sagement qu'il a été élu seigneur et podestat de leur ville, en lui transmettant brièvement la somme de tout son office, pour lui rendre le tout si clair qu'il ne puisse en résulter aucune erreur. Ils doivent en conséquence lui désigner le jour où il devra être corporellement dans la cité et prêter serment aux constitutions, en le prévenant d'amener avec lui juges, notaires et officiers, pour faire les choses nécessaires ; combien de jours il lui faudra rester à la fin de sa seigneurie pour sa décharge, au cas où quelqu'un voudrait réclamer quoi que ce soit de lui ; quel salaire il doit avoir et comment, ainsi que tous les périls qu'il peut courir pour lui et ce qui le concerne. Toutes ces choses et d'autres encore relatives aux besoins de l'homme doivent lui être expliquées dans les lettres, selon l'usage et les lois de la cité. Mais une chose ne doit pas être oubliée, elle doit même être écrite clairement, savoir qu'il a deux ou trois jours plus ou moins, selon l'usage de la cité, pour accepter ou refuser la seigneurie ; que, s'il ne le faisait, l'élection serait nulle. Il advient souvent que des conseillers donnent l'avis de s'adresser à messire le pape, à messire l'empereur, afin qu'il envoie un bon gouverneur pour une année. Quand il en est ainsi, on doit mettre par écrit tout ce qui est convenu, si clairement qu'on n'ait ni occasion ni sujet de le regretter. Lorsque ces lettres sont faites ou scellées, on doit les faire parvenir au prud'homme avec un bon messager et capable, qui entende bien la mission et qui apporte à son retour les lettres en réponse. On ne doit pas lui envoyer en commençant un messager trop important, parce qu'il en reviendrait honte

aussi à la cité s'il n'acceptait pas; d'autant plus que, s'il accepte, on pourra ensuite lui envoyer un messager plus honorable au temps où il devra venir, afin de lui faire escorte. C'est là toutefois une chose délicate, car ils deviennent parfois par ce moyen plus amis qu'il n'est besoin avec le seigneur et les personnes de sa suite. Or il ne convient pas que le gouverneur soit familier avec les bourgeois pour deux raisons : l'une parce que sa dignité s'en abaisse, l'autre par le soupçon que les gens ont de lui et de sa manière d'agir. . . . .

. . . .

Les lettres closes, on doit les envoyer au seigneur avec toute la charte des conditions convenables; le messager qui en est porteur les lui remettra courtoisement et secrètement, sans éclat ni bruit. Le seigneur doit les prendre en homme sage, s'en aller à l'écart, rompre le cachet et lire les dépêches, se pénétrer de ce qu'elles contiennent, se replier soigneusement en lui-même pour faire ce qui convient, consulter ses bons amis, et voir s'il a en lui ce qu'il faut pour pareille chose. . . . .

Si l'avis de ses amis est pour l'acceptation de la seigneurie qu'on lui propose, qu'il considère bien que c'est assumer sur lui un pesant fardeau, et qu'il se prépare en conséquence. Rien n'est plus honorable, mais en même temps plus difficile que de savoir rendre justice.

Il doit immédiatement honorer le messager, comme il convient à l'un et à l'autre, et éclaircir avec lui toutes les conventions, s'il en a le pouvoir, de manière à être bien en mesure d'écarter toute espèce de débat; cela fait, il lui donnera une lettre portant salut en tête, puis en ces termes, etc. . . . .

Quand il a expédié ses lettres par le retour du messager, il doit incontinent préparer ses équipages, se pourvoir de bons chevaux et de harnais honorables. Mais sur toutes choses qu'il ait soin d'avoir un bon juge, ainsi qu'un assesseur discret, sage et éprouvé, craignant Dieu, parlant bien, sans dureté; qui soit chaste de son corps, point orgueilleux, ni emporté, ni craintif, ni à double langage, ni faisant étalage de fierté ou de dévotion, mais au contraire fort juste, de bonne foi, religieux envers Dieu et la sainte Église. . . . .

Que le seigneur se garde de laisser, par économie d'argent, un bon juge là où on lui a écrit qu'il le trouverait. Malheur à celui qui va seul! car s'il tombe, il n'a personne pour le relever. C'est pourquoi je dis que celui qui va en seigneurie pour l'honneur, non pour l'argent, doit considérer par qui la justice sera administrée; car de même que le navire est gouverné par le timon, la cité est gouvernée par le savoir du juge. Il doit, d'autre part, avoir de bons notaires, versés dans la loi, qui sachent bien parler et bien écrire actes et lettres, qui soient bons rédacteurs et chastes de leur corps; car l'habileté du notaire contribue beaucoup à amender et à couvrir la faute du juge. Il doit aussi conduire en sa compagnie de sages cavaliers, de bonnes mœurs, aimant l'honneur de leurs seigneurs, un bon sénéchal, de vaillants sergents et toute une suite sage et modérée, sans orgueil et sans folie, obéissant volontiers à lui et à ceux de son hôtel. Après cela, il est d'usage de faire des habits neufs pour lui et ses compagnons, et de vêtir toute sa suite d'une manière uniforme, de renouveler ses armes, ses bannières et les autres choses qui en ont besoin pour son office; puis, quand le temps approche, il doit envoyer son sénéchal pour fournir la maison des choses nécessaires . . . .

Or, il advient d'ordinaire qu'au temps où le seigneur est pour se mettre en route la commune de la cité envoie jusqu'à sa demeure des citoyens honorables pour lui faire compagnie en chemin, ou pour prier la commune de sa

cité de le laisser venir à leur seigneurie, ou pour quelque autre cause. Mais, de quelque manière que ce soit, il doit les honorer et les accueillir merveilleusement, leur envoyer de grands présents, et aller les visiter à leur logis. Mais qu'il se garde bien de parler en particulier à aucun d'eux, car il naît souvent de fâcheux soupçons de pareils entretiens. Cet usage est toutefois presque abandonné aujourd'hui; car peu de villes envoient encore des ambassadeurs au-devant de lui. Quant il se met en route, au nom du vrai corps de Dieu, qu'il aille tout droit à son office, en s'enquérant toujours et cherchant à connaître les usages et les conditions de la cité et la nature des habitants, afin qu'il en soit instruit avant d'y entrer.

Quand il est à une journée de la ville, il doit envoyer en avant ses sénéchaux avec tous les cuisiniers, pour disposer sa maison et ses appartements. Il doit aussi expédier à la cité les lettres annonçant sa venue, et, le matin du jour où il doit entrer dans la ville, entendre, sans y manquer, l'office et la messe de Notre-Seigneur Jésus-Christ. D'un autre côté, son prédécesseur, c'est-à-dire celui qui tient la seigneurie de la cité, aussitôt qu'il a reçu les lettres du nouveau seigneur, fera publier son arrivée par la ville, afin que tous les chevaliers et les bourgeois ayant un cheval aillent à la rencontre du podestat; il y doit venir lui-même avec messire l'évêque, si celui-ci y est ou veut y aller. Or il est certain qu'au moment où le nouveau seigneur se trouve avec l'autre tous deux doivent chevaucher ensemble pour ôter tout soupçon aux gens, et saluer tout le monde de bon cœur, et tous doivent se rendre ainsi à la principale église; là le podestat se mettra à genoux devant l'autel, pour prier Dieu humblement de tout son cœur et de toute sa foi; il fera une offrande honorable, puis il ira où il doit se rendre.

Sur ce point, il y a diversité; dans certaines villes, il est d'usage que le seigneur aille à son hôtel, où on lui porte le livre des statuts de la ville avant qu'il prête son serment; et il y a un grand avantage à cela, vu qu'il peut mieux se précautionner à l'égard des chapitres qui sont contre lui. D'autres sont dans l'habitude, aussitôt que le seigneur est dans la cité et qu'il a commencé par aller devant l'autel, de le mener devant le conseil de la cité, devant la communauté assemblée, pour le faire jurer, ainsi que ses officiers, avant qu'il ait ouvert le livre des chapitres, ou qu'on le lui ait porté ainsi qu'à ses juges. Mais le seigneur prudent requiert la commune de lui donner liberté au sujet des mauvaises dispositions, non pas dans son intérêt, mais pour l'avantage de la cité et pour la répression des malfaiteurs. Si on la lui donne, tant mieux; s'il en est autrement, il aura à les prier, s'il existe quelque chapitre malicieux contre lui ou contre la commune ou contre la sainte Église, de permettre qu'il soit amendé par bon conseil; il fera bien de le faire enregistrer par acte public; au cas contraire, il prêtera le serment selon que la formule lui en sera lue au nom de la commune. Il est conçu d'ordinaire en ces termes :

« Vous, messire, vous jurez, sur le saint Évangile de Dieu, de gouverner les choses et les intérêts de cette cité qui sont du ressort de votre office, de maintenir la ville et la campagne, ainsi que tout le district et tous hommes et femmes, chevaliers et bourgeois; de soutenir leur droit, de défendre et garder ce que les ordonnances de la commune commandent de faire pour toutes les personnes, spécialement les orphelins, les veuves et autres gens qui seront appelés aux plaids devant vous et vos juges; de veiller aux églises, hôpitaux et toutes autres maisons de religieux, de pèlerins, de marchands, et de faire ce qui est écrit dans ce livre des ordonnances de la cité; ce que vous

jurez d'exécuter en loyale conscience, en mettant de côté la haine, l'affection et toutes malices, selon votre intention véritable, du prochain jour de la Toussaint à une année, et tous les jours de ladite année. »

Le seigneur doit prononcer son serment de la sorte, à moins qu'il n'y ait quelque suppression à y faire, et, dans ce cas, il faut qu'elle soit faite avant qu'il pose la main sur le livre. Lorsqu'il a juré, les juges, les cavaliers et les notaires doivent jurer aussi, chacun en ce qui le concerne, de remplir bien et dûment leur office, de donner bon conseil au seigneur et de tenir secret ce qui doit être tenu tel.

Sur ce point, il y a diversité selon les citoyens; il est d'usage parfois que le seigneur, aussitôt le serment prêté, parle devant les gens de la cité; ailleurs, il n'en fait rien, et s'en va tout simplement en son logis, surtout si la ville est en bonne paix. Il y a encore d'autres diversités; car, ou la ville a la guerre au dehors contre ses ennemis, ou elle a la guerre au dedans avec ses citoyens, ou elle est en paix au dedans et au dehors. C'est pourquoi je dis que le seigneur doit s'en rapporter aux gens sages du pays; que si l'usage de la cité veut qu'il parle, il pourra bien prononcer courtoisement quelques mots sans rien commander; car son prédécesseur est encore aussi bien que lui en seigneurie, et il lui convient de mettre la main aux affaires, mais non de dicter des ordres à personne. Il peut toutefois prier et admonester ses gens, sans ordonner ni défendre aucune chose; si le pays est en paix, il peut s'exprimer de cette manière.....

Voilà à peu près ce que saura dire au besoin le sage orateur, au milieu des citoyens, de la manière qu'il verra leur être le plus agréable; puis il mettra fin à son discours. Dès qu'il est assis, son prédécesseur doit aussitôt se lever, faire son exorde bref, et répondre sagement à la harangue de l'autre, en le louant de ses paroles, de sa prudence, de ses œuvres, de son langage, et en le remerciant de l'honneur qu'il lui a fait de son discours. A la fin de son allocution, il doit recommander à tous d'obéir au nouveau seigneur; puis, lorsqu'il a fini de parler, il congédie tout le monde, et chacun s'en retourne à son logis.

Or, il arrive parfois qu'il vient avec le nouveau seigneur des gentilshommes de son pays au nom de la commune de sa cité, qui prennent la parole au même lieu, et qui, avec des compliments préalables, exposent l'affection existant entre l'une et l'autre commune, font l'éloge de la cité et des citoyens, ainsi que de l'ancien podestat et de sa seigneurie. Ils louent le nouveau seigneur, son langage, les bonnes œuvres de tous deux, et déclarent que toute la commune de leur cité tient à grand honneur et à grand amour celui qu'ils ont élu pour les gouverner; ils disent que la coutume de leur cité et son seigneur lui ordonnent, sous peine de sa vie et de ses biens, de parler et d'agir en tout pour l'honneur et l'avantage de la cité qu'il a à gouverner; ils prient, en conséquence, les gens de la cité de lui obéir, de lui donner aide et conseil de manière qu'il puisse remplir honorablement son office. Après qu'ils ont ainsi parlé, l'ancien seigneur doit faire une réponse convenable dans le même discours par lequel il répond au nouveau seigneur, à peu près dans les termes indiqués précédemment, ou de toute autre manière, si la circonstance le comporte.

Après cela, le podestat doit élire son conseil selon la loi de la cité, mais en s'attachant à se procurer des conseillers sages, gens de bien et de bon vouloir; car de bonnes gens vient bon conseil; puis il doit choisir les autres officiers et sergents de la cour, honnêtes gens et loyaux, pour l'aider à porter le poids

de son office et faire les honneurs de sa maison ; car c'est à lui de prendre les dispositions nécessaires pour les uns et les autres. Avant de monter à l'hôtel de la commune et d'être installé dans sa seigneurie, il doit consulter souvent des gens sages de la cité, et, si la cité a quelques discordes au dedans ou au dehors, faire tous ses efforts pour ramener la paix. S'il ne peut y réussir, et que les citoyens ne veuillent pas qu'il s'en mêle, le seigneur doit bien se garder de rien dire, ou d'épouser ni la haine ni la discorde des partis.....

Quand les ambassadeurs des pays étrangers viennent à lui pour quelque affaire concernant l'une et l'autre ville, le seigneur doit les recevoir honorablement et les accueillir avec joie. Avant de leur donner audience en conseil, il doit faire en sorte de savoir pourquoi ils sont venus, s'il le peut; car ils pourraient venir pour quelque chose de nature à ne pas être traité en conseil. Il pourrait suffire de réunir le petit conseil seulement ; peut-être aussi faudrait-il convoquer le grand, ou toute la commune de la cité. Mais si ce sont des envoyés de messire le pape ou de messire l'empereur de Rome ou de Constantinople, ou d'autres grands seigneurs, il ne doit nullement leur refuser le conseil, il doit même aller au-devant d'eux, les accompagner et les honorer de tout son pouvoir. Quand ils ont parlé à l'assemblée, le seigneur doit répondre, et dire qu'ils sont maîtres de s'en aller ou de rester, et que les hommes sages de la cité décideront ce qu'il convient de faire. Dès que les ambassadeurs ont quitté l'assemblée, il doit demander aux conseillers leur opinion sur ce qu'il est convenable de faire et de répondre.....

Le podestat doit veiller, sur toutes choses, à ce que la cité qu'il a à gouverner soit en bon état, sans brigues et sans méfaits. Or, il ne peut y réussir qu'autant qu'il a mis hors du pays les malfaiteurs, les larrons et les faussaires; car la loi recommande bien que le seigneur ait à purger le pays des méchantes gens. Il a en conséquence autorité sur les étrangers et sur les citoyens qui commettent des délits dans sa juridiction. Bien entendu qu'il ne condamnera point à des peines ceux qui ne sont point coupables; car c'est chose plus sainte d'absoudre un pécheur que de condamner un juste, et c'est chose cruelle que de perdre sa réputation d'innocence par la haine d'un méchant.

Le seigneur et ses officiers doivent poursuivre les méfaits, selon le mode du pays et les règles de justice, de la manière suivante : D'abord l'accusateur doit jurer sur le livre de dire la vérité dans l'accusation comme dans la défense, et déclarer qu'il n'amène aucun faux témoin à son escient. Alors il doit donner son accusation par écrit. Le notaire la transcrit toute mot à mot, comme il la présente. On s'enquerra de lui avec soin de tout ce que lui-même, les juges ou le seigneur croiront important à la manifestation du fait ou de la chose; puis on enverra appeler celui qui est accusé du méfait. S'il vient, on le fera jurer et donner caution à la cour des malfaiteurs; on mettra par écrit son aveu ou sa dénégation, telle qu'il la fera. Puis, si le malfaiteur est incertain et le crime trop grand, le seigneur ou le juge doit fixer un jour pour la preuve et pour l'audition des témoins qui viendront, contraindre ceux qui ne se présenteront pas, examiner toute chose bien et sagement, et mettre les dires par écrit. Quand les témoignages ont été reçus, le juge et le notaire doivent mander les parties devant eux. S'ils viennent, on doit ouvrir les dépositions des témoins et les donner à chacun d'eux, afin qu'ils puissent se conseiller et exposer leurs raisons. Or, il advient parfois dans les grands crimes qu'on ne saurait les prouver entièrement; mais on trouve bien contre celui qui est accusé quelque indice et de forts motifs de soupçon ; dans ce cas, on peut l'ap-

pliquer à la corde pour lui faire confesser son forfait; autrement, non. Or je dis qu'à la corde le juge ne doit pas demander si Jean a commis le méfait, mais en général qui en est l'auteur.....

Quand vient le temps où l'on veut élire le nouveau gouverneur pour l'année suivante, le seigneur doit réunir le conseil de la cité, et lui faire désigner, selon la loi de la cité, les sages hommes appelés à corriger les constitutions de la commune. Lorsqu'il les a désignés et qu'ils ont choisi leurs sages, ceux-ci doivent se tenir dans un lieu séparé jusqu'à ce qu'ils aient fait ce qui appartient à leur office. Aussitôt que le livre est établi et complet, il doit être clos et scellé jusqu'à l'arrivée du nouveau seigneur, et rester en garde. Quand ces choses sont accomplies diligemment et mises en ordre, on doit élire le nouveau seigneur selon les règles indiquées au commencement de ce livre. Mais si les citoyens veulent le même podestat pour l'année suivante, je le loue de ne pas accepter; car la seconde seigneurie peut difficilement avoir bonne fin.

Ensuite, il doit réunir les juges, les notaires et ses autres officiers, pour les prier et leur enjoindre d'expédier, selon la droite justice, tous les procès et toutes les contestations pendantes devant eux, et de ne laisser aucune prise à la critique. Il se consultera avec eux, et réfléchira en lui-même s'il a fait plus ou moins que le droit le lui prescrivait. Et s'il a laissé quelque chose à faire de ce qui est contenu au livre et aux chapitres de la cité, il y pourvoira incontinent, de manière à faire cesser tout abus, et à ramener les choses à bien autant qu'il sera possible, soit par lui-même, soit avec l'assistance des conseils. Car le gouverneur prévoyant prend ses précautions à l'avance avec l'aide ou le conseil de ceux qui corrigent les statuts, et se fait absoudre de toutes les choses advenues au camerlingue de la commune et pour tous les chapitres qui sont demeurés inobservés. Il doit en outre penser à se faire assigner par le conseil de la cité le logis où il demeurera, après avoir terminé ses fonctions, pendant le terme établi pour rendre compte de sa gestion; et il ne faut pas qu'il oublie, huit ou dix jours avant, de faire publier plusieurs fois que ceux qui ont à recevoir de lui ou des siens peu ou beaucoup sont invités à venir se faire payer, et de faire en sorte qu'ils soient bien payés. Il doit aussi conserver copie de toutes les décisions du conseil qui se rapportent à lui et à son serment, de manière à pouvoir s'en aider si on l'attaquait.

Lorsque le dernier jour de son office est venu, il doit réunir les gens de la cité, et prononcer devant eux de grandes et gracieuses paroles pour se concilier l'amour des citoyens; en rappelant ce qu'il a fait de bien, ce que la commune a eu à gagner de son temps en honneur et en profit, avec des remercîments pour l'honneur et la bienveillance dont ils ont donné des preuves à lui et aux siens, et des protestations d'être à tout jamais dévoué à leur intérêt et gloire. Il peut dire, afin de mieux gagner les cœurs, que si, durant la prestation de son serment, quelqu'un a failli par négligence, ignorance ou autre motif, pourvu qu'il ne s'agit ni de faux, ni de brigandage ou autres méfaits, ni de condamnés de la ville, il leur pardonne volontiers; mais que toutefois sa seigneurie finit à minuit, l'ayant commencée à la même heure lors de son entrée en fonctions. Après ce discours, le même jour, ou celui d'après, selon l'usage du pays, il doit rendre au nouveau seigneur et au camerlingue (trésorier) tous les livres et toutes les choses reçues de la commune; puis il s'en ira en son logis, où il résidera aussi longtemps qu'il aura à rester pour la reddition de ses comptes.

Quand le podestat est sur le point d'être soumis à l'enquête et de rendre

compte de la manière dont il a rempli son office et accompli tous ses actes, si quelqu'un élevait plainte contre lui, il devrait se faire remettre copie de la réclamation, prendre l'avis de ses conseils, et répondre selon qu'ils le lui suggéreraient. Quoi qu'il en soit, il doit demeurer dans la cité jusqu'au jour qui a été fixé lorsqu'il prit la seigneurie. Alors, s'il plait à Dieu, il sera absous honorablement, et, prenant congé de la commune et du conseil de la cité, il s'en ira avec gloire, avec honneur et bonne chance.

D.

JUGEMENT DANS UNE AFFAIRE CIVILE. — Page 16.

Die martis que est quartodecimo kalend. januarii. In consulatu Mediolani, breve de sententia quam dedit Girardus judex qui dicitur Cagapistus, consul Mediolani, in concordia Antrati Mainerii, Ottonis de la Sala, Arderici qui dicitur Osa, Aurici Palliarii, Ambrosi Zavatarii, Oberti de Orto, atque Robasacchi similiter consulum sotiorum ejus, de discordia que erat inter dominum Guidonem, venerabilem archipresbiterum ecclesie et canonice Sancti Joannis, site in loco Modœtia. Et ex altera parte Arnaldum filium quondam Petri Cerrudi, et Marhesem filium Martini de loco Centemari, et Guitardum qui dicitur Teriuoli. Qui prefatus Arnaldus tempore sententie non aderat. Sed et quidam filius ejus nomine Ubertinus erat pro eo. Lis enim talis erat.

Dicebat ipse archipresbiter quod ipsi Arnaldus et Marhese erant districtabiles ejusdem ecclesie Sancti Johannis. Et per eum se distringere debebant, quia dicebat universale districtum ipsius loci eidem ecclesie pertinere, et dicebat ipsum locum Centemari esse de curte de Biolciago, cujus loci Biolciagi districtum ejusdem ecclesie, fore adversa pars non diffitebatur. Secus dicebant ipsi Arnaldus et Marhese quod per ipsum archipresbiterum se distringere non debebant, quia sedimina in quibus habitant ipsi non sunt de ipsa Curte de Biolciago. Item ipse Marhese dicebat et fatebatur se districtabilem fore non ejusdem ecclesie, sed jam dicti Guitardi, qui ipse Guitardus ex sua parte affirmabat quia dicebat eundem Marhesem esse castellanum de Castro Triuoli. Ad que probanda ipse archipresbiter preplurimos protulit testes et imperatorum privilegia et alia instrumenta ad suam fundandam intentionem spectantia, inter quos superius dictos testes fuerunt Petrus qui dicitur Felluus, et Ardericus qui dicitur ser Olrici, qui dixerunt se interfuisse in loco Centemari in curte Nicole, ubi viderunt quod predictus archipresbiter quesivit guadiam omnibus hominibus ipsius loci de Vigano ipsius loci quod devastaverant, et omnes vicini dederunt ei guadiam de stare in ejus precepto, excepti Arnaldo Cerrudo et Marhesello filio Martini, qui petierunt spatium quindecim dierum de conscilIando et..... annum unum et plures de mense uno. Altera quidam pars similiter testes induxit qui ab ipsis consulibus non fuerunt admissi.

His et aliis hinc inde visis et auditis..... laudavit ipse Girardus si ipsi duo testes juramento testificati sint, et insuper ipse archipresbiter per suum advocatum juraverit quod ipsi Arnaldus et Marhese jure et usu deberent se distringere per ipsam ecclesiam Sancti Joannis, et quod predictus Marhese non

deberet se distringere per istum Guitardum, excepto intus Castrum de Triuoli, si ipse Marhese ipsum incastellaverit, ut ipsi Arnaldus et Marhese habitando in ipso loco Centemari, aut in ejus confinio per ipsam ecclesiam Sancti Johannis de cetero se distringant, et dixit quod ipse Marhese de cetero non distringatur per ipsum Guitardum..... in ipso Castro de Triuoli si ipsum incastellaverit. Ibique statim Ugo electus advocatus ab ipso archipresbitero, juravit ut supra : propterea vero die veneris proximo sequenti, coram consulibus et aliis nobilibus viribus prefati duo testes juraverunt ut supra. Et sic finita est causa. Anno Dominice incarnationis millesimo centesimo quinquagesimo, ipso die indictione quartadecima.

Interfuerunt Otto de Rode. Lanfrancus de Curte, Ariprandus Confanonerius. Anselmus et Johannis et Benzo qui dicuntur Grosselli, Amizo ser Carbonis, Musso de Cancorezzo, Ugo de Brivio, Crotto de Modœtia. De servitoribus, Anselmus de Incino, Bombellus Ambrosius gare..... Petrus de Liscate. Gaidonus, et alii plures.

Ego Girardus causidicus hanc sententiam protuli et subscripsi.

Ego Ubertus judex, ac missus domni tertii Lotharii imperatoris, subscripsi.

Ego Robasaccus judex interfui et subscripsi.

Ego Dominicus judex, ac missus domni regis, interfui et hanc sententiam scripsi.

(Ap. Frisi, *Mem. storiche di Monza*, II, 60.)

E.

INNOCENT III. — Page 57.

Il est des noms qui représentent un ensemble d'idées, un système d'histoire, de philosophie, de morale. Demandez à quelqu'un ce qu'il pense de Bossuet, de Hobbes, de Lamennais, de Grégoire VII, de Tamburini, de Napoléon, de Monti..... S'il vous donne une réponse précise et réfléchie, vous connaîtrez ce qu'il pense en matière de littérature, de politique et d'économie sociale. Si quelques écrivains éphémères pouvaient aussi aux questions qui leur sont adressées faire des réponses précises et réfléchies, une seule suffisait pour faire connaître leur manière de penser et de sentir. Mais quoi! Ils nient aujourd'hui ce qu'ils affirmaient hier, et ne sont constants que dans leur inconstance.

Pour nous, qui ne voulons dire que des choses graves, nous estimons que Innocent III, un des plus illustres représentants de l'unité catholique, est un des noms les plus caractéristiques de l'histoire. A ce titre, il devait trouver dans les ennemis et les partisans de la papauté ou des colères très-vives ou des éloges passionnés. Il nous a donc paru convenable de réunir les divers jugements portés sur lui; leur résumé fera connaître les opinions des divers historiens sur l'ordre social et religeux du moyen âge.

Le premier qui a flétri la mémoire d'Innocent est Matthieu Pâris, son contemporain et animé contre lui d'une haine ardente; c'est à cet écrivain que les nombreux adversaires du pape ont emprunté leurs anecdotes et leurs réflexions.

Bossuet, qui cherchait à mettre les doctrines gallicanes d'accord avec l'absolutisme de Louis XIV, devait être hostile à un pape qui se trouva mêlé à toutes les révolutions de son temps. Dans *la Défense de la déclaration*, il reproche à Innocent la déposition de l'empereur Othon et de Jean sans Terre; il l'accuse d'avoir été l'auteur des guerres qui suivirent la première, et pour la seconde d'avoir attiré le mépris sur le saint-siége.

Fleury, confident de Bossuet et toujours hostile à la papauté, se montre, dans son *Histoire ecclésiastique*, l'ennemi particulier de Grégoire VII et d'Innocent III; il ne laisse échapper aucun occasion de blâmer le dernier. Selon lui, Innocent préférait son intérêt particulier à celui du saint-siége; il avait déployé trop de rigueur contre les hérétiques, autorisé les translations des évêques contre la défense des anciens canons; il ne s'était mêlé aux affaires d'Allemagne que pour rester fidèle au système d'usurpation formulé par Grégoire VII; il avait donné à la constitution de l'Église une interprétation qui enlevait à l'empereur le droit de confirmer l'élection des pontifes; il s'était posé comme l'arbitre de la paix entre les princes et les rois.

Il n'est pas besoin de nommer Voltaire lorsqu'il s'agit de calomnier les papes; cependant sa conclusion mérite d'être citée :

« L'élection d'un pape fut longtemps accompagnée de la guerre civile. Les erreurs des successeurs de Néron jusqu'à Vespasien n'ensanglantèrent l'Italie que pendant quatre ans; la rage de la papauté ensanglanta l'Europe deux siècles. » (*Essais sur les mœurs.*)

Hume, dans son *Histoire d'Angleterre*, emploie tout son esprit léger et railleur pour reprocher à Innocent le despotisme, l'usurpation sur la puissance temporelle et le clergé; la *frénésie populaire* des croisades était une spéculation, les excommunications un moyen de vengeance; la barbarie la plus atroce décima les Albigeois, *sectaires infortunés, les plus innocents et les plus pacifiques des hommes.*

Gibbon termine le portrait d'Innocent III par ces paroles :

« Innocent peut se vanter des deux triomphes les plus signalés qu'on ait jamais remportés sur le bon sens et l'humanité : l'établissement du dogme de la transsubstantiation et les premiers fondements de l'inquisition. »

Hallam, dans son *Histoire du moyen âge* :

« Le pontificat d'Innocent III est l'époque où l'esprit d'usurpation des papes se manifesta avec le plus d'audace. Rome visait surtout à trois choses : souveraineté indépendante, suprématie de l'Église chrétienne et soumission des princes de la terre. Ce pontife réussit dans ce triple dessein. »

En parlant des reproches adressés au roi d'Aragon pour l'altération des monnaies :

« Je ne doute pas de sa sincérité dans cette occasion et dans d'autres où il se mêla des affaires civiles. Un génie supérieur comme Innocent III, quelque disposé qu'il soit à tout sacrifier à son ambition, ne peut rester indifférent à la beauté de l'ordre social et à la prospérité du genre humain. Une profonde connaissance du droit ecclésiastique, son attention concentrée sur tous les

événements du monde et un zèle infatigable soutenaient cet intrépide ambitieux. » (*On views of Europe in middle age.*)

Daunou, dans l'*Essai historique sur la puissance temporelle des papes* a recueilli toutes les accusations du passé contre les usurpations des pontifes; il maltraite surtout Innocent III :

« Parmi les trois cents papes ou antipapes que l'histoire a conservés, je n'en connais aucun qui soit plus imposant qu'Innocent III. Son pontificat est le plus digne de l'attention et des études des monarques européens; son règne est la plus splendide époque de la puissance papale. »

Dans un opuscule intitulé *Origine, progrès et limites de la puissance des papes, ou l'éclaircissement sur les quatre articles du clergé de France et sur la liberté de l'Église gallicane* (Paris, 1821), nous lisons :

« Le pontificat d'Innocent III mérite d'être étudié par les princes et les hommes d'État, pour apprendre combien il est dangereux d'unir le pouvoir civil aux fonctions religieuses, et combien les chefs de la religion, qui sont hommes, sont tentés d'étendre ces pouvoirs et de les dénaturer, pour peu que les circonstances favorisent leur ambition. »

Le bonhomme ne se doute pas que les chefs des États sont aussi des hommes, et que le danger peut se rencontrer dans la réunion des pouvoirs en sens contraire.

Il est inutile de dire ce qu'Innocent est aux yeux de Sismondi, trop fatalement prévenu contre tout ce qui regarde l'Église et la papauté; de là ses vues étroites sur une matière qu'il a travaillée avec tant de patience.

Le sec Millot a dit :

« Innocent III, un des génies les plus sublimes et les plus fins qui jamais soient montés sur le trône pontifical. S'il accepta la tutelle de Ferdinand, ce fut plutôt avec le désir de l'opprimer qu'avec l'intention de le protéger; il ne tarda point à manifester sa haine contre la maison de Souabe, haine d'autant plus vive qu'il la tenait pour ennemie du saint-siége. »

Capefigue, dans l'*Histoire de Philippe-Auguste*, reproche aux papes d'*avoir tout bouleversé dans les limites des dogmes catholiques*; il accuse Innocent III d'avoir été ambitieux, colère, furibond et violent; il lui fait surtout un crime de la croisade contre les Albigeois; cependant il reconnaît la grandeur de son pontificat :

« C'est le seul pape contemporain de Philippe-Auguste qui ait déployé cette active et vaste capacité qui embrasse l'univers catholique; il n'est pas de démêlés domestiques relatifs aux têtes couronnées, aux barons, aux châtelains, pas de démêlés privés ou publics entre les rois, pas de querelles entre les barons, les abbayes et les monastères sur lesquels il n'ait porté sa vigilance. Sa vaste correspondance est un des plus insignes monuments du moyen âge. Ses légats et ses cardinaux parcouraient les empires et les provinces, dictant des lois, lançant des interdits, semant les anathèmes; toutes les têtes se courbaient devant les foudres apostoliques. Personne ne peut se faire une idée de cette autorité qui lève des armées avec une bulle et des indulgences, dirige la politique des États, se mêle des affaires des gouvernements de France et d'Allemagne, et tout cela *avec le seul ascendant de l'opinion.* »

Llorente se montre furibond contre le saint-siége :

« On ne croirait jamais, dit-il, que les souverains temporels aient toléré les excès d'Innocent III en fait de juridiction si l'histoire, les bulles et leurs effets permanents ne l'attestaient pas. Il est difficile d'exposer en peu de mots les attentats de ce pape orgueilleux, avare, faux, perfide, ambitieux, et qui abusait constamment des textes de l'Écriture. Qu'il suffise de savoir qu'à force d'excommunications, d'interdits, de dépositions et de dispenses de serment il entretint, pendant les dix ans de son pontificat, la guerre dans le monde entier. »

Michelet le juge avec ce mélange de vrai et de faux qui est le caractère de son école, et surtout de lui-même. Il reconnaît son influence sur son siècle, l'accord de ses opinions avec celles de son temps, l'enthousiasme suscité par la croisade contre les Albigeois, guerre de race, plus populaire que celle d'Espagne contre les Maures; la férocité de ces hérétiques; le soin que prenait Innocent d'adoucir les rigueurs exercées contre eux; la protection dont il couvrit le comte de Toulouse et son fils : cependant il l'accuse d'ambition, de despotisme et de cruauté.

Michaud lui-même, quoiqu'il dût sympathiser avec celui qui, pendant dix-huit ans, dirigea les forces de la chrétienté vers la délivrance de la terre sainte, n'est pas à l'abri de toute prévention contre les excès et la violence d'Innocent. (*Histoire des croisades.*)

Jean de Müller le dépeint ainsi :

« Très-instruit dans les sciences de son temps, ce prélat parlait avec élégance le latin et l'italien; à une grande fermeté de cœur il joignait la douceur et l'aménité; économe et simple dans ses habitudes, il poussait la magnificence jusqu'à la prodigalité; dans sa tutelle du jeune Frédéric, il se conduisit comme prince magnanime et loyal chevalier. (*Histoire universelle.*)

Gianone, auteur d'une histoire de Naples, malgré ses tendances décidées vers le pouvoir absolu, affirme qu'Innocent est un des papes qui se sont le plus opposés aux abus de la monarchie.

Muratori, téméraire dans ses jugements et très-peu soumis à Rome, dit, en parlant de la mort d'Innocent :

« L'Église perdit en lui un des plus habiles et des plus illustres pontifes qui aient occupé la chaire de saint Pierre; grand jurisconsulte, grand politique, qui joignait à la profonde expérience qu'il avait déployée dans le gouvernement spirituel l'ambition d'agrandir le domaine temporel de l'Église sans négliger l'élévation de sa propre famille. »

En France, le P. Daniel (auquel le sévère Augustin Thierry donne les qualifications d'*instruit*, *exact*, *prudent* et *vérace*) se laisse entraîner par les passions gallicanes et jansénistes.

Le Prussien Schœll, dans son *Cours d'histoire des États européens*, écrit :

« Après Célestin, le siége pontifical fut occupé par un des plus grands papes. Innocent III avait à peine trente-sept ans; mais son érudition lui

avait acquis une grande réputation ; bientôt il fit admirer la fermeté, la prudence et l'habileté avec lesquelles il sut diriger les événements au profit du pouvoir ecclésiastique. Il eut les principes de Grégoire VII, dont il réalisa les projets avec un courage et une constance remarquables..... Persuadé que l'impartiale administration de la justice est la sauvegarde des États, il ne la confia qu'à des personnes éclairées et d'une probité reconnue. L'attention qu'il apportait dans l'examen des affaires, la sagacité avec laquelle il résolvait les plus difficiles et l'équité de ses jugements le firent respecter comme le restaurateur de l'ordre public. »

Raumer, dans l'*Histoire des Hohenstaufen*, avait déjà dit d'Innocent III que, s'il n'était pas le plus grand des papes, du moins il ne le cédait à aucun.

Lingard, en Angleterre, a réparé les erreurs et les calomnies de ses compatriotes.

Dans la *Vie de sainte Élisabeth*, Montalembert en parle longuement :

« Gracieux et bienveillant dans les manières, doué d'une rare beauté de corps, fidèle et tendre dans ses amitiés, généreux outre mesure dans les aumônes et les fondations, orateur éloquent et facile, écrivain ascétique et docte, poëte aussi, comme le témoignent la belle prose du *Veni sancte Spiritus* et la sublime élégie du *Stabat Mater* qu'il a composées ; grand et profond jurisconsulte, comme il convenait au juge suprême de toute la chrétienté ; protecteur zélé des sciences et des études religieuses, etc. »

La Porte du Theil, qui écrivait pourtant l'an IX de la république (1801), s'exprime ainsi :

« Le nom d'Innocent III rappellera toujours le souvenir d'un des personnages qui ont joué le plus beau rôle sur la scène du monde ; l'impartiale philosophie aura de la peine à définir exactement les mérites et les défauts de ce pontife. Je dis défauts, quoique je n'ignore pas combien ce mot semblera doux à ceux qui ont lu des histoires et des polémiques dans lesquelles on l'accuse de vices réels..... Mais celui qui étudie avec réflexion l'histoire de son pontificat ne sait point quelle confiance un lecteur impartial doit accorder à des imputations dont la plus grande partie, examinées de près, paraissent dictées ou du moins exagérées par l'esprit de parti. »

Après un long tableau de ses actes, il termine :

« Si vous ajoutez à cette faible esquisse son habileté dans les sciences de son temps, son érudition dans les belles-lettres, sa pénétration dans les affaires de jurisprudence, son habituelle intégrité dans les jugements, ses décisions sur le droit ecclésiastique, dont l'autorité s'est maintenue jusqu'à nos jours, son application infatigable aux soins du gouvernement, son aptitude au travail, la pureté de ses mœurs, enfin cet ensemble de qualités remarquables que les plus ardents de ses détracteurs n'ont pas pu lui contester, ne sera-t-il pas démontré qu'il mérita plus d'éloges que de blâme ? »

Frédéric Hurter, protestant et président du consistoire de Schaffhouse, pense qu'un homme qui a été si longtemps le centre et le moteur de tous les événements, même les moins importants, mérite une étude sévère.

Il passe en revue tous les faits relatifs à ce pape, et les apprécie avec une

haute impartialité; il reconnaît la pénétration de son esprit, ses connaissances, son infatigable activité, sa dignité morale, son humilité dans tous ses actes personnels et la grandeur avec laquelle il sut remplir des fonctions divines.

G.

PAIX DE SAINT-AMBROISE. — Page 228.

Le traité appelé de ce nom eut lieu à Milan en 1258, entre les plébéiens et les patriciens, pour s'amnistier réciproquement et s'indemniser des pertes que les confiscations et les ravages de la guerre civile avaient causées aux uns et aux autres. Les clauses principales furent les suivantes :

1° Les électeurs du conseil, des podestats, des consuls et en général de tous les magistrats et officiers ordinaires et extraordinaires appartiendront moitié au peuple, moitié à la noblesse.

3° Les emplois et les honneurs de la république seront aussi partagés par moitié entre les deux partis.

3° Ces conditions ne pourront jamais être modifiées ni par l'assemblée, ni par le pontife, ni par le prince.

Ceux qui désireront retrouver par centaines les noms des familles qui étaient en lutte à cette époque peuvent consulter un extrait de ce traité donné par Corio, II, 114.

G.

RÈGLES POUR LES ANCIENS DE LUCQUES. — Page 261.

Nos collegium antianorum Lucani comunis, num. octo stantes simul ad collegium, in aula minoris palatii ecclesiæ S. Michaelis in foro. Docet presides singulos primum sibi morales leges imponere, quibus obnoxii per observantiam exempla virtutum subditis præbeant, et reipublice consulte provideant, et ipsius semper utilitas augeatur. Igitur volentes in servandis moribus per nos et successores nostros prout expedire cognovimus providere, facto et misso inter nos partito et secreto scrutinio ad pissides et polloctas, ut moris est, comuni concordia infra scripta capitula super eis auctoritate præsenti componimus et firmamus in hoc modum videlicet :

Chaque ancien ira à la messe tous les matins; s'il n'y est pas arrivé à l'évangile, il payera 6 deniers; au sacrifice, 12, et à la bénédiction, 18.

L'ancien qui sortira du palais, ou prendra la parole pour répondre à quelqu'un en présence du collége, ou quittera sa place, ou recevra quelque pétition sans la permission du président, payera 2 sous.

L'ancien qui, sans en avoir obtenu licence du président, ne se rendra pas au collége quand la grande cloche l'y appelle payera 1 gros.

L'ancien qui parlera des affaires de la commune hors du collége payera 5 sous.

L'ancien qui déposera dans l'urne son vote autrement que de ses deux mains bien fermées payera 10 sous.

L'ancien qui mettra aux voix une question quelconque sans l'approbation du président payera 5 sous, et la délibération ainsi prise demeurera sans effet.

Toute délibération des anciens appartiendra au collége entier, et l'ancien qui l'attribuera à quelqu'un de ses membres payera une amende déterminée par le collége même, selon la gravité de la chose.

Jamais plus de trois anciens ne pourront s'absenter en même temps du palais, afin qu'il en reste constamment cinq, et que le collége puisse être réuni à chaque instant, nuit et jour. En cas de contravention, le président fixera l'amende à payer.

Il est défendu aux anciens d'introduire ou de faire introduire des femmes dans le palais, sous peine de 100 sous.

L'ancien qui manquera aux égards dus au président, soit au collége, ou à l'église, ou à table, ou à la promenade, ou seulement en présence de quelqu'un, payera 10 sous. Il doit toujours avoir la première place.

L'ancien ne devra ni chuchoter pendant la messe, ni se mettre à table ou se laver les mains avant le président, ni prendre la parole en mangeant sans sa permission, ni dire des choses peu honnêtes, sous peine de 12 deniers.

L'ancien ne pourra inviter personne ni à déjeuner, ni à dîner, ni à goûter, ni à souper sans avoir le consentement du collége, et sans payer au pourvoyeur 2 gros par tête.

L'ancien n'ira jamais aux festins, sauf le cas du mariage de sa sœur ou de sa cousine germaine avec un de ses collègues, sous peine de 40 sous.

Le droit de faire sonner la cloche pour réunir le collége appartient au président. L'ancien qui se le permettra payera 20 sous.

L'ancien ne pourra envoyer hors du palais le superflu de sa nourriture sans la permission du président ou du collége, sous peine de 5 sous.

L'ancien ne demandera du vin hors de table que deux fois par jour, le matin et le soir, et seulement un demi-quart par fois; le surplus, il devra le payer au prix coûtant.

Après le dîner et après le souper, point de confitures ni de dragées, si ce n'est aux frais des anciens qui en veulent.

Toutes les amendes seront versées dans les mains d'un caissier, et dépensées au gré du collége.

... Quæ quidem omnia capitula suprascripta et quodlibet eorum jubemus per quoslibet antianos luc. com. præsentes et futuros, sub pœnis prædictis inviolabiliter observan. Die quinta junii 1346.

H.

RUBRUQUIS CHEZ LES MONGOLS. — PAGE 360.

La *Relation du voyage en Tartarie du frère* GUILLAUME DE RUBRUQUIS a été publiée à Paris en 1634 par le P. Bergerac, puis en 1839 par MICHEL et WRIGHT.

On est étonné de la tolérance religieuse ou plutôt de l'indifférence des Gengiskhanides. Mangou avait près de lui plusieurs prêtres nestoriens assez ignorants, non moins superstitieux et grands buveurs. Lorsqu'il y avait banquet à la cour, ils entraient les premiers en habits sacerdotaux, pour prier pour l'empereur et bénir sa coupe. On introduisait ensuite les ministres du culte mahométan, puis les prêtres païens, et chacun d'eux observait les rites de sa religion.

« Le jour de l'octave de l'Épiphanie, Coutouctaï, première femme de Mangou, vint à la chapelle des nestoriens avec plusieurs femmes, Batou, son fils aîné, et ses enfants plus petits; tous se prosternèrent à terre, touchèrent de la main droite les images, qu'ils portèrent ensuite à leurs lèvres, et donnèrent la main à tous les assistants, selon l'usage des nestoriens. Mangou visita aussi la chapelle, s'assit avec son épouse sur un petit lit doré placé devant l'autel, et fit chanter à Rubruquis et à son compagnon le *Veni, Sancte Spiritus*. L'empereur se retira; mais sa femme resta, et fit des présents à tous les chrétiens. On versa du tarassoun, du vin et du coumiz. L'impératrice prit une coupe, se mit à genoux, demanda la bénédiction, et, tandis qu'elle buvait, les prêtres chantaient. Ils se mirent aussi à boire jusqu'à s'enivrer, et passèrent ainsi la journée. Vers le soir, l'impératrice, en gaieté comme les autres, retourna chez elle dans son char, accompagnée des prêtres, qui continuaient à chanter ou plutôt à hurler.

« Le samedi, veille de la Septuagésime, qui est le temps de la Pâque des Arméniens, nous allâmes avec les prêtres nestoriens et avec un monarque arménien, en procession, au palais de Mangou; comme nous en sortions, entrait un esclave portant des éclanches de mouton grillées au feu et noires comme du charbon. Ayant demandé ce que cela signifiait, il me fut répondu que l'on n'entreprenait rien dans ce pays sans consulter d'abord ces os. Le khan veut-il commencer quelque chose, il se fait apporter trois épaules non encore mises au feu, et, les tenant entre ses mains, il pense si l'affaire qu'il médite pourra s'effectuer ou non. Puis il donne ces os à faire rissoler soigneusement dans deux petites places voisines du palais où couche le khan. Lorsqu'ils sont noircis, on les rapporte devant lui, et il observe s'ils sont demeurés entiers. Si le feu ne les a pas rompus ou fêlés, on en conclut que l'affaire réussira; si, au contraire, ils se trouvent fendus par le travers et qu'il en tombe des éclats, cela veut dire qu'il faut s'en abstenir. »

Nous trouvons mention de ce mode de divination dans d'autres auteurs, et Pallas (*Sammlungen Hist. Nachr. über die Mongolischen Völkerschafften*, IIe part.) dit que les peuples d'Asie adonnés au schamanisme en font parfois usage. Les Kalmouks appellent cette manière de prédire *dallatullike;* ceux qui la pratiquent, *dallachis*, et le livre qui en enseigne les règles, *dalla.*

Cette divination est aussi usitée de temps immémorial en Chine; mais, au lieu d'omoplates, on se sert d'écailles de tortue dans lesquelles on brûle certaines herbes jusqu'à ce qu'elles se fendent. (MAILLA, *Hist. de la Chine*, t. I, p. 104 à la note.)

Rubruquis continue en ces termes : « Arrivés en présence de Mangou, les prêtres nestoriens lui présentèrent l'encens, qu'il mit lui-même dans l'encensoir, et ils l'encensèrent; ils bénirent aussi sa coupe, et nous fûmes tous obligés d'en faire de même. Puis il se mit à boire avec tous les prêtres.

« Nous nous rendîmes ensuite au logis de Baton, qui, dès qu'il nous vit, s'élança de son siége et se jeta par terre, la touchant du front par respect pour la croix qu'il plaça sur un tissu de soie neuf, dans un lieu élevé devant lui. David, prêtre nestorien, son précepteur, ivrogne, lui avait enseigné à en user ainsi. Il nous fit ensuite asseoir, et, après avoir bu dans une coupe bénite par les prêtres, il les fit boire aussi.

« Nous passâmes de là successivement à la cour de la seconde, de la troisième et de la quatrième femme de l'empereur; toutes se prosternèrent à terre dès qu'elles virent la croix, l'adorèrent et la firent ensuite placer en haut sur un tapis de soie; seule chose que les prêtres leur eussent enseignée du christianisme, les laissant suivre du reste toutes les pratiques des devins et des idolâtres. (Ch. 36-39.)

« La veille de Pâques (19 avril 1254), plus de soixante personnes furent baptisées en bel ordre à Karakorum, avec grande joie des chrétiens. » (Ch. 42.)

Une femme de Metz, nommée Paquette, qui avait été prise en Hongrie, et attachée quelque temps au service d'une femme de Mangou, chrétienne aussi, raconta à Rubruquis plusieurs traits de la malice des devins mongols. La reine ayant reçu en don de très-belles pelisses, les devins les purifièrent avec le feu, comme il était d'usage pour tous les objets destinés au service des princes, et ils en retinrent une partie. Celle qui était préposée à la garde-robe avertit la reine qu'ils s'étaient fait une trop large part; elle les en réprimanda. Peu de jours après, la reine tombe malade, et les devins, interrogés sur son mal, déclarent qu'elle a été ensorcelée par sa femme de garde-robe; elle est donc prise et mise à la corde pendant sept jours, pour lui faire avouer son méfait prétendu. L'impératrice mourut sur ces entrefaites, et l'accusée supplia qu'on tranchât sa vie, voulant suivre sa maîtresse, à qui elle protestait n'avoir jamais fait aucun mal; mais l'empereur n'y consentit pas. Alors les devins choisirent une autre victime; ils accusèrent de la mort de la princesse la nourrice de sa fille, femme d'un des principaux prêtres nestoriens. Mise à la torture, elle avoua avoir bien employé quelques philtres pour se procurer l'affection de sa maîtresse, mais en affirmant n'avoir rien fait pour lui nuire. Elle n'en fut pas moins envoyée au supplice.

Peu après, une femme de Mangou mit au monde un fils à qui les devins promirent une vie longue, un règne prospère et illustre. Mais comme il mourut au bout de peu de jours, la mère appela les astrologues, et leur adressa des reproches. Ils s'en tirèrent en rejetant la faute sur la nourrice, récemment mise à mort. La reine voulut assouvir au moins sa fureur sur les enfants de cette malheureuse; elle les fit donc tuer, le garçon par un homme, la fille par une femme. Mangou, irrité de cette barbarie, la fit emprisonner pendant huit jours, puis tenir éloignée de la cour pendant un mois. Il ordonna de plus que celui qui avait tué le fils fût décapité, et sa tête suspendue au cou de la femme

qui avait égorgé la fille, puis qu'elle fût battue jusqu'à la mort avec des tisons ardents. (Ch. 47.)

Le palais de Karakorum était entouré d'un mur de briques dans la direction du nord au sud, avec trois portes dans la façade méridionale. On y voyait une grande salle, dont la construction ressemblait à celle d'une église, c'est-à-dire une nef avec deux rangées de colonnes. Dans les jours solennels, l'empereur se plaçait au fond de cette salle, sur un trône élevé; près de lui, un peu plus bas, était assise sa première femme; ses fils et les princes du sang se tenaient à sa droite, la princesse à sa gauche. En face du trône s'élevait un grand arbre d'argent au pied duquel étaient couchés quatre lions de même métal', qui laissaient couler de leur gueule, dans quatre bassins d'argent, du vin, du coumiz, de l'hydromel et du tarassoun. Sur la cime de l'arbre, un ange d'argent sonnait d'une trompette quand les boutilliers devaient remplir les réservoirs extérieurs qui alimentaient les fontaines. Ce travail avait été exécuté par Guillaume Boucher, orfévre parisien, fait prisonnier à Belgrade par le frère de Mangou: il y avait employé trois mille marcs d'argent.

I.

VOYAGE DU BIENHEUREUX ODERIC DE PORDENONE.

Page 368.

Le frère Oderic de Pordenone, de l'ordre des Mineurs, traversa l'Asie, des rives de la mer Noire à l'extrémité de la Chine, depuis l'an 1318, à ce qu'il paraît, jusqu'en 1330, époque où, de retour en Italie, il dicta une relation de ses voyages à Guillaume de Solana, dans la ville de Padoue, sans observer aucun ordre ni distribution, mais comme les faits se représentaient à sa mémoire. Il mourut en 1331. Ses récits obscurs et confus ajoutèrent peu de chose aux connaissances que ses prédécesseurs avaient rapportées de l'Orient.

De Constantinople il passa à Trébizonde, d'où il gagna Azaron ou Erzeroum, lieu naturellement froid, que l'on dit situé plus haut que toute autre cité au monde; il alla par le mont Ararat à Tauris, ou Tebriz, qui lui parut une ville commerçante de première importance. Dans le voisinage était une colline de sel, où il était permis à chacun de prendre ce qu'il lui plaisait, sans impôt ni gabelle. On disait que le roi de Perse tirait de cette seule ville autant que le roi de France de tous ses domaines. La route directe pour l'Inde passait par Cassan ou Casbin, ville des Trois-Sages. La ville de Yézed abondait en toutes choses; on y trouvait plus de raisins et de figues qu'en tout autre pays du monde; mais les Sarrasins affirmaient qu'aucun chrétien n'y pouvait vivre plus d'une année.

Le frère passa *près de la tour de Babel;* mais il omet de donner le moindre détail sur cet édifice extraordinaire. Les hommes de la Chaldée portaient les cheveux bien tressés et arrangés comme les femmes d'Italie, des turbans ornés d'or et de perles; c'étaient de belles gens; mais les femmes, laides et mal faites, étaient vêtues de chemises en toile grossière descendant seulement aux

genoux, avec de longues manches qui pendaient jusqu'à terre, et aussi des caleçons, mais les pieds nus. Elles n'ajustaient pas leur tête; leurs cheveux tombaient, flottants et épars, derrière les oreilles. Au moment où Oderic arriva dans cette contrée, qu'il appelle Inde mineure ou provinces méridionales de la Perse, le pays avait été récemment envahi et ravagé par les Tartares. Les produits de la nature y abondaient cependant; les habitants vivaient surtout de dattes, dont on pouvait acheter vingt-deux livres pour moins d'un gros vénitien. D'Ormuz il s'embarqua pour Thana, peut-être Tatta, à l'embouchure de l'Indus, où il eut grandement à souffrir.

Il mérite peu d'attention comme voyageur avant son arrivée à la côte de Malabar, qu'il appelle Minibar. On ne trouve mention, dans aucun autre écrivain, de deux villes nommées par lui Flandrina et Cyncilin. Le poivre croît abondamment au Malabar, dans une forêt dont la circonférence est de dix-huit jours de chemin. La plante qui produit le poivre croît à côté de gros arbres, comme on plante les vignes en Italie. Elle pousse avec beaucoup de feuilles d'une couleur vive et s'enlace à ces arbres, en laissant pendre des baies remplies de poivre par grosses grappes, comme celles de la vigne. Des crocodiles et des serpents énormes infestent cette forêt; dans la saison où l'on récolte le poivre, les gens du pays sont obligés d'allumer de grands feux de paille et de branches sèches, pour en éloigner les animaux nuisibles. A l'extrémité de cette forêt était la ville de Polumbroun.

Oderic donne des superstitions singulières des Indiens une relation plus complète et plus soignée qu'aucun autre voyageur avant lui. Il observa la vénération dont est l'objet le bœuf, destiné pendant six ans au travail, puis déclaré saint le septième, et adoré comme dieu; l'usage pour les veuves de se brûler sur le bûcher de leurs maris, et l'abstinence du sexe mâle pour le vin. Il décrit avec l'évidence d'un témoin oculaire le fanatisme général qui porte les hommes à se sacrifier volontairement, ainsi que les cérémonies de Jagrenat. « Dans le royaume de Moabar (le Karnatic) il y a, dit-il, une idole merveilleuse en forme d'homme, tout en or poli; il lui pend au cou un collier en pierreries des plus riches et des plus précieuses, dont quelques-unes surpassent toutes les richesses d'un royaume. La maison où elle est conservée est en or battu, comme le pavé, ainsi que le revêtement des murailles, au dedans et au dehors. Les Indiens y vont en pèlerinage, les uns avec des cordes au cou, d'autres les mains liées derrière le dos, d'autres aussi avec des couteaux enfoncés dans diverses parties des jambes et des bras; s'il arrive que la chair du membre vienne à s'ulcérer par suite de ces blessures, ils croient que leur dieu les regarde avec faveur, et de ce moment ils considèrent le membre malade comme sacré. Près du temple de cette idole il y a un lac artificiel dans un lieu ouvert, où les pèlerins et les dévots jettent de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, en l'honneur de l'idole, et comme un fonds destiné aux réparations du temple. Lorsqu'il y a quelque ornement nouveau à y faire ou quelque réparation, les prêtres prennent le nécessaire dans les offrandes jetées au lac.

« A chaque fête annuelle de cette idole, le roi et la reine de la contrée, avec tous les pèlerins et la multitude du peuple, se réunissent à ce temple; mettant l'idole sur un char riche et splendide, ils la portent au temple avec des hymnes et toutes sortes d'instruments de musique, précédés par une longue file de jeunes femmes qui vont deux à deux en chantant devant l'idole. Beaucoup de pèlerins se jettent sous les roues du char, pour mourir écrasés en l'honneur

de leur dieu. Les cadavres de ces dévots sont ensuite brûlés, et leurs cendres recueillies comme celles de martyrs. Plus de cinq cents personnes chaque année se dévouent ainsi à la mort. Parfois un homme fait délibérément le vœu de mourir en l'honneur de cette idole abominable. Alors, accompagné de ses parents, de ses amis et d'une grande troupe de musiciens, il donne un banquet solennel, après lequel il se suspend au cou cinq couteaux tranchants, et se rend en procession solennelle devant l'idole. Là il prend successivement quatre des couteaux, et avec chacun d'eux il coupe un morceau de sa chair, qu'il jette à l'idole en disant qu'il se fait cette entaille pour adorer son dieu. Saisissant ensuite le cinquième couteau, il déclare à haute voix qu'il se donne la mort en l'honneur du dieu, et en disant cela il se frappe du coup mortel. Son cadavre est ensuite brûlé avec grande solennité, et il jouit pour toujours de la réputation d'une personne sainte. »

En allant du Moabar, pendant cinquante jours, vers le midi, le long de l'Océan, le bon religieux arriva à un pays nommé Lamouri, dans lequel tout le monde allait nu, alléguant pour excuse l'exemple d'Adam et d'Ève; peut-être ce pays est-il la partie méridionale de la péninsule, près du cap Comorin; mais il y a beaucoup plus de motifs de soupçonner qu'Oderic confond le midi de l'Inde avec Lamri, dans l'île de Sumatra. « Là, dit-il, on fait communément usage de chair humaine, comme de celle de bœuf parmi nous. Bien que les manières et les mœurs de ce peuple soient abominables, la contrée est excellente, et abonde en viande, en grains, or, argent, bois d'aloès, camphre et beaucoup d'autres produits précieux. Les marchands qui trafiquent avec ce pays sont dans l'usage d'y porter, avec les autres marchandises, des hommes gras qu'ils vendent aux naturels comme nous vendons les porcs, et qui sont tués et dévorés. »

Au midi de Lamouri, Oderic place l'île ou royaume de Symalora, peut-être Simottra ou Sumatra; la population était dans l'usage de se sillonner le visage avec des fers rouges. Il visita ensuite l'île de Java, regardée comme une des plus grandes du monde, abondante en girofle, noix muscades et autres aromates. « Le roi de Java, ajoute-t-il, avait le palais le plus somptueux et le plus élevé du monde, avec de larges escaliers conduisant aux appartements supérieurs, dont les marches étaient alternativement d'or et d'argent. Tout l'extérieur était couvert de lames d'or battu, avec des figures de guerriers ciselées, chacune ayant sur la tête une couronne d'or massif. Le toit du palais était pareillement d'or pur, et les appartements du rez-de-chaussée pavés en petits carreaux alternés d'or et d'argent. Le grand khan ou empereur de la Chine, dit-il plus loin, avait souvent fait la guerre au roi de Java; mais il avait toujours été défait et repoussé. » Il est probable que frère Oderic mêlait à sa relation sur Java ce qu'il avait entendu dire au sujet des guerres et des prodigieuses richesses du Japon.

Le frère fait mention d'arbres qui produisent de la farine ou des palmiers sagoutiers, et d'une autre particularité du règne végétal, improbable en apparence et pourtant fondée sur la vérité : « Dans les mers de l'Inde il croît des roseaux d'une grandeur incroyable, dont quelques-uns ont jusqu'à soixante pas d'élévation. Il y a aussi de petits roseaux, dits cassan, qui serpentent sur la terre comme de l'herbe, sur un mille et plus d'étendue, en poussant de nouvelles branches à chaque nœud. Dans ces roseaux se trouvent certaines pierres, auxquelles on attribue une vertu si admirable que celui qui en porte une sur lui ne saurait, dit-on, être blessé par aucune arme en fer. Les

habitants font des incisions dans les bras de leurs enfants quand ils sont jeunes, et introduisent une de ces pierres dans la blessure, qu'ils cicatrisent avec de la poudre de je ne sais quel poisson. » Il est de fait que des pierres de pur silex, ou pierres à fusil, se trouvent souvent cachées dans des nœuds de roseaux ou près de ces nœuds; comme les ignorants sont toujours disposés à considérer avec vénération ce qui est anormal dans la nature, on croit généralement que ces pierres sont douées de vertus singulières.

Les mers de ces climats sont si poissonneuses, à ce qu'il rapporte encore, qu'on n'aperçoit à quelque distance de la terre autre chose que des dos de poissons, qui viennent spontanément sur la plage, et pendant trois jours se laissent prendre par les habitants en aussi grand nombre qu'ils veulent. Les trois jours expirés, le banc de poissons s'en retourne en haute mer, et une autre espèce vient au même lieu, de la même manière et pour le même temps. « Cela arrive une fois l'année, et les habitants prétendent que les poissons apprennent de la nature à donner ce signe d'hommage à l'empereur. » Ce fait est parfaitement vrai; les mers de l'archipel indien abondent en poissons plus que toute autre partie du monde, et l'on dit que les habitants de Java ont l'art de les apprivoiser, à tel point qu'ils viennent docilement sur le rivage à la voix ou au bruit du sifflet.

Oderic se dirigea de là vers la Chine, qui, d'après ce qu'il entendait dire, contenait plus de deux mille grandes cités; il fut émerveillé de trouver que les habitants étaient tous artisans ou marchands, et ne se décidaient jamais à mendier, quelque grande que fût leur pauvreté, tant qu'ils pouvaient se suffire par leur travail. Les hommes étaient blonds et d'un aspect avenant, bien qu'un peu pâles; mais les femmes lui parurent les plus belles qui fussent sous le soleil. Il est remarquable que tous les anciens voyageurs sont d'accord pour vanter la beauté des Chinois; mais il est rare qu'ils indiquent la particularité distinctive des traits mongols. Oderic est le premier qui signala deux caractères différents dans la beauté chinoise. « On regarde, dit-il, comme un grand agrément chez les hommes de ce pays d'avoir aux doigts des ongles longs qui se replient dans les mains; mais la grâce et la beauté de leurs femmes consiste à avoir de petits pieds; c'est pourquoi leurs mères, lorsque leurs filles sont toutes jeunes, les leur serrent avec des bandes pour les empêcher de croître. »

Il donne aussi la description d'un mode de pêche usité en Chine et peu connu dans les autres parties du monde. Dans une ville où il séjourna quelque temps, son hôte, voulant le divertir, le conduisit sur le rivage d'un fleuve, et prit avec lui trois grands paniers, ainsi qu'un certain nombre de plongeons liés à des perches. Il commença ses préparatifs en serrant avec une ficelle le cou des oiseaux, afin qu'ils ne pussent avaler le poisson qu'ils prendraient; il les détacha ensuite des perches, et en moins d'une heure ils prirent autant de poissons qu'il en fallait pour remplir les trois paniers.

Les religieux mineurs avaient deux couvents dans la ville de Zaïtoun, qui lui parut deux fois aussi grande que Bologne; il y avait aussi beaucoup de maisons religieuses d'adorateurs des idoles, qui offraient chaque jour des banquets somptueux et fumants à leurs dieux. Ceux-ci ne goûtaient, du reste, que l'odeur des mets savoureux, dont la partie substantielle passait sur la table des prêtres.

Frère Oderic séjourna trois ans à Pékin, où les franciscains avaient un couvent dépendant de la cour. Sa relation des magnificences de la cour de Cambalu ne le cède en rien au récit plus authentique de Marco Polo.

Après avoir quitté la Chine, il visita le Thibet; il est le premier écrivain qui ait parlé du grand lama, « pape de l'Orient et chef spirituel de tous les idolâtres. » Comme les anciens voyageurs, il fait mention de l'usage de manger de la chair humaine parmi les Thibétains, ce qu'il regarde comme une coutume superstitieuse. (DESBOROUGH-COOLEY, *Hist. générale des voyages.*)

Quelques récits d'une foi intrépide, que l'on rencontre dans la vie du bienheureux Oderic, méritent d'être rapportés.

« Moi frère Marchisino de Bajadon, des frères mineurs, j'ai entendu dire à frère Oderic qu'une fois, lorsque le grand khan des Tartares voyageait de Cambalech à Sandon, lui frère Oderic était, avec quatre frères mineurs, sous un arbre le long de la route. Le voyant s'approcher, l'un d'eux qui était évêque, vêtu du costume solennel, prit la croix, et l'ayant fixée au bout d'un bâton, il l'éleva, en même temps que les autres se mettaient à chanter le *Veni, Creator Spiritus*. Le khan, ayant entendu cela, demanda aux personnes qui l'entouraient quelle était cette nouveauté. On lui répondit que c'étaient quatre *rabanth francs*, c'est-à-dire des religieux chrétiens. Il les appela donc, et, ayant vu la croix, il se leva de son char, déposa son chapeau et baisa humblement la croix. Or, comme il est d'usage que personne n'ose s'approcher de son char les mains vides, frère Oderic lui offrit un petit panier de très-belles pommes. Il en prit deux, dont il en mangea une, et s'en alla tenant l'autre en sa main. Le chapeau qu'il ôta, d'après ce que j'ai ouï dire au même frère Oderic, était fait de pierreries et de perles, et valait plus que toute la Marche de Trévise. »

Dans le récit naïf du bon religieux, tout se rapporte à des choses italiennes. En Tartarie, on ne mange que des dattes, dont quarante-deux livres se payent moins d'un gros de Venise; le royaume de Manzy contient deux mille cités si grandes que Tréviso et Vicence y tiendraient ensemble. Soustalay est grande comme trois Venises, Saïton comme deux Bolognes; il y avait une idole grande comme un saint Christophe. Chamsana est près d'un fleuve, comme Ferrare aux bords du Pô.

« J'ai vu encore une autre chose étonnante et terrible; car, en allant par une vallée située sur le fleuve des Délices, j'aperçus beaucoup de cadavres, et j'entendis des chants en musique de diverses manières, principalement de cithares touchées à merveille. Or une grande peur me prit à cause du tumulte, du fracas et du chant. La vallée est longue de huit milles, et l'on dit que celui qui y entre n'en sort plus. Bien que je l'eusse ouï dire pour chose certaine, je voulus pourtant y entrer, me confiant en Dieu, pour voir ce qui en était réellement; et, y étant entré comme je l'ai dit, je vis de toutes parts des cadavres qui paraissaient innombrables; sur le côté je vis, dans un rocher, une face d'homme d'un aspect si terrible que je crus mourir de peur. J'allais donc répétant continuellement : *Verbum caro factum est;* mais je n'osais approcher de cette face, et, tout tremblant, j'en restai éloigné de sept ou huit pas. Étant parvenu à l'autre extrémité de la vallée, je gravis sur un mont sablonneux d'où, regardant au loin, je ne distinguais plus que le son d'une cithare. Comme j'étais sur cette cime, je trouvai un bel amas d'argent comme des écailles de poisson réunies, dont je pris ce que je pus et le mis dans mon sein; mais ensuite, ne m'en voyant pas le besoin, je le jetai, et

ainsi, avec la protection de Dieu, j'échappai sain et sauf, et revins parmi les hommes. »

Des objets plus gais souriaient aussi parfois à l'imagination du bienheureux Oderic et à celle de son historien, qui vit à Trébizonde une chose dont il fut charmé: « Je vis un homme qui menait avec lui plus de quatre mille perdrix, lui à pied, elles en l'air; il les conduisait à Tegana, à trois journées de distance; quand il voulait se reposer, toutes s'abattaient autour de lui à terre, comme des poussins qui se blottissent autour de leur mère. Il les mena ainsi au palais de l'empereur, qui en prit autant qu'il lui convint, et l'homme reconduisit celles qui restaient où il les avait prises. »

(Voy. BOLLAND., *Acta sanctorum*, au 14 janvier.)

FIN DES NOTES DU ONZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME.

NOTES ADDITIONNELLES.

FIN DE LA TABLE DU ONZIÈME VOLUME.

